

Document de Référence

Rapport Annuel 2009

réinventons / notre métier



INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL **1****1 LE GROUPE AXA** **3****Activités, performances et conditions financières**

1.1	Données financières historiques consolidées	4
1.2	Information sur la Société	8
1.3	Rapport d'Activité	41
1.4	Trésorerie et financement du Groupe	94

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **101****Rémunération des dirigeants, principaux actionnaires et informations liées**

2.1	Mandataires sociaux, dirigeants et salariés	102
2.2	Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants	121
2.3	Descriptif du programme de rachat d'actions propres	161
2.4	Principaux actionnaires et opérations avec des parties liées	164
2.5	La cotation	174

3 FACTEURS DE RISQUE **177****Risques de marché et informations liées**

3.1	Facteurs de risque	178
3.2	Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risque	193
3.3	Autres informations financières	211

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **213**

4.1	État consolidé de la situation financière	214
4.2	Résultat consolidé	217
4.3	État consolidé des produits et charges reconnus sur la période	218
4.4	État des variations des capitaux propres de la période	220
4.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie	224
4.6	Notes aux états financiers consolidés	226
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes	404

5 INFORMATIONS ADDITIONNELLES **407**

5.1	Statuts	408
5.2	Description du capital social	410

A ANNEXES **417**

Annexe I	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	418
Annexe II	Autres informations légales	430
Annexe III	Responsable du Document de Référence	434
Annexe IV	Autorisations financières	435
Annexe V	Comptes sociaux	437
Annexe VI	Embedded Value Groupe	462
Annexe VII	Assemblée Générale – 29 avril 2010	467
Annexe VIII	Informations sociales et environnementales	533
Annexe IX	Rapport de gestion du Directoire	
	Table de concordance	545
Annexe X	Règlement européen du 29 avril 2004	
	Table de concordance	546
Annexe XI	Rapport Financier Annuel	
	Table de concordance	548

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT ANNUEL 2009



Le présent Rapport Annuel vaut Document de Référence au sens de l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Il a été déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2010 et pourra en conséquence être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Le présent Rapport Annuel intègre également (i) tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF (figure en page 548 ci-après une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de Référence), (ii) toutes les mentions du Rapport de Gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle d'AXA du 29 avril 2010 prévu aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce (les éléments correspondant à ces mentions obligatoires qui ont été arrêtés par le Directoire d'AXA, sont référencés dans la table de concordance figurant en page 545 ci-après) et (iii) l'ensemble des renseignements prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce.

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL

Présentation de l'information

Sauf mention contraire, dans le présent Rapport Annuel, la « Société », « AXA » et/ou « AXA SA » désigne AXA, société anonyme de droit français et société mère cotée du Groupe AXA. Les expressions « Groupe AXA », le « Groupe » et/ou « nous » se rapportent à AXA SA ainsi que ses filiales directes et indirectes. Les actions de la Société sont désignées dans le présent Rapport Annuel comme les « actions », les « actions ordinaires » ou « les actions ordinaires d'AXA ». Le principal marché de cotation des actions de la Société est le Compartiment A d'Euronext Paris, désigné dans le présent Rapport Annuel comme « Euronext Paris ». Les *American Depositary Shares* et *American Depositary Receipts* d'AXA sont respectivement désignés dans le présent Rapport Annuel comme les ADS et les ADR. Les ADS et ADR sont cotés à la bourse de New York (dénommée « NYSE » dans le Rapport Annuel). Chaque ADR représente un ADS qui lui-même représente une action ordinaire AXA.

Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au *New York Stock Exchange* (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la

Securities and Exchange Commission (SEC). AXA a déposé un formulaire *Form 25* auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription *Form 15* auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt.

Le Rapport Annuel intègre les comptes consolidés d'AXA pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2009, 2008 et 2007. Les comptes consolidés d'AXA, en ce compris leurs annexes, sont inclus dans la Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent document et ont été établis sur la base des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) émises, définitives et en vigueur au 31 décembre 2009, telles qu'adoptées par l'Union européenne



avant la date de clôture des comptes. Le Groupe ne fait toutefois pas usage de la possibilité ouverte par le « *carve out* » de ne pas appliquer toutes les dispositions de la comptabilité de couverture imposées par IAS 39. Par ailleurs, l'adoption de la nouvelle norme IFRS 9 publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) en novembre 2009 n'a pas encore été formellement soumise à l'Union européenne. Cependant le Groupe AXA n'aurait pas fait usage de la faculté d'adoption anticipée en 2009. Par conséquent, les comptes consolidés du Groupe sont également

conformes aux normes IFRS émises par l'IASB. La date d'adoption de la norme IFRS 9, les différentes étapes et les modalités pour sa mise en œuvre sont actuellement à l'étude.

Les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en millions à des fins de commodité. Ces montants ont été arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent également exister pour les pourcentages.

Informations sur les taux de change

La Société publie ses comptes consolidés en euros (« euro », « euros » ou « € »). Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans ce Rapport Annuel sont exprimés en euros. La monnaie des États-Unis sera désignée comme étant le « dollar américain » ou « USD » ou encore « \$ ». Concernant les informations historiques relatives aux taux de change, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités,

performances et conditions financières », Section 1.1 « Taux de change » du présent Rapport Annuel. Pour une description de l'impact des variations de change sur la situation financière et les résultats des activités d'AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités, performances et conditions financières », Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel.

Avertissements relatifs à l'utilisation des soldes intermédiaires de gestion et à la mention de prévisions

Ce Rapport Annuel fait référence à certains termes qui sont utilisés par AXA dans le cadre de l'analyse de son activité et qui peuvent ne pas être comparables avec ceux employés par d'autres sociétés. Ces termes sont définis dans un glossaire figurant dans la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités, performances et conditions financières » à la fin de la Section 1.3.

Certaines déclarations figurant dans ce document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par d'autres facteurs pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA

et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations (ou les résultats précédents). Ces risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques, tels que les catastrophes d'ordre météorologique ou les actes de terrorisme. Vous pouvez vous reporter à la Partie 3 « Facteurs de risque, risques de marché et informations liées » de ce Rapport Annuel afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou toute autre circonstance.

LE GROUPE AXA

Activités, performances et conditions financières

1.1	DONNÉES FINANCIÈRES HISTORIQUES CONSOLIDÉES	4
	Taux de change	5
	Information sur le taux d'achat à midi de l'euro	6
	Dividendes	7
1.2	INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ	8
	Introduction	8
	Histoire et évolution de la Société	8
	Développements récents	9
	Information générale	9
	Tableau des principales filiales avec pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote	10
	Notations	13
	Activités du Groupe	15
	Informations sectorielles	18
	Autres facteurs susceptibles d'influer sur l'activité d'AXA	33
1.3	RAPPORT D'ACTIVITÉ	41
	Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs	41
	Les conditions de marché en 2009	45
	Événements significatifs	46
	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2009	49
	Résultats consolidés	49
	Création de valeur pour l'actionnaire	56
	Vie, épargne, retraite	57
	Vie, épargne, retraite – Autres pays	69
	Dommmages	72
	Dommmages – Autres pays	80
	Assurance Internationale	82
	Gestion d'actifs	84
	Banques	87
	Holdings et autres	88
	Perspectives	90
	Glossaire	90
1.4	TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE	94
	Ressources internes de trésorerie : filiales du Groupe	94
	Ressources et gestion de liquidité	95
	Emplois de trésorerie	97
	Marge de solvabilité	97
	Notation de solidité financière	98
	Événements postérieurs à la clôture et affectant les ressources de trésorerie de la Société	99

1.1 DONNÉES FINANCIÈRES HISTORIQUES CONSOLIDÉES

Les données financières historiques consolidées présentées ci-après sont tirées des états financiers consolidés d'AXA et des notes à ces états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2008, 2007, 2006 et 2005 conformément aux normes IFRS.

Le tableau des données historiques présentées ci-après n'est qu'un résumé. Elles doivent être consultées avec les états financiers consolidés et les notes afférentes pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 2008 et 2007 qui figurent au Chapitre 4 « États financiers consolidés » du présent Rapport Annuel.

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes IFRS et interprétations IFRIC émises, définitives et en

vigueur au 31 décembre 2009, telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes. Le Groupe ne fait toutefois pas usage de la possibilité ouverte par le « carve out » de ne pas appliquer toutes les dispositions de la comptabilité de couverture imposées par IAS 39. Par ailleurs, l'adoption de la norme IFRS 9 publiée par l'IASB au mois de novembre 2009 n'a pas été soumise formellement à l'Union Européenne. Cependant, le Groupe n'aurait pas utilisé l'option d'adoption anticipée de cette norme. En conséquence, les comptes consolidés sont également établis sur la base des normes IFRS telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). La date d'adoption de la norme IFRS 9, de ses différentes phases et de ses modalités d'application sont à l'étude dans le Groupe.

(En millions d'euros sauf les données par action)

	2009	2008	2007	2006	2005
Données du Compte de résultat					
Conformes aux normes IFRS ^(a) :					
Chiffre d'affaires	90.124	91.221	93.633	77.966	70.865
Résultat financier hors coût de l'endettement net ^(b)	36.157	(36.068)	25.891	32.555	32.693
Résultat net des opérations courantes avant impôt	5.564	406	7.695	7.626	6.163
Impôt sur le résultat	(1.530)	830	(1.783)	(1.991)	(1.454)
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	-	480	123	97
Résultat net consolidé	4.033	1.236	6.391	5.758	4.806
Résultat net consolidé part du Groupe	3.606	923	5.666	5.085	4.318
Résultat net part du Groupe par action : ^(c)					
- sur base non diluée ^(d)	1,51	0,43	2,69	2,58	2,24
- sur base totalement diluée ^(d)	1,51	0,43	2,67	2,47	2,16
Résultat net part du Groupe par action sur abandon d'activités :					
- sur base non diluée	-	-	0,23	0,06	0,05
- sur base totalement diluée	-	-	0,23	0,06	0,05
Autres données					
Nombre d'actions ordinaires en circulation	2.290,0	2.089,2	2.060,8	2.092,9	1.871,6
Dividende par action ^(e)	0,55	0,40	1,20	1,06	0,88

(En millions d'euros sauf les données par action)	2009	2008 Retraité (f)	2007	2006	2005
Données du Bilan :					
Conformes aux normes IFRS : ^(a)					
Total actif	708.252	673.560	722.927	727.609	575.974
Capitaux propres du Groupe	46.229	37.440	45.642	47.225	36.525
Capitaux propres du Groupe par action ^(c)	20,4	18,2	22,5	22,9	19,9

- (a) Comme décrit dans les Notes 1.10, 1.12.2 et 1.13.2 du Chapitre 4 « États financiers consolidés » de ce Rapport Annuel, ces agrégats reflètent : (i) après clarification de l'« IFRIC agenda committee » suite à la décision de l'IASB, AXA a reclassé en capitaux propres consolidés les titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI » pour l'année 2006 avec effet rétrospectif pour 2005, avec impact sur le résultat net part du Groupe, (ii) En conformité avec la norme FRS 27 au Royaume-Uni, applicable en IFRS, les provisions relatives aux contrats « with-profit » et le « Fund for Future Appropriation » ont fait l'objet d'une réévaluation sur une base « réaliste ». Les frais d'acquisition reportés et les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis correspondant à ces contrats ont été annulés. Ces retraitements n'ont pas d'impact sur le résultat net, et (iii) le retraitement des activités hollandaises en activités discontinues.
- (b) inclut les revenus financiers nets des frais de gestion des placements, des dépréciations, des plus et moins-values nettes réalisées sur placements, des plus et moins-values latentes sur des placements pour lesquels le risque est supporté par les assurés et sur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, incluant les contrats « with-profit » au Royaume-Uni.
- (c) (i) le calcul du résultat par action est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période présentée et (ii) le calcul des capitaux propres du Groupe par action est établi sur la base du nombre d'actions en circulation à la clôture de chaque période présentée. Le calcul déduit les actions détenues par AXA et ses filiales (les titres d'autocontrôle) dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation (pour le résultat net par action) et du nombre d'actions en circulation (pour les capitaux propres du Groupe par action). Le calcul du résultat par action sur base non diluée et le calcul du résultat par action sur base totalement diluée pour les exercices annuels 2009, 2008, et 2007 sont présentés dans la Note 26 « Résultat par action » des états financiers consolidés. À partir de 2008, le résultat net par action inclut les charges d'intérêts et impacts de change des dettes à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres avec application rétrospective aux exercices précédents.
- (d) Suite à l'émission de droit préférentiel de souscription le quatrième trimestre 2009, le nombre moyen d'actions a été recalculé avec un coefficient d'ajustement de 1,02346. Sur ce nombre moyen d'actions, le coefficient a été appliqué sur les actions en circulation avant l'augmentation de capital, conduisant à un ajustement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 48,4 millions en 2009, 47,7 millions en 2008, 47,9 millions en 2007, 45,2 millions en 2006 et 44,1 millions en 2005. Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions en circulation (net des titres d'autocontrôle) était de 2.264 millions et le nombre moyen d'actions en circulation (net des titres d'autocontrôle) sur une base diluée était de 2.133 millions.
- (e) Un dividende annuel est généralement payé chaque année au titre de l'exercice précédent après l'Assemblée Générale (AG) (qui se tient habituellement en avril ou mai) et avant le mois de septembre. Les dividendes présentés dans ce tableau se rapportent à l'année de l'exercice clôturée et non à l'année dans laquelle ils sont déclarés et payés. Un dividende de 0,55 euro par action sera proposé à l'AG qui se tiendra le 29 avril 2010. Le dividende sera mis en paiement le 6 mai 2010, la date de détachement du dividende étant fixée au 3 mai 2010.
- (f) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de ING Seguros (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustement de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

Taux de change

Les taux de change de clôture et moyens utilisés dans la préparation des états financiers consolidés, afin de convertir en euro les résultats des opérations des principales filiales non libellés en euros, sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Taux de clôture			Taux moyen		
	2009 (pour 1 euro)	2008 (pour 1 euro)	2007 (pour 1 euro)	2009 (pour 1 euro)	2008 (pour 1 euro)	2007 (pour 1 euro)
Dollar U.S.	1,43	1,40	1,47	1,39	1,47	1,37
Yen japonais (x100)	1,31	1,27	1,64	1,30	1,62	1,58
Livre sterling	0,89	0,96	0,73	0,89	0,80	0,68
Franc suisse	1,48	1,49	1,66	1,51	1,59	1,64

Information sur le taux d'achat à midi de l'euro

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes et dates indiquées, des informations relatives au taux de change entre le dollar américain et l'euro, calculé d'après le taux d'achat constaté à midi, heure de New York, pour les virements bancaires et tel que certifié, à des fins douanières, par la Federal Reserve Bank

of New York, (dénommé dans le présent Rapport Annuel le « taux d'achat à midi de l'euro »). Les taux d'achat à midi de l'euro sont présentés ci-dessous à titre indicatif et n'ont pas été utilisés par AXA pour établir ses états financiers consolidés présentés dans le Chapitre 4 du présent Rapport Annuel.

€/USD

Année	Parité moyenne ^(a)
2005	1,2400
2006	1,2661
2007	1,3797
2008	1,4695
2009	1,3955
2010 (jusqu'au 28 février 2010)	1,3765

(a) Moyenne des taux d'achat à midi de l'euro le dernier jour ouvré de chaque mois complet de la période concernée.

€/USD

Mois	Plus haut	Plus bas
Septembre 2009	1,4795	1,4235
Octobre 2009	1,5029	1,4532
Novembre 2009	1,5085	1,4658
Décembre 2009	1,5100	1,4243
Janvier 2010	1,4536	1,3870
Février 2010	1,3955	1,3476

Le taux d'achat à midi de l'euro au 31 décembre 2009 était de 1,00 € = 1,4332 \$.

Dividendes

Les dividendes versés par la Société sont payés en euros. La politique future en matière de distribution de dividendes dépendra, entre autres, des résultats réalisés par la Société et de sa situation financière. La proposition de dividende soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA est arrêtée par le Directoire après accord préalable du Conseil de Surveillance.

AXA détermine sa politique de distribution de dividendes sur la base de son résultat courant consolidé diminué de la charge financière sur la dette perpétuelle. Au cours des dernières années, sauf en 2009, AXA a distribué un montant de dividende de l'ordre de 40 à 50 % de ce résultat. Bien que le Management ait l'intention de maintenir cette politique de distribution sur le long terme, le dividende proposé par le Directoire pour une année en particulier

dépend de divers facteurs (incluant la performance de la Société, les conditions de marchés et l'environnement économique général) susceptibles, pour certaines années, d'affecter cet objectif de distribution. Lors de l'examen du dividende à payer pour une année donnée, le Management s'efforce de concilier la gestion prudente du capital et l'attractivité du dividende pour les actionnaires.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 d'approuver le paiement d'un dividende de 0,55 euro au titre de l'exercice 2009.

Le tableau suivant présente les dividendes approuvés et payés au cours des cinq dernières années :

Exercice	Distribution (en millions d'euros)	Nombre d'actions (au 31 décembre)	Dividende net par action (en euro)	Dividende ouvrant droit à abattement (en euro)	Dividende brut par action (en euro)
2005	1.647	1.871.605.004	0,88 ^(b)	0,88 ^(b)	0,88 ^(b)
2006	2.218	2.092.888.314	1,06 ^(c)	1,06 ^(c)	1,06 ^(c)
2007	2.473	2.060.753.492	1,20 ^(d)	1,20 ^(d)	1,20 ^(d)
2008	836	2.089.158.169	0,40 ^(e)	0,40 ^(e)	0,40 ^(e)
2009	1.259 ^(a)	2.289.965.124	0,55 ^(f)	0,55 ^(f)	0,55 ^(f)

(a) Proposition faite à l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2010.

(b) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,352 euro par action pour l'exercice 2005.

(c) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,424 euro par action pour l'exercice 2006.

(d) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,48 euro par action pour l'exercice 2007.

(e) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,16 euro par action pour l'exercice 2008.

(f) Proposition faite à l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2010. Ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,22 euro par action pour l'exercice 2009.

Les dividendes se prescrivent dans un délai de cinq ans. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor Public.

Pour plus d'informations sur la politique de distribution de dividendes d'AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » ainsi qu'à la Partie 5 « Informations additionnelles », Section « Dividendes » du présent Rapport Annuel.

1.2 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Introduction

AXA est une Société Anonyme (SA) à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français. Son siège social se situe 25 avenue Matignon, 75008 Paris, France et son numéro de téléphone est le + 33 (0) 1 40 75 57 00. Pour plus d'informations sur les principaux marchés de négociation des actions, ADR et ADS de la Société, veuillez vous reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise, rémunération des dirigeants, principaux actionnaires

et informations liées », Section 2.5 « La cotation » du présent Rapport Annuel. AXA a été constituée en 1957 mais l'origine de ses activités remonte à 1852. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2059, sauf dissolution anticipée ou prorogation. La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920.

Histoire et évolution de la Société

AXA a pour origine l'association de plusieurs mutuelles régionales d'assurance, les Mutuelles Unies.

En 1982, les Mutuelles Unies prennent le contrôle du Groupe Drouot, l'ensemble ainsi formé prenant ensuite la dénomination AXA.

En 1986, AXA acquiert le Groupe Présence.

En 1988, AXA transfère ses activités d'assurance à la Compagnie du Midi qui prend le nom d'AXA Midi puis d'AXA.

En 1992, AXA prend le contrôle de The Equitable Companies Incorporated à l'issue de la démutualisation de Equitable Life. The Equitable Companies Incorporated, basée aux États-Unis, adopte en 1999 la dénomination AXA Financial, Inc. (« AXA Financial »).

En 1995, AXA prend une participation majoritaire dans National Mutual Holdings, après la démutualisation de cette dernière. National Mutual Holdings, basée en Australie, change ensuite sa dénomination en AXA Asia Pacific Holdings Ltd.

En 1997, AXA fusionne avec son concurrent français, la Compagnie UAP. Ce rapprochement permet au Groupe d'accroître significativement sa taille et de renforcer son positionnement stratégique sur d'importants marchés, particulièrement en Europe.

En 1998, AXA rachète les intérêts minoritaires de sa filiale AXA Royale Belge, puis en 1999 AXA acquiert, par l'intermédiaire de sa filiale Sun Life & Provincial Holdings (« SLPH »), en Grande-Bretagne, le groupe Guardian Royal Exchange, renforçant ainsi ses positions au Royaume-Uni et en Allemagne.

En 2000, AXA (i) prend une participation majoritaire dans la société japonaise d'assurance vie « Nippon Dantai Life Insurance Company » par l'intermédiaire d'une nouvelle société holding « AXA Nichidan », (ii) porte sa participation dans SLPH de 56,3 % à 100 %, (iii) cède la banque d'affaires Donaldson Lufkin & Jenrette (« DLJ ») au groupe Crédit Suisse, (iv) acquiert la société de gestion d'actifs Sanford C. Bernstein par l'intermédiaire d'Alliance Capital, filiale d'AXA aux États-Unis

et spécialisée dans la gestion d'actifs, donnant ainsi naissance à « AllianceBernstein » et (v) acquiert la totalité des intérêts minoritaires d'AXA Financial, aujourd'hui filiale à 100 % d'AXA.

En 2001-2002, AXA acquiert la plate-forme bancaire Banque Directe en France. AXA poursuit par ailleurs la rationalisation de son portefeuille d'activités avec la cession de son activité Santé en Australie, de ses activités d'assurance en Autriche et en Hongrie ainsi que la réorganisation de ses activités de réassurance.

En 2003, AXA cède toutes ses activités en Argentine et au Brésil.

En 2004, AXA acquiert le groupe américain d'assurance MONY, ce qui permet d'accroître d'environ 25 % la capacité de distribution des activités d'assurance vie du Groupe aux États-Unis. AXA cède, par ailleurs, (i) ses activités d'assurance en Uruguay (AXA Seguros Uruguay) finalisant ainsi son désengagement de l'Amérique du Sud, (ii) son activité de courtage aux Pays-Bas (Unirobe), (iii) son activité d'assurance santé aux Pays-Bas, et enfin (iv) son activité de crédit immobilier en Allemagne (AXA Bausparkasse AG).

En 2005, FINAXA, société holding cotée qui était le principal actionnaire d'AXA, est fusionnée dans AXA. Cette opération permet notamment à AXA de simplifier sa structure de détention, d'accroître la proportion de ses titres détenus par le public et de devenir directement propriétaire de la marque « AXA ».

En 2006, AXA acquiert le Groupe Winterthur, alors présent dans 17 pays et comptant environ 13 millions de clients dans le monde. Cette opération permet notamment à AXA de renforcer sa position de leader sur plusieurs marchés européens et d'accroître sa présence dans des marchés en forte croissance, notamment en Europe Centrale et de l'Est ainsi qu'en Asie. AXA acquiert également en 2006 (i) La Citadelle au Canada et (ii) Thinc Destini (renommée Thinc Group) au Royaume-Uni, ainsi que (iii) MLC Hong Kong et Indonésie par l'intermédiaire de sa filiale AXA Asia Pacific Holdings. Par ailleurs, en décembre, AXA finalise la cession de l'activité de réassurance d'AXA RE (désormais « Colisée Re »).

En 2007, AXA (i) prend une participation de 90 % dans Kyobo Auto (désormais « Kyobo AXA General Insurance Company »), leader du marché de l'assurance directe auto en Corée du Sud, (ii) met en place une joint-venture sur le marché ukrainien de l'assurance dommages avec UkrSibbank (la filiale bancaire en Ukraine de BNP Paribas) puis acquiert conjointement avec UkrSibbank 99 % du capital de Vesko, 6^e assureur dommages ukrainien, (iii) finalise la cession de ses principales activités néerlandaises, comprenant 100 % d'AXA Pays-Bas, de Winterthur Pays-Bas et de DBV Pays-Bas, (iv) finalise un accord de partenariat à long terme avec la banque italienne BMPS portant sur la distribution des produits d'assurance vie, dommages et retraite en Italie et (v) conclut un accord en vue d'acquiescer une participation de 36,7 % dans Reso Garantia (« RESO »), qui marque l'entrée d'AXA sur le marché russe.

En 2008, AXA (i) prend une participation de 36,7 % dans le capital de RESO, 2^e assureur dommages en Russie (juin 2008), (ii) finalise l'acquisition de Seguros ING, devenu depuis AXA Seguros, S.A. de Compañía de Valores, 3^e assureur mexicain avec des positions de leader dans des marchés clés tels que l'auto ou la santé et, par ailleurs, présent sur le marché de l'assurance vie (juillet 2008) et (iii) acquiert la participation de 50 % d'OYAK dans AXA OYAK, le 1^{er} assureur dommages en Turquie (août 2008).

En 2009, AXA annonce (i) le renforcement de sa position en Europe Centrale et de l'Est, à travers le rachat des intérêts minoritaires détenus par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans ses entités hongroises, tchèques et polonaises et (ii) une transaction, toujours en état de négociation, par laquelle AXA acquerrait 100 % des activités d'AXA Asia-Pacific Holding (AXA APH) en Asie alors que son partenaire australien acquerrait 100 % des activités australiennes et néo-zélandaises d'AXA APH. Par ailleurs, AXA a annoncé son intention de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 un changement de son mode de gouvernance. Sous réserve de l'approbation de cette proposition par les actionnaires d'AXA, l'actuelle structure duale composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire sera remplacée par une organisation à Conseil d'Administration. Afin de soutenir cette étape de son développement, AXA a mis en place une nouvelle organisation de sa direction au sein de laquelle M. François Pierson, Président Directeur Général d'AXA France et membre du Directoire d'AXA, et M. Christopher Condron, CEO d'AXA Financial, Inc. (États-Unis) et membre du Directoire d'AXA prendront respectivement en charge, outre leurs fonctions actuelles, la responsabilité au niveau international des activités d'assurance dommages et des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé.

Développements récents

Pour une description des acquisitions et cessions significatives de l'exercice d'AXA, se reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités, performances et conditions financières » — Section 1.3

« Rapport d'activité » — « Événements significatifs » ainsi que la Note 5 « Écarts d'acquisition » de la Partie 4 — « États Financiers Consolidés » du Rapport Annuel.

Information générale

La Société est la holding de tête du Groupe AXA, acteur international de premier plan en matière de protection financière. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 90,1 milliards d'euros en 2009, AXA se classe parmi les premiers assureurs mondiaux, sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2008. AXA est aussi l'un des premiers gestionnaires d'actifs au monde, avec 1.015,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2009. Selon les informations disponibles au 31 décembre 2008, AXA était le cinquième gestionnaire d'actifs mondial ⁽¹⁾, y compris les groupes bancaires exerçant des activités dans cette branche.

L'actionariat du Groupe est présenté à la Section 2.4 « Principaux actionnaires et opérations avec des parties liées » du présent Rapport Annuel.

AXA exerce principalement ses activités en Europe, en Amérique du Nord, dans la région Asie / Pacifique et, dans une moindre

mesure, dans d'autres régions telles que le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique Latine. L'activité est organisée en cinq segments : vie, épargne, retraite ; dommages ; assurance internationale ; gestion d'actifs et banques. Un segment Holdings regroupe en outre les sociétés non opérationnelles.

La diversification des activités d'AXA, tant sur le plan géographique que du point de vue des métiers, vise à mutualiser son exposition à différentes natures de risques. Par exemple, l'exposition au risque de mortalité peut être compensée en partie par l'exposition au risque de longévité, et les risques Vie, Épargne, Retraite peuvent être en partie couverts par les risques dommages. De plus, la diversification géographique contribue à réduire la concentration des risques et la volatilité observée de la sinistralité.

(1) Source : « Pensions & Investments, Enquête 2008 Watson Wyatt Global 500 ».

Tableau des principales filiales avec pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme simplifié d'AXA au 31 décembre 2009. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à la Note 2 « Périmètre de consolidation » du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Les pourcentages indiqués dans la troisième colonne (« Pourcentage d'intérêt du Groupe ») représentent le pourcentage de détention capitalistique, direct et indirect, et les pourcentages indiqués dans la quatrième colonne (« Pourcentage de droits de vote ») représentent le pourcentage de droits de vote détenus, directement ou indirectement.

PRINCIPALES FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2009

		Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote
Assurance internationale			
AXA Assistance SA		100 %	100 %
AXA Corporate Solutions Assurance		98,75 %	98,75 %
AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company		100 %	100 %
Colisée Ré ^(a)		100 %	100 %
Gestion d'actifs			
AXA Investment Managers		95,27 %	95,29 %
AXA Real Estate Investment Managers		95,25 %	100 %
AllianceBernstein ^(b)		62,15 %	62,15 %
AXA Rosenberg		71,45 %	75 %
AMÉRIQUE DU NORD			
	États-Unis		
Assurance	AXA Financial, Inc. ^(c)	100 %	100 %
	Canada		
Assurance	AXA Canada Inc. ^(d)	100 %	100 %
	Mexique		
Assurance	AXA Seguros, S.A. de Capital Variable ^(e)	99,94 %	99,94 %
AFRIQUE			
	Maroc		
Assurance	AXA Holding Maroc ^(f)	100 %	100 %
EUROPE			
	Belgique		
Assurance	AXA Holdings Belgium ^(g)	100 %	100 %
Services Financiers	AXA Bank Europe ^(gbis)	100 %	100 %
	République Tchèque		
Assurance	AXA zivotní pojišť'ovna a.s.	79,49 %	79,49 %
	AXA penzijní fond a.s.	92,85 %	92,85 %

(a) Nouvelle dénomination sociale (auparavant AXA RE Paris).

(b) AXA détient indirectement 100 % de l'actionnaire principal d'AllianceBernstein.

(c) Société détenant AXA Equitable Life Insurance Company, Mony Companies, AXA Financial Bermuda Ltd.

(d) Société détenant AXA Assurances Inc.

(e) Société détenue par AXA Mediterranean Holding, S.A. (Espagne).

(f) Société détenant AXA Assurance Maroc.

(g) Société détenant AXA Belgium.

(gbis) Société détenant AXA Bank Suisse

		Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote
	France		
Assurance	AXA France Assurance ^(h)	100 %	100 %
Services Financiers	Compagnie Financière de Paris	100 %	100 %
	AXA Banque	99,89 %	100 %
	Grèce		
Assurance	AXA Insurance A.E. ⁽ⁱ⁾	99,89 %	99,89 %
	Hongrie		
Assurance	AXA Biztosító Zrt.	67,40 %	67,40 %
Services Financiers	AXA Bank Europe SA Magyarországi Fióktelepe ^(j)	100 %	100 %
	Italie		
Assurance	AXA Italia S.p.A. ^(k)	100 %	100 %
	AXA MPS Assicurazioni Vita S.p.A. ^(l)	50 %	50 % + 1 droit de vote
	AXA MPS Assicurazioni Danni S.p.A. ^(m)	50 %	50 % + 1 droit de vote
	Irlande		
Assurance	AXA Holdings Ireland Limited ⁽ⁿ⁾	99,99 %	100 %
	Allemagne		
Assurance	AXA Konzern AG ^(o)	100 %	100 %
	DBV-Winterthur Holding AG ^(p)	100 %	100 %
	AXA Versicherungen AG	100 %	100 %
	AXA Leben AG	100 %	100 %
Services Financiers	AXA Bank AG	100 %	100 %
	Luxembourg		
Assurance	AXA Luxembourg SA ^(q)	100 %	100 %
	Pologne		
Assurance	AXA PTE S.A.	70 %	70 %
	AXA Zycie TU S.A.	79,43 %	79,43 %
	Portugal		
Assurance	AXA Portugal Companhia de Seguros SA	99,49 %	99,73 %
	AXA Portugal Companhia de Seguros de Vida SA	94,89 %	95,09 %
	Seguro Directo Gere ^(r)	100 %	100 %
	Espagne		
Assurance	AXA Mediterranean Holding S.A. ^(s)	100 %	100 %
	Suisse		
Assurance	AXA Life Ltd.	100 %	100 %
	AXA Insurance Ltd. ^(t)	100 %	100 %

(h) Société détenant AXA France Vie, AXA France IARD, AVANSSUR, AXA Corporate Solutions Assurance, Juridica, AXA Épargne Entreprise et Natio.

(i) Société détenue par AXA Mediterranean Holding, S.A. (Espagne).

(j) Nouvelle dénomination sociale (auparavant ELLA Bank).

(k) Société détenant AXA Assicurazioni S.p.A. et AXA Interlife S.p.A.

(l) Société détenue par AXA Mediterranean Holding, S.A. (Espagne). Société détenant Quadrifoglio Vita S.p.A.

(m) Société détenue par AXA Mediterranean Holding, S.A. (Espagne).

(n) Société détenant AXA Ireland Limited et AXA Insurance Limited.

(o) Société détenant AXA Versicherung AG, AXA Lebensversicherung AG et AXA ART Versicherung AG et AXA Krankenversicherung AG.

(p) Société détenant DBV-Winterthur Lebensversicherung AG, DBV-Winterthur Versicherung AG et AXA Krankenversicherung AG.

(q) Société détenant AXA Assurance Luxembourg et AXA Assurance via Luxembourg.

(r) Société détenue par AXA Mediterranean Holding, S.A. (Espagne).

(s) Société détenant notamment Hilo Direct de Seguros y Reaseguros, AXA Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros, AXA Vida, AXA MedLa IT & Local Support Services, S.A. (auparavant Winterthur Service, S.A.), AXA Winterthur Salud S.A. de Seguros, AXA Aurora Vida et AXA Pensiones, S.A. E.G.F.P.

(t) Société détenant 66,66 % de AXA-ARAG Rechtsschutz AG (auparavant Winterthur-ARAG).

(u) Société détenant 100 % d'AXA Hayat Sigorta A.S. et 72,55 % d'AXA Sigorta A.S.

(v) Société détenant directement AXA Sun Life Holdings plc, Guardian Royal Exchange plc et Bluefin Group Limited (anciennement AXA Advisory Holdings Limited) et indirectement AXA Sun Life plc, Winterthur UK Financial Services Group Limited, AXA Insurance plc, Bluefin Advisory Services Limited et AXA PPP healthcare Limited.

		Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote
	Turquie		
Assurance	AXA Holding A.S. ^(w)	100 %	100 %
	Royaume-Uni		
Assurance	AXA UK plc ^(v)	99,99 %	100 %
ASIE-PACIFIQUE			
	Australie/Nouvelle-Zélande		
Assurance	AXA Asia Pacific Holdings Limited ^(w)	54,07 %	54,08 %
	Hong Kong		
Assurance	AXA China Region Limited ^(x)	54,07 %	100 %
	Japon		
Assurance	AXA Japon Holding Co. Ltd ^(y)	98,40 %	98,40 %
	Singapour		
Assurance	AXA Financial Services (Singapore) Pte Ltd ^(z)	54,07 %	100 %
	Corée du Sud		
Assurance	Kyobo AXA General Insurance Co, Ltd	92,73 %	92,73 %

(w) Société détenant notamment *The National Mutual Life Association of Australasia Limited, National Mutual Funds Management (Global) Limited et National Mutual International Pty Limited*. Le pourcentage d'intérêt économique et de contrôle dans le Groupe AXA Asia Pacific se répartit entre 44,65 % d'intérêt direct et 9,43 % d'intérêt indirect détenu par AXA Sun Life PLC.

(x) Totalelement détenue par AXA Asia Pacific Holdings Limited.

(y) Société détenant AXA Life Insurance Co. Ltd, AXA Non-Life Insurance Co. Ltd.

(z) Société détenant AXA Life Insurance Singapore Pte Ltd. Totalelement détenue par AXA Asia Pacific Holdings Limited.

Notations

PRINCIPALES NOTATIONS DU GROUPE AXA AU 16 MARS 2010

La Société et certaines de ses filiales d'assurance sont évaluées par des agences de notation reconnues. La notation par société varie d'une agence à une autre.

Au 16 mars 2010, les principales notations pour la Société et ses principales filiales d'assurance sont les suivantes :

	Agence	Notation	Perspective
Notation de solidité financière (FSR – Financial Strength Rating)			
Principales sociétés d'assurances du Groupe	Standard & Poor's	AA	Négative
	Moody's	Aa3	Stable
	Fitch Ratings	AA-	Négative
Notation portant sur la dette émise par AXA SA (société holding du Groupe AXA)			
Notation du risque de contrepartie long terme / Dette senior	Standard & Poor's	A+	Négative
	Moody's	A2	Stable
	Fitch Ratings	A-	
Notation du risque de contrepartie court terme / Billets de trésorerie	Standard & Poor's	A-1	
	Moody's	P-1	
	Fitch Ratings	F-1	

Les notations détaillées ci-dessus peuvent être sujettes à révision ou à retrait à n'importe quel moment par les agences de notation qui les délivrent. Aucune de ces notations ne représente une indication de la performance passée ou future des actions, American Depositary Shares (ADS), American Depositary Receipts (ADR) ou dettes émises par la Société et ne devrait pas être utilisée dans une décision d'investissement. La Société n'est pas responsable quant à l'exactitude et la fiabilité de ces notations.

Notations sociétales

Les performances sociale, sociétale, environnementale et de gouvernance du Groupe AXA sont évaluées par de nombreux

acteurs, y compris des investisseurs, des courtiers et des agences de notation spécialisées sur le marché de l'investissement socialement responsable (ISR). Le Groupe se positionne au-dessus de la moyenne de son secteur et est présent dans les trois principaux indices éthiques internationaux :

- DJSI STOXX et DJSI World (basés sur la recherche SAM) ;
- FTSE4GOOD (basé sur la recherche EIRIS ⁽¹⁾) ;
- ASPI Eurozone (basé sur la recherche Vigeo).

(1) L'agence EIRIS ne publie pas de ratings publics.

Agence	Thème	Rating AXA
SAM (2009)	Score général	71 % (moy. secteur : 49 %)
	Economie	79 % (moy. secteur : 58 %)
	Social	66 % (moy. secteur : 43 %)
	Environnement	68 % (moy. secteur : 46 %)
	Catégorie « Sustainability Yearbook »	Bronze
	Ressources Humaines	52 % (rating : +)
Vigeo ⁽¹⁾ (2008)	Droits humains	53 % (rating : +)
	Engagement sociétal	63 % (rating : +)
	Environnement	54 % (rating : +)
	Comportements sur les marchés	59 % (rating : +)
	Gouvernement d'entreprise	48 % (rating : =)

(1) Définition des ratings Vigeo :

-- : entreprises les moins avancées du secteur ;

- : entreprises en dessous de la moyenne du secteur ;

= : entreprises dans la moyenne du secteur ;

+ : entreprises actives ;

++ : entreprises les plus engagées du secteur.

Notations sociales et environnementales : www.axa.com/fr/responsable/performance

Activités du Groupe

Le tableau ci-dessous résume les principales données financières par segment pour les trois derniers exercices :

INDICATEURS D'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Années					
	2009		2008		2007	
Chiffre d'affaires						
– Vie, épargne, retraite	57.620	64 %	57.977	64 %	59.845	64 %
– Dommages	26.174	29 %	26.039	29 %	25.016	27 %
– Assurance internationale	2.860	3 %	2.841	3 %	3.568	4 %
– Gestion d'actifs	3.074	3 %	3.947	4 %	4.863	5 %
– Banques	395	0 %	412	0 %	339	0 %
– Holdings et autres compagnies	0	0 %	5	0 %	2	0 %
Total chiffre d'affaires	90.124	100 %	91.221	100 %	93.633	100 %
APE (a)	6.188		6.789		7.694	
Valeur des affaires nouvelles (VAN) (b)	1.113		985		1.772	
Contribution au résultat opérationnel (c)						
– Vie, épargne, retraite	2.336	61 %	1.508	37 %	2.670	54 %
– Dommages	1.670	43 %	2.394	59 %	1.863	38 %
– Assurance Internationale	286	7 %	188	5 %	218	4 %
– Gestion d'actifs	355	9 %	589	15 %	590	12 %
– Banques	(2)	0 %	33	1 %	36	1 %
– Holdings et autres compagnies	(793)	- 21 %	(668)	- 17 %	(414)	- 8 %
Résultat opérationnel	3.854	100 %	4.044	100 %	4.963	100 %
Part des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire (net d'impôt)	(386)		(345)		1.175	
Résultat courant (d)	3.468		3.699		6.138	
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(202)		(49)		482	
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(85)		(99)		(106)	
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	485		(2.501)		(596)	
Coûts d'intégration	(60)		(127)		(252)	
Résultat net part du Groupe	3.606		923		5.666	
– Vie, épargne, retraite	2.075	48 %	(446)	- 47 %	2.899	49 %
– Dommages	1.516	35 %	926	98 %	2.218	37 %
– Assurance Internationale	326	8 %	103	11 %	243	4 %
– Gestion d'actifs	409	9 %	396	42 %	588	10 %
– Banques	(17)	0 %	(38)	- 4 %	6	0 %
Résultat net des segments opérationnels part du Groupe	4.309	100 %	942	100 %	5.953	100 %
Holdings et autres compagnies	(703)		(19)		(287)	
Résultat net part du Groupe	3.606		923		5.666	

(a) Les Annual Premium Equivalent (APE) sont la somme de 100 % des primes périodiques sur affaires nouvelles et de 10 % des primes uniques sur affaires nouvelles, en ligne avec la méthodologie de calcul de l'EEV. Les primes APE sont en part du Groupe.

(b) La valeur des affaires nouvelles produites pendant l'exercice (VAN) correspond à la valeur des contrats nouveaux en portefeuille à la fin de l'année plus le résultat statutaire de l'exercice qui s'y rapporte. La VAN est en part du Groupe.

(c) Le résultat opérationnel est égal au résultat courant à l'exception des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire.

(d) Le résultat courant correspond au résultat net part du Groupe avant prise en compte de l'impact des :

(i) Opérations exceptionnelles (principalement changements de périmètre et opérations discontinues) ;

(ii) Coûts d'intégration et de restructuration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises ;

(iii) Les charges nettes sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles de même nature ;

(iv) Gains et pertes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (à l'exception des placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré), les impacts de change sur actifs et passifs, et les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers.

AUTRES DONNÉES FINANCIÈRES

	2009	2008 Révisé ^(b)	2008	2007 Révisé ^(b)	2007
Pour l'année terminant le 31 décembre					
Résultat net par action (en euro) ^(a)					
Sur base non diluée	1,51	0,43	0,44	2,69	2,76
Sur base totalement diluée	1,51	0,43	0,44	2,67	2,73
Cours moyen de l'action (en euro)	13,8	20,5	20,5	30,9	30,9
Au 31 décembre,					
Capitaux propres (en millions d'euros)	46.229	37.440	37.440	45.642	45.642
Cours de l'action (en euro)	16,5	15,8	15,8	27,4	27,4

(a) À partir de 2008, le résultat net par action inclut les charges d'intérêts et les impacts de change des dettes à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres, avec application rétrospective aux exercices précédents.

(b) À la suite de l'augmentation de capital avec DPS d'AXA au 4^e trimestre 2009, le nombre d'actions moyen a été modifié pour prendre en compte un facteur d'ajustement de 1,023. Dans le calcul du nombre moyen d'actions, le facteur d'ajustement a été appliqué aux actions existantes à la date de l'augmentation de capital, entraînant un ajustement sur le nombre moyen d'actions de 48,4 millions d'actions en 2009, de 47,7 millions en 2008 et de 47,9 millions en 2007. Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions existantes était de 2.264 millions et le nombre moyen d'actions dilué de 2.133 millions.

Le tableau suivant indique le montant total des actifs gérés par les filiales d'AXA, tant pour compte propre que pour compte de tiers :

ACTIFS GÉRÉS

En millions d'euros	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
Pour AXA :			
Compte propre	441.928	433.576	439.604
Actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte)	155.457	131.990	182.827
Sous-total	597.385	565.566	622.431
Pour compte de tiers ^(a)	417.666	415.913	658.921
TOTAL ACTIFS GÉRÉS	1.015.050	981.479	1.281.352

(a) Inclut les Mutuelles AXA.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires consolidé par segment d'activité pour chacun des grands marchés géographiques pour les trois derniers exercices :

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

	Années					
	2009		2008		2007	
	Sur le total Groupe (%)	Sur le total par activité (%)	Sur le total Groupe (%)	Sur le total par activité (%)	Sur le total Groupe (%)	Sur le total par activité (%)
Total chiffre d'affaires (en millions d'euros)^(b)	90.124		91.221		93.633	
Vie, Épargne, Retraite	64 %		64 %		64 %	
France		28 %		25 %		25 %
États-Unis		16 %		24 %		27 %
Royaume-Uni		5 %		6 %		8 %
Japon		9 %		8 %		9 %
Allemagne		12 %		11 %		10 %
Belgique		4 %		4 %		5 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine		11 %		8 %		3 %
Suisse		8 %		8 %		7 %
Autres		6 %		6 %		6 %
Dommmages	29 %		29 %		27 %	
France		22 %		21 %		21 %
Allemagne		13 %		14 %		14 %
Royaume-Uni (et Irlande)		15 %		17 %		20 %
Belgique		8 %		8 %		8 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine		26 %		25 %		21 %
Suisse		8 %		8 %		8 %
Autres		8 %		7 %		7 %
Assurance Internationale	3 %		3 %		4 %	
AXA Corporate Solutions Assurance		67 %		69 %		51 %
AXA Cessions		2 %		2 %		2 %
Assistance		27 %		26 %		20 %
Autres ^(a)		4 %		3 %		28 %
Gestion d'actifs	3 %		4 %		5 %	
AllianceBernstein		61 %		64 %		64 %
AXA Investment Managers		39 %		36 %		36 %
Banques	0 %		0 %		0 %	
AXA Banque (France)		23 %		25 %		25 %
AXA Bank Europe (Belgique)		59 %		60 %		64 %
Autres		18 %		15 %		11 %
Holdings et autres compagnies	0 %		0 %		0 %	

(a) Inclut les affaires enregistrées par Colisée Re (ex AXA RE) et intégralement réassurées par Paris RE (accord de "fronting" mis en place suite à la cession de l'activité de Colisée Re (ex AXA RE) à Paris RE).

(b) Comme décrit en Note 1.10 de la Section 4 "États financiers consolidés", la contribution au compte de résultat des activités cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Pour de plus amples informations sur le chiffre d'affaires d'AXA par segment d'activité, reportez-vous à la Note 20 « Chiffre d'affaires sectoriel et produit net bancaire » qui figure dans la Section 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Pour de plus amples informations sur les segments d'activité du Groupe AXA, reportez-vous à la Section 1.3 « Rapport d'activité » et à la Note 3 « Bilan et Compte de résultat sectoriels » qui figure dans la Section 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Informations sectorielles

Vie, Épargne, Retraite

AXA propose une large gamme de contrats individuels et collectifs d'assurance vie, épargne, retraite comprenant des produits d'épargne retraite, de prévoyance et de santé à une clientèle de particuliers et d'entreprises. Sur l'exercice 2009, le chiffre d'affaires de ce segment d'activité s'est élevé à 57,6 milliards d'euros, soit 64 % du chiffre d'affaires consolidé d'AXA. En 2008, ces chiffres s'élevaient respectivement à 58,0 milliards d'euros et 64 %.

Le tableau suivant indique la répartition géographique du chiffre d'affaires et des passifs techniques bruts de ce segment :

SEGMENT VIE, ÉPARGNE, RETRAITE : CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

En millions d'euros, sauf pourcentages	Chiffre d'affaires pour les années						Passifs techniques bruts au 31 décembre 2009
	2009		2008		2007		
France	16.340	28 %	14.271	25 %	15.045	25 %	113.358
États-Unis	9.384	16 %	13.755	24 %	16.243	27 %	98.583
Japon	5.438	9 %	4.628	8 %	5.116	9 %	33.116
Royaume-Uni	2.783	5 %	3.549	6 %	4.628	8 %	74.281
Allemagne	6.694	12 %	6.233	11 %	6.200	10 %	55.597
Belgique	2.515	4 %	2.559	4 %	3.072	5 %	26.153
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(b)	6.473	11 %	4.813	8 %	1.918	3 %	35.539
Suisse	4.437	8 %	4.482	8 %	4.116	7 %	37.070
Autres	3.555	6 %	3.688	6 %	3.507	6 %	21.919
dont Australie et Nouvelle-Zélande ^(c)	1.532	3 %	1.719	3 %	1.384	2 %	8.694
dont Hong-Kong	1.203	2 %	1.126	2 %	1.257	2 %	6.908
TOTAL	57.620	100 %	57.977	100 %	59.845	100 %	495.617
Dont							
Primes émises	55.899		56.071		57.773		
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	547		662		740		
Autres Revenus ^(a)	1.174		1.244		1.332		

(a) Inclut le chiffre d'affaires d'autres activités (principalement les commissions reçues sur les activités de vente d'OPCVM).

(b) En 2007, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine comprend l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Turquie, la Grèce et le Maroc. Depuis juillet 2008, elle comprend en plus le Mexique.

(c) Les actifs et passifs des opérations en Australie et en Nouvelle-Zélande sont classés en actifs destinés à la vente au bilan, mais sont inclus dans ce tableau en passifs techniques bruts pour 8,7 millions d'euros.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AFFAIRES NOUVELLES EN BASE APE ET DE LEUR VALEUR

En million d'euros	Affaires nouvelles Vie du Groupe en base APE ^(a)			Valeur des affaires nouvelles ^(b)		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
France	1.602	1.347	1.360	145	78	230
États-Unis	994	1.540	2.099	73	73	397
Japon	532	482	567	330	299	440
Royaume-Uni	926	1.287	1.588	97	125	140
Allemagne	469	468	457	63	86	166
Belgique	264	260	340	41	29	144
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(c)	497	406	206	79	55	43
Suisse	255	280	222	84	78	46
Autres	649	720	855	201	162	166
dont Australie / Nouvelle Zélande	269	378	545	38	35	51
dont Hong-Kong	123	112	139	78	75	77
TOTAL PART DU GROUPE	6.188	6.789	7.694	1.113	985	1.772

(a) Les affaires nouvelles Vie du Groupe en base APE sont la somme de 100 % des primes périodiques sur affaires nouvelles et de 10 % des primes uniques sur affaires nouvelles, en ligne avec la méthodologie de calcul de l'EEV. Les primes APE sont en part du Groupe.

(b) La valeur des affaires nouvelles produites pendant l'exercice (VAN) correspond à la valeur des contrats nouveaux en portefeuille à la fin de l'année plus le résultat statutaire de l'exercice qui s'y rapporte. La VAN est en part du Groupe.

(c) Pour les affaires nouvelles vie en base APE et en valeur : la Région Méditerranéenne et Amérique Latine comprend l'Espagne, l'Italie et le Portugal, la Grèce et la Turquie. En 2008, elle inclut également le Mexique.

MARCHÉ ET CONCURRENCE

Dans le segment de l'assurance vie, épargne, retraite, AXA opère principalement en Europe occidentale (dont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et la Région Méditerranéenne), aux États-Unis et au Japon. AXA propose aussi des produits d'épargne retraite, d'assurance vie et de santé dans d'autres pays, tels l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en Asie (notamment Hong-Kong, Singapour, la Chine et l'Indonésie), en Europe Centrale et de l'Est, au Moyen-Orient et en Amérique Latine (Mexique). Les produits commercialisés sur ces marchés sont distribués par différents réseaux de distribution, notamment des agents exclusifs, des salariés commerciaux, des courtiers, des conseillers en gestion de patrimoine indépendants et des réseaux bancaires. Référence est faite au paragraphe « Réseaux de distribution » ci-après pour plus de détails.

La nature et l'intensité de la concurrence varient selon les pays pour toutes les catégories de produits d'assurance vie, épargne, retraite, tant collectifs qu'individuels. En effet, de nombreuses compagnies d'assurance proposent des produits comparables à ceux d'AXA, en recourant parfois aux mêmes techniques de commercialisation.

Les principaux facteurs de compétitivité sur ce segment d'activité sont les suivants :

- La taille, la puissance et la qualité des réseaux de distribution, notamment en matière de conseil ;
- La gamme des produits offerts, leur qualité et la capacité d'innovation ;

- Les tarifs ;
- La qualité de service ;
- Les performances de la gestion financière ;
- Pour les contrats participatifs, l'historique de la participation aux bénéficiaires ;
- Les taux crédités aux assurés sur les produits adossés à l'actif général ;
- La réputation et la notoriété de la marque ;
- La qualité du management ;
- Les notations de solidité financière et de capacité de règlement des sinistres (notamment pour les activités collectives et pour compte de tiers) ; et
- L'évolution de la réglementation dans la mesure où elle peut avoir un impact sur la tarification des contrats.

AXA est en concurrence avec les compagnies d'assurance et peut être confronté à la concurrence de banques, de gestionnaires d'actifs, de conseillers en gestion de patrimoine indépendants et d'autres institutions financières sur le marché de l'épargne, mais aussi, dans une moindre mesure, sur celui de l'assurance vie.

Le tableau ci-dessous présente les principaux marchés d'AXA classés sur la base des cotisations émises en 2008 et précise le classement d'AXA suivant sa part de marché :

MARCHÉ - VIE

Pays	Sur la base des cotisations émises en 2008			
	Données locales ^(a)		AXA ^(b)	
	Rang mondial du marché	Part du marché mondial	Rang d'AXA	Part de marché d'AXA
France ^(h)	4	8 %	3 ^(e)	9 %
États-Unis ^(h)	1	24 %	5 ^(c)	6 %
Japon	2	16 %	8	3 %
Royaume-Uni	3	12 %	6 ^(d)	8 %
Allemagne	5	5 %	5 ^(g)	5 %
Belgique	17	1 %	3	13 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine				
- Italie	7	3 %	8	4 %
- Espagne ^(h)	14	2 %	13	2 %
- Portugal	24	1 %	8	2 %
- Turquie	44	0 %	8	4 %
- Maroc	48	0 %	5	8 %
- Grèce ^(h)	36	0 %	9	4 %
- Mexique ^(h)	30	0 %	6	5 %
Suisse ^(h)	18	1 %	2	27 %

(a) Données extraites de l'étude Swiss Re Sigma 2009 « L'assurance dans le monde en 2008 ».

(b) Source : AXA, principalement issues des données des fédérations d'assurances de chacun des pays mentionnés.

(c) Concerne les produits « individual variables annuités ».

(d) Sur la base de l'indice des affaires nouvelles (primes périodiques majorées d'un dixième des primes uniques).

(e) Exclut les produits Santé.

(f) Inclut l'activité MPS Financial (basée en Irlande).

(g) En considérant chacune des compagnies du «Group of Public Insurer» indépendamment.

(h) Le rang et la part de marché d'AXA sont mis à jour avec le classement de septembre 2009.

Pour de plus amples informations sur les marchés, reportez-vous au paragraphe de la Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel intitulé « Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs ».

PRODUITS ET SERVICES

AXA propose une large gamme de produits Vie, Épargne, Retraite comprenant des produits d'épargne retraite, prévoyance et santé destinés aux particuliers et aux entreprises. Cette gamme de produits couvre en particulier les temporaires décès, vies entières, vies universelles, contrats mixtes, rentes immédiates, rentes différées et autres produits de placement. Les produits santé proposés comprennent des garanties pour maladies graves et des garanties viagères. La nature et les spécificités des produits proposés par AXA varient d'un marché à l'autre.

TYPES DE PRODUITS PAR NATURE DE RISQUE COUVERT

Épargne retraite :

- Les rentes différées peuvent être à prime unique ou à primes périodiques. Ces produits se subdivisent en deux phases : une phase de capitalisation et une phase de versements de la rente. En règle générale, le versement des primes sur de longues périodes différées fait l'objet d'une plus grande flexibilité. La prime peut être investie dans des contrats adossés à l'actif général de l'assureur ou dans des fonds en unités de compte. Également connus sous le nom de « individual variable annuities » ou produits retraite en unités de compte aux États-Unis, ces produits comprennent souvent des garanties optionnelles et payantes de prestations complémentaires en cas de vie ou de décès telles que des garanties de rentes minimum (« GMIB – guaranteed minimum income benefit »), des garanties planchers en cas de décès (« GMDB – guaranteed minimum death benefit ») et des garanties de montants rachetables (« GMWB – guaranteed minimum withdrawal benefit ») ;
- Les produits d'épargne pure offrent un rendement aux assurés avec un risque d'investissement pour les actionnaires ;
- Les produits d'épargne universelle sont similaires aux produits vie universelle mais la composante garantie en cas de décès est négligeable. Les produits vie universelle sont décrits ci-après.

Vie :

- Les temporaires-décès offrent une garantie en cas de décès pendant une durée limitée ;
- Les produits vie entière offrent une garantie en cas de décès sur l'ensemble de la durée de la vie de la personne ou jusqu'à un âge élevé (95 ou 100 ans) aussi longtemps que les primes sont versées ;
- Les produits vie universelle comprennent toutes les formules comportant une garantie significative en cas de décès. Les fonds peuvent être investis en unités de compte et/ou dans l'actif général de l'assureur ;
- Les contrats mixtes versent une prestation en cas de décès pendant une durée limitée ou jusqu'à l'âge de 65 ans. Une garantie est versée à l'échéance si l'assuré est toujours en vie ;
- Les contrats d'incapacité versent une prestation en cas d'incapacité. Il peut s'agir d'un montant forfaitaire ou d'un pourcentage du capital versé sur une période donnée ;
- Les produits de rente immédiate sont en général assortis d'une prime unique sans période préalable de capitalisation ; ils génèrent des versements réguliers pendant une période déterminée ou sur la durée de la vie d'une personne.

Les produits santé ⁽¹⁾ offrent en général le remboursement des dépenses de santé ou des prestations en nature au titre de services médicaux.

Les OPCVM vendus par les sociétés d'assurance sont en général des fonds à capital variable gérés par une société de gestion d'actifs conformément à des objectifs préalablement fixés.

Les produits vie, épargne, retraite d'AXA peuvent être séparés entre :

- *Des contrats avec participation (contrats en euros ou traditionnels)*, permettant aux assurés de participer, au travers d'intérêts et de bonus qui leur sont crédités, à l'excédent des actifs sur les passifs (surplus) de la compagnie d'assurance ;
- *Des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte)*, les risques de perte (et les potentiels de gain) sur ces placements étant généralement supportés par les souscripteurs, tandis que l'assureur prélève des chargements sur les encours gérés.

Innovation produits

Pour attirer et fidéliser la clientèle, en particulier sur des segments identifiés comme stratégiques, AXA a élaboré des solutions destinées à répondre aux besoins de segments de clientèle ciblés. De nouveaux produits sont également conçus en vue de promouvoir la multi-détention, améliorant ainsi la fidélisation des clients ainsi que la valeur pour ces derniers. De plus, fort de la réussite locale de certains produits, AXA tend à les lancer dans d'autres pays.

(1) Les produits santé peuvent être classés soit dans la catégorie Vie, Épargne, Retraite, soit dans la catégorie dommages, en fonction des caractéristiques des produits et des pratiques de chaque pays. Par exemple, des contrats Vie intégrant des options ou une composante de type épargne sont classés dans la catégorie Vie, Épargne, Retraite.

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires consolidé (net des éliminations internes) et les passifs techniques bruts par grandes lignes de produits :

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Chiffre d'affaires par produits pour les années						Passifs techniques bruts au 31 décembre 2009 ^(c)
	2009		2008		2007		
Épargne/Retraite	29.376	53 %	28.690	51 %	31.652	55 %	257.138
Individuelle	25.410	45 %	25.829	46 %	28.264	49 %	222.112
Collective	3.966	7 %	2.861	5 %	3.388	6 %	35.026
Vie (y compris contrats décès)	17.676	32 %	18.661	33 %	18.095	31 %	143.418
Santé	6.653	12 %	6.200	11 %	5.966	10 %	17.387
Autres	2.194	4 %	2.520	4 %	2.059	4 %	11.098
Sous-total	55.899	100 %	56.071	100 %	57.773	100 %	429.042
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	547		662		740		47.666
Autres revenus ^(b)	1.174		1.244		1.332		
Passifs liés à la participation aux bénéficiaires							16.581
Passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis							2.632
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement							(305)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	57.620		57.977		59.845		495.617
Dont :							
Contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	13.167	24 %	18.435	33 %	21.529	37 %	159.774
Contrats « with-profit » (Royaume-Uni) ^(a)	560	1 %	706	1 %	976	2 %	15.967

(a) Les contrats « with-profit » au Royaume-Uni, qui sont des produits avec une clause de participation aux bénéficiaires, étaient vendus par AXA Sun Life jusqu'en 2002. Les souscripteurs des contrats « with-profit » ont droit à une part des revenus et des plus-values réalisées sur les primes investies sous la forme de deux types de « bonus » : les « regular bonus » et les « terminal bonus ». Les « regular bonus », qui ont pour but d'assurer un rendement au souscripteur par une augmentation régulière de son épargne (et donc des prestations qui lui sont rattachées), sont crédités à son bénéfice. Une fois crédités, ces « regular bonus » sont acquis au souscripteur à l'échéance du contrat (décès ou autres cas prévus par la police). Les « terminal bonus », dont le paiement n'est pas garanti à l'avance, ont pour but de permettre aux souscripteurs de participer aux résultats cumulés de la gestion financière en intégrant d'autres éléments affectant la société (dont les frais généraux, les charges techniques liées à la mortalité constatée et les taxes). Ces « bonus à l'échéance » peuvent représenter une part très importante du capital total versé au terme du contrat ou en cas de rachat avant l'échéance. Ils sont laissés à la discrétion du Conseil d'Administration de la société. En 2001, avec l'accord des souscripteurs et à la suite d'une décision de justice, AXA Equity & Law a réorganisé sa structure financière. Les fonds d'assurance vie ont été transférés à AXA Sun Life et entièrement restructurés. Une partie des actifs accumulés au cours des années précédentes a été attribuée à AXA en tant qu'actionnaire, une autre partie étant allouée aux souscripteurs sous la forme d'un « bonus de restructuration », déterminé en fonction du nombre de souscripteurs éligibles.

(b) Inclut le chiffre d'affaires des autres activités (principalement les commissions reçues sur les activités de vente d'OPCVM).

(c) Les actifs et passifs des opérations en Australie et en Nouvelle-Zélande sont classés en actifs destinés à la vente au bilan, mais sont inclus dans ce tableau en passifs techniques bruts pour 8,7 millions d'euros.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AXA assure la distribution de ses produits Vie, Épargne, Retraite avec divers réseaux de distribution variant selon les pays. Les réseaux de distribution exclusifs sont composés d'agents exclusifs, de salariés commerciaux et de réseaux de vente directe. Les réseaux de distribution non exclusifs sont composés de courtiers, de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, de distributeurs agréés et de partenariats.

L'expression « agent exclusif » désigne toute personne morale ou physique dont l'activité est exercée pour le compte exclusif d'une compagnie d'assurance pour vendre ses produits en son nom. Les agents généraux constituent un exemple d'agents exclusifs.

Les salariés commerciaux désignent les salariés d'une compagnie d'assurance, ou d'une de ses filiales, qui vendent les produits de cette dernière.

La vente directe s'applique à toutes les ventes effectuées notamment par correspondance, téléphone et Internet.

Le terme courtier désigne toute personne morale ou physique qui négocie, pour le compte d'un client et en contrepartie d'une commission, des contrats d'assurance vendus par des compagnies d'assurance. Contrairement aux agents exclusifs, ils peuvent vendre des contrats de plusieurs sociétés d'assurance.

Un conseiller en gestion de patrimoine indépendant est une personne physique ou morale qui délivre des conseils financiers et négocie pour le compte d'un client des contrats d'assurance vendus par des compagnies d'assurance.

Les distributeurs agréés sont des personnes morales ou physiques qui ont choisi AXA pour leur fournir des services complets de distribution. Ils négocient pour le compte des clients des contrats d'assurance vendus par plusieurs compagnies d'assurance dans un panel de produits sélectionné préalablement par AXA.

Les partenariats sont généralement des accords de vente conclus entre une compagnie d'assurance et une société de services financiers, comme une banque, ou d'une autre industrie, comme un concessionnaire automobile. La société d'assurance et ses partenaires peuvent avoir constitué une co-entreprise, ou avoir conclu un simple contrat de distribution.

La stratégie d'AXA en matière de distribution consiste à la fois à renforcer les réseaux traditionnels et à en développer

de nouveaux, tels que la vente directe et les partenariats. Le recrutement de personnel, la fidélisation des salariés ayant le plus d'ancienneté, et le développement du professionnalisme et des performances commerciales sont les principales initiatives mises en œuvre pour renforcer les réseaux de distribution. Face à des clients plus volatils et exigeants, AXA estime que la diversification des réseaux de distribution améliore les opportunités de contacts avec les clients du Groupe.

La répartition par canal de distribution du chiffre d'affaires consolidé des principales filiales d'AXA en Vie, Épargne, Retraite pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et 2008, est présentée ci-dessous :

SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2009

	Agents, réseaux salariés et vente directe	Courtiers et agents indépendants	Autres réseaux dont partenariat avec les banques
France	44 %	46 %	10 %
États-Unis	69 %	9 %	22 %
Japon	50 %	36 %	14 %
Royaume-Uni	24 %	75 %	1 %
Allemagne	58 %	35 %	6 %
Belgique	0 %	100 %	0 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	19 %	9 %	71 %
Suisse	57 %	38 %	5 %

SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2008

	Agents, réseaux salariés et vente directe	Courtiers et agents indépendants	Autres réseaux dont partenariat avec les banques
France	50 %	42 %	8 %
États-Unis	56 %	6 %	38 %
Japon	43 %	46 %	11 %
Royaume-Uni	16 %	79 %	5 %
Allemagne	56 %	36 %	8 %
Belgique	-	100 %	-
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	25 %	11 %	64 %
Suisse	55 %	41 %	4 %

RACHATS

Pour la plupart des produits Vie, Épargne, Retraite, les chargements et autres produits sont prélevés sur la durée du contrat alors que les coûts constatés par la société d'assurance l'année de la signature d'un contrat (commissions, frais de souscription et d'émission) sont supérieurs à ceux comptabilisés les années suivantes. La rétention du portefeuille de contrats est

par conséquent un facteur important de la rentabilité. La grande majorité des produits Vie, Épargne, Retraite distribués par AXA peuvent être rachetés par les assurés à une valeur contractuelle : ils comportent des frais de souscription (ou chargements sur versements prélevés au moment de l'émission du contrat) et/ou des pénalités de rachat (appliquées en cas de rachat anticipé) qui sont en général destinées à compenser une partie des coûts d'acquisition.

Le montant total des rachats enregistrés en 2009, ainsi que le taux de rachat (rachats rapportés aux provisions mathématiques brutes rachetables au début des exercices indiqués) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

RACHATS DE L'EXERCICE

	Années			
	2009	2009	2008	2007
	Montant des rachats (en millions d'euros)	Taux de rachat %	Taux de rachat %	Taux de rachat %
France	5.823	6,4 %	6,6 %	7,1 %
États-Unis ^(a)	5.003	6,6 %	6,7 %	9,1 %
Japon ^{(b) (d)}	4.331	12,9 %	8,6 %	8,4 %
Royaume-Uni	4.898	8,5 %	9,2 %	10,6 %
Allemagne	674	2,1 %	2,6 %	2,0 %
Belgique	681	2,8 %	3,2 %	3,2 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(c)	2.457	8,2 %	13,0 %	11,6 %
Suisse	713	2,7 %	1,5 %	2,9 %

(a) Aux États-Unis, les rachats sont présentés hors chutes et hors rachats de contrats institutionnels en unités de compte.

(b) Inclut les conversions au Japon.

(c) La Région Méditerranéenne et Amérique Latine comprend l'Espagne, l'Italie et le Portugal. En 2007, elle inclut également le Maroc, la Grèce et la Turquie et, en 2008, le Mexique.

(d) Les rachats au Japon en 2009 ont augmenté suite à la faillite d'un des plus gros agents indépendants et par la baisse du taux garanti des produits "Groupe Pension".

Dommages

Le segment dommages d'AXA présente une large gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinés aux particuliers et entreprises, visant pour ces dernières les petites et moyennes entreprises (PME). Dans certains pays, le segment dommages

couvre également les produits santé ⁽¹⁾. En 2009, le chiffre d'affaires du segment dommages représentait 26,2 milliards d'euros, soit 29 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 26,0 milliards d'euros ou 29 % en 2008.

(1) Certains pays classent la santé dans le segment dommages, alors que d'autres la classent dans le segment Vie, Épargne, Retraite. AXA a choisi de respecter les classifications locales.

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires consolidé (net des éliminations internes) et les passifs techniques de l'assurance dommages :

DOMMAGES

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Chiffre d'affaires pour les années						Passifs techniques bruts au 31 décembre 2009
	2009		2008		2007		
France	5.684	22 %	5.595	21 %	5.330	21 %	12.154
Allemagne	3.501	13 %	3.530	14 %	3.506	14 %	6.244
Royaume-Uni (et Irlande)	3.905	15 %	4.420	17 %	5.076	20 %	5.330
Belgique	2.130	8 %	2.139	8 %	2.112	8 %	6.580
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(a)	6.697	26 %	6.414	25 %	5.276	21 %	9.137
Suisse	2.154	8 %	2.017	8 %	1.974	8 %	5.947
Autres	2.103	8 %	1.925	7 %	1.743	7 %	2.867
TOTAL	26.174	100 %	26.039	100 %	25.016	100 %	48.258
Dont							
Primes émises	26.097		25.937		24.937		
Autres Revenus	77		102		79		

(a) En 2007, la région Méditerranéenne et Amérique Latine inclut l'Espagne, l'Italie et le Portugal, la Grèce, le Maroc et la Turquie. En 2008, elle inclut également le Mexique et les pays de la Région du Golfe.

MARCHÉ ET CONCURRENCE

Dans le segment dommages, AXA exerce l'essentiel de son activité sur les principaux marchés d'Europe occidentale, dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, la Suisse et la Région Méditerranéenne. AXA propose aussi des produits d'assurance Dommages aux particuliers et aux entreprises dans d'autres pays en Europe Centrale et de l'Est, ainsi qu'au Canada, en Asie (notamment au Japon, à Singapour, en Corée et à Hong-Kong), au Moyen-Orient et en Amérique Latine (Mexique).

La nature et l'intensité de la concurrence varient selon les pays. AXA est en concurrence avec d'autres assureurs sur ses principaux produits d'assurance dommages et sur chacun de ses marchés. De manière générale, le secteur de l'assurance

dommages est cyclique en raison de l'apparition régulière d'excédents de capacité de souscription, ce qui pèse sur les tarifs.

Les principaux facteurs de compétitivité sont les suivants :

- Les tarifs ;
- La qualité de service ;
- Le réseau de distribution ;
- La notoriété de la marque ;
- Les notations de solidité financière et de capacité de règlement des sinistres (notamment pour les activités collectives) ; et
- L'évolution de la réglementation, dans la mesure où elle a un impact sur les tarifs ou les coûts de sinistres.

Le tableau ci-dessous présente les principaux marchés d'AXA en assurance dommages classés suivant le chiffre d'affaires consolidé en 2008 ainsi que le classement d'AXA et sa part de marché :

DOMMAGES

	Sur la base des cotisations émises en 2008			
	Données locales ^(a)		AXA ^(b)	
	Rang mondial du marché	Part du marché mondial	Rang d'AXA	Part de marché d'AXA
France ^(e)	5	5 %	2	15 %
Allemagne	2	7 %	3 ^(f)	6 %
Royaume-Uni ^(c)	3	6 %	3	7 %
Belgique ^(e)	16	1 %	1	22 %
Région Méditerranéenne & Amérique Latine				
- Italie	7	3 %	7	4 %
- Espagne ^(e)	9	3 %	2	8 %
- Portugal ^(e)	30	0 %	2	9 %
- Turquie ^(e)	27	0 %	1	13 %
- Maroc	51	0 %	1	18 %
- Grèce ^(e)	42	0 %	9	3 %
- Région du Golfe ^(d)	25	0 %	4	4 %
- Mexique ^(e)	22	1 %	2	13 %
Suisse	15	1 %	1	14 %

(a) Données extraites de l'étude Swiss Ré Sigma 2009 « l'assurance dans le monde en 2008 ».

(b) Source : AXA, principalement issues des données des fédérations d'assurances de chacun des pays mentionnés.

(c) Royaume-Uni : y compris l'activité santé, mais hors les cotisations émises de l'Irlande.

(d) Région du Golfe : inclut l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

(e) La part de marché et le classement de AXA sont basés sur des chiffres mis à jour en septembre 2009.

(f) En considérant chacune des compagnies du « Group of Public Insurers » indépendamment.

Pour plus de détails sur la description du marché, veuillez vous reporter au paragraphe 1.3 « Les marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs » du Rapport d'activité.

PRODUITS ET SERVICES

AXA propose une vaste gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinée aux particuliers et entreprises, visant pour ces dernières prioritairement les PME et, dans certains pays, des produits santé. De plus, AXA offre des services d'ingénierie afin de soutenir les politiques de prévention des entreprises.

Le chiffre d'affaires et les passifs techniques afférents aux principales lignes de produits s'analysent comme suit :

SEGMENT DOMMAGES : CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUIT

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Primes émises pour les années						Passifs techniques bruts au 31 décembre 2009
	2009		2008		2007		
Particuliers							
Automobile	9.093	35 %	9.053	35 %	8.709	35 %	15.745
Dommages aux biens	3.947	15 %	3.745	14 %	3.564	14 %	3.552
Autres	2.782	11 %	2.875	11 %	2.908	12 %	6.101
Entreprises							
Automobile	2.091	8 %	1.877	7 %	1.618	6 %	2.939
Dommages aux biens	2.590	10 %	2.679	10 %	2.740	11 %	2.922
Responsabilité civile	1.480	6 %	1.662	6 %	1.740	7 %	6.130
Autres	3.746	14 %	3.668	14 %	3.313	13 %	9.829
Autres	368	1 %	378	1 %	345	1 %	739
TOTAL	26.097	100 %	25.937	100 %	24.937	100 %	47.957
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices							301
TOTAL							48.258

Pour attirer et fidéliser sa clientèle, de nouveaux produits ont été conçus afin d'apporter une valeur ajoutée aux clients et favoriser la multi-détention, améliorant ainsi la fidélisation.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Pour commercialiser ses produits d'assurance dommages, AXA fait appel à divers réseaux de distribution qui varient d'un pays à l'autre, notamment des agents exclusifs, des courtiers, des salariés commerciaux, la vente directe et les banques et

autres partenariats, dont les concessionnaires automobiles. En Europe, ces réseaux commercialisent également des produits Vie, Épargne, Retraite. Pour plus de détails sur ces réseaux de distribution, référence est faite au paragraphe « Réseaux de distribution » dans le segment Vie, Épargne, Retraite de cette Section 1.2.

Le développement des réseaux de distribution est déterminant pour atteindre les segments de clientèle ciblés et, en général, pour accroître la rentabilité de l'activité.

La répartition, par réseau de distribution, du chiffre d'affaires dommages réalisé en 2009 et 2008, est présentée ci-dessous.

Sur la base du chiffre d'affaires 2009	Agents généraux et réseaux salariés	Courtiers et agents indépendants	Vente directe	Autres
France	69 %	25 %	5 %	1 %
Allemagne	47 %	47 %	1 %	5 %
Royaume-Uni	2 %	59 %	29 %	10 %
Belgique	2 %	93 %	3 %	2 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	45 %	44 %	3 %	8 %
Suisse	76 %	22 %	0 %	2 %

Sur la base du chiffre d'affaires 2008	Agents généraux et réseaux salariés	Courtiers et agents indépendants	Vente directe	Autres
France	70 %	24 %	5 %	1 %
Allemagne	48 %	45 %	1 %	5 %
Royaume-Uni	3 %	60 %	26 %	10 %
Belgique	2 %	94 %	3 %	2 %
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	47 %	41 %	3 %	8 %
Suisse	77 %	21 %	0 %	3 %

CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les sociétés d'assurance dommages d'AXA recourent à différents types de réassurance afin de limiter le montant de leur exposition maximale aux catastrophes naturelles, aux risques de pollution et à certains autres risques, dans l'objectif de maintenir la solvabilité

du Groupe et de réduire la volatilité sur les indicateurs clés. Une part grandissante des risques de l'assurance dommages est transférée à AXA Cessions, qui organise ensuite le placement de ces risques auprès de réassureurs externes. En 2009, le montant total des primes brutes cédées par les sociétés d'assurance dommages à des réassureurs externes au Groupe s'élève à 1.356 millions d'euros (contre 1.343 millions d'euros en 2008).

Assurance Internationale

L'activité Assurance Internationale d'AXA se concentre principalement sur les grands risques, la réassurance et l'assistance. Les produits d'assurance proposés, principalement par la filiale AXA Corporate Solutions Assurance, incluent des couvertures destinées aux grandes entreprises d'envergure nationale ou internationale pour les dommages aux biens, la responsabilité civile, les activités de transport terrestre, maritime, aérien, la construction, les risques financiers ainsi que la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux. AXA Liabilities Managers assure exclusivement la gestion des portefeuilles d'assurance dommages du Groupe mis en run-off, notamment les risques couverts par Colisée Re (AXA RE) pour 2005 et toutes les périodes antérieures. L'activité de réassurance (Colisée Re (AXA RE)) se concentre principalement sur l'assurance dommages, la responsabilité civile, les assurances maritime et aviation et la réassurance en responsabilité civile. Les réserves correspondant aux activités cédées sont entièrement réassurées par Paris Ré, Colisée Re (AXA RE) conservant cependant le risque de tout écart (positif ou négatif) par rapport aux réserves constituées au 1^{er} janvier 2006 au titre des années de sinistres 2005 et antérieures.

Les activités du segment Assurance Internationale sont décrites ci-après. Ce segment a généré un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros, soit 3 % du chiffre d'affaires consolidé d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (contre 2,8 milliards d'euros ou 3 % en 2008).

AXA Corporate Solutions Assurance est une filiale du Groupe, spécialisée dans l'assurance dommages des grandes entreprises nationales et multinationales, ainsi que dans l'assurance aviation, maritime et spatiale.

AXA Cessions est une société de réassurance interne au Groupe. La plupart des sociétés du Groupe cède à AXA Cessions une partie de leurs risques majeurs et leur exposition aux risques de catastrophes naturelles. AXA Cessions analyse, organise et place des programmes de réassurance auprès de réassureurs externes. AXA Cessions donne également des conseils en gestion des risques et achats de couverture de réassurance aux filiales du Groupe AXA.

AXA Assistance propose des prestations couvrant l'assistance médicale des voyageurs, l'assistance technique aux véhicules automobiles, l'assistance à domicile et des prestations de services de santé. Ses principaux clients sont des banques, des compagnies d'assurance, des tour-opérateurs, des opérateurs de télécommunications, des sociétés de services aux collectivités et des constructeurs automobiles. AXA Assistance a également développé son savoir-faire sur le marché des services à la personne.

AXA Liabilities Managers assure exclusivement la gestion des portefeuilles internes d'assurance dommages du Groupe mis en run-off. Cette société est chargée de la gestion des portefeuilles internes mis en run-off d'AXA UK, d'AXA Germany et d'AXA Belgium, ainsi que d'un certain nombre de sociétés autonomes en run-off du segment « Autres activités internationales ». Suite à la cession des activités de réassurance d'AXA, AXA Liabilities Managers gère également le portefeuille en run-off d'AXA RE comme décrit ci-dessus.

AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company est une société de réassurance aux États-Unis, en run-off, qui gère notamment un portefeuille de réassurance de « variable annuities ».

Le tableau ci-dessous résume le chiffre d'affaires et les passifs techniques (bruts de réassurance) de l'Assurance Internationale :

ASSURANCE INTERNATIONALE

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Primes émises pour les années						Passifs techniques bruts au 31 décembre 2009
	2009		2008		2007		
AXA Corporate Solutions Assurance	1.930	67 %	1.954	69 %	1.805	51 %	5.763
AXA Cessions	58	2 %	50	2 %	67	2 %	221
Assistance	765	27 %	751	26 %	699	20 %	304
Autres	107	4 %	86	3 %	996	28 %	3.849
Dont :							
Colisée Re (ex AXA RE) ^(a)	23	1 %	(6)	0 %	896	25 %	1.623
AXA Liabilities Managers	13	0 %	17	1 %	18	1 %	1.736
AXA Corporate Solutions - Réassurance en vie	71	2 %	75	3 %	82	2 %	489
TOTAL	2.860	100 %	2.841	100 %	3.568	100 %	10.136
Dont primes émises	2.650		2.654		3.407		-
Dont revenus des autres activités	211		187		161		-

(a) En 2007, le chiffre d'affaires représente les affaires enregistrées par Colisée Re (ex AXA RE) jusqu'en octobre 2007, et intégralement réassurées par Paris RE (accord de "fronting" mis en place lors de la vente de l'activité de Colisée Re (ex AXA RE) à Paris RE en 2006).

MARCHÉ ET CONCURRENCE

AXA Corporate Solutions Assurance. Les concurrents sur le marché des grands risques opèrent à un niveau mondial avec des clients internationaux désireux de placer leurs risques bien au-delà des limites de leur pays d'origine via des programmes internationaux ou sur des marchés stratégiques. Après plusieurs années de détérioration des conditions de souscription, l'assurance des grands risques a connu en 2009 les premiers signes d'un rebond tarifaire. AXA Corporate Solutions Assurance se classe parmi les cinq premières compagnies d'assurance grands risques en Europe ⁽¹⁾.

AXA Assistance, est l'une des trois premières compagnies d'assistance dans le monde ⁽²⁾, sur un marché qui voit l'émergence de quelques acteurs opérant dans des niches spécifiques.

PRODUITS ET SERVICES

AXA Corporate Solutions Assurance fournit des couvertures d'assurance globales aux grands groupes internationaux désireux de protéger l'ensemble de leurs filiales, quelle que soit leur localisation. Les risques couverts sont les dommages aux biens, la responsabilité civile, la construction, les flottes automobiles et les assurances maritime et aviation. AXA offre également des services de prévention des sinistres et de gestion des risques.

AXA Assistance fournit à la fois des services d'urgence et des services quotidiens, ainsi que des services de gestion des risques de santé via une nouvelle gamme de prestations et de produits. AXA Assistance a renforcé ses compétences dans le domaine de la gestion des situations de crise, qu'elles soient d'origine politique, liées à la santé ou provoquées par des catastrophes naturelles.

(1) Sources : Rapports annuels Merrill Lynch, JP Morgan & KBW

(2) Source : SNSA (Syndicat National des Compagnies d'Assurance).

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires et les passifs techniques bruts de l'Assurance Internationale par produit :

ASSURANCE INTERNATIONALE

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Chiffre d'affaires pour les années						Passifs techniques bruts au 31 décembre 2009
	2009		2008		2007		
Dommages aux biens	524	20 %	526	20 %	957	28 %	1.449
Automobile, Maritime, Aviation	788	30 %	805	30 %	956	28 %	2.787
Responsabilité civile	455	17 %	410	15 %	467	14 %	3.578
Autres	883	33 %	913	34 %	1.027	30 %	2.338
TOTAL	2.650	100 %	2.654	100 %	3.407	100 %	10.152
Instrumentes dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement							(16)
TOTAL							10.136

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AXA Corporate Solutions Assurance distribue ses produits principalement par le biais de courtiers d'assurance internationaux, mais également nationaux. Les produits d'assurance maritime et aviation sont distribués par l'intermédiaire de courtiers spécialisés.

AXA Assistance fonctionne essentiellement comme une société de services d'entreprise à entreprise mais elle recourt également à la vente directe pour vendre ses produits. Dans les pays où AXA propose des produits d'assurance dommages, tels que la France, la Suisse, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Allemagne, les réseaux de distribution d'AXA proposent de souscrire des contrats d'assistance intégrés dans les produits d'assurance. AXA Assistance entend intégrer ses prestations de services et développer ses capacités de distribution vers les clients finaux.

CESSION EN RÉASSURANCE ET RÉTROCESSION

AXA Corporate Solutions Assurance revoit annuellement son exposition au risque pour s'assurer que les risques souscrits sont diversifiés (géographiquement et par nature) afin d'éviter tout risque de concentration. En 2009, AXA Corporate Solutions Assurance a cédé 844 millions d'euros de primes (849 millions d'euros en 2008) à des réassureurs externes.

Par ailleurs, en 2009, les primes réassurées à l'extérieur du Groupe par **AXA Cessions** pour le compte de l'ensemble des filiales d'assurance du Groupe AXA s'élèvent à environ 981 millions d'euros (818 millions d'euros en 2008), principalement en assurance dommages, mais également pour une part grandissante en vie, épargne, retraite.

Gestion d'Actifs

La gestion d'actifs est pour AXA une activité importante, tant sur le plan stratégique que sur celui de la rentabilité. Le développement de la gestion d'actifs est un élément clé de la stratégie d'AXA, dont les objectifs sont de tirer parti de ses acquis et de conquérir de nouveaux clients. Les compétences d'AXA en matière de gestion d'actifs devraient permettre au Groupe de bénéficier de la croissance attendue de l'épargne sur les marchés où il est présent. En 2009, le chiffre d'affaires de ce segment s'élève à 3,1 milliards d'euros soit 3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 3,9 milliards d'euros ou 4 % en 2008.

Les sociétés de gestion d'actifs d'AXA sont AllianceBernstein et AXA Investment Managers. Ces sociétés gèrent des actifs pour

le compte de clients institutionnels, d'investisseurs particuliers, et de clients privés ainsi que pour le compte des sociétés d'assurance d'AXA.

Le Groupe compte des équipes de gestion d'actifs sur chacun de ses principaux marchés, en Europe occidentale, aux États-Unis et dans la région Asie / Pacifique.

Le tableau suivant présente les actifs gérés (pour compte propre et pour compte de tiers) par AllianceBernstein et AXA Investment Managers, ainsi que les commissions perçues par ces dernières sur les trois derniers exercices :

GESTION D'ACTIFS

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Actifs gérés au 31 décembre ^(a)			
Pour compte de tiers ^(b)	415.873	415.035	657.957
En représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte)	74.588	60.955	95.225
Autres	354.186	340.022	338.672
TOTAL	844.646	816.012	1.091.853
Dont :			
AllianceBernstein	345.798	331.077	543.465
AXA Investment Managers	498.848	484.935	548.388
Commissions totales perçues			
AllianceBernstein	1.973	2.627	3.277
AXA Investment Managers	1.445	1.716	2.006
Sous-total	3.419	4.342	5.283
Élimination des opérations intragroupes	(344)	(395)	(420)
Contribution au chiffre d'affaires d'axa	3.074	3.947	4.863

(a) Sur la base de la valeur de marché estimée aux dates indiquées. Les actifs gérés présentés dans ce tableau correspondent uniquement aux sociétés de gestion d'actifs ; les actifs gérés par le Groupe AXA (y compris les sociétés d'assurance) s'élèvent à 1.015,1 milliards d'euros et 981,5 milliards d'euros, respectivement, au 31 décembre 2009 et 2008.

(b) Inclut les Mutuelles AXA.

MARCHÉ, CONCURRENCE, PRODUITS, SERVICES ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AllianceBernstein

AllianceBernstein, une filiale à 62.15 % basée aux États-Unis, est l'une des plus importantes sociétés internationales de gestion d'actifs. Elle propose une gamme étendue de services à des investisseurs particuliers, des clients privés et des clients institutionnels, dont notamment AXA et ses filiales d'assurance (constituant collectivement l'un des principaux clients d'AllianceBernstein). AllianceBernstein Holding L.P est coté à la bourse de New York sous le symbole « AB ».

AllianceBernstein propose une gamme diversifiée de services de gestion d'actifs et de services apparentés :

- Services de gestion d'investissement diversifiés : pour des contrats en unités de compte, des « hedge funds », et d'autres supports d'investissement destinés à la clientèle privée (grandes fortunes, organisations caritatives, ...)
- Gestion d'OPCVM pour des investisseurs individuels ;
- Gestion sous mandat pour des investisseurs institutionnels ;

- Recherche indépendante et services de courtage pour des investisseurs institutionnels et conseils aux émetteurs de titres cotés.

Au 31 décembre 2009, AllianceBernstein gérait 345,8 milliards d'euros d'actifs, dont 270,4 milliards d'euros pour compte de tiers (contre respectivement 331,1 milliards d'euros et 263,8 milliards d'euros à fin 2008).

AXA Investment Managers (« AXA IM »)

AXA IM, qui a son siège à Paris, est un acteur de premier plan dans la Gestion d'actifs internationale. AXA IM propose à ses clients une large gamme de produits et d'expertises à l'échelle mondiale par le biais d'OPCVM et de portefeuilles dédiés. Les clients d'AXA IM sont : (i) des investisseurs institutionnels, (ii) des particuliers auxquels les OPCVM sont distribués par le biais d'AXA et de réseaux de distribution externes et (iii) les filiales d'assurance d'AXA pour leurs placements sur actif général et en représentation des contrats en unités de compte.

Au 31 décembre 2009, les actifs gérés par AXA IM s'élevaient à 498,9 milliards d'euros, dont 145,5 milliards d'euros pour compte de tiers (contre respectivement 484,9 milliards d'euros et 151,2 milliards d'euros à fin 2008).

Banques

Le segment Banques recouvre les sociétés bancaires du Groupe qui sont localisées majoritairement en Belgique, en France, en Allemagne et en Europe de l'est. Ce segment a réalisé un chiffre d'affaires de 0,4 milliard d'euros en 2009 et 2008, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires total d'AXA.

Les principales sociétés de ce segment sont les suivantes :

AXA BANK EUROPE

AXA Bank Europe, filiale d'AXA Belgium, offre une gamme complète de services financiers aux particuliers : banque de détail, prêt à la consommation et dépôt court terme. Elle dispose d'un réseau d'environ 910 agents indépendants exclusifs qui commercialisent aussi les produits d'assurance d'AXA Belgium et les produits d'AXA Investment Managers. AXA Bank Belgium est la sixième banque en Belgique, où les quatre premières banques représentent 85 % du marché ⁽¹⁾.

AXA BANQUE

Basée à Paris, AXA Banque comptait plus de 705.000 clients fin 2009, proposant une large gamme de produits bancaires destinés aux particuliers, notamment des comptes de dépôt innovants proposant des avantages sur les primes d'assurance, des comptes épargne et des prêts à la consommation. Les produits d'AXA Banque sont distribués à travers le réseau de distribution de l'activité d'assurance, dont ils dépendent étroitement. AXA Banque propose également ses produits en vente directe par son site internet.

AXA BANK EN ALLEMAGNE

AXA Bank cible les clients fortunés via son réseau de détail et constitue un élément clé des activités de retraite et de gestion d'actifs d'AXA Germany. Fin 2009, la banque comptait 72.000

clients environ. Les principales activités d'AXA Bank en Allemagne sont les dépôts, les OPCVM, et le crédit immobilier. Ces produits sont principalement distribués par le réseau d'agents généraux d'AXA Germany.

AXA BANK EN HONGRIE

AXA Bank en Hongrie (anciennement Ella Bank), est devenue une succursale d'AXA Bank Europe en janvier 2009. AXA Bank Hongrie collabore étroitement avec l'activité d'assurance. Les produits, tels que les crédits immobiliers ou les comptes épargne, sont distribués par les 300 agents généraux et par internet.

AXA BANK EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

AXA Banque en République Tchèque a été lancée en février 2010. L'offre commerciale réside essentiellement dans des comptes épargne pour lesquels des primes de fidélité sont offertes. Les produits sont distribués par le réseau de distribution d'AXA assurance et par internet. En effet, un nouveau site internet vient d'être créé dans ce pays, et propose simultanément les produits bancaires et les produits d'assurance.

AXA BANK EN SUISSE

AXA Banque en Suisse, succursale de AXA Bank Europe, a été lancée en janvier 2009. L'offre commerciale réside essentiellement dans des comptes à terme, des comptes de dépôts, et des comptes d'épargne retraites. Les produits sont distribués par le réseau existant de distribution d'AXA, les agents et les ventes directes. La banque a approximativement 14.000 clients à fin 2009.

Direction des activités

Le 10 décembre 2009, AXA a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation afin de franchir une nouvelle étape dans son développement. En complément de leurs responsabilités actuelles, (1) François PIERSON, Président Directeur Général de AXA France

et membre du Directoire, va être responsable au niveau mondial de l'activité dommages, et (2) Christopher CONDRON, CEO de AXA Financial (États-Unis), et membre du Directoire, va être responsable au niveau mondial des activités Vie et Santé.

(1) Source : AXA

Autres facteurs susceptibles d'influer sur l'activité d'AXA

Pour des informations relatives à d'autres sujets susceptibles d'influer sur l'activité d'AXA, vous pouvez vous reporter à la Section 3.1 « Facteurs de risque » du Chapitre 3, ainsi qu'au Chapitre 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

AXA exerce des activités réglementées au niveau mondial au travers de nombreuses filiales opérationnelles. Les principales activités du Groupe, que sont l'assurance et la gestion d'actifs, sont soumises à des réglementations strictes et à un contrôle rigoureux dans chacun des États dans lesquels le Groupe est présent. AXA SA, la société holding de tête du Groupe AXA, est également soumise à une réglementation stricte en raison, d'une part, de sa cotation sur le marché Euronext Paris ainsi que sur le New York Stock Exchange et, d'autre part, de sa participation dans de nombreuses filiales d'assurance ou de gestion d'actifs dont l'activité est strictement réglementée. Le siège du Groupe étant situé à Paris (France), son activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes telles que présentées plus en détail ci-dessous, et par la réglementation française interne. En France, les principales autorités de contrôle et de régulation du Groupe AXA sont l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), autorité de régulation des marchés financiers français, et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (« ACAM »)⁽¹⁾, principale autorité de régulation en matière d'assurance en France.

INITIATIVES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES LIÉES A LA CRISE FINANCIÈRE

La crise financière en 2008-2009 a donné lieu à de nombreuses initiatives législatives et réglementaires dans plusieurs pays où le Groupe exerce ses activités. La première phase de ces initiatives était principalement destinée à stabiliser les marchés financiers et les institutions financières dans le monde à la suite de la faillite de Lehmann Brothers et du sauvetage de American International Group en septembre 2008. Parmi ces initiatives se trouvent des programmes gouvernementaux mis en place en France, aux États-Unis et dans la plupart des autres marchés importants où le Groupe exerce ses activités.

En 2009, tandis que de nombreux programmes d'urgence gouvernementaux touchent à leur fin, l'objectif des instances législatives et réglementaires mondiales a évolué vers une seconde phase de réformes plus larges et de restructuration de la réglementation des institutions financières. Tandis que la nature, la portée et l'étendue définitives des initiatives issues de cette seconde phase évoluent toujours, le Management estime que la plupart des principaux pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités a étudié ou adopté des réformes majeures, et dans certains cas bouleversé la réglementation des institutions financières. Le Management de la Société pense qu'un nombre important de ces propositions législatives et réglementaires actuellement en discussion pourraient entrer en vigueur en 2010 ou en 2011. La plupart de ces réformes, si elles sont adoptées, devront faire l'objet de mesures d'application réglementaires et on ne pourra évaluer qu'ultérieurement leur véritable portée. Dans la mesure où ces initiatives traitent de sujets courants, et que des tentatives de

coordination et d'harmonisation internationales voient le jour, le Management de la Société pense que la multitude des initiatives de réformes à l'étude est susceptible d'aboutir à l'adoption d'une série de mesures techniquement incohérentes entre les différents pays où le Groupe exerce ses activités. Ceci pourrait potentiellement avoir des conséquences importantes pour le Groupe et ses activités. Le Management pense que les réformes concerneront, entre autres, les secteurs et aspects suivants :

- Réformes éventuelles affectant la structure et le système de réglementation :
 - différentes propositions élaborées afin d'optimiser la structure de la réglementation et la coordination en matière de surveillance des institutions financières les plus importantes en termes de risque systémique, parmi lesquelles :
 - propositions visant à imposer à ces institutions de nouvelles exigences/restrictions prudentielles en termes de capital, de liquidité, d'effet de levier et/ou d'activités commerciales,
 - adoption d'un cadre de surveillance européen cohérent et rationalisé, comprenant un ajustement du cadre actuel en matière d'assurance afin d'y inclure une Autorité Européenne d'Assurance et de Retraite Professionnelles (« European Insurance and Occupational Pensions Authority ») et de mettre en place un Comité européen des risques systémiques (« European Systemic Risk Board »),
 - une évolution vers la mise en place d'un régulateur dédié aux risques systémiques aux États-Unis, ainsi qu'un renforcement des exigences en termes de capital, d'effet de levier et de liquidité applicables aux institutions les plus importantes en termes de risque systémique, eu égard à leur taille, leur effet de levier et leurs interconnexions,
 - Propositions visant à mettre en place de nouvelles « autorités décisionnelles » réglementaires ou judiciaires destinées à sauvegarder, fusionner, démanteler, liquider ou prendre toute autre mesure appropriée à l'égard des institutions financières importantes en termes de risque systémique qui deviendraient insolvables ou incapables de faire face à leurs engagements,
 - Propositions visant à imposer de nouvelles taxes et/ou de nouveaux prélèvements sur (1) les institutions financières (y compris, par exemple, l'impôt de « responsabilité de la crise financière » proposé par l'administration américaine et qui serait prélevé sur les institutions financières les plus importantes, ce qui pourrait comprendre certaines filiales américaines d'AXA), (2) les transactions financières (par exemple, la « taxe Tobin »), et/ou (3) les bonus ou autres rémunérations excédant un certain plafond,
 - Propositions visant à mettre en place de nouveaux « fonds de garantie » nationaux ou supranationaux (financés grâce aux nouvelles taxes décrites ci-dessus) destinés à stabiliser les institutions financières insolvables, protéger les consommateurs et assurer la stabilité du système financier global,
 - Propositions visant à créer de nouvelles entités de protection des consommateurs destinées à s'assurer que les services financiers sont adaptés aux marchés cibles, compréhensibles des consommateurs et commercialisés de manière appropriée, notamment la Commission de sûreté des produits financiers destinés aux consommateurs (« consumer financial products safety commission ») proposée,

(1) Depuis le 9 mars 2010, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) est remplacée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), nouvelle autorité administrative indépendante issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'ACAM.

- Création aux États-Unis d'un « Comité National des Compagnies d'Assurance » (« *Office of National Insurance* ») au niveau fédéral et/ou la mise en place d'un statut fédéral optionnel ou obligatoire pour les compagnies d'assurance aux États-Unis,
- Autres propositions similaires visant à s'assurer de la stabilité permanente du système financier global et à faire face au risque de choix de la juridiction en fonction de la réglementation (« *forum shopping* ») dans un contexte de réglementation des institutions financières fragmentée et manquant de cohérence, tant au niveau national qu'international.
- Initiatives législatives éventuelles visant à corriger une prise de risques excessive et des mesures d'incitation financières inappropriées :
 - Des responsabilités accrues pour les Conseils d'Administration et leurs comités, notamment en ce qui concerne l'identification et la rectification des mesures d'incitation financière pouvant conduire à des prises de risque « excessives » par une institution et qui peuvent avoir des conséquences au niveau des obligations (« *fiduciary duties* ») et des responsabilités des administrateurs,
 - Des taxes, restrictions et/ou des obligations d'information accrues en matière de rémunération des dirigeants et des employés, comprenant des obligations d'information et des restrictions concernant les systèmes de rémunération incitant à prendre des risques excessifs,
 - Des restrictions et des obligations d'information accrues en matière de conventions avec des parties liées, comprenant le paiement de dividendes, le transfert d'actifs et/ou de passifs et les autres transactions entre parties liées,
 - Des restrictions et des obligations d'information accrues en matière de conflits d'intérêts, notamment pour les mesures d'incitations financières inappropriées,
 - Des restrictions et des obligations d'information accrues en matière d'opérations de titrisation, notamment en matière de maintien du risque par des originateurs/sponsors,
 - Des restrictions et des obligations d'information accrues en matière d'engagements hors bilan,
 - Des tentatives de légiférer sur les principes et règles de gouvernement d'entreprise ;
- Réformes éventuelles affectant la réglementation des marchés financiers :
 - Éventuelle réglementation des CDS en tant qu'« assurance crédit », rendant nécessaire une autorisation pour les institutions émettant ces produits,
 - Réglementation des agences de notation et redéfinition des rapports (y compris en ce qui concerne la rémunération) entre les agences et les émetteurs,
 - Réglementation des fonds spéculatifs, des courtiers en prêts hypothécaires, des prêteurs autres que des établissements de crédit et tous autres participants à des systèmes financiers parallèles,
 - Réglementation plus stricte des ventes à découvert,
 - Révision des règles comptables d'évaluation à la valeur de clôture du marché et des règles de dépréciation.

En 2010, le Management de la Société s'attend, entre autres, à un renforcement significatif de la réglementation dans les secteurs mentionnés ci-dessus, ou dans certains d'entre eux. Le Management de la Société estime aussi que l'injection massive de fonds publics en 2008-2009 au profit de certaines des plus grandes institutions financières aura des conséquences importantes, dont il ne peut être encore mesuré toute l'étendue, sur la nature et la portée de l'influence et du contrôle de l'État sur ces institutions et, plus généralement, sur tout le secteur des

services financiers. Le Groupe continuera à suivre de près au cours des prochains mois l'évolution de toutes ces initiatives et leurs conséquences éventuelles sur nos activités.

Des institutions financières telles qu'AXA, qui n'ont reçu aucune forme de soutien public, sont de plus en plus souvent en concurrence directe dans la plupart de leurs marchés avec des institutions financières soutenues ou contrôlées par des gouvernements. Il s'agit d'une situation entièrement nouvelle et qui peut, à l'avenir, avoir des conséquences importantes sur l'environnement concurrentiel. Dans ce contexte, le Management de la Société s'inquiète de possibles pratiques abusives ou anticoncurrentielles de la part de ses concurrents soutenus ou contrôlés par des gouvernements, comme notamment, l'utilisation du soutien gouvernemental en tant qu'avantage concurrentiel auprès des consommateurs ou l'utilisation des fonds publics injectés pour mettre en place des stratégies agressives d'« achat » de recettes et de parts de marché, en souscrivant à des risques à perte – dans ces deux cas, au détriment d'entités purement privées comme AXA. Le Management de la Société surveille de près cette situation et prendra toute mesure justifiée par la protection des intérêts d'AXA.

RÉGLEMENTATION DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Si la portée et la nature des réglementations diffèrent d'un pays à l'autre, la plupart des États dans lesquels les filiales d'assurance d'AXA exercent leurs activités appliquent des lois et réglementations qui régissent les pratiques de distribution, les normes de solvabilité, le niveau des fonds propres et des réserves, la concentration et le type d'investissements autorisés, la conduite de l'activité, l'attribution des licences aux agents, l'agrément des formulaires de polices d'assurance et, pour certains types de produits d'assurance, l'agrément des différents taux. Dans certains pays, la réglementation limite les commissions sur les ventes de produits d'assurance ainsi que les dépenses de marketing qui peuvent être engagées par l'assureur. Généralement, les assureurs sont tenus de déposer des états financiers détaillés auprès de leur autorité de régulation dans chaque État où ils exercent leurs activités. Ces autorités peuvent effectuer des examens réguliers ou inopinés des activités et des comptes des assureurs et peuvent leur demander des informations supplémentaires. Certains États exigent de la part des sociétés holdings contrôlant un assureur agréé leur enregistrement ainsi que la production de rapports périodiques, mentionnant généralement la personne morale contrôlant la compagnie d'assurance et les autres sociétés apparentées, l'agrément des opérations intervenues entre l'assureur et ses sociétés apparentées, telles que les transferts d'actifs et les paiements de dividendes intragroupes effectués par la compagnie d'assurance. D'une manière générale, ces dispositions visent à protéger les intérêts des assurés plus que ceux des actionnaires.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

Les filiales de la Société exerçant une activité dans le domaine de l'assurance sont soumises aux exigences des différents régulateurs locaux en termes de capital réglementaire. Ces dispositions ont pour objet l'adéquation des fonds propres ainsi que la protection des assurés. Les exigences en termes de fonds propres des compagnies d'assurance dépendent généralement de la conception du produit, du volume des souscriptions, des actifs investis, des engagements, des réserves et des évolutions des marchés de capitaux, notamment au regard

des taux d'intérêt et des marchés financiers, sous réserve de dispositions spécifiques applicables dans certains pays (en ce compris la définition des actifs admissibles et les méthodes de calcul). Ces exigences réglementaires sont susceptibles d'être durcies, de façon relativement significative, durant les périodes de fléchissement des marchés financiers et/ou en cas de baisse des taux d'intérêt, tels qu'elles ont pu être observées en 2008 et pour partie en 2009.

Au niveau consolidé du Groupe et conformément aux exigences françaises « Solvabilité 1 », la Société est tenue de calculer une marge de solvabilité correspondant au ratio entre le total du capital disponible de la Société sur le capital réglementaire requis. Selon la réglementation française applicable, la Société doit maintenir sa marge de solvabilité consolidée à un minimum de 100 %. Au 31 décembre 2009, la marge de solvabilité consolidée de la Société était de 171 % (déduction faite de la distribution d'un dividende de 0,55 euro par action telle que proposée à l'Assemblée Générale du 29 avril 2010), se situant donc à un niveau nettement supérieur par rapport à l'exercice 2008 (marge de solvabilité consolidée de 127 %) mais à un niveau inférieur par rapport aux ratios de solvabilité de certains de ses principaux concurrents.

Les régulateurs des activités d'assurance disposent d'un large pouvoir d'interprétation pour l'application et la mise en œuvre des règles applicables au domaine de l'assurance. Par ailleurs, une forte volatilité des marchés financiers, telle qu'observée ces dernières années, pourrait conduire les régulateurs à adopter une interprétation plus restrictive des textes. Les autorités peuvent en outre imposer des exigences supplémentaires sur les réserves nécessaires pour couvrir certains risques, renforcer les exigences en matière de liquidité, imposer des décotes plus importantes, des marges de sécurité sur certains actifs ou catégories d'actifs, des méthodes de calcul plus rigides, ou prendre d'autres mesures similaires qui seraient de nature à augmenter de façon significative les exigences en matière de fonds propres.

À l'occasion de leur évaluation de la solidité financière et de la qualité du crédit, les agences de notation prennent en compte la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau du capital réglementaire des filiales. La modification des modélisations internes des agences de notation peut se traduire par une augmentation ou une diminution du capital requis pour maintenir une notation de crédit. Si les niveaux de fonds propres s'avéraient insuffisants au regard des critères des agences de notations, l'évaluation de notre solidité financière et notre notation de crédit pourraient être abaissées.

Dans un souci de respect de la réglementation en vigueur et afin de s'assurer que la Société et ses filiales exercent leur activité dans un environnement concurrentiel régulier, le Management surveille de façon régulière la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau de fonds propres de ses filiales exerçant une activité d'assurance. Dans l'hypothèse où les fonds propres de la Société et/ou d'une de ses filiales venaient à descendre en deçà des exigences réglementaires, les régulateurs des activités d'assurance disposent de moyens d'action importants. À titre d'exemple, ils peuvent restreindre ou interdire la conclusion de nouveaux contrats, interdire la distribution de dividendes et/ou, dans les cas les plus graves, requérir l'ouverture d'une procédure de redressement ou d'insolvabilité. La Société pourrait par ailleurs être amenée à supporter financièrement ses filiales qui seraient en deçà des seuils exigés, ce qui peut avoir un impact significatif sur l'état de ses liquidités, son résultat d'exploitation et sa solidité financière. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la Section 3.1 « Facteurs de risque » – « Notre marge de solvabilité consolidée ainsi que les exigences de capital réglementaire pesant sur nos filiales qui exercent une activité d'assurance, pourraient être affectées par des conditions défavorables sur les marchés de capitaux, par l'évolution des interprétations du régulateur ou encore d'autres facteurs. »

EUROPE

En Europe, AXA opère sur la plupart des grands marchés, dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Belgique, au travers de filiales autonomes soumises à un régime réglementaire strict fondé sur les directives européennes relatives à l'assurance vie et aux autres types d'assurance. Ces directives ont été transposées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans d'autres États européens. Elles se fondent sur le principe du « contrôle du pays d'origine » en vertu duquel la réglementation applicable aux compagnies d'assurance, y compris concernant leurs opérations en dehors de leur pays d'origine (que ce soit directement ou par l'intermédiaire de succursales), relève de la compétence de l'autorité de régulation dudit pays d'origine. L'autorité de régulation du pays d'origine s'assure du respect par les compagnies d'assurance de la réglementation en vigueur, notamment pour ce qui concerne les règles de solvabilité, les réserves actuarielles, l'investissement des actifs, les principes comptables, la gouvernance interne et les obligations d'information périodique. En France, l'ACAM s'assure du respect par les compagnies d'assurance de la réglementation en vigueur, notamment pour ce qui concerne le capital, les réserves actuarielles, ainsi que les actifs qui sous-tendent ces réserves. Par exemple, en 2009, l'ACAM (l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles) a examiné les produits en unité de compte vendus en France ainsi que les plateformes et procédures du Groupe utilisées pour couvrir certains risques associés aux activités en unité de compte. L'ACAM a soulevé un certain nombre de questions concernant la conformité des produits en unité de compte avec la législation française et notamment la méthode de réserves statutaires utilisée par le Groupe pour ces activités. Les discussions avec l'ACAM sur ces sujets sont toujours en cours et les actions entreprises par le Groupe pour y répondre sont à l'étude. Cependant, les activités de vente hors pays d'origine sont en général contrôlées par l'autorité de régulation du pays dans lequel a lieu la vente des produits d'assurance. En conséquence de la transposition de ces directives européennes, une compagnie autorisée à exercer l'activité d'assurance dans un des États membres de l'Union européenne peut exercer ses activités directement ou par l'intermédiaire de succursales dans tous les autres États membres de l'Union européenne sans être soumise à l'obligation d'obtenir une licence supplémentaire dans lesdits États.

L'Union européenne a également adopté diverses directives régissant le niveau des marges de solvabilité des assureurs et groupes d'assurance :

- Une directive de l'Union européenne de 1998, transposée en droit français en 2002, impose aux groupes d'assurance de calculer une marge de solvabilité consolidée. En application de cette directive, AXA doit établir des procédures de contrôle interne appropriées afin de garantir une solvabilité suffisante pour couvrir tous les engagements d'assurance du Groupe, informer annuellement les autorités de régulation françaises de certaines opérations intragroupes et calculer, sur une base consolidée, le capital minimum nécessaire pour satisfaire aux obligations de solvabilité des filiales d'assurance du Groupe. Les sociétés holdings intermédiaires qui détiennent les filiales d'assurance du Groupe AXA dans différents États membres de l'Union européenne sont soumises à des obligations de solvabilité similaires ;
- Une directive de l'Union européenne de 2002, transposée en droit français en 2005, concernant la réglementation et la supervision des conglomérats financiers prévoit l'évaluation des obligations en matière de capital desdits conglomérats au niveau consolidé du Groupe, impose le contrôle de la concentration des risques et des opérations intragroupes ainsi que le double contrôle de levier du capital d'une société mère, à savoir tant au niveau de la société mère que de la filiale

(« double effet de levier »). Bien que le Groupe AXA ne soit pas actuellement considéré comme un conglomérat financier au sens de la directive par l'autorité de régulation française, il ne peut pas être garanti qu'il ne sera pas considéré comme tel dans le futur. En raison de l'absence d'interprétation uniforme de cette disposition par les autorités de régulation des divers États membres de l'Union européenne, l'autorité de régulation belge a considéré que les filiales belges d'AXA constitue un conglomérat financier ; il est possible que les autorités de régulation d'autres États membres considèrent également certaines filiales européennes du Groupe AXA comme des conglomérats financiers, les soumettant ainsi aux obligations qui en découlent ;

- La Commission européenne (la « Commission »), conjointement avec les États membres, a procédé à un examen de fond des exigences en matière de capital réglementaire dans le secteur de l'assurance (le projet « Solvabilité 2 ») afin d'actualiser les directives relatives à l'assurance vie, aux autres catégories d'assurance, à la réassurance et aux groupes d'assurance. Son objectif principal est d'établir un système de solvabilité mieux adapté aux véritables risques des assureurs, permettant aux autorités de contrôle de protéger au mieux les intérêts des assurés conformément aux principes communs existant à travers l'Union européenne. « Solvabilité 2 » s'appuie sur trois piliers : (i) des exigences quantitatives de capital minimum, (ii) le contrôle de l'évaluation des risques par les entreprises et (iii) des exigences accrues en termes de *reporting* et de transparence. « Solvabilité 2 » encouragera les compagnies d'assurance à améliorer leurs processus de gestion du risque et les autorisera à utiliser les modèles internes relatifs au capital économique afin d'obtenir une meilleure compréhension des risques et une adaptation appropriée du modèle aux activités et aux risques propres à chaque assureur. En 2007, la Commission a adopté un projet de directive qui fixe divers principes et idées directrices qui devraient servir de cadre à l'application de « Solvabilité 2 ». En 2009, la Commission, le Parlement européen et le Conseil européen ont arrêté un projet de directive cadre « Solvabilité 2 » qui a ensuite été adopté par le Parlement européen en avril. Le texte définitif de la directive « Solvabilité 2 » concernant « l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice » a été adopté par le Conseil européen en novembre 2009 et comprend notamment des règles concernant les évaluations, les fonds propres, le capital minimum requis et les investissements. Après l'adoption de la directive dite de niveau 1, la Commission européenne prépare actuellement les mesures dites « de niveau 2 » qui doivent préciser les modalités d'application de la directive, sur la base d'avis techniques formulés par le Comité européen des superviseurs d'assurances (CEIOPS). Les avis du CEIOPS proposent un durcissement important des modalités de calcul des besoins en marge de solvabilité et des actifs admis en couverture de cette marge, incluant une proposition de reclassement de certaines dettes subordonnées qui, à l'issue d'une période initiale d'acquisition des droits, ne peuvent plus être qualifiées comme capital réglementaire. Ces mesures de niveau 2 devraient être publiées, par la Commission, à l'automne 2010, pour une adoption avant la fin de l'année 2011. En parallèle, se conduira à partir de l'été 2010 une étude d'impact quantitative auprès des assureurs européens. La transposition par les États membres de « Solvabilité 2 » est prévue entre 2012 et 2013 ;
- La Suisse a adopté une nouvelle loi concernant la marge de solvabilité des compagnies et groupes d'assurance à la suite de l'*Insurance Supervision Act* (Loi de supervision du secteur de l'assurance) adoptée en 2005 et des dispositions réglementaires y afférent adoptée en 208 par l'autorité suisse de contrôle des marchés financiers. Le « Swiss Solvency Test ». Ce test de solvabilité est basé sur un processus de gestion des risques. Les exigences en terme de capitaux propres découlant des résultats

du « *Swiss Solvency test* » seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2011.

Outre ces directives régissant la solvabilité des compagnies et des groupes d'assurance en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans certains autres États européens, les assureurs opérant dans la branche « assurance dommages » (IARD) sont tenus de maintenir des provisions d'égalisation afin de se protéger de l'impact de réclamations et catastrophes de grande ampleur. Ces provisions d'égalisation sont établies en fonction des dispositions prévues par les réglementations locales ainsi que des formules pré-définies applicables à chaque type d'activité. Ces réserves peuvent être plafonnées à un niveau maximal.

Plusieurs autres initiatives en Europe ont eu des implications pour les filiales d'assurance européennes d'AXA et, d'une manière générale, pour le secteur européen de l'assurance, parmi lesquelles :

- Les initiatives de réformes réglementaires mentionnées ci-dessus ;
- Au cours des dernières années, plusieurs États européens, dont la France et la Belgique, ainsi que d'autres États non européens ont adopté des législations visant à sanctionner pénalement des personnes morales. Dans beaucoup de ces États, les critères d'attribution à la personne morale des agissements des dirigeants et employés susceptibles de sanctions pénales ne sont pas clairement établis et le parquet ou les juges ont un pouvoir discrétionnaire important. Ces dernières années, les mises en accusation de personnes morales pour des agissements pénalement sanctionnables sont devenues courantes. Bien qu'une mise en accusation de ce type n'est pas susceptible de créer des risques financiers importants, elle aurait des conséquences importantes pour une entité réglementée comme AXA, aussi bien en ce qui concerne sa réputation, que d'un point de vue réglementaire car une condamnation pénale pourrait potentiellement avoir des conséquences négatives significatives pour d'autres entités du Groupe qui exercent des activités réglementées partout dans le monde, y compris quant à leur capacité à obtenir/maintenir des autorisations pour exercer certains types d'activités réglementées ;
- Un certain nombre de pays européens envisage actuellement d'adopter une législation qui autoriserait les « *class actions* » et/ou d'autres formes de recours ouverts aux consommateurs. Par exemple, au Royaume-Uni, le « *Finance Services Bill* », actuellement en discussion à la Chambre des Communes, vise à introduire d'une part la possibilité pour l'autorité de régulation d'exiger de certaines sociétés habilitées la mise en place et la conduite d'un plan d'indemnisation des consommateurs, et d'autre part la possibilité d'exercer une action collective au Royaume-Uni. Conformément au texte proposé, s'il apparaissait que la défaillance régulière ou généralisée d'une société est susceptible de porter préjudice aux consommateurs, l'autorité de régulation pourrait exiger de cette société la mise en place d'un plan d'indemnisation des consommateurs. Le projet de loi prévoit un choix pour le consommateur de participer ou non à l'action collective et qu'un représentant n'ayant pas d'intérêt à agir pourrait intenter l'action en justice ;
- Durant ces derniers mois, un certain nombre de pays européens, notamment l'Allemagne, ont également envisagé l'adoption d'une législation ou d'une réglementation visant à une meilleure allocation des ressources des entreprises, en imposant certaines restrictions (ou en renforçant la législation existante) en ce qui concerne les transactions intragroupe entre une filiale locale et une société mère étrangère (ou une autre société liée) en difficulté financière.

Enfin, il existe de nombreuses autres initiatives législatives et réglementaires au sein des États européens concernant de multiples sujets, dont les pratiques de distribution et la

modification des lois fiscales qui peuvent avoir un effet sur l'attrait de certains de nos produits bénéficiant actuellement d'un traitement fiscal avantageux.

ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, la détermination des règles applicables aux activités d'assurance relève principalement de la compétence des États. Les opérations d'assurance d'AXA sont en conséquence soumises à la réglementation et au contrôle de divers États. Au sein même des États-Unis, certains détails de la réglementation diffèrent entre les États mais trouvent, en général, leur origine dans des lois qui délèguent les pouvoirs de régulation et de surveillance à un commissaire aux assurances de l'État (« *State insurance commissioner* »). Si l'étendue de la réglementation varie d'un État à l'autre, la plupart des États disposent de lois et règlements concernant (i) l'agrément des formulaires de police d'assurance ainsi que des taux, (ii) les pratiques commerciales et la conduite de l'activité, (iii) les normes de solvabilité à satisfaire et à maintenir (y compris les mesures du capital ajusté au risque, « *risk based capital requirements* »), (iv) l'établissement et les niveaux des réserves, (v) les licences accordées aux assureurs et à leurs agents, (vi) les pratiques commerciales des agents, (vii) la nature et les limites des investissements autorisés, (viii) les restrictions quant à la taille des risques qui peuvent être assurés par une seule police, (ix) les dépôts de titres au bénéfice des assurés, (x) les méthodes comptables, les examens périodiques des opérations des compagnies d'assurance ainsi que la forme et le contenu des rapports sur la situation financière et les résultats d'exploitation à déposer.

Certaines filiales américaines d'assurance, de courtage, de conseil en investissement et de gestion d'investissement d'AXA, y compris AXA Equitable Life Insurance Company (« AXA Equitable »), proposent des polices d'assurance vie en unité de comptes qui sont soumises aux dispositions des lois fédérales sur les valeurs mobilières mises en œuvre par la SEC, ainsi qu'aux lois de certains États sur les valeurs mobilières. La SEC contrôle périodiquement les opérations de ces compagnies et peut leur demander des informations complémentaires. La SEC, les autres autorités de régulation, dont les autorités de contrôle en matière d'assurance et de valeurs mobilières, ainsi que la Financial Institutions Regulatory Authority (« FINRA ») peuvent initier des procédures administratives ou judiciaires susceptibles d'aboutir à des interdictions, amendes, ordonnances de cessation et d'abstention d'activité (« *Cease-and-desist orders* »), suspension ou expulsion d'un courtier ou de l'un de ses dirigeants ou employés, ou toute autre sanction similaire. Au cours des dernières années, les filiales de courtage et autres filiales d'AXA ont fourni et, dans certains cas, continuent de fournir, des informations et des documents à la SEC, à la FINRA, aux procureurs des États et autres autorités de contrôle, sur des sujets très divers. Les procédures en cours ou futures pourraient entraîner des sanctions, amendes et/ou d'autres coûts.

Plusieurs États américains, dont l'État de New York, appliquent aux opérations entre un assureur et ses affiliés les règles prévues pour les holdings détenant des participations dans des compagnies d'assurance. Ces règles imposent des obligations de *reporting*, restreignent la fourniture de prestations de services ainsi que les transactions entre les compagnies d'assurance. Les autorités de contrôle des États ont également le pouvoir discrétionnaire de limiter ou d'interdire aux compagnies d'assurance la conclusion de nouveaux contrats dans leur État si elles considèrent que l'assureur ne maintient pas un niveau approprié de capital ou de réserve légale. Les assureurs américains spécialisés dans l'assurance vie sont également soumis à la méthode RBC (« *Risk-Based Capital* »), consistant à définir des types d'actifs, à pondérer leur valeur selon les risques sous-jacents, et de la même manière au passif à dissocier les

classes de risques pour leur appliquer un besoin de marge adapté. Ces obligations prudentielles prennent en compte les caractéristiques du risque des placements et produits des compagnies d'assurance. AXA Equitable et les autres filiales d'assurance américaines d'AXA estiment que l'excédent légal devrait rester supérieur au minimum requis par le RBC et considèrent en conséquence qu'aucune mesure réglementaire ne devrait être prise en la matière dans l'avenir.

Le sénateur Christopher Dodd et le député Barney Frank ont chacun récemment présenté au Congrès américain un projet de loi similaire qui, s'il était adopté, impacterait de manière significative le paysage actuel de la réglementation financière américaine. Bien que ces projets de loi se distinguent sur un certain nombre de points, ils prévoient d'une manière générale, en plus du renforcement de la protection des consommateurs pour divers types de services financiers et du renforcement de la réglementation applicable aux courtiers et aux transactions sur instruments dérivés, de créer un corps inter-agence qui aurait le pouvoir d'identifier selon certains critères toute société financière (potentiellement des sociétés étrangères comme AXA) comme présentant un risque systémique significatif. Ces sociétés seraient alors soumises à des normes prudentielles renforcées, notamment en matière de capital, de levier financier, de liquidité et de gestion des risques et à une réglementation spécifique, à l'instar des holdings bancaires. Ces propositions législatives et réglementaires aboutiraient également à (1) une réglementation plus stricte en matière de produits financiers destinés aux consommateurs, par l'intermédiaire de la création d'une autorité distincte (ou d'un département distinct au sein d'une autorité existante) qui aurait le pouvoir de réglementer certains produits commercialisés par AXA, (2) des réformes sur les marchés des dérivés négociés de gré à gré (OTC), (3), des exigences renforcées en ce qui concerne les courtiers et les conseillers en investissement, (4) une réglementation renforcée concernant les plans de rémunération des salariés des institutions financières et (5) la mise en place d'un Bureau fédéral des Assurances.

Bien que les activités d'assurance ne soient pas directement régulées au niveau Fédéral, le projet de loi récemment adopté par la Chambre des Représentants prévoit la création d'un « *Federal Insurance Office* » (FIO) au sein du département du Trésor américain. Si ce projet de loi venait à être adopté, le FIO disposerait notamment (1) du pouvoir de contrôler le secteur de l'assurance afin qu'il développe son expertise et de se prononcer sur les problèmes internationaux relatifs aux polices d'assurance ; (2) d'identifier les problèmes ou les lacunes dans la réglementation applicable aux compagnies d'assurance susceptibles de contribuer à une crise systémique dans le secteur de l'assurance ou dans l'ensemble du système financier américain ; (3) de contrôler dans quelle mesure les communautés et les consommateurs traditionnellement exclus, les minorités et les personnes à faible ou modeste revenu ont accès à des produits d'assurance abordables, autres que dans le domaine de la santé ; (4) de recommander au nouveau *Financial Services Oversight Council* qu'il impose à un assureur et à ses filiales le respect de normes plus strictes ; (5) d'assister le Secrétaire américain au Trésor dans la gestion du *Terrorism Insurance Program* créé en vertu du *Terrorism Risk Insurance Act* de 2002 ; (6) de coordonner les efforts et développer une politique au niveau fédéral relative aux aspects prudentiels des questions internationales en matière d'assurance, notamment en assistant le Secrétaire au Trésor dans le cadre de la négociation des « *covered agreements* » avec les gouvernements étrangers et en déterminant si de tels accords supplantent les mesures mises en œuvre au niveau des États fédérés en matière d'assurance ; et (7) de participer aux consultations organisées avec les États fédérés à propos des questions d'assurance revêtant une importance nationale et des questions relatives aux aspects prudentiels en matière d'assurance d'importance internationale. Le Groupe continuera à suivre de près les évolutions dans ce domaine et les

autres initiatives connexes, ainsi que leur impact possible sur ses activités au cours des prochains mois.

De plus, ce secteur est actuellement concerné par de nombreuses lois fédérales parmi lesquelles la *Federal Fair Credit Reporting Act* relatif à la confidentialité des informations et le *USA Patriot Act* de 2001 relatif, entre autres, à la création de programmes de lutte contre le blanchiment d'argent. En outre, des lois fiscales fédérales ont vocation à s'appliquer à ce secteur d'activité. Parmi les nombreuses propositions législatives fédérales, notamment en matière fiscale, qui pourraient avoir un effet significatif sur les filiales américaines d'AXA spécialisées dans l'assurance vie, les suivantes méritent d'être soulignées :

Fiscalité patrimoniale. En vertu d'une loi fédérale promulguée en 2001 relative aux droits de mutation et de transmission du patrimoine, le seuil d'exonération a été relevé et le montant des droits réduit. Ces droits ont été supprimés pour 2010, mais devraient revenir à leurs taux de 2001 au 1^{er} janvier 2011. Il est prévu que le Congrès examine une nouvelle loi en 2010, qui restaurerait les droits de mutation et de transmission du patrimoine pour 2010. Une telle loi pourrait avoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, en supposant que cette application rétroactive ne soulève pas de problème de constitutionnalité. La suppression ou les réductions de certaines taxes pourrait avoir un effet défavorable sur les souscriptions d'assurance vie dans la mesure où une part non négligeable de nos activités d'assurance vie est liée à la gestion de patrimoine. Inversement, le maintien de droits élevés, ainsi que leur augmentation, aurait un impact globalement positif sur la souscription et la pérennité de ce type d'assurance vie.

Taux d'impositions sur les revenus, plus-values et dividendes. Les lois fédérales de 2001 et 2003 ont réduit les taux d'imposition sur le revenu ainsi que sur les plus-values à long terme et sur certains dividendes sociaux. Ces nouvelles dispositions ont contribué à diminuer l'attrait fiscal des contrats assurances-vie en unité de compte. Sauf à être prorogés, ces taux d'imposition réduits n'ont plus vocation à être appliqués pour les plus values à long terme et certains dividendes sociaux qui sont arrêtés ou versés, respectivement, au cours des années fiscales débutant après le 31 décembre 2010. Par ailleurs, l'Administration Obama a exprimé son intention de procéder à l'augmentation des taux d'imposition au détriment des contribuables ayant des revenus élevés et de les réduire au bénéfice des contribuables ayant des revenus faibles ou moyens. Le retour à des taux d'imposition élevés serait profitable à l'activité d'assurance vie en unité de compte.

Déduction fiscale pour dividendes perçus. Le Département américain du Trésor et l'*Internal Revenue Service* ont indiqué qu'ils ont l'intention de publier des règles relatives à la méthodologie devant être suivie afin de déterminer les déductions fiscales pour dividendes perçus (« DRD ») liées aux contrats d'assurance vie à capital variable et aux contrats en unité de compte. La DRD entraîne une réduction du montant du dividende imposable et constitue un élément important de la différence entre la charge d'impôt réelle d'AXA Equitable et le montant estimé en appliquant le taux d'imposition fédéral de 35 %. Un changement dans la DRD, notamment l'éventuelle suppression rétroactive ou pour le futur de cette déduction par des règlements ou des lois, pourrait augmenter la charge d'impôt d'AXA Equitable et réduire son bénéfice net consolidé.

Le 11 mai 2009, l'Administration Obama a publié des « *General Explanations of the Administration's Revenue Proposals* » (le « *Green Book* »). Bien que l'Administration n'ait pas proposé un texte légal, le *Green Book* contient des propositions qui pourraient avoir, en cas d'adoption, une incidence sur l'imposition des compagnies d'assurance vie et de certains produits d'assurance vie. En particulier, les propositions pourraient modifier la méthode de détermination du montant du revenu lié aux dividendes reçus par une compagnie d'assurance vie sur des actifs détenus dans des comptes distincts constitués afin de détenir les contrats

d'assurance vie à capital variable et les contrats en unité de compte éligibles à la DRD. Si des propositions de ce type étaient promulguées, la charge d'impôt d'AXA Equitable pourrait augmenter et ses bénéfices pourraient se réduire.

Assurances-vie d'entreprises. Le *Green Book* contient également des propositions qui pourraient affecter le traitement des polices d'assurances-vie d'entreprises (« *Corporate Owned Life Insurance policies* », « *COLIs* ») en limitant la possibilité de déduire les intérêts pour les sociétés achetant ce type de police d'assurance. Si des propositions de ce type étaient adoptées, les ventes de COLI d'AXA Equitable pourraient être affectées de manière négative.

Autres initiatives. Le Congrès des États-Unis peut être amené à examiner des initiatives législatives concernant, entre autres, la modernisation de la législation fiscale au niveau fédéral et/ou des avantages fiscaux spécifiques en faveur notamment des contribuables ayant des revenus faibles ou moyens. Certains de ces projets de réforme fiscale font l'objet d'une attention particulière et pourraient conduire à une modification radicale de certaines des règles fiscales en vigueur depuis longtemps. Une de ces propositions concerne la création de nouveaux comptes d'épargne dotés d'une fiscalité avantageuse et qui auraient vocation à remplacer plusieurs plans d'épargne existant à ce jour. D'autres propositions prévoient d'éliminer ou de limiter certains avantages fiscaux dont bénéficient actuellement les produits d'assurance vie en unité de compte. L'entrée en vigueur de ces changements, ou d'alternatives équivalentes, aurait un impact globalement négatif tant sur les nouvelles souscriptions des produits d'assurance vie en unité de compte et potentiellement sur leur financement, que sur la pérennité des produits déjà souscrits. Les propositions législatives actuelles pourraient ainsi entraîner une augmentation significative de la charge fiscale pesant sur les institutions financières, notamment du fait de la mise en place de taxes sur certaines entités financières destinées à compenser l'aide financière qui leur a été accordée pendant la crise, de taxes sur les transactions financières et de taxes sur les rémunérations des dirigeants, bonus inclus. L'environnement économique actuel, incertain et sujet à de rapides évolutions, est de nature à augmenter la probabilité de changements significatifs dans la législation fiscale fédérale.

Le 25 août 1998, AXA, Winterthur Group et d'autres assureurs européens ont signé un protocole d'accord avec certains régulateurs d'assurance américains et des organisations juives non gouvernementales ayant pour objet la création de la Commission internationale des réclamations en matière d'assurance concernant la période de l'Holocauste (ICHEIC). L'ICHEIC a réalisé une enquête afin de déterminer le statut des polices d'assurance vie souscrites par les victimes de l'Holocauste entre 1920 et 1945 et réglé des milliers de demandes déposées auprès de l'ICHEIC concernant les polices émises par les assureurs européens participant à l'ICHEIC. Après avoir terminé ses recherches d'archives et son audit, ainsi que le paiement de toutes les demandes valables soumises par les victimes de l'Holocauste et leurs héritiers, l'ICHEIC a clos ses travaux en mars 2007. En conséquence de sa participation au processus de l'ICHEIC, AXA bénéficie d'une déclaration d'intérêt du gouvernement fédéral américain aux termes de laquelle l'ICHEIC doit être reconnue comme le seul recours légal pour les demandes intéressant les victimes de l'Holocauste. Cette déclaration d'intérêt vise à protéger AXA de tout litige civil futur aux États-Unis intenté par des plaignants de l'Holocauste, et à encourager les juges confrontés à ce type de litige à les rejeter. Si cette déclaration d'intérêt apporte à AXA une certaine protection contre les poursuites judiciaires futures pouvant être intentées en la matière aux États-Unis, elle n'offre pourtant pas une protection totale et AXA demeure exposée à la possibilité de poursuites aux États-Unis par des plaignants de l'Holocauste. Une disposition législative récemment adoptée par la Chambre des Représentants aux États-Unis a pour objet de valider la constitutionnalité de diverses lois adoptées par les États fédérés

imposant (1) des obligations de transparence spécifiques concernant les polices d'assurance en cours pendant la seconde guerre mondiale et impliquant des résidents de pays contrôlés ou occupés par l'Allemagne nazie, et (2) des peines significatives pour les assureurs américains et leurs filiales qui n'auraient pas respecté ces obligations de transparence.

Le Management n'est pas actuellement en mesure d'anticiper avec certitude laquelle de ces propositions législatives et réglementaires entrera en vigueur, ni leur impact potentiel sur le Groupe.

ASIE-PACIFIQUE ET AUTRES JURIDICTIONS

Les autres États dans lesquels AXA exerce ses activités, notamment dans la région Asie-Pacifique, disposent également de réglementations complexes auxquelles AXA doit se soumettre. En général, les lois et règlements en matière d'assurance accordent aux autorités de contrôle d'importants pouvoirs administratifs, parmi lesquels le pouvoir de limiter ou de restreindre l'exercice de l'activité en cas de non-respect de la réglementation ou le pouvoir de retirer la licence d'un assureur. Par conséquent, les filiales d'assurance d'AXA qui opèrent dans la région Asie-Pacifique pourraient faire l'objet de décisions réglementaires limitant, restreignant ou mettant fin à leurs activités réglementées en cas de non-respect des obligations locales. Hormis les obligations inhérentes à l'obtention de licences, les opérations d'assurance d'AXA dans ces États sont soumises à des dispositions spécifiques en matière de devises, de conditions générales des polices, de langue de rédaction, comme en matière de dépôts de titres, de réserves, d'investissements locaux et de montant à verser aux assurés en application de leur police d'assurance. Dans certains États, les réglementations qui régissent la constitution de réserves techniques, et autres dispositions similaires, peuvent empêcher le paiement de dividendes aux actionnaires et/ou le rapatriement des actifs.

Les éventuelles modifications des lois fiscales des États dans lesquels AXA exerce ses activités peuvent supprimer ou avoir un effet négatif sur le traitement fiscal préférentiel attaché à certains produits d'assurance vie d'AXA. À ce titre, le Parlement japonais a récemment modifié le régime des droits de succession en réduisant des avantages fiscaux et l'attractivité de certains produits d'assurance vie. Les autorités de régulation de la région Asie-Pacifique, comme dans d'autres régions du monde, bénéficient d'un pouvoir discrétionnaire important dans l'application de la réglementation et peuvent enquêter sur les assureurs licenciés, au niveau individuel ou sectoriel, afin d'obtenir des informations sur des questions spécifiques. Ainsi, au Japon, la FSA a réalisé un examen approfondi des pratiques de règlements des demandes d'indemnisation dans le secteur de l'assurance vie en 2007. Dans le cadre de cette enquête, AXA Japon, afin de s'assurer de la régularité du versement de certaines indemnités, a examiné plusieurs centaines de milliers de paiements relatifs à des contrats d'assurance vie effectués au cours des cinq dernières années. Cette enquête a dévoilé un nombre limité d'incidents, lesquels ont depuis été complètement rectifiés, et la FSA a décidé de ne donner suite à aucune action administrative contre AXA Japon. En outre, au cours du dernier trimestre de 2008, la FSA a lancé une enquête formelle sur les circonstances entourant la défaillance d'un agent indépendant qui distribuait des produits d'AXA Life Japan. L'agent indépendant est soupçonné d'avoir poursuivi des pratiques de vente frauduleuses et illégales sur une période de plusieurs années et la FSA a demandé à AXA Life Japan de lui soumettre un rapport détaillant ses relations avec l'agent, précisant si AXA Japon ou ses employés avaient connaissance des pratiques de vente de l'agent, et présentant des suggestions pour améliorer le contrôle interne d'AXA Japon et les procédures

pour surveiller de près et détecter rapidement des pratiques de vente douteuses par les agents indépendants qui distribuent ses produits. Cette enquête à laquelle AXA Life Japan coopère pleinement a été clôturée mais est périodiquement diligentée. Toujours en 2008, le gouvernement japonais a adopté une nouvelle loi relative à l'Assurance qui devrait entrer en vigueur en 2010. Le principal objectif de cette loi est de protéger les intérêts du porteur de polices d'assurance et d'accroître la transparence au bénéfice de ce dernier. AXA Japon se prépare à l'entrée en vigueur de cette loi et développe des moyens afin de minimiser l'impact potentiellement négatif qu'elle pourrait avoir sur ses activités. Le régime de solvabilité au Japon est également en cours de révision. Le régulateur local (FSA) a publié un projet révisant les règles de calcul de la marge de solvabilité à la fin de l'année 2009. Cette révision devrait faire partie d'une feuille de route tendant à la mise en œuvre d'un modèle économique de calcul. Le nouveau ratio de solvabilité devrait être publié par les assureurs pour l'année fiscale terminant en mars 2011 et sera effectif à partir de mars 2012.

RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA GESTION D'ACTIFS

AllianceBernstein et AXA Investment Managers sont soumises à une réglementation stricte dans les nombreux pays dans lesquels elles exercent leurs activités. Ces réglementations sont en général destinées à préserver les actifs de leurs clients et à garantir la qualité de l'information relative (1) aux rendements des investissements, (2) aux caractéristiques de risque des actifs investis dans différents fonds, (3) à la pertinence des investissements par rapport aux objectifs d'investissement initiaux du client et à sa sensibilité au risque, (4) ainsi qu'à l'identité et aux qualifications du gestionnaire d'investissement. En général, ces réglementations accordent également aux autorités de contrôle des pouvoirs administratifs étendus, dont celui de limiter ou de restreindre l'activité en cas de non-respect de ces lois et règlements. Les sanctions qui peuvent être imposées sont notamment la mise à pied de certains employés, des restrictions d'activité pendant des périodes déterminées, la révocation de l'agrément de conseiller d'investissement ainsi que des interdictions diverses et amendes.

AllianceBernstein et certaines de ses filiales, ainsi que des filiales américaines d'AXA Investment Managers et AXA Financial, Inc. exercent une activité de conseil en investissement et sont enregistrées en tant que tel en vertu de la loi américaine relative aux conseillers en investissement de 1940 (« *Investment Advisers Act* »). Conformément aux dispositions de la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940 (« *Investment Company Act* »), chaque fonds de placement américain d'AllianceBernstein est enregistré auprès de la SEC. Les parts de la plupart de ces fonds peuvent être commercialisées dans tous les États fédérés américains ainsi que dans le District de Columbia, à l'exception des fonds proposés aux seuls résidents d'un État spécifique. Certaines filiales d'AllianceBernstein et d'AXA Financial, Inc. sont également enregistrées auprès de la SEC en tant qu'intermédiaires financiers et courtiers soumis à des obligations de capital minimum. Les services de gestion de patrimoine fournis par AllianceBernstein et/ou AXA Investment Managers aux compagnies d'assurance du Groupe AXA (et des opérations différentes entre ces entités), sont soumises aux diverses lois et réglementations relatives à l'assurance dans les États dans lesquels ces compagnies d'assurance clientes sont domiciliées. En général, ces réglementations exigent, entre autres, que les conditions des opérations entre le gestionnaire d'actifs et son client soient justes et équitables et que les frais ou commissions pour les services rendus soient raisonnables. Les commissions sont déterminées, soit par référence aux commissions facturées à des clients non apparentés pour des services similaires soit sur

la base du coût du remboursement, auquel cas les accords sur les services auxiliaires seront pris en compte. En outre, le Congrès américain envisage actuellement l'adoption d'une législation qui pourrait avoir des conséquences sur l'activité de ces entités, en particulier l'activité des courtiers en valeurs mobilières qui pourraient être tenus des mêmes obligations (« *fiduciary duty* ») envers leurs clients que les conseillers en investissement.

RÈGLEMENTATION DES MARCHÉS FINANCIERS, ÉVOLUTION DES NORMES COMPTABLES ET SUJETS LIÉS

En tant que société anonyme dont les actions sont cotées sur Euronext Paris et au New York Stock Exchange ⁽¹⁾, AXA SA est tenue de respecter les règles applicables à la cotation et à la négociation de chacun de ces marchés et de respecter également plusieurs autres législations, dont notamment les lois et réglementations françaises et américaines sur les valeurs mobilières dont la mise en œuvre est notamment contrôlée par, respectivement, l'AMF en France et la SEC aux États-Unis. Ces différentes règles régissent une grande variété de sujets, dont (1) la communication exacte et en temps opportun des informations aux investisseurs, (2) la présentation des informations financières conformément aux normes IFRS (et conformément à certaines exigences de la SEC), (3) les restrictions à la présentation de mesures hors GAAP aux États-Unis (« *non GAAP measures* »), (4) les obligations d'indépendance des Commissaires aux comptes (dont l'interdiction pour les Commissaires aux comptes de fournir certains types de services non liés à l'audit), (5) les nombreuses obligations en matière de gouvernance d'entreprise (dont les obligations d'indépendance des membres du comité d'audit), (6) la certification de certains rapports publics par le Président du Directoire et le Directeur Financier d'AXA, et (7) les obligations d'évaluer, informer et communiquer sur les contrôles internes d'AXA portant sur l'information financière et sa communication. Le Management de la Société engage des moyens importants afin de s'assurer de la conformité du Groupe à ces lois, tant au regard de la lettre de ces textes que de leur esprit, et prévoit l'engagement de nouveaux moyens à cette fin.

La Société publie ses comptes conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et aux interprétations IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2009 (les « Normes Comptables »). La Société ne met pas en œuvre l'option « *carve out* » qui lui permettrait de s'exonérer de l'application des principes de la comptabilité de couverture requis par la norme IAS 39 et, en conséquence, ses états financiers consolidés sont conformes aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB. La Note 1.2 aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 inclus dans le Chapitre 4 du présent Document de Référence présente les modifications et interprétations significatives des Normes Comptables applicables en 2009. Des discussions sont en cours à l'IASB à propos d'éventuelles modifications des Normes Comptables et certaines de ces modifications pourraient avoir des conséquences potentiellement significatives sur les assureurs et les autres institutions financières, dont AXA, qui établissent leurs comptes consolidés conformément aux Normes Comptables. Ces modifications incluent notamment les points suivants :

- Les actifs et passifs financiers détenus par le Groupe AXA sont comptabilisés et évalués selon la norme IAS 39 qui fait actuellement l'objet de potentiels amendements majeurs. L'application obligatoire de cette norme devra avoir lieu entre 2013 et 2014, étant entendu que les émetteurs pourraient

avoir l'option (selon le calendrier d'adoption de l'Union Européenne) de les appliquer dès 2010. Ces modifications, qui portent essentiellement sur la classification des actifs et passifs financiers, les dépréciations et les principes de la comptabilité de couverture, pourraient avoir des effets potentiellement significatifs sur la présentation future des états financiers de la Société, les capitaux propres et les bénéfices et pourraient également affecter les comparaisons chiffrées effectuées par rapport à l'exercice précédent, et ce en fonction de la date d'application ;

- Contrats d'assurance – Phase II (modification de la norme IFRS 4) et consolidation, sortie du bilan. Contrats d'assurance – Phase II dont les modifications pourraient affecter de manière significative les passifs liés aux contrats d'assurance et les actifs liés tels que les éventuels coûts d'acquisitions reportés au jour de l'adoption en 2013 ou 2014.

Le Management ne peut, aujourd'hui, prévoir avec certitude l'impact potentiel de ces propositions de réformes (ou de toute autre modification potentielle future apportée aux Normes Comptables) dans la mesure où les discussions sont toujours en cours au sein de l'IASB ; néanmoins, toute modification significative des Normes Comptables pourrait avoir un impact négatif sur les résultats commerciaux et financiers d'AXA.

Outre ces obligations, plusieurs initiatives d'ordre législatif et réglementaire en France, au niveau de l'Union européenne, ou dans d'autres États où AXA exerce ses activités, ont des implications potentielles pour AXA et ses filiales. Certaines de ces initiatives peuvent permettre d'harmoniser les pratiques au sein de l'Union européenne et de faciliter le développement d'un marché européen plus ouvert et accessible aux sociétés internationales comme AXA. Ainsi, la directive européenne sur les OPA, transposée en droit français en 2006, met en place un régime harmonisé au sein de l'Union européenne et la directive européenne relative aux fusions transfrontalières, qui a été transposée en droit français en 2008, simplifie considérablement le cadre réglementaire applicable à ces fusions. Toutefois, d'autres initiatives peuvent accroître les contraintes réglementaires et engendrer ainsi une augmentation des dépenses y afférentes et du risque réglementaire supporté par AXA et les autres acteurs du marché, en particulier :

- Une législation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme a été promulguée et continue d'évoluer dans les nombreux États où AXA et ses filiales exercent leurs activités. Cette législation impose des obligations de mise en conformité de plus en plus complexes pour les groupes internationaux comme AXA et interdit au Groupe de travailler avec certains pays, particuliers ou organisations ;
- Certains États européens ont adopté une législation régulant l'investissement des actifs du Groupe et pouvant influencer sur les activités de gestion d'actifs du Groupe pour compte de tiers dans ces États, notamment en restreignant l'investissement dans des instruments financiers émis par des sociétés qui exercent certaines activités. Ces législations, qui diffèrent souvent d'un État à l'autre, augmentent les coûts de mise en conformité et les risques auxquels le Groupe est exposé dans les États européens dans lesquels il opère ;
- Aussi bien en France que dans d'autres États et au niveau de l'Union européenne, des discussions permanentes ont lieu au sujet de l'instauration d'un mécanisme de recours collectifs (*class action*) qui permettrait à des groupes de plaignants d'intenter des actions collectives. Le périmètre et la forme d'un tel mécanisme, ainsi que le moment de son introduction, sont actuellement en discussion.

(1) Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au New York Stock Exchange (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la Securities and Exchange Commission (SEC). AXA a déposé un formulaire Form 25 auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription Form 15 auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

France ⁽¹⁾. Le marché français de l'assurance vie et de l'épargne enregistre une croissance de 11 % en 2009. Cette évolution positive du marché est due à la position très compétitive des contrats d'assurance vie et épargne en France (+ 12 % contre + 16 % pour AXA) dans un contexte de taux d'intérêt faibles et de forte pente de la courbe des taux. En 2009, les contrats en unités de compte représentent 13 % des primes, les investisseurs ayant favorisé les contrats adossés à l'actif général (87 %). Dans ce contexte, AXA surperforme le marché (+ 16 %) et se classe au 3^e rang. En santé, le marché croît de 8 % (+ 6 % pour AXA) et de 2 % en accident (+ 9 % pour AXA).

États-Unis ⁽²⁾. L'année 2009 a été difficile pour l'assurance vie et l'épargne retraite :

- Sur le marché de l'assurance vie, les ventes totales sont en baisse de 20 % sur la période par rapport à la même période de l'année précédente. Les ventes de produits en unités de compte ont fléchi de 55 % en raison de l'incertitude sur les marchés actions. Les ventes de produits « Universal Life » ont diminué de 27 %, cette baisse étant en partie due aux augmentations de tarifs sur l'ensemble du secteur. Les ventes de produits vie entière ont progressé de 1 % et les assurances temporaires décès ont reculé de 2 % ;
- Sur le marché de l'épargne retraite, les ventes totales ont diminué de 8 %. Les ventes de contrats d'épargne retraite en unités de compte (« *variable annuity* ») ont baissé de 23 %, affectées par l'incertitude sur les marchés actions et par le peu d'appétit des investisseurs pour les produits exposés aux actions. Par ailleurs, les modifications des produits « *variable annuity* » apportées par l'ensemble des acteurs du secteur ont entraîné une contraction de la demande du marché avec des prestations réduites et des chargements plus élevés. Parallèlement, les ventes de produits adossés à l'actif général (« *fixed annuity* ») ont augmenté de 25 %, les consommateurs continuant de préférer des types d'investissements plus conservateurs.

En assurance vie, AXA se classe au 13^e rang avec une part de marché de 2,6 %. Pour les produits « *variable annuity* », AXA se situe à la 5^e place avec une part de marché de 6,4 %.

Royaume-Uni et Irlande. Le marché de l'assurance vie au Royaume-Uni a baissé de 26 % ⁽³⁾ en termes d'affaires nouvelles annualisées ⁽⁴⁾, en raison principalement d'une conjoncture de récession et de la chute de confiance des consommateurs, notamment vis-à-vis du marché de l'épargne à long terme. Le marché britannique des produits de prévoyance a reculé de

2 % ⁽⁵⁾ en raison principalement de la morosité du marché des prêts hypothécaires. Les affaires nouvelles annualisées d'AXA dans les produits de prévoyance en 2009 sont en hausse de 8 % ⁽⁶⁾ sur 2008, avec une progression de la part de marché ⁽⁵⁾ à 8,4 % (7,3 % en 2008). Cette forte performance est tirée par le développement des produits AXA Protection Account et par de nouveaux contrats de distribution pour SunLife Direct. Le marché britannique de l'épargne fléchit de 34 % ⁽⁵⁾ sous l'effet principalement de la conjoncture économique difficile. Malgré cela, l'offre de l'épargne d'AXA a surperformé le marché, avec un repli des volumes de 27 % ⁽³⁾ et une part de marché en hausse ⁽⁵⁾ à 8,6 % (contre 8,3 % en 2008). Les produits en architecture ouverte (« Fund Supermarkets » et « Wrap platforms ») continuent d'attirer conseillers financiers comme investisseurs, et la plateforme AXA Distribution Services, Elevate, commence à enregistrer une croissance des volumes encourageante après avoir été introduite avec succès sur le marché britannique au premier semestre 2009. Le marché britannique de la retraite collective baisse de 16 % ⁽⁵⁾, le gel des salaires et des embauches limitant les possibilités d'accroître les volumes sur les contrats existants. Les volumes d'AXA sont globalement en ligne avec la tendance du marché (- 15 % ⁽³⁾).

Japon. Le marché de l'assurance vie enregistre une baisse de 4,7 % des primes ⁽⁶⁾ en raison du recul des ventes de contrats d'épargne retraite en unités de compte suite aux turbulences sur les marchés financiers. Les ventes par l'intermédiaire des réseaux de bancassurance ont continué de souffrir, plusieurs acteurs majeurs étant sortis du marché en raison de tarifs insuffisants. Les produits d'assurance temporaire-décès bénéficiant d'une déductibilité fiscale ont aussi enregistré la même tendance baissière, la demande, notamment des petites et moyennes entreprises, étant nettement affectée par le ralentissement économique. Les ventes en assurance médicale sont restées stables et la concurrence s'est intensifiée avec l'arrivée d'assureurs vie et non vie sur ce marché. AXA détient une part de marché de 2,7 % et se situe au 8^e rang en termes de primes émises (7^e en assurance médicale) ⁽⁷⁾.

Allemagne ⁽⁸⁾. Le marché vie, épargne, retraite progresse de 4,8 % en 2009 ⁽⁹⁾ avec une hausse de 45 % pour les primes uniques. Les produits d'investissement à court et moyen termes qui concurrencent directement les produits bancaires, ont continué à enregistrer une forte hausse en 2009 (+ 117 % pour les contrats à prime unique) ⁽¹⁰⁾. Les principaux produits d'assurance retraite baissent de 21 % en termes de primes périodiques ⁽¹⁰⁾. Dans les produits « Riester », les primes périodiques diminuent de 50 % en raison de l'incitation fiscale exceptionnelle en 2008 ⁽¹⁰⁾. En assurance santé privée, le marché allemand croît de 4 % ⁽⁹⁾. En 2008, AXA se classe au 6^e rang sur le marché de l'assurance vie et au 4^e rang sur celui de l'assurance santé.

(1) Source : FFSA.

(2) On notera que les chiffres relatifs au marché (assurance vie et « *annuity* ») portent sur les neuf premiers mois de 2009 s'achevant le 30 septembre. Source : LIMRA et MARC (Morningstar).

(3) Volumes des affaires nouvelles annualisées comparés sur les 12 mois au T4 2009 par rapport aux 12 mois au T4 2008 hors OPCVM.

(4) Affaires nouvelles annualisées : somme des primes périodiques sur les affaires nouvelles plus 10 % des primes uniques sur les affaires nouvelles.

(5) Source : ABI/MSE ©2009 Association of British Insurers, 12 mois au T3 2009 par rapport aux 12 mois au T3 2008 (hors OPCVM).

(6) Sources : Insurance Research Institute (hors Kampo Life et Yamato Life) et états financiers des sociétés. Les données portent sur les douze mois s'achevant le 30 septembre 2009.

(7) Les parts de marché et le classement sont indiqués sur la base des données à fin mars 2009 (exercice fiscal 2008 au Japon).

(8) Source : <http://www.gdv.de>

(9) Préviation de GDV en novembre 2009.

(10) Données du 1^{er} trimestre au 3^e trimestre.

Suisse. Le marché de l'assurance vie est sous pression. Il est affecté par la crise économique et financière, les primes reculant de 3 %⁽¹⁾. En assurance vie collective, les primes ont baissé de 4 %⁽²⁾ sous l'effet de l'absence d'augmentations de salaires et de l'atonie du marché due à la diminution des affaires nouvelles. Le passage de la clientèle des petites et moyennes entreprises à une fondation collective d'assurance vie mise en place par les compagnies d'assurance est très difficile étant donné le sous-financement des fondations de retraite autonomes. AXA est numéro un en assurance vie collective avec une part de marché supérieure à 30 %⁽³⁾. La croissance du marché de l'assurance vie individuelle est légèrement positive, à 0,3 %⁽⁴⁾ malgré le faible niveau des taux d'intérêt. La tendance vers les produits en unités de compte, notamment ceux avec garanties, s'est poursuivie tandis que les produits traditionnels ont continué à décliner. AXA se classe au 2^e rang en assurance vie individuelle, avec une part de marché de 13 %⁽⁵⁾.

Belgique⁽⁶⁾. Le marché de l'assurance vie a faibli en 2009 par rapport à 2008 (baisse des primes d'environ 14 %), mais des signes de reprise ont été observés en fin d'année. Comme en 2008, l'assurance vie individuelle a continué de baisser fortement (- 18 %), les consommateurs montrant une préférence pour les produits bancaires à court terme, tandis que l'assurance vie collective continue de croître (+ 7 %), tirée par une réglementation favorable au marché de l'assurance retraite. AXA se classe au 3^e rang du marché en termes de chiffre d'affaires avec une part de marché d'environ 13 %⁽⁷⁾.

Région Méditerranéenne et Amérique Latine. Italie⁽⁸⁾. Le marché croît de 40 %⁽⁹⁾, grâce à la progression des produits adossés à l'actif général (+ 164 %) tandis que les produits indexés reculent (- 62 %). L'augmentation des affaires nouvelles (+ 68 %) est due à une forte contribution de la bancassurance (+ 66 %), des conseillers financiers (+ 252 %) et des agents (+ 6 %). En **Espagne**, le marché, avec une croissance de + 5 %⁽¹⁰⁾, est tiré par les ventes effectuées par d'importantes joint-ventures de bancassurance. Au **Mexique**, le marché de l'assurance vie continue de croître à un rythme élevé (11 %⁽¹¹⁾) malgré des conditions économiques défavorables et ce, grâce aux compagnies d'assurance traditionnelles. En **Turquie**, le marché de l'assurance vie progresse de + 13 %⁽¹²⁾. La concurrence entre

les sociétés de fonds de pension privés continue de tirer le marché, en raison d'un environnement fiscal plus favorable. Au **Portugal**, le marché de l'assurance vie, épargne, retraite recule de 5 %⁽¹³⁾. En **Grèce**, le marché se replie de 6 %⁽¹⁴⁾ en raison principalement de la baisse de la production via les réseaux de bancassurance. Au **Maroc**, le marché enregistre en 2008 une progression de 12 %⁽¹⁵⁾, essentiellement dans les réseaux de bancassurance.

AXA se classe huitième en Italie, treizième en Espagne, sixième au Mexique, huitième en Turquie, huitième au Portugal, neuvième en Grèce et cinquième au Maroc (pour l'Italie et le Maroc, classement à décembre 2008, pour les autres, classement à septembre 2009).

Australie/Nouvelle-Zélande. En 2009, le marché de la gestion d'actifs augmente de 10 %⁽¹⁶⁾, à 1.300 milliards de dollars australiens, tiré par les produits de retraite et la valeur des actifs détenus par les assureurs vie. AXA figure au 5^e rang en terme de fonds gérés⁽¹⁷⁾ et au 7^e rang pour la collecte nette de fonds⁽¹⁸⁾ (19). Le marché australien de la protection financière a relativement bien résisté, avec une croissance de 13,4 % des encours de primes annualisées⁽²⁰⁾. En Australie, AXA se classe au 6^e rang en termes d'affaires nouvelles et d'encours de primes annuelles.

Le marché néo-zélandais de l'épargne n'a baissé que de 5,9 %⁽²¹⁾ grâce à une forte croissance des produits KiwiSaver. La position d'AXA sur le marché de la protection financière en Nouvelle Zélande est restée solide, 3^e en termes d'encours de primes annualisées sur un marché qui a progressé de 9,3 % par rapport à l'année précédente⁽²²⁾.

Hong-Kong. Hong-Kong reste un marché très attractif avec un ratio d'épargne élevé et une poursuite de la croissance de 2 % en dépit de la crise financière. Le marché de l'assurance vie est relativement concentré : les dix premiers assureurs sur ce segment représentent environ 80 % de part de marché⁽²³⁾. AXA occupe le 4^e rang en termes de primes et a augmenté sa part de marché de 0,7 %, de 7,1 % en 2008 à 7,8 % en 2009.

Asie du Sud-Est. AXA continue de renforcer sa position sur des marchés en croissance avec des taux de pénétration relativement faibles. En **Indonésie**, le marché progresse de 12 %⁽²⁴⁾ pour les affaires nouvelles et AXA se situe au 8^e rang⁽²⁵⁾ avec une croissance de 71 % en termes d'affaires nouvelles.

(1) Source : ASA (Association suisse d'assurances).

(2) Source : ASA (Association suisse d'assurances.)

(3) Source : FINMA (Autorité suisse de surveillance des marchés financiers, part de marché 2008).

(4) Source : ASA (Association suisse d'assurances).

(5) Source : FINMA (Autorité suisse de surveillance des marchés financiers, part de marché 2008)

(6) Source : Assuralia (Union professionnelle des entreprises d'assurances belges). D'après les données des neuf mois s'achevant au 30 septembre 2009.

(7) Source : Estimations AXA Belgique sur la base des chiffres de marché d'Assuralia.

(8) Source : Association italienne des compagnies d'assurance : ANIA à décembre 2009.

(9) Source : Istituto per la vigilanza sulle Assicurazioni Private e di Interesse Collettivo (ISVAP) à septembre 2009.

(10) Source : Association espagnole des compagnies d'assurance : ICEA à septembre 2009.

(11) Source : Source : AMIS Association mexicaine des compagnies d'assurance à septembre 2009.

(12) Source : Association turque des compagnies d'assurance à septembre 2009.

(13) Source : Instituto de Seguros de Portugal à septembre 2009.

(14) Source : Association hellénique des compagnies d'assurance à septembre 2009.

(15) Source : Fédération marocaine des sociétés d'assurance à décembre 2008.

(16) ABS Management Funds 565501 septembre 2009.

(17) Plan for life septembre 2009.

(18) Mesure Ambition 2 (collecte nette de fonds cumulée depuis décembre 2007).

(19) Plan for life septembre 2009.

(20) Plan for life septembre 2009.

(21) Revue annuelle de l'ISI 2009 - juin 2009.

(22) Revue annuelle de l'ISI 2009 - juin 2009 assurance risques des particuliers.

(23) Source : Office of the Commissioner of Insurance, encours au T3 2008 et T3 2009.

(24) Source : Statistiques AAJI au 30 novembre 2009.

(25) Source : Statistiques AAJI au 30 novembre 2009.

En **Thaïlande**, le marché de l'assurance vie, caractérisé par un taux de pénétration relativement bas de 3 % ⁽¹⁾, a continué de croître fortement (+ 26 %) ⁽²⁾ en termes d'affaires nouvelles. AXA a surperformé le marché et occupe le 6^e rang ⁽³⁾ (7^e rang en 2008). **Singapour**. Le marché enregistre une baisse des affaires nouvelles de 33 % ⁽⁴⁾ en 2009, principalement due à un recul de 50 % ⁽⁵⁾ des produits à prime unique. AXA croît de 7 % et se situe au 9^e rang ⁽⁶⁾ pour les affaires nouvelles. **Inde**. La croissance du marché s'est ralentie, tirée par les assureurs privés qui enregistrent une baisse de 6 % ⁽⁷⁾ en termes d'affaires nouvelles. AXA progresse de 39 % et occupe la 15^e position parmi les assureurs privés (16^e parmi l'ensemble des assureurs). En **Chine**, la croissance de l'assurance vie s'est ralentie en 2009, le total des primes n'augmentant que de 11 % ⁽⁸⁾. AXA a surperformé le marché en enregistrant une croissance de 41 % et se situe au 38^e rang ⁽⁹⁾ parmi l'ensemble des assureurs et au 16^e rang ⁽¹⁰⁾ parmi les assureurs étrangers.

Europe Centrale et de l'Est. En raison de la conjoncture sur les marchés financiers, le marché de l'assurance vie a reculé de 25 % en Pologne (avec une baisse de - 20 % dans les produits à court terme), de - 13 % en Hongrie et a augmenté de 2 % en République Tchèque et Slovaquie. La part de marché d'AXA dans la région a progressé de 0,5 point, à 2,9 %. AXA se classe 10^e en Hongrie, 10^e en République Tchèque et 13^e en Pologne. AXA a amélioré sa position sur le marché des fonds de pension : AXA occupe la 1^{re} place en Slovaquie, la 2^e en République Tchèque et la 5^e en Pologne et en Hongrie, avec une part de marché de 10 % dans la région (contre 8 % en 2008).

DOMMAGES

France ⁽¹¹⁾. En 2009, les primes ont augmenté de 1 % contre + 2,5 % en 2008. L'assurance automobile d'entreprise et individuelle a baissé de 0,5 % (après une croissance de 1 % en 2008). L'assurance habitation croît de 4,5 %. Les assurances d'entreprise sont stables (hormis l'assurance automobile) en 2009, notamment en dommages aux biens, tandis que l'assurance construction fléchit de 3 %, cette baisse étant en partie compensée par une progression de 2 % en assurance responsabilité civile. AXA se situe au 2^e rang sur le marché de l'assurance dommages, avec une part de marché de 14,5 %.

Royaume-Uni et Irlande. Le marché britannique a été relativement atone en 2009, bien qu'il y ait eu récemment des signes de reprise dans l'assurance automobile. AXA se situe au 5^e rang en assurance de particuliers au Royaume-Uni, avec

une part de marché de 5 % ⁽¹²⁾ (en hausse de 0,5 points). Cette performance résulte d'une croissance vigoureuse en ventes directes, particulièrement en assurance automobile. En risques d'entreprise, AXA se situe au 4^e rang et conserve sa part de marché de 8 % dans un contexte très difficile. L'assurance santé privée au Royaume-Uni est affectée par la récession. Le chiffre d'affaires d'AXA en santé progresse de 4 %, grâce surtout aux marchés internationaux. Sur le marché britannique de la santé, l'assurance individuelle est en recul, tandis que le chiffre d'affaires en assurance d'entreprise résiste. AXA conserve sa 2^e place en assurance santé et renforce sa part de marché, à 25 % ⁽¹³⁾. En Irlande, AXA occupe le 5^e rang sur l'ensemble des assureurs, avec une part de marché de 11 % et le 2^e rang sur son cœur de marché de l'assurance automobile avec 18 % du marché ⁽¹⁴⁾. La part de marché d'AXA s'est stabilisée et a légèrement progressé en 2008. Le marché irlandais a atteint le point bas de son cycle tarifaire en 2008 avec des tarifs moyens inférieurs de 40 % à ceux de 2002. En 2009, des hausses tarifaires ont commencé à être appliquées sur le marché.

Allemagne ⁽¹⁵⁾. En 2009, le marché a progressé de 0,2 %, impacté par le ralentissement économique ⁽¹⁶⁾. Les activités d'assurance automobile individuelle et entreprises baissent de 2 % dans un contexte d'intense concurrence sur les prix. L'assurance responsabilité civile individuelle et entreprises reste stable. En assurance individuelle hors automobile, la situation est positive : l'assurance accidents de la vie progresse légèrement (+ 1 %) ⁽¹⁶⁾, l'assurance dommages aux biens enregistre une forte hausse (+ 3 %) en raison principalement de l'indexation des tarifs ⁽¹⁶⁾. L'assurance dommages aux biens industriels, commerciaux et agricoles est en hausse de 1 %, et l'engineering de 2 %. AXA se classe au 3^e rang en assurance dommages en 2008 avec une part de marché de 5,8 %.

Suisse. Le marché de l'assurance dommages croît de 1 % ⁽¹⁷⁾. Le marché suisse est un marché saturé et très concurrentiel où la pression sur les tarifs continue, particulièrement dans l'assurance automobile. AXA est leader sur le marché de l'assurance dommages avec une part de marché 14 % ⁽¹⁸⁾.

Belgique ⁽¹⁹⁾. Le marché de l'assurance dommages, affectée par le ralentissement économique, enregistre une croissance plus lente, d'environ 2 % (contre 3 % en 2008). La croissance en assurance automobile atteint 1 %, toujours affectée par la forte concurrence dans ce secteur. L'assurance dommages aux biens progresse de 4 % contre 2 % en 2008, cela étant en partie dû à l'indexation. L'assurance responsabilité civile croît de 3 % tandis que la branche accidents du travail baisse de 1 % (contre une hausse de 3 % en 2008). Comme en 2008, la hausse des tarifs continue d'alimenter la croissance en assurance santé (+ 7 %).

(1) Source : Statistiques TLAA au 31 décembre 2009.

(2) Source : Statistiques TLAA au 31 décembre 2009.

(3) Source : Statistiques TLAA au 31 décembre 2009.

(4) Source : Statistiques LIA au 30 septembre 2009.

(5) Source : Statistiques LIA au 30 septembre 2009.

(6) Source : Statistiques LIA au 30 septembre 2009.

(7) Source : Statistiques IRDA au 31 décembre 2009.

(8) Source : Statistiques CIRC au 31 décembre 2009.

(9) Source : Statistiques CIRC au 31 décembre 2009.

(10) Source : Statistiques CIRC au 31 décembre 2009.

(11) Source : FFSA.

(12) Source : Analyse Datamonitor des données FSA 2008. Les données sont hors MAT, contrats internationaux et primes Lloyd's.

(13) Source : Lang et Buisson 2008.

(14) D'après les données du régulateur financier irlandais « Insurance Statistical Review ».

(15) Source : <http://www.gdv.de>

(16) Prévision GDV en novembre 2009.

(17) Source : ASA (Association suisse d'assurances) estimations pour 2009.

(18) Source : FINMA (Autorité suisse de surveillance des marchés financiers, parts de marché 2008).

(19) Source : Assuralia (Unions professionnelle des entreprises d'assurance belges). D'après les données des neuf mois s'achevant au 30 septembre 2009.

Dans le segment dommages, AXA reste leader avec une part de marché stable, à plus de 22 % ⁽²⁰⁾.

Région Méditerranéenne et Amérique Latine. En **Italie**, l'assurance automobile reste sous pression (- 4 %) tandis que les contrats hors automobile restent stables (+ 0,1 % à septembre 2009) ⁽¹⁾. En **Espagne**, le marché baisse de 3 % ⁽²⁾. Les ventes d'automobiles sont en baisse de 18 % par rapport à l'année précédente ⁽³⁾. Au **Mexique**, le marché croît de 6 % ⁽⁴⁾, en excluant un contrat important d'assurance externalisé. En **Turquie**, malgré la baisse du PIB, le marché progresse de 2 % ⁽⁵⁾ suite à la libéralisation des tarifs en assurance responsabilité automobile aux tiers. Au **Portugal**, le marché se replie de 5 % ⁽⁶⁾ en raison du ralentissement économique et de l'intensification de la concurrence tarifaire, surtout en assurance automobile (- 8 %). En **Grèce**, le marché progresse de 8 % ⁽⁷⁾ sous l'effet de l'augmentation des primes dans la branche automobile. Au **Maroc**, le marché augmente de 11 % ⁽⁸⁾, tiré par une augmentation du nombre de véhicules automobiles et grâce à l'assurance santé collective rendue obligatoire. Dans la **Région du Golfe**, la crise financière mondiale affecte la population expatriée et les ventes de voitures dans les Émirats Arabes Unis.

AXA se classe septième en Italie, deuxième en Espagne, deuxième au Mexique, premier en Turquie, deuxième au Portugal, neuvième en Grèce, quatrième dans la Région du Golfe et à la première place au Maroc ⁽⁹⁾.

Asie. Corée du Sud ⁽¹⁰⁾. Le marché de l'assurance progresse de 13 %. Toutefois, la branche automobile n'augmente que de 0,2 % en raison du ralentissement économique et de la forte concurrence tarifaire. AXA se classe au 1^{er} rang de l'assurance automobile directe et au 6^e rang sur le marché de l'assurance automobile en général, avec une part de marché de 5 %.

Japon ⁽¹¹⁾. Le marché enregistre un repli de 4 % sur l'exercice clos en mars 2009. L'assurance automobile est en légère baisse au deuxième semestre 2009, tandis que l'assurance responsabilité civile automobile connaît le recul le plus important à - 17 %. AXA se classe au 2^e rang sur le marché de l'assurance directe, avec une part d'environ 18 %, et au 13^e rang de l'ensemble des assureurs automobiles. **Singapour** ⁽¹²⁾ Le marché de l'assurance augmente de 10 % en termes de primes émises. AXA se situe à la 3^e place en assurance automobile et à la 1^{re} place pour l'assurance Maritime. La part de marché d'AXA est de 9 %.

Malaisie ⁽¹³⁾ Le marché de l'assurance croît de 5 % grâce à l'assurance automobile et l'assurance santé. AXA arrive au 15^e rang avec une part de marché de 3 %. **Hong-Kong**. Le marché de l'assurance progresse de 3 %, tiré par l'assurance accidents de travail. AXA se place au 11^e rang, avec une part de marché de 3 % en 2008.

Canada. En 2009, le total des primes a augmenté de 2 % ⁽¹⁴⁾ et AXA a surperformé le marché avec une croissance de 4 %. Le marché reste très fragmenté et concurrentiel. AXA se classe au 7^e rang ⁽¹⁵⁾ en assurance dommages, avec une part de marché de 4,4 %.

ASSURANCE INTERNATIONALE

Les concurrents sur le marché des grands risques opèrent au niveau mondial avec des clients internationaux désireux de placer leurs risques bien au-delà des limites de leur pays d'origine via des programmes internationaux ou sur des places de marchés stratégiques. Sur ce segment, AXA Corporate Solutions Assurance, une filiale du Groupe AXA qui fournit des couvertures d'assurance dommages aux grandes entreprises nationales et multinationales, et qui souscrit aussi des assurances aviation, maritime et spatiale, figure parmi les cinq premiers assureurs en Europe. Après plusieurs années de détérioration des conditions de souscription, l'assurance des grands risques a connu en 2009 les premiers signes d'un rebond tarifaire. En assurance aviation, les tarifs ont nettement augmenté en 2009.

GESTION D'ACTIFS

Le premier semestre de 2009 a été caractérisé par de grandes incertitudes au niveau de l'économie et du marché : le système financier mondial a été confronté à un manque de liquidité, à des banques exposées à des moins-values latentes et sous-capitalisées, et à des pertes sur les montages financiers structurés. La crise a commencé à se calmer en mars/avril, les banques ayant pu stabiliser leur capital et les conditions de liquidités des marchés s'étant améliorées. Les économies des États-Unis et de l'Europe ont eu du mal à trouver leur niveau plancher, mais les économies des pays émergents en Asie, notamment en Chine, et en Amérique latine, comme le Brésil, ont commencé à rebondir après une forte décélération. À la fin de l'année 2009, la plupart des pays dans le monde avaient retrouvé le chemin de la croissance, tirés par les pays émergents. Sur le marché de la gestion d'actifs, AXA Investment Managers se classe au 11^e rang et AllianceBernstein au 18^e rang ⁽¹⁶⁾. Globalement, AXA arrive au 5^e rang ⁽¹⁷⁾.

(1) Istituto per la vigilanza sulle Assicurazioni Private e di Interesse Collettivo (ISVAP) à septembre 2009.

(2) Source : Association espagnole des compagnies d'assurance - ICEA - à septembre 2009.

(3) Janvier à décembre 2009.

(4) Source : AMIS Asociación Mexicana de instituciones de Seguros à septembre 2009.

(5) Source : Association turque des compagnies d'assurance à septembre 2009.

(6) Instituto de Seguros de Portugal à septembre 2009.

(7) Source : Association hellénique des compagnies d'assurance à septembre 2009.

(8) Source : Fédération marocaine des sociétés d'assurance à décembre 2008.

(9) Italie, Maroc et Région du Golfe à décembre 2008, tous les autres à septembre 2009.

(10) Site Web de GIAK (General Insurance Association of Korea).

(11) Source : site web de General Insurance Association of Japan, Journaux économiques japonais en date du 20 janvier 2010.

(12) Source : Autorité monétaire de Singapour à septembre 2009.

(13) Source : ISM : Insurance Services Malaysia Bhd à septembre 2009.

(14) Source : IBC - Insurance Bureau of Canada.

(15) Source : Canadian Insurance - statistiques annuelles 2009.

(16) Actifs sous gestion à septembre 2009.

(17) Classement d'AXA Investment Managers sur la base des données de marché publiques.

(20) Source : Estimations pour la Belgique sur la base des données de marché d'Assuralia.

Les conditions de marché en 2009

L'année 2009 peut être qualifiée comme une année de contrastes extrêmes, pour les marchés financiers comme pour l'économie réelle. Au premier trimestre, les valeurs financières étaient en chute libre, entraînant les bourses mondiales dans leur sillage, et le marché interbancaire était paralysé. En glissement trimestriel, le PIB se contractait de 1,6 % aux États-Unis, de 2,5 % au Royaume-Uni et en zone euro et de 3 % au Japon. Les mesures prises pour stabiliser le secteur bancaire et les politiques monétaires des banques centrales associées aux stimulations budgétaires gouvernementales ont eu des effets positifs aussi bien pour le marché que pour l'économie réelle. Les grands pays émergents ont confirmé leur résistance à la crise, la production industrielle repartant à la hausse en Chine (croissance du PIB de 7,9 % en glissement annuel), en Inde et au Brésil. Le troisième trimestre de 2009 a marqué la sortie officielle de la récession aux États-Unis, dans la zone euro et au Japon, le Royaume-Uni enregistrant néanmoins un nouveau repli de son PIB.

Dans un contexte de rétablissement de l'économie mondiale, d'amélioration des perspectives économiques et de baisse des quotas de l'OPEP, les cours du pétrole ont fini par se redresser. Le baril a terminé l'année à 79 dollars, propulsé en décembre par la vague de froid dans l'hémisphère nord. Le taux annuel d'inflation est redevenu positif, en zone euro et aux États-Unis, respectivement à 0,5 % et 1,9 % en glissement annuel.

Dans nombre de pays, les gouvernements se sont employés à assainir la situation de leurs systèmes bancaires nationaux et à soutenir leur économie. Aux États-Unis, le plan de relance adopté par le Congrès s'élève à 787 milliards de dollars sur trois ans, soit 5,5 % du PIB. En zone euro et au Royaume-Uni, la stimulation budgétaire est plus modeste, avec des plans de relance représentant 1,1 % et 1,5 % du PIB fin 2008 et début 2009 respectivement. Tous ces plans ont en commun un fort soutien aux secteurs automobiles et immobiliers et sont exécutés dans un contexte de taux d'intérêt mondiaux proches de zéro.

Les politiques monétaires sont généralement restées très accommodantes et les banques centrales ont introduit des mesures supplémentaires pour relancer les marchés monétaires et obligataires. Aux États-Unis, la Fed (Réserve Fédérale américaine) a maintenu son taux cible entre 0 % et 0,25 % et a annoncé plusieurs programmes d'assouplissement quantitatif, dont les principaux sont la monétisation de titres du Trésor (300 milliards de dollars) et le rachat des créances hypothécaires (à hauteur de 1.250 milliards de dollars et de 200 milliards de dollars pour les titres Fannie Mae et Freddie Mac), ainsi que le programme TALF (Term Asset-Backed Securities Loan Facility) de financement d'achat de titres Asset-Backed Securities nouvellement émis. La Banque du Japon (BoJ) a laissé son taux directeur à 0,1 %, a soutenu le secteur bancaire en souscrivant des titres de dette subordonnée, et a lancé un programme d'achat de billets de trésorerie. En Europe, la Banque d'Angleterre a également participé à ce mouvement, en gardant son taux directeur à 0,5 % et annonçant un programme d'achat d'actifs publics et privés de bonne qualité pour un montant initial de 75 milliards de livres sterling. La Banque Centrale Européenne (BCE) a, quant à elle, gardé son taux directeur à 1 % et a assoupli l'accès à ses opérations de refinancement bancaire : les critères d'éligibilité des collatéraux ont été élargis, les maturités rallongées à 12 mois, et les enchères se font à taux fixes et montants illimités.

Les banques centrales commencent, néanmoins, à parler de leur stratégie de sortie de crise, tout du moins pour la partie

quantitative de leur politique monétaire. Ainsi, la BoJ a annoncé l'arrêt des achats de titres de dette privée, adopté en 2008 et qui est arrivé à échéance en décembre. La BCE a indiqué que ses dernières opérations de refinancement à 12 mois et 6 mois, respectivement en décembre 2009 et mars 2010, seraient les dernières du genre, conservant ses opérations de court terme.

MARCHÉS DES ACTIONS

Les marchés bénéficiant d'une liquidité abondante, la remontée des cours des actifs risqués s'est poursuivie tout au long de l'année. Cette hausse a été portée par un rebond des bénéfices des sociétés bancaires (activités de marché) et non-financières (réduction des coûts plus que croissance du chiffre d'affaires) et d'une expansion des multiples.

La hausse des matières premières permet aussi aux pays émergents de bénéficier d'un attrait supplémentaire pour les investisseurs étrangers, en plus de leur croissance retrouvée.

Sur l'année, le Dow Jones à New York et le Nikkei au Japon augmentent de 19 % chacun. De même, le CAC 40 et le FTSE à Londres augmentent de 22 %. L'indice phare américain S&P 500 progresse de 23 %. L'indice MSCI World progresse de 27 % et les indices émergents (MSCI Emerging + 78 %) ont surperformé le MSCI G7 de 40 % en monnaie constante.

MARCHÉS OBLIGATAIRES

Les taux des emprunts d'État à long terme des économies développées ont connu un rebond en plusieurs étapes au cours de 2009. Le taux à 10 ans américain termine l'année à 3,84 % en hausse de 158 points de base (pdb) par rapport au 31 décembre 2008 et le rendement du Bund à 10 ans augmente de 44 pdb à 3,38 %.

Sur le marché du crédit, les indices de *spreads* CDS se sont fortement resserrés grâce au retour de l'appétit pour le risque et la diminution des primes de liquidité. Sur l'année 2009, l'iTraxx Main (« Investment Grade ») s'est resserré de 104 pdb et est passé de 177 pdb à 74 pdb alors que l'iTRAXX Crossover (« Below Investment Grade ») a diminué de 596 pdb à 432 pdb. L'indice CDX Main a diminué de 99 pdb à 86 pdb entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

TAUX DE CHANGE

Par rapport au 31 décembre 2008, le dollar perd 2 % contre l'euro, le taux de clôture passant de 1,40 dollar au 31 décembre 2008 à 1,43 dollar au 31 décembre 2009. Le yen perd 4 % contre l'euro, le taux de clôture passant de 126,8 yens au 31 décembre 2008 à 131,3 yens au 31 décembre 2009. La livre sterling gagne 7 % face à l'euro, le taux de clôture passant de 0,958 livre sterling au 31 décembre 2008 à 0,888 livre sterling au 31 décembre 2009. Le franc suisse gagne 1 % face à l'euro, le taux de clôture passant de 1,49 franc suisse au 31 décembre 2008 à 1,48 franc suisse au 31 décembre 2009.

Sur la base du taux de change moyen, le dollar gagne 5 % contre l'euro (de 1,47 dollar sur l'année 2008 à 1,39 dollar sur l'année 2009), le yen augmente de 20 % (de 161,7 yens sur les douze mois finissant le 30 septembre 2008 à 129,6 yens sur les douze mois finissant le 30 septembre 2009) et la livre sterling perd 12 %

(de 0,797 livre sterling sur l'année 2008 à 0,891 livre sterling sur l'année 2009). Quant au franc suisse, il gagne 5 % face à l'euro (de 1,59 franc suisse sur l'année 2008 à 1,51 franc suisse sur l'année 2009).

Événements significatifs

PRINCIPALES ACQUISITIONS

En 2009

Le 6 janvier 2009, le rachat de la dernière tranche de 8,16 millions d'unités AllianceBernstein a été finalisé pour un prix de 18,3 dollars par unité pour un prix total de 150 millions de dollars, conformément à l'accord aux termes duquel certains anciens actionnaires de Sanford C. Bernstein avaient le droit de vendre leurs parts dans AllianceBernstein émises lors de l'acquisition. La part d'AXA dans le capital d'AllianceBernstein a ainsi augmenté, néanmoins compensée par l'émission de 8,3 millions de *Restricted Units* en décembre 2009 pour financer le programme de rémunération différée auxquels les salariés souscrivaient auparavant par le biais de fonds communs de placement. Ces *Restricted Units*, attribués en 2009, s'acquièrent sur une période de quatre ans.

En conséquence, la part d'AXA dans AllianceBernstein L.P. s'élevait à 62,15 % au 31 décembre 2009.

Le 18 décembre 2009, AXA a annoncé le renforcement de sa position en Europe centrale et de l'Est à travers le rachat des intérêts non assortis de contrôle détenus par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour un montant de 147 millions d'euros ⁽¹⁾ (environ 0,9x l'« Embedded Value »). Sa finalisation, sous réserve de l'approbation des régulateurs locaux, est attendue au cours du premier semestre 2010.

Le 8 novembre 2009, AXA a annoncé une offre conjointe avec AMP par laquelle AXA a proposé d'acquérir 100 % des activités en Asie d'AXA APH et AMP, 100 % des activités en Australie et Nouvelle-Zélande conclue dans un accord d'exclusivité. Cette offre conjointe prévoyait qu'AMP acquerrait les actions AXA APH pour un montant total de 11,0 milliards de dollars australiens dont les actions d'AXA dans AXA APH seraient rachetées pour un montant de 6,0 milliards de dollars australiens en numéraire. Et AXA acquerrait auprès d'AMP 100 % des activités asiatiques d'AXA APH pour un montant de 7,7 milliards de dollars australiens en numéraire. Par rapport au cours de clôture de l'action AXA APH, le 5 novembre 2009, cette offre représentait une prime de 31 % pour les actionnaires d'AXA APH.

Le 9 novembre 2009, le comité d'administrateurs indépendants d'AXA APH a rejeté cette offre conjointe.

Le 13 décembre 2009, AXA a annoncé qu'une offre révisée à la hausse et finale a été conjointement soumise par AXA et AMP au comité des administrateurs indépendants d'AXA APH. AMP acquerrait les actions AXA APH détenues par AXA pour un montant de 6,9 milliards de dollars australiens en numéraire et AXA acquerrait auprès d'AMP, les activités asiatiques d'AXA APH pour un montant de 9,1 milliards de dollars australiens en

numéraire. En conséquence, le prix net en numéraire payé par AXA serait de 2,2 milliards de dollars australiens (ou 1,4 milliard d'euros). Par rapport au cours de clôture de l'action AXA APH, le 5 novembre 2009, cette offre représente une prime de 53 % et une amélioration de 16 % par rapport à l'offre initiale du 8 novembre 2009.

Le 17 décembre 2009, ledit comité des administrateurs indépendants a rejeté l'offre révisée. À cette même date, AXA a pris acte de l'offre faite par National Australia Bank Limited (NAB), qui avait été recommandée par le comité des administrateurs indépendants d'AXA APH. D'après les conditions rendues publiques par NAB, l'offre, soumise à l'approbation d'AXA et faite par NAB, représentait une prime de 58 % pour les actionnaires d'AXA APH par rapport au cours de clôture de l'action AXA APH, le 5 novembre 2009. Pour AXA, cette offre est comparable à l'offre révisée faite par AXA/AMP.

Depuis le 7 février 2010, AXA et NAB sont entrés en pourparlers.

En 2008

Le 6 février 2008, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec OYAK pour l'acquisition de la participation de 50 % dans le capital d'**AXA OYAK holding A.S** (« AXA OYAK »), une société créée par AXA et OYAK en 1999. Selon les termes de l'accord, AXA a payé 525 millions de dollars (354 millions d'euros) pour acquérir les 50 % d'OYAK dans AXA OYAK (l'accord prévoit en outre le rachat par AXA OYAK holding, pour 15 millions de dollars (9 millions d'euros), de la participation de 1,5 % détenue par Mais Motors, une joint-venture de OYAK, dans la filiale non-vie d'AXA OYAK). La transaction a été conclue le 12 août 2008. Suite à cette transaction, AXA opère désormais en Turquie sous la marque « AXA Sigorta ». En 2008, la Société est devenue, avec une part de marché de 12,6 %, leader du marché dommages turc à fort potentiel. Sur ce marché, et plus particulièrement sur les segments auto et dommages aux biens entreprises, la Société a su combiner une forte croissance de son chiffre d'affaires au cours des dernières années, avec l'une des meilleures rentabilités du marché. En Vie, sur un marché principalement tiré par les sociétés de fonds de pension privés, AXA Sigorta se classe 6^e.

Le 12 février 2008, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec ING en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale d'assurance mexicaine, **Seguros ING**, pour un montant de 1,5 milliard de dollars (959 millions d'euros). En 2007, Seguros ING était le troisième assureur mexicain (12 % de part de marché, 5,5 millions de clients), avec des positions de leader dans des marchés clés tels que l'auto (2^e acteur avec une part de marché de 17 %) et la santé (2^e acteur avec une part de marché de 19 %). Afin d'accélérer le retour à la croissance de Seguros ING et améliorer sa rentabilité, AXA entend s'appuyer sur l'expérience de ses équipes managériales, sur ses plateformes globales ainsi que sur ses compétences en matière de systèmes d'information et de

(1) Sur la base de taux de change au 5 décembre 2009.

réassurance. Après l'acquisition, Seguros ING a été intégrée à la Région Méditerranéenne et Amérique Latine d'AXA et bénéficiera de son savoir-faire en matière de souscription, de gestion des sinistres, de segmentation des clients, de service et de gestion de la marque. AXA a financé cette acquisition avec des ressources internes. La transaction a été finalisée le 22 juillet 2008.

Le 19 mars 2008, AXA au Royaume-Uni a finalisé l'acquisition de 100 % du capital du groupe SBJ. L'acquisition de **SBJ** complètera et augmentera le potentiel des activités de conseil et de courtage d'AXA UK, en apportant des atouts majeurs au Groupe, dont une couverture nationale plus large et un accès aux nouveaux secteurs du marché. SBJ, avec sa forte équipe managériale et son personnel qualifié, confortera la stratégie d'AXA d'établir une présence significative sur les marchés du conseil et du courtage. Les activités continueront à fonctionner indépendamment des intérêts de la compagnie d'assurance AXA.

Le 17 juin 2008, AXA a finalisé l'acquisition d'une participation de 36,7 % dans le capital de **RESO GARANTIA**, le 2^e assureur dommages en Russie, pour un montant total d'environ 810 millions d'euros. Dans le cadre de l'accord, AXA aura la possibilité d'acquérir le capital restant au travers d'options d'achat exerçables en 2010 et 2011. Fondée en 1991, RESO est devenue une des principales sociétés d'assurance en Russie (7 % de part de marché), en se développant notamment sur l'assurance auto de particuliers tout en construisant un réseau de 18.000 agents, le second en Russie. Selon les termes de l'accord, le management actuel de RESO continuera à diriger l'entreprise et poursuivra la stratégie qui a fait son succès. Avec cette opération, AXA augmente son exposition aux marchés émergents. Dans le cadre de l'accord, AXA a mis en place pour une durée de 6 ans, une ligne de crédit d'un milliard de dollars, pour l'actionnaire principal de RESO, totalement garantie par sa participation dans la Société.

En 2007

Le 12 janvier 2007, AXA UK a annoncé la conclusion d'un accord avec les **courtiers d'assurance Stuart Alexander et Layton Blackham** en vue de l'acquisition de ces deux sociétés. AXA UK a procédé à cette acquisition par l'intermédiaire de sa filiale Venture Preference Ltd. (renommé Bluefin Insurance Group Ltd à partir du 31 décembre 2008), qui détenait déjà 38,9 % de Layton Blackham holdings Ltd. Le montant total en espèces versé pour 61,1 % de Layton Blackham holdings Ltd et 100 % de Stuart Alexander Groupe Ltd s'élève à 58,5 millions de livres sterling.

Le 22 mars 2007, AXA UK a acheté l'unique compagnie d'assurance britannique en ligne, **Swiftcover**, détenue conjointement par Primary Group, assureur international, et par la direction de Swiftcover. Le prix d'acquisition initial pour Swiftcover s'élève à 75 millions de livres, auquel s'ajoute une clause de révision de prix de 195 millions de livres au maximum sur les quatre prochaines années, sur la base du volume de contrats et du ratio combiné.

Dans le cadre de l'acquisition par **AllianceBernstein** de Sanford C. Bernstein Inc. en 2000, AXA Financial Inc. a conclu un accord de rachat aux termes duquel certains anciens actionnaires de Sanford C. Bernstein ont le droit de vendre (« Option de vente ») à AXA Financial, sous réserve de certaines restrictions stipulées dans l'accord, des parts dans AllianceBernstein L.P. (« unités AllianceBernstein ») émises lors de l'acquisition.

Au 31 décembre 2006, AXA Financial a directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales à 100 %, acquis un total de 24,5 millions de parts AllianceBernstein pour un montant total de 885,4 millions de dollars au travers de plusieurs opérations de rachat réalisées conformément à l'option de

vente. AXA Financial a finalisé le rachat d'une autre tranche de 8,16 millions d'unités AllianceBernstein le 23 février 2007 pour un prix total de 746 millions de dollars. Suite à cette acquisition, la part consolidée d'AXA Financial Inc. et de ses filiales dans AllianceBernstein L.P. a progressé de 3 % environ, de 60,3 % à 63,2 %.

Le 17 mars 2007, AXA holdings Belgium SA a conclu un accord avec ELLA holdings S.A. et son actionnaire majoritaire Royalton Capital Investors, en vue d'acquérir 100 % de la banque de détail hongroise ELLA et de ses filiales. La transaction a été finalisée le 27 juillet 2007 pour un montant de 123 millions d'euros.

Le 23 mars 2007, **AXA et Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS)** ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique de long terme en bancassurance vie et dommages, ainsi que dans les fonds de pension. Le 19 octobre 2007, AXA a fait l'acquisition de 50 % de MPS Vita (Vie/Épargne/Retraite) et de MPS Danni (assurance dommages) ainsi que de 50 % de l'activité de fonds de pension ouverts de BMPS. Le prix d'acquisition total, qui s'élève à 1.165 millions d'euros, et a été financé avec des ressources internes.

Le 23 avril 2007, AXA UK a annoncé l'acquisition du courtier indépendant **Smart & Cook**. AXA UK a racheté l'intégralité du capital de Smart & Cook holdings Ltd par l'intermédiaire de sa filiale Venture Preference Ltd, (renommée Bluefin Insurance Group Ltd à partir du 31 décembre 2008) qui a également intégré les courtiers Stuart Alexander et Layton Blackham, rachetés en janvier 2007.

Le 22 mai 2007, AXA a fait l'acquisition de 75 % de **Kyobo Auto** pour un montant de 88 milliards de won (70 millions d'euros). La participation du Groupe s'établissait à 90 % au 31 décembre 2007 après le rachat d'intérêts minoritaires.

Le 8 juin 2007, AXA et BNP Paribas ont annoncé la signature d'un accord de partenariat sur le marché ukrainien de l'assurance dommages. Le 23 novembre 2007, AXA a pris auprès d'UkrSibbank, filiale de BNP Paribas, une participation de 50 % dans sa filiale assurances, **Ukrainian Insurance Alliance (UIA)**. Le prix d'achat s'est élevé à 12 millions d'euros.

Le 5 juillet 2007, AXA a finalisé les règlements à l'amiable définitifs avec l'ensemble des demandeurs ayant intenté une action pour déclarer nulles et non avenues (Nichtigkeits- und Anfechtungsklagen) les **clauses de retrait obligatoire** adoptées par les Assemblées Générales d'**AXA Konzern AG** et de **Kölnische Verwaltungs-AG für Versicherungswerte** les 20 et 21 juillet 2006, respectivement. Suite à la finalisation de ces accords, les clauses de retrait obligatoire ont été inscrites au registre d'AXA Konzern AG et de **Kölnische Verwaltungs-AG für Versicherungswerte** le 5 juillet 2007. Elles sont donc entrées en vigueur et AXA détient désormais 100 % du capital de ces deux filiales. Suite à l'enregistrement des clauses de retrait obligatoire, une nouvelle procédure devrait intervenir avec les actionnaires minoritaires au sujet des questions de valorisation (Spruchverfahren) selon les termes de la législation allemande. L'investissement total du Groupe dans les « retraits obligatoires » d'AXA Konzern, KVAG, AXA Lebensversicherung et Deutsche Ärzteversicherung depuis le 1^{er} janvier 2006 s'élève à 367 millions d'euros.

Le 27 juillet 2007, AXA et UkrSibbank, la filiale bancaire de BNP Paribas en Ukraine, ont conclu un accord en vue d'acquérir 99 % de Vesko, le 6^e assureur dommages du pays. La transaction a été finalisée le 13 novembre 2007. Le prix d'achat s'est élevé à 17 millions d'euros.

Le 12 septembre 2007, AXA et **Bao Minh Insurance Corporation (« Bao Minh »)** ont annoncé avoir conclu un accord de partenariat stratégique sur le marché vietnamien de l'assurance. Dans le cadre de cet accord, AXA a pris une participation de 16,6 % dans

le capital de Bao Minh pour un montant total de 1.194 milliards de VND (54 millions d'euros) le 26 septembre 2007.

Le 9 novembre 2007, dans le cadre de son partenariat stratégique avec **BMPS**, AXA a annoncé avoir constitué une participation stratégique représentant 2,052 % du capital de BMPS. L'acquisition de cette participation renforce les relations entre les deux groupes et témoigne du soutien d'AXA au projet d'acquisition de Banca Antonveneta par BMPS. AXA a l'intention de participer à hauteur de ses droits à l'augmentation de capital annoncée par BMPS dans le cadre de ce projet d'acquisition. Conformément à l'accord entre AXA et BMPS annoncé en mars 2007, l'accord de bancassurance entre BMPS et la co-entreprise AXA-MPS devrait être étendu à Banca Antonveneta, renforçant ainsi significativement la position d'AXA-MPS sur le marché italien de l'assurance. Les conditions légales et financières de cette extension de l'accord de bancassurance sont soumises à la finalisation de l'acquisition de Banca Antonveneta par BMPS.

Le 21 décembre 2007, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec les actionnaires de **Reso Garantia** (« **RESO** ») en vue d'acquérir une participation de 36,7 % dans la Société pour un montant total d'environ 810 millions d'euros. Dans le cadre de cet accord, AXA aura la possibilité d'acquérir le capital restant au travers d'options d'achat exerçables en 2010 et 2011. La transaction a été finalisée au premier semestre 2008.

CESSIONS IMPORTANTES

En 2007

Le 4 janvier 2007, AXA a annoncé la signature d'un accord avec QBE Insurance Group pour la cession des filiales dommages de Winterthur aux États-Unis (« Winterthur US ») pour un montant de 1.156 millions de dollars (920 millions d'euros sur la base des couvertures mises en place par AXA pour cette transaction à 1 euro = 1,26 dollar). Cette cession a été réalisée avec succès le 31 mai 2007.

Par ailleurs, Winterthur US a remboursé 63 millions de dollars de prêts internes, dont 79 millions de dollars avaient déjà été remboursés au 4^e trimestre 2006 (506 millions d'euros sur la base des couvertures mises en place par AXA pour cette transaction à 1 euro = 1,26 dollar). Cette transaction a fait suite à la décision d'AXA de mettre Winterthur US sous revue, comme initialement annoncé le 14 juin 2006.

Le 4 juin 2007, AXA a annoncé la signature d'un accord de principe avec SNS Reaal en vue de finaliser les négociations sur la cession de ses principales activités aux Pays-Bas, comprenant 100 % d'AXA Pays-Bas, Winterthur Pays-Bas et DBV Pays-Bas, pour un montant total de 1.750 millions d'euros, après consultation des syndicats et comités d'entreprise.

AXA a envisagé de quitter le marché néerlandais de l'assurance en raison des possibilités restreintes d'atteindre, à court ou moyen terme et par croissance organique, une position de leader dans un marché très compétitif et dominé par de grands acteurs locaux. Les entités hollandaises d'AXA concernées par cette transaction ont été considérées comme des entités en cours de cession dans les comptes consolidés d'AXA en 2007. Par conséquent, leurs résultats jusqu'à la date de finalisation de la vente ont été comptabilisés en résultat net pour tous les exercices publiés. Leur contribution, qui s'est élevée à 48 millions d'euros en 2007 (dont 406 millions d'euros de plus-values de cession et 74 millions d'euros de résultat jusqu'à la date de finalisation), a été comptabilisée dans le résultat net. La transaction a été finalisée le 5 septembre 2007.

Le 25 juillet 2007, AXA a annoncé la signature d'un accord avec China Life Insurance Co Ltd., une société taïwanaise d'assurance vie, en vue de céder sa filiale Winterthur Life Taiwan Branch (WLTB). En 2006, le montant des primes de WLTB s'élevait à environ 100 millions d'euros (US GAAP), soit une part de marché de 0,35 %. Cette transaction a été finalisée le 31 octobre 2007.

OPÉRATIONS DE CAPITAL

AXA a annoncé, le 23 novembre 2009, la réalisation de **l'augmentation de capital** pour un montant de 2 milliards d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et qui s'est traduite par la création de 174 millions d'actions nouvelles.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à environ 5,6 milliards d'euros, soit un taux de souscription de 272 %. La cotation sur le marché Euronext Paris et le règlement livraison des actions nouvelles ont eu lieu le 4 décembre 2009.

Depuis de nombreuses années, le Groupe AXA offre à ses collaborateurs, en France comme à l'étranger, l'opportunité de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. En 2009, les collaborateurs du Groupe ont investi pour un montant total de 0,4 milliards d'euros, entraînant l'émission de 26 millions d'actions nouvelles. Au 11 décembre 2009, les collaborateurs du Groupe AXA (y compris les agents) détenaient 5,8 % du nombre d'actions en circulation composant le capital du Groupe.

Au 31 décembre 2009, le capital social d'AXA était composé de 2.289.965.124 actions.

Suite à l'amélioration des conditions de marché, AXA a émis une partie de la dette senior de 1 milliard d'euros en juin 2009 (maturité 2015, coupon annuel : 4,5 %, spread d'émission net égal à 146 points de base au dessus de l'Euribor).

Au cours du premier semestre 2009, AXA a poursuivi activement son programme de couverture afin de réduire l'exposition du Groupe aux variations des marchés actions au sein de ses activités Dommage et Vie non participative.

En janvier 2009, AXA a débouclé 11 milliards d'euros sur les 14 milliards d'euros de la première tranche et la totalité des 9 milliards d'euros de la seconde tranche du programme initié en 2008 afin de capturer la valeur de marché positive de cette stratégie. De plus, 2,5 milliards d'euros de calls au titre de l'exposition résiduelle ont été rachetés. Cela a permis de réaliser un gain de 46 millions d'euros.

En juillet 2009, AXA a débouclé toute sa position résiduelle 2008 de protection sur les marchés actions, cette opération se soldant par un gain de 34 millions d'euros.

En mars 2009, AXA a complété son programme de couverture avec une nouvelle stratégie de « put spread » sur l'indice Eurostoxx 50 pour un montant de 4 milliards d'euros arrivant à maturité le 30 juin 2009 et le 1^{er} juillet 2009. Enfin, suite à la forte reprise des marchés financiers entre mars et mai 2009, AXA a rallongé son programme de couverture en juin 2009 avec une couverture additionnelle de 3,5 milliards d'euros sous forme de « put spreads » sur l'indice Eurostoxx 50, arrivant à maturité le 30 décembre 2009. Cette couverture était efficace dans un intervalle compris entre 1.750 et 2.000 points. Ces deux couvertures ont généré une perte de 103 millions d'euros, correspondant à la prime versée.

Au 31 décembre 2009, **AXA Equitable** bénéficie d'un programme de couverture pour un nominal de 7,6 milliards de dollars sur l'indice S&P via des stratégies optionnelles. Ces positions ont été mises en place pour atténuer l'impact de la baisse des marchés actions sur les passifs statutaires d'AXA Equitable. La

prime totale de ce programme s'élève à 351 millions d'euros. La variation de juste valeur de ces dérivés a été constatée en résultat, un impact négatif de - 381 millions d'euros net d'impôts étant comptabilisé dans les résultats 2009.

Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2009

Le 15 janvier 2010, AXA a annoncé l'acquisition d'Omniasig Life. Cette opération, qui permet à AXA d'entrer sur le marché roumain de l'assurance vie, s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à accélérer le développement de ses activités dans les marchés émergents, notamment ceux d'Europe Centrale et de l'Est. Créée en 1997, Omniasig Life s'est spécialisée dans la vente de produits de prévoyance, pour un volume de primes de 12 millions d'euros en 2008, à travers son réseau de 1.400 agents. Omniasig Life se classe au 10^e rang sur le marché de l'assurance vie roumain et détient 2,55 % de parts de marché. Cette transaction est soumise à l'obtention de l'autorisation réglementaire locale et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2010.

Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au *New York Stock Exchange* (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la *Securities and Exchange Commission* (SEC). AXA a déposé un formulaire *Form 25* auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription *Form 15*

auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt. AXA a l'intention de maintenir son programme d'ADR américain comme programme de niveau 1 (*Level one*) qui permettra aux actuels porteurs d'ADR AXA et aux autres investisseurs américains de continuer à détenir et échanger des ADR AXA sur le marché de gré à gré. Le Groupe a l'intention de conserver la discipline du reporting financier à travers un programme annuel permettant de tester l'efficacité du contrôle interne.

Le 10 février 2010, AXA et Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS) ont annoncé l'extension de leur accord de bancassurance en Italie aux 1.000 agences de Banca Antonveneta, qui a été rachetée par BMPS, pour un montant de 240 millions d'euros versé par AXA. La joint-venture AXA MPS porte ainsi son réseau de 2.000 agences actuellement à 3.000 au total, avec 1,6 million de clients potentiels supplémentaires.

L'impact pour AXA de la tempête Xynthia, qui a traversé l'Europe au début de l'année 2010, est estimé entre 0,2 et 0,3 milliard d'euros avant impôts, les principaux impacts étant recensés en France, Allemagne, Belgique et Espagne.

Résultats consolidés

CHIFFRE D'AFFAIRES ^(a)

(En millions d'euros)	2009	2008	2007	2009/ 2008
Vie, épargne, retraite	57.620	57.977	59.845	- 0,6 %
Dont primes émises	55.899	56.071	57.773	- 0,3 %
Dont prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	547	662	740	- 17,4 %
Dommmages	26.174	26.039	25.016	0,5 %
Assurance Internationale	2.860	2.841	3.568	0,7 %
Gestion d'actifs	3.074	3.947	4.863	- 22,1 %
Banques ^(b)	395	412	339	- 4,1 %
Holdings et autres ^(c)	0	5	2	- 89,5 %
TOTAL	90.124	91.221	93.633	- 1,2 %

(a) Net des éliminations internes.

(b) Excluant les plus-values réalisées nettes et les variations de juste valeur sur les actifs comptabilisés en juste valeur par résultat et les dérivés s'y rapportant, le produit net bancaire et le chiffre d'affaires du Groupe s'élèvent respectivement à 392 millions d'euros et 90.128 millions d'euros au 31 décembre 2009, 473 millions d'euros et 91.285 millions d'euros au 31 décembre 2008, 320 millions d'euros et 93.617 millions d'euros au 31 décembre 2007.

(c) Inclut notamment les CDOs et entités immobilières.

À données comparables signifie que les données relatives à la période de l'exercice courant considéré sont retraitées en utilisant les taux de change applicables pour la même période de l'exercice précédent (**taux de change constant**). L'expression indique également que les données dans l'une des deux périodes comptables comparées ont été retraitées pour tenir compte des acquisitions, cessions et changements de périmètre (**périmètre constant**) et des changements de méthode comptable (**méthodologie constante**).

De façon plus spécifique, le chiffre d'affaires et les APE à données comparables incluent les acquisitions, cessions et transferts et s'entendent nets des éliminations internes, pour les deux périodes comptables.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009 s'élève à 90.124 millions d'euros, en baisse de 1 % par rapport à l'exercice 2008.

Les retraitements à base comparable sont principalement dus à l'évolution de l'euro face à d'autres devises (851 millions d'euros ou - 1 point). **À données comparables, le chiffre d'affaires baisse de 3 %.**

Le chiffre d'affaires vie, épargne, retraite est en baisse de 1 % à 57.620 millions d'euros, ou de 4 % à données comparables, principalement imputable aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Japon, à la Suisse et à l'Australie/Nouvelle-Zélande, partiellement compensés par la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, la France et l'Allemagne.

Les affaires nouvelles en base APE ⁽¹⁾ s'élèvent à 6.188 millions d'euros, en baisse de 9 % par rapport à 2008. À données comparables, les APE baissent de 11 %, principalement imputable aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Japon et à l'Australie/Nouvelle-Zélande, partiellement compensés par la France et la Région Méditerranéenne et Amérique Latine.

Aux États-Unis, les APE diminuent de 597 millions d'euros (- 39 %) à 994 millions d'euros en raison de : (i) la diminution de 45 % des contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« *Variable Annuities* »), principalement sur les réseaux de distribution tiers, reflétant les conditions incertaines des marchés financiers et l'impact des mesures de retarification des produits, (ii) la baisse de 31 % des contrats d'assurance vie suite aux modifications apportées à ces produits en 2008 et à la suppression de certaines garanties sur les contrats de type « Universal Life » au premier trimestre 2009 et (iii) le recul de 26 % des OPCVM, reflétant la baisse des ventes dans des conditions de marché incertaines.

Au Royaume-Uni, les APE baissent de 251 millions d'euros (- 20 %) à 926 millions d'euros, principalement sous l'effet de (i) la diminution des volumes en épargne (- 111 millions d'euros ou - 25 %), en raison de l'impact de la crise économique sur les volumes des produits d'investissement « Onshore » et « Offshore », (ii) la baisse de 87 millions d'euros (- 26 %) des contrats de retraite individuels et cadres dirigeants, les conditions économiques ayant pesé sur le marché britannique des retraites et (iii) un repli de 62 millions d'euros (- 15 %) des volumes en retraite collective, la conjoncture économique ayant limité les cotisations supplémentaires au titre des régimes existants, partiellement compensés par (iv) une augmentation de 8 millions d'euros (+ 10 %) des volumes de prévoyance en raison de la progression de la marque AXA Protection sur le marché.

Au Japon, les APE sont en baisse de 79 millions d'euros (- 16 %) à 532 millions d'euros. En excluant l'impact de la faillite d'un important agent indépendant (LINA) (baisse de 38 millions d'euros des ventes en vie et en santé), les APE diminuent de 41 millions d'euros (- 9 %). Cette évolution s'explique par une diminution de 37 millions d'euros (- 19 %) à 192 millions d'euros en vie suite à la baisse du chiffre d'affaires des produits d'assurance temporaire-décès et par un repli de 8 millions d'euros (- 10 %) à 91 millions d'euros des ventes en épargne-retraite suite au recul des ventes de contrats en unités de compte (« *Variable Annuities* »). Cette baisse a été partiellement compensée par un accroissement de 4 millions d'euros (+ 2 %) des ventes en santé à 249 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse des ventes du nouveau produit assurance dépendance et de ceux couvrant le cancer.

En Australie/Nouvelle-Zélande, les APE diminuent de 123 millions d'euros (- 32 %) à 269 millions d'euros principalement en raison du repli des ventes d'OPCVM, dû à la mauvaise conjoncture des marchés. Ces effets négatifs sont partiellement compensés par les ventes de contrats en unités de compte (« *Variable Annuities* »).

En France, les APE progressent de 255 millions d'euros (+ 19 %) à 1.602 millions d'euros, principalement en raison de la très bonne performance des produits collectifs (+ 38 %) du fait de contrats importants en retraite et d'une augmentation des ventes en prévoyance, ainsi que d'une contribution positive des produits d'épargne individuels (+ 10 %).

Dans la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, les APE sont en progression de 83 millions d'euros (+ 20 %) à 497 millions d'euros principalement sous l'effet d'une contribution plus importante des produits d'épargne adossés à l'actif général (104 millions d'euros ou + 57 %), principalement chez AXA MPS en Italie (joint-venture de bancassurance italienne, 105 millions d'euros ou + 160 %) renforcée par Antonveneta, partiellement compensée par une moindre contribution des produits d'épargne indiciels et produits en unités de compte d'AXA MPS (- 24 millions d'euros ou - 28 %).

Le chiffre d'affaires dommages est en hausse de 1 % à 26.174 millions d'euros ou de 1 % à données comparables principalement tiré par l'activité de particuliers (+ 2 %) notamment en France, en Belgique, au Royaume-Uni et en Irlande, ainsi qu'au Canada, partiellement compensés par l'Allemagne et la Région Méditerranéenne et Amérique Latine. L'activité entreprises baisse de 2 % notamment au Royaume-Uni et en Irlande ainsi qu'en Belgique, partiellement compensés par la Suisse.

L'activité de Particuliers (61 % du chiffre d'affaires) est en hausse de 2 % à données comparables, tant en assurance automobile (+ 2 %) que dans les branches non automobiles (+ 2 %).

Le chiffre d'affaires de l'assurance automobile augmente de 2 %, principalement tiré par (i) le Royaume-Uni et l'Irlande (+ 19 %), du fait de la croissance de 43 % des affaires nouvelles souscrites par la plate-forme Internet Swiftcover, (ii) la France (+ 3 %) reflétant

(1) Les « Annual Premium Equivalent » (APE) correspondent à la somme de 100 % des affaires nouvelles en primes périodiques et de 10 % des primes uniques, en ligne avec la méthodologie EEV du Groupe. L'APE est en part du Groupe.

un effet prix favorable et un apport net positif et (iii) le Canada (+ 13 %) notamment grâce à l'accroissement des volumes et à l'augmentation de la prime moyenne, partiellement compensés par (iv) la Région Méditerranéenne et Amérique Latine (- 3 %) suite à des conditions de marché difficiles en Espagne, au Portugal et dans la région du Golfe, alors que le Mexique enregistre de solides performances, ainsi que par (v) l'Allemagne (- 3 %) en raison de la baisse de la prime moyenne dans un contexte de marché très compétitif.

Le chiffre d'affaires des branches non automobiles progresse de 2 % tiré notamment par (i) la France (+ 3 %) grâce à un apport net positif, conjugué à un effet prix favorable en habitation, (ii) le Canada (+ 17 %) en raison d'un accroissement des volumes et d'un effet prix positif en dommages aux biens, (iii) la Région Méditerranéenne et Amérique Latine (+ 5 %) principalement grâce à la branche santé avec des effets volumes positifs au Mexique et en Italie, ainsi qu'une évolution favorable en dommages aux biens tous pays confondus et (iv) la Belgique (+ 2 %) principalement en raison de l'évolution des indices de prix en dommages aux biens, partiellement compensés par (v) le Royaume-Uni et l'Irlande (- 4 %) en raison d'une souscription sélective notamment en assurance voyages et d'une baisse des volumes dans l'assurance médicale privée.

L'activité Entreprises (38 % du chiffre d'affaires) est en baisse de 2 % à données comparables l'assurance automobile diminuant de 1 % et les branches non automobiles de 2 %.

Le chiffre d'affaires de l'assurance automobile baisse de 1 %, tiré par (i) le Royaume-Uni et l'Irlande (- 9 %) en raison d'une stratégie axée sur la rentabilité, les hausses tarifaires affectant le taux de renouvellement des polices, (ii) la Belgique (- 4 %) en raison du ralentissement économique et (iii) la France (- 3 %) sous l'effet d'un effet volume négatif.

Le chiffre d'affaires des branches non automobiles est en diminution de 2 %, avec notamment (i) la baisse de 6 % du Royaume-Uni et de l'Irlande dans un marché peu porteur et (ii) le repli de 2 % de la Belgique en raison du recul de la branche accidents du travail sous l'effet du ralentissement économique alors que (iii) la Suisse progresse de 2 % principalement grâce à de nouveaux contrats importants en santé.

Le chiffre d'affaires de l'assurance internationale progresse de 1 % à 2.860 millions d'euros, ou de 2 % à données comparables, principalement grâce à (i) **AXA Corporate Solutions Assurance** (+ 2 % à 1.930 millions d'euros) en raison de la croissance du portefeuille en responsabilité civile (+ 11 %) et en assurance maritime (+ 8 %) et à (ii) **AXA Assistance** (+ 4 % à 765 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de la gestion d'actifs diminue de 22 %, ou de 25 % à données comparables, à 3.074 millions d'euros principalement suite à la baisse des commissions de gestion (- 26 %) due au repli des actifs moyens sous gestion (- 18 %) et à la diminution des commissions moyennes de gestion (- 2,8 pdb).

AllianceBernstein : le chiffre d'affaires recule de 29 % à 1.887 millions d'euros sous l'effet du repli de 33 % des commissions de gestion, consécutif à la baisse de 31 % des actifs moyens sous gestion, du recul de 27 % des commissions de distribution sous l'effet de la baisse de la valeur moyenne des OPCVM et du repli de 8 % de l'activité d'analyse financière suite à la baisse des opérations de courtage.

Les actifs sous gestion d'AllianceBernstein augmentent de 15 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008, à 346 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en raison d'une appréciation des marchés de 77 milliards d'euros, partiellement compensée par une décollecte nette de - 53 milliards d'euros (- 41 milliards d'euros pour la clientèle institutionnelle, - 6 milliards d'euros pour la clientèle des particuliers et - 5 milliards d'euros pour la clientèle privée) et un effet de change négatif de - 9 milliards d'euros.

AXA Investment Managers : le chiffre d'affaires diminue de 255 millions d'euros (- 18 %) à 1.187 millions d'euros. Hors commissions rétrocédées aux réseaux de distribution, le chiffre d'affaires net baisse de 193 millions d'euros (- 15 %) principalement en raison de la diminution des commissions de gestion (- 131 millions d'euros), en raison de la baisse des actifs moyens sous gestion et à un mix clients et produits défavorable.

Les actifs sous gestion progressent de 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008, à 499 milliards d'euros au 31 décembre 2009 en raison principalement de 31 milliards d'euros d'effet marché favorable partiellement compensé par une décollecte nette de - 19 milliards d'euros, dont - 13 milliards d'euros au titre des activités avec des clients tiers et - 5 milliards d'euros au titre des en-cours gérés pour le compte du Groupe AXA.

Le produit net bancaire est en baisse de 4 %, ou de 2 % à données comparables, à 395 millions d'euros, une évolution principalement imputable à AXA Bank Europe (- 7 % en raison (i) d'une baisse des marges d'intérêts et de commissions et (ii) d'une diminution des plus-values nettes, dont un effet de change défavorable) et à AXA Banque (- 10 % reflétant principalement une variation défavorable de la juste valeur des produits dérivés de macro couverture, partiellement compensée par une augmentation de la marge commerciale), partiellement compensée par la banque hongroise (hausse de 47 % principalement due à l'accroissement des marges d'intérêts).

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Primes émises	84.646	84.662	86.116
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	547	662	740
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	85.193	85.324	86.857
Produit net bancaire	392	473	320
Produits des autres activités	4.544	5.488	6.441
CHIFFRE D'AFFAIRES	90.128	91.285	93.617
Variation des primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis	(238)	(208)	(609)
Résultat financier hors coût de l'endettement net ^(a)	34.964	(27.620)	24.572
Charges techniques relatives aux activités d'assurance ^(a)	(98.458)	(37.493)	(88.961)
Résultat net des cessions en réassurance	(919)	(101)	(1.050)
Charges d'exploitation bancaire	(89)	(59)	(57)
Frais d'acquisition des contrats	(9.166)	(8.672)	(8.669)
Amortissements des valeurs de portefeuille et autres actifs incorporels	(365)	(473)	(357)
Frais d'administration	(10.006)	(10.076)	(10.089)
Pertes de valeur constatées sur immobilisations corporelles	(2)	(1)	4
Variation de la valeur de goodwill	(3)	(7)	(1)
Autres	(151)	(181)	(419)
Autres produits et charges	(119.159)	(57.063)	(109.597)
RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS COURANTES	5.695	6.394	7.983
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	20	23	29
Charges liées aux dettes de financement	(452)	(685)	(467)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT IMPÔT	5.262	5.732	7.545
Impôt sur le résultat	(1.033)	(1.150)	(1.941)
Intérêts non assortis de contrôle	(375)	(538)	(642)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3.854	4.044	4.963
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(386)	(345)	1.175
RÉSULTAT COURANT	3.468	3.699	6.138
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	485	(2.501)	(596)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(202)	(49)	482
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(85)	(99)	(106)
Coûts d'intégration	(60)	(127)	(252)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3.606	923	5.666

(a) Pour les comptes clos au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, l'impact de la variation de juste valeur des actifs sur les contrats dont le risque financier est supporté par les assurés est respectivement de + 23.861 millions d'euros, - 43.687 millions d'euros et + 7.476 millions d'euros, les montants impactant de manière symétrique le résultat financier et les charges techniques relatives aux activités d'assurance.

NB : Les lignes de ce compte de résultat sont sur une base « résultat opérationnel » et pas sur une base « résultat net ».

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Vie, épargne, retraite	2.336	1.508	2.670
Dommmages	1.670	2.394	1.863
Assurance Internationale	286	188	218
Gestion d'actifs	355	589	590
Banques	(2)	33	36
Holdings et autres ^(a)	(793)	(668)	(414)
Résultat opérationnel	3.854	4.044	4.963
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(386)	(345)	1.175
Résultat courant	3.468	3.699	6.138
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	485	(2.501)	(596)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(202)	(49)	482
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(85)	(99)	(106)
Coûts d'intégration	(60)	(127)	(252)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3.606	923	5.666

(a) Inclut notamment les CDOs et entités immobilières.

Le **résultat opérationnel consolidé** s'élève à 3.854 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel baisse de 249 millions d'euros (- 6 %), une évolution due à une diminution dans les branches dommages, gestion d'actifs et holdings, partiellement compensée par une hausse dans les activités vie, épargne, retraite et assurance internationale.

En vie, épargne, retraite, le résultat opérationnel s'établit à 2.336 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel vie, épargne, retraite est en hausse de 765 millions d'euros (+ 51 %) principalement en raison des États-Unis (+ 741 millions d'euros), de l'Allemagne (+ 114 millions d'euros) et de la Belgique (+ 95 millions d'euros), partiellement compensés par la France (- 205 millions d'euros) et le Japon (- 69 millions d'euros).

Hors changement de périmètre dû aux acquisitions de Seguros ING au Mexique (6 millions d'euros), de Quadrifoglio Vita (5 millions d'euros), de la société de courtage SBJ au Royaume-Uni (1 million d'euros) et de la société de conseil financier Genesys en Australie (3 millions d'euros), ainsi qu'au rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie (3 millions d'euros), et à taux de change constant, le **résultat opérationnel** en vie, épargne, retraite augmente de 747 millions d'euros (+ 49 %) en raison principalement de :

- **La baisse de la marge financière** (- 361 millions d'euros ou - 14 %). La marge financière est affectée par - 12 millions d'euros de reclassement en chargements et autres produits au Royaume-Uni. Hors l'impact de ce reclassement, la marge financière diminue de 349 millions d'euros (- 14 %), les **revenus financiers** diminuant de 202 millions d'euros (- 2 %) en raison principalement de la baisse des rendements obligataires et des dividendes, tandis que la **participation des assurés** est en hausse de 160 millions d'euros (+ 1 %), en raison essentiellement de la progression de la participation des assurés aux bénéficiaires en France, en Suisse et en Belgique ;
- **La baisse des chargements et autres produits** (- 146 millions d'euros ou - 2 %). Les chargements et autres produits ont

été affectés par + 12 millions d'euros de reclassement de la marge financière au Royaume-Uni. En excluant cet impact, les chargements et autres produits diminuent de 159 millions d'euros (- 2 %) principalement en raison de :

a. La baisse de 6 millions d'euros (+ 0 %) des **chargements sur primes et OPCVM** sous l'effet principalement de la France (- 32 millions d'euros essentiellement dus à la baisse de l'amortissement au titre des provisions pour chargements non acquis, partiellement compensée par un amortissement moins élevé des frais d'acquisition reportés suite au redressement des marchés financiers en 2009), de l'Australie/Nouvelle-Zélande (- 39 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des primes en 2009 conjuguée à un repli des actifs sous gestion) et des États-Unis (- 24 millions d'euros), partiellement compensés par l'Allemagne (+ 78 millions d'euros en raison de l'augmentation des chargements sur primes des contrats en unités de compte en ligne avec l'évolution de l'activité) et le Japon (+ 46 millions d'euros) suite à une réorientation en faveur des produits de prévoyance dont le taux de chargement est plus élevé et à la contribution des produits d'épargne-retraite en unités de compte (« *Variable Annuities* ») (hausse de l'amortissement au titre des provisions pour chargements non acquis, entièrement compensée par un amortissement plus élevé des coûts d'acquisition reportés),

b. La baisse de 155 millions d'euros (- 8 %) des **chargements sur produits en unités de compte** tirée principalement par la baisse des encours moyens aux États-Unis (- 102 millions d'euros), et en France (- 54 millions d'euros) ;

- **La hausse de la marge technique nette**, en progression de 2.043 millions d'euros. En excluant le reclassement de la marge technique nette en commissions, opéré en 2009, reflétant des modifications apportées à certains contrats de prévoyance collective en France (190 millions d'euros), la marge technique nette progresse de 1.853 millions d'euros, tirée principalement par (i) l'amélioration de 1.411 millions d'euros sur les marges de couverture sur les produits

d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») aux États-Unis due principalement à une baisse significative des coûts liés au risque de base, à la moindre volatilité des marchés financiers, au resserrement des spreads de crédit et aux gains sur couverture de taux d'intérêt en partie compensés par une revue à la baisse des hypothèses de rachat, (ii) un gain non récurrent de 165 millions d'euros au Royaume-Uni dû principalement à la restructuration interne d'un portefeuille de rentes, (iii) la hausse de 68 millions d'euros liée à une évolution plus favorable des exercices antérieurs sur les contrats collectifs, partiellement compensés par (iv) - 103 millions d'euros de renforcement des réserves au Japon ;

■ **La hausse des frais généraux** (en augmentation de 551 millions d'euros ou de 8 %). En excluant le reclassement de la marge technique nette en commissions, opéré en 2009, dû aux modifications apportées à certains contrats de prévoyance collective en France (190 millions d'euros), les frais généraux augmentent de 361 millions d'euros (+ 5 %), les **frais d'acquisition** augmentant de 277 millions d'euros (+ 9 %) en raison principalement de l'amortissement des coûts d'acquisition reportés (en hausse de 173 millions d'euros aux États-Unis) reflétant notamment la croissance des marges sur garanties GMxB, tandis que les **frais administratifs** augmentent de 84 millions d'euros (+ 2 %), essentiellement en raison de l'accroissement des prélèvements sociaux en France ;

■ **La hausse de la charge d'impôt et des intérêts non assortis de contrôle** (en hausse de 318 millions d'euros ou + 62 %). Hors la hausse de 29 millions d'euros des éléments fiscaux favorables non récurrents (avec principalement 66 millions d'euros en Belgique au titre des "Revenus Définitivement Taxés", 30 millions d'euros au Japon, 21 millions d'euros en Suisse et 12 millions d'euros en Allemagne en 2009 contre 71 millions d'euros au Royaume-Uni et 17 millions d'euros aux États-Unis en 2008), la charge d'impôt et les intérêts non assortis de contrôle augmentent de 289 millions d'euros (+ 57 %), en raison de l'accroissement du résultat avant impôt.

Le résultat opérationnel **dommages** s'élève à 1.670 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel dommages diminue de 723 millions d'euros (- 30 %). Hors changements de périmètre liés à l'acquisition de Seguros ING au Mexique (15 millions d'euros) et de Reso en Russie (18 millions d'euros, consolidés par mise en équivalence), ainsi qu'au rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie (8 millions d'euros), et à taux de change constant, le résultat opérationnel dommages baisse de 769 millions d'euros (- 32 %) principalement pour les raisons suivantes :

■ **Le résultat technique net (y compris les frais généraux)** est en baisse de 913 millions d'euros (baisse de 905 millions d'euros hors Mexique) en raison de :

a. **Un ratio de sinistralité tous exercices** en hausse de 3,8 points à 70,9 %. Hors contribution du Mexique, le ratio de sinistralité tous exercices croît de 3,7 points à 70,7 % en raison principalement de (i) l'augmentation de l'impact des événements naturels en 2009 (+ 1,7 point, dont 0,8 point pour la tempête Klaus et autres événements climatiques en Europe) par rapport à 2008, ainsi que (ii) de la croissance des charges attritionnelles (+ 1,7 point), du fait principalement d'une fréquence plus élevée et de sinistres graves, et (iii) de

la stabilité des développements positifs de la sinistralité sur exercices antérieurs.

En partie compensé par :

b. **Un taux de chargement** en diminution de 0,2 point à 28,1 %. Hors contribution du Mexique, le taux de chargement diminue de 0,2 point à 28,2 %,

c. En conséquence, le **ratio combiné** est en hausse de 3,6 points à 99,0 % ;

■ **Le résultat financier** baisse de 165 millions d'euros ou de 191 millions d'euros (- 9 %) hors contribution du Mexique, en raison principalement de la baisse des rendements actions au Royaume-Uni et en Allemagne, partiellement compensée par la France ;

■ **La charge d'impôt et des intérêts non assortis de contrôle** est en baisse de 355 millions d'euros. Hors le Mexique, Reso et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie, la charge d'impôt et les intérêts non assortis de contrôle reculent de 358 millions d'euros. Hors la baisse de 12 millions d'euros des éléments fiscaux favorables non récurrents (avec principalement 39 millions d'euros en Belgique au titre des "Revenus Définitivement Taxés", 13 millions d'euros en Allemagne et 9 millions d'euros en Suisse en 2009, contre 25 millions d'euros en Allemagne, 13 millions d'euros dans la Région Méditerranéenne et Amérique Latine et 14 millions d'euros au Royaume-Uni en 2008), la charge d'impôt et les intérêts non assortis de contrôle baissent de 370 millions d'euros, en ligne avec la diminution du résultat avant impôt.

Le résultat opérationnel de l'**Assurance internationale** s'élève à 286 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 102 millions d'euros (+ 54 %) en raison principalement de l'amélioration des résultats du portefeuille mis en run-off, consécutive au redressement des marchés.

Le résultat opérationnel de la **gestion d'actifs** s'établit à 355 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel recule de 240 millions d'euros (- 41 %) en raison principalement de (i) la diminution des commissions de gestion suite à la baisse des actifs moyens sous gestion (- 18 %) et à la diminution des commissions moyennes de gestion (- 2,8 pnb), (ii) la non-réurrence d'un gain de 74 millions d'euros lié à la performance d'un fonds immobilier en 2008, (iii) la baisse des frais généraux (252 millions d'euros, principalement due à la baisse des frais de personnel), (iv) du repli de la charge d'impôt (dont un élément fiscal positif non récurrent de 62 millions d'euros chez AllianceBernstein dû principalement à la reprise d'impôts différés concernant le régime fiscal des plans de rémunération en 2009 en comparant aux 63 millions d'euros en 2008) et de (v) la baisse des frais généraux au titre de la participation minoritaire dans AllianceBernstein.

Le résultat opérationnel des **banques** s'élève à - 2 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel des banques recule de 34 millions d'euros (- 104 %), en raison notamment (i) d'AXA Bank Europe en repli de 45 millions d'euros (- 66 %), lié à la hausse des frais généraux, principalement pour financer l'expansion dans les nouveaux pays, et à la baisse des plus-values, partiellement compensé par (ii) AXA Banque qui enregistre une hausse de 12 millions d'euros lui permettant d'atteindre l'équilibre en 2009 et ce grâce à l'amélioration des marges et au contrôle strict des frais généraux.

Le résultat opérationnel des **holdings et autres sociétés du Groupe** s'élève à - 793 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel des holdings diminue de 120 millions d'euros principalement en raison de la hausse des charges financières liée à la croissance externe opérée au second semestre 2008 et de la baisse du résultat sur la couverture des résultats libellés en monnaies étrangères, en partie compensés par la baisse de la charge d'impôt.

Les moins-values nettes revenant à l'actionnaire s'élèvent à - 386 millions d'euros. À taux de change constant, les moins-values nettes revenant à l'actionnaire baissent de 55 millions d'euros en raison principalement de :

- La diminution de 92 millions d'euros des **plus-values réalisées nettes hors dépréciations d'actifs**, à 725 millions d'euros, sous l'effet principalement de la baisse de 400 millions d'euros des plus-values réalisées sur actions, en partie compensée par une hausse de 341 millions d'euros des plus-values réalisées sur les titres obligataires ;
- La baisse de 1.755 millions d'euros des **provisions pour dépréciations d'actifs**, à - 1.028 millions d'euros principalement due au recul des provisions pour dépréciation d'actifs sur les actions ;
- Du repli de 1.719 millions d'euros de l'impact des produits dérivés sur actions, principalement dû au gain exceptionnel non récurrent en 2008 sur couverture actions.

Par conséquent, le **résultat courant** s'élève à 3.468 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant baisse de 306 millions d'euros (- 8 %).

Le résultat net s'établit à 3.606 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 2.607 millions d'euros (+ 283 %) en raison principalement de :

- **La baisse du résultat courant** : - 306 millions d'euros à 3.468 millions d'euros ;

- **La hausse du résultat des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur et des instruments dérivés y compris effets de change** : + 2.984 millions d'euros à 485 millions d'euros. Ces 485 millions d'euros peuvent s'analyser comme suit :

- a. + 1.116 millions d'euros liés à l'impact net positif du resserrement des spreads de crédit (+ 738 millions d'euros au titre de la valorisation de fonds obligataires et + 377 millions d'euros liés à l'impact positif des dérivés du crédit, dont 106 millions d'euros de reprise de la perte provisionnelle enregistrée dans le résultat net de l'exercice 2008 et liée au premier trimestre 2009 du Japon),
- b. - 381 millions d'euros de variation de juste valeur des dérivés sur actions, principalement liés au programme de couverture des passifs statutaires aux États-Unis,
- c. - 256 millions d'euros d'impact négatif net lié à la valorisation des fonds de Private Equity, principalement aux États-Unis, en France et en Allemagne,
- d. - 88 millions d'euros au Royaume-Uni d'ajustement lié à l'absence d'escompte de la charge d'impôt sur les plus-values latentes revenant aux assurés au titre des contrats d'assurance vie en unités de compte ;

- **La diminution de l'impact des opérations exceptionnelles, y compris les activités cédées** : - 152 millions d'euros à - 202 millions d'euros. Cet impact négatif de 202 millions d'euros est principalement dû à :

- a. La comptabilisation d'un passif d'impôt différé de - 141 millions d'euros lié à la cession probable de l'activité en Australie et en Nouvelle-Zélande,
- b. La participation aux bénéfices liée au transfert d'actions de l'activité santé à l'entité Holding en Allemagne (- 84 millions d'euros).

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 46.2 milliards d'euros. Les mouvements intervenus depuis le 31 décembre 2008 sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	Capitaux propres
Au 31 décembre 2008	37.440
Capital social	460
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1.971
Stock options	74
Titres d'autocontrôle	42
Dettes à durée indéterminée (y compris intérêts courus)	(291)
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	5.004
Écarts de conversion	(30)
Dividendes versés par la Société	(836)
Autres	(179)
Résultat net de l'exercice	3.606
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1.032)
Au 31 décembre 2009	46.229

Création de valeur pour l'actionnaire

BÉNÉFICE NET PAR ACTION (« BNPA »)

	2009		2008 Retraité ^(b)		2008 Publié		2007 Retraité ^(b)		2007 Publié		Var. 2009 versus 2008 Retraité	
	Sur une base non diluée ^(a)	Sur une base totalement diluée ^(a)	Sur une base non diluée ^(a)	Sur une base totalement diluée ^(a)	Sur une base non diluée ^(a)	Sur une base totalement diluée ^(a)	Sur une base non diluée ^(a)	Sur une base totalement diluée ^(a)	Sur une base non diluée ^(a)	Sur une base totalement diluée ^(a)	Sur une base non diluée ^(a)	Sur une base totalement diluée ^(a)
(En millions d'euros, sauf le nombre d'actions en millions)												
Nombre d'actions pondéré	2.127,0	2.133,3	2.083,1	2.091,4	2.035,4	2.043,6	2.090,6	2.108,7	2.042,7	2.060,8		
Résultat net part du Groupe par action	1,51	1,51	0,43	0,43	0,44	0,44	2,69	2,67	2,76	2,73	250,6 %	251,0 %
Résultat courant par action	1,50	1,49	1,63	1,63	1,67	1,66	2,80	2,77	2,86	2,84	- 8,4 %	- 8,3 %
Résultat opérationnel par action	1,68	1,67	1,80	1,79	1,84	1,83	2,24	2,22	2,29	2,27	- 6,7 %	- 6,6 %

(a) Le résultat par action inclut les charges d'intérêt et impacts de change des dettes à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres, avec application rétrospective aux exercices précédents.

(b) À la suite de l'augmentation de capital avec DPS d'AXA au 4^e trimestre 2009, le nombre d'actions moyen a été modifié pour prendre en compte un facteur d'ajustement de 1,023. Dans le calcul du nombre moyen d'actions, le facteur d'ajustement a été appliqué aux actions existantes à la date de l'augmentation de capital, entraînant un ajustement sur le nombre moyen d'actions de 48,4 millions d'actions en 2009, de 47,7 millions en 2008 et 47,9 millions en 2007.

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES (« ROE »)

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Variation
ROE	9,3 %	2,3 %	7,0 %
Résultat net	3.606	923	
Capitaux propres moyens sur la période	38.857	40.615	
ROE « courant »	11,0 %	11,0 %	0,0 %
Résultat courant ^(a)	3.180	3.400	
Capitaux propres moyens sur la période ^(b)	28.887	30.902	
ROE « opérationnel »	12,3 %	12,1 %	0,2 %
Résultat opérationnel ^(a)	3.566	3.745	
Capitaux propres moyens sur la période ^(b)	28.887	30.902	

(a) Incluant un ajustement pour refléter les charges d'intérêts liées aux dettes à durée indéterminée (enregistrées en capitaux propres).

(b) Excluant la variation de juste valeur sur actifs investis et produits dérivés (incluse dans les capitaux propres consolidés), et excluant les dettes à durée indéterminée (enregistrées en capitaux propres).

Vie, épargne, retraite

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des activités vie, épargne, retraite pour les périodes indiquées.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE ^(A)

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Primes émises	55.954	56.127	57.807
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	547	662	740
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	56.501	56.789	58.548
Produit net bancaire	-	0	-
Produits des autres activités	1.176	1.246	1.332
CHIFFRE D'AFFAIRES	57.677	58.035	59.879
Variation des primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis	(162)	(235)	(275)
Résultat financier hors coût de l'endettement net ^(b)	33.058	(30.578)	21.857
Charges techniques relatives aux activités d'assurance ^(b)	(79.000)	(18.380)	(69.987)
Résultat net des cessions en réassurance	(74)	913	33
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(4.007)	(3.622)	(3.726)
Amortissements des valeurs de portefeuille et autres actifs incorporels	(365)	(473)	(357)
Frais d'administration	(3.685)	(3.481)	(3.382)
Pertes de valeur constatées sur immobilisations corporelles	(1)	0	1
Variation de la valeur de goodwill	-	(4)	0
Autres	(145)	(117)	(189)
Autres produits et charges	(87.277)	(25.164)	(77.607)
RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS COURANTES	3.295	2.058	3.855
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	3	21	22
Charges liées aux dettes de financement	(98)	(63)	(69)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT IMPÔT	3.201	2.016	3.808
Impôt sur le résultat	(670)	(314)	(924)
Intérêts non assortis de contrôle	(195)	(193)	(213)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2.336	1.508	2.670
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(73)	(784)	567
RÉSULTAT COURANT	2.263	725	3.238
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(52)	(1.079)	(237)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(105)	(29)	(1)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(21)	(25)	(39)
Coûts d'intégration	(11)	(38)	(63)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2.075	(446)	2.899

(a) Brut des éliminations internes.

(b) Pour les comptes clos au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, l'impact de la variation de juste valeur des actifs sur les contrats dont le risque financier est supporté par les assurés est respectivement de + 23.861 millions d'euros, - 43.687 millions d'euros et + 7.476 millions d'euros, les montants impactant de manière symétrique le résultat financier et les charges techniques relatives aux activités d'assurance.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
France	16.353	14.298	15.052
États-Unis	9.386	13.757	16.244
Royaume-Uni	2.783	3.549	4.628
Japon	5.438	4.628	5.116
Allemagne	6.715	6.233	6.201
Suisse	4.442	4.495	4.133
Belgique	2.519	2.563	3.075
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(a)	6.483	4.822	1.924
Autres pays	3.557	3.690	3.507
TOTAL	57.677	58.035	59.879
Éliminations internes	(57)	(59)	(35)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	57.620	57.977	59.845

(a) La Région Méditerranéenne et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc et le Mexique.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
France	470	675	531
États-Unis	545	(225)	883
Royaume-Uni	186	122	255
Japon	211	238	254
Allemagne	157	43	182
Suisse	226	218	165
Belgique	231	136	90
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(a)	115	108	73
Autres pays	195	192	237
Résultat opérationnel	2.336	1.508	2.670
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(73)	(784)	567
Résultat courant	2.263	725	3.238
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(52)	(1.079)	(237)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(105)	(29)	(1)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(21)	(25)	(39)
Coûts d'intégration	(11)	(38)	(63)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2.075	(446)	2.899

(a) La Région Méditerranéenne et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc et le Mexique.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – FRANCE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	16.353	14.298	15.052
APE (part du Groupe)	1.602	1.347	1.360
Marge financière	884	1.022	937
Chargements et autres produits	1.430	1.516	1.463
Marge technique nette	762	467	265
Frais généraux	(2.318)	(2.100)	(1.911)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(77)	(50)	(43)
Autres	(0)	8	-
Marge opérationnelle	680	862	711
Charge d'impôt	(208)	(185)	(178)
Intérêts non assortis de contrôle	(1)	(3)	(2)
Résultat opérationnel part du Groupe	470	675	531
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	91	311	269
Résultat courant part du Groupe	561	986	800
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	281	(561)	(91)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	842	425	709

Le **chiffre d'affaires** augmente de 2.055 millions d'euros (+ 14 %) à 16.353 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- les **contrats collectifs** (41 % du chiffre d'affaires) progressent de 23 % en raison de contrats significatifs en retraite et de la croissance en prévoyance et santé ;
- les **contrats individuels** (59 % du chiffre d'affaires) augmentent de 9 % en raison de la performance positive des branches épargne-retraite et santé.

Les **affaires nouvelles en base APE** augmentent de 255 millions d'euros (+ 19 %) à 1.602 millions d'euros, principalement en raison de la très bonne performance des produits collectifs (+ 38 %) avec de gros contrats en retraite ainsi que de l'accroissement des ventes des produits de protection et d'une contribution positive de l'épargne-retraite individuelle (+ 10 %).

La **marge financière** diminue de 138 millions d'euros (- 13 %) à 884 millions d'euros en raison de la hausse de la participation des assurés due à la hausse des revenus financiers et à la hausse de la participation non allouée des assurés. En excluant cet effet de la participation non allouée, la marge financière reste stable.

Les **chargements et autres produits** diminuent de 86 millions d'euros (- 6 %) à 1.430 millions d'euros principalement en raison de la baisse des revenus sur produits en unités de compte avec le repli du montant moyen des encours gérés suite à l'évolution défavorable des marchés financiers.

La **marge technique nette** progresse de 295 millions d'euros (+ 63 %) à 762 millions d'euros principalement en raison du (i) reclassement de charges, à hauteur de 190 millions d'euros, de la marge technique en commissions suite à des modifications contractuelles en prévoyance collective et de (ii) la hausse de 68 millions d'euros liée à une évolution plus favorable des exercices antérieurs sur les contrats collectifs.

Les **frais généraux** augmentent de 218 millions d'euros (+ 10 %) à 2.318 millions d'euros sous l'effet (i) d'une hausse de 190 millions d'euros des commissions, consécutive au reclassement de la marge technique en commissions et (ii) d'un accroissement de 34 millions d'euros des prélèvements sociaux dans l'activité santé, compensé par une augmentation des primes.

L'**amortissement des valeurs de portefeuille** progresse de 27 millions d'euros (+ 53 %) à 77 millions d'euros principalement en raison d'une mise à jour de certaines hypothèses actuarielles.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 6,3 points to 77,9 %.

La **charge d'impôt** croît de 23 millions d'euros (+ 12 %) à 208 millions d'euros sous l'effet de la diminution des dividendes non imposables, partiellement compensée par la baisse du résultat opérationnel.

Le **résultat opérationnel** diminue de 205 millions d'euros (- 30 %) à 470 millions d'euros.

Le **résultat courant** décroît de 424 millions d'euros (- 43 %) à 561 millions d'euros, principalement en raison (i) de la diminution du résultat opérationnel (- 205 millions d'euros), (ii) de la baisse des plus-values réalisées nettes de l'impact des dérivés de couverture (- 308 millions d'euros), partiellement compensée par (iii) une baisse de 88 millions d'euros des provisions pour dépréciation principalement sur les actions.

Le **résultat net** augmente de 417 millions d'euros (+ 98 %) à 842 millions d'euros, en raison (i) d'une diminution de 424 millions d'euros du résultat courant, largement compensée par (ii) une variation plus favorable de 841 millions d'euros de la juste valeur des OPCVM et dérivés principalement due au resserrement des spreads de crédit.

(1) 16.340 millions d'euros après éliminations internes.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ÉTATS-UNIS

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	9.386	13.757	16.244
APE (part du Groupe)	994	1.540	2.099
Marge financière	450	487	704
Chargements et autres produits	1.554	1.595	1.792
Marge technique nette	500	(984)	466
Frais généraux	(1.735)	(1.433)	(1.647)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(39)	(64)	(69)
Autres	-	-	-
Marge opérationnelle	729	(400)	1.247
Charge d'impôt	(184)	175	(363)
Intérêts non assortis de contrôle	(0)	-	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	545	(225)	883
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(16)	(153)	(32)
Résultat courant part du Groupe	529	(378)	851
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(555)	83	40
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	2	(7)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(1)	(2)	(21)
Coûts d'intégration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(28)	(296)	863
Taux de change moyen : 1,00 € = \$	1,3945	1,4706	1,3699

Le chiffre d'affaires diminue de 4.372 millions d'euros (- 32 %) à 9.386 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires est en baisse de 4.857 millions d'euros (- 35 %) principalement sur :

- Les contrats d'épargne retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») (59 % du chiffre d'affaires) diminuent de 44 % sous l'effet d'un ralentissement de l'activité lié aux incertitudes du marché ainsi qu'à la nouvelle politique tarifaire et aux modifications apportées aux produits par la compagnie ;
- Les contrats d'assurance vie (26 % du chiffre d'affaires) sont en baisse de 5 % principalement du fait des conditions du marché, de l'impact sur les affaires nouvelles des modifications apportées aux produits d'assurance vie en 2008, et de l'élimination de certaines garanties sur les contrats de type « Universal Life » au premier trimestre 2009 ;
- Le chiffre d'affaires des OPCVM (1 % du chiffre d'affaires) recule de 19 % en raison des incertitudes sur les marchés financiers ;
- En gestion d'actifs, les commissions perçues (6 % du chiffre d'affaires) sont en baisse de 12 % en raison de la diminution des encours en unités de compte, conséquence du repli des marchés actions au cours de la dernière partie de 2008 et du premier trimestre 2009.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 546 millions d'euros (- 35 %) à 994 millions d'euros. À données comparables, les APE baissent de 597 millions d'euros (- 39 %) :

- Contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») : les affaires nouvelles en base APE diminuent de 45 % principalement sur les réseaux de distribution tiers, reflétant les conditions incertaines des marchés financiers ainsi qu'à la nouvelle politique tarifaire et aux modifications apportées aux produits ;

- Contrats d'assurance vie : les affaires nouvelles en base APE sont en baisse de 31 % suite aux modifications apportées aux produits en 2008 et à la suppression de certaines garanties sur les contrats de type « Universal Life » au premier trimestre 2009 ;

- OPCVM : les affaires nouvelles en base APE reculent de 26 % reflétant la baisse des ventes conséquence de l'incertitude sur les marchés financiers.

La marge financière est en baisse de 37 millions d'euros (- 8 %) à 450 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière diminue de 61 millions d'euros (- 12 %). Les revenus financiers décroissent de 126 millions d'euros principalement en raison de la baisse des rendements financiers des placements alternatifs. Les intérêts et bonus crédités aux assurés diminuent de 65 millions d'euros principalement sur les contrats d'épargne-retraite participatifs antérieurs à la démutualisation.

Les chargements et autres produits décroissent de 41 millions d'euros (- 3 %) à 1.554 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits enregistrent une baisse de 121 millions d'euros (- 8 %) principalement liée à des chargements plus faibles sur encours en unités de compte en raison du repli des marchés financiers au cours de la dernière partie de 2008 et du premier trimestre 2009.

La marge technique nette progresse de 1.484 millions d'euros à 500 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette augmente de 1.458 millions d'euros (+ 148 %) principalement en raison de la hausse des marges sur garanties planchers associées aux contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« GMxB »), reflétant une baisse significative des coûts liés au risque de base, une diminution de la volatilité, des gains sur couverture de taux d'intérêt et le resserrement des spreads de crédit enregistré en 2009. Ces impacts sont partiellement compensés par l'ajustement des provisions suite à la revue à la baisse des hypothèses de taux de chute.

Les frais généraux augmentent de 302 millions d'euros (+ 21 %) à - 1.735 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux croissent de 212 millions d'euros (+ 15 %) sous l'effet des facteurs suivants :

- Les frais généraux (y compris les commissions nettes de capitalisation) augmentent de 39 millions d'euros principalement en raison de la hausse des dépenses liées aux plans de retraite du personnel, partiellement compensée par la baisse des commissions et autres réductions des dépenses liées aux initiatives de maîtrise des coûts, dont des réductions de personnels ;
- L'amortissement des coûts d'acquisition reportés augmente de 173 millions d'euros, traduisant principalement la hausse des marges sur garanties GMxB et l'impact de la révision des taux de chute sur les contrats en unités de compte de la branche vie (« Variable Life »), partiellement compensée par la non-récurrence d'un ajustement de - 610 millions d'euros en 2008, provenant de la prise en compte de la baisse des encours en unités de compte et de la mise à niveau de la base d'amortissement afin de refléter une hypothèse de croissance moyenne à long terme de 9 % des fonds en unités de compte.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 25 millions d'euros (- 39 %) à - 39 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 27 millions d'euros (- 42 %) en raison de la non-récurrence de l'impact des marchés financiers en 2008.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 65,6 points à 70,9 %.

Le **charge d'impôt** augmente de 359 millions d'euros à - 184 millions d'euros ou de 350 millions d'euros à taux de change constant. La progression de la charge d'impôt s'explique par la hausse du résultat opérationnel avant impôt, partiellement compensée par l'impact positif de l'augmentation des revenus financiers non imposables.

Le **résultat opérationnel** augmente de 770 millions d'euros à 545 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel croît de 741 millions d'euros.

Le **résultat courant** augmente de 907 millions d'euros à 529 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 880 millions d'euros, reflétant l'augmentation du résultat opérationnel et la diminution des provisions pour dépréciation d'actifs.

Le **résultat net** augmente de 269 millions d'euros (+ 91 %) à - 28 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 270 millions d'euros (+ 91 %). Cette amélioration du résultat net s'explique par une augmentation du résultat courant, partiellement compensée par la baisse de la valeur de marché des dérivés de taux (- 224 millions d'euros nets) et une baisse de la valeur de marché des dérivés actions liés au programme de couverture du passif (- 365 millions d'euros nets).

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ROYAUME-UNI

(En millions d'euros)

	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	2.783	3.549	4.628
APE (part du Groupe)	926	1.287	1.588
Marge financière	133	244	258
Chargements et autres produits	609	787	889
Marge technique nette	243	46	90
Frais généraux	(754)	(924)	(967)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(5)	(97)	(46)
Autres	-	-	-
Marge opérationnelle	225	57	224
Charge d'impôt	(39)	65	31
Intérêts non assortis de contrôle	(0)	(0)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	186	122	255
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(38)	(71)	(26)
Résultat courant part du Groupe	148	50	229
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(165)	232	21
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(3)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(13)	(14)	(11)
Coûts d'intégration	0	(12)	(23)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(33)	257	216
Taux de change moyen : 1,00 € = £	0,8913	0,7970	0,6845

Le **chiffre d'affaires** diminue de 766 millions d'euros (- 22 %) à 2.783 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires baisse de 497 millions d'euros (- 14 %) :

- **Épargne-retraite** (77 % du chiffre d'affaires) :
 - les primes d'assurance (62 % du chiffre d'affaires) diminuent de 15 % principalement en raison de la baisse des volumes sur les produits d'investissement « Onshore » sous l'effet de la crise économique et de la réorientation des flux d'épargne

au profit des OPCVM suite à l'évolution de la fiscalité des plus-values,

- les chargements sur produits d'investissement (15 % du chiffre d'affaires) diminuent de 12 %, principalement en raison de conditions défavorables sur les marchés actions ;
- **Prévoyance** (19 % du chiffre d'affaires) : les primes diminuent de 4 %, principalement en raison de la baisse des volumes sur les contrats d'assurance emprunteur à prime unique,

partiellement compensée par l'augmentation des produits de prévoyance ;

- Les autres revenus (4 % du chiffre d'affaires) baissent de 1 % principalement en raison de l'impact du repli de l'économie sur les marchés des crédits hypothécaires, partiellement compensé par l'augmentation des revenus découlant des OPCVM.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 361 millions d'euros (- 28 %) à 926 millions d'euros ou de 251 millions d'euros (- 20 %) à données comparables. Ce repli s'explique principalement par :

- La diminution de 111 millions d'euros (- 25 %) des volumes en épargne, due à l'impact de la crise économique sur les produits d'investissement « Onshore » et « Offshore » ;
- La baisse de 87 millions d'euros (- 26 %) des contrats de retraite individuels et « hommes clés », le marché britannique des retraites ayant pâti de la situation économique ;
- Le repli de 62 millions d'euros (- 15 %) des volumes en retraite collective, la situation économique ayant limité les cotisations supplémentaires au titre des régimes existants ;
- L'augmentation de 8 millions d'euros (+ 10 %) des volumes de Prévoyance en raison de la progression de la marque AXA Protection sur le marché, en particulier auprès des conseillers financiers indépendants (IFA).

La marge financière diminue de 111 millions d'euros (- 46 %) à 133 millions d'euros ou de 96 millions d'euros (- 39 %) à taux de change constant. Cette diminution est principalement due aux facteurs suivants :

- Une baisse de 46 millions d'euros du résultat revenant à l'actionnaire au titre de la participation aux bénéfices attribuée aux fonds « with-profit » sous l'effet des conditions de marché et de la baisse de l'encours géré ;
- Une diminution de 38 millions d'euros des revenus financiers sur actifs adossés aux fonds propres, en grande partie due à une baisse des taux de rendement, principalement sur des placements court terme ;
- Un repli de 12 millions d'euros suite à un reclassement en chargements et autres produits.

Les chargements et autres produits reculent de 179 millions d'euros (- 23 %) à 609 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits sont en baisse de 107 millions d'euros (- 14 %), principalement pour les raisons suivantes :

- La baisse de 75 millions d'euros des chargements, due à la diminution des encours en unités de compte ;
- La diminution de 40 millions d'euros des chargements sur primes suite à la baisse des volumes sur les contrats d'assurance emprunteur et les produits d'investissement « Offshore », entièrement compensée en commissions ;
- Une hausse de 12 millions d'euros suite au reclassement compensé en marge financière.

La marge technique nette augmente de 196 millions d'euros (425 %) à 243 millions d'euros ou de 225 millions d'euros (487 %) à taux de change constant, et ce principalement pour les raisons suivantes :

- Un gain exceptionnel de 165 millions d'euros dû à la réduction des passifs moyennant l'application d'un taux d'actualisation

plus élevé suite à la restructuration interne d'un portefeuille de rentes ;

- Une hausse de 38 millions d'euros, due à une modification des hypothèses d'investissement concernant l'activité « non-profit » ;
- Une augmentation de 14 millions d'euros principalement due à la non-récurrence du renforcement des provisions opéré en 2008.

Les frais généraux diminuent de 170 millions d'euros (- 18 %) à - 754 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux reculent de 81 millions d'euros (- 9 %) pour les raisons suivantes :

- Une diminution de 46 millions d'euros due à un élément exceptionnel lié aux plans de retraite des salariés ;
- Une diminution de 40 millions d'euros due à la baisse des commissions consécutive à la réduction des volumes sur les contrats d'assurance emprunteur et produits d'investissement « Offshore », entièrement compensée en chargements et autres produits ;
- Un repli de 21 millions d'euros, principalement dû à des mesures de maîtrise des coûts mises en place par la compagnie ;
- Partiellement compensés par des coûts de restructuration à hauteur de 26 millions d'euros.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 92 millions d'euros (- 95 %) à - 5 millions d'euros ou de 91 millions d'euros (- 94 %) à taux de change constant, principalement en raison d'une hausse des marges futures attendues des fonds « with-profit » suite au redressement du marché au second semestre, et de la non-récurrence de l'impact des conditions de marché de 2008.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 17,6 points à 77,1 %.

La charge d'impôt augmente de 104 millions d'euros (- 160 %) à - 39 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt croît de 108 millions d'euros (- 167 %) principalement sous l'effet de la hausse du résultat avant impôt ainsi que de l'absence de répétition d'un effet fiscal positif exceptionnel en 2008.

Le résultat opérationnel augmente de 64 millions d'euros (+ 53 %) à 186 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 86 millions d'euros (+ 71 %).

Le résultat courant augmente de 98 millions d'euros (+ 194 %) à 148 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 115 millions d'euros (229 %), en grande partie grâce à l'évolution du résultat opérationnel mais aussi à une baisse de 27 millions d'euros des dépréciations nettes principalement sur actions.

Le résultat net diminue de 289 millions d'euros (- 113 %) à - 33 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net est en baisse de 293 millions d'euros (- 114 %). Outre l'évolution du résultat courant, le résultat net tient compte des ajustements négatifs suivants : 247 millions d'euros au titre de l'ajustement lié à l'absence d'escompte de la charge d'impôt sur les plus-values latentes revenant aux assurés au titre des contrats d'épargne vie en unités de compte ⁽¹⁾, 64 millions d'euros de variation de juste valeur des obligations et actions et 105 millions d'euros de variation de change principalement sur dépréciation d'obligations et d'actions.

(1) L'impôt différé calculé sur les actifs relatifs à des contrats en unités de compte l'est sur une base non escomptée à l'actif et sur une base escomptée au passif pour refléter la date escomptée de paiement futur de l'impôt.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – JAPON

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	5.438	4.628	5.116
APE (part du Groupe)	532	482	567
Marge financière	(0)	(1)	3
Chargements et autres produits	1.326	1.013	992
Marge technique nette	16	98	135
Frais généraux	(851)	(619)	(641)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(178)	(99)	(76)
Autres	(2)	-	-
Marge opérationnelle	311	392	413
Charge d'impôt	(97)	(150)	(154)
Intérêts non assortis de contrôle	(4)	(4)	(5)
Résultat opérationnel part du Groupe	211	238	254
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	20	92	65
Résultat courant part du Groupe	231	330	319
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	191	(478)	(96)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration	(2)	(3)	(4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	420	(151)	219
Taux de change moyen : 1,00 € = Yen	129,6333	161,6709	158,2554

Le chiffre d'affaires augmente de 810 millions d'euros (+ 18 %) à 5.438 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires est en baisse de 419 millions d'euros (- 9 %) :

- Vie (40 % du chiffre d'affaires) : le chiffre d'affaires diminue de 228 millions d'euros (- 12 %), notamment sous l'impact de la faillite d'un important agent indépendant (LINA) ;
- Épargne-retraite (31 % du chiffre d'affaires) : le chiffre d'affaires diminue de 163 millions d'euros (- 11 %) en raison de la baisse des ventes de contrats épargne-retraite en unités de compte ;
- Santé (29 % du chiffre d'affaires) : le chiffre d'affaires recule de 29 millions d'euros (- 2 %), suite à la faillite de LINA, partiellement compensée par le nouveau produit assurance dépendance et ceux couvrant le cancer.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 50 millions d'euros (+ 10 %) à 532 millions d'euros. À données comparables et hors impact de LINA (baisse de 38 millions d'euros des ventes en vie et en santé), les affaires nouvelles en base APE diminuent de 41 millions d'euros (- 9 %). Cette évolution s'explique par une diminution de 37 millions d'euros (- 19 %) à 192 millions d'euros en Vie, principalement due à une baisse de la demande de produits d'assurance temporaire-décès bénéficiant d'une déductibilité fiscale et un repli de 8 millions d'euros (- 10 %) des ventes en épargne-retraite, à 91 millions d'euros, en raison de la baisse des ventes des contrats en unités de compte. Ces baisses ont été partiellement compensées par une hausse de 4 millions d'euros (+ 2 %) à 249 millions d'euros en santé, principalement en raison de l'augmentation des ventes du nouveau produit assurance dépendance et de ceux couvrant le cancer.

La marge financière reste stable à 0 million d'euros.

Les chargements et autres produits augmentent de 313 millions d'euros (+ 31 %) à 1.326 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits progressent de 50 millions d'euros (+ 5 %), suite à l'impact de 23 millions d'euros lié au changement de période comptable intervenu l'année dernière et concernant AXA Financial Life (présentation des comptes sur neuf mois en 2008) et à la hausse

de 14 millions d'euros de l'amortissement au titre des provisions pour chargements non acquis sur les contrats épargne-retraite en unités de compte (entièrement compensée par l'amortissement des coûts d'acquisition reportés correspondants). En dehors de ces impacts les chargements et autres produits augmentent légèrement, portés par la croissance de l'encours.

La marge technique nette diminue de 82 millions d'euros (- 84 %) à 16 millions d'euros ou de 85 millions d'euros (- 87 %) à taux de change constant, principalement sous l'effet des facteurs suivants :

- Une hausse de 14 millions d'euros à 35 millions d'euros de la marge sur rachats, liée aux sorties anticipées sur les produits complémentaires santé et les contrats d'assurance médicale vie entière suite à la faillite de LINA (+ 21 millions d'euros) ainsi qu'à des ajustements de modèles (- 8 millions d'euros) ;
- Une augmentation de la marge sur garanties de 4 millions d'euros à - 13 millions d'euros, avec la diminution des coûts de couverture sur les garanties planchers associées aux contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« GMxB ») ;
- Des changements d'hypothèses (- 103 millions d'euros) reflétant, en particulier, l'impact des nouvelles hypothèses d'investissement relatives au portefeuille de contrats historiques afin de mieux refléter la politique de gestion actif-passif.

Les frais généraux augmentent de 231 millions d'euros (+ 37 %) à - 851 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux sont en hausse de 63 millions d'euros (+ 10 %) suite à (i) l'accroissement de 56 millions d'euros de l'amortissement des coûts d'acquisition reportés, principalement du fait de l'impact du changement d'hypothèse (- 15 millions d'euros), de la hausse de l'amortissement sur les contrats d'épargne-retraite en unités de compte (- 14 millions d'euros), de l'augmentation des rachats et des ajustements de modèles (- 26 millions d'euros), et à (ii) la baisse de 52 millions d'euros de la capitalisation des coûts d'acquisition reportés, partiellement compensée par 46 millions d'euros de diminution des commissions. Hors coûts d'acquisition

reportés et commissions, les charges d'exploitation restent inchangées.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 79 millions d'euros (+ 79 %) à - 178 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 43 millions d'euros (+ 44 %) du fait principalement de l'impact des changements d'hypothèse (- 38 millions d'euros) relatives au portefeuille de contrats historiques.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 11,9 points à 76,7 %.

La charge d'impôt diminue de 53 millions d'euros (- 35 %) à - 97 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt diminue de 72 millions d'euros (- 48 %), en raison de la baisse du résultat avant impôt et d'un élément fiscal non récurrent en 2009 pour 30 millions d'euros.

Le résultat opérationnel diminue de 27 millions d'euros (- 11 %) à 211 millions d'euros ou de 69 millions d'euros (- 29 %) à taux de change constant.

Le résultat courant se replie de 99 millions d'euros (- 30 %) à 231 millions d'euros ou de 144 millions d'euros (- 44 %) à taux de change constant, sous l'effet de l'augmentation de 38 millions d'euros des provisions pour dépréciation et de la baisse de 37 millions d'euros des plus-values réalisées, ainsi qu'à la diminution de 69 millions d'euros du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 572 millions d'euros à 420 millions d'euros. Il convient de rappeler que AXA Japon clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Conformément aux principes IFRS, les comptes 2008 ont été ajustés d'une perte provisionnelle de 106 millions d'euros liée à l'accroissement des spreads de crédit d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement a été extourné en 2009 et aucun ajustement similaire n'a été nécessaire pour la période allant d'octobre à décembre 2009. À taux de change constant et en excluant cette reprise de 106 millions d'euros, le résultat net augmente de 297 millions d'euros, principalement en raison de l'impact du resserrement des spreads de crédit sur les instruments dérivés et sur le portefeuille d'obligations émises par le secteur privé.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ALLEMAGNE

(En millions d'euros)

	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	6.715	6.233	6.201
APE (part du Groupe)	469	468	457
Marge financière	118	104	139
Chargements et autres produits	302	221	229
Marge technique nette	37	(24)	112
Frais généraux	(228)	(187)	(136)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(11)	(8)	(23)
Autres	-	-	-
Marge opérationnelle	218	106	321
Charge d'impôt	(61)	(63)	(134)
Intérêts non assortis de contrôle	(0)	(1)	(4)
Résultat opérationnel part du Groupe	157	43	182
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(145)	(41)	(1)
Résultat courant part du Groupe	12	2	182
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	25	(59)	3
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(84)	(10)	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration	(3)	(4)	(6)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(50)	(70)	179

Le chiffre d'affaires augmente de 483 millions d'euros (+ 8 %) à 6.715 millions d'euros ⁽¹⁾ principalement sous l'effet des facteurs suivants :

- **Vie** (+ 357 millions d'euros) : le chiffre d'affaires croît en raison de la hausse des produits à prime unique en épargne-retraite, tirée par les produits d'investissement à court terme adossés à l'actif général et les produits en unités de compte ;
- **Santé** : le chiffre d'affaires progresse de 105 millions d'euros sous l'effet positif de la hausse des tarifs et des affaires nouvelles.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 2 millions d'euros (+ 0 %) à 469 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE diminuent de 16 millions d'euros (- 3 %) en raison (i) de l'effet non récurrent en 2008 sur les produits Riester (augmentation des primes en raison d'incitations

fiscales pour les assurés), (ii) de la baisse des produits en unités de compte à primes périodiques, partiellement compensés par (iii) la hausse des primes uniques sur produits d'investissement à court terme adossés à l'actif général et par (iv) l'accroissement des produits santé, dû à une modification de la réglementation en 2009.

La marge financière augmente de 14 millions d'euros (+ 14 %) à 118 millions d'euros du fait d'une baisse de la participation aux bénéfices due aux assurés, partiellement compensée par une diminution des revenus financiers bruts, consécutive à une baisse des dividendes sur actions et des revenus sur les placements alternatifs, et à un repli des revenus sur certains titres participatifs obligataires.

Les chargements et autres produits augmentent de 80 millions d'euros (+ 36 %) à 302 millions d'euros en raison d'une baisse de la participation aux bénéfices due aux assurés et d'une hausse

(1) 462 millions d'euros après éliminations internes.

des chargements sur les primes des produits adossés à l'actif général, partiellement compensée par la baisse des chargements sur les primes périodiques des contrats en unités de compte en ligne avec l'évolution des affaires nouvelles.

La marge technique nette progresse de 61 millions d'euros à 37 millions d'euros sous l'effet de la baisse des coûts de couverture sur les contrats épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») (+ 78 millions d'euros), d'un meilleur résultat en invalidité et d'un moindre renforcement des provisions en longévité, partiellement compensés par la hausse de la participation aux bénéfices due aux assurés.

Les frais généraux augmentent de 41 millions d'euros (+ 22 %) à - 228 millions d'euros en raison de la hausse des commissions en santé et de la baisse de la participation aux bénéfices due aux assurés.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 3 millions d'euros (+ 39 %) à - 11 millions d'euros.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 12,4 points à 52,3 %.

La charge d'impôt diminue de 2 millions d'euros (- 3 %) à - 61 millions d'euros, principalement en raison de l'amélioration du résultat des contrats « Variable Annuities » imposable en Irlande, et d'éléments positifs non récurrents, partiellement compensés par une augmentation du résultat opérationnel avant impôt.

Le résultat opérationnel augmente de 114 millions d'euros (+ 265 %) à 157 millions d'euros.

Le résultat courant croît de 9 millions d'euros (+ 400 %) à 12 millions d'euros en raison de la hausse du résultat opérationnel, partiellement compensée par l'augmentation des dépréciations nettes sur investissements en obligations.

Le résultat net progresse de 20 millions d'euros (- 29 %) à - 50 millions d'euros en raison de la hausse du résultat courant, d'une variation favorable de la juste valeur des investissements en actions et en obligations, partiellement compensées par la participation aux bénéfices non récurrente due aux assurés au titre du transfert des actions de l'activité santé à la holding.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – SUISSE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	4.442	4.495	4.133
APE (part du Groupe)	255	280	222
Marge financière	92	109	61
Chargements et autres produits	208	190	212
Marge technique nette	163	145	137
Frais généraux	(179)	(153)	(167)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(28)	(11)	(29)
Autres	-	-	-
Marge opérationnelle	256	281	214
Charge d'impôt	(30)	(63)	(49)
Intérêts non assortis de contrôle	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	226	218	165
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(1)	(245)	(15)
Résultat courant part du Groupe	225	(27)	149
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(19)	(56)	(10)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(16)	-	7
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(5)	(5)	(5)
Coûts d'intégration	-	(5)	(7)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	185	(93)	135
Taux de change moyen : 1,00 € = franc suisse	1,5096	1,5866	1,6420

Le chiffre d'affaires diminue de 54 millions d'euros (- 1 %) à 4.442 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires diminue de 260 millions d'euros (- 6 %) :

- **Produits collectifs** : le chiffre d'affaires recule de 176 millions d'euros (- 5 %) à 3.787 millions d'euros, principalement en raison de la baisse des primes uniques (- 11 %), partiellement compensée par l'accroissement des primes périodiques (+ 2 %) principalement imputable à la hausse des salaires des assurés ;

- **Produits individuels** : le chiffre d'affaires diminue de 94 millions d'euros (- 13 %) à 655 millions d'euros :

- Les primes d'assurance sont en baisse de 14 % ou de 102 millions d'euros en raison de la réorientation des produits d'assurance au profit des contrats d'investissement « Variable Annuities » (contrats d'investissement purs dans lesquels le chiffre d'affaires réalisé correspond aux seuls

chargements). Sur la base des montants investis dans le produit Twinstar Income, le chiffre d'affaires des produits individuels aurait été en croissance de 9 % ou de 68 millions d'euros,

- Les marges sur produits d'investissement augmentent de 8 millions d'euros grâce au produit Twinstar Income.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 25 millions d'euros (- 9 %) à 255 millions d'euros. À données comparables, les APE diminuent de 37 millions d'euros (- 13 %) :

- **Produits collectifs** : les affaires nouvelles en base APE diminuent de 47 millions d'euros (- 22 %) à 173 millions d'euros suite aux excellentes performances des affaires nouvelles en 2008. Le ralentissement des affaires nouvelles est la conséquence directe de la crise financière, la diminution des annulations sur le marché se soldant par une réduction des opportunités en termes d'affaires nouvelles à la fin de 2008 ;

■ **Produits individuels** : les affaires nouvelles en base APE augmentent de 9 millions d'euros (+ 14 %) à 82 millions d'euros grâce au succès du produit Twinstar Income (+ 17 millions d'euros).

La marge financière décroît de 17 millions d'euros (- 16 %) à 92 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière est en baisse de 22 millions d'euros (- 20 %) en raison de la hausse des revenus de placement alloués aux assurés.

Les chargements et autres produits augmentent de 17 millions d'euros (+ 9 %) à 208 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits progressent de 7 millions d'euros (+ 4 %) en raison d'une plus faible allocation des chargements et autres produits aux assurés.

La marge technique nette progresse de 18 millions d'euros (+ 13 %) à 163 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette augmente de 10 millions d'euros (+ 7 %) principalement en raison du renforcement non récurrent des réserves opéré en 2008 sur les produits individuels.

Les frais généraux augmentent de 26 millions d'euros (+ 17 %) à - 179 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux progressent de 17 millions d'euros (+ 11 %). Hors impact positif non récurrent du changement du plan de retraite des salariés en 2008, les frais généraux restent stables.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 17 millions d'euros (+ 162 %) à - 28 millions d'euros. À taux de

change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille croît de 16 millions d'euros (+ 149 %) en raison de l'effet négatif d'un changement d'hypothèses et de la hausse de l'amortissement net.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 7,8 points à 44,6 %.

La charge d'impôt diminue de 33 millions d'euros (- 52 %) à - 30 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt est en baisse de 34 millions d'euros (- 55 %) en raison de l'impact positif exceptionnel de 21 millions d'euros lié à la diminution du taux d'imposition d'un point à 21 %.

Le résultat opérationnel augmente de 8 millions d'euros (+ 4 %) à 226 millions d'euros ou de 3 millions d'euros (- 1 %) à taux de change constant.

Le résultat courant augmente de 252 millions d'euros à 225 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat croît de 241 millions d'euros grâce à la baisse des dépréciations nettes principalement sur actions.

Le résultat net progresse de 278 millions d'euros à 185 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 269 millions d'euros grâce à la hausse du résultat courant, à la diminution des pertes de change et à une évolution favorable de la juste valeur principalement sur obligations convertibles, hedge funds et produits dérivés.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – BELGIQUE

(En millions d'euros)

	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	2.519	2.563	3.075
APE (part du Groupe)	264	260	340
Marge financière	228	193	143
Chargements et autres produits	159	144	162
Marge technique nette	95	65	57
Frais généraux	(256)	(228)	(252)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(0)	(6)	(3)
Autres	-	-	-
Marge opérationnelle	225	167	107
Charge d'impôt	6	(30)	(17)
Intérêts non assortis de contrôle	(0)	(0)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	231	136	90
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	24	(474)	206
Résultat courant part du Groupe	256	(338)	297
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	188	(249)	(93)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	(2)	-
Coûts d'intégration	(4)	(10)	(13)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	439	(597)	191

Le chiffre d'affaires diminue de 44 millions d'euros (- 2 %) à 2.519 millions d'euros ⁽¹⁾ :

■ **Vie, épargne, retraite individuelle** : le chiffre d'affaires diminue de 5 % à 1.866 millions d'euros en raison du repli de 33 % des contrats d'épargne-retraite en unités de compte tandis que les fonds cantonnés et les produits adossés à l'actif général ont mieux résisté (- 2 %) (notamment les produits Crest) ;

■ **Vie, épargne, retraite collective** : le chiffre d'affaires augmente de 8 % à 653 millions d'euros principalement en raison d'une prime exceptionnelle sur un contrat important en cours.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 4 millions d'euros (+ 2 %) à 264 millions d'euros. Les APE des produits vie, épargne, retraite individuelle augmentent de 6 % à 235 millions d'euros notamment en raison des ventes de contrats Crest. Les APE des produits vie, épargne, retraite collective diminuent de

(1) 2.515 millions d'euros après éliminations internes.

24 % à 28 millions d'euros en raison de ventes non récurrentes de gros contrat en 2008.

La marge financière augmente de 36 millions d'euros (+ 19 %) à 228 millions d'euros principalement en raison du transfert d'actifs provenant de la branche dommages (+ 16 millions d'euros) et des arriérés d'intérêts non récurrents reçus en complément d'un profit d'impôt (+ 14 millions d'euros).

Les chargements et autres produits augmentent de 15 millions d'euros (+ 11 %) à 159 millions d'euros, principalement en raison de la hausse de l'amortissement au titre des provisions pour chargements non acquis, plus que compensée par un amortissement plus élevé des coûts d'acquisition reportés.

La marge technique nette progresse de 29 millions d'euros (+ 44 %) à 95 millions d'euros en raison d'une évolution plus favorable des exercices antérieurs sur les produits individuels (+ 47 millions d'euros), partiellement compensée par une évolution moins favorable des charges techniques liées à la mortalité et à l'incapacité / invalidité.

Les frais généraux augmentent de 28 millions d'euros (+ 12 %) à - 256 millions d'euros sous l'effet de la hausse des coûts d'acquisition (31 millions d'euros) principalement due à un amortissement net plus élevé des coûts d'acquisition reportés (- 32 millions d'euros) suite au redressement des marges, partiellement compensée par la baisse des frais administratifs (3 millions d'euros).

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 6 millions d'euros à 0 million d'euros.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 5,1 points à 53,3 %.

Le produit d'impôt croît de 37 millions d'euros à 6 millions d'euros grâce à la décision de justice favorable aux compagnies d'assurance sur les RDT (« Revenus Définitivement Taxés » : exonération fiscale de 95 % des dividendes sur actions) (+ 66 millions d'euros), partiellement compensée par l'augmentation du résultat opérationnel avant impôt.

Le résultat opérationnel augmente de 95 millions d'euros (+ 69 %) à 231 millions d'euros.

Le résultat courant progresse de 593 millions d'euros (+ 176 %) à 256 millions d'euros notamment grâce à l'augmentation du résultat opérationnel (+ 95 millions d'euros), à l'accroissement des plus-values réalisées nettes et à la diminution des provisions nettes pour dépréciation sur actions.

Le résultat net augmente de 1.037 millions d'euros à 439 millions d'euros principalement grâce à l'augmentation du résultat courant (+ 593 millions d'euros) et à un impact plus favorable des OPCVM et des dérivés (+ 432 millions d'euros) principalement en raison du resserrement des spreads de crédit.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – RÉGION MÉDITERRANÉENNE ET AMÉRIQUE LATINE

(En millions d'euros)

	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	6.483	4.822	1.924
APE (part du Groupe)	497	406	206
Marge financière	225	254	91
Chargements et autres produits	303	266	172
Marge technique nette	98	68	52
Frais généraux	(406)	(363)	(205)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(30)	(41)	(9)
Autres	-	-	-
Marge opérationnelle	189	185	100
Charge d'impôt	(48)	(45)	(21)
Intérêts non assortis de contrôle	(27)	(32)	(6)
Résultat opérationnel part du Groupe	115	108	73
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	4	(40)	19
Résultat courant part du Groupe	119	68	92
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	20	(12)	(0)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	1	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(0)	(0)	(0)
Coûts d'intégration	(1)	(4)	(8)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	139	52	84

La Région Méditerranéenne et Amérique Latine a connu les changements de périmètre suivants :

- Mexique consolidé au 01/07/2008 ;
- Turquie : rachat des intérêts non assortis de contrôle au 01/07/2008 ;
- Quadrifoglio Vita consolidé au 31/12/2008.

Pour les indicateurs de volume, les données comparables reflètent le périmètre de l'année 2009.

Le chiffre d'affaires augmente de 1.662 millions d'euros (+ 34 %) à 6.483 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 1.553 millions d'euros (+ 31 %) principalement grâce à la forte croissance des contrats d'épargne adossés à l'actif général (2.048 millions d'euros ou + 86 %), principalement chez AXA MPS (joint venture de bancassurance italienne, 2.011 millions d'euros ou + 160 %) renforcée par Antonveneta, partiellement compensée par la baisse des ventes de produits d'épargne indiciels et de produits en unités de compte en Italie (- 516 millions d'euros ou - 31 %).

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 91 millions d'euros (+ 22 %) à 497 millions d'euros. À données comparables, les APE croissent de 83 millions d'euros (+ 20 %) principalement grâce à une contribution plus élevée des contrats d'épargne adossés à l'actif général (104 millions d'euros ou + 57 %) principalement chez AXA MPS (105 millions d'euros ou + 160 %) renforcée par Antonveneta, partiellement compensée par une moindre contribution des produits d'épargne indiciels et des produits en unités de compte d'AXA MPS (- 24 millions d'euros ou - 28 %).

La marge financière diminue de 30 millions d'euros (- 12 %) à 225 millions d'euros, dont 24 millions d'euros pour le Mexique et Quadrifoglio Vita. À taux de change constant et en excluant le Mexique et Quadrifoglio Vita, la marge financière recule de 52 millions d'euros (- 21 %) à 194 millions d'euros principalement en raison de la baisse des revenus obligataires.

Les chargements et autres produits augmentent de 36 millions d'euros (+ 14 %) à 303 millions d'euros, dont 38 millions d'euros pour le Mexique et Quadrifoglio Vita. À taux de change constant et en excluant le Mexique et Quadrifoglio Vita, les chargements et autres produits sont stables par rapport à l'exercice précédent.

La marge technique nette enregistre une progression de 30 millions d'euros (+ 44 %) à 98 millions d'euros, dont 5 millions d'euros pour le Mexique et Quadrifoglio Vita. À taux de change constant et en excluant le Mexique et Quadrifoglio Vita, la marge technique nette progresse de 26 millions d'euros (+ 39 %) à 93 millions d'euros du fait de la reprise d'une provision pour risque en Espagne.

Les frais généraux augmentent de 43 millions d'euros (+ 12 %) à - 406 millions d'euros, dont 47 millions d'euros pour le Mexique et Quadrifoglio Vita. À taux de change constant et en excluant le Mexique et Quadrifoglio Vita, les frais généraux diminuent de 3 millions d'euros (- 1 %) à - 305 millions d'euros principalement en raison de la baisse des frais administratifs.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 11 millions d'euros (- 27 %) à - 30 millions d'euros, dont 1 million d'euros pour le Mexique et Quadrifoglio Vita. À taux de change constant et en excluant le Mexique et Quadrifoglio Vita,

l'amortissement des valeurs de portefeuille recule de 12 millions d'euros (- 33 %) à - 25 millions d'euros principalement en raison de la décroissance naturelle des valeurs de portefeuille chez AXA MPS.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 1,1 point à 69,7 %. À taux de change constant et en excluant le Mexique et Quadrifoglio Vita, le ratio d'exploitation opérationnel progresse de 0,5 point à 64,8 %.

La charge d'impôt augmente de 3 millions d'euros (+ 7 %) à - 48 millions d'euros, dont 4 millions d'euros pour le Mexique et Quadrifoglio Vita. À taux de change constant et en excluant le Mexique et Quadrifoglio Vita, la charge d'impôt est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel progresse de 6 millions d'euros (+ 6 %) à 115 millions d'euros dont 8 millions d'euros pour le Mexique, Quadrifoglio Vita et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie. À taux de change constant et en excluant le Mexique, Quadrifoglio Vita et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie, le résultat opérationnel diminue de 5 millions d'euros (- 5 %) à 106 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 51 millions d'euros (+ 74 %) à 119 millions d'euros dont 9 millions d'euros pour le Mexique, Quadrifoglio Vita et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie. À taux de change constant et en excluant le Mexique, Quadrifoglio Vita et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie, le résultat courant croît de 39 millions d'euros (+ 55 %) à 110 millions d'euros en raison de la hausse des plus-values réalisées sur obligations et de la baisse des provisions pour dépréciation d'actions.

Le résultat net enregistre une progression de 86 millions d'euros (+ 166 %) à 139 millions d'euros dont 18 millions d'euros pour le Mexique, Quadrifoglio Vita et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie. À taux de change constant et en excluant le Mexique, Quadrifoglio Vita et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie, le résultat net croît de 76 millions d'euros (+ 168 %) à 120 millions d'euros en raison de la progression du résultat courant et de l'évolution favorable de la juste valeur des OPCVM obligataires.

Vie, épargne, retraite – Autres pays

Les tableaux suivants présentent les résultats des autres pays dans lesquels AXA exerce une activité d'assurance vie, épargne, retraite.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Australie / Nouvelle-Zélande	1.532	1.719	1.384
Hong-Kong	1.203	1.126	1.257
Europe Centrale et de l'Est	470	467	423
Autres pays	352	378	443
dont Canada	115	108	122
dont Luxembourg	72	60	64
dont Asie du Sud Est ^(a)	164	210	257
TOTAL	3.557	3.690	3.507
Éliminations internes	(2)	(2)	-
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	3.555	3.688	3.507

(a) Le résultat de l'Asie du Sud Est inclut l'Indonésie et Singapour.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Australie / Nouvelle-Zélande	46	31	99
Hong Kong	135	133	126
Europe Centrale et de l'Est	16	7	(0)
Autres pays	(2)	22	12
dont Canada	5	7	2
dont Luxembourg	5	5	4
dont Asie du Sud-Est et Chine ^(a)	(2)	10	5
Résultat opérationnel	195	192	237
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(12)	(161)	83
Résultat courant	183	31	319
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(17)	21	(10)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(3)	(21)	(0)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(2)	(2)	(2)
Coûts d'intégration	0	0	(3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	161	29	304

(a) Le résultat de l'Asie du Sud Est inclut l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, Singapour et l'Inde.

Australie / Nouvelle-Zélande ⁽¹⁾

Le chiffre d'affaires diminue de 187 millions d'euros (- 11 %) à 1.532 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires diminue de 205 millions d'euros (- 12 %) :

- **Les primes émises** (77 % du chiffre d'affaires) sont en baisse de 160 millions d'euros (- 12 %) à 1.173 millions d'euros, principalement en raison des primes uniques souscrites pour les produits d'épargne garantie sur les réseaux de distribution tiers, reflétant la tendance récente des investisseurs à chercher des investissements moins risqués, compte tenu de la volatilité des marchés financiers ;
- **Les revenus relatifs aux OPCVM** (23 % du chiffre d'affaires) diminuent de 45 millions d'euros (- 14 %) à 359 millions d'euros en raison de la baisse du montant des actifs sous gestion due à la volatilité des marchés financiers, et du recul des ventes nettes d'OPCVM, sous l'effet d'une moindre collecte partiellement compensée par une baisse de la décollecte.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 109 millions d'euros (- 29 %) à 269 millions d'euros. À données comparables, les APE sont en baisse de 123 millions d'euros (- 32 %) principalement en raison du repli des ventes d'OPCVM et des ventes de la joint venture avec AllianceBernstein dû à la mauvaise conjoncture des marchés, légèrement compensé par l'accroissement des ventes de produits North des contrats en unité de compte « Variable Annuities ».

Le résultat opérationnel augmente de 16 millions d'euros (+ 51 %) à 46 millions d'euros ou de 16 millions d'euros (+ 54 %) à taux de change constant. En excluant les éléments non récurrents, l'évolution reste stable. Sur la base d'une détermination à 100 %, l'évolution du résultat opérationnel est la suivante :

- **La marge financière** diminue de 22 millions d'euros (- 173 %) à - 9 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière est en baisse de 22 millions d'euros (- 174 %) en raison d'une diminution des encours et des rendements des actifs ;
- **Les chargements et autres produits** diminuent de 46 millions d'euros (- 7 %) à 652 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits sont en baisse de 35 millions d'euros (- 5 %). Hors Genesys, spécialiste du conseil financier racheté le 30 juin 2008, les chargements et autres produits diminuent de 67 millions d'euros (- 10 %) principalement en raison du recul des actifs moyens sous gestion, lié à la baisse des marchés actions en 2008 et au début de 2009 ;
- **La marge technique** nette augmente de 25 millions d'euros (93 %) à - 2 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette progresse de 25 millions d'euros (93 %) sous l'effet d'un changement d'hypothèses concernant les produits de Prévoyance Individuelle et Collective en 2009, compensé par une sinistralité moins favorable de ces produits en 2009 ;
- **Les frais généraux** diminuent de 40 millions d'euros (- 7 %) à - 546 millions d'euros. À taux de change constant, les frais

généraux sont en baisse de 30 millions d'euros (- 5 %). Hors Genesys, les frais généraux reculent de 50 millions d'euros (- 9 %) sous l'effet notamment des initiatives de maîtrise des coûts sur l'ensemble de l'activité ;

- **L'amortissement des valeurs de portefeuille** diminue de 26 millions d'euros (- 70 %) à - 11 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille se replie de 26 millions d'euros (- 69 %) principalement en raison de la révision des coûts unitaires en 2009, due à la baisse des coûts et à l'accroissement des encours ;
- En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** est en baisse de 4,1 points à 86,9 % ;
- **La charge d'impôt** diminue de 6 millions d'euros (- 146 %) à 2 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt décroît de 6 millions d'euros (- 147 %) en raison d'impacts positifs non récurrents en 2009, partiellement compensés par la hausse du résultat opérationnel avant impôt.

Le résultat courant augmente de 99 millions d'euros (142 %) à 29 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 100 millions d'euros (143 %) reflétant l'augmentation du résultat opérationnel et la baisse significative des provisions pour dépréciation d'actions.

Le résultat net progresse de 98 millions d'euros (139 %) à 27 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 98 millions d'euros (139 %) en ligne avec le résultat courant.

Hong-Kong ⁽¹⁾

Le chiffre d'affaires augmente de 77 millions d'euros (+ 7 %) à 1.203 millions d'euros ou de 9 millions d'euros (+ 1 %) à données comparables.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 11 millions d'euros (+ 10 %) à 123 millions d'euros. À données comparables, les APE augmentent de 3 millions d'euros (+ 3 %), principalement grâce à l'évolution favorable des ventes de produits de prévoyance, partiellement compensée par la baisse des ventes de produits d'épargne-retraite.

Le résultat opérationnel augmente de 1 million d'euros (+ 1 %) à 135 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel diminue de 6 millions d'euros (- 5 %). Hors éléments non récurrents (principalement l'impact positif lié au changement d'hypothèses sur l'amortissement des coûts d'acquisition reportés et l'amortissement des valeurs de portefeuille), le résultat opérationnel est globalement en ligne avec le niveau de 2008.

Le résultat courant est en hausse de 47 millions d'euros (+ 53 %) à 137 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 39 millions d'euros (+ 44 %), la hausse des plus-values et la diminution des dépréciations étant partiellement compensées par le repli du résultat opérationnel et l'accroissement des coûts de couverture.

Le résultat net progresse de 35 millions d'euros (+ 36 %) à 132 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net croît de 27 millions d'euros (+ 28 %), principalement en

(1) La part d'AXA dans AXA Asia Pacific Group est de 54,08 % et se répartit entre 53,92 % de participation directe et 0,15 % de participation détenue par AAPH Executive plan trust.

raison de la hausse de 39 millions d'euros du résultat courant, partiellement compensée par l'accroissement de - 15 millions d'euros des moins-values latentes découlant des stratégies de couverture sur le risque de crédit.

Europe Centrale et de l'Est

Le chiffre d'affaires augmente de 3 millions d'euros (+ 1 %) à 470 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 46 millions d'euros (+ 10 %) principalement en raison de la contribution des activités vie en République Tchèque et en Pologne, partiellement compensée par une baisse de l'activité en Hongrie.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 4 millions d'euros (+ 3 %) à 168 millions d'euros. À données comparables, les APE progressent de 19 millions d'euros (+ 11 %), tirées par l'activité fonds de pension (31 millions d'euros, + 42 %) partiellement compensée par les activités vie, épargne, retraite (- 10 millions d'euros, - 12 %), impactées par la baisse des volumes sur les produits court terme bénéficiant d'avantages fiscaux en Pologne (- 24 millions d'euros, - 90 %). Les principaux pays contribuant à la croissance sont les suivants : la Hongrie (+ 12 millions d'euros, + 67 %), dans une moindre mesure, la Pologne (+ 4 millions d'euros) et la République Tchèque (+ 3 millions d'euros).

Le résultat opérationnel augmente de 10 millions d'euros à 16 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel progresse de 11 millions d'euros principalement en raison d'un accroissement des chargements et autres produits, partiellement compensé par la hausse des coûts d'acquisition liés au développement de réseaux de distribution captifs.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 7,3 points à 85,2 %.

Le résultat courant augmente de 22 millions d'euros à 16 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 23 millions d'euros, principalement en raison de l'accroissement du résultat opérationnel et de la baisse de 12 millions d'euros des moins-values réalisées nettes ainsi que des dépréciations sur actions et obligations.

Le résultat net augmente de 23 millions d'euros à 14 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net croît de 24 millions d'euros en ligne avec le résultat courant.

Canada

Le chiffre d'affaires augmente de 7 millions d'euros (+ 7 %) à 115 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires

progresse de 9 millions d'euros (+ 9 %) principalement en raison de l'accroissement des ventes de produits « Variable Annuities » (4 millions d'euros) ainsi que des produits temporaires-décès et « Vie Universelle » (4 millions d'euros).

Le résultat opérationnel diminue de 3 millions d'euros (- 35 %) à 5 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en baisse de 2 millions d'euros (- 34 %) en raison de l'accroissement des commissions versées au titre des affaires nouvelles.

Le résultat courant et le résultat net s'élèvent à 7 millions d'euros.

Asie du Sud-Est et Chine

Le chiffre d'affaires diminue de 46 millions d'euros (- 22 %) à 164 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires décroît de 46 millions d'euros (- 22 %) principalement en raison du repli significatif des ventes de produits en unités de compte, consécutif aux incertitudes des marchés financiers.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 22 millions d'euros (+ 34 %) à 88 millions d'euros. À données comparables, les APE progressent de 13 millions d'euros (+ 18 %), principalement en raison de la croissance du réseau de bancassurance en Thaïlande (4 millions d'euros), de l'accroissement significatif des réseaux d'agences en Inde (3 millions d'euros), des capacités en multi-distribution et d'une plus large couverture géographique en Chine (2 millions d'euros), ainsi que de l'accroissement des ventes de produits à primes périodiques et du lancement de nouveaux produits à Singapour (2 millions d'euros).

Le résultat opérationnel diminue de 12 millions d'euros à - 2 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en baisse de 12 millions d'euros, principalement en raison de l'expansion en Inde (- 10 millions d'euros) et de la baisse des chargements à Singapour.

Le résultat courant recule de 9 millions d'euros à 1 million d'euros. À taux de change constant, le résultat courant diminue de 9 millions d'euros principalement sous l'effet de la baisse du résultat opérationnel, partiellement compensée par l'accroissement des plus-values nettes en Indonésie.

Le résultat net diminue de 19 millions d'euros à - 13 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net est en baisse de 20 millions d'euros, principalement en raison du repli du résultat courant et de l'entrée de l'Inde dans le périmètre de consolidation (comptabilisation cumulée des pertes antérieures, - 13 millions d'euros).

Dommmages

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des activités dommages d'AXA pour les périodes indiquées.

DOMMAGES (a)

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Primes émises	26.291	26.107	25.101
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	-	-	-
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	26.291	26.107	25.101
Produit net bancaire	-	-	-
Produits des autres activités	77	102	79
CHIFFRE D'AFFAIRES	26.368	26.209	25.180
Variation des primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis	(103)	(244)	(362)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	2.068	2.263	2.057
Charges techniques relatives aux activités d'assurance	(17.901)	(16.649)	(16.702)
Résultat net des cessions en réassurance	(710)	(780)	(599)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(4.863)	(4.776)	(4.634)
Amortissements des valeurs de portefeuille et autres actifs incorporels	-	-	-
Frais d'administration	(2.517)	(2.602)	(2.274)
Pertes de valeur constatées sur immobilisations corporelles	(1)	(1)	4
Autres	(7)	(5)	(24)
Autres produits et charges	(25.999)	(24.812)	(24.229)
RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS COURANTES	2.334	3.415	2.647
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	18	5	5
Charges liées aux dettes de financement	(5)	(10)	(13)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT IMPÔT	2.347	3.410	2.639
Impôt sur le résultat	(638)	(967)	(726)
Intérêts non assortis de contrôle	(39)	(49)	(50)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1.670	2.394	1.863
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(264)	(665)	562
RÉSULTAT COURANT	1.406	1.729	2.425
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	187	(656)	4
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	32	1	(2)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(64)	(69)	(67)
Coûts d'intégration	(46)	(78)	(142)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1.516	926	2.218

(a) Brut des éliminations internes.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
France	5.724	5.633	5.377
Royaume-Uni et Irlande	3.976	4.471	5.111
Allemagne	3.527	3.554	3.531
Belgique	2.145	2.156	2.130
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(a)	6.721	6.437	5.298
Suisse	2.161	2.024	1.981
Autres pays	2.116	1.934	1.752
TOTAL	26.368	26.209	25.180
Éliminations internes	(194)	(170)	(164)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	26.174	26.039	25.016

(a) La Région Méditerranéenne et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Maroc, la Turquie, la Région du Golfe et le Mexique.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
France	406	623	426
Royaume-Uni et Irlande	100	306	262
Allemagne	283	355	325
Belgique	168	181	216
Région Méditerranéenne et Amérique Latine ^(a)	326	557	362
Suisse	260	238	125
Autres pays	126	134	147
Résultat opérationnel	1.670	2.394	1.863
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(264)	(665)	562
Résultat courant	1.406	1.729	2.425
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	187	(656)	4
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	32	1	(2)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(64)	(69)	(67)
Coûts d'intégration	(46)	(78)	(142)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1.516	926	2.218

(a) La Région Méditerranéenne et Amérique Latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc, la Région du Golfe et le Mexique.

DOMMAGES – FRANCE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	5.724	5.633	5.377
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	81,5 %	74,8 %	74,3 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	74,2 %	68,5 %	72,7 %
Résultat technique net	1.473	1.777	1.467
Taux de chargement	24,9 %	24,5 %	24,2 %
Résultat financier net	600	569	495
Marge opérationnelle	652	962	657
Charge d'impôt	(245)	(339)	(230)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts non assortis de contrôle	(1)	(1)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	406	623	426
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(26)	(83)	93
Résultat courant part du Groupe	380	539	519
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	65	(290)	34
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	(4)	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	445	245	553

Le **chiffre d'affaires** augmente de 90 millions d'euros (+ 2 %) à 5.724 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- **Particuliers** (61 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 3 % à 3.476 millions d'euros, reflétant un apport net positif en assurance automobile (+ 68.000 nouveaux contrats provenant principalement du réseau direct et du réseau des agents généraux) dans un marché compétitif, et un apport net positif en habitation (+ 58.000 nouveaux contrats) conjugué à une augmentation de la prime moyenne ;
- **Entreprises** (39 % du chiffre d'affaires) : les primes restent stables à 2.208 millions d'euros. L'augmentation en dommages aux biens (+ 5 %) et en responsabilité civile (+ 7 %) dans un contexte de marchés compétitifs a été en partie compensée par une baisse du chiffre d'affaires en construction (- 6 %) et en assurance automobile (- 3 %).

Le **résultat technique net** diminue de 303 millions d'euros (- 17 %) à 1.473 millions d'euros :

- *Le ratio de sinistralité de l'exercice courant* augmente de 6,7 points à 81,5 % principalement en raison de la tempête Klaus (+ 2,2 points), de sinistres dus aux conditions climatiques défavorables de l'hiver et à la grêle (+ 2,0 points) ainsi que de l'accroissement des sinistres en assurance automobile (+ 1,9 point) suite à une fréquence plus élevée ;
- *Le ratio de sinistralité tous exercices* augmente de 5,7 points à 74,2 % sous l'effet de la progression du ratio de sinistralité de l'exercice courant, en partie compensée par l'évolution positive de la sinistralité sur exercices antérieurs (- 1,0 point) principalement en construction, transport et risques industriels,

partiellement compensée par une diminution en assurance automobile.

Le **taux de chargement** augmente de 0,4 point à 24,9 % suite à l'augmentation des commissions.

En conséquence, le **ratio combiné** augmente de 6,1 points à 99,1 %.

Le **résultat financier net** progresse de 31 millions d'euros (+ 5 %) à 600 millions d'euros en raison principalement d'une hausse du rendement net des obligations d'entreprises.

La **charge d'impôt** diminue de 94 millions d'euros (- 28 %) à - 245 millions d'euros principalement du fait de la baisse du résultat avant impôt.

Le **résultat opérationnel** diminue de 216 millions d'euros (- 32 %) à 406 millions d'euros.

Le **résultat courant** est en baisse de 159 millions d'euros (- 29 %) à 380 millions d'euros en raison (i) du repli du résultat opérationnel (- 216 millions d'euros) et (ii) de la diminution des plus-values nettes des dérivés de couverture (59 millions d'euros) partiellement compensée par le recul des provisions pour dépréciation (116 millions d'euros).

Le **résultat net** augmente de 200 millions d'euros (+ 82 %) à 445 millions d'euros, la baisse du résultat courant étant plus que compensée par l'évolution favorable de la juste valeur des OPCVM et des dérivés (+ 318 millions d'euros) en raison principalement du resserrement des spreads de crédit, et par un effet de change positif de 37 millions d'euros.

(1) 5.684 millions d'euros après éliminations internes.

DOMMAGES - ROYAUME-UNI ET IRLANDE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	3.976	4.471	5.111
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	74,1 %	69,3 %	71,8 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	70,0 %	63,3 %	66,4 %
Résultat technique net	1.202	1.643	1.663
Taux de chargement	32,3 %	35,7 %	35,0 %
Résultat financier net	216	352	380
Marge opérationnelle	127	397	311
Charge d'impôt	(26)	(90)	(49)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts non assortis de contrôle	(0)	(1)	(1)
Résultat opérationnel part du Groupe	100	306	262
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(58)	(227)	71
Résultat courant part du Groupe	42	78	333
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	7	7	(5)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(6)	(24)	(17)
Coûts d'intégration	-	-	(4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	44	62	307
Taux de change moyen : 1,00 € = £	0,8913	0,7970	0,6845

Le chiffre d'affaires diminue de 495 millions d'euros (- 11 %) à 3.976 millions d'euros ⁽¹⁾ ou de 80 millions d'euros (- 2 %) à données comparables :

- **Particuliers** (56 % du chiffre d'affaires de l'assurance dommages) : les primes sont en hausse de 3 % à 2.201 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de la branche automobile progresse de 19 % à 775 millions d'euros en raison de la poursuite de la croissance de la distribution directe via Swiftcover (hausse de 43 % à 286 millions d'euros) et sur le marché du courtage, reflétant le succès du lancement du produit « AXA Car », dans un marché montrant des signes d'augmentation tarifaires. Le chiffre d'affaires des branches non automobiles est en repli de 4 % à 1.426 millions d'euros, principalement en raison de l'assurance voyages, emprunteur et garantie, en baisse de 23 % à 321 millions d'euros sous l'effet d'une souscription sélective, et de l'assurance santé en baisse de 2 % à 539 millions d'euros du fait d'une baisse des volumes dans l'assurance médicale privée. Une évolution partiellement compensée par l'assurance dommages aux biens en hausse de 10 % à 565 millions d'euros, bénéficiant d'une forte croissance sur le marché du courtage, du lancement du produit assurance habitation à la vente directe et de nouveaux accords avec des sociétés partenaires ;
- **Entreprises** (43 % du chiffre d'affaires de l'assurance dommages) : les primes sont en baisse de 6 % à 1.696 millions d'euros. La branche automobile recule de 9 % en raison d'une stratégie axée sur la rentabilité, les hausses tarifaires affectant le taux de renouvellement des polices. Les branches non automobiles diminuent de 6 % reflétant la stratégie de sortie d'accords commerciaux non rentables ajoutée à un marché peu porteur, partiellement compensés par la croissance en santé (+ 9 %) à l'international.

Le résultat technique net diminue de 441 millions d'euros (- 27 %) à 1.202 millions d'euros ou de 311 millions d'euros (- 19 %) à taux de change constant :

- **Le ratio de sinistralité de l'exercice courant** augmente de 4,6 points à 74,1 % principalement en raison (i) d'événements climatiques défavorables (3,5 points) notamment liés au gel en janvier et aux inondations en novembre et (ii) de trois sinistres graves (+ 0,7 point), notamment en dommages aux biens dans l'assurance entreprises et en assurance automobile individuelle ;
- **Le ratio de sinistralité tous exercices** augmente de 6,6 points à 70,0 % sous l'effet de l'évolution négative du ratio de sinistralité de l'exercice courant conjuguée à une évolution moins favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement recule de 3,4 points à 32,3 % sous l'effet de la baisse de 0,9 point du **ratio d'acquisition** à 24,8 % principalement en raison d'une diminution des commissions (- 1,3 point) consécutive à la renégociation des taux de commissionnement avec les courtiers, du changement du mix produits et des réductions des commissions au titre de la participation aux bénéfices. Le **ratio d'administration** est en baisse de 2,4 points, reflétant la maîtrise des coûts, l'effet positif non récurrent de la révision des plans de retraite des salariés (- 0,9 point), la réduction des coûts opérationnels (- 1,3 point) et la diminution des provisions de restructuration due à la non-réurrence du plan de licenciement en Irlande de 2008 (- 0,2 point).

En conséquence, le **ratio combiné** est en hausse de 3,3 points à 102,2 %.

Le **résultat financier net** diminue de 136 millions d'euros (- 39 %) à 216 millions d'euros. À taux de change constant le

(1) 3.905 millions d'euros après éliminations internes.

résultat financier net recule de 117 millions d'euros (- 33 %) sous l'effet de la baisse des revenus de trésorerie, d'actions et des rendements obligataires.

La charge d'impôt décroît de 64 millions d'euros (- 71 %) à - 26 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt diminue de 61 millions d'euros (- 68 %), reflétant la baisse du résultat avant impôt ainsi qu'une diminution de 15 millions d'euros des éléments fiscaux exceptionnels.

Le résultat opérationnel baisse de 206 millions d'euros (- 67 %) à 100 millions d'euros ou de 200 millions d'euros (- 65 %) à taux de change constant.

Le résultat courant diminue de 36 millions d'euros (- 46 %) à 42 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant est en baisse de 37 millions d'euros (- 47 %) en raison du repli du résultat opérationnel, partiellement compensé par la baisse des provisions pour dépréciations nettes (144 millions d'euros) et l'augmentation des plus-values réalisées (+ 19 millions d'euros) avec l'amélioration de la situation sur les marchés financiers par rapport à 2008.

Le résultat net recule de 18 millions d'euros (- 30 %) à 44 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 19 millions d'euros (- 31 %) sous l'effet de l'évolution du résultat courant et de la baisse de 17 millions d'euros des amortissements d'actifs incorporels.

DOMMAGES – ALLEMAGNE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	3.527	3.554	3.531
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	76,4 %	76,2 %	78,7 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	67,4 %	66,1 %	69,0 %
Résultat technique net	1.148	1.198	1.094
Taux de chargement	31,4 %	32,1 %	29,3 %
Résultat financier net	352	394	339
Marge opérationnelle	397	458	401
Charge d'impôt	(112)	(106)	(74)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	(0)	5	5
Intérêts non assortis de contrôle	(1)	(2)	(7)
Résultat opérationnel part du Groupe	283	355	325
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(105)	(57)	92
Résultat courant part du Groupe	179	298	416
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	23	(146)	29
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	26	(1)	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration	(21)	(25)	(36)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	207	127	410

Le chiffre d'affaires diminue de 27 millions d'euros (- 1 %) à 3.527 millions d'euros ⁽¹⁾ :

- **Particuliers** (65 % du chiffre d'affaires) : les primes diminuent de 2 % à 2.269 millions d'euros suite au repli de la production en assurance automobile individuelle et en accidents de la vie ;
- **Entreprises** (28 % du chiffre d'affaires) : les primes reculent de 1 % à 991 millions d'euros en raison des résiliations de contrats et de la baisse de la prime moyenne en responsabilité civile et en assurance maritime ;
- **Autres branches** (7 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 7 % à 242 millions d'euros en raison d'une hausse au titre des pools et des traités de réassurance, ainsi que du développement d'AXA Art.

Le résultat technique net décroît de 50 millions d'euros (- 4 %) à 1.148 millions d'euros :

- Le ratio de sinistralité de l'exercice courant augmente de 0,3 % à 76,4 % en raison des branches responsabilité civile et assurance automobile ;
- Le ratio de sinistralité tous exercices croît de 1,2 % à 67,4 % sous l'effet d'une évolution moins favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement s'améliore de 0,7 % à 31,4 %. Le taux de chargement hors commissions s'améliore en raison de gains de productivité et d'éléments négatifs non récurrents de 2008.

En conséquence, le **ratio combiné** augmente de 0,5 % à 98,7 %.

Le résultat financier net décroît de 42 millions d'euros (- 11 %) à 352 millions d'euros, principalement en raison de la baisse des revenus sur obligations, notamment du fait des placements à court terme, ainsi que des arriérés d'intérêts non récurrents au titre d'un profit d'impôts en 2008 (+ 17 millions d'euros) et du repli des dividendes sur actions.

La charge d'impôt augmente légèrement de 7 millions d'euros (+ 6 %) à - 112 millions d'euros, en raison de la non récurrence d'éléments fiscaux positifs de 2008, partiellement compensée par la baisse du résultat opérationnel avant impôt.

Le résultat opérationnel décroît de 71 millions d'euros (- 20 %) à 283 millions d'euros.

Le résultat courant recule de 119 millions d'euros (- 40 %) à 179 millions d'euros sous l'effet de la baisse du résultat opérationnel et du résultat négatif des couvertures actions, partiellement compensée par une diminution des dépréciations sur actions et par la hausse des plus-values réalisées.

(1) 3.501 millions d'euros après éliminations internes.

Le résultat net augmente de 80 millions d'euros (+ 64 %) en raison de l'évolution favorable de la juste valeur des OPCVM et produits dérivés (+ 136 millions d'euros), principalement du fait

du resserrement des spreads de crédit, et du gain non récurrent réalisé lors de la cession de l'activité Protection Juridique, partiellement compensés par la baisse du résultat courant.

DOMMAGES – BELGIQUE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	2.145	2.156	2.130
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	82,1 %	80,9 %	77,6 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	69,7 %	69,0 %	67,5 %
Résultat technique net	651	669	693
Taux de chargement	30,1 %	29,9 %	29,8 %
Résultat financier net	196	235	235
Marge opérationnelle	197	255	290
Charge d'impôt	(29)	(75)	(73)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts non assortis de contrôle	0	(0)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	168	181	216
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(25)	(41)	119
Résultat courant part du Groupe	143	140	335
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	62	(133)	(29)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(2)	(1)	-
Coûts d'intégration	(18)	(24)	(34)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	186	(17)	272

Le chiffre d'affaires diminue de 12 millions d'euros (- 1 %) à 2.145 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires reste stable :

- **Particuliers** (62 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 1 % sous l'effet des branches non automobiles (+ 2 %) dont principalement la branche dommages aux biens (+ 3 %) reflétant l'évolution de l'indice ABEX des prix à la construction, en partie compensée par des pertes de portefeuille, tandis que la branche automobile reste stable ;
- **Entreprises** (38 % du chiffre d'affaires) : les primes diminuent de 3 %, la branche automobile se repliant de 4 % et les branches non automobiles de 2 % principalement en raison d'un recul de la branche accidents du travail (- 10 %) sous l'effet du contexte économique et du recentrage sur la rentabilité, partiellement compensé par la branche santé (+ 6 %) et l'assurance dommages aux biens (+ 3 %).

Le résultat technique net décroît de 18 millions d'euros (- 3 %) à 651 millions d'euros :

- Le ratio de sinistralité de l'exercice courant augmente de 1,2 point à 82,1 % principalement en raison de l'effet des événements climatiques (1,2 point ou - 26 millions d'euros) ;
- Le ratio de sinistralité tous exercices croît de 0,7 point à 69,7 % sous l'effet de la détérioration du ratio de sinistralité de l'exercice courant partiellement compensée par l'évolution favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs, notamment en accidents du travail.

Le taux de chargement augmente de 0,3 point à 30,1 % principalement en raison d'une légère hausse des frais administratifs.

En conséquence, le ratio combiné augmente de 1,0 point à 99,8 %.

Le résultat financier net recule de 39 millions d'euros (- 17 %) à 196 millions d'euros principalement en raison de la baisse des rendements des actions et des obligations ainsi que de l'impact du transfert d'actifs vers le segment vie, épargne, retraite (- 16 millions d'euros).

La charge d'impôt diminue de 46 millions d'euros (- 62 %) à - 29 millions d'euros en raison d'une décision de justice favorable aux compagnies d'assurance sur les RDT (Revenus Définitivement Taxés : exonération fiscale de 95 % des dividendes sur actions) (+ 39 millions d'euros) et de la baisse des résultats avant impôts.

Le résultat opérationnel décroît de 13 millions d'euros (- 7 %) à 168 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 3 millions d'euros (+ 2 %) à 143 millions d'euros sous l'effet de la baisse des provisions pour dépréciations principalement sur actions, partiellement compensée par le repli des plus-values réalisées nettes sur actions et par le recul du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 202 millions d'euros à 186 millions d'euros en raison de la progression du résultat courant et de l'évolution favorable de la juste valeur des OPCVM (+ 161 millions d'euros) principalement sur les fonds obligataires en raison du resserrement des spreads de crédit en 2009.

(1) 2.130 millions d'euros après éliminations internes.

DOMMAGES – RÉGION MÉDITERRANÉENNE ET AMÉRIQUE LATINE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	6.721	6.437	5.298
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	79,2 %	76,2 %	76,5 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	73,3 %	68,5 %	72,1 %
Résultat technique net	1.796	1.979	1.453
Taux de chargement	25,7 %	24,8 %	23,3 %
Résultat financier net	415	414	351
Marge opérationnelle	482	833	591
Charge d'impôt	(124)	(235)	(195)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts non assortis de contrôle	(32)	(40)	(34)
Résultat opérationnel part du Groupe	326	557	362
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(44)	(43)	172
Résultat courant part du Groupe	281	515	534
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	22	(37)	(16)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	7	6	(2)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(25)	(16)	(28)
Coûts d'intégration	(7)	(20)	(60)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	277	447	428

La Région Méditerranéenne et Amérique Latine a connu les changements de périmètre suivants :

- Mexique consolidé au 01/07/2008 ;
- Turquie : rachats des intérêts non assortis de contrôle au 01/07/2008.

Pour les indicateurs de volume, les données comparables reflètent le périmètre de l'année 2009.

Le chiffre d'affaires augmente de 283 millions d'euros (+ 4 %) à 6.721 millions ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires diminue de 40 millions d'euros (- 1 %) en raison du contexte économique difficile dans les pays d'Europe du Sud, partiellement compensé par une bonne performance des marchés émergents :

- *Particuliers* (63 % du chiffre d'affaires) : les primes baissent de 1 % à 4.210 millions d'euros, principalement dû à l'assurance automobile qui affiche un recul de 3 % sous l'effet des conditions de marché difficiles en Espagne, au Portugal et dans la Région du Golfe, en partie compensées par des performances positives au Mexique, au Maroc et en Grèce. Cette croissance négative en assurance automobile est partiellement compensée par les branches non automobiles en hausse de 5 %, la branche santé grâce à l'effet volume au Mexique et en Italie ; l'assurance dommages aux biens enregistre une évolution positive dans tous les pays ;
- *Entreprises* (37 % du chiffre d'affaires) : les primes reculent de 1 % à 2.475 millions d'euros, avec une stabilité en assurance automobile et un repli en responsabilité civile directement lié à la conjoncture économique négative, particulièrement dans la construction en Espagne, cette évolution étant toutefois en partie compensée par l'évolution en assurance santé avec de nouveaux contrats au Mexique et dans la Région du Golfe.

Le résultat technique net recule de 183 millions d'euros (- 9 %) à 1.796 millions d'euros, dont 126 millions d'euros pour le

Mexique. À taux de change constant et en excluant Mexique, le résultat technique net diminue de 299 millions d'euros (- 16 %) à 1.524 millions d'euros :

- Le ratio de sinistralité de l'exercice courant augmente de 2,9 points à 79,2 %. Hors Mexique, le ratio de sinistralité de l'exercice courant est en hausse de 2,8 points à 79,7 % en raison principalement du coût des sinistres naturels (tempête Klaus, grêle Vitoria en Espagne, inondations en Italie et en Turquie), et de l'assurance automobile dans la plupart des pays (diminution de la prime moyenne conjuguée à une hausse de la sinistralité) ;
- Le ratio de sinistralité tous exercices augmente de 4,9 points à 73,3 %. En excluant Mexique, le ratio de sinistralité tous exercices est en hausse de 5,0 points à 72,9 % en raison principalement de l'augmentation du ratio de sinistralité de l'exercice courant et d'une évolution moins favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs, notamment en assurance automobile.

Le **taux de chargement** augmente de 0,9 point à 25,7 %. En excluant Mexique, le taux de chargement croît de 1,1 point à 25,3 % sous l'effet (i) d'une progression du ratio d'acquisition (+ 0,9 point) principalement due aux primes versées aux agents, (ii) du lancement d'un réseau direct en Italie, (iii) d'un effet volume négatif en Espagne (iv) et d'une légère augmentation du ratio d'administration (+ 0,2 point) due surtout à des investissements informatiques en Italie.

En conséquence, le **ratio combiné** croît de 5,8 points à 99,0 %. En excluant Mexique, le ratio combiné augmente de 6,2 points à 98,2 %.

Le **résultat financier net** progresse de 1 million d'euros (+ 0 %) à 415 millions d'euros dont 18 millions d'euros pour le Mexique. À taux de change constant et en excluant Mexique, le résultat

(1) 6.697 millions d'euros après éliminations internes.

financier net baisse de 8 millions d'euros (- 2 %) à 363 millions d'euros en raison de la diminution des revenus obligataires.

La **charge d'impôt** diminue de 112 millions d'euros (- 48 %) à - 124 millions d'euros dont 4 millions d'euros pour le Mexique. À taux de change constant et en excluant Mexique, la charge d'impôt baisse de 114 millions d'euros (- 48 %) à - 123 millions d'euros, en ligne avec le recul du résultat avant impôts.

Le **résultat opérationnel** décroît de 232 millions d'euros (- 42 %) à 326 millions d'euros dont 28 millions d'euros pour le Mexique et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie. À taux de change constant, en excluant Mexique et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie, le résultat opérationnel baisse de 252 millions d'euros (- 46 %) à 298 millions d'euros.

Le **résultat courant** diminue de 233 millions d'euros (- 45 %) à 281 millions d'euros dont 26 millions d'euros pour le Mexique

et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie. À taux de change constant, en excluant Mexique et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie, le résultat courant baisse de 253 millions d'euros (- 50 %) à 255 millions d'euros en raison du recul du résultat opérationnel et de la baisse des provisions pour dépréciations, en partie compensés par une diminution des plus-values sur actions.

Le **résultat net** baisse de 170 millions d'euros (- 38 %) à 277 millions d'euros dont 31 millions pour le Mexique et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie. À taux de change constant, en excluant Mexique et le rachat des intérêts non assortis de contrôle en Turquie, le résultat net diminue de 194 millions d'euros (- 44 %) à 246 millions d'euros, la baisse du résultat courant étant en partie compensée par l'évolution positive de la juste valeur des OPCVM (74 millions d'euros) et la baisse des coûts d'intégration de Winterthur (11 millions d'euros).

DOMMAGES – SUISSE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	2.161	2.024	1.981
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	76,8 %	73,7 %	77,6 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	66,3 %	69,1 %	75,2 %
Résultat technique net	726	627	490
Taux de chargement	27,6 %	24,5 %	24,0 %
Résultat financier net	186	181	142
Marge opérationnelle	316	311	159
Charge d'impôt	(54)	(70)	(33)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts non assortis de contrôle	(2)	(2)	(1)
Résultat opérationnel part du Groupe	260	238	125
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(13)	(170)	(6)
Résultat courant part du Groupe	247	68	119
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	5	(52)	(10)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(1)	-	(0)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(25)	(21)	(17)
Coûts d'intégration	-	(10)	(7)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	227	(14)	84
Taux de change moyen : 1,00 € = franc suisse	1,5096	1,5866	1,6420

Le **chiffre d'affaires** augmente de 138 millions d'euros (+ 7 %) à 2.161 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 32 millions d'euros (+ 2 %) :

- **Particuliers** (51 % du chiffre d'affaires) : les primes croissent de 1 % à 1.112 millions d'euros sous l'effet principalement de l'assurance dommages aux biens reflétant l'évolution de l'indice des prix, et de l'activité protection juridique. L'assurance automobile est restée stable ;
- **Entreprises** (49 % du chiffre d'affaires) : les primes sont en hausse de 1 % à 1.058 millions d'euros en raison essentiellement de nouveaux contrats importants en assurance santé.

Le **résultat technique net** croît de 99 millions d'euros (+ 16 %) à 726 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net progresse de 64 millions d'euros (+ 10 %) :

- Le ratio de sinistralité de l'exercice courant augmente de 3,1 points à 76,8 % en raison de pertes importantes (+ 1,9 points ou - 46 millions d'euros dues essentiellement à la grêle) et d'une hausse des pertes attritionnelles, surtout en assurance automobile et en assurance dommages aux biens ;
- Le ratio de sinistralité tous exercices baisse de 2,8 points à 66,3 % sous l'effet de résultats positifs sur exercices antérieurs (+ 121 millions d'euros), principalement en assurances d'entreprises.

Le **taux de chargement** augmente de 3,1 points à 27,6 %. Hors les impacts non récurrents (i) en 2008 (+ 2 points) principalement dus au changement du plan de retraite des salariés et (ii) en 2009,

(1) 2.154 millions d'euros après éliminations internes.

essentiellement dûs à l'ajustement négatif sur l'amortissement des frais d'acquisition reportés, le taux de chargement reste stable.

En conséquence, le **ratio combiné** s'améliore de 0,3 point à 94,0 %.

Le **résultat financier net** progresse de 4 millions d'euros (+ 2 %) à 186 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net diminue de 5 millions d'euros (- 3 %) en raison de la baisse des revenus tirés de l'immobilier et des prêts.

La **charge d'impôt** diminue de 15 millions d'euros (- 22 %) à - 54 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt baisse de 18 millions d'euros (- 26 %) suite à la réduction de 1 point des taux d'imposition en 2009, à 21 %, entraînant un effet positif non récurrent des impôts différés (9 millions d'euros).

Le **résultat opérationnel** progresse de 22 millions d'euros (+ 9 %) à 260 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel croît de 9 millions d'euros (+ 4 %).

Le **résultat courant** augmente de 179 millions d'euros (+ 262 %) à 247 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 167 millions d'euros (+ 244 %) en raison principalement de la hausse des plus-values sur actions et de la baisse des provisions pour dépréciations sur les actions.

Le **résultat net** croît de 242 millions d'euros à 227 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 231 millions d'euros en raison de la hausse du résultat courant, de la diminution des pertes de changes et de l'évolution favorable de la juste valeur des investissements alternatifs.

■ Dommages – Autres pays

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Canada	1.174	1.076	1.085
Autres	941	858	667
dont Asie (inclut Japon) ^(a)	819	751	574
dont Luxembourg	91	88	80
dont Europe Centrale et de l'Est	31	19	12
TOTAL	2.116	1.934	1.752
Éliminations internes	(13)	(9)	(9)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	2.103	1.925	1.743

(a) Inclut la Malaisie, Hong Kong, Corée du Sud et Singapour (la Malaisie est consolidée par intégration globale à compter de 2007)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Canada	87	103	125
Autres	40	31	22
dont Asie (inclut Japon) ^(a)	20	27	20
dont Luxembourg	12	13	12
dont Europe centrale et de l'est	(10)	(10)	(10)
dont Reso	18	0	-
Résultat opérationnel	126	134	147
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	7	(44)	22
Résultat courant	133	90	169
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	3	(6)	1
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(6)	(7)	(5)
Coûts d'intégration	-	-	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	130	77	164

(a) Inclut la Malaisie, Hong Kong, Corée du Sud et Singapour.

Canada

Le **chiffre d'affaires** augmente de 99 millions d'euros (+ 9 %) à 1.174 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 115 millions d'euros (+ 11 %) en raison d'une croissance en volume et d'une hausse de la prime moyenne en assurance automobile et en assurance dommages aux biens.

Le **résultat opérationnel** diminue de 17 millions d'euros (- 16 %) à 87 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel baisse de 15 millions d'euros (- 15 %) sous l'effet d'une détérioration du ratio combiné de 1,8 point due principalement à une évolution moins favorable des provisions sur l'exercice précédent, d'une diminution du résultat financier net et d'une hausse du taux d'imposition effectif.

Le **résultat courant** augmente de 30 millions d'euros (+ 49 %) à 91 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 31 millions d'euros (+ 51 %) en raison de la baisse de 31 millions d'euros des provisions pour dépréciations sur actions et de la hausse de 15 millions d'euros des plus-values réalisées, en partie compensées par le recul de 15 millions d'euros du résultat opérationnel.

Le **résultat net** croît de 32 millions d'euros (+ 58 %) à 87 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 34 millions d'euros (+ 61 %) à 89 millions d'euros sous l'effet de la hausse du résultat courant.

Asie (incluant le Japon)

Le **chiffre d'affaires** augmente de 68 millions d'euros (+ 9 %) à 819 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires croît de 55 millions d'euros (+ 7 %) :

- **Particuliers** : les primes sont en hausse de 7 % soit de 42 millions d'euros, grâce la collecte nette de nouvelles polices en assurance automobile et aux hausses tarifaires, principalement au Japon, en Corée du Sud et à Singapour ;
- **Entreprises** : les primes progressent de 5 % soit 7 millions d'euros grâce à (i) l'assurance automobile (9 millions d'euros) notamment par une augmentation tarifaire à Singapour et le gain de nouveaux contrats de flottes automobiles ; et (ii) à l'assurance dommages aux biens (3 millions d'euros) grâce à de nouveaux clients.

Le **résultat technique net** croît de 6 millions d'euros (+ 3 %) à 208 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net baisse de 3 millions d'euros (- 2 %) :

- Le ratio de sinistralité de l'exercice courant augmente de 2,1 points à 74,9 % en raison d'une détérioration de la sinistralité de la branche automobile en Corée du Sud et à Singapour, en partie compensée par une amélioration au Japon ;

- Le ratio de sinistralité tous exercices est en hausse de 2,8 points à 73,9 % principalement sous l'effet d'une évolution défavorable des provisions pour sinistres sur les exercices antérieurs à Singapour et de la détérioration de 2,1 points du ratio de sinistralité de l'exercice courant.

Le **taux de chargement** baisse de 1,8 point à 25,5 % principalement en raison d'un contrôle strict des dépenses dans l'ensemble de la région, malgré les investissements de marketing en Corée du Sud pour promouvoir la marque AXA.

En conséquence, le **ratio combiné** augmente de + 0,9 point à 99,4 %.

Le **résultat financier net** diminue de 3 millions d'euros (- 13 %) à 21 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net recule de 2 millions d'euros (- 9 %) sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Le **charge d'impôt** reste stable à - 2 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel** diminue de 7 millions d'euros (- 25 %) à 20 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en repli de 8 millions d'euros (- 31 %).

Le **résultat courant** baisse de 6 millions d'euros (- 21 %) à 23 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant décroît de 8 millions d'euros (- 27 %) en raison de la diminution du résultat opérationnel.

Le **résultat net** diminue de 4 millions d'euros (- 16 %) à 21 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net baisse de 6 millions d'euros (- 25 %), en ligne avec l'évolution du résultat courant, cette baisse étant en partie compensée par une diminution de l'amortissement du portefeuille acquis en Corée du Sud.

Europe Centrale et de l'est (Pologne)

Le **chiffre d'affaires** progresse de 12 millions d'euros (+ 61 % ou 67 % à données comparables), à 31 millions d'euros, sous l'effet de la hausse de nouveaux contrats en assurance automobile (+ 72.000).

Le **résultat technique net** s'améliore de 1 million d'euros, à 5 millions d'euros, grâce à la poursuite de l'évolution positive de l'assurance automobile.

Le **résultat opérationnel et le résultat courant** restent stables, à - 10 millions d'euros, l'amélioration du résultat technique étant compensée par une hausse des frais généraux due au développement de l'activité dans cette région.

Le **résultat net** augmente de 4 millions d'euros, à - 7 millions d'euros, grâce à l'impact positif des changes.

(1) 1.167 millions d'euros après éliminations internes.

Assurance Internationale

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe de la branche assurance internationale pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
AXA Corporate Solutions Assurance	1.946	1.970	1.823
AXA Cessions	59	51	69
AXA Assistance	883	870	809
Autres ^(a)	108	89	1.002
TOTAL	2.996	2.980	3.703
Éliminations internes	(136)	(139)	(135)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	2.860	2.841	3.568

(a) Inclut AXA Liabilities Managers et AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
AXA Corporate Solutions Assurance	132	113	97
AXA Cessions	(3)	14	13
AXA Assistance	16	20	19
Autres ^(a)	141	41	89
Résultat opérationnel	286	188	218
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	19	(16)	23
Résultat courant	306	172	241
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	20	(71)	(1)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	1	1	3
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(1)	-	-
Coûts d'intégration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	326	103	243

(a) Inclut AXA Liabilities Managers et AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	1.946	1.970	1.823
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	87,2 %	97,5 %	94,1 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	84,0 %	88,2 %	87,8 %
Résultat technique net	311	227	220
Taux de chargement	15,0 %	13,2 %	12,3 %
Résultat financier net	186	190	163
Marge opérationnelle	205	163	161
Charge d'impôt	(71)	(48)	(63)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-	-
Intérêts non assortis de contrôle	(2)	(1)	(1)
Résultat opérationnel part du Groupe	132	113	97
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	12	(8)	27
Résultat courant part du Groupe	144	105	124
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	16	(77)	1
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	160	27	125

Le **chiffre d'affaires** diminue de 24 millions d'euros (- 1 %) à 1.946 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 46 millions d'euros (+ 2 %), tiré par l'augmentation du portefeuille en assurance responsabilité civile (+ 11 %) et en assurance maritime (+ 8 %).

Le **résultat technique net** augmente de 84 millions d'euros (+ 37 %) à 311 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net croît de 87 millions d'euros (+ 38 %) :

- Le résultat technique net de l'exercice courant est en hausse de 193 millions d'euros à 239 millions d'euros, sous l'effet d'une baisse des sinistres importants en assurance dommages aux biens. Le ratio de sinistralité de l'exercice courant s'améliore de 10 points à 87,2 % (+ 8 points hors reclassement de commissions de la marge technique vers les frais généraux sur acceptations) ;
- Le résultat technique net sur exercices antérieurs diminue de 109 millions d'euros à 72 millions d'euros en raison de sinistres importants en assurance aviation souscrite en 2008.

En conséquence, le ratio de sinistralité tous exercices baisse de 4,2 points à 84,0 % (2,0 points hors reclassement de commissions de la marge technique vers les frais généraux sur acceptations).

Le **taux de chargement** augmente de 1,8 point à 15,0 %. Hors reclassement de commissions de la marge technique vers les frais généraux sur acceptations, le taux de chargement diminue de 0,4 point.

En conséquence, le **ratio combiné** s'améliore de 2,4 points à 99,0 %.

Le **résultat financier net** décroît de 5 millions d'euros (- 2 %) à 186 millions d'euros, sous l'effet principalement d'une diminution du volume des actifs.

La **charge d'impôts** augmente de 22 millions d'euros (+ 47 %) à - 71 millions d'euros, en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts et d'un élément positif non récurrent en 2008 (14 millions d'euros).

En conséquence, le **résultat opérationnel** croît de 19 millions d'euros (+ 17 %) à 132 millions d'euros.

Le **résultat courant** augmente de 39 millions d'euros (+ 38 %) à 144 millions d'euros, tiré par la hausse du résultat opérationnel et de la baisse de 20 millions d'euros des provisions pour dépréciations nettes des plus-values réalisées, notamment sur les actions.

Le **résultat net** progresse de 132 millions d'euros à 160 millions d'euros, sous l'effet de la hausse du résultat courant et de l'évolution favorable de la juste valeur des OPCVM (+ 91 millions d'euros) qui s'explique principalement par le resserrement des spreads de crédit.

AXA CESSIONS

Le **résultat opérationnel** diminue de 16 millions d'euros (- 119 %) à - 3 millions d'euros, en raison de l'évolution moins positive sur les exercices antérieurs, principalement en assurance automobile groupe, et en raison de la baisse des résultats du pool assurance dommages groupe affectés par la tempête Klaus.

Le **résultat net** baisse de 9 millions d'euros (- 72 %) à 3 millions d'euros, la diminution du résultat opérationnel étant en partie compensée par l'impact positif des taux de change.

AXA ASSISTANCE

Le **chiffre d'affaires** augmente de 13 millions d'euros (+ 1 %) à 883 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires croît de 28 millions d'euros (+ 4 %), tiré principalement par les affaires nouvelles en assurance voyages et la progression de l'administration pour compte de tiers au Mexique.

(1) 765 millions d'euros après éliminations internes.

Le **résultat opérationnel** diminue de 4 millions d'euros (- 21 %) à 16 millions d'euros, en raison principalement de la baisse des revenus financiers.

Le **résultat courant** baisse de 2 millions d'euros (- 11 %) à 14 millions d'euros, en raison de la diminution du résultat opérationnel en partie compensée par une baisse de 2 millions d'euros des provisions pour dépréciations.

Le **résultat net** diminue de 2 millions d'euros (- 17 %) à 13 millions d'euros.

AUTRES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le **résultat opérationnel** augmente de 99 millions d'euros (+ 240 %) à 141 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel progresse de 101 millions d'euros (+ 245 %), grâce à la baisse des pertes sur le portefeuille d'assurance vie en run-off, tandis que le résultat du portefeuille non vie en run-off reste stable.

Le **résultat courant** croît de 112 millions d'euros (+ 295 %) à 150 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 114 millions d'euros (+ 300 %).

Le **résultat net** est en hausse de 102 millions d'euros (+ 212 %) à 150 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net progresse de 104 millions d'euros (+ 216 %).

Gestion d'actifs

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe de la branche gestion d'actifs pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
AllianceBernstein	1.973	2.627	3.277
AXA Investment Managers	1.445	1.716	2.006
TOTAL	3.419	4.342	5.283
Éliminations internes	(344)	(395)	(420)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	3.074	3.947	4.863

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
AllianceBernstein	185	318	314
AXA Investment Managers	171	271	276
Résultat opérationnel	355	589	590
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	-	-	1
Résultat courant	355	589	591
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	49	(163)	3
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	5	(22)	(2)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	(5)	-
Coûts d'intégration	-	(2)	(5)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	409	396	588

ALLIANCEBERNSTEIN

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	1.973	2.627	3.277
Résultat financier net	22	(125)	2
Frais généraux	(1.665)	(1.768)	(2.306)
Marge opérationnelle	331	734	973
Charge d'impôt	(26)	(151)	(313)
Intérêts non assortis de contrôle	(120)	(265)	(346)
Résultat opérationnel part du Groupe	185	318	314
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	-	1
Résultat courant part du Groupe	185	318	315
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	20	(45)	-
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	0	(22)	(2)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	(5)	-
Coûts d'intégration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	205	245	313
Taux de change moyen : 1,00 € = \$	1,3945	1,4706	1,3699

Les **actifs sous gestion** augmentent de 15 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2008 à 346 milliards d'euros à fin 2009, en raison d'une appréciation des marchés de 77 milliards d'euros, compensée en partie par une décollecte nette de - 53 milliards d'euros (- 41 milliards pour la clientèle institutionnelle, - 6 milliards pour la clientèle des particuliers et - 5 milliards pour les clients privés) et par un effet de change négatif de 9 milliards d'euros.

Le **chiffre d'affaires** diminue de 653 millions d'euros (- 25 %) à 1.973 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables, le chiffre d'affaires décroît de 722 millions d'euros (- 29 %) sous l'effet du recul des commissions de gestion (- 33 %) consécutif à la baisse des actifs moyens sous gestion (- 31 %), du recul des commissions de distribution sous l'effet de la baisse de la valeur moyenne des OPCVM (- 27 %) et de la baisse des revenus de l'activité d'analyse financière pour la clientèle institutionnelle (- 8 %) en raison de la diminution des transactions des clients sur les marchés et de la baisse des marchés européens, en partie compensés par des gains de parts de marché.

Le **résultat financier net** progresse de 147 millions d'euros (+ 118 %) à 22 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net croît de 146 millions d'euros (+ 117 %) en raison de la hausse des plus-values réalisées et non réalisées sur les investissements relatifs aux rémunérations différées, compensée dans les frais généraux.

Les **frais généraux** diminuent de 103 millions d'euros (- 6 %) à - 1.665 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux baissent de 190 millions d'euros (- 11 %) en raison principalement (i) de la diminution des charges salariales (- 9 % ou 91 millions d'euros consécutives à la baisse du nombre d'employés et du recul des commissions sous l'effet de la diminution des ventes en volume) et (ii) de la baisse des coûts publicitaires et de services (- 22 % ou 85 millions d'euros) provenant de la diminution des commissions versées

aux distributeurs (sous l'effet de la baisse des actifs moyens sous gestion), de la diminution de l'amortissement au titre des commissions différées sur ventes et de la diminution des frais de voyages et de représentation.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** progresse de 14,2 points à 81,5 %.

La **charge d'impôt** baisse de 125 millions d'euros (- 83 %) à - 26 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt diminue de 126 millions d'euros (- 84 %) suite à la baisse du résultat avant impôts. Le crédit d'impôt exceptionnel de 62 millions d'euros en 2009 dû principalement à la reprise de provisions afférentes au traitement fiscal des plans de rémunération a été entièrement compensé par la reprise d'impôts différés passifs non récurrente sur des bénéfices non distribués à l'étranger au titre de l'exercice 2008.

Le **résultat opérationnel et le résultat courant** diminuent de 133 millions d'euros (- 42 %) à 185 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel recule de 143 millions d'euros (- 45 %).

Au 31 décembre 2009, AXA détenait 62,2 % du capital d'AllianceBernstein suite à l'augmentation de 3 % environ relative à l'exercice de l'option d'achat finale Bernstein, compensée par l'émission de 8,3 millions de « restricted units » en décembre 2009 pour financer les programmes de rémunération différée.

Le **résultat net** décroît de 40 millions d'euros (- 16 %) à 205 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net baisse de 51 millions d'euros (- 21 %) en raison du recul du résultat courant en partie compensé par une évolution favorable de 65 millions d'euros de la juste valeur des actifs et de 28 millions d'euros dus principalement à l'effet fiscal non récurrent de 31 millions d'euros suite au transfert de titres AllianceBernstein en 2008.

(1) 1.887 millions d'euros après éliminations internes.

AXA INVESTMENT MANAGERS (« AXA IM »)

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	1.445	1.716	2.006
Résultat financier net	(3)	101	38
Frais généraux	(1.158)	(1.375)	(1.577)
Marge opérationnelle	284	442	466
Charge d'impôt	(87)	(129)	(141)
Intérêts non assortis de contrôle	(26)	(42)	(49)
Résultat opérationnel part du Groupe	171	271	276
Part des plus ou moins-values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	-	-
Résultat courant part du Groupe	171	271	276
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	29	(118)	3
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	5	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration	-	(2)	(5)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	204	151	274

Les **actifs sous gestion** augmentent de 14 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2008, pour atteindre 499 milliards d'euros à fin décembre 2009, en raison principalement d'un effet favorable du marché de + 31 milliards d'euros et d'une décollecte nette de - 19 milliards d'euros dont - 13 milliards d'euros au titre des activités pour compte de tiers et - 5 milliards d'euros au titre des activités Groupe AXA.

Le **chiffre d'affaires** diminue de 270 millions d'euros (- 16 %) à 1.445 millions d'euros ⁽¹⁾. À données comparables et hors commissions liées à la distribution (rétrocédées aux distributeurs), le chiffre d'affaires baisse de 193 millions d'euros (- 15 %) en raison principalement de la diminution des commissions de gestion (- 131 millions d'euros) suite au recul des actifs moyens sous gestion (- 6 %) et à un mix clients et produits défavorable (commissions de gestion en baisse de - 7 %). Les commissions liées à la performance diminuent de 26 millions d'euros, les commissions sur transactions immobilières de 19 millions d'euros et les autres revenus de 18 millions d'euros, en raison notamment de la baisse des commissions sur opérations de prêts de titres.

Le **résultat financier net** baisse de 104 millions d'euros (- 103 %) (à taux de change courant comme à taux de change constant) à - 3 millions d'euros, sous l'effet principalement de la diminution des plus-values réalisées en 2009 (en raison d'un gain non-récurrent de 74 millions d'euros lié à la performance d'un fonds immobilier en 2008) et une baisse de 15 millions d'euros résultant d'une reclassification en chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2009.

Les **frais généraux** baissent de 217 millions d'euros (- 16 %) à - 1.158 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux diminuent de 199 millions d'euros (- 14 %). Hors commissions liées à la distribution (commissions versées aux distributeurs tiers), les frais généraux diminuent de 120 millions d'euros (- 13 %) grâce aux initiatives de maîtrise des coûts salariaux et non salariaux.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 5,9 points à 73,1 % (67,2 % en 2008).

La **charge d'impôt** diminue de 42 millions d'euros (- 32 %) à 87 millions d'euros (à taux de change courant comme à taux de change constant), en ligne avec la baisse du résultat opérationnel avant impôts.

Le **résultat opérationnel** et le **résultat courant** baissent de 100 millions d'euros (- 37 %) à 171 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel et le résultat courant diminuent de 97 millions d'euros (- 36 %).

Le **résultat net** croît de 53 millions d'euros (+ 35 %) à 204 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 56 millions d'euros (+ 37 %), sous l'effet principalement d'une évolution positive de la juste valeur des fonds « Libor plus » (+ 8 millions d'euros en 2009 contre - 74 millions d'euros en 2008) et d'une évolution positive des participations aux plus-values latentes, qui font plus que compenser la baisse du résultat courant.

(1) 1.187 millions d'euros après éliminations internes.

Banques

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des banques d'AXA pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
AXA Bank Europe (Belgique)	301	224	246
AXA Banque (France)	112	118	85
Autres ^(a)	67	59	43
TOTAL	480	401	374
Éliminations internes	(85)	11	(35)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	395	412	339

(a) Inclut notamment les banques allemandes.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
AXA Bank Europe (Belgique)	24	69	40
AXA Banque (France)	0	(12)	0
Autres ^(a)	(26)	(24)	(4)
Résultat opérationnel	(2)	33	36
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(4)	(64)	(5)
Résultat courant	(6)	(32)	31
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(8)	4	(0)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(0)	(0)	(0)
Coûts d'intégration	(4)	(10)	(25)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(17)	(38)	6

(a) Inclut notamment les banques allemandes.

AXA BANK EUROPE (BELGIQUE)

Le **produit net bancaire** augmente de 77 millions d'euros (+ 34 %) à 301 millions d'euros. À données comparables ⁽¹⁾, le produit net bancaire diminue de 17 millions d'euros (- 7 %), en raison principalement de la baisse des plus-values nettes ainsi que des moindres marges d'intérêts et de commissions.

Le **résultat opérationnel** recule de 45 millions d'euros (- 66 %) à 24 millions d'euros, sous l'effet principalement de l'augmentation des frais généraux (- 26 millions d'euros) due notamment à l'expansion de l'activité bancaire dans d'autres pays, de la diminution des plus-values réalisées nettes sur le portefeuille obligataire (- 19 millions d'euros), de la hausse des commissions de distribution (- 12 millions d'euros) et de l'augmentation

des provisions pour pertes sur crédits (- 9 millions d'euros) en partie compensées par une hausse des marges d'intérêt et de commissions (+ 15 millions d'euros).

Le **résultat courant** augmente de 13 millions d'euros (+ 206 %) à 20 millions d'euros, en raison principalement de la baisse du résultat opérationnel plus que compensée par une augmentation des plus-values réalisées nettes (+ 58 millions d'euros).

Le **résultat net** croît de 30 millions d'euros (125 %) à 6 millions d'euros, tiré essentiellement par la progression du résultat courant, l'évolution favorable de la juste valeur et des plus-values des OPCVM et d'autres actifs nets de dérivés (+ 12 millions d'euros) ainsi que la diminution des coûts d'intégration (+ 6 millions d'euros).

(1) Pour les banques, « à données comparables » signifie après éliminations internes.

AXA BANQUE (FRANCE)

Le **produit net bancaire** diminue de 5 millions d'euros (- 5 %) à 112 millions d'euros. À données comparables ⁽¹⁾, le produit net bancaire baisse de 10 millions d'euros (- 11 %) à 91 millions d'euros, sous l'effet d'une progression de 20 millions d'euros de la marge commerciale nette du coût du risque dans un contexte de ralentissement économique, plus que compensée par 31 millions d'euros d'impact négatif des produits dérivés de macro-couverture sur taux d'intérêt.

Le **résultat opérationnel** et le **résultat courant** augmentent de 12 millions d'euros à 0 million d'euro, en raison principalement d'une hausse de la marge commerciale conjuguée à une diminution de 1 million d'euros des charges administratives suite à un programme de contrôle des coûts.

Le **résultat net** baisse de 8 millions d'euros à 3 millions d'euros, reflétant l'évolution négative de la juste valeur des produits dérivés de macro-couverture (de 23 millions à 3 millions d'euros), en partie compensée par la hausse du résultat courant.

AUTRES

AXA Bank (Allemagne)

Le **produit net bancaire** augmente de 2 millions d'euros (+ 16 %) à 15 millions d'euros. À données comparables ⁽¹⁾, le produit net bancaire diminue de 3 millions d'euros (- 29 %) suite à la baisse de la marge d'intérêt consécutive à la hausse des taux d'intérêt versés pour capter l'épargne à court terme et la transformer en épargne à long terme, cette diminution étant en partie compensée par l'augmentation de la marge sur commissions.

Le **résultat opérationnel** diminue de 3 millions d'euros, à - 4 millions d'euros, sous l'effet de la hausse des charges administratives et des provisions pour créances douteuses, en partie compensé par l'effet positif de l'intégration d'AXA Bank dans le groupe fiscal en Allemagne.

Le **résultat opérationnel** et le **résultat courant** baissent de 1 million d'euros, à - 5 millions d'euros en raison du recul du résultat opérationnel, en partie compensé par la diminution des provisions pour dépréciation d'obligations (+ 2 millions d'euros).

AXA Bank (Suisse)

Le résultat opérationnel augmente de 11 millions d'euros à - 11 millions d'euros en raison des frais de développement (14 millions d'euros) en 2008.

Holdings et autres

Le segment Holdings regroupe les sociétés non opérationnelles d'AXA, principalement AXA SA (la société mère), AXA France Assurance, AXA Financial, AXA Asia Pacific Holdings, AXA UK Holdings, ainsi que les holdings allemandes, belges, les CDOs et les entités immobilières d'AXA.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2009	2008	2007
AXA	(602)	(437)	(224)
Autres holdings françaises	(24)	(4)	(9)
Autres holdings étrangères	(194)	(250)	(202)
Autres ^(a)	28	22	20
Résultat opérationnel	(793)	(668)	(414)
Part des plus ou moins-values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(64)	1.185	27
Résultat courant	(857)	517	(388)
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	288	(535)	(365)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(135)	0	483
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	0	0	0
Coûts d'intégration	0	0	(17)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(703)	(19)	(287)

(a) Inclut notamment les CDOs et entités immobilières.

(1) Pour les banques, « à données comparables » signifie après éliminations internes.

AXA ⁽¹⁾

Le **résultat opérationnel** baisse de 165 millions d'euros à - 602 millions d'euros, en raison principalement :

- de la hausse de - 121 millions d'euros de la charge financière due notamment aux opérations de financement initiées mi-2008 relatives à la croissance externe et aux refinancements internes ;
- une baisse de - 39 millions d'euros du résultat au titre de la couverture des résultats opérationnels libellés en devises étrangères,

Le **résultat courant** diminue de 1.401 millions d'euros, à - 632 millions d'euros, sous l'effet principalement de la baisse de la valeur de marché des dérivés de macro-couverture sur actions de + 1.336 millions d'euros à - 23 millions d'euros compte tenu de la reprise des marchés actions, et de l'évolution du résultat opérationnel.

Le **résultat net** baisse de 990 millions d'euros à - 542 millions d'euros, s'expliquant principalement par :

- la baisse du résultat courant de - 1.401 millions d'euros ;
- - 141 millions d'euros d'impôt différé concernant la vente probable des activités du Groupe en Australie et en Nouvelle Zélande, les règles IFRS exigeant de comptabiliser un impôt égal à la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des parts AAPH lorsqu'une transaction est considérée comme plutôt probable qu'improbable ;
- l'évolution de + 496 millions d'euros de la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt et de change non éligibles à la comptabilité de couverture ;
- + 48 millions d'euros au titre de la baisse de la valeur temps des dérivés actions.

AUTRES HOLDINGS FRANÇAISES

AXA France Assurance

Le **résultat opérationnel**, le **résultat courant** et le **résultat net** diminuent de 12 millions d'euros à - 23 millions d'euros, en raison principalement de la hausse de l'impôt (8 millions d'euros) suite à l'augmentation des dividendes (éliminés en consolidation) perçus des filiales.

Autres holdings françaises

Le **résultat opérationnel** baisse de 9 millions d'euros à - 1 million d'euros, suite à la diminution du résultat financier.

Le **résultat courant** baisse de 51 millions d'euros à - 14 millions d'euros, compte tenu de la baisse de 41 millions d'euros des plus-values nettes réalisées et de l'évolution du résultat opérationnel.

Le **résultat net** diminue de 44 millions d'euros à - 15 millions d'euros, suite à la baisse du résultat courant partiellement compensée par une évolution favorable de la juste valeur des produits dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (7 millions d'euros).

(1) Tous les chiffres s'entendent après impôts.

(2) La participation d'AXA dans AXA Asia Pacific Group est de 54,08 % et se répartit entre 53,92 % de participation directe et 0,15 % de participation détenue par AAPH Executive plan trust.

HOLDINGS ÉTRANGÈRES

AXA Financial Inc.

Le **résultat opérationnel** baisse de 27 millions d'euros, à - 116 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel diminue de 21 millions d'euros en raison principalement d'une augmentation de 46 millions d'euros des charges financières nettes, en partie compensées par une hausse du profit d'impôt sur les sociétés (+ 24 millions d'euros) résultant du recul du résultat opérationnel et d'une charge d'impôt moins importante sur les plans de rémunération en actions octroyés aux employés.

Le **résultat courant** diminue de 27 millions d'euros à - 116 millions d'euros, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le **résultat net** baisse de 29 millions d'euros à - 123 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net recule de 23 millions d'euros suite au repli du résultat courant et à l'évolution défavorable de la valeur de marché des produits dérivés.

AXA Asia Pacific holdings ⁽²⁾

Le **résultat opérationnel** progresse de 8 millions d'euros à - 11 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 8 millions d'euros grâce à la baisse des charges financières due au recul des taux d'intérêt conjuguée à la diminution des niveaux de dette et à l'appréciation du dollar australien vis-à-vis de l'euro.

Le **résultat courant** croît de 12 millions d'euros, à - 7 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 12 millions d'euros, en ligne avec une hausse du résultat opérationnel, ainsi que la réalisation d'une plus-value interne dégagée sur les produits dérivés.

Le **résultat net** augmente de 49 millions d'euros, à 13 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net croît de 49 millions d'euros en raison de la hausse du résultat courant conjuguée à des gains de change sur la dette vis-à-vis du Groupe libellée en dollars américains.

AXA UK holdings

Le **résultat opérationnel** augmente de 43 millions d'euros, à - 24 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel croît de 40 millions en raison de (i) la diminution de 25 millions d'euros des frais financiers sur les prêts à taux variable, (ii) la croissance de 8 millions d'euros des revenus d'actions (iii) et l'augmentation de 8 millions d'euros de bénéfices fiscaux non récurrents dus principalement à la reprise d'une provision pour impôts différés.

Le **résultat courant** progresse de 43 millions d'euros, à - 24 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 40 millions d'euros, en ligne avec le résultat opérationnel.

Le **résultat net** augmente de 283 millions d'euros, à 31 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net progresse de 287 millions d'euros, reflétant l'évolution du résultat courant et une augmentation de 247 millions d'euros des gains de change résultant principalement de la réévaluation des prêts intragroupe libellés en euros.

Holdings allemandes

Le **résultat opérationnel** progresse de 11 millions d'euros, à 9 millions d'euros, en raison principalement de l'augmentation d'éléments fiscaux non récurrents, en partie compensés par l'augmentation des frais administratifs.

Le **résultat courant** croît de 25 millions d'euros, à - 19 millions d'euros, tiré surtout par la progression du résultat opérationnel et par la baisse des provisions pour dépréciation d'actions.

Le **résultat net** augmente de 32 millions d'euros, à - 11 millions d'euros, sous l'effet de la hausse du résultat courant et de la plus-value sur la vente d'une participation dans une société commerciale.

Holdings belges

Le **résultat opérationnel** croît de 20 millions d'euros, à 4 millions d'euros, grâce à la diminution de 10 millions d'euros de la charge d'impôt suite à la baisse des dividendes (éliminés en consolidation) reçus des sociétés opérationnelles, et aux revenus des prêts internes mis en place en 2009.

Le **résultat courant** augmente de 24 millions d'euros, à 3 millions d'euros, en raison de la progression du résultat opérationnel et de la baisse des provisions pour dépréciation d'actions.

Le **résultat net** augmente de 17 millions d'euros, à - 4 millions d'euros, sous l'effet principalement de la hausse du résultat courant.

Perspectives

Malgré les incertitudes liées au contexte macro-économique et en tenant compte de l'évolution du cadre réglementaire, AXA devrait bénéficier des tendances favorables des marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs, de sa marque globale, de ses produits innovants et d'une qualité de service en amélioration.

La croissance du Groupe sera soutenue par une présence accrue dans les marchés émergents et les synergies générées

Holdings de la Région Méditerranéenne et Amérique Latine

Le **résultat opérationnel** progresse de 10 millions d'euros, à - 72 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel croît de 10 millions d'euros en raison de la baisse des taux d'intérêt partiellement compensée par la hausse de la charge financière (liée à l'acquisition au second semestre 2008) de Seguros ING (Mexique).

Le **résultat courant** et le **résultat net** augmentent de 13 millions d'euros, à - 72 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant et le résultat net progressent de 13 millions d'euros, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

AUTRES

CFP

Le **résultat opérationnel**, le **résultat courant** et le **résultat net** progressent de 4 millions d'euros (+ 15 %), à 28 millions d'euros, tirés par des événements positifs sur le portefeuille en run-off.

Glossaire

À DONNÉES COMPARABLES POUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES AFFAIRES NOUVELLES EN BASE APE

À données comparables signifie que les données relatives à la période de l'exercice courant considérée sont retraitées en utilisant les taux de change applicable pour la même période de l'exercice précédent (**taux de change constant**). L'expression indique également que les données dans l'une des deux périodes comptables comparées ont été retraitées pour tenir compte des acquisitions, cessions et changements de périmètre (**périmètre constant**) et des changements de méthode comptable (**méthodologie constante**).

par la nouvelle organisation globale en vie, épargne, retraite et en dommages.

En 2010, nous devons en outre nous concentrer sur l'optimisation de nos marges sur toutes les lignes de métiers, en améliorant le mix d'affaires en vie, le ratio combiné en dommages et la collecte nette en gestion d'actifs.

RÉSULTAT COURANT

Le **résultat courant** correspond au résultat net part du Groupe avant prise en compte de l'impact des :

- (i) opérations exceptionnelles (principalement changements de périmètre et opérations discontinues) ;
- (ii) coûts d'intégration et de restructuration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises ;
- (iii) écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles de même nature ;
- (iv) gains ou pertes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (à l'exception des placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré), les impacts de change sur actifs et passifs, et les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers.

Les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers :

- Comprennent les instruments dérivés de change sauf les options de change couvrant les résultats en devises qui sont prises en compte dans le résultat opérationnel ;
- Excluent des dérivés relatifs à la couverture des contrats d'assurance évalués selon le principe des « hypothèses courantes » ;
- Et excluent aussi les dérivés couvrant les plus et moins-values réalisées et les mouvements de provisions pour dépréciation des actions et immobiliers de placement (hors ceux en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré). Le coût à l'origine, la valeur intrinsèque et la valeur à échéance de ces dérivés sont pris en compte en résultat courant et seule la valeur temps n'impacte que le résultat net (sauf dans l'hypothèse d'une cession des dérivés à court terme, où la valeur temps impacte alors le résultat courant).

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le **résultat opérationnel** est égal au résultat courant à l'exception des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire. Les plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire incluent les éléments suivants nets d'impôt :

- Les plus et moins-values réalisées et le mouvement de la période des provisions pour dépréciation des placements (sur les actifs non comptabilisés à la juste valeur par résultat ou non détenus à des fins de transaction) ;
- Le coût à l'origine, la valeur intrinsèque et la valeur à échéance des dérivés couvrant les plus et moins-values réalisées et les mouvements de provisions pour dépréciation des actions et immobiliers de placement (hors ceux en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré) ;
- L'impact de la participation aux bénéficiaires sur les éléments décrits ci-dessus (activité vie, épargne, retraite) ;
- La réactivité des coûts d'acquisition reportés et valeurs de portefeuille aux éléments décrits ci-dessus (activité vie, épargne, retraite), nette de couverture si applicable.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice net par action (**BNPA**) est égal au résultat consolidé d'AXA, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice net par action totalement dilué (**BNPA totalement dilué**) correspond au résultat consolidé d'AXA, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur une base diluée (incluant l'impact potentiel de tous les plans de stock-options en circulation considérés comme exerçables, des plans d'actions gratuites, et de la conversion potentielle des dettes convertibles en actions, dans la mesure où celle-ci a un impact dilutif sur le résultat par action).

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES (« ROE »)

La méthode de calcul est la suivante :

- pour le ROE fondé sur le résultat net : Le calcul est basé sur les états financiers consolidés, à savoir les capitaux propres incluant les dettes à durée indéterminée (Titres Super Subordonnés « TSS » / Titres Subordonnés à Durée Indéterminée « TSDI ») et les réserves liées aux variations de juste valeur, et le résultat net hors intérêts des titres TSS / TSDI ;
- pour le ROE courant et le ROE opérationnel :
 - les dettes à durée indéterminée (TSS / TSDI) sont considérées comme des dettes de financement et sont donc exclues des capitaux propres,
 - les intérêts liés à ces dettes à durée indéterminée (TSS / TSDI) sont déduits du résultat,
 - les réserves liées aux variations de juste valeur ne sont pas incluses dans la moyenne des capitaux propres.

ANALYSE PAR MARGE POUR LES ACTIVITÉS VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

L'analyse par marge des activités vie, épargne, retraite est présentée en base opérationnelle.

Bien que le format de présentation de l'analyse par marge diffère de celui du compte de résultat (sur base opérationnelle), ces deux types de présentation sont fondés sur les mêmes principes comptables conformes aux normes IFRS. En conséquence, le résultat d'exploitation de l'analyse par marge est équivalent à celui du compte de résultat opérationnel d'AXA pour le segment.

Comme indiqué ci-dessous, il existe un certain nombre de différences significatives entre la présentation ligne à ligne du compte de résultat et l'analyse par marge.

- Pour les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (DPF) :
 - (i) Dans l'analyse par marge, les primes (nettes de dépôts), les chargements et autres produits sont présentés, selon la nature du revenu, sur les lignes « Chargements et autres produits » ou « Marge technique nette »,
 - (ii) Les intérêts crédités aux assurés dans le cadre des contrats avec participation aux bénéficiaires sont comptabilisés en « Charges des prestations d'assurance » dans le compte de résultat, tandis que dans l'analyse par marge, ils sont présentés dans la marge à laquelle ils se rapportent, principalement la « Marge financière » et la « Marge technique nette »,
 - (iii) La « Marge financière » correspond, dans le compte de résultat, aux « Produits financiers nets de charges », mais elle est ajustée pour prendre en compte la participation des assurés (voir ci-dessus) ainsi que la variation des provisions spécifiques liées aux actifs investis, et pour exclure les commissions sur (ou les charges contractuelles incluses dans) les contrats dont le risque financier est supporté par les assurés, ces dernières étant présentées dans les « Chargements et autres produits »,
 - (iv) Les variations de provisions pour chargements non acquis (Chargements non acquis – activation nette des amortissements) sont présentées sur la ligne « Variation des primes non acquises nette de provisions pour chargements et prélèvements non acquis » au compte de résultat alors qu'elles sont présentées sur la ligne « Chargements et autres produits » dans l'analyse par marge ;

■ Pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire :

- (i) Le principe de la comptabilité de dépôt est appliqué. Par conséquent, les commissions et charges relatives à ces contrats sont présentées au compte de résultat opérationnel sur une ligne distincte partie intégrante du chiffre d'affaires, et dans l'analyse par marge sur les lignes « Chargements et autres produits » et « Marge technique nette »,
- (ii) Les variations de provisions pour commissions non acquises (« Provisions pour commissions non acquises – activation nette des amortissements) sont présentées sur la ligne « Variation des primes non acquises nette des chargements et prélèvements non acquis » au compte de résultat, alors qu'elles sont présentées sur la ligne « Chargements perçus et autres produits » dans l'analyse par marge.

La **marge financière** comprend les éléments suivants :

- (i) Les revenus financiers nets ;
- (ii) Les intérêts et participations crédités aux assurés, et la participation des assurés non allouée (ainsi que la variation des provisions spécifiques liées aux actifs investis) sur produits financiers nets.

Les **chargements et autres produits** incluent :

- (i) Les produits provenant de la vente d'OPCVM (qui font partie du chiffre d'affaires consolidé) ;
- (ii) Les chargements prélevés aux assurés, pour les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte), sur les primes / dépôts et, les commissions sur fonds gérés ;
- (iii) Les chargements sur (ou les charges contractuelles incluses dans) les primes reçues pour l'ensemble des produits du fonds général ;
- (iv) Les produits différés tels que l'activation, nette des amortissements des provisions pour chargements non acquis et des provisions pour commissions non acquises ;
- (v) Les autres commissions, par exemple les commissions liées à l'activité de planification financière, et aux ventes de produits de tiers.

La **marge technique** nette intègre les éléments suivants :

- (i) La marge sur décès/invalidité : montants prélevés aux assurés au titre de l'exercice pour les risques décès / invalidité diminués des charges de sinistralité. Cette marge représente la différence entre les revenus liés à la prise en charge des risques et les coûts réels des prestations. Cette marge n'inclut pas les frais de gestion des sinistres et les variations des provisions pour frais de gestion des sinistres ;
- (ii) La marge sur rachats : différence entre les provisions constituées et la valeur de rachat versée à l'assuré dans le cas d'un terme anticipé du contrat ;
- (iii) La stratégie de couverture active des garanties planchers associées aux contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« GMxB ») est le résultat net des GMxBs correspondant aux charges explicites liées à ces types de garanties diminuées du coût de la couverture. Elle inclut aussi le résultat des garanties qui ne font pas l'objet de stratégie de couverture active ;

(iv) La participation aux bénéfices lorsque l'assuré participe à la marge technique ;

(v) Le résultat de la réassurance cédée ;

(vi) Les autres variations des provisions techniques sont tous les renforcements ou reprises de provisions techniques provenant des changements d'hypothèses d'évaluation des provisions, des provisions supplémentaires pour risque de mortalité et autres éléments techniques comme l'insuffisance de prime pure.

Les **frais généraux** correspondent aux éléments suivants :

- (i) Les frais d'acquisition, y compris les commissions et les frais généraux alloués aux affaires nouvelles de l'activité d'assurance, mais aussi des autres activités (par exemple les ventes d'OPCVM) ;
- (ii) Les frais d'acquisition reportés (activation des frais relatifs aux affaires nouvelles) et droits nets sur futurs frais de gestion pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- (iii) L'amortissement des frais d'acquisition relatifs aux affaires nouvelles de l'exercice courant et des exercices antérieurs. Cet amortissement comprend également l'impact des intérêts capitalisés : dotation aux amortissements des coûts d'acquisition différés (DAC) et droits nets sur futurs frais de gestion uniquement pour les contrats d'investissement sans DPF ;
- (iv) Les frais administratifs ;
- (v) Les coûts de gestion des sinistres ;
- (vi) La participation des assurés aux bénéfices s'ils participent aux charges de la Société.

L'amortissement des valeurs de portefeuille (VBI) comprend l'amortissement de VBI relatif aux marges opérationnelles, ainsi que l'amortissement d'autres actifs incorporels afférents aux contrats en portefeuille.

Le ratio d'exploitation opérationnel vie, épargne, retraite correspond aux frais généraux plus l'amortissement des valeurs de portefeuille divisé par la marge d'exploitation opérationnelle, qui est égale à la somme de la marge financière, des chargements et autres produits et de la marge technique nette (agrégats définis ci-dessus).

DOMMAGES (AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE INCLUS)

Le **résultat financier** inclut les revenus financiers nets, après déduction des intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente

Le **résultat technique** net est constitué par :

- (i) Les primes acquises, brutes de réassurance ;
- (ii) Les charges de sinistres, brutes de réassurance ;
- (iii) Les variations des provisions de sinistres brutes de réassurance, y compris les provisions pour frais de gestion des sinistres, déduction faite des intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur produits de rente ;

- (iv) Les frais de gestion des sinistres ;
- (v) Le résultat net de la réassurance cédée.

Le **ratio de sinistralité de l'exercice courant**, net de réassurance, est le rapport :

- (i) Des charges techniques de l'exercice courant, brutes de réassurance + frais de gestion des sinistres + résultat de la réassurance cédée de l'exercice courant hors intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente ;
- (ii) Aux primes acquises brutes de réassurance.

Le **ratio de sinistralité tous exercices**, net de réassurance, est le rapport :

- (i) Des charges techniques tous exercices, brutes de réassurance + frais de gestion des sinistres + résultat de la réassurance cédée tous exercices hors intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente ;
- (ii) Aux primes acquises brutes de réassurance.

Le **taux de chargement** est le rapport :

- (i) Des frais généraux opérationnels (excluant les frais de gestion des sinistres) ;
- (ii) Aux primes acquises, brutes de réassurance.

Les frais généraux opérationnels comprennent deux composantes : les frais généraux (incluant les commissions) relatifs à l'acquisition de contrats (se rapportant au **ratio d'acquisition**) et les autres frais généraux (se rapportant au **ratio d'administration**). Les frais généraux opérationnels excluent l'amortissement des actifs incorporels clients et les coûts d'intégration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises.

Le **ratio combiné opérationnel** est la somme du taux de chargement et du ratio de sinistralité tous exercices.

GESTION D'ACTIFS

Collecte nette : Entrées de fonds des clients diminuées de leurs sorties de fonds. La collecte nette mesure l'impact des efforts commerciaux, l'attractivité des produits (qui dépend surtout de la performance et de l'innovation), et indique les tendances générales du marché en matière d'allocation des investissements.

Ratio d'exploitation opérationnel : (frais généraux dont commissions de distribution) / (chiffre d'affaires brut hors commissions de distribution).

1.4 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 de la Section IV « états financiers consolidés » de ce Rapport Annuel, et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

La gestion de la trésorerie est au centre de la planification financière du Groupe, et couvre notamment la gestion des dettes et de leurs maturités, ainsi que plus largement, la stratégie d'allocation des capitaux. Les sources de trésorerie proviennent des activités opérationnelles des segments vie, épargne, retraite, dommages, et de gestion d'actifs, ainsi que d'opérations de levées de capitaux.

Au cours des dernières années, AXA a développé ses activités d'assurance et de gestion d'actifs en réalisant des acquisitions et des investissements directs ou par croissance interne. Ces opérations ont pu être financées par (i) les dividendes reçus des filiales, (ii) l'émission d'obligations convertibles subordonnées ou de dettes subordonnées ainsi que d'emprunts (y compris ceux émis par les filiales du Groupe), (iii) des augmentations de capital, et (iv) les produits issus de la vente d'actifs non stratégiques.

La Société, ainsi que chacune de ses principales filiales, sont responsables du financement de leur activité. Toutefois, la

Société, en tant que société holding, coordonne ces activités et, dans ce cadre, est amenée à participer au financement de certaines de ses filiales. Certaines filiales d'AXA, en particulier, AXA France Assurance, AXA Financial Inc., AXA Asia Pacific Holdings et AXA UK Plc. sont également des holdings et par conséquent les dividendes reçus de leurs propres filiales constituent une de leurs principales ressources de trésorerie leur permettant de faire face à leurs engagements. Les filiales opérationnelles du Groupe doivent respecter un certain nombre de contraintes réglementaires, en particulier un ratio de solvabilité minimum. Le niveau de distribution interne vis-à-vis de la Société (ou d'autres sociétés du Groupe) doit donc prendre en compte ces contraintes et les possibles évolutions réglementaires futures. Le niveau de trésorerie varie également en raison des appels de marge en numéraire reçus des contreparties bancaires au travers de contrats collatéraux sur dérivés, et les résultats statutaires de la Société peuvent être impactés par des gains ou pertes latentes sur les dérivés utilisés à des fins de couverture de change ou autre. La Société prévoit que les dividendes reçus de ses filiales, ainsi que ses autres sources de financement disponibles, continueront à couvrir ses charges d'exploitation.

Resources internes de trésorerie : filiales du Groupe

Les principales ressources de trésorerie des filiales d'assurance du Groupe sont les primes encaissées, les revenus financiers et les produits de cession d'actifs. Ces ressources sont essentiellement utilisées pour le paiement des sinistres et des prestations aux assurés, ainsi que pour faire face aux charges d'exploitation et aux investissements. La trésorerie des activités d'assurance du Groupe est affectée, entre autres, par la qualité des investissements réalisés et par leur liquidité ainsi que par le rythme des règlements à effectuer aux assurés.

La Note 14.9.1 de la Section IV « états financiers consolidés » de ce Rapport Annuel, fournit des informations sur les cadences estimées de paiements et de rachats liés aux contrats vie, épargne, retraite et Dommages.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Les besoins de trésorerie de ces filiales d'assurance peuvent être affectés par les rachats, les retraits, les maturités et les garanties offertes aux assurés, y compris les garanties sous forme de rendement minimum ou les garanties décès, en particulier dans le cas de contrats en unités de compte (cf. Section 1.2 - Information sur la Société, « Informations Sectorielles – vie, épargne, retraite – Rachats »).

La politique d'investissement des filiales d'assurance vie, épargne et retraite d'AXA est conçue pour faire concorder les rendements et les durées estimées de leurs actifs avec les engagements prévus par les contrats d'assurance. Les sociétés contrôlent régulièrement la valeur et la durée de leurs placements et la performance de leurs actifs financiers. L'évolution des marchés peut affecter le niveau des rachats de contrats et les besoins de trésorerie prévus dans l'immédiat et à long terme. Grâce à un suivi hebdomadaire des taux de rachat, les filiales sont capables d'ajuster leurs portefeuilles d'actifs en conséquence.

DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE

Les besoins de trésorerie de ces filiales peuvent être affectés par le coût des sinistres constatés lors de leur règlement.

Les flux de trésorerie d'exploitation de ces filiales sont généralement positifs, sauf événements exceptionnels. Une partie de ces flux est investie dans des placements cotés à court terme et liquides de façon à gérer les risques de liquidité attachés à de tels événements.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUES

Les principales ressources de ces filiales sont les flux de trésorerie provenant de leur activité ainsi que, le cas échéant, les produits d'émission d'actions nouvelles, les tirages sur lignes de crédit, les valeurs données en pension et les autres emprunts contractés auprès d'établissements de crédit, ou autres (dont la Société).

Les besoins de trésorerie des filiales de gestion d'actifs découlent de leur activité qui génère des besoins en fonds de roulement, en particulier pour financer les commissions prépayées sur certains produits de type fonds d'investissements chez AllianceBernstein ou constituer la trésorerie investie au lancement des fonds chez AllianceBernstein et AXA Investment Managers.

Ressources et gestion de liquidité

Dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers en 2009, AXA a continué à gérer son risque de liquidité d'une manière prudente et conservatrice, et a affiché une bonne résistance en termes de trésorerie.

Au 31 décembre 2009, la liquidité du Groupe reste solide avec :

- un solde de trésorerie élevé sur l'ensemble des segments opérationnels (la Note 12 aux états financiers consolidés inclus dans le Chapitre 4 de ce Rapport Annuel fournit des informations sur les flux de trésorerie opérationnels). Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie d'AXA s'élève à 18.210 millions d'euros, nets de ses découverts bancaires (1.356 millions d'euros) ;
- une structure financière renforcée avec (i) une dette financière nette totale principalement subordonnée et maintenue à une maturité longue, avec 2,3 milliards d'euros de remboursements sur les trois prochaines années sur un montant total net de 13,5 milliards d'euros, sur la base d'un remboursement anticipé à la première date de majoration d'intérêts pour la dette subordonnée, et (ii) un niveau d'endettement conforme à des exigences de notation élevée (taux d'endettement : 26 % ⁽¹⁾ à fin 2009, contre 35 % à fin 2008 ; couverture des intérêts financiers : 7,9x ⁽²⁾ à fin 2009 contre 8,5x à fin 2008) ;
- une solidité financière du Groupe lui assurant un large accès aux différents marchés, par l'intermédiaire de programmes de dettes standardisées : à fin 2009, une enveloppe de 5 milliards d'euros de billets de trésorerie français, de 1,5 milliard de dollars de billets de trésorerie américains et de 12 milliards d'euros sous documentation EMTN.

AXA a un cadre de gestion de la liquidité rigoureux, comprenant (i) un suivi régulier de la situation de la trésorerie en termes de ressources (suivi mensuel des sources de trésorerie incluant les obligations d'état ainsi qu'une partie du portefeuille actions et obligations du secteur privé) et de besoins (suivi mensuel des taux de rachat dans chaque entité ainsi qu'au niveau du Groupe), (ii) des lignes de crédit confirmées et non utilisées d'un montant de 8,8 milliards d'euros à fin 2009, en hausse de 2,7 milliards d'euros par rapport à fin 2008, et (iii) l'existence d'un plan de secours de liquidité, permettant de résister à d'éventuelles crises de liquidité, d'environ 27 milliards d'euros d'actifs éligibles aux appels d'offres de la Banque Centrale Européenne (dont 25 milliards d'euros immédiatement disponibles) à fin 2009, en augmentation de respectivement 8 et 10 milliards d'euros par rapport à fin 2008, constituant une source alternative complémentaire de refinancement très significative.

De plus, dans le cadre de son dispositif de contrôle des risques, AXA maintient depuis de nombreuses années une vigilance constante sur les clauses contractuelles engageant le Groupe, en particulier celles pouvant entraîner l'exigibilité anticipée de passifs financiers (« covenants ») ou les clauses d'exigibilité liées à ses notations de solidité financière, qui pourraient donner aux prêteurs ou autres contreparties un droit d'exigibilité de remboursement anticipé, d'obtention d'une garantie ou un accès à d'autres recours, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa structure financière. En particulier, les lignes de crédit confirmées d'AXA sont libres de toutes clauses de cette nature.

DETTES SUBORDONNÉES

Sur une base consolidée, les dettes subordonnées (y compris instruments dérivés) s'élèvent à 6.352 millions d'euros, après prise en compte de toutes les éliminations intra-groupe et hors dettes à durée indéterminée (TSS/TSDI), qui sont classées en capitaux propres conformément à ce qui est décrit à la Note 1.12.2. du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés ») contre 6.734 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La baisse de 382 millions d'euros, ou 379 millions d'euros à taux de change constants, s'explique principalement par la baisse de la valeur de marché de 418 millions des swaps de taux d'intérêt et de devises.

Depuis janvier 2007, seules les obligations 2017 d'AXA sont toujours convertibles (6,6 millions d'obligations au 31 décembre 2009). Pour neutraliser l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a acheté auprès d'une contrepartie bancaire des options d'achat sur les actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique. Selon les termes de ce mécanisme, une option est automatiquement exercée à chaque conversion d'obligation convertible. En conséquence, chaque émission d'action nouvelle découlant de la conversion de l'obligation sera compensée par la remise par la banque à AXA d'une action AXA au titre des options d'achat (actions qu'AXA entend annuler en vue d'éviter l'augmentation du nombre d'actions AXA en circulation, ou un effet dilutif).

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions pouvant être émises par conversion d'obligations était de 29,2 millions.

Les mouvements sur ces postes sont décrits en Note 16 du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés ».

(1) *(Dettes de financement nettes + dettes subordonnées à durée indéterminée) divisé par (fonds propres, hors juste valeur constatée en fonds propres + dettes de financement nettes).*

(2) *Incluant la charge financière au titre de la dette subordonnée à durée indéterminée.*

Les maturités contractuelles des dettes de financement sont détaillées en Note 16.3 du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés ».

DETTES DE FINANCEMENT REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES

Sur une base consolidée, les dettes représentées par des titres s'élevaient à 2.937 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 6.564 millions d'euros au 31 décembre 2008), soit une diminution de 3.627 millions d'euros. À taux de change constants, la baisse est de 3.622 millions d'euros, principalement liée au remboursement de billets de trésorerie par AXA SA pour un montant de 4,6 milliards d'euros, partiellement compensé par une nouvelle dette senior de 1.000 millions d'euros chez AXA SA dans un marché plus favorable.

Les mouvements sur ce poste sont décrits dans la Note 16 du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés ».

DETTES DE FINANCEMENT ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Au 31 décembre 2009, les dettes contractées par AXA et ses filiales auprès des entreprises du secteur bancaire s'élevaient à 921 millions d'euros contre 1.216 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une baisse de 350 millions d'euros à taux de change constants principalement liée au remboursement d'une dette de 1.000 millions d'euros chez AXA SA auprès d'un pool bancaire (« club deal »), partiellement compensé par une nouvelle dette de 758 millions d'euros.

AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

Autres dettes émises représentées par des titres

Au 31 décembre 2009, les autres dettes émises représentées par des titres s'élevaient à 951 millions d'euros, contre 966 millions d'euros à fin 2008. Cette baisse de 15 millions d'euros, s'explique principalement par une diminution de 30 millions d'euros de billets de trésorerie d'AllianceBernstein et une diminution de 135 millions d'euros chez Australie et Nouvelle-Zélande car les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans le bilan consolidé au 31 décembre 2009. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse de 98 millions d'euros chez AXA et une hausse de 84 millions d'euros des dettes émises représentées par des titres des CDOs.

Autres dettes envers des établissements de crédit (y compris les découverts bancaires)

Au 31 décembre 2009, les autres dettes envers des établissements de crédit représentent 4.266 millions d'euros (y

compris les découverts bancaires pour 1.356 millions d'euros), en baisse de 1.444 millions d'euros par rapport à fin 2008 (5.710 millions d'euros, y compris les découverts bancaires pour 1.415 millions d'euros). Cette baisse s'explique principalement par le remboursement de 1.413 millions d'euros des dépôts dans le cadre de contrats de collatéraux d'AXA SA pour l'appel de marge auprès des Banques.

Les mouvements sur ce poste sont décrits dans la Note 17 du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés ».

ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES

Le 4 décembre 2009, la Société a émis 2.041 millions d'euros de capital avec droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants d'AXA. Cette augmentation de capital servira à saisir de futures opportunités d'acquisition, en priorité dans les marchés à forte croissance, incluant le rachat potentiel des intérêts non assortis de contrôle en Europe centrale et de l'Est, ainsi que la transaction proposée au conseil d'administration d'AXA Asia Pacific Holdings, tout en conservant un bilan solide.

Depuis plusieurs années, AXA propose à ses collaborateurs de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. À ce titre, en 2009, les salariés ont investi un total de 393 millions d'euros conduisant à l'émission de 26,4 millions de nouveaux titres. À fin 2009, les employés d'AXA (y compris les agents) détenaient environ 5,9 % des actions en circulation et 6,9 % des droits de vote.

DIVIDENDES REÇUS

En 2009, la Société a reçu 2.718 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2008 (contre respectivement 2.674 millions d'euros en 2008 et 2.178 millions d'euros en 2007), dont 295 millions d'euros en devises autres que l'euro (2008 : 392 millions d'euros, 2007 : 213 millions d'euros). La hausse des dividendes en 2009 (+ 44 millions d'euros) s'explique essentiellement par la hausse de 24 millions d'euros des dividendes reçus des sociétés européennes, s'élevant à 2.352 millions d'euros, y compris une augmentation de 1.250 millions d'euros des dividendes reçus de AXA France Assurance s'élevant à 1.987 millions d'euros (dont 900 millions d'euros en actions) partiellement compensée par une diminution de 1.053 millions d'euros des dividendes provenant d'AXA Holding Belgium, aucun dividende n'a en effet été versé en 2009. Les dividendes versés par AXA Holding Belgium en 2008 (1.053 millions d'euros) correspondaient aux plus-values de cessions non récurrentes provenant de la cession des activités aux Pays-Bas en 2007.

La Société n'est pas soumise à des restrictions de distribution de dividendes, à condition que les profits accumulés soient suffisants pour couvrir la distribution et que le ratio de solvabilité du Groupe soit supérieur à 100 % après distribution du dividende en numéraire. Cependant, de nombreuses filiales du Groupe, en particulier les compagnies d'assurance, sont soumises à des restrictions sur le montant des fonds distribuables aux actionnaires. Pour plus d'informations sur les restrictions de

distribution, se référer à la Note 28.3 du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés ».

La Société prévoit que les dividendes reçus de ses filiales, ainsi que ses autres sources de financement disponibles, continueront à couvrir ses charges d'exploitation, ses investissements courants, le paiement de l'ensemble de sa charge d'intérêts et celui du dividende, au cours de chacune des trois prochaines

années. La Société prévoit également que les investissements anticipés dans ses filiales et dans les opérations existantes, les acquisitions futures et les investissements stratégiques, pourront être financés par les flux de trésorerie disponibles, après paiement du dividende et des charges d'exploitation, par le produit de la vente d'actifs non stratégiques, et par d'éventuelles futures émissions d'emprunts et d'actions.

Emplois de trésorerie

En termes de trésorerie, les charges d'intérêt versées par la Société en 2009 s'élèvent à 1.292 millions d'euros (2008 : 1.275 millions d'euros, 2007 : 938 millions d'euros) ou 1.180 millions d'euros après impact des produits dérivés de couverture (2008 : 1.134 millions d'euros, 2007 : 646 millions d'euros) ; dans TSS/TSDI 443 millions d'euros (2008 : 468 millions d'euros, 2007 : 421 millions d'euros). Le montant consolidé des charges d'intérêts versées en numéraire au cours de l'année

2009 s'élève à 425 millions d'euros (2008 : 653 millions d'euros, 2007 : 554 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2009, la Société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,40 euro par action au titre de l'exercice 2008, représentant un total de 836 millions d'euros (1,20 euro par action et 2.473 millions d'euros en 2008 au titre de l'exercice 2007). L'intégralité de ces dividendes a été versée en numéraire.

Marge de solvabilité

Les réglementations nationales des pays dans lesquels AXA opère exigent de chaque société d'assurance le maintien d'un ratio de solvabilité minimum, dont le principal objet est la protection des assurés. Les filiales d'assurance d'AXA veillent à la conformité à ces réglementations de manière régulière, et sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables au 31 décembre 2009.

Le calcul de la marge de solvabilité inclut des variables qui sont fonction de multiples paramètres économiques, financiers ou techniques.

La Directive européenne du 27 octobre 1998, sur la surveillance complémentaire des entreprises d'assurance faisant partie d'un groupe d'assurance, a rendu obligatoire, à compter des comptes de l'exercice 2001, un calcul de marge de solvabilité ajustée au niveau du Groupe. Cette directive a été transposée en France par l'ordonnance du 29 août 2001, laquelle a fait l'objet d'un décret d'application le 14 mars 2002. Par ailleurs, la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des entreprises d'assurance appartenant à un « conglomérat financier » a été mise en place par la directive 2002/87/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2002. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 12 décembre 2004 qui a introduit la notion de conglomérat financier dans le Code des assurances. Selon son article 20, les dispositions de cette ordonnance sont applicables pour la première fois aux comptes ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les différents éléments considérés par le Groupe comme capital disponible sont déterminés conformément aux règles applicables selon Solvency I, qui ne sont pas encore harmonisées en Europe dans l'attente de Solvency II. Au 31 décembre 2009, le capital

disponible s'élève à 37,7 milliards d'euros (28,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008, et 31,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007) et se compose principalement :

- (i) Des capitaux propres consolidés, déduction faite du dividende proposé : 39,4 milliards d'euros (34,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 33,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007), y compris la part des intérêts non assortis de contrôle, mais à l'exclusion des réserves liées à la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente et des dettes à durée indéterminée ;
- (ii) Des plus-values latentes brutes et autres : 14,0 milliards d'euros (10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 13,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007) ;
- (iii) Des dettes subordonnées admissibles : 11,0 milliards d'euros (11,0 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 10,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007) ;
- (iv) D'actifs localement admissibles : 3,4 milliards d'euros (2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007) ;
- (v) De la déduction des actifs incorporels (hors écart d'acquisition relatif à AllianceBernstein, ce dernier faisant partie intégrante de la valeur nette comptable) : 24,5 milliards d'euros (25,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 24,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007), et de la déduction de la valeur nette comptable des participations consolidées détenues dans les établissements de crédit, les sociétés d'investissement et les institutions financières : 4,4 milliards d'euros (4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

AXA n'est pas considéré comme un conglomérat financier. Mais, en application du décret du 19 septembre 2005, lorsque l'entreprise n'est pas soumise à une surveillance complémentaire à ce titre, la marge de solvabilité est néanmoins diminuée des participations que l'entreprise détient dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou des établissements financiers si le Groupe en détient plus de 20 %.

Les obligations subordonnées émises par la Société bénéficient d'un traitement en capital favorable de la part du régulateur d'assurance français et des agences de notation.

La Société a émis des obligations subordonnées à durée déterminée, des obligations subordonnées à durée indéterminée (« TSDI »), et des obligations super-subordonnées à durée indéterminée (« TSS »).

Ces obligations contiennent des clauses ayant pour objectif de permettre à la Société de poursuivre son activité en cas de détérioration de sa situation financière.

Les TSS incluent ainsi des clauses d'absorption de pertes selon lesquelles la valeur nominale des titres est réduite dans certaines circonstances affectant la marge de solvabilité consolidée du Groupe. Le montant nominal réduit constitue la nouvelle référence pour le calcul de l'intérêt. Ce nominal peut être reconstitué ultérieurement en cas de restauration de la marge de solvabilité.

En outre, les obligations subordonnées comportent des mécanismes de suspension ou d'annulation des intérêts, qui peuvent être optionnels ou obligatoires selon les cas.

En ce qui concerne les TSDI, la Société peut suspendre le paiement des intérêts sous certaines conditions (par exemple absence de vote d'un dividende sur les actions ordinaires lors de la précédente Assemblée Générale des actionnaires, notification d'une demande de restaurer la solvabilité par le régulateur d'AXA ou d'une de ses filiales principales).

Ces intérêts peuvent être ultérieurement payés par la Société. La régularisation de ces intérêts devient due dans certains cas (par exemple paiement de dividende, notification de la fin de la demande de restauration de la solvabilité, liquidation de la Société, remboursement du TSDI).

En outre, pour la plupart des TSS émis, dans certaines circonstances ayant un impact sur le résultat net et les fonds propres consolidés du Groupe, le paiement des intérêts doit être suspendu. La Société a la possibilité pendant une durée de 5 ans de régulariser ces intérêts, suivant les modalités alternatives de règlement prévues (par exemple, paiement avec le produit de

l'émission d'action nouvelle ou la vente d'actions autodétenues sous certaines conditions, émission de TSS ou d'actions de préférence, augmentation du nominal de TSS sous certaines conditions). À l'issue de cette période de cinq ans les intérêts qui n'auraient pas été versés dans ces conditions ne seraient plus exigibles.

La régularisation de ces intérêts devient due dans certains cas et la Société s'est engagée à faire ses meilleurs efforts pour y parvenir (par exemple remboursement de TSS, liquidation de la Société, paiement d'un dividende ou d'un intérêt sur un TSS, rachat d'actions ordinaires hors programme de rachat d'actions, rachat d'actions de préférence ou rachat de TSS).

La Société a, en outre, l'option d'annuler le paiement des intérêts des TSS afin d'éviter une dégradation de la situation financière du Groupe, sous certaines conditions (par exemple dans l'année précédant la date de paiement de l'intérêt, la Société n'a pas payé de dividende ou d'intérêt sur un TSS, ni racheté des actions hors programme de rachat d'actions, ni racheté ou remboursé des TSS).

Cependant en cas de survenance de certaines circonstances affectant la marge de solvabilité consolidée de la Société, les intérêts des TSS doivent être annulés.

Par référence à la réglementation actuelle exposée précédemment, le ratio de solvabilité ajusté est estimé à 171 % au 31 décembre 2009 contre 127 % au 31 décembre 2008 (154 % au 31 décembre 2007). L'augmentation résulte principalement de la hausse du résultat opérationnel, de l'amélioration des marchés financiers ainsi que de l'augmentation de capital réalisée au 4^e trimestre 2009. Le calcul du ratio de solvabilité ajusté doit être revu par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM)⁽¹⁾, qui contrôle, en France, l'application de ces directives.

Dans l'hypothèse où les fonds propres de la Société et/ou une de ses filiales venaient à descendre en deçà des exigences réglementaires, les régulateurs des activités d'assurance disposent de moyens d'action importants. Dès lors que les filiales ne maintiendraient pas un niveau de fonds propres adéquat au regard des exigences réglementaires et/ou de leurs positions concurrentielles, la Société pourrait être amenée à les supporter financièrement, ce qui est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'état de ses liquidités.

Notation de solidité financière

Les notations de capacité de règlement des sinistres et de solidité financière sont devenues des facteurs de plus en plus importants pour déterminer la situation concurrentielle des compagnies d'assurance entre elles. Les agences de notation révisent de manière récurrente leurs notations et leurs méthodologies, et peuvent de ce fait modifier leur notation à tout moment. En conséquence, nos notations actuelles pourraient ne pas être

maintenues. Dans un contexte de crise financière et au vu de la détérioration des marchés financiers au cours des derniers mois, certaines agences de notation ont revu à la baisse leurs perspectives concernant le secteur de l'assurance vie et ont déclassé un nombre d'entreprises de plus en plus important. En février 2009, Standard & Poor's a confirmé la notation AA pour la qualité du crédit et la solidité financière des principales filiales

(1) Depuis le 9 mars 2010, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) est remplacée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), nouvelle autorité administrative indépendante issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'ACAM.

d'AXA exerçant des activités d'assurance ainsi que la notation A+ pour la qualité du crédit de la Société. Standard & Poor's a néanmoins revu à la baisse ses perspectives qui sont passées de « stables » à « négatives » tout en indiquant que les bases d'AXA demeurent solides et largement suffisantes pour permettre au Groupe de résister aux conditions de marché et de maintenir une notation de catégorie 'AA' sur le moyen terme. Moody's Investors Services a, d'une part, confirmé la notation Aa3 pour la qualité de crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance et a, d'autre part, maintenu la notation A2 pour la Société. Par ailleurs, Moody's n'a pas revu ses perspectives qui restent donc « stables ». En mars 2009, Fitch Ratings a (i) abaissé d'un cran la notation de solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance, passant de AA à AA-, et (ii) abaissé les notations de la Société suivantes : les obligations senior passent de A+ à A- (deux crans), les obligations subordonnées passent de A à BBB+ (deux crans) et les obligations à court terme passent de F1+ à F1 (un cran). Fitch Ratings a aussi revu ses perspectives qui sont passées de « stables » à « négatives ».

Le Management surveille attentivement les notations du Groupe, et estime que ces notations devraient se maintenir à des niveaux suffisants pour que le Groupe et ses filiales conservent leur positionnement concurrentiel. Toutefois, compte tenu de la situation défavorable des marchés et des conditions économiques globales, le Management ne peut prévoir avec certitude le calendrier ni l'ampleur des prochaines révisions de notation.

Une révision à la baisse, même potentielle, des notations, et plus particulièrement le passage sous la notation AA, pourrait avoir des effets négatifs pour la Société tels que (i) la dégradation de notre situation concurrentielle, (ii) notre incapacité à distribuer de nouvelles polices d'assurance (iii) l'augmentation des taux de rachat ou de résiliation des polices d'assurance existantes (iv) l'augmentation du coût de réassurance, (v) notre incapacité à trouver des moyens de financement et/ou l'augmentation du coût de ces financements, (vi) la nécessité de constituer des garanties additionnelles pour certains contrats, (vii) l'impact négatif sur nos relations avec les créanciers ou les contreparties commerciales et/ou (viii) l'impact négatif significatif sur la confiance du public. Chacune de ces hypothèses pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, notre niveau de liquidité, notre résultat d'exploitation, nos revenus ainsi que sur notre situation financière.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, sa trésorerie, ses résultats opérationnels, sa situation financière et pourraient par exemple, augmenter ses besoins de trésorerie afin de répondre à une augmentation des demandes de rachat et/ou d'appels de marge reçus des contreparties bancaires au travers de contrats de collatéraux, nécessiter la cession d'actifs financiers à des prix défavorables, ou la souscription d'emprunts à des taux d'intérêts désavantageux afin de collecter la trésorerie nécessaire, et/ou influencer négativement la capacité du Groupe à souscrire de nouveaux contrats d'assurance ou d'autres produits, du fait de la dégradation de l'image de marque découlant d'une abaissement de notre notation, et de l'impact que celui-ci aurait sur la confiance du public dans le Groupe.

Événements postérieurs à la clôture et affectant les ressources de trésorerie de la Société

Un dividende de 0,55 euro par action sera proposé lors de l'Assemblée Générale d'AXA qui se tiendra le 29 avril 2010. Le dividende sera mis en paiement le 6 mai 2010, la date de détachement du dividende étant fixée au 3 mai 2010. Pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 %, soit 0,22 euro par action. Ces personnes physiques peuvent, sauf exceptions, opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire

libératoire au taux de 18 %, cette option faisant perdre le bénéfice de l'abattement de 40 % mentionné précédemment. Les contributions sociales (CSG, CRDS et prélèvement social) de 12,1 % dues par les résidents fiscaux français sont, dans tous les cas, prélevées à la date de paiement des dividendes.

Se reporter à la Note 31 du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés » pour les autres événements postérieurs à la clôture.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunération des dirigeants, principaux actionnaires et informations liées

2.1 MANDATAIRES SOCIAUX, DIRIGEANTS ET SALARIÉS	102
Structure de gouvernance	102
Le Conseil de Surveillance	102
Les Comités du Conseil de Surveillance	111
Le Directoire	114
Le Comité Exécutif	118
Filiales	119
Effectifs	120
2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS	121
Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants	121
Options de souscription ou d'achat d'actions	135
Actions de performance (« Performance Shares ») et unités de performance (« Performance Units »)	146
Actions détenues par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	153
Opérations déclarées en 2009 par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les titres de la Société	156
Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux	158
Actionnariat salarié	160
2.3 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES	161
2.4 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	164
Répartition du capital	164
Informations au 31 décembre 2009 sur les obligations subordonnées convertibles en actions AXA	168
Transactions avec des parties liées, actionnariat salarié et protocoles d'accord	168
Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	170
2.5 LA COTATION	174
Marchés	174

2.1 MANDATAIRES SOCIAUX, DIRIGEANTS ET SALARIÉS

La mise en œuvre de principes de gouvernement d'entreprise est une priorité d'AXA depuis de nombreuses années. Les actions d'AXA sont cotées sur Euronext Paris et ses ADR de même que ses ADS sont cotés à la bourse de New York ⁽¹⁾ (*New York Stock Exchange*). En conséquence, AXA est soumis aux pratiques et obligations en vigueur tant en France qu'aux États-Unis en matière de gouvernement d'entreprise, notamment la loi Sarbanes-Oxley et le Code de commerce français.

En 2008, AXA a adopté le Code AFEP/MEDEF (défini ci-après) comme Code de gouvernement d'entreprise de référence. Le Code AFEP/MEDEF comprend les recommandations du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 ainsi que des recommandations de janvier 2007 et octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (ci-après le « Code AFEP/MEDEF »).

Structure de gouvernance

Depuis 1997, la société AXA est organisée selon une structure de gouvernance duale composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Le 7 octobre 2009, AXA a annoncé son intention de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 une transformation de son mode de gouvernance. Sous réserve de l'approbation de cette proposition par les actionnaires d'AXA, la structure duale actuelle composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire sera remplacée par une organisation à Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a approuvé le 17 février 2010 les propositions de modifications des statuts requises par cette évolution de la gouvernance. Le Conseil de Surveillance a également décidé de recommander l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Henri de Castries

exercerait les fonctions de Président Directeur Général (PDG). Cette proposition de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ne constitue pas une volonté d'AXA d'instituer, de manière permanente, une réunion de ces fonctions. La recommandation du Conseil de Surveillance résulte d'une analyse des circonstances du Groupe à ce stade de son développement, de l'expérience et des qualités personnelles et professionnelles d'Henri de Castries ainsi que du souhait du Conseil d'optimiser les processus de décision du Groupe et sa réactivité.

Une description plus détaillée de la structure de gouvernance envisagée figure dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 (pages 472 et 473 du présent Rapport Annuel).

Le Conseil de Surveillance

MISSION ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et en rend compte aux actionnaires. Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et exerce un contrôle permanent de la gestion d'AXA. Les membres du Directoire peuvent également être démis de leurs fonctions par une décision du Conseil de Surveillance ou de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'article 12 des statuts de la Société dresse la liste des opérations ou décisions devant être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit ;

(1) Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au New York Stock Exchange (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la Securities and Exchange Commission (SEC). AXA a déposé un formulaire Form 25 auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription Form 15 auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt.

- Les accords de partenariats stratégiques ;
- La mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice du personnel salarié de la Société ainsi que du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions (actions de performance) au bénéfice des membres du Directoire de la Société ;
- Les propositions de modifications statutaires soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ;
- Les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- Les propositions de dates de paiement du dividende et des éventuels acomptes sur dividende.

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

Les principes régissant le fonctionnement et l'organisation du Conseil de Surveillance et de ses comités, ainsi que la rémunération de leurs membres sont formalisés dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, qui décrit notamment les pouvoirs ainsi que les missions et obligations du Conseil de Surveillance et des comités qui lui sont rattachés.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois chaque trimestre. Des réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir périodiquement hors la présence des membres du Directoire. Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent en général huit jours à l'avance toutes les informations utiles sur les points figurant à l'ordre du jour de leur prochaine réunion. Comme le prévoit le Règlement Intérieur du Conseil, ils sont en outre informés de manière régulière et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société ou au Groupe.

En vertu des statuts de la Société, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu de détenir un minimum de 100 actions

AXA. Par ailleurs, afin que leurs intérêts personnels convergent avec ceux de la Société, le Règlement Intérieur du Conseil fixe pour objectif à chaque membre du Conseil de Surveillance de détenir avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de sa première nomination, un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant en valeur au moins équivalent au montant brut des jetons de présence perçus au titre de l'exercice précédent.

COMPOSITION

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans conformément à l'article 10 des statuts.

Au 31 décembre 2009, le Conseil de Surveillance comprenait quatorze membres nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, dont cinq de nationalité étrangère. Conformément à la réglementation applicable, un membre du Conseil de Surveillance est élu tous les 4 ans par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société parmi des candidats désignés par les salariés actionnaires du Groupe AXA, en application d'un processus de sélection interne. Aucun membre du Conseil n'est élu par les salariés. Le Conseil de Surveillance ne comprend aucun membre prenant part au vote avec voix consultative uniquement (censeur).

Chaque année, le Conseil de Surveillance s'attache à apprécier la situation d'indépendance de chacun de ses membres au regard des recommandations du Code AFEP/MEDEF et, s'agissant des membres de son Comité d'Audit, au regard de la loi américaine Sarbanes-Oxley. Au 17 février 2010, sur ses quatorze membres, onze ont la qualité de membres indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF, tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance, ou de la loi américaine Sarbanes-Oxley. Il s'agit de Mme Dominique Reiniche, MM. Jacques de Chateaufieux, Léo Apotheker, Norbert Dentressangle, Jean-Martin Folz, Anthony Hamilton, François Martineau, Gérard Mestrallet, Giuseppe Mussari, Ramon de Oliveira et Ezra Suleiman. En outre, le Conseil de Surveillance a pris les mesures nécessaires afin de s'assurer que tous les membres du Comité d'Audit sont indépendants au regard des principes établis par la loi Sarbanes-Oxley.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2009

Nom (âge) et fonction actuelle au sein d'AXA	Fonction principale au 31 décembre 2009	Adresse professionnelle principale	Première nomination/ fin de mandat
Jacques de Chateaufieux (58 ans) ^(a) Président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance d'AXA Président Directeur Général de BOURBON	BOURBON 33, rue du Louvre 75002 Paris	Avril 2005/2013 Assemblée Générale Annuelle
Norbert Dentressangle (55 ans) ^(a) Vice-Président du Conseil de Surveillance	Président de Financière de Cuzieu (SAS)	Financière Norbert Dentressangle 30bis, rue Sainte-Hélène 69287 Lyon Cedex 02	Mai 2006/2010 Assemblée Générale Annuelle
Léo Apotheker (56 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	CEO de SAP AG	SAP AG Building Capital 8 32, rue de Monceau 75008 Paris	Février 2005/2011 Assemblée Générale Annuelle
Wendy Cooper (59 ans) Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires	Senior Vice-President et Directeur Juridique Adjoint d'AXA Financial, Inc. (États-Unis)	AXA Financial, Inc. 1290 Avenue of the Americas New York, NY 10104 États-Unis	Avril 2008/2012 Assemblée Générale Annuelle
Jean-Martin Folz (62 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Président de l'AFEP (<i>Association Française des Entreprises Privées</i>)	AFEP 11, avenue Delcassé 75008 Paris	Mai 2007/2011 Assemblée Générale Annuelle
Jean-René Fourtou (70 ans) Membre du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance de Vivendi	Vivendi 42, avenue de Friedland 75008 Paris	Avril 1990/2011 Assemblée Générale Annuelle
Anthony Hamilton (68 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Président non-exécutif d'AXA UK plc (Royaume-Uni) et d'AXA Equity and Law plc (Royaume-Uni)	AXA UK plc 5 Old Broad Street London EC2N 1AD Royaume-Uni	Janvier 1996/2013 Assemblée Générale Annuelle
François Martineau (58 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Avocat	Lussan & Associés 250 bis, boulevard Saint-Germain 75007 Paris	Avril 2008/2012 Assemblée Générale Annuelle
Gérard Mestrallet (60 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Président-Directeur Général de GDF SUEZ	GDF SUEZ 22, rue du Docteur-Lancereaux 75008 Paris	Janvier 1997/2011 Assemblée Générale Annuelle
Giuseppe Mussari (47 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A. (Italie)	Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A. Piazza Salimbeni, 3 53100 Siena Italie	Mai 2007/2011 Assemblée Générale Annuelle
Ramon de Oliveira (55 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Gérant associé de ROC Partners (États-Unis)	ROC Partners 580 Park Avenue New York, NY 10065 États-Unis	Avril 2009/2013 Assemblée Générale Annuelle
Michel Pébereau (67 ans) Membre du Conseil de Surveillance	Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas	BNP Paribas 3, rue d'Antin 75002 Paris	Janvier 1997/2013 Assemblée Générale Annuelle
Mme Dominique Reiniche (54 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Présidente Europe de The Coca-Cola Company	The Coca-Cola Company Groupe Europe 27, rue Camille-Desmoulins 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9	Avril 2005/2013 Assemblée Générale Annuelle
Ezra Suleiman (68 ans) ^(a) Membre du Conseil de Surveillance	Professeur de Sciences Politiques à l'Université de Princeton – Chaire IBM (États-Unis)	EPS/PIIRS Aaron Burr Hall Princeton University Princeton, N.J. 08544 États-Unis	Avril 2003/2011 Assemblée Générale Annuelle

(a) Indépendant.

M. Claude Bébéar est Président d'Honneur du Conseil de Surveillance depuis le 22 avril 2008.

Lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, les actionnaires de la Société seront appelés à se prononcer sur un changement du mode de gouvernance de la Société par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a approuvé, le 17 février 2010, les propositions de modifications des statuts requises et a émis, sur la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance, un avis favorable à la nomination des 15 personnes suivantes en qualité de membres du futur Conseil d'Administration :

- Mmes Wendy Cooper (représentante des salariés actionnaires) et Dominique Reiniche (indépendante), MM. Henri de Castries, Jacques de Chateaufieux (indépendant), Norbert Dentressangle (indépendant), Denis Duverne, Jean-Martin Folz (indépendant), Anthony Hamilton (indépendant), François Martineau (indépendant), Giuseppe Mussari (indépendant), Michel Pébereau, Ramon de Oliveira (indépendant) et Ezra Suleiman (indépendant). Leurs curriculum vitae sont présentés ci-après dans la présente Section 2.1 ; et
- Mmes Isabelle Kocher et Suet-Fern Lee, dont le Conseil de Surveillance a examiné la situation au regard des recommandations du Code AFEP/MEDEF. Le Conseil de Surveillance a conclu que Mmes Isabelle Kocher et Suet-Fern Lee devaient être considérées comme indépendantes.

Mme Isabelle Kocher, née en 1966, est diplômée de l'École Normale Supérieure (ENS-Ulm) et membre du Corps des

Mines. De 1997 à 1999, elle est en charge du budget des télécommunications et de la défense au Ministère de l'Économie. De 1999 à 2002, elle est conseillère pour les affaires industrielles au Cabinet du Premier Ministre (Lionel Jospin). En 2002, elle rejoint le Groupe Suez où elle occupera divers postes : de 2002 à 2005, au département Stratégie et Développement ; de 2005 à 2007, Directeur de la Performance et de l'Organisation ; de 2007 à 2008, Directeur Général Délégué de Lyonnaise des Eaux. Depuis 2009, Mme Isabelle Kocher est Directeur Général de Lyonnaise des Eaux, en charge du développement de l'eau en Europe.

Mme Suet-Fern Lee, née en 1958, est diplômée en droit de l'Université de Cambridge (1980). En 1981, elle devient avocate au *Gray's Inn* à Londres. En 1982, elle est admise au Barreau de Singapour. Elle est Présidente de l'*Inter-Pacific Bar Association* (IPBA) et membre du conseil de l'*International Bar Association*. Elle préside le Conseil d'Administration de l'*Asian Civilisations Museum*, est membre du *National Heritage Board*, membre du Conseil Consultatif de l'école de droit de la *Singapore Management University*, trustee de la *Nanyang Technological University* et membre du *Singapore Institute of Directors*. Depuis 2000, elle est Directeur Senior du cabinet Stamford Law Corporation (Singapour).

Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil d'Administration serait donc composé de 15 membres dont 11 considérés par le Conseil de Surveillance comme indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2009

En 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni à onze reprises, avec un taux moyen d'assiduité de 83,77 %. Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-dessus, les activités du Conseil de Surveillance se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- La revue de la stratégie du Groupe ;
- L'examen des comptes de l'exercice 2008 et des comptes semestriels 2009 ;
- La revue des rapports des comités du Conseil de Surveillance ;
- L'autorisation des principaux projets d'acquisitions et de cessions ;
- La revue du portefeuille d'activités et des affaires du Groupe ;
- La revue de la gouvernance d'AXA et du projet de remplacement de l'actuelle structure duale composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire par une structure à Conseil d'Administration ;
- L'examen de la nomination de M. Henri de Castries comme Président-Directeur Général dans l'hypothèse où la modification de gouvernance serait approuvée par les actionnaires ;
- La revue de l'organisation de la direction du Groupe et la proposition de mise en place des *global business lines* ;
- L'auto-évaluation du Conseil de Surveillance.

INFORMATIONS SUR LES MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ⁽¹⁾

Jacques de CHATEAUVIEUX,

Président et membre du Conseil de Surveillance d'AXA

58 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

BOURBON – 33, rue du Louvre – 75002 Paris, France

Expertise et expérience

M. Jacques de Chateaufieux est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion (Paris) et de l'Université de Columbia (New York). En 1975, il entre à l'Union des Transports Aériens en tant que contrôleur de gestion. De 1977 à 1979, il est consultant au sein du Boston Consulting Group (BCG). Depuis 1979, M. Jacques de Chateaufieux est Président Directeur Général de BOURBON. De 1989 à 2001, il développe BOURBON en un conglomérat international puis introduit le Groupe à la bourse de Paris en 1998. À partir de 2001, il met en œuvre une stratégie de recentrage qui va faire de BOURBON un leader mondial des services maritimes à l'offshore pétrolier. M. Jacques de Chateaufieux, membre du Conseil de Surveillance d'AXA depuis 2005, en est devenu le Président en avril 2008.

Mandats en cours

Président-Directeur Général :

■ BOURBON

■ JACCAR

JACCAR HOLDINGS (Luxembourg), *Président et Administrateur Délégué*

(1) Sauf précisions contraires, les informations figurant ci-dessous concernant les membres du Conseil de Surveillance sont à jour à la date du 31 décembre 2009.

SAPMER, *Président du Conseil d'Administration*

SINOPACIFIC Shipbuilding Group (Chine), *Administrateur*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

CBo Territoria, *Président du Conseil d'Administration*

Président :

■ Vindemia S.A.S.

■ Antenne Réunion Télévision

INNODIS (Maurice), *Administrateur*

Norbert DENTRESSANGLE,

Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance d'AXA

55 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

Financière Norbert Dentressangle – 30bis, rue Sainte-Hélène – 69287 Lyon Cedex 02, France

Expertise et expérience

En 1979, M. Norbert Dentressangle a créé le Groupe Norbert Dentressangle, spécialisé dans le transport et les services logistiques dont il assume la fonction de Président jusqu'en 1998. Il en préside aujourd'hui le Conseil de Surveillance. M. Norbert Dentressangle est également, depuis sa création en 1988, Président de Financière Norbert Dentressangle, société holding familiale, qui, outre une participation majoritaire dans le Groupe Norbert Dentressangle, détient des participations dans des sociétés immobilières, industrielles et de services aux entreprises. M. Norbert Dentressangle est Vice-Président du Conseil de Surveillance d'AXA depuis avril 2008.

Mandats en cours

Financière de Cuzieu (SAS), *Président*

Financière Norbert Dentressangle (SAS), *Président*

Groupe Norbert Dentressangle, *Président du Conseil de Surveillance*

ND Investissements (SAS), *Président*

SOFADE (SAS), *Directeur Général*

Versailles Richaud ND (SARL), *co-gérant*

Administrateur :

■ SEB

■ SOGEBAIL

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

FINAIXAM, *Membre du Conseil de Surveillance*

Financière Egnatia, *représentant permanent de la société Financière Norbert Dentressangle au Conseil d'Administration*

Léo APOTHEKER,

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

56 ans, nationalité allemande

Adresse professionnelle

SAP AG – Building Capital 8 – 32, rue de Monceau – 75008 Paris, France

Expertise et expérience

M. Léo Apotheker est diplômé de l'Université hébraïque de Jérusalem, Section Relations internationales et Économie. Avant de rejoindre ABP Partners, M. Léo Apotheker occupe plusieurs positions chez McCormack & Dodge Europe et Swift. Il est également Président Fondateur et Directeur des Opérations d'ECsoft, l'une des plus grandes start-ups européennes en matière de capital-risque, de 1992 à 1994. De 1994 à 1995, il est Directeur Associé de ABP Partners, société de conseil en management stratégique, spécialisée dans la définition de stratégies globales, ainsi que dans la mise en œuvre et la restructuration de sociétés (éditeurs de logiciels) en difficulté. Depuis son arrivée au sein du Groupe SAP, M. Léo Apotheker a occupé les fonctions de Président et Fondateur de SAP France et SAP Belgique (1995 à 1997), Président de SAP pour la région Europe du Sud-Ouest (1997 à 1999), Président de SAP EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) (1999 à 2002) et Président des Opérations et Solutions Client au niveau mondial (2002 à 2008). D'avril 2008 à mai 2009, M. Léo Apotheker est co-CEO de SAP AG. En juin 2009, il devient CEO de SAP AG. En février 2010, le Groupe SAP a annoncé avoir accepté la démission de M. Léo Apotheker.

Mandats en cours

Schneider Electric, *membre du Conseil de Surveillance*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

SAP AG, *CEO*

SAP AG, *Co-CEO*

SAP AG, *Directeur Général Adjoint et Président Customer Solutions & Operations*

SAP AG, *Président Global Field Operations*

Administrateur :

■ SAP America, Inc. (États-Unis)

■ SAP Global Marketing Inc. (États-Unis)

■ Enigma Inc. (États-Unis)

■ SAP Asia Pte. Ltd (Singapour)

■ SAP JAPAN Co., Ltd (Japon)

■ SAP FRANCE SA

■ SAP ITALIA Sistemi, applicazioni, prodotti in data processing S.p.A. (Italie)

■ SAP Hellas « Systems Application and Data Processing SA » (Grèce)

■ SAP (Beijing) Software System Co., Ltd (Chine)

■ Ginger SA

■ SAP Manage Ltd (Israël)

■ SAP Systems Integration AG (Allemagne)

■ SAP Finland Oy (Finlande)

■ SAP Danmark A/S (Danemark)

■ SAP Svenska Aktiebolag (Suède)

Wendy COOPER,

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA, représentant les salariés actionnaires

59 ans, nationalité américaine

Adresse professionnelle

AXA Financial, Inc. – 1290 avenue of the Americas – New York NY 10104 – États-Unis

Expertise et expérience

Mme Wendy Cooper est diplômée de Allegheny College et Fordham Law School, New York, NY. Entre 1981 et 1987, elle occupe la fonction de substitut des Gouverneurs de New York, Carey et Cuomo. D'août 1987 à mars 1995, elle est le premier Directeur Adjoint des assurances du département en charge des assurances de New York et de janvier 1990 à juin 1990, elle occupe le poste de Directeur des assurances par intérim du département en charge des assurances de New York. En mai 1995, Mme Wendy Cooper rejoint The Equitable, devenue AXA Equitable, en qualité de Vice-Président et Directeur Juridique Adjoint. Depuis septembre 1999, elle est Senior Vice-Président et Directeur Juridique Adjoint d'AXA Equitable (États-Unis), en charge des relations avec le Gouvernement, représentant les positions en matière législative et réglementaire de la Société devant le Congrès américain, le pouvoir législatif fédéral, les départements en charge des assurances, les associations professionnelles fédérales et nationales ainsi que les autres organismes extérieurs. En avril 2008, Mme Wendy Cooper a été nommée membre du Conseil de Surveillance d'AXA, représentant les salariés actionnaires du Groupe.

Mandats en cours

Néant

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

Jean-Martin FOLZ,

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

62 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

AFEP – 11, avenue Delcassé – 75008 Paris, France (jusqu'en mars 2010)

Expertise et expérience

M. Jean-Martin Folz est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur des Mines. Entre 1975 et 1978, il occupe différents postes dans des cabinets ministériels et, en dernier lieu, celui de Directeur de cabinet du secrétaire d'État à l'Industrie. En 1978, il entre chez Rhône-Poulenc pour diriger l'usine de Saint-Fons avant d'être promu Directeur Général Adjoint du pôle chimie de Rhône-Poulenc. En 1984, il devient Directeur Général Adjoint, puis Directeur Général de Jeumont-Schneider, filiale de Schneider. En 1987, il est Directeur Général de Pechiney et Président de Carbone Lorraine en 1988. En 1991, il devient Directeur Général du Groupe Eridania Béghin-Say et Président de Béghin-Say. M. Jean-Martin Folz rejoint PSA Peugeot Citroën en 1995 dont il devient Président du Directoire en 1997. Il quitte PSA en février 2007. De juin 2007 à mars 2010, M. Jean-Martin Folz a occupé la fonction de Président de l'AFEP.

Mandats en cours

AFEP, *Président*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Saint-Gobain
- Société Générale
- Alstom
- Carrefour
- ONF-Participations (SAS)
- Solvay (Belgique)

(1) Société du Groupe AXA.

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Peugeot SA, *Président du Directoire*

Président :

- Automobiles Peugeot
- Automobiles Citroën

Administrateur :

- Banque PSA Finance
- Peugeot Citroën Automobiles,
- Faurecia

Jean-René FOURTOU,

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

70 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

Vivendi – 42, avenue de Friedland – 75008 Paris, France

Expertise et expérience

M. Jean-René Fourtou est diplômé de l'École Polytechnique. En 1963, il entre chez Bossard & Michel en qualité de consultant. En 1972, il devient Directeur Général de Bossard Consultants puis Président Directeur Général du Groupe Bossard en 1977. En 1986, il est nommé Président Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc qu'il fusionne avec Hoechst pour créer Aventis. De décembre 1999 à mai 2002, il officie en qualité de Vice-Président et Directeur Général d'Aventis. Président de la Chambre de Commerce Internationale en 2003 et 2004, M. Fourtou est co-Président du Groupe d'impulsion économique franco-marocain créé en septembre 2005. En juillet 2002, il devient Président Directeur Général de Vivendi Universal puis, en 2005, Président du Conseil de Surveillance de Vivendi.

Mandats en cours

Vivendi, *Président du Conseil de Surveillance*

Groupe Canal+, *Président du Conseil de Surveillance*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- CapGemini
- Sanofi Aventis
- NBC Universal (États-Unis)
- Maroc Telecom (Maroc)
- Nestlé (Suisse)
- AXA Millésimes ⁽¹⁾ (SAS), *représentant permanent d'AXA au Comité de Direction*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Vivendi Universal, *Président Directeur Général*

Vivendi Environnement, *Président du Conseil de Surveillance*

Vice-Président du Conseil d'Administration :

- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle
- AXA Courtage Assurance Mutuelle

Administrateur :

- EADS (Pays-Bas)
- Aventis

Anthony HAMILTON,**Membre du Conseil de Surveillance d'AXA**

68 ans, nationalité britannique

Adresse professionnelle

AXA UK plc – 5 Old Broad Street – London EC2N 1AD – Royaume-Uni

Expertise et expérience

M. Anthony Hamilton est diplômé de l'Université d'Oxford. Il débute sa carrière à Londres et New York pour le compte des banques d'investissement Schroders, Morgan Grenfell et Wainwright. En 1978, il rejoint Fox-Pitt, Kelton dont il est nommé Directeur Général en 1994. En 1993, il devient administrateur non exécutif d'AXA Equity and Law plc (qu'il préside à partir de 1995) et en 1997, administrateur non exécutif d'AXA UK plc. Depuis septembre 2000, M. Anthony Hamilton est le Président non-exécutif d'AXA UK plc.

Mandats en cours

Président du Conseil d'Administration :

- AXA UK plc ⁽¹⁾ (Royaume-Uni)
- AXA Equity and Law plc ⁽¹⁾ (Royaume-Uni)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA Financial, Inc. ⁽¹⁾ (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America ⁽¹⁾ (États-Unis)
- Club de Golf Valderrama (Espagne)
- Tawa plc (Royaume-Uni)
- The Game and Wildlife Conservation Trust (Royaume-Uni)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Fox-Pitt, Kelton Group Limited (Royaume-Uni), *Président*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Pinault-Printemps-Redoute
- Fox-Pitt, Kelton Limited (Royaume-Uni)
- Swiss Re Capital Markets Limited (Royaume-Uni)
- CX Reinsurance (Royaume-Uni)
- Binley Limited (Royaume-Uni)

François MARTINEAU,**Membre du Conseil de Surveillance d'AXA**

58 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

Lussan & Associés – 250 bis, boulevard Saint Germain – 75007 Paris, France

Expertise et expérience

M. François Martineau est diplômé de l'Université Paris IV (licence en philosophie), de l'Université Paris I (maîtrise en droit) ainsi que de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est Avocat à la Cour depuis 1976. En 1981, il est Secrétaire de la Conférence.

(1) Société du Groupe AXA.

En 1985, il est Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris I (Procédure Civile). En 1995, il est Professeur à l'École de Formation du Barreau de Paris (EFB), et depuis 1998, Professeur Honoraire à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Lima (Pérou). En 1996, il devient Expert auprès du Conseil de l'Europe et dans ce cadre accomplit diverses missions dans les pays de l'Est européen portant sur la réforme du Code de l'organisation judiciaire, la réforme de la formation des magistrats et avocats ainsi que la refonte du Code de procédure civile. Depuis 1987, il est associé de la SCP Lussan & Associés, société d'avocats, dont il est gérant depuis 1995.

Mandats en cours

SCP Lussan & Associés, *Gérant*

Vice-Président et Administrateur :

- Bred Banque Populaire
- Assurances Mutuelles Le Conservateur
- Associations Mutuelles Le Conservateur

Administrateur :

- Conservateur Finance
- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

Gérard MESTRALLET,**Membre du Conseil de Surveillance d'AXA**

60 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

GDF SUEZ – 22, rue du Docteur-Lancereaux – 75008 Paris, France

Expertise et expérience

M. Gérard Mestrallet est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration (ENA). Il entre à la Compagnie de Suez en 1984 en tant que Vice-Président, chargé des Projets spéciaux. En 1986, il est nommé Directeur Général Adjoint pour les affaires industrielles. En février 1991, il devient Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. En 1995, il accède aux fonctions de Président Directeur Général de la Compagnie de Suez, avant de prendre la présidence du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux en juin 1997. Le 4 mai 2001, M. Gérard Mestrallet est nommé Président Directeur Général de Suez. Depuis le 22 juillet 2008, M. Gérard Mestrallet est Président Directeur Général de GDF SUEZ.

Mandats en cours

GDF SUEZ, *Président Directeur Général*

Président du Conseil d'Administration :

- Suez Énergie Services
- Suez Environnement
- Suez-Tractebel (Belgique)

Vice-Président du Conseil d'Administration :

- Hisusa (Espagne)
- Aguas de Barcelona (Espagne)
- Electrabel (Belgique)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Saint-Gobain
- Pargesa Holding SA (Suisse)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Suez, *Président Directeur Général*

Président :

- Société Générale de Belgique (Belgique)
- Hisusa (Espagne)

Sociedad General de Aguas de Barcelona (Espagne), *Vice-Président*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Crédit Agricole SA
- Taittinger

Giuseppe MUSSARI,

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

47 ans, nationalité italienne

Adresse professionnelle

Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A. – Piazza Salimbeni, 3 – 53100 Sienne – Italie

Expertise et expérience

M. Giuseppe Mussari est diplômé en droit de l'Université de Sienne (avocat inscrit au barreau de Sienne depuis 1993). En 1998, il devient Vice-Président de la Chambre Criminelle du Tribunal de Sienne, avant d'en devenir Président en 2000. En juillet 2001, il est nommé à la présidence de la fondation Monte dei Paschi di Siena. Depuis avril 2006, M. Giuseppe Mussari est Président de Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS).

Mandats en cours

Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., *Président du Conseil*

Association Bancaire Italienne, *Administrateur et membre du Comité Exécutif*

Administrateur :

- Fondation Rosselli
- Fondation Italie – Chine

Membre :

- Comité de Promotion de la Fondation Symbola
- Conseil Directif de ABI-ANIA
- Conseil Directif de Assonime

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Cassa dei Depositi e Prestiti (caisse des dépôts et des prêts), *Président du Comité Directeur*

Président :

- Fondation Monte dei Paschi di Siena
- Fondation Chigiana Music Academy
- Association Mecenate 90

Siena Biotech, *Président du Comité de Direction Éthique*

ACRI, *Vice-Président*

Administrateur :

- Fondation Ravello
- Sansedoni S.p.A. (Italie)
- Fondation Cotec

Consortium Clear Pacts, *membre du Conseil Général*

Fondation Toscana Life Sciences, *membre du Comité de Direction*

Ramon de OLIVEIRA,

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

55 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

ROC Partners – 580 Park Avenue – New York, NY 10065 – États-Unis

Expertise et expérience

M. Ramon de Oliveira est diplômé de l'Université de Paris et de l'Institut de Sciences Politiques de Paris. Débutant en 1977, M. de Oliveira a passé 24 ans chez JP Morgan & Co. De 1996 à 2001, M. de Oliveira est Président Directeur Général de JP Morgan Investment Management. M. de Oliveira fut membre du Comité de Direction de JP Morgan depuis sa création en 1995. Lors de la fusion avec Chase Manhattan Bank in 2001, M. de Oliveira est le seul dirigeant de JP Morgan & Co invité à rejoindre le Comité Exécutif de la nouvelle entité et à exercer des responsabilités opérationnelles. Entre 2002 et 2006, M. de Oliveira a été Professeur associé de Finance à l'Université de Columbia aux États-Unis. M. de Oliveira est actuellement gérant associé de ROC Partners, société de consultants, basée à New York.

Mandats en cours

ROC Partners, *Gérant associé*

Fondation Kaufman, *trustee et Président du Comité d'Investissement*

Fonds de Dotation du Louvre, *Président du Comité d'Investissement*

Taittinger-Kobrand USA (États-Unis), *Administrateur*

La Croix Rouge, *membre du Comité d'Investissement*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Friends of Education (une organisation à but non lucratif basée à New York), *Président du Conseil d'Administration*

Administrateur :

- JP Morgan Suisse (Suisse)
- American Century Companies Inc. (États-Unis)
- SunGard Data Systems (États-Unis)
- The Hartford Insurance Company (États-Unis)

Michel PÉBEREAU,

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

67 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

BNP Paribas – 3, rue d'Antin – 75002 Paris, France

Expertise et expérience

M. Michel Pébereau est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration (ENA). Entré au ministère de l'Économie et des Finances en 1967 comme inspecteur des finances, il y occupe divers postes de responsabilité à la Direction du Trésor et aux cabinets de deux ministres (Valéry Giscard d'Estaing et René Monory). Entré au Crédit Commercial de France en 1982, il en assure la privatisation en 1987 puis en est Président Directeur Général de 1987 à 1993. Il devient Président Directeur Général de la BNP en 1993, puis, après avoir assuré la fusion nécessaire en 2000, de BNP Paribas. Depuis 2003, M. Pébereau est Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas.

Mandats en cours

BNP Paribas, *Président du Conseil d'Administration*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Saint-Gobain
- Total
- Lafarge
- EADS N.V. (Pays-Bas)
- Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) (Maroc)
- Pargesa Holding SA (Suisse)

Galleries Lafayette, *censeur (siège sans droit de vote au Conseil)*

Académie des Sciences Morales et Politiques, *membre*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

BNP Paribas, *Président Directeur Général*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Dresdner Bank AG (Allemagne)
- BNP Paribas UK (Royaume-Uni)

Dominique REINICHE**Membre du Conseil de Surveillance d'AXA**

54 ans, nationalité française

Adresse professionnelle

The Coca-Cola Company – Groupe Europe – 27, rue Camille-Desmoulins – 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, France

Expertise et expérience

Mme Dominique Reiniche est diplômée de l'Essec. En 1978, elle entre chez Procter & Gamble dont elle devient Associate Advertising Manager en 1983. En 1986, elle est nommée Directeur Marketing et Stratégie de Kraft Jacobs Suchard. En 1992, elle prend la direction du marketing et devient responsable « comptes-clés » chez Coca-Cola Entreprise. En 1998, elle devient Président Directeur Général de Coca-Cola Entreprise et Vice-Présidente de Coca Cola Enterprises – Groupe Europe en 2002. De janvier 2003 à mai 2005, elle est Présidente de Coca-Cola Enterprises – Groupe Europe. Depuis mai 2005, Mme Dominique Reiniche est Présidente Europe de The Coca-Cola Company.

(1) Société du Groupe AXA.

Mandats en cours

The Coca-Cola Company, *Présidente Europe*

ING Direct, *membre du Comité Consultatif France*

UNESDA (Union of European Beverages Associations), *Vice-Présidente*

CIAA (Confederation of the Food and Drink Industries of the EU), *membre du Comité Exécutif et du Conseil*

ECR Europe, *membre du Conseil*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

The Coca-Cola Enterprise – Groupe Europe, *Président Directeur Général*

MEDEF, *membre du Conseil Exécutif*

Ezra SULEIMAN,**Membre du Conseil de Surveillance d'AXA**

68 ans, nationalité américaine

Adresse professionnelle

EPS/PIIRS – Aaron Burr Hall – Princeton University – Princeton, N.J. 08544 – États-Unis

Expertise et expérience

M. Ezra Suleiman est diplômé de l'Université de Harvard et de l'Université de Columbia. En 1973, il démarre sa carrière comme professeur à l'Université de Californie à Los Angeles. Depuis septembre 1979, M. Ezra Suleiman est Professeur de Sciences Politiques à l'Université de Princeton.

Mandats en cours

Université de Princeton (États-Unis), *Professeur de Sciences Politiques*

Administrateur :

- Suez Environnement
- AXA Financial, Inc. ⁽¹⁾ (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America ⁽¹⁾ (États-Unis)

Institut Montaigne, *Président du Conseil d'Orientation*

Membre du Comité de rédaction :

- Comparative Politics
- La Revue des Deux Mondes
- Politique Internationale
- Politique Américaine

Council on Foreign Relations (New York), *membre*

HEC International, *membre du Conseil Consultatif*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Institut d'Études Politiques (Paris), *Professeur associé*

Centre d'Études Européennes à l'Université de Princeton (États-Unis), *Directeur*

CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU GROUPE AXA

Mme Wendy Cooper, représentant les salariés actionnaires du Groupe AXA au Conseil de Surveillance, est actuellement salariée d'AXA Equitable, l'une des entités du Groupe aux États-Unis.

LIENS FAMILIAUX

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre des membres du Conseil de Surveillance ni avec des membres du Directoire.

AUTO-ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance procède, tous les ans, à son auto-évaluation afin de passer en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Les conclusions de cette auto-évaluation font annuellement l'objet d'un point à l'ordre à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance.

Début 2009, une auto-évaluation formalisée du Conseil et de ses comités a été réalisée en deux étapes successives : un questionnaire détaillé a tout d'abord été complété par chaque membre du Conseil de Surveillance puis des entretiens individuels ont été conduits par la Secrétaire du Conseil de Surveillance et un représentant de la Direction Juridique Centrale afin d'approfondir les éléments de réponse fournis dans le cadre des questionnaires, d'échanger sur le mode de fonctionnement du Conseil et d'identifier des pistes d'amélioration. Début 2010, un nouveau questionnaire a été complété par chaque membre du Conseil de Surveillance. Les conclusions de cette évaluation et les principaux axes de progrès identifiés qui ont été discutés lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 10 mars 2010, sont les suivants : le Conseil de Surveillance a souligné quasi-unanimement la grande qualité des règles de gouvernance d'entreprise, et a apprécié la transparence et la teneur des discussions sur les sujets clés traités. Les principaux axes d'amélioration portent sur la diversification des membres du Conseil avec l'entrée de femmes et au moins d'un membre venant d'Asie, l'ajout de compétences en termes de compréhension des risques, ainsi qu'une participation plus active sur les priorités stratégiques du Groupe AXA.

Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux de quatre comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques et en rendre compte au Conseil : (1) le Comité d'Audit ; (2) le Comité Financier ; (3) le Comité d'Éthique et de Gouvernance et (4) le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines.

Le rôle, l'organisation et les règles de fonctionnement de chaque Comité sont précisés dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, ainsi que dans une charte dédiée pour ce qui concerne le Comité d'Audit. Chaque Comité émet à l'attention du Conseil de Surveillance des avis, propositions ou recommandations dans son domaine de compétences. Les comités peuvent également procéder ou faire procéder à toutes études entrant dans leur domaine de compétence. Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne extérieure de son choix. Un compte rendu des travaux de chaque Comité est effectué par son Président à la séance suivante du Conseil de Surveillance.

Les Comités adressent des recommandations au Conseil de Surveillance sur des sujets entrant dans leur domaine de compétence sans toutefois disposer de pouvoirs décisionnels.

COMITÉ D'AUDIT

Composition

Au 31 décembre 2009, le Comité d'Audit se composait de quatre membres, tous considérés comme indépendants par le Conseil de Surveillance au regard des critères du Code AFEP/MEDEF tels

qu'appréciés par le Conseil de Surveillance et de la loi américaine Sarbanes-Oxley. Outre l'évaluation de l'indépendance, le Conseil de Surveillance a aussi examiné la compétence de tous les membres du Comité d'Audit au regard de leur expertise financière et expérience professionnelle. Selon le Conseil, tous les membres disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'Audit. Ces quatre membres sont MM. Anthony Hamilton (Président), Jean-Martin Folz, Ramon de Oliveira et Ezra Suleiman.

Missions et activités

Le domaine de responsabilités du Comité d'Audit est défini dans la Charte du Comité d'Audit qui présente les missions principales du Comité, à savoir notamment :

- La supervision des activités et des systèmes de contrôle interne relatifs aux événements susceptibles d'exposer le Groupe à des risques significatifs ;
- Le contrôle du processus de *reporting* à caractère financier, des systèmes de contrôle interne relatifs aux *reportings* à caractère financier ainsi que de l'exactitude et de l'exhaustivité des *reportings* à caractère financier du Groupe ;
- La formulation de recommandations sur les propositions de nomination des Commissaires aux comptes ainsi que le contrôle de leur indépendance ;
- La supervision de l'activité de la fonction interne d'audit du Groupe.

La Charte du Comité d'Audit fait régulièrement l'objet de mises à jour, soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit s'est réuni sept fois en 2009 et le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 96,43 %. Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-dessus, les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- Les comptes annuels 2008 et semestriels 2009 ;
- La stratégie de l'Audit Groupe ;
- Le Plan d'Audit Stratégique du Groupe 2009 ;
- Le rapport sur les fraudes internes et la lutte anti-blanchiment ;
- Le récapitulatif des plans d'audit interne au niveau local ;
- Le plan d'action et les honoraires des Commissaires aux comptes ;
- La nomination et le renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- Les questions réglementaires et litiges significatifs ;
- La gestion des risques, y compris la gestion des risques informatiques ;
- Les rapports annuels du Groupe (Document de Référence et Form 20-F) ;
- La revue des sections 404 et 302 de la loi Sarbanes-Oxley ;
- La gestion de *whistleblower* et des plaintes des employés ;
- La revue de la Charte du Comité d'Audit et de la Charte de l'Audit Groupe ;
- L'auto-évaluation du Comité d'Audit.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues, ainsi que d'une présentation du Directeur Financier du Groupe décrivant l'exposition aux principaux risques et les engagements hors-bilan significatifs de la Société.

Le membre du Directoire en charge des finances et le Directeur Financier Groupe ainsi que le Directeur de l'Audit interne Groupe participent à chaque séance du Comité. Les Commissaires aux comptes, le Directeur Comptable ainsi que le Directeur Juridique participent de façon régulière aux séances du Comité.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité peut recourir à des experts extérieurs.

COMITÉ FINANCIER

Composition

Au 31 décembre 2009, le Comité Financier se composait de cinq membres, dont quatre membres indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance : MM. Ramon de Oliveira (Président), Léo Apotheker, Jacques de Chateaufieux, Jean-Martin Folz et Michel Pébereau.

Missions et activités

Les principales missions du Comité Financier sont les suivantes :

- L'examen de tout projet de cession d'immeubles ou de participations dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs consenties au Directoire par le Conseil de Surveillance ;
- L'examen de tout projet visant à constituer des sûretés ou à consentir des cautions, avals ou garanties en faveur de tiers dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs consenties au Directoire par le Conseil de Surveillance ;
- L'examen de tout projet suivant présenté par le Directoire :
 - les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société,
 - les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
 - les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société,
 - les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit, dans la mesure où elles dépassent chacune 500 millions d'euros,
 - les accords de partenariat stratégiques,
 - les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
 - les dates de paiement du dividende et des éventuels acomptes sur dividendes ;
- L'examen de tout projet d'opération financière d'importance significative pour le Groupe AXA présenté par le Directoire, émanant d'une société contrôlée directement ou indirectement par la Société ainsi que des orientations données à la gestion des actifs du Groupe AXA et, plus généralement, de toute question intéressant la gestion financière du Groupe AXA ;
- L'examen de l'impact sur le capital et la solvabilité au niveau du Groupe de tout investissement ou décision de Gestion Actif-Passif (ALM) significatif soumis au Comité ainsi que de toutes conséquences significatives que ces décisions pourraient avoir sur les principales filiales d'AXA.

Le Comité Financier s'est réuni six fois en 2009 et le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 81,48 %. Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-dessus, les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- La gestion du risque financier ;
- Le capital et la solvabilité ;
- Le financement et la liquidité ;
- La gestion d'actifs et l'appétit au risque ;
- L'examen des résolutions financières proposées à l'Assemblée des actionnaires d'AXA ;
- Les recommandations de dividende ;
- L'examen du projet d'émission d'actions de préférence ;
- Les opérations d'acquisitions, de restructurations et de cessions ;
- L'examen des autorisations financières ;

- L'examen du projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE

Composition

Au 31 décembre 2009, le Comité d'Éthique et de Gouvernance se composait de six membres, dont quatre membres indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance : MM. Jacques de Chateauxvieux (Président), Jean-René Fourtou, François Martineau, Gérard Mestrallet, Michel Pébereau et Ezra Suleiman.

Missions et activités

Les principales missions du Comité d'Éthique et de Gouvernance sont les suivantes :

- la formulation de propositions au Conseil de Surveillance, en vue de toute nomination :
 - de membres du Conseil de Surveillance, de son Président et de son Vice-Président,
 - de censeurs,
 - de membres d'un Comité spécialisé du Conseil de Surveillance et de son Président ;
- l'examen de façon plus approfondie de certaines questions de gouvernance (évaluation du Conseil...) ;
- la revue du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA.

Le Comité d'Éthique et de Gouvernance s'est réuni quatre fois en 2009 et le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 83,33 %. Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-dessus, les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- la nomination du Directoire ;
- l'évolution de la gouvernance du Groupe ;
- le processus de sélection des futurs mandataires sociaux ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES

Composition

Au 31 décembre 2009, le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines était composé de trois membres, tous indépendants au regard des critères établis dans le Code AFEP/MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance : MM. Norbert Dentressangle (Président), Anthony Hamilton et Gérard Mestrallet.

Missions et activités

Les missions principales du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines sont les suivantes :

- la formulation de propositions au Conseil de Surveillance en vue de la fixation :
 - de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance,
 - de la rémunération de chaque membre du Directoire,
 - du montant des jetons de présence qui est proposé à l'Assemblée Générale,
 - de l'attribution d'options (de souscription ou d'achat d'actions) ou d'actions gratuites de la Société aux membres du Directoire ;
- la formulation d'avis sur les propositions du Directoire portant sur :
 - les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe AXA,
 - les enveloppes d'attributions d'options (de souscription ou d'achat d'actions) ou d'actions gratuites de la Société aux salariés du Groupe AXA ;
- la formulation de propositions sur les nominations de membres du Directoire et de son Président. Les membres du Comité sont tenus informés des nominations des principaux dirigeants du Groupe, et notamment des membres du Comité Exécutif. Le Président du Directoire peut demander au Comité un avis sur ces nominations. Le Comité examine les dispositions envisagées par le Président du Directoire afin de préparer la relève des membres du Directoire ;
- l'examen de façon plus approfondie de certaines questions de Ressources Humaines Groupe (politique de formation du Groupe, mobilité internationale...).

Le Comité a tenu six réunions en 2009 et le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 72,22 %. Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-dessus les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants :

- la nomination du Directoire ;
- les rémunérations versées aux membres du Directoire et du Comité Exécutif ;
- la politique et les principes de rémunération d'AXA ;
- l'attribution des stock-options et d'actions de performance ;
- les jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance ;
- l'application des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 au contrat de travail du Président du Directoire.

Le Directoire

Le Directoire d'AXA se compose actuellement de cinq personnes qui exercent un mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 11 octobre 2012, sauf à ce qu'il y soit mis fin par anticipation ⁽¹⁾.

Le Directoire se réunit en général chaque semaine pour traiter de sujets relatifs à la stratégie ou aux activités du Groupe.

Ses règles de fonctionnement sont régies par les statuts de la Société et par le Règlement Intérieur du Directoire.

Bien que le Directoire soit une instance collégiale, chacun de ses membres se voit confier la responsabilité d'un domaine d'activité propre relevant de la gestion de la Société.

Afin de faciliter la coordination entre les différentes entités du Groupe et de capitaliser sur sa taille, il a été demandé à M. François Pierson ainsi qu'à M. Christopher Condron, membres du Directoire, d'ajouter à leurs responsabilités actuelles la responsabilité au niveau international des activités d'assurance dommages pour M. François Pierson et celles d'assurance vie, épargne, retraite et santé pour M. Christopher Condron.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2009 ^(a)

Nom (âge)	Fonction principale au sein d'AXA	Adresse professionnelle principale	Première nomination/ fin de mandat
Henri de Castries (55 ans)	Président du Directoire	AXA 25, avenue Matignon 75008 Paris France	19 janvier 2000/ 11 octobre 2012
Alfred Bouckaert ^(b) (63 ans)	Membre du Directoire, Directeur Général de la région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	AXA Belgium Boulevard du Souverain, 25 1170 Bruxelles Belgique	11 octobre 2006/ 11 octobre 2012
Christopher Condron (62 ans)	Membre du Directoire, « President » et CEO d'AXA Financial, Inc. (États-Unis) et responsable au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé	AXA Financial, Inc. 1290, avenue of the Americas New York – NY 10104 États-Unis	4 juillet 2001/ 11 octobre 2012
Denis Duverne (56 ans)	Membre du Directoire, en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	AXA 25, avenue Matignon 75008 Paris France	26 février 2003/ 11 octobre 2012
François Pierson (62 ans)	Membre du Directoire, Président Directeur Général d'AXA France, responsable des activités Grands Risques, de l'Assistance et d'AXA Canada et responsable au niveau international des activités d'assurance dommages	AXA France Terrasse 1 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex France	28 novembre 2001/ 11 octobre 2012

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

(b) M. Alfred Bouckaert a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA convoquée pour le 29 avril 2010. Comme annoncé le 28 janvier 2010, M. Jacques de Vaucleroy est nommé Directeur Général de la région Europe du Nord, Centrale et de l'Est à compter du 15 mars 2010 en remplacement de M. Alfred Bouckaert.

(1) Le 7 octobre 2009, AXA a annoncé son intention de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 un changement du mode de gouvernance de la Société consistant à remplacer la structure duale actuelle composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire par une structure à Conseil d'Administration. Sous réserve que l'Assemblée Générale des actionnaires approuve cette transformation, le mandat des membres actuels du Directoire prendra fin le 29 avril 2010.

Les membres du Directoire se consacrent à plein temps à la gestion du Groupe et n'exercent pas de mandats externes ou d'activités professionnelles susceptibles de restreindre significativement leur disponibilité vis-à-vis du Groupe et de ses activités.

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ⁽¹⁾

Henri de CASTRIES,

Président du Directoire d'AXA

55 ans, nationalité française

Expertise et expérience

Après HEC et une licence de droit, M. Henri de Castries intègre l'ENA. À sa sortie de l'ENA, M. de Castries opte pour l'Inspection Générale des Finances. Il entre chez AXA le 1^{er} septembre 1989 et rejoint la Direction Centrale des Finances du Groupe. Il est nommé secrétaire général en 1991 puis Directeur Général d'AXA en 1993, en charge de la gestion d'actifs, des sociétés financières et immobilières. En 1997, M. Henri de Castries est nommé Président de The Equitable Companies Incorporated, qui deviendra AXA Financial, Inc. M. Henri de Castries est Président du Directoire d'AXA depuis mai 2000.

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

Président du Directoire : AXA

Président du Conseil d'Administration :

- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle
- AXA Financial, Inc. (États-Unis)

Administrateur :

- AXA France IARD
- AXA France Vie
- AXA Belgium SA (Belgique)
- AXA Holdings Belgium (Belgique)
- AXA UK plc (Royaume-Uni)
- AllianceBernstein Corporation (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis)
- AXA America Holdings, Inc. (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration : AXA Courtage Assurance Mutuelle

Vice-Président du Conseil d'Administration : FINAXA

Membre du Conseil de Surveillance : AXA Konzern AG (Allemagne)

Alfred BOUCKAERT,

Membre du Directoire d'AXA

63 ans, nationalité belge

Expertise et expérience

M. Alfred Bouckaert débute sa carrière en 1968 en tant que courtier en bourse auprès de JM Finn & Co à Londres. En 1970, il entre chez Arthur Andersen. En 1972, il entre à la Chase Manhattan Bank où il exerce différentes fonctions commerciales et de crédit avant de devenir Manager Commercial Banking pour la Belgique. Il est nommé General Manager de la Chase à Copenhague (Danemark) en 1984, puis, deux ans plus tard, General Manager et Country Manager de la Chase en Belgique. En 1989, les activités belges de la Chase Manhattan Bank sont vendues au Crédit Lyonnais. M. Alfred Bouckaert est chargé de fusionner les activités opérationnelles belges de la Chase et du Crédit Lyonnais. En 1994, le Crédit Lyonnais demande à M. Alfred Bouckaert de prendre la tête des activités européennes de la banque. En 1999, il prend la direction d'AXA Royale Belge. AXA le nomme également Country Manager pour le Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). En 2005, il devient Directeur Général pour la région « Europe du Nord » (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et Suisse). Depuis octobre 2006, il est membre du Directoire d'AXA, en charge des activités de la région Europe du Nord, Europe Centrale et de l'Est (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Pologne (assurance vie), République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Ukraine et Russie). Depuis avril 2007, il est Président du Conseil d'Administration d'AXA Belgium SA (Belgique) et, depuis décembre 2007, représentant permanent d'AXA au Conseil de Surveillance d'AXA Ukraine et AXA Insurance (Ukraine). Depuis septembre 2008, il est administrateur de RESO (Russie).

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

Membre du Directoire : AXA

Administrateur Délégué : AXA Holdings Belgium (Belgique)

Président du Conseil d'Administration :

- AXA Belgium SA (Belgique)
- AXA Participations Belgium (Belgique)
- AXA Bank Europe SA (Belgique)
- AXA Luxembourg (Luxembourg)
- AXA Assurances Luxembourg SA (Luxembourg)
- AXA Assurances Vie Luxembourg (Luxembourg)
- AXA Konzern AG (Allemagne)
- AXA Service AG (Allemagne)
- AXA Lebensversicherung AG (Allemagne)
- AXA Versicherung AG (Allemagne)
- AXA ART Versicherung AG (Allemagne)
- AXA Versicherung AG (Suisse)
- AXA Leben (Suisse)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- L'Ardenne Prévoyante (Belgique)
- Contere (Luxembourg)

(1) Sauf précisions contraires, les informations figurant ci-dessous concernant les membres du Directoire sont à jour à la date du 31 décembre 2009.

- AXA Insurance SA (Grèce)
- RESO (Russie)

Représentant permanent d'AXA au Conseil de Surveillance d'AXA Ukraine (Ukraine) et d'AXA Insurance (Ukraine)

Mandats en cours hors du Groupe AXA

Consuco (Belgique), société patrimoniale familiale
De Waere (Belgique), société patrimoniale familiale
Leasinvest (Belgique), Real Estate

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Administrateur Délégué : AXA Belgium SA (Belgique)

Président du Conseil d'Administration :

- Winterthur-Europe Assurances (Belgique)
- L'Ardenne Prévoyante (Belgique)
- Viaxis (Belgique)

Président Administrateur Délégué : Royale Belge Investissements (Belgique)

Administrateur :

- Servis (Belgique)
- Servis-Life (Belgique)
- AXA Nederland BV (Pays-Bas)
- AXA Verzekeringen (Pays-Bas)
- AXA Bank AG (Allemagne)

Christopher CONDRON,

Membre du Directoire d'AXA

62 ans, nationalité américaine

Expertise et expérience

M. Christopher Condron est titulaire d'une licence en administration des entreprises de l'Université de Scranton. En 1989, il dirige le groupe Clientèle privée de The Boston Company, devenue Mellon Private Asset Management. En 1993, il devient *Executive Vice-President* de Mellon avant d'en être nommé Vice-Président l'année suivante. En 1999, il prend la fonction de « *President* » et *Chief Operating Officer* de Mellon Financial Corporation. Depuis mai 2001, il est « *President* » et CEO d'AXA Financial, Inc. et Président du Conseil d'Administration, « *President* » (depuis mai 2002) et *Chief Executive Officer* d'AXA Equitable Life Insurance Company. Depuis juillet 2001, il est membre du Directoire d'AXA. Depuis janvier 2010, M. Christopher Condron assume la responsabilité au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé du Groupe.

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

Membre du Directoire : AXA

Administrateur, Président du Conseil d'Administration, « *President* » et *Chief Executive Officer* :

- AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis)
- AXA Equitable Life Financial Services, LLC (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company (États-Unis)

- MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)
- MONY Financial Services, Inc. (États-Unis)
- AXA Life and Annuity Company (États-Unis)
- AXA Distribution Holding Corporation (États-Unis)

Administrateur, « *President* » et *Chief Executive Officer* : AXA Financial, Inc. (États-Unis)

Administrateur, Président et « *President* » : APMC, Inc. (États-Unis)

Administrateur et « *President* » : AXA America Holdings, Inc. (États-Unis)

Administrateur : AllianceBernstein Corporation (États-Unis)

Mandats en cours hors du Groupe AXA

Administrateur :

- Central Supply Corp (États-Unis)
- KBW, Inc. (États-Unis)
- Financial Services Roundtable (États-Unis)
- American Council of Life Insurers (ACLI) (États-Unis)

Administrateur et trésorier : The American Ireland Fund (États-Unis)

Trustee et Président du Conseil : Université de Scranton

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration, « *President* » et *Chief Executive Officer* : MONY Holdings, LLC (États-Unis)

Administrateur et Président :

- U.S. Financial Life Insurance Company (États-Unis)
- Financial Marketing, Inc. (États-Unis)
- AXA Art Insurance Corporation (États-Unis)

Président et membre : Financial Services Roundtable (États-Unis)

Denis DUVERNE,

Membre du Directoire d'AXA

56 ans, nationalité française

Expertise et expérience

M. Denis Duverne est diplômé de HEC et de l'ENA. De 1984 à 1986, il occupe les fonctions de conseiller commercial au Consulat Général de France à New York. En 1986, il devient Chef du bureau fiscalité des entreprises au ministère des Finances. En 1988, il est sous-Directeur au ministère des Finances, en charge de la fiscalité indirecte. En 1991, il est nommé secrétaire général de la Compagnie Financière IBI. Un an plus tard, il devient membre du Comité Exécutif de la Banque Colbert, chargé des opérations. En 1995, M. Denis Duverne rejoint le Groupe AXA et prend la responsabilité des activités américaines et britanniques du Groupe. Il dirige également le processus de restructuration du Groupe en Belgique et au Royaume-Uni. En février 2003, M. Duverne devient membre du Directoire d'AXA, en charge des Finances, du Contrôle et de la Stratégie. Depuis janvier 2010, M. Duverne est, au sein du Directoire, en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations et assume à ce titre des responsabilités plus étendues.

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

Membre du Directoire : AXA

Président Directeur Général : AXA America Holdings, Inc. (États-Unis)

Administrateur ou membre du Comité de Direction :

- AXA France IARD
- AXA France Vie
- AXA Millésimes (SAS)
- AXA Belgium SA (Belgique)
- AXA Holdings Belgium (Belgique)
- AXA Assicurazioni S.p.A. (Italie)
- AXA Italia S.p.A. (Italie)
- AXA MPS Assicurazioni Vita S.p.A. (Italie)
- AXA MPS Assicurazioni Danni S.p.A. (Italie)
- AXA UK plc (Royaume-Uni)
- AXA Financial, Inc. (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis)
- AllianceBernstein Corporation (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

François PIERSON,

Membre du Directoire d'AXA

62 ans, nationalité française

Expertise et expérience

Après des études de Sciences et Gestion à l'Université Paris Dauphine, M. François Pierson entre en 1974 aux AGP dont il devient ensuite Directeur Commercial. En 1990, il est nommé Directeur Général de la région Sud-Est d'AXA Assurances en France et Directeur de la distribution de cette société. En 1995, il devient Directeur Général Adjoint d'AXA Assurances, avant d'accéder, deux ans plus tard, aux fonctions de Directeur Général d'UAP Vie et d'Alpha Assurances. Il est membre du Directoire d'AXA, Président Directeur Général d'AXA France, responsable des activités Grands Risques, de l'Assistance et d'AXA Canada, depuis novembre 2001. Depuis janvier 2010, M. François Pierson assume la responsabilité au niveau international des activités d'assurance dommages du Groupe.

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

Membre du Directoire : AXA

Président Directeur Général :

- AXA France IARD
- AXA France Vie

Président : AXA France Assurance (SAS)

Président du Conseil d'Administration : AXA Corporate Solutions Assurance

Vice-Président du Conseil d'Administration : AXA Canada inc. (Canada)

Administrateur :

- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle
- AXA Assurances inc. (Canada)
- AXA Insurance (Canada)
- AXA General Insurance (Canada)
- AXA Pacific Insurance Company (Canada)
- AXA Assurances agricoles inc. (Canada)
- AXA Holding Maroc (Maroc)
- AXA Assurance Maroc (Maroc)
- Kyobo AXA General Insurance Co., Ltd (Corée du Sud)

Représentant permanent d'AXA au Conseil d'Administration d'AXA Cessions

Mandats en cours hors du Groupe AXA

Président du Conseil d'Administration : Euromed (École de Management)

Représentant permanent d'AXA France IARD au Conseil d'Administration d'UCAR

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Directeur Général – non-administrateur :

- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle
- AXA Courtage Assurance Mutuelle

Administrateur : AXA Japan Holdings Ltd (Japon)

CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU GROUPE AXA

En date du 31 décembre 2009, les membres français du Directoire (MM. Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson) étaient liés à la Société par un contrat de travail.

MM. Christopher Condron et Alfred Bouckaert, également membres du Directoire, sont liés par un contrat de travail conclu respectivement avec les sociétés AXA Equitable aux États-Unis et AXA Holdings Belgium en Belgique. Pour plus d'informations sur les dispositions relatives à la rupture de ces contrats, vous pouvez consulter la Section 2.2 ci-après.

LIENS FAMILIAUX

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre des membres du Directoire ni avec des membres du Conseil de Surveillance.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Absence de conflits d'intérêts

Les membres du Directoire n'exercent, à ce jour, aucune fonction de mandataire social ou autre en dehors du Groupe, à l'exception des mandats extérieurs indiqués ci-dessus et qui ne sont pas susceptibles de restreindre de façon substantielle leur disponibilité vis-à-vis du Groupe et de ses activités. Certains membres du Conseil de Surveillance exercent, en revanche, des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de sociétés susceptibles d'avoir des contrats ou accords avec le Groupe AXA, dans le cadre d'opérations telles que des octrois de crédit, des achats de valeurs mobilières (pour compte propre ou pour compte de tiers) et/ou des placements d'instruments financiers et/ou la fourniture de produits ou services. Dans la mesure où de tels contrats ou accords font généralement l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, AXA considère que ces contrats ou accords ne donnent pas lieu à de potentiels conflits d'intérêts entre les obligations, à l'égard d'AXA, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres obligations.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné, à l'exception de M. Giuseppe Mussari qui a été proposé à la nomination puis nommé au Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007, en vertu d'un accord de partenariat

en bancassurance conclu entre AXA et la banque italienne Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS). Cet accord prévoyait notamment qu'il devrait être proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires la nomination d'un représentant de BMPS au Conseil de Surveillance d'AXA. Conformément à cet accord, M. Giuseppe Mussari a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

Absence de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou de sanction publique, ou de responsabilité dans une faillite au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société et compte tenu des informations mises à sa disposition, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, (ii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ou (iii) été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation, sous réserve du fait qu'AXA a pu, par le passé, céder, mettre fin et/ou restructurer certaines de ses activités et, de ce fait, procéder volontairement à la liquidation d'entités du Groupe exerçant lesdites activités et certains des membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance d'AXA sont susceptibles d'avoir été associés à de telles opérations de liquidations volontaires ou à des opérations similaires concernant des sociétés extérieures au Groupe AXA.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est l'instance de revue et d'étude de la stratégie du Groupe AXA.

AXA a mis en place un Comité Exécutif interne composé des membres du Directoire et de responsables des principales filiales, unités opérationnelles du Groupe ou fonctions transversales d'AXA. Les sept principales unités opérationnelles du Groupe sont : la région Méditerranéenne et Amérique Latine, la région Europe du Nord, Centrale et de l'Est, les États-Unis, la région Japon-Asie-Pacifique, le Royaume-Uni et l'Irlande, AXA Investment Managers, et l'unité France/Canada/AXA Corporate Solutions Assurance/AXA Assistance.

Les membres du Comité Exécutif se réunissent dans le cadre de revues trimestrielles de la performance du Groupe AXA, les « *Quarterly Business Reviews* » (QBR). Ces QBR ont été mises en place en 2000 afin d'apporter un cadre transparent et cohérent à :

- L'examen de la performance des entités opérationnelles et de l'état d'avancement des grands projets grâce à des indicateurs de mesure chiffrés définis avec les membres du Directoire ;

- La mesure de la progression des projets transversaux du Groupe ;
- L'échange d'idées et d'informations sur les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Le Comité Exécutif n'a pas de pouvoir décisionnel formel. Il est par nature un organe consultatif contribuant à l'élaboration de la stratégie du Groupe par le Directoire d'AXA et à l'étude des sujets opérationnels clés ou des initiatives stratégiques. Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale d'AXA.

Au 1^{er} janvier 2010, le Comité Exécutif se composait des seize membres suivants, dont huit ne sont pas de nationalité française :

Henri de Castries	Président du Directoire
Alfred Bouckaert ^(a)	Membre du Directoire, Directeur Général de la Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est
Dominique Carrel-Billiard	Directeur Général d'AXA Investment Managers
Christopher Condron	Membre du Directoire, « President » et Chief Executive Officer d'AXA Financial, Inc. (États-Unis) et responsable au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé
John R. Dacey	Directeur Général de la Région Japon et Asie-Pacifique
Denis Duverne	Membre du Directoire, en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations
Philippe Egger	Directeur Général des activités d'assurance en Suisse
Jean-Laurent Granier	Directeur Général de la Région Méditerranée et Amérique Latine
Gérald Harlin	Directeur Financier du Groupe
Frank Keuper	Directeur Général d'AXA Konzern AG (Allemagne)
Peter Kraus	Président Directeur Général d'AllianceBernstein (États-Unis)
Nicolas Moreau	Directeur Général d'AXA Royaume-Uni/Irlande et Président du Conseil d'Administration d'AXA Investment Managers
Mark Pearson	Directeur Général d'AXA Life Japan et AXA Japan Holdings (Japon)
Andrew Penn	Directeur Général d'AXA Asia Pacific Holdings (Australie)
François Pierson	Membre du Directoire, Président Directeur Général d'AXA France, responsable des activités Grands Risques, de l'Assistance et d'AXA Canada et responsable au niveau international des activités d'assurance dommages
Véronique Weill	Directrice des Opérations du Groupe

(a) M. Alfred Bouckaert a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA convoquée pour le 29 avril 2010. Comme annoncé le 28 janvier 2010, M. Jacques de Vacleroy est nommé Directeur Général de la région Europe du Nord, Centrale et de l'Est à compter du 15 mars 2010 en remplacement de M. Alfred Bouckaert.

Filiales

Les principales filiales d'AXA, qu'elles soient cotées en bourse ou non, sont généralement dotées :

- d'un Conseil d'Administration ou de Surveillance, comprenant des administrateurs indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles ;
- de plusieurs comités, dont un Comité de Rémunération et un Comité d'Audit, également composés de membres indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles.

Ces dernières années, AXA a initié un processus destiné à harmoniser dans le Groupe ses standards en matière de gouvernement d'entreprise. Cet effort s'est notamment concentré sur l'harmonisation, dans la mesure du possible, des règles relatives à la taille et la composition des organes de direction, les critères d'indépendance des administrateurs, le rôle des comités et la politique de rémunération des administrateurs.

En particulier, ces standards exigent la mise en place, au sein des Conseils d'Administration des principales sociétés du Groupe, d'un Comité d'Audit ainsi que d'un Comité de Rémunération, en plus de tout autre comité pouvant être considéré comme utile pour lesdites filiales compte tenu des spécificités de leur

activité, aux travaux des Conseils d'Administration. Le rôle, les missions et la composition de ces comités (notamment s'agissant de la participation d'administrateurs indépendants) sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit et dans celle du Comité de Rémunération. La charte du Comité d'Audit requiert, d'une part, que le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance d'AXA soit exclusivement composé de membres indépendants et, d'autre part, que les comités d'audit des filiales du Groupe soient composés d'un nombre significatif d'administrateurs indépendants en vue d'assurer un degré réel d'indépendance de ce comité à l'égard du Management, en raison du rôle essentiel qu'il est amené à jouer en matière d'examen des comptes et autres informations financières établis par le Management, en matière également de suivi de l'exercice du contrôle interne, de suivi des règles et méthodes comptables applicables au sein d'AXA et d'examen de toute question comptable particulière, de suivi des principaux risques, de toute fraude et autres sujets similaires. La charte du Comité de Rémunération prévoit, quant à elle, que chacun de ces comités doit être composé d'au moins un administrateur indépendant en vue d'assurer un certain degré d'indépendance dans l'examen des questions liées à la rémunération des dirigeants.

Effectifs

Le tableau ci-dessous présente le nombre des effectifs salariés du Groupe AXA pour les trois exercices par région géographique et segment d'activité.

Effectifs salariés (Équivalent à Temps Plein)	Au 31 décembre 2007 Publié	Au 31 décembre 2008 Publié	Au 31 décembre 2009
Assurance	87.083	92.939	88.529
– France ^(a)	15.580	15.694	16.066
– États-Unis	6.011	5.538	5.185
– Japon	3.441	3.553	3.295
– Royaume-Uni ^{(c) (d)}	15.425	16.652	12.885
– Allemagne	10.625	10.197	10.113
– Suisse	5.237	4.075	4.006
– Belgique (incluant AXA Bank Belgium) ^(b)	5.762	5.541	5.514
– Région Méditerranéenne et Amérique Latine	7.544	13.066	12.807
– Autres pays et entités transverses	10.580	10.848	10.681
<i>dont Australie/Nouvelle-Zélande</i>	3.029	3.028	2.582
<i>dont Hong Kong</i>	1.376	1.611	1.650
<i>dont Canada</i>	2.207	2.214	2.302
<i>dont Luxembourg</i>	181	195	184
<i>dont Singapour</i>	423	462	502
<i>dont Indonésie</i>	305	336	321
<i>dont Corée du Sud</i>	1.464	1.484	1.550
<i>dont Malaisie</i>	338	361	362
<i>dont Europe Centrale et de l'Est</i>	1.257	1.157	1.190
<i>dont AXA Global Distributor</i>	-	-	38
– Assurance internationale	6.878	7.775	7.977
<i>AXA Corporate Solutions Assurance</i>	1.198	1.232	1.299
<i>AXA Cessions</i>	130	140	150
<i>AXA Assistance</i>	5.084	5.986	6.137
<i>Autres activités internationales</i>	466	417	391
Gestion d'actifs	8.523	8.015	7.226
– AllianceBernstein	5.604	5.016	4.369
– AXA Investment Managers	2.919	2.999	2.857
Banques (excluant AXA Bank Belgium) ^(b)	675	635	619
– France	596	556	536
– Suisse	-	23	29
– Allemagne	79	56	54
Services centraux Groupe	681	566	589
AXA Technology, AXA Consulting, AXA Group Solutions, AXA Business Services et @ business	6.572	7.149	6.469
TOTAL	103.534	109.304	103.432

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus. Les effectifs des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont pris en compte au prorata du taux d'intégration.

(a) Une partie du personnel des sociétés françaises est regroupée dans des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). De plus, les effectifs des activités assurance et services financiers en France incluent le personnel rentrant dans le cadre de convention de gestion du portefeuille de 4 mutuelles françaises non consolidées dans les comptes d'AXA.

(b) Compte tenu de l'activité fusionnelle de l'Assurance et de la Banque chez AXA Bank Belgium, les effectifs n'ont pu être isolés.

(c) Inclut l'Irlande.

(d) Au Royaume-Uni, les courtiers du segment dommages ont été déconsolidés (- 1.688 salariés)

2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS

Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les principes généraux de la politique de rémunération des équipes dirigeantes sont régulièrement présentés au Comité de Rémunération et des Ressources Humaines du Conseil de Surveillance de la Société. Cette politique s'applique à l'ensemble des personnels de direction et fait l'objet d'une déclinaison, pays par pays sous la supervision des conseils d'administration et des comités de rémunération des sociétés du Groupe, prenant en compte les règles locales. L'application concrète de ces principes est régulièrement revue par le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines d'AXA.

La politique de rémunération des équipes dirigeantes a pour objectif :

- D'attirer, retenir et motiver les meilleurs talents ;

- D'encourager une performance supérieure ;
- D'aligner les niveaux de rémunérations avec les résultats de l'entreprise.

Elle est guidée par trois principes directeurs :

- La compétitivité des rémunérations sur les marchés internationaux ;
- L'équité interne, basée sur la performance individuelle et collective ;
- La capacité financière de l'entreprise.

La rémunération des équipes dirigeantes est donc structurée de manière à encourager et récompenser la performance :

- À la fois au niveau individuel et au niveau collectif (entité de rattachement et Groupe AXA) ;
- À la fois sur le court terme, le moyen terme et le long terme.

Compétences individuelles	Performance individuelle	Performance de l'Entité	Performance du Groupe	Performance du titre AXA						
									Stock options	
								Performance Units/Shares		
							Variable Annuel			
					Salaire fixe					
						Présent	Court terme 1 an	Moyen terme 3-4 ans	Long terme 4-10 ans	Futur

La rémunération espèce des équipes dirigeantes comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est référencée avec un positionnement cible dans le quartile inférieur du marché. La partie variable est liée, avec des pondérations différentes selon les niveaux de responsabilité, à la performance globale d'AXA, à celle de l'entité de rattachement et à la réalisation des objectifs personnels du dirigeant. La part variable est configurée pour représenter la composante principale de la rémunération totale de sorte qu'en cas d'atteinte ou de dépassement des objectifs fixés, celle-ci place les dirigeants d'AXA dans le troisième ou le quatrième quartile des références du marché. La rémunération variable effectivement versée est plafonnée et ne peut atteindre plus de 150 % de la rémunération annuelle cible.

La rémunération des membres du Directoire est approuvée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines.

La rémunération fixe annuelle du Président du Directoire était de 600.000 euros en 2009.

Sa rémunération variable est déterminée par rapport à un montant cible prédéfini (2.700.000 euros en 2009). Elle est basée sur deux éléments :

- La performance du Groupe appréciée par l'évolution du résultat opérationnel par action, du chiffre d'affaires IARD, de la valeur des affaires nouvelles en Vie et l'indice de satisfaction des clients ;
- Sa performance individuelle appréciée par le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines en fonction d'objectifs stratégiques spécifiques fixés en début d'année.

La part liée aux résultats du Groupe compte pour 60 % et la part liée à la performance individuelle pour 40 % de la rémunération variable.

Les montants de rémunération variable réellement perçus par le Président du Directoire depuis sa nomination en mai 2000 démontrent l'exigence des objectifs et la variabilité réelle de cet élément de rémunération :

	Réel	Cible	% Cible
Rémunération variable de l'exercice 2000 versée en 2001	1.381.373 €	1.750.000 €	79 %
Rémunération variable de l'exercice 2001 versée en 2002	719.967 €	1.750.000 €	41 %
Rémunération variable de l'exercice 2002 versée en 2003	1.419.277 €	2.000.000 €	71 %
Rémunération variable de l'exercice 2003 versée en 2004	1.824.728 €	2.000.000 €	91 %
Rémunération variable de l'exercice 2004 versée en 2005	2.304.277 €	2.000.000 €	115 %
Rémunération variable de l'exercice 2005 versée en 2006	2.671.626 €	2.000.000 €	134 %
Rémunération variable de l'exercice 2006 versée en 2007	3.045.987 €	2.500.000 €	122 %
Rémunération variable de l'exercice 2007 versée en 2008	2.644.366 €	2.500.000 €	106 %
Rémunération variable de l'exercice 2008 versée en 2009	1.846.304 €	2.700.000 €	68 %
Rémunération variable de l'exercice 2009 versée en 2010	2.599.327 €	2.700.000 €	96 %

Le "% Cible" correspond au niveau d'atteinte des objectifs de performance au titre de l'année considérée.

Pour les autres membres du Directoire, la rémunération variable est également déterminée par rapport à un montant cible prédéfini individuellement. Elle est basée sur trois éléments :

- La performance du Groupe appréciée par l'évolution du résultat opérationnel par action, du chiffre d'affaires IARD, de la valeur des affaires nouvelles en Vie et de l'indice de satisfaction des clients ;
- La performance de l'entité opérationnelle ou des services dont ils ont la charge, mesurée par rapport aux objectifs fixés en début d'année ;
- Leur performance individuelle également appréciée par rapport à des objectifs stratégiques prédéterminés.

En ce qui concerne les membres du Directoire ayant une responsabilité opérationnelle (A. Bouckaert, C. Condron et F. Pierson), la part de leur rémunération variable liée aux résultats du Groupe compte pour 30 %, la part liée aux résultats de leur entité opérationnelle pour 40 % et la part liée à leur performance individuelle pour 30 %.

En ce qui concerne les membres du Directoire ayant une responsabilité fonctionnelle (C. Brunet ⁽¹⁾ et D. Duverne), la part de leur rémunération variable liée aux résultats du Groupe compte pour 40 %, la part liée aux résultats des activités dont ils ont la charge pour 30 % et la part liée à leur performance individuelle pour 30 %.

La performance des entités opérationnelles est déterminée à partir d'une grille d'indicateurs :

- Résultat opérationnel ;
- Cash-flow technique (collecte nette Vie) ;
- Chiffre d'affaires IARD ;

- Valeur des affaires nouvelles Vie ;
- Ratio combiné ;
- Frais généraux ;
- Indice de satisfaction des clients.

Pour chaque indicateur, tant ceux mesurant la performance du Groupe que ceux mesurant la performance des entités opérationnelles, sont définis en début d'exercice :

- Un objectif, aligné sur le plan stratégique, dont l'atteinte donnera droit à 100 % de la part variable liée à cet indicateur ;
- Une valeur plancher, en deçà de laquelle aucune part variable liée à cet indicateur ne sera due ;
- Une valeur plafond, à partir de laquelle le montant de part variable liée à cet indicateur sera plafonné à 150 %.

La performance individuelle est évaluée à la fois sur la base des résultats obtenus par rapport aux objectifs stratégiques prédéterminés (le « quoi »), mais également sur la base des comportements de leadership démontrés (le « comment »).

L'évaluation des comportements de leadership est basée sur les dimensions du modèle de leadership AXA :

- Inspirer la performance – Conduite du changement et des équipes ;
- Renforcer la croissance – Vision stratégique et développement des collaborateurs ;
- Être orienté client ;
- Partager pour réussir ;
- Conduire par l'action – Orientation résultats et respect des valeurs d'AXA.

(1) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Les rémunérations variables versées aux autres membres du Directoire ont été :

		Pays	Rémunération variable au titre de 2007			Rémunération variable au titre de 2008			Rémunération variable au titre de 2009		
			Réel	Cible	%	Réel	Cible	%	Réel	Cible	%
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	Belgique	980.000 €	900.000 €	109 %	750.000 €	1.000.000 €	75 %	1.000.000 €	1.000.000 €	100 %
Claude Brunet (a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	France	918.473 €	900.000 €	102 %	793.789 €	940.000 €	84 %	925.112 €	980.000 €	94 %
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial Inc.	Etats-Unis	4.566.372 \$	4.500.000 \$	101 %	0	4.750.000 \$	0 %	4.750.000 \$	4.750.000 \$	100 %
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	1.400.415 €	1.250.000 €	112 %	1.052.337 €	1.350.000 €	78 %	1.485.480 €	1.350.000 €	110 %
François Pierson	Président Directeur Général AXA France	France	1.180.000 €	1.150.000 €	103 %	988.174 €	1.200.000 €	82 %	1.188.967 €	1.200.000 €	99 %

Le "% Cible" correspond au niveau d'atteinte des objectifs de performance au titre de l'année considérée.

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Dans le cadre de leur appréciation de la rémunération variable pour 2009, le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines et le Conseil de Surveillance ont notamment tenu compte des quatre indicateurs suivants qui figuraient parmi les objectifs 2009 de l'ensemble des membres du Directoire : (i) la hausse du chiffre d'affaires en IARD (+ 1 % par rapport à 2008), (ii) la hausse de 5 % de la valeur des affaires nouvelles en assurance vie et épargne-retraite au cours de 2009, (iii) la hausse de l'indice de satisfaction des clients (82 % en 2009 contre 81 % en 2008), et (iv) le résultat opérationnel par action au titre de l'exercice 2009 (1,67 euro, en baisse de 7 % par rapport à 2008). Ils ont également pris en considération la très forte hausse du résultat net du Groupe en 2009 (+ 283 %) ainsi que celle du dividende proposé aux actionnaires au titre de l'exercice 2009 (0,55 euro contre 0,40 euro au titre de l'exercice 2008).

La rémunération variable des autres membres du Comité Exécutif est déterminée par rapport à un montant cible prédéfini individuellement et dépend également de la performance du Groupe, de celle de l'entité opérationnelle ou des services dont ils ont la charge ainsi que de leur performance individuelle.

En ce qui concerne les membres du Comité Exécutif ayant une responsabilité opérationnelle, la part de leur rémunération variable liée aux résultats du Groupe compte pour 20 %, la part liée aux résultats de leur entité opérationnelle pour 40 % et la part liée à leur performance individuelle pour 40 %.

Pour les membres du Comité Exécutif ayant une responsabilité fonctionnelle, la part de leur rémunération variable liée aux résultats

du Groupe compte pour 30 %, la part liée aux résultats des activités dont ils ont la charge pour 30 % et la part liée à leur performance individuelle pour 40 %.

L'ensemble des tableaux contenus dans cette section sont conformes aux recommandations de l'AMF, du MEDEF et de l'AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et les programmes d'options et d'actions de performance.

L'ensemble des rémunérations indiquées dans la présente Section 2.2 sont exprimées en montant brut.

Dans un souci de transparence et afin de poursuivre une pratique menée depuis de nombreuses années, sont publiées également sous le même format les rémunérations de chacun des membres du Comité Exécutif d'AXA.

Dans les tableaux ci-dessous, lorsque les rémunérations ne sont pas payées en Euros, les taux de change retenus sont les taux moyens sur l'année à savoir pour 2009 : USD/EUR 0,717115 ; GBP/EUR 1,121946 ; AUD/EUR 0,563841 ; CHF/EUR 0,662434 ; JPY/EUR 0,0076697 .

En raison de la disparité des régimes fiscaux selon les pays où les membres du Directoire et/ou du Comité Exécutif exercent leurs fonctions, la comparaison de leurs rémunérations est difficile. À titre indicatif, les taux marginaux d'imposition par pays sont : Allemagne : 51,52 %, Australie : 46,50 %, Belgique : 53 %, Espagne : 43 %, États-Unis (New York) : 43,27 %, France : 51 % (dont 11 % de CSG et CRDS), Japon : 50 %, Royaume-Uni : 40 %, Suisse (Zurich) : 41,40 %.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS, ACTIONS ET UNITÉS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

Membres du Directoire		Pays	Exercice 2008				TOTAL
			Rémunérations dues au titre de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice	
Henri de Castries	Président du Directoire	France	2.537.980	1.257.100	1.426.320	-	5.221.400
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	Belgique	1.859.002	733.308	-	832.020	3.424.330
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	France	1.169.208	754.260	855.792	-	2.779.260
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	États-Unis	962.549	1.579.527	-	1.792.137	4.334.213
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	1.573.277	1.005.680	1.141.056	-	3.720.013
François Pierson	Président Directeur Général AXA France	France	1.447.766	900.922	1.022.196	-	3.370.884
TOTAL			9.549.782	6.230.797	4.445.364	2.624.157	22.850.100

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

À chaque date d'attribution, la juste valeur comptable des options et des actions ou unités de performance est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 25.3.1 aux « États Financiers Consolidés 2009 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, actions ou unités, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées ou lors de l'acquisition de ces actions ou unités de performance, si elles deviennent acquises.

Lors de l'attribution du 1^{er} avril 2008, la juste valeur d'une option était de 3,39 euros pour les options non soumises à condition de performance et 2,89 euros pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 16,98 euros.

Lors de l'attribution du 10 juin 2009, la juste valeur d'une option était de 3,43 euros pour les options non soumises à condition de performance et 3,02 euros pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 9,23 euros.

Exercice 2009					
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice		TOTAL
3.284.364	819.848	1.021.189	-		5.125.401
2.151.464	894.098	-	595.695		3.641.257
1.293.018	519.751	646.755	-		2.459.524
4.457.540	1.030.225	-	1.283.293		6.771.058
2.006.420	683.722	850.988	-		3.541.130
1.653.812	587.816	731.856	-		2.973.484
14.846.618	4.535.460	3.250.788	1.878.988		24.511.854

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS, ACTIONS ET UNITÉS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (HORS MEMBRES DU DIRECTOIRE)

Membres du Comité Exécutif		Pays	Exercice 2008				TOTAL
			Rémunérations dues au titre de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice	
Dominique Carrel-Billiard ^(a) ^(b)	Directeur Général AXA Investment Managers	France	1.003.740	88.642	152.820	500.000	1.745.202
John Dacey	Directeur Général Région Japon-Asie Pacifique	France	979.559	230.468	261.492	-	1.471.519
Philippe Egger	Directeur Général des activités d'assurance en Suisse	Suisse	713.564	124.098	-	213.948	1.051.610
Jean Laurent Granier ^(c)	Directeur Général Région Méditerranée-Amérique Latine	France	513.711	97.506	168.102	-	779.319
Gérald Harlin	Directeur Financier du Groupe	France	754.184	141.827	244.512	-	1.140.523
Frank Keuper	Directeur Général d'AXA Konzern AG	Allemagne	1.179.707	209.517	-	237.720	1.626.944
Peter Kraus ^(d)	Président Directeur Général d'AllianceBernstein	États-Unis	-	-	-	-	-
Nicolas Moreau	Directeur Général d'AXA Royaume-Uni/Irlande	Grande-Bretagne	1.208.094	377.130	-	427.896	2.013.120
Mark Pearson	Directeur Général d'AXA Life Japan et AXA Japan Holdings	Japon	805.659	27.721	67.920	-	901.300
Andrew Penn	Directeur Général Asia Pacific Holdings	Australie	1.036.299	52.772	-	-	1.089.071
Véronique Weill ^(e)	Directeur des Opérations du Groupe	France	674.420	97.506	168.102	-	940.028
TOTAL			8.868.937	1.447.187	1.062.948	1.379.564	12.758.636

(a) Les sommes de 500.000 euros (exercice 2008) et 250.000 euros (exercice 2009) mentionnées sous la rubrique « Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice » correspondent au plan AXA Investment Managers Long Term Incentive.

(b) D. Carrel-Billiard a été nommé membre du Comité Exécutif avec effet au 1^{er} janvier 2009.

(c) J.L. Granier a été nommé membre du Comité Exécutif avec effet au 1^{er} janvier 2010.

(d) P. Kraus a été nommé membre du Comité Exécutif le 22 juin 2009.

(e) V. Weill a été nommée membre du Comité Exécutif avec effet au 1^{er} janvier 2009.

À chaque date d'attribution, la juste valeur comptable des options et des actions ou unités de performance est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 25.3.1 aux « États Financiers Consolidés 2009 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, actions ou unités, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées ou lors de l'acquisition de ces actions ou unités de performance, si elles deviennent acquises.

Lors de l'attribution du 1^{er} avril 2008, la juste valeur d'une option était de 3,39 euros pour les options non soumises à condition de performance et 2,89 euros pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 16,98 euros.

Lors de l'attribution du 10 juin 2009, la juste valeur d'une option était de 3,43 euros pour les options non soumises à condition de performance et 3,02 euros pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 9,23 euros.

Exercice 2009					
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice	TOTAL	
1.129.753	121.455	166.417	250.000	1.667.625	
1.134.658	241.223	221.262	-	1.597.143	
965.421	185.556	-	170.201	1.321.178	
572.770	34.021	77.616	-	684.407	
1.080.554	222.669	204.241	-	1.507.464	
1.345.687	222.669	-	204.241	1.772.597	
4.664.794	-	-	-	4.664.794	
1.131.710	334.003	-	306.353	1.772.066	
1.695.980	113.864	-	156.015	1.965.858	
1.261.888	67.477	-	-	1.329.365	
958.880	113.864	156.015	-	1.228.758	
15.942.095	1.656.801	825.551	1.086.810	19.511.257	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE POUR L'ANNÉE 2009

			Montants versés au titre de l'exercice					
Membres du Directoire		Pays	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Henri de Castries	Président du Directoire	France	600.000	2.599.327	0	80.887	4.150	3.284.364
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	Belgique	650.000	1.000.000	0	499.263	2.201	2.151.464
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	France	360.000	925.112	0	3.756	4.150	1.293.018
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	États-Unis	705.569	3.406.298	0	0	345.673	4.457.540
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	480.000	1.485.480	0	36.790	4.150	2.006.420
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	France	430.000	1.188.967	0	17.769	17.076	1.653.812
TOTAL			3.225.569	10.605.184	0	638.465	377.400	14.846.618

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE POUR L'ANNÉE 2008

			Montants versés au titre de l'exercice					
Membres du Directoire		Pays	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Henri de Castries	Président du Directoire	France	600.000	1.846.304	0	87.526	4.150	2.537.980
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	Belgique	650.000	750.000	0	456.887	2.115	1.859.002
Claude Brunet	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	France	360.000	793.789	0	11.269	4.150	1.169.208
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	États-Unis	676.854	0	0	0	285.695	962.549
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	480.000	1.052.337	0	36.790	4.150	1.573.277
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	France	430.000	988.174	0	17.743	11.849	1.447.766
TOTAL			3.196.854	5.430.604	0	610.215	312.109	9.549.782

Exercice 2009						
Montants versés durant l'exercice						
Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL	
600.000	1.834.155	0	80.887	4.150	2.519.192	
650.000	603.577	0	499.263	2.201	1.755.041	
360.000	792.746	0	3.756	4.150	1.160.652	
705.569	0	0	0	345.673	1.051.242	
480.000	1.003.887	0	36.790	4.150	1.524.827	
430.000	978.175	0	17.769	17.076	1.443.020	
3.225.569	5.212.540	0	638.465	377.400	9.453.974	

Exercice 2008						
Montants versés durant l'exercice						
Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL	
600.000	2.593.190	0	87.526	4.150	3.284.866	
650.000	818.385	0	456.887	2.115	1.927.387	
360.000	890.599	0	11.269	4.150	1.266.018	
676.854	3.105.060	0	0	285.695	4.067.609	
480.000	1.411.348	0	36.790	4.150	1.932.288	
430.000	1.181.916	0	17.743	11.849	1.641.508	
3.196.854	10.000.498	0	610.215	312.109	14.119.676	

Les jetons de présence versés au titre de mandats dans des sociétés du Groupe AXA ou dans des sociétés externes au Groupe AXA, lorsque le mandataire représente le Groupe AXA, sont déduits à hauteur de 70 % de la rémunération variable au titre du même exercice.

Le seul « Avantage en nature » dont bénéficient H. de Castries, A. Bouckaert et D. Duverne est un véhicule de fonction.

C. Condron bénéficie en outre de la mise à disposition d'un crédit d'heures pour l'utilisation d'un avion privé et F. Pierson de la prise en charge de billets d'avion entre Paris et son domicile familial à Marseille.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2009 (HORS MEMBRES DU DIRECTOIRE)

Membres du Comité Exécutif	Pays	Montants versés au titre de l'exercice					TOTAL	
		Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature		
Dominique Carrel-Billiard	Directeur Général AXA Investment Managers	France	250.000	876.000	0	0	3.753	1.129.753
John Dacey ^(a)	Directeur Général Région Japon-Asie Pacifique	France	400.198	712.500	0	0	21.960	1.134.658
Philippe Egger	Directeur Général des activités d'assurance en Suisse	Suisse	364.339	584.082	0	17.000	0	965.421
Jean Laurent Granier	Directeur Général Région Méditerranée-Amérique Latine	France	200.000	365.750	0	3.756	3.264	572.770
Gérald Harlin	Directeur Financier du Groupe	France	350.000	714.005	0	11.269	5.280	1.080.554
Frank Keuper	Directeur Général d'AXA Konzern AG	Allemagne	500.000	750.000	0	81.060	14.627	1.345.687
Peter Kraus	Président Directeur Général d'AllianceBernstein	États-Unis	197.207	4.302.693	0	0	164.894	4.664.794
Nicolas Moreau ^(b)	Directeur Général d'AXA Royaume-Uni/Irlande	Grande-Bretagne	364.632	729.265	0	0	37.813	1.131.710
Mark Pearson ^(c)	Directeur Général d'AXA Life Japan et AXA Japan Holdings	Japon	532.679	884.490	0	0	278.811	1.695.980
Andrew Penn	Directeur Général Asia Pacific Holdings	Australie	653.929	585.278	0	0	22.681	1.261.888
Véronique Weill	Directeur des Opérations du Groupe	France	350.000	605.000	0	0	3.880	958.880
TOTAL			4.162.984	11.109.063	0	113.085	556.963	15.942.095

(a) Les rémunérations et avantages en nature de J. Dacey incluent les avantages liés à son statut d'expatrié en France.

(b) Les rémunérations et avantages en nature de N. Moreau incluent les avantages liés à son statut d'expatrié en Grande-Bretagne.

(c) Les rémunérations et avantages en nature de M. Pearson incluent les avantages liés à son statut d'expatrié au Japon.

Exercice 2009						
Montants versés durant l'exercice						
Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL	
250.000	688.483	0	0	3.753	942.236	
400.198	572.801	0	0	21.960	994.959	
364.339	441.518	0	17.000	0	822.857	
200.000	338.321	0	3.756	3.264	545.341	
350.000	453.909	0	11.269	5.280	820.458	
500.000	550.000	0	81.060	14.627	1.145.687	
197.207	4.302.693	0	0	164.894	4.664.794	
364.632	693.363	0	0	37.813	1.095.808	
532.679	309.253	0	0	278.811	1.120.743	
653.929	340.795	0	0	22.681	1.017.405	
350.000	412.461	0	0	3.880	766.341	
4.162.984	9.103.597	0	113.085	556.963	13.936.629	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2008 (HORS MEMBRES DU DIRECTOIRE)

Membres du Comité Exécutif			Montants versés au titre de l'exercice					TOTAL
			Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	
Dominique Carrel-Billiard	Directeur Général AXA Investment Managers	France	250.000	750.000	0	0	3.740	1.003.740
John Dacey ^(a)	Directeur Général Région Japon-Asie Pacifique	France	397.599	560.000	0	0	21.960	979.559
Philippe Egger	Directeur Général des activités d'assurance en Suisse	Suisse	283.619	420.076	0	9.869	-	713.564
Jean Laurent Granier	Directeur Général Région Méditerranée-Amérique Latine	France	190.000	320.447	0	0	3.264	513.711
Gérald Harlin	Directeur Financier du Groupe	France	275.000	462.635	0	11.269	5.280	754.184
Frank Keuper	Directeur Général d'AXA Konzern AG	Allemagne	500.000	550.000	0	115.317	14.390	1.179.707
Peter Kraus ^(b)	Président-Directeur Général d'AllianceBernstein	États-Unis	-	-	-	-	-	-
Nicolas Moreau ^(c)	Directeur Général d'AXA Royaume-Uni/Irlande	Grande-Bretagne	399.940	775.413	0	0	32.741	1.208.094
Mark Pearson ^(d)	Directeur Général d'AXA Life Japan et AXA Japan Holdings	Japon	303.917	282.940	0	0	218.802	805.659
Andrew Penn	Directeur Général Asia Pacific Holdings	Australie	639.614	346.620	0	0	50.065	1.036.299
Véronique Weill	Directeur des Opérations du Groupe	France	250.000	420.540	0	0	3.880	674.420
TOTAL			3.489.689	4.888.671	0	136.455	354.122	8.868.937

(a) Les rémunérations et avantages en nature de J. Dacey incluent les avantages liés à son statut d'expatrié en France.

(b) P. Kraus a été recruté en décembre 2008.

(c) Les rémunérations et avantages en nature de N. Moreau incluent les avantages liés à son statut d'expatrié en Grande-Bretagne.

(d) Les rémunérations et avantages en nature de M. Pearson incluent les avantages liés à son statut d'expatrié à Hong Kong, puis au Japon.

Exercice 2008

Rémunération fixe	Montants versés durant l'exercice				TOTAL
	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	
250.000	831.766	0	0	3.740	1.085.506
397.599	574.333	0	0	21.960	993.892
283.619	424.798	0	9.869	-	718.286
190.000	379.522	0	0	3.264	572.786
275.000	539.168	0	11.269	5.280	830.717
500.000	720.000	0	115.317	14.390	1.349.707
-	-	-	-	-	-
399.940	878.300	0	0	32.741	1.310.981
303.917	309.253	0	0	218.802	831.972
639.614	630.828	0	0	50.065	1.320.507
250.000	385.736	0	0	3.880	639.616
3.489.689	5.673.704	0	136.455	354.122	9.653.970

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jetons de présence

Les membres du Conseil de Surveillance d'AXA, à l'exception de son Président, perçoivent, pour seule rémunération de la part de la Société, des jetons de présence dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>(Montants bruts en euros)</i>	Jetons de présence perçus en 2010 au titre de 2009	Jetons de présence perçus en 2009 au titre de 2008
Membres actuels du Conseil de Surveillance		
Jacques de Chateaufieux – Président	136.581,40	134.609,54
Norbert Dentressangle – Vice-Président	135.434,82	100.170,65
Léo Apotheker	47.810,77	49.962,56
Mme Wendy Cooper	68.290,70	41.717,31
Jean-Martin Folz	79.427,14	73.717,74
Jean-René Fourtou	58.788,70	81.563,27
Anthony Hamilton	119.722,11	122.324,31
François Martineau	67.144,12	41.717,31
Gérard Mestrallet	46.499,51	52.801,27
Giuseppe Mussari	48.634,16	46.053,00
Ramon de Oliveira ^(a)	64.364,39	-
Michel Pébereau	63.375,02	70.879,03
Mme Dominique Reiniche	44.865,07	46.750,00
Ezra Suleiman	91.222,29	95.356,57
Anciens membres du Conseil de Surveillance		
Henri Lachmann	27.839,81	85.421,08
Claude Bébéar	-	40.568,84
Jacques Tabourot	-	16.387,53
TOTAL	1.100.000,00	1.100.000,00

(a) Nommé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2009 en remplacement de M. Henri Lachmann dont le mandat arrivait à échéance.

Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires, conformément à la loi, puis réparti par le Conseil de Surveillance entre ses membres selon les modalités suivantes définies dans son Règlement Intérieur :

- la moitié du montant des jetons de présence est répartie uniformément entre les membres du Conseil de Surveillance à titre de part fixe, le Président et le Vice-Président touchant un double jeton ;
- une première part du montant résiduel est répartie entre les membres du Conseil de Surveillance à proportion de leur présence effective aux séances du Conseil, le Président et le Vice-Président touchant un double jeton ;
- une seconde part du montant résiduel est affectée par le Conseil de Surveillance aux différents comités spécialisés et répartie entre leurs membres à proportion de leur présence effective aux séances de ces comités, les Présidents des comités touchant un double jeton.

Compte tenu de l'importance du rôle du Comité d'Audit et du temps que ses membres doivent y consacrer, la part des jetons de présence revenant à ces derniers est renforcée.

En complément de ses jetons de présence, M. Jacques de Chateaufieux perçoit en qualité de Président du Conseil de Surveillance une rémunération brute de 230.000 euros par an.

Mme. Wendy Cooper, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires du Groupe AXA, a par ailleurs perçu en 2009 402.494 USD au titre de ses fonctions salariées de Directeur Juridique Adjoint d'AXA Equitable aux États-Unis. Cette rémunération est composée d'une rémunération fixe à hauteur de 257.494 USD et d'une rémunération variable pour un montant de 145.000 USD.

Options de souscription ou d'achat d'actions

AXA, depuis 1989, mène une politique d'attribution d'options à ses mandataires sociaux et collaborateurs, en France et à l'international, à tous les niveaux de la hiérarchie, afin de les récompenser et de renforcer leur attachement au Groupe en les associant à la performance du titre AXA sur le long terme.

Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable, dans le cadre de l'enveloppe pluri-annuelle autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires, à la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

AXA a choisi jusqu'à présent d'attribuer des options de souscription, à l'exception des attributions d'options à certains des collaborateurs de sa filiale AXA Financial aux États-Unis qui, jusqu'en 2005, se faisaient sous forme d'options d'achat d'ADR.

Les options qui ont une durée de vie de 10 ans, sont attribuées sans décote par rapport au cours de bourse et sont exerçables par tranche, en général par tiers entre 2 et 4 ans après leur octroi.

Les attributions annuelles se font au cours du premier semestre, et ont généralement lieu 20 jours de bourse après la publication des résultats annuels du Groupe. Ainsi en 2009, la publication des résultats ayant eu lieu le 19 février 2009, les attributions d'options ont eu lieu le 20 mars 2009. Le prix d'exercice, qui devait être égal à la moyenne du cours de clôture de l'action AXA sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, était de 7,54 euros.

Cependant, considérant que cette valeur était historiquement basse et ne voulant pas bénéficier d'un effet d'aubaine, le Directoire a décidé, avec l'accord du Conseil de Surveillance, de fixer le prix d'exercice à 10,00 euros, soit une surcote de 33 %. Par ailleurs, en ce qui concerne les options attribuées aux membres du Comité Exécutif et du Directoire, le prix d'exercice a été fixé à 15,85 euros, soit une surcote de 110 %, et ces options ont été attribuées le 10 juin 2009.

Des attributions peuvent avoir lieu en cours d'année pour des collaborateurs aux États-Unis récemment recrutés ou promus, ou lorsque la mesure des performances justifiant l'octroi d'options se fait après le premier trimestre.

Chaque année, le Directoire soumet à l'accord du Conseil de Surveillance une enveloppe globale d'options à attribuer. Les enveloppes d'options allouées aux entités opérationnelles sont essentiellement déterminées en fonction de la contribution des entités aux résultats du Groupe au cours de l'exercice précédent.

Les bénéficiaires sont identifiés parmi la population des cadres dirigeants du Groupe et de ses filiales, des experts techniques et des collaborateurs occupant des postes clés dans l'organisation. Les critères de sélection et le montant des attributions individuelles d'options prennent en compte :

- L'importance du poste tenu ➞ rôle
- L'aspect critique de l'individu dans le poste ➞ rétention
- L'aspect critique de l'individu dans le futur ➞ potentiel
- La qualité de la contribution individuelle ➞ performance

Les propositions d'attributions individuelles sont faites par les responsables des entités opérationnelles et par les responsables des services fonctionnels du Groupe. Elles sont revues par le Directoire afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Les attributions individuelles d'options sont ensuite décidées par le Directoire, étant précisé que les attributions individuelles au profit des membres du Directoire sont préalablement approuvées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines.

Depuis 2006, les options attribuées aux membres du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA, ainsi qu'à compter de 2007 à tout bénéficiaire recevant au minimum 5.000 options, sont associées à une condition de performance : la dernière tranche, soit 1/3 des options attribuées, ne peut être exercée que si le cours du titre AXA a performé au moins aussi bien que l'indice DowJones EuroStoxx Insurance.

Si cette condition de performance n'est pas remplie à la date d'expiration du plan, la dernière tranche d'options devient caduque.

Le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a décidé le 18 décembre 2008 :

- Que la totalité des options attribuées aux membres du Directoire à compter de 2009 sera soumise à cette condition de performance appréciée, soit depuis la date d'attribution des options, soit au cours des 3 dernières années ;
- Que le nombre total d'options attribuées chaque année à compter de 2009 à l'ensemble des membres du Directoire ne devra pas excéder 20 % du nombre total d'options attribuées à l'ensemble des bénéficiaires durant la même année.

En 2009, les attributions d'options AXA ont donné lieu à :

- 7.629.874 options de souscription ou d'achat d'actions au prix d'exercice moyen pondéré de 11,43 euros attribuées à 5.491 collaborateurs, représentant 0,33 % du capital social au 31 décembre 2009 ;
- 28.829 options d'achat d'ADR attribuées par AXA Financial, Inc. au prix de 12,00 US\$ à 9 bénéficiaires aux États-Unis,

La part des options attribuées en 2009 aux membres du Directoire représente 19,6 % du nombre total des options attribuées.

Au 31 décembre 2009, 9.567 collaborateurs d'AXA possèdent 81.393.880 options non encore exercées, représentant 3,55 % du capital social à cette même date (sans prendre en compte la dilution liée à la création d'actions nouvelles résultant de l'exercice desdites options) et 1.445 collaborateurs aux États-Unis possèdent 10.897.978 options d'achat d'ADR restant encore à exercer, représentant 0,47 % du capital social.

Sur la base du cours du titre AXA au 31 décembre 2009, soit 16,54 euros, seules 13.271.194 options sont dans la monnaie, soit 16,3 % du solde d'options non encore exercées.

SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date de l'Assemblée	05/05/1999	26/05/1999 ^(b)	05/05/1999	05/05/1999
Date du Directoire	05/07/2000	05/07/2000 ^(b)	12/07/2000	13/11/2000
Nombre total de bénéficiaires	889	5	113	98
Nombre total ^(a) d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	7.926.121	813.515	289.532	306.981
Les mandataires sociaux :				
Henri de Castries	315.434	297.631	-	-
Alfred Bouckaert	105.145	-	-	-
Claude Brunet	-	-	-	-
Christopher Condron	-	-	-	-
Denis Duverne	126.173	-	-	-
François Pierson	63.087	-	-	-
Wendy Cooper	2.103	-	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés	672.928	-	160.253	55.145
Point de départ d'exercice des options	05/07/2002	05/07/2002	12/07/2002	13/11/2002
Date d'expiration des options	05/07/2010	05/07/2010	12/07/2010	13/11/2010
Prix d'exercice des options ^(a)	38,96	41,28	39,06	36,84
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	25% après 2 ans 50% après 3 ans 75% après 4 ans 100% après 5 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0	0	0	0
Options de souscriptions annulées au 31/12/2009	2.883.021	257.942	182.356	82.139
Options restantes au 31/12/2009	5.043.100	555.573	107.176	224.842
Date de l'Assemblée	03/05/2002	21/05/2002 ^(b)	03/05/2002	03/05/2002
Date du Directoire	26/03/2004	14/04/2004 ^(b)	29/03/2005	29/03/2005
Nombre total de bénéficiaires	2.186	1	2.132	774
Nombre total ^(a) d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	10.725.180	496.049	8.854.652	3.697.059
Les mandataires sociaux :				
Henri de Castries	889.286	-	784.664	-
Alfred Bouckaert	142.285	-	117.699	-
Claude Brunet	244.554	-	215.783	-
Christopher Condron	-	-	-	497.211
Denis Duverne	346.821	-	329.559	-
François Pierson	400.178	-	353.099	-
Wendy Cooper	-	-	-	11.933
Les 10 premiers attributaires salariés	968.927	-	812.127	646.371
Point de départ d'exercice des options	26/03/2006	14/04/2006	29/03/2007	29/03/2007
Date d'expiration des options	26/03/2014	14/04/2014	29/03/2015	29/03/2015
Prix d'exercice des options ^(a)	16,90	15,00	19,70	19,95
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	1.390.554	0	328.238	116.969
Options de souscriptions annulées au 31/12/2009	1.108.172	0	913.593	459.827
Options restantes au 31/12/2009	8.226.454	496.049	7.612.821	3.120.263

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

(b) Options initialement attribuées par FINAXA, qui a été fusionnée dans AXA avec effet au 16 décembre 2005.

2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS

09/05/2001	26/05/1999 ^(b)	09/05/2001	09/05/2001	03/05/2002	30/05/2001 ^(b)
09/05/2001	30/05/2001 ^(b)	27/02/2002	14/03/2003	14/03/2003	02/04/2003 ^(b)
1.419	1	1.655	1.721	229	3
10.311.692	892.889	10.321.827	8.405.543	2.975.030	1.825.459
946.300	-	841.156	-	946.300	-
126.173	-	126.173	-	147.202	-
105.145	-	231.318	-	289.148	-
-	-	-	-	-	-
210.289	-	231.318	-	394.292	-
84.116	-	315.434	473.150	-	-
-	-	-	-	-	-
782.276	-	844.314	762.301	675.028	-
09/05/2003	30/05/2003	27/02/2004	14/03/2005	14/03/2005	02/04/2005
09/05/2011	30/05/2011	27/02/2012	14/03/2013	14/03/2013	02/04/2013
30,74	32,57	19,96	10,47	10,47	11,82
33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
94.631	0	2.670.294	4.404.278	1.992.012	560.964
2.880.572	0	1.441.208	832.795	132.692	0
7.336.489	892.889	6.210.325	3.168.470	850.326	1.264.495
03/05/2002	03/05/2002	03/05/2002	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005
06/06/2005	27/06/2005	01/07/2005	21/09/2005	31/03/2006	31/03/2006
5	238	1	6	2.418	861
16.981	240.849	25.039	114.443	7.628.101	2.768.553
-	-	-	-	585.882	-
-	-	-	-	150.655	-
-	-	-	-	200.874	-
-	-	-	-	-	607.190
-	-	-	-	326.420	-
-	-	-	-	326.420	-
-	-	-	-	-	6.640
-	39.049	-	-	830.960	656.518
06/06/2007	27/06/2007	01/07/2007	21/09/2007	31/03/2008	31/03/2008
06/06/2015	27/06/2015	01/07/2015	21/09/2015	31/03/2016	31/03/2016
19,02	19,32	19,91	20,97	27,75	27,93
33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
0	2.171	0	0	2.877	0
3.297	14.821	0	50.415	801.323	254.815
13.684	223.857	25.039	64.028	6.823.901	2.513.738

Date de l'Assemblée	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005
Date du Directoire	31/03/2006	25/09/2006	25/09/2006	13/11/2006
Nombre total de bénéficiaires	1.002	10	29	5
Nombre total ^(a) d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	1.223.253	53.733	22.805	7.409
Les mandataires sociaux :				
Henri de Castries	-	-	-	-
Alfred Bouckaert	-	-	-	-
Claude Brunet	-	-	-	-
Christopher Condron	-	-	-	-
Denis Duverne	-	-	-	-
François Pierson	-	-	-	-
Wendy Cooper	-	-	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés	227.593	53.733	36.684	-
Point de départ d'exercice des options	31/03/2010	25/09/2008	25/09/2010	13/11/2010
Date d'expiration des options	31/03/2016	25/09/2016	25/09/2016	13/11/2016
Prix d'exercice des options ^(a)	27,93	28,03	28,03	29,59
Modalités d'exercice des options	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0	0	0	0
Options de souscriptions annulées au 31/12/2009	126.081	22.299	266	0
Options restantes au 31/12/2009	1.097.172	31.434	22.539	7.409

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

Date de l'Assemblée	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	22/04/2008
Date du Directoire	19/11/2007	01/04/2008	01/04/2008	19/05/2008
Nombre total de bénéficiaires	6	4.339	1.027	2
Nombre total ^(a) d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	8.205	8.056.370	1.240.890	6.004
Les mandataires sociaux :				
Henri de Castries	-	399.526	-	-
Alfred Bouckaert	-	233.057	-	-
Claude Brunet	-	239.715	-	-
Christopher Condron	-	501.998	-	-
Denis Duverne	-	319.621	-	-
François Pierson	-	286.327	-	-
Wendy Cooper	-	4.865	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés	-	592.194	265.967	-
Point de départ d'exercice des options	19/11/2011	01/04/2010	01/04/2012	19/05/2010
Date d'expiration des options	19/11/2017	01/04/2018	01/04/2018	19/05/2018
Prix d'exercice des options ^(a)	28,53	21,00	21,00	23,42
Modalités d'exercice des options	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0	0	0	0
Options de souscriptions annulées au 31/12/2009	0	359.256	142.215	0
Options restantes au 31/12/2009	8.205	7.697.114	1.098.675	6.004

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS

20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005
10/05/2007	10/05/2007	10/05/2007	24/09/2007	24/09/2007	19/11/2007
2.866	876	1.163	4	16	2
6.818.292	1.815.676	1.312.233	10.681	12.587	4.689
-	-	-	-	-	-
204.885	-	-	-	-	-
172.103	-	-	-	-	-
-	448.586	-	-	-	-
327.816	-	-	-	-	-
245.862	-	-	-	-	-
-	5.046	-	-	-	-
645.899	246.161	284.022	-	8.903	-
10/05/2009	10/05/2009	10/05/2011	24/09/2009	24/09/2011	19/11/2009
10/05/2017	10/05/2017	10/05/2017	24/09/2017	24/09/2017	19/11/2017
32,95	33,78	33,78	29,72	29,72	28,53
33 % après 2 ans	33 % après 2 ans		33 % après 2 ans		33 % après 2 ans
66 % après 3 ans	66 % après 3 ans		66 % après 3 ans		66 % après 3 ans
100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
0	0	0	0	0	0
554.252	184.493	176.056	0	1.842	0
6.264.040	1.631.183	1.136.177	10.681	10.745	4.689

22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008
19/05/2008	22/09/2008	22/09/2008	24/11/2008	20/03/2009	20/03/2009
10	3	40	7	4.627	759
12.360	19.127	46.929	19.047	4.870.844	407.692
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	4.597	-
12.360	-	21.250	-	293.954	51.018
19/05/2012	22/09/2010	22/09/2012	24/11/2012	20/03/2011	20/03/2011
19/05/2018	22/09/2018	22/09/2018	24/11/2018	20/03/2019	20/03/2019
23,42	21,19	21,19	13,89	9,76	9,76
	33 % après 2 ans			33 % après 2 ans	
	66 % après 3 ans			66 % après 3 ans	
100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	96.153	2.374
12.360	19.127	46.929	19.047	4.774.691	405.318

Date de l'Assemblée	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008
Date du Directoire	02/04/2009	10/06/2009	10/06/2009	21/09/2009
Nombre total de bénéficiaires	28	29	17	16
Nombre total ^(a) d'actions pouvant être souscrites, dont le nombre pouvant être souscrites par :	114.324	22.291	2.137.462	53.237
Les mandataires sociaux :				
Henri de Castries	-	-	271.473	-
Alfred Bouckaert	-	-	296.059	-
Claude Brunet	-	-	172.103	-
Christopher Condron	-	-	341.134	-
Denis Duverne	-	-	226.398	-
François Pierson	-	-	194.641	-
Wendy Cooper	-	-	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés	84.309	20.317	615.165	47.753
Point de départ d'exercice des options	02/04/2011	10/06/2013	10/06/2011	21/09/2013
Date d'expiration des options	02/04/2019	10/06/2019	10/06/2019	21/09/2019
Prix d'exercice des options ^(a)	9,76	13,03	15,47	15,88
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans	100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0	0	0	0
Options de souscriptions annulées au 31/12/2009	0	0	34.516	0
Options restantes au 31/12/2009	114.324	22.291	2.102.946	53.237

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.

2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS

22/04/2008	22/04/2008
08/12/2009	08/12/2009
2	13
3.134	20.890
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	18.280
08/12/2011	08/12/2013
08/12/2019	08/12/2019
16,60	16,60
33 % après 2 ans	
66 % après 3 ans	
100 % après 4 ans	100 % après 4 ans
0	0
0	0
3.134	20.890

OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Membres du Directoire		Date du Plan	Nature	Valorisation des options (En euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	% du capital social	Prix d'exercice (En euros)	Période d'exercice	Conditions de performance
Henri de Castries	Président du Directoire	10/06/2009	souscription ou achat	819.848	271.473	0,013%	15,47	10/06/2011-10/06/2019	100 % des options : EuroStoxx Insurance index
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	10/06/2009	souscription ou achat	894.098	296.059	0,014%	15,47	10/06/2011-10/06/2019	100 % des options : EuroStoxx Insurance index
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	10/06/2009	souscription ou achat	519.751	172.103	0,008%	15,47	10/06/2011-10/06/2019	100 % des options : EuroStoxx Insurance index
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	10/06/2009	souscription ou achat	1.030.225	341.134	0,016%	15,47	10/06/2011-10/06/2019	100 % des options : EuroStoxx Insurance index
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	10/06/2009	souscription ou achat	683.722	226.398	0,011%	15,47	10/06/2011-10/06/2019	100 % des options : EuroStoxx Insurance index
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	10/06/2009	souscription ou achat	587.816	194.641	0,009%	15,47	10/06/2011-10/06/2019	100 % des options : EuroStoxx Insurance index

Membres du Conseil de Surveillance		Date du Plan	Nature	Valorisation des options (En euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	% du capital social	Prix d'exercice (En euros)	Période d'exercice	Conditions de performance
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	20/03/2009	souscription ou achat	6.160	4.597	0,000%	9,76	20/03/2011-20/03/2019	-

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

La juste valeur comptable des options est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 25.3.1 aux « États Financiers Consolidés 2009 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées.

Selon le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les collaborateurs (en ce compris les dirigeants mandataires

sociaux de la Société) ne peuvent effectuer des opérations pour couvrir la valeur des rémunérations attribuées sous forme de titres (incluant les stock-options, les « performance units », les « restricted shares » ou autres attributions) dans le cadre de tout plan ou accord mis en place par AXA ou une de ses filiales. Cette interdiction est applicable à partir de la date d'attribution jusqu'au moment où le bénéficiaire reçoit les titres attachés à l'attribution, par exemple, au moment de l'exercice des stock-options, à l'issue de la période d'acquisition des « performance units » et « restricted shares », ou événements similaires.

OPTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

		Options AXA				Options ADR AXA			
		Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (En euros)	Date de levée	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (En dollars)	Date de levée
Membres du Directoire									
Henri de Castries	Président du Directoire	14/03/2003	<u>40.000</u>	10,47	28/12/2009	-	-	-	-
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	-	-	-	-	-	-	-	-
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	-	-	-	-	-	-	-	-
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	-	-	-	-	-	-	-	-
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	14/03/2003	<u>9.000</u>	10,47	24/12/2009	-	-	-	-
		14/03/2003	<u>10.000</u>	10,47	28/12/2009	-	-	-	-
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	-	-	-	-	-	-	-	-

		Options AXA				Options ADR AXA			
		Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (En euros)	Date de levée	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (En dollars)	Date de levée
Membres du Conseil de Surveillance									
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Les nombres soulignés correspondent à des levées simples d'options, financées par les bénéficiaires et dont les actions AXA issues de ces levées d'options ont été conservées par les bénéficiaires ou ont fait l'objet de donation.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES ET/OU EXERCÉES PAR LES 10 PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (En euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés non-mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	617.470	15,13
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés non-mandataires sociaux de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	156.010	10,81

OPTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (OPTIONS ATTRIBUÉES NON ENCORE EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009)

Membres du Directoire	Solde d'options au 31/12/2009		
	AXA	ADR AXA	
Henri de Castries	Président du Directoire	5.502.149	-
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	1.649.333	-
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	1.661.548	-
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	2.396.119	1.544.743
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	2.472.931	-
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	2.460.597	-

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Membres du Conseil de Surveillance	Solde d'options au 31/12/2009		
	AXA	ADR AXA	
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	35.184	73.900

OPTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (OPTIONS ATTRIBUÉES NON ENCORE EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009)

Membres du Comité Exécutif		Solde d'options au 31/12/2009	
		AXA	ADR AXA
Dominique Carrel-Billiard	Directeur Général AXA Investment Managers	168.605	-
John Dacey	Directeur Général Région Japon et Asie-Pacifique	200.274	-
Philippe Egger	Directeur Général des activités d'assurance en Suisse	134.199	-
Jean Laurent Granier	Directeur Général Région Méditerranée-Amérique Latine	341.964	-
Gérald Harlin	Directeur Financier du Groupe	465.790	-
Frank Keuper	Directeur Général d'AXA Konzern AG	187.982	-
Peter Kraus	Président-Directeur Général d'AllianceBernstein	-	-
Nicolas Moreau	Directeur Général d'AXA Royaume-Uni/Irlande	713.965	-
Mark Pearson ^(a)	Directeur Général d'AXA Life Japan et AXA Japan Holdings	114.659	-
Andrew Penn ^(b)	Directeur Général Asia Pacific Holdings	75.926	-
Véronique Weill	Directeur des Opérations du Groupe	95.527	-

(a) Au 31/12/2009, M. Pearson détient également 838.967 options d'achat d'actions (« Allocation Rights ») de la société AXA Asia Pacific Holdings.

(b) Au 31/12/2009, A. Penn détient également 3.041.501 options d'achat d'actions (« Allocation Rights ») de la société AXA Asia Pacific Holdings.

Actions de performance (« Performance Shares ») et unités de performance (« Performance Units »)

Depuis 2004, le dispositif d'attribution d'options a été partiellement remplacé par un dispositif d'attribution d'Unités de Performance (« Performance Units »).

À partir de 2005, à la suite de l'introduction en droit français de dispositions relatives aux attributions gratuites d'actions, les « Performance Units » ont été remplacées en France par des Actions de Performance (« Performance Shares »). Les « Performance Shares » sont des actions attribuées gratuitement mais dont l'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance.

Les « Performance Units/Shares » ont pour objet :

- de récompenser et fidéliser les meilleurs talents en les associant à la fois à la performance intrinsèque du Groupe AXA, à celle de leur entité opérationnelle et à la performance du titre AXA sur le moyen terme (2 à 4 ans) ;
- de réduire la dilution pour l'actionnaire en attribuant des volumes inférieurs d'options de souscription.

Les critères d'attribution des « Performance Units/Shares » sont similaires à ceux retenus pour les options.

Les « Performance Shares » sont normalement attribuées aux bénéficiaires résidant en France et les « Performance Units » aux bénéficiaires résidant hors de France.

Le principe des « Performance Units/Shares » est le suivant :

- chaque bénéficiaire se voit attribuer initialement un certain nombre de « Performance Units/Shares ». Ce nombre sert de base au calcul du nombre d'unités ou d'actions qui seront acquises à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, à la condition que le bénéficiaire soit toujours employé au sein du Groupe AXA à cette date ;
- durant la période d'acquisition, les unités ou actions initialement attribuées sont soumises à des critères de performance collective mesurant à la fois la performance du Groupe AXA et la performance de l'entité opérationnelle du bénéficiaire, sur la base d'objectifs pré-déterminés ;
- pour les bénéficiaires appartenant à des entités opérationnelles, la performance de l'entité opérationnelle a une pondération de 2/3 et la performance du Groupe AXA de 1/3. Pour les bénéficiaires appartenant à des fonctions supports du Groupe, seule la performance du Groupe AXA est prise en compte ;
- pour les exercices 2004 et 2005, les critères de performance retenus par le Directoire ont été :
 - pour mesurer la performance des entités opérationnelles : le résultat opérationnel et le résultat courant,
 - pour mesurer la performance du Groupe AXA : le résultat opérationnel et le résultat courant par action ;
- pour les exercices 2006 et 2007, les critères de performance retenus par le Directoire ont été, tant pour mesurer la performance du Groupe AXA que celle des entités opérationnelles, le résultat opérationnel, le chiffre d'affaires IARD et la valeur des affaires nouvelles en Vie ;
- pour les exercices 2008 et 2009, les critères de performance retenus par le Directoire ont été :
 - pour mesurer la performance des entités opérationnelles : le résultat opérationnel, le chiffre d'affaires IARD et la valeur des affaires nouvelles en Vie ;

- pour mesurer la performance du Groupe AXA : le résultat opérationnel par action, le chiffre d'affaires IARD et la valeur des affaires nouvelles en Vie ;

- le taux de réalisation des objectifs de performance détermine le nombre d'unités/actions qui deviendront acquises aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition, sous condition de présence au sein du Groupe. Le nombre d'unités/actions acquises peut varier entre 0 % et 130 % du nombre de « Performance Units/Shares » initialement attribués.

En ce qui concerne les « Performance Units » :

- les unités acquises à la fin de la période d'acquisition de 2 ans sont valorisées par référence à la moyenne des cours de clôture du titre AXA durant les 20 dernières séances de bourse de la période d'acquisition ;
- si le nombre d'unités acquises est inférieur à 1.000, le montant correspondant à la valeur de ces unités est versé au bénéficiaire en espèces. Si le nombre d'unités acquises est égal ou supérieur à 1.000, le bénéficiaire ne perçoit que 70 % de la valeur de ces unités, lui permettant ainsi d'acquitter les contributions sociales et l'impôt sur le revenu calculés sur 100 % de leur valeur, et 30 % de ces unités sont réinvesties en actions AXA soumises à une période de conservation obligatoire de 2 ans, destinée à développer la détention d'actions par les salariés et à aligner durablement leurs intérêts et ceux des actionnaires.

En ce qui concerne les « Performance Shares » :

- les actions acquises à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans sont soumises à une obligation de conservation de 2 ans.

Les « Performance Units » constituent une charge d'exploitation ajustable chaque année durant la période d'acquisition, mais ne créent aucune dilution pour l'actionnaire puisqu'elles ne conduisent pas à la création d'actions nouvelles.

Les « Performance Shares », même lorsque les actions remises aux bénéficiaires sont des actions nouvelles (option non retenue par AXA jusqu'à ce jour), créent moins de dilution pour l'actionnaire que les options de souscription, compte tenu des moindres volumes attribués.

Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable, dans le cadre de l'enveloppe pluri-annuelle autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires, à la mise en place de plans d'actions de performance.

Chaque année, le Directoire soumet à l'accord du Conseil de Surveillance une enveloppe globale d'actions de performance et les attributions annuelles d'actions de performance se font généralement de manière concomitante avec les attributions d'options.

Les attributions individuelles d'actions de performance et de « Performance Units » sont proposées par les responsables des entités opérationnelles et des services fonctionnels du Groupe. Elles sont revues par le Directoire afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Les attributions individuelles d'actions de performance et de « Performance Units » sont ensuite décidées par le Directoire, étant précisé que les attributions au profit des membres du Directoire sont préalablement approuvées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines.

Le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a décidé le 18 décembre 2008 que le nombre total d'actions de performance attribuées chaque année à compter de 2009 à l'ensemble des membres du Directoire ne devra pas excéder 20 % du nombre global d'actions de performance attribuées à l'ensemble des bénéficiaires au cours de la même année.

PERFORMANCE UNITS

Le plan de « Performance Units » mis en place le 10 mai 2007 et qui avait donné lieu à une attribution initiale de 1.361.869 « Performance Units » à 2.342 bénéficiaires hors de France, a vu sa période d'acquisition s'achever le 10 mai 2009. À cette date, 902.288 unités ont été définitivement acquises par 2.046 collaborateurs. Le règlement de ces unités s'est fait pour partie en espèces (9,3 millions d'euros) et pour partie en actions AXA (152.364 actions) soumises à une obligation de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 10 mai 2011.

La période d'acquisition du plan de « Performance Units » mis en place le 1^{er} avril 2008 et ayant donné lieu à une attribution initiale de 2.441.070 « Performance Units » à 2.752 collaborateurs hors de France s'achèvera le 1^{er} avril 2010.

Un nouveau plan de « Performance Units » a été mis en place le 20 mars 2009 et a donné lieu à une attribution initiale de 2.957.911 « Performance Units » à 3.608 bénéficiaires hors de France. La période d'acquisition de 2 ans de ce plan s'achèvera le 20 mars 2011.

Un second plan de « Performance Units » a été mis en place le 2 avril 2009 et a donné lieu à une attribution initiale de 160.025 « Performance Units » à 216 bénéficiaires au Japon. La période d'acquisition de 2 ans de ce plan s'achèvera le 2 avril 2011.

Un troisième plan de « Performance Units » a été mis en place le 10 juin 2009 et a donné lieu à une attribution initiale de 350.792 « Performance Units » à 28 bénéficiaires hors de France. La période d'acquisition de 2 ans de ce plan s'achèvera le 10 juin 2011.

PERFORMANCE SHARES

Le plan de « Performance Shares » mis en place le 10 mai 2007 et qui avait donné lieu à une attribution initiale de 782.432 « Performance Shares » à 1.433 bénéficiaires en France, a vu sa période d'acquisition s'achever le 10 mai 2009. À cette date, 608.296 actions ont été définitivement acquises par 1.360 collaborateurs. Ces actions sont soumises à une obligation de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 10 mai 2011.

La période d'acquisition du plan de « Performance Shares » mis en place le 1^{er} avril 2008 et ayant donné lieu à une attribution initiale de 1.401.587 « Performance Shares » à 1.566 collaborateurs en France s'achèvera le 1^{er} avril 2010. Les actions acquises seront alors soumises à une obligation de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2012.

La période d'acquisition du plan de « Performance Shares » mis en place le 28 avril 2008 et ayant donné lieu à une attribution initiale de 51.223 « Performance Shares » à 13 collaborateurs, s'achèvera le 28 avril 2010 pour 28.172 « Performance Shares » attribuées à 7 bénéficiaires résidant en France (les actions acquises seront alors soumises à une obligation de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 28 avril 2012), et le 28 avril 2012 pour 23.051 « Performance Shares » attribuées à 6 bénéficiaires résidant hors de France (les actions acquises ne seront pas soumises à une obligation de conservation).

Un nouveau plan de « Performance Shares » a été mis en place le 20 mars 2009 et a donné lieu à une attribution initiale de 1.528.418 « Performance Shares » à 1.740 bénéficiaires en France. La période d'acquisition de 2 ans de ce plan s'achèvera le 20 mars 2011, et les actions acquises seront soumises à une obligation de conservation jusqu'au 20 mars 2013.

Un second plan de « Performance Shares » a été mis en place le 10 juin 2009 et a donné lieu à une attribution initiale de 433.231 « Performance Shares » à 8 bénéficiaires en France. La période d'acquisition de 2 ans de ce plan s'achèvera le 10 juin 2011, et les actions acquises seront soumises à une obligation de conservation jusqu'au 10 juin 2013.

SYNTHÈSE DES PLANS DE PERFORMANCE UNITS/SHARES

Plans de Performance Units

Attribution initiale			Acquisition				
Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Performance Units attribuées	Unités annulées	Unités acquises au 31/12/2009	Solde provisoire au 31/12/2009	Date d'acquisition	Unités acquises
26/03/2004	2.550	1.037.116	484.934	-	-	26/03/2007	645.604 ^(b)
29/03/2005	1.707	938.880	81.334	-	-	29/03/2007	960.520 ^(c)
31/03/2006	2.072	1.453.441	150.323	-	-	31/03/2008	1.365.787 ^(d)
10/05/2007	2.346	1.361.869	152.364	-	-	10/05/2009	902.288 ^(e)
01/04/2008	2.752	2.441.070	142.360	1.440 ^(a)	1.729.280	01/04/2010	-
20/03/2009	3.608	2.957.911	34.648	-	2.923.263	20/03/2011	-
02/04/2009	216	160.025	164	-	159.861	02/04/2011	-
10/06/2009	28	350.792	-	-	350.792	10/06/2011	-

(a) Les 1.440 unités du plan du 1er avril 2008, acquises par anticipation, concernent un bénéficiaire décédé.

(b) Les 645.604 unités acquises par 1.537 bénéficiaires du plan du 26 mars 2004 ont été réglées sous la forme de 7,8 millions d'euros et 12,7 millions de US dollars, et de 91.997 actions indisponibles jusqu'au 26 mars 2009.

(c) Les 960.520 unités acquises par 1.532 bénéficiaires du plan du 29 mars 2005 ont été réglées sous la forme de 25,3 millions d'euros et de 152.379 actions indisponibles jusqu'au 29 mars 2009.

(d) Les 1.365.787 unités acquises par 1.838 bénéficiaires du plan du 31 mars 2006 ont été réglées sous la forme de 24,3 millions d'euros et de 238.019 actions indisponibles jusqu'au 31 mars 2010.

(e) Les 902.288 unités acquises par 2.046 bénéficiaires du plan du 10 mai 2007 ont été réglées sous la forme de 9,3 millions d'euros et de 152.364 actions indisponibles jusqu'au 10 mai 2011.

Les nombres de « Performance Units » indiqués à compter du plan du 1^{er} avril 2008 ont été ajustés pour prendre en compte l'impact de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 4 décembre 2009.

Plans de Performance Shares (Actions de Performance)

Attribution initiale			Acquisition				
Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Performance Shares attribuées	Actions annulées	Actions acquises au 31/12/2009	Solde provisoire au 31/12/2009	Date d'acquisition	Actions acquises
21/04/2005	1.154	743.310	19.621	-	-	21/04/2007	793.139
21/04/2005	770	250.306 ^(a)	4.741	-	-	21/04/2005	268.965
21/04/2005	770	143.630 ^(b)	2.690	-	-	21/04/2005	140.882
31/03/2006	1.186	893.326	34.582	-	-	31/03/2008	885.312
10/05/2007	1.433	782.432	26.973	461 ^(c)	-	10/05/2009	608.296
01/04/2008	1.566	1.401.587	42.130	506 ^(c)	1.090.968	01/04/2010	-
28/04/2008	7	28.172	-	-	23.655	28/04/2010	-
28/04/2008	6	23.051	-	-	18.689	28/04/2012	-
20/03/2009	1.740	1.528.418	19.735	-	1.508.683	20/03/2011	-
10/06/2009	8	433.231	-	-	433.231	10/06/2011	-

(a) Performances Shares attribuées en remplacement de 250.306 Performance Units 2004 annulées.

(b) Restricted Shares attribuées en remplacement de 143.630 Performance Units 2004 annulées.

(c) Les 461 actions du plan du 10 mai 2007 et les 506 actions du plan du 1er avril 2008, acquises par anticipation, concernent des bénéficiaires décédés.

Les nombres de « Performance Shares » indiqués à compter du plan du 1^{er} avril 2008 ont été ajustés pour prendre en compte l'impact de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 4 décembre 2009.

Performance Units/Shares attribuées aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009

Performance Units/Shares consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires	Nombre de Performance Units/Shares initialement attribuées
Performance Units consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des Performance Units, aux 10 salariés non-mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de Performance Units ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	202.054
Performance Shares consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des Performance Shares aux 10 salariés non-mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de Performance Shares ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	237.057

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Membres du Directoire		Date du Plan	Performance Shares attribuées durant l'exercice	% du capital social	Valorisation des Performance Shares (En euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Henri de Castries	Président du Directoire	10/06/2009	110.638	0,005%	1.021.189	10/06/2011	10/06/2013	- résultat opérationnel par action - chiffre d'affaires IARD - valeur des affaires nouvelles Vie
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	-	-	-	-	-	-	-
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	10/06/2009	70.071	0,003%	646.755	10/06/2011	10/06/2013	- résultat opérationnel par action - chiffre d'affaires IARD - valeur des affaires nouvelles Vie
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	-	-	-	-	-	-	-
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	10/06/2009	92.198	0,004%	850.988	10/06/2011	10/06/2013	- résultat opérationnel par action - chiffre d'affaires IARD - valeur des affaires nouvelles Vie
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	10/06/2009	79.291	0,004%	731.856	10/06/2011	10/06/2013	- résultat opérationnel par action - chiffre d'affaires IARD - valeur des affaires nouvelles Vie

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Membres du Conseil de Surveillance		Date du Plan	Performance Shares attribuées durant l'exercice	% du capital social	Valorisation des Performance Shares (En euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	-	-	-	-	-	-	-

La juste valeur comptable des actions de performance est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 25.3.1 aux « États Financiers Consolidés 2009 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'acquisition de ces actions de performance, si elles deviennent acquises.

Selon le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les collaborateurs (en ce compris les dirigeants mandataires

sociaux de la Société) ne peuvent effectuer des opérations pour couvrir la valeur des rémunérations attribuées sous forme de titres (incluant les stock-options, les « performance units », les « restricted shares » ou autres attributions) dans le cadre de tout plan ou accord mis en place par AXA ou une de ses filiales. Cette interdiction est applicable à partir de la date d'attribution jusqu'au moment où le bénéficiaire reçoit les titres attachés à l'attribution, par exemple, au moment de l'exercice des stock-options, à l'issue de la période d'acquisition des « performance units » et « restricted shares », ou événements similaires.

ACTIONS DE PERFORMANCE ACQUISES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Membres du Directoire		Date du Plan	Performance Shares attribuées	Date d'acquisition	Actions acquises durant l'exercice	Taux de performance sur la période d'acquisition	Date de disponibilité
Henri de Castries	Président du Directoire	-	-	-	-	-	-
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	-	-	-	-	-	-
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	10/05/2007	16.800	10/05/2009	12.576	75%	10/05/2011
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	-	-	-	-	-	-
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	10/05/2007	32.000	10/05/2009	23.954	75%	10/05/2011
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	10/05/2007	24.000	10/05/2009	20.434	85%	10/05/2011

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Membres du Conseil de Surveillance		Date du Plan	Performance Shares attribuées	Date d'acquisition	Actions acquises durant l'exercice	Taux de performance sur la période d'acquisition	Date de disponibilité
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	-	-	-	-	-	-

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2009 POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Membres du Directoire		Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date de disponibilité
Henri de Castries	Président du Directoire	21/04/2005	179.839	21/04/2009
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	-	-	-
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	21/04/2005	49.458	21/04/2009
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	-	-	-
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	21/04/2005	73.489	21/04/2009
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	21/04/2005	81.165	21/04/2009

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Membres du Conseil de Surveillance		Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date de disponibilité
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	-	-	-

UNITÉS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Membres du Directoire		Date du Plan	Performance Units attribuées	Valorisation des Performance Units (En euros)	Date d'acquisition des Performance Units	Date de disponibilité des actions	Conditions de performance
Henri de Castries	Président du Directoire	-	-	-	-	-	-
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	10/06/2009	64.539	595.695	10/06/2011	10/06/2013	- résultat opérationnel par action - chiffre d'affaires IARD - valeur des affaires nouvelles Vie
Claude Brunet ^(a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	-	-	-	-	-	-
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	10/06/2009	139.035	1.283.293	10/06/2011	10/06/2013	- résultat opérationnel par action - chiffre d'affaires IARD - valeur des affaires nouvelles Vie
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	-	-	-	-	-	-
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	-	-	-	-	-	-

Membres du Conseil de Surveillance		Date du Plan	Performance Units attribuées	Performance Units (En euros)	Valorisation des d'acquisition des Performance Units	Date d'acquisition des Performance Units	Date de disponibilité des actions	Conditions de performance
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	20/03/2009	3.414	19.596	20/03/2011	20/03/2013	- résultat opérationnel par action - chiffre d'affaires IARD - valeur des affaires nouvelles Vie	

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

UNITÉS DE PERFORMANCE ACQUISES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Membres du Directoire		Date du Plan	Performance Units attribuées	Date d'acquisition	Performance Units acquises durant l'exercice	Taux de performance sur la période d'acquisition	Règlement espèces (En euros)	Règlement actions	Date de disponibilité des actions
Henri de Castries	Président du Directoire	-	-	-	-	-	-	-	-
Alfred Bouckaert	Directeur Général Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est	10/05/2007	20.000	10/05/2009	17.361	87%	143.405	5.208	10/05/2011
Claude Brunet (a)	En charge des Opérations Transversales, de la Communication, du Marketing et des Ressources Humaines	-	-	-	-	-	-	-	-
Christopher Condron	« President » & CEO AXA Financial, Inc.	10/05/2007	43.789	10/05/2009	28.867	66%	238.443	8.660	10/05/2011
Denis Duverne	En charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	-	-	-	-	-	-	-	-
François Pierson	Président-Directeur Général AXA France	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

Membres du Conseil de Surveillance		Date du Plan	Performance Units attribuées	Date d'acquisition	Performance Units acquises durant l'exercice	Taux de performance sur la période d'acquisition	Règlement espèces (En euros)	Règlement actions	Date de disponibilité des actions
Wendy Cooper	Représentant des actionnaires salariés au Conseil de Surveillance	10/05/2007	1.970	10/05/2009	1.299	66 %	10.726	390	10/05/2011

Actions détenues par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

MEMBRES DU DIRECTOIRE

À la connaissance de la Société, chacun des membres du Directoire d'AXA détient, au 31 décembre 2009, le nombre d'actions, d'ADR AXA ou de parts de fonds d'actionnariat indiqué en face de son nom dans le tableau figurant ci-après.

Nombre d'actions et de parts de fonds d'actionnariat détenues au 31 décembre 2009

	Actions AXA	ADR AXA	Parts de fonds d'actionnariat exclusivement investis en actions AXA et/ou ADR AXA
Henri de Castries (Président)	1.487.681	0	42
Alfred Bouckaert (Belgique)	18.827	0	115.444
Christopher Condron (États-Unis)	0	602.536	0
Denis Duverne	666.086	18.734	698
François Pierson	152.343	0	17.824

Sur proposition du Directoire, le Conseil de Surveillance a décidé de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2007, une politique d'obligation de détention d'actions AXA pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe.

Cette politique exige que chacun des membres du Directoire et du Comité Exécutif détienne, durant toute la durée de ses fonctions, un nombre minimum d'actions AXA représentant en valeur un multiple de sa rémunération totale annuelle versée au cours de l'exercice précédent (salaire fixe augmenté de la rémunération variable) :

- le Président du Directoire doit ainsi détenir l'équivalent de 3 fois sa rémunération totale annuelle ;
- les autres membres du Directoire doivent détenir l'équivalent de 2 fois leur rémunération totale annuelle ;
- les membres du Comité Exécutif doivent détenir l'équivalent de 1,5 fois leur rémunération totale annuelle.

Sont prises en compte pour le calcul du nombre d'actions détenues, les actions AXA ou ADR AXA ou d'autres filiales cotées du Groupe, quel que soit leur mode d'acquisition, détenues directement ou indirectement via un fonds commun de placement ou assimilé.

Chaque membre du Directoire et du Comité Exécutif dispose d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, ou de la date de sa nomination au Directoire ou au Comité Exécutif si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2007, pour se mettre en conformité avec cette obligation de détention minimale.

Conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-185 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a également décidé que, tant que cette obligation de détention d'actions n'a pas été remplie par un membre du Directoire, les options de souscription/d'achat d'actions et les actions gratuites attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007, seront soumises aux obligations suivantes :

- en ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions AXA attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007, le membre du Directoire ne remplissant pas l'obligation de détention d'actions devra, à chaque levée d'options, conserver au nominatif un nombre minimum d'actions tel que leur valeur au moment de l'exercice soit équivalent à au moins 25 % de la plus-value d'acquisition réalisée avant impôt (soit en France environ 50 % de la plus-value d'acquisition nette d'impôt). Ces actions devront être conservées durant toute la durée de ses fonctions en qualité de membre du Directoire ;
- en ce qui concerne les actions de performance (« Performance Shares ») attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007, le membre du Directoire ne remplissant pas l'obligation de détention d'actions devra, lors de l'acquisition définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, conserver au nominatif une quantité d'actions au moins égale à 25 % des actions ainsi attribuées gratuitement durant toute la durée de ses fonctions en qualité de membre du Directoire.

Lorsqu'un membre du Directoire a rempli l'obligation de détention d'actions décrite ci-dessus, aucune restriction ne sera dès lors imposée lors de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2009, sur la base de la valorisation du titre AXA à cette date (cours de 16,54 euros), la plupart des membres du Directoire ont d'ores et déjà rempli leur obligation de détention d'actions. Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles perçues au cours de l'exercice 2009 :

	Rémunération annuelle 2009			Obligation de détention		
	Salaire fixe	Variable	Rémunération totale	Nombre d'années	Montant	Date cible
Henri de Castries	600.000 €	1.834.155 €	2.434.155 €	3	7.302.465 €	01/01/2012
Alfred Bouckaert	650.000 €	603.577 €	1.253.577 €	2	2.507.154 €	01/01/2012
Christopher Condron	983.899 \$	0 \$	983.899 \$	2	1.967.798 \$	01/01/2012
Denis Duverne	480.000 €	1.003.887 €	1.483.887 €	2	2.967.774 €	01/01/2012
François Pierson	430.000 €	978.175 €	1.408.175 €	2	2.816.350 €	01/01/2012

Conformément aux dispositions du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les dirigeants mandataires sociaux de la Société doivent s'abstenir d'acheter ou de vendre des titres AXA pendant des périodes définies (« périodes de blackout ») précédant l'annonce des résultats. Ces périodes

de blackout débutent généralement environ 30 jours avant la publication des résultats annuels et semestriels. Suivant les circonstances, la date ou la durée de ces périodes de blackout peuvent être déclarées à d'autres moments ou être plus longues.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À la connaissance de la Société et sur la base des informations dont elle dispose, chacun des membres du Conseil de Surveillance d'AXA détient, au 31 décembre 2009, le nombre d'actions ou d'ADR AXA indiqué en face de son nom dans le tableau figurant ci-après.

	Nombre d'actions détenues au 31/12/2009	
	Actions AXA	ADR AXA
Jacques de Chateaufieux – Président	17.270	
Norbert Dentressangle – Vice-Président	8.517	
Léo Apotheker	3.422	
Mme Wendy Cooper	-	16.325
Jean-Martin Folz	7.584	
Jean-René Fourtou	9.202	8.163
Anthony Hamilton	4.813	31.477
François Martineau	2.167	
Gérard Mestrallet	3.483	
Giuseppe Mussari	5.026	
Ramon de Oliveira	100	
Michel Pébereau	6.139	
Mme Dominique Reiniche	2.720 ^(a)	
Ezra Suleiman	684 ^(a)	5.525 ^(a)

(a) Au 15 mars 2010.

Détention au 31/12/2009						
Nombre d'années	Montant	Actions AXA	ADR AXA	FCPE AXA	Actions AllianceBernstein	
10,1	24.646.151 €	1.487.681	0	42	2.000	
1,8	2.230.078 €	18.827	0	115.444	0	
14,5	14.268.052 \$	0	602.536	0	0	
7,7	11.377.733 €	666.086	18.734	698	2.000	
2,0	2.815.988 €	152.343	0	17.824	0	

Opérations déclarées en 2009 par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les titres de la Société

OPÉRATIONS DÉCLARÉES EN 2009 PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société et sur la base des informations dont elle dispose, les membres du Directoire ont déclaré, au cours de l'exercice 2009, les opérations suivantes sur les titres de la Société conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier. Le détail de l'ensemble de ces opérations ainsi que les déclarations individuelles réalisées au titre des articles 223-22 et 223-25 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, figurent sur le site internet de la Société (www.axa.com) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires

Nom	Vente d'actions AXA (Nombre)	Vente d'ADR AXA (Nombre)	Achat d'actions AXA (Nombre)	Vente de DPS (Nombre)	Souscription d'actions AXA (Nombre)
Henri de Castries	-	-	-	1.027.654	32.494
Alfred Bouckaert	-	-	-	18.827	-
Claude Brunet ^(a)	63.136 ^(b)	-	-	205.443	-
Christopher Condron	-	-	-	-	-
Denis Duverne	30.000	-	-	391.757	20.333
François Pierson	-	-	-	88.299	4.200

(a) Le 17 novembre 2009, M. Claude Brunet a démissionné de son mandat de membre du Directoire d'AXA.

(b) Cession hors marché de 61.948 actions AXA par exercice d'options de vente et cession de 1.188 options de vente.

OPÉRATIONS DÉCLARÉES EN 2009 PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société et sur la base des informations dont elle dispose, certains membres du Conseil de Surveillance ont déclaré, au cours de l'exercice 2009, les opérations suivantes sur les titres de la Société. Le détail de l'ensemble de ces opérations ainsi que les déclarations individuelles réalisées au titre des articles 223-22 et 223-25 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, figurent sur le site internet de la Société (www.axa.com) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Nom	Vente d'actions AXA (Nombre)	Vente d'ADR AXA (Nombre)	Achat d'actions AXA (Nombre)	Vente de DPS (Nombre)	Souscription d'actions AXA (Nombre)
Jacques de Chateaufieux	-	-	12.000	17.270	-
Norbert Dentressangle	-	-	-	-	656
Wendy Cooper	387	-	-	-	-
Jean-Martin Folz	-	-	-	-	584
Antony Hamilton	-	-	-	-	378
François Martineau	-	-	1.000	-	-
Giuseppe Mussari	-	-	3.240	-	386
Michel Pebereau	-	-	-	-	473

Levée simple d'options de souscription		Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan)			
Souscription d'actions AXA (Nombre)	Souscription d'ADR AXA (Nombre)	Rachat de parts de FCPE du Groupe AXA investis en actions AXA (Nombre)	Acquisition de parts de FCPE investis en actions AXA (Nombre)	Souscription d'ADR AXA (Nombre)	
40.000	-	26.796	26.809	-	-
-	-	-	20.361	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	5.373
19.000	-	6.699	6.702	-	-
-	-	-	-	-	-

Levée simple d'options de souscription		Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan)			
Souscription d'actions AXA (Nombre)	Souscription d'ADR AXA (Nombre)	Rachat de parts de FCPE du Groupe AXA investis en actions AXA (Nombre)	Acquisition de parts de FCPE investis en actions AXA (Nombre)	Souscription d'ADR AXA (Nombre)	
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	343
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les membres français du Directoire d'AXA (Messieurs Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson), bénéficient, au même titre que l'ensemble des cadres de direction (« directeurs ») des entités du Groupe AXA en France, d'un régime de retraite supplémentaire au titre de l'article 39 du Code général des impôts.

Ce régime, qui existe depuis le 1^{er} janvier 1992, a fait l'objet de modifications effectives à compter du 1^{er} janvier 2005 et à compter du 1^{er} juillet 2009.

La version en vigueur du règlement du régime a été approuvée par le Conseil de Surveillance le 7 octobre 2009, après avoir été présenté pour avis à tous les Comités d'Entreprise et Comités Centraux d'Entreprise en France au cours du troisième trimestre 2009.

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres de direction qui quittent le Groupe AXA et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté dont au moins 5 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction. Peut également en bénéficier les cadres de direction licenciés après l'âge de 55 ans, à condition qu'ils ne reprennent aucune activité professionnelle avant la liquidation de leur retraite.

Le montant de la retraite supplémentaire est calculé au moment du départ en retraite et complète l'ensemble des retraites versées au titre des régimes obligatoires (Sécurité Sociale, ARRCO, AGIRC...) et de tout autre régime de retraite auquel le bénéficiaire a pu participer au cours de sa carrière dans ou en dehors du Groupe AXA.

Le montant de la retraite supplémentaire vise, pour une ancienneté en tant que cadre de direction au sein du Groupe AXA d'au moins 20 ans, à obtenir une retraite globale équivalente à :

- 40 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est supérieure à 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale⁽¹⁾ ;
- 50 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est inférieure à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- 2,4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale + 20 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est comprise entre 8 et 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Des coefficients d'abattement sont appliqués dans le cas d'une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 20 ans. Ainsi, pour 10 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction, la retraite supplémentaire permettra d'atteindre un taux de retraite globale équivalent à 34 % au lieu de 40 %. Ce taux est réduit à 20 % pour une ancienneté en tant que cadre de direction de 5 ans, et aucune retraite supplémentaire n'est versée pour une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 5 ans.

En cas de départ du Groupe AXA avant la date de liquidation des droits à retraite, aucune retraite supplémentaire n'est versée.

Christopher Condron, membre du Directoire et salarié de la société AXA Equitable aux États-Unis, bénéficie contractuellement avec cette société d'un régime de retraite supplémentaire dont le montant à l'âge de 65 ans sera équivalent à 2 % de sa rémunération annuelle brute par année entière de présence au sein du Groupe AXA.

La rémunération annuelle brute est définie comme la moyenne des 36 rémunérations mensuelles les plus élevées au cours des 60 derniers mois précédant le départ en retraite.

Alfred Bouckaert, membre du Directoire, bénéficie contractuellement avec AXA Holdings Belgium d'un régime de retraite supplémentaire lui permettant d'obtenir à l'âge de 65 ans un capital équivalent à $N/40 \times (25 \% T1 + 75 \% T2) \times 12,2221$ où :

- N = nombre d'années d'ancienneté ;
- T1 = plafond annuel de la Sécurité sociale en Belgique (47.172 euros en 2009) ;
- T2 = partie du salaire fixe excédant le plafond T1.

En cas de départ entre 60 et 65 ans, les coefficients 25 % et 75 % sont diminués de 1,6 % par année d'anticipation.

Le financement du régime est assuré par le versement d'une contribution salariale de 4 % du salaire fixe, complétée par AXA Holdings Belgium de manière à garantir le capital dû à 65 ans.

Le montant total des obligations de la Société et de ses filiales concernées aux fins de versements de pensions ou de retraites aux mandataires sociaux susmentionnés, à la date du 31 décembre 2009, s'élève à 36,3 millions d'euros.

ENGAGEMENTS À RAISON DE LA CESSATION DE FONCTIONS

À la date du présent Rapport Annuel, les membres français du Directoire (Messieurs Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson) bénéficient, en leur qualité de salarié et au même titre que l'ensemble des cadres de direction des sociétés du Groupe AXA en France, du régime d'indemnités de départ prévu dans l'Accord collectif du 3 mars 1993 signé par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), le Syndicat National des Cadres de Direction de l'Assurance (CFE-CGC) et le Syndicat du Personnel de Direction des Sociétés d'Assurances et de Capitalisation (SDAC). Les modalités de calcul des indemnités de licenciement sont définies selon une formule qui dépend de l'âge du salarié, de son ancienneté dans le Groupe et du montant de sa rémunération.

Christopher Condron, membre du Directoire et « President » & CEO des sociétés AXA Financial, Inc. et AXA Equitable (ensemble « AXA Equitable ») aux États-Unis, bénéficie d'une disposition contractuelle avec AXA Equitable précisant qu'en cas de licenciement de ses fonctions au sein de cette société pour un motif autre qu'une faute grave ou lourde, il continuerait de percevoir d'AXA Equitable durant une période de 2 ans après son départ, une rémunération forfaitaire équivalente à son salaire fixe

(1) À titre indicatif, le plafond annuel de la Sécurité sociale pour 2010 est égal à 34.620 euros.

(actuellement 1.000.000 USD). Il percevra par ailleurs un prorata de sa rémunération variable, au titre de l'année de cessation de ses fonctions, calculée sur la base de sa rémunération variable cible (soit actuellement 4.750.000 USD) ainsi que des versements additionnels équivalents à deux fois sa rémunération variable cible annuelle. Dans le cas où Christopher Condron viendrait à exercer une activité professionnelle concurrente dans une période de deux ans après la cessation de ses fonctions, les versements correspondant à son salaire fixe seraient suspendus et le montant des versements additionnels serait réduit prorata temporis du nombre de jours écoulés depuis la date de cessation de fonctions.

Alfred Bouckaert, membre du Directoire, bénéficie d'une disposition contractuelle avec AXA Holdings Belgium précisant qu'en cas de cessation de ses fonctions au sein d'AXA Holdings Belgium à l'initiative de cette société pour un motif autre qu'une faute grave ou lourde, il bénéficierait d'une période de préavis de 24 mois. En cas de non-exécution de la période de préavis, il lui serait versé par AXA Holdings Belgium une indemnité équivalente à 24 mois de rémunération, calculée sur la base de son salaire fixe et de la rémunération variable attribuée au cours des 12 mois précédant la résiliation du contrat.

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP/MEDEF	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Henri de Castries Président du Directoire Début du mandat : 12 octobre 2009 Fin du mandat : 11/10/2012 ^(a)	X ^(b)	-	X	-	-	X ^(c)	-

- (a) Le 7 octobre 2009, AXA a annoncé son intention de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 la transformation du mode de gouvernance du Groupe en remplaçant la structure duale actuelle composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire par une structure à Conseil d'Administration. Si l'Assemblée Générale des actionnaires approuve cette transformation, le mandat des membres actuels du Directoire prendrait fin le 29 avril 2010.
- (b) M. Henri de Castries, Président du Directoire de la Société, est titulaire d'un contrat de travail depuis son arrivée dans le Groupe en 1989. Le Conseil de Surveillance a pris acte le 17 février 2010 de la décision de M. Henri de Castries, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010.
- (c) À ce jour, M. Henri de Castries, au même titre que l'ensemble des cadres de direction salariés des sociétés du Groupe AXA en France, est couvert par le seul régime d'indemnités de départ prévu dans l'Accord Collectif du 3 mars 1993 mentionné ci-dessus, à l'exception de toute autre disposition. À compter de la renonciation à son contrat de travail, à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, il bénéficiera des engagements contractuels décrits à la section ci-dessous « Mise en conformité du statut de MM. Henri de Castries et Denis Duverne avec les recommandations AFEP/MEDEF ».

MISE EN CONFORMITÉ DU STATUT DE MM. HENRI DE CASTRIES ET DENIS DUVERNE AVEC LES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2010 a pris acte de la décision de MM. Henri de Castries et Denis Duverne, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, de renoncer à leur contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. de Castries exercerait les fonctions de Président-Directeur Général et M. Duverne les fonctions de Directeur Général Délégué.

En conséquence de cette décision de MM. de Castries et Duverne de renoncer à leur contrat de travail conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance a procédé à une revue d'ensemble des conséquences de cette renonciation sur la continuité des dispositifs de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite, etc.) auxquels M. de Castries et Duverne ont actuellement droit en tant que salariés. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a considéré la forte ancienneté de MM. de Castries et Duverne comme salariés du Groupe AXA (respectivement 20 ans et 14 ans) et le fait qu'ils bénéficient aujourd'hui des mêmes droits en termes de protection sociale que tous les autres cadres de direction du Groupe AXA en France (sans qu'aucun droit ou accord ne leur soit spécifique). Le Conseil de Surveillance a ainsi souhaité s'assurer que la renonciation de MM. de Castries et Duverne

à leur contrat de travail, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, n'aurait pas pour effet de remettre en cause leurs droits en termes de protection sociale.

En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- le Conseil de Surveillance a autorisé que MM. Henri de Castries et Denis Duverne puissent continuer à bénéficier, en dépit de la rupture de leur contrat de travail, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite, etc.) identiques ou équivalents à ceux applicables à tous les autres cadres de direction du Groupe AXA en France ;
- le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à MM. de Castries et Duverne d'une indemnité en cas de cessation de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui leur était précédemment applicable au titre de leurs fonctions salariées, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations AFEP/MEDEF. Une indemnité serait due, sauf faute lourde ou grave, uniquement en cas de révocation ou de non-renouvellement de mandat ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle ou de stratégie de la Société non sollicitée par le bénéficiaire. Le paiement de l'indemnité serait également subordonné au respect des trois conditions de performance suivantes : (1) atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 65 % ou plus, de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices, (2) évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice DowJones Eurostoxx

Insurance, sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions, (3) notations de solidité financière (FSR – Financial Strength Rating) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA supérieures ou égales aux notes minimales fixées par le Conseil de Surveillance par référence au secteur de l'assurance et au rating de ses principaux concurrents. Le montant de l'indemnité à verser au bénéficiaire serait modulé en fonction de la réalisation des conditions de performance de la façon suivante : si deux au moins des trois conditions de performance étaient atteintes, 100 % de l'indemnité serait dû ; si une seulement des trois conditions de performance était atteinte, 40 % de l'indemnité serait dû ; si aucune des trois conditions de performance n'était atteinte, aucune indemnité ne serait due. Par exception à ce qui précède et si deux seulement des trois conditions de performance étaient atteintes, l'indemnité serait réduite à 50 % de son montant si la condition de performance (1) n'était pas atteinte ou si le résultat net consolidé d'AXA au titre du dernier exercice clos était négatif.

Aucune indemnité ne serait due si le bénéficiaire avait la possibilité de faire valoir ses droits au titre du régime de retraite supplémentaire, dans les 6 mois de la cessation de ses fonctions.

Le montant initial de l'indemnité serait égal, pour M. Henri de Castries à 19 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions et pour M. Denis Duverne à 12 mois de cette même rémunération moyenne. Pour les deux bénéficiaires, le montant initial de l'indemnité serait augmenté d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Ces engagements d'indemnisation entreraient en vigueur à compter de la renonciation effective par MM. Henri de Castries et Denis Duverne à leur contrat de travail. Leur durée serait celle du mandat social en cours des bénéficiaires, à la date de leur entrée en vigueur, ainsi que de leurs éventuels renouvellements successifs ;

- MM. de Castries et Duverne renoncent par ailleurs aux indemnités de départ en retraite et au préavis de six mois en cas de licenciement auxquelles ils avaient droit, sur le fondement de l'accord collectif de 1993, en leur qualité de salariés.

Les engagements autorisés par le Conseil de Surveillance comme indiqués ci-dessus seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de leur prochaine Assemblée Générale du 29 avril prochain.

Actionnariat salarié

SHAREPLAN

Depuis 1993, AXA mène une politique volontariste d'actionnariat des salariés en proposant chaque année une opération mondiale d'actionnariat salarié intitulée « Shareplan ».

Le Directoire, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2009 d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des salariés d'AXA, a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (« Shareplan 2009 »).

Dans les pays où les conditions réglementaires, juridiques et fiscales le permettaient, deux formules de souscription ont été proposées aux salariés du Groupe dans 40 pays en 2009 :

- Une offre classique dans 39 pays ;
- Une offre dite « à effet de levier » dans 38 pays.

L'offre classique a permis aux salariés de souscrire, sur la base de leur apport personnel, des actions AXA (par le biais de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote de 20 %. Ces actions sont logées au sein du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe (PEEG), ou du Plan International d'Actionnariat de Groupe (PIAG) pour l'international, et sont indisponibles pour une durée d'environ 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation locale applicable). Les salariés bénéficient de l'appréciation du titre, à la hausse ou à la baisse, par rapport au prix de souscription.

À l'issue de cette période de 5 ans, les salariés pourront au choix et en fonction de leurs pays de résidence : racheter leur épargne (sortie en espèces) ; percevoir en titres AXA la valeur de leurs avoirs (sortie en titres) ou encore transférer leurs avoirs investis dans la formule à effet de levier vers le fonds classique.

L'offre à effet de levier a permis aux salariés de souscrire, sur la base de 10 fois leur apport personnel initial, des actions AXA

(par le biais de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote de 20 % en 2009. Ces actions sont logées au sein du PEEG, ou du PIAG pour l'international, et sont indisponibles pour une durée d'environ 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). L'apport personnel initial des salariés est garanti par une banque partenaire et ils bénéficient d'une partie de l'appréciation du titre par rapport au prix de référence non décoté.

L'offre à effet de levier n'est pas ouverte aux membres du Directoire et du Comité Exécutif.

De nouveaux fonds avec compartiments ont été créés depuis 2005 permettant aux porteurs de parts de FCPE d'exercer directement, dans la plupart des cas, leurs droits de vote lors des Assemblées Générales de la Société.

L'opération Shareplan 2009 s'est déroulée par le biais d'une émission réalisée au mois de décembre 2009 et a été proposée à la quasi-totalité des salariés du Groupe sur la base de versements volontaires.

- 30.995 salariés ont participé à Shareplan 2009, soit un taux de participation de 24,8 %
- Le montant total des souscriptions s'est élevé à 393,7 millions d'euros, dont :
 - 26,7 millions d'euros pour la formule classique, et
 - 367 millions d'euros pour la formule à effet de levier ;
- Au total, 26,4 millions d'actions nouvelles de 2,29 euros de valeur nominale unitaire, jouissance 1^{er} janvier 2009, ont été créées.

Au 31 décembre 2009, les salariés et agents du Groupe AXA détiennent, à travers des fonds communs de placement ou assimilés et par détention directe d'actions ou d'ADR, 5,92 % du capital de la Société et 6,84 % des droits de vote.

2.3 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'AMF, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010.

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES APPELÉE À AUTORISER LE PROGRAMME

29 avril 2010.

AUTODÉTENTION ET AUTOCONTRÔLE AU 31 JANVIER 2010

Figurent dans le tableau ci-dessous le nombre de titres AXA et la part de capital que la Société détient directement (autodétention) ou indirectement (autocontrôle).

	Nombre de titres	% du capital ^(a)	Valeur nominale (en euros)
Autodétention	10.271.123	0,45 %	23.520.871,67
Autocontrôle	17.764.637	0,78 %	40.681.018,73
TOTAL	28.035.760	1,22 %	64.201.890,40

(a) Les pourcentages sont calculés sur la base du capital social au 31 janvier 2010 (Source : Avis Euronext du 26 janvier 2010).

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTODÉTENUS AU 31 JANVIER 2010

	Contrat de liquidité	Couverture de plans d'actions gratuites consenties aux salariés	Annulation
Nombre d'actions autodétenues	4.545.000	5.726.123	-

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Conformément aux dispositions du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et aux pratiques de marché admises par l'AMF, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 sont les suivants :

a) assurer l'animation de l'action ordinaire AXA, notamment pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;

b) (i) couvrir des plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-180 du Code de commerce, (ii) attribuer gratuitement des actions aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux, et agents généraux d'assurance, ou à certains d'entre eux, au titre de la décote et/ou de l'abondement dans le cadre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou du Groupe AXA, (iii) attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés notamment dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du

- Code de commerce, et (iv) céder des actions aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance de la Société ou du Groupe AXA, ou à certains d'entre eux, dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, ou de tous autres plans d'actionnariat salarié ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés visés au présent point (iv) ;
- c) conserver les actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- d) remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- e) annuler totalement ou partiellement les actions, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ; ou
- f) plus généralement de réaliser toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES QUE LA SOCIÉTÉ SE PROPOSE D'ACQUÉRIR ET PRIX MAXIMUM D'ACHAT

Programme de rachat soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010

Caractéristiques des titres	Part maximale du capital	Nombre maximal de titres ^(a)	Prix maximum d'achat (par action)
Actions ordinaires	10 %	228.996.507	35 €

(a) Ce nombre correspond au nombre théorique maximal de titres que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social statutaire constaté le 1^{er} février 2010, soit 5.244.020.030,91 € divisés en 2.289.965.079 titres. Compte tenu du nombre de titres AXA déjà autodétenus (autodétention) à cette même date, AXA pourrait acquérir 218.725.429 de ses propres actions.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

TABLEAU DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT EN COURS (JUSQU'AU 31 JANVIER 2010)

Nombre de titres achetés depuis le début du programme	13.477.626
Nombre de titres vendus depuis le début du programme	9.130.964
Nombre de titres transférés depuis le début du programme	2.691.693
Nombre de titres annulés depuis le début du programme	101.617

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AXA SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions propres, respectivement autorisés par les Assemblées Générales des 22 avril 2008 (15^e résolution) et 30 avril 2009 (10^e résolution), AXA, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, a poursuivi l'exécution de son contrat de liquidité mis en place le 16 mai 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, conforme à la Charte de

déontologie AMAFI reconnue par l'AMF, et dont la mise en œuvre a été confiée à Crédit Agricole Cheuvreux.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2009, dans le cadre de ce contrat de liquidité, 12.565.388 actions ont été achetées à un cours moyen pondéré brut de 10,35 euros et 15.465.388 actions ont été vendues au cours moyen pondéré brut de 10,26 euros. Le montant total des frais de négociation sur cette période s'est élevé à environ 90.000 euros.

Entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2009, dans le cadre de ce contrat de liquidité, 9.440.964 actions ont été achetées, à un cours moyen pondéré brut de 15,17 euros et 8.350.964 actions

ont été vendues au cours moyen pondéré brut de 15,13 euros. Le montant total des frais de négociation sur cette période s'est élevé à environ 185.000 euros.

Par ailleurs, dans le cadre également de ces programmes de rachat d'actions propres mis en œuvre dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce (hors contrat de liquidité), entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2009, 6.899.477 actions ont été rachetées (débloclage d'une opération à terme) à un cours moyen pondéré brut de 15,32 euros et entre le 1^{er} mai 2009 et le 31 décembre 2009, 1.500.000 actions (couverture de plans d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés du Groupe)

d'une part et 101.617 actions (exercices d'options d'achat en vue d'une annulation de titres) d'autre part ont été rachetées à un cours moyen pondéré brut de 15,52 euros.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité était de 2.890.000 et le nombre de titres en autodétention, affectés à un objectif de couverture, s'élevait à 5.726.128, soit un total de 8.616.128 actions, représentant 0,38 % du capital à la clôture de l'exercice, acquises pour un montant total de 132.718.176,03 euros (avec une valeur nominale de 2,29 euros par action).

2.4 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Répartition du capital

Au 31 décembre 2009, le capital d'AXA, entièrement souscrit et libéré, s'élevait à 5.244.020.133,96 euros et se composait de 2.289.965.124 actions d'une valeur nominale unitaire de 2,29 euros, portant jouissance au 1^{er} janvier 2009.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2009, son capital et ses droits de vote étaient répartis comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)
Mutuelles AXA ^(b)	323.355.484	14,12 %	22,20 %
Autodétention	8.616.128	0,38 %	[0,31 %] ^(c)
Autocontrôle ^(d)	17.766.863	0,78 %	[1,12 %] ^(c)
Salariés et agents	135.653.412	5,92 %	6,84 %
BNP Paribas SA	120.821.662	5,28 %	8,29 %
Public	1.683.751.575	73,52 %	61,24 %
TOTAL	2.289.965.124 ^(e)	100 %	100 %

(a) Dans le tableau ci-dessus, les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (à titre d'exemple, les actions autodétenues ou autocontrôlées sont privées de droit de vote).

(b) AXA Assurances IARD Mutuelle (11,08 % du capital et 17,41 % des droits de vote) et AXA Assurances Vie Mutuelle (3,05 % du capital et 4,79 % des droits de vote).

(c) Droits de vote qui pourront à nouveau être exercés si les actions auxquelles ils sont attachés cessent d'être autodétenues ou autocontrôlées.

(d) Titres d'autocontrôle comme indiqués à la Note 13 aux « États Financiers Consolidés » figurant en Partie 4 du présent Rapport Annuel.

(e) Source : Avis Euronext du 7 janvier 2010.

AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle (les « Mutuelles AXA ») sont parties à des accords au terme desquels elles ont déclaré leur intention de voter collectivement et de manière identique lors des assemblées générales d'AXA. Dans le cadre de ces accords, les Mutuelles AXA ont mis en place un comité de coordination stratégique composé de plusieurs membres nommés par les conseils d'administration respectifs des Mutuelles AXA. Le comité de coordination stratégique nomme en son sein un président qui est actuellement M. Claude Bébéar, ancien Président du Conseil de Surveillance d'AXA. Le comité de coordination stratégique est généralement consulté sur tout sujet d'importance significative concernant AXA.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détenait, au 31 décembre 2009, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote d'AXA.

Certaines des actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans la Partie 5 « Informations additionnelles », Section « Droits de vote » du présent Rapport Annuel. Sur les 2.289.965.124 actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2009, 510.990.432 actions jouissaient d'un droit de vote double à cette même date.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

L'évolution de la répartition du capital de la Société entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009 est présentée dans le tableau ci-après :

	Au 31 décembre 2009 ^(a)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mutuelles AXA ^(b)	323.355.484	14,12 %	621.837.469	22,20 %
Autodétention	8.616.128	0,38 %	[8.616.128] ^(c)	[0,31%] ^(c)
Autocontrôle ^(d)	17.766.863	0,78 %	[31.246.043] ^(c)	[1,12 %] ^(c)
Salariés et agents	135.653.412	5,92 %	191.670.224	6,84 %
Public ^(e)	1.804.573.237	78,80 %	1.947.585.692	69,53 %
TOTAL	2.289.965.124 ^(f)	100 %	2.800.955.556	100 %

(a) Dans le tableau ci-dessus, les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (à titre d'exemple, les actions autodétenues ou autocontrôlées sont privées de droit de vote).

(b) AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle.

(c) Droits de vote qui pourront à nouveau être exercés si les actions auxquelles ils sont attachés cessent d'être autodétenues ou autocontrôlées.

(d) Titres d'autocontrôle comme indiqués à la Note 13 aux « États Financiers Consolidés » figurant en Partie 4 du présent Rapport Annuel.

(e) En ce compris BNP Paribas SA.

(f) Source : Avis Euronext du 7 janvier 2010.

À la connaissance de la Société et sur la base des informations à sa disposition, au 31 décembre 2009 :

- 10.740 actionnaires détenaient leurs actions sous la forme nominative ; et
- environ 89.072.633 ADS étaient en circulation représentant environ 3,89 % du nombre total d'actions en circulation.

CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le tableau ci-après permet d'apprécier ce que serait l'évolution théorique du capital social de la Société compte tenu de la création potentielle maximale d'actions résultant de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions (BSA).

	Nombre maximum d'actions possible
Actions ordinaires émises au 31 décembre 2009 ^(a)	2.289.965.124
Options de souscription d'actions	81.394.793
BSA liés à l'opération Shareplan en Allemagne	4.992.114
Nombre maximum d'actions au total	2.376.352.031

(a) Source : Avis Euronext du 7 janvier 2010.

Au 31 décembre 2008 ^(a)				Au 31 décembre 2007 ^(a)			
Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
298.481.985	14,29 %	596.963.970	23,10 %	298.481.986	14,48 %	496.139.340	20,84 %
4.719.507	0,23 %	[4.719.507] ^(c)	[0,18 %] ^(c)	9.896.268	0,48 %	[9.896.268] ^(c)	[0,42 %] ^(c)
17.584.586	0,84 %	[17.584.586] ^(c)	[0,68 %] ^(c)	20.859.062	1,01 %	[20.859.062] ^(c)	[0,88 %] ^(c)
122.348.395	5,86 %	175.001.141	6,77 %	107.755.703	5,23 %	143.111.767	6,01 %
1.646.023.696	78,78 %	1.790.194.985	69,27 %	1.623.760.473	78,80 %	1.710.668.535	71,85 %
2.089.158.169	100 %	2.584.464.189	100 %	2.060.753.492	100 %	2.380.674.972	100 %

Informations au 31 décembre 2009 sur les obligations subordonnées convertibles en actions AXA ^(a)

Obligations subordonnées convertibles en actions émises le 17 février 2000	
Nombre d'obligations initialement émises	6.646.524
Montant nominal de chaque obligation	165,50 euros
Montant nominal total	1.099.999.722 euros
Jouissance	17 février 2000
Date de maturité	1 ^{er} janvier 2017
Taux d'intérêt nominal	3,75 %
Conversion	à partir du 17 février 2000, à raison de 4,41 ^(b) actions pour une obligation en totalité au 1 ^{er} janvier 2017 au prix de 269,16 euros par obligation, soit 162,63 % du montant nominal
Amortissement normal	
Amortissement anticipé	<ul style="list-style-type: none"> - La Société peut racheter les obligations à tout moment par achat en bourse ou hors bourse, conformément à la réglementation applicable, y compris par offre de rachat ou d'échange ; - Au gré de l'émetteur, en espèces, à partir du 1^{er} janvier 2007 à un prix offrant un rendement actuariel brut de 6 %, si la moyenne de l'action de la Société sur une période de 10 jours consécutifs excède 125 % du prix de remboursement anticipé ; - À tout moment, au gré de l'émetteur, au prix de 269,16 euros si le nombre d'obligations restant en circulation est inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.
Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2009 6.613.254	

(a) L'obligation convertible 2017 reste convertible mais un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permet de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création de titres liée à la conversion.

(b) En conséquence de la réalisation de certaines opérations (augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, distribution de réserves) les conditions de conversion des obligations convertibles 2017 ont été ajustées à plusieurs reprises depuis leur émission en 2000. Au cours de l'exercice 2009, la parité de conversion a ainsi été portée à 4,41 actions AXA de 2,29 euros de nominal pour une obligation (cf. avis Euronext n° PAR_20091109_05426 du 9 novembre 2009 et avis Euronext n° PAR_20091209_05954 du 9 décembre 2009).

Transactions avec des parties liées, actionnariat salarié et protocoles d'accord

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Pour plus d'informations concernant les transactions avec des parties liées, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » – Note 27 « Parties liées » du présent Rapport Annuel.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Shareplan

Depuis 1993, AXA mène une politique volontariste d'actionnariat des salariés en proposant chaque année une opération mondiale d'actionnariat salarié intitulée « Shareplan ».

Le Directoire, faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 (20^e résolution), a augmenté le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des salariés du Groupe AXA dans le cadre du programme Shareplan 2009. Dans

les pays où les conditions juridiques et fiscales le permettaient, deux formules de souscription ont été proposées aux salariés du Groupe en 2009 :

- une offre classique dans 39 pays ;
- une offre dite à « effet de levier » dans 38 pays.

Environ 31.000 salariés dans 40 pays ont participé à Shareplan 2009. Le montant total des souscriptions s'est élevé à plus de 393 millions d'euros dont :

- 26,7 millions d'euros pour la formule classique ; et
- 367 millions d'euros pour la formule à effet de levier.

À l'issue de l'opération, en décembre 2009, 26,4 millions d'actions nouvelles de 2,29 euros de nominal, jouissance 1^{er} janvier 2009, ont été créées.

Au 31 décembre 2009, les salariés et agents du Groupe AXA détiennent, à travers des fonds communs de placement ou assimilés et par détention directe d'actions ou d'ADR dans le cadre des plans d'épargne du Groupe, 5,92 % du capital de la Société et 6,84 % des droits de vote.

AXA Miles

Afin de récompenser ses collaborateurs pour les résultats obtenus en 2005 et 2006 et de les associer pleinement à la réussite de son projet « Ambition 2012 », AXA a mis en œuvre un plan mondial d'attribution d'actions gratuites à l'ensemble de ses collaborateurs, baptisé « AXA Miles ».

Le Directoire, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2007, a procédé le 1^{er} juillet 2007 à une attribution de 50 actions gratuites AXA à chacun des salariés du Groupe, à l'exception des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

En procédant à une attribution égalitaire à chacun de ses collaborateurs ayant au moins 3 mois d'ancienneté au 1^{er} juillet 2007, quelle que soit leur position dans l'organisation ou leur niveau de rémunération, le Groupe AXA a souhaité ainsi démontrer que chacun a un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs d'Ambition 2012.

Le programme AXA Miles a ainsi donné lieu à l'attribution de 5.586.900 actions AXA à 111.738 collaborateurs dans 54 pays. Les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de détention obligatoire variant selon la réglementation locale, la plupart de ces actions ne seront définitivement acquises et disponibles pour les salariés qu'à l'issue d'une période de quatre ans suivant leur attribution initiale en 2007.

PROTOCOLES D'ACCORD

AXA a conclu deux protocoles d'accord respectivement avec BNP Paribas et Schneider. Ces protocoles font l'objet d'une description ci-dessous :

Protocole avec le Groupe BNP Paribas

Le Groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont signé le 15 décembre 2005, après autorisation du Conseil de Surveillance d'AXA du 29 juin 2005, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 12 septembre 2001.

Ce nouveau protocole prévoit, tout comme le précédent, le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes. Conformément à ce protocole, le Groupe AXA

s'engage initialement à conserver au minimum 43.412.598 actions BNP Paribas et le Groupe BNP Paribas s'engage initialement à conserver au minimum 61.587.465 actions AXA. Ces chiffres seront ensuite ajustés pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type : augmentations de capital, attributions d'actions gratuites, division ou regroupement d'actions ou opérations similaires. En outre, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elles.

Conclu pour une période initiale de cinq ans à compter du 16 décembre 2005, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une première période de deux ans, puis pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 21 décembre 2005.

Protocole avec le Groupe Schneider

Le Groupe AXA, les Mutuelles AXA et le Groupe Schneider ont signé le 15 mai 2006, après autorisation du Conseil de Surveillance d'AXA du 21 décembre 2005, un protocole d'accord qui prévoit le maintien de participations minimales réciproques. Conformément à ce protocole, le Groupe AXA s'engage à conserver au minimum 2.583.300 actions Schneider et le Groupe Schneider s'engage à conserver au minimum 8.816.681 actions AXA. Le nombre d'actions sera ajusté, le cas échéant, pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type : augmentations de capital, attributions d'actions gratuites, division ou regroupement d'actions ou opérations similaires. En outre, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elles.

Le protocole a été conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnault
92400 Courbevoie

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 17 février 2010

Aux Actionnaires Société AXA
25, avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 17 février 2010

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les dirigeants mandataires sociaux suivants : MM. Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson, membres du Directoire

Nature, objet et modalités :

Le Conseil de Surveillance du 7 octobre 2009 a confirmé le bénéfice du régime de retraite supplémentaire pour les cadres de direction du Groupe AXA en France au profit de Messieurs Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson, membres du Directoire, dans les mêmes conditions que celles applicables aux autres cadres de direction du Groupe AXA en France.

Ce régime, qui existe depuis le 1^{er} janvier 1992, a fait l'objet de modifications effectives à compter du 1^{er} janvier 2005 et à compter du 1^{er} juillet 2009. Le régime a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 7 octobre 2009, après avoir été présenté pour avis à tous les Comités d'Entreprise et Comités Centraux d'Entreprise en France au cours du troisième trimestre 2009.

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres de direction qui quittent le Groupe AXA et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté dont au moins 5 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction. Peuvent également en bénéficier les cadres de direction licenciés après l'âge de 55 ans, à condition qu'ils ne reprennent aucune activité professionnelle avant la liquidation de leur retraite.

Le montant de la retraite supplémentaire est calculé au moment du départ en retraite et complète l'ensemble des retraites versées au titre des régimes obligatoires (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC) et de tout autre régime de retraite auquel le bénéficiaire a pu participer au cours de sa carrière dans ou en dehors du Groupe AXA.

Le montant de la retraite supplémentaire vise, pour une ancienneté en tant que cadre de direction au sein du Groupe AXA d'au moins 20 ans, à obtenir une retraite globale équivalente à :

- 40 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est supérieure à 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;

- 50 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est inférieure à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- 2,4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale + 20 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est comprise entre 8 et 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Des coefficients d'abattement sont appliqués dans le cas d'une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 20 ans. Ainsi, pour 10 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction, la retraite supplémentaire permettra d'atteindre un taux de retraite globale équivalent à 34 % au lieu de 40 %. Ce taux est réduit à 20 % pour une ancienneté en tant que cadre de direction de 5 ans, et aucune retraite supplémentaire n'est versée pour une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 5 ans.

En cas de départ du Groupe AXA avant la date de liquidation des droits à retraite, aucune retraite supplémentaire n'est versée.

Avec M. Henri de Castries

Nature, objet et modalités :

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Henri de Castries de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. de Castries exercerait les fonctions de Président Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. de Castries à son contrat de travail, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale. En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Henri de Castries puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite...) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé ;
- le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. de Castries d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de ses fonctions salariées, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations AFEP/MEDEF.

Une indemnité serait due, sauf faute lourde ou grave, uniquement en cas de révocation ou de non renouvellement de mandat ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle ou de stratégie de la Société non sollicitée par le bénéficiaire.

Le paiement de l'indemnité serait également subordonné au respect des trois conditions de performance suivantes : (1) atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 65 % ou plus, de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices ; (2) évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice Dow Jones Eurostoxx Insurance, sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions ; (3) notations de solidité financière (FSR - Financial Strength Rating) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA supérieures ou égales aux notes minimales fixées par le Conseil de Surveillance par référence au secteur de l'assurance et au rating de ses principaux concurrents.

Le montant de l'indemnité à verser au bénéficiaire serait modulé en fonction de la réalisation des conditions de performance de la façon suivante : (1) si deux au moins des trois conditions de performance étaient atteintes, 100 % de l'indemnité serait dû ; (2) si une seule des trois conditions de performance était atteinte, 40 % de l'indemnité serait dû ; (3) si aucune des trois conditions de performance n'était atteinte, aucune indemnité ne serait due. Par exception à ce qui précède et si deux seulement des trois conditions de performance étaient atteintes, l'indemnité serait réduite à 50 % de son montant si la condition de performance (1) n'était pas atteinte ou si le résultat net consolidé d'AXA au titre du dernier exercice clos était négatif.

Aucune indemnité ne serait due si le bénéficiaire avait la possibilité de faire valoir ses droits au titre du régime de retraite supplémentaire, dans les 6 mois de la cessation de ses fonctions.

Le montant initial de l'indemnité serait égal, pour M. Henri de Castries, à 19 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions. Le montant initial de l'indemnité serait augmenté d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Ces engagements d'indemnisation entreront en vigueur à compter de la renonciation effective, par M. Henri de Castries, à son contrat de travail. Sa durée serait celle du mandat social en cours du bénéficiaire à la date de son entrée en vigueur, ainsi que de ses éventuels renouvellements successifs.

Avec M. Denis Duverne**Nature, objet et modalités :**

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Denis Duverne de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Duverne exercerait les fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. Duverne à son contrat de travail, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale. En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Denis Duverne puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite...) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé ;
- le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. Duverne d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de sa fonction salariée, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations AFEP/MEDEF.

Les conditions d'octroi de cette indemnité et ses modalités de calcul seraient identiques à celles définies pour M. Henri de Castries excepté sur le montant initial de l'indemnité qui serait égal pour M. Denis Duverne à 12 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions.

Ces engagements d'indemnisation entreraient en vigueur à compter de la renonciation effective, par M. Denis Duverne, à son contrat de travail. Sa durée serait celle du mandat social en cours du bénéficiaire à la date de son entrée en vigueur, ainsi que de ses éventuels renouvellements successifs

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec le Groupe BNP Paribas

Le Groupe AXA (AXA et ses filiales) et le Groupe BNP Paribas ont signé le 15 décembre 2005, après autorisation du Conseil de Surveillance d'AXA du 29 juin 2005, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 12 septembre 2001 modifié par avenant du 26 octobre 2004.

Ce nouveau protocole prévoit le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes. Le Groupe AXA s'engage initialement à conserver au minimum 43.412.598 actions BNP Paribas ; le Groupe BNP Paribas s'engage initialement à conserver au minimum 61.587.465 actions AXA ; ces chiffres seront ensuite ajustés pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type attribution d'actions gratuites ou échanges d'actions de la même société (divisions, regroupement, etc.) et d'augmentations de capital de BNP Paribas ou d'AXA. En outre, les parties ont consenti des options d'achat réciproques en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale par un tiers de l'une d'elles.

Conclu pour une période de cinq ans à compter du 16 décembre 2005, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une première période de deux ans, puis pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 21 décembre 2005.

Avec Schneider

Le Groupe AXA (les Mutuelles AXA, AXA et ses filiales) et le Groupe Schneider ont signé le 15 mai 2006, après autorisation du Conseil de Surveillance d'AXA du 21 décembre 2005, un protocole d'accord qui prévoit le maintien de participations minimales réciproques. Le Groupe AXA s'engage à conserver au minimum 2.583.300 actions Schneider et le Groupe Schneider s'engage à conserver au minimum 8.816.681 actions AXA ; le nombre d'actions sera ajusté, le cas échéant, pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type attribution d'actions gratuites ou échanges d'actions de la même société (division, regroupement, etc.). En outre, les parties ont consenti des options d'achat réciproques en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale par un tiers de l'une d'elles.

Le protocole a été conclu pour une période d'un an à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2006.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

2.5 LA COTATION

Marchés

Le principal marché de négociation des actions de la Société est le Compartiment A d'Euronext Paris. Les ADS (*American Depositary Shares*) de la Société, qui représentent chacune une action AXA, sont cotées au NYSE ⁽¹⁾.

NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS

Les négociations officielles des titres cotés sur Euronext Paris, en ce compris les actions de la Société, sont réalisées par des sociétés de bourse françaises et ont lieu en continu chaque jour ouvré à Paris entre 9h00 et 17h30 (heure de Paris), avec une fixation du prix de clôture à 17h35.

Le tableau ci-dessous indique, pour les périodes mentionnées, les cours les plus hauts et les plus bas (cours de clôture et cours en séance) enregistrés en euros pour les actions de la Société cotées sur Euronext Paris :

Période calendaire	Plus haut cours de clôture (En euros) ^(a)	Plus bas cours de clôture (En euros) ^(a)	Plus haut cours en séance (En euros)	Plus bas cours en séance (En euros)
2004	18,325	15,115	18,555	14,952
2005	26,798	17,309	26,913	17,156
2006	30,417	22,878	30,544	22,475
2007				
Premier trimestre	33,631	28,853	33,690	28,824
Deuxième trimestre	33,817	30,290	34,081	29,850
Troisième trimestre	31,970	27,143	32,195	26,928
Quatrième trimestre	31,540	24,750	31,745	24,544
Annuel	33,817	24,750	34,081	24,544
2008				
Premier trimestre	26,362	19,004	26,968	18,740
Deuxième trimestre	24,857	18,428	25,092	17,636
Troisième trimestre	24,085	16,825	24,373	15,707
Quatrième trimestre	23,675	11,442	23,733	10,855
Annuel	26,362	11,442	26,968	10,855

(a) Suite à l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par AXA en décembre 2009 (cf. avis Euronext n° PAR-20091109-05426-EUR du 9 novembre 2009), la série de prix antérieure à la cotation des actions nouvellement émises a été ajustée sur la base de la valeur théorique du droit (cf. avis Euronext n° 2009-252 du 9 novembre 2009).

(1) Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au New York Stock Exchange (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la Securities and Exchange Commission (SEC). AXA a déposé un formulaire Form 25 auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription Form 15 auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt.

Période calendaire	Plus haut cours de clôture (En euros) ^(a)	Plus bas cours de clôture (En euros) ^(a)	Plus haut cours en séance (En euros)	Plus bas cours en séance (En euros)
2009				
Premier trimestre	16,757	5,743	16,952	5,583
Deuxième trimestre	14,432	9,320	14,705	8,677
Troisième trimestre	18,076	11,491	18,198	11,261
Quatrième trimestre	19,263	15,620	19,366	15,400
Annuel	19,263	5,743	19,366	5,583
2009 et 2010				
Août 2009	15,770	14,852	16,097	14,324
Septembre 2009	18,076	14,813	18,198	14,686
Octobre 2009	19,263	16,625	19,366	16,327
Novembre 2009	17,230	15,870	17,390	15,400
Décembre 2009	16,805	15,620	16,850	15,500
Janvier 2010	17,255	15,000	17,485	14,820
Février 2010	15,640	14,280	15,870	13,965

(a) Suite à l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée par AXA en décembre 2009 (cf. avis Euronext n° PAR-20091109-05426-EUR du 9 novembre 2009), la série de prix antérieure à la cotation des actions nouvellement émises a été ajustée sur la base de la valeur théorique du droit (cf. avis Euronext n° 2009-252 du 9 novembre 2009).

NÉGOCIATION SUR LE NEW YORK STOCK EXCHANGE

S'agissant des ADS de la Société qui sont négociées sur le NYSE, The Bank of New York Mellon fait office de dépositaire. Chaque ADS représente une action AXA.

Le tableau ci-dessous indique, pour les périodes mentionnées, les cours les plus hauts et les plus bas (cours de clôture et cours en séance) enregistrés en dollars US pour les actions de la Société cotées sur le NYSE :

Période calendaire	Plus haut cours de clôture (En dollars)	Plus bas cours de clôture (En dollars)	Plus haut cours en séance (En dollars)	Plus bas cours en séance (En dollars)
2004	24,82	19,18	24,94	19,00
2005	33,33	23,40	33,35	23,35
2006	40,55	30,13	40,70	29,81
2007				
Premier trimestre	45,33	39,82	45,39	38,95
Deuxième trimestre	47,01	41,19	47,10	41,17
Troisième trimestre	44,96	37,51	45,25	36,57
Quatrième trimestre	45,55	37,72	45,85	37,68
Annuel	47,01	37,51	47,10	36,57
2008				
Premier trimestre	39,69	30,67	40,17	30,09
Deuxième trimestre	39,57	29,42	40,00	29,42
Troisième trimestre	35,95	27,19	36,00	26,28
Quatrième trimestre	34,30	13,86	34,75	13,78
Annuel	39,69	13,86	40,17	13,78

Période calendaire	Plus haut cours de clôture (En dollars)	Plus bas cours de clôture (En dollars)	Plus haut cours en séance (En dollars)	Plus bas cours en séance (En dollars)
2009				
Premier trimestre	24,13	7,25	24,20	7,20
Deuxième trimestre	20,82	12,56	21,04	11,73
Troisième trimestre	27,05	16,42	27,35	16,07
Quatrième trimestre	29,40	22,92	29,50	22,60
Annuel	29,40	7,25	29,50	7,20
2009 et 2010				
Août 2009	23,11	21,64	23,26	21,24
Septembre 2009	27,05	21,59	27,35	21,37
Octobre 2009	29,40	24,80	29,50	24,75
Novembre 2009	26,36	24,45	26,47	23,80
Décembre 2009	24,73	22,92	25,23	22,60
Janvier 2010	24,89	20,59	25,04	20,54
Février 2010	21,90	19,25	21,98	19,10

Aucune garantie sur le prix de l'action ou des ADS AXA ne peut être donnée et les cours passés ne préjugent en rien de la performance future des titres. Vous êtes invités à vous procurer des informations à jour sur le cours de ces titres.

3

FACTEURS DE RISQUE

Risques de marché
et informations liées

3.1	FACTEURS DE RISQUE	178
3.2	ANNEXES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES LIÉES AUX RISQUES DE MARCHÉ ET AUX FACTEURS DE RISQUE	193
	L'organisation du <i>Risk Management</i>	193
	Risques de marché	194
	Risques de crédit	203
	Risques d'assurance	206
	Risques opérationnels	209
3.3	AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	21

3.1 FACTEURS DE RISQUE

Nous attirons votre attention sur les risques décrits ci-après. Ces risques sont susceptibles d'affecter de manière significative nos activités, notre résultat net consolidé ou notre situation financière, d'entraîner une baisse importante du cours d'AXA ou de nos ADS (*American Depositary Shares*) ou d'entraîner un écart important entre les résultats obtenus et nos prévisions ou les résultats figurant dans les projections faites par la Société ou en son nom. La description des risques qui suit n'est pas limitative. En outre, d'autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou que nous pouvons aujourd'hui considérer comme mineurs pourraient dans le futur affecter de manière significative notre activité, notre situation financière, notre résultat net consolidé ou nos flux de trésorerie.

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à la nature de nos activités et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel nous exerçons ces activités. Compte tenu des multiples éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Management n'est pas toujours en mesure d'en quantifier l'impact avec un quelconque degré de précision. Il a néanmoins été mis en place de nombreux processus de gestion des risques ainsi que des procédures et contrôles afin de surveiller et gérer les risques de façon permanente. Ces processus, procédures et contrôles de risques sont détaillés dans la Section 3.2 de ce Rapport Annuel qui complète la présente Section 3.1. Si les risques décrits dans cette Section 3.1 entraînent des conséquences financières quantifiables et/ou un éventuel passif significatif, ces conséquences financières et/ou éventuels passifs sont reflétés dans les comptes consolidés du Groupe conformément aux normes comptables IFRS applicables. Dans la présente Section 3.1, le Management a adopté une présentation des risques en fonction de leur priorité à travers quatre catégories et au sein de chacune de ces catégories (de la priorité la plus haute à la priorité la plus faible). Cette présentation a pour objectif de refléter la vision actuelle du Management sur les conséquences potentielles de chaque risque pour le Groupe AXA. Bien que le Management affecte d'importantes ressources à la gestion des risques de façon permanente tel que décrit dans la Section 3.2 de ce Rapport Annuel, les activités de gestion de risques du Groupe, à l'instar de tout système de contrôle, sont sujettes à des limites qui leur sont inhérentes et ne peuvent fournir de certitude absolue ni prémunir le Groupe contre les risques décrits dans cette Section 3.1.

RISQUES LIÉS AUX MARCHÉS FINANCIERS, À LA SOLIDITÉ DE NOTRE NOTATION FINANCIÈRE, À NOTRE SITUATION FINANCIÈRE, À LA VALORISATION DE NOS ACTIFS ET AUTRES ASPECTS LIÉS

Le maintien des conditions difficiles des marchés financiers mondiaux et de l'économie sont susceptibles d'affecter significativement de manière négative notre activité et notre rentabilité, ces conditions étant susceptibles de perdurer

Notre résultat net consolidé est affecté de façon importante par les conditions des marchés financiers mondiaux et de l'économie

en général. Nous avons été touchés par la crise financière et ses répercussions au cours des deux derniers exercices. Une large variété de facteurs comprenant des incertitudes sur la disponibilité et le coût du crédit, la stabilité et la solvabilité des institutions financières et des autres sociétés, l'inflation future, les coûts de l'énergie ainsi que les tensions géopolitiques ont entraîné une volatilité accrue et des prévisions de croissance de l'économie générale et des marchés financiers plus pessimistes. Ces facteurs associés à l'instabilité des prix du pétrole, le déclin des marchés de l'immobilier, la volatilité des marchés des actions, la baisse de confiance des ménages et des entreprises ainsi que les risques futurs d'inflation et de chômage accrus ont accéléré un ralentissement significatif de l'économie dans de nombreux pays où nous exerçons nos activités. Bien que certains signes de redressement soient perceptibles dans certains pays, le Management estime que nous sommes toujours dans une période de faible croissance sans certitude sur la pérennité du redressement.

Les marchés mondiaux des instruments à taux fixe continuent de subir une situation de volatilité extrême et de liquidité réduite qui a affecté un large panel de classes d'actifs et de secteurs. En conséquence, le marché des instruments à taux fixe continue d'avoir une volatilité de prix accrue, une notation financière dégradée et une probabilité de défaillance. Bien qu'il y ait eu une amélioration sur les marchés boursiers mondiaux depuis 2008, ces derniers continuent d'osciller avec de nombreux marchés majeurs finissant l'année toujours en net recul par rapport à leur pic de valeur.

Ces événements et la persistance des bouleversements de marché ont affecté et peuvent continuer d'affecter négativement nos revenus et notre résultat net consolidé, d'une part en raison de la taille importante de notre portefeuille d'investissement, et d'autre part, à cause de notre dépendance vis-à-vis du comportement et du niveau de confiance du consommateur. Pour les activités d'épargne-retraite, ces conditions pourraient affecter les ventes de nos produits d'assurance vie et de pension, nos fonds d'investissement, nos services de gestion d'actifs et nos produits dont le risque financier est supporté par les détenteurs de police en unités de compte, dont notamment les produits d'épargne-retraite (« *variable annuity* ») et les produits d'assurance vie (« *variable life* »). En particulier, des baisses prolongées ou brutales des marchés actions ou obligations réduisent généralement l'attractivité des contrats en unités de compte. Par ailleurs, la valeur comptable de ces produits sera affectée par la baisse des marchés financiers et la diminution des valeurs comptables va entraîner une diminution des commissions générées par ces produits. Pour les activités de gestion d'actifs, les conditions défavorables de marché pourraient impacter les flux d'investissements vers ou à partir des actifs sous gestion ou surveillance et affecter négativement la manière dont les clients répartissent leur capital sur les marchés monétaires, d'actions, d'instruments à taux fixe, ou d'investissements alternatifs.

Notre capacité à réaliser un bénéfice sur des produits d'assurance et d'investissement, notamment des produits à rendement fixe et garanti, dépend en partie des retours sur investissements qui soutiennent nos engagements. La valeur de certains investissements peut varier d'une manière significative en fonction des conditions précitées. Certains types de produits d'assurance et d'investissement que nous proposons nous exposent aux risques liés aux fluctuations des marchés financiers, notamment

certain types de produits variables ou sensibles à la variation des taux, tels les produits à annuités fixes ou variables, ou certains produits à taux garantis ou à rémunération garantie qui ne varient pas systématiquement en fonction des taux d'intérêt du marché ou des retours sur investissement des actifs sous-jacents. Bien que nous utilisons des mécanismes de couverture afin de maîtriser notre exposition à certaines de ces garanties, l'accroissement de la volatilité des marchés financiers ainsi que le comportement imprévisible du détenteur de polices, est susceptible d'augmenter ces coûts de couverture et d'affecter sensiblement notre capacité à couvrir certains de ces risques, ce qui pourrait ainsi nuire à notre rentabilité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Section « Risques liés à la structure du Groupe, au périmètre et à la nature de notre activité, et aux produits que nous offrons – Nos programmes de couverture peuvent se révéler inadaptés pour nous protéger contre l'accroissement de notre exposition ou des pertes que nous cherchons à atténuer ce qui peut influencer négativement sur notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière ».

Des facteurs comme le niveau de consommation des ménages, de l'investissement des entreprises, des dépenses publiques, la volatilité et la croissance des marchés de capitaux et l'inflation affectent tout l'environnement économique général et, en dernier ressort, le niveau et la rentabilité de nos activités. Dans un contexte de ralentissement de la croissance économique marqué par une augmentation du chômage, une baisse des revenus des familles, une chute des bénéfices des entreprises, un recul de l'investissement et une diminution de la consommation des ménages, la demande de nos produits financiers et de nos produits d'assurance peut être affectée sensiblement. En outre, nous pouvons subir un risque accru de non-renouvellements et de rachats de polices et nos assurés pourraient décider de différer le paiement de leurs primes ou arrêter tout paiement. Ces évolutions pourraient impacter de manière significative notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière.

Des conditions défavorables sur les marchés de capitaux et de crédit peuvent affecter de manière significative notre capacité à satisfaire nos besoins de liquidité, notre accès au capital et le coût du capital

Les marchés de capitaux et de crédit continuent à subir une volatilité et des perturbations qui ont sévèrement limité la disponibilité de liquidités additionnelles sur les marchés et la capacité d'emprunt par la plupart des émetteurs, dont AXA.

Nous avons besoin de liquidités pour couvrir nos charges d'exploitation (incluant les sinistres et les rachats de police), le paiement de l'intérêt de notre dette ainsi que des dividendes et pour refinancer certaines dettes arrivant à maturité et autres obligations. En outre, nous avons besoin de liquidités pour certaines opérations dérivées auxquelles nous participons et qui nous contraignent à garantir les encours par des comptes de dépôt de garantie et/ou nous assujettissent à des appels de marge dans certaines circonstances. Une liquidité insuffisante et/ou une restriction de l'accès au financement prolongé peut affecter de manière significative notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière consolidée. Les principales sources de nos liquidités sont les primes d'assurances, les produits à annuités, les fonds de réserves, les commissions de gestion d'actifs, les flux de trésorerie générés par nos actifs investis ainsi que par la trésorerie et autres disponibilités équivalentes de notre bilan. Les autres sources de liquidités dans un contexte de fonctionnement normal des marchés comprennent également une gamme d'instruments à court et à long terme, incluant des

contrats de rachat, des effets de commerce, de la dette à moyen et à long terme, des titres de dettes subordonnées junior, des titres de capital et des actions.

Dans l'hypothèse où nos ressources actuelles ne permettraient pas de satisfaire nos besoins, nous devrions rechercher des moyens de financement alternatifs. La disponibilité des moyens de financement alternatifs dépendra d'une gamme de facteurs comme les conditions de marché, la disponibilité du crédit, le volume d'échanges, la disponibilité en général du crédit pour les institutions financières, de notre notation financière et de notre capacité d'emprunt, tout comme de la possibilité que les clients et les prêteurs puissent développer une perception négative sur nos perspectives financières à court et à long terme si nous subissons des pertes d'investissement importantes ou si le niveau de notre activité diminue en raison du ralentissement économique. De la même manière, notre accès au financement peut être menacé si les autorités de régulation ou les agences de notation prennent des mesures négatives à notre rencontre. Alors que le Management a mis en place un plan de gestion des risques de liquidité qui inclut une surveillance active de la position de liquidité du Groupe, ainsi que des plans d'urgence pour obtenir des disponibilités, si les sources internes de financement s'avèrent insuffisantes ou si les exigences de liquidité évoluent impliquant des disponibilités supplémentaires, nous ne serons peut-être pas capables d'obtenir des financements à des conditions favorables.

Notre marge de solvabilité consolidée et les exigences de capital réglementaire pesant sur nos filiales exerçant une activité d'assurance sont susceptibles d'être touchées par des conditions défavorables sur les marchés de capitaux, l'interprétation évolutive de la réglementation et d'autres facteurs, pouvant avoir un effet négatif sur nos activités, l'état des liquidités, la notation de crédit, le résultat net consolidé et la situation financière

Les filiales de la Société exerçant une activité dans le domaine de l'assurance sont soumises aux exigences des différents régulateurs locaux en termes de capital réglementaire. Ces dispositions ont pour objet l'adéquation des fonds propres ainsi que la protection des assurés. Les exigences en termes de fonds propres des compagnies d'assurance dépendent généralement de la conception du produit, du volume des souscriptions, des actifs investis, des engagements, des réserves et des évolutions des marchés de capitaux, notamment au regard des taux d'intérêt et des marchés financiers, sous réserve de dispositions spécifiques applicables dans certains pays (en ce compris la définition des actifs admissibles et les méthodes de calcul). Ces exigences réglementaires sont susceptibles d'être durcies, éventuellement de façon significative, durant les périodes de fléchissement des marchés financiers et/ou en cas de baisse des taux d'intérêt.

Au niveau consolidé du Groupe et conformément aux exigences françaises « Solvabilité I », la Société est tenue de calculer une marge de solvabilité correspondant au ratio entre le total du capital disponible de la Société sur le capital réglementaire requis. Selon la réglementation française applicable, la Société doit maintenir sa marge de solvabilité consolidée à un minimum de 100 %. Au 31 décembre 2009, la marge de solvabilité consolidée de la Société était de 171 % (déduction faite de la distribution d'un dividende de 0,55 euro par action pour 2009 tel que proposé à l'Assemblée Générale du 29 avril 2010) représentant

un capital excédentaire de 15,6 milliards d'euros : un capital requis ⁽¹⁾ de 22,1 milliards d'euros pour un capital disponible ⁽²⁾ de 37,7 milliards d'euros. Au titre de 2009 la marge de solvabilité de la Société se situe à un niveau supérieur par rapport à l'exercice 2008 (127 %) et par rapport à l'exercice 2007 (154 %). La marge de solvabilité consolidée de la Société est inférieure aux ratios de solvabilité de certains de ses principaux concurrents. Il est néanmoins précisé que, selon le Management, les modalités et les calculs de la solvabilité consolidée ne sont pas parfaitement uniformisés selon les marchés et les entreprises, et ne sont donc pas toujours comparables. La marge de solvabilité de la Société est sensible aux conditions des marchés de capitaux (en ce compris le niveau des taux d'intérêts, le marché des actions et l'impact des opérations de change) ainsi qu'à une variété d'autres facteurs. La prolongation de conditions défavorables sur les marchés de capitaux est de nature à nuire davantage à la marge de solvabilité consolidée de la Société.

Dans un souci de respect de la réglementation en vigueur et afin de s'assurer que la Société et ses filiales exercent leurs activités dans un environnement concurrentiel approprié, le Management surveille de façon régulière la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau de fonds propres de ses filiales exerçant une activité d'assurance. Les régulateurs des activités d'assurance disposent d'un large pouvoir d'interprétation pour l'application et la mise en œuvre des règles applicables en matière de solvabilité et de capital réglementaire. Une forte volatilité des marchés financiers, telle qu'observée ces deux dernières années, pourrait conduire les régulateurs à adopter une interprétation plus restrictive des textes. Les autorités disposent notamment de moyens d'actions à l'encontre des compagnies d'assurance dont les fonds propres ne seraient pas en adéquation avec les exigences réglementaires ; elles peuvent notamment imposer des exigences supplémentaires sur les réserves nécessaires pour couvrir certains risques, renforcer les exigences en matière de liquidité, imposer des décotes plus importantes, des marges de sécurité sur certains actifs ou catégories d'actifs, des méthodes de calcul plus rigides, ou prendre d'autres mesures similaires qui seraient de nature à augmenter de façon significative les exigences en matière de fonds propres. Par exemple, en 2009, l'ACAM (l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles) a examiné les produits d'épargne-retraite en unités de compte (« *variable annuities* ») vendus en France ainsi que les plateformes et procédures du Groupe utilisées pour couvrir certains risques associés à ces produits. L'ACAM a soulevé un certain nombre de questions concernant la conformité de ces produits avec la législation française et notamment la méthode de réserves statutaires utilisée par le Groupe pour ces activités. Les discussions avec l'ACAM ⁽³⁾ sur ces sujets sont toujours en cours et les actions entreprises par le Groupe pour y répondre sont à l'étude. Dans l'hypothèse où les fonds propres de la Société et/ou une de ses filiales venaient à descendre en deçà des exigences réglementaires, les régulateurs des activités d'assurance disposent de moyens d'actions importants. À titre d'exemple, ils peuvent restreindre ou interdire la conclusion de nouveaux contrats, interdire la distribution de dividendes et/ou, dans les cas les plus graves, requérir l'ouverture d'une procédure de redressement ou d'insolvabilité. Par ailleurs, dès lors que les filiales ne maintiendraient pas un niveau de fonds propres adéquat au regard des exigences réglementaires et/ou de leurs positions concurrentielles, la Société pourrait être

amenée à les supporter financièrement, ce qui est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'état de ses liquidités, son résultat net consolidé et sa situation financière. Par exemple, en 2008, la Société a pourvu des montants importants à ses filiales par le biais de prêts, d'apports en capital et d'autres mécanismes, dont notamment un prêt d'environ 2,44 milliards d'euros au bénéfice d'AXA Financial Inc. dans le but d'améliorer la capitalisation des filiales d'AXA Financial Inc. exerçant des activités d'assurance. Dans l'environnement actuel des marchés financiers, le Management considère qu'au cours des prochains mois ses filiales exerçant des activités d'assurance pourraient devenir de plus en plus dépendantes de la Société en matière de ressources en capital et de financement.

À l'occasion de leur évaluation de la solidité financière et de la qualité du crédit, les agences de notation prennent en compte la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau du capital réglementaire des filiales exerçant des activités d'assurance. La modification des modélisations internes des agences de notation peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution du capital requis pour maintenir une notation de crédit. Par exemple, certaines agences de notation envisagent actuellement d'ajuster leurs critères en vue d'inclure certaines dettes subordonnées dans le capital réglementaire, ce qui pourrait affecter de façon significative la situation du capital réglementaire de la Société et de la marge de solvabilité consolidée. Dans la mesure où nos niveaux de fonds propres seraient insuffisants au regard des critères des agences de notation, l'évaluation de notre solidité financière et notre notation de crédit pourraient être abaissées.

Dans ce contexte de crise financière, le Management a mis en place divers plans de réserve conçus afin de garantir que tant la marge de solvabilité de la Société que les exigences de fonds propres pesant sur les filiales qui exercent une activité d'assurance demeurent supérieures aux minima réglementaires et à un niveau permettant à la Société et à ses filiales de se positionner convenablement sur le plan concurrentiel. Ces plans de réserve incluent l'utilisation de la réassurance, la cession de portefeuilles d'investissement ou d'autres actifs, des mesures visant à limiter les difficultés de capital pour les affaires nouvelles, l'émission d'actions de préférence ainsi que d'autres mesures. Néanmoins, dans la mesure où l'efficacité de ces plans de réserves ne peut être garantie, le fait que la Société et/ou une de ses filiales exerçant une activité d'assurance descendent en deçà du niveau de fonds propres adéquat en fonction de la réglementation ou des circonstances concurrentielles peut nuire à nos activités, à l'état des liquidités, à la notation de crédit, au résultat net consolidé ainsi qu'à notre situation financière.

La révision à la baisse des notations de notre capacité de règlement des sinistres et de notre solidité financière pourrait affecter défavorablement notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Les notations de capacité de règlement des sinistres et de solidité financière sont devenues des éléments de plus en plus importants pour déterminer la situation concurrentielle des compagnies d'assurance entre elles. Les agences de notation révisent de manière récurrente leurs notations et leurs méthodologies, et peuvent de ce fait modifier leur notation à tout

(1) À cet effet, le capital requis est calculé sur la base de formules intégrant divers facteurs tels que (i) pour les activités d'assurance vie et épargne : des pourcentages de provisions techniques (4 % quand le risque d'investissement est supporté par l'assureur et 1 % quand le risque d'investissement est supporté par le souscripteur) ajustés à un taux de rétention spécifique à chaque entité et augmenté d'un montant du capital exposé ; et (ii) pour les activités IARD : le résultat dont le montant est le plus élevé entre 23 % de la moyenne des coûts des sinistres ou 15 % du montant brut des primes comptabilisées ou acquises, dans les deux cas sous réserves de divers ajustements.

(2) À cet effet, le capital disponible représente (i) la valeur nette des actifs corporels soit les capitaux propres consolidés diminués des actifs incorporels (en ce compris les coûts d'acquisition différés), la dette perpétuelle et d'autres éléments, augmentée (ii) des obligations subordonnées, des plus-values latentes, des intérêts minoritaires et d'autres éléments.

(3) Depuis le 9 mars 2010, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) est remplacée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), nouvelle autorité administrative indépendante issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'ACAM.

moment. En conséquence, nos notations actuelles pourraient ne pas être maintenues. Dans un contexte de crise financière et au vu de la détérioration des marchés financiers au cours des derniers mois, certaines agences de notation ont revu à la baisse leurs perspectives concernant le secteur de l'assurance vie et ont déclassé un nombre d'entreprises de plus en plus important. En février 2009, Standard & Poor's a confirmé la notation AA pour la qualité du crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance ainsi que la notation A+ pour la qualité du crédit de la Société. Standard & Poor's a néanmoins revu à la baisse ses perspectives qui sont passées de « stables » à « négatives » tout en indiquant que les bases d'AXA demeurent solides et largement suffisantes pour permettre au Groupe de résister aux conditions de marché, et de maintenir une notation de catégorie 'AA' sur le moyen terme. Moody's Investors Services a, d'une part, confirmé la notation Aa3 pour la qualité de crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance et a, d'autre part, maintenu la notation A2 pour la Société. Par ailleurs, Moody's n'a pas revu ses perspectives qui restent donc « stables ». En mars 2009, Fitch Ratings a (i) abaissé d'un *notch* la notation de solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance, passant de AA à AA-, et (ii) abaissé les notations suivantes de la Société : les obligations senior passent de A+ à A- (deux « *notchs* »), les obligations subordonnées passent de A à BBB+ (deux « *notchs* ») et les obligations à court terme passent de F1+ à F1 (un « *notch* »). Fitch Ratings a aussi revu ses perspectives qui sont passées de « stables » à « négatives ». Une révision à la baisse, même potentielle, des notations, et plus particulièrement le passage sous la notation AA, pourrait avoir des effets négatifs sur la Société tels que (i) la dégradation de notre situation concurrentielle, (ii) notre incapacité à distribuer de nouvelles polices d'assurance, (iii) l'augmentation des taux de rachat ou de résiliation des polices d'assurance existantes, (iv) l'augmentation du coût de réassurance, (v) notre incapacité à trouver des moyens de financement et/ou l'augmentation du coût de ces financements, (vi) la nécessité de constituer des garanties additionnelles pour certains contrats, (vii) l'impact négatif sur nos relations avec les créanciers ou les contreparties commerciales et/ou (viii) l'impact négatif significatif sur la confiance du public. Chacune de ces hypothèses pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, notre niveau de liquidité, notre résultat net consolidé, nos revenus ainsi que sur notre situation financière.

Les pertes dues aux défaillances d'institutions financières et de tierces personnes, à la dépréciation des actifs investis et pertes latentes pouvant toutes nuire à la valeur de nos investissements et réduire notre rentabilité

Les débiteurs d'AXA que ce soit en numéraire, en titres ou autres actifs, sont susceptibles de ne pas respecter leurs engagements. Ces tiers incluent l'ensemble des émetteurs dont nous détenons des titres dans nos portefeuilles d'investissement (notamment des titres adossés à des crédits hypothécaires et à des actifs), des emprunteurs dans le cadre de crédits hypothécaires et d'autres prêts que nous consentons, des réassureurs auxquels nous avons cédé des risques d'assurance, des clients, des contreparties boursières (« *trading counterparties* »), des contreparties aux contrats de *swap* et autres dérivés, des autres tiers incluant des intermédiaires et des courtiers, des banques commerciales, des fonds de couverture et d'autres fonds d'investissement, des agents de compensation, bourses, chambres de compensation et autres institutions financières. De nombreuses transactions avec ces tiers nous exposent au risque de crédit dans l'hypothèse d'une défaillance de notre contrepartie. Dans les transactions sécurisées notre risque de crédit pourrait être aggravé lorsque la garantie que nous détenons ne peut être réalisée ou est liquidée à un prix insuffisant pour couvrir le montant total du prêt, du produit dérivé ou de toute autre obligation sécurisée. Nous avons également conclu des accords

avec des prestataires de services tiers en vue d'externaliser divers services dans le cadre des opérations quotidiennes de nos activités d'assurance et de gestion d'actifs (incluant la gestion des polices, les services de réclamation, la fixation des prix et d'autres services). Ces accords d'externalisation nous exposent à des risques opérationnels, financiers et de réputation dans une hypothèse de défaillance desdits prestataires de services. Par ailleurs, la défaillance de certains tiers avec lesquels nous n'entretenons aucune relation contractuelle directe, comme notamment le défaut d'un assureur de crédit ayant entre autres assuré des obligations ou des produits de financement structuré entrant dans nos portefeuilles d'investissement, est susceptible d'impacter sensiblement la valeur de ces titres, voire de manière plus générale, des marchés financiers. La défaillance de ces tiers peut être causée par différents éléments dont la faillite, le défaut de liquidité, le ralentissement de l'économie ou du marché immobilier, ou encore des défaillances opérationnelles. Les tensions que nous rencontrons sur nos principaux marchés, comme celles subies au cours des deux dernières années, sont susceptibles d'entraîner la dépréciation de la valeur de nos actifs investis. Nous ne pouvons en aucun cas garantir que de telles pertes ou dépréciations de la valeur comptable de ces actifs ne vont pas impacter sensiblement et de manière négative notre activité et notre résultat net consolidé. Pour plus d'informations sur les dépréciations de nos actifs investis, vous pouvez vous reporter à la Section « La détermination du montant des provisions et des dépréciations repose dans certains cas de manière importante sur des appréciations de notre Management, particulièrement pour les instruments de dette, et peut affecter significativement notre résultat net consolidé ou notre situation financière ». La défaillance d'un intervenant majeur sur le marché peut perturber les marchés actions ou les systèmes de compensation et de règlement des principaux marchés. Une telle situation serait alors susceptible de provoquer à son tour un déclin du marché ou une hausse de la volatilité. Une telle défaillance sur le marché pourrait également conduire les systèmes de compensation et de règlement à évaluer les membres de ce système ou pourrait engendrer des défaillances en chaîne qui nous seraient nuisibles. Même dans l'hypothèse où aucune défaillance ne serait constatée, la crainte d'un défaut de crédit d'un participant majeur du marché peut conduire à une illiquidité généralisée sur le marché et à d'autres perturbations qui nous affecteraient de façon négative ainsi que nos intermédiaires financiers avec qui nous travaillons quotidiennement (tels que les agences et chambres de compensation, les banques, les sociétés de bourse et les changes). En ce qui concerne le risque de défaut des réassureurs et des rétrocessionnaires qui se sont vus transférer une partie de nos risques, vous pouvez vous reporter à la Section ci-après « La réassurance pourrait ne pas suffire à nous protéger contre des pertes et nous pourrions subir des pertes du fait de l'incapacité de nos réassureurs à honorer leurs engagements ».

La réassurance pourrait ne pas suffire à nous protéger contre des pertes et nous pourrions subir des pertes du fait de l'incapacité de nos réassureurs à honorer leurs engagements

Dans le cadre normal de son activité, AXA a recours à la réassurance afin de réduire les pertes susceptibles de résulter de catastrophes ou d'autres événements entraînant des résultats défavorables. Les accords de réassurance transfèrent à d'autres assureurs une partie des pertes et charges connexes ; en tant qu'assureur direct de tous les risques réassurés nous ne sommes toutefois pas libérés de notre responsabilité. En conséquence, les accords de réassurance cédés ne suppriment pas notre obligation de règlement des demandes d'indemnisation. Nous sommes soumis au risque de solvabilité de nos réassureurs au moment du recouvrement à leur encontre des sommes qui nous sont dues. Bien que nous évaluions périodiquement la situation financière de nos réassureurs afin de minimiser notre exposition à des pertes importantes dues à leur insolvabilité,

nos réassureurs pourraient devenir insolvable avant que leurs obligations financières deviennent exigibles. De récentes fusions et acquisitions ont augmenté la concentration du marché de la réassurance, ce qui a réduit le nombre de grands prestataires de réassurance. L'incapacité de tout réassureur à s'acquitter de ses obligations financières à notre égard pourrait affecter défavorablement notre résultat net consolidé. En outre, la disponibilité, le montant et le coût de la réassurance dépendent de la conjoncture générale et peuvent varier substantiellement. Il est possible que nous ne puissions accéder à la réassurance à l'avenir à des prix commercialement raisonnables et toute baisse du niveau de notre réassurance augmentera notre risque de pertes. Dans certaines hypothèses, le coût de réassurance pour des activités déjà réassurées peut également augmenter, impactant de façon négative notre résultat net consolidé.

La détermination du montant des provisions et des dépréciations repose dans certains cas de manière importante sur des appréciations de notre Management, particulièrement pour les instruments de dette, et peut affecter significativement notre résultat net consolidé ou notre situation financière

Nos principes et procédures comptables relatifs à la détermination du montant des provisions et des dépréciations sont détaillés dans la Note 1.7.2. « Classification des instruments financiers » dans les États financiers consolidés au titre de l'année 2009 inclus dans ce Rapport Annuel. La détermination du montant des provisions et des dépréciations varie en fonction du type d'investissement et est fondée sur une évaluation périodique et des estimations des risques connus et inhérents à chaque classe d'actifs respectivement. De telles évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent et que de nouvelles informations sont disponibles. Au regard des dépréciations, le Management prend en compte une large gamme de facteurs incluant ceux décrits dans la Note 1.7.2 et met en œuvre son meilleur jugement pour évaluer les causes d'une baisse dans l'estimation de la juste valeur des titres et les perspectives de récupération à court terme. Pour certaines classes d'actifs, particulièrement les instruments de dette, l'évaluation du Management repose sur une série d'hypothèses et d'estimations concernant les opérations de l'émetteur et ses revenus futurs potentiels. Le Management met à jour ses évaluations régulièrement et reflète les variations dans les provisions et les dépréciations conformément aux nouvelles évaluations. Nous ne pouvons pas garantir cependant que le Management a correctement estimé le niveau des dépréciations et des provisions enregistrées dans nos états financiers, et que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne peuvent pas affecter négativement le résultat consolidé de nos opérations ainsi que notre situation financière.

Les conditions de marché et d'autres facteurs pourraient nuire à la valeur comptabilisée des écarts d'acquisition (*goodwill*), nous conduisant à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition reportés (*Deferred Acquisition Cost* ou *DAC*) et des valeurs en portefeuille (*VBI*) et/ou à déqualifier les actifs d'impôts différés ainsi que la participation aux bénéfices différée active, ce qui pourrait nuire au résultat consolidé de nos opérations et à notre situation financière

Nos principes et politiques comptables concernant les actifs incorporels (incluant le *goodwill*) sont décrits dans la Note 1.6 « Actifs incorporels » (avec un paragraphe 1.6.1 « Écart

d'acquisition et dépréciation de l'écart d'acquisition ») et l'analyse du *goodwill* est décrite dans la Note 5 « Écarts d'acquisition » des États financiers consolidés 2009 inclus dans ce Rapport Annuel. L'évolution de l'activité et du marché peuvent affecter la valeur du *goodwill* comptabilisé dans notre bilan consolidé, nos schémas d'amortissement des *DAC* et *VBI* ainsi que la valorisation des actifs d'impôts différés. En effet, la valeur de certaines de nos branches d'activités – en particulier nos activités de gestion d'actifs, nos produits en unités de compte et de rentes différées aux États-Unis – dépend directement de l'état des marchés financiers et de la continuité des performances opérationnelles. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Management a conclu qu'aucune dépréciation de la valeur comptable n'était nécessaire. Néanmoins, la dégradation de la performance opérationnelle de nos activités (en particulier notre activité d'assurance vie aux États-Unis) ou des conditions de marchés sont autant de facteurs qui peuvent nuire à notre *goodwill* de façon significative, conduire à l'accélération de l'amortissement de nos *DAC* et *VBI* et/ou à la déqualification des actifs d'impôts différés. Ces conjonctures, prises individuellement ou cumulativement, sont de nature à nuire au résultat consolidé de nos opérations ainsi qu'à notre situation financière.

Notre valorisation de certains investissements peut inclure des méthodologies, des estimations et des suppositions qui sont sujettes à des interprétations différentes et pouvant entraîner des variations dans l'évaluation des investissements qui peuvent affecter significativement de façon négative le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière

Nos principes et procédures comptables relatifs à l'évaluation de nos investissements sont détaillés dans la Note 9.9 « Placements financiers comptabilisées en juste valeur » dans les États financiers consolidés pour l'année 2009 inclus dans le présent Rapport Annuel. La détermination des justes valeurs en l'absence de prix de marchés est fondée sur une série de facteurs incluant ceux décrits dans la Note 9.9. Certains de nos actifs investis pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou de données de marchés identifiables, sont évalués en utilisant les modèles et méthodologies qui impliquent des estimations, des suppositions et une appréciation importante du Management. Pendant les périodes de fortes perturbations des marchés telles celles que nous avons vécues au cours des deux dernières années, une proportion de plus en plus importante de nos actifs investis pourra être évaluée en utilisant ces modèles et méthodologies en conséquence de transactions de marché moins fréquentes ou d'un manque de données de marchés identifiables relativement à certaines classes d'actifs qui étaient négociés activement sur des marchés liquides précédemment. Nous ne pouvons pas garantir que nos estimations sur la base de ces modèles ou méthodologies représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. L'utilisation des différents modèles, méthodologies et/ou suppositions peut avoir un impact significatif sur le montant estimé de la juste valeur et peut influencer négativement sur le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière. En outre, l'évolution sans précédent des conditions des marchés de crédit et de capitaux hautement évolutifs, pourrait avoir une influence négative sur l'évaluation des titres telle qu'indiquée dans nos états financiers consolidés et les variations à période constante en valeur pourraient changer de manière significative. Des baisses de valeur peuvent impacter de manière significative le résultat consolidé de nos opérations ainsi que notre situation financière.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit peuvent nuire à notre rentabilité

Notre exposition aux risques de taux d'intérêt est principalement liée aux prix de marché et aux variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux d'intérêt.

En période de baisse des taux d'intérêt, les produits d'assurance vie et de rente peuvent être relativement plus attractifs pour les consommateurs. Cette attractivité engendre une augmentation des sommes dues au titre des primes sur les produits à prime variable et une augmentation du nombre de polices d'assurance reconduites d'une année à l'autre, générant des asymétries de durée des obligations liées aux actifs. En période de taux d'intérêt faibles, le rendement des investissements est susceptible de baisser. En effet, les produits financiers générés par les investissements à revenu fixe évoluent à la baisse en fonction des variations de taux d'intérêt. En outre, les crédits hypothécaires et les titres à échéance fixe de nos portefeuilles d'investissements seront probablement remboursés par anticipation ou rachetés, les emprunteurs s'efforçant dans cette situation d'emprunter à des taux moins élevés. En conséquence, il se peut que nous devions réinvestir les sommes ainsi recueillies dans des titres à taux d'intérêt plus bas. Une période de taux d'intérêt faible peut également s'accompagner d'une diminution de l'écart entre les taux d'intérêt facturés aux assurés et le rendement de notre portefeuille d'investissements et nuire ainsi à notre rentabilité.

À l'inverse, en période de hausse des taux, les rachats de polices d'assurance vie et de contrats à rente fixe peuvent augmenter, les assurés choisissant de renoncer à la protection conférée par une assurance au profit de rendements d'investissement plus élevés. L'obtention de liquidités aux fins de respecter nos engagements peut nous imposer de liquider des investissements à échéance fixe à un moment où les cours de ces actifs ne sont pas favorables. Il peut en résulter des pertes sur investissement. Ces paiements entraîneraient une diminution du nombre d'actifs investis et pourraient affecter notre résultat net, que nous réalisions ou non une perte sur investissement. Des retraits anticipés pourraient également nous amener à accélérer l'amortissement des coûts d'acquisition reportés des polices d'assurance, ce qui aurait pour conséquence de réduire notre résultat net.

Les efforts que nous faisons pour atténuer les risques de taux d'intérêts concernent principalement le maintien d'un portefeuille d'investissement avec des maturités diversifiées qui ont une durée moyenne pondérée, approximativement égale à la durée de notre profil de flux de trésorerie liés à nos obligations estimées. Toutefois, notre estimation de notre profil de flux de trésorerie liée à nos obligations peut s'avérer imprécise et nous pouvons le cas échéant être contraints de liquider des investissements de manière prématurée et d'enregistrer une perte pour couvrir nos obligations. Alors même que nous prenons des mesures pour gérer les risques économiques liés à l'investissement dans un environnement de taux d'intérêt fluctuants, nous ne pourrions peut-être pas atténuer le risque de taux d'intérêt de nos actifs en rapport avec nos obligations.

Notre exposition aux *spreads* de crédit s'explique principalement par le prix de marché et la variabilité des flux de trésorerie associée aux fluctuations des *spreads*. Un élargissement des *spreads* de crédit va généralement diminuer la valeur des titres à revenu fixe que nous détenons (incluant les produits dérivés sur crédit quand nous assumons le risque de crédit) et augmenter le revenu net d'investissement lié aux acquisitions de nouveaux titres à revenu fixe dans nos portefeuilles d'investissement. Au contraire, le resserrement des *spreads* de crédit va généralement augmenter la valeur des titres à revenu fixe que nous détenons et réduire le revenu net d'investissement lié aux acquisitions de nouveaux titres à revenu fixe dans nos portefeuilles d'investissement.

Concernant la volatilité actuelle des taux d'intérêts et des *spreads* de crédit, pris individuellement ou avec les autres facteurs tels que le manque de transparence des prix, le manque

de liquidité des marchés, les chutes des prix des titres de capital et le renforcement ou l'affaiblissement des monnaies étrangères face à l'euro, pourraient impacter significativement et de manière négative le résultat consolidé de nos opérations, notre situation financière ou les flux de trésorerie par le biais des pertes réalisées, des dépréciations, et des changements dans les positions de perte non réalisées.

Des fluctuations des taux de change peuvent affecter nos bénéfices

AXA publie ses comptes consolidés en euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, une part importante du chiffre d'affaires d'AXA généré par les primes d'assurance brutes et les services financiers ainsi que les profits d'AXA, et les demandes d'indemnité, était libellée en devises autres que l'euro, dont notamment le dollar américain, la livre sterling, le yen japonais, le franc suisse et le dollar australien. Les engagements d'AXA sont libellés soit en euros, soit dans d'autres devises auquel cas ils sont alors soumis aux fluctuations des taux de change.

Alors qu'AXA cherche à maîtriser son exposition aux fluctuations des devises par des opérations de couverture, les variations des taux peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net consolidé d'AXA et ses flux de trésorerie. Par exemple, l'appréciation, en 2010 et au-delà, de l'euro par rapport au dollar américain et/ou certaines autres devises pourrait nuire aux résultats des opérations d'AXA ainsi qu'à la valeur de ses titres. En outre, les couvertures de changes utilisées par AXA pour gérer les risques de taux de change peuvent influencer significativement sur les résultats de la Société (société mère seulement) et les montants disponibles pour la distribution de dividendes aux actionnaires, dans la mesure où les pertes ou gains non réalisés sur taux de change pour ces produits dérivés sont enregistrés dans le compte de résultat de la Société (à l'inverse des comptes consolidés du Groupe pour lesquels une comptabilité de couverture est appliquée aux investissements nets dans les filiales de façon à ce que ces mouvements de taux de change n'aient pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe).

Une augmentation continue du taux d'inflation sur nos principaux marchés pourrait avoir de multiples impacts sur AXA et influencer négativement sur notre activité, notre solvabilité et notre résultat net consolidé

L'inflation, mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation ou toute autre méthode, est un risque permanent sur certains de nos principaux marchés. Une augmentation constante des taux d'inflation sur ces marchés pourrait avoir de multiples impacts sur la Société et nuire à notre activité, à notre niveau de solvabilité ou encore à notre résultat net consolidé. Par exemple, une augmentation soutenue du taux d'inflation pourrait entraîner un accroissement des taux d'intérêt sur le marché qui serait susceptible (i) de diminuer la valeur de certains titres à revenu fixe que nous détenons dans nos portefeuilles d'investissement ; cette dépréciation serait le résultat de la réduction des niveaux de plus-values latentes sur titres, ce qui affecterait de manière négative notre marge de solvabilité ainsi que notre revenu net, (ii) d'entraîner une baisse de l'attractivité de certains de nos produits vie et épargne, en particulier ceux ayant un taux de rémunération fixe, qui pourrait dès lors devenir inférieur aux taux du marché, et (iii) de nous obliger, en notre qualité d'émetteur de titres, à verser des taux d'intérêts plus importants sur les obligations que nous émettons périodiquement sur les marchés financiers afin de financer nos opérations, ce qui pourrait augmenter nos charges d'intérêts et ainsi réduire notre résultat net consolidé. Une augmentation significative et soutenue de l'inflation est également traditionnellement liée à une dépréciation des titres de capital et à une stagnation des performances des

marchés actions en général. Un déclin soutenu des marchés actions pourrait (i) être à l'origine de lourdes charges pesant sur les titres de capital que nous détenons dans nos portefeuilles d'investissement et de la diminution des niveaux des plus-values latentes sur titres, ce qui réduirait notre revenu net et impacterait de manière négative notre niveau de solvabilité, (ii) impacter de manière négative les performances, les ventes futures et nos produits en unités de compte dont les actifs sous jacents sont souvent alloués à des fonds d'investissement, et (iii) affecter la capacité de nos filiales spécialisées en gestion d'actifs à retenir et attirer des actifs sous gestion, ainsi que la valeur des actifs qu'elles gèrent, ce qui pourrait impacter négativement notre résultat net consolidé. En outre, en ce qui concerne certains risques liés aux assurances IARD souscrites par nos filiales d'assurances (en particulier les risques « *long-tail* »), une augmentation soutenue des taux d'inflation accompagnée d'une élévation des niveaux des taux d'intérêts sur le marché pourrait entraîner (i) une augmentation du montant réclamé au titre des déclarations de sinistre (i.e. montant définitif versé afin de régler la somme due au titre de la déclaration de sinistre, plusieurs années après la période de garantie ou après la survenance des événements à l'origine de la déclaration), accompagnée (ii) d'une sous-estimation, au moment de leur mise en place, des réserves correspondant à ces déclarations de sinistre, en raison de l'incapacité d'anticiper pleinement l'inflation et ses effets sur les montants effectivement versés aux assurés, et, en conséquence, (iii) un excédent significatif des versements réels par rapport aux réserves d'assurance constituées, ce qui nuirait à notre résultat net consolidé. En outre, l'incapacité à anticiper avec précision l'évolution à la hausse de l'inflation et à la répercuter dans les prévisions de prix de nos produits, pourrait entraîner une sous-évaluation systématique des tarifs de nos produits, ce qui pourrait engendrer des pertes de souscription et aurait un effet négatif sur le résultat net consolidé. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous reporter à la Section 3.2 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risque » du présent Rapport Annuel.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE, AU PÉRIMÈTRE ET À LA NATURE DE NOTRE ACTIVITÉ, À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL NOUS OPÉRONS ET AUX PRODUITS QUE NOUS OFFRONS

En tant que société holding, nous sommes dépendants de nos filiales pour couvrir nos charges d'exploitation et nos paiements de dividendes

Nos opérations d'assurance et de services financiers sont généralement mises en œuvre par des filiales directes et indirectes. En tant que société holding, nos principales sources de fonds sont les dividendes versés par les filiales, les fonds qui peuvent être mobilisés par l'émission d'obligations ou d'actions ainsi que par des emprunts bancaires ou autres.

Nous nous attendons à ce que les dividendes reçus des filiales et les autres sources de financement dont nous disposons continuent à couvrir les dépenses auxquelles nous devons faire face, notamment (i) les paiements d'intérêts sur nos contrats de financement en cours et (ii) les paiements de dividendes afférents à nos actions ordinaires en circulation. Nous prévoyons que les acquisitions et investissements stratégiques futurs seront financés à partir du flux de trésorerie disponible après le paiement des dividendes et des charges d'exploitation (charges d'intérêts comprises), des liquidités disponibles du fait des offres

de titres antérieures, du produit des offres de titres futures et du produit de la vente d'actifs non stratégiques. Certaines de nos filiales importantes, dont AXA France Assurance, AXA Financial, AXA UK Holdings, AXA Japan Holding, AXA Asia-Pacific Holdings et AXA Germany, sont également des sociétés holdings et sont tributaires des dividendes versés par leurs filiales respectives pour honorer leurs engagements. Des restrictions légales et réglementaires peuvent limiter notre capacité à transférer librement des fonds à partir de ou vers toutes nos filiales. En particulier, nos principales filiales d'assurance sont soumises à des restrictions quant aux paiements de dividendes distribués et aux remboursements de dette qui peuvent nous être payés et être versés aux autres sociétés du Groupe. En 2010, nous pourrions recevoir un dividende réduit voire nul de la part de certaines de nos principales filiales et nous anticipons une dépendance de certaines de nos filiales en matière de ressources en capital et de financement, dans cette hypothèse nous serions amenés à pourvoir des montants importants à ces filiales par le biais de prêts, d'apports en capital et d'autres procédés. Par ailleurs, dans la mesure où les plus ou moins-values latentes sur change sont comptabilisées dans le compte de résultat de la Société, les couvertures de change mises en place par AXA afin de gérer le risque de change sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat de la Société et sur les sommes disponibles à la distribution de dividendes à ses actionnaires. Ces facteurs sont susceptibles d'impacter significativement l'état des liquidités de la Société et sa capacité à distribuer des dividendes sur les actions ordinaires. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Section 1.4 « Trésorerie et financement du Groupe » incluse dans la Partie 1 du présent Rapport Annuel et à la Partie 4 – Note 28.3 « Autres éléments : restrictions au transfert de dividendes des filiales à l'investisseur » du présent Rapport Annuel. Veuillez par ailleurs vous reporter aux paragraphes ci-dessus « Risques liés aux marchés financiers, à la solidité de notre notation financière, à notre situation financière, à la valorisation de nos actifs et autres aspects liés – Notre marge de solvabilité consolidée et les exigences de capital réglementaire pesant sur nos filiales qui exercent une activité d'assurance sont susceptibles d'être touchées par des conditions défavorables sur les marchés de capitaux, l'interprétation évolutive de la réglementation et d'autres facteurs, pouvant avoir un effet négatif sur nos activités, l'état des liquidités, la notation de crédit, le résultat net consolidé et la situation financière ».

Nos programmes de couverture peuvent se révéler inadaptés pour nous protéger contre l'accroissement de notre exposition ou des pertes que nous cherchons à atténuer ce qui peut influencer négativement sur notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Nous utilisons des instruments dérivés, parmi lesquels des contrats d'actions et de trésorerie à terme (« *futures* ») pour couvrir certains risques en vertu des garanties que nous avons concédées à nos clients, incluant des GMDB (« *Guaranteed Minimum Death Benefits* »), GMIB (« *Guaranteed Minimum Income Benefits* »), et/ou des GMWB (« *Withdrawal for Life benefits* »), disponibles dans nos séries « Accumulator » de produits d'annuités variables (« les garanties d'Accumulator »). Ces techniques de couverture visent à réduire l'impact économique des changements défavorables de notre exposition aux garanties d'Accumulator inhérentes aux fluctuations des marchés de capitaux et d'instruments à taux fixe et aux autres facteurs. Dans certains cas, toutefois, il est possible que nous ne soyons pas capables d'appliquer ces techniques pour couvrir nos risques de manière efficace en raison d'un manque de liquidité ou d'une taille trop réduite des marchés de dérivés concernés. Notre programme de couverture est fondé sur des modèles utilisant des estimations chiffrées ainsi que des appréciations du Management, incluant, entre autres, la

mortalité, les taux de rachat (*lapse rate*), les taux d'élection, les taux d'intérêt et de volatilité ainsi que la corrélation parmi divers mouvements de marché. La réalité pourrait être sensiblement différente par rapport à nos attentes, ce qui peut impacter de manière significative notre résultat net consolidé ainsi que notre situation financière. En 2008, par exemple, nous avons subi des pertes substantielles liées aux produits garantis principalement parce que (i) les hypothèses sur lesquelles se fondent nos modèles de couverture n'ont pas correctement anticipé les niveaux extrêmes de volatilité des marchés et le rapide déclin des taux d'intérêts que nous avons connus en 2008 et début 2009 ; et (ii) les indices utilisés dans notre programme de couverture n'ont pas reflété correctement les options d'investissement sous-jacentes des contrats d'épargne-retraite en unité de compte (risque de base).

La rentabilité de la série « Accumulator » avec des produits à annuités variables dépend entre autres, de la capacité d'AXA de couvrir de manière effective les garanties d'Accumulator. La Société a mis en place et poursuit un certain nombre d'initiatives, incluant une redéfinition et une révision du prix de certaines caractéristiques de nos produits, développées pour améliorer la rentabilité de ces produits et éviter des pertes de couverture futures sur les garanties d'Accumulator telles celles que nous avons subies en 2008. Nous ne pouvons pas garantir toutefois que ces initiatives parviendront à satisfaire leurs objectifs ou que les produits redéfinis après la révision du prix continueront à attirer leurs marchés cibles ce qui, dans les deux cas, pourrait impacter significativement de manière négative l'activité, la situation concurrentielle, les résultats des opérations et la situation financière d'AXA.

Nous utilisons de nombreuses hypothèses pour déterminer le niveau approprié de réserves d'assurance et de coûts d'acquisition reportés (DAC), ainsi que pour calculer certains indicateurs largement utilisés dans le secteur tels que la valeur des affaires nouvelles (NBV) et l'European Embedded Value (EEV) des activités vie, épargne, retraite, qui impliquent un degré élevé d'appréciation de la part du Management ainsi que des prédictions sur un avenir par nature incertain. Si ces hypothèses se révélaient inexactes, cela pourrait avoir un impact défavorable sur le résultat net consolidé et/ou sur les indicateurs de performance, comme la NBV, qui pourraient nuire au cours de nos titres

La constitution de réserves, en ce compris l'impact des garanties minimum contenues dans certains de nos produits d'épargne-retraite, le test d'adéquation effectué sur les réserves constituées pour les polices d'assurance vie et la mise en place des DAC, NBV et EEV sont par essence des éléments incertains qui impliquent des hypothèses sur des facteurs tels le comportement de l'assuré (ex. non-renouvellement, conservation, etc.), des décisions de justice, des changements dans la législation et la réglementation, des tendances sociales, économiques et démographiques, l'inflation, les retours sur investissement et, dans la branche assurance vie, des suppositions quant à l'évolution de la mortalité et de la morbidité. Le recours à ces nombreuses hypothèses pourrait influencer de manière significative sur les réserves et les dépenses de souscription ainsi que sur les DAC, la NBV et l'EEV. De plus, des réserves d'assurance pour des garanties minimum contenues dans certains de nos produits d'épargne-retraite, les équilibres DAC, EEV et NBV peuvent être affectés de manière significative par la situation des marchés

financiers et des baisses importantes pourraient avoir un effet négatif sur le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière. En outre, certaines de ces prévisions ne sont pas linéaires. Bien qu'AXA ait adopté une approche « *market-consistent* » plus prudente que les méthodes traditionnelles de calcul des NBV et EEV, des changements dans les prévisions utilisées pour calculer ces indicateurs pourraient nuire de manière significative au niveau de nos NBV et/ou EEV. Par exemple, notre NBV est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et, en conséquence, des prédictions inexactes sur l'évolution des taux peuvent avoir un impact significatif sur notre NBV ainsi que sur le cours de nos titres.

Si les réserves constituées au titre des pertes dans nos branches IARD et assurance internationale s'avéraient insuffisantes, nos bénéficiaires s'en trouveraient affectés de manière défavorable

Conformément à la pratique du secteur et aux obligations comptables et réglementaires, nous constituons des réserves tant au titre des réclamations que des charges qui sont liées au règlement des réclamations de nos branches IARD et assurance internationale. À l'exception des rentes invalidité et des engagements inhérents aux accidents du travail qui sont réputés constituer des règlements structurés, les réserves pour sinistres ne sont pas réduites. Les réserves ne représentent pas une évaluation précise du passif correspondant, mais plutôt une estimation du montant des réclamations, à une date donnée, établie en fonction de techniques de projection actuarielle. Ces estimations de réserves sont des prévisions du coût probable du règlement et de la gestion ultime des réclamations, sur la base de l'évaluation que nous avons réalisée des faits et circonstances alors connus, de l'examen des profils historiques de règlement, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des réclamations, de principes juridiques de responsabilité et d'autres facteurs. La méthode d'estimation des réserves se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales. Les réserves pour sinistres sont toutefois sujettes à modification en raison du nombre de variables qui influencent le coût final des réclamations, dont :

- l'évolution des sinistres (fréquence, gravité et profil des sinistres) au regard du montant estimé et de l'expérience ;
- les écarts inhérents au décalage entre la survenance du dommage, la déclaration de sinistre (par l'assuré, un tiers ou une société cessionnaire) et le règlement final (paiement) du sinistre, essentiellement imputables à des dépôts de plaintes en responsabilité civile qui peuvent mettre plusieurs années à se régler en raison de leur importance et de leur nature et, d'autre part, la survenance de catastrophes naturelles en fin d'année, pour lesquelles les informations disponibles peuvent être limitées au moment de la clôture de l'exercice ;
- les tendances jurisprudentielles ;
- les frais engagés dans la résolution de sinistres ;
- les modifications de la réglementation et de la législation ;
- l'évolution de la situation économique, en ce compris le rythme de l'inflation et les fluctuations des taux de change ; et
- les écarts des coûts inhérents aux réparations et aux frais médicaux.

Beaucoup de ces éléments ne sont pas directement quantifiables, surtout sur une base prospective. De ce fait, les pertes effectives peuvent différer de manière significative des réserves brutes constituées initialement. Par conséquent, il peut s'avérer nécessaire de réévaluer les réserves à la lumière de ces évolutions. Une telle réévaluation peut avoir pour effet de faire apparaître des réserves excédentaires (lorsque les réserves

brutes pour sinistres initiales étaient surévaluées) ou au contraire insuffisantes (si les réserves brutes initiales étaient insuffisantes). Les ajustements de réserves se retrouvent dans le résultat net consolidé.

Nous surveillons en permanence l'adéquation des réserves constituées, en ce compris l'évolution des sinistres émergents, et les sinistres réels par comparaison aux hypothèses faites au moment de l'estimation des réserves brutes constituées. D'après les informations dont nous disposons actuellement, nous estimons que nos réserves sont suffisantes. Cependant, comme la constitution de réserves relève par définition d'un processus incertain faisant appel à des nombreuses estimations, rien ne permet de garantir que les pertes finales ne dépasseront pas de manière significative nos réserves et qu'elles n'auront pas un effet négatif important sur le résultat net consolidé. Par exemple, l'exposition future aux réclamations liées à l'amiante est très incertaine, en raison du maintien des questions importantes relatives à la responsabilité des assureurs, à des divergences dans les interprétations juridiques et les jugements prononcés d'un pays à l'autre, ou à l'agressivité des plaignants dans d'autres pays, particulièrement aux États-Unis et, de plus en plus, au Royaume-Uni ainsi que dans d'autres pays européens. Ces incertitudes ont trait à l'étendue des indemnisations au titre des polices d'assurance, à l'existence ou non d'un plafond d'indemnités cumulées versées aux particuliers, au nombre d'événements liés à certains sinistres et aux nouvelles théories sur la responsabilité de l'assuré et de l'assureur. Depuis le 31 décembre 2009, des réserves ont été constituées au titre des contrats d'assurance et de réassurance liés à la pollution de l'environnement ainsi qu'à l'amiante, qui représentent notre meilleure estimation de l'exposition aux demandes d'indemnisation finale à cette date, sur la base de notre connaissance actuelle des faits et du contexte juridique. Cependant, du fait des incertitudes entourant les sinistres en question, rien ne permet de garantir que les pertes finales ne dépasseront pas de manière significative nos réserves pour sinistres et qu'elles n'auront pas un effet négatif important sur nos bénéfices. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous reporter à la Section « Risques amiante et pollution » dans la Note 14 aux États financiers consolidés d'AXA, incluse dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel.

Les demandes d'indemnisation dans nos branches vie, épargne, retraite pourraient ne pas être conformes aux hypothèses utilisées pour déterminer le prix de nos produits et établir le niveau de nos réserves, et pourraient avoir un impact négatif sur nos résultats

Dans nos branches vie, épargne, retraite, nos bénéfices dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre les demandes d'indemnisation et les hypothèses utilisées afin de déterminer les prix de nos produits et d'établir les charges au titre des obligations inhérentes aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques. AXA utilise son expérience et les données de la profession afin d'élaborer des estimations quant aux profits à venir au titre des polices d'assurance, en ce compris les informations utilisées afin de fixer les prix des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Rien ne permet toutefois de garantir que la réalité sera conforme à ces estimations. Si les prestations effectivement payées à nos assurés sont moins favorables que les hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour fixer les réserves sur prestations futures ou, si des événements ou tendances nous amènent à modifier les hypothèses sous-jacentes, il se peut que nous devions augmenter nos engagements, ce qui pourrait réduire notre résultat net. Par exemple, certains produits d'épargne-retraite émis ou réassurés par certaines de nos filiales contiennent de nombreux types de garanties comme les garanties plancher GMDB, GMIB et/ou GMWB. La détermination des obligations de GMDB,

GMIB et GMWB se fonde sur des modèles qui comprennent de nombreuses estimations ainsi que des appréciations de la part du Management, y compris ceux concernant les taux de rendement et de volatilité attendus, les taux de sélection de GMIB, les taux de rachat de contrats et les prévisions de mortalité. La détermination des engagements afférents à nos autres lignes de la branche vie et épargne, comme notre activité d'épargne-retraite, comprend aussi de nombreuses hypothèses et des jugements subjectifs sur l'évolution de la mortalité et de la morbidité, les retours sur investissement, les charges, les taux de rachat de police, les taux de non-renouvellement de police et d'autres éléments. Rien ne permet de garantir que la réalité de ces produits ne différera pas, positivement ou négativement, des estimations du Management. En outre, certains coûts d'acquisition liés à la vente de nouvelles polices d'assurance et à l'achat de polices d'assurance existantes ont été comptabilisés à l'actif de notre bilan et sont progressivement amortis. Si les hypothèses relatives à divers facteurs, dont la rentabilité future de ces polices d'assurance (telles que les sinistres futurs, produits et charges d'investissement) et les non-renouvellements et rachats de polices d'assurance ne sont pas réalisées, l'amortissement de ces coûts pourrait être accéléré et même nécessiter des réductions de valeur comptable en raison de leur caractère irrécupérable. Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable important sur notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière.

Notre résultat net consolidé pourrait être affecté défavorablement par la survenance de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et par les conséquences de risques croissants par nature imprévisibles tels les pandémies ou le réchauffement climatique

Des événements imprévisibles tels que des ouragans, tempêtes de vent ou de grêle, séismes, incendies, explosions et inondations, ainsi que d'autres catastrophes naturelles ou d'origine humaine, comme des actes terroristes, peuvent potentiellement nuire à notre résultat net consolidé. Ces dernières années, l'évolution des profils climatiques, dont le réchauffement de la planète, a augmenté l'imprévisibilité et la fréquence des catastrophes naturelles dans certaines régions du monde et crée une incertitude supplémentaire quant aux tendances et risques à venir. Bien que les experts ne s'accordent pas sur son ampleur et sur les prévisions, le réchauffement climatique a été prouvé avec certitude et pourrait avoir de sérieuses conséquences pour AXA et le secteur de l'assurance en général. Outre les dégâts immédiats causés par les inondations (et dans une moindre mesure par les sécheresses), le réchauffement climatique aurait des conséquences majeures pour diverses activités humaines (en particulier l'agriculture, la production de bois, les soins de santé et l'eau) et pour les assureurs couvrant ces risques (à savoir en matière de propriété, d'agriculture, de cessation d'activité, de responsabilité civile, aéronautique, de vie, de santé etc.). L'évolution de ces risques soulève d'importants défis pour le secteur de l'assurance dans les années à venir et pourrait avoir un impact significatif négatif sur nos activités et notre résultat net consolidé en raison de l'augmentation éventuelle des réclamations, de l'apparition de nouveaux types de responsabilité et des incertitudes croissantes sur le volume des pertes maximales pour lesquelles une évaluation et une anticipation sur la base d'événements passés sont de plus en plus difficiles.

D'autres risques, comme l'apparition de pandémies (virus H5N1, virus H1N1 etc.) pourraient également affecter notre activité et notre résultat net consolidé. Bien que des cas de grippe aviaire aient été relevés chez des volailles ou des oiseaux sauvages dans plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique, la transmission à l'humain a été rare. Si le virus venait à muter sous une forme permettant sa transmission d'un humain à un autre, il pourrait

se répandre rapidement dans le monde en entraînant des taux de mortalité et de morbidité nettement supérieurs aux prévisions faites pour fixer les prix de certains de nos produits. Les taux de contagion et de mortalité inhérents à la transmission à l'homme du virus H5N1 sont, pour le moment, hautement spéculatifs ; nous continuons à suivre l'évolution de la situation. La survenance d'une épidémie à échelle mondiale pourrait nuire à notre activité d'assurance vie, notre résultat net consolidé et notre liquidité, en raison de taux de mortalité et de morbidité accrus.

Nous suivons de façon étroite ces risques et cherchons en général à gérer notre exposition à travers la sélection individuelle des risques, la surveillance des accumulations de risques, le recours à la réassurance et l'usage des données disponibles pour l'estimation des potentiels risques « catastrophe ». Comme par le passé, nous pourrions néanmoins connaître à l'avenir des pertes importantes causées par les types de risques décrits ci-dessus. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière et notre résultat net consolidé. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Section 3.2 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risque » du présent Rapport Annuel.

Le caractère cyclique de la branche IARD peut avoir un impact sur nos résultats

L'activité d'assurance IARD est cyclique. Bien que les cycles ne soient jamais identiques, l'expérience montre qu'ils ont une durée généralement comprise entre deux et six ans. Ces cycles alternent des périodes d'intense concurrence sur les prix en raison de capacités excessives des assureurs et des périodes de pénurie d'offre permettant d'appliquer des tarifs plus élevés, ces périodes se caractérisent par une volatilité importante des résultats et des pertes. Par le passé, les assureurs IARD ont connu d'importantes variations de leur résultat net consolidé en raison de situations instables et parfois imprévisibles, échappant à leur contrôle direct, comme par exemple le renforcement de la concurrence entre assureurs, la survenance à une fréquence inhabituelle d'événements catastrophiques, les niveaux de capacité des assureurs ainsi que la conjoncture économique générale. Cette situation peut entraîner une baisse du chiffre d'affaires au cours de certains cycles dans l'hypothèse où nous déciderions de ne pas réduire les prix de nos produits IARD afin de maintenir notre position sur le marché et notre rentabilité. Les effets de ce caractère cyclique, les modifications des attentes des clients en matière de tarifs, la fréquence ou la gravité des sinistres ainsi que d'autres événements ou facteurs préjudiciables affectant l'activité d'assurance IARD pourraient impacter défavorablement nos résultats ainsi que notre situation financière.

Nous sommes susceptibles de ne pas pouvoir maintenir la croissance de nos activités d'assurance et de gestion d'actifs

La forte croissance de nos activités d'assurance et de gestion d'actifs ces dernières années, tant en termes organiques que d'opérations de croissance externe, pourrait ne pas se prolonger. Une volatilité persistante des marchés financiers et la diminution de la disponibilité du crédit depuis le deuxième semestre 2007, associées à la récession et à un sentiment de plus en plus négatif des consommateurs sur la plupart de nos principaux marchés, créent des risques significatifs pour notre capacité à poursuivre notre croissance à des taux équivalents à ceux des dernières années et à poursuivre notre croissance au moyen d'acquisitions. En outre, notre capacité à maintenir une croissance à des taux équivalents à ceux des dernières années peut être affectée par l'évolution de la réglementation, notamment de la législation fiscale applicable à nos produits et opérations dans les branches vie, épargne, retraite. Le Groupe

a mis en œuvre des initiatives internationales de « réutilisation » et de distribution de produits destinées à stimuler l'innovation en matière de produits et la réutilisation de produits à succès sur l'ensemble des marchés sur lesquels nous intervenons, comme ce fut le cas de notre gamme de produits d'épargne-retraite « Accumulator ». Nos produits vie, épargne, retraite, y compris les produits épargne-retraite de la série « Accumulator », comprennent souvent des éléments complexes et des garanties difficiles à traduire et à transposer dans les régimes juridiques, réglementaires et fiscaux de nombreux pays. Notre incapacité à mettre en œuvre avec succès ces initiatives de réutilisation de produits, et à développer de nouvelles chaînes et de nouveaux partenariats de distribution de ces produits au moment opportun pourrait affecter défavorablement la croissance de notre branche vie, épargne, retraite. Vous pouvez également vous reporter aux paragraphes « Risques liés aux marchés financiers, à la solidité de notre notation financière, à la valorisation de nos actifs et autres aspects liés – Le maintien des conditions difficiles des marchés financiers mondiaux et de l'économie sont susceptibles d'affecter significativement de manière négative notre activité et notre rentabilité, ces conditions étant susceptibles de perdurer ».

Des processus ou systèmes inadaptés ou en échec, des facteurs humains ou des événements extérieurs peuvent affecter notre rentabilité, notre réputation ou l'efficacité de nos opérations

Le risque d'exploitation est inhérent à notre activité et peut se manifester de diverses manières, dont l'interruption des activités, l'insuffisance des performances des forces de vente, des dysfonctionnements ou défaillances des systèmes d'information, des violations de la réglementation, des erreurs humaines, des fautes de salariés et de la fraude externe. Nous sommes également confrontés au risque de défaillance opérationnelle ou d'interruption d'une chambre de compensation, d'une place boursière ou d'un autre intermédiaire financier facilitant nos transactions sur titres.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des pertes financières, une dégradation de notre liquidité, une interruption de notre activité, des sanctions de nature réglementaire ou de porter atteinte à notre réputation. Le Management s'efforce de maîtriser ces risques et de maintenir le risque d'exploitation à un faible niveau en favorisant un environnement sain et bien contrôlé au regard des caractéristiques de notre activité, de nos marchés et de l'environnement réglementaire dans lequel nous exerçons notre activité. Nonobstant ces mesures, le risque opérationnel faisant partie de l'environnement dans lequel nous exerçons notre activité, il est possible que nous subissions occasionnellement des pertes dues à ces types de risques.

Nous pourrions être soumis à des passifs imprévus liés à des activités abandonnées, cédées ou liquidées et nous pourrions contracter d'autres engagements hors bilan entraînant la comptabilisation de charges dans notre compte de résultat

Nous pouvons, occasionnellement, conserver des obligations d'assurance ou de réassurance et d'autres engagements hors bilan liés à la cession ou la liquidation de diverses activités. Par exemple, le 21 décembre 2006, nous avons finalisé la cession d'AXA RE (désormais « Colisée Re »), notre filiale de réassurance, mais nous avons conservé le risque lié à un écart défavorable des réserves pour sinistres pour toutes les années antérieures au 1^{er} janvier 2006.

Nos réserves pour ces types d'obligations et de passifs peuvent être insuffisantes, ce qui nous amènerait à comptabiliser des

charges supplémentaires susceptibles d'avoir un impact important sur notre résultat net consolidé. Nous pourrions aussi, occasionnellement et dans le cadre de notre activité, fournir des garanties et nous engager dans des opérations dérivées et d'autres transactions hors bilan qui pourraient donner lieu à des charges inscrites au compte de résultat. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 – Note 28 « Actifs et passifs éventuels et engagements contractuels reçus et donnés » et Note 19 « Instruments dérivés » du présent Rapport Annuel.

Le défaut de maintenance et de modernisation de nos systèmes informatiques pourrait affecter défavorablement notre activité

Notre activité dépend dans une large mesure de l'efficacité de ses systèmes informatiques. Nous avons de nombreux systèmes informatiques différents en support de nos diverses activités. Nous devons engager des ressources significatives dans la maintenance et l'amélioration de nos systèmes informatiques et devons en créer de nouveaux pour suivre l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur, les standards réglementaires ainsi que les préférences de la clientèle. À défaut, nous pourrions ne pas être capables de collecter et de nous appuyer sur des informations adaptées pour fonder nos décisions tarifaires, de souscription et de constitution de réserves. Nous pourrions également avoir des difficultés à attirer de nouveaux clients et à conserver notre clientèle existante. En outre, des systèmes d'informations dont les performances seraient insuffisantes, pourraient nous exposer à un nombre accru de litiges avec nos clients, fournisseurs et agents, augmenter notre risque de contentieux et notre risque réglementaire et nous amener à engager des dépenses administratives supplémentaires, notamment à titre de dédommagement.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET CONCURRENTIEL ÉVOLUTIF DANS LEQUEL NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

Nous sommes confrontés à une forte concurrence dans toutes nos branches d'activité qui peut s'intensifier en raison des conditions actuelles des marchés et affecter négativement le résultat net consolidé et la situation financière

Nous sommes confrontés à une concurrence forte et croissante dans toutes nos branches d'activité. Nos concurrents sont des sociétés de fonds d'investissement, de gestion d'actifs, de gestion de capitaux privés, des fonds de couverture, des banques commerciales et d'investissements et d'autres compagnies d'assurance, dont beaucoup sont soumis à des réglementations différentes des nôtres et proposent des produits alternatifs ou à des prix plus compétitifs que les nôtres. En outre, la création de circuits de distribution alternatifs pour certains types de produits financiers ou d'assurance, notamment par Internet, peut accroître la concurrence et la pression sur les marges de certains types de produits. Cette pression serait susceptible d'influer sur les prix d'un certain nombre de nos produits et services, et ce principalement dans l'hypothèse où nos concurrents tenteraient d'obtenir de nouvelles parts de marché. L'ensemble de ces pressions pourrait nuire à notre capacité à maintenir ou améliorer notre rentabilité. Dans le contexte de crise des marchés financiers, des autorités gouvernementales ont procédé à des injections significatives de capital en faveur de certains des concurrents directs d'AXA. Bien que certaines de ces institutions financières aient déjà entrepris de rembourser les fonds publics, beaucoup d'autres continuent de bénéficier

directement ou indirectement d'un soutien du gouvernement ou sont partiellement ou totalement contrôlées par des autorités gouvernementales. Il s'agit d'une situation entièrement nouvelle, où certains pourraient utiliser le soutien ou le contrôle gouvernemental comme argument de vente, pouvant avoir des conséquences négatives pour la situation concurrentielle d'AXA sur certains de ses principaux marchés et affecter de façon négative notre résultat net consolidé et notre situation financière.

Des initiatives législatives et réglementaires liées à la crise financière pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, le résultat net consolidé et la situation financière d'AXA

La crise financière de 2008-2009 a favorisé des initiatives sur le plan législatif et réglementaire à travers plusieurs des principales juridictions où le Groupe exerce ses activités. Pour plus d'information sur ce sujet, voir la Section 1.2 « Autres facteurs susceptibles d'influer sur l'activité d'AXA » de la Partie 1 du présent Rapport Annuel. Bien que ces initiatives concernent des thèmes communs et qu'il existe des tentatives de coordination et harmonisation internationales des réformes, le Management pense que la multitude d'initiatives à l'étude sont susceptibles d'aboutir à l'adoption de mesures techniquement incohérentes et inconsistantes entre les différents pays où le Groupe exerce ses activités. En particulier, il n'est pas actuellement clair si le Groupe AXA et/ou certaines de ses principales filiales seront qualifiés comme « systémiquement significatives » et quelles en seraient les implications ; si tel était le cas, il est à prévoir un impact significatif pour le Groupe et ses activités. Bien que la nature, la portée et l'étendue de ces réformes ne soient pas encore clairement identifiées à ce jour, le Management pense que les activités, les résultats des opérations et la situation financière d'AXA seraient négativement affectés si certaines de ces réformes venaient à être adoptées.

Notre activité est soumise à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des risques de contentieux importants dans les différents pays dans lesquels nous opérons. L'adoption de nouvelles lois et réglementations dans ces pays ou la modification de lois et réglementations existantes ainsi que le résultat défavorable de tout contentieux ou enquête réglementaire significative, en cours ou à venir, peuvent avoir un effet négatif sur notre activité, notre situation financière, notre résultat net consolidé, notre réputation ou notre image sur le marché

Nous sommes soumis à une réglementation détaillée et à un contrôle approfondi au sein de tous les pays dans lesquels nous opérons. Nos activités d'assurance sont soumises à des lois et réglementations en la matière, généralement destinées à protéger les assurés plutôt que nos actionnaires ou créanciers. Des modifications des lois et règlements existants en matière d'assurance pourraient affecter considérablement la conduite de nos activités et notre offre de produits d'assurance. En outre, des modifications de la réglementation concernant les prestations de retraite et les prestations salariales, la sécurité sociale, les services financiers, la fiscalité et la réglementation sur les produits et transactions de titres peuvent également affecter notre capacité à vendre de nouvelles polices ou notre exposition à des déclarations de sinistres dans le cadre de polices existantes. Nos activités de gestion d'actifs sont également soumises à une réglementation dense dans leurs pays respectifs. Ces réglementations sont essentiellement destinées à protéger les investisseurs sur les marchés de capitaux ou les clients de prestataires d'investissement et accordent généralement aux

autorités de contrôle de larges pouvoirs de régulation. Des modifications de ces lois et réglementations pourraient avoir un impact défavorable sur nos activités de gestion d'actifs. Nous sommes également soumis à une réglementation croissante, dans le cadre de divers lois et règlements régissant la solvabilité des assureurs et autres établissements financiers, notamment en matière de capital minimum, de transactions intragroupe, de « *double-gearing* » à plusieurs niveaux au sein d'un Groupe consolidé (par exemple aux niveaux du Groupe, de la société holding et de la société opérationnelle). En notre qualité de prestataire de services financiers internationaux, nous sommes également de plus en plus soumis à des réglementations approfondies concernant le blanchiment d'argent, les obligations d'identification du client (« *Know Your Customer* »), les transactions interdites avec les pays ou partenaires commerciaux sous embargo ainsi que les mesures de lutte contre la corruption.

Nous sommes confrontés à des défis importants de mise en conformité, en raison de l'évolution rapide de notre environnement réglementaire. Les autorités de régulation, partout dans le monde, font preuve de plus en plus de virulence et de fermeté dans l'interprétation et l'exécution des règlements en vigueur au sein des pays dans lesquels nous intervenons. Nous avons été, et pourrions être à l'avenir, soumis à des enquêtes réglementaires qui, avec les actions civiles qui les accompagnent souvent, pourraient affecter notre image, notre marque, nos relations avec les organes de régulation ou notre résultat net consolidé. Nous ne pouvons pas prévoir avec certitude les effets potentiels sur notre activité, notre situation financière ou les résultats des opérations de nos différentes branches, des modifications des lois ou réglementations en vigueur ainsi que de leur interprétation et application ou de l'entrée en vigueur de nouvelles lois ou réglementations.

Nous avons été cités comme défendeurs dans de nombreux procès (actions collectives comme individuelles) et impliqués dans diverses enquêtes et examens réglementaires. Nous pourrions en outre être impliqués dans d'autres affaires à l'avenir. Ces actions interviennent dans des contextes divers, notamment dans le cadre de nos activités d'assureur, d'émetteur de titres, d'employeur, de conseiller en investissements, d'investisseur et de contribuable. Chacun de ces procès ou enquêtes réglementaires, pris isolément ou non, peut avoir un effet négatif sur notre situation financière et notre résultat net consolidé ou peut porter atteinte à la réputation du Groupe et impacter significativement notre activité. Certains de ces procès et enquêtes ont pour objet d'obtenir des dommages et intérêts d'un montant élevé ou indéfini, notamment des dommages et intérêts punitifs. Certaines des autorités réglementaires impliquées dans ces procédures disposent de pouvoirs étendus pour intervenir sur la conduite de notre activité. En raison de la nature de certains de ces procès et enquêtes, nous ne pouvons pas estimer les pertes ni prévoir avec certitude l'impact potentiel de ces actions ou enquêtes sur notre activité, notre situation financière ou notre résultat net consolidé.

Vous pouvez vous reporter à la Partie 4 – Note 30 « Contentieux » et à la Section 1.2 intitulée « Autres facteurs susceptibles d'influer sur l'activité d'AXA » de la Partie 1 du présent Rapport Annuel pour plus d'informations sur ce point.

Des modifications des législations et réglementations fiscales, notamment l'élimination des avantages fiscaux attachés à nos produits, peuvent affecter défavorablement les ventes de nos produits d'assurance et d'investissement et avoir un impact sur nos impôts différés actifs

Des modifications de la législation fiscale peuvent affecter l'attrait de certains de nos produits, qui jouissent actuellement d'un traitement fiscal favorable. Il est arrivé par le passé que

les gouvernements des États dans lesquels nous opérons envisagent ou mettent en œuvre des propositions de modification de la législation fiscale susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur nos produits. Ces propositions comprennent le prélèvement d'une taxe sur l'augmentation de valeur non distribuée de polices d'assurance ou de rentes d'assurance vie, des propositions affectant le statut fiscal préférentiel dont jouissent les produits d'assurance vie et les rentes dans certains pays, ou d'autres modifications susceptibles d'affecter l'attrait de nos produits d'assurance, de gestion d'actifs et autre. Par exemple, au Royaume-Uni, les modifications récentes de la fiscalité des plus-values risquent de réduire l'attrait de certains produits que nous vendons, notamment des obligations d'assurance vie (« *life insurance bonds* »), et d'avoir en conséquence un impact défavorable sur les ventes de ces produits. Aux États-Unis, la législation entrée en vigueur au printemps 2001 a augmenté le nombre de successions exonérées de droits de mutation fédéraux. Afin de parvenir à une suppression totale des droits de mutation en 2010, cette législation avait progressivement introduit, entre 2002 et 2009, des réductions du taux de ces droits. Il a toutefois été prévu la réintroduction des droits de mutation en 2011, sans la déductibilité accrue ou le taux réduit, et leur maintien par la suite. Cette législation et les modifications futures éventuelles dont elle pourrait faire l'objet, comme l'extension ou la pérennisation de son abrogation ou une réforme visant à réduire l'impact des droits de mutation, pourraient avoir un effet négatif sur les ventes de certains produits par les compagnies d'assurance vie américaines, dont nos filiales aux États-Unis. L'entrée en vigueur d'une telle législation ou de mesures similaires dans les différents pays où nous exerçons notre activité, ainsi que les propositions, aux États-Unis, de création ou de promotion de supports alternatifs d'investissement à long terme bénéficiant d'un régime fiscal favorable, pourraient entraîner une baisse significative des ventes de nos produits actuellement favorisés par la législation fiscale. Par ailleurs, la vente de certains de nos produits de gestion d'actifs pourrait être défavorablement affectée si des propositions législatives et réglementaires futures venaient à prévoir des mesures fiscales incitatives ou dissuasives pour l'investissement dans certaines catégories d'actifs ou types de produit ; de manière générale, la perception de l'investisseur ou son appétit de risque pour certaines catégories d'actifs ou produits pourraient aussi être affectés.

En outre, des modifications de lois ou réglementations fiscales ou une performance d'exploitation inférieure aux niveaux actuellement prévus pourraient entraîner une modification significative des impôts différés actifs, auquel cas nous pourrions être contraints de comptabiliser une réduction de valeur de certains actifs fiscaux. Cela pourrait également être le cas si certaines prévisions de rentabilité s'avéraient inexactes, dans la mesure où des pertes qui se prolongeraient au-delà de ce qui avait été initialement envisagé rendraient plus difficile l'utilisation de nos actifs fiscaux. Une telle situation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net consolidé et sur la situation financière.

Les potentielles modifications des normes *International Financial Reporting Standards* telles qu'adoptées par l'Union européenne peuvent affecter négativement le résultat net consolidé et la situation financière

Les comptes consolidés du Groupe sont établis sur la base des normes IFRS et interprétations IFRIC, définitives et en vigueur au 31 décembre 2009, telles qu'adoptées par l'Union européenne (les « normes »). Le Groupe ne fait toutefois pas usage de la possibilité ouverte par le « *carve out* » de ne pas appliquer toutes les dispositions de la comptabilité de couverture imposées par IAS 39. En conséquence, les comptes consolidés sont également établis sur la base des normes IFRS telles qu'é émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). La

Note 1.2 aux États financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 inclus dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel résume les amendements aux normes et interprétations applicables en 2009. Il y a actuellement des discussions en cours au sein de l'IASB concernant d'éventuelles modifications des normes ; certaines de ces modifications peuvent avoir un impact significatif sur les assureurs et autres institutions financières, en ce compris AXA, qui établissent leurs comptes conformément aux normes. Ces modifications concernent notamment :

- La comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers du Groupe selon IAS 39 qui fait l'objet de potentiels amendements majeurs. Le calendrier d'application des amendements est prévu pour 2013-2014 mais les émetteurs pourraient avoir l'option (selon le calendrier d'adoption de l'Union européenne) de les appliquer dès 2010. Ces modifications relatives à la classification des actifs et passifs financiers ou les principes de dépréciation et de couverture comptable peuvent avoir un impact significatif sur la présentation des futurs comptes de la Société, sur les capitaux propres et les résultats. Dépendant du calendrier d'application, les modifications pourraient également avoir un impact sur les comparaisons effectuées avec les années antérieures ;
- Contrats d'assurance – Phase II (modification de la norme IFRS 4) et Consolidation, Sortie du bilan. Contrats d'assurance – Phase II dont les modifications pourraient affecter de manière significative les passifs liés aux contrats d'assurance et les actifs liés tels que les éventuels coûts d'acquisitions reportés au jour de l'adoption en 2013 ou 2014.

Les discussions avec l'IASB étant en cours, le Management ne peut prévoir avec certitude l'impact des modifications proposées (ou d'éventuelles modifications futures). Néanmoins, tout amendement significatif des normes serait de nature à affecter le résultat net consolidé et la situation financière de la Société.

L'augmentation des risques géopolitiques ainsi que d'éventuelles attaques terroristes futures pourraient avoir un effet défavorable durable sur certaines de nos activités

Nous ne pouvons pas évaluer avec certitude les effets futurs sur nos activités des attaques terroristes passées ou à venir et des réactions en réponse à celles-ci, notamment la guerre.

Ces dernières années, les attaques terroristes et leurs conséquences ont fortement pesé sur la situation économique, financière et politique générale, augmentant de manière significative de nombreux risques dans nos branches d'activité. Avec le temps, les attaques terroristes et leurs conséquences pourraient avoir un effet négatif durable sur nos activités et notre résultat net consolidé. Notre portefeuille d'investissement est composé d'investissements dans des secteurs qui, selon nous, pourraient être affectés par des attaques terroristes et leurs conséquences, notamment le transport aérien, l'hôtellerie, les loisirs et l'assurance IARD. L'impact de ces événements sur la valorisation de ces investissements est incertain et pourrait entraîner des pertes de valeur dues à des dépréciations durables de la valeur des investissements. Le coût et, éventuellement, la disponibilité à l'avenir d'une couverture de réassurance contre les attaques terroristes pour nos différentes opérations d'assurance sont incertains. En outre, les agences de notation pourraient réexaminer les notes du secteur de l'assurance en général, dont celles de nos sociétés.

Notre dimension internationale nous expose à diverses situations politiques, réglementaires et économiques locales, à des risques et des défis qui peuvent affecter la demande de nos produits et services, la valeur de notre portefeuille d'investissements et la solvabilité de partenaires commerciaux locaux

Nous commercialisons nos produits et services en Europe, en Amérique du Nord, dans la région Asie/Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique par l'intermédiaire de filiales détenues à 100 % et à participation majoritaire, de joint-ventures, de sociétés dans lesquelles nous détenons des participations minoritaires, d'agents et de courtiers indépendants. Nos opérations internationales nous exposent à divers risques et défis politiques, réglementaires, financiers et commerciaux qui peuvent affecter la demande de nos produits et services, la valeur de notre portefeuille d'investissements, les niveaux de capitaux et d'excédent minimum requis et la solvabilité des partenaires commerciaux locaux. Ces risques comprennent, par exemple, l'instabilité politique, sociale ou économique de pays dans lesquels nous opérons, et notamment le risque de nationalisations, d'expropriations, le contrôle des prix, le contrôle du capital, les fluctuations des taux de change, les risques de crédit de nos débiteurs et partenaires commerciaux locaux, l'absence d'expérience des affaires sur certains marchés, les risques associés à l'exposition à des situations d'insolvabilité dans le secteur de l'assurance par le biais des fonds de garantie des assurés ou des mécanismes analogues mis en place sur des marchés étrangers et, dans certains cas, les risques relatifs à l'incompatibilité potentielle avec des partenaires étrangers, surtout dans les pays où nous détenons des activités par l'intermédiaire d'entités que nous ne contrôlons pas. Notre expansion sur les marchés émergents nous impose de réagir à des changements rapides de conjoncture dans ces pays. Notre succès global en tant qu'entreprise internationale dépend en partie de notre capacité à réussir dans des contextes économiques, sociaux et politiques différents. Il se peut que notre succès dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies efficaces dans certains lieux où nous opérons ne se maintienne pas.

Enfin, notre résultat net consolidé et notre situation financière pourraient être affectés ponctuellement par l'environnement économique général des pays où nous exerçons notre activité, notamment en fonction des niveaux de chômage, de prêt à la consommation ou d'inflation.

Nous opérons de plus en plus sur des marchés qui disposent de systèmes judiciaires et de résolution des litiges moins développés. En cas de litige sur ces marchés, la qualité et l'efficacité de ces systèmes pourraient avoir un effet défavorable sur nos opérations et leurs résultats

Sur les marchés moins développés dans lesquels nous exerçons notre activité, les systèmes judiciaires et de résolution des litiges peuvent être rudimentaires. De ce fait, en cas d'actions pour inexécution contractuelle ou aux fins de faire respecter la réglementation en vigueur ou de litige d'une manière générale, nous pourrions rencontrer des difficultés à agir en justice contre des cocontractants ainsi qu'à faire exécuter les décisions obtenues et, si des actions sont intentées à notre encontre, nous pourrions avoir des difficultés à nous défendre. Notre éventuelle implication dans des procédures judiciaires ou réglementaires sur un marché dont le système judiciaire n'est pas suffisamment développé pourrait avoir un effet négatif sur nos opérations et leurs résultats.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'ADS ⁽¹⁾ OU D' ACTIONS AXA

Dans l'avenir, nous pourrions proposer des droits, des bons de souscription et d'autres titres analogues à des prix en dessous du cours du marché à ce moment donné, ce qui pourrait avoir pour effet d'affecter le cours de nos actions ordinaires et de nos ADS et de diluer le pourcentage de détention de nos actionnaires actuels

Les conditions de marché défavorables auxquelles nous faisons face actuellement pourraient nous conduire à proposer des droits, des bons de souscription et d'autres titres analogues à des prix considérablement inférieurs au cours de bourse à ce moment, pour nous permettre de financer des acquisitions et d'autres projets de croissance, aussi bien que des améliorations à notre infrastructure existante et à d'autres activités. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur le cours de marché de nos actions ordinaires et de nos ADS et avoir un effet dilutif sur les pourcentages de détention en capital et en droits de vote de nos actionnaires actuels.

Des actionnaires importants d'AXA pourraient avoir des intérêts en conflits avec vos intérêts d'actionnaires

Les Mutuelles AXA, deux sociétés d'assurance mutuelle françaises, agissant comme un Groupe, détenaient au 31 décembre 2009 environ 14,12 % des actions d'AXA et environ 22,20 % des droits de vote. La plupart des actions AXA détenues par les Mutuelles AXA bénéficient de droits de vote doubles, en application des dispositions des statuts d'AXA. Vous pouvez vous reporter à la Partie 5 « Informations additionnelles » Section « Droits de vote » du présent Rapport Annuel. Les Mutuelles AXA ont déclaré leur intention de voter collectivement et de manière identique lors des Assemblées Générales d'AXA. Nous ne pouvons pas vous garantir que les intérêts des Mutuelles AXA ne seront pas, de temps à autre, en conflit avec vos intérêts d'actionnaire. Par exemple, même si les Mutuelles AXA ne détiennent pas la majorité des droits de vote d'AXA, leurs efforts pour refuser ou dissuader une offre future d'acquisition d'AXA, que d'autres actionnaires pourraient trouver intéressante, seraient susceptibles d'empêcher les autres actionnaires d'obtenir une prime sur leurs actions ou ADR AXA. Les Mutuelles AXA peuvent décider, à l'avenir, d'augmenter leur participation dans AXA ou de céder tout ou partie des actions qu'elles détiennent.

Le cours des ADS AXA et les dividendes versés à leurs détenteurs peuvent être affectés de manière importante par des fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar américain

Les fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar américain peuvent affecter la valeur des ADS AXA. En particulier, en cas

de baisse de la valeur relative de l'euro par rapport au dollar, chacune des valeurs suivantes baisse corrélativement :

- l'équivalent, exprimé en dollars, du cours des actions ordinaires AXA cotées en euros sur Euronext Paris, ce qui peut entraîner une baisse du cours des ADS AXA aux États-Unis ;
- l'équivalent en dollars du produit que recevrait un détenteur d'ADS AXA en cas de vente en France de toute action ordinaire AXA retirée du dépositaire ; et
- l'équivalent en dollars des dividendes en numéraire payés en euros sur les actions ordinaires AXA représentées par les ADS AXA.

Les détenteurs d'ADS AXA pourraient ne pas être en mesure d'exercer leurs droits de vote en raison de retards de notification au dépositaire et par celui-ci

Il est possible que le dépositaire des ADS AXA ne reçoive pas à temps les documents de vote concernant les actions AXA représentées par des ADS AXA pour permettre aux titulaires d'ADS AXA de communiquer au dépositaire leurs instructions de vote. En outre, la responsabilité du dépositaire vis-à-vis des détenteurs d'ADS AXA pour défaut d'exécution des instructions de vote ou au titre de l'exécution des instructions de vote est limitée par le Contrat de Dépôt (*Deposit Agreement*) qui organise le dispositif d'ADR AXA. De ce fait, les détenteurs d'ADS AXA peuvent ne pas être en mesure d'exercer leurs droits de vote et disposer de recours limités contre le dépositaire ou contre AXA si les votes afférents à leurs actions ne sont pas exprimés conformément à leur demande.

Les recours des détenteurs d'ADS AXA seront limités si AXA ou le dépositaire n'honore pas ses obligations aux termes du Contrat de Dépôt et que ses détenteurs souhaitent engager une procédure judiciaire à l'encontre d'AXA ou du dépositaire

Le Contrat de Dépôt délimite expressément les obligations et responsabilités d'AXA et du dépositaire. Ni AXA, ni le dépositaire n'engageront leur responsabilité s'ils :

- sont empêchés ou retardés dans l'exécution de toute obligation par des circonstances échappant à leur contrôle ;
- exercent ou échouent à exercer tout pouvoir discrétionnaire aux termes du Contrat de Dépôt ; ou
- prennent toute mesure sur la base d'avis ou d'informations recueillis auprès d'un conseiller juridique, d'experts comptables, de toute personne présentant des actions ordinaires au dépôt, de tout détenteur ou propriétaire d'un ADR AXA ou de toute autre personne qu'AXA ou le dépositaire estime, de bonne foi, comme étant compétente pour fournir un tel avis ou une telle information. En outre, le dépositaire et AXA sont tenus de participer à toute action, tout procès ou autre procédure relative aux ADS AXA pouvant les impliquer en termes de dépenses ou de responsabilité uniquement s'ils sont indemnisés.

Ces dispositions du Contrat de Dépôt limiteront la capacité des détenteurs d'ADS AXA à bénéficier d'un recours si AXA ou le dépositaire n'honore pas ses obligations aux termes du Contrat de Dépôt ou s'ils souhaitent engager une procédure judiciaire à l'encontre d'AXA ou du dépositaire.

(1) Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au New York Stock Exchange (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la Securities and Exchange Commission (SEC). AXA a déposé un formulaire Form 25 auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription Form 15 auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt. Postérieurement au retrait de la cotation de ses ADS au NYSE et sa désinscription de la SEC, AXA prévoit que ses ADS continueront d'être négociés sur le marché de gré à gré américain.

Les détenteurs d'ADS AXA aux États-Unis pourraient ne pas être en mesure de participer à des offres de droits, bons de souscriptions d'actions ou titres analogues ouvertes aux détenteurs d'actions AXA, aux mêmes conditions que ces derniers

Si nous offrons des droits, bons de souscription d'actions ou titres analogues aux détenteurs de nos actions ou distribuons des dividendes, en tout ou en partie, en titres, le Contrat de Dépôt prévoit que le dépositaire (après consultation d'AXA) aura toute latitude quant à la procédure à suivre pour mettre ces droits ou autres titres à la disposition des détenteurs d'ADR, notamment concernant la cession de ces droits ou titres ainsi que la distribution aux détenteurs d'ADR du produit net en dollars en résultant. Étant donné le nombre élevé de détenteurs d'ADR AXA aux États-Unis, AXA aurait, d'une manière générale, l'obligation d'enregistrer auprès de la SEC toute offre publique de droits, de bons de souscription ou autres titres présentée à ses détenteurs d'ADR, sauf à se prévaloir d'une dispense de l'obligation d'enregistrement prévue dans la législation boursière américaine. L'enregistrement d'une telle offre auprès de la SEC peut être long et incompatible avec le calendrier d'une opération de levée de fonds à l'échelle internationale. En conséquence, nous avons pu choisir par le passé, et pourrions choisir à l'avenir, de ne pas présenter une telle offre aux États-Unis, notamment à nos détenteurs d'ADR aux États-Unis et limitons généralement la présentation de cette offre sous la forme d'une opération « *offshore* » conformément au « Règlement S » pris en application de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée. En conséquence, rien ne permet de garantir que les détenteurs de nos ADR pourront participer à cette offre au même titre que les détenteurs d'actions ordinaires.

Le cours de notre ADS et de notre action peut être volatile et chuter brutalement et vous pourriez ne pas être en mesure de vendre vos ADR ou vos actions au prix d'achat initial ou à un prix supérieur à celui-ci

Le prix auquel nos ADS et nos actions ordinaires se négocient peut être affecté par un grand nombre de facteurs, dont certains sont intrinsèques à notre activité, tandis que d'autres seront liés au secteur de l'assurance et aux marchés de capitaux en général. Du fait de ces facteurs, il se peut que vous ne puissiez pas revendre vos ADS ou vos actions ordinaires au prix auquel vous les aviez achetés ou à un prix supérieur. En particulier, les facteurs suivants, qui s'ajoutent à d'autres facteurs de risque décrits dans la présente Section, peuvent influencer de façon significative sur le cours de nos ADS ou de nos actions ordinaires :

- la perception des investisseurs sur notre Société notamment les variations réelles ou prévues de nos produits, bénéfices ou autre résultat net consolidé ;
- l'annonce de projets d'acquisition, de cession ou de financement ou des spéculations sur ces acquisitions, cessions ou financements ;
- des modifications de notre politique de distribution de dividendes, qui pourraient résulter de variations de la situation de notre flux de trésorerie et de notre capital ;
- des ventes en blocs de nos actions par des actionnaires importants ;
- des activités de couverture concernant nos actions ;
- une révision à la baisse de la notation de notre solidité financière, notamment le placement sur une liste de surveillance ou des rumeurs concernant de telles révisions à la baisse ;
- des procès en cours ou potentiels nous impliquant ou impliquant les secteurs de l'assurance ou de la gestion d'actifs en général ;

- des modifications des estimations et recommandations par des analystes financiers ;
- des fluctuations des taux de change et taux d'intérêt ;
- la performance d'autres sociétés du secteur des services financiers ;
- l'évolution de la réglementation sur les principaux marchés où nous exerçons notre activité ;
- des facteurs politiques, économiques et conjoncturels, internationaux ou locaux ; et
- des événements imprévus comme des catastrophes naturelles ou des attaques terroristes et autres situations découlant de ces événements, ainsi que les incertitudes s'y rapportant.

Le statut d'émetteur privé étranger (« *foreign private issuer* ») aux États-Unis dispense AXA de l'obligation de se conformer à certaines règles de la législation américaine sur les valeurs mobilières et lui permet de présenter à la SEC moins d'informations qu'une société américaine

Le statut d'émetteur privé étranger (« *foreign private issuer* ») d'AXA la dispense du respect de certaines règles prises en application de la Loi américaine sur les marchés financiers de 1934 telle que modifiée (la « Loi sur les marchés boursiers »), qui imposent certaines obligations de communication et exigences procédurales en cas de sollicitation de pouvoirs en vertu de la Section 14 de la Loi sur les marchés boursiers. En outre, les dirigeants et principaux actionnaires d'AXA sont dispensés d'appliquer les dispositions relatives à l'information et la récupération des « *short swing profits* » (bénéfices réalisés dans les six mois avant ou après une opération, notamment sur la cession de titres suivie de leur rachat dans les six mois) de la Section 16 de la Loi sur les marchés boursiers et les règles prises en application de la même loi concernant l'achat et la vente par ceux-ci d'actions et d'ADR AXA. En outre, AXA n'est pas tenue de déposer des rapports et états financiers périodiques auprès de la SEC aussi souvent ni dans les mêmes délais que les sociétés américaines dont les titres sont enregistrés en vertu de la Loi sur les marchés boursiers. Pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2007 (inclus) AXA ne sera plus tenue de rapprocher ses comptes IFRS des US GAAP, à condition qu'AXA continue à publier ses comptes IFRS conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB. Enfin, AXA n'est pas tenue au respect du Règlement FD, qui régit la communication sélective d'informations importantes. En conséquence, les informations sur AXA à la disposition du public peuvent être moins importantes que les informations concernant des sociétés cotées américaines.

Il est possible que des jugements de tribunaux américains ne puissent pas faire l'objet d'une exécution forcée à notre encontre

Il est possible que des jugements rendus par des tribunaux américains, notamment ceux qui mettent en œuvre la responsabilité civile prévue par les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, ne puissent pas faire l'objet d'une exécution en France. De ce fait, ceux de nos actionnaires qui obtiendraient un jugement contre nous aux États-Unis pourraient ne pas être en mesure de nous contraindre à verser la somme due au titre dudit jugement.

3.2 ANNEXES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES LIÉES AUX RISQUES DE MARCHÉ ET AUX FACTEURS DE RISQUE

L'organisation du *Risk Management*

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 aux états financiers consolidés, inclus dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

Partie intégrante de l'ensemble de nos processus opérationnels, le *Risk Management* a les responsabilités suivantes :

- S'assurer d'une seconde ligne de défense efficace sur tous les risques ;
- Identifier, mesurer et gérer les risques financiers, d'assurance et opérationnels ;
- Définir et suivre le « *Risk Appetite* » sur ces risques – renforcement du processus de reporting, des limites et processus décisionnels – à travers quatre dimensions : revenu, valeur, capital, liquidités ;
- Mettre en œuvre notre modèle interne de capital économique et mener la procédure d'approbation avec les régulateurs dans la perspective de Solvabilité 2 ;
- Construire un environnement favorable en terme de modèles/ indicateurs/ standards, mais aussi culture pour les différentes lignes de métier afin de souscrire les risques dans le cadre du *Risk Appetite* validé localement et par le Groupe.

La fonction de *Risk Management* au sein du Groupe est coordonnée par une équipe centrale, laquelle est relayée par des équipes de *Risk Management* locales dans chaque entité opérationnelle du Groupe.

LA GOUVERNANCE DES RISQUES CHEZ AXA

Afin de suivre et contrôler efficacement nos risques au niveau local et Groupe, le processus de décision dans notre structure de gouvernance s'articule autour de 4 niveaux :

- Le Directoire définit des objectifs opérationnels et l'allocation du capital au regard du couple rendement-risque. Il définit l'appétit du Groupe au risque en termes d'impact sur les indicateurs financiers clefs ;
- Les comités de risque au niveau du Groupe intègrent plusieurs comités, tels que l'*Asset-Liability Management Supervisory Committee*, le *Risk & Compliance Committee*, le *Risk Insurance Supervisory Committee*, et sont co-présidés par le Directeur Financier du Groupe et d'autres membres du Directoire ou CEO d'entités opérationnelles. Basés sur des rapports de risque préparés par le *Group Risk Management* avec d'autres équipes centrales, notamment AXA Cessions pour les risques d'assurance, ces comités préconisent des actions pour optimiser le profil de risque ;

- Le *Group Risk Management* (GRM), placé sous l'autorité du membre du Directoire en charge des fonctions Finance, Stratégie et Opérations, est responsable de la définition du cadre de risque, en terme de limites/ seuils (risques financiers, d'assurances et opérationnels), des standards, des exigences minimales de risques ou des processus et supervise l'adéquation des entités locales au cadre de risques, grâce à des équipes locales de *Risk Management* ;
- Les équipes de *Risk Management* locales dans chaque entité opérationnelle sont placées sous l'autorité directe d'un membre de leur comité exécutif (CEO/CFO). Ces équipes ont la responsabilité de contrôler et gérer activement leurs risques en accord avec les standards et limites définis par le Groupe, de valider des décisions d'investissement ou de souscription au travers de comités de risque locaux et de faire remonter les expositions de risques au *Group Risk Management* ;
- La gouvernance de risques est renforcée par l'audit Groupe, qui réalise régulièrement dans le cadre de ses fonctions, une évaluation des procédures de gouvernance et des risques du Groupe.

LES MISSIONS ET LA STRUCTURE DU RISK MANAGEMENT AU NIVEAU DU GROUPE

Les missions relevant de la responsabilité des départements de *Group Risk Management* sont les suivantes :

- Mener, au niveau local, des revues régulières des provisions techniques établies par les unités opérationnelles et effectuer régulièrement, au niveau Groupe, des revues des modèles utilisés au sein du Groupe afin de s'assurer de leur validité et de leur cohérence dans le respect des principes actuariels et des règles comptables en vigueur ;
- Définir et présenter au Directoire, conjointement avec AXA Cessions, les principales caractéristiques du programme de couverture de réassurance du Groupe ;
- Challenger l'allocation stratégique des actifs du Groupe : (i) contrôler le risque de concentration sur les actifs, (ii) effectuer des études et reporting consolidés des expositions et de la performance, (iii) définir les standards en matière de gestion actif-passif (cf. la partie « Risques de marché ») ;
- Définir et coordonner la revue de la tarification et de la profitabilité ajustée du risque pour les nouveaux produits, préalablement à leur lancement, qui est effectuée de façon décentralisée sur les segments vie, épargne, retraite et dommages. Cette revue est centralisée et soumise au Directoire pour les produits « *variable annuities* » incluant des garanties ;

- Définir et diriger la procédure de *Risk Appetite* du Groupe (cadre, limites), et suivre la cohérence au niveau Groupe et local ;
- Mettre en œuvre la mesure du Capital Économique et mener la validation de notre modèle interne dans le cadre du chantier Solvabilité 2 ;
- Développer et déployer les modèles et indicateurs pour mesurer les risques et la rentabilité des lignes opérationnelles (cf. la partie « Risques d'assurance ») ;
- Animer la famille *Risk Management* et développer la culture de risque à travers le Groupe.

La structure *Risk Management* au niveau du Groupe est renforcée par AXA Cessions, qui conseille et assiste les compagnies dommages et vie, épargne, retraite du Groupe dans leur stratégie de réassurance et centralise les achats de couverture en réassurance du Groupe. Notre politique de réassurance et le rôle d'AXA Cessions est plus détaillé dans la partie « Risques d'assurance ».

LES ÉQUIPES LOCALES DE RISK MANAGEMENT

Le *Risk Management* est une responsabilité locale, soumise aux standards, aux directives, et au suivi de l'exposition aux risques

du Groupe, dans le cadre d'un *Risk Appetite* local clairement défini en accord avec le *Risk Appetite* du Groupe.

Les départements de *Risk Management* des entités opérationnelles sont dirigés par les « *Chief Risk Officers* » locaux placés sous l'autorité directe d'un membre de leur comité exécutif local (CEO/CFO). Les rôles et responsabilités des départements de *Risk Management* locaux sont approuvés conjointement par les comités exécutifs des entités locales et le Directeur des Risques du Groupe afin de garantir au mieux leur alignement sur les intérêts du Groupe et des entités locales. Les missions du *Risk Management* local sont alignées sur les responsabilités mentionnées ci-dessus. Les missions minimales requises pour toutes les équipes de *Risk Management* sont les suivantes :

- Donner systématiquement une seconde opinion sur les réserves IARD, sur les études ALM, l'allocation d'actifs, et la réassurance ;
- Coordonner les procédures d'approbation préalables des produits, ainsi que des revues régulières de la tarification après le lancement ;
- Mettre en œuvre le *Risk Appetite* sur tous les risques, à travers un renforcement du reporting, limites des risques et processus décisionnels ;
- Réaliser les calculs de capital économique avec notre modèle interne ;
- Mettre en œuvre des reportings de risque.

Risques de marché

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 aux états financiers consolidés, inclus dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel, et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

AXA est exposé aux risques des marchés financiers au travers de ses activités de protection financière ainsi qu'au travers du financement de ses activités dans le cadre de la gestion des fonds propres et de la dette. Ces deux problématiques distinctes peuvent être synthétisées comme suit :

RISQUE DE MARCHÉ ET GESTION ACTIF-PASSIF DES PORTEFEUILLES D'ASSURANCE

Les unités opérationnelles ont la responsabilité de gérer leurs risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité), à l'intérieur du cadre de risque défini au niveau du Groupe en terme de limites et standards. Cette approche permet aux unités opérationnelles de réagir de manière rapide, précise et ciblée et de s'adapter aux variations des conditions des marchés financiers et plus généralement aux modifications de leur environnement politique et économique.

De nombreuses techniques de gestion des risques sont utilisées pour contrôler et optimiser le niveau de risque de marché auquel les unités opérationnelles du Groupe AXA et le Groupe lui-même sont exposés :

- Suivi régulier des risques financiers sur la position de la Société d'un point de vue légal, économique et solvabilité ;

- Gestion actif-passif (ALM), c'est-à-dire la définition d'allocations stratégiques d'actifs optimales vis-à-vis des passifs supportés, optimisés afin de réduire le risque à un niveau désiré. Voir les paragraphes suivants pour de plus amples détails ;
- Couverture des risques financiers lorsqu'ils dépassent le niveau de tolérance que le Groupe s'est fixé. La gestion opérationnelle des instruments dérivés est confiée aux équipes spécialisées des gestionnaires d'actifs du Groupe (AXA Investment Managers et AllianceBernstein), ainsi que AXA Bank Europe et AXA Equitable pour la couverture des garanties GMxB ;
- Réassurance de certains risques financiers ; elle peut ainsi être utilisée dans certains produits de type « GMIB » (*Guaranteed Minimum Income Benefit*).

L'exposition d'AXA aux risques de marché est diminuée par :

- La diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, permettant ainsi d'obtenir une bonne diversification des risques ; et
- Certains effets de couverture naturels entre différents produits et pays.

En outre, une part importante du portefeuille vie, épargne, retraite d'AXA se compose de produits en unités de compte pour lesquels la majorité des risques financiers est supportée directement par les assurés (la valeur pour l'actionnaire reste, néanmoins, sensible à l'évolution et la volatilité des marchés financiers).

Description des provisions d'assurance vie, épargne, retraite

Les risques de marché auxquels sont soumises les unités opérationnelles vie, épargne, retraite, ont plusieurs origines, parmi lesquelles :

- La baisse des rendements d'actifs (liée à une baisse durable des taux obligataires ou des marchés actions) peut réduire la marge financière et les chargements sur les produits en unités de compte ;
- La hausse des taux obligataires (liée à une hausse des taux d'intérêts ou des spreads) réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires et peut avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité et pourrait augmenter le volume de rachat de certains contrats due à la pression compétitive ;
- La baisse des marchés actions, immobilier et des investissements alternatifs pourrait réduire la marge de solvabilité ainsi que les surplus associé ;
- La hausse de la volatilité sur les marchés financiers peut accroître le coût de couvertures des garanties vendues aux assurés dans certains produits d'épargne en unités de compte et réduire l'*Embedded Value* ;
- Le risque de change est relativement limité, les engagements en devises étant largement adossés à des actifs de même devise, mais peut par contre réduire la contribution aux résultats de nos opérations.

La politique de gestion mise en œuvre pour couvrir ces risques est adaptée à chaque type de produits et aux risques qui leur sont attachés.

La répartition des provisions mathématiques en fonction de la nature des produits et donc des engagements du Groupe AXA vis-à-vis de ses clients, est la suivante :

- 25 % à fin 2009 (23 % à fin 2008 et 30 % à fin 2007) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent des produits en unités de compte sans risque significatif pour le Groupe. Sont inclus dans cette catégorie, les produits accordant une garantie sur le capital investi en cas de décès. Sur ces produits, les performances des marchés financiers sont pour l'essentiel répercutées aux assurés. Au global, elles ne présentent donc qu'un risque de marché limité pour le Groupe au travers de la réduction de la valeur pour l'actionnaire ;
- 9 % à fin 2009 (7 % à fin 2008 et 8 % à fin 2007) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent des produits en unités de compte avec garanties financières associées accordées par la compagnie d'assurance. Les stratégies de réduction des risques les plus appropriées sont mises en place :
 - des produits dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion dynamique des risques liés aux garanties plancher sur les produits d'épargne en unités de compte afin de couvrir les risques de marché associés à ces garanties accordées en cas de décès (*Guaranteed Minimum Death Benefit* ou GMDB), en cas de sortie en rente (*Guaranteed Minimum Income Benefit* ou GMIB), en cas d'accumulation (*Guaranteed Minimum Accumulation Benefit* ou GMAB) et

dans le cadre de rachat (*Guaranteed Minimum Withdrawal Benefit* ou GMWB). Ces produits dérivés sont utilisés pour réduire, entre autres, l'impact économique sur les garanties GMDB, GMIB, GMAB et GMWB de mouvements défavorables des marchés actions, obligataires et de change. Deux plateformes de couvertures, basées chez AXA Equitable pour les activités américaines et AXA Bank Europe pour les activités européennes et asiatiques, sont dédiées à la gestion des risques de marché de ces produits,

- le comportement des assurés sur ces produits spécifiques, notamment les taux de rachat, la mortalité/ longévité et les taux de sorties en rente, sont suivis de manière régulière et le risque de déviation de ces critères avec les hypothèses sous-jacentes est limité en adaptant les programmes de couverture dynamique déjà en place ;
- 16 % à fin 2009 (18 % à fin 2008 et 17 % à fin 2007) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent des produits sans garantie de rachat ;
 - les encours de produits « *with-profit* » sont gérés par AXA UK avec un surplus significatif d'actifs « libres » permettant de lisser les performances sur la durée du contrat tout en répercutant les performances des marchés sur les revenus financiers distribués aux assurés,
 - les contrats de rente en cours de paiement sont généralement adossés à des obligations dont les échéances correspondent à celles des paiements aux assurés, évitant ainsi les risques de réinvestissement ou de liquidité,
 - au Royaume-Uni, les options de sorties en rente assorties de taux garantis sont suivies dans le cadre d'études spécifiques et sont partiellement couvertes par des options de taux ;
- 17 % à fin 2009 (16 % à fin 2008 et 14 % à fin 2007) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe concernent des produits offrant des taux garantis mis à jour chaque année et pour un an. Les risques en cas de baisse des taux durable dans les marchés financiers sont donc limités sur ce type de produits, qui concernent principalement certains contrats en France ainsi que les contrats collectifs au Japon. Des programmes de produits dérivés sont souvent mis en place pour protéger les obligations à long terme du risque de remontée des taux d'intérêt ;
- 33 % à fin 2009 (36 % à fin 2008 et 32 % à fin 2007) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent le reste des produits. Ces provisions assurent à la fois une garantie de rachat et dans certains cas un taux garanti sur le long terme. Les risques associés sont gérés de la manière suivante :
 - les produits non sensibles aux rachats sont généralement adossés à des obligations dont les échéances et les taux permettent de servir les garanties données afin de réduire autant que possible le risque de réinvestissement,
 - les autres produits sont gérés avec les surplus nécessaires pour assurer les garanties,
 - des programmes de couverture utilisant des instruments dérivés sont éventuellement mis en place, afin d'assurer une protection en cas de risque de baisse (*floor*) ou de hausse (*cap*) des taux d'intérêt.

Description des réserves d'assurance dommages (y compris assurance internationale)

Les provisions techniques dommages et assurance internationale se ventilent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Passifs techniques		
	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008 Révisé ^(b)	31 décembre 2007
Particuliers – Automobile	15.745	15.349	15.446
Particuliers – Dommages aux biens	3.552	3.240	3.219
Particuliers – Santé	1.108	896	1.442
Particuliers – Autres	4.993	4.575	4.075
Sous-total Particuliers	25.398	24.060	24.182
Entreprises – Automobile	2.939	2.885	2.698
Entreprises – Dommages aux biens	2.922	3.012	3.075
Entreprises – Responsabilité civile	6.130	6.717	6.950
Entreprises – Santé	3.237	3.054	2.799
Entreprises – Autres	6.592	6.896	6.494
Sous-total Entreprises	21.821	22.565	22.016
Autres	739	742	873
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGE HORS ASSURANCE INTERNATIONALE	47.957	47.366	47.072
Assurance internationale – Dommages aux biens	1.449	1.604	1.943
Assurance internationale – Automobile, maritime, aviation	2.787	2.980	3.144
Assurance internationale – Responsabilité civile	3.578	3.649	3.846
Assurance internationale – Autres	2.338	2.751	2.013
TOTAL – ASSURANCE INTERNATIONALE	10.152	10.985	10.946
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGE Y COMPRIS ASSURANCE INTERNATIONALE	58.109	58.351	58.018

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

Concernant l'activité d'assurance dommages, le risque financier est entièrement porté par l'actionnaire. Les branches à déroulement long comme certaines lignes en dommages corporels, sont économiquement plus sensibles à l'évolution des marchés financiers.

Les principaux facteurs de risques de marché auxquels sont exposées les unités opérationnelles IARD sont les suivants :

- L'inflation est susceptible d'accroître les indemnités à verser aux assurés, conduisant, si elle n'a pas été suffisamment prise en compte, à des paiements supérieurs aux provisions constatées. Ce risque est plus particulièrement significatif sur les branches à déroulement long mais est pris pro-activement en compte par des ajustements tarifaires fréquents ou des protections spécifiques contre des pics d'inflation ;
- Une baisse soutenue des taux obligataires ne présenterait pas de risques excepté certains contrats (rentes d'invalidité ou accidents du travail) qui offrent des taux garantis. Le risque est mitigé par une gestion active de la durée ;
- Une hausse des taux obligataires (provenant d'une hausse des taux d'intérêts ou des *spreads*) réduit la valeur des portefeuilles obligataires et est susceptible de réduire la marge de solvabilité ;

- Une baisse des marchés actions, immobilier et des investissements alternatifs pourrait réduire la marge de solvabilité ainsi que le surplus associé ;

- Le risque de change est relativement limité, les engagements en devises étant largement adossés à des actifs de même devise, mais peut par contre réduire la contribution au résultat net consolidé.

Les investissements des compagnies d'assurance dommages sont donc gérés de manière à optimiser le rendement d'actif sous la double contrainte des risques décrits ci-dessus d'une part et des exigences en matière de marge de solvabilité réglementaire et de couverture des engagements d'autre part. Une partie importante des actifs est investie en obligations liquides permettant de faire face aux contraintes imposées par la survenance d'un sinistre exceptionnel. Cette possibilité d'avoir des investissements diversifiés (immobilier ou actions) assure une protection naturelle partielle contre l'inflation.

Processus et gouvernance en place pour la gestion actif-passif

La gestion des risques financiers dans le Groupe AXA s'inscrit dans le cadre d'une organisation rigoureuse des processus d'investissement et de reporting et grâce à des structures de gouvernance appropriées.

Comme énoncé au paragraphe précédent, les unités opérationnelles d'assurance locales sont en charge de l'identification, la mesure, la gestion et le suivi de leurs risques. Elles définissent la politique d'allocation stratégique d'actifs qui sera ensuite mise en œuvre par les sociétés de gestion d'actifs mandatées.

Au niveau du Groupe, un Comité de Pilotage « Actif-Passif » dirigé par le membre du Directoire en charge des fonctions Finance, Stratégie et Opérations décide des orientations générales de la politique actif-passif, s'assure que l'exposition reste dans les limites de risques définies par le Groupe et contrôle les résultats des investissements ; il en est rendu compte régulièrement au Directoire et au Comité Financier du Conseil de Surveillance d'AXA.

REPORTING : REPORTING MENSUEL RISQUE DE CONCENTRATION

Les entités opérationnelles produisent trimestriellement une situation de leur allocation d'actifs afin de s'assurer que les allocations stratégiques définies sont effectivement mises en œuvre. Les travaux permettent de suivre régulièrement un certain nombre d'indicateurs clés en matière de gestion actif-passif tels que la durée ou la convexité des portefeuilles obligataires.

Ces travaux, réalisés par les entités locales, sont ensuite agrégés par le GRM afin d'obtenir une vision consolidée Groupe et de prendre si nécessaire les initiatives qui s'imposent.

PILOTAGE DE LA GESTION ACTIF-PASSIF

La définition et le pilotage de la gestion actif-passif s'articulent autour de 6 étapes majeures au niveau local :

- Analyse détaillée de la structure des passifs par les compagnies d'assurance ;
- Proposition d'une allocation stratégique d'actifs intégrant les perspectives de long terme ainsi que les contraintes de court terme (cf. ci-dessous) ;
- Validation de ces allocations stratégiques par le *Risk Management* et par le Comité ALM de l'entité ;
- Mise en œuvre par les compagnies d'assurance de ces allocations stratégiques au travers de la définition de contrats de gestion avec les sociétés de gestion d'actif ;
- Allocation tactique et sélection des valeurs en portefeuilles réalisées par les sociétés de gestion d'actifs ;
- Analyse de la performance et reporting.

PERSPECTIVE LONG TERME : MODÉLISATION ET PROJECTION DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

L'analyse à long terme vise à modéliser les engagements résultant des contrats d'assurance et à définir l'allocation d'actifs de manière à pouvoir respecter ces engagements avec un très haut degré de confiance tout en maximisant le rendement attendu. Ces travaux, mis en œuvre par les départements *Risk Management* (équipes locales) prennent la forme d'analyses annuelles utilisant des méthodes homogènes sur la base de scénarios déterministes d'une part et de projections stochastiques d'autre part. L'objectif de ces études est de maximiser le rendement attendu des investissements, net du coût de capital requis, tout

en respectant une série de contraintes : stabilité des revenus, protection de la marge de solvabilité et préservation des liquidités. Un soin particulier est apporté au suivi et l'analyse des exigences réglementaires et de solvabilité locales et consolidées. Ces travaux sont destinés, d'une part, à s'assurer qu'à tout moment le Groupe AXA fait face à ses engagements réglementaires et, d'autre part, à assurer une allocation optimisée du capital dans le Groupe.

Ces analyses sont menées par toutes les unités opérationnelles du Groupe.

Par ailleurs, les unités opérationnelles d'AXA sont soumises à des réglementations locales qui prévoient certaines règles concernant notamment :

- La catégorie, la qualité et la dispersion (émetteurs, localisations géographiques et types) des investissements ;
- La proportion minimum d'actifs investis dans la devise locale compte tenu des engagements techniques libellés dans cette même devise (règle dite de congruence).

Dans le cadre d'un processus récurrent d'allocation du capital, les unités opérationnelles locales réalisent, au moins deux fois par an, des simulations sur les différentes contraintes réglementaires qu'elles doivent respecter, en utilisant des scénarios extrêmes sur les actifs (tant sur la valeur de marché des actions que sur l'évolution des taux d'intérêt). Ces résultats sont consolidés par la Direction Centrale des Finances du Groupe (DCFG), ce qui lui permet de mesurer le degré de flexibilité financière dont dispose chacune des unités opérationnelles. Les résultats sont régulièrement présentés au Comité Financier du Conseil de Surveillance.

Enfin, les contraintes de gestion actif – passif sont prises en compte dès la conception des nouveaux produits dans le cadre des procédures d'approbation préalable des produits (cf. Section « Approbation préalable des produits »).

GESTION DES INVESTISSEMENTS SOUS LA RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES D'ACTIFS DU GROUPE (AXA INVESTMENT MANAGERS ET ALLIANCEBERNSTEIN)

Des sociétés de gestion d'actifs spécialisées, essentiellement des filiales du Groupe AXA (AXA Investment Managers (AXA IM) et AllianceBernstein), ont en charge la gestion quotidienne des investissements. Ces sociétés sont organisées pour gérer les investissements sans dépasser le niveau de risque imposé par leurs sociétés d'assurance mandantes dans le cadre des contrats de gestion. Ce mode d'organisation permet de mutualiser les compétences que requièrent ces activités et d'en faire bénéficier l'ensemble des compagnies d'assurance du Groupe. La fonction de Group CIO (Chief Investment officer) a été créée en 2009 pour améliorer la performance de nos investissements ajustée du risque (équipe de crédit centralisée, lien avec les asset managers) et renforcer les contrôles et la gouvernance dans la fonction Investissement & ALM avec une clarification des rôles des CIOs et CROs.

Pour l'ensemble des produits pour lesquels des couvertures sont mises en place au travers de programmes d'instruments dérivés, ceux-ci sont mis en œuvre par l'intermédiaire des équipes spécialisées d'AXA Bank Europe, AXA Equitable, AXA IM et AllianceBernstein. Cette organisation permet de bénéficier des meilleures compétences et de profiter d'une organisation assurant une grande sécurité juridique et opérationnelle à ces opérations parfois complexes.

PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels est exposé le Groupe AXA sont :

- Risque de taux d'intérêt et risques actions liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe ;
- Risque de crédit. Se référer à la partie suivante « Risques de crédit » incluse dans la Partie 3 – Section 3.2 – « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risque » ;
- Risque de change lié aux activités opérationnelles des filiales du Groupe ;
- Risques liés à la gestion de l'exposition de change et de la dette des holdings ;
- Risque de liquidité. Se référer au paragraphe « Ressources et gestion de liquidité » de la Partie 1 – Section 1.4 – « Trésorerie et financement du Groupe ».

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET RISQUE ACTIONS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FILIALES DU GROUPE

AXA met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de bourse. De telles analyses de sensibilité permettent d'évaluer les impacts potentiels sur le Groupe d'éventuelles évolutions favorables et défavorables des marchés financiers.

Concernant les analyses de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt et aux évolutions des marchés actions, le Groupe AXA met en œuvre deux grands types d'analyse :

- Des analyses des sensibilités de l'« *European Embedded Value* » (EEV) pour les activités Vie, telles que présentées ci-dessous ;
- Des analyses des sensibilités de l'Actif Net Tangible Réévalué (TNAV) pour les autres activités.

Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre AXA SA qui porte l'essentiel de la dette, les filiales les plus significatives du Groupe en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, dans la région méditerranéenne et Amérique latine (Espagne, Portugal, Italie, Mexique, Maroc, Turquie, région du Golfe et Grèce), en Australie, à Hong Kong et au Japon. Au 31 décembre 2009, ces filiales représentent 98 % des actifs investis d'AXA au sein de ses activités d'assurance.

L'« *Embedded Value* » (EV) est une méthodologie souvent utilisée pour la valorisation de portefeuilles de contrats d'assurance dont les échéances sont à long terme. Elle mesure la valeur actuelle des montants disponibles pour l'actionnaire immédiatement et dans le futur ; elle est, par conséquent, présentée nette d'impôts et d'intérêts non assortis de contrôle. L'« *European Embedded Value* » (EEV) affine cette méthode selon les principes définis par le CFO Forum des sociétés d'assurance européennes et adoptés par AXA en 2005. AXA ne publie l'EEV que pour le segment vie, épargne, retraite.

En complément de l'EEV vie, épargne, retraite, AXA calcule une « *Embedded Value* » Groupe (EV Groupe) qui ajoute à l'EEV vie, épargne, retraite, la TNAV des activités autres que vie, épargne, retraite.

Il convient de mentionner qu'en 2008 pour les activités autres que vie, épargne et retraite, la présentation était conçue de manière à s'aligner avec le standard EV Groupe proposé dans les principes *Market Consistent Embedded Value* (MCEV Principles©), publiés par le CFO Forum en juin 2008.

Une comparaison des deux méthodologies pour l'EV Groupe 2008 est disponible ci-dessous.

EV Groupe

	2009			2008 retraité			2008 publié (méthodologie CFO Forum)		
	Vie, épargne, retraite	Autres activités	Total	Vie, épargne, retraite	Autres activités	Total	Vie, épargne, retraite	Autres activités	Total
<i>(En millions d'euros)</i>									
Capitaux propres IFRS au 31 décembre	38.018	8.211	46.229	33.513	3.927	37.440	33.513	3.927	37.440
Plus ou moins-values latentes nettes non incluses dans les capitaux propres IFRS	906	1.656	2.561	1.846	1.535	3.381	1.846		1.846
Exclusion des dettes à durée indéterminée TSS/TSDI des capitaux propres IFRS		(7.383)	(7.383)		(7.360)	(7.360)			
Ajustement pour mise en valeur de marché de la dette		1.389	1.389		2.864	2.864			
Élimination des actifs incorporels	(18.946)	(9.196)	(28.142)	(19.643)	(9.574)	(29.217)	(19.643)		(19.643)
Plus ou moins-values latentes projetées dans la VIF & autres ajustements comptes statutaires/ conso IFRS	(2.687)		(2.687)	(965)	0	(965)	(965)		(965)
Actif Net Réévalué Ajusté (ANRA) vie, épargne, retraite et TNAV des autres activités	17.290	(5.323)	11.967	14.750	(8.609)	6.141	14.750	3.927	18.677
Valeur des contrats en portefeuille (VIF) vie, épargne, retraite	18.456		18.456	12.459		12.459	12.459		12.459
L'EV Groupe = EEV vie, épargne, retraite et TNAV des autres activités au 31 décembre	35.745	(5.323)	30.422	27.209	(8.609)	18.600	27.209	3.927	31.136

L'EV Groupe n'est pas une estimation de la « juste valeur » du Groupe AXA, indépendamment de la question de la définition de la « juste valeur ». Elle n'inclut pas la valeur des contrats qui seront commercialisés dans le futur et elle ne comprend pas de valeurs des contrats en portefeuille pour les activités autres que vie, épargne, retraite (dommages, assurance internationale, gestion d'actifs, banque et autres services financiers). Cependant, l'EEV vie, épargne, retraite constitue un outil de gestion clé, permettant de mesurer la valeur corrigée du risque des activités et de suivre leur évolution avec le temps, tandis que l'EV Groupe fournit un lien crucial avec les processus ayant un impact sur la valeur totale du Groupe mais qui ne peuvent être observés au sein du segment vie, épargne, retraite, comme les stratégies de couverture mises en œuvre au niveau du Groupe, mais aussi l'impact de l'effet de levier sur le Groupe.

Le tableau ci-dessus illustre la réconciliation de l'EV Groupe aux capitaux propres IFRS du Groupe.

L'Actif Net Réévalué Ajusté (ANRA) vie, épargne, retraite est calculé à partir des comptes statutaires mais peut être réconcilié aux capitaux propres IFRS grâce aux ajustements suivants :

- Addition des plus-values/moins-values latentes non incluses dans les capitaux propres ;
- Élimination des actifs incorporels ;
- Élimination des plus ou moins-values latentes projetées dans la valeur des contrats en portefeuille (VIF) ;
- Ajustement pour prendre en compte les différences comptables entre les principes régissant l'établissement des comptes consolidés d'AXA d'une part, et des comptes statutaires d'autre part.

En ajoutant la VIF vie, épargne, retraite à l'ANRA vie, épargne, retraite, on obtient l'EEV vie, épargne, retraite.

L'EV Groupe est égale à la somme de l'EEV vie, épargne, retraite et de la TNAV des autres activités. La TNAV des autres activités est égal à leurs capitaux propres IFRS ajustés :

- De l'élimination des actifs intangibles et des dettes à durée indéterminée (TSS/TDI) traités comme du capital en IFRS ;
- De l'addition des plus ou moins values latentes non déjà incluses dans les capitaux propres IFRS ;
- De la mise en juste valeur de la dette.

Le calcul de la VIF vie, épargne, retraite repose par nature sur de nombreuses hypothèses portant sur les exercices futurs. Pour l'EEV vie, épargne, retraite, AXA a adopté une approche « *market-consistent* » concernant la détermination des hypothèses relatives au rendement des actifs. Chaque flux de trésorerie est actualisé à un taux approprié, de sorte qu'à partir d'un euro du portefeuille d'obligations privées ou d'actions, après projection et actualisation des flux de trésorerie attendus, on obtienne simplement une valeur égale à un euro. En résumé, cela revient à supposer que tous les actifs généreront à l'avenir un taux de rendement égal au taux sans risque (appelé « *taux de référence* » dans la méthodologie de l'*Embedded Value*), tel que défini par le marché actuel. Cependant, les flux de trésorerie ne sont pas projetés selon un scénario unique mais selon un ensemble stochastique de scénarios, créé afin de garantir la condition « *market-consistent* » selon laquelle un euro de tout actif projeté sur l'avenir donne une valeur présente d'un euro. Les résultats futurs revenant aux actionnaires sont évalués pour l'ensemble de ces scénarios stochastiques, leur valeur actuelle correspondant à la VIF vie, épargne, retraite. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Les hypothèses actuarielles reflètent la meilleure estimation possible à partir de l'expérience récente ;
- Aucun gain futur de productivité n'est projeté dans les frais généraux alors qu'un taux moyen d'inflation future de 2,1 % a été appliqué en 2009 (2,0 % 2008) ;

- Les frais généraux sont corrigés des dépenses non récurrentes, notamment celles à caractère stratégique ;
- Le bénéfice lié à l'augmentation de l'espérance de vie est pris en compte dans le taux de mortalité projeté pour les contrats en cas de décès, alors que la table de mortalité utilisée pour les contrats en rente viagère est ajustée pour tenir compte de cette longévité future plus élevée sur tous les marchés ;
- Les risques non financiers sont pris en compte pour chacune des entités à travers le coût de détention du capital nécessaire pour obtenir une note AA ;
- Un taux d'imposition moyen de 31,8 % a été retenu pour 2009 (31,7 % pour 2008) ;
- En 2009, le taux de référence est la somme du taux swap et d'une prime (50 pdb pour les États-Unis, le Royaume-Uni et Hong Kong, 30 pdb pour les marchés de la zone euro et la Suisse et 20 pdb au Japon). Cette prime reflète la nature de certains passifs de longue durée, qui permet aux assureurs de capturer, partiellement ou totalement, une prime de liquidité sur les actifs de crédit tels que les obligations privées. En 2008, la prime utilisée était de 100 pdb aux États-Unis et 50 pdb dans d'autres pays (hors Japon).

Comme décrit ci-dessus, l'évaluation de la VIF vie, épargne, retraite conformément à la méthode « *market-consistent* » d'AXA ne dépend pas du rendement futur supposé des actifs, mais plutôt du taux de référence décrit ci-dessus. L'évaluation de la VIF vie, épargne, retraite dépend également des projections stochastiques de plusieurs scénarios, plutôt que d'un scénario unique.

Les sensibilités de l'EV Groupe à des changements majeurs d'hypothèses économiques sont présentées ci-dessous pour les valeurs 2008 et 2009 :

- **Hausse de 100 pdb des taux d'intérêt de référence** : hypothèse de choc brutal sur les conditions initiales, se traduisant par des changements pour : 1) la valeur de marché actuelle des produits de taux, entraînant d'éventuels changements pour les montants projetés au titre des plus ou moins-values latentes et/ou prélèvements sur encours. 2) les taux de réinvestissement futurs pour toutes les catégories d'actifs et 3) les taux d'actualisation du risque. Les taux d'inflation restent inchangés. Les comportements des assurés et de la direction suivent le modèle standard. Comme indiqué dans les définitions, ces calculs tiennent compte des changements de taux d'actualisation en vie, épargne, retraite et des réserves discomptées pour les autres activités, ainsi que des changements de valeur des produits de taux ; cependant, aucune hypothèse de changement de valeur n'est retenue concernant des catégories d'actifs telles que les actions ou l'immobilier pour accompagner les fluctuations du taux d'intérêt de référence (même si en vie, épargne, retraite, les rendements futurs sont impactés dans la mesure où ces rendements sont égaux, en moyenne, au taux sans risque tous scénarios confondus, selon l'approche « *market-consistent* »). En fait, les changements de valeur des autres classes d'actifs conduiraient probablement à des résultats différents de ceux indiqués ici. Il se peut aussi qu'une évolution progressive des taux engendre des résultats différents de ceux provoqués par un choc brutal, notamment sur les contrats d'épargne-retraite en unités de comptes pour lesquels un choc brutal tend à surestimer les sensibilités (car en réalité, l'ajustement des actifs de couverture viendrait compenser davantage l'impact du choc).
- **Baisse de 100 pdb des taux d'intérêt de référence** : la définition est la même que ci-dessus, le choc s'exerçant cette fois à la baisse. Si la baisse de 100 points de base se traduit par des taux négatifs, ceux-ci sont ramenés à zéro.

■ **Niveau initial du marché des actions supérieur de 10 % :** hypothèse de choc sur les conditions initiales des marchés actions. Elle se traduit par des changements de la valeur de marché actuelle des actions, entraînant d'éventuels changements des montants projetés au titre des plus ou moins-values latentes et/ou prélèvements sur encours. Les comportements des assurés et de la direction sont corrigés en fonction de ces conditions. Comme indiqué dans les définitions, ces calculs reflètent un choc sur les conditions initiales des actions ; cependant, aucune hypothèse de changement de valeur n'est retenue concernant des catégories

d'actifs telles que les produits de taux ou l'immobilier pour accompagner les fluctuations des marchés des actions. En fait, les changements de valeur des autres classes d'actifs conduiraient probablement à des résultats différents de ceux indiqués ici. Il se peut aussi qu'une évolution progressive des actions engendre des résultats différents de ceux provoqués par un choc brutal.

■ **Niveau initial du marché des actions inférieur de 10 % :** même chose que ci-dessus, mais dans le sens contraire.

	2009						2008 ^(a)					
	Vie, épargne, retraite		Autres activités		Groupe		Vie, épargne, retraite		Autres Activités		Groupe	
	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe
Hausse parallèle de 100 pdb des taux sans risque	831	3 %	(1.321)	- 4 %	(490)	- 2 %	1.293	4 %	(1.814)	- 6 %	(521)	- 2 %
Baisse parallèle de 100 pdb des taux sans risque	(2.253)	- 7 %	1.273	4 %	(980)	- 3 %	(2.639)	- 8 %	1.948	6 %	(692)	- 2 %
Niveau initial du marché des actions supérieur de 10 %	1.118	4 %	575	2 %	1.693	6 %	1.085	3 %	264	1 %	1.348	4 %
Niveau initial du marché des actions inférieur de 10 %	(1.140)	- 4 %	(567)	- 2 %	(1.707)	- 6 %	(1.047)	- 3 %	(317)	- 1 %	(1.364)	- 4 %

(a) Les sensibilités 2008 pour les activités autres que vie sont différentes de celles publiées l'année dernière, afin de refléter le changement de méthodologie pour l'EV Groupe.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Les sensibilités 2009 à la variation des taux d'intérêt (% de l'EV Groupe), des activités vie, épargne, retraite, soit 3 % en cas de hausse de 100 pdb et - 7 % en cas de baisse de 100 pdb (2008 : 4 % et - 8 %), présentent une dissymétrie essentiellement due aux taux d'intérêt garantis dont la valeur augmente lorsque les taux diminuent, alors que les taux de réinvestissement devraient être partagés avec les assurés, limitant les gains pour l'actionnaire dans un environnement de hausse des taux. Cependant certaines entités (par exemple, le Royaume-Uni, la Région Méditerranéenne et Amérique latine) ne suivent pas ce schéma classique, étant donné que dans ces pays AXA a beaucoup moins de produits avec des taux d'intérêts garantis et que son EEV se comporte plus comme un portefeuille obligataire.

En outre, la hausse des taux d'intérêt affecte la valeur positivement via l'augmentation du taux d'investissement et négativement via la diminution de la valeur initiale des actifs obligataires et la hausse des taux d'actualisation pour les bénéfices futurs. Ces interactions donnent des résultats différents selon les types de produits.

Les sensibilités 2009 à la variation des taux d'intérêt (% de l'EV Groupe) des autres activités, soit - 4 % en cas de hausse de 100 pdb et 4 % en cas de baisse de 100 pdb (2008 : - 6 % et 6 %), reflètent principalement l'impact net d'impôts sur les actifs obligataires partiellement compensé par l'impact sur les instruments dérivés. La majeure partie des provisions des activités autre que vie, épargne, retraite n'est pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Les sensibilités 2009 aux fluctuations des marchés actions (% de l'EV Groupe) des activités vie, épargne, retraite, soit 4 % en cas de hausse de 10 % ou - 4 % en cas de baisse de 10 % (2008 : 3 % et - 3 %) sont plus symétriques, sans effets aggravants liés aux variations des taux d'actualisation ; ces dissymétries limitées reflètent l'impact des garanties et des règles sur le partage des bénéfices, ainsi que certains programmes de couverture visant

à limiter les pertes potentielles. L'impact des variations de valeur des marchés actions peut se faire sentir via l'exposition à l'actif général ou via la modification de la valorisation des actifs impactant les futurs prélèvements sur encours des contrats en unités de compte.

Les sensibilités 2009 aux fluctuations des marchés actions (% de l'EV Groupe) des autres activités, soit 2 % en cas de hausse de 10 % ou - 2 % en cas de baisse (2008 : 1 % et - 1 %) reflètent un impact net d'impôts sur les actions et les instruments dérivés sur actions.

RISQUE DE CHANGE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FILIALES DU GROUPE

Sur les sociétés d'assurance, qui couvrent 90 % des actifs du Groupe au 31 décembre 2009 (89 % en 2008 et 90 % en 2007), les actifs et passifs exposés en devises sont globalement congruents ou couverts.

■ **Pour les activités vie, épargne, retraite :** 78 % des actifs du Groupe à la fin 2009 (77 % en 2008 et 79 % en 2007) :

En France, AXA est exposé au risque de change à travers les parts qu'elle détient dans certains fonds investis pour partie en devises étrangères (notamment dollar américain : 1.323 millions d'euros contre 483 millions d'euros en 2008 et 1.645 millions d'euros en 2007 ; livre sterling : 148 millions d'euros contre 72 millions d'euros en 2008 et 338 millions d'euros en 2007 ; et yen japonais : 104 millions d'euros contre 136 millions d'euros en 2008 et 335 millions d'euros en 2007). AXA France détient ces parts dans le but de diversifier ses placements et de faire bénéficier ses assurés de la performance des marchés financiers internationaux. AXA France contrôle et limite son exposition au risque de devise à travers l'utilisation de *forwards* (notionnel de 1.759 millions d'euros contre 1.046 millions d'euros en 2008 et 2.915 millions d'euros en 2007).

3.2 ANNEXES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES LIÉES AUX RISQUES DE MARCHÉ ET AUX FACTEURS DE RISQUE

Au Royaume-Uni, l'activité vie, épargne, retraite est exposée au risque de change à travers les fonds « *non-profit* » et « *with-profit* ». L'exposition au sein des fonds « *non-profit* » découle :

- i. de placements en devises étrangères dans les sociétés du Groupe, pour une valeur de marché de 878 millions d'euros (569 millions d'euros en 2008 et 868 millions d'euros en 2007), dont 79 millions d'euros de prêt hypothécaire avec AXA Financial couvert. Les années précédentes, un investissement dans AXA Belgium était exposé au risque de change, mais le prêt a été réémis en 2009 en livres sterling,
- ii. d'autres placements en devises étrangères d'une valeur de marché de 283 millions d'euros (443 millions d'euros en 2008 et 161 millions d'euros en 2007), parmi lesquels (a) 178 millions sont couverts par des dérivés de change et (b) 105 millions d'euros représentent des investissements stratégiques qui ne sont pas couverts.

De plus, les fonds britanniques « *non-profit* » sont assortis de *Credit Default Swaps* (CDS) libellés en euros, d'une valeur nominale de 75 millions d'euros (76 millions d'euros en 2008 et 199 millions d'euros en 2007).

L'exposition au sein des fonds « *with-profit* » découle d'actifs représentant une valeur de marché de 1.426 millions d'euros (1.232 millions d'euros en 2008 et 2.770 millions d'euros en 2007). Les passifs en devises au sein des fonds s'élèvent à 51 millions d'euros (86 millions d'euros en 2008 et 136 millions d'euros en 2007). Au Royaume-Uni, le risque de change de l'activité vie, épargne, retraite est couvert par des dérivés de change (dont des swaptions détenus dans le cadre de *Guaranteed Annuity Options*).

La stratégie d'investissement mise en œuvre par AXA au Japon conduit le Groupe à investir au gré des opportunités en dehors du marché japonais, afin de diversifier ses investissements. Au 31 décembre 2009, le total des actifs libellés en devises étrangères (essentiellement en dollars américains) s'élevait à 7.942 millions d'euros (5.725 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 6.083 millions d'euros au 31 décembre 2007). Hors actifs alloués aux produits en unités de compte, le risque de change correspondant a été entièrement couvert par l'utilisation de dérivés.

Les sociétés vie, épargne, retraite en Allemagne détiennent, directement ou indirectement au travers de fonds, certains investissements libellés en devises étrangères (3.642 millions d'euros en 2009, 3.688 millions d'euros en 2008 et 3.558 millions d'euros en 2007), dans le but de diversifier leurs investissements et de profiter de la performance des marchés étrangers. Ces investissements sont principalement en dollar américain (3.200 millions d'euros en 2009, 3.001 millions d'euros en 2008, 2.629 millions d'euros en 2007), mais aussi en livre britannique (288 millions d'euros en 2009, 371 millions d'euros en 2008, 674 millions d'euros en 2007) et en yen japonais (46 millions d'euros en 2009, 103 millions d'euros en 2008, 178 millions d'euros en 2007). L'exposition au risque de change est couverte à l'aide de *forwards* de change (notionnel de 3.071 millions d'euros contre 3.146 millions d'euros en 2008 et 2.542 millions d'euros en 2007) et de swaps de devises (notionnel de 681 millions d'euros contre 314 millions d'euros en 2008 et 430 millions d'euros en 2007).

Les entités suisses sont exposées au risque de change au travers d'investissements en devises étrangères (principalement en euro et en dollar américain) en raison de possibilités de placement limitées et d'un taux d'intérêt traditionnellement faible en Suisse. Elles sont par conséquent exposées au risque de change sur des actions et obligations libellées dans des devises autres que le franc suisse. Toutefois, le risque de change sur obligations est couvert en franc suisse par l'utilisation de *forwards* de change. Au 31 décembre 2009, l'exposition au risque de change des entités vie, épargne, retraite suisses s'élève à 16,7 milliards d'euros (environ 41 % des actifs), dont 11,9 milliards d'euros sont couverts.

En Belgique, aux États-Unis et dans la région Méditerranéenne et Amérique latine, les sociétés d'assurance vie, épargne, retraite du Groupe n'ont pas d'exposition significative au risque de change.

Ces pays couvrent 96 % des actifs des sociétés vie, épargne, retraite à fin 2009 (96 % en 2008 et en 2007).

- **Pour les activités dommages** : 9 % des actifs du Groupe à fin 2009 (10 % en 2008 et 9 % en 2007) :

En France, AXA est exposé au risque de change à travers les parts qu'elle détient dans certains fonds investis pour partie en devises étrangères, principalement en dollar américain (207 millions d'euros en 2009 comparé à 151 millions d'euros en 2008 et 492 millions d'euros en 2007) et dans une moindre mesure en livre britannique et en yen japonais, dans le but de diversifier ses investissements. Cette exposition au risque de change est contrôlée et limitée par l'utilisation de *forwards* de change (notionnel de 210 millions d'euros en 2009 comparé à 301 millions d'euros en 2008 et 867 millions d'euros en 2007).

En Belgique, AXA est exposé au risque de change à travers les parts du portefeuille de réassurance en dollar américain. Cette exposition au risque de change est totalement couverte par des investissements en dollar américain. Le montant en euro de ces engagements est de 100 millions d'euros au 31 décembre 2009 (106 millions d'euros au 31 décembre 2008, et 110 millions d'euros au 31 décembre 2007).

En Allemagne, AXA est exposé au risque de change en dollar américain sur certains fonds d'investissements pour 1.143 millions d'euros (808 millions d'euros en 2008 et 829 millions d'euros en 2007). Le reste de l'exposition de change porte principalement sur la livre britannique pour 126 millions d'euros (57 millions d'euros en 2008 et 211 millions d'euros en 2007) et le yen japonais pour 29 millions d'euros (22 millions d'euros en 2008 et 62 millions d'euros en 2007) afin de diversifier les investissements. Le risque de change est contrôlé et limité par l'utilisation de *forwards* (notionnel de 688 millions d'euros contre 836 millions d'euros en 2008 et 785 millions d'euros en 2007) et de swaps de devises (notionnel de 175 millions d'euros contre 194 millions d'euros en 2008 et 124 millions d'euros en 2007).

Au Royaume-Uni et en Irlande, AXA est exposé au risque de change *via* sa filiale AXA Insurance et AXA PPP Healthcare Limited qui opère en livres sterling, et AXA Irlande mais qui ont diversifié leurs portefeuilles de placements en ligne avec ses objectifs de gestion actif-passif comme suit :

- i. 389 millions d'euros (203 millions d'euros en 2008 et 86 millions d'euros en 2007) de placements en devises étrangères détenus en direct, dont 111 millions d'euros de prêt hypothécaire avec AXA Financial couvert.
- ii. 103 millions d'euros (97 millions d'euros en 2008 et 184 millions d'euros en 2007) de fonds CDO (Collateralized Debt Obligations) en actions et de fonds d'investissement principalement investis dans des placements en devises étrangères.
- iii. des *Credit Default Swaps* libellés en euro pour une valeur nominale de 143 millions d'euros (144 millions d'euros en 2008 et 285 millions d'euros en 2007) et des *forwards* de devises pour une valeur nominale de 212 millions d'euros (nulle en 2008).
- iv. la filiale d'AXA en Irlande opère aussi en Irlande du Nord et gère de ce fait un portefeuille de contrats en livres sterling pour un montant d'environ 167 millions d'euros (122 millions d'euros en 2008 et 140 millions d'euros en 2007), couverts par des placements dans la même devise de 139 millions d'euros (131 millions d'euros en 2008 et 150 millions d'euros en 2007).

Le segment dommages suisse est exposé au risque de change pour 3,8 milliards d'euros (environ 36 % des actifs) à fin 2009, dont 3,5 milliards d'euros sont couverts à l'aide de *forwards* de change (3 milliards d'euros en 2008 et 1,7 milliard d'euros en 2007).

Dans la région Méditerranéenne et Amérique latine, les sociétés d'assurance dommages du Groupe n'ont pas d'exposition significative au risque de change.

Au 31 décembre 2009, ces pays couvrent 95 % des actifs (95 % en 2008 et en 2007) des sociétés dommages du Groupe.

■ **Pour les activités d'assurance internationale** (2 % des actifs du Groupe à fin 2009 comparé à 3 % à fin 2008 et 2 % à fin 2007) : AXA Corporate Solutions Assurance, de par la nature de son activité, porte des passifs d'assurance dont une part est libellée en devises étrangères, notamment le dollar américain (1.343 millions d'euros à fin 2009 contre 1.319 millions d'euros en 2008 et 1.075 millions d'euros en 2007) et, plus marginalement, la livre britannique (539 millions d'euros à fin 2009 contre 474 millions d'euros en 2008 et

590 millions d'euros en 2007). La Société porte des actifs libellés en devises étrangères à des fins de congruence au bilan. La congruence entre les actifs et les passifs en devises de la Société est ajustée sur une base régulière, mais est toutefois soumise aux aléas de la survenance des sinistres et de l'évolution des provisions correspondantes.

■ **Concernant les sociétés holdings** (6 % des actifs du Groupe à fin 2009, à fin 2008 et à fin 2007), la politique de gestion des couvertures d'investissements nets en devises mise en place par la Société (AXA SA) depuis 2001 afin de protéger les fonds propres consolidés du Groupe contre les variations de change s'effectue, soit *via* des swaps croisés de devises (« *cross currency swaps* »), soit *via* des dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2009, les principales couvertures en place étaient les suivantes :

Couverture du risque de change	Montant en devise (en milliard)			Montant en euro			Commentaires
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	
Dollar américain	13,5	13,2	11,3	9,4	9,5	7,7	Au titre des activités américaines
<i>dont</i>	4,9	9,6	7,7	3,4	6,9	5,2	<i>Via des « cross-currency » swaps</i>
Yen japonais	956,3	1.036,0	599,0	7,1	8,2	3,6	Au titre des activités japonaises, principalement sous la forme de « cross-currency » swaps
Livre sterling britannique	1,9	1,9	1,9	2,1	2,0	2,6	Au titre des activités britanniques, principalement sous la forme de dettes
Dollar canadien	1,7	1,7	1,7	1,1	1,0	1,2	Au titre des activités canadiennes, principalement sous la forme de « cross-currency » swaps
Franc suisse	8,8	8,3	5,0	5,9	5,6	3,0	Au titre des activités suisses, principalement sous la forme de « cross-currency » swaps
Dollar australien	1,3	n/a	n/a	0,8	n/a	n/a	Principalement sous la forme d'options de change et de swaps

Au 31 décembre 2009, les actifs de la Société (AXA SA) représentaient l'essentiel des actifs des holdings du Groupe.

RISQUES LIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION DE CHANGE ET DE LA DETTE DES HOLDINGS

Afin d'optimiser la gestion financière et le contrôle des risques financiers des sociétés holdings, la Direction Centrale des Finances du Groupe a défini, formalisé et mis en place des normes de gestion ainsi que des principes de suivi et de mesure des risques financiers. Ces normes approuvées par le Directoire sont conçues pour permettre de mesurer de manière homogène les positions de chaque entité du Groupe.

La Direction Centrale des Finances du Groupe est chargée d'établir des rapports consolidant les expositions de taux, de change et de liquidité, ainsi que la charge financière de la Société. Ces documents intègrent également une dimension prospective à moyen terme.

Par ailleurs, ces rapports, ainsi que les stratégies de couverture mises en place, sont communiqués et revus trimestriellement par le Comité Financier du Conseil de Surveillance d'AXA.

En outre, la Direction Centrale des Finances du Groupe suit étroitement les risques résultant d'éventuelles restrictions réglementaires ou autres sur la distribution de dividendes ou de réserves. Les filiales opérationnelles du Groupe doivent respecter un certain nombre de réglementations locales en vigueur dans les pays où elles exercent leurs activités, comprenant

notamment des ratios de solvabilité minimums et des restrictions sur les opérations avec des parties liées. Ces réglementations imposent une variété de restrictions et peuvent diminuer la capacité des filiales opérationnelles du Groupe à verser des dividendes à la Société ou d'autres entités du Groupe, réduire leurs fonds propres, s'endetter, s'engager dans certains types de transactions avec d'autres sociétés du Groupe (incluant des prêts, des ventes d'actifs ou d'autres transactions financières) ou prendre certaines mesures. Les projections de flux de trésorerie internes (y compris les distributions de dividendes) doivent donc prendre en compte ces contraintes et les possibles évolutions réglementaires futures.

Risque de taux d'intérêt

DÉFINITION : le risque de taux d'intérêt peut résulter :

- D'une différence de nature des taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable) ;
- D'une différence entre les références des taux variables ;
- D'une différence sur les dates de renouvellement des taux variables.

NORME : la norme taux est définie de manière à maîtriser et limiter la variabilité de la charge financière à moyen terme, et donc d'en protéger le niveau futur quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt.

MESURES :

- Analyses de variabilité qui mesurent sur la durée du plan stratégique la variation de charge financière consécutive à une hausse de 100 pdb des taux d'intérêt ;
- Analyses de sensibilité aux taux qui mesurent par devise et par échéance, la variation de valeur de la position de taux consécutive à une hausse parallèle de 100pdb des courbes de taux.

Risque de change

DÉFINITION : le risque de change résulte d'une non-congruence entre la devise d'un actif (notamment les participations nettes en devise dans les filiales) et son financement.

NORME : l'objectif est de limiter la variabilité de l'actif net en devise en cas de variation des taux de change. Il s'agit donc de protéger partiellement ou totalement la valeur des investissements nets en devises dans les filiales contre les variations de change et donc de réduire la variabilité des fonds propres consolidés du Groupe, mais aussi d'autres agrégats clés tels que l'actif net réévalué, l'*European Embedded Value* et les ratios de solvabilité.

MESURES : analyses de sensibilité au change, qui mesurent, année après année, la variation de charge financière consécutive à un renforcement de l'euro de 10 % contre toutes devises, ainsi que l'incidence sur les fonds propres consolidés du Groupe, le ratio d'endettement et la marge de solvabilité européenne.

Risques de crédit

Les informations de cette section (sauf la ventilation des CDS par notation) viennent en complément de la Note 4 aux États Financiers Consolidés, inclus dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Consolidés.

Ces risques sont définis comme le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements. Compte tenu des principales activités du Groupe AXA, deux grandes catégories de contrepartie font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- Les portefeuilles de placement détenus par les compagnies d'assurance du Groupe (hors actifs en représentation des engagements sur produits en unités de compte pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré) ainsi que par les banques et les sociétés holdings. Ces portefeuilles sont générateurs de risque de contrepartie *via* les obligations et produits dérivés ainsi détenus ;
- Les créances sur les réassureurs nées des opérations de cession en réassurance réalisées par le Groupe AXA.

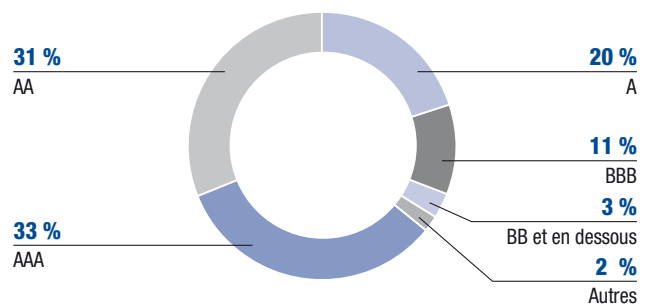
PLACEMENTS FINANCIERS

Afin de mesurer l'exposition au risque de concentration sur ses portefeuilles actions et obligations, le Groupe AXA dispose d'une base de données agrégeant les actifs du Groupe en les analysant par émetteur, notation financière, secteur d'activité et zone géographique. Cette base de données permet de suivre mensuellement l'exposition au risque de défaut d'un émetteur en particulier *via* la détention d'obligations. Elle permet également de suivre l'exposition en actions.

Concernant les émissions obligataires, des limites d'exposition totale par émetteur sont fixées au niveau du Groupe et au niveau de chaque filiale. Ces limites sont fonction du risque de l'émetteur basé sur le calcul de la moyenne pondérée de la notation financière de toutes les obligations appartenant à cet émetteur, et de sa nature (secteur privé, État, secteur public et semi-public). La Note 9.4 de la Partie 4 – « États Financiers Consolidés » détaille le portefeuille obligataire par émetteur.

Ces outils permettent au *Group Risk Management* de veiller au respect des limites définies par le Groupe, parmi lesquelles l'allocation d'actifs, le risque de concentration ou le risque de contrepartie sur les dérivés. Le Comité de Pilotage « Actif-Passif » est tenu régulièrement informé de ces travaux. Ces outils permettent également la mise en œuvre de dispositifs d'urgence coordonnés pour les contreparties les plus sensibles.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille obligataire (325,3 milliards d'euros, dont 9,6 milliards d'euros dans les fonds « *with-profit* »), ventilé par notation financière, se présente comme suit :



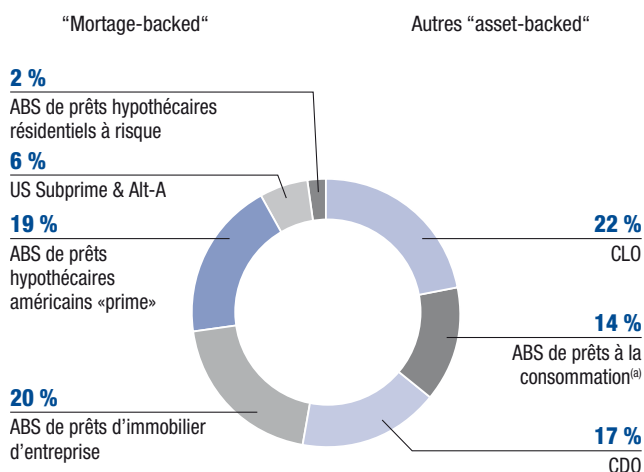
Au 31 décembre 2008, la ventilation par notation financière du portefeuille obligataire (305,5 milliards d'euros, dont 10,7 milliards d'euros sur les fonds « *with-profit* ») s'établissait comme suit : AAA (37 %), AA (33 %), A (19 %), BBB (8 %), BB et en dessous (2 %), autres (2 %).

Au 31 décembre 2007, la ventilation par notation financière du portefeuille obligataire (303,2 milliards d'euros, dont 15,5 milliards d'euros dans les fonds « *with-profit* ») s'établissait comme suit : AAA (37 %), AA (30 %), A (19 %), BBB (9 %), BB et en dessous (1 %), autres (4 %).

Les politiques de diversification et d'analyse du risque de crédit, notamment au travers des informations de notation financière, sont mises en œuvre par les Directions des Investissements et suivies par les équipes de *Risk Management*.

ABS (ASSET BACKED SECURITIES) PAR TYPE D'ACTIF SOUS-JACENT (HORS COLLATERALIZED MORTGAGE OBLIGATIONS (CMOS))

Au 31 décembre 2009, la ventilation économique de la valeur totale des ABS (10,4 milliards d'euros hors Australie, CMOs et ABS détenus dans les fonds « with-profit ») est :



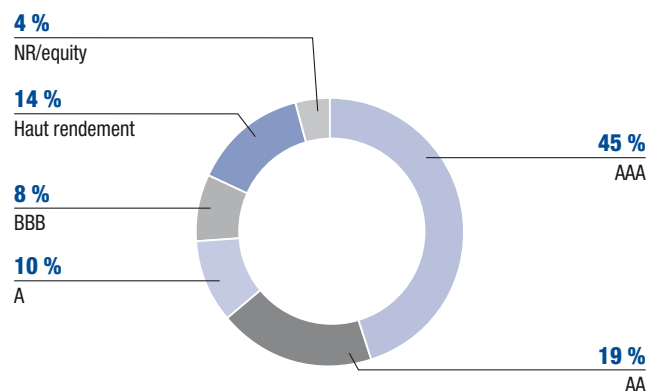
(a) Y compris quelques ABS locatifs et opérationnels.

Au 31 décembre 2009, l'exposition d'AXA aux prêts hypothécaires « *subprime* résidentiel » et « *Alt-A* » aux États-Unis s'élève à environ 0,7 milliard d'euros (dont 30 % sont notés AA ou AAA et avec un taux de participation des assurés estimé à 59 %).

Au 31 décembre 2008, la ventilation économique de la valeur totale des ABS (11,8 milliards d'euros hors CMOs et ABS détenus dans les fonds « *with-profit* ») était la suivante : 23 % de CLOs, 15 % d'ABS de prêts à la consommation, 12 % de CDO, 21 % d'ABS de prêts d'immobilier d'entreprise, 21 % d'ABS de prêts hypothécaires américains « *prime* », 7 % de US Subprime & Alt A et 3 % de *Non conforming* RMBS. Au 31 décembre 2008, l'exposition d'AXA aux prêts hypothécaires « *subprime* résidentiel » et « *Alt-A* » aux États-Unis s'élève à environ 0,8 milliard d'euros (dont 68 % sont notés AA ou AAA et avec un taux de participation des assurés estimé à 56 %).

Au 31 décembre 2007, la ventilation économique de la valeur totale des ABS (16,2 milliards d'euros hors CMOs et ABS détenus dans les fonds « *with-profit* ») était la suivante : 18 % de CLOs, 15 % d'ABS de prêts à la consommation, 11 % de CDO, 18 % d'ABS de prêts d'immobilier d'entreprise, 23 % d'ABS de prêts hypothécaires américains « *prime* », 10 % de US Subprime & Alt A et 5 % de *Non conforming* RMBS. Au 31 décembre 2007, l'exposition d'AXA aux prêts hypothécaires « *subprime* résidentiel » et « *Alt-A* » aux États-Unis s'élève à environ 1,6 milliard d'euros (dont 84 % sont notés AA ou AAA et avec un taux de participation des assurés estimé à 54 %).

Au 31 décembre 2009, la ventilation par notation du portefeuille ABS (dont 64 % des actifs sont notés AAA et AA) est la suivante :



Au 31 décembre 2008, la ventilation par notation du portefeuille ABS était la suivante : 60 % en AAA, 9 % en AA, 13 % en A, 11 % en BBB, 2 % en Haut rendement et 4 % en NR/Actions.

La variation de juste valeur des ABS au titre de l'exercice 2009 s'élève à 0,5 milliard d'euros, dont 0,2 milliard d'euros enregistrés en compte de résultat et 0,4 milliard d'euros en fonds propres (contre - 3,5 milliards d'euros en 2008, dont - 2,7 milliards d'euros au compte de résultat et - 0,7 milliard d'euros en fonds propres).

Nette de la participation des assurés, de l'impôt, et des réactivités des valeurs de portefeuille et des frais d'acquisition reportés, la variation de juste valeur des ABS au titre de l'exercice 2008 s'élève à 0,1 milliard d'euros, dont 0 milliard d'euros enregistré en compte de résultat et 0,1 milliard d'euros en fonds propres (contre - 1,3 milliard d'euros en 2008, dont - 1,0 milliard d'euros au compte de résultat et - 0,3 milliard d'euros en fonds propres).

DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Le Groupe AXA, dans le cadre de la gestion de ses investissements et de son risque de crédit, peut mettre en place des stratégies faisant appel aux dérivés de crédit (Credit Default Swaps ou CDS), qui sont principalement utilisés comme moyen alternatif pour investir dans les obligations du secteur privé, quand ils sont associés à des obligations d'État, mais aussi comme outil de protection contre le risque de concentration sur un émetteur du secteur privé en particulier ou un portefeuille spécifique. De plus, au cours de l'année 2009, l'essentiel de la protection achetée par CDS a été utilisé pour effectuer des transactions de « *Negative Basis Trades* », permettant à AXA de bénéficier de l'excédent de *spread* du marché physique sur le marché des CDS.

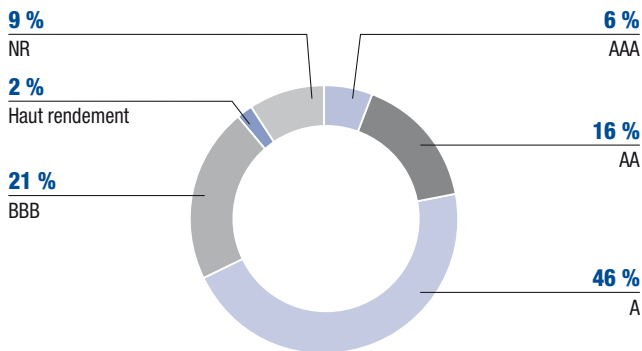
Au 31 décembre 2009, le nominal des positions prises au travers de dérivés de crédit s'élève à 32,3 milliards d'euros ⁽¹⁾ (total cumulé des positions vendeuses et acheteuse), dont 30,8 milliards d'euros de CDS détaillés de la manière suivante :

(1) Ce montant représente une vision économique, c'est-à-dire 100 % des actifs détenus en direct, dans les fonds consolidés « *core block* » et « *satellite* ».

- i. 7,4 milliards d'euros détenus *via* des CDOs consolidés ;
- ii. 4,4 milliards de protections achetées pour couvrir le risque de crédit, au regard de certains investissements dans des obligations émises du secteur privé, essentiellement au Japon (2,5 milliards d'euros) et en Suisse (1,2 milliard d'euros) ;
- iii. 19,0 milliards d'euros de protections achetées et vendues pour gérer l'exposition au risque de crédit, ce qui correspond à une exposition crédit supplémentaire nette de 13 milliards d'euros ⁽¹⁾.

Pour ces 13 milliards d'euros de CDS, le risque de crédit pris par le Groupe AXA au travers de ces instruments est intégré aux analyses sur les portefeuilles obligataires « physiques » telles que décrites au paragraphe précédent « Placements financiers ». Les limites appliquées aux émetteurs prennent en compte ces positions sur dérivés de crédit.

La ventilation des obligations sous-jacentes de ces CDS par notation financière est la suivante :



Dans le cas des CDOs, le risque de crédit est suivi de manière spécifique à ce type d'instrument en relation avec les tranches détenues et quelle que soit la nature des collatéraux (obligations ou dérivés de crédit). Les CDOs sont consolidés dans le bilan d'AXA conformément aux normes IFRS, bien que l'investissement d'AXA dans ces CDOs soit limité.

Risque de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré

AXA gère activement le risque de contrepartie lié à ses dérivés de gré à gré *via* une politique générale Groupe, qui intègre des limites de risques et des procédures de suivi de l'exposition. Les limites d'exposition sont spécifiques à chaque contrepartie, suivant un système de sélection et scoring interne. Cette politique intègre aussi des procédures quotidiennes à hebdomadaires de collatéralisation sur la majorité des expositions du Groupe.

Réhausseurs de crédit (assureurs « Monolines »)

Au 31 décembre 2009, l'exposition directe de l'actif général (hors fonds « *with-profit* » britanniques) aux réhausseurs de crédit (« Monolines ») est négligeable et l'exposition indirecte (rehaussement d'obligations par les Monolines) de l'actif général (hors fonds « *with-profit* » britanniques) s'élève à 454 millions d'euros, dont 149 millions d'euros sur Ambac et 151 millions d'euros sur MBIA (contre une exposition de 306 millions d'euros

en 2008, dont 113 millions d'euros sur Ambac et 135 millions d'euros sur MBIA).

Le portefeuille diversifié d'obligations municipales américaines, couvert par Colisée RE (ex-AXA RE) et ses filiales avant sa mise en *run-off*, et réassuré par MBIA a été entièrement transféré (« commuté ») à compter du 30/09/2009. En conséquence, Colisée RE et ses filiales n'ont plus d'exposition sur ce portefeuille, ni d'exposition au risque de crédit sur MBIA.

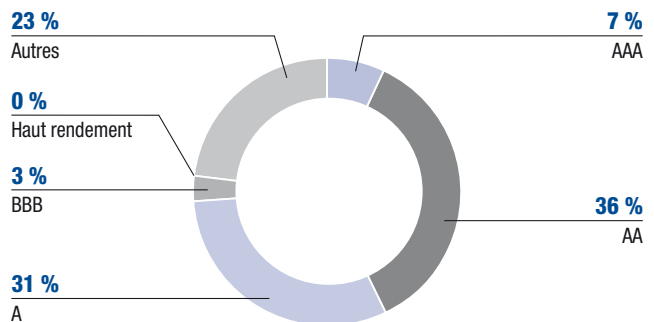
CRÉANCES SUR LES RÉASSUREURS : PROCESSUS ET ÉLÉMENTS DE NOTATION

Afin de gérer l'exposition du Groupe au risque de défaut d'un réassureur, un comité de sécurité est chargé d'évaluer la qualité des réassureurs ainsi que les engagements admissibles. Ce comité est sous l'autorité conjointe du *Group Risk Management* et d'AXA Cessions. Le risque est suivi pour éviter une exposition excessive à un réassureur en particulier. Le comité de sécurité se réunit mensuellement (plus fréquemment lors des périodes de renouvellement) et détermine les actions qu'il impose pour limiter l'exposition du Groupe au risque de défaut d'un réassureur.

En outre, le Groupe recense et analyse son exposition vis-à-vis de l'ensemble des réassureurs en intégrant l'ensemble des positions avec ces derniers (sinistres, primes, provisions, dépôts, nantissements et cautions).

Les 50 plus importants réassureurs du Groupe en 2009 représentent 77 % de la part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (contre 80 % en 2007 et 78 % en 2007).

La ventilation par notation de la totalité des réserves cédées aux réassureurs au 31 décembre 2009 (11,3 milliards d'euros) se présentait de la manière suivante :



La rubrique « Autres » comprend les réserves cédées à des pools de réassurance, les réserves cédées à des réassureurs avec lesquels le Groupe AXA travaille peu (au-delà du 50^{ème} rang) ainsi qu'à des réassureurs non notés par les principales agences de notation.

Au 31 décembre 2008, la ventilation par notation de la totalité des réserves cédées aux réassureurs (11,7 milliards d'euros) s'établissait comme suit : AAA (9 %), AA (43 %, incluant 7 % pour Swiss Re), A (25 %), BBB/BB/B (2 %), et Autres (21 %).

Au 31 décembre 2007, la ventilation par notation de la totalité des réserves cédées aux réassureurs (11,3 milliards d'euros) s'établissait comme suit : AAA (9 %), AA (31 %), A (36 %), BBB/BB/B (1 %), et Autres (22 %).

(1) Ce montant représente une vision économique, c'est-à-dire 100 % des actifs détenus en direct, dans les fonds consolidés « core block » et « satellite » et dans les fonds non consolidés.

CRÉDIT DANS LES ACTIVITÉS BANCAIRES

À fin 2009, le bilan des activités bancaires (Belgique, France, Allemagne, Hongrie, Suisse, République Tchèque et Slovaquie) représentait un total de 25 milliards d'euros (23 milliards d'euros en 2008).

Les risques de crédit dans les banques sont :

- Le risque de crédit, résultant des activités classiques de banque commerciale avec l'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques (modèles de *scoring* régulièrement revus pour s'assurer que la sélection des risques est en accord avec le *risk appetite*

de la banque, « *retail credit committee* » qui se réunit chaque mois), et un suivi continu des portefeuilles par les équipes de Management Produits et de Gestion des Risques ;

- Le risque de crédit, résultant des activités d'investissements. À ce jour l'activité est limitée et de solides procédures de contrôle sont en place : un ensemble de limites de risques (par pays, monnaie, notation, et nom corporate individuel – basé sur un système de notation interne), un comité des risques qui se réunit toutes les deux semaines pour valider les nouveaux investissements de crédit, revoir les portefeuilles et vérifier l'adhérence aux limites.

Les risques de crédit sont revus fréquemment par le Directoire de chaque banque et sont soumis à la régulation bancaire en place.

Risques d'assurance

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 aux états financiers consolidés, inclus dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

Les filiales d'assurance du Groupe sont en charge du suivi des risques, et notamment les risques d'assurance liés à la souscription, tarification et revue des provisions techniques en s'appuyant sur un ensemble d'outils actuariels. Elles sont aussi responsables de s'adapter aux évolutions des cycles du marché de l'assurance et plus généralement aux modifications de leur environnement politique et économique.

De plus, les risques d'assurance, aussi bien en vie, épargne, retraite qu'en dommages, sont aussi suivis par 5 processus majeurs, définis au niveau du Groupe, mais déclinés conjointement par les équipes de *Risk Management* centrales et locales :

- Analyse de la tarification et de la rentabilité ajustée du risque pour les nouveaux produits, préalablement à leur lancement, qui vient compléter des règles solides de souscription ;
- Les analyses d'exposition afin de s'assurer que notre exposition reste dans les limites de notre appétit aux risques défini au niveau du Groupe ;
- L'optimisation des stratégies de réassurance afin de limiter certaines expositions dites de pointe au niveau du Groupe pour protéger notre solvabilité et réduire la volatilité de nos indicateurs financiers clés ;
- Revue des provisions techniques ;
- Initiative Risque émergents pour partager l'expertise avec les équipes de souscription et les communautés de risques.

APPROBATION DES PRODUITS

Pour ses activités vie, épargne, retraite individuelles, le Groupe AXA a mis en place dans chacune des principales entités du Groupe des procédures d'approbation préalable des nouveaux produits pour s'assurer que les nouveaux risques souscrits ont fait l'objet d'une approbation formelle au terme d'un processus robuste avant d'être offerts aux clients. Ces procédures, définies et exécutées localement sont structurées et harmonisées par l'intermédiaire d'exigences minimales définies par le GRM. Les caractéristiques clés de ces processus sont les suivantes :

- La décision de lancement d'un produit est une prérogative locale mais elle doit impérativement être le résultat d'une procédure d'approbation documentée et insérée tant dans les pratiques de gouvernance locale que dans les standards du Groupe AXA. Cette revue est centralisée pour les produits d'épargne en unités de compte incluant des garanties, et soumise au Directoire ;
- Tous les produits significatifs en vie, épargne, retraite individuelles doivent être couverts par ce processus ;
- Les garanties et options accordées au sein du produit font l'objet d'une quantification selon les méthodes stochastiques définies par le GRM afin d'assurer leur correcte prise en compte dans la tarification. Ces travaux permettent également de mieux appréhender les risques d'inadéquation actif - passif ainsi que le besoin réel de capital économique nécessaire, et ce dès la conception du produit. En cas de risque financier important, une analyse de gestion actif-passif devra être menée pour confirmer la stratégie de couverture du produit ;
- Des stress tests sur les hypothèses clés sont nécessaires pour s'assurer que tous les scénarios adéquats sont bien pris en compte dans le processus de développement ;
- Les rapports de tarification sont transmis avant lancement au GRM et des revues régulières de la tarification sont réalisées après le lancement.

Ce cadre d'analyse de la rentabilité est aussi utilisé en dommages comme un outil régulier d'audit des risques et de la rentabilité pour la souscription de risques, conservant le principe de décision locale s'appuyant sur une procédure d'approbation documentée. Son objectif est double :

- Avant le lancement des produits : s'assurer que les nouveaux risques souscrits ont fait l'objet d'une approbation formelle au terme d'un processus robuste avant d'être offerts aux clients et de démontrer la rentabilité du produit, ajustée du coût du capital ;
- Pendant la vie du produit : s'assurer de la rentabilité et du contrôle des risques des affaires souscrites en dommage déjà en portefeuille ;

Ce cadre d'analyse vient compléter des règles solides de souscription afin de s'assurer que les risques souscrits sont bien dans les limites de risques définies par le Groupe et que la création de valeur reflète une tarification effective des risques.

ANALYSE D'EXPOSITION

Afin d'assurer une vue consolidée des risques d'assurance, le GRM a développé et déployé des modèles et indicateurs pour mesurer les risques de manière homogène à travers le Groupe. Ceci permet de vérifier que notre exposition reste bien dans les limites Groupe de notre appétit aux risques.

Ce cadre homogène comprend notamment des outils de contrôle de tarification que les filiales intègrent dans leurs travaux de développement de produits tels que ceux évoqués au paragraphe précédent. Ces travaux permettent également de quantifier et de faire ressortir les effets de la diversification des risques du fait des différentes activités et des différentes implantations géographiques du Groupe AXA.

Ainsi, en vie, épargne, retraite, les outils précédemment décrits permettent de réaliser des études multi-pays sur les risques de mortalité / longévité. Le Groupe AXA suit de manière régulière son exposition à ces risques et utilise les résultats de ces travaux afin d'optimiser la structure de ses gammes de produits et ses couvertures de réassurance.

En Dommages & Responsabilité aussi, les outils cités précédemment permettent d'analyser, sur une base mondiale, les cycles de marché, l'élasticité des prix, les risques de contreparties des assureurs, la déviation dans les réserves et catastrophes naturelles. Ces résultats sont en priorité utilisés pour optimiser la protection du Groupe (via la réassurance ou la titrisation) et le business-mix.

RÉASSURANCE

Definition des besoins de couverture en réassurance

L'achat de réassurance constitue un élément important de gestion des activités d'assurance du Groupe et du pilotage de ses risques.

Pour les activités dommages et vie, épargne, retraite, la politique de réassurance du Groupe AXA est mise en œuvre de la façon suivante :

- Le placement des traités de réassurance est principalement effectué de manière centralisée par sa filiale AXA Cessions ;
- Ce placement est précédé d'analyses et de modélisations actuarielles approfondies des portefeuilles de la part d'AXA Cessions et du GRM, afin d'optimiser la qualité et le coût des protections de réassurance. Ces modélisations, réalisées en étroite collaboration avec les directions techniques et les départements « réassurance » des entités opérationnelles du Groupe, appréhendent les risques de fréquence mais également, et de manière spécifique, les risques de sévérité (catastrophes naturelles, tempêtes, inondations, tremblements de terre). Elles permettent de définir par portefeuille et pour chaque nature de risque, la couverture en réassurance la plus adéquate (seuils de rétention et portée des couvertures) en fonction des objectifs recherchés et des contraintes d'allocation de fonds propres ;
- L'estimation des risques catastrophiques est faite en se basant sur plusieurs modèles de marché. Ces logiciels, bien qu'indispensables comme élément de discussion objectif avec les réassureurs sont régulièrement évalués au sein du GRM et adaptés aux spécificités du portefeuille AXA : l'expérience montre que ces logiciels ne donnent que des estimations imparfaites de l'exposition réelle et peuvent sous-estimer certains facteurs importants, comme l'inflation consécutive à un sinistre de grande ampleur ou les effets du changement climatique. De plus, ils n'intègrent pas par construction les risques liés à une évolution juridique obligeant ex-post l'assureur à couvrir un risque qu'il pensait avoir exclu de ses polices.

Depuis 2006, ces travaux se sont étendus aux activités vie, épargne, retraite, selon le même schéma que les dommages.

Certaines entités se réassurent maintenant au travers d'AXA Cessions, qui à son tour a mis en place un pool de rétention, protégé par des couvertures que le Groupe place sur le marché de la réassurance.

Mise en œuvre de la stratégie de réassurance : rôle d'AXA Cessions

Afin de créer une protection adaptée et optimisée, les différentes filiales opérationnelles du Groupe placent auprès d'AXA Cessions 100 % de leurs besoins en matière de réassurance. Seule une faible partie (10-20 %) de la plupart des traités locaux est placée directement sur le marché de la réassurance des risques, le reste étant mutualisé au niveau d'AXA Cessions pour constituer des « pools » internes de réassurance par nature de risque souscrit.

Le niveau de rétention et la capacité de couvertures de ces pools sont définis afin de protéger efficacement le Groupe au dans le cadre du *Risk Appetite*. Cette couverture est placée auprès des marchés de la réassurance ou potentiellement auprès des marchés financiers par un mécanisme de titrisation (cat bond).

En 2009, AXA Cessions gérait quatre pools :

- Dommages aux biens (catastrophe et par risque + responsabilité civile accidents) ;
- Responsabilité Civile Générale ;
- Marine ;
- Vie.

Par ailleurs, pour la branche responsabilité civile auto, AXA Cessions a mis en place une protection Groupe pour toutes les entités.

Toutes les cessions locales des entités du Groupe sont protégées collectivement par ces couvertures Groupe et le résultat financier net en découlant est ensuite rétrocédé à ces entités.

Enfin, comme décrit dans la section précédente sur le risque de crédit, ces travaux d'analyse et de placement des risques aux réassureurs sont complétés par un suivi régulier de l'exposition du Groupe AXA à ses principaux réassureurs afin de s'assurer que les expositions cumulées restent bien dans les limites de risque définies par le Groupe.

RÉSERVES TECHNIQUES

Outre le contrôle du risque en amont couvert au travers de l'approbation préalable des produits, et l'analyse de la stratégie de réassurance, le risque lié au provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique. aussi bien pour les activités vie et épargne que dommages et responsabilités. Des provisions pour sinistres à payer doivent être constatées dès leur déclaration ou leur survenance. Ces provisions sont évaluées individuellement pour chaque dossier, par les départements sinistres. Des provisions complémentaires pour sinistres survenus non encore déclarés (IBNR) et des provisions pour sinistres survenus déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER) sont également constatées. Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour effectuer ces évaluations. Ces évaluations sont dans un premier temps conduites localement par les départements techniques en charge puis font l'objet de revues pour une seconde opinion (équipes locales de *Risk Management* ou experts techniques externes).

De plus, spécifiquement pour les activités dommages, le GRM en liaison avec Group P&C Insurance Operations, le département Sinistres du Groupe et divers spécialistes en entité, réalise régulièrement des revues ciblées de certains portefeuilles afin de valider les hypothèses, méthodes et processus utilisés pour définir leur provisionnement (gestion des sinistres, méthodes actuarielles, souscription, etc.) et de s'assurer de leur cohérence avec le standard Groupe, notamment à propos de

l'indépendance des opinions, la documentation des processus d'escalade (visant à résoudre les cas de différences significatives entre 1^{ère} et 2^{ème} opinions) et de réconciliation.

Les méthodes utilisées dans le Groupe pour le provisionnement des activités dommages reposent sur les standards actuariels et comptables en vigueur et les meilleures pratiques internes ainsi que sur celles de l'industrie.

Les actuaires en charge de l'évaluation des provisions pour sinistres à payer ne se basent pas sur une seule méthode mais sur plusieurs approches telles que :

- les méthodes basées sur le développement des sinistres (payés ou encourus) à partir de triangulations (de type « *Chain-Ladder* », « *Link Ratio* ») pour lesquelles les évolutions passées sont appliquées à chaque exercice de survenance ou de souscription, afin de les projeter jusqu'à leur développement final estimé ;
- les méthodes basées sur les ratios sinistres à primes (S/P) (par exemple la méthode S/P ultime ou S/P complémentaire) ;
- les méthodes mixtes (par exemple Bornhuetter-Ferguson, Cape Cod) ;
- les méthodes basées sur les estimations de fréquence et de sévérité.

La segmentation d'analyse varie selon différents critères tels que les spécificités des produits, la localisation géographique, les canaux de distribution, la réglementation locale ou d'autres facteurs, afin d'obtenir une base homogène de sinistres et assurer ainsi une analyse pertinente des provisions.

Les hypothèses retenues dépendent des données disponibles en matière de sinistres déclarés à la date des estimations, des réglementations locales, des procédures de gestion des sinistres, de la tarification, des informations issues de la souscription ainsi que de la nature des activités et des types de sinistres (type de couverture, sinistres standard ou graves, année de survenance récente ou plus ancienne). Elles dépendent également de facteurs économiques, sociaux et environnementaux ainsi que du contexte législatif et politique qui sont des éléments importants de la variabilité des provisions. Les hypothèses sont choisies à l'issue d'échanges avec les gestionnaires de sinistres, les actuaires responsables de la tarification, les souscripteurs et d'autres départements spécialisés. Ces échanges conduisent à la définition de fourchettes d'estimations raisonnables.

Il est toutefois rappelé que les estimations sont essentiellement basées sur des hypothèses qui peuvent s'avérer différentes des observations *a posteriori*, notamment en cas d'évolution de l'environnement économique (dérive inflationniste), légal (jurisprudence), social (« *class action* »), en particulier si elles affectent simultanément les principaux portefeuilles du Groupe.

RISQUES ÉMERGENTS

À travers son initiative Risques Émergents, AXA a mis en place des procédures d'identification et quantification des risques émergents, identifiés comme pouvant évoluer dans le temps et devenir significatifs pour le Groupe. Ces procédures ont été définies afin de s'assurer que notre exposition reste dans les limites du Groupe. Cette initiative permet de partager l'expertise avec les équipes de souscription et les communautés de risques, mais aussi de définir une politique de souscription des risques adaptée.

Risques naturels : les modifications climatiques

L'évolution et la montée des risques engendrés par les modifications climatiques et plus spécifiquement par les phénomènes de réchauffement planétaire constituent des enjeux

majeurs pour l'ensemble des activités humaines et en particulier pour les activités d'assurance.

Le réchauffement de la planète n'est en effet pas contestable même si des divergences peuvent exister quant à son ampleur et aux projections afférentes. Même s'il reste très difficile d'estimer l'effet local du changement climatique du fait de la prise en compte nécessaire de nombreux facteurs géographiques locaux (courants marins, reliefs...), AXA dispose désormais de certains résultats au niveau régional utilisés dans les estimations de risque de catastrophe. Cependant, il est toujours très malaisé d'estimer les conséquences d'événements extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses et inondations, pointes de vent et précipitations intenses associées aux phénomènes cycloniques) qui concernent particulièrement l'assurance, le Groupe a ainsi été amené à lancer en 2007 le Fonds AXA pour la Recherche ayant pour vocation de soutenir les projets de recherche académique sur le climat.

Outre les destructions immédiates causées essentiellement par les inondations (et dans une moindre mesure par les sécheresses), les conséquences de ces évolutions climatiques seront significatives pour la plupart des activités humaines (et particulièrement agriculture, sylviculture, santé et métiers de l'eau) et donc pour l'assurance qui les protège (dommages aux biens, assurance agricole, pertes d'exploitation, responsabilité civile, marine et aviation, vie, santé, etc.). Les défis de l'assurance pour les années à venir sont donc importants du fait de l'accroissement du montant des sinistres de dommages, de l'apparition de nouveaux sinistres de responsabilité et des incertitudes croissantes sur le montant des sinistres maximum possibles, rendus plus difficiles à évaluer et à prévoir sur les bases historiques existantes. De plus, certains secteurs économiques importants, partenaires du secteur de l'assurance, connaîtront des mutations importantes notamment du fait des contraintes liées aux émissions de gaz à effet de serre, notamment définies lors de la conférence sur le climat de Copenhague en décembre 2009.

Une adaptation graduelle des tarifications sera nécessaire pour refléter dans une large mesure ces facteurs de risque, mais elle ne sera probablement pas suffisante face aux risques couverts dans les régions les plus exposées aux inondations ou aux cyclones. C'est en travaillant au développement de nouvelles solutions et en s'impliquant de manière active dans des réflexions globales, notamment au sein du « Carbon Disclosure Project » que le Groupe AXA entend, avec d'autres acteurs importants du marché, contribuer à une meilleure prise en compte et une meilleure anticipation des risques résultant du réchauffement planétaire.

Risque pandémique / Mortalité extrême

Ces dernières années, les développements concernant la grippe aviaire ont généré une attention grandissante des gouvernements et des industriels sur les différents risques associés aux pandémies. Suite au déclin de la sensibilité de l'opinion publique à ce risque en 2008, 2009 a vu l'émergence d'un nouveau virus grippal, qui s'est répandu très rapidement mais s'est heureusement révélé être relativement bénin comparé à d'autres gripes. Même s'il existe une part non négligeable d'appréciation en ce qui concerne le risque pandémique, il implique la nécessité de développer puis de mettre en œuvre une stratégie appropriée de *Risk Management*.

Dans le cadre de sa gestion du risque de mortalité, AXA a émis en 2006 une obligation, qui fournit au Groupe une protection contre les chocs de mortalité. Le niveau de remboursement de cette obligation dépend de seuils globaux de mortalité. Ce montage peut être transformé, chaque fois que nécessaire, par AXA Cessions en capacité de réassurance pour les filiales du Groupe AXA. Cette obligation est arrivée à échéance en janvier 2010 et AXA continue de suivre les conditions du marché, tout en considérant l'éventualité d'émettre une nouvelle obligation.

Risques opérationnels

AXA a défini un cadre d'analyse pour identifier et quantifier le risque opérationnel qui pourrait provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes, d'origine humaine ou bien résultantes d'un événement externe. S'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un des piliers des fonctions du *Risk Management*.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

S'inspirant des principes retenus par le Comité de Bâle pour la supervision des activités bancaires, AXA définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Cette inadaptation ou défaillance peut provenir de causes internes ou externes.

La gestion quotidienne des risques opérationnels reste essentiellement de la responsabilité des filiales opérationnelles seules à même de prendre les mesures de réduction de risques qui s'imposent pour leurs organisations. Cependant, AXA a défini un cadre Groupe unique pour l'identification, la quantification et le suivi des principaux risques opérationnels en s'appuyant sur le déploiement d'un outil commun.

AXA a classé les risques opérationnels dans les catégories suivantes :

- fraude interne ;
- fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- interruption d'activité et dysfonctionnements des systèmes ;
- produits, exécution, livraison et gestion des processus.

Au sein du Groupe, des exigences quantitatives et qualitatives ont été définies :

- les principaux risques opérationnels sont identifiés et quantifiés dans chaque entité opérationnelle selon une approche d'évaluation des risques prédictive (*forward looking*), s'appuyant notamment sur des avis d'experts. Ces risques sont ensuite agrégés au travers de méthodes actuarielles permettant d'estimer la charge en capital à allouer en couverture des risques opérationnels et reprenant des modèles inspirés de ceux mis en avant par le Comité de Bâle pour les activités bancaires. Cette approche en matière de risque opérationnel est intégrée dans la gouvernance locale par une validation au niveau de la Direction Générale des entités afin de s'assurer de la pertinence des actions correctives et préventives mises en place pour les principaux risques ;
- en outre, un processus de collecte de pertes et d'incidents a été lancé dans les principales filiales du Groupe afin de suivre et de maîtriser les pertes opérationnelles réelles mais aussi comme une source d'information permettant de s'assurer de la cohérence des hypothèses prises par les entités dans leurs évaluations des risques opérationnels.

GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

À la lumière de la crise financière en 2008-2009, AXA a renforcé les mesures en place pour protéger son image et communiqué activement à ces actionnaires, clients, employés, et plus généralement la communauté financière sur la solidité financière via :

- une communication ajustée et journalière aussi bien en interne qu'en externe (*via* intranet et une hotline spécifique pour répondre aux questions des actionnaires et des employés, lettres envoyées à nos clients et divers articles sur notre site Web) ;
- un suivi continu de notre image / réputation en ligne (*via* un outil de suivi sur le web et dans les médias) ;
- une vaste communication notre équipe de management aux médias au niveau international.

DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

AXA a adopté le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe (« le Code ») en février 2004. Celui-ci a fait l'objet d'une actualisation en mars 2006 et couvre l'ensemble des employés du Groupe. Il porte sur les règles de conduite professionnelle au quotidien. Le Code couvre un ensemble de questions dont des règles spécifiques concernant les conflits d'intérêts, les transactions sur les titres d'AXA et de ses filiales cotées, la lutte contre le blanchiment de capitaux, les règles de confidentialité et de contrôle des informations et la politique de protection et de sauvegarde de l'information.

RISQUE EN MATIÈRE DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

AXA est résolument engagé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'esprit de cette lutte anti-blanchiment est consigné dans une charte datant de 2002 qui a été approuvée par le Directoire et le Conseil de Surveillance. Sur la base de cette charte, chaque entité du Groupe AXA est tenue de mettre en place des procédures reprenant les principes et standards du Groupe venant s'ajouter aux réglementations locales applicables et de nommer un responsable anti-blanchiment. Le principe « connaître le Client » est ici essentiel et sous-tend toute transaction. La charte du Groupe est revue et modifiée régulièrement en tenant compte de l'évolution du cadre juridique et réglementaire international.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

AXA exerce des activités réglementées au niveau mondial au travers de nombreuses filiales opérationnelles. Les principales

activités du Groupe, que sont l'assurance et la gestion d'actifs, sont soumises à des réglementations strictes et à un contrôle rigoureux dans chacun des États dans lesquels le Groupe est présent. AXA SA, la société holding de tête du Groupe AXA, est également soumise à une réglementation stricte en raison, d'une part, de sa cotation sur le marché Euronext Paris ainsi que sur le New York Stock Exchange et, d'autre part, de sa participation dans de nombreuses filiales d'assurance ou de gestion d'actifs dont l'activité est strictement réglementée. Le siège du Groupe étant situé à Paris (France), son activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes et par la réglementation française interne. En France, les principales autorités de contrôle et de régulation du Groupe AXA sont l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), autorité de régulation des marchés financiers français, et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (« ACAM »)⁽¹⁾, principale autorité de régulation en matière d'assurance en France.

Pour de plus amples informations sur le cadre réglementaire dans lequel AXA opère, en ce compris les différents risques réglementaires auxquels la Société et ses filiales sont soumis, nous vous invitons à consulter la Section 1.2 « Autres facteurs susceptibles d'influer sur l'activité d'AXA » du présent rapport annuel.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, AXA SA et / ou certaines de ses filiales sont impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives (*class actions*) ou de procédures individuelles), enquêtes et autres actions. S'agissant d'AXA SA, ces procédures comprennent des actions introduites par d'anciens actionnaires de deux filiales allemandes AXA Konzern AG (« AKAG ») and Kölnische Verwaltungs-AG für Versicherungswerte (« KVAG ») suite aux procédures de retrait obligatoire, en juillet 2007, des actionnaires minoritaires de ces deux sociétés. Aux États-Unis, certaines filiales d'AXA (notamment AXA Equitable Life Insurance Company and AllianceBernstein) sont impliquées dans des procédures judiciaires (actions collectives ou procédures individuelles) dans les différents états où elles exercent leurs activités. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la partie 4 « États financiers consolidés » - Note 30 « Contentieux » du présent Rapport Annuel.

RISQUES SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX

En matière sociale, les enjeux majeurs d'AXA consistent à fidéliser ses collaborateurs et à se mettre en position d'attirer demain les meilleurs talents.

En matière environnementale, les enjeux d'AXA sont assez faibles du fait de la nature de ses activités globalement non polluantes.

COUVERTURE D'ASSURANCE DES RISQUES EN PROPRE DU GROUPE

La politique générale du Groupe AXA en matière d'achat de couverture d'assurance des risques en propre est largement décentralisée. Les filiales sont responsables de l'identification des risques et de l'achat de leurs assurances, comme l'assurance biens et responsabilité civile de leurs expositions locales et les conditions de marché. Conformément aux principes généraux de gouvernance, les filiales peuvent se couvrir auprès d'assureurs externes ou auprès d'un assureur interne du Groupe AXA.

AXA Cessions est cependant mandatée pour acheter certaines couvertures d'assurances transversales pour des risques communs à toutes les entités du Groupe AXA. Ces assurances couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, la responsabilité civile professionnelle et la fraude sont présentées ci-dessous :

- les programmes transversaux d'assurances couvrent l'ensemble des entités du Groupe AXA à l'exception d'AXA Asia Pacific Holdings et d'AXA Equitable et de leurs filiales, qui ont traditionnellement mis en place une couverture sur leurs marchés locaux ;
- les couvertures d'assurance du Groupe sont révisées et validées annuellement afin de s'assurer des meilleurs standards du marché en matière de conditions, prix, limites et de protection globale. Les assureurs retenus sont reconnus comme les leaders internationaux de leur branche et pour leur solidité financière.

(1) Depuis le 9 mars 2010, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) est remplacée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), nouvelle autorité administrative indépendante issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'ACAM.

3.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Se reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » du Rapport Annuel.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Se reporter à la Partie 4 – Note 30 « Contentieux » du Rapport Annuel.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société a distribué des dividendes lors de chacun des cinq derniers exercices. Les dividendes sont payés par la Société en euros. La politique future en matière de distribution de dividende dépendra entre autres des résultats réalisés par la Société et de sa situation financière. La proposition de dividende soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA est arrêtée par le Directoire après accord préalable du Conseil de Surveillance.

AXA détermine sa politique de distribution de dividendes sur la base de son résultat courant consolidé diminué de la charge financière sur la dette perpétuelle. Au cours des dernières années, sauf en 2009, AXA a distribué un montant de dividende de l'ordre

de 40 % à 50 % de ce résultat. Bien que le Management ait l'intention de maintenir cette politique de distribution sur le long terme, le dividende proposé par le Directoire pour une année en particulier dépend de divers facteurs (incluant la performance de la Société, les conditions de marchés et l'environnement économique général) susceptibles, pour certaines années, d'affecter cet objectif de distribution. Lors de l'examen du dividende à payer pour une année donnée, le Management s'efforce de concilier la gestion prudente du capital et l'attractivité du dividende pour les actionnaires.

Pour de plus amples informations sur les dividendes approuvés et payés au cours des cinq derniers exercices et sur la politique de distribution de dividendes de la Société, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités, performances et conditions financières », Section 1.1 « Dividendes » et à la Partie 5 « Informations additionnelles – Description du capital social ». Section « Dividendes » du Rapport Annuel.

CHANGEMENTS IMPORTANTS

Pour une description de certaines évolutions intervenues depuis la date de clôture des comptes annuels qui figurent dans ce Rapport Annuel, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » – Note 31 « Événements postérieurs à la clôture » du Rapport Annuel.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	214
4.2	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	217
4.3	ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	218
4.4	ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA PÉRIODE	220
4.5	TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	224
4.6	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	226
	NOTE 1 Principes généraux	226
	NOTE 2 Périmètre de consolidation	240
	NOTE 3 Compte de résultat sectoriel	246
	NOTE 4 Gestion des risques financiers et du risque d'assurance	253
	NOTE 5 Écarts d'acquisition	254
	NOTE 6 Valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis	263
	NOTE 7 Frais d'acquisition reportés et assimilés	264
	NOTE 8 Autres immobilisations incorporelles	266
	NOTE 9 Placements	270
	NOTE 10 Titres mis en équivalence	296
	NOTE 11 Créances	298
	NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	300
	NOTE 13 Capitaux propres et intérêts non assortis de contrôle	302
	NOTE 14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	308
	NOTE 15 Provisions pour risques et charges	325
	NOTE 16 Dettes de financement	327
	NOTE 17 Dettes (hors dettes de financement)	329
	NOTE 18 Impôt	334
	NOTE 19 Instruments dérivés	342
	NOTE 20 Chiffre d'affaires et passifs sectoriels	363
	NOTE 21 Résultat financier hors coût de l'endettement net	368
	NOTE 22 Résultat net des cessions en réassurance	372
	NOTE 23 Charges liées aux dettes de financement	373
	NOTE 24 Analyse des charges par nature	374
	NOTE 25 Personnel	376
	NOTE 26 Résultat par action	393
	NOTE 27 Parties liées	394
	NOTE 28 Actifs et passifs éventuels et engagements contractuels reçus et donnés	396
	NOTE 29 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	400
	NOTE 30 Contentieux	401
	NOTE 31 Événements postérieurs à la clôture	403
4.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	404

4.1 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions d'euros)

Notes en annexe	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008 Révisé ^{(d) (e)}	31 décembre 2007
5 Écarts d'acquisition	16.469	16.998	16.308
6 Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis ^(b)	3.617	4.405	4.373
7 Frais d'acquisition reportés et assimilés	18.789	18.756	16.757
8 Autres immobilisations incorporelles	3.143	3.156	3.288
Actifs incorporels	42.019	43.315	40.726
Immobilier de placement	15.603	15.256	16.182
Placements financiers	363.768	341.170	360.051
Prêts	25.199	25.706	25.177
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré ^(c)	155.457	131.990	182.827
9 Placements des entreprises d'assurance	560.027	514.123	584.237
9 Placements des entreprises du secteur bancaire et autres activités	12.323	12.615	13.703
10 Titres mis en équivalence	1.044	1.018	147
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	11.320	11.745	11.315
Immobilisations corporelles	1.458	1.496	1.470
Autres actifs d'exploitation à long terme	386	548	564
14 Participation aux bénéfices différée active	678	2.232	965
18 Impôts différés actifs	3.709	5.396	3.151
Autres actifs	6.231	9.672	6.150
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	12.687	12.629	12.140
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	1.116	1.142	913
Créances nées d'opérations bancaires	18.478	18.604	17.260
Créances d'impôt exigible	1.789	2.524	1.314
Autres créances	10.094	13.531	15.658
11 Créances	44.163	48.430	47.285
Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activité	11.559	415	680
12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.565	32.227	18.684
TOTAL DE L'ACTIF	708.252	673.560	722.927

Tous les placements sont présentés net de l'effet des instruments dérivés liés.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Montant avant impôt.

(c) Inclut également les actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré comprenant des garanties plancher.

(d) AXA Japon clôture ses comptes au 30 septembre. Afin de refléter les conditions de marchés exceptionnelles en 2008, les comptes d'AXA Japon ont été ajustés en conséquence et convertis au taux de change du 31 décembre 2008. Aucun ajustement n'a été enregistré au 30 septembre 2009.

(e) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(En millions d'euros)

Notes en annexe	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008 Révisé ^{(e) (f)}	31 décembre 2007
Capital social et primes d'émission	24.339	22.077	21.366
Réserves, report à nouveau et écarts de conversion cumulés	18.285	14.440	18.609
Résultat net consolidé – Part du groupe ^(d)	3.606	923	5.666
Capitaux propres – Part du Groupe	46.229	37.440	45.642
Intérêts non assortis de contrôle	3.693	3.058	3.272
13 CAPITAUX PROPRES TOTAUX	49.922	40.498	48.913
Passifs liés à des contrats d'assurance	330.016	330.561	310.709
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré ^(b)	103.281	85.916	113.654
Total des passifs liés à des contrats d'assurance	433.297	416.476	424.363
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	39.650	38.081	40.121
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	917	1.295	1.452
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	5.767	7.840	10.414
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	46.750	38.680	59.173
Total des passifs liés à des contrats d'investissement	93.083	85.896	111.161
Passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis	2.610	2.454	2.232
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	16.648	13.859	19.322
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(321)	(1.176)	(187)
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	545.317	517.509	556.892
15 Provisions pour risques et charges	9.538	9.348	8.654
Dettes subordonnées	6.352	6.734	6.146
Dettes de financement représentées par des titres	2.937	6.564	4.535
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	921	1.216	175
16 Dettes de financement ^(c)	10.210	14.514	10.856
18 Impôts différés passifs	4.934	3.609	5.534
Intérêts non assortis de contrôle des fonds contrôlés et autres engagements de rachat des intérêts non assortis de contrôle	6.516	5.108	7.751
Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs ^(c)	5.217	6.676	6.260
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	6.761	7.167	7.033
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	5.571	6.211	6.024
Dettes nées d'opérations bancaires ^(c)	22.902	20.890	18.713
Dettes d'impôt exigible	1.314	2.130	2.394
Instruments dérivés relatifs aux autres passifs financiers	108	23	140
Autres dettes ^(d)	30.343	39.876	43.693
17 Dettes	78.731	88.082	92.008
Passifs destinés à la vente dont passifs relatifs à des abandons d'activité	9.599	-	70
TOTAL DU PASSIF	708.252	673.560	722.927

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Inclut également les passifs liés aux contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré comprenant des garanties plancher.

(c) Ces montants sont présentés net de l'effet des instruments dérivés liés.

(d) AXA Japon clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle de 106 millions d'euros, qui reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit liés à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement a été repris en 2009. Aucun autre ajustement n'a été enregistré en 2009.

(e) AXA Japon clôture ses comptes au 30 septembre. Afin de refléter les conditions de marchés exceptionnelles en 2008, les comptes d'AXA Japon ont été ajustés en conséquence et convertis au taux de change du 31 décembre 2008. Aucun ajustement n'a été enregistré au 30 septembre 2009.

(f) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008 Révisé ^(b)	31 décembre 2007
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	103.281	85.916	113.654
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	5.767	7.840	10.414
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	46.750	38.680	59.173
Total des passifs liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	155.797	132.436	183.241
Passifs liés à des contrats d'assurance	330.016	330.561	310.709
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	39.650	38.081	40.121
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	917	1.295	1.452
Total des passifs liés aux autres contrats d'assurance et d'investissement	370.583	369.936	352.283

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

4.2 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

Notes en annexe	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Primes émises	84.646	84.662	86.116
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	547	662	740
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	85.193	85.324	86.857
Produit net bancaire	388	409	336
Produits des autres activités	4.544	5.488	6.441
20 Chiffre d'affaires ^(a)	90.124	91.221	93.633
Variations des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	(192)	(321)	(612)
Produits nets des placements ^(b)	11.562	21.762	17.470
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements ^(c)	(349)	(173)	5.264
Variation de la juste valeur des autres placements comptabilisée par résultat ^(h) dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré ^(e)	27.148	(51.994)	4.084
Variation des provisions sur placements ^(d)	23.861	(43.687)	7.476
21 Résultat financier hors coût de l'endettement net	(2.205)	(5.663)	(927)
Charges techniques des activités d'assurance ^(e)	36.157	(36.068)	25.891
22 Résultat net des cessions en réassurance	(98.672)	(34.338)	(89.592)
22 Charges d'exploitation bancaires	(919)	(97)	(1.046)
24 Frais d'acquisition des contrats	(89)	(59)	(57)
24 Frais d'acquisition des contrats	(9.144)	(8.653)	(8.705)
Amortissements de la valeur de portefeuilles acquis	(394)	(393)	(357)
24 Frais d'administration	(10.135)	(10.238)	(10.462)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	(2)	(5)	2
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(113)	(126)	(148)
Autres produits et charges	(496)	148	(397)
Autres produits et charges courants	(119.964)	(53.761)	(110.760)
Résultat des opérations courantes avant impôt	6.124	1.070	8.152
10 Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	8	21	13
23 Charges liées aux dettes de financement ^(f)	(569)	(685)	(471)
Résultat net des opérations courantes avant impôt	5.564	406	7.695
18 Impôt sur le résultat ^(g)	(1.530)	830	(1.783)
Résultat net des opérations courantes après impôt	4.033	1.236	5.911
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	-	480
Résultat net consolidé après impôt	4.033	1.236	6.391
Se répartissant entre :			
Résultat net consolidé – Part du Groupe	3.606	923	5.666
Résultat net consolidé – Part des Intérêts non assortis de contrôle	428	313	725
26 Résultat par action ⁽ⁱ⁾	1,51	0,43	2,69
Résultat dilué par action ⁽ⁱ⁾	1,51	0,43	2,67

(a) Brut de réassurance.

(b) Net des frais de gestion des placements.

(c) Inclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.

(d) Exclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.

(e) Compensée dans les charges techniques des activités d'assurance.

(f) Inclut le montant net des produits et charges liés aux dérivés relatifs aux dettes de financement (exclut cependant la variation de juste valeur des dérivés liés).

(g) 2008 inclut un ajustement concernant les exercices précédents lié à la double comptabilisation des impôts différés passifs relatifs à la variation de juste valeur des actifs détenus dans des fonds d'investissement consolidés (188 millions d'euros). Le Groupe a évalué l'impact pour chaque année et a considéré que ces montants n'étaient pas significatifs sur les états financiers. La charge d'impôt depuis le passage aux IFRS a été surévaluée de 13 millions d'euros au 31 décembre 2004, de 51 millions d'euros au 31 décembre 2005, de 36 millions d'euros au 31 décembre 2006 et de 88 millions d'euros au 31 décembre 2007.

(h) AXA Japon clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle de 106 millions d'euros, qui reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit liés à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement a été repris en 2009. Aucun autre ajustement n'a été enregistré à fin septembre 2009.

(i) À la suite de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (DPS) d'AXA au 4^e trimestre 2009, le nombre d'actions moyen a été modifié pour prendre en compte un facteur d'ajustement de 1,023. Dans le calcul du nombre moyen d'actions, le facteur d'ajustement a été appliqué aux actions existantes à la date de l'augmentation de capital, entraînant un ajustement sur le nombre moyen d'actions de 48,4 millions d'actions en 2009, de 47,7 millions en 2008 et de 47,9 millions en 2007. Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions existantes était de 2.264 millions et le nombre moyen d'actions dilué de 2.133 millions.

4.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Réserves liées à la variation de juste valeur inscrite en capitaux propres	5.116	(5.173)	(3.016)
Réserves liées aux écarts de conversion	1	(1.253)	(1.571)
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	(1.021)	(731)	628
Produits nets reconnus directement en capitaux propres	4.096	(7.158)	(3.959)
Résultat net consolidé ^(a)	4.033	1.236	6.391
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	8.129	(5.922)	2.433
<i>Se répartissant entre :</i>			
Total des produits et charges reconnus sur la période – Part du Groupe	7.548	(6.094)	1.942
Total des produits et charges reconnus sur la période – Part des Intérêts non assortis de contrôle	581	172	490

(a) AXA Japon clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle de 106 millions d'euros qui reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit liés à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement a été repris au premier semestre 2009. Aucun autre ajustement n'a été enregistré en 2009.

Les montants sont présentés net d'impôt, de la participation aux bénéfices, et des autres effets de la comptabilité reflét. Ces éléments sont présentés plus en détail dans les notes des états financiers.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

4.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA PÉRIODE

	Capital social				
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur nominale (en euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres
<i>(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)</i>					
Capitaux propres d'ouverture 1^{er} janvier 2009	2.089.157	2,29	4.784	17.840	(547)
Capital	200.807	2,29	460	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	1.971	-
Paiements en actions	-	-	-	74	-
Variations de périmètre ^{(b) (c)}	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	42
Capitaux propres – instruments financiers composés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Incidence des opérations avec les actionnaires	200.807	2,29	460	2.046	42
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	-	-	-	-	-
Réserves liées aux écarts de conversion	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies ^(d)	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2009	2.289.965	2,29	5.244	19.886	(505)

NB : les montants sont présentés nets des impacts de la comptabilité reflet et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

- (a) Les dettes subordonnées à durée indéterminée (TSS et TSDI), et les composantes de capitaux propres des instruments financiers composés du type obligations convertibles émises (voir Note 13.1.1.c.).
- (b) Inclut le changement du pourcentage d'intérêt n'entraînant pas de perte de contrôle des filiales consolidées.
- (c) Inclut l'impact de la relation pour - 62 millions d'euros suite à des ventes internes d'unités chez AllianceBernstein, et l'impact de la dilution pour + 186 millions d'euros liés aux plans de rémunération en actions chez AllianceBernstein, qui se compensent dans la part du groupe.
- (d) Pertes et gains actuariels générés depuis l'ouverture au 1^{er} janvier 2009.

Attribuable aux actionnaires

Autres réserves								
Réserves liées à la variation de juste valeur des placements financiers disponibles à la vente	Réserves liées à la variation de juste valeur des dérivés de couverture	Réserves liées à la réévaluation des immobilisations corporelles	Autres (a)	Écarts de conversion	Résultats non distribués et autres réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non assortis de contrôle	
(353)	100	4	6.500	(2.712)	11.824	37.440	3.058	
-	-	-	-	-	-	460	-	-
-	-	-	-	-	-	1.971	-	-
-	-	-	-	-	-	74	-	-
-	-	-	-	-	-	-	522	-
-	-	-	-	-	-	42	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	(4)	-	-	(4)	-	-
-	-	-	(288)	-	-	(288)	-	-
-	-	-	-	-	(179)	(179)	(468)	-
-	-	-	-	-	(836)	(836)	-	-
-	-	-	(291)	-	(1.014)	1.242	54	-
5.044	(40)	-	-	-	-	5.004	112	-
-	-	-	-	(30)	-	(30)	31	-
-	-	-	-	-	(1.032)	(1.032)	11	-
-	-	-	-	-	3.606	3.606	428	-
5.044	(40)	-	-	(30)	2.574	7.548	581	
4.691	61	4	6.208	(2.742)	13.383	46.229	3.693	

	Capital social				
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur nominale (en euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres
<i>(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)</i>					
Capitaux propres d'ouverture 1^{er} janvier 2008	2.060.753	2,29	4.719	17.363	(716)
Capital	28.404	2,29	65	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	370	-
Paiements en actions	-	-	-	107	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	169
Capitaux propres – instruments financiers composés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Incidence des opérations avec les actionnaires	28.404	2,29	65	477	169
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	-	-	-	-	-
Réserves liées aux écarts de conversion	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies ^(b)	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé ^(c)	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2008	2.089.157	2,29	4.784	17.840	(547)

NB : les montants sont présentés nets des impacts de la comptabilité reflet et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

(a) Les dettes subordonnées à durée indéterminée (TSS et TSDI), et les composantes de capitaux propres des instruments financiers composés du type obligations convertibles émises.

(b) Pertes et gains actuariels générés depuis l'ouverture au 1^{er} janvier 2008.

(c) Inclut un ajustement de - 106 millions d'euros au Japon en contrepartie des « Autres dettes ». Il convient de rappeler que AXA Japon clôture ses comptes au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle liée à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit au cours de cette période. Cet ajustement a été repris au premier semestre 2009. Aucun autre ajustement n'a été enregistré en 2009.

	Capital social				
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur nominale (en euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres
<i>(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)</i>					
Capitaux propres d'ouverture 1^{er} janvier 2007	2.092.888	2,29	4.793	18.398	(521)
Capital	(32.135)	2,29	(74)	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	(1.126)	-
Paiements en actions	-	-	-	92	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	(195)
Capitaux propres – instruments financiers composés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Incidence des opérations avec les actionnaires	(32.135)	2,29	(74)	(1.035)	(195)
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	-	-	-	-	-
Réserves liées aux écarts de conversion	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies ^(b)	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2007	2.060.753	2,29	4.719	17.363	(716)

NB : les montants sont présentés nets des impacts de la comptabilité reflet et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

(a) Les dettes subordonnées à durée indéterminée (TSS et TSDI), et les composantes de capitaux propres des instruments financiers composés du type obligations convertibles émises.

(b) Pertes et gains actuariels générés depuis l'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Attribuable aux actionnaires

Autres réserves								
Réserves liées à la variation de juste valeur des placements financiers disponibles à la vente	Réserves liées à la variation de juste valeur des dérivés de couverture	Réserves liées à la réévaluation des immobilisations corporelles	Autres ^(a)	Écarts de conversion	Résultats non distribués et autres réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non assortis de contrôle	
4.846	(11)	4	7.219	(1.478)	13.697	45.642	3.272	
-	-	-	-	-	-	65	-	
-	-	-	-	-	-	370	-	
-	-	-	-	-	-	107	-	
-	-	-	-	-	-	-	(9)	
-	-	-	-	-	-	169	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	(420)	-	-	(420)	-	
-	-	-	(299)	-	-	(299)	-	
-	-	-	-	-	373	373	(376)	
-	-	-	-	-	(2.473)	(2.473)	-	
-	-	-	(719)	-	(2.100)	(2.108)	(385)	
(5.199)	112	-	-	-	-	(5.087)	(86)	
-	-	-	-	(1.234)	-	(1.234)	(19)	
-	-	-	-	-	(695)	(695)	(36)	
-	-	-	-	-	923	923	313	
(5.199)	112	-	-	(1.234)	227	(6.094)	172	
(353)	100	4	6.500	(2.712)	11.824	37.440	3.058	

Attribuable aux actionnaires

Autres réserves								
Réserves liées à la variation de juste valeur des placements financiers disponibles à la vente	Réserves liées à la variation de juste valeur des dérivés de couverture	Réserves liées à la réévaluation des immobilisations corporelles	Autres ^(a)	Écarts de conversion	Résultats non distribués et autres réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non assortis de contrôle	
7.763	55	4	7.090	(86)	9.730	47.226	2.940	
-	-	-	-	-	-	(74)	-	
-	-	-	-	-	-	(1.126)	-	
-	-	-	-	-	-	92	-	
(36)	-	-	-	(4)	-	(40)	449	
-	-	-	-	-	-	(195)	-	
-	-	-	(109)	-	-	(109)	-	
-	-	-	528	-	-	528	-	
-	-	-	(290)	-	-	(290)	-	
-	-	-	-	-	(93)	(93)	(608)	
-	-	-	-	-	(2.218)	(2.218)	-	
(36)	-	-	129	(4)	(2.312)	(3.526)	(159)	
(2.880)	(67)	-	-	-	-	(2.947)	(69)	
-	-	-	-	(1.388)	-	(1.388)	(182)	
-	-	-	-	-	612	612	16	
-	-	-	-	-	5.666	5.666	725	
(2.880)	(67)	-	-	(1.388)	6.278	1.942	490	
4.846	(11)	4	7.219	(1.478)	13.697	45.642	3.272	

4.5 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat courant avant impôt	5.564	406	7.695
Dotations nettes aux amortissements ^(a)	780	539	855
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles ^(c)	113	126	4
Variation nette des frais d'acquisitions reportés et assimilés	(884)	(1.474)	(1.911)
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements, actifs corporels et autres actifs incorporels	2.210	5.732	963
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(k)	(27.451)	49.759	(4.547)
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ^(b)	31.467	(33.001)	22.940
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions ^(d)	23	(45)	26
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	(8)	(21)	(13)
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	6.251	21.615	18.317
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements	1.144	(62)	(6.257)
Charges liées aux dettes de financement	569	685	471
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	1.714	624	(5.786)
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	(1.022)	(2.048)	(2.543)
Revenus financiers nets comptabilisés en résultat de l'exercice	(11.704)	(20.790)	(16.237)
Réintégration / Déduction de montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie réels	(12.726)	(22.838)	(18.780)
Impact sur la trésorerie de la comptabilité de dépôt	(776)	(136)	1.474
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	1.640	2.235	2.737
Revenus financiers encaissés	18.558	22.941	18.155
Charges d'intérêts payées (hors intérêts sur dettes de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	(6.413)	(1.903)	(1.959)
Variation des créances et dettes courantes ^(e)	643	(943)	(1.978)
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs ^(g)	1.106	(1.043)	430
Impôts décaissés	229	(1.670)	(2.292)
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	988	2.032	1.401
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	15.974	21.513	17.967
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	16.777	21.319	19.413
Prises de participation dans des filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(443)	(2.273)	(3.275)
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	8	(150)	2.735
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(434)	(2.424)	(540)
Cessions d'obligations ^(g)	68.635	55.064	72.633
Cessions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés ^{(f) (g)}	14.387	26.251	34.258
Cessions d'immeubles de placement détenus ou non en direct ^(g)	1.112	1.794	2.802
Cessions et/ou remboursements de prêts et autres placements ^{(g) (h)}	39.784	44.507	35.262
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers ^{(f) (g) (h)}	123.917	127.616	144.955
Acquisitions d'actions ^(g)	(86.579)	(59.705)	(88.785)
Acquisitions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés ^{(f) (g)}	(13.230)	(21.939)	(33.114)
Acquisitions d'immeubles de placement détenus ou non en direct ^(g)	(1.815)	(1.575)	(1.292)
Acquisitions et/ou émissions de prêts et autres placements ^{(g) (h)}	(40.722)	(48.155)	(44.917)

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers ^{(f) (g) (h)}	(142.346)	(131.375)	(168.108)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	20	174
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(355)	(359)	(486)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(311)	(339)	(312)
Augmentation du solde de dette collatérale/Diminution du solde de créance collatérale	8.656	3.287	5.766
Diminution du solde de dette collatérale/Augmentation du solde de créance collatérale	(13.633)	(4.994)	(289)
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	(4.977)	(1.707)	5.477
Autres transactions relatives aux opérations d'investissement avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	(673)	809	(15)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(24.826)	(7.421)	(18.543)
Émissions d'instruments de capital	2.698	718	2.547
Remboursements d'instruments de capital	(194)	(84)	(1.046)
Opération sur titres d'autocontrôle	(98)	(8)	(1.913)
Dividendes payés	(1.090)	(2.887)	(2.714)
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(443)	(468)	(421)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	874	(2.727)	(3.547)
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	1.832	3.278	1.112
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	(5.758)	(306)	(179)
Intérêts payés sur dettes de financement ⁽ⁱ⁾	(425)	(653)	(554)
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	(4.350)	2.319	379
Autres transactions relatives aux opérations de financement avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	(53)	100	4
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(3.529)	(308)	(3.164)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ABANDONS D'ACTIVITÉS	-	-	105
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER ^(j)	30.811	17.192	19.831
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	16.777	21.319	19.413
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(24.826)	(7.421)	(18.543)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(3.529)	(308)	(3.164)
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	-	-	105
Effet des changements de méthode de consolidation	361	190	43
Effet des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ^(k)	(1.384)	(161)	(494)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE ^(l)	18.210	30.811	17.192

(a) Inclut la capitalisation des surcote / décote et l'amortissement lié, ainsi que l'amortissement des immeubles de placement et d'exploitation détenus en direct.

(b) Inclut l'impact de la réassurance et la variation des provisions relatives aux contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

(c) Inclut les amortissements et mouvements des provisions pour dépréciation des actifs incorporels enregistrés lors de regroupements d'entreprises.

(d) Inclut principalement les variations des provisions pour risques et charges, provisions pour créances douteuses et provisions pour dépréciation des actifs destinés à la vente.

(e) Comprend également les variations relatives à des opérations de mise ou prise en pension et assimilées pour les activités bancaires.

(f) Comprend les actions détenues en direct ou par des fonds d'investissement consolidés ainsi que les fonds d'investissement non consolidés.

(g) Y compris dérivés correspondants.

(h) Comprend également les achats et ventes d'actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

(i) Comprend l'impact net sur la trésorerie de la marge d'intérêts sur dérivés de couverture des dettes de financement.

(j) Nets des soldes de banques créditeurs.

(k) Inclut un ajustement de -106 millions d'euros au Japon en contrepartie des « Autres dettes ». Il convient de rappeler que AXA Japon clôture ses comptes au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle liée à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit au cours de cette période. Cet ajustement a été repris au premier semestre 2009. Aucun autre ajustement n'a été enregistré en 2009.

(l) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir note 5.3.3).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés dans la Note 12.

4.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1 Principes généraux

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société Anonyme française AXA S.A. (la « Société » et, ensemble avec ses filiales consolidées, « AXA » ou le « Groupe »), est la société mère d'un groupe international de services financiers, centré sur la protection financière. AXA opère principalement en Europe, en Amérique du Nord et dans la région Asie/Pacifique. La liste des principales entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers consolidés d'AXA figure à la Note 2 de la présente annexe aux comptes consolidés.

Les principaux métiers d'AXA sont les suivants :

- Assurance vie, épargne, retraite ;
- Assurance dommages ;
- Assurance internationale ;
- Gestion d'actifs ;
- Activités bancaires.

AXA est coté à la fois sur l'Euronext Paris Compartiment A et, depuis le 25 juin 1996, au New York Stock Exchange (NYSE). Le 25 janvier 2010, AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses American Depositary Shares (ADS) au NYSE et de se désinscrire volontairement de la Securities and Exchange Commission (SEC). Un complément d'information est donné dans la Note 31 Événements postérieurs à la clôture.

Les états financiers consolidés en ce compris l'ensemble des notes ci-après ont été finalisés par le Directoire le 8 mars 2010.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

1.2.1. Principes généraux de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés d'AXA sont arrêtés au 31 décembre. Cependant, certaines sociétés du Groupe ont une date de clôture différente, en particulier AXA Life Japon dont les comptes sont arrêtés au 30 septembre.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis sur la base des normes IFRS et interprétations IFRIC, définitives et en vigueur au 31 décembre 2009, telles qu'adoptées par l'Union européenne avant l'arrêt des comptes. Le Groupe ne fait toutefois pas usage de la possibilité ouverte par le « carve out » de ne pas appliquer toutes les dispositions de la comptabilité de couverture imposées par IAS 39. Par ailleurs, l'adoption de la norme IFRS 9 publiée par l'IASB au mois de novembre 2009 n'a pas été soumise formellement à l'Union européenne. Cependant, le Groupe n'aurait pas utilisé l'option d'adoption anticipée de cette norme. En conséquence, les comptes consolidés sont également établis sur la base des normes IFRS telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). La date d'adoption de la

norme IFRS 9, de ses différentes phases et de ses modalités d'application est à l'étude dans le Groupe.

AMENDEMENTS AUX NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS ET ADOPTÉS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

L'application des normes, amendements et interprétations suivants, au 1^{er} janvier 2009, n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- La norme IFRS 8 – Segments opérationnels, publiée en novembre 2006 et l'amendement à IFRS 8, publié en avril 2009, remplacent IAS 14 – Information sectorielle. La nouvelle norme requiert que les segments opérationnels utilisés pour les besoins de la publication soient déterminés sur la base de la segmentation utilisée dans le reporting interne de l'entité par les responsables opérationnels pour allouer les capitaux et ressources aux différents segments et pour évaluer la performance de ces segments. La norme impose de fournir des explications sur la méthode de détermination de ces segments ainsi qu'une réconciliation avec les montants au bilan et au compte de résultat consolidés. L'information sectorielle présentée par AXA dans ses états financiers consolidés des exercices précédents était déjà en grande partie conforme aux dispositions d'IFRS 8 ;
- L'amendement de IAS 23 – Coûts d'emprunt, publié le 29 mars 2007, prévoit qu'une entité doit obligatoirement activer les coûts d'emprunt, et supprime la possibilité de les comptabiliser immédiatement en charges. Les actifs mesurés à la juste valeur sont exclus du champ d'application de cet amendement ;
- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers, publiée le 6 septembre 2007 conclut la première phase du projet global de l'IASB de refonte de la présentation des états financiers. La nouvelle norme requiert de présenter l'état des variations des capitaux propres au sein des états de synthèse. Toutes les variations de capitaux propres non liées aux actionnaires doivent par ailleurs apparaître soit dans l'état des produits et charges reconnus sur la période, soit dans deux états distincts. Un état de la situation financière (bilan) à la date d'ouverture de la plus ancienne période comparative présentée est également requis lorsque l'entité applique de manière rétrospective une méthode comptable ou effectue un retraitement rétrospectif dans ses états financiers. La norme impose, en outre, de publier le montant de l'impôt sur le résultat rattaché à chacun des autres éléments de l'état des produits et charges reconnus sur la période, ainsi que les ajustements provenant de reclassements d'autres éléments de l'état des produits et charges reconnus sur la période. Enfin, la révision d'IAS 1 modifie l'intitulé des états financiers ;
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et les amendements de IAS 27 – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, publiés le 10 janvier 2008 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), constitue la deuxième phase du projet de l'IASB sur les regroupements d'entreprises. Dans

le contexte de ses états financiers consolidés annuels en 2009, le Groupe a décidé d'appliquer une adoption anticipée à compter du 1^{er} janvier 2009. La décision n'a pas été effectuée pour ses états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2009. La norme IFRS 3 révisée introduit un certain nombre de changements dans le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui pourraient avoir une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition à enregistrer, le résultat de l'exercice de l'acquisition et les résultats ultérieurs. Les amendements de IAS 27 requièrent qu'un changement de taux d'intérêt dans une filiale soit comptabilisé comme une opération au sein des capitaux propres, sans impact sur l'écart d'acquisition ou le résultat. En outre, ils introduisent des changements dans la comptabilisation des pertes générées par les filiales ainsi que dans le traitement comptable d'une perte de contrôle d'une entité. Ces nouveaux principes sont détaillés au paragraphe 1.3.2. Les changements s'appliquent de manière prospective aux regroupements d'entreprises (y compris les prises de contrôle effectuées en plusieurs étapes) réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009. En outre, les nouvelles règles relatives à la comptabilisation des acquisitions complémentaires et des cessions d'intérêts dans une filiale contrôlée, ainsi qu'au traitement des impôts différés devenus recouvrables postérieurement à la date d'acquisition, s'appliquent aux transactions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2009 (même si le regroupement d'entreprises d'origine était antérieur à cette date).

- L'amendement de IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, publié le 17 janvier 2008 limite les conditions d'acquisition des droits aux seules conditions de services et de performance. Les autres caractéristiques d'un paiement fondé sur des actions ne constituent pas des conditions d'acquisition de droits. L'amendement spécifie également que toutes les annulations, initiées par l'entité ou les autres parties, doivent être traitées en comptabilité de manière similaire ;
- Les amendements de IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et de IAS 1 – Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations en cas de liquidation, publiés le 14 février 2008, prévoient respectivement i) que certains instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations en cas de liquidation soient classés dans les capitaux propres si certaines conditions sont remplies et ii) que des informations sur ces instruments soient fournies en annexe ;
- Les améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 22 mai 2008, incluent des amendements ne faisant pas partie intégrante d'un projet majeur. Elles sont présentées dans un document unique plutôt que comme une série de changements isolés. Elles intègrent des changements d'ordre comptable en matière de présentation, comptabilisation et évaluation, ainsi que des modifications de terminologie et de rédaction avec un impact minimal sur la comptabilité ;
- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier, publiée le 3 juillet 2008 s'applique à la comptabilisation des produits et des charges qui y sont associées, par les entités qui construisent des biens immobiliers directement ou en recourant à la sous-traitance. IFRIC 15 précise comment déterminer si un accord pour la construction d'un bien immobilier est soumis à IAS 11 – Contrats de construction ou à IAS 18 – Produits des activités ordinaires, et quand le chiffre d'affaires relatif à la construction doit être comptabilisé ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, publiée le 3 juillet 2008, s'applique à une entité qui couvre un risque de change lié à ses participations nettes dans des activités à l'étranger et qui souhaite bénéficier de la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. IFRIC 16 ne s'applique pas aux autres types de comptabilité de couverture. L'interprétation précise la nature des risques de change éligibles à la comptabilité de couverture et où, à l'intérieur d'un groupe, l'instrument de couverture peut être détenu. Elle s'appliquera de façon prospective aux transactions et contrats de couverture conclus après sa date d'adoption ;
- L'amendement à IFRS 7 – Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers, publié le 5 mars 2009, introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables, les autres données). Il renforce aussi les informations à communiquer sur la nature et le niveau du risque de liquidité associés aux instruments financiers auxquels l'entité est exposée ;
- Les amendements à IFRIC 9 et IAS 39 – Dérivés incorporés, publiés le 12 mars 2009, précisent que lors du reclassement d'un actif financier en dehors de la catégorie « à la juste valeur par le biais du compte de résultat », tous les dérivés incorporés doivent faire l'objet d'une évaluation et, si nécessaire, être comptabilisés séparément dans les états financiers. Le Groupe n'avait procédé à aucun reclassement d'actifs financiers, comme ceux autorisés par les amendements à IAS 39 publiés en 2008.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

L'amendement relatif aux éléments couverts éligibles (amendement à IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation), publié le 31 juillet 2008 et applicable par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010, clarifie les modalités d'application des principes en vigueur pour la comptabilité de couverture. Des précisions sont apportées sur la façon dont la comptabilité de couverture doit s'appliquer dans le cadre (a) d'un risque unilatéral sur un élément couvert et (b) de l'inflation sur un élément financier couvert. Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires, publiée le 27 novembre 2008 et applicable par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010, clarifie comment une entité doit mesurer et distribution d'actifs autre qu'en espèces à l'occasion d'un paiement de dividendes aux actionnaires. L'interprétation requiert également que des informations complémentaires soient fournies en annexe si les actifs nets destinés à être distribués aux actionnaires remplissent les critères d'activités abandonnées. L'interprétation s'appliquera de façon prospective après sa date d'adoption.

Les améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 16 avril 2009, incluent des amendements ne faisant pas partie intégrante d'un autre projet majeur. Ils sont présentés dans un document unique plutôt que comme une série de changements isolés. Ils sont en général applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, sauf spécifié autrement. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées, publiée le 4 novembre 2009 et applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2011 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir sur les entités liées à une administration publique et clarifie la définition d'une partie liée. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres, publiée le 26 novembre 2009 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2010 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), clarifie les dispositions applicables lorsqu'une entité renégocie les termes d'un passif financier avec

un créancier et que le créancier accepte de se voir remettre des actions ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité en contrepartie de l'extinction de tout ou partie du passif financier. Cette interprétation ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

IFRS 9 – Instruments financiers – publiée le 12 novembre 2009 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), concrétise la première des trois phases du projet visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« business model ») qui a pour objectif la détention des actifs dans la but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat, dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat. La date d'adoption de la norme IFRS 9, y compris ses différentes phases (la deuxième et troisième phases concernent respectivement les principes de dépréciation et la comptabilité de couverture), ses modalités d'application et son impact, sont à l'étude dans le Groupe.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables Groupe décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation décrits au paragraphe 1.6.1, les valeurs de portefeuilles acquis, les frais d'acquisition reportés et assimilés, certains actifs en juste valeur, les passifs liés à l'activité d'assurance, les engagements de retraite et les éléments liés aux rémunérations en actions. Les principes ci-dessous précisent les modalités d'évaluation de ces postes. Ces dernières, ainsi que les hypothèses clefs le cas échéant, sont détaillées plus en avant, lorsque cela s'avère significatif et pertinent, dans les notes relatives aux postes d'actifs et de passifs concernés dans le cas où des changements significatifs ont été effectués depuis la dernière clôture annuelle.

Comme préconisé par la norme IAS 1, les actifs et passifs sont classés au bilan sur la base globalement d'un ordre croissant de liquidité, ce qui est plus pertinent pour les institutions financières que la classification entre éléments courants et non courants. Comme chez la plupart des compagnies d'assurance, les dépenses sont classées par fonction dans le compte de résultat.

Tous les montants du bilan consolidé, compte de résultat consolidé, tableau des flux de trésorerie consolidés, l'État des produits et des charges reconnus sur la période et des annexes sont exprimés en millions d'euros, arrondis à l'unité supérieure, sauf mention contraire.

1.2.2. Première adoption des normes IFRS

Pour le Groupe AXA, la date de transition est le 1^{er} janvier 2004. AXA a préparé son état de la situation financière d'ouverture en IFRS à cette date. La date d'adoption des normes IFRS par le Groupe est le 1^{er} janvier 2005.

Les principales options retenues conformément à la norme IFRS 1 ont été les suivantes :

MÉTHODE DE L'ACQUISITION, ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ANTÉRIEURS AU 1^{ER} JANVIER 2004

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1, AXA a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs. Par conséquent, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés dans les états financiers IFRS selon les principes anciennement en vigueur, à l'exception des éléments suivants :

- L'écart d'acquisition a été libellé en IFRS dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise depuis le 1^{er} janvier 2004 (transition à IFRS), et
- Tout élément comptabilisé conformément aux normes comptables anciennement en vigueur et ne répondant pas aux critères IFRS permettant de le reconnaître comme actif ou passif a été reclassé en écart d'acquisition.

En conséquence, la valeur brute des écarts d'acquisition détaillée en Note 5 représente la valeur brute de ces écarts d'acquisition au 31 décembre 2003 diminuée des amortissements cumulés, enregistrés en norme française jusqu'à cette date.

DIFFÉRENCES DE CONVERSION

AXA a choisi l'option permettant de remettre à zéro le montant cumulé passé des écarts de conversion de toutes les activités à l'étranger au 1^{er} janvier 2004.

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les pertes et gains actuariels historiques cumulés de tous les engagements de retraite ont été enregistrés en report à nouveau au 1^{er} janvier 2004.

Sauf indication contraire, les principes comptables d'AXA sont appliqués de manière homogène à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers y compris les principes relatifs à la classification et l'évaluation des contrats d'assurance, d'investissement ainsi que des autres actifs et passifs financiers, dont les dérivés.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés au sein desquelles AXA exerce un contrôle sont dénommées filiales. Selon la définition d'IAS27 en vigueur, le contrôle se caractérise par la capacité à diriger la politique financière et opérationnelle d'une société afin de retirer un profit de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le contrôle, tel que conçu par le modèle actuel d'IAS27 / SIC12, est transféré à AXA. Ce contrôle est présumé dès lors qu'AXA détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont également pris en compte pour déterminer si AXA contrôle une autre entité.

Les entités qui sont contrôlées en substance, en particulier au travers d'un statut spécifique ou d'un accord, même sans détention de droits de vote, sont aussi consolidées. Il s'agit notamment d'entités *ad hoc*, par exemple de véhicules de titrisation.

Sont consolidées par intégration proportionnelle les sociétés sur lesquelles AXA exerce avec un ou plusieurs tiers un contrôle conjoint.

Sont comptabilisées par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles AXA a une influence notable. AXA est présumé exercer une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote, ou par exemple lorsque l'influence notable existe au travers d'un pacte d'actionnaires. La quote-part d'AXA dans les profits ou pertes d'une société mise en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que sa quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition figure en « Autres réserves ».

Les fonds d'investissement et les sociétés immobilières sont consolidés soit par intégration globale soit par intégration proportionnelle, ou encore comptabilisés par mise en équivalence en fonction des critères d'IAS27 / SIC12 qui sont satisfaits parmi ceux énoncés précédemment. Pour les sociétés d'investissement consolidées par intégration globale, les intérêts non assortis de contrôle sont comptabilisés à la juste valeur et enregistrés en dettes dans l'état de la situation financière lorsque des instruments de ces sociétés sont remboursables à la juste valeur, au gré du détenteur. Les fonds d'investissement comptabilisés en utilisant la mise en équivalence sont inclus dans le poste de l'état de la situation financière intitulé « Placements financiers ».

1.3.2. Regroupements d'entreprises et variations ultérieures du pourcentage de détention

Conformément à l'option proposée par la norme *IFRS 1*, les regroupements d'entreprises antérieurs à 2004 n'ont pas été retraités par rapport aux principes français anciennement en vigueur.

Le Groupe ayant décidé d'adopter par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2009, *IFRS 3* révisée – Regroupements d'entreprises et les amendements de *IAS 27* – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, les principes décrits ci-dessous sont ceux qui s'appliquent à partir de cette date. Les impacts qui découlent sont présentés dans les notes concernées.

ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS DE SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT ACQUISES, ET DES PASSIFS ÉVENTUELS

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels (à moins qu'ils ne correspondent pas des obligations présentes) de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Toutefois, en conformité avec la dérogation prévue par *IFRS 4*, les passifs liés aux contrats d'assurance vie ou aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont maintenus à la valeur comptable antérieure à la date d'acquisition, dans la mesure où cette base d'évaluation est cohérente avec les principes comptables d'AXA. La juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire est enregistrée à l'actif du bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée des profits futurs estimés relatifs aux contrats existants à la date d'acquisition (également dénommée valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis). La valeur actuelle des profits futurs tient compte du coût du capital et est estimée d'une part en utilisant des hypothèses actuarielles fondées sur des projections faites à la date d'acquisition, et d'autre part en utilisant un taux d'escompte intégrant une prime de risque.

Les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ne bénéficient pas de la dérogation permise par *IFRS 4* durant la Phase I du projet « Assurance » de l'IASB qui conduit, comme décrit ci-dessus, à comptabiliser la juste valeur des provisions acquises via la reconnaissance d'un actif correspondant à la valeur des portefeuilles acquis. Les passifs des contrats

d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement valorisés en juste valeur. Conformément à *IAS 39*, la juste valeur de ces contrats ne peut être inférieure à la valeur de rachat, dans le cas de l'existence d'une option de rachat.

Les autres actifs incorporels identifiables tels que la valeur de la relation clientèle doivent être reconnus au bilan. La valeur de la relation clientèle représente la valeur des flux futurs attendus des renouvellements et ventes croisées de nouveaux produits auprès de la clientèle connue et identifiée au moment de l'acquisition. Ces projections incluent des hypothèses de sinistralité, de frais et de revenus financiers ou peuvent être estimées sur la base de la valeur des affaires nouvelles. Conformément aux principes comptables appliqués avant la conversion aux normes *IFRS* et dont l'utilisation est toujours autorisée par la norme *IFRS 4*, les versements libres futurs liés aux contrats acquis sont également pris en compte dans la valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis.

Les actifs incorporels qui peuvent être évalués séparément peuvent aussi être évalués sous l'angle des moyens marketing acquis qui permettront de générer ces flux futurs.

La nature des actifs incorporels reconnus est cohérente avec les méthodes de valorisation de l'entité acquise utilisées au moment de son acquisition.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, seuls les coûts de restructuration mesurables de façon fiable et qui correspondent à une obligation de la société acquise existant préalablement à la date d'acquisition, sont inclus dans les provisions pour restructuration enregistrées au bilan de la société acquise, à la date d'acquisition.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est mesuré à la juste valeur et correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus vis-à-vis des précédents détenteurs de la société acquise et des actions émises par le Groupe.

Le coût d'acquisition inclut tout élément conditionnel (ajustement du prix d'acquisition dépendant d'un ou plusieurs événements futurs). Lors de l'évaluation du montant de l'ajustement, il convient de retenir des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour la valorisation des actifs incorporels (telle que la valeur des portefeuilles de contrats d'une société d'assurance acquise). Pour les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2009, tout élément conditionnel du prix d'acquisition est inclus dans celui-ci dès lors que l'ajustement est probable et peut être évalué de façon fiable. Si les événements futurs ne se réalisent pas ou si l'estimation doit être révisée, le coût d'acquisition continue à être ajusté avec une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition et / ou sur la valorisation des actifs et passifs de l'entité acquise. Pour les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009, tout changement, après la date d'acquisition, dans l'estimation de l'ajustement du prix, est comptabilisé au compte de résultat.

Les coûts de transaction liés à un regroupement d'entreprises sont enregistrés au compte de résultat lorsqu'ils sont supportés.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée en plusieurs étapes, tout intérêt non assorti de contrôle qui était précédemment détenu par le Groupe est mesuré à sa juste valeur, l'ajustement en résultant étant enregistré au compte de résultat. De façon similaire, quand une acquisition complémentaire modifie le niveau de contrôle, celui-ci passant de l'influence notable ou d'un contrôle conjoint à l'exercice du contrôle, tout investissement préexistant dans l'ancienne entreprise associée / co-entreprise, est réévalué à sa juste valeur, le gain ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat (avec également, en conséquence, un changement dans le montant de l'écart d'acquisition par rapport au montant antérieurement reconnu).

Tout intérêt non assorti de contrôle est mesuré, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à sa juste valeur, soit à son intérêt proportionnel dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

Lorsque l'opération est effectuée en devises étrangères, le cours de change retenu est celui du jour de l'opération ou le jour du début de la transaction si celle-ci s'étale dans le temps.

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à l'excès du (a) cumul du coût du regroupement d'entreprises, de la valeur de tout intérêt non assorti de contrôle dans la société acquise, et, pour les regroupements d'entreprises effectués en plusieurs étapes, de la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de tout investissement précédemment détenu par le groupe, par rapport au (b) montant net des actifs identifiables acquis et passifs assumés à la date d'acquisition.

La différence positive entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels acquis représente l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et est converti en euros à la date de clôture.

Si ce coût d'acquisition est inférieur au montant net des actifs identifiables acquis et passifs assumés, à la date d'acquisition, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts d'acquisition peuvent être modifiés dans les douze mois à compter de la date d'acquisition, sur la base des nouvelles informations disponibles permettant de finaliser la comptabilisation initiale de la transaction. Dans ce cas, les informations fournies à titre de comparaison sont présentées comme si la comptabilisation initiale avait été finalisée à la date d'acquisition.

Si après une période de douze mois, un impôt différé actif initialement considéré comme non recouvrable répond finalement aux critères de comptabilisation, le gain d'impôt correspondant est enregistré dans le compte de résultat consolidé, sans ajustement correspondant de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels (« Assurance vie, épargne, retraite », « Assurance dommages », « assurance internationale », « Gestion d'Actifs » et « Activités bancaires ») aux unités génératrices de trésorerie correspondant : (i) aux différentes sociétés (ou portefeuilles) acquises, en fonction de leur rentabilité attendue, (ii) aux entités déjà présentes dans le Groupe AXA qui bénéficieront des synergies attendues du regroupement avec les activités acquises. Cette allocation de l'écart d'acquisition est utilisée à la fois pour la présentation des résultats par segment et pour les tests de dépréciation.

ACQUISITION ET VENTE D'INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE DANS UNE FILIALE CONTRÔLÉE

Les opérations d'achat et de vente d'intérêts non assortis de contrôle dans une filiale contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé, sont enregistrées au sein des capitaux propres (y compris les coûts de transaction directs).

En cas de perte de contrôle de la filiale, le gain ou la perte correspondant est enregistré en résultat. Par ailleurs, si le Groupe conserve un investissement dans l'entité, celui-ci est réévalué à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en résultat.

ENGAGEMENTS DE RACHAT D'INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE

Lors de l'acquisition du contrôle d'une filiale, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires non assortis de contrôle. La reconnaissance de l'option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat.

Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel exerçable au gré du détenteur de l'option, l'option est comptabilisée en dette. La contrepartie de cette dette ne faisant l'objet d'aucune précision dans le corps de normes IFRS actuel et l'« Agenda Committee » de l'IFRIC ayant décidé en 2006 de ne pas se prononcer sur le traitement de ces opérations, la méthode adoptée par le Groupe consiste à : (i) reclasser en dettes les intérêts non assortis de contrôle représentatifs d'une quote-part des capitaux propres de la filiale, (ii) réévaluer cette dette à la valeur actualisée du prix de l'option, (iii) comptabiliser la différence soit en augmentation de l'écart d'acquisition, pour les engagements de rachat qui existaient déjà avant le 1^{er} janvier 2009, soit en diminution des capitaux propres (part du Groupe) pour les engagements de rachat contractés à compter du 1^{er} janvier 2009, dans la mesure où il n'y a pas transfert immédiat des risques et bénéfices. De façon similaire, les variations ultérieures de la valeur de cette dette sont enregistrées en contrepartie de l'écart d'acquisition pour les engagements de rachat antérieurs au 1^{er} janvier 2009 et en contrepartie des capitaux propres (part du Groupe) pour les engagements de rachat conclus à partir de cette date.

TRANSACTIONS INTRAGROUPES

Les transactions intragroupes, y compris les dividendes internes, les dettes et créances et les gains ou pertes liés à ces transactions sont éliminées :

- En totalité pour les filiales contrôlées ;
- À hauteur de la quote-part d'AXA pour les sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement.

L'impact sur le résultat des transactions entre sociétés consolidées est toujours éliminé, à l'exception des pertes internes présentant un caractère durable qui sont maintenues.

Lorsqu'un actif, objet d'une cession interne, n'est pas destiné à être conservé de façon durable au sein du Groupe, un impôt différé est constaté en contrepartie de l'impôt courant calculé sur la plus ou moins-value réalisée. L'incidence sur le compte de résultat de l'éventuelle participation aux bénéfices due aux assurés au titre de cette transaction est également éliminée, une participation aux bénéfices différée étant portée à l'actif du bilan.

Par ailleurs, le transfert de titres d'une entreprise consolidée entre deux entreprises consolidées mais détenues avec des pourcentages d'intérêts différents n'affecte pas le résultat du Groupe à l'exception des éventuels impôts et participation aux bénéfices due aux assurés comptabilisés au titre de la transaction qui sont maintenus dans les comptes consolidés. Ces transferts ont également une incidence, qui trouve sa contrepartie dans les intérêts minoritaires, sur les capitaux propres du Groupe. Cette incidence est isolée sur la ligne « Autres variations » de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

1.4. CONVERSION DES COMPTES ET TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la devise de présentation du Groupe.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis dans la devise de présentation selon la méthode suivante :

- Les actifs et passifs des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros sur la base des taux de change à la clôture ;

- Les charges et produits sont convertis aux taux de change moyens de la période ;
- Toutes les différences de change qui en résultent sont enregistrées comme une composante distincte des capitaux propres (écarts de conversion).

Au niveau de chaque entité, les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transactions. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, comme décrit ci-après au paragraphe 1.9.

Comme mentionné au paragraphe 1.3.2, l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et est converti en euros à la date de clôture.

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une filiale étrangère, des emprunts et des instruments de devise désignés comme des instruments de couverture de cet investissement, sont enregistrés dans les capitaux propres en écarts de conversion et constatés en résultat lors de la cession de l'investissement net couvert.

Les écarts de change sur actifs financiers monétaires classés en actifs disponibles à la vente sont enregistrés en produits ou charges de la période pour la partie correspondant au coût amorti. Les écarts de change résiduels relatifs aux changements de juste valeur sont enregistrés en capitaux propres.

1.5. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle présentée dans les états financiers et le rapport annuel d'AXA reflète les segments opérationnels d'activité. Elle est fondée sur cinq lignes de métiers : « Assurance vie, épargne, retraite », « Assurance dommages », « assurance internationale », « Gestion d'Actifs » et « Activités bancaires ». Un segment supplémentaire intitulé « Holdings » inclut les activités non opérationnelles.

1.6. ACTIFS INCORPORELS

1.6.1. Écart d'acquisition et dépréciation de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie et n'est donc pas amorti. Il est sujet à des tests de dépréciation au moins une fois par an. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

Les tests de dépréciation d'écart d'acquisition, réalisés au moins une fois par an, sont fondés sur les unités génératrices de trésorerie en utilisant une analyse multicritères (les paramètres incluent la valeur des actifs, les profits futurs d'exploitation, la part de marché) afin de déterminer d'éventuelles évolutions défavorables significatives. Cette analyse tient également compte de l'interdépendance des transactions à l'intérieur des sous-groupes. Au sein de chaque unité génératrice de trésorerie, une comparaison est effectuée entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, cette dernière correspondant à la valeur la plus haute entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond aux actifs nets et aux revenus futurs attendus des portefeuilles existants et des affaires nouvelles, en prenant en compte les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie. La valeur des revenus futurs attendus est estimée sur la base des valorisations des

portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement (« embedded au bilan ») publiés par AXA ou de calculs similaires pour les autres activités. Les justes valeurs nettes des coûts de cession sont quant à elles fondées sur différents multiples de valorisation.

1.6.2. Valeurs des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis

La valeur de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire acquis comptabilisée lors d'un regroupement d'entreprises (voir paragraphe 1.3.2) est amortie en fonction de l'émergence des profits sur la durée de vie du portefeuille de contrats. De manière similaire au test de suffisance du passif (voir paragraphe 1.13.2), un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

1.6.3. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles incluent des logiciels développés pour un usage interne dont les coûts directs font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base de la durée de vie estimée des immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également la valeur de la relation clientèle ainsi que les accords de distribution valorisés lors de regroupements d'entreprises, si leur juste valeur peut être mesurée de manière fiable et s'il est probable que le Groupe bénéficiera des avantages économiques attribuables à ces actifs. Lorsque ces actifs ont une durée d'utilité finie, ils font l'objet d'un amortissement sur cette durée de vie. Dans tous les cas, ils font l'objet d'un test de dépréciation, à chaque clôture pour les actifs ayant une durée d'utilité finie et annuellement pour les autres actifs. En cas de baisse de valeur significative, une provision pour dépréciation est constatée à hauteur de la différence entre la valeur au bilan et le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de leur juste valeur nette de coûts de cession.

1.6.4. Frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance vie et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéficiaires – Frais exposés à l'origine des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Les frais variables engagés lors de la souscription de contrats d'assurance et de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire dans le cadre de la souscription d'affaires nouvelles sont portés à l'actif de l'état de la situation financière. Les frais d'acquisition ainsi reportés sont amortis sur la durée de vie des contrats en proportion de l'émergence attendue des profits futurs. En liaison avec le test de suffisance du passif (voir paragraphe 1.13.2), la recouvrabilité de cet actif est testée : la partie des frais d'acquisition qui, à la clôture de la période, s'avère non couverte par des profits futurs bruts estimés n'est pas considérée comme recouvrable et est donc constatée en charge.

Pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, un actif similaire est comptabilisé, mais son montant est limité aux coûts directement rattachés à la prestation de gestion d'actifs. Cet actif est amorti en tenant compte des projections de prélèvements collectés sur la durée de vie des contrats. L'amortissement des frais reportés exposés à l'origine est revu à chaque date de clôture afin de refléter les écarts d'expérience observés et les changements d'hypothèses. Cet actif fait également l'objet de tests de recouvrabilité.

Les frais d'acquisition reportés et assimilés sont comptabilisés bruts de chargements et de prélèvements non acquis.

Ces chargements et prélèvements non acquis sont enregistrés séparément comme des provisions et sont amortis sur la durée de vie du contrat selon des règles identiques à celles utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition et assimilés.

1.7. PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE, DU SECTEUR BANCAIRE ET AUTRES ACTIVITÉS

Les placements comprennent l'immobilier de placement, les instruments financiers et notamment les actions, les obligations et les prêts.

1.7.1. Immobilier de placement

L'immobilier de placement (à l'exclusion des immeubles de placement adossés totalement ou partiellement à des passifs de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré et à des contrats « with-profit ») est comptabilisé au coût. Les composants des immeubles sont amortis sur leur durée estimée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

En cas de moins-value latente de plus de 15 %, une dotation aux provisions pour dépréciation est enregistrée, égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immeuble de placement et sa juste valeur fondée sur une évaluation indépendante. Par ailleurs, au niveau de chaque entité, si le montant cumulé des moins-values latentes inférieures à 15 % (sans compensation avec les plus-values latentes) dépasse 10 % du coût net cumulé des actifs immobiliers, une dotation aux provisions pour dépréciation supplémentaire est enregistrée ligne par ligne, jusqu'à ce que le seuil de 10 % ne soit plus excédé.

Durant les périodes suivantes, si la différence (positive) entre la juste valeur et la valeur nette comptable atteint 15 % ou plus, alors les provisions pour dépréciation précédemment enregistrées sont reprises à hauteur de la différence entre (a) la valeur nette comptable et (b) le montant minimal entre la juste valeur et le coût amorti (avant dépréciation).

L'immobilier de placement, adossé totalement ou partiellement aux passifs de :

- Contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré ;
- Polices « with-profit » dont la rémunération est fondée sur des actifs immobiliers,

est comptabilisé à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant enregistrées en résultat.

1.7.2. Classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes, selon l'intention et la capacité à les détenir :

- Actifs détenus jusqu'à échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- Prêts et créances (y compris les obligations non cotées) comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat ;
- Actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, est utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- Les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur permet de réduire la dissymétrie comptable, et notamment :
 - Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés,
 - Les actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par IAS 39,
 - Les dettes détenues par les fonds obligataires structurés, principalement des CDO (Collateralized Debt Obligations) et contrôlés et consolidés par le Groupe ;
- Les groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée sur la base de juste valeur : il s'agit essentiellement des titres détenus par des fonds d'investissement consolidés, gérés sur la base de la politique de gestion des risques du Groupe (« Satellite Investment Portfolios », voir la définition ci-après).

En pratique, les actifs détenus via les fonds d'investissement consolidés sont classés :

- Soit au sein des « Core Investment Portfolios » qui comprennent les actifs adossés aux passifs des contrats d'assurance et d'investissement, gérés selon la stratégie de gestion Actif / Passif (ALM) d'AXA ;
- Soit au sein des « Satellite Investment Portfolios », reflétant l'allocation stratégique d'actifs fondée sur une gestion dynamique visant à optimiser la rentabilité.

Les titres sous-jacents inclus dans les « Core Investment Portfolios » sont classés en « actifs disponibles à la vente » à moins qu'ils ne soient associés à une relation de couverture qualifiée ou plus généralement dans le cas où le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable. Comme mentionné ci-dessus, les instruments financiers des « Satellite Investment Portfolios » sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisée en résultat.

Les actifs « disponibles à la vente », ceux détenus à des fins de transaction, les actifs désignés à la juste valeur (avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat) et tous les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, c'est-à-dire le prix auquel un actif pourrait faire l'objet d'un échange entre des négociateurs informés à des conditions de marché concurrentielles. Le Groupe applique la hiérarchie de détermination de la juste valeur d'IAS 39 comme l'explique plus en détail la Note 9.9.

Les prêts non comptabilisés à la juste valeur sont valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

À chaque date d'arrêt des comptes, AXA vérifie si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers valorisé au coût (amorti) ou classé en « disponible à la vente » est durablement déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une dépréciation lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Pour les obligations « détenues jusqu'à échéance » ou « disponibles à la vente », une dotation aux provisions pour dépréciation respectivement fondée sur les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt initial effectif ou sur la juste valeur, est enregistrée en compte de résultat s'il est probable que les flux futurs de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts

du fait de la survenance d'un incident de crédit chez l'émetteur des titres. L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ne constitue pas, en lui-même, une preuve de perte de valeur. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision pour dépréciation peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Pour les actions disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de sa valeur au bilan est une indication de perte de valeur. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de six mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture. Si une telle situation existe pour un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée dans le compte de résultat, est reprise des capitaux propres et fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat. Les provisions pour dépréciation sur actions enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Pour les prêts disponibles à la vente, la provision pour dépréciation est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt, en se basant sur le prix du marché du prêt, ou sur la juste valeur de la garantie.

Pour les actifs comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et les investissements classés en « actifs détenus jusqu'à échéance » ou les actifs figurant dans la catégorie « prêts et créances », le test de dépréciation est d'abord réalisé sur une base unitaire. Un test collectif est ensuite réalisé pour des groupes d'actifs ayant des risques similaires.

Les méthodes de calcul des valeurs nettes comptables des actifs cédés (coût moyen, premier entré premier sorti...) dépendent des gestions Actif / Passif (ALM), mises en place localement compte tenu des engagements spécifiques existant vis-à-vis des assurés. Ces méthodes peuvent être différentes au niveau du Groupe dès lors qu'elles sont appliquées de façon permanente au niveau de chaque entité.

1.8. PLACEMENTS EN REPRÉSENTATION DES CONTRATS DONT LE RISQUE FINANCIER EST SUPPORTÉ PAR L'ASSURÉ

Dans l'état de la situation financière, les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés sont présentés dans un poste séparé. Les passifs correspondant à ces actifs sont également présentés de façon symétrique dans un poste spécifique du passif de l'état de la situation financière. Cette présentation est pertinente et conforme à l'ordre de liquidité croissante recommandé par IAS 1 pour les institutions financières sachant que les risques sont supportés par les assurés, quelle que soit la nature des actifs adossés aux passifs (immobilier de placement, obligations, actions, etc.). Le détail de ces actifs est publié dans les notes annexes.

1.9. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont comptabilisés dans

le compte de résultat à moins que les instruments dérivés ne fassent partie d'une relation de couverture qualifiée, comme décrite ci-après. Le Groupe désigne certains dérivés en tant que : (i) couvertures de la juste valeur d'actifs ou du passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couverture de juste valeur) ; ou (ii) couvertures de transactions futures hautement probables (couvertures de flux de trésorerie) ; ou (iii) couvertures d'investissements nets dans des opérations étrangères.

Le Groupe documente à l'origine la relation de couverture ainsi que ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion de risques et la stratégie de couverture. Le Groupe formalise également l'efficacité de la couverture, à la fois lors de sa mise en place et sur la durée de la couverture, en indiquant l'efficacité réelle ou attendue des produits dérivés de couverture dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qualifiés de couverture de juste valeur et les variations de juste valeur des actifs et passifs dont le risque est couvert sont enregistrées dans le compte de résultat.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La part efficace de variation de juste valeur des instruments dérivés désignés et qualifiés de couvertures de flux de trésorerie est enregistrée en capitaux propres. Le gain ou la perte relatif à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés du gain ou de la perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la transaction couverte future est comptabilisée). Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est alors comptabilisé en résultat en même temps que la transaction future initialement couverte impacte elle-même le compte de résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET

La comptabilité de couverture d'investissements nets des opérations étrangères est identique à celle de la couverture des flux de trésorerie. Le gain ou la perte sur l'instrument de couverture lié à la part efficace de la couverture est enregistré en capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la part inefficace est immédiatement enregistré dans le compte de résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat lors de la cession de l'entité étrangère.

PRODUITS DÉRIVÉS NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS REQUISES PAR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les variations de juste valeur de tous les autres instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises par la comptabilité de couverture sont immédiatement enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe détient des actifs financiers qui comportent des produits dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont enregistrés séparément et évalués à la juste valeur dans le compte de résultat, si l'impact est jugé significatif.

Pour la présentation au bilan, les produits dérivés sont rattachés aux actifs ou passifs couverts, que ces produits dérivés remplissent ou non les critères de comptabilité de couverture.

Les raisons et les conditions d'utilisation des dérivés par le Groupe sont détaillées en Note 19.

1.10. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE DONT CEUX RELATIFS À DES ABANDONS D'ACTIVITÉ

Cette catégorie comprend les actifs, notamment des immeubles ou activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actifs et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés au bilan dans des postes d'actifs et de passifs séparés. Les comptes de passifs (hormis les fonds propres) des filiales destinées à être cédées sont comptabilisés séparément au passif du bilan consolidé, sans compensation avec les actifs.

Dans le cas d'un abandon d'activité représentant soit une ligne de métier, une zone géographique principale et distincte ou une filiale acquise uniquement dans l'optique de la revendre, la contribution après impôts est comptabilisée sur une ligne particulière du compte de résultat. À des fins de comparabilité, les mêmes principes sont appliqués dans la présentation des comptes de résultat des exercices précédents inclus dans les états financiers. Ce poste séparé comprend également la plus ou moins-value après impôts enregistrée lors de la cession de l'activité à la date de la perte de son contrôle.

Des informations complémentaires sur les données figurant au bilan et dans le compte de résultat sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les espèces disponibles. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à court terme qui sont convertibles facilement en espèces et qui ne subissent qu'une faible volatilité.

1.12. CAPITAUX PROPRES TOTAUX

1.12.1. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs.

Les coûts complémentaires, nets de taxes, directement imputables à l'émission d'un instrument de capitaux propres viennent en déduction de la valeur de l'instrument émis.

1.12.2. Dettes subordonnée à durée indéterminée

La classification des dettes subordonnée à durée indéterminée, ainsi que de la charge d'intérêt correspondante le cas échéant, entre les postes de capitaux propres (dans le poste « Autres réserves ») ou de dettes s'effectue sur la base des clauses des contrats, sans prendre en considération les perspectives de remboursement éventuel lié à des contraintes économiques (surcoût lié aux clauses de majoration d'intérêts ou pression des actionnaires pour le paiement d'un dividende, par exemple).

1.12.3. Instruments financiers composés

Tout instrument financier émis par le Groupe comportant à la fois une composante de capitaux propres (par exemple, une

option permettant de convertir un instrument de dette en un instrument de capitaux propres de la Société) et un instrument de dette (comportant une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie) est classé distinctement au passif de l'état de la situation financière, la composante de capitaux propres étant présentée en capitaux propres du Groupe (dans le poste « Autres réserves »). Les profits et les pertes associés à des remboursements ou des refinancements de la composante de capitaux propres sont présentés en variation de capitaux propres.

1.12.4. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (actions propres) et les coûts directement associés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés. Lorsque ces titres sont par la suite vendus, ou réémis, toute contrepartie reçue est enregistrée dans les capitaux propres consolidés, nette d'impôts et des coûts directement associés.

Par exception, les titres d'autocontrôle détenus par les fonds contrôlés ne sont pas retraités pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, du fait de la nature de ces contrats. L'ensemble des risques et des bénéfices générés par la détention de ces titres est en effet complètement alloué aux détenteurs de ces contrats.

1.13. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

1.13.1. Classification des contrats

Le Groupe émet des contrats qui transfèrent un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux.

Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance, sont les contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Ces contrats peuvent également transférer un risque financier de l'assuré vers l'assureur. Les contrats d'investissement sont les contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

Certains contrats d'assurance et d'investissement comportent une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cet élément donne droit au titulaire du contrat de recevoir en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- Qui représentent normalement une quote-part significative des avantages contractuels ;
- Dont le montant et/ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du Groupe ;
- Qui contractuellement sont fondées sur la performance d'un ensemble de contrats, les rendements de placements d'un portefeuille d'actifs ou le résultat de la Société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Pour certains types de contrats d'assurance ou d'investissement, le risque financier est supporté par l'assuré. De tels contrats correspondent notamment à des contrats en unités de compte.

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement en six catégories :

- Passifs liés à des contrats d'assurance ;
- Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré ;
- Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;

- Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire dont le risque financier est supporté par l'assuré, c'est-à-dire correspondant à des contrats en unités de compte ou des contrats multi-fonds qui comportent un fonds non libellé en unités de compte avec une participation discrétionnaire ;
- Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré et sans participation discrétionnaire.

1.13.2. Contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Conformément à IFRS 4, les règles de comptabilisation et décomptabilisation décrites ci-après reposent sur les principes comptables AXA existant avant l'adoption des IFRS, à l'exception de l'élimination de la provision d'égalisation, des changements sélectifs de principes autorisés par IFRS 4 (voir ci-après), l'extension de la comptabilité reflet et à moins qu'IAS 39 ne s'applique.

Les principes comptables qui s'appliquaient avant les IFRS et qui sont toujours en vigueur après la conversion aux normes IFRS ont pour principales caractéristiques les éléments suivants :

- Les provisions doivent être suffisantes ;
- Les provisions d'assurance Vie ne peuvent pas être actualisées en utilisant un taux supérieur au rendement prudemment estimé des actifs ;
- Les coûts d'acquisition sont reportés dans la mesure où ils sont recouvrables, et amortis sur la base de l'émergence des profits bruts estimés sur la vie des contrats ;
- Les provisions de sinistres représentent le coût ultime estimé. Les provisions relatives aux sinistres survenus ne sont en général pas actualisées, sauf dans des cas limités (un détail des provisions actualisées est fourni en Note 14.9).

PROVISIONS PRÉ-SINISTRES

Les provisions pour primes non acquises constatent la part, calculée *pro rata temporis*, des primes émises et des primes restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat ou, à défaut, de son terme.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie traditionnels (c'est-à-dire comportant un risque significatif de mortalité) sont calculées, sous réserve de l'homogénéité des méthodes utilisées avec les principes du Groupe conformément aux principes en vigueur dans chaque pays, de façon prospective, sur la base d'hypothèses de taux de rendement, de mortalité/morbidité et de frais de gestion.

En cas de changement de table de mortalité, une provision supplémentaire correspondant à l'écart entre les provisions calculées selon l'ancienne et la nouvelle table de mortalité doit être constituée.

Les provisions mathématiques des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (dénommés auparavant « contrats d'épargne » dans les principes comptables AXA), comportant un risque faible de mortalité et de morbidité, sont déterminées à l'aide d'une approche prospective basée sur des taux d'escompte fixés à l'origine, dont les résultats sont similaires à ceux résultant d'une approche rétrospective (calcul d'une épargne acquise ou « account balance »).

Les taux d'escompte utilisés au sein du Groupe sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Une partie de la provision pour participation aux bénéfices vie est incluse dans les provisions mathématiques selon le degré d'incorporation de la participation stipulée dans les contrats d'assurance vie qui prévoient le versement aux assurés d'une participation assise sur les résultats enregistrés au titre de ces contrats.

Le poste « Passifs relatifs à la participation aux bénéfices » comprend la totalité du « Fund for Future Appropriation » des contrats « with-profit » britanniques, qui a principalement pour objet de couvrir les engagements au titre des « terminal bonus » futurs conformément aux termes de ces contrats. L'ensemble constitué par les provisions sur les contrats « with-profit » et le « Fund for Future Appropriation » varie avec la valeur de marché des actifs adossés aux fonds « with-profit » participants. Les provisions techniques sont évaluées sur une base « réaliste » conformément au standard comptable britannique FRS 27 et de façon homogène à la pratique des compagnies d'assurance britanniques pour ces contrats.

Lorsque des passifs sont transférés à l'extérieur des fonds « with-profit » britanniques avec les actifs adossés, le Groupe n'est pas autorisé à reclasser ces actifs, jusque-là désignés « with-profit » britanniques et donc comptabilisés en juste valeur, avec la variation de la juste valeur enregistrée en résultat, dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, laquelle aurait permis un traitement comptable pertinent, symétrique à l'évaluation traditionnelle des passifs « non-profit » britanniques. Les actifs devant continuer à être enregistrés en juste valeur avec la variation de la juste valeur enregistrée en résultat, le Groupe a décidé, afin de minimiser l'inadéquation comptable entre les passifs et les actifs adossés, d'utiliser l'option, autorisée par IFRS 4.24, de remesurer ces provisions : cette réévaluation est effectuée à chaque clôture des comptes sur la base des projections des garanties et prend en considération les taux d'intérêt et les autres hypothèses de marché. Ce changement de principe comptable a été adopté au 31 décembre 2009 et s'appliquera à l'avenir à tout transfert de passifs et d'actifs correspondants à l'extérieur des fonds « with-profit ».

Pour les contrats d'assurance ainsi que pour les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, lorsque les contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances de provision éventuelles liées à des rendements futurs trop faibles sont immédiatement constatées.

Sauf lorsque ces garanties sont couvertes par un programme de gestion des risques faisant appel à l'utilisation d'instruments dérivés (voir paragraphe suivant), les garanties plancher, offertes au titre des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré et classés dans la catégorie des contrats d'assurance en raison de l'existence de ces garanties ou dans la catégorie des contrats d'investissement avec participation au bénéfice discrétionnaire, sont provisionnées de façon sur la durée du contrat sur la base d'une approche prospective : la valeur actuelle des prestations futures à verser aux assurés en cas de déclenchement des garanties est estimée sur la base de scénarios raisonnables. Les hypothèses principales de ces scénarios portent sur les rendements financiers et leur volatilité, les taux de rachat et la mortalité. Cette valeur actuelle des prestations futures est provisionnée de telle sorte que le coût total moyen des garanties soit reconnu en fonction de l'émergence des prélèvements sur la durée de vie des contrats.

Certaines garanties plancher telles que les garanties plancher en cas de décès et les garanties de revenus minimum « Guaranteed Minimum Death ou Income Benefit » (« GMDB » ou « GMIB ») ou certaines garanties de performance proposées par les traités de réassurance sont couvertes par un programme de gestion

des risques faisant appel à l'utilisation d'instruments dérivés. Afin de réduire la dissymétrie comptable entre la valorisation des passifs et la valorisation des dérivés de couverture, AXA a choisi d'appliquer l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer les provisions : cette réévaluation est faite à chaque arrêté des comptes sur la base d'une projection des garanties reflétant les taux d'intérêt et autres hypothèses courantes de marché. Son effet sur la période en cours étant constaté par résultat de façon symétrique à l'effet de la réévaluation des instruments dérivés utilisés en couverture. Ce changement de principes comptables a été appliqué à la date de passage aux IFRS le 1^{er} janvier 2004 aux portefeuilles de contrats couverts par le programme de gestion des risques à cette date. Tout portefeuille de contrats couvert par le programme de gestion des risques postérieurement à cette date est réévalué dans les mêmes conditions à compter de la date d'application du programme.

PROVISIONS POST-SINISTRES

Provisions de sinistres (contrats d'assurance vie et non vie)

Les provisions de sinistres ont pour objet la couverture du coût total à terminaison des sinistres survenus. À l'exception des provisions pour rentes invalidité et incapacité qui font l'objet d'une actualisation, elles ne sont pas escomptées.

Ces provisions couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés, et l'ensemble des frais liés à la gestion de ces sinistres. Elles sont estimées sur la base de données historiques, des tendances actuelles de sinistralité, et prennent en compte les cadences de règlement observées dans l'ensemble des branches d'assurance, ainsi que les évolutions attendues en matière d'inflation, de réglementation ou de tout autre facteur ayant une influence sur les montants qui seront dus.

Provisions pour chargevements non acquis

Les chargevements perçus à l'émission du contrat pour couvrir des prestations de services futures sont reportés et reconnus en résultat sur la base des mêmes critères d'amortissement que ceux utilisés pour les frais d'acquisition reportés (cf. paragraphe 1.6.4).

Comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Conformément à l'option offerte par IFRS 4, la comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. La comptabilité reflet affecte les provisions techniques, les frais d'acquisition et la valeur de portefeuilles des contrats acquis afin de refléter l'impact des plus ou moins-values latentes sur l'évaluation des passifs et actifs d'assurance de manière similaire à l'impact qu'ont les profits ou pertes réalisés sur cessions d'actifs. Lorsque des plus ou moins-values latentes sont constatées, une provision pour participation aux bénéfices différée (active ou passive) est enregistrée. Celle-ci correspond à la participation discrétionnaire attribuable à l'assuré et est généralement déterminée en appliquant aux plus et moins-values latentes le taux de participation estimé sur la base des obligations implicites dans chacun des environnements concernés.

Les pays où les portefeuilles de contrats avec participation sont significatifs sont la Suisse (par exemple le « legal quote » pour des polices d'assurance de groupe), l'Allemagne et la France où des pourcentages minimums sont fixés respectivement à 90 % et 85 %, la base de calcul pouvant inclure des revenus financiers mais aussi d'autres éléments comme en Allemagne ou en Suisse. Les produits avec participation sont moins développés aux États-Unis et au Japon.

La participation discrétionnaire estimée de ces contrats est entièrement reconnue dans les passifs. En conséquence, aucun élément n'est enregistré en fonds propres et AXA n'est pas tenu de vérifier que le passif constaté pour l'ensemble du contrat n'est

pas inférieur au montant qui résulterait de l'application de IAS 39 à l'élément garanti.

Lorsqu'une moins-value latente nette (variation latente de la juste valeur, dépréciation, charge liée...) est comptabilisée, une participation différée active peut être enregistrée seulement dans la mesure où il est hautement probable qu'elle pourra dans le futur être imputée, par entité, aux assurés. C'est le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cessions futurs, soit en étant imputée sur la participation aux bénéfices passive nette dans la valeur des portefeuilles acquis, ou indirectement sur les chargevements sur primes ou autres marges futures.

À toute plus ou moins-value latente sur les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi qu'à toute autre écriture impactant le résultat générant une différence temporaire, est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Tests de recouvrabilité et test de suffisance du passif

Participation différée

Lorsque des actifs de participations différées sont reconnus, le Groupe utilise les analyses de liquidité réalisées par les entités pour apprécier la capacité à détenir les éventuels actifs en situation de moins-value latente à l'origine de ces actifs. Le Groupe effectue également des projections pour comparer la valeur des actifs venant en représentation des contrats d'assurance aux versements qu'il s'attend à devoir effectuer aux assurés.

Test de suffisance du passif

En outre, à chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque entité consolidée pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance, nets de frais d'acquisition reportés, de la valeur de portefeuilles et de la participation différée active ou passive des assurés. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base de critères communs en tenant compte de la manière dont ils ont été acquis, et dont ils sont gérés et dont leur rentabilité est mesurée. Les entités se fondent sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, des coûts de gestion des sinistres et des frais d'administration et tiennent compte des options et garanties incorporées aux contrats, ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces passifs :

- Les tests sont basés sur l'intention et la capacité des entités à détenir les actifs financiers, en fonction de scénarios variés excluant la valeur des affaires nouvelles ;
- Ils incluent des projections sur les cessions futures d'actifs selon des configurations de rachats estimés ;
- Et apprécient dans quelle mesure les gains et pertes en résultant peuvent être alloués/imputés aux assurés (partage des bénéfices entre les assurés et les actionnaires).

Ces tests analysent donc la capacité d'imputer aux assurés la charge estimée des pertes futures sur la base de l'appréciation de l'horizon de détention et la réalisation potentielle de pertes par rapport aux pertes latentes existant à la clôture.

Les risques propres aux contrats (risque d'assurance, risque de marché, risque d'inflation, persistance, antisélection...), susceptibles d'indiquer que l'évaluation des passifs est insuffisante, sont également considérés.

En fonction du type de portefeuille, les flux de trésorerie futurs liés aux investissements et l'actualisation peuvent avoir pour base la meilleure estimation au taux sans risque, en tenant compte de la participation correspondante, ou des scénarios stochastiques dans le cas de garanties plancher. Le test est réalisé soit par comparaison de la provision nette enregistrée (cumul de la provision technique, la provision pour chargements non acquis, la participation différée passive, diminué des coûts d'acquisition reportés, de la valeur de portefeuilles et de la participation différée active) avec une provision calculée directement en actualisant les flux de trésorerie, soit en s'assurant que le profit net actualisé résultant de la reprise de la provision technique est supérieur au cumul des coûts d'acquisition reportés, de la valeur de portefeuilles, de la participation différée active, diminué de la provision pour chargements non acquis et de la participation différée.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat, dans un premier temps, par annulation des frais d'acquisition reportés et de la valeur de portefeuilles acquis dans la limite de leurs montants, puis dans un second temps, par constitution d'une provision pour pertes liées à l'insuffisance de passif pour tout montant excédant les frais d'acquisition et les valeurs de portefeuilles acquis. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

Des sensibilités des :

- Actifs et passifs financiers, et
- Actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement, y compris la valeur des portefeuilles du segment vie, épargne, retraite en cours

aux risques de taux d'intérêt et action sont présentées en Note 4.2.

LES DÉRIVÉS INCORPORÉS DANS LES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE

Les dérivés incorporés répondant à la définition de contrats d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini (par exemple, une valeur de rachat basée sur un montant fixe et un taux d'intérêt) ne sont pas évalués séparément du contrat hôte. Tous les autres dérivés matériels sont évalués séparément à la juste valeur, avec la variation de la juste valeur comptabilisée en résultat, s'ils ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et/ou s'ils ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance.

1.13.3. Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Conformément à IAS 39, ces contrats sont comptabilisés comme des dépôts, avec pour conséquence la non-reconnaissance en compte de résultat des flux de trésorerie correspondant aux primes reçues et aux prestations et sinistres réglés (voir ci-après « Comptabilisation des revenus »). Ces flux de trésorerie doivent plutôt être traités comme des dépôts ou des retraits.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents aux contrats en unités de compte sont évalués, selon les principes comptables existants, en se référant à la valeur de marché des actifs mis en représentation de ces contrats à la date d'arrêté des comptes.

PROVISION POUR PRÉLÈVEMENTS NON ACQUIS

Les prélèvements perçus à l'émission des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire pour couvrir

des prestations de services futures sont reconnus au passif et enregistrés en résultat sur la base des mêmes critères d'amortissement que ceux utilisés pour les frais exposés à l'origine sur ces mêmes contrats (cf. la section 1.6.4).

1.14. RÉASSURANCE : CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les éléments de l'état de la situation financière et de compte de résultat, relatifs aux opérations de cession (et rétrocession) qui remplissent les critères de contrats d'assurance sont comptabilisés de façon similaire aux affaires directes (et aux acceptations) et conformément aux dispositions contractuelles.

1.15. DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement destinées à financer la marge de solvabilité d'une entité opérationnelle ou à acquérir un portefeuille de contrats sont présentées dans l'état de la situation financière de manière distincte des autres dettes.

1.16. AUTRES PASSIFS

1.16.1. Impôt sur les sociétés

La charge (ou gain) d'impôt courant est enregistrée en résultat sur la base des montants estimés à payer (ou à recouvrer) au titre des opérations taxables de l'exercice et sur la base des règles locales d'imposition.

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est notamment comptabilisé pour toute différence temporaire imposable liée à une participation dans une société incluse dans le périmètre de consolidation, à moins que le Groupe ne contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. En particulier, dès lors que des cessions de titres de sociétés consolidées sont prévues, l'écart entre la valeur comptable des titres de participation dans les comptes consolidés et la valeur fiscale de ces titres chez l'entreprise détentrice donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé (y compris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises lorsque le Groupe, en tant qu'acquéreur, a l'intention d'effectuer des cessions externes ou restructurations internes de titres ultérieurement à l'opération d'acquisition). Il en est de même pour les distributions de dividendes décidées ou probables dans la mesure où un impôt de distribution sera dû.

Un passif d'impôt différé lié à la différence temporaire entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un écart d'acquisition déductible fiscalement est constaté dans la mesure où il ne résulte pas de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition. Cet impôt différé n'est repris qu'en cas de dépréciation de l'écart d'acquisition ou cession des titres consolidés correspondants.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont le Groupe

s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. Lorsque l'impôt sur les sociétés est calculé à un taux différent si des dividendes sont versés, l'évaluation des impôts différés retient le taux d'imposition applicable aux bénéficiaires non distribués. Les effets des dividendes sur l'impôt sur les sociétés ne sont comptabilisés que lorsqu'un passif est enregistré au titre du paiement du dividende.

1.16.2. Engagements sociaux

Les engagements sociaux comprennent les sommes qui seront versées aux employés du Groupe AXA à compter de leur départ à la retraite (indemnité de départ, retraite complémentaire, aide médicale). Pour couvrir les engagements de retraite, certaines législations ont autorisé ou imposé la mise en place de fonds dédiés (*plan assets*).

Régimes à cotisations définies : des paiements sont effectués par l'employeur auprès d'un tiers (par exemple, un fonds de pension) qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants de prestations qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe à l'exception de la charge des cotisations payées aux organismes.

Régimes à prestations définies : les régimes à prestations définies se caractérisent par l'évaluation actuarielle des engagements sur la base des règlements internes de chaque régime. La valeur actualisée des prestations futures de l'employeur, DBO (Defined Benefit Obligation), est calculée chaque année sur la base de projections à long terme de taux de croissance des salaires, de taux d'inflation, de table de mortalité, du taux de rotation des effectifs, de la durée résiduelle d'activité et de la revalorisation des rentes. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la Defined Benefit Obligation et les actifs investis en valeur de marché destinés à les couvrir plan par plan. Lorsque le résultat de ce calcul est négatif, une provision pour risques et charges est dotée au passif du bilan. Dans le cas inverse, un actif est comptabilisé au bilan. Les gains et pertes actuariels dus aux écarts constatés par rapport aux estimations et aux changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres (dans l'état des produits et charges reconnus sur la période) en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. De manière symétrique, tout ajustement dû au plafonnement des actifs est enregistré en capitaux propres. Les coûts des services antérieurs non comptabilisés correspondent à la valeur des droits non encore acquis par les employés à la date d'un changement du montant des prestations suite à une modification d'un régime. Ce coût fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits. L'incidence en résultat se rapporte essentiellement au coût des services rendus pendant la période (représentant l'augmentation de la dette actuarielle pour une année d'ancienneté supplémentaire) et à l'intérêt sur la dette actuarielle (représentant le coût d'actualisation sur un an), réduit par le rendement attendu des actifs dédiés aux régimes. Le coût des services antérieurs, les liquidations et les réductions de droits ont aussi un effet en résultat.

1.16.3. Rémunérations en actions

Les plans de rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions du Groupe sont principalement réglés sous forme d'actions.

Tous les plans de rémunération dont le paiement est fondé en actions accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore intégralement acquis au 1^{er} janvier 2004 sont évalués à la juste valeur à la date d'octroi, la charge

correspondante étant constatée au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les plans dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en numéraire sont comptabilisés à leur juste valeur et réévalués à chaque clôture, toute variation de juste valeur étant constatée en résultat.

Le plan d'épargne en actions des salariés, **AXA Shareplan**, établi selon des règles françaises, comprend deux options : une option classique et une option à effet de levier.

Le coût de l'option classique est valorisé conformément aux conclusions de l'ANC en France (« Autorité des Normes Comptables »). Le coût de l'option à effet de levier est établi en tenant compte de la contrainte pour les salariés d'incessibilité des titres pendant cinq ans comme dans l'option classique, mais en incluant en complément la valeur des avantages implicitement supportée par AXA en permettant à ses employés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers.

1.17. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

1.17.1. Provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration autres que ceux qui pourraient être enregistrés à la date d'acquisition dans l'état de la situation financière d'une société acquise font l'objet d'une provision lorsque le Groupe a une obligation présente qui découle d'un contrat, ou un plan de restructuration détaillé et formalisé dont les principales caractéristiques ont été communiquées aux personnes concernées ou à leurs représentants.

1.17.2. Autres provisions et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Il en est de même pour les passifs éventuels, à l'exception de ceux identifiés lors d'un regroupement d'entreprises (cf. section 1.3.2).

Les provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, actualisée au taux sans risque pour les provisions à long terme.

1.18. COMPTABILISATION DES REVENUS

1.18.1. Primes émises brutes

Les primes émises brutes correspondent au montant des primes de l'exercice émises et à émettre tant au titre des contrats d'assurance que d'investissement avec participation discrétionnaire par les sociétés d'assurance et de réassurance, ces primes s'entendant nettes d'annulations et brutes de cessions aux réassureurs. En réassurance, les primes sont enregistrées sur la base des primes déclarées par les sociétés cédantes, et sur la base d'estimations pour primes émises brutes.

1.18.2. Prélèvements issus des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Les primes collectées au titre des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux bénéficiaires sont enregistrées comme des dépôts après déduction des prélèvements. Les revenus de ces contrats sont constitués des prélèvements liés à l'émission, la gestion d'actifs, l'administration et le rachat de ces contrats. Les prélèvements collectés à l'origine destinés à couvrir les services futurs, sont reconnus en résultat sur la durée de vie estimée du contrat (voir « Provisions pour prélèvements non acquis » au paragraphe 1.13.3).

1.18.3. Comptabilité de dépôt (deposit accounting)

Les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux bénéficiaires entrent dans le périmètre de la norme IAS 39. La comptabilité de dépôt s'applique à ces contrats, ce qui implique :

- La reconnaissance des montants collectés directement en dépôts au passif, et non en « Revenus » au compte de résultat ;
- L'enregistrement des sinistres en retraits, sans transiter par le compte de résultat (en dehors d'éventuels prélèvements).

1.18.4. Décomposition des composantes « dépôt »

Le Groupe identifie séparément la composante dépôt d'un contrat d'assurance lorsque cela est requis par IFRS 4, à savoir lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe peut mesurer séparément la composante « dépôt » (y compris toute option de rachat incorporée, c'est-à-dire sans prendre en compte la composante « assurance ») ;
- Les méthodes comptables du Groupe ne lui imposent pas autrement de comptabiliser l'ensemble des obligations et des droits générés par la composante « dépôt ».

À ce jour, il n'y a pas de situations, au sein du Groupe, dans lesquelles ces deux conditions sont remplies. Conformément aux principes d'IFRS 4, le Groupe continue à suivre les principes comptables appliqués précédemment par AXA aux contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation au bénéfice discrétionnaire. Selon ces principes, il n'y a pas de situations dans lesquelles tous les droits et obligations liés aux contrats ne seraient pas comptabilisés.

1.18.5. Variation de primes non acquises, nettes de chargements et prélèvements non acquis

Les variations de primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis comprennent les variations de provisions pour primes non acquises inscrites au passif (voir « Provisions pour primes non acquises » au paragraphe 1.13.2) ainsi qu'avec les variations de chargements et prélèvements non acquis. Les chargements et prélèvements non acquis sont destinés à couvrir les prestations de services futurs et sont reconnus en résultat sur la durée de vie estimée des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (voir « Provisions pour chargements non acquis » au paragraphe 1.13.2) et des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire (voir « Provisions pour prélèvements non acquis » au paragraphe 1.13.3).

1.18.6. Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire comprend tous les revenus et dépenses provenant des activités bancaires, y compris les charges d'intérêts et les commissions bancaires.

Il exclut les charges d'exploitation bancaire et les provisions pour dépréciation sur créances et prêts douteux, qui sont enregistrées dans la rubrique « Charges d'exploitation bancaire ».

1.18.7. Revenus des autres activités

Les revenus des autres activités incluent principalement :

- Les revenus perçus par les sociétés d'assurance sur des activités annexes, notamment les commissions reçues sur la vente ou la distribution de produits financiers ;
- Les commissions reçues au titre des activités de gestion d'actifs ;
- Les loyers perçus par les sociétés foncières.

1.18.8. Résultat financier hors coût de l'endettement net

Le résultat financier hors coût de l'endettement net inclut :

- Les revenus financiers sur placements des activités non bancaires, présentés nets de dotations aux amortissements sur immeubles de placement (pour les immeubles d'exploitation, les charges d'amortissement sont comprises dans le poste « Frais d'administration »). Cette ligne inclut les intérêts calculés conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif pour les obligations et les dividendes reçus des actions ;
- Les frais de gestion des placements hors coût de l'endettement ;
- Les plus ou moins-values réalisées nettes de reprises de provisions pour dépréciation suite à cession ;
- La variation des plus et moins-values latentes des actifs évalués en juste valeur dont les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat ;
- La variation des provisions pour dépréciation sur placements (hors reprises suite à cession).

Pour les activités bancaires, les produits et charges d'intérêts liés à l'activité bancaire figurent dans le poste « Produit net bancaire » (cf. section 1.18.6).

Lorsqu'une opération en capital (autre qu'interne au Groupe) se traduit par la réduction de la participation du Groupe au capital d'une entité consolidée, un profit (ou perte) de dilution est enregistré en résultat de la gestion financière. Ce profit (ou perte) correspond à la variation de quote-part de fonds propres de la filiale détenue par AXA avant et après l'opération.

1.19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture concernent les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers :

- Ces événements conduisent à un ajustement des états financiers consolidés s'ils contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture ;
- Si tel n'est pas le cas, ces événements se traduisent par la publication d'informations supplémentaires en annexes dans la mesure où celles-ci sont jugées pertinentes et significatives.

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

2.1.1. Liste des principales sociétés consolidées par intégration globale

Société mère et holdings intermédiaires	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA		Mère		Mère	
AXA China		100,00	77,50	100,00	77,18
AXA France Assurance		100,00	100,00	100,00	100,00
Colisée Excellence		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Participations II		100,00	100,00	100,00	100,00
Oudinot Participation		100,00	100,00	100,00	100,00
Société Beaujon		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Technology Services		100,00	99,99	100,00	99,99
États-Unis					
AXA Financial, Inc.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA America Holding Inc.		100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni					
Guardian Royal Exchange Plc		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA UK Plc		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA Equity & Law Plc		99,96	99,96	99,96	99,96
Asie Pacifique (hors Japon)					
National Mutual International Pty Ltd ^(a)		100,00	54,07	100,00	53,42
AXA Life Singapore Holding ^(a)		100,00	54,07	100,00	53,42
AXA Asia Pacific Holdings Ltd ^(c)		54,08	54,07	53,42	53,42
AXA India Holding		100,00	77,04	-	-
Japon					
AXA Japan Holding		98,40	98,40	98,40	98,40
Allemagne					
Kölnische Verwaltungen AG für Versicherungswerte		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Konzern AG		100,00	100,00	100,00	100,00
	Rachat des intérêts non assortis de contrôle				
DBV-Winterthur Holding AG		100,00	100,00	98,81	98,81
WinCom Versicherungs-Holding AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Winterthur Beteiligungs-Gesellschaft mbH		100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique					
AXA Holdings Belgium		100,00	100,00	100,00	100,00
Luxembourg					
AXA Luxembourg SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Finance Solutions SARL		100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas					
Vinci BV		100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Entièrement détenue par AXA Asia Pacific Holdings Limited.

(b) « MedLA » : le pays concerné appartient à la Région Méditerranéenne et Amérique Latine.

(c) Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans AXA Asia Pacific Holdings Ltd est de 54,08 %. Il est composé de 53,92 % de détention directe et de 0,15 % de détention indirecte (« AAPH executive plan trust »).

Société mère et holdings intermédiaires	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Espagne (MedLA) ^(b)					
AXA Mediterranean Holding SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Italie (MedLA) ^(b)					
AXA Italia SpA		100,00	100,00	100,00	100,00
Maroc (MedLA) ^(b)					
AXA Holding Maroc S.A.		100,00	100,00	100,00	100,00
Turquie (MedLA) ^(b)					
AXA Holding A.S.		100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Entièrement détenue par AXA Asia Pacific Holdings Limited.

(b) « MedLA » : le pays concerné appartient à la Région Méditerranéenne et Amérique Latine.

(c) Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans AXA Asia Pacific Holdings Ltd est de 54,08 %. Il est composé de 53,92 % de détention directe et de 0,15 % de détention indirecte (« AAPH executive plan trust »).

Vie, épargne, retraite et dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA France Iard		99,92	99,92	99,92	99,92
Avanssur (anciennement Direct Assurances Iard)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA France Vie		99,77	99,77	99,77	99,77
AXA Protection Juridique		98,51	98,51	98,51	98,51
États-Unis					
AXA Equitable Life Insurance Company		100,00	100,00	100,00	100,00
Mony Life Insurance Company		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Financial (Bermuda) Ltd		100,00	100,00	100,00	100,00
Canada					
AXA Canada Inc. (sous-groupe y compris Citadelle)		100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni					
AXA Insurance Plc		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA Sun Life Plc		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA PPP Healthcare Limited		100,00	99,99	100,00	99,99
Bluefin Advisory Services Limited		100,00	99,99	100,00	99,99
Bluefin Insurance Group Ltd	Déconsolidé	-	-	97,84	97,83
Winterthur Life UK Limited		100,00	99,99	100,00	99,99
Irlande					
AXA Insurance Limited		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA Life Europe		100,00	100,00	100,00	100,00
Asie Pacifique (hors Japon)					
AXA Life Insurance Singapore ^(a)		100,00	54,07	100,00	53,42
AXA Australia New Zealand		100,00	54,07	100,00	53,42
AXA China Region Limited (y compris MLC Hong-Kong) ^(a)		100,00	54,07	100,00	53,42
AXA General Insurance Hong Kong Ltd.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Insurance Singapore		100,00	100,00	100,00	100,00
PT AXA Life Indonesia		100,00	54,08	80,00	42,74
MLC Indonesia		100,00	54,07	100,00	53,42

(a) Détenue à 100 % par AXA Asia Pacific Holdings Limited.

(b) « MedLA » : le pays concerné appartient à la Région Méditerranéenne et Amérique Latine.

Vie, épargne, retraite et dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
	Rachat des intérêts non assortis de contrôle				
Kyobo Automobile Insurance		92,73	92,73	92,36	92,36
PT AXA Service Indonesia		100,00	54,07	100,00	53,42
AXA Affin General Insurance Berhad		50,48	50,48	50,48	50,48
IPAC Portfolio Management (Dublin) Limited		100,00	54,07	100,00	53,42
SINOPRO Securities Investment Consulting Enterprise		100,00	54,07	100,00	53,42
Japon					
AXA Life Insurance		100,00	98,40	100,00	98,40
AXA Non Life Insurance Co. Ltd.		100,00	98,40	100,00	98,40
AXA Financial Life Insurance Co. Ltd.		100,00	98,40	100,00	98,40
Allemagne					
AXA Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Art		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Leben Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Pro Bav Pensionskasse		100,00	100,00	100,00	100,00
Deutsche Aertzerversicherung		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Kranken Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	99,33
	Rachat des intérêts non assortis de contrôle				
DBV-Winterthur Lebensversicherung AG		100,00	99,74	99,74	98,55
	Rachat des intérêts non assortis de contrôle				
Winsecura Pensionskasse AG		100,00	99,74	100,00	98,55
	Rachat des intérêts non assortis de contrôle				
Rheinisch-Westfälische Sterbekasse Lebensversicherung AG		100,00	100,00	100,00	98,81
	Rachat des intérêts non assortis de contrôle				
DBV Deutsche Beamten-Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	98,81
	Fusion avec AXA Versicherung AG				
DBV-Winterthur Versicherung AG (DWS)		-	-	100,00	98,81
	Fusion avec AXA Versicherung AG				
DBV-WinSelect Versicherung AG		-	-	100,00	98,81
Belgique					
Ardenne Prévoyante		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Belgium SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Servis (anciennement Assurance de la Poste)		100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances de la Poste Vie		100,00	100,00	100,00	100,00
Les Assurés Réunis		99,93	99,93	99,93	99,93
Touring Assurances SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Luxembourg					
AXA Assurances Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Assurances Vie Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne (MedLA) ^(b)					
Hilo Direct SA de Seguros y Reaseguros		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Vida, S.A. de seguros		99,81	99,81	99,79	99,79
AXA Seguros Generales, S.A.		99,89	99,89	99,89	99,89
AXA Salud, S.A.		100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Détenue à 100 % par AXA Asia Pacific Holdings Limited.

(b) « MedLA » : le pays concerné appartient à la Région Méditerranéenne et Amérique Latine.

Vie, épargne, retraite et dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
Italie (MedLA) ^(b)					
AXA Interlife		100,00	99,99	100,00	100,00
AXA Assicurazioni e Investimenti		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA-MPS Vita		50,00 + 1 droit de vote	50,00	50,00 + 1 droit de vote	50,00
AXA-MPS Danni		50,00 + 1 droit de vote	50,00	50,00 + 1 droit de vote	50,00
Quadrifoglio		50,00 + 1 droit de vote	50,00	50,00 + 1 droit de vote	50,00
Portugal (MedLA) ^(b)					
AXA Portugal Companhia de Seguros SA		99,73	99,49	99,73	99,49
AXA Portugal Companhia de Seguros de Vida SA		95,09	94,89	95,09	94,89
Seguro Directo		100,00	100,00	100,00	100,00
Maroc (MedLA) ^(b)					
AXA Assurance Maroc		100,00	100,00	100,00	100,00
Turquie (MedLA) ^(b)					
AXA Hayat Sigorta AS (Vie)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Sigorta AS (Non vie)		72,55	72,55	72,55	72,55
Région du Golf (MedLA) ^(b)					
AXA Cooperative Insurance Company (Saudi Arabia)		50,00	34,00	50,00	34,00
AXA Insurance (Gulf) B.S.C.c.		50,00	50,00	50,00	50,00
Grèce (MedLA) ^(b)					
AXA Insurance Life		99,89	99,89	99,89	99,89
AXA Insurance P&C		99,89	99,89	99,89	99,89
Mexique (MedLA) ^(b)					
Seguros ING		99,94	99,94	99,94	99,94
Suisse					
AXA Life (anciennement Winterthur Life)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA-ARAG Legal Assistance		66,67	66,67	66,67	66,67
AXA Insurance (anciennement Winterthur Swiss Insurance P&C)		100,00	100,00	100,00	100,00
Europe Centrale et de l'Est					
AXA Czech Republic Pension Funds		92,85	92,85	92,85	92,85
AXA Czech Republic Insurance		79,49	79,49	79,49	79,49
AXA Hongrie		67,40	67,40	65,00	65,00
AXA Poland	Augmentation de capital	79,43	79,43	65,00	65,00
AXA Poland Pension Funds		70,00	70,00	70,00	70,00
AXA Slovaquia		100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Détenue à 100 % par AXA Asia Pacific Holdings Limited.

(b) « MedLA » : le pays concerné appartient à la Région Méditerranéenne et Amérique Latine.

Assurance internationale (Entités dont l'activité est diversifiée géographiquement)	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
AXA Corporate Solutions Assurance (sous-groupe)		98,75	98,75	98,75	98,75
AXA Cessions		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Assistance SA (sous-groupe)		100,00	100,00	100,00	100,00
Portman Insurance Ltd. (anciennement AXA Global Risks UK)		100,00	100,00	100,00	100,00
Colisée Ré (anciennement AXA Ré Paris)		100,00	100,00	100,00	100,00
Saint-Georges Ré		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Corporate Solution Reinsurance Life company		100,00	100,00	100,00	100,00

Gestion d'actifs (Entités dont l'activité est diversifiée géographiquement)	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
AXA Investment Managers (sous-groupe)		95,29	95,27	95,06	95,05
AllianceBernstein (sous-groupe)		62,15	62,15	62,38	62,38

Banques	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA Banque		100,00	99,89	100,00	99,89
AXA Banque Financement		65,00	64,93	65,00	64,93
Allemagne					
AXA Bank AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique					
AXA Bank Europe (y compris les sous-groupes)		100,00	100,00	100,00	100,00

Autres	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
Compagnie Financière de Paris		100,00	100,00	100,00	100,00
Sofinad	Déconsolidé	-	-	100,00	100,00

FONDS ET AUTRES INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS :

Au 31 décembre 2009, les *fonds d'investissement consolidés* représentent 104.097 millions d'euros dans les placements du Groupe (89.139 millions d'euros et 110.162 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007). Cette valeur est détenue par 298 fonds principalement en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Japon et dans la Région Méditerranéenne et Amérique Latine. Ces fonds se trouvent majoritairement dans le segment Vie, Épargne et Retraite.

Au 31 décembre 2009, les 27 *sociétés immobilières consolidées* représentent 7.145 millions d'euros dans les placements du Groupe (7.740 millions d'euros et 7.643 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007), principalement en Allemagne et en France.

Au 31 décembre 2009, les 7 *CDOs consolidés* représentent 393 millions d'euros du montant total des placements du Groupe

(417 millions d'euros et 1.024 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007). Ces CDOs sont consolidés dans l'état de la situation financière d'AXA conformément aux normes IFRS, même si les placements d'AXA dans ces CDOs ne représentent qu'environ 63 millions d'euros sur un total de 393 millions d'euros comptabilisés.

Dans la plupart des fonds d'investissement (notamment les fonds d'investissement à capital variable), les intérêts non assortis de contrôle ne répondent pas à la définition des capitaux propres. Ils sont donc présentés en dettes dans l'état de la situation financière dans l'agrégat *Intérêts non assortis de contrôle des fonds contrôlés et autres engagements de rachat des intérêts non assortis de contrôle*. Au 31 décembre 2009, les intérêts non assortis de contrôle des fonds contrôlés représentent 6.370 millions d'euros (4.847 millions d'euros et 7.116 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007).

2.1.2. Co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle

Vie, épargne, retraite et dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
Natio Assurances		50,00	49,96	50,00	49,96
Fonds Immobiliers Paris Office Funds		50,00	49,91	50,00	49,91

2.1.3. Sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence ci-dessous ne comprend pas les fonds d'investissement et les sociétés immobilières :

	Variation de périmètre	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
Argovie		100,00	95,77	95,23	95,01
Banque de Marchés et d'Arbitrages	Déconsolidé	-	-	27,71	27,70
Neuflize Vie (anciennement NSM Vie)		40,00	39,98	39,98	39,98
Asie Pacifique					
Philippines AXA Life Insurance Corporation		45,00	24,34	45,00	24,04
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd		50,00	27,04	50,00	26,71
AXA Minmetals Assurance Co Ltd ^(a)		51,00	39,52	51,00	39,36
PT AXA Mandiri Financial Services ^(a)		51,00	27,58	51,00	27,25
Bharti AXA Life	Nouvellement consolidé	22,22	17,12	-	-
Russie					
RESO GARANTIA (RGI Holdings B.V.)		39,34	39,34	39,34	39,34
Gestion d'actifs					
AXA IM Asia Holding Private Ltd		50,00	47,63	50,00	47,53
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited		50,00	47,63	50,00	47,53

(a) « AXA Minmetals Assurance Co Ltd » et « PT AXA Mandiri Financial Services » sont consolidées par mise en équivalence dans la mesure où les accords entre actionnaires ne procurent pas au Groupe un pouvoir de contrôle suffisant.

FONDS D'INVESTISSEMENT ET SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES CONSOLIDÉS PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2009, les sociétés immobilières consolidées par mise en équivalence représentent un actif total de 371 millions d'euros (430 millions d'euros et 338 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007) et les fonds d'investissement consolidés par mise en équivalence représentent un actif total de 3.824 millions d'euros, principalement en France, en Allemagne et aux États-Unis (3.036 millions d'euros et 1.234 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007).

2.2. ENTITÉS CONSOLIDÉES LIÉES À DES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

ACACIA

Le Fonds Commun de Créances Acacia est consolidé au sein des opérations d'AXA France Vie. Cette structure a été créée dans le but d'améliorer le ratio de suffisance Actif / Passif en cédant des créances nées d'opérations d'assurance contre de la trésorerie. Le principal impact est une hausse de 234 millions d'euros des autres dettes du Groupe AXA en contrepartie d'une hausse des créances nées des opérations d'assurance.

TITRISATION DE PORTEFEUILLES AUTOMOBILE

Le 6 juillet 2007, AXA a annoncé la finalisation du programme de titrisation de son portefeuille européen d'assurance automobile pour un montant de 450 millions d'euros (portefeuille diversifié couvrant quatre pays : Belgique, Allemagne, Italie et Espagne). AXA a consolidé sa part de 192 millions d'euros dans le véhicule détenant les tranches juniors.

AXA transfère ainsi aux marchés financiers la dérive potentielle, au-delà d'un certain seuil, de la sinistralité du portefeuille d'assurance titrisé.

ARCHE FINANCE

AXA France a investi dans Arche Finance en 2008, une structure dédiée aux investissements crédit. Cette société est entrée dans le périmètre de consolidation en juin 2008 avec une dette de 200 millions d'euros. La juste valeur de cette société s'élève à 1.078 millions d'euros au 31 décembre 2009.

HORDLE

AXA a créé une nouvelle société de financement et de gestion de trésorerie intra groupe avec une dette de 673 millions de livres sterling.

Note 3 Compte de résultat sectoriel

Compte tenu des activités d'AXA, les résultats opérationnels qui sont régulièrement revus pas le Directoire du Groupe dans le cadre de son appréciation de la performance et de ses prises de décisions sont présentés sur la base de cinq segments opérationnels d'activités : vie, épargne, retraite, dommages, assurance internationale, gestion d'actifs et banques. Un segment Holdings regroupe en outre les sociétés non opérationnelles du Groupe. L'information financière par segment est présentée de manière homogène avec les états financiers du Groupe.

Vie, épargne, retraite : AXA propose une large gamme de produits d'assurance vie comprenant des produits d'Épargne Retraite, de Prévoyance et de santé à une clientèle individuelle (particuliers) et à une clientèle collective (entreprises). Les produits de ce segment incluent des produits de rente immédiate et différée, temporaires décès, vie entière, vie universelle, contrats mixtes adossés à des prêts immobiliers, contrats d'assurance vie à capital variable et autres produits de placement. Le segment Assurance vie, épargne, retraite regroupe neuf unités opérationnelles géographiques : la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, et les autres pays.

Dommages : ce segment présente une large gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinés aux particuliers et entreprises (principalement aux PME). Dans certains pays, ce segment propose également des produits d'assurance santé. Le segment dommages est la combinaison de sept unités opérationnelles géographiques : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande, la Suisse, la Belgique, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, et les autres pays.

Assurance internationale : les opérations de ce segment comprennent les produits d'assurance spécifiquement rattachés à AXA Corporate Solutions Assurance. Ces produits proposent des couvertures aux grandes entreprises nationales et internationales. Ce segment inclut également l'assistance, les activités de réassurance sur le portefeuille vie en *run-off* principalement AXA Corporate Solution Life Reinsurance, et les

activités de gestion de *run-off* du Groupe, gérées par la société AXA Liabilities Managers, dont les risques souscrits par AXA RE liés aux exercices de souscription 2005 et antérieurs. Les exercices postérieurs à 2005 font l'objet d'un traité de cession de réassurance à 100 % à la société Paris Ré. Ce segment comprend aussi les activités de réassurance gérées par AXA Cessions qui réassure les entités du groupe AXA auprès de réassureurs sélectionnés sur la base de critères strictes. L'activité d'AXA Cessions est principalement caractérisée par la couverture catastrophe naturelles qu'elle fournit aux entités AXA.

La **gestion d'actifs** couvre diverses activités de gestion d'actifs (dont la gestion de fonds d'investissement) et services liés offerts par les entités d'AXA Investment Managers et AllianceBernstein, destinés à des clients institutionnels et individuels, y compris les sociétés du Groupe AXA.

Le segment **Banques** inclut principalement les activités bancaires (détail, prêts, épargne) localisées en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, et en Europe Centrale et de l'Est (Hongrie, Slovaquie, République Tchèque).

À partir de 2007, le segment **Holdings** (qui regroupe toutes les activités non opérationnelles), comprend également des véhicules d'investissement dont certaines structures financières *ad hoc* (notamment des CDOs consolidés), présentés précédemment dans le segment « Banques » qui ne regroupe maintenant que les activités bancaires. Ce changement de présentation a été appliqué rétrospectivement à tous les exercices présentés.

Les éliminations intersegment comprennent uniquement les opérations entre des entités de différents segments. Elles concernent principalement des traités de réassurance, rechargements liés aux garanties d'assistance, des frais de gestion d'actifs, et des intérêts de prêts internes.

La dénomination « Assurance » dans le présent document regroupe les trois segments d'assurance : vie, épargne, retraite, dommages, et assurance internationale. La dénomination « Services Financiers » regroupe la gestion d'actifs et les banques.

3.1. COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	31 décembre 2009							Total
	Vie, épargne, retraite	Dommages	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings ^(a)	Éliminations intersegments	
Primes émises	55.954	26.291	2.724	-	-	-	(323)	84.646
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	547	-	-	-	-	-	-	547
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	56.501	26.291	2.724	-	-	-	(323)	85.193
Produit net bancaire	-	-	-	-	472	1	(86)	388
Produits des autres activités	1.176	77	272	3.419	8	-	(408)	4.544
CHIFFRE D'AFFAIRES	57.677	26.368	2.996	3.419	480	1	(817)	90.124
Variation des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	(117)	(103)	19	-	-	-	8	(192)
Produits nets des placements	9.554	2.068	136	41	(2)	495	(729)	11.562
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements	(418)	195	68	(358)	-	165	-	(349)
Variation de la juste valeur des autres placements comptabilisée par résultat ^(b)	25.744	262	5	494	-	642	1	27.148
<i>dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré</i>	23.870	-	-	-	-	-	(9)	23.861
Variation des provisions sur placements	(1.620)	(470)	(13)	-	-	(102)	-	(2.205)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	33.260	2.054	197	176	(2)	1.200	(728)	36.157
Charges techniques des activités d'assurance	(79.201)	(17.913)	(1.939)	-	-	-	381	(98.672)
Résultat net des cessions en réassurance	(74)	(710)	(84)	-	-	-	(50)	(919)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	(102)	13	-	(89)
Frais d'acquisition des contrats	(3.975)	(4.874)	(315)	-	-	-	20	(9.144)
Amortissement de la valeur des portefeuilles acquis	(394)	-	-	-	-	-	-	(394)
Frais d'administration	(3.734)	(2.561)	(420)	(2.618)	(390)	(685)	273	(10.135)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	(1)	(1)	-	-	-	-	-	(2)

(a) Y compris les entités ad hoc et CDOs.

(b) AXA Japon clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle de 106 millions d'euros, qui reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit liés à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement a été repris en 2009. Aucun autre ajustement n'a été enregistré en 2009.

(En millions d'euros)	31 décembre 2009							Total
	Vie, épargne, retraite	Dommages	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings ^(a)	Éliminations intersegments	
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(25)	(84)	(1)	-	(3)	-	-	(113)
Autres produits et charges	(175)	30	25	(200)	14	(176)	(15)	(496)
Autres produits et charges courants	(87.579)	(26.114)	(2.734)	(2.818)	(480)	(848)	610	(119.964)
Résultat des opérations courantes avant impôt	3.241	2.206	477	777	(3)	354	(927)	6.124
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	(8)	18	-	(2)	-	-	-	8
Charges liées aux dettes de financement	(105)	(5)	(4)	(32)	(21)	(1.329)	927	(569)
Résultat courant avant impôt	3.127	2.219	473	744	(24)	(976)	-	5.564
Impôt sur le résultat	(855)	(664)	(144)	(158)	8	282	-	(1.530)
Résultat net des opérations courantes	2.272	1.555	329	587	(16)	(693)	-	4.033
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat consolidé	2.272	1.555	329	587	(16)	(693)	-	4.033
<i>Se répartissant entre :</i>								
Résultat net consolidé – Part du Groupe	2.075	1.516	326	409	(17)	(703)	-	3.606
Résultat net consolidé – Part des Intérêts non assortis de contrôle	197	39	3	177	2	10	-	428

(a) Y compris les entités ad hoc et CDOs.

31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Vie, épargne, retraite	Dommages	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings ^(a)	Éliminations intersegments	Total
Primes émises	56.127	26.107	2.744	-	-	-	(316)	84.662
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	662	-	-	-	-	-	-	662
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	56.789	26.107	2.744	-	-	-	(316)	85.324
Produit net bancaire	-	-	-	-	388	9	13	409
Produits des autres activités	1.246	102	236	4.342	13	-	(451)	5.488
CHIFFRE D'AFFAIRES	58.035	26.209	2.980	4.342	401	9	(754)	91.221
Variation des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	(348)	(244)	272	-	-	-	(1)	(321)
Produits nets des placements	18.533	2.261	593	285	(1)	816	(724)	21.762
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements	(558)	472	31	(13)	-	(104)	-	(173)
Variation de la juste valeur des autres placements comptabilisée par résultat ^(b)	(51.579)	(775)	(77)	(543)	-	1.000	(19)	(51.994)
<i>dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré</i>	<i>(43.687)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(43.687)</i>
Variation des provisions sur placements	(3.923)	(1.543)	(64)	-	-	(133)	-	(5.663)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	(37.528)	414	483	(272)	(1)	1.578	(743)	(36.068)
Charges techniques des activités d'assurance	(15.213)	(16.662)	(2.691)	-	-	-	227	(34.338)
Résultat net des cessions en réassurance	913	(780)	(362)	-	-	-	132	(97)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	(64)	5	-	(59)
Frais d'acquisition des contrats	(3.574)	(4.806)	(293)	-	-	-	20	(8.653)
Amortissement de la valeur des portefeuilles acquis	(393)	-	-	-	-	-	-	(393)
Frais d'administration	(3.573)	(2.677)	(389)	(2.924)	(367)	(651)	342	(10.238)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	(3)	(1)	-	-	-	-	-	(5)
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(32)	(91)	-	-	(3)	-	-	(126)

(a) Y compris les entités ad hoc et CDOs.

(b) AXA Japon clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle de 106 millions d'euros, qui reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit liés à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement a été repris en 2009.

31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Vie, épargne, retraite	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings ^(a)	Éliminations intersegments	Total	
Autres produits et charges	(147)	(5)	87	(203)	21	409	(14)	148
Autres produits et charges courants	(22.022)	(25.021)	(3.647)	(3.127)	(413)	(237)	707	(53.761)
Résultat des opérations courantes avant impôt	(1.863)	1.358	87	943	(13)	1.349	(791)	1.070
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	18	5	-	(2)	-	-	-	21
Charges liées aux dettes de financement	(74)	(10)	(21)	(45)	(27)	(1.299)	791	(685)
Résultat courant avant impôt	(1.919)	1.353	66	896	(40)	50	-	406
Impôt sur le résultat	1.499	(373)	38	(241)	4	(98)	-	830
Résultat net des opérations courantes	(420)	980	104	656	(36)	(48)	-	1.236
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat consolidé	(420)	980	104	656	(36)	(48)	-	1.236
<i>Se répartissant entre :</i>								
Résultat net consolidé – Part du Groupe	(446)	926	103	396	(38)	(19)	-	923
Résultat net consolidé – Part des Intérêts non assortis de contrôle	26	54	2	259	1	(29)	-	313

(a) Y compris les entités ad hoc et CDOs.

31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Vie, épargne, retraite	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings ^(a)	Éliminations intersegments	Total	
Primes émises	57.807	25.101	3.497	-	-	(289)	86.116	
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	740	-	-	-	-	-	740	
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	58.548	25.101	3.497	-	-	(289)	86.857	
Produit net bancaire	-	-	-	369	6	(39)	336	
Produits des autres activités	1.332	79	205	5.283	5	(465)	6.441	
CHIFFRE D'AFFAIRES	59.879	25.180	3.703	5.283	374	(793)	93.633	
Variation des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	(278)	(362)	28	-	-	-	(612)	
Produits nets des placements	14.898	2.059	353	78	4	675	(598)	17.470
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements	4.196	953	-	8	-	107	-	5.264
Variation de la juste valeur des autres placements comptabilisée par résultat	4.691	(75)	38	(22)	-	(550)	3	4.084
<i>dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré</i>	<i>7.468</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>8</i>	<i>7.476</i>
Variation des provisions sur placements	(655)	(251)	(6)	-	-	(14)	-	(927)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	23.129	2.687	385	64	4	217	(595)	25.891
Charges techniques des activités d'assurance	(70.595)	(16.723)	(2.527)	-	-	-	254	(89.592)
Résultat net des cessions en réassurance	32	(599)	(553)	-	-	-	74	(1.046)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	(55)	(2)	-	(57)
Frais d'acquisition des contrats	(3.744)	(4.652)	(319)	-	-	-	10	(8.705)
Amortissement de la valeur des portefeuilles acquis	(357)	-	-	-	-	-	-	(357)
Frais d'administration	(3.514)	(2.452)	(351)	(3.647)	(322)	(529)	351	(10.462)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	-	3	-	-	-	-	-	2
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(58)	(89)	-	-	(1)	-	-	(148)
Autres produits et charges	(231)	(24)	31	(251)	33	(70)	114	(397)

(a) Y compris les entités ad hoc et CDOs.

31 décembre 2007

<i>(En millions d'euros)</i>	Vie, épargne, retraite	Dommages	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings ^(a)	Éliminations intersegments	Total
Autres produits et charges courants	(78.465)	(24.536)	(3.718)	(3.898)	(344)	(601)	803	(110.760)
Résultat des opérations courantes avant impôt	4.265	2.969	396	1.449	34	(377)	(584)	8.152
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	6	5	1	-	-	2	-	13
Charges liées aux dettes de financement	(91)	(13)	(22)	(39)	(26)	(864)	583	(471)
Résultat courant avant impôt	4.180	2.961	375	1.411	8	(1.239)	(1)	7.695
Impôt sur le résultat	(994)	(693)	(129)	(424)	(1)	458	1	(1.783)
Résultat net des opérations courantes	3.186	2.267	245	987	7	(781)	-	5.911
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	-	-	-	-	480	-	480
Résultat consolidé	3.186	2.267	245	987	7	(301)	-	6.391
<i>Se répartissant entre :</i>								
Résultat net consolidé – Part du Groupe	2.899	2.218	243	588	6	(287)	-	5.666
Résultat net consolidé – Part des Intérêts non assortis de contrôle	287	49	3	399	1	(14)	-	725

(a) Y compris les entités ad hoc et CDOs.

Note 4 Gestion des risques financiers et du risque d'assurance

Toutes les sections suivantes qui font partie intégrante des états financiers du Groupe sont présentées dans les Sections 3.2 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risques » et 1.4 « Trésorerie et financement » de ce rapport annuel comme suit :

4.1. ORGANISATION DU RISK MANAGEMENT AU SEIN DU GROUPE AXA

Se référer aux pages 193 à 194, Section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risques – L'organisation du Risk Management ».

4.2. RISQUE DE MARCHÉ (INCLUANT LES ANALYSES DE SENSIBILITÉ)

Se référer aux pages 194 à 203, Section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risques – Risques de marché ».

4.3. RISQUE DE CRÉDIT

Se référer aux pages 203 à 206, Section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risques – Risque de crédit » à l'exception de la ventilation des CDS par notation des obligations sous-jacentes page 205.

4.4. RISQUES D'ASSURANCE

Se référer aux pages 206 à 208, Section « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risques – Risques d'assurance ».

4.5. TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE

Se référer aux pages 94 à 99, Section « Trésorerie et financement du Groupe ».

Note 5 Écarts d'acquisition

5.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition se détaillent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Année de la transaction	Pertes de valeurs cumulées		Valeur nette 31 décembre 2009 ^(a)
		Valeur brute 31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2009	
Oyak (AXA Turquie)	2008	248	-	248
Seguros ING (AXA Mexique)	2008	512	-	512
Quadrifoglio Vita	2008	68	-	68
Montepaschi (AXA MPS)	2007	656	-	656
Alpha Insurance (AXA Grèce)	2007	123	-	123
ELLA Bank (AXA Banque Hongrie)	2007	59	-	59
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited) ^(d)	2007 & 2008	-	-	-
Swiftcover	2007	235	-	235
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group) ^(d)	2006 & 2008	130	-	130
Winterthur	2006	2.636	-	2.636
MLC	2006	107	-	107
Framlington	2005	67	-	67
Seguro Directo	2005	31	-	31
MONY	2004	187	-	187
IPAC	2002	-	-	-
AXA Equity & Law	2001	287	-	287
Sterling Grace	2001	-	-	-
AXA Financial, Inc.	2000	2.640	-	2.640
Sanford C. Bernstein (SCB Inc) ^(c)	2000	2.983	-	2.983
SLPH (AXA UK Holdings)	2000	1.180	-	1.180
Nippon Dantai ^(e)	2000	1.406	73	1.333
AXA China Region	2000	228	-	228
AXA Aurora	2000	120	-	120
Rosenberg and other AXA IM transactions	1999	101	-	101
Guardian Royal Exchange (Albingia)	1999	641	-	641
Royale Belge (AXA Belgique)	1998	452	-	452
UAP	1997	661	-	661
Autres		783	1	782
Total		16.543	74	16.469
dont :				
Vie, épargne, retraite		7.872	73	7.799
Dommages		4.525	1	4.524
Assurance internationale		32	1	31
Gestion d'actifs		3.987	-	3.987
Autres		127	-	127

Les écarts d'acquisition présentés ci-dessus ne comprennent pas ceux des sociétés mises en équivalence (voir Note 10).

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Inclut les montants relatifs aux options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de Sanford C. Bernstein jusque 2008.

(d) Inclut l'écart d'acquisition de SBJ Group.

(e) Suite à une réestimation de l'impôt différé actif comptabilisé lors de l'acquisition de Nippon Dantai, l'écart d'acquisition a été diminué pour un montant équivalent (70 millions d'euros en 2005 équivalent à 73 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2009).

Valeur brute 31 décembre 2008 Révisée ^(b)	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2008	Valeur nette 31 décembre 2008 Révisée ^(b)	Valeur brute 31 décembre 2007	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2007	Valeur nette 31 décembre 2007
247	-	247	-	-	-
512	-	512	-	-	-
68	-	68	-	-	-
487	-	487	465	-	465
123	-	123	123	-	123
59	-	59	53	-	53
241	-	241	246	-	246
218	-	218	321	-	321
122	-	122	58	-	58
2.649	-	2.649	2.574	-	2.574
110	-	110	103	-	103
68	-	68	87	-	87
31	-	31	31	-	31
192	-	192	182	-	182
174	-	174	210	-	210
266	-	266	348	-	348
103	-	103	128	-	128
2.712	-	2.712	2.571	-	2.571
3.055	-	3.055	3.219	-	3.219
1.109	-	1.109	1.388	-	1.388
1.456	76	1.381	1.119	59	1.060
234	-	234	218	-	218
120	-	120	120	-	120
99	-	99	93	-	93
629	-	629	676	-	676
452	-	452	452	-	452
646	-	646	705	-	705
893	1	892	878	1	878
17.075	76	16.998	16.367	59	16.308
8.242	76	8.166	7.576	59	7.517
4.644	1	4.643	4.352	1	4.352
14	-	14	7	-	7
4.047	-	4.047	4.199	-	4.199
128	-	128	233	-	233

Au 31 décembre 2009, les principales entités (génératrices de trésorerie) qui contribuent à l'écart d'acquisition du :

- Segment vie, épargne, retraite (7.799 millions d'euros) sont les États-Unis (2.447 millions d'euros), le Japon (1.745 millions d'euros), le Royaume-Uni (1.436 millions d'euros) et la Région Méditerranéenne et Amérique Latine (889 millions d'euros) ;
- Segment dommages (4.524 millions d'euros) sont la Région Méditerranéenne et Amérique Latine (1.501 millions d'euros), le Royaume-Uni (1.077 millions d'euros), l'Allemagne (902 millions d'euros) et la Belgique (563 millions d'euros) ;
- Segment gestion d'actifs (3.987 millions d'euros) est AllianceBernstein (3.624 millions d'euros).

Les écarts d'acquisition présentés dans le tableau ci-dessus comprennent également la contrepartie de la réévaluation de la quote-part de minoritaires relative à des engagements de rachats comptabilisés au passif dans le poste *Intérêts non assortis de contrôle des fonds contrôlés et autres engagements de rachat des intérêts non assortis de contrôle* :

- Les montants relatifs aux options de vente détenues par les actionnaires minoritaires des anciennes filiales de Winterthur en Europe Centrale et de l'Est, et présentés sur la ligne Winterthur dans le tableau ci-dessus, s'élèvent à 65 millions d'euros au 31 décembre 2009 (81 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 2007) ;
- Les montants relatifs aux options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de Sanford C. Bernstein, et présentés sur la ligne Sanford C. Bernstein dans le tableau ci-dessus, s'élèvent à 0 million d'euros au 31 décembre 2009 suite au rachat de la dernière tranche d'unités AllianceBernstein le 6 janvier 2009, conformément à l'accord aux termes duquel certains anciens actionnaires de Sanford C. Bernstein avaient le droit de vendre leurs parts dans AllianceBernstein émises lors de l'acquisition (7 millions d'euros et 328 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007).

5.2. VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

5.2.1. Variation des valeurs brutes des écarts d'acquisition par opération

(En millions d'euros)	Valeur brute 1 ^{er} janvier 2009 ^(a)	Acquisitions	Cessions	Ajustements des écarts d'acquisition	Variations de change sur valeur brute des écarts d'acquisition	Autres variations ^(b)	Valeur brute 31 décembre 2009 ^(c)
Oyak (AXA Turquie)	247	-	-	-	1	-	248
Seguros ING (Axa Mexique)	512	-	-	-	-	-	512
Quadrifoglio	68	-	-	-	-	-	68
Montepaschi (AXA MPS)	487	169	-	-	-	-	656
Alpha Insurance (AXA Grèce)	123	-	-	-	-	-	123
ELLA Bank (AXA Banque Hongrie)	59	-	-	-	-	-	59
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited) ^{(d) (e)}	241	-	-	-	-	(241)	-
Swiftcover	218	-	-	-	17	1	235
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group) ^(d)	122	-	(2)	-	10	-	130
Winterthur	2.649	-	-	-	2	(15)	2.636
MLC	110	-	-	-	(3)	-	107
Framlington	68	-	-	-	5	(5)	67
Seguro Directo	31	-	-	-	-	-	31
MONY	192	-	-	-	(5)	-	187
IPAC	174	-	-	-	43	(218)	-
AXA Equity & Law	266	-	-	-	21	-	287
Sterling Grace	103	-	-	-	28	(131)	-
AXA Financial, Inc.	2.712	-	-	-	(72)	-	2.640
Sanford C. Bernstein (SCB Inc)	3.055	-	-	-	(81)	9	2.983
SLPH (AXA UK Holdings)	1.109	-	-	-	71	-	1.180
Nippon Dantai	1.456	-	-	-	(50)	-	1.406
AXA China Region	234	-	-	-	(6)	-	228
AXA Aurora	120	-	-	-	-	-	120
Rosenberg and other AXA IM transactions	99	-	-	-	(3)	5	101
Guardian Royal Exchange	629	-	-	-	12	-	641
Royale Belge (AXA Belgique)	452	-	-	-	-	-	452
UAP	646	-	-	-	15	-	661
Autres	893	16	-	(2)	50	(174)	783
TOTAL	17.075	185	(2)	(1)	56	(768)	16.543
dont :							
Vie, épargne, retraite	8.242	109	(2)	(1)	69	(544)	7.872
Dommages	4.644	36	-	-	81	(236)	4.525
Assurance internationale	14	15	-	-	-	3	32
Gestion d'actifs	4.047	25	-	-	(94)	9	3.987
Autres	128	-	-	-	-	(1)	127

(a) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(b) Y compris l'impact des exercices et des réévaluations des engagements de rachat d'intérêts non assortis de contrôle.

(c) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(d) Inclut l'écart d'acquisition de SBJ Group.

(e) Bluefin Insurance Group a été déconsolidé du segment dommages du Royaume-Uni.

(En millions d'euros)	Valeur brute 1 ^{er} janvier 2008	Acquisitions	Cessions	Ajustements des écarts d'acquisition	Variations de change sur valeur brute des écarts d'acquisition	Autres variations ^(a)	Valeur brute 31 décembre 2008 Révisée
Oyak (AXA Turquie – rachat des minoritaires)	-	278	-	-	(31)	-	247
Seguros ING (AXA Mexique)	-	599	-	-	(88)	-	512
Quadrifoglio	-	68	-	-	-	-	68
Montepaschi (AXA MPS)	465	22	-	-	-	-	487
Alpha Insurance (AXA Grèce)	123	-	-	-	-	-	123
ELLA Bank (AXA Banque Hongrie)	53	7	-	2	(3)	-	59
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited) ^(c)	246	63	-	1	(68)	-	241
Swiftcover	321	-	-	(34)	(70)	-	218
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group) ^(c)	58	94	-	-	(29)	-	122
Winterthur	2.574	19	-	11	44	-	2.649
MLC	103	-	-	-	7	-	110
Framlington	87	-	-	-	(20)	-	68
Seguro Directo	31	-	-	-	-	-	31
MONY	182	-	-	-	10	-	192
IPAC	210	-	-	-	(33)	(2)	174
AXA Equity & Law	348	-	-	-	(81)	-	266
Sterling Grace	128	-	-	-	(26)	-	103
AXA Financial, Inc. (rachat des minoritaires)	2.571	-	-	(2)	143	-	2.712
Sanford C. Bernstein (SCB Inc)	3.219	-	-	(3)	161	(322)	3.055
SLPH (AXA UK Holdings) (rachat des minoritaires)	1.388	-	-	-	(279)	-	1.109
Nippon Dantai	1.119	10	-	-	327	-	1.456
AXA China Region (rachat des minoritaires)	218	-	-	-	16	-	234
AXA Aurora (rachat des minoritaires)	120	-	-	-	-	-	120
Rosenberg and other AXA IM transactions	93	-	-	-	6	-	99
Guardian Royal Exchange	676	-	-	-	(47)	-	629
Royale Belge (AXA Belgique)	452	-	-	-	-	-	452
UAP	705	-	-	-	(59)	-	646
Autres	878	19	-	5	(57)	47	893
TOTAL 2008	16.367	1.180	-	(20)	(175)	(277)	17.075
TOTAL 2007	16.213	1.573	(261)	14	(1.209)	38	16.367
TOTAL 2008	16.367	1.180	-	(20)	(175)	(277)	17.075
dont :							
Vie, épargne, retraite	7.576	422	-	125	71	48	8.242
Dommages	4.353	742	-	(34)	(414)	(3)	4.644
Assurance internationale	7	8	-	(1)	-	-	14
Gestion d'actifs	4.199	-	-	(5)	175	(322)	4.047
Autres	233	8	-	(105)	(7)	-	128

(a) Y compris l'impact des exercices et des réévaluations des engagements de rachat des intérêts non assortis de contrôle.

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Inclut l'écart d'acquisition de SBJ Group.

5.2.2. Variation des pertes de valeurs par opération

(En millions d'euros)	Pertes de valeurs cumulées 1 ^{er} janvier 2009	Augmentation des pertes de valeurs et autres changements de valeur	Pertes de valeurs enregistrées sur les acquisitions de la période	Reprises de pertes de valeurs sur les cessions de la période	Pertes de valeurs transférées sur écarts d'acquisition destinés à la vente	Variations de change sur pertes de valeur	Autres variations	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2009
Nippon Dantai	76	-	-	-	-	(3)	-	73
Autres	1	1	-	-	-	-	-	1
TOTAL	76	1	-	-	-	(3)	-	74
<i>dont :</i>								
Vie, épargne, retraite	76	-	-	-	-	(3)	-	73
Dommages	1	-	-	-	-	-	-	1
Assurance internationale	-	1	-	-	-	-	-	1
Gestion d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-

(En millions d'euros)	Pertes de valeurs cumulées 1 ^{er} janvier 2008	Augmentation des pertes de valeurs et autres changements de valeur	Pertes de valeurs enregistrées sur les acquisitions de la période	Reprises de pertes de valeurs sur les cessions de la période	Pertes de valeurs transférées sur écarts d'acquisition destinés à la vente	Variations de change sur pertes de valeur	Autres variations	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2008
Nippon Dantai	59	-	-	-	-	17	-	76
Autres	1	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL 2008	59	-	-	-	-	17	-	76
TOTAL 2007	112	-	-	(33)	-	(6)	(13)	59
TOTAL 2008	59	-	-	-	-	17	-	76
<i>dont :</i>								
Vie, épargne, retraite	59	-	-	-	-	17	-	76
Dommages	1	-	-	-	-	-	-	1
Assurance internationale	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-

Une dépréciation est constatée pour une unité génératrice de trésorerie si, et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité ou du groupe d'unités est inférieure à la valeur au bilan de l'unité ou du groupe d'unités. La valeur recouvrable de chaque unité ou groupe d'unités génératrice(s) de trésorerie est le montant le plus élevé entre (i) la juste valeur nette des coûts de cession de l'unité ou du groupe d'unités et (ii) sa valeur d'usage.

La juste valeur est établie à partir de cours cotés lorsque ceux-ci sont disponibles et/ou pertinents, ou sur la base de techniques de valorisation intégrant des données de marché observables, ajustées lorsque c'est nécessaire pour prendre en compte les primes de contrôle. Les calculs des valeurs d'usage s'appuient également sur des techniques de valorisation.

Pour les activités vie, épargne, retraite, ces techniques de valorisation incluent des méthodes d'actualisation des cash-flows futurs, qui prennent en compte :

- La valeur actuelle de l'actif net majorée des profits futurs sur les portefeuilles de contrats en cours.

Ces techniques (méthodes de valorisation de type valeur intrinsèque – « *embedded value* ») sont des méthodes de valorisation spécifiques au secteur qui s'inscrivent dans la logique des approches fondées sur l'actualisation des profits dans la mesure où la valeur des portefeuilles des contrats en cours découle de la projection des profits distribuables. La valeur de l'actif net actuelle est ajustée pour prendre en compte toute différence entre la base des projections de cash-flows utilisée dans le calcul de la valeur de portefeuille des contrats en cours et les états financiers établis en normes IFRS ;

- Et la rentabilité des affaires nouvelles.

La valeur des affaires nouvelles est calculée soit sur la base de multiples d'une année normalisée de contribution d'affaires nouvelles (valeur actualisée des bénéfices distribuables futurs dégagés par les affaires nouvelles souscrites en une année) ou sur une projection de chacun des flux de profits annuels attendus lorsque les multiples ne sont pas adaptés en raison d'un profil particulier du rythme de croissance future.

Les hypothèses les plus importantes sont la croissance attendue, les charges, le coût du capital, la marge financière future, la volatilité des marchés financiers, d'abord évalués en retenant un scénario de taux sans risque (test de base) et ensuite sur la base d'hypothèses d'investissement cohérentes avec une approche d'« *embedded value* » traditionnelle si la valeur recouvrable précédente est inférieure à la valeur au bilan.

Pour les unités ou groupes d'unités des activités Assurance dommages et gestion d'actifs, le calcul utilise des projections de cash-flows issues de plans prévisionnels approuvés par le management recouvrant une période de trois à cinq ans et un taux d'actualisation ajusté du risque. Les cash-flows au-delà de cette période sont extrapolés en retenant un taux de croissance stable et une valeur résiduelle.

Les taux d'actualisation utilisés dans ces tests varient entre 8 % et 12 % et les taux de croissance, quand applicables, entre 2 % et 4 %.

Les résultats de ces projections dépassent la valeur comptable pour toutes les unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie. Cependant, l'excédent dans les branches vie, épargne, retraite aux États-Unis (dont le goodwill est présenté ci-dessus) est estimé à 0,9 milliard d'euros (en utilisant la valeur d'usage), soit un montant inférieur à celui précédent la crise financière mondiale. Dans la mesure où les valorisations d'actifs dégradées se prolongeraient et les conditions de marché stagneraient ou se dégraderaient encore en raison de la crise financière mondiale, les revenus, la rentabilité, la volatilité des marchés financiers, les volumes d'affaires nouvelles, les encours sous gestion seraient sans doute affectés négativement. Par ailleurs, les prévisions de cash-flows et les autres hypothèses retenues par les plans

prévisionnels du management pourraient être pénalisées par d'autres risques auxquels les activités du Groupe sont exposées. Par conséquent, les tests de dépréciation à venir pourraient être basés sur des hypothèses et des projections de cash-flows futurs différentes, ce qui pourrait à terme entraîner une dépréciation de ces actifs dans un avenir prévisible.

5.3. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉCARTS D'ACQUISITION

Les principaux écarts d'acquisition se rapportent aux opérations et entités suivantes :

5.3.1. Acquisitions de la période

La principale acquisition de l'année 2009 est la suivante :

Le 10 février 2010, AXA et Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS) ont annoncé l'extension de leur accord de bancassurance en Italie aux 1 000 agences de Banca Antonveneta, rachetée par BMPS. Cela a engendré un ajustement du prix d'acquisition de AXA MPS, contrôlé par le Groupe depuis 2007. Cet ajustement étant probable et mesurable de manière fiable, il a été comptabilisé au 31 décembre 2009. L'écart d'acquisition additionnel s'élève à 169 millions d'euros, dont 144 millions d'euros chez AXA MPS et 25 millions d'euros chez AXA IM.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition total sur AXA MPS est de 656 millions d'euros.

5.3.2. Mouvements de la période

Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference Limited)

Bluefin Insurance Group, réseau de maisons de courtage d'assurance du Groupe au Royaume-Uni, a été déconsolidé du segment dommages du Royaume-Uni.

Cela a engendré une diminution de 241 millions d'euros de l'écart d'acquisition.

5.3.3. Actifs et passifs destinés à la vente

Le 8 novembre 2009, AXA a annoncé une offre au conseil d'administration d'AXA APH, par laquelle AXA a proposé d'acquérir 100 % des activités en Asie d'AXA APH, et AMP 100 % des activités en Australie et Nouvelle-Zélande conclue dans un accord d'exclusivité.

Le 9 novembre 2009, le comité des administrateurs indépendants d'AXA APH a rejeté cette offre conjointe. Le 13 décembre 2009, AXA a annoncé qu'une offre révisée a été conjointement soumise au comité des administrateurs indépendants d'AXA APH.

Le 17 décembre 2009, ledit comité des administrateurs indépendants a rejeté l'offre révisée. À cette même date, AXA a pris acte de l'offre faite par National Australia Bank Limited (NAB), qui avait été recommandée par le comité des administrateurs indépendants d'AXA APH.

Depuis le 7 février 2010, AXA et NAB sont entrés en pourparlers.

Les actifs (incluant les écarts d'acquisition) et les passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009, sans impact sur les capitaux propres. AXA SA a également enregistré une charge d'impôt différé de 141 millions d'euros relative à la différence temporaire entre la valeur consolidée et la base taxable des titres qu'elle détient.

Les principales classes d'actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande reclassés en actifs et passifs destinés à la vente (les montants sont présentés nets des transactions intra-groupe avec les autres entités AXA) sont les suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	536
Autres immobilisations incorporelles	571
Placements	7.957
Autres actifs	2.311
TOTAL ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	11.374

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2009
Capitaux propres – Part du Groupe ^(a)	555
Intérêts minoritaires	1.220
CAPITAUX PROPRES TOTAUX DES ACTIVITÉS EN AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE	1.775
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	8.694
Provisions pour risques et charges	151
Autres passifs	754
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE	11.374

(a) Dont 332 millions d'euros des produits et charges reconnus sur la période

5.3.4. Transactions des périodes passées

ACQUISITION D'AXA OYAK HOLDING A.Ş. (« AXA OYAK ») (2008)

Le 6 février 2008, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec OYAK pour l'acquisition de la participation de 50 % dans le capital d'AXA OYAK Holding A.Ş. (« AXA OYAK »), une société créée par AXA et OYAK en 1999. Selon les termes de l'accord, AXA a payé 525 millions de dollars (354 millions d'euros) pour acquérir les 50 % d'OYAK dans AXA OYAK (l'accord prévoit en outre le rachat par AXA OYAK Holding, pour 15 millions de dollars (9 millions d'euros), de la participation de 1,5 % détenue par Mais Motors, une joint venture de OYAK, dans la filiale non vie d'AXA OYAK). La transaction a été conclue le 12 août 2008.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 248 millions d'euros.

ACQUISITION DE SBJ GROUP (2008)

Le 19 mars 2008, AXA UK a finalisé l'acquisition de 100 % du capital du groupe SBJ. L'acquisition de SBJ complètera et augmentera le potentiel des activités de conseil et de courtage d'AXA UK, en apportant des atouts majeurs au Groupe, dont une couverture nationale plus large et un accès aux nouveaux secteurs du marché.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 72 millions d'euros.

ACQUISITION DE QUADRIFOGLIO VITA (2008)

Le 30 juin 2008, AXA a conclu un accord avec la Banque MPS concernant la vente de 100 % du capital de **Quadrifoglio Vita** à AXA MPS Assicurazioni Vita pour un montant de 142 millions d'euros. La transaction a été conclue le 12 décembre 2008. Un écart d'acquisition de 68 millions d'euros a été comptabilisé

sur la base d'un état de la situation financière d'ouverture au 31 décembre 2008 et aucun autre actif incorporel n'a été reconnu.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 68 millions d'euros.

ACQUISITION DE SEGUROS ING (2008)

Le 22 juillet 2008, AXA a annoncé avoir conclu un accord avec ING en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale d'assurance mexicaine, **Seguros ING**, pour un montant de 1,5 milliard de dollars (959 millions d'euros). Un écart d'acquisition de 564 millions d'euros et une valeur de portefeuilles des contrats de sociétés d'assurance acquis de 48 millions d'euros ont été comptabilisés sur la base d'un état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} juillet 2008. En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 512 millions d'euros.

ACQUISITION D'ALPHA INSURANCE (2007)

Le 28 mars 2007, AXA et Alpha Bank, le deuxième groupe bancaire grec, ont conclu un accord exclusif à long terme pour poursuivre et renforcer leur partenariat de bancassurance. AXA a acquis la filiale d'assurance d'Alpha Bank pour 255 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 123 millions d'euros.

ACQUISITION DE THINC GROUP (RENOMMÉ BLUEFIN ADVISORY SERVICES LIMITED DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2008) (2007)

Le 10 novembre 2006, AXA UK a finalisé l'acquisition de Thinc Group, en portant sa participation dans le capital du Groupe à 100 % pour un montant de 51 millions d'euros. Ce groupe est spécialisé dans le courtage de produits Vie et Épargne.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 45 millions d'euros.

ACQUISITION DE SWIFTCOVER (2007)

Le 22 mars 2007, AXA UK a acquis 100 % du seul assureur britannique entièrement en ligne, Swiftcover, détenu conjointement par l'assureur international Primary Group et par la direction de Swiftcover, pour un montant de 359 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 235 millions d'euros.

ACQUISITION DE KYOBO AUTO (2007)

Le 22 mai 2007, AXA a acquis 75 % de Kyobo Auto pour un montant de 88 milliards de won (70 millions d'euros). À fin 2007, la participation d'AXA s'élevait à 90 %, suite au rachat d'intérêts non assortis de contrôle.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 46 millions d'euros.

ACQUISITION D'ELLA BANK (2007)

Le 27 juillet 2007, AXA Holdings Belgium SA a acquis 100 % de la banque de détail hongroise ELLA et de ses filiales pour un montant de 123 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 59 millions d'euros.

ACQUISITION DE MPS VITA ET DANNI (2007)

Le 19 octobre 2007, AXA et BMPS ont finalisé leur accord à long terme en bancassurance Vie et dommages ainsi que dans les fonds de pension en Italie, et AXA a acquis 50 % de MPS Vita (vie, épargne, retraite) et de MPS Danni (dommages), ainsi que de 50 % de l'activité de fonds de pension ouverts de BMPS.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 656 millions d'euros.

RACHAT DES MINORITAIRES – AXA KONZERN AG (2007 ET 2006)

Le 5 juillet 2007, AXA a finalisé les règlements à l'amiable définitifs avec l'ensemble des demandeurs ayant intenté une action pour déclarer nulles et non avenues (*Nichtigkeits- und Anfechtungsklagen*) les clauses de retrait obligatoire adoptées par les Assemblées Générales d'**AXA Konzern AG** et de *Kölnische Verwaltungs-AG für Versicherungswerte AG* les 20 et 21 juillet 2006, respectivement. En parallèle, AXA Konzern a finalisé en 2007 le rachat des intérêts non assortis de contrôle de ses sociétés d'assurance vie AXA *Lebensversicherung AG* (0,86 % du capital) et *Deutsche Ärzteversicherung AG* (2,13 % du capital). Ces résolutions ont été mises en œuvre et AXA détient désormais 100 % du capital de ces quatre filiales.

Suite à l'enregistrement des clauses de retrait obligatoires, une nouvelle procédure a été conclue avec les actionnaires minoritaires sur des questions de valorisation (*Spruchverfahren*) selon les termes de la législation allemande.

L'investissement total du Groupe qui a permis d'atteindre 100 % du capital d'AXA Konzern, KVAG, AXA *Lebensversicherung* et *Deutsche Ärzteversicherung* depuis le 1^{er} janvier 2006 s'élève à 367 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition est de 188 millions d'euros.

Note 6 Valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis

La variation de la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance vie, épargne, retraite acquis se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2009 ^(a)	2008 Révisé ^(b)	2007
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	7.843	7.449	8.110
Amortissements et pertes de valeurs cumulés	(3.292)	(2.809)	(2.686)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles	(146)	(266)	(394)
Valeur nette au 1^{er} janvier	4.405	4.373	5.030
Capitalisation	-	6	7
Intérêts capitalisés	130	134	155
Amortissements de la période	(524)	(533)	(519)
Capitalisation, amortissements et capitalisation d'intérêts	(394)	(393)	(357)
Variation due à la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles	(231)	155	111
Variation de change	25	174	(278)
Acquisitions et cessions de filiales et portefeuilles	(188)	97	(133)
Valeur nette au 31 décembre	3.617	4.405	4.373
Valeur brute au 31 décembre	7.250	7.843	7.449
Amortissements et pertes de valeurs cumulés	(3.264)	(3.292)	(2.809)
Impact de la comptabilité relative aux valeurs de portefeuilles	(369)	(146)	(266)

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

La ligne « Acquisitions et cessions de filiales et portefeuilles » s'élève à :

- - 188 millions d'euros en 2009, liés au reclassement des activités en Australie et Nouvelle-Zélande en actifs destinés à la vente ;
- 97 millions d'euros en 2008 correspondant à l'acquisition de Seguros ING au Mexique (50 millions d'euros) et à l'acquisition de la société de conseil en gestion de patrimoine Genesys en Australie (46 millions d'euros) ;
- - 133 millions d'euros en 2007, l'impact de l'acquisition d'AXA-MPS Vita et Danni (105 millions d'euros) étant plus que compensé par la vente de nos activités aux Pays-Bas (- 238 millions d'euros).

Note 7 Frais d'acquisition reportés et assimilés

7.1. DÉTAIL DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS ET ASSIMILÉS (FAR)

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008 Révisé ^(b)	31 décembre 2007
Frais d'acquisition reportés des activités Vie, Épargne et Retraite nets ^(c)	16.202	15.867	14.045
Droits nets sur futurs frais de gestion ^(d)	1.225	1.074	1.236
Impact de la comptabilité reflet des FAR	(377)	85	(291)
Frais d'acquisition reportés et assimilés des activités vie, épargne, retraite	17.050	17.026	14.990
Frais d'acquisition reportés et assimilés des activités dommages et assurance internationale	1.739	1.729	1.767
Valeur nette des frais d'acquisition reportés et assimilés	18.789	18.756	16.757

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Relatifs aux contrats vie, épargne, retraite soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Les montants sont nets d'amortissements cumulés.

(d) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, i.e. soumis à IAS 39.

7.2. TABLEAU DE VARIATION DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS ET ASSIMILÉS – VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Les frais d'acquisition reportés et assimilés des contrats vie, épargne, retraite évoluent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Frais d'acquisition reportés Vie ^(b)	Droits nets sur futurs frais de gestion ^(c)	Frais d'acquisition reportés Vie ^(b)	Droits nets sur futurs frais de gestion ^(c)	Frais d'acquisition reportés Vie ^(b)	Droits nets sur futurs frais de gestion ^(c)
Valeur nette des frais d'acquisition Vie et assimilés au 1^{er} janvier	15.952	1.074	13.754	1.236	13.047	1.152
Amortissements de la période	(2.248)	(84)	(2.000)	(125)	(2.121)	(180)
Intérêts capitalisés	684	1	650	-	639	-
Capitalisation des FAR et assimilés pour la période	2.392	184	2.667	250	3.104	362
Capitalisation, amortissements et capitalisation d'intérêts	828	100	1.317	126	1.622	183
Variation au titre de la comptabilité reflet (shadow FAR)	(465)	-	368	-	306	-
Variation de change	(149)	83	521	(291)	(940)	(98)
Acquisitions et cessions de filiales et portefeuilles	(340)	(33)	(7)	3	(281)	-
Valeur nette des frais d'acquisition reportés Vie et assimilés au 31 décembre	15.825	1.225	15.952	1.074	13.754	1.236
TOTAL	17.050		17.026		14.990	

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Relatifs aux contrats soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices. Correspond au segment vie, épargne, retraite.

(c) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, i.e. soumis IAS39.

7.3. VALEUR DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS ET ASSIMILÉS, NETS D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS POUR CHARGEMENTS ET PRÉLÈVEMENTS NON ACQUIS – VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

La valeur des frais d'acquisition reportés et assimilés, nets d'amortissements, de passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis des contrats vie, épargne, retraite, se présente comme suit :

	31 décembre 2009 ^(a)		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Frais d'acquisition reportés Vie ^(b)	Droits nets sur futurs frais de gestion ^(c)	Frais d'acquisition reportés Vie ^(b)	Droits nets sur futurs frais de gestion ^(c)	Frais d'acquisition reportés Vie ^(b)	Droits nets sur futurs frais de gestion ^(c)
<i>(En millions d'euros)</i>						
Valeur nette d'amortissements des frais d'acquisition Vie et assimilés	15.825	1.225	15.952	1.074	13.754	1.236
<i>dont au titre de la comptabilité reflet (shadow FAR)</i>	<i>(377)</i>	<i>-</i>	<i>85</i>	<i>-</i>	<i>(291)</i>	<i>-</i>
Provisions pour chargements et prélèvements non acquis	2.109	501	2.072	382	1.823	409
<i>dont au titre de la comptabilité reflet (shadow provisions pour chargements non acquis)</i>	<i>(151)</i>	<i>-</i>	<i>(162)</i>	<i>-</i>	<i>(138)</i>	<i>-</i>
Valeur des frais d'acquisition Vie et assimilés nette d'amortissements et des provisions pour chargements et prélèvements non acquis	13.716	725	13.880	692	11.931	827
TOTAL POUR TOUS TYPES DE CONTRATS	14.440		14.572		12.758	

FAR = Frais d'Acquisition Reportés.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Relatifs aux contrats soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices. Correspond au segment vie, épargne, retraite.

(c) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, i.e. soumis à IAS 39.

Note 8 Autres immobilisations incorporelles

8.1. DÉTAIL DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles (3.143 millions d'euros au 31 décembre 2009) incluent notamment :

(En millions d'euros)	Valeur Brute ^(a)	Amortissements cumulés	Provisions pour dépréciation	Valeur nette 31 décembre 2009 ^(a)	Valeur nette 31 décembre 2008	Valeur nette 31 décembre 2007
Logiciels	1.998	1.479	14	505	491	465
Immobilisations incorporelles reconnues au cours de regroupements d'entreprises	2.942	344	-	2.598	2.572	2.718
Autres actifs incorporels	98	57	1	40	93	105
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.038	1.880	14	3.143	3.156	3.288

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

8.2. DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RECONNUES LORS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)			
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Provisions pour dépréciation	Valeur nette
Montepaschi (AXA MPS)	939	-	-	939
ELLA Bank (AXA Banque Hongrie)	41	(7)	-	34
Alpha insurance (AXA Grèce)	97	(10)	-	87
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited)	-	-	-	-
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group)	64	(21)	-	43
Winterthur	1.135	(246)	-	890
Framlington	201	(6)	-	195
La Citadelle	20	(8)	-	12
MONY	18	(9)	-	9
Swiftcover	28	(12)	-	16
Autres acquisitions	399	(26)	-	373
TOTAL	2.942	(344)	-	2.598

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

31 décembre 2008

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements cumulés	Provisions pour dépréciation	Valeur nette
Montepaschi (AXA MPS)	785	-	-	785
ELLA Bank (Axa Banque Hongrie)	41	(4)	-	37
Alpha insurance (AXA Grèce)	97	(7)	-	91
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited)	94	(21)	-	72
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group)	59	(13)	-	47
Winterthur	1.126	(160)	-	965
Framlington	186	(5)	-	181
La Citadelle	18	(5)	-	13
MONY	21	(7)	(2)	11
Swiftcover	26	(7)	-	19
Autres acquisitions	367	(16)	-	352
TOTAL	2.820	(246)	(2)	2.572

31 décembre 2007

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements cumulés	Provisions pour dépréciation	Valeur nette
Montepaschi (AXA MPS)	785	-	-	785
ELLA Bank (AXA Banque Hongrie)	43	(1)	-	42
Alpha insurance (AXA Grèce)	97	(3)	-	94
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited)	88	(10)	-	77
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group)	42	(6)	-	36
Winterthur	1.095	(76)	-	1.019
Framlington	250	(7)	-	243
La Citadelle	21	(4)	-	17
MONY	73	(23)	(34)	16
Swiftcover	34	(3)	-	30
Autres acquisitions	368	(9)	-	359
TOTAL	2.896	(143)	(34)	2.718

8.3. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RECONNUES AU COURS

(En millions d'euros)	Valeur nette à l'ouverture 1 ^{er} janvier 2009	Acquisition durant l'exercice	Augmentation suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	Dotations aux amortissements et dépréciations
Montepaschi (AXA MPS)	785	154	-	-
ELLA Bank (AXA Banque Hongrie)	37	-	-	(3)
Alpha insurance (AXA Grèce)	91	-	-	(4)
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited)	72	-	-	-
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group)	47	-	-	(7)
Winterthur	965	-	-	(83)
Framlington	181	-	-	-
La Citadelle	13	-	-	(2)
MONY	11	-	-	(2)
Swiftcover	19	-	-	(4)
Autres acquisitions	352	25	-	(9)
TOTAL	2.572	179	-	(113)

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

En 2009, la colonne « Acquisition durant l'exercice » inclut principalement l'acquisition des branches de la Banque Antonveneta par AXA MPS.

(En millions d'euros)	Valeur nette à l'ouverture 1 ^{er} janvier 2008	Acquisition durant l'exercice	Augmentation suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	Dotations aux amortissements et dépréciations
Montepaschi (AXA MPS)	785	-	-	-
ELLA Bank (Axa Banque Hongrie)	42	-	-	(3)
Alpha insurance (AXA Grèce)	94	-	-	(4)
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited)	77	32	-	(16)
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group)	36	33	-	(9)
Winterthur	1.019	-	-	(82)
Framlington	243	-	-	-
La Citadelle	17	-	-	(2)
MONY	16	-	-	(3)
Swiftcover	30	-	-	(6)
Autres acquisitions	359	18	-	(10)
TOTAL	2.718	83	-	(135)

(En millions d'euros)	Valeur nette à l'ouverture 1 ^{er} janvier 2007	Acquisition durant l'exercice	Augmentation suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	Dotations aux amortissements et dépréciations
Montepaschi (AXA MPS)	-	785	-	-
ELLA Bank (AXA Banque Hongrie)	-	44	-	(1)
Alpha insurance (AXA Grèce)	-	97	-	(3)
Bluefin Insurance Group Ltd (anciennement Venture Preference limited)	-	94	-	(11)
Bluefin Advisory Services Limited (anciennement Thinc Group)	-	45	-	(7)
Winterthur	1.142	(16)	-	(77)
Framlington	265	-	-	-
La Citadelle	18	-	-	(2)
MONY	81	-	-	(33)
Swiftcover	-	36	-	(4)
Autres acquisitions	312	58	-	(7)
TOTAL	1.817	1.142	-	(145)

DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Cession durant l'exercice	Diminution suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	Reprise d'amortissements/dépréciation suite à cession	Variation de change	Variation de périmètre et transfert de portefeuille	Valeur nette à la clôture 31 décembre 2009 ^(a)
-	-	-	-	-	939
-	-	-	(1)	-	34
-	-	-	-	-	87
-	-	-	6	(78)	-
-	-	-	4	-	43
-	-	-	7	-	890
-	-	-	14	-	195
-	-	-	2	-	12
-	-	-	-	-	9
-	-	-	1	-	16
-	-	-	5	-	373
-	-	-	38	(78)	2.598

Cession durant l'exercice	Diminution suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	Reprise d'amortissements/dépréciation suite à cession	Variation de change	Variation de périmètre et transfert de portefeuille	Valeur nette à la clôture 31 décembre 2008
-	-	-	-	-	785
-	-	-	(2)	-	37
-	-	-	-	-	91
-	-	-	(21)	-	72
-	-	-	(12)	-	47
-	-	-	29	-	965
-	(6)	-	(56)	-	181
-	-	-	(2)	-	13
(54)	-	52	1	-	11
-	-	-	(6)	-	19
-	-	-	(11)	(5)	352
(54)	(6)	52	(81)	(5)	2.572

Cession durant l'exercice	Diminution suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	Reprise d'amortissements/dépréciation suite à cession	Variation de change	Variation de périmètre et transfert de portefeuille	Valeur nette à la clôture 31 décembre 2007
-	-	-	-	-	785
-	-	-	-	-	42
-	-	-	-	-	94
-	-	-	(5)	-	77
-	-	-	(3)	-	36
-	(8)	-	(21)	-	1.019
-	-	-	(22)	-	243
-	-	-	1	-	17
(27)	-	-	(4)	-	16
-	-	-	(2)	-	30
-	-	-	(3)	-	359
(27)	(8)	-	(60)	-	2.718

Note 9 Placements

Certains actifs immobiliers de placement (cf. Note 1), actifs disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, comptabilisés à la juste valeur par résultat et tous les dérivés, sont évalués à la juste valeur dans les états financiers. Cette note décrit la juste valeur de ces actifs ainsi que celle des actifs

immobiliers et financiers comptabilisés au coût amorti. Les principes de comptabilisation à la juste valeur sont détaillés dans les Notes 9.2 (immobilier de placement) et 9.9 (placements financiers comptabilisés à la juste valeur).

(En millions d'euros)

	Activité assurance		
	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	16.919	13.406	2,39 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat ^(b)	2.197	2.197	0,39 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Immobilier de placement	19.116	15.603	2,79 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	275.487	275.487	49,19 %
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(b)	43.606	43.606	7,79 %
Obligations détenues à des fins de transaction	490	490	0,09 %
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	1.758	1.804	0,32 %
Obligations	321.341	321.387	57,39 %
Actions disponibles à la vente	15.212	15.212	2,72 %
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(b)	10.329	10.329	1,84 %
Actions détenues à des fins de transaction	27	27	-
Actions	25.569	25.569	4,57 %
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	5.588	5.588	1,00 %
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(b)	2.096	2.096	0,37 %
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	71	71	0,01 %
Fonds d'investissement non contrôlés	7.755	7.755	1,38 %
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés	9.350	9.350	1,67 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	(294)	(294)	-0,05 %
Placements financiers	363.722	363.768	64,96 %
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	749	749	0,13 %
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(b)	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-
Prêts hypothécaires	14.600	14.186	2,53 %
Autres prêts ^(c)	10.366	10.264	1,83 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Prêts	25.715	25.199	4,50 %
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	155.457	155.457	27,76 %
PLACEMENTS	564.010	560.027	100,00 %
Placements (hors ceux représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré)	408.553	404.570	72,24 %
Vie, épargne, retraite	347.023	343.644	61,36 %
Dommages	53.291	52.680	9,41 %
Assurance internationale	8.240	8.246	1,47 %

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Utilisation de l'option Juste Valeur.

(c) Inclut notamment les prêts aux assurés.

9.1. DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

Chaque ligne de placements est présentée nette de l'effet des dérivés de couverture (IAS 39) et dérivés de couverture économique qui n'entrent pas dans une relation de couverture au

sens d'IAS 39. Seuls les dérivés de macro-couverture et autres dérivés sont présentés séparément.

Le détail de l'effet des dérivés est disponible dans la Note 19.3.

31 décembre 2009 ^(a)						
Secteur bancaire et autres activités			Total			
Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)	
2.896	2.456	19,93 %	19.815	15.863	2,77 %	
-	-	-	2.197	2.197	0,38 %	
-	-	-	-	-	-	
2.896	2.456	19,93 %	22.011	18.059	3,16 %	
-	-	-	-	-	-	
4.352	4.352	35,31 %	279.839	279.839	48,89 %	
84	84	0,68 %	43.690	43.690	7,63 %	
450	450	3,65 %	940	940	0,16 %	
-	-	-	1.758	1.804	0,32 %	
4.886	4.886	39,65 %	326.228	326.274	57,01 %	
2.730	2.730	22,16 %	17.943	17.943	3,13 %	
216	216	1,76 %	10.546	10.546	1,84 %	
251	251	2,03 %	278	278	0,05 %	
3.197	3.197	25,95 %	28.766	28.766	5,03 %	
153	153	1,24 %	5.741	5.741	1,00 %	
84	84	0,68 %	2.181	2.181	0,38 %	
-	-	-	71	71	0,01 %	
237	237	1,93 %	7.993	7.993	1,40 %	
7	7	0,05 %	9.357	9.357	1,63 %	
634	634	5,15 %	340	340	0,06 %	
8.962	8.962	72,72 %	372.684	372.730	65,12 %	
-	-	-	-	-	-	
-	-	-	749	749	0,13 %	
-	-	-	-	-	-	
8	8	0,06 %	8	8	-	
2	2	0,02 %	14.602	14.188	2,48 %	
867	865	7,02 %	11.233	11.129	1,94 %	
31	31	0,25 %	31	31	0,01 %	
908	906	7,35 %	26.623	26.104	4,56 %	
			155.457	155.457	27,16 %	
12.765	12.323	100,00 %	576.775	572.350	100,00 %	

(En millions d'euros)	Activité assurance		
	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	18.165	12.859	2,50 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat ^(a)	2.398	2.398	0,47 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Immobilier de placement	20.563	15.256	2,97 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	255.465	255.465	49,69 %
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	44.199	44.199	8,60 %
Obligations détenues à des fins de transaction	102	102	0,02 %
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	1.132	1.212	0,24 %
Obligations	300.898	300.978	58,54 %
Actions disponibles à la vente	15.468	15.468	3,01 %
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	10.503	10.503	2,04 %
Actions détenues à des fins de transaction	89	89	0,02 %
Actions	26.060	26.060	5,07 %
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	5.336	5.336	1,04 %
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	2.187	2.187	0,43 %
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	147	147	0,03 %
Fonds d'investissement non contrôlés	7.670	7.670	1,49 %
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés	6.353	6.353	1,24 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	110	110	0,02 %
Placements financiers	341.090	341.170	66,36 %
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	743	743	0,14 %
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	45	45	0,01 %
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-
Prêts hypothécaires	14.056	13.751	2,67 %
Autres prêts ^(b)	11.189	11.168	2,17 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Prêts	26.033	25.706	5,00 %
Placements représentant les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	131.990	131.990	25,67 %
PLACEMENTS	519.676	514.123	100,00 %
Placements (hors ceux représentant les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré)	387.685	382.133	74,33 %
Vie, épargne, retraite	330.132	325.240	63,26 %
Domages	49.109	48.448	9,42 %
Assurance internationale	8.444	8.445	1,64 %

(a) Utilisation de l'option Juste Valeur.

(b) Inclut notamment les prêts aux assurés.

31 décembre 2008

Secteur bancaire et autres activités			Total		
Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
2.332	2.306	18,28 %	20.497	15.165	2,88 %
-	-	-	2.398	2.398	0,46 %
-	-	-	-	-	-
2.332	2.306	18,28 %	22.895	17.562	3,33 %
-	-	-	-	-	-
3.894	3.894	30,87 %	259.359	259.359	49,24 %
57	57	0,45 %	44.256	44.256	8,40 %
875	875	6,94 %	977	977	0,19 %
-	-	-	1.132	1.212	0,23 %
4.826	4.826	38,26 %	305.725	305.805	58,06 %
3.959	3.959	31,38 %	19.427	19.427	3,69 %
259	259	2,05 %	10.761	10.761	2,04 %
179	179	1,42 %	268	268	0,05 %
4.396	4.396	34,85 %	30.456	30.456	5,78 %
76	76	0,61 %	5.412	5.412	1,03 %
63	63	0,50 %	2.250	2.250	0,43 %
-	-	-	147	147	0,03 %
140	140	1,11 %	7.810	7.810	1,48 %
13	13	0,10 %	6.365	6.365	1,21 %
4	4	0,03 %	114	114	0,02 %
9.380	9.380	74,35 %	350.470	350.550	66,55 %
-	-	-	-	-	-
64	64	0,51 %	807	807	0,15 %
-	-	-	45	45	0,01 %
7	7	0,06 %	7	7	-
1	1	0,01 %	14.057	13.752	2,61 %
854	849	6,73 %	12.043	12.017	2,28 %
8	8	0,06 %	8	8	-
934	929	7,37 %	26.966	26.635	5,06 %
			131.990	131.990	25,06 %
12.645	12.615	100,00 %	532.321	526.738	100,00 %

(En millions d'euros)	Activité assurance		
	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	17.778	12.045	2,06 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat ^(a)	4.137	4.137	0,71 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Immobilier de placement	21.915	16.182	2,77 %
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	241.766	241.766	41,38 %
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	55.152	55.152	9,44 %
Obligations détenues à des fins de transaction	120	120	0,02 %
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	-	-	-
Obligations	297.039	297.039	50,84 %
Actions disponibles à la vente	33.350	33.350	5,71 %
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	19.322	19.322	3,31 %
Actions détenues à des fins de transaction	127	127	0,02 %
Actions	52.799	52.799	9,04 %
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	3.449	3.449	0,59 %
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	2.298	2.298	0,39 %
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	135	135	0,02 %
Fonds d'investissement non contrôlés	5.882	5.882	1,01 %
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés	4.358	4.358	0,75 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	(27)	(27)	N/A
Placements financiers	360.051	360.051	61,63 %
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	926	926	0,16 %
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat ^(a)	39	39	0,01 %
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-
Prêts hypothécaires	12.738	12.817	2,19 %
Autres prêts ^(b)	11.310	11.395	1,95 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Prêts	25.013	25.177	4,31 %
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	182.827	182.827	31,29 %
PLACEMENTS	589.806	584.237	100,00 %
Placements (hors ceux représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré)	406.979	401.410	68,71 %
Vie, épargne, retraite	343.656	338.623	57,96 %
Dommages	54.650	54.115	9,26 %
Assurance internationale	8.673	8.672	1,48 %

(a) Utilisation de l'option Juste Valeur.

(b) Inclut notamment les prêts aux assurés.

31 décembre 2007

Secteur bancaire et autres activités			Total		
Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
1.867	1.776	12,96 %	19.645	13.821	2,31 %
-	-	-	4.137	4.137	0,69 %
-	-	-	-	-	-
1.867	1.776	12,96 %	23.782	17.958	3,00 %
-	-	-	-	-	-
4.935	4.935	36,01 %	246.701	246.701	41,26 %
822	822	6,00 %	55.974	55.974	9,36 %
1.019	1.019	7,44 %	1.139	1.139	0,19 %
-	-	-	-	-	-
6.775	6.775	49,44 %	303.814	303.814	50,81 %
2.546	2.546	18,58 %	35.896	35.896	6,00 %
271	271	1,98 %	19.593	19.593	3,28 %
325	325	2,37 %	452	452	0,08 %
3.141	3.141	22,92 %	55.940	55.940	9,36 %
142	142	1,03 %	3.591	3.591	0,60 %
134	134	0,98 %	2.433	2.433	0,41 %
8	8	0,06 %	143	143	0,02 %
284	284	2,07 %	6.166	6.166	1,03 %
166	166	1,21 %	4.524	4.524	0,76 %
1.312	1.312	9,58 %	1.285	1.285	0,21 %
11.679	11.679	85,23 %	371.730	371.730	62,17 %
-	-	-	-	-	-
41	41	0,30 %	968	968	0,16 %
1	1	0,01 %	40	40	0,01 %
77	77	0,56 %	77	77	0,01 %
1	1	0,01 %	12.740	12.818	2,14 %
121	121	0,88 %	11.430	11.515	1,93 %
7	7	0,05 %	7	7	-
248	248	1,81 %	25.261	25.425	4,25 %
			182.827	182.827	30,58 %
13.793	13.703	100,00 %	603.599	597.939	100,00 %

9.2. IMMOBILIER DE PLACEMENT

L'immobilier de placement comprend les immeubles détenus en direct et par l'intermédiaire de sociétés immobilières consolidées. L'immobilier de placement évalué à la juste valeur au bilan correspond principalement aux actifs adossés aux contrats « with-profit ».

La valeur au bilan et la juste valeur de l'immobilier de placement au coût amorti, hors impact de tous les dérivés, se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)				
	Valeur brute	Amortissements ^(b)	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti					
Activité assurance	15.199	(1.396)	(430)	13.373	16.886
Secteur bancaire et autres activités	2.883	(200)	(227)	2.456	2.896
Total toutes activités	18.082	(1.596)	(657)	15.829	19.781

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) L'augmentation des amortissements dans le secteur bancaire et autres correspond au transfère d'un immeuble de la filiale d'assurance américaine vers la holding américaine.

La valeur de marché des immeubles résulte en général de l'évaluation d'un expert externe basée sur une approche multicritères et selon une fréquence et des modalités souvent fixées par la réglementation locale en vigueur.

Tableau de variation des provisions pour dépréciation et amortissements cumulés de l'immobilier de placement au coût amorti – toutes activités :

(En millions d'euros)	Provisions pour dépréciation de l'immobilier de placement			Amortissements cumulés de l'immobilier de placement		
	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Solde à l'ouverture	250	166	197	1.484	1.358	1.490
Dotation de l'exercice	483	144	55	255	226	246
Reprise suite à cession	(3)	(25)	(50)	(117)	(80)	(208)
Reprise suite à revalorisation	(48)	(7)	(17)			
Autres variations ^(b)	(25)	(28)	(20)	(26)	(20)	(171)
SOLDE À LA CLÔTURE	657	250	166	1.596	1.484	1.358

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Correspond principalement aux changements de périmètre et à l'impact de la variation de change.

En 2009, la dotation aux provisions pour dépréciations s'élève à 483 millions d'euros, dont 227 millions d'euros correspondent à des fonds d'investissement immobilier détenus par des tiers et gérés par AXA Investment Managers. Conformément aux règles IFRS en vigueur, ces fonds sont ainsi consolidés dans les actifs financiers d'AXA mais n'ont pas d'impact sur le résultat net du groupe (part du groupe).

31 décembre 2008					31 décembre 2007				
Valeur brute	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur brute	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
14.526	(1.483)	(250)	12.793	18.099	13.548	(1.357)	(166)	12.025	17.758
2.307	(1)	-	2.306	2.332	1.777	(1)	-	1.776	1.867
16.833	(1.484)	(250)	15.099	20.431	15.325	(1.358)	(166)	13.801	19.625

9.3. PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Hors effet de tout dérivé, la décomposition des plus ou moins-values latentes sur les placements financiers non déjà prises en compte en résultat se présente comme suit :

Assurance

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)				
	Coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	266.931	274.530	274.530	12.169	4.569
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	1.804	1.758	1.804	12	58
Actions disponibles à la vente	10.539	14.789	15.250	4.390	140
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	5.005	5.595	5.595	899	310

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Net de dépréciation – y compris surcote-décote et amortissement cumulé.

(c) Nette de dépréciations, ces dernières étant détaillées en Note 9.8

Autres activités

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)				
	Coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	4.567	4.344	4.344	16	239
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	-	-	-	-	-
Actions disponibles à la vente	2.938	3.125	2.664	188	1
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	153	153	153	1	-

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Net de dépréciation – y compris surcote-décote et amortissement cumulé.

(c) Nette de dépréciations, ces dernières étant détaillées en Note 9.8.

Total

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)				
	Coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	271.498	278.875	278.875	12.184	4.807
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	1.804	1.758	1.804	12	58
Actions disponibles à la vente	13.477	17.915	17.915	4.578	141
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	5.158	5.748	5.748	900	310

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Net de dépréciation – y compris surcote-décote et amortissement cumulé.

(c) Nette de dépréciations, ces dernières étant détaillées en Note 9.8.

Se référer également au tableau 9.8.1 : Décomposition de la valeur dans l'état de la situation financière des placements sujets à dépréciation.

31 décembre 2008					31 décembre 2007				
Coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût ou coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
254.174	254.720	254.720	10.405	9.858	242.608	241.220	241.220	4.762	6.150
1.212	1.132	1.212	-	80	-	-	-	-	-
12.509	14.768	14.768	1.753	478	24.320	33.249	33.249	9.413	484
5.153	5.336	5.336	346	163	3.109	3.446	3.446	368	31

31 décembre 2008					31 décembre 2007				
Coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût ou coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
4.155	3.913	3.913	43	285	5.037	4.933	4.933	2	106
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.638	1.457	1.457	117	314	2.575	2.550	2.550	133	158
77	76	76	-	-	142	142	142	1	1

31 décembre 2008					31 décembre 2007				
Coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût ou coût amorti ^(b)	Juste valeur	Valeur au bilan ^(c)	Plus-values latentes	Moins-values latentes
258.328	258.633	258.633	10.448	10.142	247.645	246.153	246.153	4.764	6.256
1.212	1.132	1.212	-	80	-	-	-	-	-
15.147	16.226	16.226	1.871	792	26.896	35.799	35.799	9.545	642
5.230	5.413	5.413	346	163	3.251	3.588	3.588	369	33

9.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR ÉMETTEUR

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille obligataire par type d'émetteur, hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés, mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39) et dérivés de couverture économique qui n'entrent pas dans une relation de couverture au sens de IAS 39. Le détail de l'effet des dérivés est disponible dans la Note 19.3.

	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Obligations émises par l'État	132.317	126.752	128.583
Obligations émises par le secteur public	33.856	25.221	26.574
Obligations émises par le secteur privé ^(b)	150.308	140.046	132.800
Obligations garanties par une hypothèque	5.907	10.026	9.629
Autres Obligations ^(c)	2.929	3.461	5.661
Dérivés de couverture et autres dérivés	958	299	569
TOTAL OBLIGATIONS – TOUTES ACTIVITÉS	326.274	305.805	303.814

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Comprend les obligations émises par des entreprises du secteur privé au capital desquelles un État est entré suite à la crise financière de 2008.

(c) Comprend les fonds obligataires.

Des informations complémentaires sur le risque de crédit associé aux obligations figurent en Note 4 : Gestion des risques financiers et du risque d'assurance.

9.5. MATURITÉS CONTRACTUELLES ET EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances contractuelles des actifs de taux détenus par le Groupe. Les maturités effectives sont susceptibles de différer des données présentées, notamment parce que certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

Les tableaux ci-dessous ne comprennent pas les obligations (au coût amorti) non cotées dans un marché actif, l'effet des dérivés (détaillé au paragraphe 19.3), ni les prêts et obligations en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré. Dans certains cas, l'effet des dérivés modifie le profil des actifs présentés ci-dessous. La plupart des obligations et prêts détenus par le Groupe sont à taux fixe (c'est-à-dire que leur juste valeur est exposée au risque de taux).

	Valeur dans le bilan par maturité contractuelle au 31 décembre 2009 ^(a)			
	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur dans l'état de la situation financière
<i>(En millions d'euros)</i>				
Obligations disponibles à la vente	12.425	71.914	184.152	268.491
Obligations à la juste valeur par résultat ^(b)	3.890	12.390	19.870	36.150
Sous-total Obligations	16.315	84.304	204.022	304.641
Prêts au coût amorti	3.169	4.277	14.443	21.889
Prêts disponibles à la vente	11	1	-	12
Prêts à la juste valeur par résultat ^(b)	-	8	-	8
Sous-total Prêts	3.180	4.285	14.443	21.909
TOTAL – PLACEMENTS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST EXPOSÉE AU RISQUE DE TAUX	19.495	88.590	218.465	326.550
Obligations disponibles à la vente	749	1.653	7.981	10.384
Obligations à la juste valeur par résultat ^(b)	1.683	1.750	5.053	8.487
Sous-total Obligations	2.433	3.403	13.035	18.871
Prêts au coût amorti	344	1.131	1.396	2.871
Prêts disponibles à la vente	-	393	344	737
Prêts à la juste valeur par résultat ^(b)	-	-	-	-
Sous-total Prêts	344	1.523	1.740	3.608
TOTAL – PLACEMENTS FINANCIERS DONT LES FLUX DE TRÉSORERIE SONT EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	2.777	4.927	14.775	22.479
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	22.272	93.516	233.240	349.028

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la position financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Correspond aux placements financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par résultat.

Valeur dans le bilan par maturité contractuelle
au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Valeur dans le bilan par maturité contractuelle au 31 décembre 2008			Total de la valeur dans l'état de la situation financière
	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations disponibles à la vente	15.387	66.778	166.166	248.331
Obligations à la juste valeur par résultat ^(a)	3.709	10.405	18.183	32.296
Sous-total Obligations	19.096	77.182	184.349	280.627
Prêts au coût amorti	2.610	3.976	15.109	21.695
Prêts disponibles à la vente	73	12	4	89
Prêts à la juste valeur par résultat ^(a)	2	1	42	45
Sous-total Prêts	2.684	3.989	15.155	21.829
TOTAL – PLACEMENTS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST EXPOSÉE AU RISQUE DE TAUX	21.780	81.172	199.504	302.456
Obligations disponibles à la vente	646	1.882	7.774	10.303
Obligations à la juste valeur par résultat ^(a)	5.490	3.940	3.933	13.364
Sous-total Obligations	6.136	5.823	11.708	23.666
Prêts au coût amorti	779	1.224	1.609	3.612
Prêts disponibles à la vente	6	83	614	703
Prêts à la juste valeur par résultat ^(a)	-	7	-	7
Sous-total Prêts	785	1.314	2.224	4.322
TOTAL – PLACEMENTS FINANCIERS DONT LES FLUX DE TRÉSORERIE SONT EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	6.920	7.137	13.932	27.989
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	28.700	88.308	213.436	330.444

(a) Correspond aux placements financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par résultat.

Valeur dans le bilan par maturité contractuelle
au 31 décembre 2007

<i>(En millions d'euros)</i>	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur dans l'état de la situation financière
Obligations disponibles à la vente	13.160	56.197	163.514	232.871
Obligations à la juste valeur par résultat ^(a)	17.739	8.883	22.698	49.320
Sous-total Obligations	30.899	65.080	186.212	282.191
Prêts au coût amorti	2.920	5.459	12.712	21.091
Prêts disponibles à la vente	46	5	913	963
Prêts à la juste valeur par résultat ^(a)	5	39	(4)	40
Sous-total Prêts	2.971	5.502	13.621	22.094
TOTAL – PLACEMENTS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST EXPOSÉE AU RISQUE DE TAUX	33.870	70.583	199.833	304.286
Obligations disponibles à la vente	430	2.783	10.069	13.282
Obligations à la juste valeur par résultat ^(a)	380	5.332	2.060	7.772
Sous-total Obligations	810	8.115	12.129	21.054
Prêts au coût amorti	422	341	1.251	2.015
Prêts disponibles à la vente	3	2	-	5
Prêts à la juste valeur par résultat ^(a)	-	17	59	77
Sous-total Prêts	425	360	1.311	2.096
TOTAL – PLACEMENTS FINANCIERS DONT LES FLUX DE TRÉSORERIE SONT EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	1.235	8.475	13.440	23.150
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX	35.105	79.057	213.273	327.436

(a) Correspond aux placements financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par résultat.

9.6. EXPOSITION AU RISQUE DE PRIX

Après exclusion de l'effet des dérivés (détaillé au paragraphe 19.3) et des titres de sociétés immobilières, la ventilation par secteur d'activité des actions (*y compris Private Equity*) détenues par l'ensemble du Groupe se présente de la manière suivante :

31 décembre 2009 ^(a) (En millions d'euros)	Finance	Biens de consommation	Énergie	Communications
Actions disponibles à la vente	7.881	1.801	1.480	948
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat	1.167	1.515	608	439
Sous-total actions détenues en direct	9.048	3.316	2.088	1.387
Actions détenues par des fonds d'investissement contrôlés ^(b)	1.775	833	269	247
TOTAL ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009	10.823	4.149	2.357	1.633

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Comptabilisés à la juste valeur par résultat.

31 décembre 2008 (En millions d'euros)	Finance	Biens de consommation	Énergie	Communications
Actions disponibles à la vente	5.435	1.342	2.091	1.116
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat	1.253	1.458	642	36
Sous-total actions détenues en direct	6.687	2.800	2.733	1.153
Actions détenues par des fonds d'investissement contrôlés ^(a)	1.514	753	718	197
TOTAL ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008	8.202	3.553	3.451	1.349

(a) Comptabilisés à la juste valeur par résultat.

31 décembre 2007 (En millions d'euros)	Finance	Biens de consommation	Énergie	Communications
Actions disponibles à la vente	12.819	2.765	5.056	1.808
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat	2.739	2.243	388	730
Sous-total actions détenues en direct	15.558	5.008	5.443	2.538
Actions détenues par des fonds d'investissement contrôlés ^(a)	5.519	433	218	139
TOTAL ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007	21.077	5.440	5.662	2.677

(a) Comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Industriel	Services	Matières premières	Technologie	Autres	Total
2.051	820	804	1.171	959	17.915
427	197	563	154	424	5.494
2.477	1.017	1.368	1.325	1.383	23.408
328	161	124	221	1.313	5.271
2.806	1.178	1.492	1.545	2.695	28.679

Industriel	Services	Matières premières	Technologie	Autres	Total
2.108	1.273	712	1.067	1.082	16.226
403	299	308	599	174	5.171
2.511	1.573	1.020	1.666	1.256	21.397
576	297	175	339	1.181	5.750
3.087	1.869	1.195	2.005	2.437	27.148

Industriel	Services	Matières premières	Technologie	Autres	Total
4.663	2.910	1.885	1.819	2.074	35.799
1.503	1.314	1.074	324	636	10.952
6.165	4.224	2.959	2.144	2.711	46.750
396	51	168	82	2.087	9.093
6.561	4.275	3.127	2.226	4.797	55.843

9.7. FONDS D'INVESTISSEMENT NON CONTRÔLÉS

La répartition des fonds d'investissement non contrôlés se présente comme suit :

	31 décembre 2009 ^(a)					
	Assurance		Secteur bancaire et autres activités		Total	
	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti
<i>(En millions d'euros)</i>						
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente détenant majoritairement des actions ^(c)	1.405	1.187	-	-	1.405	1.187
Fonds d'investissement non contrôlés à la juste valeur par résultat détenant majoritairement des actions	643	-	13	-	656	-
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction détenant majoritairement des actions	10	-	-	-	10	-
Fonds d'investissement non contrôlés détenant majoritairement des actions	2.058	-	13	-	2.071	-
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente détenant majoritairement des obligations ^(c)	1.218	1.080	-	-	1.218	1.080
Fonds d'investissement non contrôlés à la juste valeur par résultat détenant majoritairement des obligations	136	-	-	-	136	-
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction détenant majoritairement des obligations	-	-	-	-	-	-
Fonds d'investissement non contrôlés détenant majoritairement des obligations	1.354	-	-	-	1.354	-
Autres fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente ^(c)	2.972	2.739	153	152	3.125	2.891
Autres fonds d'investissement non contrôlés à la juste valeur par résultat	149	-	-	-	149	-
Autres fonds d'investissement non contrôlés à des fins de transaction	61	-	-	-	61	-
Autres fonds d'investissement non contrôlés	3.182	-	153	-	3.335	-
Fonds d'investissement mis en équivalence ^(d)	1.160	-	72	-	1.231	-
Dérivés de couverture et autres dérivés liés	2	(6)	-	-	2	(6)
TOTAL	7.755	-	237	-	7.993	-

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Les montants sont présentés hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), et dérivés de couverture économique qui n'entrent pas dans une relation de couverture au sens IAS 39.

(c) Au 31 décembre 2009, les fonds Private Equity non consolidés et les hedge funds en Suisse étaient classés en « Autres fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente », et les fonds d'investissement détenant des obligations étaient classés en « Fonds d'investissement non contrôlés disponible à la vente détenant majoritairement des obligations » tandis qu'ils étaient classés en « Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente détenant majoritairement des actions » au 31 décembre 2008.

(d) La valeur dans l'état de la situation financière des fonds d'investissement mis en équivalence est présentée dans la colonne juste valeur.

31 décembre 2008						31 décembre 2007					
Assurance		Secteur bancaire et autres activités		Total		Assurance		Secteur bancaire et autres activités		Total	
Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti	Juste Valeur ^(b)	Coût Amorti
3.171	3.016	-	-	3.171	3.016	1.512	1.349	29	29	1.541	1.379
808	-	5	-	813	-	660	-	108	-	768	-
11	-	-	-	11	-	135	-	8	-	143	-
3.990	-	5	-	3.996	-	2.307	-	145	-	2.451	-
1.095	1.071	-	-	1.095	1.071	931	856	-	-	931	856
137	-	-	-	137	-	51	-	-	-	51	-
136	-	-	-	136	-	-	-	-	-	-	-
1.368	-	-	-	1.368	-	982	-	-	-	982	-
1.071	1.066	76	77	1.147	1.143	1.003	903	113	113	1.116	1.016
98	-	-	-	98	-	389	-	26	-	415	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.169	-	76	-	1.246	-	1.392	-	139	-	1.531	-
1.134	-	58	-	1.192	-	1.160	-	-	-	1.160	-
9	(3)	-	-	9	(3)	42	40	-	-	42	40
7.670	-	140	-	7.810	-	5.882	-	284	-	6.166	-

9.8. PLACEMENTS FINANCIERS SUJETS À DÉPRÉCIATION

9.8.1. Décomposition de la valeur dans l'état de la situation financière des placements sujets à dépréciation – Toutes activités (hors immobilier de placement)

Chaque ligne est présentée nette de l'effet des dérivés de couverture (IAS 39) et dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens de IAS 39 (hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés). Le détail de l'effet des dérivés est fourni en Note 19.3.

	31 décembre 2009 ^(a)				
	Valeur avant dépréciation et revalorisation à la juste valeur ^(b)	Dépréciation	Valeur après dépréciation et avant revalorisation à la juste valeur ^(c)	Revalorisation à la juste valeur	Valeur dans le bilan
<i>(En millions d'euros)</i>					
Obligations disponibles à la vente	274.000	(1.551)	272.449	7.390	279.839
Obligations (au coût amorti) non cotées dans un marché actif	1.804	-	1.804	-	1.804
Obligations	275.804	(1.551)	274.253	7.390	281.643
Actions disponibles à la vente	17.137	(3.659)	13.478	4.464	17.943
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	6.229	(1.077)	5.152	589	5.741
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	818	(17)	801	(53)	749
Prêts hypothécaires	14.215	(23)	14.193	(5)	14.188
Autres prêts ^(d)	11.113	(33)	11.080	49	11.129
Prêts	26.147	(73)	26.074	(9)	26.066
TOTAL	325.318	(6.360)	318.958	12.435	331.393

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Correspond à la valeur des actifs y compris impact éventuel de la surcote/décote et des intérêts courus non échus, mais avant éventuelle dépréciation et revalorisation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

(c) Correspond à la valeur des actifs y compris dépréciation, surcote/décote et intérêts courus non échus, mais avant revalorisation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

(d) Y compris avances aux assurés.

31 décembre 2008					31 décembre 2007				
Valeur avant dépréciation et revalorisation à la juste valeur ^(b)	Dépréciation	Valeur après dépréciation et avant revalorisation à la juste valeur ^(c)	Revalorisation à la juste valeur	Valeur dans le bilan	Valeur avant dépréciation et revalorisation à la juste valeur ^(b)	Dépréciation	Valeur après dépréciation et avant revalorisation à la juste valeur ^(c)	Revalorisation à la juste valeur	Valeur dans le bilan
260.469	(1.389)	259.080	279	259.359	248.507	(373)	248.133	(1.433)	246.701
1.212	-	1.212	-	1.212	-	-	-	-	-
261.681	(1.389)	260.292	279	260.572	248.507	(373)	248.134	(1.433)	246.701
20.287	(5.019)	15.268	4.159	19.427	29.287	(2.307)	26.980	8.916	35.896
6.060	(834)	5.226	186	5.412	3.352	(97)	3.254	337	3.591
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.130	(6)	1.124	(317)	807	1.014	-	1.014	(46)	968
13.762	(9)	13.752	-	13.752	12.831	(13)	12.818	-	12.818
12.008	(51)	11.957	60	12.017	11.546	(53)	11.493	23	11.515
26.899	(66)	26.833	(257)	26.576	25.391	(66)	25.325	(23)	25.301
314.927	(7.307)	307.620	4.367	311.987	306.536	(2.843)	303.693	7.796	311.489

9.8.2. Tableau de variation des provisions pour dépréciation des placements – Toutes activités (hors immobilier de placement)

(En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2009	Dotation de l'exercice	Reprise suite à cession ou remboursement	Reprise suite à revalorisation	Autres variations ^(a)	31 décembre 2009 ^(b)
Provisions sur obligations	1.389	746	(549)	(28)	(6)	1.551
Provisions sur actions	5.019	856	(2.079)	-	(136)	3.659
Provisions sur fonds d'investissement non contrôlés	834	386	(156)	-	13	1.077
Provisions sur prêts	66	51	(10)	(9)	(25)	73
TOTAL	7.307	2.038	(2.794)	(38)	(154)	6.360

(a) Principalement changements de périmètre et effets des variations de change.

(b) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2008	Dotation de l'exercice	Reprise suite à cession ou remboursement	Reprise suite à revalorisation	Autres variations ^(a)	31 décembre 2008
Provisions sur obligations	373	1.193	(142)	(59)	23	1.389
Provisions sur actions	2.307	3.719	(1.146)	-	139	5.019
Provisions sur fonds d'investissement non contrôlés	97	723	(61)	-	75	834
Provisions sur prêts	66	18	(6)	(11)	-	66
TOTAL	2.843	5.652	(1.354)	(71)	237	7.307

(a) Principalement changements de périmètre et effets des variations de change.

(En millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2007	Dotation de l'exercice	Reprise suite à cession ou remboursement	Reprise suite à revalorisation	Autres variations ^(a)	31 décembre 2007
Provisions sur obligations	138	401	(181)	(4)	19	373
Provisions sur actions	2.504	465	(511)	-	(151)	2.307
Provisions sur fonds d'investissement non contrôlés	77	38	(24)	-	7	97
Provisions sur prêts	99	8	(39)	(15)	14	66
TOTAL	2.817	911	(755)	(19)	(112)	2.843

(a) Principalement changements de périmètre et effets des variations de change.

9.9. PLACEMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR

9.9.1. Comptabilisation à la juste valeur

(A) MARCHÉ ACTIF : COURS COTÉS

Le groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés en leur juste valeur (et pour les actifs comptabilisés au coût et dont la juste valeur est indiquée dans les notes précédentes).

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur,

d'un secteur d'activité, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la colonne (1) du tableau présenté en section 9.9.2.

(B) MARCHÉS ACTIFS ET MARCHÉS INACTIFS

Les actions négociées sur un marché réglementé dans un pays développé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides, pour lesquelles des cours représentant un

consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée et des prix peuvent être obtenus aisément sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif. La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation. Pour les obligations, la liquidité est appréciée en utilisant une approche multicritères incluant notamment le nombre de cotations disponibles, le lieu d'émission et l'évolution de l'écartement des spreads achat-vente.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif s'il y a comme caractéristique intrinsèque de l'instrument peu de transactions observées, en cas de déclin significatif du volume et du niveau d'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractéristiques d'un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- En utilisant des services externes et indépendants de cotations, ou
- En utilisant des techniques de valorisation.

Le montant des actifs qui ne sont pas cotés sur un marché actif est indiqué dans la colonne (2) du tableau présenté ci-dessous en section 9.9.2.

Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Lorsque c'est possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation des actifs détenus mesurés à la juste valeur. La dispersion des cotations obtenues peut indiquer la diversité des hypothèses retenues par les services externes de cotations compte tenu du nombre limité de transactions observées ou refléter l'existence des transactions forcées. De plus, en raison des conditions de marché actuelles et de la persistance de l'inactivité de certains marchés, de nombreux établissements financiers ont fermé leurs équipes dédiées aux actifs structurés et ne sont plus en mesure de fournir des cotations pertinentes.

Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques comprennent des transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur et elles intègrent des diverses hypothèses concernant les prix sous-jacents, la courbe des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes

sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation et à des hypothèses peut se traduire par différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash-flows, Black & Scholes, etc.) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes est par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

Le recours aux techniques de valorisation dans des marchés disloqués

La dislocation d'un marché peut se manifester de différentes façons, par exemple par un très large écartement des spreads acheteur-vendeur qui permettent de savoir si les opérateurs du marché sont disposés à effectuer des transactions, une forte dispersion dans les prix des rares transactions observées, une forte variation des prix dans le temps ou entre les intervenants du marché, l'absence de marchés secondaires, la disparition des marchés primaires, la fermeture de tables de négociation dédiées aux produits structurés dans les établissements financiers, les transactions contraintes et forcées motivées par le besoin impérieux de liquidité ou d'autres difficultés financières entraînant l'obligation de céder des actifs dans l'urgence avec un temps insuffisant pour négocier ou la vente en masse pour sortir à tout prix de ces marchés, qui peuvent s'accompagner d'arrangements connexes (notamment la mise à disposition par le vendeur du financement qui permettra à l'acheteur d'effectuer la transaction). Des mesures spécifiques résultants de la crise, telle que le TALF program initié par le gouvernement aux États-Unis ont donné lieu à des prix de transaction non représentatifs de la juste valeur. Une transaction ne sera pas qualifiée de contrainte et forcée si le vendeur dispose du temps nécessaire pour négocier la cession au meilleur prix, ou s'il a en face de lui plusieurs acheteurs en concurrence pour acquérir ses actifs dans des conditions normales de marché. Cependant, sur un marché inactif, le prix observé lors d'une transaction sur un instrument similaire peut ne pas être représentatif de la juste valeur, notamment si l'opération fait intervenir un vendeur contraint de vendre et seulement un acheteur ou un très faible nombre d'acheteurs.

Dans ces cas, le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marché observables lorsque c'est possible et pertinent, en les ajustant si nécessaire pour arriver à la meilleure estimation possible de la juste valeur, ainsi qu'une prime de risque adaptée, ou développe un modèle de valorisation fondé sur des données non observables représentant des estimations d'hypothèses que des opérateurs de marché volontaires retiendraient en l'absence de prix récents, pertinents ou disponibles sans coûts et efforts disproportionnés : sur des marchés inactifs, les transactions peuvent servir de données de base lorsqu'il s'agit de mesurer la juste valeur, mais elles sont

rarement déterminantes et les données non observables peuvent être plus pertinentes que certaines hypothèses observables. L'objectif de ces modèles est d'arriver à déterminer le prix auquel une transaction interviendrait dans des conditions normales entre des opérateurs de marché (un acheteur et un vendeur volontaires) à la date de l'évaluation.

La section 9.9.2 ci-dessous présente un tableau de sensibilité pour les actifs dont l'évaluation est fondée sur un modèle de valorisation interne du Groupe en raison de la crise des marchés financiers, même lorsque cette évaluation s'appuie en fait sur une majorité d'hypothèses observables.

9.9.2. Placements financiers comptabilisés en juste valeur hors dérivés

Les montants sont présentés hors l'effet des dérivés (détaillés dans les Notes 19.3 et 19.5) et hors OPCVM comptabilisés par mise en équivalence. Au 31 décembre 2009, les OPCVM comptabilisés par mise en équivalence représentent 1.231 millions d'euros (1.192 millions d'euros et 1.160 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007).

La répartition par méthode de valorisation des actifs financiers comptabilisés en juste valeur est la suivante :

	31 décembre 2009 ^(a)		
	Juste Valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste Valeur d'actifs non cotés sur un marché actif – pas de marchés actifs (2)	Total des placements comptabilisés à la juste valeur
<i>(En millions d'euros)</i>			
Obligations	179.384	99.491	278.875
Actions	14.961	2.954	17.915
Fonds d'investissement non contrôlés	2.195	3.553	5.748
Prêts	660	88	749
Placements financiers et prêts disponibles à la vente	197.200	106.086	303.286
Immobilier de placement	-	2.197	2.197
Obligations	25.895	17.774	43.669
Actions	7.202	3.285	10.486
Fonds d'investissement non contrôlés	362	579	941
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés	4.304	5.044	9.348
Prêts	-	-	-
Placements financiers et prêts à la juste valeur par résultat	37.762	28.879	66.641
Obligations	155	812	968
Actions	275	3	278
Fonds d'investissement non contrôlés	41	30	71
Prêts	8	-	8
Total placements financiers à des fins de transaction	480	845	1.325
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	235.442	135.810	371.252

N.B. : Les placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré et comprenant des garanties plancher sont exclus de ce tableau.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

Les méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur d'actifs détenus comptabilisés en juste valeur dans les états financiers sont décrites dans la section 9.9.1 ci-dessus. Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39.

CLASSIFICATION DES ACTIFS

Les justes valeurs mesurées directement et intégralement par référence à un marché actif (colonne (1)) correspondent à des prix qui sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale, en d'autres termes si le marché est toujours actif. De tels actifs sont classés en niveau 1 de la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39.

Les justes valeurs non cotées sur un marché actif/marchés inactifs (colonne (2)) comprennent :

- Des valeurs fournies à la demande du Groupe par des services de cotation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà aisément disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif, et
- Des actifs évalués grâce à des techniques de valorisation intégrant un degré variable d'hypothèses étayées par des transactions de marché et des données observables.

De tels actifs sont classés en niveaux 2 et 3 de la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39. La quote-part d'actifs de niveau 3 est détaillée ci-après.

a) Juste valeur mesurée directement et intégralement par référence à un marché actif (colonne (1))

La plupart des actions négociées sur un marché réglementé, les emprunts d'État ou du secteur public et les obligations d'entreprises étaient considérés en 2007 comme cotés sur un marché actif, avec des cours ou des prix de consensus aisés à obtenir. Les cotations fournies par les services externes de cotations sont présentées dans la colonne (1) si disponibles aisément, régulièrement et publiquement et si les marchés

31 décembre 2008			31 décembre 2007		
Juste Valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste Valeur d'actifs non cotés sur un marché actif – pas de marchés actifs (2)	Total des placements comptabilisés à la juste valeur	Juste Valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste Valeur d'actifs non cotés sur un marché actif – pas de marchés actifs (2)	Total des placements comptabilisés à la juste valeur
149.419	109.214	258.633	207.030	39.123	246.153
14.090	2.136	16.226	32.075	3.723	35.799
2.387	3.026	5.413	2.182	1.406	3.588
595	198	792	5	963	968
166.491	114.574	281.065	241.292	45.215	286.508
193	2.204	2.398	2.667	1.469	4.137
15.608	28.910	44.518	44.288	11.639	55.927
7.804	2.911	10.715	14.435	5.158	19.593
464	584	1.049	436	798	1.234
2.143	4.143	6.286	2.152	2.366	4.518
-	45	45	-	40	40
26.213	38.798	65.011	63.978	21.471	85.448
628	513	1.141	723	442	1.165
202	5	207	452	-	452
106	41	147	118	25	143
7	-	7	77	-	77
944	559	1.502	1.369	467	1.836
193.648	153.930	347.578	306.639	67.153	373.792

concernés sont considérés comme actifs. Les cotations des courtiers et des services externes de cotation sont présentées dans la colonne (2) s'il n'y a pas de marché actif en raison des caractéristiques intrinsèques de l'instrument ou si le marché n'est plus actif. Au 31 décembre 2008, une part significative des obligations (principalement du secteur privé), bien qu'étant toujours évaluées en utilisant les mêmes sources de valorisation (principalement les prix de services externes de cotations) n'était plus considérée comme étant cotée sur un marché actif et a donc été présentée dans la colonne (2) en raison de l'illiquidité croissante de ces marchés au cours de l'année 2008, qui les a conduits à ne plus être actifs. Pour les instruments de dette, la liquidité est appréciée en utilisant une approche multicritères intégrant notamment le nombre de cotations disponibles, le lieu d'émission et l'évolution des spreads achat-vente. Ces spreads achat-vente se sont resserrés au cours de l'exercice 2009, conduisant à des retours significatifs mais néanmoins partiels d'obligations d'entreprises dans la première colonne.

b) Juste valeur d'actifs non cotés sur un marché actif – pas de marchés actifs (colonne (2))

Nature de tels investissements

Les montants présentés en colonne (2) représentent un ensemble divers de circonstances. Un instrument financier est considéré comme non coté sur un marché actif si l'on observe un faible nombre de transactions du fait des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, en cas de recul significatif du volume et du niveau de l'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les cours observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractéristiques des marchés inactifs peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de certains marchés.

Les actifs, tels que certaines obligations non cotées, les instruments émis sur des marchés de gré à gré tels que les parts dans les fonds de capital-investissement (*Private Equity*) ou des prêts de gré à gré, ont toujours été considérés comme n'étant pas cotés sur des marchés actifs en raison de leurs caractéristiques intrinsèques et ont été regroupés dans la colonne (2) dans toutes

les périodes présentées. Les valorisations sont fondées soit sur les prix communiqués par les services externes de cotations ou sur ceux établis sur la base de modèles internes reposant sur des techniques utilisées couramment dans les participants au marché. Les équipes de valorisation s'appuient autant que possible sur les prix de transactions récentes le cas échéant et sur des données observables, mais certains des secteurs sous-jacents auxquels le placement se rapporte peuvent être tellement particuliers qu'il faut effectuer des ajustements significatifs ou utiliser des données non observables. Les fonds de fonds d'investissement de *private equity* sont évalués sur la base des dernières valeurs liquidatives communiquées au Groupe.

Comme indiqué dans la section 9.9.2.(a), un grand nombre d'obligations d'entreprises détenues par le Groupe ont été présentées dans la colonne (2) au 31 décembre 2008, et contrairement au 31 décembre 2007, en raison de l'illiquidité croissante sur l'exercice 2008 observée sur ces marchés reflétée à la clôture. Cependant les sources de valorisation étaient inchangées, même si les intervenants du marché reconnaissent que les cotations disponibles intègrent un plus grand nombre de défauts de paiement et une prime de risque plus importante qu'attendus. En d'autres termes, ces prix/spreads s'expliquent par des primes d'illiquidité venant s'ajouter aux risques de crédit et aux coûts de financement liés aux caractéristiques intrinsèques de l'instrument. Au 31 décembre 2009, une part significative de ces obligations d'entreprises était classée de nouveau dans la première colonne suite au resserrement des spreads achat/vente au cours de la période.

Une part significative des ABS (*Asset Backed Securities*, ou obligations adossés à des actifs) et des CDO détenus par le Groupe ont été transférées à la colonne (2) en décembre 2007 lorsque leurs marchés sont devenus inactifs, alors que ces titres étaient toujours évalués en recourant aux mêmes méthodes de valorisation (principalement des valorisations externes et des indices). Au 31 décembre 2008, la crise avait franchi une étape supplémentaire de dislocation. Un grand nombre d'établissements financiers ont fermé leurs tables de négociation dédiées aux actifs structurés et n'étaient plus en mesure, fin 2008, de fournir des cotations pertinentes avec le niveau de compétence et le professionnalisme appropriés. L'absence d'activité et le faible nombre de prix représentant des transactions entre opérateurs de marché volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale ont limité la possibilité et la pertinence de se référer aux rares transactions constatées. En conséquence, un plus grand nombre de méthodes de valorisation ont été introduites à la fin de l'exercice en s'appuyant sur autant de données observables que possible. Ces méthodes de valorisation ont été maintenues à fin 2009 étant donné la persistance d'inactivité sur les marchés primaires et le faible volume de transactions sur les marchés secondaires.

Ces modèles intègrent les facteurs que les opérateurs du marché prendraient en compte dans la détermination d'un prix et sont cohérents avec les méthodologies économiques utilisées communément pour valoriser les instruments financiers. Ils n'ont pas été appliqués quand l'incertitude entourant la valorisation était estimée trop importante pour permettre un jugement adapté dans l'établissement de marges pour risque appropriées (dans ce cas les actifs ont continué à être évalués sur la base des cotations disponibles). Au cours de l'exercice de modélisation, les ABS et les CDO ont été classés en fonction de leurs profils de risque, notamment par année de souscription et d'émission, par exemple, afin de déterminer le jeu approprié d'hypothèses à retenir, tout en prenant en compte les conditions du marché dans

la valorisation de ces instruments. Les flux de cash-flows ont été calculés sur la base de données observables récentes reflétant la qualité de crédit de chaque type d'actif sous-jacent, par exemple, les facteurs de notation moyenne pondérés (WARF) fournis par les agences de notation, les taux de défaut historiques ou des études réalisées par des tiers sur le taux de défaut de paiement, avec des hypothèses sur les pertes potentielles et les taux de recouvrement, ajustés de marges pour risque appropriées pour refléter l'incertitude grevant ces données et la dimension historique de certains de ces chiffres. Les taux d'actualisation ajustés du risque ont été établis sur la base des taux d'intérêt et de marges pour risques dérivées de l'observation des rendements implicites, ajustées pour tenir compte de l'évolution récente des cotations disponibles, qui reflètent l'élargissement des spreads engendrés par l'augmentation du risque de liquidité. L'objectif de ces modèles est d'arriver à déterminer le prix auquel une transaction normale serait effectuée entre des opérateurs de marché (un acheteur et un vendeur volontaires) à la date de valorisation.

Pour les ABS et les CDO évalués au 31 décembre 2009 en recourant aux méthodes de valorisation décrites ci-dessus (7.492 millions d'euros) :

- L'utilisation d'hypothèses alternatives retenant un risque de crédit plus élevé de 25 % aurait un impact négatif de - 7,4 millions d'euros sur le résultat net, net d'impôt et des ajustements relatifs à la participation des assurés et équivalents, et de - 5,6 millions d'euros sur l'état des produits et charges de la période (*Statement of Comprehensive Income*), net d'impôt et des ajustements relatifs à la participation des assurés et équivalents ;
- L'utilisation de marges pour risque alternatives plus élevées de 25 % aurait un impact négatif de - 20,8 millions d'euros sur le résultat net, net d'impôt et des ajustements relatifs à la participation des assurés et équivalents, et de - 50,6 millions d'euros sur l'état des produits et charges de la période, net d'impôt et des ajustements relatifs à la participation des assurés et équivalents.

Actifs pour lesquels la juste valeur n'est pas basée sur des données de marché observables – niveau 3

Parmi les montants présentés en colonne (2) (135,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, 153,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 67,2 millions d'euros au 31 décembre 2007), les justes valeurs déterminées pour tout ou partie en utilisant une méthode de valorisation fondée sur des hypothèses qui ne s'appuient pas majoritairement sur des prix obtenus à partir de transactions de marché actuelles similaires ou sur des données disponibles de marché observées représentent moins de 2,6 % (3,4 % au 31 décembre 2008 et 2,2 %⁽¹⁾ au 31 décembre 2007) des placements détenus par le Groupe hors les placements représentant les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (y compris une estimation du poids des données observables dans l'établissement des cotations externes relatives à des marchés inactifs). L'identification de tels actifs au sein de la colonne (2) qui représente des actifs non cotés sur un marché actif, implique une part de jugement significative. Sont considérées comme observables : les hypothèses fournies par des services de cotation externes, des informations observables sur des écrans alimentés par des fournisseurs de données ou par des agences de notation, et des études externes.

Le caractère externe au Groupe de ces données et la non-implication des équipes de valorisation internes dans leur détermination sont les principaux critères appliqués dans l'estimation du caractère observable de ces données. Dans la mesure où les ajustements

(1) Ajustées en 2008 par rapport à 2007 pour prendre en compte une modification dans la manière dont le montant de ces actifs fondés sur la base d'un nombre limité de données observables a été estimé : à fin 2008, les deux proportions publiées pour 2008 et 2007 sont fondées sur une estimation du poids des données observables utilisées par les services externes de cotations lors de l'établissement de leurs valorisations alors que cette transposition estimée n'avait pas été effectuée lors de la publication des comptes consolidés du 31 décembre 2007.

apportés à ces données seraient importants, ou dans le cas où les informations deviendraient obsolètes à cause de l'absence de nouveaux facteurs, les données seraient alors caractérisées comme non observables. Une autre zone de jugement est l'estimation du caractère significatif d'une hypothèse au regard de la mesure de la juste valeur dans sa totalité. Il en résulte qu'une différence dans la caractérisation d'une donnée comme étant « observable » ou « non observable », et les variations dans l'estimation du poids du caractère significatif de chaque information au regard de la mesure de la juste valeur dans sa totalité pourraient aboutir à une différente catégorisation.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, le montant des actifs classés en niveau 3 est passé de 12 milliards d'euros à 9,5 milliards d'euros.

Parmi ces actifs, les investissements de Private Equity sont passés de 4,6 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2009 à 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Les investissements de private equity détenus en direct, ou dans les fonds consolidés, et classés en niveau 3 sont principalement constitués de parts dans des fonds dont la valorisation est déterminée par les gestionnaires de ces fonds. Etant donné que la valorisation de ces investissements de private equity est le plus souvent basée sur des données observables, mais ajustée de manière significative par les gestionnaires des fonds, ces actifs ont été classés en niveau 3. La diminution de la valeur de tels actifs au cours de l'exercice est principalement liée à la variation de leur juste valeur par résultat (- 0,6 milliards d'euros) et à de nouvelles acquisitions (+ 0,3 milliard d'euros) :

Les principaux autres mouvements au sein des actifs classés en niveau 3 sont les suivants :

- + 0,2 milliard d'euros de variation de juste valeur par capitaux propres et - 0,2 milliards d'euros de variation de juste valeur par résultat ;
- - 0,4 milliard d'euros suite au reclassement des actifs classés en niveau 3 de l'Australie en actifs destinés à la vente ;
- + 0,4 milliard d'euros de nouvelles acquisitions/entrées (participations déconsolidées) ;
- - 0,5 milliard d'euros suite à un ajustement de la présentation de prêts immobiliers précédemment présentés comme des actifs comptabilisés à la juste valeur et désormais comptabilisés au coût amorti (et donc non assujettis à la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39) ;
- - 0,5 milliard d'euros de ventes ou remboursements de hedge funds et actifs structurés.

Etant donné la détérioration des conditions de marché au cours des deux dernières années, le Groupe a anticipé la nécessité de publier une estimation des actifs classés en niveau 3, et a présenté une indication des actifs évalués selon les techniques de valorisation utilisant un nombre restreint de données observables. Le manque d'information occasionnel a contraint le Groupe à classer 0,9 milliard d'euros d'actifs en niveau 3. Suite à de plus amples investigations, ces actifs auraient dû être classés au sein d'autres niveaux.

9.10. PLACEMENTS REPRÉSENTANT DES CONTRATS DONT LE RISQUE FINANCIER EST SUPPORTÉ PAR L'ASSURÉ

(En millions d'euros)	Juste Valeur ^(a)		
	31 décembre 2009 ^(b)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Immobilier de placement	1.773	2.350	3.733
Actions et fonds d'investissement non contrôlés	127.366	103.698	155.397
Obligations	20.203	20.258	15.321
Autres placements	6.116	5.684	8.377
TOTAL ACTIVITÉS D'ASSURANCE	155.457	131.990	182.827

(a) La juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

(b) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

Ces placements sont mesurés en juste valeur par résultat, y compris l'immobilier de placement. Les placements financiers inclus dans ces placements sont désignés à la juste valeur par résultat dans le cadre de l'utilisation de l'option juste valeur.

Comme décrit dans la Note 4 – Gestion des risques financiers et du risque d'assurance, le risque financier associé à ces contrats est supporté par l'assuré en dehors de certains contrats qui offrent des garanties plancher.

Note 10 Titres mis en équivalence

(En millions d'euros)	2009 ^(a)					31 décembre
	1 ^{er} janvier	Acquisitions et cessions de la période	Quote-part de résultat	Variation de change	Autres variations ^(b)	
SBI AXA	19	-	(2)	(1)	-	17
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited	22	-	1	1	(1)	24
PT AXA Mandiri Financial Services	8	-	7	1	(5)	12
Argovie	26	(1)	2	-	1	27
Bharti AXA Life Insurance Company Limited	-	-	(30)	(13)	50	7
Banque de marchés et d'arbitrage	1	-	-	-	(1)	-
Filiales d'AXA Canada	-	-	1	2	27	29
Aragon AG	40	-	-	-	(40)	-
Roland Rechtsschutz Versicherung AG	30	-	-	-	-	29
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd	22	-	7	(3)	3	29
Filiales d'AXA Asia Pacific Holdings ^(a)	17	-	2	-	(19)	-
Neuflyze Vie (anciennement NSM Vie)	93	-	4	-	3	100
Philippines AXA Life Insurance Corporation	17	-	6	(2)	(1)	20
Reso Garantia	692	-	18	(6)	11	715
Autres	30	(4)	(7)	(1)	18	35
TOTAL	1.018	(6)	8	(22)	45	1.044

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Inclut les distributions de dividendes éventuelles et les changements de méthode de consolidation.

En 2009, le flux « autres variations » inclut notamment :

- Le changement de méthode de consolidation de Bharti AXA Life Insurance Company Limited, cette entité étant nouvellement consolidée ;
- Le changement de méthode de consolidation de Aragon AG (- 40 millions d'euros), cette entité étant à présent déconsolidée ;
- Le reclassement des titres des filiales d'AXA Canada d'actifs disponibles à la vente à titres mis en équivalence (+ 27 millions d'euros) ;
- L'augmentation de capital chez AXA Minmetals (+ 16 millions d'euros), inclus dans la ligne « Autres ».

(En millions d'euros)	2008					31 décembre
	1 ^{er} janvier	Acquisitions et cessions de la période	Quote-part de résultat	Variation de change	Autres variations ^(a)	
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited	-	24	1	(2)	-	22
SBI AXA	-	19	(3)	4	-	19
Aragon AG	-	40	-	-	-	40
Neuflyze Vie (anciennement NSM Vie)	-	-	4	-	89	93
Reso Garantia	-	800	-	(107)	(2)	692
PT AXA Mandiri Financial Services	8	-	5	(2)	(3)	8
Argovie	27	-	2	-	(2)	26
Banque de marchés et d'arbitrage	7	-	2	-	(7)	1
Filiales d'AXA Asia Pacific Holdings	20	1	6	(3)	(7)	17
Roland Rechtsschutz Versicherung AG	27	-	5	-	(2)	30
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd	18	-	6	2	(4)	22
Philippines AXA Life Insurance Corporation	14	-	4	(1)	-	17
Autres	27	(1)	(9)	-	13	30
TOTAL	147	884	21	(109)	76	1.018

(a) Inclut les distributions de dividendes éventuelles et les changements de méthode de consolidation.

En 2008, le flux « Autres variations » inclut notamment :

- L'augmentation de capital (+ 23 millions d'euros) et le changement de méthode de consolidation (+ 66 millions d'euros) de Neuflyze Vie (anciennement NSM Vie). Cette entité était consolidée par intégration proportionnelle et est dorénavant consolidée par mise en équivalence ;
- L'augmentation de capital de AXA Minmetals (+ 11 millions d'euros) inclus dans la ligne « Autres » ;
- La réduction de capital de la Banque de Marchés et d'Arbitrage (- 6 millions d'euros).

En 2008, le flux « Acquisitions et cessions de la période » inclut notamment :

- Reso Garantia, avec un écart d'acquisition de 588 millions d'euros au 31 décembre 2008 et une valeur de renouvellement des contrats dans le segment dommages de 20 millions d'euros ;

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition de Reso Garantia s'élève à 582 millions d'euros.

- Kyobo AXA Investment Managers Company Limited, avec un écart d'acquisition de 7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, l'écart d'acquisition de Kyobo AXA Investment Managers Company Limited s'élève à 8 millions d'euros.

2007

(En millions d'euros)	Acquisitions et cessions de la période					Autres variations ^(a)	31 décembre
	1 ^{er} janvier	Quote-part de résultat	Variation de change				
AXA Affin General Insurance Berhad	29	-	-	-	(29)	-	
PT AXA Mandiri Financial Services	6	-	4	(1)	(1)	8	
Argovie	27	-	2	-	(2)	27	
Banque de marchés et d'arbitrage	7	-	-	-	-	7	
Filiales d'AXA Asia Pacific Holdings	14	2	9	-	(5)	20	
Roland Rechtsschutz Versicherung AG	25	-	5	-	(2)	27	
Winterthur Life (Hong Kong) Ltd. ^(b)	1	-	-	-	-	-	
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd	13	-	3	1	-	18	
Philippines AXA Life Insurance Corporation	11	-	5	(1)	-	14	
Autres	11	3	(14)	-	27	27	
TOTAL	144	5	13	(2)	(13)	147	

(a) Inclut les distributions de dividendes éventuelles et les changements de méthode de consolidation.

(b) Suite à sa cession à AXA Asia Pacific Holdings, cette entité est maintenant consolidée en intégration globale.

En 2007, le flux « Autres variations » inclut notamment :

- Le changement de méthode de consolidation d'AXA Affin General Insurance Berhad. Cette entité est dorénavant consolidée par intégration globale (- 29 millions d'euros) ;
- L'entrée dans le périmètre de consolidation d'AXA Minmetals au 31 décembre 2007 (+ 16 millions d'euros).

Les dividendes reçus par le Groupe AXA des sociétés mises en équivalence s'élèvent à 3 millions d'euros en 2009 (contre 3 millions d'euros en 2008 et 5 millions d'euros en 2007).

Cette note exclut les fonds d'investissement et les sociétés immobilières consolidées par mise en équivalence et présentés avec les placements financiers.

Note 11 Créances

	31 décembre 2009 ^(a)		
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan
<i>(En millions d'euros)</i>			
Dépôts et cautionnements	1.313	-	1.313
Comptes courants vis-à-vis d'autres compagnies	1.122	(12)	1.111
Assurés, courtiers, agents généraux	3.944	(335)	3.609
Primes à émettre	1.553	-	1.553
Autres créances	5.131	(30)	5.102
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	13.063	(376)	12.687
Dépôts et cautionnements	111	(10)	101
Créances envers les réassureurs	887	(67)	820
Autres créances	210	(16)	195
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	1.208	(92)	1.116
Créances nées d'opérations bancaires ^(c)	18.909	(432)	18.478
Créances d'impôt exigible	1.789	-	1.789
Créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	114	-	114
Autres ^(d)	10.348	(369)	9.980
Autres créances	31.161	(800)	30.360
TOTAL CRÉANCES	45.432	(1.269)	44.163

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition d'AXA Seguros.S.A. (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Au 31 décembre 2007, la valeur des créances nées d'opérations bancaires dans l'état consolidé de la situation financière est 84 millions d'euros au-dessus de leur juste valeur. Ces créances concernent notamment les prêts accordés aux clients de notre activité bancaire en Belgique. La juste valeur est une estimation du prix des prêts si ces derniers devaient être cédés en urgence pour couvrir des besoins de liquidité. Par ailleurs, les clients s'engagent à rembourser un capital selon des modalités fixées contractuellement.

(d) Inclut notamment les actifs distincts liés aux engagements de retraite (cf. Note 25.2).

L'exposition au risque de crédit, notamment engendrée par l'activité de prêts dans les banques et les créances vis-à-vis des réassureurs, est commentée dans la Note 4 « Gestion des risques financiers et du risque d'assurance ».

31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008 Révisé ^(b)			31 décembre 2007		
Juste valeur	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
1.313	1.320	-	1.320	1.320	1.310	1.310
1.111	1.111	(12)	1.099	1.099	956	956
3.609	3.762	(307)	3.455	3.455	3.338	3.338
1.553	1.601	-	1.601	1.601	1.812	1.812
5.102	5.180	(27)	5.153	5.153	4.724	4.724
12.687	12.975	(346)	12.629	12.629	12.140	12.140
101	97	(4)	92	92	63	63
820	992	(85)	907	907	762	762
195	148	(5)	143	143	87	87
1.116	1.237	(95)	1.142	1.142	913	913
19.500	19.007	(404)	18.604	19.120	17.260	17.176
1.789	2.524	-	2.524	2.524	1.314	1.314
114	2.160	-	2.160	2.160	4.462	4.462
9.982	11.670	(299)	11.371	11.378	11.196	11.196
31.385	35.361	(702)	34.658	35.182	34.232	34.148
45.188	49.573	(1.143)	48.430	48.953	47.285	47.201

Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
(En millions d'euros)	Valeur au bilan ^{(a) (b)}	Valeur au bilan ^(a)	Valeur au bilan ^(a)
Activités d'assurance	13.873	25.520	14.211
Activités bancaires	402	265	178
Autres activités ^(c)	5.290	6.442	4.295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.565	32.227	18.684

(a) La juste valeur est égale à la valeur dans l'état de la situation financière.

(b) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3). Par conséquent, le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie détenu par l'Australie et la Nouvelle-Zélande (988 millions d'euros) est exclu du total à fin 2009.

(c) Y compris les SPEs et CDOs.

Ce tableau exclut la trésorerie détenue par les fonds d'investissement consolidés du « Satellite Investment Portfolio » tels que définis au paragraphe 1.7.2.

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.565	32.227	18.684
Soldes de banque créditeurs ^(b)	(1.356)	(1.415)	(1.493)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS AU 31 DÉCEMBRE ^(c)	18.210	30.811	17.192

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3). Par conséquent, le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie détenu par l'Australie et la Nouvelle-Zélande (988 millions d'euros) est exclu du total à fin 2009.

(b) Inclus dans le poste « Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs » au passif dans l'état de la situation financière.

(c) Les soldes de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du tableau des flux de trésorerie ne comprennent pas les soldes de trésorerie des fonds d'investissement consolidés du « Satellite Investment Portfolio » (voir le paragraphe 1.7.2 de la note « Principes généraux »). Le solde de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du tableau des flux de trésorerie exclut la trésorerie détenue en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte).

Au 31 décembre 2009, la trésorerie et équivalents de trésorerie nets s'élevaient à 18.210 millions d'euros, nets de 1.356 millions d'euros de soldes de banque créditeurs, présentés dans l'état consolidé de la situation financière parmi les « Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs ».

La situation de trésorerie à fin 2008 était élevée comparée aux autres années en raison de conditions de marchés particulières.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie nets au 31 décembre 2009 a diminué de 12.601 millions d'euros par rapport à 2008, s'expliquant principalement par :

- L'activité vie, épargne, retraite aux États-Unis (- 5.159 millions d'euros) notamment lié à l'effet des appels de marge dans le cadre des couvertures des garanties GMxB (- 4.025 millions d'euros), en ligne avec l'évolution du marché ;
- AXA SA (- 1.432 millions d'euros), suite au remboursement des billets de trésorerie (- 4.565 millions d'euros), partiellement compensé par les augmentations de capital pour un montant total de 2.421 millions d'euros ;
- L'activité vie, épargne, retraite en France (- 1.076 millions d'euros), du fait d'opérations d'investissement (- 7.957 millions

d'euros), en partie dues au réinvestissement dans des obligations, compensé par l'impact positif de la performance opérationnelle (+ 6.669 millions d'euros) ;

- L'activité vie, épargne, retraite au Japon (- 710 millions d'euros), principalement dû aux décaissements liés à la baisse du taux d'intérêt garanti des fonds de pension groupe de 1,25 % à 0,8 % ;
- La trésorerie en Australie et Nouvelle-Zélande (- 988 millions d'euros) qui est reclassée en « actifs destinés à la vente », tel que défini dans la Note 5.3.3.

Les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles s'élevaient à 16.777 millions d'euros en 2009, contre 21.319 millions d'euros en 2008, principalement liés à l'effet des appels de marge dans le cadre des couvertures des garanties GMxB (- 4,025 millions d'euros), en ligne avec l'évolution du marché.

Les flux de trésorerie nets des activités d'investissements s'élevaient à 24.826 millions d'euros en 2009, et se composent principalement de :

- L'acquisition et la cession d'instruments financiers pour un montant de - 18.429 millions d'euros ;

- - 443 millions d'euros consacrés à l'acquisition de filiales et de coentreprises (nets de la trésorerie acquise), principalement liés à l'extension de l'accord de distribution entre AXA et BMPS, suite à l'acquisition de la banque Antonveneta par BMPS.

Les flux de trésorerie nets des activités d'investissements s'élevèrent à - 7.421 millions d'euros en 2008, et se composent principalement de :

- L'acquisition et la cession d'instruments financiers pour un montant de 3.760 millions d'euros ;
- 2.273 millions d'euros consacrés à l'acquisition de filiales et de coentreprises (nets de la trésorerie acquise), notamment l'acquisition de Seguros ING, SBJ Group et RESO Garantia, ainsi que le rachat des intérêts non assortis de contrôle d'AXA OYAK.

Les flux de trésorerie nets des activités de financement sont de - 3.529 millions d'euros en 2009, principalement du fait de :

- Dividendes versés pour - 1.090 millions d'euros ;
- Augmentations de capital de 2.698 millions d'euros dont 2.421 millions d'euros chez AXA SA ;
- - 4.350 millions d'euros de flux de trésorerie liés au financement du Groupe, incluant - 4.565 millions d'euros de billets de trésorerie émis par la Société.

Les flux de trésorerie nets des activités de financement étaient de - 308 millions d'euros en 2008, principalement du fait de :

- Dividendes versés pour 2.887 millions d'euros, partiellement compensés par
- 2.319 millions d'euros de flux de trésorerie liés au financement du Groupe, notamment 2,3 milliards d'euros de billets de trésorerie émis par la Société.

Note 13 Capitaux propres et intérêts non assortis de contrôle

13.1. INCIDENCE DES OPÉRATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

L'état consolidé des variations de capitaux propres est présenté dans les états financiers consolidés à la suite de l'amendement IAS 1 tel que décrit dans la Note 1.

13.1.1. Variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2009

A) CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au cours de l'exercice 2009, les opérations suivantes ont eu une incidence sur le capital et les primes d'émission :

- Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles pour 2.041 millions d'euros (dont 399 millions d'euros de valeur nominale) ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés (décembre 2009) pour 393 millions d'euros (dont 60 millions d'euros de valeur nominale).

B) TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2009, la Société et ses filiales détiennent environ 26,4 millions de titres AXA ce qui représente 1,15 % du capital. Ce nombre d'actions détenues est en diminution de 2,8 millions d'actions, soit 42 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, les titres d'autocontrôle et les dérivés correspondants ont une valeur nette en consolidation de

409 millions d'euros. Cette valeur comprend 0,3 million d'euros relatifs aux titres AXA détenus par les fonds d'investissement consolidés (15.492 titres) non adossés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Ce poste comprend également 96 millions d'euros de primes payées en 2007 pour des options d'achat d'actions AXA.

Au 31 décembre 2009, le nombre de titres d'autocontrôle non retraités car détenus par des fonds contrôlés en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré s'élève à 2,1 millions pour une valeur globale historique estimée à 51 millions d'euros et une valeur de marché de 34 millions d'euros.

C) DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ET INTÉRÊTS LIÉS

Comme indiqué au paragraphe 1.12.2 des principes comptables, les dettes subordonnées à durée indéterminée émises par le Groupe ne sont pas qualifiées comme des passifs selon les règles IFRS.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont présentées en capitaux propres pour leur valeur historique en ce qui concerne les taux d'intérêts et aux taux de clôture en ce qui concerne les taux de change, les effets de change correspondants étant annulés par les écarts de conversion.

En 2009, la variation des autres réserves s'explique par le remboursement de 151 millions d'euros de dettes subordonnées à durée indéterminée, par - 288 millions d'euros de charge d'intérêts (nettes d'impôt), et un impact des variations de change de l'année de + 147 millions d'euros.

Aux 31 décembre 2009, 2008 et 2007, les dettes subordonnées à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres se décomposent comme suit :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en devise d'émission	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en millions d'euros	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en devise d'émission	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en millions d'euros	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en devise d'émission	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en millions d'euros
(En millions d'euros)						
29 octobre 2004 375 M€ taux 6 %	375	375	375	375	375	375
22 décembre 2004 250 M€ taux 6 %	250	250	250	250	250	250
25 janvier 2005 250 M€ taux 6 %	250	250	250	250	250	250
6 juillet 2006 1.000 M€ taux 5,777 %	1.000	994	1.000	994	1.000	994
6 juillet 2006 500 M€ taux 6,666 %	500	558	500	520	500	676
6 juillet 2006 350 M€ taux 6,6862 %	350	394	350	367	350	477
26 octobre 2006 600 M\$AUD (dont 300 M\$AUD à taux fixe 7,5 %)	600	372	600	293	600	355
7 novembre 2006 150 M\$AUD taux 7,5 %	150	93	150	74	150	89
14 décembre 2006 750 M\$ taux 6,4630 %	750	518	750	536	750	507
14 décembre 2006 750 M\$ taux 6,3790 %	750	518	750	536	750	507
05 octobre 2007 750 M€ taux 6,211 %	750	746	750	746	750	746
16 octobre 2007 700 M€ taux 6,772 %	700	786	700	732	700	952
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variables en EUR	693	693	844	844	844	844
Dettes subordonnées à durée indéterminée 3,29 % en JPY	27.000	203	27.000	214	27.000	164
Dettes subordonnées à durée indéterminée (dont 500 M\$ à taux fixe 7,1 %) en USD	875	607	875	629	875	594
Intérêts nets cumulés	-	(1.243)	-	(956)	-	(657)
Sous-total Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	6.114	-	6.405	-	7.124
Composante « capitaux propres » des obligations convertibles (2017)	95	95	95	95	95	95
TOTAL	-	6.208	-	6.500	-	7.219

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont souvent assorties :

- D'options de remboursement anticipé (calls) dont l'exercice est contrôlé par le Groupe, et qui donnent à AXA la possibilité de rembourser le principal par anticipation, sans pénalité, à certaines dates ;
- De clauses de majoration d'intérêts (step-up) à partir d'une certaine date.

D) DIVIDENDES VERSÉS

L'Assemblée Générale du 30 avril 2009 a décidé la distribution d'un dividende de 836 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

13.1.2. Variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2008

A) CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au cours de l'exercice 2008, les opérations suivantes ont eu une incidence sur le capital et les primes d'émission :

- Augmentation de capital réservée aux salariés (novembre 2008) pour 460 millions d'euros (dont 57 millions d'euros de valeur nominale), et

- Exercices de stock-options et de droits de souscription pour un montant total de 72 millions d'euros (dont 8 millions d'euros de valeur nominale).

B) TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2008, la Société et ses filiales détiennent environ 29 millions de titres AXA, représentant 1,40 % du capital avec une diminution de 1,6 millions d'actions, soit 169 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, les titres d'autocontrôle et les dérivés correspondants ont une valeur nette en consolidation de 451 millions d'euros. Cette valeur comprend 2,1 millions d'euros relatifs aux titres AXA détenus par les fonds d'investissement consolidés (0,1 million de titres) non adossés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Ce poste comprend également 96 millions d'euros de primes payées en 2007 pour des options d'achat d'actions AXA.

Au 31 décembre 2008, le nombre de titres d'autocontrôle non retraités car détenus par des fonds contrôlés en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré s'élève à 2,6 millions pour une valeur globale historique estimée à 53 millions d'euros et une valeur de marché de 41 millions d'euros.

C) DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ET INTÉRÊT LIÉS

En 2008, la variation des autres réserves s'explique par - 299 millions d'euros de charge d'intérêts, et un impact des variations de change de l'année de - 420 millions d'euros.

D) DIVIDENDES VERSÉS

L'Assemblée Générale du 22 avril 2008 a décidé la distribution d'un dividende de 2.473 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

13.1.3. Variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2007**A) CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION**

Au cours de l'exercice 2007, les opérations suivantes ont eu une incidence sur le capital et les primes d'émission :

- Réduction de capital dans le cadre du plan de rachat d'actions pour 1.899 millions d'euros par annulation d'actions (dont une réduction de - 145 millions d'euros de la valeur nominale) ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés (novembre 2007) pour 552 millions d'euros (dont + 51 millions d'euros de valeur nominale) ; et
- Exercices de stock-options et de droits de souscription pour un montant total de 152 millions d'euros (dont 20 millions d'euros de valeur nominale).

B) TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2007, la Société et ses filiales détiennent environ 31 millions de titres AXA représentant 1,49 % du capital, en augmentation d'1 million d'actions, soit 99 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006.

Pendant l'exercice, AXA a poursuivi son programme de rachat d'actions destiné à contrôler la dilution liée aux rémunérations en actions et au plan d'épargne en actions des salariés (AXA Shareplan). AXA a racheté 70,4 millions d'actions pour un montant total de 2.125 millions d'euros (incluant les « AXA Miles »). Sur ces 2.125 millions d'euros, 1.899 millions d'euros ont été annulés par réduction du capital.

En outre, pour neutraliser complètement l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a payé 96 millions d'euros de primes pour des options d'achat sur des actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique.

Au 31 décembre 2007, les titres d'autocontrôle et les dérivés correspondants ont une valeur nette en consolidation de 620 millions d'euros. Cette valeur comprend 18 millions d'euros relatifs aux titres AXA détenus par les fonds d'investissement consolidés (0,9 million de titres) non adossés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Au 31 décembre 2007, le nombre de titres d'autocontrôle non retraités car détenus par des fonds contrôlés en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré s'élève à 2,7 millions pour une valeur globale historique estimée à 74 millions d'euros et une valeur de marché de 75 millions d'euros.

C) DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ET INTÉRÊTS LIÉS

En 2007, la variation des autres réserves s'explique par :

- (i) une émission de titres super subordonnés (« TSS ») de 1.749 millions d'euros, le remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») pour un montant de - 833 millions d'euros, - 289 millions d'euros de charge d'intérêts, et un impact des variations de change de l'année pour - 388 millions d'euros.

Cette dette super subordonnée a été émise pour financer le remboursement d'emprunts arrivant à échéance, et se compose des éléments suivants :

- Un emprunt composé de TSS de 750 millions d'euros émis le 5 octobre 2007, et
- Une émission de TSS de 700 millions de livres sterling (environ 1 milliard d'euros) le 16 octobre 2007 ;
- (ii) une réduction de 109 millions d'euros de la composante « capitaux propres » des obligations convertibles : suite à la décision de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations convertibles AXA 2014, de fixer une date limite de conversion au 26 janvier 2007 en échange du versement d'une soulte correspondant à la valeur de l'option de conversion, la composante « capitaux propres » (c'est-à-dire l'option de conversion) de ces obligations, à savoir 109 millions d'euros, a été extournée en contrepartie du paiement de la soulte.

D) DIVIDENDES VERSÉS

L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a décidé la distribution d'un dividende de 2.218 millions d'euros au titre de l'exercice 2006.

13.2. PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE

L'état consolidé des produits et charges reconnus sur la période, présenté dans les états financiers consolidés, comprend, au-delà du résultat de la période, la réserve de plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente, la réserve liée aux écarts de conversion et les pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite.

13.2.1. Produits et charges reconnus au cours de l'exercice 2009**A) RÉSERVES LIÉES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES**

La variation des réserves de plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente, soit + 5.044 millions d'euros (nettes part du Groupe), est principalement constatée aux États-Unis (+ 1.092 millions d'euros), en Suisse (+ 862 millions d'euros), en Région Méditerranéenne et Amérique Latine (+ 458 millions d'euros), en France (+ 451 millions d'euros), et en Belgique (+ 425 millions d'euros).

L'augmentation des plus-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente s'élève à 11.102 millions d'euros, et se rapporte principalement aux obligations (+ 7.072 millions d'euros) suite au fort resserrement des spread de crédit, et pour les actions (+ 3.359 millions d'euros), consécutivement à la hausse des marchés.

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes brutes sur les placements financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Plus ou moins-values latentes brutes ^(a)	12.352	1.250	7.702
Diminuées des plus ou moins-values latentes attribuables à :			
Impact de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices ^(b)	(5.685)	(1.894)	(1.832)
Impact de la comptabilité reflet relative aux frais d'acquisition reportés ^(c)	(227)	246	(152)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis	(369)	(146)	(266)
Plus ou moins-values latentes nettes des éléments attribuables (avant impôt)	6.071	(544)	5.452
Impôts différés	(1.395)	102	(698)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) – actifs disponibles à la vente	4.676	(441)	4.753
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) – sociétés mises en équivalence ^(d)	11	(1)	-
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES D'IMPÔT (100 %) – TOTAL	4.687	(443)	4.753
Parts des intérêts non assortis de contrôle ^(e)	(75)	35	(48)
Écarts de conversion ^(f)	79	55	140
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES PART DU GROUPE ^(d)	4.691	(353)	4.846

(a) Plus ou moins-values latentes sur les actifs disponibles à la vente, y compris les prêts.

(b) Y compris l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs pour insuffisance de prime suite à la variation de juste valeur des actifs investis disponibles à la vente reconnue en capitaux propres.

(c) Montant net de l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs de chargements non acquis.

(d) Y compris les plus ou moins-values latentes sur les actifs destinés à la vente.

(e) Y compris les écarts de conversion relatifs aux intérêts non assortis de contrôle.

(f) Part du Groupe.

Au 31 décembre 2009, une part significative des gains latents sur actifs disponibles à la vente est observée dans le segment vie, épargne, retraite, conduisant à la comptabilisation de mouvements significatifs de participation aux bénéfices. Dans les pays dans lesquels les contrats participatifs représentent une partie importante des contrats en cours et dans lesquels les

minima de participation aux bénéfices (limitée aux investissements ou non) sont significatifs, la réconciliation entre les plus et moins-values latentes brutes liées aux actifs financiers disponibles à la vente et la réserve nette correspondante reconnue en capitaux propres était la suivante au 31 décembre 2009 :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009		
	France	Allemagne	Suisse
Plus ou moins-values latentes brutes ^(a)	5.876	380	1.118
Diminuées des plus ou moins-values latentes attribuables à :			
Impact de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices ^(b)	(3.670)	(327)	(294)
Impact de la comptabilité reflet relative aux frais d'acquisition reportés ^(c)	(93)	-	(2)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis	(37)	-	(16)
Plus ou moins-values latentes nettes des éléments attribuables (avant impôt)	2.077	53	806
Impôts différés	(231)	(17)	(169)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) – actifs disponibles à la vente	1.845	36	637
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) – sociétés mises en équivalence	-	-	-
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES D'IMPÔT (100 %) – TOTAL	1.845	36	637
Parts des intérêts non assortis de contrôle ^(d)	(5)	-	-
Écarts de conversion ^(e)	-	-	(14)
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES PART DU GROUPE	1.840	37	623

(a) Plus ou moins-values latentes sur les actifs disponibles à la vente, y compris les prêts.

(b) Y compris l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs pour insuffisance de prime suite à la variation de juste valeur des actifs investis disponibles à la vente reconnue en capitaux propres.

(c) Montant net de l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs de chargements non acquis.

(d) Y compris les écarts de conversion relatifs aux intérêts non assortis de contrôle.

(e) Part du Groupe.

L'évolution des réserves liées aux variations de juste valeur des actifs au cours des exercices 2009, 2008 et 2007 se décompose comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt à 100 % à l'ouverture de la période	(443)	4.753	7.966
Transfert dans le résultat de l'exercice ^(a)	(214)	1.665	(1.309)
Réévaluation de la période à la juste valeur par les réserves et mouvements sur les actifs investis acquis sur la période	5.538	(7.026)	(1.659)
Effet des variations de change	(56)	152	(76)
Effet des variations de périmètre et autres variations	(139)	14	(168)
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES D'IMPÔT À 100 % À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	4.687	(443)	4.753

(a) Transferts de produits suite aux cessions, aux reprises de provisions pour dépréciation suite à revalorisation, ou de charges suite aux dotations de provisions pour dépréciation, ainsi que les variations relatives aux surcotes/décotes d'obligations.

B) ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact total des variations de change est de 1 million d'euros (la part du groupe est de - 30 millions d'euros, et la part des intérêts non assortis de contrôle est de + 31 millions d'euros).

L'impact des variations de change, part du Groupe, (soit - 30 millions d'euros) est principalement dû aux États-Unis (- 228 millions d'euros), à la Société (- 131 millions d'euros liés à la variation de la valeur des couvertures de change mises en place pour couvrir les investissements nets à l'étranger), au Japon (- 182 millions d'euros), partiellement compensé par le Royaume-Uni (+ 293 millions d'euros), l'Australie et Nouvelle-Zélande (+ 75 millions d'euros), le Canada (+ 68 millions d'euros), et la Suisse (+ 54 millions d'euros).

C) PERTES ET GAINS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'impact total des pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite est de - 1.021 millions d'euros (la part du Groupe est de - 1.032 millions d'euros, et la part des intérêts non assortis de contrôle est de + 11 millions d'euros).

Les principaux contributeurs à la variation de - 1.032 millions d'euros de pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite sont le Royaume-Uni (- 539 millions d'euros), la Suisse (- 226 millions d'euros) et l'Allemagne (- 134 millions d'euros).

Des informations sur les engagements de retraite sont fournies en Note 25.2.

13.2.2. Produits et charges reconnus au cours de l'exercice 2008

A) RÉSERVES LIÉES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La variation des réserves de plus-values latentes, soit - 5.200 millions d'euros (nettes part du Groupe), est principalement constatée sur les États-Unis (- 1.120 millions d'euros), la Belgique (- 1.064 millions d'euros), la France (- 605 millions d'euros), la Région Méditerranéenne et Amérique Latine (- 417 millions d'euros), et la Société (- 1.099 millions d'euros).

L'augmentation des plus-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente s'élève à - 6.452 millions d'euros, et se rapporte principalement aux actions (- 7.825 millions d'euros),

consécutivement à la forte baisse des marchés, notamment en janvier et septembre 2008. Cette évolution n'est que partiellement compensée par une augmentation des plus-values latentes brutes sur obligations (+ 1.797 millions d'euros) consécutive à la baisse des taux d'intérêts, et ce malgré l'augmentation des spreads de crédit.

B) ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact des variations de change (soit - 1.234 millions d'euros) est principalement dû au Royaume-Uni (- 1.206 millions d'euros), et à la variation de la valeur des couvertures de change mises en place par la Société pour couvrir les investissements nets à l'étranger (- 1.213 millions d'euros), partiellement compensés par le Japon (+ 890 millions d'euros), la Suisse (+ 537 millions d'euros), et les États-Unis (+ 468 millions d'euros).

C) PERTES ET GAINS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les principaux contributeurs à la variation de - 695 millions d'euros de pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite sont les États-Unis (- 489 millions d'euros) et le Royaume-Uni (- 122 millions d'euros).

Des informations sur les engagements de retraite sont fournies en Note 25.2.

13.2.3. Produits et charges reconnus au cours de l'exercice 2007

A) RÉSERVES LIÉES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La variation des réserves de plus-values latentes, soit - 2.917 millions d'euros, est principalement constatée sur la France (- 750 millions d'euros), la Belgique (- 674 millions d'euros), l'Allemagne (- 375 millions d'euros), le Royaume-Uni (- 182 millions d'euros), les États-Unis (- 174 millions d'euros), et la Société (- 240 millions d'euros). La réduction des plus-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente s'élève à - 10.048 millions d'euros, et se rapporte principalement aux obligations (- 8.128 millions d'euros), consécutivement à la hausse des taux d'intérêts observée sur l'année, et aux actions (- 1.798 millions d'euros).

B) ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact des variations de change (soit - 1.392 millions d'euros) est principalement dû aux États-Unis (- 1.242 millions d'euros, notamment du fait du différentiel entre les parités de clôture dollar/euro 2006 et 2007 : 1,32 dollar pour 1 euro à fin 2006 contre 1,47 dollar pour 1 euro à fin 2007), le Royaume-Uni (- 470 millions d'euros), et le Japon (- 311 millions d'euros), partiellement compensé par l'effet de la variation de la valeur des couvertures de change mises en place par la Société pour couvrir les investissements nets à l'étranger (+ 638 millions d'euros).

C) PERTES ET GAINS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les principaux contributeurs à la variation de + 612 millions d'euros de pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite sont le Royaume-Uni (+ 299 millions d'euros), l'Allemagne (+ 137 millions d'euros), les États-Unis (+ 53 millions d'euros) et la France (+ 51 millions d'euros). Les engagements de retraite ont souvent une durée plus longue que les actifs détenus pour les couvrir. Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt et de stabilité des marchés actions qui a caractérisé l'année 2007, la valeur des engagements de retraite a baissé plus rapidement que celle des actifs correspondants, entraînant un effet positif sur les fonds propres du Groupe.

13.3. VARIATION DES INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE

Selon les normes IFRS, les intérêts non assortis de contrôle de la plupart des fonds d'investissement contrôlés dans lesquels le Groupe investit sont des instruments remboursables au gré du porteur à la juste valeur et répondent à la définition de passifs et non de capitaux propres. Cf. Note 17 – Dettes (hors dettes de financement). Il en est de même pour les engagements de rachat inconditionnels de parts des intérêts non assortis de contrôle.

13.3.1. Au cours de l'exercice 2009

La variation de + 635 millions d'euros des intérêts non assortis de contrôle à 3.693 millions d'euros est principalement due :

- au résultat de la période pour + 428 millions d'euros ;

- aux variations de périmètre liées à l'augmentation de capital de Asia Pacific Holding (+ 290 millions d'euros) et l'impact de la dilution sur les plans de rémunération en action chez AllianceBernstein (+ 186 millions d'euros), partiellement compensés par
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires (- 263 millions d'euros).

13.3.2. Au cours de l'exercice 2008

La variation de - 213 millions d'euros des intérêts non assortis de contrôle à 3.058 millions d'euros est principalement due :

- aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour - 427 millions d'euros ;
- aux variations de périmètre incluant notamment - 82 millions d'euros au titre du rachat d'intérêts non assortis de contrôle en Turquie et - 30 millions d'euros en Allemagne, ainsi que l'entrée dans le périmètre de consolidation de notre filiale AXA Gulf pour + 42 millions d'euros ;
- au résultat de la période pour 313 millions d'euros.

13.3.3. Au cours de l'exercice 2007

La variation de - 331 millions d'euros des intérêts non assortis de contrôle à 3.272 millions d'euros est principalement due :

- au résultat de la période pour + 725 millions d'euros ;
- aux variations de périmètre (+ 449 millions d'euros), incluant notamment l'acquisition de 50 % de MPS Vita et Danni (+ 700 millions d'euros), compensée en partie par le rachat des intérêts non assortis de contrôle au Maroc (- 256 millions d'euros) ;
- aux variations des écarts de conversion (- 182 millions d'euros), et
- les autres variations (- 608 millions d'euros) comprenant notamment - 544 millions d'euros de dividendes versés aux minoritaires.

Note 14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

14.1. PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'ASSURANCE (PASSIFS BRUTS ET PART DES RÉASSUREURS)

Le détail par segment des passifs liés à des contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)			
	Vie Épargne Retraite	Dommages	Assurance internationale	Total Assurance
Provisions mathématiques	257.982	1	579	258.562
Provisions pour primes non acquises	271	8.844	497	9.612
Provisions pour sinistres ^(c)	9.927	34.916	9.017	53.860
Dont IBNR ^(f)	3.338	6.590	3.871	13.798
Provisions résultant des tests de recouvrabilité	-	-	-	-
Autres provisions ^(d)	3.727	4.196	59	7.983
Passifs liés à des contrats d'assurance	271.907	47.957	10.152	330.016
Dont évalués selon les hypothèses courantes ^(e)	4.881	-	46	4.927
Provisions mathématiques	103.144	-	-	103.144
Provisions pour sinistres ^(c)	71	-	-	71
Dont IBNR ^(f)	-	-	-	-
Autres provisions	66	-	-	66
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	103.281	-	-	103.281
Dont évalués selon les hypothèses courantes ^(e)	7	-	-	7
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie	5.182	-	(17)	5.165
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	-	362	128	490
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres ^(c)	525	1.935	2.854	5.314
Dont IBNR ^(f)	217	387	1.448	2.052
Part des réassureurs dans les autres provisions	258	-	-	258
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance	5.966	2.296	2.966	11.227
Dont évalués selon les hypothèses courantes ^(e)	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	26	-	-	26
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres ^(c)	1	-	-	1
Dont IBNR ^(f)	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les autres provisions	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	27	-	-	27
Dont évalués selon les hypothèses courantes ^(e)	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'ASSURANCE, NET DE LA PART DES RÉASSUREURS	369.195	45.661	7.187	422.043

NB : Les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis (voir Note 7.3), les passifs relatifs à la participation aux bénéfices (voir Note 14.8), ainsi que les instruments dérivés (détaillés dans la Note 19.4) sont exclus du tableau ci-dessus.

La provision pour risque de contrepartie de la part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance (46 millions d'euros en 2009, 34 millions d'euros en 2008 et 62 millions d'euros en 2007), ainsi que les instruments dérivés (aucun montant en 2009, 2008 et 2007) sont exclus du tableau ci-dessus.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Inclut la provision pour frais de gestion de sinistres.

(d) Comprend notamment les provisions mathématiques de rentes en assurance non vie.

(e) Cf. Note 1.13.2 – Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

(f) Pour le détail des IBNR en Assurance dommages et Internationale, se référer à la Note 20.2.4.

Au 31 décembre 2009, les passifs relatifs aux contrats d'assurance « with-profit » britanniques hors FFA (Fund for Future Appropriation), s'élevaient à 10.613 millions d'euros, contre 12.122 millions d'euros au 31 décembre 2008, et 17.761 millions d'euros au 31 décembre 2007.

31 décembre 2008 Révisé ^(b)				31 décembre 2007			
Vie Épargne Retraite	Dommmages	Assurance internationale	Total Assurance	Vie Épargne Retraite	Dommmages	Assurance internationale	Total Assurance
258.302	-	804	259.105	239.649	-	228	239.877
306	8.547	513	9.366	254	8.239	798	9.291
9.975	34.701	9.614	54.290	9.460	34.813	9.860	54.132
3.228	6.547	4.008	13.783	2.729	6.672	4.218	13.620
-	-	-	-	-	-	-	-
3.627	4.118	54	7.800	3.329	4.020	61	7.410
272.210	47.366	10.985	330.561	252.691	47.072	10.946	310.709
6.377	-	46	6.423	19	-	33	52
85.806	-	-	85.806	113.559	-	-	113.559
59	-	-	59	76	-	-	76
1	-	-	1	-	-	-	-
50	-	-	50	18	-	-	18
85.916	-	-	85.916	113.654	-	-	113.654
1	-	-	1	-	-	-	-
4.941	-	5	4.946	3.994	-	6	4.000
3	400	164	567	6	317	472	795
529	1.988	3.418	5.935	455	1.964	3.861	6.280
168	313	381	862	174	279	1.345	1.798
236	(7)	-	229	158	16	-	174
5.710	2.381	3.586	11.677	4.613	2.298	4.340	11.250
-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	13	18	-	-	18
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	13	18	-	-	18
11	-	-	11	11	-	-	11
352.402	44.985	7.398	404.785	361.715	44.774	6.607	413.095

14.2. PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT (PASSIFS BRUTS ET PART DES RÉASSUREURS)

Le détail des passifs liés à des contrats d'investissement, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Vie Épargne Retraite	Total Contrats d'investissement	Vie Épargne Retraite	Total Contrats d'investissement	Vie Épargne Retraite	Total Contrats d'investissement
Provisions mathématiques	39.425	39.425	37.839	37.839	39.906	39.906
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres ^(b)	218	218	235	235	208	208
Provisions résultant des tests de recouvrabilité	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	7	7	7	7	7	7
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	39.650	39.650	38.081	38.081	40.121	40.121
<i>Dont évalués selon les hypothèses courantes ^(c)</i>	-	-	-	-	-	-
Provisions mathématiques	882	882	1.245	1.245	1.350	1.350
Provisions pour sinistres ^(b)	30	30	45	45	98	98
Autres provisions	5	5	5	5	5	5
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	917	917	1.295	1.295	1.452	1.452
Provisions mathématiques	52.431	52.431	46.436	46.436	69.472	69.472
Provisions pour sinistres ^(b)	19	19	15	15	15	15
Autres provisions	67	67	70	70	100	100
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	52.516	52.516	46.520	46.520	69.587	69.587
<i>Part des réassureurs dans les provisions mathématiques</i>	14	14	15	15	13	13
<i>Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres ^(b)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Part des réassureurs dans les autres provisions</i>	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	14	14	15	15	13	13
<i>Dont évalués selon les hypothèses courantes ^(c)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Part des réassureurs dans les provisions mathématiques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres ^(b)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Part des réassureurs dans les autres provisions</i>	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-	-
<i>Part des réassureurs dans les provisions mathématiques</i>	6	6	6	6	9	9
<i>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres ^(b)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Part des réassureurs dans les autres provisions</i>	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	6	6	6	6	9	9
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT – NETS DE RÉASSURANCE	93.063	93.063	85.876	85.876	111.138	111.138

NB : Les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis (voir Note 7.3), les passifs relatifs à la participation aux bénéfices (voir Note 14.8) ainsi que les instruments dérivés (voir Note 19.4) sont exclus du tableau ci-dessus.

La provision pour risque de contrepartie de la part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance (aucun montant en 2009, 2008 et 2007), ainsi que les instruments dérivés (aucun montant en 2009, 2008 et 2007) sont exclus du tableau ci-dessus.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Inclut la provision pour frais de gestion de sinistres.

(c) Cf. Note 1.13.2 – Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

Au 31 décembre 2009, les passifs relatifs aux contrats d'investissement « with-profit » britanniques hors FFA (Fund for Future Appropriation), s'élèvent à 5.354 millions d'euros, contre 5.374 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 8.515 millions d'euros au 31 décembre 2007.

14.3. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES DES SEGMENTS DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE (CONTRATS D'ASSURANCE)

14.3.1. Évolution des valeurs brutes de réassurance

(En millions d'euros)	2009			2008 Révisé ^(a)			2007		
	Dom- mages	Assu- rance Interna- tionale	Total	Dom- mages	Assu- rance Interna- tionale	Total	Dom- mages	Assu- rance Interna- tionale	Total
Provisions pour sinistres au 1 ^{er} janvier	33.306	9.365	42.672	33.426	9.598	43.024	33.733	10.275	44.007
Provisions pour frais de gestion des sinistres au 1 ^{er} janvier	1.395	249	1.644	1.387	262	1.649	1.306	259	1.566
Provisions pour sinistres brutes au 1^{er} janvier ^(b)	34.701	9.614	44.315	34.813	9.860	44.673	35.039	10.534	45.573
Charge de sinistre sur exercice en cours	18.371	1.738	20.109	17.370	2.101	19.470	16.823	2.203	19.027
Boni/Mali sur exercices antérieurs	(2.076)	45	(2.031)	(2.173)	(279)	(2.452)	(1.531)	(157)	(1.687)
Charge de sinistre totale ^(c)	16.295	1.783	18.078	15.197	1.822	17.019	15.293	2.047	17.339
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	(8.943)	(823)	(9.766)	(8.206)	(1.214)	(9.421)	(7.552)	(1.182)	(8.734)
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	(7.425)	(1.239)	(8.664)	(7.054)	(1.177)	(8.230)	(6.614)	(1.035)	(7.649)
Paiements totaux ^(c)	(16.368)	(2.062)	(18.430)	(15.260)	(2.391)	(17.651)	(14.167)	(2.217)	(16.383)
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	(74)	(31)	(105)	587	226	813	(919)	(275)	(1.195)
Variation de change	362	(288)	74	(636)	97	(539)	(432)	(529)	(961)
Provisions pour sinistres au 31 décembre	33.678	8.776	42.454	33.306	9.365	42.672	33.426	9.598	43.024
Provisions pour frais de gestion des sinistres au 31 décembre	1.239	241	1.479	1.395	249	1.644	1.387	262	1.649
Provisions pour sinistres brutes au 31 décembre ^(b)	34.916	9.017	43.933	34.701	9.614	44.315	34.813	9.860	44.673

(a) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(b) Hors « autres provisions techniques » (principalement composées des provisions mathématiques de rentes), qui s'élèvent à 3,3 milliards d'euros en 2007, 4,1 milliards d'euros en 2008 et 4,2 milliards d'euros en 2009.

(c) Hors frais de gestion de sinistres.

14.3.2. Évolution de la part des réassureurs

(En millions d'euros)	2009			2008			2007		
	Dom- mages	Assu- rance Interna- tionale	Total	Dom- mages	Assu- rance Interna- tionale	Total	Dom- mages	Assu- rance Interna- tionale	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 1^{er} janvier	1.988	3.436	5.424	1.964	3.861	5.825	1.964	4.348	6.312
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	618	466	1.084	510	488	998	573	784	1.357
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(639)	(763)	(1.401)	(618)	(1.245)	(1.863)	(576)	(1.151)	(1.727)
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	(35)	(44)	(79)	199	57	256	22	(44)	(22)
Variation de change	2	(224)	(222)	(67)	276	208	(19)	(323)	(341)
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 31 décembre	1.935	2.871	4.806	1.988	3.436	5.424	1.964	3.861	5.825

14.4. ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DU SEGMENT VIE, ÉPARGNE ET RETRAITE

14.4.1. Évolution des valeurs brutes de réassurance

Le tableau ci-dessous reprend, pour le segment vie, épargne, retraite, les provisions mathématiques des contrats d'assurance et d'investissement, que le risque soit supporté par l'assuré ou non (i.e. y compris les contrats en unités de compte), à l'exception des provisions pour chargements et prélèvements non acquis, des passifs relatifs à la participation aux bénéfices et des dérivés liés aux contrats d'assurance et d'investissement.

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)			31 décembre 2008 Révisé ^(b)			31 décembre 2007		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total
Provisions techniques à l'ouverture ^(c)	358.125	85.896	444.021	366.345	111.161	477.506	374.374	100.856	475.230
Primes commerciales nettes de chargements sur primes (+)	43.244	13.060	56.304	46.880	13.027	59.907	49.145	13.927	63.073
Rachats, paiements au terme et autres sinistres et prestations payés nets de chargements sur prestations (-)	(41.591)	(11.170)	(52.762)	(40.910)	(15.740)	(56.650)	(42.418)	(14.200)	(56.618)
Ajustement ACAV – revalorisation des provisions techniques (+/-)	16.442	7.009	23.452	(32.396)	(9.943)	(42.338)	5.473	3.953	9.426
Variations des provisions relatives à des éléments techniques et actuariels (+/-) ^(d)	2.306	479	2.785	11.393	(322)	11.071	6.533	(55)	6.477
Transferts suite à une reclassification du contrat ou d'une partie des provisions techniques	-	-	-	3	(3)	-	364	(364)	-
Variation du périmètre de consolidation, transfert de portefeuille et changement de méthode comptable	(1.738)	(6.604)	(8.342)	(2.103)	1.767	(336)	(8.734)	12.689	3.955
Variation de change	(1.601)	4.413	2.813	8.912	(14.051)	(5.138)	(18.393)	(5.644)	(24.037)
Provisions techniques à la clôture ^(c)	375.187	93.083	468.270	358.125	85.896	444.021	366.345	111.161	477.506

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Sont incluses : provisions mathématiques (y compris shadow accounting), provisions pour primes non acquises, provisions pour risques en cours, PSAP, provisions pour frais de gestion de sinistres, autres provisions techniques.

Sont exclus : les passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis ainsi que les passifs relatifs à la participation aux bénéfices.

(d) Inclut notamment les intérêts crédités et participation aux bénéfices crédités aux provisions techniques, les chargements sur encours et autres variations des provisions relatives aux autres éléments techniques et actuariels

En 2009, la variation de périmètre de - 8.342 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement des activités en Australie et Nouvelle-Zélande en passifs destinés à la vente pour 8.438 millions d'euros.

En 2008, la variation de périmètre de - 336 millions d'euros s'explique essentiellement par les impacts suivants :

- En France, le changement de méthode de consolidation de Neuflixe Vie (anciennement NSM Vie, consolidation par mise en équivalence et non plus par intégration proportionnelle) pour - 3.297 millions d'euros ;
- En Italie, l'entrée dans le périmètre de consolidation de Quadrifoglio et d'Open Pension Funds (respectivement 2.237 millions d'euros et 341 millions d'euros) ;

- Au Mexique, l'entrée dans le périmètre de consolidation de Seguros ING Life (647 millions d'euros).

En 2007, la variation de périmètre de 3.955 millions d'euros s'explique essentiellement par les impacts suivants :

- Les entrées dans le périmètre d'AXA-MPS Vita (3.664 millions d'euros de passifs relatifs à des contrats d'assurance et 12.696 millions d'euros de passifs relatifs à des contrats d'investissement) et d'Alpha Insurance (188 millions d'euros) ;
- La cession des activités aux Pays-Bas (- 9.890 millions d'euros) ;
- Le transfert de - 2.495 millions d'euros vers les engagements de retraite en Suisse.

14.4.2. Évolution de la part des réassureurs

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)			31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture ^(b)	5.723	20	5.744	4.630	22	4.653	4.840	20	4.861
Part des réassureurs dans les primes commerciales nettes de chargements sur primes (+)	1.150	-	1.150	983	1	983	937	2	939
Part des réassureurs dans les rachats, paiements au terme et autres sinistres et prestations payés nets de chargements sur prestations (-)	(921)	(2)	(923)	(885)	-	(885)	(863)	(1)	(864)
Part des réassureurs dans les variations des provisions relatives à des éléments techniques et actuariels (+/-) ^(c)	(248)	2	(246)	938	(3)	936	(11)	1	(10)
Variation du périmètre de consolidation et changement de méthode comptable	330	-	330	(7)	-	(7)	45	-	45
Variation de change	(42)	-	(42)	64	-	64	(318)	-	(318)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture ^(b)	5.992	20	6.012	5.723	20	5.744	4.630	22	4.653

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Sont incluses : provisions mathématiques (y compris shadow accounting), provisions pour primes non acquises, provisions pour risques en cours, PSAP, provisions pour frais de gestion de sinistres, autres provisions techniques.

Sont exclus : les passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis ainsi que les passifs relatifs à la participation aux bénéfices.

(c) Sont notamment inclus les intérêts crédités et participation aux bénéfices crédités aux provisions techniques, les chargements sur encours et autres variations des provisions relatives aux autres éléments techniques et actuariels.

14.5. DÉTAIL DES PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SELON LEUR MÉTHODE D'ÉVALUATION

(En millions d'euros)	Valeur au bilan		
	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Passifs relatifs aux :			
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS ^{(b) & (e)}	39.650	38.081	40.121
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les hypothèses courantes ^(c)	-	-	-
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués au coût amorti	917	1.238	911
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués à la juste valeur	-	57	541
Passifs liés à des contrats dont le risque est supporté par l'assuré relatifs aux :			
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS ^{(b) & (d)}	5.767	7.840	10.414
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les hypothèses courantes ^(c)	-	-	-
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués à la valeur courante des parts ^(e)	46.750	38.680	59.173
TOTAL PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT	93.083	85.896	111.161

N.B : Les données sont présentées nettes de l'impact des dérivés détaillé en 19.4.1.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Conformément aux modalités de la norme IFRS4 qui permet, sous certaines conditions, de pouvoir poursuivre l'application des principes du précédent référentiel aux passifs des contrats avec participation discrétionnaire.

(c) Cf. Note 1.13.2 – Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes

(d) et (e) S'agissant des contrats en unités de compte, ces contrats ont en commun l'évaluation des provisions au passif sur la base de la juste valeur des parts détenues (« current unit value »).

Seule la comptabilisation des actifs liés diffère :

- dans le cas des contrats en unités de compte avec participation discrétionnaire (c), un actif représentant les frais d'acquisition reportés est comptabilisé en continuité avec le précédent référentiel
- dans le cas des contrats en unités de compte sans participation discrétionnaire (d), un actif correspondant aux droits sur futurs frais de gestion est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 (« DOC ») – Cf. 1.6.4.

Les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont soumis, en termes de principes de comptabilisation, à la norme IFRS 4 qui permet, dans certaines conditions, l'application des principes du référentiel utilisé avant la conversion aux normes IFRS.

Ces contrats doivent cependant être traités conformément à la norme IFRS 7 en ce qui concerne les informations à publier dans l'annexe aux comptes. Cette norme requiert la publication de la juste valeur de ces contrats, ou de fourchettes de valeurs, à moins que le Groupe ne puisse mesurer la clause de participation aux bénéfices de façon fiable.

L'IASB a reconnu en Phase I les difficultés liées à la comptabilisation et à la mesure de la participation aux bénéfices discrétionnaire. D'autre part, de nombreux projets en cours au sein de l'IASB pourraient influencer la définition de la juste valeur de la participation aux bénéfices discrétionnaire. Or, les discussions sur ces sujets très complexes ne sont pas suffisamment avancées, en particulier les projets « Fair value measurement » et « Revenue ». Les débats sur la Phase II sur les contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont encore à leur début, même s'ils ont été relancés au Board de l'IAS juste après la publication de IFRS 4. Bien que le Discussion Paper de la

Phase II ait été publié en mai 2007, les incertitudes qui demeurent ne permettent pas de publier une juste valeur ou des fourchettes de valeurs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire suffisamment fiables.

14.6. DÉROULÉS DES SINISTRES

Le tableau de déroulé des provisions de sinistres indique l'évolution des provisions de sinistres de 1999 à 2009, déterminée sur la base des normes comptables précédemment appliquées en conformité avec IFRS 4, l'ensemble des contrats concernés étant qualifiés de contrats d'assurance au sens des IFRS.

La première ligne, intitulée « Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement », représente le montant des provisions de sinistres faisant l'objet d'un déroulé qui figurait dans l'état de la situation financière de la Société à la date de clôture comptable de l'année indiquée en entête de la colonne. Par exemple, le montant de 31.168 millions d'euros figurant sur la ligne « Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement » dans la colonne 2005 représente l'ensemble des provisions de sinistres, tous exercices de survenance 2005 et antérieurs confondus, faisant l'objet

du tableau de déroulé telles qu'elles figuraient dans l'état de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2005.

La seconde ligne, intitulée « Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2009 », indique le montant qui aurait été présenté initialement si l'on avait utilisé les taux de change de l'année en cours (pour les provisions provenant d'entités du Groupe AXA ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro) et considéré un périmètre identique à celui sur lequel la dernière diagonale du tableau est présentée.

La préparation de la dernière diagonale reflète le fait que, suite à la fusion de certains portefeuilles nouvellement acquis avec des portefeuilles historiques du Groupe AXA, il n'est pas toujours techniquement possible de distinguer, au sein des paiements d'une année donnée au titre d'exercices de survenance passés, les paiements relatifs au portefeuille historique de ceux relatifs au portefeuille plus récemment acquis. Dans de tels cas, la dernière diagonale du tableau est présentée sur la base du périmètre des portefeuilles fusionnés, y compris pour les colonnes du tableau correspondant à des exercices antérieurs à celui de l'acquisition du portefeuille le plus récent.

Toutefois, à compter du déroulé des provisions constituées à fin 2006, AXA privilégie la méthode consistant à renseigner chaque colonne du tableau sur un périmètre identique à celui des « Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement ». Ainsi, en pratique, à compter de la colonne 2006, les différences entre la première et la seconde ligne correspondent

principalement aux impacts de change, et de façon seulement marginale à d'éventuels changements de périmètre.

Également, à compter du déroulé des provisions constituées à fin 2006, le Groupe inclut les « Provisions pour Sinistres Non Encore Manifestés » (ou « PSNEM », relatives à l'assurance Construction en France) ainsi que les provisions de rentes dans le périmètre des provisions déroulées de l'assurance dommages et assurance internationale (hors Colisée RE (ex AXA RE)).

La première partie du tableau intitulée « Paiements cumulés intervenus » détaille, pour une colonne donnée N, le montant cumulé des règlements relatifs aux exercices de survenance N et antérieurs intervenus depuis le 31 décembre N.

La deuxième partie du tableau intitulée « Réestimation du coût final » détaille, pour une colonne donnée N, la vision à chacune des clôtures ultérieures du coût final des engagements que le Groupe portait au 31 décembre N au titre des exercices de survenance N et antérieurs. L'estimation du coût final varie à mesure de la fiabilité croissante de l'information relative aux sinistres encore en cours.

L'excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé (brut) est obtenu, pour une année N donnée, par différence entre le montant figurant sur la seconde ligne (« Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2009 ») et le montant figurant sur la dernière diagonale « Réestimation du coût final ».

A) DÉROULÉ DES PROVISIONS DE SINISTRES DES SEGMENTS DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE HORS COLISÉE RE (EX AXA RE)

(En millions d'euros sauf pourcentages)	1999 ^(b)	2000	2001	2002	2003	2004 ^(c)	2005	2006 ^(d)	2007	2008 ^(e)	2009
Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement ^(c)	26.656	26.916	28.636	28.465	27.825	29.128	31.168	41.301	44.020	44.046	44.470
Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2009 ^(c)	23.173	23.922	25.296	25.937	26.677	27.509	28.914	42.435	44.086	44.711	44.470
Paiements cumulés intervenus :											
Un an après	7.727	6.807	6.715	6.371	6.075	6.180	6.084	7.652	8.312	9.145	
Deux ans après	11.184	10.302	9.900	9.554	9.233	8.871	8.700	11.243	12.395		
Trois ans après	13.474	12.378	12.440	11.846	11.332	10.580	10.314	14.036			
Quatre ans après	14.798	14.220	14.140	13.411	12.518	11.590	12.239				
Cinq ans après	16.239	15.297	15.410	14.159	13.131	13.133					
Six ans après	16.554	16.420	15.816	14.414	14.383						
Sept ans après	17.667	16.646	15.831	15.450							
Huit ans après	17.742	16.483	16.756								
Neuf ans après	17.302	17.052									
Dix ans après	17.542										
Réestimation du coût final :											
Un an après	23.041	27.069	27.425	26.856	27.527	29.179	29.878	40.966	41.371	42.610	
Deux ans après	26.294	25.919	25.718	26.219	26.791	27.833	27.084	38.406	39.471		
Trois ans après	25.542	24.864	25.610	25.835	26.920	25.572	24.595	37.019			
Quatre ans après	24.409	24.665	25.542	25.783	24.994	23.455	24.048				
Cinq ans après	24.304	24.658	25.756	24.076	23.153	23.050					
Six ans après	24.174	25.093	24.112	22.458	22.822						
Sept ans après	24.720	23.585	22.577	22.196							
Huit ans après	23.387	22.226	22.582								
Neuf ans après	22.102	22.295									
Dix ans après	22.206										
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final ré-estimé (brut) au 31 décembre 2009 : ^(e)											
Montant	968	1.627	2.714	3.741	3.855	4.460	4.866	5.417	4.615	2.090	
Pourcentages	4,2 %	6,8 %	10,7 %	14,4 %	14,5 %	16,2 %	16,8 %	12,8 %	10,5 %	4,7 %	

(a) Il convient de ne pas extrapoler les excédents ou insuffisances à venir d'après le tableau de déroulé des provisions de sinistres car les conditions et tendances ayant affecté l'évolution des provisions au cours des exercices antérieurs ne se reproduiront pas nécessairement au cours des exercices ultérieurs.

L'excédent/insuffisance présenté inclut les variations de change entre cette année et l'an dernier. Il inclut aussi l'effet de la désactualisation des provisions de rente (qui sont déroulées à partir de 2006) pour un montant de 136 millions d'euros pour 2008 et 230 millions d'euros pour 2007.

(b) AXA a acquis GRE en mai 1999. Les activités de GRE ont été intégrées dans AXA. À la date de l'acquisition, les provisions de sinistres brutes de GRE s'élevaient à 5,6 milliards d'euros.

(c) En 2004, les sociétés AXA Corporate Solutions Assurance US, AXA RE P&C Insurance company et AXA RE P&C Reinsurance ont été transférées de l'activité Réassurance aux Autres activités internationales.

Les réserves d'AXA Corporate Solutions Assurance US sont calculées sur la base de l'exercice de survenance et sont incluses dans le déroulé des provisions de sinistres dommages et assurance internationale (hors Collisée RE (ex AXA RE)). Les réserves d'AXA RE P&C Insurance Company et de Coliseum RE (ex AXA CS Reinsurance Company) sont présentées sur la base de l'exercice de souscription et sont prises en compte dans le déroulé des provisions de sinistres de Collisée RE (ex AXA RE).

(d) En 2006, les activités de Winterthur ont été intégrées dans AXA. Le total des provisions de sinistres brutes déroulées s'élevait à 41,3 milliards d'euros, dont 8,7 milliards d'euros liés à l'acquisition de Winterthur.

(e) En application de l'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

B) DÉROULÉ DES PROVISIONS DE SINISTRES DE COLISÉE RE (EX AXA RE)

Le 21 décembre 2006, le Groupe AXA a finalisé un accord de cession de l'activité de réassurance d'AXA RE à Paris Ré Holding. Aux termes de cet accord, AXA reste exposé aux éventuelles variations du coût final des sinistres à la charge d'AXA RE survenus antérieurement au 31 décembre 2005.

En revanche, le traité quote-part mis en place dans le cadre de la transaction entre AXA RE et Paris Ré immunise entièrement AXA au titre des sinistres survenus à compter du 1^{er} janvier 2006.

Par conséquent, le tableau ci-après présente le déroulé des montants de provisions qui figuraient dans l'état de la situation financière d'AXA RE à chaque clôture annuelle jusqu'au 31 décembre 2005 compris.

Les provisions constituées ultérieurement, correspondant à des risques entièrement supportés par Paris Ré, ne sont pas déroulées.

(En millions d'euros sauf pourcentages)

	1999	2000	2001 ^(c)	2002	2003	2004 ^(d)	2005
Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement^(a)	3.396	3.455	5.868	4.778	4.200	3.314	4.523
Provisions de sinistres brutes déroulées en 2009^(d)	3.396	3.453	5.868	4.778	3.742	3.314	4.253
Provisions initiales rétrocédées	(430)	(393)	(1.652)	(1.020)	(853)	(410)	(1.048)
Provisions initiales rétrocédées ^(c)	(430)	(393)	(1.652)	(1.020)	(461)	(502)	(1.048)
Provisions de sinistres nettes initiales	2.966	3.060	4.216	3.758	3.281	2.812	3.205
Paiements cumulés intervenus (bruts) :							
Un an après	1.165	1.218	1.987	1.441	950	1.127	1.191
Deux ans après	1.893	1.860	3.198	2.113	1.543	1.574	1.688
Trois ans après	2.265	2.449	3.603	2.570	1.784	1.812	2.123
Quatre ans après	2.779	2.549	3.978	2.768	1.953	2.289	2.298
Cinq ans après	2.726	2.770	4.140	2.899	2.352	2.225	
Six ans après	2.894	2.874	4.242	3.239	2.313		
Sept ans après	2.966	2.939	4.538	3.205			
Huit ans après	3.011	3.148	4.538				
Neuf ans après	3.099	3.084					
Dix ans après	3.121						
Réestimation du coût final (brut) :							
Un an après	3.969	4.199	5.922	5.012	3.438	3.797	4.061
Deux ans après	4.105	4.061	6.183	4.163	3.642	3.621	3.745
Trois ans après	3.955	4.034	5.314	4.374	3.514	3.399	3.884
Quatre ans après	4.027	3.817	5.536	4.281	3.332	3.664	3.629
Cinq ans après	3.755	3.944	5.466	4.107	3.553	3.282	
Six ans après	3.845	3.887	5.308	4.326	3.248		
Sept ans après	3.797	3.766	5.451	4.050			
Huit ans après	3.713	3.895	5.302				
Neuf ans après	3.723	3.716					
Dix ans après	3.656						
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final ré-estimé (brut) :	(260)	(263)	566	728	494	32	624
Réestimation du coût final cédé :	448	413	1.216	818	452	688	1.148
Ajustement de primes ^(b)	1.034	1.281	1.387	1.289	580	374	404
Réestimation du coût final net :	-	-	-	-	-	-	-
Excédent (insuffisance) de la provision initiale (nette) par rapport au coût final ré-estimé (net) au 31 décembre 2009							
Montant ^(a)	792	1.038	1.517	1.815	1.065	592	1.128
Pourcentages ^(a)	26,7 %	33,9 %	36,0 %	48,3 %	32,5 %	21,1 %	35,2 %

(a) Les provisions de sinistres sont établies par année de souscription. En conséquence, les provisions ré-estimées et l'excédent de provisions ré-estimées sur les provisions initiales comprennent les provisions de sinistres survenant jusqu'à douze mois après la fin de la période initiale. Il convient de ne pas extrapoler les excédents ou insuffisances à venir d'après le tableau de déroulé des provisions de sinistres car les conditions et tendances ayant affecté l'évolution des provisions au cours des exercices antérieurs ne se reproduiront pas nécessairement au cours des exercices ultérieurs.

(b) Est soustraite de la ré-estimation du coût final cédé pour une année de souscription donnée toute prime acquise après cette année de souscription, mais qui y est liée, y compris les primes de reconstitution reçues des cédantes en cas de réalisation de sinistres couverts.

(c) En 2001, les provisions de sinistres de Colisée RE (ex AXA RE) ont été fortement affectées par les attentats terroristes du 11 septembre.

(d) En 2004, les sociétés AXA Corporate Solutions Assurance US, AXA RE P&C Insurance company et AXA RE P&C reinsurance ont été transférées de l'activité Réassurance aux Autres activités internationales. Les réserves d'AXA Corporate Solutions Assurance US sont calculées sur la base de l'exercice de survenance et sont incluses dans le déroulé des provisions de sinistres dommages et assurance internationale (hors Colisée RE (ex AXA RE)). Les réserves d'AXA RE P&C Insurance Company et de Coliseum RE (ex AXA CS Reinsurance Company) sont présentées sur la base de l'exercice de souscription et sont prises en compte dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex AXA RE).

C) RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES DÉROULÉES ET LES PROVISIONS POUR SINISTRE À PAYER TOTALES

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008 Révisé ^(a)	31 décembre 2007
Provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées			
Dommages et assurance internationale (hors Colisée RE (ex AXA RE)) ^(b)	44.470	44.046	44.020
■ dont provisions de rentes	3.629	3.530	3.321
■ dont provisions construction (PSNEM)	1.657	1.592	1.418
Total des provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées	44.470	44.046	44.020
Autres provisions non déroulées^(c)	3.719	4.442	4.734
TOTAL PROVISIONS DE SINISTRES ET AUTRES PROVISIONS BRUTES DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE	48.189	48.488	48.754

(a) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(b) Le montant des provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées est présenté sur la base des dé roulés de provisions de sinistres. Les provisions d'AXA Corporate Solutions Insurance US sont présentées dans le déroulé des provisions de sinistres dommages et Assurance internationale. Les provisions d'AXA RE P&C Insurance company et de Coliseum RE (ex AXA RE Reinsurance company) (d'un montant total de 135 millions d'euros en 2009, 165 millions d'euros en 2008 et 203 millions d'euros en 2007) sont présentées dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex AXA RE).

(c) Inclut les provisions sur acceptations en réassurance (694 millions d'euros en 2009, 798 millions d'euros en 2008 comparé à 699 millions d'euros en 2007).

14.7. RISQUES AMIANTE ET POLLUTION

AXA continue de recevoir des avis de sinistre dans le cadre de polices souscrites dans le passé et liées à des expositions à l'amiante ou à la pollution environnementale. Les sinistres relatifs à l'amiante concernent essentiellement des préjudices physiques subis par les personnes ayant été en contact avec ce matériau, tandis que les sinistres liés à la pollution sont essentiellement relatifs aux coûts de dépollution.

L'exposition d'AXA aux risques amiante et pollution est principalement due aux contrats suivants :

- Assurance ou réassurance de risques d'origine américaine : réassurance de cédantes américaines ou polices souscrites directement sur le marché de Londres (garantie de premier rang ou complémentaire). Le risque sous-jacent concerne à la fois les sinistres amiante et pollution ;
- Assurance Responsabilité Civile Employeur en Europe : ces polices ont généré une exposition à des sinistres liés à l'amiante, notamment au Royaume-Uni.

Le coût final des futurs sinistres amiante et pollution est par nature très incertain, car il dépend essentiellement de facteurs juridiques difficiles à appréhender avec précision. Le passé et l'actualité récente sont en effet marqués par de nombreux exemples de décisions de justice incohérentes, que ce soit sur l'appréciation de la responsabilité ou sur l'ampleur des dommages et intérêts. La répartition des responsabilités entre différentes parties potentielles est par ailleurs fréquemment délicate, tandis que les compagnies d'assurance et les périodes de couverture impliquées sont souvent multiples.

Ces problèmes entraînent dès lors d'importantes difficultés pour établir précisément le niveau d'engagement de l'assureur. Ces problématiques soulèvent des questions importantes quant à la couverture.

Le temps de latence des sinistres liés à l'amiante est en général très long. À titre d'exemple, un mésothéliome peut se développer plus de 40 ans après l'inhalation de fibres d'amiante. Cette période de latence rend difficile toute estimation précise du nombre de sinistres futurs ainsi que le niveau potentiel de responsabilité associée. Par ailleurs, l'impact de futures

évolutions des environnements juridiques et économiques sera particulièrement important.

Dans ce contexte, le Groupe AXA gère activement son exposition aux risques amiante et pollution. Dans la majorité des cas, ces sinistres sont ainsi gérés par AXA Liabilities Managers, filiale spécialisée dans la gestion des *run-offs* d'Assurance dommages du Groupe.

AXA Liabilities Managers gère ces risques de manière proactive afin de limiter l'exposition du Groupe à l'incertitude inhérente à ces sinistres. Ainsi, tous les sinistres amiante et pollution sont pris en charge par des équipes d'experts qui recourent à différentes techniques de règlement, incluant le recours à des transactions, des rachats de polices voire, dans certains cas, des actions contentieuses. En outre, AXA Liabilities Managers s'attache tout particulièrement à éliminer ces expositions par l'intermédiaire de commutations ou d'autres solutions similaires.

Le calcul des provisions nécessaires pour couvrir les sinistres amiante et pollution s'avère particulièrement délicat car les méthodes traditionnelles d'estimation des réserves ne peuvent pas être utilisées pour évaluer les sinistres survenus mais non encore déclarés. AXA a donc recours à diverses méthodes spécifiques pour estimer le coût futur de ces sinistres, fondées à la fois sur l'analyse de l'exposition, la projection des fréquences et des coûts ou l'utilisation de comparables. Les provisions pour sinistres amiante et pollution sont réévaluées chaque année afin de garantir leur cohérence avec les cas récemment traités et avec les évolutions juridiques et économiques. Conformément aux pratiques d'AXA en matière de provision, et malgré la durée particulièrement longue de ces risques, les provisions pour sinistres amiante et pollution ne sont pas escomptées.

Compte tenu de l'incertitude actuelle, il n'est pas possible de déterminer le coût futur de ces sinistres avec le même degré de précision que pour le reste des sinistres du Groupe. Bien qu'AXA estime que ses provisions au titre des sinistres amiante et pollution sont adéquates, il ne peut être exclu, dans des scénarii défavorables, qu'elles s'avèrent insuffisantes pour couvrir le coût futur de ces sinistres.

AXA a pris note des récentes procédures au Royaume-Uni relatives aux plaques pleurales et évalue avec attention les impacts éventuels sur les provisions pour sinistres à payer.

Principales données chiffrées relatives aux sinistres amiante et pollution à la fin de l'exercice 2009 :

Données de provisions pour amiante

Données en millions d'euros	2009		2008		2007	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Evolution des réserves						
Provisions de sinistres au 1 ^{er} janvier ^(a)	1.005	961	1.172	1.124	1.176	1.123
Variation de périmètre ^(b)	-	-	-	-	(37)	(27)
Variation de change	20	20	(109)	(112)	(86)	(90)
Charges de sinistres de l'exercice ^(a)	76	82	(1)	(1)	157	146
Paiements de l'exercice ^(a)	(37)	(35)	(56)	(50)	(38)	(28)
Provisions de sinistres au 31 décembre 2009	1.064	1.027	1.005	961	1.172	1.124
Dont provisions de sinistres	219	189	220	193	251	216
Dont provisions pour tardifs	845	838	785	768	921	908
Ratios d'évaluation des provisions						
Survival ratio sur 3 années hors commutation ^(c)	36 ans	38 ans	32 ans	33 ans	36 ans	38 ans
Sinistres non encore déclarés/suspens	385 %	443 %	356 %	398 %	367 %	421 %
Paiements cumulés au 31 décembre/charge ultime prévue	36 %	34 %	36 %	33 %	31 %	29 %

(a) Inclus les frais de gestion de sinistres.

(b) Inclut la vente des opérations aux Pays-Bas en 2007.

(c) Règlements moyens sur les 3 dernières années (hors commutation) / provisions de sinistres au 31 décembre.

Données de provisions pour pollution

Données en millions d'euros	2009		2008		Brut de réassurance	Net de réassurance
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance		
Evolution des réserves						
Provisions de sinistres au 1 ^{er} janvier ^(a)	82	69	82	68	102	92
Variation de périmètre ^(b)	-	-	-	-	(4)	(4)
Variation de change	(3)	(3)	5	4	(4)	(7)
Charges de sinistres de l'exercice ^(a)	1	(3)	4	3	(8)	(10)
Paiements de l'exercice ^(a)	(10)	(9)	(9)	(6)	(4)	(3)
Provisions de sinistres au 31 décembre 2009	71	54	82	69	82	68
Dont provisions de sinistres	32	30	39	33	40	34
Dont provisions pour tardifs	38	24	42	36	42	34
Ratios d'évaluation des provisions						
Survival ratio sur 3 années hors commutation ^(c)	10 ans	8 ans	14 ans	16 ans	20 ans	21 ans
Sinistres non encore déclarés/suspens	119 %	80 %	109 %	111 %	103 %	100 %
Paiements cumulés au 31 décembre/charge ultime prévue	68 %	70 %	65 %	63 %	61 %	61 %

(a) Inclus les frais de gestion de sinistres.

(b) Inclut la vente des opérations aux Pays-Bas en 2007.

(c) Règlements moyens sur les 3 dernières années (hors commutation) / provisions de sinistres au 31 décembre.

En 2009, AXA a payé 44 millions d'euros au titre de sinistres et de frais juridiques (dont 35 millions d'euros au titre de l'amiante et 9 millions d'euros au titre de la pollution environnementale). Ce montant est inférieur à celui de l'année 2008 (56 millions d'euros) du fait du règlement de plusieurs litiges (amiante et pollution environnementale) au cours de l'exercice 2008.

En 2009, AXA a payé 79 millions d'euros nets de réassurance au titre de sinistres (respectivement 82 millions d'euros au titre de l'amiante et - 3 millions d'euros au titre de la pollution environnementale). Ce chiffre s'explique par la mise en application du modèle révisé d'estimation des coûts futurs des sinistres amiante au Royaume-Uni, en application des recommandations du groupe de travail sur l'amiante des acteurs britanniques (Asbestos Working Party), émises fin 2009.

En raison de ces différents changements, et après prise en compte des variations de taux de change, les provisions totales au titre des sinistres amiante et pollution d'AXA (nettes de réassurance) sont de 1.081 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les principaux ratios d'évaluation des provisions au titre des sinistres amiante sont supérieurs à leur niveau de 2008 en raison de l'augmentation des provisions pour tardifs.

Inversement, les ratios d'évaluation des provisions au titre des sinistres pollution se sont légèrement dégradés suite à certains paiements exceptionnels de sinistres. La charge ultime prévue au titre des sinistres pollution demeure cependant stable.

14.8. PASSIFS ET ACTIFS RELATIFS À LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Au 31 décembre 2009, les passifs et actifs relatifs à la participation aux bénéfices se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Provision pour participation aux bénéfices	9.741	10.294	11.450
Fund for future appropriation (FFA) – Contrats « with-profit » au Royaume-Uni	1.938	1.335	3.629
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	4.969	2.230	4.244
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS À LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	16.648	13.859	19.322
TOTAL DES ACTIFS RELATIFS À LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	678	2.232	965

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

La participation aux bénéfices différée active et passive comprend les effets de la comptabilité reflet (cf. définition en 1.13.2), notamment relatifs aux plus et moins-values latentes sur les titres disponibles à la vente détaillées au point 13.2.1., mais également aux différences temporaires non nécessairement liées aux placements financiers. La note 13.2.1 contient également le détail relatif aux pays dans lesquels la part des contrats participatifs est importante et dans lesquels les minimums obligatoires en termes de distribution des résultats sont significatifs. Cette note présente pour ces pays les plus et moins values latentes relatives aux actifs disponibles à la vente et les ajustements de la comptabilité reflet liés.

14.9. CADENCES ESTIMÉES DE PAIEMENTS ET DE RACHATS ET PASSIFS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT – TAUX D'ESCOMPTE

Dans les tableaux détaillés en 14.9.1 et 14.9.2, les passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages sont présentés à l'exclusion des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré. Ces passifs ne sont effectivement pas exposés en termes de risque de taux et de durée, à l'exception des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) assortis de garanties de performance. Les entités détiennent des actifs en unités de compte en représentation des passifs de ces contrats. Les écarts d'adossement ponctuels ne résultent que des délais administratifs de traitement des opérations quotidiennes.

14.9.1. Cadences estimées de paiements et de rachats

Le tableau suivant ventile les estimations de paiements et de rachats liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages hors contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré. Les échéances effectives peuvent différer des estimations exposées ci-dessous, notamment parce qu'une partie des contrats contient une option de rachat contrôlée par l'assuré, susceptible de modifier la durée des contrats.

Les projections ci-dessous ne peuvent être rapprochées des provisions portées dans l'état de la situation financière et sont supérieures aux soldes état de la situation financière publiés car il s'agit des flux sortants attendus, excluant, entre autres, tout élément d'escompte. Ces flux sont également présentés nets des flux de primes périodiques attendues des assurés.

La ligne des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement du tableau ci-dessous représente le flux de trésorerie estimés non actualisés concernant les sinistres de mortalité, d'incapacité et invalidité, les rachats, les rentes, les garanties minimales des contrats en unités de compte, les sinistres dommages et Santé, nets des primes dues par les assurés liées aux contrats en cours. Ces flux sont fondés sur des hypothèses de mortalité, d'incapacité et invalidité, de rachats et de cadences de règlement pour le Dommage, cohérentes avec les observations passées sur les portefeuilles du Groupe. Ces montants projetés sont bruts de réassurance. Étant donné le fort recours aux estimations, les flux réels payés seront probablement différents.

(En millions d'euros)	2009 ^(a)				2008			
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans	Total	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans	Total
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	24.708	72.466	425.131	522.305	25.772	77.813	406.587	510.172
dont passifs vie, épargne, retraite liés à des contrats incluant des options de rachat avant terme avec une valeur de rachat non nulle	13.398	53.104	308.279	374.781	13.032	56.341	310.085	379.458

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

Au 31 décembre 2009, la valeur de rachat des passifs liés à des contrats incluant des options de rachat avant terme est d'environ 221 milliards d'euros. La principale différence entre les flux de trésorerie estimés présentés ci-dessus et la valeur de rachat provient de l'impact des taux d'escompte et des pénalités de rachat.

14.9.2. Passifs techniques des contrats d'assurance et d'investissement et taux d'escompte

Le tableau suivant et les commentaires associés excluent les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte).

Les principes généraux d'établissement des passifs techniques sont exposés en Note 1 de ce document. Les provisions résultent de processus d'estimation dont l'une des hypothèses clés est le taux d'escompte.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, au 31 décembre 2009, 90 % des provisions vie, épargne, retraite (hors contrats en unités de compte) sont escomptées, dont 13 % font l'objet d'une révision du taux d'escompte, et 77 % conservent le taux fixé lors de la souscription du contrat, sujet au test de suffisance des passifs explicité en Note 1.

Par convention, les contrats à taux garanti nul sont considérés comme non escomptés, sauf lorsqu'il s'agit de produits offrant des taux garantis mis à jour chaque année et pour un an : ces contrats figurent en réserves escomptées. Les contrats d'Épargne à taux garantis non nuls sont considérés comme escomptés au taux d'intérêt technique. Les contrats dont les hypothèses sont révisées dans les états financiers à chaque clôture sont principalement constitués de certains contrats « with-profit » au Royaume-Uni et de provisions pour garanties (garanties plancher en cas de décès...).

En assurance dommages et assurance internationale, les provisions sont majoritairement non escomptées (92 % au 31 décembre 2009), à l'exception des contrats d'invalidité et d'accidents du travail, qui font l'objet d'une révision régulière des taux d'escompte. Ces réserves ne sont pas sensibles aux risques de taux d'intérêt.

Les taux indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux taux moyens pondérés de l'ensemble des portefeuilles considérés. Ils doivent être analysés avec précaution. Pour les contrats dont les taux garantis sont révisés annuellement, les taux sont cristallisés à la date de clôture. Les profils de risque associés aux contrats sont détaillés en Note 4.

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)		31 décembre 2008 Révisé ^(b)		31 décembre 2007	
	Valeur au bilan	Taux d'escompte moyen	Valeur au bilan	Taux d'escompte moyen	Valeur au bilan	Taux d'escompte moyen
Réserves d'assurance vie – taux d'escompte figés ^(c)	239.573	2,60 %	241.016	2,76 %	225.765	2,82 %
Réserves d'assurance vie – taux d'escompte révisés ^(b)	40.722	3,23 %	37.968	3,34 %	39.094	3,19 %
Réserves non escomptées	32.178	-	32.601	-	29.406	-
Total assurance vie	312.473	-	311.585	-	294.264	-
Réserves escomptées – taux d'escompte figés ^(c)	3.958	3,99 %	4.407	4,18 %	2.385	4,25 %
Réserves escomptées – taux d'escompte révisés	799	1,94 %	822	2,05 %	1.490	2,64 %
Réserves non escomptées ^(b)	53.353	-	53.122	-	54.143	-
Total assurance Dommages et assurance Internationale	58.110	-	58.351	-	58.018	-
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT	370.583	-	369.936	-	352.283	-

Les montants sont présentés hors impact des dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (ces derniers étant présentés en Note 19.4), hors passifs relatifs aux prélèvements et versements non acquis et ceux relatifs à la participation aux bénéfices. Les passifs relatifs aux contrats pour lesquels le risque financier est supporté par les assurés sont également exclus.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Sous condition des résultats des tests de suffisance des passifs (non systématique mais revus régulièrement).

En ligne avec IFRS 7, AXA fournit en Note 4 des états financiers consolidés les sensibilités aux taux d'intérêts et aux marchés actions de l'« Embedded Value » Groupe (définie dans la section « Risques de Marché »).

L'impact de la révision du taux d'escompte pour les provisions escomptées vie, épargne, retraite est de 1.738 millions d'euros en 2009 (contre - 2.218 millions d'euros en 2008 et 142 millions en 2007) bruts de la participation aux bénéfices et de l'impôt courant, et est enregistré dans le compte de résultat de la période.

14.9.3. Branches majeures d'activité

Les tableaux présentés dans la Note 20 détaillent les branches majeures d'activité d'assurance du Groupe et reflètent sa diversification.

14.10. DÉRIVÉS INCORPORÉS RÉPONDANT À LA DÉFINITION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

AXA commercialise des contrats contenant diverses options et garanties. Celles-ci sont décrites en Note 4. Ces garanties ne font pas partie des dérivés incorporés que le Groupe se doit de séparer et valoriser à la juste valeur pour les raisons suivantes :

- Certaines sont considérées comme étroitement liées au contrat hôte ;
- Les autres répondent elles-mêmes à la définition d'un contrat d'assurance en Phase I.

Cette note décrit les garanties répondant elles-mêmes à la définition d'un contrat d'assurance. Elles se résument à deux catégories principales : des garanties en cas de décès ou garanties viagères de revenus rattachées à des contrats en unités de compte et des options de rentes garanties.

Les garanties en cas de décès ou viagères rattachées à des contrats en unités de compte sont communément appelées « GMDBs » et « GMIBs » respectivement. Les « GMDBs »

garantissent une valeur qui peut être supérieure à l'épargne acquise sur le contrat en unités de compte, qui dépend de la performance des actifs adossés. Les « GMIBs » procurent une garantie viagère pour laquelle l'assuré peut opter après une période stipulée au contrat, qui peut excéder la valeur de l'épargne acquise.

Le risque attaché à ces garanties pour le Groupe est qu'une sous-performance des marchés financiers conduise à des montants garantis supérieurs à l'épargne acquise. Les provisions relatives à ces garanties sont établies par projection des paiements et chargements attendus, estimés sur la base d'hypothèses actuarielles. Ces projections sont fondées sur des modèles qui impliquent des estimations et des prises de position, y compris relatives aux taux de rendement et à la volatilité, les taux de rachat et la mortalité, et, pour les « GMIBs », les taux de conversion en rentes. Il est possible que la réalité diffère des hypothèses du management. Au-delà de l'établissement de provisions couvrant ces risques, AXA gère également l'exposition via une combinaison de contrats de réassurance et des programmes de management actif du risque financier, incluant notamment des contrats « future ».

Les taux de rente garantis procurent aux porteurs de contrats l'assurance qu'à une date future les montants accumulés sur leurs contrats leur permettront d'acheter une rente viagère aux taux garantis actuels. Le risque pour AXA, en ce qui concerne ces options, est soit que la longévité s'améliore d'une façon telle que les assurés optant pour la conversion en rentes vivent plus longtemps qu'estimé, ou que les rendements financiers pendant la phase de mise en service soient inférieurs à ceux prévus dans la tarification. Les provisions relatives à ces garanties sont établies par projection des paiements et chargements attendus, estimés sur la base d'hypothèses actuarielles. Ces projections sont fondées sur des modèles qui impliquent des estimations et des prises de position, y compris relatives aux taux de rendement et à la volatilité, les taux de rachat et la mortalité ainsi que les taux de conversion en rentes. Il est possible que la réalité diffère des hypothèses du management. Au-delà de l'établissement de provisions couvrant ces risques, AXA gère également l'exposition via une gestion actif-passif active incluant des contrats de floor pour se protéger contre un déclin des taux d'intérêt.

Note 15 Provisions pour risques et charges

15.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES INSCRITES DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les provisions pour risques et charges comprennent les éléments suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008 Révisé ^(b)	31 décembre 2007
Engagements de retraite	8.117	7.714	6.954
Provisions pour rémunération en actions	82	113	184
Provisions pour restructuration	133	166	166
Provisions pour litiges	269	299	319
Provisions pour garanties de passifs	14	10	19
Passifs éventuels liés aux regroupements d'entreprises	10	-	-
Autres provisions pour risques et charges	913	1.047	1.012
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9.538	9.348	8.654

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

Les provisions relatives aux engagements de retraite sont commentées dans la Note 25 « Personnel ».

Au 31 décembre 2009, la ligne « Autres provisions pour risques et charges » est composée des éléments suivants :

- Provisions pour risques fiscaux long terme de 519 millions d'euros principalement dus au reclassement aux États-Unis, d'impôts courants en provision pour risques fiscaux long

terme du fait de l'incertitude quant au montant et à l'exigibilité de cet impôt ;

- Autres provisions pour risques et charges de 395 millions d'euros, constituées de différents éléments, incluant, en particulier, des provisions liées à la gestion des portefeuilles de *run-offs*, des accords de réassurance ou des activités cédées dans le passé.

15.2. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (HORS ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS)

L'évolution des provisions pour risques et charges (hors engagements de retraite et rémunération en actions) s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2009 ^(a)					Total
	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges	Provisions pour garanties de passifs	Passifs éventuels liés aux regroupements d'entreprises	Autres provisions pour risques et charges	
Solde au 1^{er} janvier	166	299	10	-	1.047	1.521
Variations de périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	14	21	-	-	(158)	(123)
Dotation de l'exercice	51	46	6	10	281	395
Reprise de l'exercice relative à des consommations	(81)	(41)	(1)	-	(155)	(278)
Reprise de l'exercice relative à des excédents de provisions	(15)	(51)	(1)	-	(29)	(97)
Variations de change	(1)	-	1	-	(1)	-
Solde au 31 décembre	133	269	14	10	913	1.339

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

	2008 Révisé ^(a)					2007	
	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges	Provisions pour garanties de passifs	Passifs éventuels liés aux regroupements d'entreprises	Autres provisions pour risques et charges	Total	Total
<i>(En millions d'euros)</i>							
Solde au 1^{er} janvier	166	319	19	-	1.012	1.516	1.201
Variations de périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	13	40	1	-	402	456	342
Dotation de l'exercice	49	18	-	-	240	307	365
Reprise de l'exercice relative à des consommations	(46)	(32)	(6)	-	(463)	(548)	(262)
Reprise de l'exercice relative à des excédents de provisions	(19)	(41)	(1)	-	(91)	(151)	(76)
Variations de change	2	(5)	(3)	-	(53)	(58)	(56)
Solde au 31 décembre	166	299	10	-	1.047	1.521	1.516

(a) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

Note 16 Dettes de financement

16.1. DETTES DE FINANCEMENT PAR LIGNE D'ÉMISSION

(En millions d'euros)	Valeur dans le bilan		
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
AXA	5.685	5.998	5.381
Composante de dette des obligations subordonnées en Euro, 2,5 %, échéance 2014	1.835	1.773	1.714
Composante de dette des obligations subordonnées en Euro, 3,75 %, échéance 2017	1.306	1.259	1.212
Obligations subordonnées en Euro, échéance 2020	180	180	180
Titres subordonnés remboursables (TSR) en USD, 8,6 %, échéance 2030	820	848	797
Titres subordonnés remboursables (TSR) en GBP, 7,125 %, échéance 2020	366	341	443
Titres subordonnés remboursables (TSR) en Euro, 6,75 %, échéance 2020	1.070	1.070	1.062
Dérivés sur dettes subordonnées ^(a)	108	527	(27)
AXA Financial	141	145	137
Surplus Notes, 7,70 %, échéance 2015	139	143	136
MONY Life 11,25 % Surplus Notes, échéance 2024	1	1	1
AXA Bank Europe	392	423	466
Obligations subordonnées renouvelables	-	-	466
Obligations subordonnées à durée indéterminée à taux variable	392	423	-
AXA-MPS Vita et Danni	108	135	134
Obligations subordonnées au taux euribor 6 mois + 81bp	108	135	134
Autres dettes subordonnées d'un montant unitaire inférieur à 100 millions d'euros	26	34	28
Dettes subordonnées	6.352	6.734	6.146
AXA	1.859	5.496	3.163
Euro Medium Term Notes, 6 %, échéances jusqu'à 2013 et BMTN	894	912	955
Billets de Trésorerie	-	4.635	2.311
Euro Medium Term Notes, échéance 2015	1.000	-	-
Dérivés sur les dettes de financement représentés par des titres ^(a)	(36)	(50)	(103)
AXA Financial	789	817	949
Obligations Senior, 7,75 %, échéance 2010	335	344	325
Obligations Senior, 7 %, échéance 2028	243	250	236
Obligations Senior, 6,5 %, échéance 2008	-	-	170
Obligations Senior MONY, 8,35 %, échéance 2010	211	223	218
AXA UK Holdings	173	160	210
GRE : Loan Notes, 6,625 %, échéance 2023	173	160	210
AXA Equitable	-	-	238
Emprunts hypothécaires, taux flottant due 2017	-	-	238
Autres dettes de financement représentées par des titres inférieures à 100 millions d'euros	116	91	(25)
Autres dettes de financement représentées par des titres inférieures à 100 millions d'euro	143	143	36
Dérivés relatifs à d'autres instruments financiers de dette émis ^(a)	(27)	(52)	(60)
Dettes de financement représentées par des titres	2.937	6.564	4.535
AXA	758	1.000	-
Maroc	97	113	124
Dettes de financement envers des entreprises du secteur bancaire inférieures à 100 millions d'euros	66	103	51
Dettes de financement des entreprises du secteur bancaire	921	1.216	175
TOTAL DETTES DE FINANCEMENT	10.210	14.514	10.856

(a) Dérivés de couverture IAS 39 et dérivés de couverture économique n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39.

Les dettes de financement s'élevaient à 10.210 millions d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 4.304 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008, ou une diminution de 4.351 millions d'euros à taux de change constants. La baisse à taux de change constants s'explique principalement par AXA SA :

- i. une baisse de 4.635 millions d'euros liée au remboursement de billets de trésorerie ;
- ii. le remboursement de 1.000 millions d'euros d'une dette chez AXA SA auprès d'un pool bancaire (« club deal ») mis en place en 2008 pour financer la croissance du Groupe ;

- iii. une baisse de 418 millions d'euros s'expliquant principalement par le changement de la valeur de marché de swaps de taux d'intérêts et de devises chez AXA SA ;

Partiellement compensée par l'émission :

- iv. d'une nouvelle dette de 1.000 millions d'euro chez AXA SA afin de bénéficier d'un marché favorable ;
- v. d'une nouvelle dette de 758 millions d'euros.

Les instruments dérivés en couverture de la dette financière sont commentés en Note 19.

16.2. DETTES DE FINANCEMENT PAR MODE D'ÉVALUATION

(En millions d'euros)	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes subordonnées au coût amorti	6.244	6.815	6.208	5.841	6.173	6.698
Instruments dérivés relatifs aux dettes subordonnées ^(a)	108	108	527	527	(27)	(27)
Dettes subordonnées	6.352	6.923	6.734	6.368	6.146	6.671
Dettes de financement représentées par des titres au coût amorti	2.999	3.213	6.666	6.643	4.698	4.722
Instruments dérivés relatifs aux dettes de financement représentées par des titres ^(a)	(62)	(62)	(103)	(103)	(163)	(163)
Dettes de financement représentées par des titres	2.937	3.150	6.564	6.540	4.535	4.559
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire au coût amorti	921	797	1.216	1.227	175	175
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	921	797	1.216	1.227	175	175
DETTES DE FINANCEMENT	10.210	10.870	14.514	14.135	10.856	11.405

(a) Dérivés de couverture IAS 39 et dérivés de couverture économique n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39.

Le Groupe ne détient pas de dettes de financement désignées en juste valeur par résultat (option juste valeur ou instruments détenus à des fins de transaction).

Les informations sur les justes valeurs présentées dans cette note à titre de compléments d'information par rapport aux valeurs inscrites dans l'état de la situation financière doivent être utilisées avec précaution, d'une part, dans la mesure où ces estimations découlent de l'utilisation de paramètres aux dates de clôture tels que taux d'intérêts et spreads – ces paramètres étant appelés à fluctuer dans le temps –, dont il en résulte des valeurs instantanées et d'autre part du fait de la multiplicité des approches possibles pour ces calculs.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la juste valeur des dettes de financement (dettes représentées par des titres ou dettes de financement envers des entreprises du secteur bancaire) sont les données de marchés à la clôture de la période

tenant compte (i) des taux de marchés par devise, (ii) du spread moyen d'AXA par maturité et par devise, en distinguant les dettes subordonnées et les dettes « senior » et (iii) des options incluses dans les contrats d'émission, telles que les options de remboursement à la main de l'émetteur.

Concernant les obligations convertibles subordonnées, la juste valeur est égale au cours coté de ces instruments à la clôture de la période. La juste valeur publiée comprend dès lors la valeur de l'option de conversion, comptabilisée pour sa part en capitaux propres.

La juste valeur des dettes de financement, hors intérêts courus non échus, s'élève, au 31 décembre 2009, à 10.870 millions d'euros, y compris les dérivés de couverture correspondants. La juste valeur est supérieure de 660 millions d'euros à la valeur au bilan en raison de la baisse des spreads de crédit d'AXA.

16.3. EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET MATURITÉS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente les maturités contractuelles des dettes de financement (hors impact des dérivés). Les échéances effectives sont susceptibles de différer des données présentées, notamment car certains instruments sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

(En millions d'euros)	Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre			Total de la valeur au bilan
	12 mois ou moins de 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (a)	
2009	617	4.858	4.688	10.164
2008	4.753	2.863	6.474	14.090
2007	2.829	1.654	6.563	11.046

Exclut l'impact des dérivés, ces derniers étant détaillés dans la Note 19.4.

Note 17 Dettes (hors dettes de financement)

17.1. ÉLÉMENTS DU POSTE « DETTES » (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

(En millions d'euros)	Valeur au bilan		
	31 décembre 2009 (a)	31 décembre 2008 (b)	31 décembre 2007
Intérêts non assortis de contrôle dans des fonds contrôlés et autres engagements de rachat d'intérêts non assortis de contrôle	6.516	5.108	7.751
Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs	5.217	6.676	6.260
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	6.761	7.167	7.033
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	5.571	6.211	6.024
Dettes nées d'opérations bancaires	22.902	20.890	18.713
Dettes d'impôts exigibles	1.314	2.130	2.394
Instruments dérivés relatifs aux autres passifs financiers (c)	108	23	140
Dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	18.436	25.522	29.068
Autres dettes	11.906	14.354	14.626
DETTES	78.731	88.082	92.008

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de AXA Seguros.S.A. (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(c) Inclus notamment les dérivés spéculatifs sur les autres passifs financiers.

Le poste « Intérêts non assortis de contrôle dans des fonds contrôlés et autres engagements de rachat d'intérêts non assortis de contrôle » évolue au gré :

- Des variations d'intérêts non assortis de contrôle des fonds contrôlés et des évolutions de leur juste valeur. Une variation identique des actifs investis détenus par ces fonds est enregistrée en regard ;
- Des rachats d'intérêts non assortis de contrôle pour lesquels le Groupe détenait un engagement inconditionnel et les variations de valeur des engagements de rachats résiduels. Ces mouvements sont enregistrés en contrepartie des écarts d'acquisition.

Le montant des intérêts non assortis de contrôle des fonds comptabilisés dans ce poste s'élève à 6.370 millions d'euros

au 31 décembre 2009 (4.847 millions d'euros et 7.192 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007).

Les autres engagements de rachats d'intérêts non assortis de contrôle représentent 146 millions d'euros au 31 décembre 2009 (261 millions d'euros et 559 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007). Ils représentent l'option de vente détenue par les actionnaires minoritaires des anciennes filiales de Winterthur en Europe Centrale et de l'Est.

Les « dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés », s'élèvent à 18.436 millions d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 7.086 millions d'euros essentiellement lié à la diminution des opérations de prêts de titres à court terme.

17.2. DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT) – LIGNES D'ÉMISSION

(En millions d'euros)	Valeur au bilan		
	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dettes AXA SA souscrites pour le compte des filiales françaises, anglaises et allemandes	140	42	86
Australie – Nouvelle-Zélande	-	137	184
Dépôt Sterling Grace NZ pour le compte de tiers	-	137	184
AXA Banque (France)	146	112	-
AllianceBernstein	174	204	362
Billet de trésorerie à court terme, 4.3 %	174	204	362
CDO (Collateralized Debt Obligations)	417	333	827
ARIA2 tranche U-21E7	-	-	31
Aria A-1E5	-	129	176
Aria C-1E5	-	29	42
Aria P-2G7	211	103	226
Concerto 2	5	7	124
Jazz 1	166	64	227
Dérivés sur autres dettes émises (hors dettes de financement) – CDO (Collateralized Debt Obligations)	35	-	-
Autres dettes	75	133	101
Dérivés sur autres dettes émises (hors dettes de financement) représentées par des titres – Toutes entités	-	6	-
AUTRES DETTES (HORS DETTE DE FINANCEMENT) REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES	951	966	1.560
Collatéraux (AXA SA)	-	1.413	453
Autres services financiers en France	208	204	10
AXA Banque	8	4	10
Arche Finance – prêt convertible échéance 2014	200	200	-
Banques	880	959	1.290
AXA Bank AG	63	62	64
AXA Bank Europe	271	324	702
AXA Bank Hungary	517	548	525
Dérivés sur autres dettes émises (hors dettes de financement) – Autres services financiers en Belgique	28	26	-
CDO (Collateralized Debt Obligations)	-	-	94
Sociétés immobilières	1.814	1.717	1.356
ERIV : prêt hypothécaire amortissable – Euribor 3M + 1,45 point, échéance 2011	199	200	203
ERIV : prêt hypothécaire – Euribor 3M + 0,85 point, échéance 2013 + 2x1 an	105	100	100
ERIV2 : prêt hypothécaire – Euribor3M + 0,85 point, échéance 2014	104	104	104
Vendôme Commerce : prêt hypothécaire Euribor 3M + 1,45 point, échéance 2011	195	200	203
REOF2 : prêt hypothécaire Euribor 3M + 0,65 point, échéance 2012	118	122	124
APIV+EHV : prêt hypothécaire Euribor 3M + 1,20 point, échéance 2015	94	44	-
APIV+EHV : prêt hypothécaire Libor 3M + 1,20 point, échéance 2015	56	48	-
APIV+EHV : prêt hypothécaire Euribor 3M + 1,60 point, échéance 2015	43	57	-
Autres dettes	900	842	623
Autres	9	1	1
Dérivés sur autres dettes émises (hors dettes de financement) par ligne d'émission – Toutes entités	-	-	2
AUTRES DETTES (HORS DETTE DE FINANCEMENT) PAR LIGNE D'ÉMISSION	2.910	4.294	3.207
Soldes de banque créditeurs	1.356	1.415	1.493
AUTRES DETTES ÉMISES (HORS DETTES DE FINANCEMENT) REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS	5.217	6.676	6.260

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

Au 31 décembre 2009, les autres dettes émises (hors dettes de financement) représentées par des titres et soldes créditeurs bancaires s'élevaient à 5.217 millions d'euros, en baisse de 1.459 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008, s'expliquant principalement par une diminution de 1.413 millions d'euros des dépôts dans le cadre de contrats de collatéraux d'AXA SA pour l'appel de marge auprès des banques.

17.3. MÉTHODOLOGIE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

La juste valeur des dettes émises (hors dettes de financement) représentées par des titres et soldes de banque créditeurs, s'élève à 5.266 millions d'euros au 31 décembre 2009. Seules les dettes émises représentées par des titres font l'objet d'un recalcul de la juste valeur parmi les émissions détaillées dans le tableau ci-dessus. Les autres lignes sont principalement constituées d'opérations de pensions livrées ou de dettes interbancaires à court terme contractées par les banques du Groupe. Par construction, leur juste valeur est très proche du nominal.

17.3.1. Dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs (hors dettes de financement) par mode d'évaluation

(En millions d'euros)	Valeur au bilan		
	31 décembre 2009 ^(a)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Autres dettes représentées par des titres au coût amorti	397	557	666
Autres dettes représentées par des titres détenus à des fins de transaction	-	-	-
Autres dettes d'exploitation représentées par des titres désignées à la juste valeur par résultat	490	403	895
Dettes représentées par des titres	888	960	1.560
Autres dettes envers les entreprises du secteur bancaire au coût amorti	2.945	4.268	3.205
Autres dettes envers les entreprises du secteur bancaire détenues à des fins de transaction	-	-	-
Autres dettes envers les entreprises du secteur bancaire désignées à la juste valeur par résultat	-	-	-
Autres dettes envers les entreprises du secteur bancaire	2.945	4.268	3.205
Soldes de banque créditeurs	1.356	1.415	1.493
AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT) REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS ^(b)	5.188	6.644	6.258

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Hors impact des dérivés.

17.3.2. Dettes émises représentées par des titres (hors dettes de financement) évaluées à la juste valeur

	31 décembre 2009			31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste valeur d'instruments non cotés sur un marché actif / pas de marché actif (2)	Total	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste valeur d'instruments non cotés sur un marché actif / pas de marché actif (2)	Total	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste valeur d'instruments non cotés sur un marché actif / pas de marché actif (2)	Total
<i>(En millions d'euros)</i>									
Autres dettes (hors dettes de financement) représentées par des titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes (hors dettes de financement) représentées par des titres désignés à la juste valeur par résultat	-	490	490	-	403	403	202	693	895
Autres dettes (hors dettes de financement) représentées par des titres^(a)	-	490	490	-	403	403	202	693	895
Autres dettes envers les entreprises du secteur bancaire détenues à des fins de transaction (hors dettes de financement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers les entreprises du secteur bancaire désignées à la juste valeur par résultat (hors dettes de financement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT) ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE^(a)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) Hors impact des dérivés.

L'option juste valeur est utilisée pour mesurer les dettes autres que les dettes de financement désignées à la juste valeur par résultat incluses dans le tableau ci-dessus. L'augmentation de la dette désignée à la juste valeur par résultat est essentiellement liée à la hausse de valeur des CDOs.

De telles justes valeurs sont majoritairement basées sur les données observables (voir la note 9.9 pour une description des données observables) et sont ainsi considérées comme des instruments de niveau 2.

17.4. DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE ET DE RÉASSURANCE ACCEPTÉE ET DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE CÉDÉE

	31 décembre 2009 ^(a)		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
<i>(En millions d'euros)</i>						
Dépôts et cautionnements	197	197	261	261	183	183
Comptes courants vis-à-vis d'autres compagnies	2.380	2.380	2.156	2.156	1.842	1.842
Assurés, courtiers, agents généraux	3.660	3.660	4.314	4.314	4.116	4.116
Autres dettes	524	524	436	436	891	891
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	6.761	6.761	7.167	7.167	7.033	7.033
Dépôts et cautionnements	1.317	1.318	1.562	1.565	1.805	1.805
Comptes courants vis-à-vis d'autres compagnies ^(b)	4.053	4.053	4.324	4.330	4.128	4.128
Autres dettes	201	200	326	325	90	90
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	5.571	5.571	6.211	6.220	6.024	6.024

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Inclut un traité de réassurance quote-part entre Colisée RE (ex AXA RE) et Paris Ré (2,036 millions d'euros en 2009, 2,518 millions d'euros en 2008 et 2,431 millions d'euros en 2007) dans le cadre de la cession par le Groupe de l'activité d'AXA RE en 2006.

Au 31 décembre 2009, les dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée s'élèvent à 6.761 millions d'euros, en baisse de 406 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, les dettes nées d'opérations de réassurance cédée s'élèvent à 5.571 millions d'euros, en baisse de 640 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

17.5. MATURITÉ ET EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Le tableau ci-dessous présente les maturités contractuelles des dettes émises représentées par des titres et des soldes de banque créditeurs (hors impact des dérivés). Les échéances effectives sont susceptibles de différer des données présentées, notamment car certains instruments sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

(En millions d'euros)	Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre			Total de la valeur au bilan
	12 mois ou moins de 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
2009 ^(a)	2.339	1.846	1.003	5.188
2008	3.851	1.227	1.567	6.644
2007	3.373	973	1.912	6.258

Exclut l'impact des dérivés, ces derniers étant détaillés dans la Note 19.4.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

Note 18 Impôt

18.1. EXPLICATION DE LA CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE

18.1.1. Décomposition de la charge d'impôt entre impôts exigibles et impôts différés

La charge d'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Impôt sur les bénéfices en France	513	608	396
Exigible	362	874	598
Différé	151	(266)	(202)
Impôt sur les bénéfices à l'étranger	1.017	(1.438)	1.387
Exigible	(79)	1.208	1.732
Différé	1.096	(2.646)	(344)
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES ACTIVITÉS CONTINUES	1.530	(830)	1.783
Impôt exigible des activités cédées	-	-	23
Impôt différé des activités cédées	-	-	4
IMPÔT DES ACTIVITÉS CÉDÉES	-	-	28
CHARGE D'IMPÔT TOTALE	1.530	(830)	1.811

Le montant de - 79 millions d'euros (1.208 millions d'euros en 2008 et 1.732 millions d'euros en 2007) de charge d'impôts exigibles sur les bénéfices à l'étranger comprend 65 millions d'euros de « policyholder tax » (contre 69 millions d'euros en 2008 et 283 millions d'euros en 2007).

Le montant de 1.096 millions d'euros (contre - 2.646 millions d'euros en 2008 et - 344 millions d'euros en 2007) correspond à

une charge liée à une dotation de provision d'impôts différés sur les bénéfices réalisés à l'étranger, dont + 346 millions d'euros de « policyholder tax » (contre - 1.249 millions d'euros en 2008 et - 189 millions d'euros en 2007).

La « policyholder tax » correspond à un impôt spécifique, auquel sont soumises les sociétés d'assurance vie au Royaume-Uni et en Australie, prélevé sur les comptes des assurés.

18.1.2. Analyse de la charge d'impôt

Les éléments de passage de la charge d'impôt théorique (correspondant au résultat avant impôt multiplié par le taux d'imposition applicable en France pour l'exercice concerné) à la charge d'impôt effective sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat net avant impôt (hors contribution des activités cédées et sociétés mises en équivalence)	5.555	385	7.681
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	1.913	133	2.645
Effets des différentiels de taux sur la charge théorique d'impôt	(243)	(3)	(118)
Effets des variations de taux d'impôts	(24)	(6)	(25)
Impact des éléments du résultat taxés à un taux différent et impact des impôts non liés au résultat avant impôt ^(a)	289	(932)	(45)
Incidence des différentiels de taux et de bases	22	(941)	(188)
Utilisation des déficits fiscaux non activés aux clôtures précédentes	(15)	(22)	(45)
Activation des déficits fiscaux non constatés aux clôtures précédentes	(95)	(95)	(9)
Déficits fiscaux générés au cours de l'exercice et non activés	4	74	13
Annulation de l'IDA lié aux pertes fiscales sur exercices antérieurs ^(b)	1	1	1
Incidence des déficits fiscaux	(104)	(42)	(39)
Différences permanentes sur produits et charges financiers	(65)	166	(555)
Différences permanentes sur les autres produits et charges	(25)	109	135
Incidence des différences permanentes	(90)	275	(420)
Corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs	(215)	(393)	(170)
Variation des impôts différés sur différences temporaires (autres que pertes fiscales) ^(a)	1	27	(32)
Autres éléments	3	112	(13)
Incidence des corrections, pertes de valeur et autres éléments	(210)	(254)	(215)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	1.530	(830)	1.783
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (%)	27,54 %	-215,57 %	23,22 %

(a) Y compris la « policyholder tax ».

(b) L'annulation de l'IDA lié aux pertes fiscales est présentée en « Incidence des déficits fiscaux ».

En isolant l'effet significatif de la « policyholder tax », le taux effectif d'impôt aurait été d'environ 22 % au 31 décembre 2009. Il était identique en 2008 et en 2007.

Au 31 décembre 2008, le taux effectif d'impôt de - 215,57 % était principalement dû à l'impact de la « policyholder tax » d'un montant de - 843 millions d'euros (contre 284 millions d'euros en 2009 et 82 millions d'euros en 2007), essentiellement au Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2009, l'incidence des déficits fiscaux comprend principalement la reconnaissance d'impôts différés actifs liés à l'adoption anticipée d'IFRS 3 – Regroupement d'entreprises (74 millions d'euros).

La variation des différences permanentes sur produits et charges financiers est principalement liée dans certains pays au caractère non déductible des dépréciations financières et des moins-values constatées sur les actions, ou encore au caractère non taxable des dividendes et des plus-values constatées sur les actions.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Résultat consolidé avant impôt ^(a)	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt ^(a)	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt ^(a)	Taux d'impôt théorique
France	1.554	34,43 %	1.616	34,43 %	1.243	34,43 %
États-Unis	74	35,00 %	(17)	35,00 %	2.027	35,00 %
Royaume-Uni ^(b)	354	28,00 %	(963)	28,50 %	409	30,00 %
Japon	585	36,21 %	(163)	36,21 %	353	36,21 %
Allemagne	233	32,00 %	(15)	32,00 %	687	40,00 %
Belgique	805	33,99 %	(683)	33,99 %	409	33,99 %
Suisse	489	21,00 %	(155)	22,00 %	280	22,00 %
Autres Pays	1.462	-	765	-	2.273	-
TOTAL	5.555		385		7.681	

(a) Exclut le résultat des activités cédées et la contribution des sociétés mises en équivalence.

(b) Le résultat consolidé inclut celui de l'Irlande mais le taux d'impôt théorique n'est applicable que pour le Royaume-Uni.

18.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés nets se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)			31 décembre 2008 Révisé ^(b)	31 décembre 2007
	Impôts Différés Actifs (IDA)	Impôts Différés Passifs (IDP)	Impôts Différés Nets	Impôts Différés Nets	Impôts Différés Nets
Impôts différés actifs/(passifs) relatifs à l'enregistrement par :					
■ Le compte de résultat	9.414	9.624	(210)	1.369	(725)
■ Réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	2.143	3.542	(1.399)	99	(701)
■ Réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	3	33	(31)	(44)	(3)
■ Réserves suite à la revalorisation des immobilisations corporelles	-	1	(1)	(1)	(1)
■ Réserves liés aux pertes et gains sur engagements de retraite à prestations définies	692	8	684	298	(67)
■ Réserves liés aux stock options	11	1	10	16	97
Impôts différés actifs/(passifs) hors policyholder tax	12.262	13.209	(947)	1.737	(1.401)
Policyholder tax-Impôts différés actifs/(passifs)	246	524	(279)	50	(982)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	12.508	13.734	(1.226)	1.788	(2.383)

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

Dans le tableau ci-dessus, les positions nettes présentées correspondent aux positions actives et passives dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe. Cependant, la décomposition des IDA/IDP présentée dans le tableau correspond aux impôts différés avant la compensation effectuée pour des besoins de présentation de l'état de la situation financière.

Le passage d'une position nette active en 2008 à une position nette passive en 2009 est principalement dû à l'augmentation significative de la valeur de marché des investissements.

(En millions d'euros)	2009 ^(a)					Clôture
	Ouverture Révisée ^(b)	Variations par le compte de Résultat	Variations par les capitaux propres	Impact du change	Variation de périmètre et autres variations	
Impôts différés par le compte de résultat	1.369	(926)	-	118	(771)	(210)
Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	99	-	(1.516)	15	2	(1.399)
Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	(44)	12	2	-	-	(31)
Impôts différés par réserves suite à la revalorisation des immobilisations corporelles	(1)	-	-	-	-	(1)
Impôts différés par réserves liés aux pertes et gains sur engagements de retraite à prestations définies	298	-	412	-	(26)	684
Impôts différés par réserves liés aux stock-options	16	-	6	-	(11)	10
Impôts différés actifs/(passifs) hors policyholders tax	1.737	(915)	(1.096)	132	(806)	(947)
Policyholder tax-Impôts différés par le compte de résultat	47	(332)	-	2	-	(282)
Policyholder tax-Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	3	-	1	-	-	4
Policyholder tax-Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Polycyholder tax – Impôts différés actifs/(passifs)	50	(332)	1	3	-	(279)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	1.788	(1.247)	(1.095)	135	(806)	(1.226)

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

La variation de périmètre concerne essentiellement le reclassement des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande en actifs et passifs destinés à la vente.

(En millions d'euros)	2008					Clôture Révisée ^(a)
	Ouverture	Variations par le compte de Résultat	Variations par les capitaux propres	Impact du change	Variation de périmètre et autres variations	
Impôts différés par le compte de résultat	(725)	1.950	-	(54)	198	1.369
Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	(701)	-	839	(42)	2	99
Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	(3)	-	(41)	-	-	(44)
Impôts différés par réserves suite à la revalorisation des immobilisations corporelles	(1)	-	-	-	-	(1)
Impôts différés par réserves liés aux pertes et gains sur engagements de retraite à prestations définies	(67)	-	361	8	(4)	298
Impôts différés par réserves liés aux stock-options	97	-	(70)	1	(12)	16
Impôts différés actifs/(passifs) hors policyholder tax	(1.401)	1.950	1.090	(87)	185	1.737
Policyholder tax-Impôts différés par le compte de résultat	(984)	962	-	69	-	47
Policyholder tax-Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	2	-	2	(1)	-	3
Policyholder tax-Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Polycyholder tax – Impôts différés actifs/(passifs)	(982)	962	2	69	-	50
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	(2.383)	2.912	1.092	(18)	185	1.788

(a) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(En millions d'euros)	2007					Clôture
	Ouverture	Variations par le compte de résultat	Variations par les capitaux propres	Impact du change	Variation de périmètre et autres variations	
Impôts différés par le compte de résultat	(897)	363	-	53	(244)	(725)
Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	(1.833)	-	1.048	31	53	(701)
Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	(28)	-	26	-	(1)	(3)
Impôts différés par réserves suite à la revalorisation des immobilisations corporelles	(1)	-	-	-	-	(1)
Impôts différés par réserves liés aux pertes et gains sur engagements de retraite à prestations définies	224	-	(283)	(1)	(7)	(67)
Impôts différés par réserves liés aux stock-options	142	-	1	(13)	(34)	97
Impôts différés actifs/(passifs) hors policyholder tax	(2.395)	363	792	70	(232)	(1.401)
Policyholder tax-Impôts différés par le compte de résultat	(1.268)	183	-	94	7	(984)
Policyholder tax-Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	3	-	-	2
Policyholder tax-Impôts différés par réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Policyholder tax – Impôts différés actifs/(passifs)	(1.268)	183	3	94	7	(982)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	(3.663)	547	795	164	(226)	(2.383)

Impôts différés actifs (IDA) comptabilisés, par maturité et date d'expiration :

Les tableaux ci-dessous présentent : (i) dans la première partie, la date avant laquelle le Groupe prévoit d'utiliser les impôts différés actifs (IDA) comptabilisés à la fin de l'année ; (ii) dans la seconde partie, la « date d'expiration » de ces impôts différés actifs (IDA), c'est-à-dire la date au-delà de laquelle le Groupe ne pourra plus les utiliser.

(En millions d'euros)	2009 ^(a)									
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	Total
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	739	230	139	154	96	39	57	43	-	1.496
Autres impôts différés actifs comptabilisés	1.963	307	396	375	2.041	162	1.387	4.134	-	10.766
TOTAL DES IDA COMPTABILISÉS PAR DATE PREVUE D'UTILISATION	2.702	537	535	528	2.138	201	1.444	4.177	-	12.262
Base de déficit reportable correspondant	2.216	829	473	505	337	156	219	176	-	4.911
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	13	12	17	14	42	8	152	221	1.017	1.496
Autres impôts différés actifs comptabilisés	581	65	52	44	93	20	567	3.270	6.073	10.766
TOTAL DES IDA COMPTABILISÉS PAR DATE LIMITE D'UTILISATION	594	77	69	58	136	28	720	3.490	7.090	12.262
Base de déficit reportable correspondant	45	39	56	55	141	28	432	659	3.457	4.911

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

<i>(En millions d'euros)</i>	2008									
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	Total
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	331	50	33	90	44	10	28	376	-	963
Autres impôts différés actifs comptabilisés	2.285	446	383	458	2.024	257	2.274	4.252	-	12.378
TOTAL DES IDA COMPTABILISÉS PAR DATE PREVUE D'UTILISATION	2.616	496	416	548	2.068	267	2.302	4.627	-	13.341
Base de déficit reportable correspondant	1.049	229	122	320	156	39	114	1.371	-	3.399
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	38	23	37	14	56	5	81	95	615	963
Autres impôts différés actifs comptabilisés	609	75	59	82	666	12	633	813	9.427	12.378
TOTAL DES IDA COMPTABILISÉS PAR DATE LIMITE D'UTILISATION	647	98	96	97	721	17	714	908	10.042	13.341
Base de déficit reportable correspondant	138	137	116	44	190	15	282	320	2.157	3.399

<i>(En millions d'euros)</i>	2007									
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	Total
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	175	171	19	21	24	18	32	10	-	469
Autres impôts différés actifs comptabilisés	1.745	368	326	354	446	127	624	3.879	-	7.868
TOTAL DES IDA COMPTABILISÉS PAR DATE PREVUE D'UTILISATION	1.921	539	345	374	470	144	656	3.888	-	8.338
Base de déficit reportable correspondant	681	621	89	100	116	73	167	22	-	1.869
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	5	39	12	20	9	8	5	4	369	470
Autres impôts différés actifs comptabilisés	397	55	67	89	149	16	218	1.025	5.854	7.868
TOTAL DES IDA COMPTABILISÉS PAR DATE LIMITE D'UTILISATION	402	94	79	108	158	24	223	1.028	6.223	8.338
Base de déficit reportable correspondant	17	173	49	66	38	32	11	5	1.479	1.869

Impôts différés actifs (IDA) non comptabilisés, par date d'expiration

Les tableaux ci-dessous indiquent la ventilation des impôts différés actifs (IDA) potentiels, non comptabilisés à la fin de l'exercice et qui sont considérés comme non recouvrables à la « date d'expiration », c'est-à-dire la date au-delà de laquelle le Groupe ne pourra plus les utiliser.

(En millions d'euros)	2009 ^(a)									Total
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	
IDA non comptabilisés sur pertes fiscales	14	15	4	4	2	5	3	89	152	288
Autres impôts différés actifs non comptabilisés	8	-	-	-	1	16	14	-	6	45
IDA non comptabilisés	22	15	4	4	3	20	17	89	158	332
Base de déficit reportable correspondant	36	47	11	10	4	23	12	313	671	1.127

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(En millions d'euros)	2008									Total
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	
IDA non comptabilisés sur déficits fiscaux	1	20	21	5	7	18	61	7	196	337
Autres impôts différés actifs non comptabilisés	44	-	-	-	2	10	21	-	-	77
IDA non comptabilisés	45	20	21	5	9	28	82	7	196	414
Base de déficit reportable correspondant	4	55	66	14	19	49	189	22	716	1.134

(En millions d'euros)	2007									Total
	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	
IDA non comptabilisés sur déficits fiscaux	6	6	1	11	6	14	2	6	108	159
Autres impôts différés actifs non comptabilisés	-	-	-	-	-	-	5	-	-	5
IDA non comptabilisés	6	6	1	11	6	14	7	6	108	164
Base de déficit reportable correspondant	19	15	3	29	14	38	6	35	209	370

18.3. IMPÔTS COURANTS NETS

La variation des impôts courants nets s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2009 ^(a)	2008	2007
Dette d'impôt courant nette au 1^{er} janvier	(362)	1.028	1.051
Paiements effectués (-)/reçu (+) pendant l'exercice	228	(1.672)	(2.292)
Mouvements de l'exercice par le compte de résultats	189	2.047	2.316
Mouvements de l'exercice par les capitaux propres	(229)	(1.210)	182
Variation de change	68	(39)	(78)
Variations de périmètre et autres variations	(365)	(517)	(152)
DETTE D'IMPÔT COURANT NETTE AU 31 DÉCEMBRE	(471)	(362)	1.028

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

Ce tableau inclut des passifs courants nets des crédits envers l'administration fiscale. Il inclut également des créances et dettes d'impôt envers certaines entités non consolidées, mais intégrées fiscalement. Ces créances et dettes sont classées en « Autres créances » et « Autres dettes » dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Note 19 Instruments dérivés

Cette note exclut les produits dérivés répondant à la définition d'actions détaillés en Note 13, ainsi que les instruments dérivés détenus par les fonds d'investissement consolidés du « Satellite Investment Portfolio » tels que définis au paragraphe 1.7.2, par ailleurs comptabilisés à la juste valeur, en conformité avec la norme IAS 39. Elle inclut en revanche l'ensemble des autres dérivés.

19.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ÉCHÉANCIER, VALEURS NOTIONNELLES ET JUSTES VALEURS

(En millions d'euros)	Échéancier des notionnels au 31 décembre 2009 ^{(a) (b)}						Valeur notionnelle		
	Inf. à 1 an	Inf. à 2 ans	Inf. à 3 ans	Inf. à 4 ans	Inf. à 5 ans	Sup. à 5 ans	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Swaps de taux	8.742	6.509	4.926	6.992	6.144	61.591	94.905	98.869	70.480
Swaps de devises	15.695	4.293	4.348	2.020	3.239	6.753	36.349	41.133	35.681
Swaps de base	17	17	17	15	15	304	385	859	220
Equity swaps	3.371	44	-	-	14	40	3.469	1.753	2.331
Total return swaps	9.375	-	16	3	3	2.071	11.468	5.632	7.595
Caps achetés	7.465	2.608	2.959	6.387	9.158	5.010	33.585	29.865	24.128
Caps vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Floors achetés	4.187	4.187	-	-	-	2.098	10.472	15.071	18.353
Floors vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collars	4.640	698	-	-	-	-	5.338	106	1.000
Swaptions achetés	1.218	1.489	759	590	1.934	7.351	13.342	8.971	8.275
Swaptions vendus	400	-	-	-	-	1.341	1.741	-	-
Calls achetés	8.057	7	3	1	7	2.130	10.204	4.552	3.371
Calls vendus	1.549	-	-	-	-	-	1.549	1.211	3.032
Puts achetés	4.349	158	292	220	147	304	5.470	28.037	6.369
Puts vendus	1.903	-	-	-	-	-	1.903	2.377	137
Futures/Forwards achetés	8.724	301	279	104	-	24	9.431	21.327	8.916
Futures/Forwards vendus	31.623	4.127	-	-	-	233	35.984	42.922	30.732
Dérivés de crédit achetés	2.937	253	386	1.044	2.191	3.260	10.071	4.539	3.999
Dérivés de crédit vendus	8.516	151	2.503	6.126	3.195	510	21.001	19.914	10.900
Autres dérivés	136	493	8	190	90	706	1.624	2.990	1.687
TOTAL	122.905	25.334	16.496	23.693	26.138	93.724	308.290	330.127	237.206

NB : le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active et passive.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Par convention, les montants notionnels sont affichés en valeurs absolues et ne tiennent pas compte des compensations possibles.

Juste valeur positive			Juste valeur négative			Juste valeur nette			Variation de juste valeur
31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007	2009/2008
4.673	5.167	956	4.681	4.668	1.344	(8)	499	(388)	(507)
1.583	1.906	2.311	2.025	2.600	688	(442)	(694)	1.622	252
-	13	2	4	27	2	(4)	(14)	-	10
114	1.055	86	165	807	54	(51)	247	32	(299)
183	916	510	525	1.023	347	(342)	(107)	163	(234)
42	110	20	61	2	118	(19)	107	(98)	(126)
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
209	552	109	-	160	-	209	392	109	(183)
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	5	-	754	-	-	(754)	5	-	(759)
666	500	128	-	-	-	666	500	128	166
-	-	-	190	-	-	(190)	-	-	(190)
701	206	93	101	-	-	600	206	93	395
-	-	-	64	16	18	(64)	(16)	(18)	(48)
277	6.425	124	30	3.350	-	246	3.075	124	(2.828)
-	-	-	30	111	-	(30)	(111)	-	81
48	88	60	14	176	84	34	(87)	(24)	121
618	1.246	303	90	198	54	528	1.049	249	(521)
41	282	92	265	20	27	(224)	262	65	(486)
114	7	25	435	1.657	76	(321)	(1.650)	(50)	1.329
104	162	110	88	70	10	15	92	99	(77)
9.374	18.640	4.930	9.522	14.886	2.822	(148)	3.754	2.108	(3.903)

19.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUJETS À LA COMPTABILISATION DE COUVERTURE ET AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La présentation des instruments dérivés de couverture se synthétise comme suit :

	31 décembre 2009 ^(a)									
	Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de juste valeur		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger		Macro-couverture et autres instruments dérivés hors couverture au sens IAS 39 utilisés néanmoins principalement dans le cadre de couvertures économiques		Total	
	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur
<i>(En millions d'euros)</i>										
Swaps de taux	8.111	(306)	1.043	60	-	1	85.750	238	94.905	(8)
Swaps de devises	-	-	430	76	17.239	(374)	18.679	(143)	36.349	(442)
Swaps de base	-	-	-	-	-	-	385	(4)	385	(4)
Equity swaps	1.467	(40)	-	-	-	-	2.002	(11)	3.469	(51)
Total return swaps	-	-	-	-	-	-	11.468	(342)	11.468	(342)
Caps achetés	-	-	-	-	140	-	33.445	(19)	33.585	(19)
Caps vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Floors achetés	-	-	-	-	-	-	10.472	209	10.472	209
Floors vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collars	-	-	-	-	-	-	5.338	(754)	5.338	(754)
Swaptions achetés	-	-	2.226	83	-	-	11.116	583	13.342	666
Swaptions vendus	-	-	-	-	-	-	1.741	(190)	1.741	(190)
Calls achetés	-	-	-	-	4.082	(113)	6.122	713	10.204	600
Calls vendus	799	(2)	-	-	-	-	750	(62)	1.549	(64)
Puts achetés	672	101	-	-	-	-	4.798	146	5.470	246
Puts vendus	527	(20)	-	-	-	-	1.376	(10)	1.903	(30)
Forwards/Futures achetés	105	(1)	-	-	406	5	8.919	29	9.431	34
Forwards/Futures vendus	2.165	1	-	-	878	12	32.941	515	35.984	528
Dérivés de crédit achetés	3.674	(107)	-	-	-	-	6.398	(117)	10.071	(224)
Dérivés de crédit vendus	-	-	-	-	-	-	21.001	(321)	21.001	(321)
Autres dérivés	-	-	-	-	-	-	1.624	15	1.624	15
TOTAL	17.520	(374)	3.699	219	22.745	(469)	264.326	476	308.290	(148)

NB : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active et passive.

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

31 décembre 2008

	Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de juste valeur		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger		Macro-couverture et autres instruments dérivés hors couverture au sens IAS 39 utilisés néanmoins principalement dans le cadre de couvertures économiques			Total
	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur
	(En millions d'euros)									
Swaps de taux	3.239	(217)	1.043	61	-	1	94.587	655	98.869	499
Swaps de devises	-	-	404	42	21.558	(1.044)	19.171	308	41.133	(694)
Swaps de base	-	-	-	-	-	-	859	(14)	859	(14)
Equity swaps	1.298	259	-	-	-	-	455	(12)	1.753	247
Total return swaps	-	-	-	-	-	-	5.632	(107)	5.632	(107)
Caps achetés	-	-	-	-	169	-	29.697	107	29.865	107
Caps vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Floors achetés	-	-	-	-	-	-	15.071	392	15.071	392
Floors vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collars	-	-	-	-	-	-	106	5	106	5
Swaptions achetés	-	-	2.209	125	-	-	6.762	375	8.971	500
Swaptions vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Calls achetés	-	-	-	-	116	35	4.436	170	4.552	206
Calls vendus	-	-	-	-	-	-	1.211	(16)	1.211	(16)
Puts achetés	672	99	-	-	-	-	27.365	2.976	28.037	3.075
Puts vendus	-	-	-	-	116	-	2.261	(111)	2.377	(111)
Forwards/Futures achetés	1.079	(42)	-	-	24	3	20.224	(49)	21.327	(87)
Forwards/Futures vendus	3.245	131	-	-	159	50	39.518	868	42.922	1.049
Dérivés de crédit achetés	-	-	-	-	-	-	4.539	262	4.539	262
Dérivés de crédit vendus	-	-	-	-	-	-	19.914	(1.650)	19.914	(1.650)
Autres dérivés	-	-	-	-	1	-	2.989	92	2.990	92
TOTAL	9.532	230	3.656	228	22.143	(955)	294.796	4.250	330.127	3.754

NB : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active et passive.

31 décembre 2007

	Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de juste valeur		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger		Macro-couverture et autres instruments dérivés hors couverture au sens IAS 39 utilisés néanmoins principalement dans le cadre de couvertures économiques		Total	
	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur
<i>(En millions d'euros)</i>										
Swaps de taux	4.115	(16)	1.151	8	-	1	65.215	(381)	70.480	(388)
Swaps de devises	133	-	427	26	14.163	1.510	20.958	86	35.681	1.622
Swaps de base	-	-	-	-	-	-	220	-	220	-
Equity swaps	1.754	(1)	-	-	-	-	577	32	2.331	32
Total return swaps	-	-	-	-	-	-	7.595	163	7.595	163
Caps achetés	-	-	-	-	290	3	23.838	(101)	24.128	(98)
Caps vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Floors achetés	-	-	-	-	-	-	18.353	109	18.353	109
Floors vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collars	-	-	-	-	-	-	1.000	-	1.000	-
Swaptions achetés	-	-	1.767	27	-	-	6.509	101	8.275	128
Swaptions vendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Calls achetés	-	-	-	-	-	-	3.371	93	3.371	93
Calls vendus	-	-	-	-	-	-	3.032	(18)	3.032	(18)
Puts achetés	-	-	-	-	-	-	6.369	124	6.369	124
Puts vendus	-	-	-	-	-	-	137	-	137	-
Forwards/Futures achetés	1.021	(38)	-	-	-	-	7.895	14	8.916	(24)
Forwards/Futures vendus	3.276	79	-	-	209	(3)	27.247	173	30.732	249
Dérivés de crédit achetés	-	-	-	-	-	-	3.999	65	3.999	65
Dérivés de crédit vendus	-	-	-	-	-	-	10.900	(50)	10.900	(50)
Autres dérivés	-	-	-	-	-	-	1.687	99	1.687	99
TOTAL	10.298	24	3.345	61	14.662	1.511	208.901	512	237.206	2.108

NB : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active et passive.

La Note 4 des états financiers consolidés fait référence à la Gestion du Risque au sein du Groupe et en décrit les principaux axes. L'utilisation de produits dérivés dans les différentes entités et au sein de la Société s'effectue, en général, à des fins de couverture économique, à l'exception de certains dérivés de crédit. La notion de comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39 ne s'applique en revanche qu'à une faible portion des couvertures mises en place par le Groupe. Les commentaires ci-dessous décrivent brièvement les objectifs des couvertures économiques en place et précisent, le cas échéant, les éléments qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39.

Dans les tableaux présentés ci-dessus, la quatrième colonne inclut les dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture au sens de la norme IAS 39, mais dont l'objectif est néanmoins la couverture économique d'un risque, à l'exception de certains

dérivés de crédit. Ils incluent des dérivés de macro-couverture tels que définis par l'IASB dans son amendement à la norme IAS 39.

Le Groupe AXA a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux marchés actions et immobilier dans certains cas, et dans le cadre de la gestion de son exposition financière, notamment en termes de taux d'intérêts, de devises et de risque de contrepartie. Le détail de l'effet des dérivés sur les placements financiers est disponible dans les sections 19.3 et 19.4.

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel total des produits dérivés détenus par le Groupe AXA s'élève à 308 milliards d'euros (contre 330 milliards d'euros et 237 milliards d'euros respectivement à fin 2008 et 2007). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à - 148 millions d'euros

au 31 décembre 2009 (contre 3.754 millions d'euros et 2.108 millions d'euros respectivement à fin 2008 et 2007).

Les stratégies de couvertures économiques associées sont définies et mises en œuvre par chacune des filiales du Groupe au niveau local. Ces stratégies de couvertures économiques permettent notamment de gérer (i) l'exposition aux variations de taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire, sur la dette à long terme et sur les contrats d'assurance à rendement garanti, (ii) l'exposition aux risques de variations de change sur les placements et les engagements en devises étrangères et (iii) la liquidité des actifs dans le cas de non-congruence avec le passif et dans celui imposé par les normes réglementaires applicables localement aux activités d'assurance et de banque, (iv) le risque de crédit relatif à certains investissements en obligations du secteur privé.

Le montant notionnel est la variable la plus employée afin d'évaluer les volumes de produits dérivés échangés. Il ne peut cependant s'agir d'une variable de mesure du risque puisque le montant notionnel est largement supérieur au gain ou à la perte potentielle émanant de ces transactions. Le Groupe AXA reste exposé au risque de défaut de ses contreparties dans le cadre de l'utilisation de ces produits dérivés mais n'est pas exposé au risque de crédit sur le montant notionnel. AXA gère activement le risque de contrepartie lié à ses dérivés de gré à gré via une politique générale Groupe, qui intègre des limites de risques et des procédures de suivi de l'exposition. Les limites d'exposition sont spécifiques à chaque contrepartie, suivant un système de sélection et de scoring interne. Cette politique intègre aussi des procédures quotidiennes à hebdomadaires de collatéralisation sur la majorité des expositions du Groupe. Le montant notionnel ne représente pas la transaction réelle entre les deux parties et ne reflète donc pas l'exposition du Groupe AXA au risque sur produits dérivés. En revanche, l'exposition du Groupe AXA peut se mesurer par une évaluation de la valeur de marché du contrat à un moment donné.

Au 31 décembre 2009 et sur la base des montants notionnels, (i) 48 % des produits dérivés utilisés sont des swaps (45 % et 50 % respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007), (ii) 27 % sont des produits optionnels, essentiellement caps, floors et swaptions (27 % et 28 % respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007), (iii) 15 % sont des forwards et des futures, principalement hors produits de change, (20 % et 17 % respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007) et (iv) 10 % correspondent à des dérivés de crédit (7 % et 6 % respectivement aux 31 décembre 2008 et 2007). Les dérivés de crédit sont principalement utilisés comme moyen alternatif pour investir dans les obligations du secteur privé, quand ils sont associés à des obligations d'État, mais aussi comme outil de protection contre le risque de concentration sur un émetteur du secteur privé en particulier ou un portefeuille spécifique. En 2009, le Groupe a également acheté 4,4 milliards de dérivés de crédit dans le cadre de stratégie de « Negative Basis Trade ». Cette stratégie consiste en l'achat de (i) obligations du secteur privé et de (ii) dérivés de crédit portant sur le même nom, maturité et séniorité afin de capturer la prime de liquidité associée.

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel des produits dérivés utilisés dans une relation de couverture au sens d'IAS 39 (de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net) par l'ensemble du Groupe AXA s'élève à 43.964 millions d'euros (31 décembre 2008 : 35.331 millions d'euros et 31 décembre

2007 : 28.305 millions d'euros). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à - 624 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre - 497 millions d'euros et 1.596 millions d'euros respectivement à fin 2008 et 2007).

a) Swaps

Un **swap** est un accord entre deux parties visant à échanger un flux de trésorerie contre un autre. Les paiements sont effectués sur la base de la valeur notionnelle du swap. AXA a principalement recours à (i) des swaps de taux d'intérêt afin d'optimiser la gestion des intérêts reçus ou payés et (ii) des swaps de devises afin de gérer les flux de trésorerie et les investissements libellés en devises étrangères.

Sur une base consolidée, le montant notionnel des swaps au 31 décembre 2009 est de 146.575 millions d'euros (2008 : 148.246 millions d'euros et 2007 : 116.307 millions d'euros). Leur valeur de marché s'élève à - 846 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre - 69 millions d'euros et 1.429 millions d'euros respectivement à fin 2008 et 2007).

Au 31 décembre 2009, les swaps de taux d'intérêt représentent 65 % des swaps utilisés par AXA (contre 67 % à fin 2008 et 61 % à fin 2007). Ils sont utilisés en particulier par :

- (i) La Société afin de limiter son exposition au risque de taux d'intérêt sur ses financements (valeur notionnelle de 47.212 millions d'euros contre 60.338 millions d'euros et 46.481 millions d'euros respectivement à fin 2008 et 2007) ;
- (ii) AXA Allemagne (activité vie, épargne, retraite) : montant notionnel de 13.143 millions d'euros (contre 8.136 millions d'euros et 884 millions d'euros respectivement à fin 2008 et 2007), lié au programme de gestion des risques liés aux garanties plancher sur les produits d'épargne retraite en unités de compte (« variable annuities ») ;
- (iii) AXA Japon (valeur notionnelle de 10.472 millions d'euros à fin 2009 contre respectivement 4.751 millions d'euros et 3.226 millions d'euros à fin 2008 et 2007) afin de limiter son exposition à la variation des taux d'intérêt sur ses placements obligataires et de couvrir les garanties associés aux produits d'épargne retraite en unités de compte (« variable annuities »). L'augmentation de la valeur notionnelle en 2009 chez AXA Japon est principalement imputable à de nouveaux achats d'obligations du secteur privé aux États-Unis ainsi qu'à la vente de produits Accumulator ;
- (iv) AXA Bank Europe afin de se couvrir contre le risque de taux d'intérêt dans le cadre de ses activités bancaires, de façon à obtenir un différentiel de taux homogène entre les intérêts reçus sur ses placements et les intérêts à payer sur ses dettes (6.499 millions d'euros de montant notionnel à fin 2009 contre 8.470 millions d'euros et 10.799 millions d'euros à fin 2008 et 2007) ;
- (v) AXA France Vie (montant notionnel de 4.794 millions d'euros contre 4.715 millions d'euros et 2.552 millions d'euros respectivement à fin 2008 et 2007) afin d'ajuster la durée du portefeuille d'obligations.

Le Groupe AXA, principalement la Société, utilise également des swaps de devises afin de limiter son exposition aux variations de cours de change : à ce titre, la Société dispose d'une couverture de 31.910 millions d'euros (contre 36.615 millions d'euros et 28.698 millions d'euros à fin 2008 et 2007), AXA Japon d'une

couverture totale de 1.263 millions d'euros (1.475 millions d'euros et 1.259 millions d'euros à fin 2008 et 2007) notamment afin de limiter son exposition au risque de variation de change sur ses dettes et prêts internes et AXA Bank Europe (1.216 millions d'euros à fin 2009 contre 1.101 millions d'euros et 577 millions d'euros respectivement à fin 2008 et 2007) afin de couvrir ses opérations financières et commerciales.

Les total return swaps, par lesquels deux acteurs économiques échangent les revenus et le risque d'évolution de la valeur de deux actifs différents pendant une période de temps donnée, représentent un montant notionnel total de 11.468 millions d'euros au 31 décembre 2009. L'augmentation de 5.836 millions d'euros par rapport à fin 2008 est principalement liée à l'achat des nouvelles protections aux États-Unis (activité vie, épargne, retraite) d'un montant total de 5.305 millions d'euros afin de couvrir les garanties associées aux produits d'épargne retraite en unités de compte (« variable annuities ») dans le cadre du programme de gestion des risques.

Au 31 décembre 2009, 81 % du montant notionnel total des swaps ne sont pas utilisés dans le cadre d'une relation de couverture qualifiée au sens d'IAS 39 (contre 81 % aux 31 décembre 2008 et 2007), et incluent notamment 63.774 millions d'euros chez la Société (contre 75.573 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 61.291 millions d'euros au 31 décembre 2007), 8.061 millions d'euros chez AXA Bank Europe (2008 : 10.352 millions d'euros et 2007 : 13.901 millions d'euros) et 12.878 millions d'euros (contre 7.871 millions d'euros et 618 millions d'euros à fin 2008 et 2007 respectivement) chez AXA Allemagne (activité vie, épargne, retraite).

Les montants notionnels de swaps utilisés dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur s'élèvent à 9.578 millions d'euros au 31 décembre 2009 (4.537 millions d'euros à fin 2008 et 6.002 millions d'euros à fin 2007), dont 3.666 millions d'euros chez AXA Japon (dont 3.374 millions d'euros de swaps de taux et 292 millions d'euros d'equity swaps), 3.294 millions d'euros de swaps de taux chez AXA Bank Europe en couverture des risques de taux d'intérêt sur un portefeuille principalement composé de prêts hypothécaires et d'obligations et 1.156 millions d'euros chez AXA France Vie afin de couvrir l'exposition sur les marchés actions.

Les montants notionnels de swaps utilisés dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs s'élèvent à 1.473 millions d'euros (contre 1.447 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 1.578 millions d'euros au 31 décembre 2007), dont 601 millions d'euros en Allemagne (activité vie, épargne, retraite) principalement dans des CDOs, et 501 millions d'euros de swaps de taux en Belgique (activité vie, épargne, retraite).

Les montants notionnels de swaps utilisés dans le cadre d'une couverture d'investissements nets à l'étranger s'élèvent à 17.239 millions d'euros (contre 21.558 millions d'euros à fin 2008 et 14.163 millions d'euros fin 2007) composé uniquement de swaps de devises utilisés par la Société.

b) Options

Le portefeuille de produits optionnels est essentiellement constitué de caps et de floors. **Les caps et les floors** sont des contrats par lesquels le vendeur s'engage à payer à sa contrepartie la différence (sur une base nominale) entre le taux d'intérêt lié à un indice spécifié et le taux d'intérêt du cap ou

floor. Ces produits sont destinés à fournir une couverture en cas de hausse des taux (caps) ou de baisse des taux (floors). Ces caps et ces floors sont principalement utilisés dans le cadre des activités vie, épargne, retraite en France, en Italie et aux États-Unis afin de garantir la participation aux bénéfices et de couvrir les variations des taux d'intérêt sur des produits à taux garantis.

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel des caps et des floors s'élève à 44.057 millions d'euros ou 53 % du montant notionnel total des options (contre 44.936 millions d'euros ou 50 % et 42.481 millions d'euros ou 66 % à fin 2008 et 2007). La juste valeur nette des caps et floors s'établit à 190 millions d'euros (contre 500 millions d'euros à fin 2008 et 11 millions d'euros à fin 2007).

Au 31 décembre 2009, les **swaptions** représentent 18 % du montant notionnel total des options (soit 15.082 millions d'euros de notionnel) et sont principalement souscrits en (i) Allemagne Vie (6.690 millions d'euros en 2009 contre 2.000 millions d'euros à fin 2008) afin de se couvrir son portefeuille obligataire et les garanties associés aux produits d'épargne retraite en unités de compte (« variable annuities ») contre les risques de taux d'intérêt, (ii) Suisse Vie pour 2.766 millions d'euros (contre 2.235 millions d'euros à fin 2008), dont 2.226 millions d'euros (2.209 millions d'euros à fin 2008) utilisés en couverture du risque de réinvestissement par le segment Suisse Vie Individuelle, (iii) 1.683 millions d'euros chez AXA Bank Europe (1.968 millions d'euros à fin 2008) principalement afin de couvrir les variations de taux d'intérêt des prêts hypothécaires caractérisés par un cap incorporé qui peut être activé à chaque date de revalorisation du prêt, et (iv) Belgique Vie pour un montant de 1.388 millions d'euros (1.975 millions d'euros à fin 2008) afin de couvrir les fonds Vie contre les mouvements de taux d'intérêts.

Les autres options représentent 29 % du notionnel total des options au 31 décembre 2009 (ou 24.464 millions d'euros de notionnel) et incluent principalement :

- (i) Des options sur diverses devises principalement au niveau de la Société afin de gérer les flux de trésorerie et les investissements libellés en devises étrangères ;
- (ii) Des programmes de protection sur les marchés actions, notamment :

- L'activité vie, épargne, retraite aux États-Unis, où 5.338 millions d'euros de couvertures ont été mises en place sur l'index S&P 500 consistant en une stratégie de put spread collar. Ces positions ont été mises en place afin de limiter l'impact négatif de la baisse des marchés actions sur les réserves statutaires d'AXA Equitable. AXA Equitable a également acheté des calls d'un montant total de 2.791 millions d'euros sur l'index S&P 500 afin de réduire certaines positions incorporées dans la stratégie de put spread collar ;

- L'activité Vie, épargne, Retraite au Royaume-Uni (2.115 millions d'euros de puts à fin 2009) afin de limiter les risques liés aux marchés actions dans les fonds « with-profit » ;

- Dans la Société afin de neutraliser l'effet dilutif des obligations convertibles 2017 (voir Note 26).

c) Futures et forwards

Les futures sont des contrats à terme dont le débouclage intervient à une date spécifiée pour un montant défini à l'avance et pour lesquels il existe un marché où ils peuvent être négociés.

Les forwards sont des contrats de gré à gré dont le débouclage a lieu à une date donnée dans le futur pour un montant défini à l'avance.

Sur une base consolidée, le montant notionnel des futures et forwards s'élève à 45.415 millions d'euros au 31 décembre 2009 (2008 : 64.249 millions d'euros et 2007 : 39.649 millions d'euros). Les entités suisses utilisent des futures et forwards pour un montant notionnel total de 17.522 millions d'euros (20.841 millions d'euros à fin 2008), dont 2.270 millions d'euros (4.324 millions d'euros à fin 2008) sont utilisés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les activités d'assurance vie, épargne, retraite aux États-Unis utilisent des futures pour un montant notionnel total de 10.399 millions d'euros (contre 24.780 millions d'euros en 2008 et 4.204 millions d'euros en 2007), se décomposant de (i) futures sur actions et devises (notionnel de 5.665 millions d'euros contre 10.085 millions d'euros en 2008) et (ii) futures sur obligations d'État (notionnel total de 4.735 millions d'euros contre 14.695 millions d'euros en 2008). La baisse du notionnel des futures sur obligations d'État est principalement liée aux nouvelles stratégies de couverture utilisant des total return swaps et des reverse repo.

Au 31 décembre 2009, les forwards et les futures liés à des opérations de change représentent 70 % de l'ensemble des montants notionnels de ces contrats, contre respectivement 55 % et 76 % à fin 2008 et 2007. Les entités suisses utilisent de tels contrats pour un montant notionnel total de 17.476 millions d'euros, afin de couvrir leurs investissements en actions et obligations en devises étrangères (principalement euros et dollars américains) contre le risque de change. AXA Japon utilise aussi des contrats à terme en devises étrangères (pour un montant notionnel total de 7.643 millions d'euros) pour couvrir le risque de change lié à ses investissements en obligations étrangères. Conformément aux normes IAS 21 et IAS 39, tout ou partie de la variation de change relative à ces obligations est enregistré en résultat et vient compenser l'essentiel de la variation de la valeur de marché des instruments dérivés associés (également enregistrée en résultat), reflétant ainsi les effets économiques de ces couvertures sans qu'il y ait nécessité d'utiliser la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Ainsi, à fin 2009, 92 % du montant notionnel de ces contrats sont utilisés dans le cadre d'une relation de couverture non qualifiée au sens d'IAS 39 (contre respectivement 93 % et 89 % à fin 2008 et 2007).

d) Dérivés de crédit

Le Groupe AXA, dans le cadre de la gestion de ses investissements et de son risque de crédit, peut mettre en place des stratégies faisant appel aux dérivés de crédit (Credit Default Swaps ou CDS), qui sont principalement utilisés comme moyen alternatif pour investir dans les obligations du secteur privé, quand ils sont associés à des obligations d'État, mais aussi comme outil de protection contre le risque de concentration sur un émetteur du secteur privé en particulier ou un portefeuille spécifique.

Au 31 décembre 2009, le montant notionnel total des dérivés de crédit s'élève à 32.341 millions d'euros (dont 7.430 millions d'euros détenus au travers de CDOs) dont :

- 1.269 millions d'euros se rapportent aux risques auxquels sont exposés les fonds d'investissement des « satellite investment portfolios » (cf. Note 1.7.2.), et qui ne sont pas détaillés dans cette note. De tels dérivés de crédit sont principalement utilisés en France (866 millions d'euros) et en Belgique (206 millions d'euros) ;
- 31.072 millions d'euros détenus en direct ou à travers des « core investment portfolios » ou des CDOs. Ces instruments sont principalement utilisés chez AXA Japon sur des obligations assorties d'une notation élevée afin d'améliorer le rendement de son portefeuille d'obligations d'état (9.780 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 11.618 millions d'euros à fin 2008). De plus, AXA Japon utilise également des dérivés de crédit dans le cadre de stratégie de « Negative Basis Trade », pour un notionnel total de 2.538 millions d'euros.

Pour plus de détails, cf. Note 4.3.

e) Dérivés de mortalité

AXA a annoncé le 13 novembre 2006 la mise en place d'un programme pluriannuel d'une capacité totale d'un milliard d'euros, dont environ 345 millions d'euros (convertis à la date de transaction) ont été placés en 2006, ayant pour objet le transfert du risque de mortalité aux marchés financiers. Ce transfert de risque prend la forme d'un contrat dérivé entre AXA et la société *ad hoc* « Osiris Capital plc », indexé sur les niveaux de mortalité constatés dans divers pays dans lesquels AXA opère (France, Japon, Australie et États-Unis pour le placement 2006). Il est présenté dans la ligne « Autres dérivés ». Le dérivé a été racheté le 15 janvier 2010.

19.3. EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Les instruments dérivés sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière au sein des actifs (et passifs : cf. 19.4) qu'ils couvrent. Le tableau ci-dessous décrit l'impact des instruments dérivés sur les actifs sous-jacents liés.

	Activité assurance			Valeur nette comptable y compris dérivés ^(e)
	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(b)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(c)	Impact des autres instruments dérivés ^(d)	
<i>(En millions d'euros)</i>				
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	13.373	-	33	13.406
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	2.197	-	-	2.197
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-	-
Immobilier de placement	15.569	-	33	15.603
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	274.530	87	870	275.487
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	43.579	(24)	51	43.606
Obligations détenues à des fins de transaction	490	-	-	490
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	1.804	-	-	1.804
Obligations	320.404	63	921	321.387
Actions disponibles à la vente	15.250	(42)	4	15.212
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat	10.273	-	57	10.329
Actions détenues à des fins de transaction	27	-	-	27
Actions	25.550	(42)	61	25.569
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	5.595	(1)	(6)	5.588
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat	2.088	-	9	2.096
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	71	-	-	71
Fonds d'investissement non contrôlés	7.754	(1)	3	7.755
Autres placements^(g)	9.341	-	9	9.350
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	(294)	-	-	(294)
PLACEMENTS FINANCIERS	362.755	20	993	363.768
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	749	-	-	749
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	14.191	-	(5)	14.186
Autres prêts ^(f)	10.186	-	78	10.264
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-	-
Prêts	25.125	-	73	25.199
Placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	155.421	-	36	155.457
PLACEMENTS	558.871	20	1.136	560.027
Dérivés relatifs à une couverture d'investissement net à l'étranger (actifs)^(h)	-	-	-	-

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Valeur nette comptable, c'est-à-dire nette de provisions pour dépréciation, de surcote-décote, et amortissements liés, y compris intérêts courus non échus, mais hors effet de tout dérivé.

(c) Hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(d) Dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(e) Valeur nette comptable (cf. (b)), mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39, dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(f) Inclut notamment les prêts aux assurés, les créances de location financement et les autres prêts.

(g) Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés.

(h) Instruments de couverture utilisés par la Société dans le cadre d'une couverture d'investissement net à l'étranger, et ne pouvant pas être rattachés à une dette dans l'état consolidé de la situation financière.

31 décembre 2009 ^(a)							
Secteur bancaire et autres activités				Total			
Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(b)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(c)	Impact des autres instruments dérivés ^(d)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(e)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(b)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(c)	Impact des autres instruments dérivés ^(d)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(e)
2.456	-	-	2.456	15.829	-	33	15.863
-	-	-	-	2.197	-	-	2.197
-	-	-	-	-	-	-	-
2.456	-	-	2.456	18.026	-	33	18.059
-	-	-	-	-	-	-	-
4.344	5	3	4.352	278.875	92	873	279.839
90	-	(6)	84	43.669	(24)	45	43.690
478	(22)	(5)	450	968	(22)	(5)	940
-	-	-	-	1.804	-	-	1.804
4.912	(18)	(8)	4.886	325.316	45	913	326.274
2.664	-	66	2.730	17.915	(42)	70	17.943
214	-	3	216	10.486	-	59	10.546
251	-	-	251	278	-	-	278
3.129	-	69	3.197	28.679	(42)	129	28.766
153	-	-	153	5.748	(1)	(6)	5.741
84	-	-	84	2.172	-	9	2.181
-	-	-	-	71	-	-	71
237	-	-	237	7.991	(1)	3	7.993
7	-	-	7	9.348	-	9	9.357
634	-	-	634	340	-	-	340
8.919	(18)	60	8.962	371.674	2	1.054	372.730
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	749	-	-	749
-	-	-	-	-	-	-	-
8	-	-	8	8	-	-	8
2	-	-	2	14.193	-	(5)	14.188
865	-	-	865	11.051	-	78	11.129
31	-	-	31	31	-	-	31
906	-	-	906	26.031	-	73	26.104
-	-	-	-	155.421	-	36	155.457
12.281	(18)	60	12.323	571.151	2	1.197	572.350
-	-	-	-	-	-	-	-

	Activité assurance			
	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(b)	Impact des autres instruments dérivés ^(c)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(d)
<i>(En millions d'euros)</i>				
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	12.793	-	66	12.859
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	2.398	-	-	2.398
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-	-
Immobilier de placement	15.190	-	66	15.256
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	254.720	195	549	255.465
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	44.336	-	(137)	44.199
Obligations détenues à des fins de transaction	102	-	-	102
Obligations non cotées (coût amorti)	1.212	-	-	1.212
Obligations	300.371	195	413	300.978
Actions disponibles à la vente	14.768	353	346	15.468
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat	10.460	-	43	10.503
Actions détenues à des fins de transaction	28	-	61	89
Actions	25.257	353	450	26.060
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	5.336	(5)	4	5.336
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat	2.177	-	10	2.187
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	147	-	-	147
Fonds d'investissement non contrôlés	7.661	(5)	14	7.670
Autres placements ^(f)	6.274	-	79	6.353
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	110	-	-	110
PLACEMENTS FINANCIERS	339.671	544	955	341.170
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	728	-	14	743
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	45	-	-	45
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	13.751	-	-	13.751
Autres prêts ^(e)	11.106	-	62	11.168
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-	-
Prêts	25.630	-	76	25.706
Placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	131.941	-	49	131.990
PLACEMENTS	512.433	544	1.146	514.123
Dérivés relatifs à une couverture d'investissement net à l'étranger (actifs) ^(g)	-	-	-	-

(a) Valeur nette comptable, c'est-à-dire nette de provisions pour dépréciation, de surcote-décote, et amortissements liés, y compris intérêts courus non échus, mais hors effet de tout dérivé.

(b) Hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(c) Dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(d) Valeur nette comptable (cf. (a)), mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39, dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(e) Inclut notamment les prêts aux assurés, les créances de location financement et les autres prêts.

(f) Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés.

(g) Instruments de couverture utilisés par la Société dans le cadre d'une couverture d'investissement net à l'étranger, et ne pouvant pas être rattachés à une dette dans l'état consolidé de la situation financière.

31 décembre 2008

Secteur bancaire et autres activités				Total			
Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(b)	Impact des autres instruments dérivés ^(c)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(d)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(b)	Impact des autres instruments dérivés ^(c)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(d)
2.306	-	-	2.306	15.099	-	66	15.165
-	-	-	-	2.398	-	-	2.398
-	-	-	-	-	-	-	-
2.306	-	-	2.306	17.497	-	66	17.562
-	-	-	-	-	-	-	-
3.913	(19)	-	3.894	258.633	177	549	259.359
182	-	(125)	57	44.518	-	(262)	44.256
1.040	-	(164)	875	1.141	-	(164)	977
-	-	-	-	1.212	-	-	1.212
5.135	(19)	(290)	4.826	305.505	177	123	305.805
1.457	-	2.502	3.959	16.226	353	2.848	19.427
255	3	-	259	10.715	3	43	10.761
179	-	-	179	207	-	61	268
1.891	3	2.502	4.396	27.148	357	2.952	30.456
76	-	-	76	5.413	(5)	4	5.412
63	-	-	63	2.241	-	10	2.250
-	-	-	-	147	-	-	147
140	-	-	140	7.801	(5)	14	7.810
13	-	-	13	6.286	-	79	6.365
4	-	-	4	114	-	-	114
7.183	(15)	2.212	9.380	346.854	529	3.167	350.550
-	-	-	-	-	-	-	-
64	-	-	64	792	-	14	807
-	-	-	-	45	-	-	45
7	-	-	7	7	-	-	7
1	-	-	1	13.752	-	-	13.752
849	-	-	849	11.955	-	62	12.017
8	-	-	8	8	-	-	8
929	-	-	929	26.559	-	76	26.635
-	-	-	-	131.941	-	49	131.990
10.418	(15)	2.212	12.615	522.852	529	3.358	526.738
-	-	-	-	-	-	-	-

	Activité assurance			
	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(b)	Impact des autres instruments dérivés ^(c)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(d)
<i>(En millions d'euros)</i>				
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	12.025	-	20	12.045
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	4.137	-	-	4.137
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-	-
Immobilier de placement	16.161	-	20	16.182
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	241.220	(9)	556	241.766
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	55.095	-	58	55.152
Obligations détenues à des fins de transaction	123	-	(3)	120
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-
Obligations	296.438	(9)	610	297.039
Actions disponibles à la vente	33.249	37	64	33.350
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat	19.322	-	-	19.322
Actions détenues à des fins de transaction	127	-	-	127
Actions	52.697	37	64	52.799
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	3.446	3	-	3.449
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat	2.260	-	38	2.298
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	135	-	-	135
Fonds d'investissement non contrôlés	5.841	3	38	5.882
Autres placements ^(f)	4.352	-	6	4.358
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	(27)	-	-	(27)
PLACEMENTS FINANCIERS	359.301	32	719	360.051
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	926	-	-	926
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	39	-	-	39
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Prêts hypothécaires	12.817	-	-	12.817
Autres prêts ^(e)	11.370	-	24	11.395
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-	-
Prêts	25.152	-	24	25.177
Placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	182.726	-	101	182.827
PLACEMENTS	583.340	32	865	584.237
Dérivés relatifs à une couverture d'investissement net à l'étranger (actifs) ^(g)	-	-	-	-

(a) Valeur nette comptable, c'est-à-dire nette de provisions pour dépréciation, de surcote-décote, et amortissements liés, y compris intérêts courus non échus, mais hors effet de tout dérivé.

(b) Hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(c) Dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(d) Valeur nette comptable (cf. (a)), mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39, dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(e) Inclut notamment les prêts aux assurés, les créances de location financement et les autres prêts.

(f) Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés.

(g) Instruments de couverture utilisés par la Société dans le cadre d'une couverture d'investissement net à l'étranger, et ne pouvant pas être rattachés à une dette dans l'état consolidé de la situation financière.

31 décembre 2007

Secteur bancaire et autres activités				Total			
Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(b)	Impact des autres instruments dérivés ^(c)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(d)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés ^(a)	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture ^(b)	Impact des autres instruments dérivés ^(c)	Valeur nette comptable y compris dérivés ^(d)
1.776	-	-	1.776	13.801	-	20	13.821
-	-	-	-	4.137	-	-	4.137
-	-	-	-	-	-	-	-
1.776	-	-	1.776	17.937	-	20	17.958
-	-	-	-	-	-	-	-
4.933	1	-	4.935	246.153	(8)	556	246.701
832	-	(11)	822	55.927	-	47	55.974
1.042	-	(23)	1.019	1.165	-	(26)	1.139
-	-	-	-	-	-	-	-
6.808	1	(34)	6.775	303.246	(8)	577	303.814
2.550	-	(5)	2.546	35.799	37	59	35.896
271	-	-	271	19.593	-	-	19.593
325	-	-	325	452	-	-	452
3.146	-	(5)	3.141	55.843	37	59	55.940
142	-	-	142	3.588	3	-	3.591
134	-	-	134	2.394	-	38	2.433
8	-	-	8	143	-	-	143
284	-	-	284	6.124	3	38	6.166
166	-	-	166	4.518	-	6	4.524
1.312	-	-	1.312	1.285	-	-	1.285
11.716	1	(38)	11.679	371.016	33	681	371.730
-	-	-	-	-	-	-	-
41	-	-	41	968	-	-	968
1	-	-	1	40	-	-	40
77	-	-	77	77	-	-	77
1	-	-	1	12.818	-	-	12.818
121	-	-	121	11.491	-	24	11.515
7	-	-	7	7	-	-	7
248	-	-	248	25.400	-	24	25.425
-	-	-	-	182.726	-	101	182.827
13.740	1	(38)	13.703	597.080	33	827	597.939
-	-	-	-	-	-	-	-

19.4. PRÉSENTATION DES EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PASSIFS

Les instruments dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière au sein des passifs (et actifs : cf. 19.3) qu'ils couvrent. Les tableaux ci-dessous décrivent l'impact des instruments dérivés sur les passifs sous-jacents liés.

19.4.1. Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement

	31 décembre 2009 ^(a)			
	Valeur au bilan	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
<i>(En millions d'euros)</i>				
Passifs liés à des contrats d'assurance	330.016	-	(288)	329.728
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	103.281	-	(30)	103.250
Total des passifs liés à des contrats d'assurance	433.297	-	(318)	432.979
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	39.650	-	-	39.650
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	917	-	-	917
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	52.516	-	(1)	52.515
TOTAL DES PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT	93.083	-	(1)	93.082
Dérivés de macro-couverture relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (passif)	-	-	(2)	-

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

31 décembre 2008				31 décembre 2007			
Valeur au bilan	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés	Valeur au bilan	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
330.555	-	(1.083)	329.473	310.709	-	(98)	310.611
85.916	-	(84)	85.831	113.654	-	-	113.654
416.471	-	(1.167)	415.304	424.363	-	(98)	424.265
38.081	-	-	38.081	40.121	-	(102)	40.019
1.295	-	-	1.295	1.452	-	-	1.452
46.520	-	-	46.520	69.587	-	-	69.587
85.896	-	-	85.896	111.161	-	(102)	111.059
-	-	(7)	-	-	-	13	-

19.4.2. Autres passifs financiers

	31 décembre 2009 ^(a)			
	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
<i>(En millions d'euros)</i>				
Dettes subordonnées	6.244	(233)	341	6.352
Dettes de financement représentées par des titres	2.999	(35)	(27)	2.937
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	921	-	-	921
Dettes de financement ^(c)	10.164	(269)	315	10.210
Impôts différés passifs	4.934	-	-	4.934
Part des intérêts minoritaires dans les fonds d'investissement contrôlés et autres engagements de rachat de parts minoritaires	6.516	-	-	6.516
Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs	5.188	28	-	5.217
Dettes nées des opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	6.761	-	-	6.761
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	5.571	-	-	5.571
Dettes nées des opérations bancaires ^(c)	21.244	-	1.658	22.902
Dettes d'impôt exigible	1.314	-	-	1.314
Autres dettes	30.343	-	14	30.356
Instruments dérivés relatifs aux autres passifs financiers			94	94
Dettes ^(d)	76.937	28	1.766	78.731
Dérivés relatifs à une couverture d'investissement net à l'étranger (passifs) ^(e)	-	-	-	-

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Winterthur.

(c) Les dettes de financement, les autres dettes émises représentées par des titres, et les dettes nées des opérations bancaires sont présentées dans l'état de la situation financière nettes de l'effet des dérivés. Le montant apparaissant dans la colonne « Valeur nette de l'effet des dérivés » correspond donc à leur valeur nette comptable.

(d) Les dettes autres que dettes de financement et dettes nées des opérations bancaires sont présentées dans l'état de la situation financière hors effet des dérivés.

(e) Instruments de couverture utilisés par la Société dans le cadre d'une couverture d'investissements nets à l'étranger, et ne pouvant pas être rattachés à une dette dans l'état consolidé de la situation financière.

31 décembre 2008				31 décembre 2007 Révisé ^(b)			
Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
6.208	(95)	621	6.734	6.173	(531)	504	6.146
6.666	(51)	(52)	6.564	4.698	(106)	(57)	4.535
1.216	-	-	1.216	175	-	-	175
14.090	(145)	570	14.514	11.046	(637)	447	10.856
3.609	-	-	3.609	5.534	-	-	5.534
5.108	-	-	5.108	7.751	-	-	7.751
6.644	26	6	6.676	6.258	2	-	6.260
7.167	-	7	7.174	7.033	(14)	-	7.018
6.211	-	-	6.211	6.024	-	-	6.024
20.059	-	831	20.890	18.443	-	271	18.713
2.130	-	-	2.130	2.394	-	-	2.394
39.877	19	(3)	39.892	43.693	8	26	43.727
		-	-			120	120
87.197	44	841	88.082	91.595	(4)	417	92.008
-	-	-	-	-	-	-	-

19.5. DÉTAIL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION

	31 décembre 2009 ^(a)		Total
	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste valeur d'instruments non cotés sur un marché actif / pas de marché actif (2)	
<i>(En millions d'euros)</i>			
Instruments dérivés sur placements financiers sujets à la comptabilisation de couverture	(68)	70	2
Autres instruments dérivés sur placements financiers ^(b)	649	548	1.197
Dérivés de macro-couverture et dérivés spéculatifs relatifs à des placements financiers	19	352	371
Instruments dérivés relatifs à des placements financiers	600	970	1.570
Autres instruments dérivés sur placements financiers	-	-	-
Autres dérivés – Réassurance ^(b)	-	-	-
Macro-couverture – Réassurance	-	-	-
Total instruments dérivés relatifs à la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	-	-	-
Dérivés sur autres créances (comptabilité de couverture)	-	(206)	(206)
Autres dérivés sur autres créances	-	-	-
Macro-couverture – actif	-	6	6
Total instruments dérivés relatifs aux autres créances	-	(199)	(199)
Valeur nette totale des instruments dérivés actifs ⁽¹⁾		-	1.371
Instruments dérivés sur contrats d'assurance et d'investissement sujets à la comptabilisation de couverture	-	-	-
Autres instruments dérivés sur contrats d'assurance et d'investissement ^(b)	(18)	(301)	(319)
Dérivés de macro-couverture relatifs à des contrats d'assurance et d'investissement	(2)	-	(2)
Instruments dérivés relatifs à des contrats d'assurance et d'investissement	(20)	(301)	(321)
Instruments dérivés sur dettes de financement et autres passifs financiers sujets à la comptabilisation de couverture	-	(240)	(240)
Autres instruments dérivés sur dettes de financement et autres passifs financiers	11	411	423
Instruments dérivés relatifs à des dettes de financement et autres passifs financiers	11	171	182
Dérivés de macro-couverture des activités bancaires et autres dérivés	12	1.646	1.658
Valeur nette totale des instruments dérivés passifs ⁽²⁾			1.519
VALEUR NETTE TOTALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ^{(1) - (2)}	-	-	(148)

(a) Les actifs et passifs des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs et passifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009 (voir Note 5.3.3).

(b) Dérivés de couverture ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture tels que définis dans IAS 39.

(1) et (2) font référence à la Note 9.9 détaillant les principes appliqués par le Groupe pour la classification des placements financiers selon la hiérarchie de juste valeur d'IAS 39.

31 décembre 2008			31 décembre 2007		
Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste valeur d'instruments non cotés sur un marché actif / pas de marché actif (2)	Total	Juste Valeur mesurée par référence à un marché actif (1)	Juste valeur d'instruments non cotés sur un marché actif / pas de marché actif (2)	Total
77	452	529	54	(22)	33
518	2.840	3.358	293	533	827
135	(13)	122	956	335	1.292
730	3.279	4.008	1.304	847	2.151
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
(138)	-	(138)	-	(9)	(9)
2	(2)	-	-	1	1
-	19	19	-	-	-
(137)	17	(120)	-	(8)	(8)
-	-	3.888	-	-	2.143
-	-	-	-	-	-
(25)	(1.144)	(1.169)	(27)	(174)	(201)
(7)	-	(7)	-	13	13
(32)	(1.144)	(1.176)	(27)	(160)	(187)
44	(145)	(101)	(626)	(15)	(642)
3	577	580	510	83	593
46	432	479	(116)	68	(48)
103	728	831	-	271	271
-	-	134	-	-	35
-	-	3.754	-	-	2.108

La hiérarchie juste valeur appliquée aux instruments financiers est décrite dans la Note 9.9. Les mêmes principes s'appliquent aux instruments dérivés.

Actifs dont la juste valeur n'est pas déterminée par référence à un marché actif (données non observables) – niveau 3

Parmi les montants présentés en colonne ⁽²⁾, au 31 décembre 2009, les justes valeurs déterminées pour tout ou partie en utilisant une méthode de valorisation fondée sur des hypothèses qui ne s'appuient pas majoritairement sur des prix obtenus à partir de transactions de marché actuelles similaires ou des données disponibles de marché observées représentent une valeur nette de - 290 millions d'euros, contre 367 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il n'y a eu aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 et toutes les variations sont liées aux variations de juste valeur ou arrivées à maturité.

L'identification de tels dérivés au sein de la colonne ⁽²⁾ qui représente des instruments non cotés sur un marché actif, implique une part de jugement significative. Sont considérées

comme observables : les hypothèses fournies par des services de cotation externes, des informations observables sur des écrans alimentés par des fournisseurs de données ou par des agences de notation, et des études externes.

Le caractère externe au Groupe de ces données et la non implication des équipes de valorisation internes dans leur détermination sont les principaux critères appliqués dans l'estimation du caractère observable de ces données. Dans la mesure où les ajustements apportés à ces données seraient importants, ou dans le cas où les informations deviendraient obsolètes à cause de l'absence de nouveaux facteurs, les données seraient alors caractérisées comme non observables. Une autre zone de jugement est l'estimation du caractère significatif d'une hypothèse au regard de la mesure de la juste valeur dans sa totalité. Il en résulte qu'une différence dans la caractérisation d'une donnée comme étant « observable » ou « non observable », et les variations dans l'estimation du poids du caractère significatif de chaque information au regard de la mesure de la juste valeur dans sa totalité pourraient aboutir à une différente catégorisation.

Note 20 Chiffre d'affaires et passifs sectoriels

20.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires ^(a) (En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
VIE, ÉPARGNE, RETRAITE	57.620	57.977	59.845
<i>Dont primes émises en affaires directes</i>	53.338	53.731	55.330
<i>Dont primes émises sur acceptations</i>	2.562	2.340	2.442
<i>Dont Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire</i>	547	662	740
<i>Dont produits des autres activités</i>	1.174	1.244	1.332
France	16.340	14.271	15.045
États-Unis	9.384	13.755	16.243
Royaume-Uni	2.783	3.549	4.628
Japon	5.438	4.628	5.116
Allemagne	6.694	6.233	6.200
Suisse	4.437	4.482	4.116
Belgique	2.515	2.559	3.072
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	6.473	4.813	1.918
Autres pays	3.555	3.688	3.507
DOMMAGES	26.174	26.039	25.016
<i>Dont primes émises en affaires directes</i>	25.874	25.807	24.727
<i>Dont primes émises sur acceptations</i>	223	130	210
<i>Dont produit des autres activités</i>	77	102	79
France	5.684	5.595	5.330
Allemagne	3.501	3.530	3.506
Royaume-Uni et Irlande	3.905	4.420	5.076
Suisse	2.154	2.017	1.974
Belgique	2.130	2.139	2.112
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	6.697	6.414	5.276
Autres pays	2.103	1.925	1.743
ASSURANCE INTERNATIONALE	2.860	2.841	3.568
<i>Dont primes émises en affaires directes</i>	1.898	2.016	1.915
<i>Dont primes émises sur acceptations</i>	752	638	1.492
<i>Dont produit des autres activités</i>	211	187	161
AXA Corporate Solutions Assurance	1.930	1.954	1.805
AXA Cessions	58	50	67
AXA Assistance	765	751	699
Autres	107	86	996
GESTION D'ACTIFS	3.074	3.947	4.863
AllianceBernstein	1.887	2.511	3.130
AXA Investment Managers	1.187	1.436	1.732
BANQUES	395	412	339
AXA Banque	91	102	85
AXA Bank Europe	232	248	216
Banques Allemandes	8	11	19
Autres banques	64	51	20
Holdings^(b)	-	5	2
TOTAL	90.124	91.221	93.633

(a) Net d'intragroupe.

(b) Y compris les SPEs et CDOs précédemment incluent dans le segment « Autres services financiers » renommé « Banques ».

Compte tenu de la taille et de la diversité du Groupe, aucun des clients du Groupe ne représente plus de 10 % de l'activité.

20.2. INFORMATION PAR SEGMENT

20.2.1. Vie, Épargne et Retraite

(En millions d'euros)	31 décembre 2009 ^(a)		
	Primes émises	Passifs liés à des contrats d'assurance ^(b)	Passifs liés à des contrats d'investissement ^(b)
Épargne/Retraite individuelle	25.410	177.335	44.777
Épargne/Retraite collective	3.966	28.679	6.347
Prévoyance	17.676	142.556	863
Santé	6.653	17.387	-
Autres	2.194	11.098	-
SOUS-TOTAL	55.899	377.056	51.987
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ^(c)	547		47.666
Produits des autres activités	1.174		
TOTAL	57.620	377.056	99.653
Dont unités de compte	13.167	103.281	56.493
Dont « with-profit »	560	10.613	5.354

(a) Les actifs et passifs des opérations en Australie et en Nouvelle-Zélande (incluant les holdings locales) sont reclassés en actifs destinés à la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009, mais sont inclus dans ce tableau pour 1,9 million en passifs liés à des contrats d'assurance, et 6,6 millions en passifs liés à des contrats d'investissement.

(b) Exclut les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis et la participation aux bénéfices, ainsi que les instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

(c) Correspond aux passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et contrats d'investissement sans participation discrétionnaire dont le risque financier est supporté par l'assuré.

(d) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

20.2.2. Dommages

(En millions d'euros)	Primes émises			Passifs techniques		
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2009	31 décembre 2008 Révisé ^(a)	31 décembre 2007
Particuliers	15.822	15.672	15.181	25.398	24.060	24.182
Automobile	9.093	9.053	8.709	15.745	15.349	15.446
Dommages aux biens	3.947	3.745	3.564	3.552	3.240	3.219
Santé	1.145	1.120	1.107	1.108	896	1.442
Autres	1.637	1.754	1.801	4.993	4.575	4.075
Entreprises	9.908	9.887	9.411	21.821	22.565	22.016
Automobile	2.091	1.877	1.618	2.939	2.885	2.698
Dommages aux biens	2.590	2.679	2.740	2.922	3.012	3.075
Responsabilité civile	1.480	1.662	1.740	6.130	6.717	6.950
Santé	1.809	1.679	1.558	3.237	3.054	2.799
Autres	1.937	1.989	1.755	6.592	6.896	6.494
Autres	368	378	345	739	742	873
SOUS-TOTAL	26.097	25.937	24.937	47.957	47.366	47.072
Produits des autres activités	77	102	79			
TOTAL	26.174	26.039	25.016	47.957	47.366	47.072

(a) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

31 décembre 2008 Révisé ^(d)			31 décembre 2007		
Primes émises	Passifs liés à des contrats d'assurance ^(b)	Passifs liés à des contrats d'investissement ^(b)	Primes émises	Passifs liés à des contrats d'assurance ^(b)	Passifs liés à des contrats d'investissement ^(b)
25.829	160.150	38.203	28.264	172.219	42.716
2.861	27.549	7.362	3.388	23.287	6.909
18.661	142.943	356	18.095	143.163	910
6.200	16.388	-	5.966	13.989	-
2.520	11.095	-	2.059	13.688	-
56.071	358.125	45.921	57.773	366.345	50.536
662	-	39.975	740	-	60.625
1.244	-	-	1.332	-	-
57.977	358.125	85.896	59.845	366.345	111.161
18.435	85.916	46.520	21.529	113.654	69.587
706	12.122	5.374	976	17.761	8.515

20.2.3. Assurance internationale

(En millions d'euros)	Primes émises			Passifs techniques		
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dommages aux biens	524	526	957	1.449	1.604	1.943
Automobile, Maritime, Aviation	788	805	956	2.787	2.980	3.144
Responsabilité civile	455	410	467	3.578	3.649	3.846
Autres	883	913	1.027	2.338	2.751	2.013
SOUS-TOTAL	2.650	2.654	3.407	10.152	10.985	10.946
Produit des autres activités	211	187	161			
TOTAL	2.860	2.841	3.568	10.152	10.985	10.946

20.2.4. Passifs liés à des contrats d'assurance des segments Dommages et Assurance internationale

(En millions d'euros)	31 décembre 2009						
	Provisions de sinistres à payer	Tardifs	Provisions pour frais de gestion de sinistres	Provisions pour frais de gestion de sinistres sur tardifs	Total Provisions de sinistres	Provisions pour primes non acquises et autres réserves	Total Provisions Techniques
Particuliers							
Automobile	9.622	1.858	406	31	11.917	3.828	15.745
Dommages aux biens	1.383	432	85	10	1.910	1.641	3.552
Autres	2.939	922	105	31	3.997	2.105	6.102
Sous-total Particuliers	13.944	3.212	597	71	17.824	7.574	25.399
Entreprises							
Automobile	1.717	376	71	7	2.171	769	2.939
Dommages aux biens	1.690	281	40	6	2.017	904	2.922
Responsabilité civile	4.165	1.357	128	73	5.723	407	6.131
Autres	5.341	1.033	193	26	6.594	3.235	9.829
Sous-total Entreprises	12.913	3.048	432	113	16.506	5.315	21.821
Autres	422	139	19	7	587	152	739
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES HORS ASSURANCE INTERNATIONALE	27.279	6.399	1.048	191	34.917	13.041	47.958
Dommages aux biens	837	457	18	21	1.333	117	1.449
Automobile, Marine, Aviation	1.613	1.060	18	45	2.735	52	2.787
Responsabilité civile	1.698	1.654	30	62	3.444	134	3.578
Autres	924	533	8	40	1.506	833	2.338
TOTAL – ASSURANCE INTERNATIONALE	5.073	3.704	73	167	9.017	1.135	10.152
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES Y COMPRIS ASSURANCE INTERNATIONALE	32.352	10.103	1.121	358	43.934	14.176	58.110

	31 décembre 2008 Révisé ^(a)					31 décembre 2007		
(En millions d'euros)	Provisions de sinistres à payer	Tardifs	Provisions pour frais de gestion de sinistres	Provisions pour frais de gestion de sinistres sur IBNR	Total provisions de sinistres	Provisions pour primes non acquises et autres réserves	Total provisions techniques	Total provisions techniques
Particuliers								
Automobile	9.526	1.672	450	26	11.674	3.675	15.349	15.446
Dommmages aux biens	1.247	429	82	8	1.765	1.474	3.240	3.219
Autres	2.358	933	157	20	3.469	2.003	5.471	5.517
Sous-total Particuliers	13.131	3.033	689	53	16.907	7.153	24.060	24.182
Entreprises								
Automobile	1.706	388	70	6	2.169	716	2.885	2.698
Dommmages aux biens	1.678	339	48	6	2.072	940	3.012	3.075
Responsabilité civile	4.586	1.380	203	66	6.235	482	6.717	6.950
Autres	5.390	1.098	198	25	6.711	3.239	9.950	9.293
Sous-total Entreprises	13.360	3.205	518	104	17.187	5.378	22.565	22.016
Autres	432	145	23	7	607	135	742	874
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES HORS ASSURANCE INTERNATIONALE	26.923	6.383	1.231	164	34.701	12.665	47.366	47.072
Dommmages aux biens	972	463	29	11	1.475	129	1.604	1.943
Automobile, Marine, Aviation	1.696	1.173	44	19	2.931	49	2.980	3.144
Responsabilité civile	1.762	1.659	68	28	3.517	132	3.649	3.846
Autres	993	647	46	4	1.691	1.060	2.751	2.013
TOTAL – ASSURANCE INTERNATIONALE	5.423	3.942	186	63	9.614	1.371	10.985	10.946
TOTAL – ASSURANCE DOMMAGES Y COMPRIS ASSURANCE INTERNATIONALE	32.346	10.325	1.417	227	44.315	14.036	58.351	58.018

(a) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres..

20.3. PRODUIT NET BANCAIRE

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Intérêts reçus et produits assimilés	784	915	696
Intérêts payés et charges assimilées	(518)	(740)	(612)
Intérêts et produits assimilés nets	266	174	84
Commissions reçues	90	82	74
Commissions payées	(39)	(34)	(27)
Commissions nettes	51	48	47
Produits des placements	84	128	196
Plus et moins-value réalisées sur les placements	(11)	2	23
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat	(19)	119	(7)
Variation des provisions sur instruments financiers	(3)	(64)	(9)
Revenus des placements des entreprises du secteur bancaire	52	184	202
Autres produits nets d'exploitation bancaire	19	3	3
PRODUIT NET BANCAIRE	388	409	336

Note 21 Résultat financier hors coût de l'endettement net

Le tableau des produits nets de charges (hors coût de l'endettement) des placements financiers des compagnies d'assurance et des sociétés des autres secteurs d'activité (hors produits des placements financiers des banques inclus dans le produit net bancaire) se présente de la manière suivante :

	31 décembre 2009				
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat	Variation des provisions sur placements	Résultat financier
<i>(En millions d'euros)</i>					
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	610	423	-	(201)	833
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	210	(51)	(173)	-	(14)
Immobilier de placement	820	373	(173)	(201)	819
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	11.242	507	-	(714)	11.035
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	1.964	(574)	3.110	-	4.499
Obligations détenues à des fins de transaction	57	1	7	-	65
Obligations non cotées au coût amorti	26	-	-	-	26
Obligations	13.288	(66)	3.117	(714)	15.625
Actions disponibles à la vente	518	658	344	(854)	666
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(b)	281	(1.375)	1.609	-	514
Actions détenues à des fins de transaction	3	(33)	133	-	103
Actions	802	(750)	2.085	(854)	1.284
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	102	84	-	(386)	(199)
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat	5	(48)	(36)	-	(80)
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	1	4	2	-	6
Fonds d'investissement non contrôlés	108	39	(35)	(386)	(273)
Autres placements détenus via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisés à la juste valeur par résultat	110	(148)	(552)	-	(589)
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	49	(41)	-	(15)	(8)
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	2	-	(129)	-	(126)
Prêts détenus à des fins de transaction	1	(1)	6	-	6
Prêts hypothécaires	669	(2)	-	(18)	649
Autres prêts	493	1	-	(3)	490
Prêts	1.214	(43)	(123)	(36)	1.011
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	-	-	23.861	-	23.861
Instruments dérivés sujets à la comptabilisation de couverture	-	-	(429)	-	(429)
Autres instruments dérivés	(4.463)	(564)	(30)	-	(5.057)
Frais de gestion des placements	(664)	-	-	-	(664)
Autres	347	810	(574)	(14)	569
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES ^(c)	11.562	(349)	27.148	(2.205)	36.157

(a) Y compris les obligations détenues via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisées à la juste valeur par le résultat.

(b) Y compris les actions détenues via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisées à la juste valeur par le résultat.

(c) Les produits des placements nets de charges incluent un impact de + 0,2 milliard d'euros relatifs aux Asset Backed Securities (ABS), dont - 0,2 milliard d'euros concernent la variation des provisions sur placements, et + 0,4 milliard d'euros sont liés à la variation de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat. Par ailleurs, l'impact de la variation de la juste valeur des ABS enregistré en fonds propres est de + 0,4 milliard d'euros bruts.

31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat ^(d)	Variation des provisions sur placements	Résultat financier
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	599	474	-	(137)	937
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	211	46	(685)	-	(428)
Immobilier de placement	810	520	(685)	(137)	508
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	11.017	(287)	-	(1.076)	9.654
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	2.278	(525)	(4.447)	-	(2.694)
Obligations détenues à des fins de transaction	48	(9)	(62)	-	(22)
Obligations non cotées au coût amorti	30	-	-	-	30
Obligations	13.373	(821)	(4.509)	(1.076)	6.967
Actions disponibles à la vente	935	762	(659)	(3.713)	(2.675)
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(b)	657	(581)	(4.365)	-	(4.289)
Actions détenues à des fins de transaction	(15)	(774)	(206)	-	(995)
Actions	1.577	(594)	(5.230)	(3.713)	(7.960)
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	165	(22)	-	(723)	(579)
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat	23	(6)	(91)	-	(74)
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	-	(8)	1	-	(7)
Fonds d'investissement non contrôlés	189	(36)	(90)	(723)	(660)
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés	283	277	326	-	886
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	78	(28)	-	(6)	44
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	2	-	555	-	557
Prêts détenus à des fins de transaction	4	(5)	(4)	-	(5)
Prêts hypothécaires	671	4	-	(2)	673
Autres prêts	551	2	-	(1)	551
Prêts	1.305	(27)	551	(9)	1.820
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	517	-	(43.687)	-	(43.169)
Instruments dérivés sujets à la comptabilisation de couverture	-	-	2.243	-	2.243
Autres instruments dérivés	4.210	823	900	-	5.933
Frais de gestion des placements	(839)	-	-	-	(839)
Autres ^(d)	337	(316)	(1.812)	(7)	(1.797)
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES ^(c)	21.762	(173)	(51.994)	(5.663)	(36.068)

(a) Y compris les obligations détenues via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisées à la juste valeur par le résultat.

(b) Y compris actions détenues via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisées à la juste valeur par le résultat.

(c) Les produits des placements nets de charges incluent un impact de - 2,7 milliards d'euros relatifs aux Asset Backed Securities (ABS), dont - 0,8 milliard d'euros concernent la variation des provisions sur placements, et - 1,9 milliard d'euros sont liés à la variation de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat. Par ailleurs, l'impact de la mise en juste valeur des ABS enregistré en fonds propres est de - 0,7 milliard d'euros bruts.

(d) La colonne « variation de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat » inclut un ajustement de - 106 millions d'euros au Japon. Il convient de rappeler que AXA Japon clôture ses comptes au 30 septembre. Selon les principes IFRS, les états financiers de la filiale doivent être ajustés pour refléter les événements significatifs qui auraient été constatés en cas de date de clôture conforme à celle du Groupe AXA. Les comptes 2008 d'AXA Japon ont ainsi été ajustés d'une perte provisionnelle liée à l'activité d'octobre à décembre 2008. Cet ajustement reflète principalement l'impact de la poursuite de l'élargissement des spreads de crédit sur les instruments dérivés et sur le portefeuille d'obligations émises pas le secteur privé au cours de cette période. Cet ajustement a été repris en 2009. Aucun autre ajustement n'a été enregistré en 2009.

31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par résultat	Variation des provisions sur placements	Résultat financier
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	524	633	-	(38)	1.119
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	263	527	(541)	-	250
Immobilier de placement	787	1.160	(541)	(38)	1.369
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	10.367	(351)	-	(390)	9.625
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(a)	2.256	106	(1.481)	-	881
Obligations détenues à des fins de transaction	55	1	(2)	-	54
Obligations non cotées au coût amorti	-	-	-	-	-
Obligations	12.678	(245)	(1.483)	(390)	10.560
Actions disponibles à la vente	1.219	2.470	(285)	(463)	2.942
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat ^(b)	785	2.585	(1.632)	-	1.738
Actions détenues à des fins de transaction	25	-	3	-	27
Actions	2.028	5.056	(1.914)	(463)	4.708
Fonds d'investissement non contrôlés disponibles à la vente	89	157	-	(38)	208
Fonds d'investissement non contrôlés comptabilisés à la juste valeur par résultat	222	14	14	-	250
Fonds d'investissement non contrôlés détenus à des fins de transaction	-	3	(1)	-	2
Fonds d'investissement non contrôlés	311	174	13	(38)	460
Autres placements détenus via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisés à la juste valeur par résultat	206	20	66	-	292
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	74	-	-	-	73
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	-	51	-	51
Prêts détenus à des fins de transaction	9	-	(3)	-	6
Prêts hypothécaires	674	1	-	-	675
Autres prêts	494	11	-	1	507
Prêts	1.252	12	47	1	1.312
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	801	-	7.476	-	8.277
Instruments dérivés sujets à la comptabilisation de couverture	-	-	(179)	-	(179)
Autres instruments dérivés	(82)	16	978	-	911
Frais de gestion des placements	(914)	-	-	-	(914)
Autres	403	(930)	(379)	1	(905)
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	17.470	5.264	4.084	(927)	25.891

(a) Y compris les obligations détenues via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisées à la juste valeur par le résultat.

(b) Y compris les actions détenues via des fonds d'investissement contrôlés, comptabilisées à la juste valeur par le résultat.

Les produits nets des placements sont présentés nets de la charge d'amortissement des immeubles de placement détenus en direct, ainsi que des amortissements de surcotes/décotes obligataires. L'intégralité des frais de gestion des placements figure également dans l'agrégat.

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur placements comprennent les reprises suite à cession des provisions pour dépréciation des placements.

La variation de la juste valeur des placements comptabilisés en juste valeur par résultat est essentiellement constituée :

- Des variations des placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, qui sont compensées par une variation du passif liés à ces contrats car il y a un transfert complet de la performance des actifs détenus au souscripteur individuel ;
- Des variations de la juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par les fonds des « Satellite Investment Portfolios » tels que définis dans la Note 1.7.2 ;
- Des variations de la juste valeur des actifs sous-jacents couverts en couverture de juste valeur (au sens d'IAS 39), ou dans le cadre de « couvertures naturelles » (c'est-à-dire actifs sous-jacents comptabilisés en juste valeur par résultat faisant partie d'une couverture économique non éligible à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39).

L'agrégat « **variation des provisions sur placements** » comprend l'ensemble des dotations pour dépréciation des placements et les reprises de dépréciation suite à revalorisation. Les reprises de dépréciation dans le cadre de cessions figurent dans l'agrégat « *Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements* ».

Note 22 Résultat net des cessions en réassurance

Le résultat net des cessions en réassurance se présente de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2009				
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Éliminations interseg- ments	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	(1.251)	(1.500)	(954)	322	(3.382)
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	1.047	648	752	(326)	2.122
Commissions reçues des réassureurs	129	142	117	(46)	342
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	(74)	(710)	(84)	(50)	(919)

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2008				
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Éliminations interseg- ments	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	(1.253)	(1.451)	(1.212)	321	(3.595)
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	2.053	518	654	(175)	3.050
Commissions reçues des réassureurs	112	153	197	(14)	448
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	913	(780)	(362)	132	(97)

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2007				
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Éliminations interseg- ments	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	(1.050)	(1.309)	(1.810)	292	(3.878)
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	959	573	996	(209)	2.318
Commissions reçues des réassureurs	124	137	262	(8)	515
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	32	(599)	(553)	74	(1.046)

En 2009, le résultat net des cessions en réassurance a diminué de 822 millions d'euros par rapport à 2008. Cette baisse est principalement due à l'activité Vie, Épargne, Retraite (baisse de 987 millions d'euros) principalement aux États-Unis (baisse de 1.231 millions d'euros) résultant :

- D'un ajustement non récurrent en 2008 lié au changement dans les réserves cédées à Center Re (+ 424 millions d'euros),

compensé par une augmentation des charges techniques des activités d'assurance ;

- De la diminution de 721 millions d'euros dans la variation des réserves cédées du fait de l'impact des marchés financiers sur les produits épargne retraite en unités de compte.

Note 23 Charges liées aux dettes de financement

Les charges liées aux dettes de financement s'élèvent à 569 millions d'euros en 2009 et incluent les produits et charges liés aux instruments financiers de couverture sur dettes de financement, principalement chez AXA SA, pour 92 millions d'euros.

Les charges liées aux dettes de financement s'élèvent à 686 millions d'euros en 2008 et incluent les produits et charges liés aux instruments financiers de couverture sur dettes de financement, principalement chez AXA SA, pour 160 millions d'euros.

Les charges liées aux dettes de financement s'élèvent à 471 millions d'euros en 2007 et incluent les produits et charges liés aux instruments financiers de couverture sur dettes de financement, principalement chez AXA SA, pour 211 millions d'euros.

Note 24 Analyse des charges par nature

24.1. FRAIS D'ACQUISITION

	31 décembre 2009			
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Total Assurance
<i>(En millions d'euros)</i>				
Frais d'acquisition des contrats bruts ^(a)	4.903	4.828	317	10.048
Variation des frais d'acquisition reportés et assimilés ^(b)	(928)	46	(2)	(884)
FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS NETS	3.975	4.874	315	9.164

(a) Comprend tous les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement avant constitution des frais d'acquisition reportés et assimilés.

(b) Variation (capitalisation et amortissement) des frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire et variation des droits sur futurs

24.2. CHARGES PAR NATURE

	31 décembre 2009			
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Total Assurance
<i>(En millions d'euros)</i>				
Frais d'acquisition des contrats bruts ^(a)	4.903	4.828	317	10.048
Frais de gestion des sinistres ^(b)	494	1.242	208	1.943
Frais de gestion des placements ^(c)	356	49	5	409
Frais d'administration	3.734	2.561	420	6.715
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-
Dotations/(reprises) de provisions sur immobilisations corporelles	1	1	-	2
Autres charges et produits	105	(6)	(27)	73
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	9.592	8.675	923	19.190
Ventilation des charges par nature				
Frais de personnel ^(d)	2.779	2.507	394	5.680
Services extérieurs	468	275	34	778
Frais informatiques	438	406	59	903
Dotations/(Reprises) des provisions pour risques et charges	(58)	28	6	(24)
Charges liées aux immeubles d'exploitation	300	261	39	599
Commissions	3.999	4.209	318	8.526
Autres charges	1.666	990	73	2.729

(a) Comprend tous les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement avant constitution des frais d'acquisition reportés et assimilés.

(b) Les frais de gestion des sinistres sont présentés, au compte de résultat, sur la ligne « Charges techniques des activités d'assurance ».

(c) Les frais de gestion des placements sont présentés, au compte de résultat, sur la ligne « Produits nets des placements ».

(d) Montant détaillé dans la Note 25.

					31 décembre 2008	31 décembre 2007
Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total	Total	Total
-	-	-	(20)	10.028	10.127	10.615
-	-	-	-	(884)	(1.474)	(1.911)
-	-	-	(20)	9.144	8.653	8.705

frais de gestion relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire.

					31 décembre 2008	31 décembre 2007
Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total	Total	Total
-	-	-	(20)	10.028	10.127	10.615
-	-	-	(5)	1.938	2.070	1.999
-	-	-	(132)	278	331	388
2.618	390	685	(273)	10.135	10.238	10.462
-	102	(13)	-	89	59	57
-	-	-	-	2	5	(2)
198	(21)	(221)	86	116	48	271
2.817	470	452	(343)	22.586	22.879	23.790
1.398	165	195	1	7.438	7.472	8.051
120	30	32	(19)	941	976	754
167	24	101	(13)	1.181	1.194	1.105
42	(5)	(9)	(7)	(3)	(42)	30
231	12	5	(2)	845	877	854
573	42	-	(255)	8.886	9.150	9.582
287	202	128	(46)	3.300	3.251	3.415

Note 25 Personnel

25.1. DÉCOMPOSITION DES CHARGES DE PERSONNEL

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Salaires et traitements	5.658	5.782	6.196
Charges sociales	783	763	755
Coûts des engagements de retraite et autres prestations	504	420	397
Rémunérations sur base d'actions	157	136	195
Autres charges de personnel et participation des salariés ^(a)	335	372	508
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	7.438	7.472	8.051

(a) Incluant licenciements, plans de retraite anticipée (fait générateur = mise en place du plan) et participation des salariés en France.

25.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES PRESTATIONS

25.2.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées ont été enregistrées en charge au compte de résultat, pour un montant de 89 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ces cotisations versées s'élevaient à 82 millions d'euros au 31 décembre 2008, 75 millions d'euros en 2007, à 88 millions d'euros en 2006 et à 72 millions d'euros en 2005.

25.2.2. Régimes à prestations définies

Les hypothèses utilisées pour la valorisation de chaque régime reflètent les caractéristiques économiques des pays où sont constatés les engagements. Les moyennes pondérées des hypothèses utilisées par AXA pour les régimes de retraite dans les principales zones géographiques où le Groupe est implanté sont les suivantes :

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2009

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2009				
Taux d'actualisation	4,6 %	6,0 %	1,9 %	6,6 %
Augmentations futures de salaires	2,8 %	5,8 %	-	3,8 %
Taux d'inflation	2,4 %	2,5 %	-	2,7 %
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2009				
Taux d'actualisation	5,5 %	6,6 %	2,0 %	6,6 %
Rendement attendu des actifs	6,1 %	6,8 %	1,3 %	7,3 %
Augmentations futures de salaires	3,1 %	5,8 %	-	3,7 %

Les hypothèses utilisées en 2008, 2007, 2006 et 2005 étaient les suivantes :

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2008

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2008				
Taux d'actualisation	5,5 %	6,6 %	2,0 %	6,6 %
Augmentations futures de salaires	3,1 %	5,8 %	-	3,7 %
Taux d'inflation	2,1 %	2,5 %	-	2,8 %
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2008				
Taux d'actualisation	5,2 %	6,2 %	2,1 %	6,7 %
Rendement attendu des actifs	6,3 %	8,3 %	1,3 %	7,5 %
Augmentations futures de salaires	3,7 %	5,7 %	-	4,5 %

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2007

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2007				
Taux d'actualisation	5,2 %	6,2 %	2,1 %	6,7 %
Augmentations futures de salaires	3,7 %	5,7 %	-	4,5 %
Taux d'inflation	2,4 %	2,5 %	-	2,5 %
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2007				
Taux d'actualisation	4,3 %	5,7 %	2,0 %	6,3 %
Rendement attendu des actifs	6,6 %	8,5 %	1,1 %	7,6 %
Augmentations futures de salaires	3,8 %	5,8 %	-	4,5 %

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2006

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2006				
Taux d'actualisation	4,3 %	5,7 %	2,0 %	6,3 %
Augmentations futures de salaires	3,8 %	5,8 %	-	4,5 %
Taux d'inflation	2,5 %	2,5 %	-	2,5 %
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2006				
Taux d'actualisation	4,3 %	5,6 %	1,9 %	5,4 %
Rendement attendu des actifs	6,2 %	7,3 %	1,1 %	6,9 %
Augmentations futures de salaires	2,7 %	5,2 %	-	5,0 %

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2005

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2005				
Taux d'actualisation	4,3 %	5,6 %	1,9 %	5,4 %
Augmentations futures de salaires	2,7 %	5,2 %	-	5,0 %
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2005				
Taux d'actualisation	5,1 %	5,8 %	1,9 %	6,6 %
Rendement attendu des actifs	6,5 %	5,2 %	1,3 %	6,6 %
Augmentations futures de salaires	3,5 %	5,6 %	-	3,6 %

Certains régimes ne sont pas indexés sur la hausse des salaires ou sur l'inflation.

Les hypothèses relatives à AXA Mexique, acquis en 2008, sont intégrées dans la zone géographique « Autres ».

Pour chaque régime, le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux de marché des obligations de première catégorie basées sur la durée du régime.

Le taux de rendement des actifs est la moyenne pondérée de l'allocation des actifs et du rendement de chaque catégorie d'actifs.

25.2.3. Variation annuelle des engagements de retraite et autres prestations

L'évolution annuelle de la dette actuarielle (*Defined Benefit Obligation*) est calculée à partir des éléments suivants :

- Le coût des services rendus pendant la période (*Service Cost*, représentant l'augmentation de la dette actuarielle pour une année d'ancienneté supplémentaire) ;
- L'intérêt sur la dette actuarielle représentant le coût d'actualisation sur un an (*Interest Cost*) ;
- Les cotisations employés ;
- Les changements de régime (modification de régime, réduction de droits, liquidation de droits, acquisitions et cessions, etc.) ;
- Les pertes et gains actuariels (dus aux changements d'hypothèses et à l'expérience) ;
- Les prestations payées par l'employeur et par les actifs (*Benefits paid*).

25.2.4. Informations présentées dans l'état de la situation financière

L'information présentée dans l'état de la situation financière pour les engagements de retraite et autres prestations présente la différence entre la dette actuarielle, la juste valeur des actifs de couverture et le coût des services antérieurs non comptabilisé. Lorsque cette différence est positive, une provision est passée. Lorsque la différence est négative, une charge constatée d'avance est enregistrée dans l'état de la situation financière.

En outre, et en conformité avec la norme IAS 19, une catégorie d'actif, dénommée *Separate Assets* est également présentée dans l'état de la situation financière. Les normes IFRS ont créé le concept de *Separate Assets* qui sont des actifs ne pouvant venir en déduction de la dette actuarielle. Les *Separate Assets* sont des contrats d'assurance émis par AXA afin de couvrir les régimes à prestations définies. En termes comptables, la conséquence des *Separate Assets* est un accroissement de la provision constatée ou une diminution de la charge constatée d'avance. Ces actifs sont présentés dans une section indépendante du tableau suivant. Ces actifs sont dédiés à des contrats d'assurance spécifiques et ne sont pas à la disposition des créanciers potentiels ; leur nature économique est donc similaire à celle de *Plan Assets*. Cependant, c'est parce que la disponibilité de ces actifs se fait par le biais d'un contrat d'assurance que les normes IFRS imposent de les comptabiliser dans la catégorie *Separate Assets* et ce, en dépit de leur nature économique.

Le Groupe AXA a fait le choix d'utiliser l'option « SoCI » offerte par la norme IAS 19. L'application de cette option permet la prise en compte de l'ensemble des pertes et gains actuariels dans une ligne particulière de l'état consolidé des produits et charges reconnus sur la période (*Statement of Comprehensive Income – SoCI*) en capitaux propres (cf. l'état de variation des capitaux propres consolidés).

Les pertes et gains actuariels sont définis comme les ajustements dus aux changements d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience (évolutions des caractéristiques de la population entre deux évaluations). Les pertes et gains actuariels incluent également les différences entre le rendement attendu et le rendement réel des placements financiers.

Le coût des services antérieurs non comptabilisé correspond à la valeur des droits non encore acquis par les employés à la date d'un changement du montant des prestations suite à une modification d'un régime. Ce coût fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la dette actuarielle ainsi que les variations des actifs de couverture des régimes de retraite et autres prestations selon la catégorie *Plan Assets* et *Separate Assets* au 31 décembre 2009.

Au 1^{er} janvier 2009, en Suisse, une partie des *General Assets* d'AXA Winterthur a été requalifié en *Plan Assets* et le régime des salariés en activité est maintenant une institution autonome détenant ses propres actifs financiers.

En 2008, le principal changement de périmètre est l'acquisition de Seguros ING, maintenant dénommée AXA Mexique, le 22 juillet 2008.

En 2007, AXA a réexaminé le traitement comptable des actifs séparés et des contrats d'assurance relatifs aux engagements de retraite aux États-Unis et en Suisse. Aux États-Unis, le contrat d'assurance s'est vu adjoindre une clause de transférabilité, de telle sorte que son traitement comptable a évolué vers un traitement en *Plan Assets* plutôt qu'un traitement en *Separate Assets* comme cela avait été le cas les années précédentes. En Suisse, où la question s'est posée après l'acquisition de Winterthur, AXA a opté pour l'élimination du contrat d'assurance plutôt que de le traiter comme un actif de couverture tel qu'il était présenté précédemment.

(en millions d'euros)	Retraite					Autres prestations				
	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
Évolution de la dette actuarielle										
Dette actuarielle en début de période	11.729	12.955	14.734	11.421	9.573	511	506	604	716	581
Coût des services rendus	211	213	241	213	191	7	7	7	13	12
Intérêt sur la dette actuarielle	656	656	649	501	517	32	30	31	31	36
Cotisations employés	46	54	54	16	15	-	-	-	-	2
Modifications de régime (y.c. acquisitions et cessions) ^(a)	(75)	(150)	(261)	3.625	46	(2)	12	18	(7)	18
Pertes et gains actuariels	1.636	(803)	(1.055)	(227)	1.083	35	(20)	(56)	(35)	4
Prestations payées par les actifs	(474)	(434)	(443)	(419)	(402)	-	-	-	(49)	(50)
Prestations payées par l'employeur directement	(310)	(270)	(227)	(128)	(115)	(39)	(44)	(45)	-	-
Effet des variations de taux de change	241	(493)	(737)	(268)	513	(9)	19	(54)	(66)	113
Dette actuarielle en fin de période (A)	13.661	11.729	12.955	14.734	11.421	534	511	506	604	716
Évolution des actifs de couverture (Plan Assets)										
Juste valeur des actifs en début de période	4.662	7.057	8.216	4.693	3.869	3	3	9	14	9
Rendement réel des actifs	516	(1.498)	477	395	689	-	(1)	(3)	(4)	3
Cotisations employeur	220	192	62	114	136	1	1	-	4	5
Cotisations employés	36	44	42	11	11	-	-	-	-	2
Transferts entrants/(sortants) (y.c. acquisitions et cessions) ^{(a) (b) (c)}	924	(27)	(811)	3.220	88	-	-	(3)	-	1
Prestations payées	(407)	(370)	(383)	(246)	(234)	-	-	-	(4)	(6)
Effet des variations de taux de change	230	(735)	(546)	28	135	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période (B)	6.181	4.662	7.057	8.216	4.693	4	3	3	9	14
Évolution des actifs (Separate Assets)										
Juste valeur des actifs en début de période	789	739	2.480	2.697	2.265	-	-	-	-	-
Rendement réel des actifs	31	(25)	12	221	206	-	-	-	-	-
Cotisations employeur	70	86	88	39	197	-	-	-	-	-
Cotisations employés	10	10	12	4	4	-	-	-	-	-
Transferts entrants/(sortants) (y.c. acquisitions et cessions) ^{(a) (b)}	58	48	(1.724)	(85)	(82)	-	-	-	-	-
Prestations payées	(66)	(64)	(60)	(168)	(168)	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	-	(5)	(69)	(227)	274	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	893	789	739	2.480	2.697	-	-	-	-	-
Financement des engagements										
Régimes sous-financés (plan par plan)	(7.500)	(7.087)	(6.098)	(6.530)	(6.729)	(530)	(507)	(502)	(595)	(703)
Régimes sur-financés (plan par plan)	19	21	200	12	1	-	-	-	-	-
Engagements non financés (B)-(A)	(7.480)	(7.066)	(5.898)	(6.519)	(6.728)	(530)	(507)	(502)	(595)	(703)
Coût des services antérieurs non comptabilisé	67	71	80	89	74	1	1	1	-	-
Impact cumulé du plafonnement des actifs	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs enregistrés dans l'état de la situation financière (hors Separate Assets)										
Actifs constatés	8	20	199	11	1	-	-	-	-	-
Provisions enregistrées	(7.431)	(7.015)	(6.017)	(6.440)	(6.655)	(529)	(506)	(501)	(595)	(703)
Position nette (hors Separate Assets)	(7.423)	(6.995)	(5.818)	(6.430)	(6.654)	(529)	(506)	(501)	(595)	(703)
Financement économique net (dont Separate Assets)										
Position nette (hors Separate Assets)	(7.423)	(6.995)	(5.818)	(6.430)	(6.654)	(529)	(506)	(501)	(595)	(703)
Juste valeur des Separate Assets en fin de période	893	789	739	2.480	2.697	-	-	-	-	-
Financement économique net (dont Separate Assets)	(6.530)	(6.206)	(5.079)	(3.950)	(3.957)	(529)	(506)	(501)	(595)	(703)

(a) Ce montant inclut l'acquisition de Seguros ING en 2008, maintenant AXA Mexique, la cession des activités aux Pays-Bas en 2007 ainsi que l'acquisition de Winterthur en 2006.

(b) Ce montant inclut la requalification des Separate Assets en Plan Assets aux États-Unis en 2007.

(c) Ce montant inclut l'élimination du contrat d'assurance en 2007 et la requalification du General Assets en Plan Assets en 2009 en Suisse.

« Les autres prestations » comprennent, (i), les avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites, à savoir les avantages médicaux et, (ii), les avantages postérieurs à l'emploi mais antérieurs à la retraite.

Pour les régimes de retraite dont la juste valeur des actifs de couverture (*Plan Assets*) est supérieure à la dette actuarielle, les montants consolidés des actifs de couverture et des dettes actuarielles sont respectivement de 77 millions d'euros et de 58 millions d'euros au 31 décembre 2009. Un surplus est

reconnu dans la mesure où il peut être réutilisable, soit à travers une diminution des contributions futures, soit si le Groupe a un droit inconditionnel à récupérer tout ou partie de l'excédent du fonds.

Pour les régimes de retraite dont la dette actuarielle est supérieure à la juste valeur des actifs de couverture (*Plan Assets*), les montants consolidés des actifs de couverture et des dettes actuarielles sont respectivement de 13.603 millions d'euros et de 6.104 millions d'euros au 31 décembre 2009.

25.2.5. Charge annuelle de retraite et des autres prestations

La charge annuelle de retraite et des autres prestations (*pension and other benefits expense*), enregistrée dans le compte de résultat, est présentée ci-dessous aux 31 décembre 2009, 2008, 2007, 2006 et 2005 :

(en millions d'euros)	Retraite					Autres prestations				
	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
Charge annuelle de retraite et des autres prestations										
Coût des services rendus	211	213	241	213	191	7	7	7	13	12
Intérêt sur la dette actuarielle	656	656	649	501	517	32	30	31	31	36
Rendement attendu des actifs <i>Plan Assets</i>	(362)	(470)	(489)	(314)	(269)	-	-	-	-	-
Rendement attendu des actifs <i>Separate Assets</i>	(34)	(35)	(33)	(172)	(189)	-	-	-	-	-
Amortissements des éléments non reconnus	5	20	9	6	(12)	-	-	2	-	-
Modifications de régimes	(73)	(78)	(6)	(8)	19	(2)	-	-	(20)	18
Chargé annuelle de retraite et des autres prestations	404	306	371	225	257	37	37	40	23	66

L'augmentation de la charge comptable entre 2008 et 2009 s'explique essentiellement par la baisse du rendement attendu des actifs en 2009 car le niveau de ces derniers a diminué entre 2007 et 2008.

25.2.6. Financement économique net des engagements

L'évolution du financement économique net des engagements entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 reflète l'évolution de la provision constatée dans les comptes du Groupe et l'évolution des *Separate Assets*. Cette évolution se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Retraite					Autres prestations				
	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
Variation de provision constatée dans l'état de la situation financière										
Provision dans l'état de la situation financière en début de période	(6.206)	(5.079)	(3.950)	(3.957)	(3.401)	(506)	(501)	(595)	(703)	(572)
Charge annuelle de retraite et des autres prestations	(404)	(306)	(371)	(225)	(257)	(37)	(37)	(40)	(23)	(66)
Cotisations employeur et prestations payées par l'employeur directement	600	548	378	242	328	40	44	45	49	49
Transferts entrants/(sortants) (y.c. acquisitions et cessions) ^{(a) (b)}	983	107	(2.280)	(485)	121	-	(11)	(20)	(8)	(23)
Impact SoCI	(1.493)	(1.229)	1.022	392	(667)	(36)	19	54	24	(28)
Effet des variations de taux de change	(11)	(247)	123	83	(81)	9	(20)	54	66	(64)
Financement économique net des engagements en fin de période	(6.530)	(6.206)	(5.079)	(3.950)	(3.957)	(529)	(506)	(501)	(595)	(703)

(a) Ce montant inclut l'acquisition de Seguros ING en 2008, maintenant AXA Mexique, la cession des activités aux Pays-Bas en 2007 ainsi que l'acquisition de Winterthur en 2006.

(b) Ce montant inclut l'élimination du contrat d'assurance en 2007 et la requalification du *General Assets* en *Plan Assets* en 2009 en Suisse.

En 2009, la détérioration du financement économique net des engagements s'explique principalement par les pertes actuarielles sur les engagements dues à la baisse des taux d'actualisation. Cette baisse des taux d'actualisation est notamment due à la baisse des *spreads* de taux.

25.2.7. Évolution de la provision constatée dans l'état de la situation financière (hors *Separate Assets*)

L'évolution de la provision constatée dans l'état de la situation financière entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 ne présente que l'évolution de la provision constatée dans les comptes du Groupe. Ce rapprochement ne tient pas compte des *Separate Assets*. Par conséquent, il ne représente pas totalement la réalité économique. Le tableau ci-dessous présente l'évolution détaillée du passif de l'état de la situation financière, avec les *Separate Assets* ajoutés à la fin de chaque exercice.

(en millions d'euros)	Retraite					Autres prestations				
	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
Variation de provision constatée dans l'état de la situation financière										
État de la situation financière en début de période	(6.995)	(5.818)	(6.430)	(6.654)	(5.666)	(506)	(501)	(595)	(703)	(572)
Charge annuelle de retraite et des autres prestations	(404)	(306)	(371)	(225)	(257)	(37)	(37)	(40)	(23)	(66)
Ajustement dû aux <i>Separate Assets</i>	(41)	15	(23)	(232)	(210)	-	-	-	-	-
Cotisations employeur	220	192	62	114	136	1	1	-	4	5
Prestations payées par l'employeur directement	310	270	227	128	115	39	44	45	45	44
Prestations payées par les <i>Separate Assets</i>	66	64	60	168	168	-	-	-	-	-
Transferts entrants/(sortants) (y.c acquisitions et cessions) ^{(a) (b)}	884	50	(2.253)	(548)	-	-	(11)	(20)	(8)	(23)
Transferts entrants/(sortants) des <i>Separate Assets</i> vers les <i>Plan Assets</i> ^(c)	41	10	1.695	155	82	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoCI	(1.493)	(1.229)	1.022	392	(667)	(36)	19	54	24	(28)
Effet des variations de taux de change	(12)	(242)	191	272	(355)	9	(20)	54	66	(64)
État de la situation financière en fin de période	(7.423)	(6.995)	(5.818)	(6.430)	(6.654)	(529)	(506)	(501)	(595)	(703)
Juste valeur des <i>Separate Assets</i> en fin de période	893	789	739	2.480	2.697	-	-	-	-	-
Financement économique net des engagements en fin de période	(6.530)	(6.206)	(5.079)	(3.950)	(3.957)	(529)	(506)	(501)	(595)	(703)

(a) Ce montant inclut l'acquisition de Seguros ING en 2008, maintenant AXA Mexique, la cession des activités aux Pays-Bas en 2007 ainsi que l'acquisition de Winterthur en 2006.

(b) Ce montant inclut l'élimination du contrat d'assurance en 2007 et la requalification du General Assets en Plan Assets en 2009 en Suisse.

(c) Ce montant inclut la requalification des *Separate Assets* en Plan Assets aux États-Unis en 2007.

25.2.8. Évolution des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite comptabilisés en provisions dans l'état de la situation financière en contrepartie des capitaux propres dans la composante « SoCI »

L'état consolidé des produits et charges reconnus sur la période (*Statement of Comprehensive Income* – SoCI) fait partie intégrante de l'état de synthèse des variations de capitaux propres. Il comprend, au-delà du résultat de la période, les pertes et gains actuariels (cf. Note 1).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de cette composante « SoCI », avant déduction des impacts de participation aux bénéfices et d'impôts différés, constatée dans les comptes du Groupe entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009 du fait des ajustements découlant des engagements de retraite comptabilisés au passif et de ceux découlant des *Plan Assets* et des *Separate Assets*.

(en millions d'euros)	Retraite					Autres prestations				
	2009	2008	2007	2006	2005	2009	2008	2007	2006	2005
SoCI en début de période	(955)	308	(720)	(1.112)	(445)	67	45	(4)	(28)	-
Évolutions dues aux effets d'expérience et d'hypothèses découlant des engagements de retraite	(1.634)	799	1.055	226	(1.053)	(35)	20	57	28	(30)
Évolutions dues aux effets d'expérience découlant des <i>Plan Assets</i> et des <i>Separate Assets</i>	151	(2.028)	(33)	141	426	-	(1)	(3)	(5)	3
Ajustement dû à la cession des activités aux Pays Bas	-	-	(4)	-	-	-	-	(1)	-	-
Effet du plafonnement des actifs	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	6	(34)	10	24	(40)	(1)	3	(5)	-	(1)
SoCI en fin de période	(2.442)	(955)	308	(720)	(1.112)	30	67	45	(4)	(28)

En 2009, la variation du SoCl s'explique principalement par les pertes actuarielles sur les engagements dues à la baisse des taux d'actualisation. Cette baisse des taux d'actualisation est notamment due à la baisse des *spreads* de taux.

Au cours de l'exercice 2009, la variation de la composante de capitaux propres « SoCl » après déduction des impacts de participation aux bénéfices et d'impôts différés est de

- 1.030 millions d'euros. La même variation était de - 695 millions d'euros en 2008, 612 millions en 2007, 252 millions d'euros en 2006 et de - 415 millions d'euros en 2005. La variation 2008 s'explique principalement par les rendements négatifs des actifs de couverture. Au 31 décembre 2009, le montant cumulé de cet impact depuis la première application est de - 1.625 millions d'euros (- 595 millions d'euros à fin 2008).

25.2.9. Prochains décaissements (prestations payées et cotisations de l'employeur)

A) PRESTATIONS PAYÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Retraite	Autres prestations
Estimation des prochaines prestations payées		
2010	785	41
2011	756	40
2012	808	39
2013	813	38
2014	844	37
Cinq années suivantes	4.523	173
De l'année N+11 à la date de la dernière prestation versée	28.910	726

Ces montants sont susceptibles de varier en fonction des conditions économiques des années futures.

B) COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AUX *PLAN ASSETS* ET AUX *SEPARATE ASSETS*

Le montant estimé des cotisations à verser par l'employeur en 2010 au titre des engagements de retraite est de 474 millions d'euros (contre 246 millions d'euros estimés en 2008 pour l'année

2009) et 1 million d'euros au titre des autres prestations (contre 1 million d'euros estimé en 2008 pour 2009). Ces montants sont susceptibles de varier en fonction des conditions économiques des années futures et sont des cotisations sans lien direct avec la charge de retraite et des autres prestations IFRS.

25.2.10. Allocation des actifs à fin 2009

Le tableau ci-dessous présente l'allocation des *Plan Assets* à fin 2009 :

Allocation des <i>Plan Assets</i>	Total Groupe	Europe	Amérique du Nord	Autres
Actions	36 %	33 %	41 %	49 %
Obligations	47 %	48 %	50 %	30 %
Immobilier	5 %	4 %	9 %	6 %
Autres	12 %	15 %	-	15 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %
TOTAL (en millions d'euros)	6.185	4.612	1.330	244

Le tableau ci-dessous présente l'allocation des *Plan Assets* et des *Separate Assets* à fin 2009 :

Allocation des <i>Plan Assets</i> et des <i>Separate Assets</i>	Total Groupe	Europe	Amérique du Nord	Autres
Actions	33 %	30 %	41 %	49 %
Obligations	47 %	47 %	50 %	30 %
Immobilier	5 %	4 %	9 %	6 %
Autres	16 %	19 %	-	15 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %
TOTAL (en millions d'euros)	7.078	5.505	1.330	244

En raison de la longévité des engagements de retraite, les actifs de couverture comprennent, en général, à la fois des actions, des obligations et de l'immobilier. La proportion d'actions est généralement plus élevée dans les pays anglo-saxons, où les stratégies d'investissement sont souvent déterminées par les règlements des régimes. Cette allocation d'actifs induit une certaine volatilité sur le rendement des actifs, mais constitue un meilleur investissement sur le long terme que les actifs en obligations. C'est ce qui a généralement été constaté dans le passé mais qui pourrait ne pas se vérifier dans les années à venir.

25.2.11. Autres rémunérations différées

Aux États-Unis, AXA Financial fournit des couvertures médicales et des assurances Vie (avantages du personnel après le départ à la retraite) à ses employés qui partent à la retraite en remplissant un certain nombre de critères d'ancienneté et d'âge. Les garanties offertes en termes d'assurance vie sont fonction de l'âge et du salaire à la date de départ pour certains retraités bénéficiant des droits acquis nécessaires, et d'un forfait pour les autres. AXA Financial continue de financer les avantages accordés au personnel après le départ à la retraite.

En 2009, ces paiements représentent 31 millions d'euros (36 millions en 2008 et 37 millions en 2007), nets des cotisations des employés.

25.2.12. Réconciliation avec l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Réconciliation avec l'état de la situation financière					
Position nette (hors <i>Separate Assets</i>) ^(a)	(7.952)	(7.501)	(6.319)	(7.025)	(7.357)
moins position nette des actifs destinés à la vente ^(b)	41				
Autres provisions	(192)	(187)	(290)	(290)	(375)
TOTAL^(c)	(8.103)	(7.688)	(6.609)	(7.315)	(7.732)

(a) La position nette (hors *Separate Assets*) est la position nette de la retraite et des autres prestations comme présentée dans la Note 25.2.4.

(b) Inclus dans la position nette ci-dessus mais, comme décrit dans la Note 1.10, la contribution des actifs destinés à la vente est classée dans un poste séparé à l'actif et au passif.

(c) La position nette correspond à un engagement de 8.117 millions d'euros (au 31 décembre 2009) inclus dans l'état de la situation financière dans le poste « provisions pour risques et charges » et à un actif de 14 millions d'euros (au 31 décembre 2009) inclus dans l'état de la situation financière dans le poste « Autres actifs d'exploitation à long terme ».

25.3. RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Les chiffres ci-dessous sont présentés 100 %, bruts d'impôts (en million d'euros)	2009	2008 ^(a)	2007
Coût par plan			
Options AXA SA ^(b)	22,0	35,4	40,3
■ Attributions 2003			2,1
■ Attributions 2004		1,0	5,5
■ Attributions 2005	(0,3)	3,7	8,5
■ Attributions 2006	2,7	10,9	14,7
■ Attributions 2007	10,1	14,4	9,6
■ Attributions 2008	7,2	5,4	
■ Attributions 2009	2,3		
Options AXA attribuées à AXA Financial	7,8	13,9	19,5
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2005	0,3	1,3	2,5
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2006	1,1	1,9	3,4
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2007	2,7	3,9	9,9
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2008	1,9	5,7	
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2009	1,7		
■ Attributions d'options sur titre AXA ADR	0,1	1,0	3,6
Shareplan AXA	14,1	16,7	24,7
■ Plan classique	0,3	0,6	6,0
■ Plan avec effet de levier	13,8	16,1	18,7
Performance Shares AXA	17,8	19,7	23,6
■ Attributions 2005			4,7
■ Attributions 2006		4,0	14,6
■ Attributions 2007	2,9	12,0	3,7
■ Attributions 2008	12,7	3,7	
■ Attributions 2009	2,2		
■ <i>Restricted Shares</i> 2005			0,6
Performance Units AXA	21,4	21,3	40,4
■ Attributions 2004 « <i>equity settled</i> »			-
■ Attributions 2005 « <i>equity settled</i> »			0,1
■ Attributions 2006 « <i>equity settled</i> »		1,0	4,5
■ Attributions 2007 « <i>equity settled</i> »	(0,1)	2,7	0,9
■ Attributions 2008 « <i>equity settled</i> »	3,0	1,3	
■ Attributions 2009 « <i>equity settled</i> »	0,8		
■ Attributions 2004 « <i>cash settled</i> »			1,2
■ Attributions 2005 « <i>cash settled</i> »			1,7
■ Attributions 2006 « <i>cash settled</i> »		(1,3)	22,1
■ Attributions 2007 « <i>cash settled</i> »	(7,8)	8,2	10,0
■ Attributions 2008 « <i>cash settled</i> »	13,9	9,4	
■ Attributions 2009 « <i>cash settled</i> »	11,6		
AXA Miles	32,7	48,1	23,8
■ Plan 2007 (2+2)	15,3	30,8	15,1
■ Plan 2007 (4+0)	17,4	17,4	8,7
Instruments de rémunération en actions AXA Financial	0,8	(3,2)	4,9
■ <i>AXA Financial SAR</i>	0,2	(6,8)	0,3
■ <i>AXA Financial Restricted Shares et PARS</i>	0,6	3,6	4,6
Plan d'options AXA APH	6,3	6,3	7,8
Instruments de paiements sur base d'action AllianceBernstein	41,5	13,8	10,6
TOTAL	164,3	171,9	195,6

(a) Pour 2008, le coût total de 171,9 millions d'euros exclut l'effet positif du relâchement de provision de 45 millions d'euros relatif aux instruments « Long Term Incentive » de AXA Investment Managers.

(b) Le coût total 2007 des plans de stock-options AXA SA présenté ci-dessus excluait le coût des stock-options attribuées aux salariés d'AXA Pays-Bas, qui a été vendu en 2007. La charge correspondant à la période d'amortissement précédant la transaction était incluse dans les résultats apparaissant dans les activités discontinues. La charge restante (incluant le coût dû à l'acquisition accélérée accordé aux salariés) avait été déduite de la plus-value réalisée par la transaction.

En conformité avec la norme IFRS 2, le coût total des rémunérations en actions de 164,3 millions d'euros pour l'exercice clos 2009 inclut le coût de ces rémunérations pour les attributions postérieures au 7 novembre 2002, et qui n'étaient pas encore exerçables au 31 décembre 2003.

Le coût total inclut les charges liées aux instruments de rémunération en actions émis aussi bien par le Groupe que par les filiales d'AXA.

Le coût unitaire des instruments de rémunérations en actions avec dénouement en action ne varie pas pour un plan donné. La charge totale est amortie sur la période d'acquisition et ajustée à chaque clôture d'exercice de la différence entre les renoncations aux droits constatées et les renoncations aux droits attendues.

25.3.1. Instruments de rémunération en actions émises par le Groupe

STOCK-OPTIONS AXA SA

Les cadres et les employés clés peuvent recevoir des options sur action AXA dans le cadre des plans de stock-options de l'entreprise. Ces options peuvent être soit des options de souscription, impliquant l'émission de nouvelles actions AXA,

soit des options d'achat impliquant la livraison d'actions propres. Les termes et les conditions de chaque attribution d'options peuvent varier. Actuellement, les options sont (i) attribuées à un prix qui n'est pas inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action AXA à la bourse de Paris durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution, (ii) valides pour une durée maximum de 10 ans, et (iii) exerçables par tranche de 33,33 % par an du second au quatrième anniversaire de l'attribution des options.

Pour les membres du Comité Exécutif (attributions à compter de 2006) et les employés auxquels sont attribués plus de 5.000 options (attributions à compter de 2007), les stock-options attribuées sont acquises sans condition pour les deux premières tranches alors que la dernière tranche est exerçable si certaines conditions de performance de l'action AXA par rapport à l'indice benchmark « *DowJones Europe Stoxx Insurance* » sont remplis. Toutes les stock-options attribuées aux membres du Directoire en 2009 sont soumises à ces conditions de performance de l'action AXA.

Le tableau suivant présente le recensement des options en circulation, incluant tous les plans et pas seulement ceux postérieurs au 7 novembre 2002.

PLANS DE STOCK-OPTIONS AXA SA

	Options (en millions)			Prix moyen (en euros)		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Options AXA						
En circulation au 1 ^{er} janvier	75,9	71,6	70,6	25,73	26,13	23,71
Attributions	7,6	9,2	9,7	11,43	21,50	34,01
Augmentation de capital	1,7	-	-	-	-	-
Souscriptions	(0,3)	(1,8)	(7,4)	10,76	16,84	18,23
Options expirées et annulations	(6,8)	(3,0)	(1,4)	25,86	25,55	25,47
En circulation au 31 décembre	78,2	75,9	71,6	23,36	25,73	26,13
Options ex-FINAXA						
En circulation au 1 ^{er} janvier	4,3	5,6	6,4	23,80	23,26	22,23
Augmentation de capital	0,1	-	-	-	-	-
Souscriptions	-	(1,3)	(0,8)	-	21,46	15,27
Options expirées et annulations	(1,2)	-	-	23,34	-	-
En circulation au 31 décembre	3,2	4,3	5,6	23,19	23,80	23,26
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	81,4	80,2	77,2	23,35	25,63	25,92

Le nombre d'options en circulation et le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous, selon les dates d'expiration :

Date d'expiration des options (en millions)	Options en circulation			Options exerçables		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Options AXA						
19 avril 2008	-	-	2,8	-	-	2,8
9 juin 2009	-	4,5	4,5	-	4,5	4,5
18 novembre 2009	-	0,2	0,2	-	0,2	0,2
5 juillet 2010	5,0	5,1	5,1	5,0	5,1	5,1
12 juillet 2010	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
13 novembre 2010	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
9 mai 2011	7,3	7,3	7,4	7,3	7,3	7,4
27 février 2012	6,2	6,1	6,1	6,2	6,1	6,1
14 mars 2013	4,0	4,2	4,6	4,0	4,2	4,6
26 mars 2014	8,2	8,2	8,5	8,2	8,2	5,7
29 mars 2015	10,7	10,7	11,0	10,7	7,2	3,7
6 juin 2015	-	-	-	-	-	-
27 juin 2015	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
1 juillet 2015	-	-	-	-	-	-
21 septembre 2015	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
31 mars 2016	10,4	10,6	10,9	7,0	3,5	-
25 septembre 2016	0,1	0,1	0,1	-	-	-
13 novembre 2016	-	-	-	-	-	-
10 mai 2017	9,0	9,3	9,7	3,0	-	-
24 septembre 2017	-	-	-	-	-	-
19 novembre 2017	-	-	-	-	-	-
1 avril 2018	8,8	8,9	-	-	-	-
19 mai 2018	-	-	-	-	-	-
22 septembre 2018	0,1	0,1	-	-	-	-
24 novembre 2018	-	-	-	-	-	-
20 mars 2019	5,2	-	-	-	-	-
2 avril 2019	0,1	-	-	-	-	-
10 juin 2019	2,1	-	-	-	-	-
10 juin 2019	-	-	-	-	-	-
21 septembre 2019	0,1	-	-	-	-	-
8 décembre 2019	-	-	-	-	-	-
Total AXA	78,2	75,9	71,6	52,2	46,8	40,5
Options ex-FINAXA						
6 mai 2008	-	-	1,3	-	-	1,3
26 mai 2009	-	1,2	1,2	-	1,2	1,2
5 juillet 2010	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
30 mai 2011	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
2 avril 2013	1,3	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2
14 avril 2014	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3
Total ex-FINAXA	3,2	4,3	5,6	3,2	4,3	5,4
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	81,4	80,2	77,2	55,5	51,1	45,9

	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en euros)
Options AXA et ex-FINAXA				
Catégorie de prix				
6,48€ – 12,96€	10,6	10,28	5,3	10,79
12,97€ – 19,44€	11,2	16,58	9,0	16,86
19,45€ – 25,92€	25,9	20,24	17,0	19,85
25,93€ – 32,40€	17,9	29,02	14,3	29,31
32,41€ – 38,87€	10,1	33,52	4,1	33,50
38,88€ – 45,35€	5,7	39,19	5,7	39,19
6,48€ – 45,35€	81,4	23,35	55,5	23,96

Les informations relatives aux options attribuées après le 7 novembre 2002 sont présentées ci-dessous :

PLANS DE STOCK-OPTIONS AXA SA POSTÉRIEURS AU 7 NOVEMBRE 2002

	Options (en millions)			Prix moyen (en euros)		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Options						
En circulation au 1 ^{er} janvier	52,5	45,1	40,2	23,64	24,03	20,14
Attributions	7,6	9,2	9,7	11,43	21,50	34,01
Augmentation de capital	1,3	-	-	-	-	-
Souscriptions	(0,3)	(0,7)	(3,7)	10,76	14,72	12,85
Options expirées et annulations	(1,8)	(1,2)	(1,1)	22,10	27,71	23,00
En circulation au 31 décembre	59,3	52,5	45,1	21,40	23,64	24,03
Options ex-FINAXA						
En circulation au 1 ^{er} janvier	1,7	1,7	2,3	13,03	13,03	12,81
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Souscriptions	-	-	(0,5)	-	-	12,11
Options expirées et annulations	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre	1,8	1,7	1,7	12,72	13,03	13,03
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	61,0	54,2	46,8	21,15	23,30	23,63

Le nombre d'options en circulation et le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous, selon les dates d'expiration pour les attributions postérieures au 7 novembre 2002 :

Date d'expiration des options (en millions)	Options en circulation			Options exerçables		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Options AXA						
14 mars 2013	4,0	4,2	4,6	4,0	4,2	4,6
26 mars 2014	8,2	8,2	8,5	8,2	8,2	5,7
29 mars 2015	10,7	10,7	11,0	10,7	7,2	3,7
6 juin 2015	-	-	-	-	-	-
27 juin 2015	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
1 juillet 2015	-	-	-	-	-	-
21 septembre 2015	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
31 mars 2016	10,4	10,6	10,9	7,0	3,5	-
25 septembre 2016	0,1	0,1	0,1	-	-	-
13 novembre 2016	-	-	-	-	-	-
10 mai 2017	9,0	9,3	9,7	3,0	-	-
24 septembre 2017	-	-	-	-	-	-
19 novembre 2017	-	-	-	-	-	-
1 avril 2018	8,8	8,9	-	-	-	-
19 mai 2018	-	-	-	-	-	-
22 septembre 2018	0,1	0,1	-	-	-	-
24 novembre 2018	-	-	-	-	-	-
20 mars 2019	5,2	-	-	-	-	-
2 avril 2019	0,1	-	-	-	-	-
10 juin 2019	2,1	-	-	-	-	-
10 juin 2019	-	-	-	-	-	-
21 septembre 2019	0,1	-	-	-	-	-
8 décembre 2019	-	-	-	-	-	-
Total AXA	59,3	52,5	45,1	33,3	23,4	14,1
Options ex-FINAXA						
2 avril 2013	1,3	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2
14 avril 2014	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3
Total ex-FINAXA	1,8	1,7	1,7	1,8	1,7	1,6
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	61,0	54,2	46,8	35,1	25,1	15,6

Options AXA et ex-FINAXA	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en euros)
Catégorie de prix				
6,48€ – 12,96€	10,6	10,28	5,3	10,79
12,97€ – 19,44€	11,2	16,58	9,0	16,86
19,45€ – 25,92€	19,7	20,33	10,8	19,78
25,93€ – 32,40€	10,5	27,82	7,0	27,82
32,41€ – 38,87€	9,0	33,53	3,0	33,53
6,48€ – 38,87€	61,0	21,15	35,1	20,47

Le modèle *Black&Scholes* d'évaluation des options a été utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur actions AXA. L'effet des exercices d'options avant leur terme est pris en compte par l'utilisation d'une hypothèse de durée de vie attendue issue de l'observation des données historiques. La volatilité de l'action AXA est estimée en utilisant la méthode de la volatilité implicite,

qui est validée grâce à une analyse de la volatilité historique afin de s'assurer de la cohérence de cette hypothèse. L'hypothèse de dividende attendu de l'action AXA est basée sur le consensus de marché. Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux *Euro Swap*, pour la maturité appropriée.

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options pour 2009, 2008, 2007, 2006 et 2005 sont présentées ci-dessous :

	2009	2008	2007	2006	2005
Hypothèses ^(b)	10,84 %	7,21 %	4,22 %	3,50 %	3,15 %
Taux de dividende	56,98 %	34,65 %	27,50 %	28,00 %	25,00 %
Volativité	3,04 %	4,17 %	4,40 %	3,90 %	3,31 %
Durée de vie attendue (en année)	7,4	6,0	6,0	6,0	6,0
Juste valeur de l'option à date d'attribution (en euro) ^(a)	1,91	3,23	6,80	6,48	4,15

(a) Pour les employés qui se sont vus attribuer plus de 5.000 options en 2007, en 2008 et en 2009, la dernière tranche sera attribuée uniquement si certaines conditions de performance de l'action AXA par rapport à l'indice « DowJones Europe Stoxx Insurance » sont remplies. Les options avec critère de performance, dont la valorisation est basée sur un modèle de Monte-Carlo, ont été évaluées à 2,48 euros par option attribuée en 2009, 3,54 euros par option attribuée en 2008 et 6,67 euros par option attribuée en 2007. Les options sans critère de performance, dont la valorisation est basée sur le modèle Black&Scholes, ont été évaluées à 1,62 euros par option attribuée en 2009, 3,76 euros par option attribuée en 2008 et 7,02 euros par option attribuée en 2007.

(b) Hypothèses moyennes pondérées des attributions de l'année.

Compte tenu de l'amortissement de la charge du plan sur la période d'acquisition des droits, et compte tenu d'un taux d'annulation de 5 % durant la période d'acquisition, le coût total des plans d'options AXA SA est de 29,6 millions d'euros en 2009 (- 0,3 million d'euros pour les attributions 2005, 2,7 millions d'euros pour les attributions 2006, 10,1 millions d'euros pour les attributions 2007, 7,2 millions d'euros pour les attributions 2008 et 2,3 millions d'euros pour les attributions 2009, ainsi que 7,6 millions d'euros pour les options AXA SA émises pour les salariés d'AXA Financial).

STOCK-OPTIONS AXA ADR

AXA Financial peut attribuer des options pour acquérir des actions AXA ADR (*American Depositary Receipts*). Ces options sont émises à la valeur de marché de l'action AXA ADR à la date d'attribution. Les options attribuées avant 2004 s'acquièrent sur une période de 3 ans par tiers à chaque date anniversaire. Cependant, à partir des attributions 2004, les nouvelles stock-options deviennent exerçables par tranche de 33,33 % par an du second au quatrième anniversaire de l'attribution des options (qui est généralement en mars). Les options émises actuellement en circulation ont une durée de vie contractuelle de 10 ans à partir de leur date d'attribution.

Les tableaux suivants présentent une synthèse des plans d'actions AXA ADR émis par AXA Financial :

PLAN DE STOCK-OPTIONS AXA ADR

	Options (en millions)			Prix d'exercice (en dollars américains)		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Options						
En circulation au 1 ^{er} janvier	12,3	19,0	26,8	20,40	22,64	23,40
Attributions	-			12,00		
Augmentation de capital	0,3					
Souscriptions	(1,0)	(4,6)	(7,4)	16,01	24,87	24,12
Options expirées et annulations	(0,6)	(2,1)	(0,4)	26,74	31,20	22,54
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	11,0	12,3	19,0	19,95	20,40	22,64

AXA ADR

Catégorie de prix	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en dollars américains)	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en dollars américains)
11,94 \$ - 14,40 \$	2,5	12,01	2,4	12,01
17,16 \$ - 21,46 \$	5,3	19,05	5,3	19,05
25,58 \$ - 33,25 \$	3,0	27,28	3,0	27,28
33,41 \$ - 43,43 \$	0,2	34,74	0,1	34,39
11,94 \$ - 43,43 \$	11,0	19,95	10,9	19,94

Pour les attributions postérieures au 7 novembre 2002, les informations sont les suivantes :

PLANS DE STOCK-OPTIONS AXA ADR POSTÉRIEURS AU 7 NOVEMBRE 2002

	Options (en millions)			Prix d'exercice (en dollars américains)		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Options						
En circulation au 1 ^{er} janvier	7,8	9,1	11,3	18,87	18,85	18,70
Attributions	-			12,00		
Augmentation de capital	0,1					
Souscriptions	(0,5)	(1,2)	(1,9)	15,25	18,89	17,41
Options expirées ou Annulations	(0,1)	(0,1)	(0,3)	20,79	22,41	21,75
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	7,3	7,8	9,1	18,65	18,87	18,85

Catégorie de prix	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en dollars américains)	Nombre (en millions)	Prix d'exercice (en dollars américains)
11,94 \$ - 14,40 \$	2,1	11,96	2,1	11,96
17,16 \$ - 21,46 \$	3,7	19,71	3,7	19,71
25,58 \$ - 33,25 \$	1,4	25,58	1,4	25,58
33,41 \$ - 43,43 \$	-	36,77	-	36,06
11,94 \$ - 43,43 \$	7,3	18,65	7,3	18,62

Le modèle *Black&Scholes* d'évaluation des options a été utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur actions AXA ADR. L'effet des exercices d'options avant leur terme est pris en compte par l'utilisation d'une hypothèse de durée de vie attendue issue de l'observation des données historiques. La volatilité de l'action AXA ADR est liée à la volatilité de l'action AXA SA ajustée de la volatilité du taux de change USD/EUR.

L'hypothèse de dividende attendu de l'action AXA SA est basée sur le consensus de marché. Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations du Trésor américain, pour la maturité appropriée.

Depuis 2005, un nombre peu important d'options AXA ADR a été attribué (28.827 options ADR attribuées en 2009, 10.650 options en 2008, 8.440 attribuées en 2007).

SHAREPLAN AXA

AXA offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à une émission spéciale qui leur est réservée. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan d'actionnariat classique et le plan avec effet de levier.

Le plan classique permet aux salariés de souscrire, sur la base de leur apport initial, des actions AXA (par le biais de Fonds Communs de Placement d'entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote maximale de 20 %. Ces actions sont indisponibles pour une durée de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). Les salariés supportent le risque de tous les mouvements du titre par rapport au prix de souscription.

Le plan avec effet de levier permet aux salariés de souscrire, sur la base de 10 fois leur apport personnel initial, des actions AXA

(par le biais de Fonds Communs de Placement d'entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote. Le levier sur l'apport personnel des salariés se fait sous la forme d'un prêt (sans recours à l'encontre du salarié au-delà de la valeur des actions) accordé par une banque tierce partie. Ces actions sont indisponibles pour une durée de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). Les salariés qui participent au plan avec effet de levier bénéficient de la garantie de leur apport personnel initial mais aussi d'un pourcentage défini de l'appréciation à la hausse du titre (par rapport au prix de référence non décoté) sur la totalité du montant investi. L'offre à effet de levier n'est pas autorisée pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif.

À l'issue de la période d'indisponibilité de 5 ans, les salariés pourront au choix et en fonction de leurs pays de résidence : racheter leur épargne (sortie en espèce) ; percevoir en titres AXA la valeur de leurs avoirs (sortie en titres) ou encore transférer leurs avoirs investis dans la formule à effet de levier vers le fonds classique.

Le coût de ce plan d'actionnariat est évalué en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé, tel que cela est recommandé par le CNC (Conseil national de la Comptabilité). L'approche du CNC valorise l'action par le biais d'une stratégie de réplication dans laquelle le participant au marché vendrait l'action au terme de la restriction de 5 ans et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement en finançant l'emprunt par la vente à terme et les dividendes versés pendant la période de restriction. Dans le cas du plan avec effet de levier, il convient d'ajouter au coût du plan l'opportunité de gain implicitement apportée par AXA en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnel (et non le cours au détail) pour des instruments dérivés.

En ce qui concerne l'exercice clos, le Groupe AXA a proposé le 29 octobre 2009 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 14,92 euros pour les deux plans (décoté de 20 % ^(a) par rapport au cours de référence de 18,65 euros calculé sur une moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'annonce). 26,4 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 393,7 millions

d'euros. Cette opération représente une charge globale de 14,1 millions d'euros, après prise en compte de la durée légale d'incessibilité des titres pendant 5 ans.

Pour 2009, le coût d'incessibilité a été mesuré à 17,31 % pour le plan classique et 17,30 % pour le plan à effet de levier (due à des décotes différentes). En plus de ce coût d'indisponibilité, le gain d'opportunité offert aux salariés dans le plan à effet de levier a été mesuré à 2,07 %.

PARAMÈTRES DES PLANS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du plan, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation, ainsi que le coût du plan pour les exercices 2009, 2008 et 2007 :

	2009		2008		2007	
	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier
Maturité des plans (<i>en années</i>)	5	5	5	5	5	5
[A] Décote faciale	18,30 % ^(a)	18,30 % ^(a)	20,00 %	14,15 %	20,00 %	14,25 %
Prix de référence (<i>en euros</i>)	18,65		21,47		29,03	
Prix de souscription (<i>en euros</i>)	14,92	14,92	17,18	18,43	23,22	24,89
Montant total souscrit par les salariés (<i>en million d'euros</i>)	26,7	36,7	29,3	42,4	74,0	47,0
Montant global souscrit (<i>en millions d'euros</i>)	26,7	367,0	29,3	431,0	74,0	478,3
Nombre total d'actions souscrites (<i>en millions d'actions</i>)	1,8	24,6	1,7	23,0	3,2	18,9
Taux d'emprunt du participant au marché (in fine)	8,05 %	8,05 %	8,46 %	8,29 %	7,54 %	7,47 %
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans (zone euro)	2,50 %		2,69 %		3,89 %	
Taux de dividende	5,10 %		6,64 %		5,30 %	
Taux de sortie anticipée	4,61 %		4,61 %		4,61 %	
Taux d'emprunt des titres (repo)	0,45 %		0,25 %		0,25 %	
Spread de volatilité au détail / institutionnel	N/A	6,49 %	N/A	6,60 %	N/A	4,60 %
[B] Coût d'indisponibilité pour le participant au marché	17,31 %	17,30 %	18,48 %	13,61 %	13,45 %	13,15 %
[C] Mesure du gain d'opportunité	N/A	2,07 %	N/A	2,68 %	N/A	2,24 %
Coût global pour le groupe = [A] - [B] + [C] (équivalent décote)	0,99 %	3,07 %	1,53 %	3,22 %	6,55 %	3,35 %
COÛT GLOBAL POUR LE GROUPE (<i>en millions d'euros</i>)	0,3	13,8	0,6	16,1	6,0	18,7

(a) Suite à l'augmentation de capital lancée par le Groupe le 9 novembre 2009, la décote initiale de 20 % s'est retrouvée mécaniquement réduite à 18,30 % pour les deux plans.

AXA MILES

Le 1^{er} juillet 2007, AXA a attribué 50 actions gratuites à chaque employé du Groupe. Au total, 2,3 millions d'actions ont été attribuées à 46.899 employés dans 24 pays dans le cadre du plan 2 + 2 (soit une période d'acquisition des droits de deux ans suivis d'une période d'incessibilité de deux ans), et 3,2 millions à 64.839 employés dans 30 pays dans le cadre du plan 4 + 0 (soit une période d'acquisition des droits de 4 ans sans période d'incessibilité).

Les actions gratuites sont évaluées en utilisant l'approche CNC décrite dans la section Shareplan AXA, en utilisant des hypothèses adaptées à la structure du plan (2 + 2 ou 4 + 0), basées sur un cours de 32 euros par action le 1^{er} juillet 2007 et un taux attendu de renonciation des droits avant leur acquisition de 5 % est appliqué.

Le coût total du plan AXA Miles a été amorti sur la période d'acquisition (c'est-à-dire sur 2 ans pour le plan 2 + 2 et sur 4 ans pour le plan 4 + 0) à partir du 1^{er} juillet 2007. Sur ces bases, le coût total du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 32,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, le coût cumulé reconnu depuis la mise en place du plan représentait 80 % du coût total de ces plans (dont 100 % pour le plan 2 + 2).

	Nombre de salariés en date d'attribution	Nombre d'AXA Miles attribués
Plan 2+2	46.899	2.344.950
Plan 4+0	64.839	3.241.950
TOTAL	111.738	5.586.900

AUTRES RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Performance Units

AXA a émis, pour ses cadres et ses employés clés hors de France, des plans de rémunération en actions basées sur la performance (*Performance Units*) en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009. Durant la période d'acquisition des droits, les *Performance Units* initialement attribuées sont assujetties à un critère de performance qui n'est pas une performance de marché.

Si le nombre de *Performance Units* définitivement acquises est inférieur à 1.000 alors l'entité qui emploie le bénéficiaire verse 100 % de la valeur calculée en numéraire. Si le nombre de *Performance Units* définitivement acquises est supérieur ou égal à 1.000, l'entité qui emploie le bénéficiaire verse 70 % de la valeur calculée en numéraire et 30 % des *Performance Units* définitivement acquises sont investies pour le compte du bénéficiaire en actions AXA soumises à une période de conservation minimum de 2 ans.

Concernant les *Performance Unit* réglées en numéraire, le paiement attendu en date de versement est ajusté à chaque clôture d'exercice et est amorti sur la période d'acquisition des droits (prorata temporis).

Le coût total des *Performance Units* enregistré en 2009 est de 21,4 millions d'euros (3,7 millions d'euros pour la portion réglée en actions et 17,7 millions d'euros pour la portion réglée en numéraire).

Performance Shares

En 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, ont été émises des *Performance Shares* aux cadres et aux employés clés. Le mécanisme des *Performance Shares* est similaire à celui des *Performance Units*, mais dans ce cas, le salarié obtient une rémunération en actions, et non en numéraire. En France, les *Performance Units* attribuées aux salariés en 2004 ont été converties pour l'essentiel en *Performance Shares* en 2005.

Le coût total des *Performance Shares* est de 17,8 millions d'euros pour l'année 2009.

En 2009, la juste valeur, en date d'attribution, des *Performance Shares* et *Performance Units* (portion réglée en actions) était de 5,14 euros pour les instruments attribués en mars et de 9,23 euros pour les instruments attribués en juin.

25.3.2. Rémunération en actions émises par des entités locales

Les principaux plans de rémunération en actions émises par des filiales d'AXA sont décrits ci-dessous :

PLAN DE STOCK-OPTIONS D'AXA ASIA PACIFIC HOLDINGS (AXA APH)

AXA APH attribue des options sur des titres AXA APH, avec à la fois des conditions de performance du marché et d'autres que celles du marché. Ces plans représentent une charge de 6,3 millions d'euros en 2009.

INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS D'AXA FINANCIAL

Le coût total des rémunérations en actions attribuées par AXA Financial pour l'année 2009 inclut 0,2 million d'euros relatifs à la provision pour les *Stock Appreciation Rights* d'AXA Financial (dans la mesure où ils sont sujets à des variations de base de comptabilisation liées à l'évolution du cours d'AXA ADR), et 0,6 million d'euros liés aux *Restricted Shares* et aux *Performance Accelerated Restricted Shares* d'AXA ADR, attribuées aux cadres dirigeants et aux dirigeants non salariés d'AXA Financial.

INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DE ALLIANCEBERNSTEIN

AllianceBernstein attribue des *Restricted Units* et des options d'achat de titres AllianceBernstein, qui sont évalués et comptabilisés conformément aux normes IFRS.

En 2009, AllianceBernstein a attribué à certains dirigeants clés le droit de recevoir leur rémunération sous forme de *Restricted Units* de titres AllianceBernstein.

En relation avec le plan de rémunération de 2009, 8.345.805 *Restricted Holding Units* ont été attribuées en décembre 2009.

Enfin, 9.843.405 *Restricted Units* ont été attribuées pour acquérir des titres AllianceBernstein au cours de l'exercice 2009.

De plus, l'attribution des options d'achat de titres AllianceBernstein a été réalisée de la manière suivante : 6.565.302 options ont été attribuées en 2009, 13.825 options en 2008, 3.708.939 en 2007.

En 2009, l'ensemble de ces plans représente une charge de 41,5 millions d'euros.

25.4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En 2009 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2009 s'élève à 14,8 millions d'euros (incluant rémunérations fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature) ;
- Paiements sur base d'actions : la charge comptabilisée en 2009 relative aux plans de rémunération en actions octroyés aux membres du Directoire s'élève à 11 millions d'euros.

En 2008 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2008 s'élève à 9,5 millions d'euros (incluant rémunérations fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature) ;
- Paiements sur base d'actions : la charge comptabilisée en 2008 relative aux plans de rémunération en actions octroyés aux membres du Directoire s'élève à 12 millions d'euros.

Avantages à long terme :

Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par AXA SA et ses filiales aux fins de versement de pensions ou de retraite des mandataires sociaux (membres du Directoire, président du Conseil de Surveillance et représentant des salariés au Conseil de Surveillance) s'élève à 36,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (31,6 millions d'euros au 31 décembre 2008).

25.5. EFFECTIFS SALARIÉS

Au 31 décembre 2009, les effectifs salariés du Groupe, en équivalent temps plein, s'élèvent à 103.432 personnes (109.304 en 2008 et 103.534 en 2007).

La diminution des effectifs de 5.872 salariés en 2009 par rapport à 2008 s'explique principalement par :

- Une diminution des effectifs dans le cadre de programmes de réduction des coûts et de plans de restructuration : aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie/Nouvelle-Zélande, au Japon, au Mexique et chez Alliance Bernstein ;
- La déconsolidation des courtiers du segment dommages (- 1.688 salariés) et l'externalisation de certains services administratifs du segment vie, épargne, retraite (- 1.004 salariés) au Royaume-Uni, ainsi que certains services associés transférés de AXA Business Services vers Capita India (- 524 salariés).

Note 26 Résultat par action

Le Groupe calcule un résultat par action et un résultat par action sur base totalement diluée :

- Le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, pondéré sur l'exercice ;
- Le résultat par action sur base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock-options. L'effet de plans de stock-options sur le nombre de titres totalement dilués est retenu dans le calcul dans la mesure où celles-ci sont exerçables compte tenu du cours moyen du titre AXA dans la période.

À compter du 1^{er} janvier 2007, les obligations convertibles ne sont plus prises en compte dans le calcul du résultat par action sur base totalement diluée.

En effet, pour neutraliser l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a acheté en 2007, auprès d'une contrepartie bancaire, des options d'achat sur les actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique. Aux termes de ce mécanisme, une option est automatiquement exercée à

chaque conversion d'obligation convertible. L'émission d'une action au titre de la conversion de l'obligation et l'annulation par AXA de l'action AXA ainsi reçue auront pour effet de se compenser mutuellement. Grâce à ce dispositif, le nombre d'actions AXA en circulation ne sera plus modifié du fait de la conversion des obligations.

À la suite de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (DPS) d'AXA au 4^e trimestre 2009, le nombre d'actions moyen a été modifié pour prendre en compte un facteur d'ajustement de 1,023. Dans le calcul du nombre moyen d'actions, le facteur d'ajustement a été appliqué aux actions existantes à la date de l'augmentation de capital, entraînant un ajustement sur le nombre moyen d'actions de 48,4 millions d'actions en 2009, de 47,7 millions en 2008 et de 47,9 millions en 2007. Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions existantes était de 2.264 millions et le nombre moyen d'actions dilués de 2.133 millions.

Compte tenu de ces éléments, et de l'effet dilutif des plans d'obligations convertibles, le nombre de titres sur une base totalement diluée s'élève à 2,133 million au 31 décembre 2009.

(En millions d'euros) ^(d)		31 décembre 2009	31 décembre 2008 ^(e)	31 décembre 2007 ^(e)
Résultat net part du groupe		3.606	923	5.666
Charge d'intérêt des dettes à durée indéterminée (TSS/TSDI)		(288)	(299)	(290)
Impact de change des dettes à durée indéterminée		(97)	276	255
Résultat net incluant l'impact des dettes à durée indéterminée	A	3.221	900	5.631
Nombre d'actions ordinaires pondéré à l'ouverture (net d'autocontrôle)		2.108	2.078	2.112
Émission d'actions hors options ^(a)		17	2	2
Exercice d'options ^(a)		-	2	4
Titres d'autocontrôle ^(a)		2	1	-
Rachat d'actions propres ^(a)		-	-	(27)
Nombre d'actions ordinaires pondéré	B	2.127	2.083	2.091
RÉSULTAT NET PAR ACTION^(d)	C = A/B	1,51	0,43	2,69
Instruments potentiellement dilutifs :				
■ Stock options		2	4	16
■ Obligations convertibles subordonnées – 8 février 2000 échéance 2017		-	-	-
■ Obligations convertibles subordonnées – 8 février 1999 échéance 2014		-	-	-
■ Autres		4	4	2
Nombre d'actions ordinaires pondérées après intégration des instruments potentiellement dilutifs	D	2.133	2.091	2.109
Résultat net^(b)	E	3.221	900	5.631
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ^(d)	F = E/D	1,51	0,43	2,67

(a) Pondéré sur la période.

(b) Attribuable aux actions ordinaires éventuellement impacté des instruments dilutifs.

(c) Excepté le nombre d'actions exprimé en millions d'unités et le résultat par action exprimé en euros par action.

(d) Le résultat net par action et le résultat net par action dilués sur abandon d'activités s'élèvent tous deux à 0,23 euro au 31 décembre 2007.

(e) À la suite de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (DPS) d'AXA au 4^e trimestre 2009, le nombre d'actions moyen a été modifié pour prendre en compte un facteur d'ajustement de 1,023. Dans le calcul du nombre moyen d'actions, le facteur d'ajustement a été appliqué aux actions existantes à la date de l'augmentation de capital, entraînant un ajustement sur le nombre moyen d'actions de 48,4 millions d'actions en 2009, de 47,7 millions en 2008 et de 47,9 millions en 2007.

Note 27 Parties liées

En 2009, la Société a réalisé les opérations décrites ci-après avec des entreprises qui lui sont liées. Ces opérations ont pu se révéler significatives ou inhabituelles pour AXA ou pour l'une des parties liées en raison de leur nature, de leurs conditions ou de leur montant.

RELATIONS AVEC LES MUTUELLES AXA

Les deux mutuelles AXA (AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle – ci-après les « Mutuelles AXA ») ont des activités d'assurance dommages, d'assurance vie, épargne, retraite en France. Au 31 décembre 2009, les Mutuelles AXA détiennent ensemble 14,12 % des actions ordinaires en circulation de la Société représentant 22,20 % des droits de vote.

Chacune des Mutuelles AXA est administrée par un conseil d'administration élu par les représentants des sociétaires. Certains membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société occupent des postes d'administrateurs ou de dirigeants des Mutuelles AXA.

Les Mutuelles AXA et les principales filiales d'assurance françaises de la Société, AXA France IARD et AXA France Vie, ont mutualisé les moyens nécessaires à l'exploitation de leurs portefeuilles d'assurance. Un accord de gestion garantit leur indépendance juridique et la protection de leur clientèle propre. Ainsi l'activité d'assurance dommages du réseau de courtiers en France est mise en œuvre au moyen d'un accord de coassurance entre AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA France IARD, une filiale d'assurance dommages de la Société. Le chiffre d'affaires opérationnel est réparti entre ces sociétés au *pro rata* des primes qu'elles ont recouvertes. Les affaires sont souscrites en coassurance à 89 % par AXA France IARD et 11 % par la Mutuelle. En 2009, le montant total des primes réalisées dans le cadre de cet accord s'est élevé à 1,613 million d'euros (dont 1,434 million d'euros sont revenus à AXA France IARD).

Certains coûts et charges (hors commissions) afférents à ces activités sont répartis entre ces filiales et les Mutuelles AXA par l'intermédiaire d'un Groupement d'Intérêt Économique ou « GIE » décrit plus en détail ci-dessous. Il n'existe aucun accord entre les Mutuelles AXA et les filiales d'assurance de la Société qui serait susceptible d'entraver, de quelque façon que ce soit, la libre concurrence du marché.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)

Des groupements d'intérêt économique (GIE) peuvent être mis en place par AXA et certaines de ses filiales. Ces GIE sont constitués en vue de rendre certains services à leurs membres et de permettre une centralisation des dépenses ainsi que pour leur répartition en fonction des services effectifs dont a bénéficié chacun des membres. Le coût des services facturés aux membres du GIE est estimé sur la base de divers critères établis, en prenant en compte notamment certaines clés de répartition.

Les GIE dont la Société était membre au cours de l'exercice 2009 prennent en charge un ensemble de services communs, y compris les services fournis à la Société et ses filiales par les fonctions centrales du Groupe AXA (par exemple : les services financiers, comptables, de reporting, fiscaux, juridiques, de marketing et de gestion de la marque, d'audit interne, de ressources humaines, d'achats, de systèmes d'information, de gestion du risque, ou encore de gestion de trésorerie), ainsi que d'autres prestations. Les charges ainsi facturées à la Société et ses filiales par les GIE sont généralement calculées sur la base du prix de revient et figurent à titre de charges consolidées dans les états financiers consolidés et audités du Groupe.

PRÊTS/GARANTIES/PARTICIPATION AU CAPITAL, ETC.

AXA a consenti de nombreux engagements et garanties, y compris des engagements financiers, des garanties accordées à des institutions financières et à des clients, des nantissements d'actifs, des sûretés réelles et des lettres de crédit. Pour une description détaillée de ces engagements et garanties, vous pouvez vous reporter à la Note 28 « Actifs et passifs éventuels et engagements contractuels reçus et donnés » aux états financiers consolidés. Certaines de ces garanties sont accordées par la Société à ses filiales à des fins opérationnelles et ce notamment dans le but de promouvoir le développement de leurs activités (par exemple pour faciliter des acquisitions, l'intégration d'activités acquises, des accords de distributions, des restructurations internes, des cessions et autres transferts d'actifs ou branches d'activités ou d'autres opérations similaires), garantir le maintien des niveaux de notation financière et/ou permettre une utilisation optimale des ressources de financement du Groupe. La Société peut ainsi se porter garante dans le cadre d'un prêt ou d'autres obligations souscrites par ses filiales entre elles ou à l'égard de tiers. En contrepartie de la garantie accordée, les bénéficiaires sont généralement tenus de verser à la Société un intérêt calculé sur la base des conditions et des taux de marché en vigueur pour des engagements similaires à la date de l'octroi de la garantie. La Société peut également être amenée à fournir des lettres de confort ou assimilées à des agences de notation et/ou à des organismes de contrôle en faveur des filiales et autres entités liées dans le cadre de divers activités opérationnelles, afin de permettre notamment la réalisation de transactions spécifiques, l'atteinte d'objectifs de notation et, plus généralement, de faciliter le développement des activités de ces filiales.

Par ailleurs, la Société peut être amenée à contribuer au capital, à accorder des prêts ou autres formes de crédits, ou à octroyer des liquidités et ressources de financement à ses filiales ou autres entités liées, notamment en vue de financer leurs activités opérationnelles et/ou d'encourager le développement de leurs activités (y compris pour faciliter des acquisitions, l'intégration d'activités, les restructurations internes ou d'autres opérations similaires). Au titre de ces opérations, la Société pourra être amenée à conclure divers accords avec ses filiales ou autres entités liées, notamment des prêts ou autres formes de crédits, acquisitions ou cessions d'actifs, de valeurs mobilières ou autres

instruments financiers et/ou opérations similaires. Par ailleurs, la Société est aussi susceptible d'emprunter à ses filiales pour des raisons diverses tenant à ses activités. Ces opérations sont réalisées à des conditions normales de marché. Les prêts et autres formes de crédit sont ainsi assortis de taux d'intérêt variés, reflétant pour la plupart les taux de marché en vigueur pour des engagements similaires à la date de la souscription de ces emprunts. La Société peut être amenée, en outre, à conclure différents types de conventions avec ses filiales ou autres entités liées, dans le cadre d'initiatives d'apport de liquidité, de solvabilité ou de gestion des fonds propres visant à optimiser et à assurer la fongibilité des ressources de financement du Groupe. Ces conventions pourront impliquer des prêts ou d'autres formes de crédits, des acquisitions ou cessions d'actifs, de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers (notamment des *swaps* ou autres types de produits dérivés), des opérations de titrisation et/ou d'autres types d'arrangements ou d'opérations engageant la Société en qualité de partie et/ou de garant.

DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

À la connaissance de la Société et sur la base des informations qui lui ont été fournies :

- Au 31 décembre 2009, aucun prêt n'a été consenti par le Groupe au profit de l'un quelconque des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à l'exception d'un prêt au profit d'un membre du Directoire (prêt souscrit en 2002 pour un montant en capital initial de 200.000,00 euros, à un taux d'intérêt annuel de 4,58 %, et d'une durée de dix ans), Ce prêt a été consenti par une des filiales bancaires du Groupe dans le cadre de ses activités courantes, et à des conditions normales de marché à la date de son octroi ;
- En 2009, le fils d'un des membres du Conseil de Surveillance a été employé à des conditions normales de marché, par une filiale de la Société et est toujours en poste à la date du présent Rapport Annuel ;
- Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société ainsi que plusieurs dirigeants et mandataires sociaux des sociétés du Groupe AXA sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion du patrimoine ou d'autres produits et services proposés par AXA dans le cadre de ses activités courantes. Les termes et conditions de ces opérations sont, pour l'essentiel, les mêmes que ceux consentis aux clients ou aux employés d'AXA en général.

Note 28 Actifs et passifs éventuels et engagements contractuels reçus et donnés

Les investissements dans les fonds non consolidés sont limités aux parts détenus dans ces fonds, lesquelles n'en donnent pas le contrôle, et tout accord contractuel entre le Groupe et ces fonds est présenté dans cette Note 28, le cas échéant.

En accord avec les principes décrits en Note 1.3.1 « Périmètre et méthodes de consolidation », (i) les investissements du Groupe ainsi que les autres accords conclus avec des entités *ad hoc* non consolidées ne confèrent pas au Groupe le contrôle de ces entités, et (ii) les entités *ad hoc* contrôlées sont consolidées, comme décrit en Note 2.2.

28.1. ENGAGEMENTS REÇUS

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de financement	10.225	8.193	8.156
Vis-à-vis des établissements de crédit	10.225	8.193	8.127
Vis-à-vis de la clientèle	-	-	28
Engagements de garanties	9.559	4.975	4.844
Vis-à-vis des établissements de crédit	418	503	478
Vis-à-vis de la clientèle	9.141	4.471	4.366
Autres engagements	29.009	30.194	30.155
Titres nantis ^(a)	25.145	27.291	27.513
Lettres de crédit ^{(b) (c)}	1.144	687	1.602
Autres engagements	2.720	2.216	1.040
TOTAL	48.792	43.362	43.154

(a) Les engagements reçus au titre de 2007 ont été modifiés pour inclure les engagements reçus par AXA Bank Hongrie relatifs à une obligation émise par la Banque Nationale de Hongrie ainsi que des sûretés sur biens immobiliers (1.990 millions d'euros), et des engagements reçus par le segment vie, épargne, retraite aux États-Unis relatifs à des opérations de réassurance (1.519 millions d'euros).

(b) Les engagements reçus au titre de 2007 ont été modifiés pour inclure les lettres de crédit reçues par le segment vie, épargne, retraite aux États-Unis relatives à des opérations de réassurance (172 millions d'euros).

(c) Les engagements reçus au titre de 2008 ont été modifiés pour exclure les lettres de crédit internes au segment holding américaine (1.243 millions d'euros).

Les engagements reçus par AXA s'élèvent à 48.792 millions d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 5.431 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation des engagements de garanties vis-à-vis de la clientèle (+ 4.670 millions d'euros).

Ces engagements s'analysent comme suit :

Les engagements de financement reçus s'élèvent à 10.225 millions d'euros à fin 2009, et sont principalement constitués par :

- Des facilités de crédit obtenues auprès de banques par la Société et les filiales (8.754 millions d'euros) ;
- Des lignes de crédit reçues par AllianceBernstein (890 millions d'euros), comprenant principalement des facilités de crédit (366 millions d'euros) et des facilités de crédit renouvelables (524 millions d'euros), de différentes banques et établissements prêteurs ;
- Des lignes de crédit bancaires accordées par l'entité vie, épargne, retraite au Japon dans le cadre de ses activités (411 millions d'euros).

L'augmentation de 2.032 millions d'euros des engagements de financement reçus est due principalement à une hausse de

2.208 millions d'euros pour la Société et les filiales, en partie compensée par des baisses de 196 millions d'euros chez AllianceBernstein et de 69 millions d'euros chez AXA Liabilities Managers.

Les engagements de garanties reçus s'élèvent à 9.559 millions d'euros à fin 2009. Ils comprennent principalement des garanties liées aux prêts hypothécaires (8.261 millions d'euros) reçus de la part de la clientèle de l'entité vie, épargne, retraite (3.740 millions d'euros) et dommages en Suisse (809 millions d'euros), d'AXA Bank Europe (Belgique) (2.108 millions d'euros) et de l'entité vie, épargne, retraite en Belgique (1.452 millions d'euros).

L'augmentation de 4.584 millions d'euros des engagements de garantie reçus des entités vie, épargne, retraite et dommages en Suisse est reclassée sur la ligne des titres nantis et sûretés réelles reçus.

Les titres nantis et les sûretés réelles reçus s'élèvent à 25.145 millions d'euros à fin 2009, principalement constitués par :

- Des engagements hypothécaires reçus des clients d'AXA Bank Europe sur les crédits logements et autres crédits professionnels (14.737 millions d'euros) ;

- 3.746 millions d'euros reçus par AXA Bank Hongrie, se rapportant à des obligations émises par la Banque Nationale de Hongrie, ainsi que des sûretés réelles sur des biens immobiliers ;
- Des engagements assortis de sûretés réelles de 3.205 millions d'euros, principalement pour le segment vie, épargne, retraite en Allemagne (1.166 millions d'euros), pour AXA Bank Europe (728 millions d'euros) et le segment vie, épargne, retraite au Japon (572 millions d'euros) ;
- 1.764 millions d'euros aux États-Unis (segment vie, épargne, retraite), en cas de défaillance éventuelle des réassureurs, notamment pour les garanties Incapacité/Invalidité.

La diminution de 2.147 millions d'euros des titres nantis et sûretés réelles reçus est principalement due à la baisse de 2.103 millions d'euros sur le segment vie, épargne, retraite au Japon.

Les lettres de crédit reçues augmentent de 457 millions d'euros à 1.144 millions d'euros à fin 2009, principalement dû

au segment vie, épargne, retraite aux États-Unis (710 millions d'euros).

Les autres engagements reçus s'élevaient à 2.720 millions d'euros à fin 2009 et se composent de :

- 1.115 millions d'euros d'engagements reçus par le segment vie, épargne, retraite en France, principalement liés à des fonds immobiliers ;
- 694 millions d'euros d'engagements reçus par AXA SA dans le cadre d'une garantie de prêt sur un contrat de prêt de 1 milliard de dollars américains ;
- 600 millions d'euros d'engagements reçus par AXA Bank Europe liés aux opérations de change et de « marché monétaire ».

La hausse de 504 millions d'euros des autres engagements reçus inclut principalement 444 millions d'euros d'augmentation des engagements reçus par AXA Bank Europe.

28.2. ENGAGEMENTS DONNÉS

	31 décembre 2009					31 décembre 2008	31 décembre 2007
	À moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total	Total	Total
<i>(En millions d'euros)</i>							
Engagements de financement	1.535	704	9	40	2.289	1.841	3.151
Vis-à-vis des établissements de crédit	22	15	-	10	47	190	934
Vis-à-vis de la clientèle	1.513	689	9	30	2.242	1.652	2.217
Engagements de garanties	1.443	638	1.323	390	3.795	4.759	5.353
Vis-à-vis des établissements de crédit ^(a)	1.203	629	1.316	271	3.420	3.482	3.384
Vis-à-vis de la clientèle	240	9	7	119	375	1.278	1.969
Autres engagements	11.816	3.932	1.260	8.453	25.461	26.823	25.233
Titres nantis/Sûretés réelles	9.242	152	171	1.041	10.606	12.854	14.601
Lettres de crédit	44	25	20	267	357	542	576
Autres engagements ^(a)	2.530	3.754	1.068	7.145	14.498	13.427	10.056
TOTAL	14.795	5.274	2.592	8.884	31.545	33.424	33.737

(a) Concernant la garantie fournie par AXA SA en 2008 pour les dépôts bancaires d'AXA Bank Europe, 1.113 millions d'euros ont été reclassés des « Engagements de garanties » vers « Autres engagements ».

Les engagements donnés s'élevaient à 31.545 millions d'euros à fin 2009, en baisse de 1.879 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent s'expliquant par une baisse des titres nantis et les sûretés réelles donnés (2.248 millions d'euros).

Les engagements de financement donnés s'élevaient à 2.289 millions d'euros à fin 2009. Ils sont composés des engagements de financement vis-à-vis de la clientèle (2.242 millions d'euros), correspondant principalement à 889 millions d'euros d'AXA Bank Europe dans le cadre de ses activités de banque de détail et à AXA Banque pour des lignes de crédit et autorisations de découverts accordés à des clients (735 millions d'euros).

Les engagements de financement donnés ont augmenté de 447 millions d'euros, dont 359 millions d'euros chez AXA Bank Europe, provenant de la réduction des lignes de crédit et autorisations de découverts accordées aux clients et 230 millions d'euros sur le segment vie, épargne, retraite en Allemagne.

Les engagements de garanties donnés s'élevaient à 3.795 millions d'euros à fin 2009 et se composent :

- D'engagements de garantie donnés aux établissements de crédit (3.420 millions d'euros) comprenant essentiellement 2.801 millions d'euros de garanties données par AXA SA, dont 258 millions d'euros relatifs à des contrats informatiques ;
- D'engagements de garantie vis-à-vis des clients (375 millions d'euros) comprenant 165 millions d'euros accordés par AXA Banque principalement en garanties fournies par des fonds d'investissement.

Les engagements de garantie donnés diminuent de 964 millions d'euros, faisant principalement suite à la baisse des garanties données par AXA Banque (- 792 millions d'euros) sur des produits structurés.

Les titres nantis et les sûretés réelles donnés représentent 10.606 millions d'euros à fin 2009 et comprennent principalement :

- 4.737 millions d'euros au titre de l'activité vie, épargne, retraite au Japon, dont des titres donnés en garantie des dépôts de trésorerie reçus dans le cadre des opérations de prêts de titres (3.973 millions d'euros), des titres donnés en garanties (626 millions d'euros), et des titres nantis dans le cadre d'opérations de dérivés (93 millions d'euros). Des engagements ont également été reçus sur ces produits ;
- Des titres en gage pour compte propre donnés par AXA Bank Europe aux institutions financières dans le cadre d'opérations de prêts de titres pour 2.794 millions d'euros et d'opérations de dérivés pour 771 millions d'euros.

Au total, les titres nantis et les sûretés réelles donnés ont diminué de 2.248 millions d'euros en 2009, dont 2.008 millions d'euros de baisse au Japon, principalement sur les titres donnés en nantissement dans le cadre d'opérations de prêts de titres.

Les lettres de crédit données s'élèvent à 357 millions d'euros au 31 décembre 2009. Elles concernent essentiellement les activités de réassurances en « *run-off* » (286 millions d'euros).

Les autres engagements donnés s'élèvent à 14.498 millions d'euros à fin 2009. Ils comprennent principalement :

- 5.238 millions d'euros dans le cadre des acquisitions futures dans les fonds de Private Equity donnés par le segment vie, épargne, retraite en France (1.446 millions d'euros), en Suisse (765 millions d'euros), au Japon (621 millions d'euros) et par le segment vie, épargne, retraite au Royaume-Uni (553 millions d'euros) ;
- Une garantie de 1.609 millions d'euros accordée par AXA SA dans le cadre d'un contrat groupe d'assurance ;
- 1.202 millions d'euros d'engagements accordés par le segment vie, épargne, retraite en Allemagne liés à un contrat de rachat de prêt ;
- 1.050 millions d'euros d'engagements envers des fonds immobiliers accordés par le segment vie, épargne, retraite en France ;
- 863 millions d'euros d'engagements accordés par AXA SA concernant des dépôts bancaires chez AXA Bank Europe ;
- 715 millions d'euros d'engagements accordés par le segment vie, épargne, retraite au Royaume-Uni vis-à-vis de tiers pour des contrats long-terme de services informatique et administratif ;
- 480 millions d'euros accordés par le segment vie, épargne, retraite en Allemagne vis-à-vis de « Protektor » et « Medicator », le fonds de garantie des assurances en cas de faillite des sociétés d'assurance ;
- 764 millions d'euros restant à amortir sur les dettes subordonnées d'AXA SA : AXA SA a émis des dettes subordonnées qui sont amorties sur la durée de vie de l'instrument en fonction du taux d'intérêt effectif de chaque emprunt.

Une augmentation de 1.071 millions d'euros des autres engagements en 2009 s'explique principalement par AXA SA (859 millions d'euros) à travers l'augmentation de la garantie sur un groupe de contrats (600 millions d'euros).

Transferts d'actifs aux fonds « with-profit » en Grande-Bretagne

Le plan de réorganisation financière d'AXA Sun Life qui a pris effet en 2001 (le « Plan ») détaille les conditions dans lesquelles les actifs de « l'Inherited Estate » attribués à AXA au moment de la réorganisation, sont susceptibles d'être transférés, sur une base temporaire ou permanente, aux fonds « with-profit » afin de satisfaire aux besoins en capital de ces fonds tels que déterminés dans le Plan. Dans le cas d'un transfert temporaire, les actifs et revenus associés restent attribués à AXA car ils seront restitués quand les tests définis de façon prudente par le Plan n'exigeront plus la présence de ces actifs dans les fonds « with-profit ».

S'il est peu probable que tout ou partie des actifs soient restitués dans un délai prévisible (délai tenant compte de la durée des polices d'assurance « with-profit » en portefeuille), alors tout ou partie du transfert doit être désigné comme permanent. Seul un transfert permanent aux fonds « with-profit » entraînerait une charge au compte de résultat. Au 31 décembre 2009, le montant maximum susceptible d'être transféré dans le cadre du Plan est plafonné à la valeur de marché des actifs excédentaires dans les fonds « Non-Profit », estimée à 750 millions de livres sterling (863 millions d'euros) (846 million de livres sterling au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, le montant de ce transfert aux fonds « with-profit » est nul. Selon les règles du Plan un test annuel (le « Test ») doit être effectué au moins une fois sur une période de 12 mois, dont le résultat peut nécessiter un transfert. La réalisation du Test à la date effective du 1^{er} janvier 2010 pourrait indiquer la nécessité d'un transfert mais dont la nature serait temporaire.

Protocoles d'accord

AXA a conclu deux protocoles d'accord respectivement avec BNP Paribas et Schneider. Ces protocoles sont décrits ci-dessous :

Protocole avec le Groupe BNP Paribas

Le Groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont signé le 15 décembre 2005, après autorisation du Conseil de Surveillance d'AXA du 29 juin 2005, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 12 septembre 2001.

Ce nouveau protocole prévoit, tout comme le précédent, le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes. Conformément à ce protocole, le Groupe AXA s'engage initialement à conserver au minimum 43.412.598 actions BNP Paribas et le Groupe BNP Paribas s'engage initialement à conserver au minimum 61.587.465 actions AXA. Ces chiffres seront ensuite ajustés pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type : augmentations de capital, attributions d'actions gratuites, division ou regroupement d'actions ou opérations similaires. En outre, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elle : en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de BNP Paribas par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par BNP Paribas dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe BNP Paribas bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par AXA dans BNP Paribas.

Conclu pour une période initiale de cinq ans à compter du 16 décembre 2005, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une première période de deux ans, puis pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 21 décembre 2005.

Protocole avec le Groupe Schneider

Le Groupe AXA, les Mutuelles AXA et le Groupe Schneider ont signé le 15 mai 2006, après autorisation du Conseil de Surveillance AXA du 21 décembre 2005, un protocole d'accord qui prévoit le maintien de participations minimales réciproques. Conformément à ce protocole, le Groupe AXA s'engage à conserver au minimum 2.583.300 actions Schneider et le Groupe Schneider s'engage à conserver au minimum 8.816.681 actions AXA. Le nombre d'actions sera ajusté, le cas échéant, pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type : augmentations de capital, attributions d'actions gratuites, division ou regroupement d'actions ou opérations similaires. En outre, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elle : en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de Schneider par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par Schneider dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe Schneider bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par AXA dans Schneider.

Le protocole a été conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2006.

Engagements vis-à-vis de certains employés

En complément des engagements sociaux, plusieurs filiales d'AXA ont l'obligation d'indemniser leurs employés contre certains risques et pertes que ceux-ci pourraient éventuellement supporter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ces activités comprennent notamment les fonctions exercées par les directeurs, autres cadres supérieurs, agents, commandités. Il peut aussi s'agir d'une personne agissant pour le compte (i) d'une autre compagnie du Groupe AXA dont elle n'est pas employée,

ou (ii) d'une société ne faisant pas partie du Groupe AXA mais au sein de laquelle cette personne intervient à la demande, ou pour le bénéfice du Groupe (par exemple joint-ventures, partenariats, fonds ou sociétés *ad hoc* d'investissement). Le montant potentiel des indemnités liées aux engagements couverts par ces obligations ne peut être évalué de façon certaine.

Soutien apporté sans obligation contractuelle

En 2009, le Groupe n'a fourni aucun soutien financier significatif aux entités non consolidées sans en avoir l'obligation contractuelle.

28.3. AUTRES ÉLÉMENTS : RESTRICTION AU TRANSFERT DE DIVIDENDES DES FILIALES À L'INVESTISSEUR

La distribution de dividendes par certaines des filiales du Groupe, principalement des sociétés d'assurance, est soumise à des limites spécifiques. Dans la plupart des cas, les montants distribuables par les filiales d'assurance d'AXA sont limités aux résultats et reports à nouveau calculés selon les normes comptables applicables dans les comptes sociaux. Des contraintes complémentaires peuvent en outre être mises en place par les organismes locaux de supervision du secteur de l'assurance. Dans certains cas, les montants distribuables sont aussi déterminés en fonction des résultats de tests de solvabilité ou de l'accord d'un actuaire indépendant, ou de dispositions spécifiques inscrites dans les statuts des sociétés.

Conformément aux directives de l'Union européenne, les sociétés dont le siège est situé dans l'un des pays de l'Union européenne sont tenues de respecter des marges de solvabilité minimales. La marge de solvabilité requise est principalement constituée par le capital, les réserves de la Société, les plus-values latentes nettes sur valeurs mobilières et immobilières, telles qu'elles apparaissent dans l'état des placements en France ou sous réserve de l'accord des autorités de contrôle dans certains pays. Les filiales d'assurance d'AXA situées en dehors de l'Union européenne sont également soumises à des contraintes de solvabilité définies par les régulateurs locaux. Au 31 décembre 2009, les filiales d'AXA respectent leurs exigences réglementaires de solvabilité.

D'autre part, les couvertures de devises mises en place par AXA pour couvrir le risque de change peuvent fortement influencer les résultats statutaires de la Société (comptes sociaux) et les montants distribuables aux actionnaires, dans la mesure où les pertes de change latentes relatives à ces instruments dérivés sont enregistrées au compte de résultat de la Société.

Note 29 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

29.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT :

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, représenté par MM. Pierre Coll et Éric Dupont, dont le premier mandat a commencé à courir le 28 février 1989. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

APPARTENANCE À UN ORGANISME PROFESSIONNEL :

PricewaterhouseCoopers Audit est enregistré comme Commissaire aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

MAZARS :

61, rue Henri Régnauld – 92400 Courbevoie, représenté par MM. Philippe Castagnac et Jean-Claude Pauly, dont le premier mandat a commencé à courir à partir du 8 juin 1994. Le mandat

en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

APPARTENANCE À UN ORGANISME PROFESSIONNEL :

Mazars est enregistré comme Commissaire aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Suppléants

M. Patrick Frotié : 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, dont le premier mandat a commencé à courir le 17 mai 1995. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

M. Jean Louis Simon : 61, rue Henri Régnauld – 92400 Courbevoie, dont le premier mandat a commencé à courir le 21 avril 2004. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

29.2. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

En application de l'article 222-8 du Règlement Général de l'AMF, le tableau suivant présente le montant des honoraires versés par AXA à chacun des contrôleurs légaux des comptes du Groupe,

en distinguant les honoraires correspondants, d'une part, à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci, et d'autre part, aux autres prestations.

	PricewaterhouseCoopers						Mazars					
	Montant (HT)			%	%	%	Montant (HT)			%	%	%
(en milliers d'euros)	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	38.409	41.277	43.951	82%	82%	82%	8.234	8.202	7.160	97%	96%	91%
Émetteur (AXA SA)	3.643	3.419	3.214	8%	7%	6%	600	600	571	7%	7%	7%
Filiales intégrées globalement	34.766	37.858	40.737	74%	75%	76%	7.634	7.602	6.589	90%	89%	84%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes	4.069	4.486	4.687	9%	9%	9%	238	247	296	3%	3%	4%
Émetteur (AXA SA)	160	209	326	0%	0%	1%				0%	0%	0%
Filiales intégrées globalement	3.909	4.277	4.361	8%	8%	8%	238	247	296	3%	3%	4%
Sous-total	42.478	45.763	48.638	91%	90%	91%	8.473	8.449	7.455	100%	98%	95%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal et social	4.023	4.405	4.796	9%	9%	9%		84	52	0%	1%	1%
Autres ^(a)	395	413	291	1%	1%	1%		50	330	0%	1%	4%
Sous-total	4.418	4.818	5.087	9%	10%	9%		134	382	0%	2%	5%
TOTAL	46.896	50.581	53.725	100%	100%	100%	8.473	8.584	7.837	100%	100%	100%
Audit statutaire des fonds d'investissement et des sociétés non consolidées	10.391	10.439	10.589				1.264	1.354	1.297			
TOTAL	57.287	61.020	64.314				9.737	9.937	9.134			

(a) Inclut le conseil en technologie, systèmes IT et autres services internes.

Note 30 Contentieux

30.1. CONTENTIEUX IMPLIQUANT DIRECTEMENT AXA SA

Dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, AXA SA est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives (*class actions*) ou de procédures individuelles), enquêtes et autres actions dont notamment le litige suivant :

En 2007, AXA SA a procédé à une offre de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires de deux filiales allemandes, AXA Konzern AG (« AKAG ») et Kölnische Verwaltungs-AG für Versicherungswerte (« KVAG »). Après la date d'effet de ces procédures obligatoires, en juillet 2007, certains actionnaires d'AKAG et de KVAG ont introduit une action en justice au motif que le prix offert par AXA SA n'était pas suffisant. Le Management d'AXA estime que ces prétentions sont sans fondement et entend fermement les contester. Il estime également que ces procédures sont susceptibles de se poursuivre encore plusieurs années avant d'être définitivement tranchées en raison des particularités, notamment procédurales, du contentieux devant les juridictions allemandes.

30.2. CONTENTIEUX IMPLIQUANT LES FILIALES D'AXA

En outre, certaines filiales d'AXA sont impliquées dans des procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives ou de procédures individuelles), enquêtes et autres actions dans les différents pays où elles exercent leurs activités, dont notamment les litiges suivants :

30.2.1. Contentieux aux États-Unis

Aux États-Unis, les filiales d'AXA sont impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, enquêtes et autres actions dans les différents états dans lesquels elles exercent leurs activités. Vous trouverez une description détaillée des contentieux concernant AXA Financial, Inc. et ses filiales (dont notamment AXA Equitable Life Insurance Company et AllianceBernstein) dans les rapports annuels sous forme 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 respectivement, pour AXA Financial, Inc. (dossier SEC n° 1-11166), pour AXA Equitable Life Insurance Company (dossier SEC n° 0-25280) et pour AllianceBernstein (dossier SEC n° 001-09818) déposés auprès de la SEC (ensemble dénommés les « Rapports SEC des filiales »). Les Rapports SEC des filiales ne sont pas inclus dans le présent Rapport Annuel mais sont mis à la disposition du public. Le Management d'AXA encourage vivement les lecteurs du rapport à les consulter pour une description complète des différents contentieux et affaires y afférent dans lesquels les filiales seraient impliquées. Des exemplaires des Rapports SEC des filiales peuvent être obtenus via le système EDGAR de la SEC (www.sec.gov).

Parmi les affaires détaillées dans les Rapports SEC des filiales, sont inclus les litiges décrits ci-après :

CONTENTIEUX CONCERNANT AXA FINANCIAL ET AXA EQUITABLE

Un certain nombre d'actions en justice ont été intentées contre des assureurs aux États-Unis, concernant, entre autres, les pratiques en matière de vente de produits d'assurance, les réclamations liées aux comportements des agents ou à des déclarations inexactes de ces derniers, les réclamations relatives à l'insuffisance du contrôle de leurs agents, ou encore les rémunérations des intermédiaires. Certaines de ces actions ont abouti à des décisions de justice condamnant les assureurs à des sommes significatives (en ce compris des montants importants de dommages-intérêts punitifs) ou à des accords sur le versement de sommes élevées. Dans certains états américains, les jurys ont un important pouvoir d'appréciation dans la détermination du montant des dommages-intérêts punitifs.

AXA Equitable et certaines de ses filiales sont impliquées, au même titre que de nombreux assureurs vie et santé aux États-Unis, dans des contentieux similaires et autres affaires, parmi lesquels :

- AXA Equitable et/ou AXA Advisors LLC font actuellement l'objet de quatre actions collectives introduites par des salariés entre juillet 2006 et septembre 2007 devant un tribunal fédéral. Les salariés ont introduit plusieurs instances sur le fondement de la violation de l'obligation de paiement des salaires minimum et des heures supplémentaires telle qu'imposée par la réglementation applicable aux conditions de travail (*Fair Labor Standards Act* et ses équivalents dans les différents états américains). Ils demandent des dommages-intérêts compensatoires, la restitution de tous les salaires indûment retenus ou déduits, des dommages-intérêts punitifs, des pénalités et la condamnation aux dépens (frais d'avocat). En septembre 2007, les parties ont décidé la jonction des quatre instances en cours, à savoir *Meola v. AXA Advisors and AXA Equitable* ; *Lennon v. AXA Advisors, et al.* ; *Bolea v. AXA Advisors, LLC and AXA Equitable, et al.* ; et *Dhruv v. AXA Advisors, LLC, et al.*, devant le district nord de Californie. En février 2009, les parties ont déposé une requête visant à obtenir une approbation préliminaire d'un projet d'accord amiable devant le tribunal. En mai 2009, le tribunal a approuvé le projet d'accord amiable à titre préliminaire qui a ensuite été transmis au représentant des parties à l'action collective. En juin 2009, une information a été envoyée aux parties à l'action collective. En septembre 2009, le tribunal a homologué l'accord amiable. Une action collective putative, *Eagan, et al. v. AXA Equitable Life Insurance Company*, a été introduite devant le tribunal du district central de Californie en décembre 2006, à l'encontre d'AXA Equitable en tant que gestionnaire et fidéicommissaire d'un programme de couverture santé pour retraités, établi dans le cadre de la loi ERISA. L'instance a été introduite par deux bénéficiaires du programme au nom, d'une part, de tous les salariés, anciens et actuels, de la Société et, d'autre part, des agents ayant bénéficié des prestations de remboursement des frais médicaux par AXA Equitable postérieurement au 1^{er} janvier 2004, ou de toutes les personnes qui ont bénéficié de ces prestations en 2006 ou postérieurement, à l'exclusion de certains agents retraités. Les plaignants invoquent quatre moyens : (a) l'adoption par AXA Equitable en 1993 d'une version révisée de son programme de couverture santé pour retraités (le « Programme de 1993 ») qui n'était pas autorisée et ne pouvait s'appliquer, (b) AXA Equitable a violé le

programme de couverture santé pour retraités en imposant les termes du Programme de 1993 aux plaignants et à d'autres retraités, (c) dans l'hypothèse où le Programme de 1993 aurait effectivement pu s'appliquer, AXA Equitable a violé les termes du programme de couverture santé pour les retraités en faisant supporter aux plaignants et à d'autres retraités des frais de santé et une couverture contraires au Programme de 1993, et enfin, (d) AXA Equitable a trompé les plaignants et les retraités en faisant des déclarations inexactes et en omettant de leur communiquer des informations. Les plaignants demandent, à titre de réparation, des dommages-intérêts compensatoires, le remboursement des montants indûment versés et requièrent une injonction délivrée par le tribunal contraignant AXA Equitable à respecter les termes du programme applicable. En outre, ils réclament le versement d'intérêts ainsi que la condamnation aux dépens (frais d'avocat). En mars 2007, AXA Equitable a conclu au rejet des demandes par le tribunal. En juillet 2007, les plaignants ont (i) redéfini le périmètre de leur action qui englobe maintenant toutes les personnes retraitées d'AXA equitable, les agents indépendants employés par AXA Equitable qui ont bénéficié de prestations de remboursement de frais médicaux à compter du 1^{er} décembre 2000 à l'exclusion de certains agents retraités et (ii) renoncé à leur action selon laquelle AXA equitable aurait trompé les plaignants et à certaines actions fondées sur le coût des frais de santé. Depuis 2007, le litige est en cours tant sur les aspects procéduraux que ceux tenant au fond du litige et notamment à la qualification d'action collective de certaines des plaintes déposées par les demandeurs. Une date d'audience a été fixée en juin 2010.

CONTENTIEUX CONCERNANT ALLIANCEBERNSTEIN

Le 18 décembre 2003, AllianceBernstein a conclu un règlement amiable avec la SEC et les services du procureur (*Attorney General*) de l'État de New York concernant l'enquête sur des transactions portant sur des parts de certains fonds communs de placement gérés par AllianceBernstein. Dans le cadre de ce règlement amiable, AllianceBernstein a mis en place un fonds de restitution (désigné ci-après le « Fonds de Restitution ») de 250 millions de dollars US afin de dédommager les détenteurs de parts du fonds commun de placement au titre des préjudices subis du fait du *market timing*. En 2008, un expert indépendant, appelé par AllianceBernstein afin d'élaborer un programme de distribution du Fonds de Restitution, a confirmé que le Fonds de Restitution était suffisant pour assurer le dédommagement des détenteurs de parts du fonds au titre des préjudices subis en raison du *market timing*. Le 15 mai 2008, la SEC a émis un avis favorable sur le programme de distribution proposé par l'expert indépendant. L'expert indépendant a commencé les versements en février 2009. Les versements devraient être terminés en 2010.

Outre les litiges exposés ci-dessus, AXA Financial, AXA Equitable et AllianceBernstein, ainsi que certaines autres filiales américaines d'AXA, sont impliqués dans d'autres types de procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives ou de procédures individuelles), et font l'objet d'enquêtes ou d'instances, concernant, entre autres, la détention et/ou la gestion de biens immobiliers, la gestion d'actifs, des rapprochements de sociétés, des litiges sur les prestations salariales, des discriminations au travail, ainsi que d'autres sujets. Pour plus d'informations sur ces questions, vous pouvez vous reporter aux Rapports SEC des filiales.

30.2.2. Autres litiges impliquant des filiales

En outre, AXA et certaines de ses filiales sont impliquées dans différentes actions et procédures contre les autorités fiscales de différents pays. Ces litiges sont relatifs, aux opérations de fusion-

acquisition réalisées par le Groupe, à ses activités ordinaires et à tout autre sujet.

Ces dernières années, un certain nombre de pays, parmi lesquels la France et la Belgique, ont adopté des lois en faveur de la responsabilité pénale des personnes morales. Les critères permettant de rechercher la responsabilité pénale des personnes morales, de leurs dirigeants ou salariés ne sont pas clairement définis. En conséquence, les magistrats ont une large marge d'appréciation dans ce domaine. Dans les dernières années, le nombre de plaintes pénales déposées contre des entités du Groupe AXA n'a cessé d'augmenter. Certaines entités ont même été l'objet de poursuites ou de mises en examen en France ou en Belgique. Bien que la mise en examen d'une entité du Groupe ne présente pas en soi de risque financier important, elle peut avoir des conséquences très graves pour un Groupe régulé comme AXA et ce tant d'un point de vue réputationnel que réglementaire. En effet, la reconnaissance de la responsabilité pénale d'une entité du Groupe AXA peut avoir des conséquences négatives pour les autres entités du Groupe ayant une activité régulée pouvant aller jusqu'à la perte de leur agrément dans certains pays pour délivrer certains services financiers tels que la gestion d'actifs et la distribution de produits bancaires ou d'assurance.

AXA et ses filiales sont par ailleurs impliquées dans de nombreuses actions et procédures dans le cadre de leur activité courante, notamment à raison des activités d'assurance du Groupe et des litiges autour de l'activité de gestion d'actifs du Groupe.

Outre le risque contentieux tel que décrit ci-dessus, AXA et ses filiales sont soumises à une réglementation et à un contrôle stricts dans les divers pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. Dans ce contexte, AXA et ses filiales sont susceptibles de faire l'objet de contrôles, d'enquêtes, d'injonctions, de procédures d'exécution et d'autres mesures prises par les autorités responsables de la régulation et de l'exécution des lois (contentieux civil et/ou pénal). Par ailleurs, des modifications légales ou réglementaires pourraient affecter, directement et de façon significative, leurs activités et leur résultat opérationnel. Pour de plus amples informations sur ces questions ainsi que sur les autres risques et responsabilités afférentes affectant le Groupe et ses activités, vous pouvez vous reporter à la Section « Autres facteurs susceptibles d'affecter les activités d'AXA » dans la Partie 1 du présent Rapport Annuel, à la Section « Facteurs de risque » dans la Partie 3 du présent Rapport Annuel et à la Note 28 des États Financiers Consolidés du Groupe dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel.

Certains des contentieux décrits ci-dessus sont le fait de diverses catégories de plaignants. Certains de ces plaignants réclament des montants, importants ou indéterminés, à titre de réparation, parmi lesquels figurent des dommages-intérêts punitifs (« *punitive damages* »). Dans certains États, la détermination du montant de ce type de dommages-intérêts relève du pouvoir discrétionnaire des jurys.

Bien que nous ne puissions pas prévoir avec certitude l'issue de ces différents litiges, et ce dans la mesure où la plupart de ces actions ne furent intentées que relativement récemment, le Management d'AXA estime que les affaires décrites ci-dessus ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la situation financière du Groupe, dans son ensemble. Sur ce dernier point cependant, la nature des actions en justice intentées, des enquêtes et la fréquence des jugements accordant d'importants dommages-intérêts dans certains pays (notamment aux États-Unis) n'ayant que peu ou pas de lien avec les préjudices réellement subis, rendent difficile pour AXA l'estimation du montant dû au titre des condamnations éventuelles et leur effet potentiel sur les résultats opérationnels consolidés d'AXA.

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

Le 15 janvier 2010, AXA a annoncé l'acquisition d'**Omniasig Life**. Cette opération, qui permet à AXA d'entrer sur le marché roumain de l'assurance vie, s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à accélérer le développement de ses activités dans les marchés émergents, notamment ceux d'Europe Centrale et de l'Est. Créée en 1997, Omniasig Life s'est spécialisée dans la vente de produits de prévoyance, pour un volume de primes de 12 millions d'euros en 2008, à travers son réseau de 1.400 agents. Omniasig Life se classe au 10^e rang sur le marché de l'assurance vie roumain et détient 2,55 % de parts de marché. Cette transaction est soumise à l'obtention de l'autorisation réglementaire locale et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2010.

Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au *New York Stock Exchange* (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la *Securities and Exchange Commission* (SEC). AXA a déposé un formulaire *Form 25* auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription *Form 15* auprès de la

SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt. AXA a l'intention de maintenir son programme d'ADR américain comme programme de niveau 1 (*Level one*) qui permettra aux actuels porteurs d'ADR AXA et aux autres investisseurs américains de continuer à détenir et échanger des ADR AXA sur le marché de gré à gré. Le Groupe a l'intention de conserver la discipline du reporting financier à travers un programme annuel permettant de tester l'efficacité du contrôle interne.

Le 10 février 2010, AXA et Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS) ont annoncé l'extension de leur accord de bancassurance en Italie aux 1.000 agences de Banca Antonveneta, qui a été rachetée par BMPS, pour un montant de 240 millions d'euros versé par AXA. La joint-venture AXA MPS porte ainsi son réseau de 2.000 agences actuellement à 3.000 au total, avec 1,6 million de clients potentiels supplémentaires.

L'impact pour AXA de la tempête Xynthia, qui a traversé l'Europe au début de l'année 2010, est estimé entre 0,2 et 0,3 milliard d'euros avant impôts, les principaux impacts étant recensés en France, Allemagne, Belgique et Espagne.

4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires
AXA SA
25, Avenue Maignon
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société AXA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

La dégradation de l'environnement économique et la poursuite des effets de la crise financière continuent d'impacter significativement les entreprises, et notamment leur activité. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Votre Société détaille dans ses notes 1.7.2, 4.3 et 9.9 de l'annexe aux comptes consolidés les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers. Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des actifs financiers, ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, les valeurs acquises de portefeuille et les participations aux bénéfices différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées respectivement dans les notes 1.13, 1.6.4 et 1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 1.6.1 et dans la note 5.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe. Nous avons également examiné les éléments réunis par le Groupe pour justifier les autres hypothèses retenues ainsi que les tests de sensibilité réalisés.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 1.16.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions.
- Les dérivés et les activités de couverture sont comptabilisés conformément aux modalités relatées dans la note 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que les opérations relevant du régime de comptabilité de couverture au sens des normes font l'objet d'une documentation justifiant notamment la relation de couverture, son efficacité ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

5

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

5.1 STATUTS	408
Statuts	408
Objet social	408
Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	408
5.2 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL	410
Évolution du capital	410
Modifications du capital social	411
Dividendes	412
Forme, détention et transfert de titres	412
Informations relatives aux franchissements de seuils	413
Droits de vote	414
Droits en cas de liquidation	414
Assemblées des actionnaires	414
Modification des droits des actionnaires	415
Dispositions anti-OPA	415
Obligations convertibles/échangeables	415

5.1 STATUTS

Vous trouverez ci-après un résumé de certaines dispositions importantes de la législation française en vigueur et de nos statuts. Vous pouvez vous procurer une copie de nos statuts auprès du Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris.

Statuts

AXA est une société holding de droit français constituée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Directoire et Conseil de Surveillance.

Son siège social se situe 25, avenue Matignon, 75008 Paris, France. La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920.

Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, l'objet social d'AXA consiste principalement en :

- la prise de participations sous toutes leurs formes dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, en ce compris des sociétés ou entreprises d'assurance ;
- l'acquisition, la gestion et la réalisation de tous titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés, ainsi que de tous biens meubles ou immeubles ou de tous droits, titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés, se rapportant à ces biens ; et
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement, à ce qui précède.

Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ⁽¹⁾

En plus des dispositions de la législation française, un certain nombre de dispositions particulières concernant les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire figurent dans les statuts d'AXA ou dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, dont les suivantes :

entre les membres du Conseil de Surveillance sur décision de ce dernier. Le Conseil de Surveillance peut également autoriser qu'il soit alloué des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres du Conseil conformément aux dispositions du droit français des sociétés. Par ailleurs, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance peuvent, en plus des jetons de présence, recevoir une rémunération dont le montant sera fixé par le Conseil de Surveillance. Comme pour toutes les autres décisions prises par le Conseil de Surveillance, les décisions concernant l'attribution d'une telle rémunération ne peuvent être adoptées que par un vote à la majorité et sous réserve que la moitié au moins de ses membres soient présents. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise, Rémunération des dirigeants, principaux actionnaires et informations liées » du présent Rapport Annuel.

RÉMUNÉRATION

Sur proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, le Conseil de Surveillance approuve le montant et les conditions de rémunération de chacun des membres du Directoire. Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence dont le montant global est déterminé par les actionnaires en Assemblée Générale et réparti ensuite

(1) Le 7 octobre 2009, AXA a annoncé son intention de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 la transformation du mode de gouvernance du Groupe. Sous réserve de l'approbation de cette proposition par les actionnaires d'AXA, la structure duale actuelle composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire sera remplacée par une organisation à Conseil d'Administration.

RETRAITE

Tout membre du Directoire qui, au cours d'un exercice, atteint l'âge de soixante-cinq ans est réputé démissionnaire d'office à la fin de cet exercice. Toutefois, lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut, une ou plusieurs fois, le proroger dans ses fonctions pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent être maintenus en fonctions au-delà de l'âge de soixante-dix ans. Par exception, les membres du Conseil de Surveillance qui ont dépassé cette limite d'âge peuvent être désignés, ou renouvelés dans leurs fonctions, par les actionnaires mais seulement pour une période de deux ans, renouvelable une fois. En toute hypothèse, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil.

ACTIONNARIAT

L'article 10 A-2 des statuts d'AXA prévoit que chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir un minimum de 100 actions AXA pendant la durée de son mandat.

Ni la législation française, ni les statuts d'AXA n'exigent que les membres du Directoire soient actionnaires de la Société. Néanmoins, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a adopté des principes relatifs à la détention d'actions par les membres du Directoire. Ces principes prévoient que chaque membre du Directoire doit détenir, durant toute la durée de ses fonctions au Directoire, un nombre minimum d'actions AXA représentant en valeur un multiple de sa rémunération totale annuelle versée au cours de l'exercice précédent (salaire fixe augmenté de la rémunération variable) au titre de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe AXA : (i) le Président du Directoire doit ainsi détenir au moins l'équivalent de 3 fois sa rémunération totale annuelle, et (ii) les autres membres du Directoire doivent détenir au moins l'équivalent de 2 fois leur rémunération totale annuelle. Chaque membre du Directoire dispose d'un délai de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 ou de la date de sa première nomination au Directoire si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2007 pour se mettre en conformité avec cette obligation de détention minimale.

Pour toute information complémentaire concernant les pouvoirs respectifs du Directoire et du Conseil de Surveillance, vous pouvez vous reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise, Rémunération des dirigeants, principaux actionnaires et informations liées » du présent Rapport Annuel.

5.2 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital

Au 31 décembre 2009, le capital d'AXA se composait de 2.289.965.124 actions d'une valeur nominale unitaire de 2,29 euros, toutes entièrement souscrites et libérées, et portant jouissance au 1^{er} janvier 2009. Le tableau ci-dessous relate les principales évolutions du capital intervenues entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2009 :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Primes d'émissions ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions après opération	Montant du capital social après opération (en euros)
2007	Levées d'options de souscription d'actions	607.008	11.581.463	2.093.495.322	4.794.104.287
	Exercices de bons de souscription d'actions	12.371	164.220	2.093.507.693	4.794.132.617
	Conversions d'obligations	36.688	1.374.419	2.093.544.381	4.794.216.632
	Levées d'options de souscription d'actions	3.875.494	57.905.093	2.097.419.875	4.803.091.514
	Exercices de bons de souscription d'actions	29.340	366.052	2.097.449.215	4.803.158.702
	Conversions d'obligations	4	156	2.097.449.219	4.803.158.712
	Levées d'options de souscription d'actions	1.608.041	23.764.903	2.099.057.260	4.806.841.125
	Exercices de bons de souscription d'actions	578.880	5.081.670	2.099.636.140	4.808.166.761
	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2007)	22.088.600	501.196.189	2.121.724.740	4.858.749.655
	Réduction de capital par annulations d'actions	(63.103.647)	(1.754.535.072)	2.058.621.093	4.714.242.303
	Levées d'options de souscription d'actions	2.118.017	32.372.471	2.060.739.110	4.719.092.562
	Exercices de bons de souscription d'actions	13.718	250.991	2.060.752.828	4.719.123.976
	Conversions d'obligations	664	24.959	2.060.753.492	4.719.125.497
	2008	Levées d'options de souscription d'actions	2.697.087	51.485.070	2.063.450.579
Exercices de bons de souscription d'actions		4.748	83.421	2.063.455.327	4.725.312.699
Conversions d'obligations		208	7.799	2.063.455.535	4.725.313.175
Levées d'options de souscription d'actions		351.108	4.334.094	2.063.806.643	4.726.117.212
Exercices de bons de souscription d'actions		568.615	7.455.742	2.064.375.258	4.727.419.341
Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2008)		24.735.608	403.190.812	2.089.110.866	4.784.063.883
2009	Levées d'options de souscription d'actions	47.303	399.237	2.089.158.169	4.784.172.207
	Levées d'options de souscription d'actions	16.937	142.948	2.089.175.106	4.784.210.993
	Levées d'options de souscription d'actions	174.037	1.556.005	2.089.349.143	4.784.609.537
	Levées d'options de souscription d'actions	32.782	276.680	2.089.381.925	4.784.684.608
	Conversions d'obligations	101.617	3.678.393	2.089.483.542	4.784.917.311
	Réduction de capital par annulations d'actions	(101.617)	(4.928.205)	2.089.381.925	4.784.684.608
	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	174.123.628	1.642.341.991	2.263.505.553	5.183.427.716
	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2009)	26.390.246	332.756.023	2.289.895.799	5.243.861.380
Conversions d'obligations	45	1.552	2.289.895.844	5.243.861.483	
31/12/2009	Levées d'options de souscription d'actions	69.280	566.710	2.289.965.124	5.244.020.134

Modifications du capital social

AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux statuts d'AXA ainsi qu'à la législation française et sous réserve des exceptions décrites ci-après, le capital social d'AXA ne peut être augmenté qu'avec l'accord des deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les augmentations du capital social d'AXA peuvent donner lieu à la création d'actions nouvelles pouvant être émises à l'occasion :

- D'apports en numéraire ;
- De remboursements de créances détenues sur AXA ;
- D'apports en nature à AXA ;
- D'une incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- D'une conversion, d'un échange ou du remboursement de titres convertibles, échangeables ou d'autres titres donnant accès à des actions ordinaires AXA ;
- De l'exercice de bons de souscription d'actions, de stock-options ou d'autres titres similaires donnant droit de souscrire des actions ordinaires AXA ; ou
- Du paiement de dividendes en actions.

Une augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes requiert une majorité simple des votes exprimés en Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Dans le cas d'une augmentation de capital résultant du versement d'un dividende en actions (au lieu d'un dividende payé en numéraire), les règles de majorité et de quorum propres aux Assemblées Générales Ordinaires d'actionnaires s'appliquent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut déléguer au Directoire sa compétence pour décider ou réaliser une augmentation du capital social. Le Directoire peut ensuite lui-même subdéléguer cette compétence à son Président.

RÉDUCTION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions du Code de commerce, le capital social d'AXA ne peut être réduit qu'avec l'accord des deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Générale Extraordinaire. Le nombre d'actions peut être réduit notamment si AXA échange ou rachète ses actions ordinaires en circulation puis les annule. En principe, les réductions de capital sont réalisées au *pro rata* parmi tous les actionnaires, sauf (i) dans le cas d'un programme de rachat d'actions ou d'une offre publique de rachat d'actions (OPRA) où une telle réduction se fait proportionnellement parmi les actionnaires ayant apporté leurs titres à l'offre ; et (ii) dans le cas où les actionnaires consentent à l'unanimité à une réduction non proportionnelle. AXA ne peut procéder au rachat de plus de 10 % de son capital social en

circulation dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée des actionnaires autorisant un programme de rachat. En outre, AXA ne peut pas annuler plus de 10 % de son capital sur une période de 24 mois et ne peut détenir, directement et/ou par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10 % de son capital.

Les actions autodétenues par AXA doivent être entièrement libérées et détenues par AXA sous la forme nominative, à l'exception des actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les actions autodétenues sont réputées être en circulation en vertu du droit français, mais ne donnent ni droit au dividende, ni le droit de vote en Assemblée d'actionnaires, ni de droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital.

PARTICIPATIONS CROISÉES ET DÉTENTION D' ACTIONS AXA PAR LES FILIALES D'AXA

À l'exception des actions d'autocontrôle qui peuvent être détenues par des filiales d'AXA mais qui ne confèrent pas le droit de vote, la législation française interdit à une société de détenir des actions AXA si cette dernière détient plus de 10 % du capital social de ladite société. La législation française interdit également à AXA de détenir une participation de plus de 10 % dans une société française détenant plus de 10 % du capital social d'AXA. Si une participation croisée enfreint cette règle, la société détenant le plus faible pourcentage d'actions de l'autre société a l'obligation de vendre ses titres. Jusqu'à leur vente, ces actions ne confèrent pas de droits de vote. Le fait de ne pas vendre les actions détenues en violation de ces dispositions constitue une infraction pénale au regard du droit français.

DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION

Conformément au droit français, les actionnaires disposent, proportionnellement au montant de leurs actions, d'un droit de préférence à la souscription d'actions ordinaires (et/ou des titres convertibles, échangeables ou toutes autres valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, à des titres de capital émis par la Société). Pendant toute la période de souscription relative à une offre particulière, les actionnaires ont la possibilité de céder leurs droits préférentiels de souscription à moins qu'ils n'y aient préalablement renoncé. Afin d'émettre de nouvelles actions sans droit préférentiel de souscription, en dehors des émissions déjà approuvées ou autorisées par les actionnaires d'AXA, la Société doit obtenir l'accord de ses actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et statuant à la majorité des deux tiers des droits de vote.

Dividendes

AXA peut distribuer des dividendes à ses actionnaires prélevés sur le bénéfice de chaque exercice (après déduction des amortissements et provisions), diminué des pertes antérieures, augmenté le cas échéant du report bénéficiaire et réduit de la dotation à la réserve légale comme indiqué ci-dessous.

Conformément aux dispositions du droit français, AXA est tenue d'allouer 5 % du bénéfice de chaque exercice, après diminution des pertes antérieures, à la réserve légale jusqu'à ce que le montant de cette réserve atteigne 10 % de la valeur nominale de son capital social. La réserve légale ne peut être distribuée qu'au moment de la liquidation d'AXA.

Sur proposition du Directoire d'AXA et sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA peut décider d'allouer tout ou partie des bénéfices distribuables aux réserves générales ou spéciales, de les reporter à nouveau ou de les allouer aux actionnaires sous la forme de dividendes. Si AXA a dégagé un bénéfice distribuable depuis la fin du dernier exercice, tel que mis en évidence dans un bilan intermédiaire certifié par ses Commissaires aux comptes, le Directoire, conformément au droit français, peut distribuer des

acomptes sur dividendes dans la limite du bénéfice distribuable, sans que l'accord préalable des actionnaires ne soit requis. Les statuts d'AXA imposent à la Société de répartir les dividendes entre ses actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital. Les dividendes sont généralement payés dans les quelques jours ouvrés suivant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décidant leur paiement. Le droit de percevoir le dividende est acquis aux détenteurs d'actions à la date du paiement.

Conformément aux statuts d'AXA, la date de versement des dividendes est décidée par le Directoire avec l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. AXA doit verser les dividendes dans un délai de neuf mois à compter de la fin de son exercice. Les dividendes se prescrivent dans un délai de cinq ans. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor Public.

Conformément aux statuts d'AXA, lors d'une Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires peuvent décider d'accorder à chaque actionnaire une option entre recevoir les dividendes en numéraire ou sous forme d'actions.

Forme, détention et transfert de titres

Conformément à la réglementation française, les actions AXA ne sont pas représentées par des certificats d'actions, mais uniquement par une inscription en compte (forme dématérialisée).

Les statuts d'AXA prévoient que les actions AXA peuvent être détenues sous forme nominative ou au porteur. Tout détenteur d'actions AXA peut choisir de les détenir soit sous forme nominative, auquel cas les actions seront inscrites en son nom sur un compte conservé par BNP Paribas Securities Services en tant que mandataire d'AXA, soit au porteur auquel cas les actions seront inscrites en compte chez un intermédiaire financier habilité, tel qu'un courtier français, une banque ou un autre établissement financier autorisé. Tout actionnaire peut, à ses frais, passer d'une forme de détention d'actions à l'autre. Dans ces deux hypothèses, Euroclear France (« Euroclear » dans le présent Rapport Annuel) sert d'intermédiaire. Cet organisme conserve des comptes titres de sociétés cotées en France et sert de système de dépôt central enregistrant les transferts d'actions et autres titres de sociétés cotées en France entre des intermédiaires financiers habilités.

Lorsque les actions d'AXA sont détenues au porteur par un non-résident français, Euroclear peut accepter d'émettre, sur demande d'AXA, un certificat représentatif d'actions utilisable uniquement hors de France. Dans ce cas, le nom du détenteur est supprimé des registres de l'intermédiaire financier habilité. La propriété des actions, matérialisée par le certificat représentatif, sera transmise au moment de la remise dudit certificat hors de France.

Les actions nominatives doivent être converties en actions au porteur avant d'être négociées sur Euronext Paris et, par conséquent, doivent être enregistrées sur un compte ouvert auprès d'un intermédiaire habilité. Un actionnaire peut initier un transfert en transmettant des instructions de vente à l'intermédiaire habilité concerné. Les actions détenues au porteur peuvent être transférées par ces intermédiaires financiers et négociées sans autre exigence. Une commission ou des droits sont généralement dus à l'intermédiaire concerné par la transaction, que celle-ci ait lieu en France ou à l'étranger. Aucun droit d'enregistrement n'est généralement dû en France à moins qu'un acte de transfert n'ait été signé en France.

Informations relatives aux franchissements de seuils

Le droit français prévoit que toute personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, agissant seule ou de concert, vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote d'AXA (y compris par la détention d'ADR/ADS), ou devenant inférieur aux seuils susmentionnés, doit en informer par écrit la Société ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF) au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil, en indiquant le nombre d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

En outre, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit conformément aux statuts d'AXA, et ce dès lors qu'elle acquiert des actions entraînant une participation directe ou indirecte d'au moins 0,5 % du capital social ou des droits de vote de la Société (y compris par la détention d'ADR/ADS), informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours à compter de la date d'inscription en compte des actions, ou dans le cas d'un détenteur d'ADR/ADS, dans un délai de cinq jours à compter de l'enregistrement desdits titres. La personne physique ou morale doit en outre, conformément aux dispositions susmentionnées, avertir la Société chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 0,5 % est franchi. Les actionnaires (y compris les détenteurs d'ADS/ADR) venant à détenir un nombre d'actions inférieur à l'un de ces seuils doit également en avertir la Société. En outre, et ce afin de permettre aux détenteurs d'actions de remplir leurs obligations déclaratives conformément aux dispositions de la loi française et des statuts d'AXA, la Société est tenue de publier chaque mois, le nombre d'actions composant son capital et le nombre des droits de vote correspondant, dans l'hypothèse où un changement serait intervenu au cours de ce même mois.

Le droit français impose des obligations déclaratives supplémentaires lorsqu'une personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 10 %, 15 %, 20 % ou de 25 % du capital de la Société ou de ses droits de vote. Dans une telle hypothèse, la personne est tenue de déclarer les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir. L'acquéreur doit alors préciser s'il envisage d'arrêter ses achats ou de les poursuivre, d'acquérir ou non le contrôle de la société concernée, de demander sa nomination ou de faire élire des candidats au Directoire ou au Conseil de Surveillance. La déclaration doit être adressée au plus tard avant la clôture des négociations du cinquième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil. Elle sera alors publiée par l'AMF. En cas de changement d'intention, l'acquéreur devra établir une nouvelle déclaration.

Afin de faciliter le respect des obligations déclaratives relatives aux franchissements de seuil, les détenteurs d'ADR/ADS peuvent remettre les informations relatives aux ADR/ADS dont ils sont titulaires à The Bank of New York Mellon, qui les transmettra, dès que possible, à AXA et à l'AMF.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, l'actionnaire (y compris le détenteur d'ADR/ADS) est privé des droits de vote attachés

aux actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée (ou sous jacentes à des ADR) tant que la situation n'est pas régularisée et ce jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Le non-respect des obligations d'information énoncées dans les statuts d'AXA entraînera les mêmes sanctions sous condition de l'inscription dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale concernée d'une demande expresse d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social.

En outre, l'actionnaire manquant à son obligation d'information est susceptible de voir tout ou partie des droits de vote attachés à l'ensemble de ses actions AXA, et non plus seulement à celles excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, suspendus pour une durée ne pouvant excéder 5 ans sur décision du Tribunal de commerce à la demande du Président du Directoire, d'un actionnaire d'AXA ou de l'AMF. Les actionnaires en infraction avec les différentes dispositions relatives aux obligations d'information s'exposent en outre à des sanctions pénales.

Selon la réglementation boursière en vigueur en France, et sous réserve des dérogations accordées par l'AMF, toute(s) personne(s) agissant seule(s) ou de concert, venant à détenir au moins un tiers du capital social ou des droits de vote de la Société, doit immédiatement en informer l'AMF et lancer une offre publique d'achat sur le solde du capital social en circulation. L'offre d'achat doit être étendue à tous les titres de capital émis par la Société et pouvant être convertis ou échangés en actions.

AXA peut, en vertu de la législation en vigueur, obtenir auprès d'Euroclear, à ses frais et à tout moment, le nom, la nationalité, l'adresse et le nombre d'actions de chaque détenteur d'actions et autres titres de capital liés au droit de vote durant les Assemblées Générales des actionnaires. Dans l'hypothèse où ces actionnaires ne seraient pas résidents français ou détiendraient ces catégories d'actions ou de titres de capital liés au droit de vote en Assemblée Générale, par le biais d'un intermédiaire financier, AXA pourra cependant obtenir ces informations, à ses frais, auprès des intermédiaires financiers concernés (par le biais d'Euroclear). Sous réserve de certaines exceptions légales, les personnes qui ne répondent pas positivement à la demande d'information de la Société sont privées, soit de l'exercice de leurs droits de vote attaché à ces actions ou aux autres titres de capital, soit du droit de percevoir les dividendes s'y rapportant jusqu'à ce qu'ils acceptent de se conformer à la demande de la Société.

Par ailleurs, dans de nombreuses juridictions où AXA détient des filiales d'assurance agréées, des dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'assurance peuvent exiger de toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à acquérir des actions ordinaires ou d'autres titres représentant un certain pourcentage des droits de vote, qu'elle notifie et/ou demande un accord préalable auprès du régulateur. Bien que ces pourcentages puissent varier, un accord préalable est généralement requis pour l'acquisition de 10 % des droits de vote et, dans certaines juridictions, pour l'acquisition de 5 % des droits de vote. La réglementation bancaire peut exiger des formalités similaires dans les juridictions où des filiales bancaires d'AXA exercent leurs activités.

Droits de vote

Chaque action AXA confère à son détenteur une voix lors des Assemblées Générales d'actionnaires de la Société sous réserve des dispositions décrites ci-dessous concernant les droits de vote doubles. En conséquence de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 26 mai 1977, toute action entièrement libérée et détenue sous forme nominative par la même personne pendant une durée minimale de deux exercices complets confère à son détenteur un droit de vote double au titre de cette action lors de toute Assemblée des actionnaires d'AXA, qu'il s'agisse d'une Assemblée Ordinaire ou Extraordinaire. Le droit de vote double s'éteindra automatiquement pour toute action qui a été convertie au porteur ou dont la propriété a été transférée. Tout transfert d'actions résultant, d'une fusion, d'une scission, d'une succession, d'un partage d'une communauté de

biens entre époux ou d'une donation à un conjoint ou un héritier n'affectera cependant pas les droits de vote doubles afférents à ces actions.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, les actions accordées gratuitement à tout actionnaire en raison de la détention par celui-ci d'actions conférant des droits de vote doubles seront également assorties de droits de vote doubles. Les droits de vote doubles peuvent être résiliés à tout moment sur décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires modifiant les statuts, sous réserve que cette décision soit confirmée par une majorité des deux tiers des détenteurs de droits de vote doubles votant séparément.

Droits en cas de liquidation

Si la société AXA est liquidée, les actifs restant après règlement des dettes, des frais de liquidation et de toutes les créances antérieures, seront utilisés en premier lieu pour rembourser les actionnaires d'AXA dans la limite du montant du solde de la liquidation et de la valeur nominale des actions détenues par

chaque actionnaire. Tout excédent sera réparti entre tous les actionnaires, sous réserve des droits résultant, le cas échéant, des différentes classes d'actions, en proportion de leurs droits dans le capital.

Assemblées des actionnaires

En vertu du droit français, avant toute Assemblée Générale Ordinaire et/ou Extraordinaire des actionnaires, un avis de réunion doit être publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) au moins 35 jours avant la date de l'Assemblée (ou 15 jours si la convocation, dans le cas où la Société serait exposée à une offre d'achat, porte sur l'approbation de mesures dont la mise en œuvre serait susceptible de provoquer l'échec de l'offre) et doit indiquer, notamment, l'ordre du jour et les projets de résolutions.

Au moins quinze jours (ou six jours si la convocation, dans le cas où la Société serait exposée à une offre d'achat, porte sur l'approbation de mesures dont la mise en œuvre serait susceptible de provoquer l'échec de cette offre) avant la date fixée pour l'Assemblée en première convocation et au moins six jours (ou quatre jours si la convocation, dans le cas où la Société serait exposée à une offre d'achat, porte sur l'approbation de mesures dont la mise en œuvre serait susceptible de provoquer l'échec de cette offre) sur seconde convocation, la Société enverra un avis de convocation contenant, entre autres, l'ordre du jour, le lieu, la date et d'autres informations relatives à l'Assemblée, par courrier à l'ensemble des actionnaires inscrits au nominatif qui détiennent des actions depuis plus d'un mois avant la date de cet avis de convocation et publiera cet avis de convocation dans un journal d'annonces légales et au BALO.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi française et les statuts d'AXA. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son

identité et de la propriété de ses titres. Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux opérations d'un dépositaire central, par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée en personne, être représentés par leur conjoint, tout autre actionnaire ou par le Président de l'Assemblée, ou tel que prévu par les statuts, et sous réserve de l'accord du Directoire, participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant aux actionnaires d'être identifiés conformément à la législation en vigueur. Par ailleurs, un détenteur d'actions au porteur qui n'est pas résident français peut être représenté lors des Assemblées d'actionnaires par un intermédiaire désigné.

Conformément à la réglementation applicable, les actionnaires peuvent également voter par correspondance sous format papier ou, sous réserve de l'approbation du Directoire publiée dans l'avis de réunion de l'Assemblée, voter par correspondance par voie électronique.

Modification des droits des actionnaires

En vertu du droit français, les actionnaires d'une société anonyme française ont généralement le pouvoir de modifier les statuts de celle-ci. Une telle modification requiert l'accord des deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Extraordinaire des actionnaires. Néanmoins, de telles Assemblées Extraordinaires des actionnaires ne peuvent décider

(i) d'accroître les engagements des actionnaires à l'égard de la Société ou d'un tiers ou (ii) de réduire les droits individuels acquis par chaque actionnaire (tels que les droits de vote, le droit aux bénéfices distribuables de la Société lorsqu'ils sont alloués sous la forme de dividendes, le droit de vendre ses actions et le droit d'agir en justice contre la Société).

Dispositions anti-OPA

Il n'existe pas en France de régime anti-OPA comparable à celui existant dans certains États des États-Unis. Néanmoins, un certain nombre de dispositions légales françaises, dont certaines dispositions de la directive européenne du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition, transposée en droit français en 2006, peuvent par leurs effets aller dans le même sens. Dans le cas d'AXA, les dispositions concernées incluent, entre autres, la capacité de la Société à procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions légales et l'existence d'actions AXA assorties de droits de vote doubles.

La loi française requiert l'approbation des fusions et de certaines autres opérations de restructuration par les deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet. Elle requiert également le vote favorable sur la fusion des actionnaires de la société absorbante réunis en Assemblée Générale Extraordinaire. Cependant, une Assemblée Générale des actionnaires de la société absorbée n'est pas obligatoire dans le cas d'une fusion-absorption par une société mère d'une filiale à 100 %.

Obligations convertibles/échangeables

Pour toute information concernant les obligations convertibles/échangeables et autres titres de créance émis par la Société, vous pouvez vous reporter à la Note 13 « Capitaux propres,

intérêts minoritaires et autres fonds propres » des états financiers consolidés inclus dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

A

ANNEXES

ANNEXE I	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	418
ANNEXE II	AUTRES INFORMATIONS LÉGALES	430
ANNEXE III	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	434
ANNEXE IV	AUTORISATIONS FINANCIÈRES	435
ANNEXE V	COMPTES SOCIAUX	437
ANNEXE VI	EMBEDDED VALUE GROUPE	462
ANNEXE VII	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 29 AVRIL 2010	467
ANNEXE VIII	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	533
ANNEXE IX	RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE TABLE DE CONCORDANCE	545
ANNEXE X	RÈGLEMENT EUROPÉEN DU 29 AVRIL 2004 TABLE DE CONCORDANCE	546
ANNEXE XI	RAPPORT FINANCIER ANNUEL TABLE DE CONCORDANCE	548

ANNEXE I

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le présent rapport rend compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance (Partie 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (Partie 2). Ce rapport présente également les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer

les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (Partie 3). Enfin le rapport indique le Code de gouvernement d'entreprise de référence retenu par la Société et précise, le cas échéant, les dispositions de ce Code qui ont été écartées par la Société et les raisons pour lesquelles elles l'ont été (Partie 4).

Partie 1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Pour tout développement relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, il convient de se reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise, Rémunérations des dirigeants, principaux actionnaires et

informations liées », Sections « Le Conseil de Surveillance » et « Les Comités du Conseil de Surveillance » du Document de Référence 2009.

Partie 2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, il incombe au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Dans ce cadre, le présent rapport présente de façon synthétique les principaux mécanismes et procédures de contrôle interne du Groupe AXA dont l'objet est de permettre aux dirigeants de conclure que le Groupe dispose d'un système de contrôle interne fiable, global et adapté à ses activités ainsi qu'aux risques qui leur sont inhérents. Ce rapport présente une vision d'ensemble et n'a pas vocation à décrire de manière détaillée la totalité des procédures et mécanismes de contrôle interne déployés au sein de la Société et de ses filiales.

En vue de préparer le présent rapport, le Président du Conseil de Surveillance a pu s'entretenir, à sa convenance, avec les dirigeants de la Société et prendre connaissance des informations fournies au Conseil de Surveillance concernant l'environnement de contrôle interne du Groupe. Ce rapport a été examiné par le Comité d'Audit avant d'être revu et approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 10 mars 2010.

Dans le présent rapport, l'expression « Groupe » se rapporte à AXA SA (la « Société ») ainsi qu'à ses filiales consolidées, directes et indirectes.

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES : OBJECTIFS

En raison de son implication dans des activités de protection financière et de gestion d'actifs à grande échelle, le Groupe AXA est exposé à un large éventail de risques – risques d'assurance, risques liés aux marchés financiers ainsi que d'autres types de risques – détaillés dans le Document de Référence 2009. À cet égard, vous pouvez notamment consulter la Partie 3 « Facteurs de risque, Risques de marché et informations liées », la Partie 1, Section 1.2 « Information sur la Société – Autres facteurs susceptibles d'influer sur l'activité d'AXA », et la Partie 4 « États financiers consolidés » – Note 30 « Contentieux » du Document de Référence 2009.

Afin d'assurer la gestion de ces risques, le Groupe a mis en place un système de contrôle interne global conçu pour permettre aux dirigeants d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs. Ce système doit également permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées au marché.

Ces mécanismes et procédures sont principalement composés :

- (i) des structures de gouvernance au niveau du Groupe, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités d'AXA ainsi que pour assurer une claire répartition des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;

- (ii) des structures de gestion et mécanismes de contrôle conçus pour permettre aux dirigeants du Groupe d'appréhender distinctement les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse ;
- (iii) du contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier (« ICOFR ») conçu pour assurer l'exactitude, l'exhaustivité et la production en temps utile des états financiers du Groupe ainsi que des autres informations financières communiquées au marché ;
- (iv) des contrôles et procédures de communication développés à l'effet de permettre aux dirigeants de disposer des informations nécessaires pour décider des communications, en toute connaissance de cause et en temps utile, et de s'assurer que la communication d'informations significatives (à caractère financier ou non) soit exacte, exhaustive et effectuée en temps opportun.

L'ensemble de ces mécanismes et procédures constitue, selon les dirigeants, un environnement de contrôle complet et adapté aux activités du Groupe.

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

Structures de gouvernance au niveau du Groupe

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE DIRECTOIRE

AXA SA est organisée selon une structure de gouvernance duale composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Ce mode de gouvernance permet de dissocier les pouvoirs et responsabilités afférents à la gestion opérationnelle courante dévolus au Directoire de ceux afférents au contrôle permanent de la gestion opérationnelle qui relèvent du Conseil de Surveillance.

Pour une description détaillée des structures de gouvernance d'AXA, et en particulier de la composition, des responsabilités et rôles respectifs du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que de la structure et de la composition des Comités du Conseil de Surveillance, vous pouvez consulter la Section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du Document de Référence 2009.

Le maintien d'un environnement de contrôle interne efficace relève de la responsabilité du Directoire dans le cadre de sa gestion opérationnelle courante. Afin de permettre au Conseil de Surveillance et à son Comité d'Audit d'appréhender les difficultés significatives auxquelles le Groupe pourrait être confronté, les dirigeants rendent compte au Comité d'Audit, de façon régulière et continue, des sujets relatifs au contrôle interne et aux risques y afférents.

Quatre Comités *ad hoc* rattachés au Conseil de Surveillance ont été institués en vue d'examiner des sujets spécifiques : le Comité d'Audit, le Comité Financier, le Comité d'Éthique & de Gouvernance et le Comité de Rémunération & des Ressources Humaines. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil de Surveillance et lui en rendent compte de façon régulière.

LE COMITÉ D'AUDIT

Si chacun de ces Comités du Conseil de Surveillance a un rôle important au regard de l'environnement global de contrôle interne du Groupe, le Comité d'Audit tient toutefois une place prépondérante dans l'examen des sujets relatifs au contrôle interne et aux risques afférents.

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres, tous considérés comme indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance, et de la loi américaine Sarbanes-Oxley.

Le champ des responsabilités du Comité d'Audit est défini dans la Charte du Comité d'Audit, approuvée par le Conseil de Surveillance. Ses missions principales consistent notamment en :

- la supervision des activités et des systèmes de contrôle interne relatifs aux événements susceptibles d'exposer le Groupe à des risques significatifs ;
- le contrôle du processus d'élaboration des états financiers, le contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier ainsi que le contrôle de l'exactitude et de l'exhaustivité des états financiers du Groupe ;
- la formulation de recommandations sur les propositions de nomination des Commissaires aux comptes ainsi que le contrôle de leur indépendance ;
- la supervision de la performance de la fonction d'audit interne du Groupe.

Pour plus d'informations sur le Comité d'Audit, vous pouvez vous reporter à la Section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du Document de Référence 2009 ; sa composition et les principaux sujets traités par le Comité en 2009 y sont détaillés.

Structures de gouvernance au niveau des filiales

Les principales filiales d'AXA, qu'elles soient cotées en bourse ou non, sont généralement dotées :

- d'un Conseil d'Administration ou de Surveillance, comprenant des membres indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles ;
- de plusieurs Comités, dont un Comité de Rémunération et un Comité d'Audit, composés de membres indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles.

Ces dernières années, AXA a initié un processus visant à harmoniser au sein du Groupe les standards en matière de gouvernement d'entreprise. Cet effort s'est notamment concentré sur l'harmonisation, dans la mesure du possible, des règles relatives à la taille et la composition des organes de direction, les critères d'indépendance des administrateurs, le rôle des Comités et la politique de rémunération des administrateurs.

Ces standards exigent en particulier que soient mis en place, au sein des Conseils d'Administration des principales filiales du Groupe, un Comité d'Audit ainsi qu'un Comité de Rémunération. En outre, doit également être mis en place tout autre comité pouvant être considéré comme utile aux travaux des Conseils d'Administration desdites filiales compte tenu des spécificités de leur activité. Le rôle, les missions et la composition de ces Comités (notamment s'agissant de la participation d'administrateurs indépendants) sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit et dans celle du Comité de Rémunération. La Charte du Comité d'Audit requiert que chacun des comités d'audit des filiales du Groupe soit composé d'un nombre significatif d'administrateurs indépendants en vue d'assurer un degré d'indépendance de ce comité à l'égard du management. Cette exigence s'explique au regard du rôle essentiel que ces comités sont amenés à jouer lors de l'examen des comptes et autres informations financières établis par le management, mais également en matière de suivi du *reporting* à caractère financier, du contrôle interne, des règles et méthodes comptables applicables au sein d'AXA, de questions comptables particulières, du suivi des principaux risques ainsi que des fraudes et autres sujets similaires.

CONTRÔLES ET STRUCTURES DE GESTION

Afin de pouvoir gérer les divers risques auxquels il est exposé, le Groupe AXA s'est doté de plusieurs structures et mécanismes de contrôle. Ces dispositifs sont conçus pour permettre aux dirigeants d'avoir une visibilité, claire et en temps utile, sur les principaux risques du Groupe et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et gestion.

Ces structures de gestion et mécanismes de contrôle comprennent notamment les éléments suivants :

Comité Exécutif et Revues Trimestrielles de Performance (QBRs)

AXA est doté d'un Comité Exécutif interne actuellement composé de 16 membres, regroupant entre autres les membres du Directoire d'AXA SA et les responsables des principales filiales, unités opérationnelles ou fonctions transversales d'AXA. Si le Comité Exécutif est un comité de gestion interne sans pouvoir décisionnel, il joue néanmoins un rôle majeur en assistant le Directoire dans la gestion des activités opérationnelles du Groupe, l'étude d'initiatives stratégiques ou tout autre sujet que le Directoire juge utile.

Les membres du Comité Exécutif se réunissent quatre fois par an dans le cadre de Revues Trimestrielles de Performance du Groupe AXA, les « *Quarterly Business Reviews* » (QBRs). Ces QBRs ont été mises en place en 2000 afin d'assurer un cadre transparent et cohérent à : (1) l'examen de la performance des entités opérationnelles et l'état d'avancement des grands projets au moyen d'indicateurs de mesure chiffrés définis avec les membres du Directoire ; (2) la mesure de la progression des projets transversaux du Groupe ; (3) l'échange d'idées et d'informations sur les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Ces QBRs constituent un mécanisme important de contrôle de la gestion permettant de surveiller de façon régulière la performance du Groupe et de ses principales unités opérationnelles, ainsi que d'identifier en temps utile les nouveaux risques significatifs et les autres sujets d'importance.

Pour plus d'informations sur le Comité Exécutif et notamment sa composition, vous pouvez consulter la Section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du Document de Référence 2009.

Départements du *Group Management Services* (GMS) ⁽¹⁾ impliqués dans les procédures de contrôle interne et les risques afférents

De nombreux départements au sein du GMS (qui regroupe les fonctions centrales du Groupe) ont vocation à gérer certains aspects du contrôle interne et des risques y afférant. Néanmoins, seuls les quatre départements décrits ci-dessous sont amenés à traiter spécifiquement de ces sujets dans le cadre de leurs responsabilités de gestion courante.

RISK MANAGEMENT GROUPE

Le département *Risk Management* Groupe (GRM) a pour objectif l'identification, la quantification et la gestion des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Pour ce faire, des méthodes et des outils de mesure et de suivi sont développés et déployés par GRM, incluant notamment un cadre homogène de modélisation stochastique.

(1) *Fonctions centrales rattachées à la société holding AXA SA.*

Ces travaux conduisent à des décisions impactant le profil de risque du Groupe et contribuent à la diminution de la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués par le Groupe à ses différentes activités.

En tant qu'équipe centrale, GRM coordonne la fonction *Risk Management* au sein du Groupe, laquelle est relayée par des équipes de *Risk Management* locales dans chaque entité opérationnelle. La typologie des risques couverts inclut les risques d'actif, de passif, de non-adéquation actif/passif, ainsi que les risques opérationnels.

Les principaux processus de contrôle relevant de la responsabilité de GRM sont les suivants :

- les équipes locales de *Risk Management* mettent en œuvre des revues annuelles des provisions techniques IARD établies par les entités opérationnelles. GRM effectue régulièrement, sur la base d'un programme défini annuellement, des revues afin de s'assurer de la validité et de la cohérence des modèles utilisés au sein du Groupe dans le respect des standards actuariels et des règles comptables en vigueur ;
- GRM définit et coordonne une revue décentralisée de la tarification et de la profitabilité ajustée du risque pour les nouveaux produits, préalablement à leur lancement ; pour les produits multi-supports incluant des garanties, cette revue est centralisée puis soumise au Directoire ;
- le suivi et le contrôle des politiques de gestion actif/passif mises en place au niveau des entités opérationnelles sont réalisés grâce à une analyse régulière et détaillée de l'adéquation des actifs et passifs. Ces travaux permettent de valider les allocations stratégiques des actifs investis. Par ailleurs, des *reportings* trimestriels réalisés par les équipes locales puis centralisés au niveau Groupe ont pour objet de suivre l'évolution des portefeuilles et de détecter les déviations importantes par rapport aux allocations stratégiques et aux benchmarks de gestion définis avec les gestionnaires d'actifs ;
- GRM procède à une revue des produits existants ;
- l'estimation, sur une base trimestrielle, d'un capital économique (méthode de calcul des fonds propres économiques) par ligne de produit et par entité opérationnelle agrégé au niveau du Groupe constitue une des réalisations majeures des outils de modélisations stochastiques développés et mis en œuvre par l'équipe centrale de *Risk Management*. Ces travaux permettent de modéliser conjointement les risques d'actifs, de passifs et les risques opérationnels ;
- GRM présente annuellement au Directoire, avec l'aide d'AXA Cessions, les principales caractéristiques du programme de couverture de réassurance IARD et Vie du Groupe ;
- le risque de concentration sur les portefeuilles d'actif du Groupe (actions et obligations) est piloté par la fonction *Risk Management* et agrégé au niveau du Groupe. GRM suit les expositions correspondantes sur une base mensuelle et veille au respect, par les entités opérationnelles, des limites de concentration que le Groupe s'est fixé ;
- GRM coordonne l'activité des équipes décentralisées en charge du risque opérationnel afin de s'assurer que l'identification, la mesure et la gestion des principaux risques opérationnels est appropriée et cohérente.

Les résultats synthétiques de ces travaux sont présentés au Directoire pour décision si nécessaire. Le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance en sont tenus informés.

DIRECTION PLAN BUDGETS RÉSULTATS CENTRALE (PBRC)

Au sein de la Direction Financière du Groupe, la Direction PBRC est chargée des missions de consolidation, de contrôle de gestion ainsi que de contrôle de l'information comptable et financière.

La Direction PBRC travaille en réseau avec les départements correspondants dans les différentes directions financières des entités du Groupe (départements PBR locaux).

Les départements PBR locaux sont responsables de l'élaboration de leur contribution aux comptes consolidés du Groupe.

Les missions de PBRC recouvrent notamment :

- la définition et la diffusion d'instructions et standards de consolidation et de *reporting* du Groupe ;
- la gestion du système de *reporting* financier du Groupe ;
- l'élaboration des états financiers consolidés et l'analyse d'indicateurs clés de performance ;
- la mise en place et l'utilisation des outils de contrôle de gestion ;
- la coordination de l'élaboration du Document de Référence déposé auprès de l'AMF et du Rapport Annuel (*Form 20-F*) déposé auprès de la SEC, en conformité avec les normes IFRS et la réglementation américaine ;
- les relations avec les Commissaires aux comptes, et notamment à l'égard de leur contribution aux réunions du Comité d'Audit autant que de besoin ;
- le pilotage de la convergence des processus, des systèmes et des organisations comptables des activités d'assurance en Europe ;
- le pilotage des processus liés à l'application de la loi Sarbanes-Oxley.

La Direction PBRC est également chargée des contrôles afférents à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

L'information financière et comptable est consolidée dans le respect des normes comptables internationales IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les états financiers inclus dans le Document de Référence 2009 ne présentent pas de différence entre les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et appliquées par AXA et les normes comptables internationales IFRS édictées par l'IASB.

PBRC a défini et mis en place un ensemble de directives et procédures afin d'assurer que le processus de consolidation permet une production ponctuelle et fiable des comptes consolidés. Ce processus de consolidation et ses contrôles incidents sont basés sur les éléments suivants :

Définition de standards et maintenance d'un système d'information

Les standards comptables du Groupe, conformes aux normes comptables et réglementaires en vigueur pour la consolidation des comptes, sont formalisés dans le Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et régulièrement mis à jour par une équipe d'experts de la Direction PBRC. Ces standards sont soumis à l'examen des Commissaires aux comptes avant d'être mis à la disposition des filiales du Groupe.

Le système d'information repose sur « Magnitude », un outil de consolidation géré et actualisé par une équipe dédiée. Ce système permet également de fournir les informations nécessaires au contrôle de gestion dans un objectif d'éclairage économique des comptes consolidés. Le processus d'élaboration et de validation de l'information utile au contrôle de gestion est analogue à celui de la production de l'information financière consolidée.

Enfin, PBRC communique aux filiales des instructions, contenant des informations détaillées sur le processus de consolidation,

et les modifications apportées aux standards comptables et à Magnitude.

Mécanismes de contrôle

Les entités sont responsables de la saisie et du contrôle des données comptables et financières qui doivent être conformes au Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et refléter les règles de consolidation prévues par les normes comptables internationales IFRS. À cet égard, le Directeur Financier de chaque entité s'engage, par une signature formelle, sur la fiabilité des données consolidées reportées dans Magnitude et sur leur conformité avec le Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et les instructions.

Au niveau central, les équipes PBRC dédiées aux relations avec les entités revoient et analysent les informations comptables et financières reportées par les entités. Ces équipes vérifient notamment la conformité avec le Manuel des Principes Comptables et les standards du Groupe en matière actuarielle.

Procédures transversales

L'organisation repose à chaque fois sur le travail d'équipe décrit ci-dessus et s'organise de la manière suivante :

- validation des évolutions de normes comptables par les experts PBRC et mise en application des éventuels changements de règles après discussions avec les Commissaires aux comptes ;
- examen et résolution des principaux points d'audit à l'occasion de réunions d'arrêté auxquelles participent les équipes financières locales et centrales ainsi que les Commissaires aux comptes ;
- présentation au Directoire puis au Comité d'Audit des principales options de clôture des comptes consolidés ;
- finalisation de l'audit des informations comptables et financières au moment de l'arrêté des comptes lors de réunions des équipes financières locales et centrales, auxquelles participent les Commissaires aux comptes locaux et centraux qui présentent les conclusions de leurs travaux d'audit ;
- présentation des comptes au Directoire en vue de leur arrêté après audition des Commissaires aux comptes ;
- présentation des comptes au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

DIRECTION JURIDIQUE CENTRALE (DJC)

La DJC a la responsabilité d'identifier et de gérer les principaux risques légaux, réglementaires et de conformité auxquels le Groupe est exposé. Elle intervient sur tout sujet juridique d'ampleur significative concernant le Groupe et est en charge des aspects juridiques des opérations réalisées, ainsi que des litiges et procédures réglementaires significatifs.

La DJC est organisée autour de cinq pôles (Practice Groups) qui traitent des sujets ayant vocation à être suivis dans le cadre des activités courantes mais aussi en lien avec des projets ou dossiers ponctuels. Ces cinq *Practice Groups* sont :

- Fusions-Acquisitions et Droit des affaires général ;
- Financement et Droit boursier ;
- Gouvernement d'entreprise et Droit des sociétés ;
- Contentieux, Aspects réglementaires et Déontologie ;
- *Business Support & Development* et Droit américain.

Au titre de ses responsabilités en matière de déontologie, la DJC est notamment chargée (i) des *reportings* semestriels des sociétés du Groupe sur les principaux litiges et procédures

réglementaires, (ii) de la mise en place d'un Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA (*AXA Group Compliance and Ethics Guide*) s'appliquant à l'ensemble des employés du Groupe AXA à travers le monde, et (iii) du programme de lutte contre le blanchiment de capitaux (*Anti-Money Laundering Programme*) du Groupe.

La DJC travaille en étroite collaboration avec les Directions Juridiques des principales entités opérationnelles du Groupe sur les litiges et les procédures réglementaires impactant ces dernières. Afin d'optimiser l'intégration, la coordination et la communication au sein de la fonction juridique, le Directeur Juridique du Groupe a institué un *Global Legal Steering Group* (Comité d'orientation juridique), qu'il préside et qui est composé des responsables juridiques des principales filiales d'AXA. Ce comité se réunit de façon régulière et constitue un espace privilégié pour traiter des problématiques transversales, partager les expériences et les meilleures pratiques à divers niveaux et pour permettre des échanges fluides entre les responsables juridiques du Groupe. Par ailleurs, afin de faciliter encore l'intégration de la fonction juridique, des *Global Practice Groups* organisés autour de domaines d'expertise spécifiques (Déontologie, Fusions-Acquisitions, Gouvernement d'entreprise) ou de thèmes particuliers (Développements législatifs récents) ont été instaurés. Ces *Global Practice Groups*, composés de juristes de chaque département « Juridique et Compliance » à travers le monde, sont chargés de mener à bien des missions ou études spécifiques qui leur sont assignées et d'en rendre compte au *Global Legal Steering Group*.

L'AUDIT GROUPE

La mission première de l'Audit Groupe est de donner au Directoire et au Comité d'Audit d'AXA, d'une façon indépendante et objective, l'assurance de l'efficacité et de l'exhaustivité des dispositifs de contrôle interne, ainsi que de formuler des propositions destinées à améliorer la gestion des risques, accroître la performance et identifier des opportunités de développement.

L'Audit Groupe exerce ses responsabilités de la manière suivante :

- il supervise la performance et la qualité des équipes locales d'audit interne ; établit des directives et standards ; examine l'application du standard relatif aux Comités d'Audit locaux ; coordonne le processus d'élaboration du plan d'audit des équipes locales d'audit interne en s'assurant qu'il est fondé sur une couverture appropriée des risques ; contrôle l'étendue et l'activité d'audit ainsi que les risques et points clés soulevés par les équipes locales d'audit interne ; et encourage le développement de pratiques professionnelles, processus et systèmes pour l'audit interne ;
- il mène à bien les missions, assignées par le Directoire et le Comité d'Audit, relatives à des sujets stratégiques et de pilotage, afin d'en évaluer les hypothèses et l'atteinte des objectifs, les stratégies et plans, et de vérifier si les équipes de direction exécutent efficacement et effectivement leurs fonctions de planification, d'organisation, de direction et de contrôle. Par ailleurs, il identifie les possibilités d'amélioration du contrôle, de l'efficacité opérationnelle, de la profitabilité, et de l'image d'AXA, et en réfère au Directoire, aux organes de direction locaux et au Comité d'Audit.

L'Audit Groupe a la responsabilité de superviser les activités de lutte contre la fraude interne et le respect du standard AXA en matière de contrôle de la fraude interne.

L'audit interne d'AXA est organisé autour d'une équipe centrale, l'Audit Groupe, qui coordonne et supervise l'ensemble du dispositif d'audit interne du Groupe, et d'équipes d'audit interne

implantées dans les entités du Groupe. L'Audit Groupe dispose de deux modes d'action privilégiés :

- la supervision des équipes d'audit interne des entités opérationnelles ;
- la conduite de missions d'audit stratégique et la coordination de missions transversales d'audit interne.

Le Directeur de l'Audit Groupe rend compte directement au Président du Directoire d'AXA (ses fonctions étant rattachées au membre du Directoire en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations) et dispose également d'un contact régulier et direct avec le Président du Comité d'Audit d'AXA. Dans le cadre de l'exécution de ses missions, le Directeur de l'Audit Groupe est en relation avec les autres départements également en charge de fonctions de contrôle, tels que le département *Risk Management* Groupe, PBRC, la Direction Juridique Centrale ainsi qu'avec les Commissaires aux comptes.

Les équipes d'audit locales sont placées sous la responsabilité d'un Directeur de l'Audit, qui, outre son lien de tutelle avec le Directeur de l'Audit Groupe, rend compte directement au Directeur Général ou au Directeur Financier ou encore à un membre du Comité Exécutif, et également au Président du Comité d'Audit local. Les équipes d'audit locales se concentrent principalement sur l'identification des risques principaux auxquels sont confrontées leurs entités, ainsi que sur l'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles.

L'Audit Groupe réalise la revue d'assurance-qualité des équipes d'audit interne locales et s'assure de la conformité avec les standards de la profession, tels que définis par l'Institut des Auditeurs Internes.

GROUP RISK AND COMPLIANCE COMMITTEE (COMITÉ DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ DU GROUPE)

En 2008, il a été créé un *Group Risk and Compliance Committee* en vue d'assurer que le Groupe dispose :

- d'une vision globale des différents risques auxquels il est confronté de façon permanente ;
- d'un organe exclusivement chargé de revoir, analyser et hiérarchiser ces risques ;
- de plans d'actions spécifiques à la gestion de ces risques ;
- d'une coordination et d'une communication optimales entre les divers départements gérant ces risques.

Ce comité de gestion interne est présidé par le membre du Directoire en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations du Groupe. Ce comité est co-administré par le Département *Risk Management* du Groupe et la Direction Juridique Centrale, il se réunit quatre fois par an.

Le comité est composé des dix départements suivants, chacun étant chargé de présenter au comité les risques concernant sa propre activité :

1. Département *Risk Management* Groupe ;
2. Direction Centrale des Finances du Groupe (DCFG) ;
3. Audit Groupe ;
4. Direction Juridique Centrale ;
5. Direction des Affaires Fiscales ;
6. Direction Plan Budgets Résultats Centrale (PBRC) ;
7. Informatique / Excellence Opérationnelle ;
8. AXA Cessions ;
9. Direction des Ressources Humaines ;
10. Communication Groupe.

Le comité, outre ses autres activités, a dressé une cartographie globale des risques. Cet exercice a permis de couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est confronté, notamment les risques financiers, de solvabilité, d'assurance, opérationnels, juridiques et de conformité, fiscaux, afférents aux Ressources Humaines et à la communication. Cet exercice a par ailleurs permis de mettre en lumière les priorités et mesures à prendre pour chacun des départements du GMS qui ont vocation à gérer ces risques.

CONTRÔLE INTERNE SUR LES REPORTINGS À CARACTÈRE FINANCIER

Les dirigeants d'AXA procèdent annuellement à une évaluation formelle du contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier (*Internal Control Over Financial Reporting* – « ICOFR ») du Groupe afin de s'assurer de l'efficacité de l'ICOFR de la Société et d'identifier les faiblesses majeures de l'ICOFR. Par ailleurs, les Commissaires aux comptes d'AXA sont tenus de procéder à un « audit intégré » (*integrated audit*) recouvrant l'ICOFR du Groupe et de donner leur avis sur l'efficacité de l'ICOFR de la Société.

AXA a mis en place un programme global, coordonné par PBRC en 2009, conçu pour permettre au Président du Directoire d'AXA et au membre du Directoire en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations de conclure à l'efficacité de l'ICOFR du Groupe à l'issue de chaque exercice. Ce programme a également pour but de garantir que les Commissaires aux comptes d'AXA soient en mesure de fournir une opinion sans réserve sur l'ICOFR d'AXA dans le cadre de leur audit intégré.

Au titre de son évaluation de l'ICOFR du Groupe pour 2009, la direction a documenté et testé plus de 6.000 contrôles internes individuels inclus dans le périmètre de contrôle global du Groupe qui est conçu pour garantir, de façon permanente, l'exactitude et l'exhaustivité des comptes consolidés du Groupe.

L'ICOFR est un processus dont la mise en œuvre est encadrée par les principaux dirigeants et Directeurs Financiers du Groupe AXA afin de garantir, de façon raisonnable mais non absolue, la fiabilité des états financiers et l'élaboration des comptes publiés. En particulier, l'ICOFR comprend des directives et procédures qui, notamment :

- concernent l'enregistrement et la conservation des données qui représentent, de façon exacte et sincère, les opérations et les cessions d'actifs du Groupe ;
- permettent d'assurer de façon raisonnable que les opérations sont enregistrées et conservées de manière à permettre l'élaboration des comptes en conformité avec les normes comptables généralement admises ;
- permettent d'assurer de façon raisonnable que les recettes et les dépenses sont effectuées conformément aux autorisations des dirigeants du Groupe ; et
- permettent d'assurer de façon raisonnable que les acquisitions, utilisations ou cessions d'actifs du Groupe non autorisées, qui seraient susceptibles d'affecter significativement les comptes du Groupe, soient empêchées ou détectées en temps utile.

AXA a opté pour le référentiel COSO ⁽¹⁾ en vue de procéder à l'évaluation de son ICOFR. À ce titre, AXA a organisé son système ICOFR autour de cinq éléments clés : (1) l'environnement de contrôle de l'entité, (2) l'environnement de contrôle informatique de l'entité, (3) les processus de clôture des états financiers, (4) les processus métiers, et (5) les contrôles généraux en matière informatique.

(1) Référentiel de contrôle interne dénommé « *Internal Control – Integrated Framework* », plus connu sous l'appellation de COSO (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la *Treadway Commission*, du nom du comité ayant conçu ce référentiel.

Dans le cadre de son ICOFR, AXA a développé une approche descendante (« *top-down* ») fondée sur les risques. Cette approche se concrétise, d'une part, par une attention accrue sur les risques plutôt que sur des pourcentages de couverture et, d'autre part, par un recours au jugement du management par préférence à une approche purement directive.

Sur cette base, une méthodologie a été mise en œuvre en vue de déterminer les entités, les comptes et les annexes concernés par ce programme. Les entités ont été classées selon quatre niveaux d'évaluation des risques :

- Niveau 1 : Entités individuellement significatives, tenues d'incorporer les cinq éléments clés décrits précédemment ;
- Niveau 2 : Entités fournissant des services significatifs au Groupe et tenues d'incorporer les éléments (1) et (2), ainsi que les processus métier appropriés ;
- Niveau 3 : Entités d'importance significatives lorsqu'elles sont considérées avec d'autres entités ; elles sont tenues d'incorporer les éléments (1), (2) et (3) ;
- Niveau 4 : Autres entités qui ne sont pas tenues d'évaluer leur ICOFR, mais devant se conformer néanmoins au programme de la Société conçu pour assurer l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication (cf. ci-après).

La mise en œuvre d'un ICOFR adéquat ainsi que son évaluation imposent, pour chacun des éléments concernés, de documenter les procédures et les principaux contrôles y afférant, de tester la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles, et de remédier à toutes déficiences de contrôle identifiées.

Sur le fondement d'une due diligence approfondie menée dans le cadre du programme interne, les dirigeants ont pu conclure, qu'au 31 décembre 2009, le contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier était efficace.

Le contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier de la Société a été audité par PricewaterhouseCoopers Audit qui a conclu, qu'au 31 décembre 2009, la Société continuait de disposer d'un ICOFR efficace au regard des critères élaborés par le COSO.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION

Parallèlement au programme d'évaluation de l'ICOFR décrit ci-dessus, AXA SA a mis en place un processus interne de revue et de certification. Ce processus formalisé requiert de chaque membre du Comité Exécutif, des Directeurs Financiers et de certains cadres dirigeants qu'ils certifient divers éléments présentés dans le Rapport Annuel de la Société.

Ce processus est basé sur les trois piliers suivants :

1. Un **certificat** (« *CFO Sign-Off Certificates* ») remis à PBRC par tous les Directeurs Financiers locaux, en même temps que l'information financière consolidée relative à la filiale.
2. Un **rapport de gestion ICOFR** devant être soumis par tous les Directeurs Financiers des entités incluses dans le périmètre du programme d'évaluation de l'ICOFR du Groupe décrit ci-dessus.
3. Un **certificat de contrôles et procédures de communication** remis par les membres du Comité Exécutif d'AXA, les Directeurs Financiers régionaux et certains autres

cadres dirigeants (notamment les responsables de fonctions centrales du Groupe) en vertu desquels chacune de ces personnes est requise de revoir le Rapport Annuel d'AXA et de certifier formellement (i) l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant les entités dont il est responsable, (ii) l'efficacité des contrôles et procédures de communication et de l'ICOFR au niveau des entités dont il est responsable (avec notamment la communication expresse de toutes insuffisances et défaillances significatives). De plus, dans le cadre de ce processus, chacune de ces personnes est tenue d'examiner et de commenter un certain nombre d'informations à caractère transversal contenues dans le Rapport Annuel et relatives aux risques ou autres sujets d'importance.

CONCLUSION

Le Groupe AXA considère avoir mis en place un système de contrôle interne approprié et bien adapté à ses activités comme à l'échelle globale de ses opérations.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes, et par conséquent ne peut fournir une garantie à toute épreuve. Ainsi, les systèmes considérés comme efficaces par les dirigeants ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter, les erreurs humaines, les dysfonctionnements des systèmes, les fraudes ou les informations erronées, mais permettent uniquement d'en fournir une appréciation raisonnable. De plus, les contrôles considérés comme efficaces sont susceptibles de se révéler inadaptés dans des hypothèses de changements des circonstances, de détérioration du niveau de conformité avec la procédure ou en raison d'autres facteurs.

Partie 3 Rémunérations

Pour tout développement sur les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,

il convient de se reporter à la Partie 2, Section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du Document de Référence 2009.

Partie 4 Code de gouvernement d'entreprise de référence

Dans le cadre des dispositions de la loi du 3 juillet 2008, le Conseil de Surveillance et le Directoire ont décidé en décembre 2008 d'adopter l'ensemble des recommandations AFEP/MEDEF, en ce compris les recommandations d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, comme Code de gouvernement d'entreprise de référence d'AXA.

Ces recommandations, qui ont fait l'objet d'une consolidation dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (ci-après le « Code AFEP/MEDEF »), peuvent être consultées au siège social de la Société ou sur son site Internet (www.axa.com) dans la rubrique « Gouvernance d'entreprise ».

AXA se conforme aux recommandations du Code AFEP/MEDEF qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise initiée par la Société depuis de nombreuses années. Les conditions dans lesquelles AXA applique les recommandations du Code AFEP/MEDEF sont pour l'essentiel détaillées dans les Sections 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » et 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du Document de Référence 2009, qui décrivent le fonctionnement de la gouvernance d'AXA et les modalités de rémunération de ses dirigeants.

Afin de tenir compte des spécificités liées à certaines de ses pratiques de gouvernance, AXA a souhaité adapter certaines dispositions du Code AFEP/MEDEF de la façon suivante :

- Le Code AFEP/MEDEF ayant été rédigé par référence aux sociétés à Conseil d'Administration, la Société a dû procéder à des adaptations rendues nécessaires par l'organisation duale de sa gouvernance avec un Directoire et un Conseil de Surveillance. Ces adaptations tiennent compte de la répartition légale des pouvoirs entre le Conseil de Surveillance et le Directoire, et en particulier de l'interdiction pour le Conseil de Surveillance, en droit français, de s'immiscer dans la gestion de la Société.
- Section 14.2.1 du Code AFEP/MEDEF relative à l'examen des comptes par le Comité d'Audit : pour des raisons pratiques, l'examen des comptes par le Comité d'Audit a généralement lieu la veille de leur revue par le Conseil de Surveillance et non deux jours avant comme le prévoit le Code AFEP/MEDEF. Toutefois, la Société s'efforce, dans la mesure du possible, de remettre aux membres du Comité les documents qui leur sont soumis suffisamment à l'avance afin de leur permettre d'en prendre connaissance dans de bonnes conditions.
- Section 19 du Code AFEP/MEDEF relative à la cessation du contrat de travail du Président du Directoire : le Conseil de Surveillance du 17 février 2010 a pris acte de la décision de MM. Henri de Castries et Denis Duverne, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, de renoncer à leur contrat

de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. de Castries exercerait les fonctions de Président Directeur Général et M. Duverne les fonctions de Directeur Général Délégué.

■ Section 20.2.3 du Code AFEP/MEDEF relative aux stock-options et actions de performance :

- (i) *Conservation des actions issues de levées d'options ou d'attributions d'actions de performance* : la Société a fixé en 2007 des règles exigeantes en matière de détention d'actions par les membres du Directoire d'AXA. Cette politique exige que chacun des membres du Directoire détienne, durant toute la durée de ses fonctions, un nombre minimum d'actions AXA représentant en valeur un multiple de sa rémunération totale annuelle versée au cours de l'exercice précédent (salaire fixe augmenté de la rémunération variable). Le Président du Directoire doit ainsi détenir l'équivalent de trois fois sa rémunération totale annuelle et les autres membres du Directoire doivent détenir l'équivalent de deux fois leur rémunération totale annuelle. Sont prises en compte pour le calcul du nombre d'actions détenues, les actions ou ADR AXA ou d'autres filiales cotées du Groupe. Chaque membre du Directoire dispose d'un délai de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007, ou de la date de sa nomination au Directoire si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2007, pour se mettre en conformité avec cette obligation de détention minimale. Compte tenu du niveau déjà élevé des obligations de détention minimale d'actions ainsi imposées aux membres du Directoire, le Conseil de Surveillance, sur la recommandation de son Comité de

Rémunération et des Ressources Humaines, a estimé qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une révision à la hausse de ses seuils minimaux de détention passé le délai de 5 ans. Pour les mêmes raisons, le Conseil de Surveillance a considéré qu'il n'était pas utile d'imposer aux membres du Directoire d'acheter une quantité d'actions AXA à l'issue de la période de conservation de leurs actions de performance.

- (ii) *Exercice des stock-options* : selon le Code AFEP/MEDEF, des périodes précédant la publication des comptes doivent être fixées pendant lesquelles l'exercice des options n'est pas possible (« périodes sensibles »). À ce jour, les périodes sensibles sont déterminées par application des dispositions du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe. Elles débutent généralement 30 jours avant la publication des résultats annuels et semestriels. Le Code de Déontologie interdit la vente d'actions acquises suite à l'exercice d'options (opérations de « levée vente ») mais, conformément à la pratique communément admise, n'empêche pas la simple levée d'options non suivies d'une vente des actions ainsi acquises (levées « simples »).

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, il est précisé que les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la Société sont décrites à l'article 23 des statuts d'AXA dont une copie peut être obtenue auprès du Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris. Les statuts d'AXA sont également accessibles sur le site Internet de la Société (www.axa.com). Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont par ailleurs publiées dans le rapport de gestion du Directoire qui est intégré au Document de Référence 2009 d'AXA.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnault
92400 Courbevoie

■ Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société AXA

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

Société AXA

25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société AXA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

Évaluation annuelle des contrôles et procédures

Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au *New York Stock Exchange* (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la *Securities and Exchange Commission* (SEC). AXA a déposé un formulaire *Form 25* auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription *Form 15* auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt. Bien que les dirigeants n'envisagent pas de déposer un Rapport Annuel au format 20-F auprès de la SEC pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, AXA a été soumise aux exigences de la loi américaine Sarbanes-Oxley durant l'exercice 2009. À ce titre, les dirigeants ont procédé à une évaluation annuelle, décrite ci-dessous, des contrôles et procédures de communication de la Société (tels que définis à l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley) et des contrôles internes sur les *reportings* à caractère financier (tels que définis à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Postérieurement au retrait de la cotation de ses ADS au NYSE et sa désinscription de la SEC, AXA prévoit de maintenir un programme annuel pour évaluer l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication ainsi que de ses contrôles internes sur les *reportings* à caractère financier.

(a) Contrôles et procédures de communication

La Société a procédé à l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses contrôles et procédures de communication au 31 décembre 2009 (la « Date d'Évaluation »). Sur la base de cette évaluation, le Directeur Opérationnel et le Directeur Financier de la Société ont conclu qu'à la Date d'Évaluation ces contrôles et procédures de communication (en ce compris les contrôles et procédures conçus pour assurer que les informations à communiquer dans son Rapport Annuel par la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (le « Rapport Annuel ») sont collectées et communiquées de façon appropriée aux dirigeants, incluant le Directeur Opérationnel et le Directeur Financier, afin que les décisions relatives aux communications soient prises en temps utile) permettent d'assurer de façon raisonnable que les informations qui doivent être communiquées par la Société dans son Rapport Annuel sont enregistrées, traitées, résumées et reproduites conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

(b) Le Rapport Annuel des dirigeants sur le contrôle interne relatif aux reportings à caractère financier (*Internal Control Over Financial Reporting*)

Les dirigeants, incluant le Président du Directoire et le Directeur Financier, sont responsables d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat sur les *reportings* à caractère financier d'AXA.

Le contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier d'AXA est un processus conçu sous la supervision de ses principaux dirigeants et Directeurs Financiers afin d'assurer, de façon raisonnable mais non absolue, la fiabilité du *reporting* financier et la production des états financiers publiés. Le contrôle interne

sur les *reportings* à caractère financier comprend des politiques et procédures :

- Concernant la tenue des registres qui reflètent de façon exacte, honnête et raisonnablement détaillée les transactions et l'utilisation des actifs du Groupe ;
- Permettant d'assurer de façon raisonnable que les transactions sont enregistrées pour permettre la production des états financiers conformément aux principes comptables généralement appliqués ;
- Permettant d'assurer de façon raisonnable que les encaissements et décaissements sont effectués avec l'autorisation des dirigeants et Directeurs du Groupe ; et
- Permettant d'assurer de façon raisonnable que les acquisitions, les utilisations et les cessions non autorisées des actifs du Groupe, qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, seraient empêchés ou détectés en temps utile.

Indépendamment de la qualité de sa conception, tous systèmes de contrôle interne présentent des limites qui leur sont inhérentes. En conséquence, ces dispositifs, bien que conçus pour être efficaces, ne peuvent ni empêcher ni détecter les fausses informations ; ils ne peuvent qu'assurer de façon raisonnable la production et présentation des états financiers. Par ailleurs, les prévisions à venir de toute évaluation de l'efficacité sont sujettes au risque d'inadaptation des contrôles en cas de changements des conditions ou de dégradation de la conformité à l'égard des politiques et procédures.

Les dirigeants ont procédé à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier d'AXA conformément au référentiel de contrôle dénommé « *Internal Control – Integrated Framework* » mis en place par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (COSO). Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu que le contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier d'AXA était efficace en date du 31 décembre 2009.

À la date du 31 décembre 2009, le contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier d'AXA a été audité par PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes, tel qu'indiqué dans son rapport figurant à la page suivante du présent Rapport Annuel.

(c) Attestation des Commissaires aux comptes

À la date du 31 décembre 2009, l'efficacité du contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier a été audité par PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes, tel qu'indiqué dans leur rapport figurant à la page suivante de ce Rapport Annuel.

(d) Modifications des contrôles internes sur les reportings à caractère financier

Durant la période couverte par le présent Rapport Annuel, il n'est intervenu aucun changement significatif des contrôles internes sur les *reportings* à caractère financier de la Société qui aurait affecté, ou qui serait de nature à affecter, de façon significative le contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier d'AXA.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport de contrôle interne sur le reporting financier

Ceci est une traduction libre en français du rapport en anglais intitulé « Report on Internal Control Over Financial Reporting » émis dans le cadre de la réglementation américaine « Sarbanes-Oxley ».

Au Conseil de Surveillance et aux actionnaires

Société AXA

25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

Nous avons audité le contrôle interne sur le reporting financier d'AXA au 31 décembre 2009 selon les critères du cadre intégré de contrôle interne (*Internal Control – Integrated Framework*) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« Critères COSO »). Il incombe à la direction d'AXA de maintenir un contrôle interne efficace sur le reporting, et de procéder à une évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne tel que figurant dans le Rapport Annuel des dirigeants sur le contrôle interne sur le reporting ci-avant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur le contrôle interne d'AXA sur le reporting financier.

Nous avons mené notre audit conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis) (« PCAOB »). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace sur le reporting financier a été en place dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a consisté à prendre connaissance des procédures de contrôle interne sur le reporting financier, en déterminant s'il existe un risque de déficience majeure, en évaluant le système et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne en fonction du risque évalué, et en réalisant toutes autres vérifications jugées nécessaires le cas échéant. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Le contrôle interne sur le reporting financier d'une société est le processus visant à obtenir une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière et de l'établissement, conformément aux principes comptables généralement admis, des états financiers à des fins externes. Ce contrôle comprend les politiques et procédures qui (i) consistent à tenir une comptabilité suffisamment détaillée qui donnent une image fidèle et sincère des transactions et du patrimoine ; (ii) offrent l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées de manière à permettre l'élaboration des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont réalisés qu'avec l'accord de la direction de la Société ; (iii) permettent d'obtenir l'assurance raisonnable de la prévention ou de la détection en temps utile des acquisitions, utilisations ou cessions non autorisées d'actifs de la Société qui pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers.

En raison des limitations inhérentes au contrôle interne sur le reporting financier, ce dernier ne permet pas d'empêcher ou de détecter toutes les anomalies. En outre, les projections de toute évaluation d'efficacité sur des périodes futures sont sujettes au risque que les contrôles deviennent inappropriés si les circonstances changent, ou si le degré de conformité aux politiques ou procédures diminue.

À notre avis, selon les critères COSO, AXA a maintenu un contrôle interne efficace de son information financière, dans tous ses aspects significatifs, au 31 décembre 2009.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2010

PricewaterhouseCoopers Audit

Eric Dupont

Phillip Surprenant

ANNEXE II AUTRES INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires de ces pays en matière de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.

**Mode de consultation
(lien Internet ou lieu
de consultation)**

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Communiqués de presse ^(a)

www.axa.com

Premier bilan du Fonds AXA pour la Recherche : plus de 13 millions d'euros alloués à la recherche en 2008 (24/03/2009)
Dépôt auprès de la SEC du Rapport Annuel d'AXA au format 20-F (27/03/2009)
AXA inaugure son premier campus de la région Japon Asie-Pacifique à Singapour (08/04/2009)
Assemblée Générale Mixte d'AXA (30/04/2009)
Assemblée Générale d'AXA : l'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été adopté (30/04/2009)
Indicateurs d'activité T1 2009 (07/05/2009)
Jean-Laurent Granier est nommé Directeur Général de la région Méditerranée – Amérique latine et rejoint le Comité Exécutif du Groupe AXA (17/07/2009)
Des résultats semestriels 2009 solides (05/08/2009)
Lancement de l'opération d'actionnariat salarié 2009 (Shareplan 2009) (25/08/2009)
AXA propose une simplification de son mode de gouvernance (07/10/2009)
Indicateurs d'activité 9M 2009 (29/10/2009)
AXA annonce le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre de son opération d'actionnariat salarié 2009 (Shareplan 2009) (30/10/2009)
Press release to the attention of the Australian market – AXA announced today a joint proposal with AMP whereby AXA would acquire 100% of AXA APH's Asian businesses while AMP would acquire 100% of AXA APH's Australia & New Zealand businesses (11/08/2009)
AXA annonce aujourd'hui une offre conjointe avec AMP par laquelle AXA propose d'acquérir 100 % des activités en Asie d'AXA APH et AMP 100 % des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (08/11/2009)
AXA lance une augmentation de capital d'environ 2 milliards d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (09/11/2009)
AXA annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital d'un montant de 2 milliards d'euros en vue de financer des opportunités de croissance externe (09/11/2009)
Augmentation de capital de 2 milliards d'euros – Ouverture de l'offre au public en Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, Irlande, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède et Suisse (10/11/2009)
Augmentation de capital de 2 milliards d'euros - Ouverture de l'offre au public en Italie et aux Pays-Bas (12/11/2009)
Claude Brunet renonce à son mandat de membre du Directoire d'AXA (17/11/2009)
Information aux actionnaires d'AXA relative à l'offre conjointe d'AXA et AMP à AXA APH (19/11/2009)
AXA tient aujourd'hui sa conférence d'automne destinée aux investisseurs (24/11/2009)
AXA annonce le succès de l'augmentation de capital de 2 milliards d'euros (02/12/2009)
AXA met en place une nouvelle organisation pour une nouvelle étape de son développement (10/12/2009)
AXA et AMP annoncent avoir conjointement proposé leur meilleure et dernière offre au comité des administrateurs indépendants d'AXA Asia Pacific Holdings (13/12/2009)
Succès du plan d'actionnariat salarié 2009 du Groupe AXA (14/12/2009)
Hommage à Monsieur Jacques Friedmann, ancien Président du Conseil de Surveillance d'AXA (16/12/2009)
AXA communique sur l'offre au comité des administrateurs indépendants d'AXA APH (17/12/2009)
AXA renforce sa position en Europe Centrale et de l'Est (18/12/2009)
Acquisition du Reniement de Saint Pierre par Louis ou Antoine Le Nain grâce au mécénat du Groupe AXA (14/01/2010)
AXA entre sur le marché roumain de l'assurance vie (15/01/2010)

(a) Les communiqués de presse publiés avant la date du 24 mars 2009 ont été recensés dans le document d'information annuel inclus dans le Rapport Annuel 2008 d'AXA.

**Mode de consultation
(lien Internet ou lieu
de consultation)**

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

AXA annonce son intention de se retirer volontairement de la cote du New York Stock Exchange et de se désinscrire de la SEC pour se concentrer sur sa cotation sur Euronext Paris (25/01/2010)

AXA nomme un nouveau Directeur Général de la région Europe du Nord, centrale et de l'Est (28/01/2010)

AXA et BMPS étendent leur accord de bancassurance au réseau de distribution de l'ex-Banca Antonveneta (10/02/2010)

Assemblée Générale du 29 avril 2010 – Proposition de modification de la gouvernance d'AXA (17/02/2010)

Résultats annuels 2009 (18/02/2010)

AXA annonce son retrait volontaire de la cote du New York Stock Exchange (16/03/2010)

Documents publiés au BALO

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de Convocation (Assemblée Générale du 30/04/2009) (27/03/2009)

Avis de Convocation (Assemblée Générale des titulaires d'obligations subordonnées convertibles en actions AXA émises le 17 février 2000 au taux de 3,75 % échéance 2017) (11/05/2009)

Ajournement de l'Assemblée Générale des titulaires d'obligations subordonnées convertibles en actions AXA émises le 17 février 2000 au taux de 3,75 % échéance 2017 (25/05/2009)

Comptes annuels et consolidés 2008 après l'Assemblée Générale (08/06/2009)

Nomination du représentant de la masse (porteurs de bons de souscription d'actions) (12/06/2009)

Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions (suspension de la faculté d'exercice) (11/11/2009)

Avis aux porteurs d'obligations subordonnées convertibles en actions AXA 3,75 % 2000/2017 – Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (11/11/2009)

Avis aux porteurs d'obligations subordonnées convertibles en actions 3,75 % 2017 – Ajustement des conditions de conversion des obligations convertibles 2017 (09/12/2009)

Avis de Réunion (Assemblée Générale du 29/04/2010) (19/02/2010)

Documents déposés au Greffe du tribunal de commerce de Paris

www.infogreffe.fr

Extrait du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 30/04/2009 sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30/04/2009 sur les résolutions financières

Dépôt des comptes 2008

Extrait du procès-verbal du Directoire du 31/07/2009 relatif à l'augmentation de capital

Statuts à jour au 31/07/2009

Extrait du procès-verbal du Directoire du 06/11/2009 relatif à l'augmentation de capital

Statuts à jour au 06/11/2009

Extrait du procès-verbal du Directoire du 16/11/2009 relatif à la démission d'un membre du Directoire

Extrait du procès-verbal du Directoire du 30/11/2009 relatif aux augmentations et à la réduction de capital

Statuts à jour au 30/11/2009

Décision de M. Denis Duverne, membre du Directoire du 04/12/2009 relatif à l'augmentation de capital

Statuts à jour au 04/12/2009

Extrait du procès-verbal du Directoire du 11/12/2009 relatif à l'augmentation de capital

Statuts à jour au 11/12/2009

Extrait du procès-verbal du Directoire du 17/12/2009 relatif à l'augmentation de capital

Statuts à jour au 17/12/2009

Extrait du procès-verbal du Directoire du 04/01/2010 relatif à l'augmentation de capital

Décision du Président du Directoire du 18/01/2010 relative à l'augmentation de capital

Statuts à jour au 18/01/2010

Extrait du procès-verbal du Directoire du 01/02/2010 relatif à la réduction de capital

Statuts à jour au 01/02/2010

Mode de consultation
(lien Internet ou lieu
de consultation)

Siège social
25, avenue de Matignon
75008 Paris – France

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Documents mis à la disposition des actionnaires

Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009

Un exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (Articles R.225-81 et R.225-86 du Code de commerce)

L'attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt

La liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat réalisées par AXA

La liste des actionnaires à J-16

La liste et objet des conventions libres significatives

Les rapports annuels du Directoire sur les attributions de stock-options et d'actions gratuites

Interventions sur le titre AXA

www.axa.com
www.amf-france.org

Déclarations des opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société

21/04/2009 Giuseppe Mussari

05/05/2009 François Martineau

25/06/2009 Claude Brunet

25/06/2009 Claude Brunet

08/09/2009 Wendy Cooper

21/09/2009 Denis Duverne

12/11/2009 Jean-Martin Folz

12/11/2009 Henri de Castries

13/11/2009 Henri de Castries

16/11/2009 Henri de Castries

16/11/2009 Denis Duverne

16/11/2009 Claude Brunet

16/11/2009 Alfred Bouckaert

18/11/2009 Denis Duverne

23/11/2009 Giuseppe Mussari

23/11/2009 François Pierson

23/11/2009 Jacques de Chateauvieux

04/12/2009 François Pierson

04/12/2009 Henri de Castries

04/12/2009 Denis Duverne

04/12/2009 Anthony Hamilton

04/12/2009 Norbert Dentressangle

04/12/2009 Michel Pébereau

11/12/2009 Henri de Castries

11/12/2009 Denis Duverne

11/12/2009 Christopher Condron

11/12/2009 Alfred Bouckaert

11/12/2009 Wendy Cooper

23/12/2009 Denis Duverne

23/12/2009 Henri de Castries

24/12/2009 Denis Duverne

28/12/2009 Denis Duverne

28/12/2009 Henri de Castries

10/03/2010 Dominique Reiniche

10/03/2010 Ezra Suleiman

	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	
Déclarations des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres	www.axa.com www.amf-france.org
Le 20 avril 2009	
Du 25 au 27 mai 2009	
Le 26 novembre 2009	
Le 12 janvier 2010	
Bilans semestriels du contrat de liquidité de la Société	www.axa.com www.amf-france.org
Au 30 juin 2009	
Au 31 décembre 2009	
Déclarations des franchissements de seuils	www.amf-france.org
Le 14 janvier 2009	
Le 15 septembre 2009	
Le 9 décembre 2009	
Publicité des clauses de pactes d'actionnaires	www.amf-france.org
Documents accessibles sur le site Internet de l'AMF	www.axa.com www.amf-france.org
Document de Référence (26/03/2009)	
Actualisation du Document de Référence (06/11/2009)	
Note d'opération (09/11/2009)	
Note d'opération (25/11/2009)	
Documents publiés à l'étranger (20-F / 6-K / 25)	www.sec.gov
Form 6-K : Free translation of AXA's French <i>Document de Référence</i> for the year ended December 31, 2008 filed with the AMF (the French stock exchange regulatory authority) on March 27, 2009	
Form 20-F (March 27, 2009)	
Form 6-K for May 2009 : Press Release issued on May 7, 2009 by AXA, announcing its first quarter 2009 activity indicators	
Form 6-K for August 2009 : Press Release issued on August 5, 2009 by AXA, announcing first half 2009 performance	
Form 6-K for October 2009 : Press Release issued on October 29, 2009 by AXA, announcing the first nine months 2009 activity indicators	
Form 6-K for November 2009 : Press Release issued on on November 9, 2009 by AXA, announcing the launch of a Euro 2 billion rights issue to finance acquisition opportunities	
Form 6-K for January 2010 : Press Release issued on January 25, 2010, entitled AXA intends to voluntarily delist from the NYSE and deregister with the SEC to focus trading on Euronext Paris	
Form 6-K for February 2010 : Press Release issued on February 17, 2010 by AXA, announcing that its Supervisory Board approved proposed amendments to its Charter that will be submitted to a vote of shareholders at AXA's General Shareholders' Meeting on April 29, 2010 Press Release issued on February 18, 2010 by AXA, announcing its consolidated earnings for the full year 2009.	
Form 25 (March 16, 2010) : Notification of the removal from listing and registration of matured, redeemed or retired securities.	

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les documents suivants peuvent être consultés à la Direction Juridique d'AXA – 21 avenue Matignon – 75008 Paris (France) jusqu'au dépôt du prochain Document de Référence :

- les statuts ;
- les rapports ou autres documents établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Référence ;
- les comptes sociaux et les comptes consolidés d'AXA de chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence.

ANNEXE III RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées page 545 du présent Rapport Annuel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document (à l'exception des informations concernant l'« *European Embedded Value* », qu'ils n'ont pas revues mais dont ils se sont assurés de la concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire indépendant Towers Watson établies en date du 17 février 2010), ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Paris, le 17 mars 2010

M. Henri de Castries
Président du Directoire

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Denis Duverne
Membre du Directoire d'AXA,
en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations
AXA
25, avenue Matignon, 75008 Paris, France

ANNEXE IV AUTORISATIONS FINANCIÈRES

AUTORISATIONS D'ÉMETTRE DES ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les autorisations d'émettre des actions et autres valeurs mobilières en cours de validité au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Émissions avec droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance en euros	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros	Durée	Expiration
Incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	-	1 milliard ^(a)	26 mois	30 juin 2011
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires	6 milliards ^(c)	2 milliards ^(d)	26 mois	30 juin 2011
Actions de préférence	-	1 milliard ^(e)	26 mois	30 juin 2011

Émissions sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance en euros	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros ou en pourcentage du capital social	Durée	Expiration
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires ^(b)	6 milliards ^(c)	20 % ^(f)	26 mois	30 juin 2011
Actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés	-	150 millions ^(g)	18 mois	30 octobre 2010
Actions ordinaires réservées à une catégorie de bénéficiaires déterminée dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	-	150 millions ^(g)	18 mois	30 octobre 2010
Actions de préférence	-	1 milliard ^(e)	26 mois	30 juin 2011
Actions gratuites ^(h)	-	1 % ⁽ⁱ⁾	38 mois	22 juin 2011
Actions gratuites / AXA Miles – Plan Ambition 2012 ^(h)	-	0,7 % ⁽ⁱ⁾	38 mois	14 juillet 2010
Actions issues de la levée d'options de souscription	-	2 % ^(k)	38 mois	22 juin 2011

(a) Plafond autonome.

(b) En ce compris les actions ordinaires ou valeurs mobilières émises en cas d'offre publique initiée par la Société ; en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital ; ou en conséquence de l'émission de valeurs mobilières par les filiales d'AXA.

(c) Le montant nominal des titres de créance associés à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 6 milliards d'euros ; ce plafond est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital (plafond de 2 milliards d'euros).

(d) Le montant nominal cumulé d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 2 milliards d'euros en nominal.

(e) Plafond commun aux émissions d'actions de préférence et dans la limite d'un produit brut d'émission (prime d'émission comprise) de 2 milliards d'euros.

(f) Dans la limite de 1 milliard d'euros en nominal.

(g) Plafond commun.

(h) Actions existantes ou à émettre.

(i) Au jour de l'attribution gratuite des actions par le Directoire.

(j) Au jour de l'attribution gratuite des actions par le Directoire.

(k) Au jour de l'attribution des options par le Directoire.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES NOUVELLES

Les autorisations d'émettre des actions ou autres valeurs mobilières qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, sont les suivantes :

Émissions sans droit préférentiel de souscription

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance en euros	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros	Durée	Expiration
Actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés	-	150 millions ^(a)	18 mois	29 octobre 2011
Actions ordinaires réservées à une catégorie de bénéficiaires déterminée dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	-	150 millions ^(a)	18 mois	29 octobre 2011

(a) Plafond commun.

UTILISATION EN 2009 DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONNANT LIEU A DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

En 2009, le Directoire d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 (12^e résolution) a augmenté le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, avec pour objectif de permettre à la Société de saisir de futures opportunités d'acquisition, en priorité dans les marchés à forte croissance, tout en conservant un bilan solide.

À l'issue de cette opération, en décembre 2009, 174 millions d'actions nouvelles de 2,29 euros de nominal, jouissance 1^{er} janvier 2009, ont été créées.

Dans sa décision du 4 décembre 2009, Monsieur Denis Duverne a décidé, sur délégation du Directoire et conformément aux articles L.225-181, L.228-99, R.225-137 et R.228-91 du Code de commerce, et selon les cas, aux stipulations des règlements et contrats applicables aux options de souscription/d'achat d'actions, des modalités des obligations convertibles 2017, des règlements des plans « Shareplan » à effet de levier, des bons de souscription d'action, des « Performance Shares » et « Performance Units », d'ajuster les paramètres de ces instruments dans le cadre de cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Actions réservées aux salariés

Le Directoire, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 (20^e résolution), a augmenté le capital social avec suppression du droit préférentiel

de souscription des actionnaires en faveur des salariés du Groupe AXA dans le cadre du programme Shareplan 2009. Dans les pays où les conditions juridiques et fiscales le permettaient, deux formules de souscription ont été proposées aux salariés du Groupe en 2009 :

- Une offre classique dans 39 pays ;
- Une offre dite à « effet de levier » dans 38 pays.

Environ 31.000 salariés dans 40 pays ont participé à Shareplan 2009. Le montant total des souscriptions s'est élevé à plus de 393 millions d'euros dont :

- 26,7 millions d'euros pour la formule classique ; et
- 367 millions d'euros pour la formule à effet de levier.

À l'issue de cette opération, en décembre 2009, 26,4 millions d'actions nouvelles de 2,29 euros de nominal, jouissance 1^{er} janvier 2009, ont été créées.

Stock-options / Actions gratuites

STOCK-OPTIONS

En 2009, le Directoire d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2008 (17^e résolution) a procédé à l'attribution de 7.629.874 options donnant à leur bénéficiaire le droit de souscrire ou d'acquérir de nouvelles actions AXA à émettre ou existantes.

ACTIONS GRATUITES

En 2009, le Directoire d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2008 (16^e résolution) a procédé à l'attribution gratuite de 1.961.649 actions. À l'issue de la période d'acquisition des actions gratuites au plus tard (soit en 2011), le Directoire d'AXA décidera s'il s'agit d'actions AXA existantes ou à émettre.

ANNEXE V COMPTES SOCIAUX

COMPTES SOCIAUX

RÉSULTAT

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est un profit de 3.953 millions d'euros contre une perte de 1.253 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce profit provient principalement d'un gain de 1.946 millions d'euros résultant du débouclage courant 2009 de la stratégie optionnelle sur les marchés actions mise en place par le Groupe en 2008, tandis que les comptes de l'exercice précédent enregistraient une dotation à la provision pour risque de change de 2.181 millions d'euros liée à la politique de couverture d'investissements nets en devises mise en place par la holding pour limiter la variabilité des fonds propres consolidés du Groupe contre les variations de change.

Dans les comptes consolidés, la comptabilité de couverture d'investissements nets dans les filiales est appliquée, les variations de change n'ayant ainsi aucun impact sur les résultats du Groupe. En revanche, dans les comptes sociaux, compte tenu du principe d'enregistrement des titres de participations en euros au cours historique, les pertes latentes de change sur les dettes doivent être provisionnées.

Les revenus des titres de participation, 2.718 millions d'euros, augmentent de 44 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les dividendes versés par les sociétés européennes, 2.352 millions d'euros, progressent de 24 millions d'euros compte tenu :

- D'un dividende en provenance d'AXA France Assurance de 1.987 millions d'euros en hausse de 1.250 millions, dont 900 millions payés en actions ;
- D'un dividende versé par les entités allemandes de 134 millions, contre l'absence de distribution en 2008 ;
- De l'absence de dividende versé par AXA Holdings Belgium, contre une distribution de 1.053 millions d'euros en 2008 liée à la plus-value réalisée lors de la cession de ses activités au Pays-Bas en 2007 ;
- De l'absence de dividendes versés par Colisée RE (anciennement AXA RE) dont le montant exceptionnel de 243 millions d'euros en 2008 était lié à la cession de portefeuille à Paris RE.

Les dividendes reçus des sociétés d'assurances situées hors d'Europe totalisent 131 millions d'euros contre 199 millions d'euros en 2008. Les principales distributions émanent d'AXA Asia Pacific Holdings pour 86 millions d'euros, contre 100 millions en 2008 et d'AXA Canada pour 23 millions d'euros, contre 64 millions d'euros en 2008.

Enfin, les dividendes reçus des sociétés financières, 235 millions d'euros, dont 150 millions d'euros au titre d'AXA Investment Managers contre 94 millions d'euros en 2008, progressent de 88 millions d'euros.

La charge financière nette, qui comprend les intérêts et charges assimilés nets des revenus des prêts et des placements, s'élève à 855 millions d'euros contre 826 millions d'euros en 2008, soit une progression de 29 millions d'euros.

Les charges financières brutes s'élèvent à 1.271 millions d'euros, et baissent de 52 millions d'euros, principalement du fait :

- Des intérêts sur les billets de trésorerie qui diminuent de 134 millions d'euros compte tenu d'un effet combiné de la baisse des taux d'intérêt à court terme et de la réduction de l'encours moyen 2009 de l'ordre d'un milliard d'euros ;
- Des prêts consentis par les filiales à la Société, qui dans un contexte de centralisation de la gestion de la trésorerie, génèrent 104 millions de charges financières supplémentaires, ces prêts ont notamment permis de financer la croissance externe de l'exercice 2008 et d'assurer le refinancement d'entités du Groupe.

Les produits financiers, 416 millions d'euros, sont en diminution de 81 millions d'euros, sous les effets conjugués :

- D'une baisse des revenus de trésorerie de 123 millions d'euros, qui s'élèvent à 51 millions d'euros fin 2009, compte tenu principalement de la forte baisse du rendement suivant l'évolution de la courbe des taux variables à court terme ; et
- D'une hausse des revenus nets de swaps qui totalisent 122 millions en 2009, en hausse de 34 millions d'euros du fait de la baisse des taux variables à court terme minorant les charges financières payées sur la position emprunteuse du portefeuille de swaps de la holding.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 298 millions d'euros, en hausse de 12 millions d'euros compte tenu principalement des initiatives engagées pour le déploiement d'outils partagés au sein du Groupe.

Le résultat sur opérations en capital est un profit de 2.551 millions en 2009, contre une perte de 3 636 millions d'euros en 2008, et se décompose ainsi :

- Un profit de change de 186 millions d'euros contre une perte de change de 1.990 millions d'euros en 2008 qui comprenait une dotation de 2.181 millions d'euros à la provision pour risques de change. En 2009, le résultat de change se compose essentiellement d'une reprise de provision de 638 millions liée à l'appréciation de l'euro par rapport au yen et au dollar américain sur les couvertures d'investissements nets en devises, ainsi que de pertes de change réalisées s'élevant à 388 millions d'euros, du fait principal des renouvellements de couvertures arrivées à maturité au cours de l'exercice ;
- Les reprises de provisions pour risques et charges s'élèvent à 772 millions d'euros contre 46 millions d'euros en 2008 et recouvrent principalement une reprise de provision financière de 751 millions d'euros au titre du *mark-to-market* d'un *equity swap* réalisé avec une autre société du Groupe afin de couvrir une position actions ;
- Les dotations aux provisions pour risques et charges de 297 millions comprennent une provision de 160 millions en vue de la recapitalisation d'Holdings Vendôme 3, entité ayant servi à compléter le programme de couverture du Groupe AXA visant à réduire son exposition aux variations des marchés actions au sein de ses activités dommages et vie non participative, par l'utilisation d'une stratégie de « *put spread* » sur l'indice Eurostoxx 50, contre le versement de primes s'élevant à 157 millions d'euros. Cette dotation tient également compte de la dotation annuelle aux primes de remboursement des

emprunts obligataires pour 98 millions d'euros. Une dotation à la provision de 591 millions d'euros avait été enregistrée en 2008 au titre de l'*equity swap* mentionné précédemment ;

- Le résultat exceptionnel de 1.904 millions d'euros comprend principalement un profit de 1 946 millions d'euros inhérent à la stratégie optionnelle sur les marchés actions mise en place par le Groupe en 2008 et qui a été débouclée en 2009. Les comptes 2008 intégraient une perte de 755 millions d'euros liée à l'arrivée à maturité d'un *equity swap* interne.

La charge d'**impôt sur les sociétés** s'élève à 154 millions d'euros contre un profit de 835 millions en 2008 qui représentait essentiellement l'impôt dû par les sociétés intégrées au Groupe fiscal français. La charge d'impôt 2009 est principalement composée de la dotation à la provision pour risque de reversement d'impôt lié aux déficits des entités membres du Groupe fiscal en France pour 513 millions d'euros, minorée de l'impôt à recevoir des entités membres pour 414 millions d'euros.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 64.668 millions d'euros contre 64.208 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 322 millions d'euros et comprennent principalement la marque AXA apportée par FINAXA en 2005 lors de la fusion évaluée à 307 millions d'euros sur la base des redevances de marques facturées aux filiales du Groupe et aux Mutuelles AXA.

Les titres de participation, nets de provisions pour dépréciation, s'élèvent à 56.376 millions d'euros contre 51.568 millions d'euros fin 2008, soit une hausse de 4.808 millions d'euros, dont :

- La capitalisation de Finance Solutions, qui est une société de financement et de trésorerie intra-groupe pour 2.700 millions d'euros ;
- L'entité australienne AXA Asia Pacific Holdings a été capitalisée de 198 millions d'euros et a par ailleurs distribué un dividende en actions de 86 millions d'euros ;
- AXA France Assurance a versé un dividende en actions de 900 millions d'euros ;
- AXA Life Europe, société destinée à souscrire dans plusieurs pays européens via ses succursales, des contrats d'assurance vie en unités de compte à garanties plancher, a été capitalisée à hauteur de 269 millions d'euros ;
- AXA SA a renforcé le capital de la société AXA Méditerranéenne Holding de 202 millions d'euros pour financer l'extension du réseau de distribution italien d'AXA MPS à Antonveneta ;
- AXA SA a acquis pour 54 millions d'euros 50 % de AXA India Holding, entité détenant un intérêt économique de 26 % dans Bharti AXA Life Insurance Company, et qui porte les activités d'assurance vie du Groupe en Inde.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 2.282 millions d'euros contre 4.622 millions d'euros à fin 2008, soit une diminution de 2.340 millions d'euros qui résulte principalement des remboursements de prêts consentis à AXA Financial, à AXA America Holding, ainsi qu'à AXA UK pour un total de 2.647 millions d'euros. Le financement de ces entités est désormais assuré au travers de la société Finance Solutions.

Les prêts restent stables à 748 millions, et comprennent essentiellement une ligne de crédit d'un milliard de dollars américains octroyée aux actionnaires de RESO Garantia et garantie par les titres détenus par ces derniers dans RESO Garantia.

Les autres immobilisations financières, s'élèvent à 1.390 millions d'euros, l'augmentation de 1.033 millions d'euros étant liée aux appels de marge versés aux contreparties bancaires dans le cadre des contrats de collatéraux liés à la gestion des instruments dérivés.

La créance sur l'État est en baisse de 601 millions d'euros compte tenu du remboursement en 2009 par le Trésor Public de l'excédent d'impôt sur les sociétés versé au titre de 2008.

Les créances diverses, de 169 millions d'euros, enregistrent le solde d'impôt à recevoir des entités intégrées fiscalement au Groupe AXA pour 20 millions d'euros, ainsi que les produits financiers à recevoir pour 121 millions d'euros.

Les valeurs mobilières de placement sont en hausse de 118 millions d'euros suite à l'acquisition de titres AXA pour 83 millions d'euros en vue de leurs attributions ultérieures aux salariés du Groupe.

Les disponibilités s'élèvent à 2.735 millions d'euros résultant en partie des augmentations de capital émises en fin d'année pour un total de 2.434 millions d'euros. Ce solde de trésorerie est en diminution de 1.391 millions d'euros par rapport à fin 2008 compte tenu d'une amélioration de la liquidité et de condition de marchés plus favorables.

Les instruments de trésorerie, 91 millions d'euros, comprennent pour 67 millions d'euros le solde de la prime payée en 2007 et étalée sur dix ans, au titre des options d'achat mises en place pour neutraliser l'impact dilutif des obligations convertibles 2017 ainsi que de 14 millions d'euros de primes versées sur options de change visant à protéger les résultats 2010 en devises des principales filiales. La baisse de 669 millions d'euros provient principalement de la comptabilisation en résultat des primes sur options versées en 2008 par le Groupe dans le cadre de sa couverture optionnelles sur les marchés actions pour 564 millions d'euros.

Les écarts de conversion actif s'élèvent à 235 millions, en diminution de 226 millions du fait principal du remboursement en 2009 de créances en dollar américain par des entités du Groupe. Ce poste reflète les pertes latentes sur créances et dettes libellées en devises sous les effets de leur réévaluation au cours de conversion à la date de la clôture.

Passif

Les capitaux propres, avant résultat de la période et après distribution du résultat de l'exercice précédent, s'élèvent à 28.967 millions d'euros, soit une hausse de 2.446 millions d'euros principalement liée à l'augmentation de capital de 2.041 millions émise en novembre ainsi qu'à l'augmentation de capital réservée aux salariés totalisant 393 millions d'euros.

Les autres fonds propres comprennent les Titres Super Subordonnés (TSS) à durée indéterminée qui s'élèvent à 5.987 millions d'euros contre 5.805 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 182 millions d'euros liée aux effets de change.

Les provisions pour risques et charges, 3.502 millions d'euros, comprennent essentiellement 1.697 millions d'euros de provision de risque de change, 706 millions d'euros au titre des primes de remboursements d'emprunts obligataires subordonnés, et 835 millions d'euros de provisions envers les filiales du Groupe au titre du risque de restitution des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français. La diminution de 602 millions d'euros résulte essentiellement de la reprise à hauteur de 638 millions d'euros de la provision pour risque de change.

Les dettes subordonnées s'élèvent à 6.723 millions d'euros contre 6.924 millions d'euros en 2008, compte tenu de 151 millions de remboursement de dettes à durée indéterminée

conformément à l'option de remboursement qui était offerte à l'émetteur dix ans après l'émission de la dette, et de 38 millions liés aux effets de change.

Les dettes financières s'élèvent à 13.701 millions d'euros, contre 17.984 million d'euros au 31 décembre 2008 :

- **Les dettes obligataires**, 6.243 millions d'euros, progressent de 920 millions du fait de remplacement de dettes existantes par des dettes obligataires auprès des mêmes filiales afin d'accroître la liquidité de ces actifs par les porteurs.
- **Les emprunts et dettes financières divers** baissent de 637 millions d'euros, et représentaient en 2008 les appels de marge réglés aux contreparties bancaires au titre des dépôts de collatéraux en couverture des instruments dérivés. La variation des appels de marge est principalement liée aux couvertures optionnelles sur marché actions mises en place en 2008 et débouclées en 2009. En 2009 les appels de marge versés par la Société figurent à l'actif au poste d'immobilisations financières.
- **Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**, 3.918 millions d'euros baissent de 3.730 millions d'euros compte tenu d'un encours de billets de trésorerie en diminution de 4.097 millions.
- **Les dettes rattachées à des participations**, 3.534 millions d'euros baissent de 833 millions, car principalement remplacées par les dettes internes obligataires mentionnées précédemment.

Les dettes sur immobilisations, 183 millions d'euros recouvrent les augmentations de capital émises par des entités mais non encore appelées, dont AXA Life Europe pour 75 millions, AXA Italia et AXA Reinsurance Ireland pour chacune 54 millions.

Les autres dettes, 157 millions d'euros, diminuent de 51 millions d'euros compte tenu de la baisse des intérêts courus non échus sur swaps de taux.

Les écarts de conversion passif s'élèvent à 1.466 millions d'euros en 2008 contre 1.612 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce compte est la contrepartie des effets positifs de change liés à la réévaluation des dettes et créances libellées en devises au cours de clôture. Ce poste baisse par rapport à 2008 compte tenu principalement de l'effet défavorable du renforcement de la livre sterling sur les dettes.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, l'information relative aux rémunérations, avantages et engagements de toutes natures concernant les mandataires sociaux figurent en Partie 2 – Section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants ».

Le montant des factures fournisseurs à payer au 31 décembre 2009 était de 3 millions d'euros dont 2.4 millions d'euros à régler sous 30 jours (application de l'article D441-4 du Code de commerce).

PRISES DE PARTICIPATION

En juin 2009, AXA a acquis une participation de 12,5 % dans le capital de société Paris Publishing créée afin d'assurer la rédaction, l'édition et la distribution de la revue "The ParisTech review".

BILAN

Actif

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2009			Net au 31 décembre 2008	Net au 31 décembre 2007
	Brut	Amortissements et provisions	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	322		322	322	322
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	0		0	0	0
Constructions et autres immobilisations	31		31	1	1
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participations	57.208	832	56.376	51.568	47.733
Créances rattachées à des participations	2.289	7	2.282	4.622	3.142
Autres immobilisations financières	1.427	37	1.390	357	776
Prêts	762	14	748	785	60
I	62.039	890	61.149	57.655	52.034
ACTIF CIRCULANT					
CRÉANCES D'EXPLOITATION					
État	7		7	609	40
Créances diverses et comptes courants des filiales	172	3	169	424	335
Valeurs mobilières de placement	243	3	240	122	437
Instruments de trésorerie	91		91	760	105
Disponibilités	2.735		2.735	4.126	2.542
Charges constatées d'avance	1		1	5	8
II	3.249	6	3.243	6.045	3.466
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges à étaler	250	212	38	43	55
Primes de remboursement	3		3	3	4
Écart de conversion actif	235		235	461	50
TOTAL GÉNÉRAL	65.776	1.108	64.668	64.208	55.608

Passif

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL			
Capital social	5.244	4.784	4.719
PRIME D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT			
Prime d'émission	18.353	16.377	15.910
Prime de fusion, d'apport	1.060	1.060	1.060
RÉSERVES :			
Réserve légale	479	479	479
Réserve spéciale des plus-values à long terme	2.016	2.016	2.016
Autres réserves	1.795	3.866	3.866
Report à nouveau	3	17	714
Provision réglementée	16	10	4
Résultat de l'exercice	3.953	(1.253)	1.765
I	32.919	27.357	30.533
AUTRES FONDS PROPRES			
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5.987	5.805	6.323
II	5.987	5.805	6.323
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	III	4.104	1.166
DETTES			
DETTES SUBORDONNÉES	6.723	6.924	6.891
DETTES FINANCIÈRES	13.701	17.981	8.576
DETTES D' EXPLOITATION			
Dettes fiscales	18		
Dettes sociales	1	1	1
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations	183	168	54
Autres dettes	157	208	937
Instruments de trésorerie		40	
Produits constatés d'avance (produits à étaler)	11	8	9
IV	20.793	25.330	16.469
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Écart de conversion passif	1.466	1.612	1.117
TOTAL GÉNÉRAL	64.668	64.208	55.608

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En millions d'euros)</i>		Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
I. RÉSULTAT COURANT				
PRODUITS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION				
Revenus des titres de participation		2.718	2.674	2.178
Revenus des prêts et placements à court terme		416	497	450
Autres produits		7	8	7
	I	3.141	3.179	2.635
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges externes et autres charges		(284)	(274)	(220)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)	(2)
Salaires, traitements et charges sociales		(10)	(7)	(5)
Intérêts et charges assimilées		(1.271)	(1.323)	(988)
Dotations aux amortissements sur immeubles et charges à étaler		(10)	(12)	(12)
	II	(1.576)	(1.618)	(1.228)
Excédent d'exploitation	(III = I + II)	1.565	1.561	1.407
Quote-part des opérations faites en commun	IV			
OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT				
Charges nettes sur cessions		(7)	(12)	
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement		(3)		
Résultat sur gestion des titres de placement	V	(10)	(12)	0
Résultat courant avant impôt	(VI = III + IV + V)	1.556	1.549	1.407
II. RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL				
Produits sur cession d'actifs immobilisés		38	138	1.916
Reprises de provisions pour risques et charges		772	46	2
Reprises de provisions sur titres		56	20	24
Résultat de change		186	(1.990)	564
Valeur nette comptable sur cession d'actifs immobilisés		(38)	(301)	(1.633)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(296)	(709)	(287)
Dotations aux provisions sur titres		(72)	(295)	(112)
Produits et charges nets exceptionnels		1.905	(545)	(155)
	VII	2.551	(3.636)	318
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	VIII	(154)	835	40
III. RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	VI + VII + VIII	3.953	(1.253)	1.765

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications

<i>(En millions d'euros)</i>	01/01/2005 31/12/2005	01/01/2006 31/12/2006	01/01/2007 31/12/2007	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2009 31/12/2009
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social <i>(en millions d'euros)</i>	4.286	4.793	4.719	4.784	5.244
b) Nombre d'actions émises <i>(en millions)</i>	1.872	2.093	2.061	2.089	2.290
c) Nombre d'obligations convertibles en actions <i>(en millions)</i>	16	16	7	7	7 ^(a)
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (EN MILLIONS D'EUROS)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1.788	1.882	2.628	3.171	3.134
b) Bénéfice courant avant impôts, amortissements et provisions	1.061	1.067	1.420	1.561	1.568
c) Impôt sur les bénéfices	623	(46)	40	835	(154)
d) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1.137	1.433	1.765	(1.253)	3.953
e) Bénéfice distribué	1.647	2.218	2.473	836	1.259
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (EN EUROS)					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,65	0,75	1,08	0,90	1,25
b) Bénéfice après impôt et dotations aux amortissements et provisions	0,61	0,68	0,86	(0,60)	1,73
c) Dividende attribué à chaque action	0,88	1,06	1,20	0,40	0,55 ^(b)

(a) L'obligation 2017 reste convertible mais un mécanisme d'exercice automatique d'options achats sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permet de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création de titres liée à la conversion.

(b) Proposition de 0,55 euro soumise à l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 basée sur un nombre d'actions existantes de 2.289.965.079 au 1er février 2010 et portant jouissance au 1er janvier 2009.

TABLEAU DE FINANCEMENT

<i>(En millions d'euros)</i>	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	Du 01/01/2008 au 31/12/2008	Du 01/01/2007 au 31/12/2007
RESSOURCES			
Résultat courant avant impôt	1.556	1.549	1.407
Résultat sur opérations en capital avant impôt	2.551	(3.636)	318
Impôt sur les bénéfices	(154)	835	40
Variation des provisions et amortissements	(557)	3.241	462
Capacité d'autofinancement de l'exercice	3.396	1.989	2.227
Augmentation des capitaux propres	2.437	532	703
Souscription d'emprunts	1.536	10.753	4.959
Cessions ou réduction d'éléments de l'actif immobilisé			
■ Immobilisations corporelles	0		3
■ Immobilisations financières	3.688	4.203	4.622
TOTAL RESSOURCES	11.057	17.477	12.515
EMPLOIS			
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	833	2.462	2.203
Remboursements des dettes financières	6.926	1.621	1.025
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			
■ Immobilisations corporelles	16		
■ Immobilisations financières	6.071	11.006	4.450
Réduction des capitaux propres			1.899
TOTAL EMPLOIS	13.846	15.089	9.577
Variation fonds de roulement	(2.789)	2.388	2.938
Contrepartie à court terme			
Variation :			
■ de créances d'exploitation	(865)	654	462
■ de dettes d'exploitation	38	(103)	15
■ des disponibilités et valeurs mobilières de placement	(1.962)	1.836	2.461
TOTAL	(2.789)	2.388	2.938

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(article R.123-197-2 du Code de commerce)

Sociétés ou Groupe de Sociétés (En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
	1	2	3	4
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL D'AXA				
1) Filiales (50 % au moins détenu)				
CIE FINANCIÈRE DE PARIS 26, rue Drouot - 75009 PARIS	9	103	99,99 %	184
AXA GENERAL INSURANCE HONG KONG 30 th Floor, PCCW Tower, Taikoo Place, 979 King's Road Quarry Bay - HONG KONG	14	25	99,99 %	65
AXA REINSURANCE IRELAND Wolfe Tone House - Wolfe Tone Street - DUBLIN - Irlande	72	127	100,00 %	199
AXA GROUP SOLUTIONS 23, avenue Matignon - 75008 PARIS	53	9	100,00 %	93
AXA CANADA ^(b) 2020 rue University - MONTREAL - QUEBEC H 3A 2A5	237	501	100,00 %	104
AXA LIFE EUROPE Wolfe Tone House - Wolfe Tone Street - DUBLIN - Irlande	100	796	100,00 %	906
AXA EQUITY AND LAW PLC 5 Old Broad Street LONDON EC2N 1AD	1	1.193	99,96 %	1.133
AXA HOLDING AS Meclisi Mebusan cad n° 15 - Salipazari 80400 - ISTANBUL	132	(6)	50,00 %	81
AXA PARTICIPATIONS 2 23, avenue Matignon - 75008 PARIS	3	503	100,00 %	455
AXA FRANCE ASSURANCE 26, rue Drouot - 75009 PARIS	452	3.925	100,00 %	4.315
AXA JAPAN HOLDING COMPANY LIMITED NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-ku, TOKYO 108 - 8020	1.590	2.007	78,29 %	3.206
VINCI B.V. Graadt van Roggenweg 500 - Postbus 30810 3503 AP UTRECHT - PAYS BAS	1.439	2.681	100,00 %	4.285
PORTMAN INSURANCE (ex AXA Global Risk) 140, Fenchurch Street EC3M 6BL LONDON	23	38	100,00 %	109
LOR PATRIMOINE 23, Avenue Matignon - 75008 PARIS	53	3	99,99 %	53
COLISÉE RE (ex AXA RE) 40, rue du Colisée - 75008 PARIS	319	195	100,00 %	843
AXA UK PLC ^(b) 5 Old Broad Street LONDON EC2N 1AD	1.393	4.073	65,64 %	4.556
AXA MEDITERRANEAN HOLDING Calle monseñor Palmer número 1 - PALMA DE MALLORCA	111	1.917	100,00 %	2.651
LOUDINOT PARTICIPATIONS 21, Avenue Matignon - 75008 PARIS	9.150	3.657	100,00 %	12.299

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations.
Pour les sociétés financières : produit brut bancaire.

(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur Nette	Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exerc. écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
60	10		1	28	39	31 décembre 2009
65			77	2	6	31 décembre 2009
192			0	(7)		31 décembre 2009
50			4	(8)		31 décembre 2009
104			1.186	95	23	31 décembre 2009
901		454	1	5		31 décembre 2009
1.133						31 décembre 2009
81			18	17	4	31 décembre 2009
455			1	1	10	31 décembre 2009
4.315			1.403	1.393	1.987	31 décembre 2009
3.206			3	(11)		30 septembre 2009
4.285	700		92	74	80	31 décembre 2009
88			(2)	27		31 décembre 2009
53			1			31 décembre 2009
525		21		55		31 décembre 2009
4.556		300	17	54		31 décembre 2009
2.651		9	222	82		31 décembre 2009
12.299				0		31 décembre 2009

Sociétés ou Groupe de Sociétés (En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
	1	2	3	4
AXA ITALIA SPA Via Léopardi - 15 - 20123 MILAN	624	76	98,24 %	715
AXA LIFE HONG KONG 151 Gloucester Road - Wan Chai - HONG KONG	6	1	100,00 %	90
AXA HOLDING MAROC 120-122, avenue Hassan II - 21000 CASABLANCA	209	40	100,00 %	229
AXA Portugal COMPANHIA DE SEGUROS Praça Marquês de Pombal, 14 LISBONNE 1050	37	48	83,01 %	72
SAINT-GEORGES RE 9, avenue de Messine - 75008 Paris	10	6	100,00 %	82
AXA HOLDINGS BELGIUM 25, Boulevard du souverain - 1170 BRUXELLES	453	2.359	100,00 %	5.318
AXA TECHNOLOGY SERVICES Les collines de l'Arche - 76 route de la Demi-lune - 92057 PARIS LA DÉFENSE	25	1	99,77 %	73
KYOBO AXA GENERAL INSURANCE 395-70, Shindaebang-dong, Dongjak-gu SEOUL	78	5	92,36 %	157
AXA INSURANCE Ltd. Général Guisan - Str. 40 CH - 8401 WINTERTHUR	114	1.941	100,00 %	5.171
AXA INVESTMENT MANAGERS Cœur Défense - Tour B - La Défense 4 - 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 PARIS LA DÉFENSE	53	584	73,66 %	1.379
AXA CESSIONS 9, avenue de Messine - 75008 PARIS	85	26	100,00 %	105
AXA INDIA HOLDING St Louis Business Centre Port Louis, MAURITIUS	129	0	50,00 %	63
FINANCE SOLUTIONS 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg	270	2.433	100,00 %	2.703
SOCIÉTÉ BEAUJON 21, Avenue Matignon - 75008 PARIS	9	252	99,86 %	246
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu)				
AXA KONZERN AG Colonia - Allée 10 - 20 51067 KOLN	80	1.186	34,63 %	2.120
RESO GARANTIA Ul, Svetlanskaya, 250/1, Vladivostok, Primorsky Territory Far Eastern Federal District, 690000 Russian Fédération	0	277	28,23 %	805
BAO MINH INSURANCE CORPORATION 26 Ton That Dam, Districk 1, HoChiMinh City - VIETNAM	29	46	16,60 %	53
AXA ASIA PACIFIC HOLDINGS LIMITED ^(a) 750 Collins Street MELBOURNE Victoria 3000	1.153	1.052	44,10 %	825
Sous-total A				55.743
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS				
1) Filiales non reprises au paragraphe A				
a) Filiales françaises (ensemble)				115
b) Filiales étrangères (ensemble)				249
2) Participations non reprises au paragraphe A				
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)				35
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)				51
TOTAL A+B				56.194

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produit brut bancaire.

(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur Nette	Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exerc. écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
715			26	22	34	31 décembre 2009
7						31 décembre 2008
229			15	10		31 décembre 2009
72			350	4	7	31 décembre 2009
33					11	31 décembre 2009
5.318	100		32	95		31 décembre 2009
28		244	1	35	33	31 décembre 2009
157			302	(3)		31 décembre 2009
5.171		655	2.181	405	164	31 décembre 2009
1.379	560		66	137	150	31 décembre 2009
105		4	1.039	3	15	31 décembre 2009
63						31 décembre 2009
2.703				(1)		31 décembre 2009
246	43			(15)		31 décembre 2009
2.120			276	220	54	31 décembre 2009
805		150		45	3	31 décembre 2009
20			72	5	1	31 décembre 2008
825	675		114	314	86	31 décembre 2009
55.018	2.088	1.837	7.500	3.085	2.708	
93	210	12				
189	14				8	
31						
31	4				1	
55.362	2.317	1.849	7.500	3.085	2.717	

Annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2009

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est un profit de 3.953 millions d'euros contre une perte de 1.253 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce profit provient principalement d'un gain de 1.946 millions d'euros résultant du déboucement courant 2009 de la stratégie optionnelle sur les marchés actions mise en place par le Groupe en 2008, tandis que les comptes de l'exercice précédent enregistraient une dotation à la provision pour risque de change de 2.181 millions d'euros liée à la politique de couverture d'investissements nets en devises mise en place par la holding pour limiter la variabilité des fonds propres consolidés du Groupe contre les variations de change.

Dans les comptes consolidés, la comptabilité de couverture d'investissements nets dans les filiales est appliquée, les variations de change n'ayant ainsi aucun impact sur les résultats du Groupe. En revanche, dans les comptes sociaux, compte tenu du principe d'enregistrement des titres de participation en euros au cours historique, les pertes latentes de change sur les dettes doivent être provisionnées.

Le total du bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 64.668 millions d'euros contre 64.208 millions d'euros au 31 décembre 2008.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les évolutions significatives de postes sont commentées dans les tableaux inclus dans cette annexe.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, AXA applique les règlements n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07, et n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ; son application n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Conformément au règlement CRC 2008-15, les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2009, 2.890.000 actions étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité et le nombre de titres en autodétention, affectés à un objectif de couverture, s'élevait à 5.726.128 actions, pour des montants respectifs de 50 et 83 millions d'euros.

L'application du règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Tableau de synthèse des options et actions de performance attribuées en 2009 et 2008 aux membres du Directoire rémunérés par AXA SA.

Les détails des plans de stock-options et de *performance shares* figurent dans la Note 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du Document de Référence.

	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice
(En euros)				
Henri de Castries	819.848	1.021.189	1.257.100	1.426.320
Claude Brunet	519.751	646.755	754.260	855.792
Denis Duverne	683.722	850.988	1.005.680	1.141.056
François Pierson	587.816	731.856	900.922	1.022.196

2.2. Présentation des comptes

BILAN

Les immobilisations incorporelles comprennent les concessions, brevets, marques ainsi que le mali technique de fusion.

Les immobilisations corporelles comprennent les immeubles de placement ventilés entre les terrains et les constructions, ainsi que les agencements et installations.

Les immobilisations financières sont représentées (i) par les titres de participation ainsi que les créances rattachées à ces

participations et (ii) par les autres immobilisations financières et les prêts.

Les titres sont classés selon les critères suivants :

- les titres de participation sont les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à AXA ;
- les autres immobilisations financières sont relatives aux titres représentant moins de 10 % du capital et ne constituant pas des titres de participation.

RÉSULTAT

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

- Les opérations courantes comprennent les dividendes, les produits des autres placements, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les résultats sur opérations de titres de placement ;
- Les opérations en capital comprennent les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels ;
- Les cessions de titres de participations sont évaluées selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Pour une meilleure lisibilité des comptes, les dotations aux provisions et reprises de provisions pour risque de change sont enregistrées en résultat de change ; de la même façon, les dotations et reprises de provisions pour risque de reversement d'impôt figurent directement en impôt.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur cinquante ans et les travaux d'aménagement sont amortis linéairement sur cinq ans ou dix ans selon le cas.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 322 millions d'euros et comprennent essentiellement la marque AXA apportée par FINAXA lors de la fusion qui a été évaluée à 307 millions d'euros sur la base des redevances de marques facturées aux filiales du Groupe et aux Mutuelles AXA.

2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle peut être déterminée soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres, y compris plus-values latentes, et les perspectives de la filiale.

Ces analyses multicritères intègrent le caractère long terme de la détention des filiales et exclut les éléments liés à la volatilité court terme des marchés. Il est ainsi procédé à une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur de ses actifs et de ses bénéfices attendus au titre des affaires en portefeuille et des affaires nouvelles, en tenant compte des perspectives futures de l'entité. La valeur des bénéfices futurs est estimée sur la base des calculs de l'*European Embedded Value* des activités « vie, épargne et retraite » publiée par le Groupe ou des calculs similaires pour les autres activités.

Pour les autres titres immobilisés, la valeur d'inventaire est le cours de bourse pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

2.7. Valeurs mobilières de placement

À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur liquidative, s'il s'agit de SICAV et FCP, et au cours de bourse moyen du dernier mois de la clôture, pour les autres valeurs.

2.8. Compte de régularisation actif

Les charges à étaler correspondent aux frais d'émission d'emprunts qui sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt considéré et au maximum sur 10 ans, dans le cas où l'emprunt n'a pas d'échéance prédéterminée.

2.9. Obligations subordonnées

AXA SA a émis deux emprunts obligataires subordonnés :

- obligations 2,5 % échéance 1^{er} janvier 2014 : sont en circulation au 31 décembre 2009, 9.185.581 obligations de valeur nominale 165 euros et de valeur de remboursement 230,88 euros. La prime de remboursement s'élève à 606 millions d'euros ;
- obligations 3,75 % échéance 1^{er} janvier 2017 : sont en circulation au 31 décembre 2009, 6.613.254 obligations de valeur nominale 165,50 euros et de valeur de remboursement 269,16 euros. La prime de remboursement s'élève à 688 millions d'euros.

Ces obligations ont été comptabilisées selon l'approche de l'opération unique. La prime de remboursement correspondant à la différence entre la valeur au pair de l'émission des emprunts et la valeur de remboursement n'a pas été constatée au passif du bilan lors de l'émission de l'emprunt. Les primes de remboursement sont amorties depuis 2002 jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt selon la méthode des intérêts composés en retenant comme taux actuariel le taux permettant de reconstituer le paiement à terme de la prime de remboursement en supposant les deux emprunts émis le 1^{er} janvier 2002, soit 2.84 % pour l'émission réalisée en 1999 et 3.29 % pour l'émission de 2000. La dotation de l'exercice s'élève à 98 millions d'euros, et la provision existante au 31 décembre 2009 à 706 millions d'euros. Le solde non amorti de 588 millions d'euros figure en engagement hors bilan.

Les Assemblées générales des porteurs des obligations convertibles AXA 2014 et 2017 se sont tenues le 11 janvier 2007 afin de statuer sur l'introduction proposée d'une date limite de conversion fixée au 26 janvier 2007, en échange du versement d'une soulte correspondant à la valeur de l'option de conversion.

L'Assemblée Générale des porteurs des obligations convertibles 2014 a accepté la proposition. En conséquence, les porteurs des obligations qui n'avaient pas converti leurs titres au 26 janvier 2007, ont reçu 16,23 euros par obligation le 31 janvier 2007.

L'Assemblée Générale des porteurs des obligations convertibles 2017 n'a pas approuvé la proposition. Par conséquent, pour neutraliser complètement l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a acheté, auprès d'une contrepartie bancaire et pour un coût équivalent à la soulte proposée aux porteurs d'obligations, des options d'achat sur les actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique. Cette prime de 96 millions d'euros est étalée sur la durée résiduelle de cet emprunt, soit 10 ans. Le solde restant à amortir s'élève à 67 millions d'euros au 31 décembre 2009.

2.10. Engagement de retraite

Dans le cadre de l'actualisation des engagements sociaux, il a été procédé à l'évaluation des provisions supplémentaires à constituer en vue de couvrir les engagements de retraite futurs et indemnités de fin de carrière. Le montant de cette évaluation a donné lieu au réajustement de la provision dont le montant total porté au passif du bilan s'élève désormais à 6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

2.11. Écarts de conversion

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont ajustées au cours de clôture, avec comme contrepartie un compte d'écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente, et d'écart de conversion passif dans le cas de gain latent. Ces comptes de régularisation n'entrent pas dans la formation du résultat, mais une provision pour risque de change est constituée pour appréhender les pertes latentes liées aux écarts de conversion actif.

Un écart de conversion actif relatif à une dette faisant l'objet d'une couverture par achat de devises à terme ne donne pas lieu à la constatation d'une provision. Il en est de même pour les prêts ayant fait l'objet d'une couverture dès l'origine via des swaps de change. Si un prêt ou un emprunt génère une perte de change latente, mais qu'une couverture est mise en place, une provision à concurrence du risque non couvert est constituée.

2.12. Produits dérivés

- Swaps de taux d'intérêt : ces opérations sont enregistrées en appliquant la méthode des intérêts courus en distinguant d'une part, le résultat de l'opération principale faisant l'objet du swap, et d'autre part, le résultat net de l'opération de swap au compte de résultat et au bilan. En hors bilan figurent les nominaux des swaps servant de bases aux échanges de taux ;
- Les produits dérivés qualifiés de couverture contre le risque de change (swap de change ou de devise, achat à terme de devise) sont comptabilisés en hors bilan comme un engagement réciproque de dettes et de créances. En matière d'options de devises, la prime payée lors de l'acquisition est inscrite à l'actif du bilan dans le compte « instruments de trésorerie ». Lors de l'exercice de l'option, la prime est comptabilisée en résultat. Il en est de même en cas de non-exercice de l'option à son terme. En cas de vente d'options, la perte latente fait l'objet d'une provision pour risques et charges. Les autres produits dérivés sont comptabilisés en hors bilan pour leur valeur nominale. Les moins-values latentes résultant de la valeur de marché estimée de ces instruments financiers donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte de change ;

- Produits dérivés sur actions : les droits d'options versés ou reçus sur actions sont inscrits en compte d'attente lors du paiement ou de l'encaissement des fonds. À la clôture de l'exercice, si l'option n'est pas levée, les droits reçus constituant un produit éventuel, ne sont pas pris en compte en résultat ; les droits versés feront l'objet d'une provision s'il apparaît probable compte tenu de l'évolution des marchés que cette option ne sera pas levée. Lors de l'exercice de l'option, cette dernière constitue un complément du prix d'acquisition du sous-jacent, et un complément du prix de vente en cas de vente de l'option.

2.13. Autres fonds propres

Les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée sont classés en « Autres fonds propres » dès lors, que comme les actions ordinaires, il n'existe pas d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier.

Les autres fonds propres comprennent les Titres Super Subordonnés (TSS) à durée indéterminée qui s'élèvent à 5.987 millions d'euros contre 5.805 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 182 millions d'euros liée aux effets de change.

2.14. Provisions pour risques et charges

La Société est tête de groupe d'un régime d'intégration fiscale ; à ce titre, la convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts soient directement comptabilisées dans les comptes de la Société. Une provision pour risque de restitution des économies d'impôt est comptabilisée cependant, dès lors qu'il existe une forte probabilité que ces filiales redeviennent bénéficiaires compte tenu des perspectives de résultats fiscaux futurs issus du processus de plan stratégique du Groupe.

3. NOTES SUR LES COMPTES DU BILAN

(EN MILLIONS D'EUROS)

3.1. Mouvements sur les immobilisations incorporelles

Ce poste comprend la marque AXA apportée par FINAXA lors de la fusion et évaluée à 307 millions d'euros ainsi que 15 millions d'euros de mali de confusion constaté suite à la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée entre la Société de Gestion Civile Immobilière (SGCI) et la Société.

3.2. Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

(En millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2009
Titres de participation	52.387	4.824 ^(a)	3	57.208
Créances rattachées à des participations	4.629	1.538 ^(b)	3.878 ^(b)	2.289
Titres immobilisés et autres immobilisations financières	391	1.144 ^(c)	108	1.427
Prêts	799		37 ^(d)	762
TOTAL	58.206	7.506	4.026	61.686

(a) Dont :

- la capitalisation de Finance Solutions, qui est une société de financement et de trésorerie intra-groupe pour 2.700 millions d'euros ;
- l'entité australienne AXA Asia Pacific Holdings a été capitalisée de 198 millions d'euros et a par ailleurs distribué un dividende en actions de 86 millions d'euros ;
- AXA France Assurance a versé un dividende en actions de 900 millions d'euros ;
- AXA Life Europe, société destinée à souscrire dans plusieurs pays européens via ses succursales, des contrats d'assurance vie en unités de compte à garanties plancher, a été capitalisée à hauteur de 269 millions d'euros ;
- AXA SA a renforcé le capital de la société AXA Méditerranéenne Holding de 202 millions d'euros pour financer l'extension du réseau de distribution italien d'AXA MPS à Antonveneta ;
- AXA SA a acquis pour 54 millions d'euros 50 % de AXA India Holding, entité détenant un intérêt économique de 26 % dans Bharti AXA Life Insurance Company, et qui porte les activités d'assurance vie du Groupe en Inde.

(b) La diminution nette de 2.340 millions d'euros qui résulte principalement des remboursements de prêts consentis à AXA Financial, à AXA America Holding, ainsi qu'à AXA UK pour un total de 2.647 millions d'euros. Le financement de ces entités est désormais assuré au travers de la société Finance Solutions.

(c) L'augmentation est principalement liée aux appels de marge versés aux contreparties bancaires dans le cadre des contrats de collatéraux liés à la gestion des instruments dérivés.

(d) La diminution de 37 millions d'euros est due aux effets de change et aux intérêts courus non échus.

3.3. Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

(En millions d'euros)	Provisions au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/2009
Titres de participation	819	64	51	832
Créances rattachées	7			7
Titres et créances immobilisés	34	8	5	37
Prêts	14			14
TOTAL	874	72	56	890

3.4. État des créances ventilées par échéance

(En millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Créances rattachées à des participations	2.289	845	1.391	53
État	7	7		
Prêts	762	700	44	18
Créances diverses et comptes courants des filiales	172	172		
TOTAL	3.230	1.724	1.435	71

3.5. Créances diverses et comptes courant des filiales (en millions d'euros)

Produits à recevoir	58
Débiteurs divers	30
Intérêts courus sur swaps	64
Comptes courants des filiales	20
TOTAL	172

3.6. Charges à étaler

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant brut	Montant amorti au 31/12/2008	Dotation de l'exercice	Montant net au 31/12/2009
Frais d'émission des obligations	99	97	2	0
Frais d'émission des autres dettes	80	36	7	37
Frais d'acquisition de titres	71	71		-
TOTAL	250	204	9	37

À compter du 1^{er} janvier 2007, les frais d'acquisition de titres de participation sont capitalisés (intégrés au prix de revient) et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

3.7. L'écart de conversion actif

s'élève à 235 millions, en diminution de 226 millions du fait principal du remboursement en 2009 de créances en dollar américain par des entités du Groupe. Ce poste reflète les pertes latentes sur créances et dettes libellées en devises sous les effets mécaniques de leur réévaluation au cours de conversion à la date de la clôture.

3.8. Capital

Le capital d'AXA est composé de 2.289.965.124 actions d'un nominal de 2,29 euros, soit un montant total de 5.244.020.134 euros au 31 décembre 2009.

3.9. Variation des capitaux propres

<i>Total en millions d'euros (et en euros par action)</i>	31/12/2008	31/12/2009
Résultat comptable	(1.253)	3.953
Par action	(0,60)	1,73
Variation des capitaux propres par rapport à la situation d'ouverture	(3.177)	5.563
Par action	(1,52)	2,43
Dividende proposé ^(a)	836	1.259
Par action	0,40	0,55

(a) À l'Assemblée Générale du 29 avril 2010.

(En millions d'euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2008	27.357
Augmentation de capital réservée aux salariés	393
Augmentation de capital avec maintien du DPS	2.041
Levées d'options de souscription d'actions	3
Dividende distribué	(833)
Résultat de l'exercice	3.953
Provision réglementée	6
Capitaux propres au 31 décembre 2009	32.920

3.10. Autres fonds propres

Les autres fonds propres s'élèvent à 5 987 millions d'euros contre 5 805 millions d'euros en 2008.

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2008	Émissions	Variation de change et des ICNE	Montant au 31/12/2009
Titres super subordonnés (nominal)	5.700		180	5.880
Intérêts courus non échus (ICNE)	105		2	107
TOTAL	5.805		182	5.987

3.11. Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	Montant au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour impôts différés	350	513			863 ^(a)
Provision pour pertes de change	2.335	110		748	1.697
Autres provisions pour risques	810	210		785 ^(b)	236
Amortissement des primes de remboursement des obligations convertibles	608	98			706
TOTAL	4.104	931		1.533	3.502

(a) La provision pour impôt différé de 863 millions d'euros comprend une provision de 835 millions d'euros envers les filiales du Groupe au titre du risque de restitution des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français.

(b) Ce montant inclut une reprise de provision de 751 millions d'euros, au titre du mark-to-market d'un equity swap réalisé avec une autre société du Groupe afin de couvrir une position actions.

3.12. Dettes subordonnées

(En millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2009	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus de cinq ans
TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée)	618		618
EMTN subordonné à durée indéterminée	885		885
Obligations subordonnées 2.5 % 2014	1.516		1.516
Obligations subordonnées Convertibles 3.75 % 2017	1.094		1.094
Titre Subordonné Remboursable 6.75 % 2020 (euros)	1.080		1.080
Titre Subordonné Remboursable 8.60 % 2030 (\$)	868		868
Titre Subordonné Remboursable 7.125 % 2020 (£)	366		366
Autres dettes subordonnées	190		190
Intérêts courus non échus	106	106	
TOTAL	6.723	106	6.617

Les dettes subordonnées s'élèvent à 6.723 millions d'euros contre 6.924 millions d'euros en 2008, compte tenu de 151 millions d'euros de remboursement de dettes à durée indéterminée conformément à l'option de remboursement qui était offerte à l'émetteur dix ans après l'émission de la dette, et de 38 millions d'euros liés aux effets de change.

Les TSDI sont des obligations à durée indéterminée. La Société détient l'option de différer le paiement des coupons sous certaines conditions. Néanmoins ils doivent être payés dès

que ces conditions sont levées ou lors de remboursement de l'instrument. En cas de différé prolongé, ces coupons restent juridiquement dus. De même, en l'absence de paiement de dividendes, les coupons non payés accumulés depuis des années entreront dans l'assiette des créances à rembourser lors d'une liquidation éventuelle. Ces instruments sont classés en dettes financières sur la base de l'obligation contractuelle ainsi définie de payer les coupons.

3.13. Emprunts et dettes financières

(En millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2009	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Euro Medium Term Notes	3.087		2.087	1.000
Bons à Moyen Terme Négociables	30		30	
Emprunts obligataires	6.210		5.760	450
Dettes vis-à-vis des filiales du Groupe	3.521	1.405	1.769	347
Billets de trésorerie et banques créditrices	731	731		
Dépôts dans la cadre des contrats collatéraux	6	6		
Intérêts courus non échus	116	116		
TOTAL	13.701	2.258	9.646	1.797

3.14. État des dettes d'exploitation

(En millions d'euros)	Montant	- 1 an	De 1 à 5 ans
Dettes sur immobilisations ^(a)	183	183	
Autres dettes ^(b) et dettes fiscales et sociales	176	176	
TOTAL	359	359	

(a) Les dettes sur immobilisations, 183 millions d'euros recouvrent les augmentations de capital émises par des entités mais non encore appelées, dont AXA Life Europe pour 75 millions, AXA Italia et AXA Reinsurance Ireland pour chacune 54 millions.

(b) Dont 154 millions d'euros de charges à payer.

3.15. L'écart de conversion passif

s'élève à 1.466 millions d'euros en 2009 contre 1.612 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce compte est la contrepartie des effets positifs de change liés à la réévaluation des dettes

et créances libellées en devises au cours de clôture. Ce poste baisse par rapport à 2008 compte tenu principalement de l'effet défavorable du renforcement de la livre sterling sur les dettes.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Rémunération des dirigeants

■ Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance 1.100 K€

■ Autres rémunérations (nettes de refacturations) 5.024 K€

L'effectif de la Société est de 4 personnes à la clôture de l'exercice.

4.2 La charge d'impôt sur les sociétés

s'élève à 154 millions d'euros contre un profit de 835 millions en 2008 qui représentait essentiellement l'impôt dû par les sociétés intégrées au Groupe fiscal français. La charge d'impôt 2009 est principalement composée de la dotation à la provision pour risque de reversement d'impôt lié aux déficits des entités membres du Groupe fiscal pour 513 millions d'euros, minorée de l'impôt à recevoir des entités membres pour 414 millions d'euros.

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat net
Résultat courant	1 556	(a)	1.556
Résultat sur opération de capital	2.551	(b)	2.551
Charge d'impôt (Impôt dû par les filiales /provision pour restitution d'économie d'impôt aux entités du Groupe d'intégration fiscale)		(154) ^(c)	(154)
TOTAL	4.107	(154)	3.953

* Un signe positif traduit un profit d'impôt.

(a) Les dividendes reçus de titres de participations suivent le traitement fiscal du « régime mère-fille » et sont exonérés.

(b) Conformément aux règles fiscales en vigueur la valeur de marché des couvertures optionnelles sur marchés actions mises en place en 2008 avaient fait l'objet d'une taxation d'avance de 1.824 millions d'euros de base l'exercice précédent, alors que le produit comptable n'affecte que les comptes 2009 lors du débouclage des couvertures.

(c) Aucun impôt n'est comptabilisé du fait du déficit fiscal du Groupe.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Synthèse des engagements hors bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	Montants notionnels (Engagements donnés)	Valeur de marché
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	108.410	(957)
Change à terme de devises	925	12
Swaps	97.704	(943)
Swaps de taux	47.351	(383)
Equity swap	2.110	92
Swaps de change (court terme)	6.636	(84)
Swaps de devises (long terme)	37.620	(555)
Dérivés de crédit	3.987	(13)
Options	9.781	(27)
Caps	2.122	6
Options de change	5.152	(111)
Options sur actions	2.458	79
Options sur indice	44	(2)
Floor	5	0
Autres engagements	Engagements donnés	Engagements reçus
Lignes et lettres de crédit (autorisées et non tirées)	1.790	8.405
Garanties et cautions		
Engagements de rachat de titres et d'obligations	635	
Autres engagements :	7.947	1.319
Dont garanties financières données au profit d'entités du Groupe	2.523	625
Prime de remboursement des obligations convertibles subordonnées (cf. paragraphe 2.9 de cette annexe)	588	

5.2. Engagements au titre de pactes d'actionnaires

PROTOCOLES D'ACCORD

AXA a conclu deux protocoles d'accord respectivement avec BNP Paribas et Schneider. Ces protocoles font l'objet d'une description ci-dessous :

Protocole avec le Groupe BNP Paribas

Le Groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont signé le 15 décembre 2005, après autorisation du Conseil de Surveillance d'AXA du 29 juin 2005, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 12 septembre 2001.

Ce nouveau protocole prévoit, tout comme le précédent, le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes. Conformément à ce protocole, le Groupe AXA s'engage initialement à conserver au minimum 43.412.598 actions BNP Paribas et le Groupe BNP Paribas s'engage initialement à conserver au minimum 61.587.465 actions AXA. Ces chiffres seront ensuite ajustés pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type : augmentations de capital, attributions d'actions gratuites, division ou regroupement d'actions ou opérations similaires. En outre, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elle.

Conclu pour une période initiale de cinq ans à compter du 16 décembre 2005, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une première période de deux ans,

puis pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 21 décembre 2005.

Protocole avec le Groupe Schneider

Le Groupe AXA, les Mutuelles AXA et le Groupe Schneider ont signé le 15 mai 2006, après autorisation du Conseil de Surveillance AXA du 21 décembre 2005, un protocole d'accord qui prévoit le maintien de participations minimales réciproques. Conformément à ce protocole, le Groupe AXA s'engage à conserver au minimum 2.583.300 actions Schneider et le Groupe Schneider s'engage à conserver au minimum 8.816.681 actions AXA. Le nombre d'actions sera ajusté, le cas échéant, pour tenir compte d'opérations sur titres notamment du type : augmentations de capital, attributions d'actions gratuites, division ou regroupement d'actions ou opérations similaires. En outre, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elle.

Le protocole a été conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2006.

6. SENSIBILITÉ

AXA SA est principalement exposée par ses activités sur les marchés financiers aux risques de taux et de change.

Le tableau suivant présente une estimation de la variation de la juste valeur des dettes, des prêts et des instruments de couverture en cas de hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêts ou d'une dépréciation de l'euro de 10 %.

Sensibilité	Variation de la juste valeur	
	Taux d'intérêt : + 100 pdb	Taux de change : + 10 % *
Dettes ^(a)	- 3,5 % ⁽ⁱ⁾	3,6 % ⁽ⁱⁱ⁾
Prêts ^(b)	2,3 % ⁽ⁱ⁾	- 6,8 % ⁽ⁱⁱ⁾
Dérivés ^(c)	18,6 % ⁽ⁱ⁾	- 196,4 % ⁽ⁱⁱ⁾

* Dépréciation de 10 % de l'euro.

(a) Il s'agit des dettes externes (hors dettes intra-groupe) hors couvertures.

(b) Les prêts sont nets de refinancements internes.

(c) Dérivés éligibles ou non à la comptabilité de couverture selon le référentiel IFRS.

(i) Une hausse des taux d'intérêt de 100 pdb induit une diminution de la juste valeur de la dette de 3.5 %, une augmentation de la juste valeur des prêts de 2.3 % et une hausse de 18.6 % s'agissant des dérivés.

(ii) Une dépréciation de l'euro de 10 % engendre une augmentation de la juste valeur des dettes de 3.6 %, une diminution de 6.8 % s'agissant des prêts, ainsi qu'une baisse de celle des dérivés de 196.4 %.

Les informations sur les justes valeurs présentées doivent être utilisées avec précaution :

- dans la mesure où ces estimations découlent de l'utilisation de paramètres aux dates de clôture tels que taux d'intérêts et spreads, ces paramètres étant appelés à fluctuer dans le temps ;
- et du fait de la multiplicité des approches possibles pour ces calculs.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la juste valeur des dettes de financement sont les données de marchés à la clôture de la période en tenant compte (i) des taux de marchés par devise, (ii) du *spread* moyen d'AXA par maturité et pour les principales devises, en distinguant les dettes subordonnées et les dettes « senior » et (iii) des options incluses dans les contrats

d'émission, telles que les options de remboursement à la main de l'émetteur.

La présentation de cette annexe n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

7. AUTRES INFORMATIONS

Entreprises liées (montant net des provisions pour dépréciation)

Participations	56.149 millions d'euros
Dont :	
■ AXA Konzern AG	2.120 millions d'euros
■ AXA Italia SpA	715 millions d'euros
■ AXA France Assurance	4.315 millions d'euros
■ AXA UK Plc	4.556 millions d'euros
■ AXA Holdings Belgium	5.318 millions d'euros
■ Oudinot Participations	12.299 millions d'euros
■ AXA Japan Holding	3.206 millions d'euros
■ Vinci BV	4.285 millions d'euros
■ Colisée RE (ex AXA RE)	525 millions d'euros
■ AXA Equity & Law Plc	1.133 millions d'euros
■ AXA Méditerranéan Holding	2.651 millions d'euros
■ AXA Asia Pacific Holdings	825 millions d'euros
■ AXA Insurance (ex AXA Winterthur in Switzerland)	5.171 millions d'euros
■ AXA Belgium	610 millions d'euros
■ Reso Garantia	805 millions d'euros
■ AXA Investment Managers	1.379 millions d'euros
■ AXA Life Europe	901 millions d'euros
■ Finance Solutions	2.703 millions d'euros
Créances vis-à-vis des entreprises liée	2.371 millions d'euros
Dettes vis-à-vis des entreprises liées	12.097 millions d'euros
Charges et produits financiers concernant les entreprises liées.	
Charges financières	381 millions d'euros
Produits financiers	2.906 millions d'euros

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires
Société AXA
25, avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

La dégradation de l'environnement économique et la poursuite des effets de la crise financière continuent d'impacter significativement les entreprises, et notamment leur activité. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- Les actifs financiers sont évalués selon les règles applicables à chaque catégorie décrites en annexe aux comptes au paragraphe 2.5.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées. Concernant les participations, dont les dépréciations sont déterminées en fonction de leur valeur d'utilité et de l'intention de détention, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et obtenu confirmation de l'intention de détention.

- Conformément aux principes mentionnés dans l'annexe au paragraphe 2.9, les primes de remboursement relatives aux obligations convertibles en actions émises par la société sont provisionnées à la clôture dès lors que le cours de l'action est inférieur à la valeur actualisée de remboursement de l'obligation. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le modèle de calcul utilisé, au regard de la volatilité du marché de l'action et de l'échéance des emprunts obligataires convertibles.

- Les instruments dérivés utilisés par votre société sont évalués selon les règles décrites dans le paragraphe 2.12 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que l'application, le cas échéant, de la comptabilité de couverture a fait l'objet d'une documentation. Dans les autres cas, nous avons vérifié que les pertes latentes ont fait l'objet de provisions adéquates, notamment la provision pour perte de change dont la reprise partielle affecte significativement le résultat de l'exercice comme indiqué en note 3.10 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

ANNEXE VI EMBEDDED VALUE GROUPE

L'« *Embedded Value* » (EV) est une méthodologie souvent utilisée pour la valorisation de portefeuilles de contrats d'assurance dont les échéances sont à long terme. Elle mesure la valeur actuelle des montants disponibles pour l'actionnaire immédiatement et dans le futur ; elle est, par conséquent, présentée nette d'impôts et d'intérêts non assortis de contrôle. L'« *European Embedded Value* » (EEV) affine cette méthode selon les principes définis par le CFO Forum des sociétés d'assurance européennes et adoptés par AXA en 2005. AXA ne publie l'EEV que pour le segment vie, épargne, retraite.

L'EV Groupe d'AXA est la somme de l'EEV vie, épargne, retraite et de l'Actif Net Tangible Réévalué (TNAV) des autres activités. Ces autres activités incluent notamment dommages, gestion d'actifs, banque, assurance internationale, et d'autres services financiers.

Il est notable qu'en 2008, pour les activités autres que vie, épargne et retraite, la présentation avait été conçue de manière à s'aligner avec le standard EV Groupe proposé dans les principes *Market Consistent Embedded Value* (MCEV Principles©), publiés par le CFO Forum en juin 2008. Une comparaison des deux méthodologies pour l'EV Groupe 2008 est disponible ci-dessous.

L'EV Groupe n'est pas une estimation de la « juste valeur » du Groupe AXA, indépendamment de la question de la définition de la « juste valeur ». Elle n'inclut pas la valeur des contrats qui seront commercialisés dans le futur et elle ne comprend pas de valeurs des contrats en portefeuille pour les activités autres que vie, épargne, retraite.

Le tableau ci-après présente une analyse des variations de l'EV Groupe d'AXA durant l'exercice 2009 :

(En millions d'euros - Part du Groupe)	EEV vie, épargne, retraite	Autres activités	EV Groupe 08/09	EV Groupe 07/08 retraitée	EV Groupe 07/08 publiée ^(a)
EV Groupe à l'ouverture	27.209	(8.609)	18.600	34.840	50.644
Changements de modélisation et ajustements d'ouverture	640	(583)	57	(57)	(57)
EV Groupe ajustée	27.849	(9.192)	18.657	34.784	50.587
Rendement opérationnel	3.588	1.386	4.974	6.234	6.234
Expérience financière	4.501	(104)	4.397	(18.825)	(22.075)
Retour total	8.089	1.282	9.371	(12.591)	(15.841)
Dividendes payés ou reçus	(311)	(525)	(836)	(2.473)	(2.473)
Flux de capitaux	834	(834)	0	337	337
Impact des taux de change	54	218	272	(1.254)	(1.271)
Sociétés rachetées/cédées et autres	(770)	1.204	434	(359)	(359)
Rachats et paiement d'options d'achat de titres AXA	0	2.523	2.523	156	156
EV GROUPE À LA CLÔTURE	35.745	(5.323)	30.422	18.600	31.136
Rendement opérationnel de l'EV Groupe	13 %	- 15 %	27 %	18 %	12 %
RENDEMENT TOTAL DE L'EV GROUPE	29 %	- 14 %	50 %	- 36 %	- 31 %

(a) De manière à s'aligner avec le standard « EV Groupe » publié par le CFO Forum en juin 2008 dans le cadre des principes MCEV.

Le rendement opérationnel de l'EV Groupe était de 27 % comparé à 18 % en 2008 pour l'EV Groupe retraitée, malgré une chute de la Valeur des Affaires Nouvelles (VAN) due à une baisse de volume ainsi que pour toutes les régions, l'impact des conditions financières adverses.

Le rendement total de l'EV Groupe était de 50 % en 2009 comparé à - 36 % en 2008 pour l'EV Groupe retraitée. La forte hausse de ce rendement est principalement due à la nette augmentation du rendement de l'EEV vie, épargne, retraite, ainsi qu'à des plus ou moins-values latentes plus élevées sur les capitaux propres IFRS des autres activités, à cause de l'amélioration de l'environnement financier.

EEV VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

L'EEV vie, épargne, retraite est la somme de deux éléments :

- L'« Actif Net Réévalué Ajusté » (ANRA) qui mesure la richesse accumulée à ce jour et non encore distribuée aux actionnaires ;

- La « Valeur des contrats en portefeuille » (VIF) qui mesure la valeur actuelle des revenus futurs revenant aux actionnaires, générés par les contrats actuellement en portefeuille, ajustée du coût de détention du capital nécessaire à l'activité.

L'ANRA vie, épargne, retraite est calculé à partir des comptes statutaires mais peut être réconcilié aux capitaux propres IFRS vie, épargne, retraite grâce aux ajustements suivants :

- Addition des plus ou moins-values latentes non incluses dans les capitaux propres ;
- Élimination des actifs incorporels ;
- Élimination des plus ou moins-values latentes projetées dans la VIF ;
- Ajustement pour prendre en compte les différences comptables entre les principes régissant l'établissement des comptes consolidés d'AXA d'une part, et des comptes statutaires d'autre part.

Le tableau ci-après présente une réconciliation des capitaux propres IFRS vie, épargne, retraite à l'ANRA VIE, Épargne, Retraite :

(En millions d'euros - Part du Groupe)	2009
Capitaux propres IFRS vie, épargne, retraite	38.018
Plus ou moins-values latentes nettes non incluses dans les capitaux propres IFRS	906
Élimination des actifs incorporels	(18.946)
Plus ou moins-values latentes projetées dans la VIF et autres ajustements statutaires	(2.687)
Actif Net Réévalué Ajusté (ANRA) vie, épargne, retraite	17.290

L'EEV vie, épargne, retraite est obtenue en ajoutant la VIF vie, épargne, retraite à l'ANRA vie, épargne, retraite :

(En millions d'euros - Part du Groupe)	2008	2009
ANRA	14.750	17.290
VIF	12.459	18.456
EEV vie, épargne, retraite	27.209	35.745

La « Valeur des Affaires Nouvelles » (VAN) en vie, épargne, retraite mesure la valeur des nouveaux contrats commercialisés dans l'année. Elle inclut le calcul de la VIF sur ces nouveaux contrats mais aussi l'effort financier engendré par leur acquisition (souvent appelé « *strain* » dans les publications anglo-saxonnes). Par conséquent, la Valeur des Affaires Nouvelles est la combinaison d'éléments augmentant d'une année à la suivante la valeur de la VIF de l'ensemble du portefeuille et d'éléments diminuant d'une année à la suivante l'ANRA. La VAN vie, épargne, retraite n'inclut pas la valeur des contrats qui seront commercialisés dans le futur.

Les « Primes liées aux Affaires Nouvelles » (APE) en vie, épargne, retraite mesurent le volume des Affaires Nouvelles en retenant 100 % des primes périodiques et 10 % des primes uniques. La « Marge sur Affaires Nouvelles » est le ratio rapportant la VAN sur l'APE.

La « Valeur actuelle des primes attendues » (PVEP) en vie, épargne, retraite mesure le volume des Affaires Nouvelles, qui inclut la valeur présente des primes futures attendues au titre des contrats commercialisés durant l'exercice courant. La « Marge VAN/PVEP » est le ratio rapportant la VAN à la PVEP.

(En millions d'euros - Part du Groupe)	2008	2009	Changement	Changement à données comparables
Primes liées aux affaires nouvelles (APE)	6.789	6.188	- 9 %	- 11 %
Valeur actuelle des primes attendues (PVEP)	66.024	60.675	- 8 %	- 10 %
Valeur des affaires nouvelles (VAN)	985	1.113	13 %	5 %
MARGE SUR AFFAIRES NOUVELLES	14,5 %	18,0 %	3,5 pt	2,6 pt
MARGE VAN/PVEP	1,5 %	1,8 %	0,3 pt	0,2 pt

À données comparables : taux de change, périmètre et méthodologie constants.

Le calcul de la VIF vie, épargne, retraite repose par nature sur de nombreuses hypothèses portant sur les exercices futurs. Pour l'EEV vie, épargne, retraite, AXA a adopté une approche « market-consistent » concernant la détermination des hypothèses relatives au rendement des actifs. Chaque flux de trésorerie est actualisé à un taux approprié, de sorte qu'à partir d'un euro du portefeuille d'obligations ou d'actions, après projection et actualisation des flux de trésorerie attendus, on obtienne simplement une valeur égale à un euro. En résumé, cela revient à supposer que tous les actifs généreront à l'avenir un taux de rendement égal au taux sans risque (appelé « taux de référence » dans la méthodologie de l'*Embedded Value*), tel que défini par le marché actuel. Cependant, les flux de trésorerie ne sont pas projetés selon un scénario unique mais selon un ensemble stochastique de scénarios, créé afin de garantir la condition « market-consistent » selon laquelle un euro de tout actif projeté sur l'avenir donne une valeur présente d'un euro. Les résultats futurs revenant aux actionnaires sont évalués pour l'ensemble de ces scénarios stochastiques, leur valeur actuelle

correspondant à la VIF vie, épargne, retraite. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Les hypothèses actuarielles reflètent la meilleure estimation possible à partir de l'expérience récente ;
- Aucun gain futur de productivité n'est projeté dans les frais généraux alors qu'un taux moyen d'inflation future de 2,1 % a été appliqué en 2009 (2,0 % en 2008) ;
- Les frais généraux sont corrigés des dépenses non récurrentes, notamment celles à caractère stratégique ;
- Le bénéfice lié à l'augmentation de l'espérance de vie est pris en compte dans le taux de mortalité projeté pour les contrats en cas de décès, alors que la table de mortalité utilisée pour les contrats en rente viagère est ajustée pour tenir compte de cette longévité future plus élevée sur tous les marchés ;
- Les risques non financiers sont pris en compte pour chacune des entités à travers le coût de détention du capital nécessaire pour obtenir une note AA ;

- Un taux d'imposition moyen de 31,8 % a été retenu pour 2009 (31,7 % pour 2008) ;
- En 2009, le taux de référence est la somme du taux swap et d'une prime (50 pdb pour les États-Unis et le Royaume-Uni, 30 pdb pour les autres pays européens, et 30 pdb pour le Japon). Cette prime reflète la nature de certains passifs de longue durée, qui permet aux assureurs de capturer, partiellement ou totalement, une prime de liquidité sur les actifs de crédit tels que les obligations. En 2008, la prime utilisée était de 100 pdb aux États-Unis et 50 pdb pour les autres marchés (hors Japon).

Comme décrit ci-dessus, l'évaluation de la VIF vie, épargne, retraite conformément à la méthode « *market-consistent* » d'AXA

ne dépend pas du rendement futur supposé des actifs, mais plutôt du taux de référence décrit ci-dessus. L'évaluation de la VIF vie, épargne, retraite dépend des projections stochastiques de plusieurs scénarios, plutôt que d'un scénario unique. Aux fins de comparaison avec l'« *Embedded Value* » traditionnelle et certaines autres techniques, AXA calcule le « taux d'actualisation du risque implicite » (IDR). La valeur actuelle des flux de trésorerie projetés selon un scénario unique basé sur des hypothèses économiques du « monde réel » et actualisés au « taux d'actualisation du risque implicite » est égale à la VIF vie, épargne, retraite déterminée conformément à la méthode « *market-consistent* ». Le tableau ci-dessous fait la synthèse des hypothèses du « monde réel » pour 2008 et 2009, utilisées pour calculer l'IDR :

Rendement obligations		Rendement actions		Rendement liquidités		Rendement immobilier	
2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
5,53 %	5,71 %	7,91 %	7,93 %	3,73 %	4,24 %	6,43 %	6,61 %

Un IDR est calculé pour la valeur totale des contrats en portefeuille à la fin de l'année et un autre IDR pour les nouveaux contrats commercialisés pendant l'année :

Taux d'actualisation du risque VIF		Taux d'actualisation du risque VAN	
2008	2009	2008	2009
10,22 %	8,76 %	5,60 %	5,18 %

Le tableau ci-après présente une analyse détaillée des variations de l'EEV vie, épargne, retraite durant l'exercice 2009 :

(En millions d'euros - Part du Groupe)	EEV 08/2009
EEV vie, épargne, retraite d'ouverture	27.209
Changement de modélisation et ajustements d'ouverture	640
EEV vie, épargne, retraite d'ouverture ajustée	27.849
Performance opérationnelle des contrats existants	2.475
<i>Rendement attendu des contrats existants</i>	2.649
<i>Expérience opérationnelle</i>	1.123
<i>Changement d'hypothèses opérationnelles</i>	(1.296)
Valeur des Affaires Nouvelles	1.113
Rendement opérationnel vie, épargne, retraite	3.588
Expérience financière	4.501
Changement d'hypothèses financières	
Rendement total vie, épargne, retraite	8.089
Impact de change	54
EEV des sociétés rachetées/cédées en vie, épargne, retraite et autres	(770)
Flux de capitaux	523
EEV VIE, ÉPARGNE, RETRAITE DE CLÔTURE AU 31/12/2009	35.745

La performance opérationnelle des contrats existants considère les variations de l'EEV directement liées aux contrats existants au début de l'année, sans inclure l'impact financier qui est présenté plus bas. La performance opérationnelle totale de 2.475 millions d'euros est analysée dans différentes composantes :

- Le rendement attendu des contrats existants de 2.649 millions d'euros est la contribution attendue des contrats existants, en supposant que les actifs gagnent le taux de rendement des scénarios indicatifs d'investissement utilisés pour calculer le taux d'actualisation du risque implicite de l'année précédente ;

- Les changements d'expérience opérationnelle de 1.123 millions d'euros représentent les impacts des écarts entre la réalité observée et les hypothèses opérationnelles projetées pour l'année écoulée, telles que la mortalité, les frais généraux, le taux de chute, etc ;

- Les changements d'hypothèses opérationnelles de - 1.296 millions d'euros représentent les impacts sur la VIF des changements sur les hypothèses projetées dans le futur, telles que la mortalité, les frais généraux, le taux de chute, etc.

La Valeur des Affaires Nouvelles de 1.113 millions d'euros reflète le « *strain* » (perte de la première année) et les impacts liés à la VIF décrits ci-dessus.

Le rendement opérationnel de l'EEV vie, épargne, retraite de 3.588 millions d'euros est la somme de la Valeur des Affaires Nouvelles et de la performance opérationnelle des contrats existants. Il représente 13 % de l'EEV vie, épargne, retraite d'ouverture ajustée.

L'expérience financière de l'exercice courant de 4.501 millions d'euros, comprend (i) l'impact des écarts entre le réalisé 2009 et l'attendu dans le scénario indicatif d'investissement du « monde réel » à la fin 2008 et (ii) le changement de valeur obtenu en remplaçant dans le calcul de l'EEV les courbes de taux et les autres conditions d'investissement observables à la clôture de l'exercice 2008 par celles observables à la clôture de l'exercice 2009.

Le changement d'hypothèses financières est égal à zéro. Sont comptabilisés sous ce poste les changements d'hypothèses financières ayant notamment trait aux volatilités et aux corrélations entre les différentes catégories d'actifs, qui ne sont pas directement imputables aux données des marchés financiers, observées à la clôture de l'exercice. En 2009, il n'y a eu aucun changement de ce type.

Le rendement total de l'EEV en vie, épargne, retraite hors effet de change et transferts nets de capitaux de 8.089 millions d'euros est la somme du rendement opérationnel et de

l'expérience financière. Il représente 29 % de l'EEV vie, épargne, retraite d'ouverture ajustée.

Les transferts nets de capitaux de 523 millions d'euros, correspondent aux transferts nets de capitaux vers le segment Vie effectués en 2009, dont les dividendes versés, reçus et les injections de capitaux.

L'impact de change de 54 millions d'euros reflète l'évolution des devises étrangères par rapport à l'euro, sans tenir compte de l'impact positif du programme de couverture de change implémenté par AXA SA.

L'impact Autres (y compris l'EEV des sociétés rachetées/cédées en vie, épargne, retraite) de - 770 millions d'euros reflète la part d'EEV attribuable aux sociétés rachetées en 2009, ainsi qu'un transfert interne d'actions AllianceBernstein entre AXA Equitable et AXA Investment Managers (cet impact est cependant neutre sur l'EV Groupe).

L'EEV de clôture du segment vie, épargne, retraite de 35.745 millions d'euros, est la valeur totale à la fin de l'exercice ; elle correspond au solde de l'exercice précédent, augmenté des ajustements d'ouverture, du rendement total, des transferts nets de capitaux, de l'EEV des sociétés rachetées/cédées et de l'impact de change.

SENSIBILITÉS DE L'EEV ET DE LA VAN EN VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Les sensibilités de l'EEV et de la VAN en vie, épargne, retraite à des changements majeurs d'hypothèses sont présentées ci-dessous pour 2009 :

Sensibilités vie, épargne, retraite (En millions d'euros - Part du Groupe)

	EEV 2009	VAN 2009 ^(a)
Hausse parallèle de 100 pdb des taux d'intérêt de référence	831	54
Baisse parallèle de 100 pdb des taux d'intérêt de référence	(2.253)	(117)
Niveau initial du marché des actions supérieur de 10 %	1.118	64
Niveau initial du marché des actions inférieur de 10 %	(1.140)	(71)
Niveau initial du marché de l'immobilier supérieur de 10 %	418	12
Niveau initial du marché de l'immobilier inférieur de 10 %	(425)	(10)
Baisse globale de 10 % du taux de chute	924	98
Baisse globale et permanente de 10 % des frais généraux	1.548	145
Baisse du taux de mortalité de 5 % pour les contrats en rente viagère	(332)	(18)
Baisse du taux de mortalité de 5 % pour les contrats en cas de décès	701	45
Hausse de 25 % sur la volatilité des actions	(760)	(71)
Hausse de 25 % sur la volatilité des obligations	(1.239)	(82)
Hausse de 50 pdb des spreads de crédit	(1.285)	(26)
Baisse de 50 pdb des spreads de crédit	1.255	29

(a) Les sensibilités de la VAN présentées dans ce tableau supposent un choc « après vente », ce qui indique comment les affaires nouvelles souscrites en 2009 auraient été affectées par un choc après leur vente, mais avant la fin d'année.

OPINION DE TOWERS WATSON

Un cabinet indépendant de conseil en actuariat, Towers Watson, a été mandaté pour revoir les hypothèses et la méthodologie retenues par AXA pour l'EEV vie, épargne, retraite. Il a formulé l'opinion suivante :

« Towers Watson a revu la méthodologie et les hypothèses retenues pour calculer l'European Embedded Value (EEV) vie, épargne, retraite au 31 décembre 2009, ainsi que la Valeur des Affaires Nouvelles (VAN) 2009 en vie, épargne, retraite pour les principales entités opérationnelles vie du Groupe AXA. Notre revue a aussi porté sur l'analyse de la variation de l'Embedded

Value depuis le 31 décembre 2008, ainsi que sur les tests de sensibilité.

Towers Watson a conclu que la méthodologie et les hypothèses utilisées étaient conformes aux normes « EEV Principles ». Plus particulièrement :

- La méthodologie intègre une évaluation des risques inhérents au segment concerné selon l'approche « market-consistent » d'AXA, décrite dans le rapport sur l'EV (disponible sur www.axa.com). Cette méthodologie retient des taux de référence supérieurs aux taux swap afin d'intégrer une prime de liquidité, de manière uniforme dans les principales entités du Groupe AXA, et tient compte du coût des options et des garanties financières sur la base de scénarios stochastiques ;

- Les hypothèses opérationnelles retenues sont appropriées au vu de l'expérience passée, actuelle et future attendue ;
- Les hypothèses économiques utilisées sont cohérentes entre elles ainsi qu'avec les données observables sur les marchés financiers ; et
- S'agissant des contrats avec participation aux bénéficiaires, les taux de participation aux bénéficiaires projetés, ainsi que la répartition des résultats entre assurés et actionnaires, sont cohérents avec les hypothèses retenues et les pratiques historiques ainsi qu'avec les usages des marchés concernés.

La méthodologie et les hypothèses retenues respectent les normes « EEV Guidance » (compte tenu de l'exception publiée concernant le traitement des sociétés de gestion d'actifs du Groupe AXA, pour lesquelles la valeur des profits relatifs à la gestion des actifs du segment vie, épargne, retraite n'est pas intégrée dans l'*European Embedded Value* du segment vie, épargne, retraite).

Towers Watson a aussi effectué une revue des résultats de l'*Embedded Value*, comportant une revue des modèles sous-jacents pour les principales lignes d'activité des grandes entités opérationnelles du Groupe, sans toutefois entreprendre des contrôles détaillés sur l'ensemble des calculs et des processus mis en œuvre. La revue de Towers Watson a porté sur l'*Embedded Value*, la Valeur des Affaires Nouvelles, l'analyse de la variation et les sensibilités. Sur la base de cette revue, Towers Watson a conclu que, relatifs à des considérations de matérialité, les résultats avaient été déterminés de manière cohérente avec la méthodologie et les hypothèses décrites dans ce document.

Pour parvenir à ces conclusions, Towers Watson s'est fondé sur les données et informations fournies par AXA. La présente opinion concerne exclusivement AXA conformément aux termes et conditions de la lettre de mission de Towers Watson. Dans les limites autorisées par la loi applicable, Towers Watson décline toute responsabilité, obligation de diligence ou obligation vis-à-vis de tout tiers autre que AXA concernant son travail de revue, ses opinions exprimées ou toute déclaration figurant dans la présente opinion. »

ANNEXE VII ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 29 AVRIL 2010

Ordre du jour

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2009 et fixation du dividende à 0,55 euro par action

Quatrième résolution

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Cinquième résolution

Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-90-1 dernier alinéa du Code de commerce en matière de retraite et de protection sociale

Sixième résolution

Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de M. Henri de Castries dans le cadre de la mise en conformité de sa situation avec les recommandations AFEP/MEDEF

Septième résolution

Approbation d'engagements réglementés visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de M. Denis Duverne dans le cadre de la mise en conformité de sa situation avec les recommandations AFEP/MEDEF

Huitième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Norbert Dentressangle

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

Dixième résolution

Nomination de M. Jean-Brice de Turkheim en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

Onzième résolution

Autorisation consentie au Directoire d'acheter les actions ordinaires de la Société

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution

Autorisation consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Treizième résolution

Autorisation consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée

Quatorzième résolution

Autorisation consentie au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires

Quinzième résolution

Changement du mode d'administration et de direction de la Société ; modification corrélative des statuts ; constatation de la continuité des autorisations et délégations consenties au Directoire au profit du Conseil d'Administration

Seizième résolution

Autres modifications statutaires

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Dix-septième résolution

Nomination de M. Henri de Castries en qualité d'administrateur

Dix-huitième résolution

Nomination de M. Denis Duverne en qualité d'administrateur

Dix-neuvième résolution

Nomination de M. Jacques de Chateaueux en qualité d'administrateur

Vingtième résolution

Nomination de M. Norbert Dentressangle en qualité d'administrateur

Vingt-et-unième résolution

Nomination de M. Jean-Martin Folz en qualité d'administrateur

Vingt-deuxième résolution

Nomination de M. Anthony Hamilton en qualité d'administrateur

Vingt-troisième résolution

Nomination de M. François Martineau en qualité d'administrateur

Vingt-quatrième résolution

Nomination de M. Giuseppe Mussari en qualité d'administrateur

Vingt-cinquième résolution

Nomination de M. Ramon de Oliveira en qualité d'administrateur

Vingt-sixième résolution

Nomination de M. Michel Pébereau en qualité d'administrateur

Vingt-septième résolution

Nomination de Mme Dominique Reiniche en qualité d'administrateur

Vingt-huitième résolution

Nomination de M. Ezra Suleiman en qualité d'administrateur

Vingt-neuvième résolution

Nomination de Mme Isabelle Kocher en qualité d'administrateur

Trentième résolution

Nomination de Mme Suet-Fern Lee en qualité d'administrateur

Trente-et-unième résolution

Nomination de Mme Wendy Cooper en qualité d'administrateur, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA

Trente-deuxième résolution

(non agréée par le Directoire)

Nomination de M. John Coultrap en qualité d'administrateur, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA

Trente-troisième résolution

(non agréée par le Directoire)

Nomination de M. Paul Geiersbach en qualité d'administrateur, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA

Trente-quatrième résolution

(non agréée par le Directoire)

Nomination de M. Sébastien Herzog en qualité d'administrateur, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA

Trente-cinquième résolution

(non agréée par le Directoire)

Nomination de M. Rodney Koch en qualité d'administrateur, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA

Trente-sixième résolution

(non agréée par le Directoire)

Nomination de M. Jason Steinberg en qualité d'administrateur, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA

Trente-septième résolution

Fixation du montant annuel des jetons de présence

Trente-huitième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Rapports du Directoire d'AXA

RAPPORT DU DIRECTOIRE D'AXA SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour soumettre à votre approbation des projets de résolutions ayant pour objet :

- L'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'AXA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la fixation du montant du dividende (I) ;
- L'approbation de conventions et engagements réglementés (II) ;
- Le renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (III) ;
- Le renouvellement du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant (IV) ;
- Le renouvellement des autorisations relatives au programme de rachat d'actions propres et à l'annulation d'actions (V) ;
- Le renouvellement des délégations consenties au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié (VI) ;
- L'approbation du changement du mode d'administration et de direction de la Société, la modification corrélative des statuts ainsi que la constatation de la continuité des autorisations et délégations consenties au Directoire au profit du Conseil d'Administration (VII) ;
- L'approbation de modifications statutaires complémentaires (VIII) ;
- La nomination des membres du Conseil d'Administration (IX) ;
- La fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration (X).

I – Approbation des comptes annuels

1^{RE} À 3^{ES} RÉSOLUTIONS (À TITRE ORDINAIRE)

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes annuels sociaux (1^{re} résolution) et consolidés (2^e résolution) d'AXA. Les comptes sociaux d'AXA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 font ressortir un bénéfice de 3.953 millions d'euros contre une perte de 1.253 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Les comptes consolidés font quant à eux ressortir un résultat net part du Groupe de 3.606 millions d'euros contre 923 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 283 %. Pour plus d'informations concernant les comptes 2009 d'AXA ainsi que sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2009 et depuis le début de l'exercice 2010, vous pouvez vous reporter

au rapport de gestion du Directoire inclus dans le Document de Référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 mars 2010 et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet d'AXA (www.axa.com).

La 3^e résolution a pour objet de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2009 qui fait ressortir un bénéfice de 3.953 millions d'euros. Le bénéfice distribuable, après dotation de la réserve légale à hauteur de 45.130.589,89 euros, s'élève ainsi à 3.910.648.942,98 euros, constitué à hauteur de 3.907.553.011,78 euros par le solde du bénéfice de l'exercice écoulé et à hauteur de 3.095.931,20 euros par le report à nouveau bénéficiaire antérieur. Le Directoire de votre Société a décidé de vous proposer cette année la mise en paiement d'un dividende de 0,55 euro par action, représentant une distribution globale de 1.259.480.793,45 euros en progression de plus de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Le solde du bénéfice distribuable, soit 2.651.168.149,53 euros, serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende serait mis en paiement le 6 mai 2010, avec une date de détachement du dividende au 3 mai 2010. Conformément aux statuts d'AXA, cette proposition d'affectation du résultat et la date de paiement du dividende ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de votre Société lors de sa réunion du 17 février 2010.

Le dividende proposé ouvre droit à l'abattement de 40 % prévu par le 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,22 euro par action. Il est rappelé que l'article 117 *quater* du Code général des impôts, tel qu'il résulte de la loi de finances pour 2008, prévoit que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement de 40 % peuvent, sauf exceptions, opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % calculé sur le montant brut des revenus perçus.

L'exercice de l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire est irrévocable, et doit être fait lors de chaque encaissement. Toutefois, cette option fait perdre le bénéfice de l'abattement de 40 % mentionné ci-avant, de l'abattement forfaitaire de 1.525 euros ou 3.050 euros, selon la situation de famille, et du crédit d'impôt plafonné sur les autres distributions encaissées par la personne physique au cours de la même année civile.

Le prélèvement libératoire sur les dividendes est fait immédiatement, et acquitté par l'établissement payeur dans les 15 premiers jours du mois suivant le versement des dividendes, les contributions sociales (CSG, CRDS et prélèvement social) dues par les résidents fiscaux français étant, dans tous les cas, prélevées à la date de paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé, dans le tableau ci-après, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et des revenus non éligibles à l'abattement au titre des trois exercices précédents.

	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Dividende par action	1,06 €	1,20 €	0,40 €
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement	1,06 €	1,20 €	0,40 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement	0	0	0

II – Approbation des conventions et engagements réglementés

4^E À 7^E RÉOLUTIONS (À TITRE ORDINAIRE)

Par la 4^e résolution, il vous est demandé de bien vouloir approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Dans sa partie relative aux conventions dites « réglementées » autorisées antérieurement à l'exercice 2009 et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé, le rapport vise les deux accords suivants : le protocole d'accord avec le Groupe BNP Paribas et le protocole d'accord avec le Groupe Schneider.

Le protocole d'accord avec le Groupe BNP Paribas du 15 décembre 2005 prévoit le maintien de participations réciproques minimales et stables entre les deux groupes. En outre, les parties ont consenti des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elle : en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de BNP Paribas par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par BNP Paribas dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe BNP Paribas bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par AXA dans BNP Paribas.

Le protocole d'accord avec le Groupe Schneider du 15 mai 2006 prévoit également le maintien de participations minimales réciproques. Les parties se sont consenties mutuellement des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elle : en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de Schneider par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par Schneider dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe Schneider bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par AXA dans Schneider.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes dans sa partie relative aux engagements autorisés au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 17 février 2010 fait l'objet de résolutions distinctes (5^e à 7^e résolutions).

Par la 5^e résolution, il vous est demandé de bien vouloir approuver les engagements réglementés visés à l'article L.225-90-1 dernier alinéa du Code de commerce en matière de retraite et de protection sociale pris en faveur de MM. Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson, membres français du Directoire d'AXA.

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 7 octobre 2009, a autorisé une modification du règlement du régime de retraite supplémentaire pour les cadres de direction du Groupe AXA en France et a confirmé le bénéfice de ce régime au profit de MM. Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson, membres du Directoire, dans les mêmes conditions que pour les autres cadres de direction du Groupe AXA en France.

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2010, après avoir pris acte de la décision de MM. Henri de Castries et Denis Duverne, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, de renoncer à leur contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, a confirmé son intention de les maintenir en leur qualité de dirigeants mandataires sociaux dans les mêmes conditions que celles applicables, en France, aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en matière de protection sociale. Le Conseil de Surveillance a, par conséquent :

- Autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que MM. Henri de Castries et Denis Duverne puissent continuer à bénéficier, en leur qualité de dirigeants

mandataires sociaux, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite...) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé ;

- Autorisé l'attribution à MM. de Castries et Duverne d'une indemnité en cas de cessation de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux d'un montant équivalent à celles prévues par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui leur était précédemment applicable au titre de leurs fonctions salariées, mais dont le versement sera désormais subordonné au respect de conditions de performance conformément aux dispositions légales et aux recommandations AFEP/MEDEF. Ces indemnités d'un montant initial de 19 mois de rémunération pour M. de Castries et de 12 mois pour M. Duverne seraient augmentées d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Par les 5^e, 6^e et 7^e résolutions, il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ces engagements réglementés pris dans le cadre de la mise en conformité de la situation de MM. Henri de Castries et Denis Duverne avec les recommandations AFEP/MEDEF.

L'ensemble des engagements décrits ci-dessus vous sont présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes à votre Assemblée relatif aux conventions et engagements réglementés ainsi que dans le Document de Référence 2009 déposé auprès de l'AMF et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet d'AXA (www.axa.com).

III – Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

8^E RÉOLUTION (À TITRE ORDINAIRE)

Il vous est proposé de renouveler M. Norbert Dentressangle en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts de votre Société, son mandat en cours venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat ainsi renouvelé viendrait à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos. Le Conseil de Surveillance, suivant la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance, a émis un avis favorable au renouvellement du mandat de M. Norbert Dentressangle en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son curriculum vitae figure en annexe au présent rapport.

Cette 8^e résolution deviendrait toutefois caduque en cas d'approbation de la nouvelle structure de gouvernance à Conseil d'Administration qui vous est proposée (15^e résolution).

IV – Renouvellement du cabinet Mazars en tant que Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant

9^E ET 10^E RÉOLUTIONS (À TITRE ORDINAIRE)

Le mandat du cabinet Mazars, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que le mandat de M. Jean-Louis Simon, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. En conséquence, votre Conseil de

Surveillance, sur recommandation de son Comité d'Audit, vous propose de :

- Renouveler le mandat du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices. Son mandat viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui serait appelée à statuer en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos ;
- Nommer M. Jean-Brice de Turkheim en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, en remplacement de M. Jean-Louis Simon. Son mandat viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui serait appelée à statuer en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

Nous vous rappelons que le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

V – Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions et en vue, le cas échéant, de leur annulation

11^È RÉOLUTION (À TITRE ORDINAIRE) ET 14^È RÉOLUTION (À TITRE EXTRAORDINAIRE)

Le Directoire vous demande de bien vouloir l'autoriser à nouveau à acheter un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les achats d'actions pourraient être effectués afin : a) d'assurer l'animation du titre AXA, notamment pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'AMF, b) (i) de couvrir des plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, du Groupe AXA, (ii) d'attribuer gratuitement des actions, dans les conditions prévues par la loi, aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance, ou à certains d'entre eux, au titre de la décote et/ou de l'abondement dans le cadre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou du Groupe AXA, (iii) d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe AXA, ou à certains d'entre eux, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou (iv) de céder des actions aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance du Groupe AXA, ou à certains d'entre eux, dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ou de tous autres plans d'actionnariat salarié ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés visés au présent point (iv), c) de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF, d) de les remettre

lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital de la Société, e) de les annuler totalement ou partiellement, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de votre Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, ou f) plus généralement de réaliser toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur. Il est précisé que dans l'hypothèse où le Directoire entendrait utiliser cette autorisation d'achat d'actions pour d'autres objectifs que ceux expressément énumérés ci-dessus, les actionnaires en seront préalablement informés par tout moyen admis par la réglementation.

Le prix unitaire maximum d'achat ne pourrait pas être supérieur, hors frais, à 35 euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens selon la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques initiées par la Société, aux époques que le Directoire apprécierait.

En cas d'offre publique sur les titres de la Société, celle-ci pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions dans le respect de l'article 232-15 du Règlement Général de l'AMF, et uniquement si, d'une part, l'offre d'achat des titres de la Société est réglée intégralement en numéraire et si, d'autre part, les opérations de rachat réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme en cours entrent dans les objectifs aux points b) et d) visés ci-dessus et ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre. Il apparaît en effet important au Directoire que la Société puisse, le cas échéant, même en période d'offre, racheter des actions de la Société afin d'honorer ses obligations à l'égard de titulaires de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital (objectif d) visé ci-dessus) ou de mettre en œuvre la couverture des plans d'intéressement des salariés et mandataires sociaux (objectif b) visé ci-dessus).

Le Directoire propose que cette autorisation, qui annulerait et remplacerait, pour sa partie non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa 10^e résolution, soit consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Conformément à l'article 12 des statuts de votre Société, cette résolution a été autorisée par le Conseil de Surveillance d'AXA lors de sa réunion du 17 février 2010.

Par la 14^e résolution, votre Directoire sollicite également de votre Assemblée Générale, pour une durée de 18 mois, une autorisation, avec faculté de subdélégation, pour réduire le capital par voie d'annulation, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société rachetées dans le cadre de toute autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en application de l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette résolution annulerait et remplacerait, pour sa partie non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa 22^e résolution.

Les autorisations et délégations consenties au Directoire aux termes des 11^e et 14^e résolutions décrites ci-dessus bénéficieraient au Conseil d'Administration en cas d'adoption de la 15^e résolution relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société.

VI – Autorisations spécifiques en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié

12^e ET 13^e RÉSOLUTIONS (À TITRE EXTRAORDINAIRE)

Par la 12^e résolution, nous sollicitons de votre Assemblée Générale, pour une durée de 18 mois, une autorisation, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, pour décider d'émettre, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et suivants, L.225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce ainsi que des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société réservées aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et/ou agents généraux d'assurance adhérents du ou des plan(s) d'épargne d'entreprise de la Société ou du Groupe AXA, dans la limite d'un montant nominal maximal de 150 millions d'euros. Cette décision supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits salariés, mandataires sociaux ou agents généraux aux titres de capital ou valeurs mobilières, le cas échéant attribués gratuitement, et emporterait renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises pourraient donner droit.

Le prix de souscription des actions émises, conformément à la réglementation en vigueur, ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action AXA sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date de souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Toutefois, si vous l'y autorisez, votre Directoire pourrait réduire ou supprimer la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des nouvelles dispositions comptables internationales ou des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans le pays de résidence de certains bénéficiaires.

Des informations complémentaires sur l'usage fait par votre Directoire de l'autorisation d'émettre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié votée par votre Assemblée Générale du 30 avril 2009 sont présentées dans la partie 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » (*Actionnariat salarié*) et dans l'Annexe 7 (*Rapport complémentaire du Directoire (augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AXA)*) du Document de Référence 2009 déposé auprès de l'AMF et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet d'AXA (www.axa.com).

Dans le prolongement de la 12^e résolution, nous vous proposons, à la 13^e résolution, d'autoriser le Directoire, pour une durée de 18 mois, à décider de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées au profit (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) et/ou des OPCVM ou autres entités d'actionnariat salarié investis en titres de la Société, ayant ou non la personnalité morale, dont les porteurs de parts ou

les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) et/ou tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société, pour la mise en place d'une offre structurée aux salariés, mandataires sociaux ou agents généraux de sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail, ayant leur siège social hors de France.

Une telle augmentation de capital aurait pour objet de permettre aux salariés, mandataires sociaux ou agents généraux du Groupe AXA résidant dans certains pays, de bénéficier, en tenant compte des contraintes réglementaires ou fiscales pouvant exister localement, de formules aussi proches que possible, en termes de profil économique, de celles qui seraient offertes aux autres collaborateurs du Groupe dans le cadre de l'utilisation de la 12^e résolution.

Le montant nominal d'augmentation de capital susceptible d'être émis dans le cadre de cette autorisation serait limité à 150 millions d'euros, étant précisé que ce montant maximal serait commun aux 12^e et 13^e résolutions de sorte que le montant d'augmentation de capital susceptible de résulter de la mise en œuvre des 12^e et 13^e résolutions ne pourrait pas excéder 150 millions d'euros en nominal.

Le prix de souscription des actions nouvelles à émettre dans le cadre de la 13^e résolution, ne pourrait être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription à l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne et le Directoire pourra réduire ou supprimer toute décote ainsi consentie s'il le juge opportun afin, notamment, de tenir compte des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans le pays de résidence de certains bénéficiaires.

Au moment où le Directoire ferait usage des autorisations ci-dessus, des rapports complémentaires seront établis par le Directoire et les Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les autorisations et délégations consenties au Directoire aux termes des 12^e et 13^e résolutions décrites ci-dessus bénéficieraient au Conseil d'Administration en cas d'adoption de la 15^e résolution relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société.

VII – Approbation du changement du mode d'administration et de direction de la Société, de la modification corrélative des statuts et constatation de la continuité des autorisations et délégations consenties au Directoire au profit du Conseil d'Administration

15^e RÉSOLUTION (À TITRE EXTRAORDINAIRE)

Par la 15^e résolution, le Directoire soumet à votre approbation une modification des statuts de votre Société à l'effet de permettre le changement du mode d'administration et de direction d'AXA, par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration au lieu de la structure actuelle à Directoire et Conseil de Surveillance. Les articles des statuts qu'il vous est proposé de modifier figurent, dans leur version amendée, en Annexe aux projets de résolutions.

Les statuts de la Société tels qu'ils seraient modifiés par la 15^e résolution prévoient, conformément aux dispositions impératives du Code de commerce, que la Direction Générale de la Société

sera assumée, au choix du Conseil d'Administration, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sous réserve de votre approbation de la 15^e résolution, il reviendra donc au Conseil d'Administration, une fois élu, de se réunir pour choisir entre l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale : dissociation ou réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Conformément aux statuts en vigueur de la Société, le Conseil de Surveillance d'AXA a été consulté sur les projets de modifications statutaires proposés à votre Assemblée. Dans ce cadre et sur la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance, le Conseil de Surveillance a approuvé, lors de sa réunion du 17 février 2010, lesdites modifications statutaires et décidé de recommander l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Henri de Castries – aujourd'hui Président du Directoire – exercerait les fonctions de Président Directeur Général (PDG).

Cette proposition de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ne constitue pas une volonté d'AXA d'instituer, de manière permanente, une réunion de ces fonctions. La recommandation du Conseil de Surveillance résulte d'une analyse des circonstances du Groupe à ce stade de son développement, de l'expérience et des qualités personnelles et professionnelles de M. Henri de Castries ainsi que du souhait du Conseil d'optimiser les processus de décision du Groupe et sa réactivité.

Le Conseil de Surveillance a considéré que le mode de gouvernance proposé correspondrait à la structure optimale pour AXA et ses actionnaires, pour les raisons suivantes :

Une structure de gouvernance plus efficace et réactive

L'organisation duale de la Société avec un Conseil de Surveillance et un Directoire a bien fonctionné depuis son adoption en 1997. Toutefois, en 2008 et 2009, la succession rapide d'événements liés à la crise financière a souligné l'importance majeure de la réactivité dans les processus de décision, conduisant le Conseil de Surveillance à étudier les moyens d'optimiser et de simplifier la gouvernance d'AXA. Après une réflexion approfondie, le Conseil de Surveillance est arrivé à la conclusion que l'adoption d'une structure unitaire à Conseil d'Administration présenterait un certain nombre d'avantages pour le Groupe à ce stade de son évolution : le rôle du Conseil et de ses membres seraient renforcés, les responsabilités d'un Conseil d'Administration, en droit français, allant bien au-delà de celles d'un Conseil de Surveillance qui a essentiellement pour fonction de superviser la gestion du Directoire. Cette implication plus directe des administrateurs devrait permettre de tirer le meilleur parti de l'expérience et du savoir-faire collectif du Conseil d'Administration, au bénéfice du Groupe et de son management. Le nouveau cadre statutaire donnera au Conseil la possibilité de choisir entre la réunion ou la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général tout en préservant des contre-pouvoirs forts (décrits ci-dessous). Le Conseil de Surveillance a donc considéré qu'un Conseil d'Administration disposant d'un large pouvoir de décision serait une structure plus efficace et réactive pour le Groupe dans l'environnement concurrentiel, réglementaire et de marché auquel AXA sera confronté dans les prochaines années.

La structure envisagée reposera sur une gouvernance équilibrée et exigeante

Dans le cadre de son étude de la gouvernance envisagée, le Conseil de Surveillance a veillé à ce que les administrateurs indépendants occupent un rôle central, notamment au travers

de leur participation aux travaux des Comités spécialisés, afin de préserver une gouvernance équilibrée grâce en particulier aux dispositions suivantes :

- Le Conseil continuera d'avoir une majorité de membres indépendants ;
- Chacun des quatre Comités du Conseil (Audit, Financier, Rémunération & Ressources Humaines et Éthique & Gouvernance) sera présidé par un administrateur indépendant ;
- Le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines seront entièrement composés de membres indépendants ;
- Le Règlement Intérieur du futur Conseil d'Administration dont le texte a reçu l'avis favorable du Conseil de Surveillance, imposera des limitations spécifiques aux pouvoirs du PDG et prévoira la nécessité d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, au-delà des exigences légales, pour toutes les opérations les plus importantes (cessions ou acquisitions au-delà de 500 millions d'euros, opérations de financement significatives ou opérations en dehors de la stratégie annoncée par la Société...).

Les statuts soumis à votre approbation et le Règlement Intérieur du futur Conseil imposeront la désignation d'un Vice-Président – Administrateur Indépendant Référent lorsqu'une même personne, le PDG, exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cet Administrateur Indépendant Référent aura en particulier la possibilité (1) de demander, à tout moment, au PDG la convocation de réunions du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé, (2) de réunir les membres du Conseil d'Administration hors la présence de la Direction Générale, (3) de participer à toutes les réunions des Comités du Conseil y compris lorsqu'il n'en est pas membre, (4) de porter à la connaissance du Président et du Conseil d'Administration tout conflit d'intérêts qu'il aurait identifié et (5) de rendre compte à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de tout sujet relatif à la gouvernance.

Le rôle et les attributions du Vice-Président – Administrateur Indépendant Référent seront détaillés dans une Charte faisant partie intégrante du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Le projet de Charte qui sera soumis à la validation finale du Conseil d'Administration le 29 avril 2010 figure en Annexe au présent rapport du Directoire.

Désignation de M. Henri de Castries comme Président Directeur Général

Dans le cadre de ce changement de gouvernance, le Conseil de Surveillance a estimé que la nomination de M. Henri de Castries en qualité de Président du Conseil d'Administration en plus de celle de Directeur Général était le meilleur choix pour AXA

M. Henri de Castries dispose en effet d'une connaissance très approfondie du Groupe et de ses métiers, acquise au cours de ses 20 années au service d'AXA, dont les dix dernières années en tant que Président du Directoire, qui font de lui un des dirigeants les plus expérimentés du secteur à l'échelle internationale.

Par ailleurs, M. Henri de Castries dédie toute son activité professionnelle à la Direction d'AXA : il ne détient pas de mandats en dehors du Groupe autres que des fonctions au sein d'organisations à but non lucratif (Fondation Nationale des Sciences Politiques, Musée du Louvre...). M. Henri de Castries dispose par conséquent d'une vue complète et permanente des affaires du Groupe, de son environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que des défis auxquels il est confronté. Le Conseil de Surveillance est donc d'avis que M. Henri de Castries se trouve

idéalement positionné pour présider les travaux du Conseil d'Administration.

Par la 15^e résolution, il vous est également demandé de prendre acte que les délégations et autorisations précédemment consenties au Directoire aux termes des résolutions qu'elle vise bénéficient bien au Conseil d'Administration et sont réitérées en tant que de besoin.

VIII – Approbation de modifications statutaires complémentaires

16^E RÉOLUTION (À TITRE EXTRAORDINAIRE)

Outre les modifications statutaires directement liées à l'adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration, il vous est également demandé de vous prononcer sur trois modifications statutaires complémentaires visant respectivement à :

- Confirmer, d'une part, que le franchissement de seuils statutaires en capital ou en droits de vote peut être le fait d'une personne seule ou de personnes agissant de concert et de préciser, d'autre part, que le délai de déclaration commence à courir à compter du franchissement de seuil statutaire (article 7 des statuts) ;
- Insérer une clause de traitement des rompus afin de faciliter la réalisation de certaines opérations (opérations d'échange, de regroupements d'actions...) (article 8 des statuts) ;
- Supprimer dans les statuts l'obligation pour chaque membre du Conseil d'Administration de détenir au moins cent actions, dans la mesure où le Règlement Intérieur du Conseil prévoit un objectif de détention de titres plus exigeant lié au montant de jetons de présence perçus. Aux termes du Règlement, chaque membre du Conseil est appelé à détenir, avant l'expiration d'un délai de deux ans suivant sa première nomination, un nombre d'actions de la Société dont la valeur sur la base du cours de clôture de l'action AXA au 31 décembre de la dernière année civile doit correspondre à un montant au moins équivalent au dernier montant annuel brut des jetons de présence qu'il aura perçu.

IX – Nomination des membres du Conseil d'Administration

17^E À 36^E RÉOLUTIONS (À TITRE ORDINAIRE)

Sous réserve de votre approbation de la nouvelle structure de gouvernance à Conseil d'Administration qui vous est proposée (15^e résolution), les mandats actuels des membres du Conseil de Surveillance prendront fin par anticipation à l'issue de la présente Assemblée Générale. Il vous est donc demandé de bien vouloir nommer les membres du Conseil d'Administration de votre Société dans sa nouvelle structure de gouvernance :

- Par les 17^e et 18^e résolutions, il vous est proposé de nommer MM. Henri de Castries et Denis Duverne, à ce jour respectivement Président du Directoire et membre du Directoire en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations, en qualité de membres du Conseil d'Administration pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts modifiés. Leur mandat respectif viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui serait appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos. Le Conseil de Surveillance, suivant la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance, a émis un avis favorable à leur nomination en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Les curriculum vitae de MM. Henri de Castries et Denis Duverne figurent en annexe au présent rapport ;

- Par les 19^e à 28^e résolutions, il vous est proposé de nommer en qualité de membres du Conseil d'Administration les membres suivants de l'actuel Conseil de Surveillance : Mme Dominique Reiniche, MM. Jacques de Chateauevieux, Norbert Dentressangle, Jean-Martin Folz, Anthony Hamilton, François Martineau, Giuseppe Mussari, Ramon de Oliveira, Michel Pébereau et Ezra Suleiman. Ces candidats seraient désignés, conformément à l'article 10 des statuts modifiés de votre Société, pour la durée restant à courir de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit 1 an pour MM. Jean-Martin Folz, Giuseppe Mussari et Ezra Suleiman ; 2 ans pour M. François Martineau ; 3 ans pour Mme Dominique Reiniche, MM. Jacques de Chateauevieux, Anthony Hamilton, Ramon de Oliveira et Michel Pébereau et 4 ans pour M. Norbert Dentressangle. Le Conseil de Surveillance, suivant la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance, a émis un avis favorable à leur nomination en qualité de membres du Conseil d'Administration. Leurs curriculum vitae figurent en annexe au présent rapport ;
- Par la 29^e et 30^e résolutions, il vous est proposé de nommer Mmes Isabelle Kocher et Suet-Fern Lee en qualité de membres du Conseil d'Administration pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts modifiés de votre Société ; leur mandat viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos. Le Conseil de Surveillance, suivant la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance, a émis un avis favorable à la nomination en qualité de membres du Conseil d'Administration de Mmes Isabelle Kocher et Suet-Fern Lee. Le Conseil de Surveillance a souligné le caractère complémentaire de ces deux candidatures par rapport aux membres actuels du Conseil, notamment en termes d'origine géographique et de domaines de compétence. Mme Isabelle Kocher est Directeur Général de Lyonnaise des Eaux, une des principales filiales du Groupe Suez Environnement. Mme Suet-Fern Lee, avocat, est Directeur Senior du cabinet Stamford Law Corporation (Singapour). La nomination de Mmes Isabelle Kocher et Suet-Fern Lee permettra également d'accroître le nombre de femmes siégeant au Conseil. Le Conseil de Surveillance a par ailleurs examiné la situation de Mmes Isabelle Kocher et Suet-Fern Lee au regard des critères du Code de gouvernance AFEP/MEDEF de décembre 2008 et a conclu à leur indépendance. Les curriculum vitae de Mmes Isabelle Kocher et Suet-Fern Lee figurent en annexe au présent rapport ;
- Enfin, par les 31^e à 36^e résolutions, il vous est proposé de nommer un membre du Conseil d'Administration sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA. Conformément à la réglementation applicable, le Directoire a consulté début 2010 les salariés actionnaires du Groupe AXA par la voie d'une consultation directe de ces derniers (processus « direct ») ainsi que d'une consultation des membres des conseils de surveillance des FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) à exercice indirect des droits de vote (processus « indirect »). À l'issue de cette consultation, six candidats ont été sélectionnés dans le cadre du processus « direct » (figure entre parenthèses après le nom de chaque candidat le pourcentage de voix qu'il a obtenu lors du vote) : Mme Wendy Cooper (35,40 %), M. Sébastien Herzog (26,74 %), M. Rodney Koch (13,89 %), M. Paul Geiersbach (8,33 %), M. John Coultrap

(5,86 %) et M. Jason Steinberg (3,91 %). Dans le cadre du processus « indirect », aucune candidature n'a été déposée.

Chaque candidat sélectionné fait l'objet d'une résolution distincte et votre Assemblée est invitée à voter sur chacune d'entre elles. Le curriculum vitae de tous les candidats figure en annexe au présent rapport.

Il appartient au Directoire de se prononcer sur tout projet de résolution proposé à l'Assemblée. En conséquence, votre Directoire a décidé de recommander aux actionnaires de voter favorablement la 31^e résolution (« Nomination de Mme Wendy Cooper, en qualité de membre du Conseil d'Administration, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe AXA ») et de rejeter les résolutions 32 à 36. Cette recommandation du Directoire a été agréée par le Conseil de Surveillance d'AXA, après que son Comité d'Éthique et de Gouvernance a émis un avis favorable à la nomination de Mme Wendy Cooper, actuel membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, en qualité de membre du Conseil d'Administration.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont en effet considéré que Mme Wendy Cooper ayant été initialement élue par votre Assemblée Générale du 22 avril 2008 pour exercer un mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, d'une durée de quatre ans, il convenait de recommander aux actionnaires de voter en sa faveur, afin de lui permettre, indépendamment du changement du mode de gouvernance de votre Société, de mener à terme les fonctions qui lui avaient été initialement confiées. Cette recommandation s'appuie également sur le fait que Mme Wendy Cooper a, une nouvelle fois, reçu un fort soutien des salariés actionnaires du Groupe lors de la phase préliminaire de sélection des candidats en recueillant 35,40 % des suffrages.

Le Directoire invite par ailleurs les actionnaires à ne voter favorablement qu'à une seule des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution et à rejeter les autres, dans la mesure où les statuts de votre Société ne prévoient la nomination que d'un seul membre du Conseil d'Administration désigné sur proposition des salariés actionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse où plusieurs des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires

présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et les autres résolutions seront corrélativement réputées rejetées par la présente Assemblée.

À l'issue de la présente Assemblée Générale et sous réserve de votre approbation des résolutions présentées par le Directoire relatives à la nomination des administrateurs, le Conseil d'Administration de votre Société serait composé de quinze membres dont onze auraient la qualité de membre indépendant au regard des critères du Code de gouvernance AFEP/MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance : Mmes Isabelle Kocher, Suet-Fern Lee et Dominique Reiniche, MM. Jacques de Chateaueux, Norbert Dentressangle, Jean-Martin Folz, Anthony Hamilton, François Martineau, Giuseppe Mussari, Ramon de Oliveira et Ezra Suleiman.

X – Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

37^E RÉSOLUTION (À TITRE ORDINAIRE)

Par la 37^e résolution, il vous est proposé, sous condition suspensive de votre approbation du changement du mode d'administration et de direction de la Société (15^e résolution), de fixer le montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration, jusqu'à nouvelle décision, à la somme de 1.200.000 euros, soit une augmentation de 9 % par rapport au montant annuel des jetons de présence précédemment fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2007. Cette augmentation se justifie par les responsabilités, plus importantes que seraient amenés à assumer les membres du Conseil dans la nouvelle structure de gouvernance par rapport à l'organisation actuelle.

XI – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

38^E RÉSOLUTION

La 38^e résolution qui vous est proposée est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de votre Assemblée.

ANNEXE AU RAPPORT DU DIRECTOIRE CHARTRE DU VICE-PRÉSIDENT – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT RÉFÉRENT

1. Conformément à l'article 11.4 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut élire, parmi ses membres personnes physiques, un Vice-Président lequel est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Vice-Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration.

Par exception à ce qui précède, la nomination d'un Vice-Président est obligatoire si les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne.

2. Le Vice-Président doit être un membre indépendant du Conseil d'Administration au regard de critères rendus publics par la Société. Le rôle de Vice-Président est incompatible avec les fonctions de Directeur Général, de Directeur Général Délégué ou de salarié de la Société ou de toute autre société du Groupe.
3. Le Vice-Président est appelé à suppléer le Président du Conseil d'Administration en cas d'empêchement temporaire ou de décès. En cas d'empêchement temporaire, cette suppléance vaut pour la durée de l'empêchement ; en cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. Le Vice-Président préside les réunions du Conseil d'Administration en l'absence du Président.
4. Le Vice-Président peut être, au même titre que tout administrateur, membre d'un ou plusieurs Comités spécialisés. Il peut également assister aux réunions des Comités spécialisés du Conseil d'Administration dont il n'est pas membre.
5. Le Vice-Président exerce un rôle d'administrateur indépendant référent. Dans ce cadre :
- (i) le Vice-Président est consulté par le Président sur l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'Administration ainsi que sur le calendrier des réunions ;
 - (ii) le Vice-Président peut réunir les membres du Conseil d'Administration hors la présence des membres de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués). Ces réunions dites « sessions exécutives » peuvent se tenir, au choix du Vice-Président, soit immédiatement avant l'ouverture ou après la tenue de chaque réunion du Conseil d'Administration, soit à tout autre moment que le Vice-Président jugerait opportun. Le Vice-Président préside les débats lors des sessions exécutives ;
 - (iii) le Vice-Président peut requérir du Président la convocation du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées, conformément aux statuts ;
 - (iv) le Vice-Président, administrateur indépendant, entretient un dialogue régulier avec les autres administrateurs indépendants et se fait, en cas de besoin, leur porte-parole auprès du Directeur Général et des autres dirigeants exécutifs de la Société ou du Groupe AXA ;
 - (v) le Vice-Président porte à l'attention du Président et du Conseil d'Administration les éventuelles situations de conflits d'intérêts qu'il aurait identifiées ;

- (vi) le Vice-Président est associé de plein droit aux travaux du Comité d'Éthique et de Gouvernance même s'il n'est pas désigné par le Conseil d'Administration pour être membre de celui-ci. À ce titre, il participe au processus de recrutement des membres du Conseil d'Administration et des Comités, à l'organisation de l'auto-évaluation périodique du Conseil d'Administration ainsi qu'aux réflexions du Comité sur les questions de gouvernance liées au fonctionnement du Conseil d'Administration (fréquence et calendrier des réunions, qualité de l'information délivrée par la Direction Générale aux membres du Conseil et des Comités préalablement à leurs réunions, pertinence des ordres du jour des réunions...) ou à la communication vis-à-vis des actionnaires sur les questions de gouvernance ;
- (vii) au cours des Assemblées Générales d'actionnaires, le Vice-Président est invité par le Président à rendre compte de son action.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE (AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE AXA)

Le Directoire a décidé, au cours de ses séances des 29 juin et 29 juillet 2009, du principe ainsi que du calendrier d'une nouvelle augmentation du capital de la Société par l'émission d'un nombre maximum de 65.502.183 actions de la Société au profit des salariés des sociétés ou groupements français ou étrangers du Groupe (« Shareplan 2009 »).

Conformément à l'autorisation, en vertu des dispositions des articles L.225-138-1, L.225-129-6 et suivants du Code de commerce et des articles L.3331-1 et suivants du Code du travail, qui lui a été conférée par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 30 avril 2009, le Directoire a fait usage de ladite autorisation en fixant lors de sa réunion du 29 octobre 2009 les conditions définitives de l'opération.

Il est rappelé que cette autorisation a été donnée au Directoire pour une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée, aux fins d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées (i) aux mandataires sociaux, agents généraux d'assurance et salariés ou anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe (PEEG) des entités d'AXA en France et (ii) aux mandataires sociaux et salariés ou anciens salariés adhérents du Plan International d'Actionariat de Groupe (PIAG) des entités d'AXA hors de France (ci-après collectivement désignés les « salariés »), dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 millions d'euros.

L'autorisation de l'Assemblée Générale mentionnée ci-dessus emportait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise aux titres de capital ou valeurs mobilières à émettre et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises pourraient donner droit.

1. Conditions définitives de l'opération

En plus de la formule classique de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés, une formule à effet de levier est proposée par le Groupe. Dans le cadre de cette formule à effet de levier, plusieurs compartiments de fonds (FCPE) ont été créés, destinés aux résidents français d'une part, et aux résidents étrangers d'autre part.

Dans le cadre de la formule à effet de levier, les porteurs de parts de FCPE bénéficieront d'un mécanisme leur permettant de limiter leur apport personnel pour la souscription des actions à 10 % du prix de souscription de ces actions. Grâce à une opération d'échange conclue par le FCPE, la valeur liquidative de leurs parts lors de la liquidation à l'échéance du FCPE, ou dans les cas prévus par la loi lors de tout rachat anticipé avant cette date, sera égale à la somme de leur apport personnel qui est garanti en euros et d'une participation à l'appréciation éventuelle de l'intégralité des actions qu'ils auront souscrites par l'intermédiaire du FCPE.

Les règlements des FCPE, agréés par l'Autorité des marchés financiers en date du 31 juillet 2009, définissent plus amplement les paramètres de cette opération.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Directoire a décidé que le prix d'émission des actions nouvelles correspondrait, pour les formules classiques et à effet de levier, à 80 % de la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action AXA cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris SA sur une période de 20 jours de bourse se terminant le dernier jour de bourse précédant la décision du Directoire de la Société fixant les dates de la période de rétractation/souscription.

En conséquence de quoi, le Directoire, lors de sa séance du 29 octobre 2009 :

1. a constaté que la moyenne des 20 cours d'ouverture du titre AXA sur la période du 1^{er} octobre 2009 inclus au 28 octobre 2009 inclus s'établissait à **18,65 euros**, après arrondi au centime d'euro supérieur (ci-après le « Cours de Référence ») ;
2. a décidé que, pour les formules classiques et à effet de levier, le prix unitaire de souscription des actions nouvelles proposées dans le cadre de l'augmentation du capital social réservée aux salariés serait égal à **14,92 euros**, soit 80 % du Cours de Référence.

Le Directoire a également décidé de fixer les dates de la période de rétractation/souscription à l'opération du 2 novembre 2009 inclus au 6 novembre 2009 inclus.

La date de constatation de l'augmentation de capital est prévue pour le 11 décembre 2009.

2. Incidences de l'émission proposée

L'incidence de l'émission d'un maximum de 65.502.183 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital d'AXA⁽¹⁾ et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Participation de l'actionnaire au capital (en %)

Avant émission	1,00 %
Après émission d'un nombre maximum de 65.502.183 actions nouvelles	0,97 %

En outre, l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés pris au 30 juin 2009, pour un actionnaire détenant une action AXA et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Dans l'hypothèse où la totalité de l'offre serait souscrite :

Quote-part dans les capitaux propres au 30 juin 2009 (par action)

Avant émission	18,58 euros
Après émission d'un nombre maximum de 65.502.183 actions nouvelles	18,47 euros

Il est rappelé que les chiffres indiqués ci-dessus sont calculés sur la base du nombre maximal d'actions théorique pouvant être émises dans le cadre de l'augmentation de capital objet du présent rapport. À titre indicatif, lors de l'opération Shareplan 2008, avaient été souscrites un nombre total de 24.735.608 actions réparties de la façon suivante : 1.707.264 actions nouvelles dans le cadre de la formule classique, 20.860.616 actions nouvelles dans le cadre de la formule à effet de levier (hors Allemagne) et 2.167.728 actions à bons de souscription d'actions dans le cadre de la formule à effet de levier en Allemagne.

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, le présent rapport sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Directoire, et sera porté à la connaissance des actionnaires à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale.

Fait le 29 octobre 2009,

Le Directoire

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE (AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMÉRAIRE AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (ARTICLE R.225-116 DU CODE DE COMMERCE))

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire a été conduit à mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'AXA du 30 avril 2009 afin de réaliser une augmentation de capital de la Société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 9 novembre 2009 sous le numéro n° 09-323 (le « Prospectus »), dont le résumé, qui reprend les principales modalités de l'opération, est joint en annexe au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, nous avons rédigé un rapport complémentaire afin de vous rendre compte des modalités de mise en œuvre de cette opération.

(1) Le capital d'AXA est déterminé sur la base du nombre d'actions composant le capital déclaré par la Société à l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 8 octobre 2009, soit 2.089.267.099 actions.

1. Modalités de l'opération

1.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 30 AVRIL 2009

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 avril 2009, en sa douzième résolution, a délégué au Directoire pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société, dans la limite d'un plafond de 2 milliards d'euros de nominal, plafond auquel s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société.

1.2 DIRECTOIRE DU 6 NOVEMBRE 2009

Le 6 novembre 2009, le Directoire, conformément à l'autorisation du Conseil de Surveillance du même jour donnée en application de l'article 12.3(b) des statuts de la Société, a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 avril 2009 dans sa douzième résolution et, en vertu de cette délégation, a décidé de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires nouvelles de la Société pour un montant nominal maximum de 458 millions d'euros, ce montant pouvant être augmenté afin de prendre en compte l'exercice des options de souscription et bons de souscription dont la période d'exercice est en cours et la conversion de la totalité des obligations convertibles 2017 et a subdélégué, avec l'accord du Président du Directoire, à Monsieur Denis Duverne, membre du Directoire, le soin de fixer les modalités définitives de l'opération.

1.3 DÉCISION DE RÉALISER L'ÉMISSION DU 6 NOVEMBRE 2009

Monsieur Denis Duverne, membre du Directoire de la Société, agissant sur subdélégation du Directoire, a décidé le 6 novembre 2009 de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 398.717.460 euros par émission de 174.112.428 actions ordinaires nouvelles. Ce montant est susceptible d'être porté à un montant nominal maximum de 415.386.283 euros par émission de 181.391.390 actions nouvelles en cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et de conversion de la totalité des obligations convertibles 2017.

Le prix d'émission ayant été fixé à 11,90 euros par action nouvelle, le produit brut de l'émission (prime d'émission incluse) s'élève à 2.071.937.893 euros, susceptible d'être porté à 2.158.557.541 euros en cas d'exercice de la totalité des options de souscription et bons de souscription dont la période d'exercice est en cours et de conversion de la totalité des obligations convertibles 2017.

2. Description de l'incidence de l'émission proposée sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital

2.1 INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES

À titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2009 – tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2009 – et du nombre d'actions composant le capital social au 4 novembre 2009) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (En euros)	
	Base non diluée	Base diluée ^(a)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	18,80	18,96
Après émission de 174.112.428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	18,25	N/A
Après émission de 181.391.390 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ^(b)	N/A	18,39

(a) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions. Les obligations convertibles 2017 ne sont pas prises en compte dans ces calculs, un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permettant de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création d'actions liée à la conversion à l'exception des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions intervenant avant le 20 novembre 2009 dont il est tenu compte.

(b) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et en tenant compte uniquement des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions des obligations convertibles 2017 intervenant avant le 20 novembre 2009.

2.2 INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

À titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 4 novembre 2009) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (En %)	
	Base non diluée	Base diluée ^(a)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,97 %
Après émission de 174.112.428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,92 %	N/A
Après émission de 181.391.390 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ^(b)	N/A	0,90 %

(a) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions. Les obligations convertibles 2017 ne sont pas prises en compte dans ces calculs, un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permettant de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création d'actions liée à la conversion à l'exception des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions intervenant avant le 20 novembre 2009 dont il est tenu compte.

(b) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et en tenant compte uniquement des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions des obligations convertibles 2017 intervenant avant le 20 novembre 2009.

2.3 INCIDENCE SUR LA SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, DES PORTEURS DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES 2017 ET DES BÉNÉFICIAIRES DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

La faculté d'exercice de toutes les options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours a été suspendue à compter du 18 novembre 2009 jusqu'au 9 décembre 2009 inclus, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations des règlements des plans d'options. Cette suspension a fait l'objet d'une publication au Bulletin des Annonces légales obligatoires (BALO) du 11 novembre 2009 de la notice prévue par l'article R.225-133 du Code de commerce et a pris effet le 18 novembre 2009.

Les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions correspondant aux plans AXA dont la période d'exercice est en cours et qui n'ont pas exercé leurs options au plus tard le 17 novembre 2009 (23h59, heure de Paris), les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions des plans qui ne pouvaient être exercés, les droits des porteurs de bons de souscription d'actions qui n'ont pas exercé leurs bons au plus tard le 20 novembre 2009 (16h00, heure de Paris), les droits des porteurs des obligations convertibles 2017 qui n'ont pas exercé leur faculté de conversion au plus tard le 20 novembre 2009 (16h00, heure de Paris) ainsi que les droits des porteurs des bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions AXA qui ne sont pas arrivés à échéance seront respectivement préservés à la suite du règlement-livraison de l'augmentation de capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations contractuelles applicables.

3. Incidence de l'émission des actions sur la valeur boursière de l'action AXA

L'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action AXA, soit 18,24 euros (moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 6 novembre 2009), de l'émission des actions nouvelles serait la suivante :

Calcul Base non diluée

Nombre d'actions avant l'augmentation de capital (sur une base non diluée)	2.089.349.143 actions
Valeur boursière de l'action AXA (moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 6 novembre 2009)	18,24 euros
Valeur boursière de la société AXA avant augmentation de capital	38.109.728.368 euros
Nombre d'actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital ^(a)	181.391.390 actions
Prix d'émission des actions nouvelles	11,90 euros par action
Produit brut de l'augmentation de capital	2.158.557.541 euros
Valeur boursière théorique de la société AXA après augmentation de capital	40.268.285.909 euros
Nombre d'actions total après augmentation de capital	2.270.740.533
Valeur boursière théorique de l'action AXA après augmentation de capital	17,73 euros
Variation	- 2,78 %

(a) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours. Les obligations convertibles 2017 ne sont pas prises en compte dans ces calculs, un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permettant de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création d'actions liée à la conversion à l'exception des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions intervenant avant le 20 novembre 2009 dont il est tenu compte.

Calcul Base diluée

Nombre d'actions avant l'augmentation de capital (sur une base non diluée)	2.089.349.143 actions
Valeur boursière de l'action AXA (moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 6 novembre 2009)	18,24 euros
Valeur boursière de la société AXA avant dilution et augmentation de capital	38.109.728.368 euros
Capitalisation boursière supplémentaire liée aux options de souscription d'actions, aux bons de souscription d'actions et aux actions gratuites ^(b)	1.440.827.756 euros
Nombre d'actions supplémentaires lié aux options de souscription d'actions, aux bons de souscription d'actions et aux actions gratuites ^(b)	58.808.891 actions
Valeur boursière de la société AXA après dilution et avant augmentation de capital	39.550.556.125 euros
Nombre d'actions total après dilution et avant augmentation de capital	2.148.158.034 actions
Valeur boursière de l'action AXA après dilution et avant augmentation de capital	18,41 euros
Nombre d'actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital ^(a)	181.391.390 actions
Prix d'émission des actions nouvelles	11,90 euros
Produit brut de l'augmentation de capital	2.158.557.541 euros
Valeur boursière théorique de la société AXA après dilution et augmentation de capital	41.709.113.666 euros
Nombre d'actions total après dilution et après augmentation de capital	2.329.549.424 actions
Valeur boursière théorique de l'action AXA après dilution et augmentation de capital	17,90 euros
Variation (par rapport à la valeur boursière de l'action AXA après dilution et avant augmentation de capital)	- 2,75 %

(a) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours. Les obligations convertibles 2017 ne sont pas prises en compte dans ces calculs, un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permettant de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création d'actions liée à la conversion à l'exception des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions intervenant avant le 20 novembre 2009 dont il est tenu compte.

(b) Les obligations convertibles 2017 ne sont pas prises en compte dans ces calculs, un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permettant de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création d'actions liée à la conversion.

Les Commissaires aux comptes ont vérifié la conformité de cette augmentation de capital au regard de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent rapport complémentaire est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sera porté directement à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Directoire

ANNEXE – RÉSUMÉ DU PROSPECTUS VISA N° 09-323 EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2009 DE L'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

AXA (« **AXA** » ou la « **Société** » et, ensemble avec ses filiales consolidées, le « **Groupe** »).

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance

Classification sectorielle : 8532, Assurance – Services complets

Aperçu des activités

La Société est la *holding* de tête du Groupe, acteur international de premier plan en matière de protection financière.

AXA exerce principalement ses activités en Europe, en Amérique du Nord, dans la région Asie/Pacifique et, dans une moindre mesure, dans d'autres régions telles que le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique latine.

L'activité est organisée en cinq segments :

- Vie, épargne, retraite ;
- Dommages ;
- Assurance internationale ;
- Gestion d'actifs ; et
- Banques.

Un segment « *Holdings* » regroupe en outre les sociétés non opérationnelles.

Informations financières sélectionnées

Données du compte de résultat (conformes aux normes IFRS) :

<i>(En millions d'euros sauf les données par action)</i>	30 juin 2009 ^(f)	30 juin 2008 ^(f)	31 décembre 2008
Chiffre d'affaires ^(a)	48.414	49.319	91.221
Résultat financier hors coût de l'endettement net ^(b)	5.737	(9.829)	(36.068)
Résultat courant avant impôt	2.015	2.404	406
Impôt sur les résultats	(572)	(9)	830
Résultat net consolidé	1.443	2.395	1.236
Résultat net part du Groupe	1.323	2.162	923
Résultat net part du Groupe par action ^(c) :			
■ sur une base non diluée	0,50	1,07	0,44
■ sur une base totalement diluée	0,50	1,07	0,44
Autres données :			
Nombre d'actions ordinaires en circulation <i>(en millions)</i>	2.089,2	2.063,5	2.089,2
Dividende par action ^(d)			0,40

Données du bilan (conformes aux normes IFRS)

<i>(En millions d'euros sauf les données par action)</i>	30 juin 2009 ^(f)	31 décembre 2008 ^{(e) (f)}
Total de l'actif	674.739	673.560
Capitaux propres part du Groupe	38.811	37.440
Capitaux propres part du Groupe par action ^(c)	18,8	18,2

(a) Brut de réassurance.

(b) Inclut les revenus financiers net des frais de gestion des placements, des dépréciations, des plus et moins-values nettes réalisées sur placements, des plus et moins-values latentes sur des placements pour lesquels le risque est supporté par les assurés et sur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, incluant les contrats « with-profits » au Royaume-Uni.

(c) (i) Le calcul du résultat par action est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période présentée et (ii) le calcul des capitaux propres du Groupe par action est établi sur la base du nombre d'actions en circulation à la clôture de chaque période présentée. Le calcul déduit les actions détenues par AXA et ses filiales (les titres d'autocontrôle) dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation (pour le résultat net par action) et du nombre d'actions en circulation (pour les capitaux propres du Groupe par action). Le résultat net par action inclut les charges d'intérêts et impacts de change des dettes perpétuelles enregistrées en capitaux propres avec application rétrospective aux exercices précédents.

(d) Un dividende annuel est généralement payé chaque année au titre de l'exercice précédent après l'Assemblée Générale (qui se tient habituellement en avril ou mai) et avant le mois de septembre. Les dividendes présentés dans ce tableau se rapportent à l'année de l'exercice clôturée et non à l'année dans laquelle ils sont déclarés et payés. Un dividende de 0,40 euro par action a été voté à l'Assemblée Générale du 30 avril 2009. Le dividende a été mis en paiement le 12 mai 2009, la date de détachement du dividende ayant été fixée au 7 mai 2009.

(e) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustement de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(f) Données financières non auditées mais ayant fait l'objet d'une revue limitée de la part des Commissaires aux comptes de la Société.

Notation portant sur la dette émise par AXA SA au 25 mars 2009

Risque de contrepartie long terme/dette senior :

	Notations
Standard & Poor's	A+
Moody's	A2
Fitch Ratings	A-

Ratio combiné

Le ratio combiné s'élevait à 95,5 % au 31 décembre 2008 et à 98,0 % au 30 juin 2009.

Ratio de solvabilité

Au niveau consolidé et conformément aux exigences françaises « Solvabilité 1 », au 31 décembre 2008, le ratio de solvabilité était de 131 % (soit 127 % déduction faite de la distribution du dividende de 0,40 euro par action intervenue en 2009), et de 133 % au 30 juin 2009 (se référer aux pages 42 et 118 à 119 du Document de Référence 2008). Au 30 septembre 2009, le ratio de solvabilité était légèrement supérieur à 140 % ⁽¹⁾.

Impact de la transaction avec AXA Asia Pacific Holdings (AAPH)

En cas de succès de la transaction avec AAPH (voir le paragraphe 10.5 de la note d'opération), la transaction aurait les impacts suivants :

- Relative en résultat par action à partir de 2010 ;
- - 1 point de ratio de Solvabilité 1, qui était légèrement supérieur à 140 % ⁽¹⁾ au 30 septembre 2009 ; et
- + 2 points de ratio d'endettement ⁽²⁾, qui s'élevait à 31 % au 30 juin 2009.

Impact combiné de la transaction avec AAPH et de l'augmentation de capital

En cas de succès de la transaction avec AAPH, la combinaison de cette transaction et de l'augmentation de capital aurait les impacts suivants :

- Dilutif de - 5 % en résultat par action en 2010 en supposant un réinvestissement à court terme de la liquidité ;
- + 8 points de ratio de Solvabilité 1 ⁽¹⁾ ; et
- - 2 points de ratio d'endettement ⁽²⁾.

Tableaux synthétiques des capitaux propres et de l'endettement

(En millions d'euros)	30 septembre 2009 (non audité)	31 décembre 2008
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Dettes subordonnées	6.321	6.734
Dettes de financement représentées par des titres	3.995	6.564
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	185	1.216
TOTAL DETTES DE FINANCEMENT	10.501	14.514

Attribuable aux actionnaires de la société mère

(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)	Capital social						Capitaux propres du Groupe
	Nombre d'actions (En milliers)	Valeur nominale (En euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres	Autres réserves ^(a)	
Capitaux propres d'ouverture 1^{er} janvier 2009	2.089.157	2,29	4.784	17.840	(547)	15.363	37.440
Capital	133	-	-	-	-	-	0
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	(23)	-	-	(23)
Paiements en actions	-	-	-	51	-	-	51
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	0
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	72	-	72
Capitaux propres – instruments financiers composés	-	-	-	-	-	-	0
Dettes perpétuelles	-	-	-	-	-	(85)	(85)
Charges d'intérêts sur dettes perpétuelles	-	-	-	-	-	(217)	(217)
Autres	-	-	-	-	-	84	84
Dividendes versés	-	-	-	-	-	(836)	(836)
CAPITAUX PROPRES DE CLÔTURE AU 30 SEPTEMBRE 2009 (AVANT CHARGES ET PRODUITS RECONNUS SUR LA PÉRIODE)	2.089.290	2,29	4.784	17.868	(475)	14.309	36.486

(a) Montants nets des impacts de la comptabilité reflète et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque détaillés aux pages 40 à 47 et 196 à 234 du Document de Référence 2008 et notamment les facteurs de risque suivants :

- Les risques liés aux marchés financiers, à la solidité de la notation financière, à la situation financière et à l'évaluation des actifs d'AXA ; et
- Les risques liés à la structure du Groupe, au périmètre et à la nature de son activité, à l'environnement dans lequel il opère et aux produits qu'il offre.

(1) En prenant l'hypothèse que le portefeuille obligataire n'est pas en situation de plus-values latentes. Cette estimation n'a pas été revue ou approuvée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

(2) (Dettes de financement nettes + dette subordonnée perpétuelle) divisé par (fonds propres, hors juste valeur constatée en fonds propres + dettes de financement nettes).

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la description des risques ci-dessus n'est pas limitative et que d'autres risques et incertitudes qui sont actuellement inconnus ou qui peuvent être considérés comme mineurs pourraient dans le futur affecter de manière significative l'activité, la situation financière, les résultats des opérations ou les *cash flows* de la Société.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

Au 30 septembre 2009, le chiffre d'affaires total (pour les neuf premiers mois de l'année 2009) s'élevait à 68.094 millions

d'euros (contre 69.458 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'année 2008).

Au cours du 3^e trimestre 2009, le Groupe a constaté un léger redressement de son chiffre d'affaires en vie, épargne, retraite, notamment grâce à une très bonne performance de la France. En assurance dommages, la croissance des ventes est restée positive et le Groupe anticipe une hausse globale des tarifs au cours des prochains mois. Par ailleurs, les actifs sous gestion du Groupe ont progressé au 3^e trimestre, bénéficiant du rebond des marchés financiers. Le Groupe considère que les perspectives générales des marchés financiers se sont éclaircies au cours des six derniers mois, ce qui rend l'environnement plus favorable à l'évolution de ses activités.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Raison et utilisation du produit de l'émission	La présente augmentation de capital servira à saisir de futures opportunités d'acquisition, en priorité dans les marchés à forte croissance, incluant le rachat potentiel d'intérêts minoritaires en Europe centrale et de l'est, ainsi que la transaction proposée à AXA Asia Pacific Holdings (AAPH), tout en conservant un bilan solide. En cas de succès, l'offre faite à AAPH équivaldrait pour AXA à céder la participation de 54 % que le Groupe détient dans les activités australiennes et néo-zélandaises d'AAPH tout en acquérant les 46 % d'intérêts minoritaires des filiales asiatiques d'AAPH qu'AXA ne détient pas encore pour un montant net de 1,1 milliard d'euros en numéraire.
Nombre d'actions nouvelles à émettre	174.112.428 actions, susceptible d'être porté à un maximum de 181.391.390 actions.
Prix de souscription des actions nouvelles	11,90 euros par action.
Produit brut de l'émission	2.071.937.893 euros, susceptible d'être porté à un maximum de 2.158.557.541 euros.
Produit net estimé de l'émission	Environ 2.033 millions d'euros, susceptible d'être porté à un maximum d'environ 2.120 millions d'euros.
Jouissance des actions nouvelles	Jouissance courante.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence : <ul style="list-style-type: none"> ■ aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 9 novembre 2009 ainsi qu'aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 17 novembre 2009 (23h59, heure de Paris) d'options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours, de l'exercice au plus tard le 20 novembre 2009 (16h00, heure de Paris) de bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et de la conversion au plus tard le 20 novembre 2009 (16h00, heure de Paris) d'obligations convertibles en actions à échéance 2017 (les « Obligations Convertibles ») ; et ■ aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire : <ul style="list-style-type: none"> ■ à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour 12 actions existantes possédées. 12 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire une action nouvelle au prix de 11,90 euros par action) ; et ■ à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.
Valeur théorique du droit préférentiel de souscription	0,38 euro, sur la base du cours de clôture de l'action AXA le 6 novembre 2009.
Cotation des actions nouvelles	Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 4 décembre 2009, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000120628).
Intention de souscription des principaux actionnaires	AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle (les « Mutuelles AXA »), détenant 14,29 % du capital de la Société, se sont engagées à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité des droits préférentiels de souscription attachés à ces actions. BNP Paribas SA et Schneider Electric, qui détiennent respectivement 5,36 % et 0,47 % du capital de la Société, ont indiqué avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité des droits préférentiels de souscription attachés à leurs actions.
Garantie	AXA a conclu le 6 novembre 2009 un contrat de garantie avec un syndicat bancaire dirigé par BNP PARIBAS, en qualité de coordinateur global, chef de file et teneur de livre associé et comprenant BNP PARIBAS, HSBC Bank plc et Deutsche Bank AG, London Branch, en tant que chefs de file et teneurs de livre associés ainsi que CALYON et Société Générale en tant que chefs de file associés (les « Garants »). Cette garantie constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce à hauteur de 139.083.249 actions nouvelles, soit à hauteur d'un montant en nominal de 318,5 millions d'euros.
Engagements d'abstention de la Société et de conservation des Mutuelles AXA	90 jours à compter de la date de signature du contrat de garantie.

Résumé des facteurs de risque liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.

Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.

Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

Volatilité des actions de la Société

Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou des droits préférentiels de souscription.

En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat au 4 novembre 2009

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mutuelles AXA	298.481.986	14,29	596.963.971	23,48
Autodétention	8.526.328	0,41	–	–
Autocontrôle	16.665.476	0,80	–	–
Salariés et agents	107.648.603	5,15	148.693.514	5,85
BNP Paribas SA	112.071.882	5,36	224.143.764	8,82
Schneider Electric	9.796.300	0,47	19.592.600	0,77
Public	1.536.158.568	73,52	1.553.014.310	61,08
TOTAL	2.089.349.143	100	2.542.408.159	100

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détenait au 4 novembre 2009, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote d'AXA.

Dilution

INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES

À titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2009 – tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2009 – et du nombre d'actions composant le capital social au 4 novembre 2009) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (En euros)	
	Base non diluée	Base diluée ^(a)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	18,80	18,96
Après émission de 174.112.428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	18,25	N/A
Après émission de 181.391.390 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ^(b)	N/A	18,39

(a) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions. Les Obligations Convertibles ne sont pas prises en compte dans ces calculs, un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permettant de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création d'actions liée à la conversion, à l'exception des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions intervenant au plus tard le 20 novembre 2009 dont il est tenu compte.

(b) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et en tenant compte uniquement des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions des Obligations Convertibles intervenant au plus tard le 20 novembre 2009.

INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

À titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 4 novembre 2009) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (En %)	
	Base non diluée	Base diluée ^(a)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,97 %
Après émission de 174.112.428 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,92 %	N/A
Après émission de 181.391.390 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ^(b)	N/A	0,90

(a) Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions. Les Obligations Convertibles ne sont pas prises en compte dans ces calculs, un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permettant de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création d'actions liée à la conversion, à l'exception des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions intervenant au plus tard le 20 novembre 2009 dont il est tenu compte.

(b) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours et en tenant compte uniquement des droits préférentiels de souscription attachés aux actions remises suite aux conversions des Obligations Convertibles intervenant au plus tard le 20 novembre 2009.

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

6 novembre 2009	Signature du contrat de garantie.
9 novembre 2009	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus. Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du prospectus. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.
10 novembre 2009	Ouverture de la période de souscription – détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris. Publication du résumé du Prospectus dans la presse nationale.
11 novembre 2009	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
18 novembre 2009	Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
23 novembre 2009	Clôture de la période de souscription – fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
2 décembre 2009	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
4 décembre 2009	Émission des actions nouvelles – Règlement-livraison. Cotation des actions nouvelles.
10 décembre 2009	Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.

AXA communiquera avant la fin de la période de souscription sur l'état d'avancement des discussions avec AXA Asia Pacific Holdings.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public en France, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède ainsi qu'en Suisse.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire

financier habilité à tout moment entre le 10 novembre 2009 et le 23 novembre 2009 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 23 novembre 2009 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 23 novembre 2009 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par BNP Paribas Securities Services, 11, rue Ella-Fitzgerald, 75019 Paris, jusqu'au 23 novembre 2009 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : BNP Paribas Securities Services, 11, rue Ella-Fitzgerald, 75019 Paris.

Coordinateur global de l'offre

BNP PARIBAS

Contacts Investisseurs

Etienne Bouas-Laurent
Directeur de la Communication Financière
21, avenue Matignon
75008 Paris
tel : +33 1 40 75 46 85

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social d'AXA, 25, avenue Matignon, 75008 Paris, sur le site Internet de la Société (www.axa.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Garants.

Observations du Conseil de Surveillance d'AXA sur le rapport du Directoire et sur les comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Votre Conseil de Surveillance s'est réuni 11 fois au cours de l'année 2009. Il a pu exercer, dans le respect des dispositions légales et statutaires, les vérifications et les contrôles qu'il a estimé nécessaires de la gestion du Directoire, à l'appui des travaux de ses 4 Comités spécialisés (Comité d'Éthique et de Gouvernance, réuni 4 fois ; Comité de Rémunération et des Ressources Humaines réuni 6 fois ; Comité Financier réuni 6 fois ; Comité d'Audit réuni 7 fois). Le Conseil a veillé particulièrement à ce que son organisation permette une bonne gouvernance de l'Entreprise.

Conformément à la loi, le Directoire a présenté au Conseil de Surveillance les comptes sociaux et consolidés 2009 d'AXA ainsi que le rapport du Directoire sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance indique à l'Assemblée qu'il n'a aucune observation à formuler sur les comptes et le rapport qui lui ont été présentés par le Directoire.

Dans le cadre du changement du mode de gouvernance de la Société qui vous est proposé, le Conseil de Surveillance a approuvé les propositions de modifications des statuts requises par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration.

L'adoption d'une structure à Conseil d'Administration permettra de renforcer le rôle, les responsabilités et l'implication du Conseil et de ses membres, tout en permettant une gouvernance équilibrée grâce notamment à un rôle accru confié aux administrateurs indépendants.

Sur la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance, le Conseil de Surveillance a émis un avis favorable à la nomination des personnes suivantes en qualité de membres du futur Conseil d'Administration : Mmes Wendy Cooper

(représentante des salariés actionnaires), Isabelle Kocher, Suet-Fern Lee, Dominique Reiniche, MM. Henri de Castries, Jacques de Chateaufieux, Norbert Dentressangle, Denis Duverne, Jean-Martin Folz, Anthony Hamilton, François Martineau, Giuseppe Mussari, Michel Pébereau, Ramon de Oliveira et Ezra Suleiman.

Le Conseil de Surveillance a également décidé de recommander au futur Conseil d'Administration la nomination de M. Henri de Castries en qualité de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration de la Société dans le cadre du nouveau mode de gouvernance envisagé. Cette proposition de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ne constitue pas une volonté d'AXA d'instituer, de manière permanente, une réunion de ces fonctions. La recommandation du Conseil de Surveillance résulte d'une analyse des circonstances du Groupe à ce stade de son développement, de l'expérience et des qualités personnelles et professionnelles de M. Henri de Castries ainsi que du souhait du Conseil d'optimiser les processus de décision du Groupe et sa réactivité.

En conséquence, le Conseil vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2009, ainsi que l'ensemble des résolutions proposées à votre Assemblée et agréées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance tient à remercier tout particulièrement les collaborateurs du Groupe AXA et le Directoire pour la qualité de leur travail et leur engagement pour la réussite de l'Entreprise.

Le Conseil de Surveillance est confiant dans la capacité du Groupe à assurer le développement à long terme d'AXA.

Le Conseil de Surveillance

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

(Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2010 – 12^e résolution)

Aux Actionnaires

Société AXA

25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation au Directoire d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximum de 150 millions d'euros, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société réservée aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance de votre Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ainsi que des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code de travail, adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de votre Société ou du Groupe AXA, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une période de 18 mois, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Il est précisé que :

- Le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la treizième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 150 millions d'euros ;
- La décote maximum sera fixée à 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action AXA sur le marché Euronext Paris au cours des vingt séances de bourse précédant la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions ;
- Le Directoire pourra réduire ou supprimer la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des nouvelles dispositions comptables internationales ou, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de résidence de certains bénéficiaires ;
- Le Directoire pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Le Directoire pourra procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement et/ou de la décote ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
- Le Directoire pourra arrêter dans les conditions fixées par la réglementation des caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- Le Directoire pourra déterminer, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :
- décider que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM),
 - fixer, le cas échéant, un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne d'entreprise,
 - fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment de jouissance, les modalités de libération, le prix de souscription d'actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions légales,
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
 - fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs actions ordinaires ou de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - prendre toutes mesures nécessaires destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES EN FAVEUR D'UNE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES DÉTERMINÉE

(Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2010 – 13^e résolution)

Aux Actionnaires

Société AXA

25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation au Directoire d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal de 150 millions d'euros, par émission d'actions ordinaires réservée à une catégorie de bénéficiaires déterminée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 18 mois, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Il est précisé que :

- Le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la douzième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 150 millions d'euros ;
- Le Directoire vous propose de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises dans le cadre de la présente autorisation et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France, (ii) et/ou des OPCVM ou autres entités d'actionariat salarié investis en titres de la Société, ayant ou non la personnalité morale, dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe, (iii) et/ou tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour la mise en place d'une offre structurée aux salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance, ou à certains d'entre eux, de sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France, présentant un profil économique comparable à un schéma d'actionariat salarié proposé à d'autres salariés et mandataires sociaux de sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail, qui serait mis en place notamment dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée en application de la douzième résolution proposée à votre Assemblée ;
- Le prix d'émission des actions nouvelles (i) ne pourra être inférieur de plus de 20 % à une moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée en vertu de la douzième résolution proposée à votre Assemblée ni supérieur à cette moyenne et (ii) ne pourra être inférieur de plus de 20 % à une moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réservée à un bénéficiaire relevant dans la catégorie définie ci-dessus, dans la mesure où l'offre structurée mentionnée ci-dessus ne serait pas mise en place concomitamment à une augmentation de capital réalisée en vertu de la douzième résolution proposée à votre Assemblée, ni supérieur à cette moyenne ;
- Le Directoire pourra réduire ou supprimer toute décote ainsi consentie, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de résidence de certains bénéficiaires ;

- Le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation de ces pouvoirs, y compris celui d'y surseoir, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment de :
- fixer la date et le prix d'émission des actions nouvelles à émettre ainsi que les autres modalités de l'émission, y compris la date de jouissance, même rétroactive et le mode de libération desdites actions,
 - arrêter la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts,
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émissions,
 - prendre toutes mesures pour la réalisation des émissions,
 - procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital, et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport de votre Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ORDINAIRES

(Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2010 – 14^e résolution)

Aux Actionnaires

Société AXA

25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société AXA, et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (11^e résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat de votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnault
92400 Courbevoie

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE DE GROUPE (PEEG) OU DU PLAN INTERNATIONAL D'ACTIONNARIAT DE GROUPE (PIAG)

(Décision du Directoire du 29 octobre 2009)

Au Directoire

Société AXA

25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 25 mars 2009 sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée (i) aux mandataires sociaux, agents généraux d'assurance et salariés ou anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe (PEEG) des entités d'AXA en France et (ii) aux mandataires sociaux, salariés ou anciens salariés adhérents du Plan International d'Actionnariat de Groupe (PIAG) des entités d'AXA hors de France, autorisée par votre Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009.

Cette Assemblée avait délégué pour une durée de 18 mois à votre Directoire le pouvoir de fixer les modalités définitives de l'opération et pour un montant maximum nominal de 150 millions d'euros.

Faisant usage de cette délégation, votre Directoire a décidé lors de sa séance du 29 octobre 2009 de procéder à une augmentation de capital par émission d'un nombre maximum de 65.502.183 actions de la société. Le prix unitaire de souscription des actions nouvelles, aussi bien dans la formule classique que dans la formule à effet de levier, était de 14,92 euros, soit 80 % de la moyenne des 20 cours d'ouverture du titre AXA sur la période du 1er octobre 2009 inclus au 28 octobre 2009 inclus (arrondi au centime d'euro supérieur).

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-115 et R.225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

- La sincérité des informations chiffrées tirées de comptes semestriels au 30 juin 2009 établis sous la responsabilité du Directoire selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Ces comptes semestriels ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France,
- La conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du Directoire,
- La conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 et des indications fournies à celle-ci,
- La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,
- La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 29 octobre 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Eric Dupont

Mazars
Philippe Castagnac – Jean-Claude Pauly

Projets de résolutions présentés par le Directoire d'AXA

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,

approuve les comptes sociaux de la société AXA (la « Société ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes consolidés de l'exercice écoulé ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009 ET FIXATION DU DIVIDENDE À 0,55 EURO PAR ACTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et sur proposition du Directoire,

- Constate que le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à3.952.683.601,67 euros
- Décide de prélever sur ce bénéfice, conformément à la loi, et d'affecter à la réserve légale un montant égal à45.130.589,89 euros
- Constate que le solde du bénéfice de l'exercice augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieur porte le bénéfice distribuable à la somme de3.910.648.942,98 euros
- Décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :
 - au dividende pour un montant de....1.259.480.793,45 euros
 - au report à nouveau pour un montant de.....2.651.168.149,53 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement le 6 mai 2010 aux 2.289.965.079 actions existantes au 11 février 2010 et portant jouissance au 1^{er} janvier 2009, d'un dividende de 0,55 euro par action.

Ce dividende ouvre droit à l'abattement de 40 % prévu par le 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,22 euro par action, sauf option exercée au titre de ces dividendes ou des autres revenus perçus au cours de la même année pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente Assemblée, éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné ci-dessus, autres que le dividende précisé ci-dessus.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles audit abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre des trois exercices précédents.

	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Dividende par action	1,06 €	1,20 €	0,40 €
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement	1,06 €	1,20 €	0,40 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement	0	0	0

Pour les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2008, cet abattement n'est pas applicable dès lors que le bénéficiaire a opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire.

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte « report à nouveau ».

Quatrième résolution

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les conventions et engagements qui y sont visés.

Cinquième résolution

APPROBATION D'ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS VISÉS À L'ARTICLE L.225-90-1 DERNIER ALINÉA DU CODE DE COMMERCE EN MATIÈRE DE RETRAITE ET DE PROTECTION SOCIALE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatives aux engagements réglementés visés à l'article L.225-90-1 dernier alinéa du Code de commerce, approuve les engagements en matière de retraite et de protection sociale pris au bénéfice de MM. Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson, membres du Directoire de la Société, qui y sont mentionnés.

Sixième résolution

APPROBATION D'ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS VISÉS À L'ARTICLE L.225-90-1 DU CODE DE COMMERCE PRIS EN FAVEUR DE M. HENRI DE CASTRIES DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE SA SITUATION AVEC LES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatives aux engagements réglementés visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de M. Henri de Castries en cas de cessation de ses fonctions de mandataire social, approuve lesdits engagements.

Septième résolution

APPROBATION D'ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS VISÉS À L'ARTICLE L.225-90-1 DU CODE DE COMMERCE PRIS EN FAVEUR DE M. DENIS DUVERNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE SA SITUATION AVEC LES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatives aux engagements réglementés visés à l'article L.225-90-1 du Code de commerce pris en faveur de M. Denis Duverne en cas de cessation de ses fonctions de mandataire social, approuve lesdits engagements.

Huitième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE M. NORBERT DENTRESSANGLE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Norbert Dentressangle, pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Neuvième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CABINET MAZARS EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sur proposition du Conseil de Surveillance, renouvelle le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

Dixième résolution

NOMINATION DE M. JEAN-BRICE DE TURKHEIM EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme M. Jean-Brice de Turkheim en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Jean-Louis Simon dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, pour une durée de six exercices. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

Onzième résolution

AUTORISATION CONSENTIE AU DIRECTOIRE D'ACHETER LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du descriptif du programme de rachat d'actions propres établi conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

- 1) Autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il fixera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :
 - 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit,
 - ou 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Ces pourcentages s'appliquent à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital postérieurement à la présente Assemblée. Le nombre d'actions ordinaires que la Société détiendra à quelque moment que ce soit, ne pourra excéder ni 10 % du nombre total des actions composant son capital ni 10 % du nombre total d'actions ordinaires alors existantes.

2) Décide que l'acquisition de ces actions ordinaires pourra être effectuée afin :

- a) d'assurer l'animation de l'action ordinaire AXA, notamment pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF, étant précisé que le nombre d'actions ainsi rachetées correspondra, pour le calcul de la limite de 10 % prévue au 1) de la présente résolution, au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,
- b) (i) de couvrir des plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés ou des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-180 du Code de commerce, (ii) d'attribuer gratuitement des actions aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance, ou à certains d'entre eux, au titre de la décote et/ou de l'abondement dans le cadre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou du Groupe AXA, (iii) d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés notamment dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et (iv) de céder des actions aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance de la Société ou du Groupe AXA, ou à certains d'entre eux, dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, ou de tous autres plans d'actionnariat salarié, ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés visés au présent point (iv),
- c) de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- e) de les annuler totalement ou partiellement, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire,

en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, ou,

- f) plus généralement, de réaliser toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur.
- 3) Décide que le prix unitaire maximal d'achat ne pourra pas être supérieur, hors frais, à 35 euros (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie). Le Directoire pourra toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action ordinaire, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. À titre indicatif, en application de l'article R.225-151 du Code de commerce, au 11 février 2010, sans tenir compte des actions déjà détenues, le montant maximal théorique que la Société pourrait consacrer à des achats d'actions ordinaires dans le cadre de la présente résolution serait de 8.014.877.745 euros, correspondant à 228.996.507 actions ordinaires acquises au prix maximal unitaire, hors frais, de 35 euros décidé ci-dessus et sur la base du capital social statutaire constaté le 1^{er} février 2010.
- 4) Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques initiées par la Société, aux époques que le Directoire appréciera.
- 5) Décide qu'en cas d'offre publique sur les titres de la Société, celle-ci pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions dans le respect de l'article 232-15 du Règlement Général de l'AMF, et uniquement si, d'une part, l'offre d'achat des titres de la Société est réglée intégralement en numéraire et si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme en cours, entrent dans les objectifs visés aux points b) et d) du paragraphe 2) ci-dessus et ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Tous pouvoirs sont conférés en conséquence au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités dans les conditions légales et de la présente résolution, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF ou de toute autre autorité, remplir toutes formalités, et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Les autorisations et délégations consenties au Directoire aux termes de la présente résolution bénéficieront au Conseil d'Administration en cas d'adoption de la quinzième résolution ci-après relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société.

La présente autorisation, qui annule et remplace, pour la fraction non utilisée, celle consentie par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa dixième résolution, est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution

AUTORISATION CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi et notamment aux dispositions des articles L.225-129 et suivants, L.225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce ainsi que des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail,

- 1) Autorise le Directoire à décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société réservée aux actuels ou anciens salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce ainsi que des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail, adhérents du ou des plan(s) d'épargne d'entreprise de la Société ou du Groupe AXA, l'émission de titres pouvant être réalisée par versement en numéraire ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en cas d'attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital au titre de la décote et/ou de l'abondement.

Le montant nominal total des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 150 millions d'euros. À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente résolution pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société, étant précisé que ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la treizième résolution ci-après.

- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, aux actions ordinaires et valeurs mobilières à émettre, le cas échéant attribuées gratuitement, dans le cadre de la présente résolution laquelle emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente autorisation pourront donner droit.
- 3) Décide que le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution sera fixé dans les conditions prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, étant entendu que la décote maximale fixée, en application des articles L.3332-18 et suivants précités, par rapport à une moyenne des cours cotés de l'action AXA sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse

précédant la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions, ne pourra excéder 20 %. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des nouvelles dispositions comptables internationales ou, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de résidence de certains bénéficiaires. Le Directoire pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des dispositions ci-dessous.

- 4) Autorise le Directoire à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement et/ou de la décote ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.
- 5) Décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Directoire dans les conditions fixées par la réglementation.
- 6) Délègue au Directoire, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :
 - décider que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM) ;
 - fixer, le cas échéant, un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne d'entreprise ;
 - fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment de jouissance, les modalités de libération, le prix de souscription d'actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions légales ;
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs actions ordinaires ou de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - prendre toutes mesures nécessaires destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits ;
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire pourra déléguer à toute personne habilitée par la loi les pouvoirs nécessaires à la réalisation des émissions autorisées par la présente résolution, ainsi que celui d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer.

Les autorisations et délégations consenties au Directoire aux termes de la présente résolution bénéficieront au Conseil d'Administration en cas d'adoption de la quinzième résolution ci-après relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société.

La présente autorisation, qui annule et remplace, pour la fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa vingtième résolution, est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution

AUTORISATION CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION EN FAVEUR D'UNE CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES DÉTERMINÉE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants et L.225-138 du Code de commerce,

- 1) Autorise le Directoire à décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires dans la limite d'un montant nominal de 150 millions d'euros, une telle émission étant réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après, étant précisé que ce plafond est commun aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la douzième résolution ci-avant.
- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises dans le cadre de la présente autorisation et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France, (ii) et/ou des OPCVM ou autres entités d'actionnariat salarié investis en titres de la Société, ayant ou non la personnalité morale, dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe, (iii) et/ou tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour la mise en place d'une offre structurée aux salariés, mandataires sociaux et agents généraux d'assurance, ou à certains d'entre eux, de sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France, présentant un profil économique comparable à un schéma d'actionnariat salarié proposé à d'autres salariés et mandataires sociaux de sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions des articles L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail, qui serait mis en place notamment dans le cadre

d'une augmentation de capital réalisée en application de la douzième résolution soumise à la présente Assemblée.

- 3) Décide que le prix d'émission des actions nouvelles, à émettre en application de la présente autorisation, (i) ne pourra être inférieur de plus de 20 % à une moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée en vertu de la douzième résolution adoptée par la présente Assemblée, ni supérieur à cette moyenne et (ii) ne pourra être inférieur de plus de 20 % à une moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réservée à un bénéficiaire relevant de la catégorie définie ci-dessus, dans la mesure où l'offre structurée mentionnée au paragraphe (iii) du point 2) de la présente résolution ne serait pas mise en place concomitamment à une augmentation de capital réalisée en vertu de la douzième résolution adoptée par la présente Assemblée, ni supérieur à cette moyenne ; le Directoire pourra réduire ou supprimer toute décote ainsi consentie, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de certains bénéficiaires.
- 4) Décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation de ces pouvoirs, y compris celui d'y surseoir, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment de :
 - fixer la date et le prix d'émission des actions nouvelles à émettre ainsi que les autres modalités de l'émission, y compris la date de jouissance, même rétroactive et le mode de libération desdites actions ;
 - arrêter la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts ;
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émissions ;
 - prendre toutes mesures pour la réalisation des émissions ;
 - procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital, et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Les autorisations et délégations consenties au Directoire aux termes de la présente résolution bénéficieront au Conseil d'Administration en cas d'adoption de la quinzième résolution ci-après relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société.

La présente autorisation, qui annule et remplace, pour la fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa vingt-et-unième résolution, est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

AUTORISATION CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ORDINAIRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes et conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce,

- 1) Autorise le Directoire à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions ordinaires acquises par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement dans le cadre de toute autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social.
- 2) Décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment :
 - d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
 - d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions ordinaires annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
 - de fixer les modalités et constater la réalisation de la réduction de capital et procéder à la modification corrélatrice des statuts ;
 - d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Les autorisations et délégations consenties au Directoire aux termes de la présente résolution bénéficieront au Conseil d'Administration en cas d'adoption de la quinzième résolution ci-après relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société.

La présente autorisation, qui annule et remplace, pour la fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa vingt-deuxième résolution, est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Quinzième résolution

CHANGEMENT DU MODE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ ; MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS ; CONSTATATION DE LA CONTINUITÉ DES AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU DIRECTOIRE AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de l'Annexe aux présentes résolutions, décide de modifier le mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration régie par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce.

Cette décision prend effet à compter de la présente Assemblée Générale.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale :

- Constate que les fonctions des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire prennent fin à compter de la présente Assemblée Générale ;
- Modifie corrélativement, à compter de la présente Assemblée Générale, les articles un, deux, quatre, six, neuf à vingt-un, vingt-trois et vingt-quatre des statuts dont le texte modifié figure en Annexe aux présentes résolutions ;
- Prend acte que la présente résolution n'affecte pas les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa 26^e résolution, qui prendront pleinement effet en cas d'émission d'actions de préférence sous réserve toutefois (i) d'une renumérotation chronologique des articles rendue nécessaire par les articles nouveaux résultant des modifications statutaires décidées en application de la présente 15^e résolution et figurant en Annexe et, le cas échéant, d'un ajustement corrélatif de la numérotation des articles figurant dans les renvois à des articles et (ii) de substituer, le cas échéant, au terme « actionnaires » le terme « Actionnaires » dans le Titre III relatif au Conseil d'Administration et dans le Titre IV relatif à la Direction Générale en vue de tenir compte des définitions incluses dans les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa 26^e résolution ;
- Prend acte que les autorisations et délégations précédemment consenties au Directoire aux termes des résolutions visées ci-dessous bénéficient au Conseil d'Administration et sont réitérées en tant que de besoin au profit de ce dernier pour leur durée restant à courir :
 - 24^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2007 pour une durée de 38 mois expirant le 14 juillet 2010 (Autorisation consentie au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés du Groupe dans le cadre de l'exécution du plan « Ambition 2012 »),
 - 16^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2008 pour une durée de 38 mois expirant le 22 juin 2011 (Autorisation consentie au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA),
 - 17^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2008 pour une durée de 38 mois expirant le 22 juin 2011 (Autorisation donnée au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe AXA),
 - 11^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes),
 - 12^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès

- à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires),
- 13^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires),
 - 14^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Autorisation consentie au Directoire en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital),
 - 15^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, décidée en application respectivement des douzième à quatorzième et seizième à dix-huitième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009),
 - 16^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société),
 - 17^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société),
 - 18^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société),
 - 19^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société),
 - 24^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ordinaires),
 - 25^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 pour une durée de 26 mois expirant le 30 juin 2011 (Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ordinaires) ;
- Décide que les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010 seront arrêtés et présentés suivant les règles légales et statutaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'Administration ;
 - Donne tous pouvoirs, en cas d'adoption de la présente 15^e résolution, au Conseil d'Administration pour procéder, en cas d'émission d'actions de préférence emportant modifications des statuts adoptées par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa 26^e résolution, à (i) la renumérotation chronologique des articles rendue nécessaire par les articles nouveaux résultant des modifications statutaires décidées en application de la présente 15^e résolution et figurant en Annexe et, le cas échéant, à un ajustement corrélatif de la numérotation des articles figurant dans les renvois à des articles et (ii) substituer, le cas échéant, au terme « actionnaires » le terme « Actionnaires » dans le Titre III relatif au Conseil d'Administration et dans le Titre IV relatif à la Direction Générale en vue de tenir compte des définitions incluses dans les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009 dans sa 26^e résolution, et, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour effectuer toutes formalités et procéder à tous dépôts en vue de la mise en œuvre des modifications statutaires précitées ;
 - Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour effectuer toutes formalités et procéder à tous dépôts en vue de la mise en œuvre des modifications statutaires précitées.

Seizième résolution

AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- De modifier les dispositions actuelles de l'article 7 des statuts afin de confirmer, d'une part, que le franchissement de seuils statutaires peut être le fait d'une personne seule ou de personnes agissant de concert et de préciser, d'autre part, que le délai de déclaration commence à courir à compter du franchissement de seuil statutaire et décide en conséquence d'adopter le texte modifié de l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 7 – Forme des actions »

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à une inscription dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code

de commerce, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société, est tenue, dans les cinq jours du franchissement de seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y seront potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'une nouvelle fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote sera franchie, à la hausse comme à la baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions susvisées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

La société est en droit de demander, à ses frais, à tout moment, dans les conditions légales, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, tous renseignements d'identification sur les détenteurs des titres de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

- De modifier les dispositions actuelles de l'article 8 des statuts en vue d'y insérer une clause de traitement des rompus afin de faciliter la réalisation de certaines opérations (opérations d'échange, de regroupements d'actions...) et décide en conséquence d'adopter le nouveau texte de l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 8 – Droits attachés à chaque action

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, ayants droit, syndics ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, demander le partage ou la licitation des titres, biens et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs titres de capital pour exercer un droit quelconque, les titulaires de titres de capital isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres de capital ou de droits formant rompus correspondants nécessaires. »

- De supprimer, sous réserve de l'adoption de la 15^e résolution qui précède, l'article 10 A 2 des statuts relatif à l'obligation pour chaque administrateur de détenir au moins cent actions et de renuméroter corrélativement les paragraphes de l'article 10 A ;
- De donner tous pouvoirs au Directoire ou, en cas d'adoption de la 15^e résolution ci-avant, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour effectuer toutes formalités et procéder à tous dépôts en vue de la mise en œuvre des modifications statutaires précitées.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Dix-septième résolution

NOMINATION DE M. HENRI DE CASTRIES EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Henri de Castries en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Dix-huitième résolution

NOMINATION DE M. DENIS DUVERNE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Denis Duverne en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Dix-neuvième résolution

NOMINATION DE M. JACQUES DE CHATEAUVIEUX EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Jacques de Chateaufieux en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2013 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingtième résolution

NOMINATION DE M. NORBERT DENTRESSANGLE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Norbert Dentressangle en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-et-unième résolution

NOMINATION DE M. JEAN-MARTIN FOLZ EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Jean-Martin Folz en qualité d'administrateur pour une durée d'un an, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-deuxième résolution

NOMINATION DE M. ANTHONY HAMILTON EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Anthony Hamilton en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2013 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-troisième résolution

NOMINATION DE M. FRANÇOIS MARTINEAU EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. François Martineau en qualité d'administrateur pour une durée de deux ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-quatrième résolution

NOMINATION DE M. GIUSEPPE MUSSARI EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Giuseppe Mussari en qualité d'administrateur pour une durée d'un an, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-cinquième résolution

NOMINATION DE M. RAMON DE OLIVEIRA EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Ramon de Oliveira en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2013 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-sixième résolution

NOMINATION DE M. MICHEL PÉBEREAU EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Michel Pébereau en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2013 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-septième résolution

NOMINATION DE MME DOMINIQUE REINICHE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme Mme Dominique Reiniche en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2013 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-huitième résolution

NOMINATION DE M. EZRA SULEIMAN EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme M. Ezra Suleiman en qualité d'administrateur pour une durée d'un an, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts.

Vingt-neuvième résolution

NOMINATION DE MME ISABELLE KOCHER EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme Mme Isabelle Kocher en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Trentième résolution

NOMINATION DE MME SUET-FERN LEE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, nomme Mme Suet-Fern Lee en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Trente-et-unième résolution

NOMINATION DE MME WENDY COOPER EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société,

- Nomme Mme Wendy Cooper en qualité d'administrateur pour une durée de deux ans, égale à celle qui restait à courir de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos, conformément à l'article 10 des statuts ;

- Décide que (i) dans l'hypothèse où plusieurs des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et les autres résolutions seront corrélativement réputées rejetées par la présente Assemblée Générale, et que (ii) dans l'hypothèse où aucune des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution ne recevrait un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, aucun des candidats proposés par les salariés actionnaires ne sera désigné en qualité d'administrateur par la présente Assemblée Générale.

Trente-deuxième résolution (non agréée par le Directoire)

NOMINATION DE M. JOHN COULTRAP EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société,

- Nomme M. John Coultrap en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos ;
- Décide que (i) dans l'hypothèse où plusieurs des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et les autres résolutions seront corrélativement réputées rejetées par la présente Assemblée, et que (ii) dans l'hypothèse où aucune des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution ne recevrait un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, aucun des candidats proposés par les salariés actionnaires ne sera désigné en qualité d'administrateur par la présente Assemblée Générale.

Trente-troisième résolution (non agréée par le Directoire)

NOMINATION DE M. PAUL GEIERSBACH EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société,

- Nomme M. Paul Geiersbach en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos ;

- Décide que (i) dans l'hypothèse où plusieurs des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et les autres résolutions seront corrélativement réputées rejetées par la présente Assemblée, et que (ii) dans l'hypothèse où aucune des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution ne recevrait un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, aucun des candidats proposés par les salariés actionnaires ne sera désigné en qualité d'administrateur par la présente Assemblée Générale.

Trente-quatrième résolution (non agréée par le Directoire)

NOMINATION DE M. SÉBASTIEN HERZOG EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société,

- Nomme M. Sébastien Herzog en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos ;
- Décide que (i) dans l'hypothèse où plusieurs des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et les autres résolutions seront corrélativement réputées rejetées par la présente Assemblée, et que (ii) dans l'hypothèse où aucune des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution ne recevrait un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, aucun des candidats proposés par les salariés actionnaires ne sera désigné en qualité d'administrateur par la présente Assemblée Générale.

Trente-cinquième résolution (non agréée par le Directoire)

NOMINATION DE M. RODNEY KOCH EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société,

- Nomme M. Rodney Koch en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée

Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos ;

- Décide que (i) dans l'hypothèse où plusieurs des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et les autres résolutions seront corrélativement réputées rejetées par la présente Assemblée, et que (ii) dans l'hypothèse où aucune des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution ne recevrait un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, aucun des candidats proposés par les salariés actionnaires ne sera désigné en qualité d'administrateur par la présente Assemblée Générale.

Trente-sixième résolution (non agréée par le Directoire)

NOMINATION DE M. JASON STEINBERG EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société,

- Nomme M. Jason Steinberg en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 10 des statuts. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos ;
- Décide que (i) dans l'hypothèse où plusieurs des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et les autres résolutions seront corrélativement réputées rejetées par la présente Assemblée, et que (ii) dans l'hypothèse où aucune des résolutions figurant de la 31^e à la 36^e résolution ne recevrait un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, aucun des candidats proposés par les salariés actionnaires ne sera désigné en qualité d'administrateur par la présente Assemblée Générale.

Trente-septième résolution

FIXATION DU MONTANT ANNUEL DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sous condition suspensive de l'adoption de la quinzième résolution qui précède relative au changement du mode d'administration et de direction de la Société, fixe, jusqu'à décision contraire, le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 1.200.000 euros.

Trente-huitième résolution

POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

ANNEXE AUX RÉOLUTIONS : MODIFICATIONS STATUTAIRES LIÉES À LA QUINZIÈME RÉOLUTION

TITRE I FORME – DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE – DURÉE

Article 1 – Forme de la société

La société est de forme anonyme.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir ainsi que par les présents statuts.

Article 2 – Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale : AXA.

Tous actes et documents destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » – ou des initiales « SA » – et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que le lieu et le numéro d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 3 – Objet social

[Article non modifié par la 15^e résolution]

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à Paris (75008) – 25, avenue Matignon.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, par décision du Conseil d'Administration, soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Article 5 – Durée de la société

[Article non modifié par la 15^e résolution]

TITRE II CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

Article 6 – Capital social

Le capital social de la société est fixé à 5.244.020.030,91 euros divisé en 2.289.965.079 actions, entièrement libérées.

Article 7 – Forme des actions

[Article non modifié par la 15^e résolution]

Article 8 – Droits attachés à chaque action

[Article non modifié par la 15^e résolution]

Article 9 – Libération des actions

En cas d'augmentation de capital, les actions pourront, suivant la décision de l'assemblée ou du Conseil d'Administration, si celui-ci en a reçu les pouvoirs, être libérées, au moment de la souscription, soit de la totalité, soit d'une fraction qui ne pourra être inférieure au quart de leur nominal, le surplus pouvant être appelé en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le versement de la fraction à libérer sera porté à la connaissance des souscripteurs et actionnaires, quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, soit par lettre recommandée individuelle dans le même délai.

Si les versements échus pour la libération des actions n'ont pas été effectués à la date fixée, les sommes dues portent intérêt au taux annuel en vigueur de l'intérêt légal majoré de deux points pour chaque jour de retard sans qu'il soit nécessaire de recourir aux formalités de justice, ni à une mise en demeure et sans égard pour les délais de distance.

La société peut, en outre, poursuivre toute procédure d'exécution et de vente sur les titres non libérés à l'échéance dans les conditions prévues par la loi. Elle peut, de plus, exercer l'action personnelle et de droit commun contre l'actionnaire et ses garants, soit avant ou après la vente des actions, soit concurremment avec cette vente.

TITRE III CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 10 – Composition du Conseil d'Administration

A – Nomination

1. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, à la majorité.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

2. Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire de cent actions au moins.
3. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une durée de quatre ans, renouvelable. Les fonctions d'un membre du Conseil d'Administration prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de ce membre du Conseil. Par exception, pour assurer un

échelonnement des mandats des membres du Conseil d'Administration, ceux des membres du premier Conseil d'Administration qui auraient exercé jusqu'au 29 avril 2010 les fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la société sous son ancien mode d'administration et dont l'assemblée générale ordinaire approuverait la nomination en qualité d'administrateur seraient nommés pour une durée de un, deux, trois ou quatre ans, égale à celle qui restait à courir de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Au cas où le Conseil d'Administration se renouvellerait en entier, le mandat d'une moitié des membres désignés, arrondi en cas de besoin au nombre entier inférieur, aurait une durée de deux ans et le mandat des autres membres aurait une durée de quatre ans, l'ordre de sortie étant déterminé par voie de tirage au sort effectué en séance du Conseil.

4. Une personne physique ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être nommée ou renouvelée en tant que membre du Conseil d'Administration que pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Si le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant atteint l'âge de 70 ans dépasse le tiers des administrateurs en fonctions, à défaut de la démission volontaire d'un membre du Conseil d'Administration âgé de 70 ans ou plus dans un délai de trois mois à compter du dépassement, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Si le représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil d'Administration a atteint l'âge de 70 ans, celle-ci devra, dans un délai de trois mois, pourvoir à son remplacement. À défaut, elle sera réputée démissionnaire d'office.

B – Révocation

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

C – Membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires

1. Lorsque les conditions légales sont réunies, un membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur, ainsi que par les présents statuts.
2. La durée de ses fonctions est définie à l'article 10 A ci-dessus. Toutefois, son mandat prendra fin de plein droit et le membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la société, d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique liés à AXA au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.
3. Les candidats à la nomination sont désignés dans les conditions suivantes :
 - a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés est exercé par les membres du Conseil de Surveillance d'un fonds commun de placement, ledit Conseil peut désigner au plus deux candidats.

En cas de pluralité de fonds communs de placement, la Direction Générale a la faculté de regrouper les conseils de surveillance des fonds communs de placement détenant les avoirs des salariés actionnaires en France, d'une part, et les conseils de surveillance des fonds communs de placement détenant les avoirs des salariés à l'international, d'autre part. Dans ce cas, chaque regroupement de fonds pourra désigner au plus deux candidats ;

- b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés, y compris par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, est directement exercé par ceux-ci, les candidats sont désignés par un vote des salariés actionnaires dans les conditions ci-après définies.

La consultation des salariés peut intervenir par tout moyen technique permettant d'assurer la fiabilité du vote, en ce compris le vote électronique ou par correspondance. Chaque salarié actionnaire dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient, soit directement, soit indirectement au travers notamment de parts d'un fonds commun de placement à exercice individuel des droits de vote.

Seules les candidatures ayant recueilli plus de 2 % des voix exprimées lors de la consultation des salariés actionnaires peuvent être soumises au suffrage de l'assemblée générale ;

- c) Tout candidat doit se présenter avec un suppléant, qui est appelé à le remplacer en cas de cessation définitive, en cours de mandat, des fonctions d'administrateur du titulaire avec lequel il a été désigné dans le cadre des processus décrits aux paragraphes 3.a) et 3.b) ci-dessus. Le suppléant est dans cette hypothèse appelé à remplacer le titulaire pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, sous réserve de son élection par l'assemblée générale ordinaire.
4. Pour l'application du paragraphe 3.a) et préalablement à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, la Direction Générale saisit les conseils de surveillance des fonds communs de placement en vue de la désignation d'un ou plusieurs candidats.

Pour l'application du paragraphe 3.b) et préalablement à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, la Direction Générale arrête les modalités de la consultation des salariés actionnaires exerçant directement leurs droits de vote en vue de la désignation d'un ou plusieurs candidats.

5. Les modalités de désignation des candidats et de leur suppléant respectif non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par la Direction Générale, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

Les modalités de désignation des mandataires représentant les salariés actionnaires à l'assemblée générale ordinaire sont arrêtées par le Président du Conseil d'Administration.

6. Chacune des procédures visées au paragraphe 3.a) et b) fait l'objet d'un procès-verbal comportant le nombre de voix recueillies par chacune des candidatures. Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie.

La liste des candidats est mentionnée dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires.

7. Le membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions de quorum et de majorité applicables à toute nomination d'un membre du Conseil d'Administration.

Ce membre du Conseil d'Administration n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du Conseil d'Administration prévus par l'article L.225-17 du Code de commerce.

8. En cas de cessation définitive, en cours de mandat, des fonctions du membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires, la nomination de son suppléant est soumise à l'approbation de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. Le suppléant est nommé pour la durée du mandat restant à courir du membre qu'il remplace. En cas d'empêchement définitif du suppléant, la désignation des candidats au remplacement du membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires s'effectuera dans les conditions prévues ci-dessus, au plus tard avant la réunion de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ou, si celle-ci se tient moins de quatre mois après que le poste soit devenu vacant, avant l'assemblée générale ordinaire suivante. Le membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires nommé au poste vacant le sera pour une nouvelle période de quatre ans.

Jusqu'à la date de sa nomination, le Conseil d'Administration pourra se réunir et délibérer valablement.

9. Dans l'hypothèse où en cours de mandat le rapport présenté annuellement par le Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale en application de l'article L.225-102 du Code de commerce établit que les actions détenues dans le cadre dudit article représentent un pourcentage inférieur à 3 % du capital de la société, le mandat du membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire où sera présenté le rapport du Conseil d'Administration constatant cet état de fait.

Article 11 – Président du Conseil d'Administration – Bureau du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président, lequel est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible.
2. Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Président prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Président atteint l'âge de 70 ans.
3. Le Président exerce les missions et pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Il préside les séances du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des assemblées générales et établit les rapports prévus par la loi.
4. Le Conseil d'Administration peut élire, parmi ses membres personnes physiques, un Vice-Président lequel est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Vice-Président est appelé à suppléer le Président en cas d'empêchement temporaire ou de décès. En cas d'empêchement temporaire, cette suppléance vaut pour la durée de l'empêchement ; en cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Par exception à ce qui précède, la nomination d'un Vice-Président est obligatoire si les fonctions de Président du

Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne.

5. Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président.
6. Le Conseil d'Administration nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres et qui, avec le Président et le Vice-Président, forme le Bureau.
7. Le Président, le Vice-Président et le secrétaire peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration.

Article 12 – Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi. Il détermine notamment les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

2. Le Conseil d'Administration peut créer, en son sein, un ou plusieurs Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité.
3. Le Conseil d'Administration peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, autoriser le Directeur Général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société.
4. Le Conseil d'Administration peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine.
5. Le Conseil d'Administration arrête pour son propre fonctionnement un Règlement Intérieur.

Article 13 – Convocation du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Vice-Président peut convoquer le Conseil en cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président.

2. Le Vice-Président, le Directeur Général ou le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration en fonction peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui ont été adressées en vertu de l'alinéa précédent.

Article 14 – Réunions du Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou réputés présents.

Dans tous les cas, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

2. Dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi, les délibérations du Conseil d'Administration peuvent être prises par voie de visioconférence ou en utilisant des moyens de télécommunication.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf disposition contraire de la loi, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

3. Un membre du Conseil d'Administration peut donner, par écrit, mandat à un autre membre du Conseil d'Administration de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque membre du Conseil d'Administration ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Les dispositions des deux alinéas précédents sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

4. Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le Vice-Président ou encore par tout autre administrateur désigné par le Conseil.
5. Les membres du Conseil d'Administration, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.
6. Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil, et qui mentionne, le cas échéant, le nom des administrateurs participant à la séance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.
7. Les procès-verbaux constatant les délibérations du Conseil sont signés par le président de séance et par un administrateur ou en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs au moins.

Ces procès-verbaux contiennent les mentions requises par les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que, le cas échéant, l'indication de la survenance de tout incident technique relatif à un moyen de visioconférence ou de télécommunication lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

Article 15 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration

1. Il est attribué aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe annuelle dont l'importance globale, déterminée par l'assemblée générale ordinaire, est maintenue jusqu'à décision contraire. Sa répartition en jetons de présence est faite par le Conseil d'Administration, entre ses membres, dans les proportions fixées par lui.
2. Il peut également être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à ses membres, dans les cas et dans les conditions prévus par la loi.

Article 16 – Censeurs

1. Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut s'adjoindre, pour une durée à sa convenance, des censeurs au nombre maximum de quatre personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires. Les censeurs sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations, mais avec voix consultative seulement.
2. Le Conseil d'Administration fixe leurs attributions ainsi que les modalités de leur rémunération.
3. Les censeurs ne peuvent se substituer aux membres du Conseil d'Administration dont ils tiennent leurs attributions. Ils émettent des avis communiqués au Conseil d'Administration.

TITRE IV DIRECTION GÉNÉRALE

Article 17 – Mode d'exercice de la Direction Générale

1. Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration ou par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 14 des statuts. Ce choix est valable jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration prise aux mêmes conditions. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2. Lorsque la Direction Générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, il prend le titre de Président Directeur Général et les dispositions légales et statutaires relatives au Directeur Général lui sont applicables. Dans cette hypothèse, la nomination par le Conseil d'Administration d'un Vice-Président sera obligatoire conformément aux dispositions de l'Article 11.4 des statuts.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, fixe la durée de son mandat et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Article 18 – Directeur Général

1. Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général atteint l'âge de 65 ans.

Le Directeur Général est rééligible.

2. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

3. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de définir les décisions du Directeur Général pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sera requise.

Article 19 – Directeurs Généraux Délégués

1. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer, pour la durée qu'il fixe, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à deux.

2. Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Directeur Général Délégué prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans.

Les Directeurs Généraux Délégués sont rééligibles.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

3. Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Cette révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.
4. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Article 20 – Rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La rémunération du Directeur Général et celle des Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration.

Article 21 – Conventions réglementées

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et l'un des membres du Conseil d'Administration, son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure au seuil fixé par la loi ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée, ainsi que des conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des administrateurs, le Directeur Général ou l'un des Directeurs Généraux Délégués de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes.

TITRE V COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 22 – Commissaires aux comptes

[Article non modifié par la 15^e résolution]

TITRE VI ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Article 23 – Assemblées d'actionnaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi.

Les assemblées d'actionnaires se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Notamment, tout actionnaire pourra, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, voter à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant l'identification des actionnaires, le tout dans les conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Notamment, tout actionnaire pourra transmettre soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par voie électronique, des formulaires de procuration et de vote par correspondance avant les assemblées.

La saisie et la signature électronique de ces formulaires, conformément à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site sécurisé mis en place par le centralisateur de l'assemblée grâce à un code identifiant et à un mot de passe. La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Cependant, les propriétaires d'actions entièrement libérées et inscrites sous la forme nominative depuis deux ans au moins à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'assemblée considérée, disposent d'un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou de fusion, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'Administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

TITRE VII ANNÉE SOCIALE

Article 24 – Comptes sociaux et consolidés

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration établit un compte de résultat, un bilan ainsi que l'annexe qui les complète et établit un rapport de gestion. Il établit également les comptes consolidés du Groupe.

a) Comptes sociaux

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant nominal libéré et non amorti.

Le paiement des dividendes est effectué aux lieux, aux époques et suivant les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider le paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

b) Comptes consolidés

Le Conseil d'Administration présente à l'assemblée, en même temps que son rapport et les comptes sociaux, les comptes consolidés. L'assemblée délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes consolidés de l'exercice écoulé.

TITRE VIII DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Article 25 – Dissolution

[Article non modifié par la 15^e résolution]

TITRE IX CONTESTATIONS

Article 26 – Contestations

[Article non modifié par la 15^e résolution]

Présentation des candidats au Conseil d'Administration d'AXA

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Henri de Castries

FONCTION PRINCIPALE

Président du Directoire d'AXA

Né le 15 août 1954

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 1.487.681

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

Après HEC et une licence de droit, M. Henri de Castries intègre l'ENA. À sa sortie de l'ENA, M. de Castries opte pour l'Inspection Générale des Finances. Il entre chez AXA le 1^{er} septembre 1989 et rejoint la Direction Centrale des Finances du Groupe. Il est nommé secrétaire général en 1991 puis Directeur Général d'AXA en 1993, en charge de la gestion d'actifs, des sociétés financières et immobilières. En 1997, M. Henri de Castries est nommé Président de The Equitable Companies Incorporated, qui deviendra AXA Financial, Inc. M. Henri de Castries est Président du Directoire d'AXA depuis mai 2000.

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

AXA, *Président du Directoire*

Président du Conseil d'Administration :

- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle
- AXA Financial, Inc. (États-Unis)

Administrateur :

- AXA France IARD
- AXA France Vie
- AXA Belgium SA (Belgique)
- AXA Holdings Belgium (Belgique)
- AXA UK plc (Royaume-Uni)
- AllianceBernstein Corporation (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis)
- AXA America Holdings, Inc. (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

AXA Courtage Assurance Mutuelle, *Président du Conseil d'Administration*

FINAXA, *Vice-Président du Conseil d'Administration*

AXA Konzern AG (Allemagne), *membre du Conseil de Surveillance*

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Denis Duverne

FONCTION PRINCIPALE

Membre du Directoire AXA, en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations

Né le 31 octobre 1953

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 666.086

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Denis Duverne est diplômé de HEC et de l'ENA. De 1984 à 1986, il occupe les fonctions de conseiller commercial au Consulat Général de France à New York. En 1986, il devient Chef du bureau fiscalité des entreprises au ministère des Finances. En 1988, il est sous-Directeur au ministère des Finances, en charge de la fiscalité indirecte. En 1991, il est nommé secrétaire général de la Compagnie Financière IBI. Un an plus tard, il devient membre du Comité Exécutif de la Banque Colbert, chargé des opérations. En 1995, M. Denis Duverne rejoint le Groupe AXA et prend la responsabilité des activités américaines et britanniques du Groupe. Il dirige également le processus de restructuration du Groupe en Belgique et au Royaume-Uni. Entre février 2003 et décembre 2009, M. Duverne a été le membre du Directoire d'AXA, en charge des Finances, du Contrôle et de la Stratégie. Depuis janvier 2010, M. Duverne est le membre du Directoire en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations et assume à ce titre des responsabilités plus étendues.

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

AXA, Membre du Directoire

AXA America Holdings, Inc. (États-Unis), *Président Directeur Général*

Administrateur ou membre du Comité de Direction :

- AXA France IARD
- AXA France Vie
- AXA Millésimes (SAS)
- AXA Belgium SA (Belgique)
- AXA Holdings Belgium (Belgique)
- AXA Assicurazioni S.p.A. (Italie)
- AXA Italia S.p.A. (Italie)
- AXA MPS Assicurazioni Vita S.p.A. (Italie)
- AXA MPS Assicurazioni Danni S.p.A. (Italie)
- AXA UK plc (Royaume-Uni)
- AXA Financial, Inc. (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis)
- AllianceBernstein Corporation (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques de Chateaufieux

FONCTION PRINCIPALE

Président du Conseil de Surveillance d'AXA

Président Directeur Général de BOURBON

Né le 13 février 1951

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 17.270

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Jacques de Chateaufieux est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion (Paris) et de l'Université de Columbia (New York). En 1975, il entre à l'Union des Transports Aériens en tant que contrôleur de gestion. De 1977 à 1979, il est consultant au sein du Boston Consulting Group (BCG). Depuis 1979, M. Jacques de Chateaufieux est Président Directeur Général de BOURBON. De 1989 à 2001, il développe BOURBON en un conglomérat international puis introduit le groupe à la bourse de Paris en 1998. À partir de 2001, il met en œuvre une stratégie de recentrage qui va faire de BOURBON un leader mondial des services maritimes à l'offshore pétrolier. M. Jacques de Chateaufieux, membre du Conseil de Surveillance d'AXA depuis 2005, en est devenu le Président en avril 2008.

Mandats en cours

Président Directeur Général :

■ BOURBON

■ JACCAR

AXA, *Président du Conseil de Surveillance*

JACCAR HOLDINGS (Luxembourg), *Président et Administrateur Délégué*

SAPMER, *Président du Conseil d'Administration*

SINOPACIFIC Shipbuilding Group (Chine), *Administrateur*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

CBo Territoria, *Président du Conseil d'Administration*

Président :

■ Vindemia S.A.S

■ Antenne Réunion Télévision

INNODIS (Maurice), *Administrateur*

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Norbert Dentressangle

FONCTION PRINCIPALE

Président de Financière de Cuzieu (SAS)

Né le 9 juillet 1954

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 8.517

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

En 1979, M. Norbert Dentressangle a créé le Groupe Norbert Dentressangle, spécialisé dans le transport et les services logistiques dont il assume la fonction de Président jusqu'en 1998. Il en préside aujourd'hui le Conseil de Surveillance. M. Norbert Dentressangle est également, depuis sa création en 1988, Président de Financière Norbert Dentressangle, société holding familiale, qui, outre une participation majoritaire dans le Groupe Norbert Dentressangle, détient des participations dans des sociétés immobilières, industrielles et de services aux entreprises. M. Norbert Dentressangle est Vice-Président du Conseil de Surveillance d'AXA depuis avril 2008.

Mandats en cours

Financière de Cuzieu (SAS), *Président*

Financière Norbert Dentressangle (SAS), *Président*

Groupe Norbert Dentressangle, *Président du Conseil de Surveillance*

ND Investissements (SAS), *Président*

SOFADE (SAS), *Directeur Général*

Versailles Richaud ND (SARL), *co-gérant*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- SEB
- SOGEBAIL

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

FINAIXAM, *membre du Conseil de Surveillance*

Financière Egnatia, *représentant permanent de la société Financière Norbert Dentressangle au Conseil d'Administration*

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean-Martin Folz

FONCTION PRINCIPALE

Président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) (jusqu'en mars 2010)

Né le 11 janvier 1947

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 7.584

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Jean-Martin Folz est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur des Mines. Entre 1975 et 1978, il occupe différents postes dans des cabinets ministériels et, en dernier lieu, celui de Directeur de cabinet du secrétaire d'État à l'Industrie. En 1978, il entre chez Rhône-Poulenc pour diriger l'usine de Saint-Fons avant d'être promu Directeur Général Adjoint du pôle chimie de Rhône-Poulenc. En 1984, il devient Directeur Général Adjoint, puis Directeur Général de Jeumont-Schneider, filiale de Schneider. En 1987, il est Directeur Général de Pechiney et Président de Carbone Lorraine en 1988. En 1991, il devient Directeur Général du Groupe Eridania Béghin-Say et Président de Béghin-Say. M. Jean-Martin Folz rejoint PSA Peugeot Citroën en 1995 dont il devient Président du Directoire en 1997. Il quitte PSA en février 2007. De juin 2007 à mars 2010, M. Jean-Martin Folz a occupé la fonction de Président de l'AFEP.

Mandats en cours

AFEP, Président

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- Saint-Gobain
- Société Générale
- Alstom
- Carrefour
- ONF-Participations (SAS)
- Solvay (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Peugeot SA, Président du Directoire

Président :

- Automobiles Peugeot
- Automobiles Citroën

Administrateur :

- Banque PSA Finance
- Peugeot Citroën Automobiles
- Faurecia

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Anthony Hamilton

FONCTION PRINCIPALE

Président non-exécutif d'AXA UK plc (Royaume-Uni) et d'AXA Equity & Law plc (Royaume-Uni)

Né le 11 octobre 1941

Nationalité britannique

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 36.290

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Anthony Hamilton est diplômé de l'Université d'Oxford. Il débute sa carrière à Londres et New York pour le compte des banques d'investissement Schroders, Morgan Grenfell et Wainwright. En 1978, il rejoint Fox-Pitt, Kelton dont il est nommé Directeur Général en 1994. En 1993, il devient administrateur non-exécutif d'AXA Equity and Law plc (qu'il préside à partir de 1995) et en 1997, administrateur non-exécutif d'AXA UK plc. Depuis septembre 2000, M. Anthony Hamilton est le Président non-exécutif d'AXA UK plc.

Mandats en cours

Président du Conseil d'Administration :

- AXA UK plc ⁽¹⁾ (Royaume-Uni)
- AXA Equity and Law plc ⁽¹⁾ (Royaume-Uni)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- AXA Financial, Inc. ⁽¹⁾ (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America ⁽¹⁾ (États-Unis)
- Club de Golf Valderrama (Espagne)
- Tawa plc (Royaume-Uni)
- The Game & Wildlife Conservation Trust (Royaume-Uni)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Fox-Pitt, Kelton Group Limited (Royaume-Uni), *Président*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Pinault-Printemps-Redoute
- Fox-Pitt, Kelton Limited (Royaume-Uni)
- Swiss Re Capital Markets Limited (Royaume-Uni)
- CX Reinsurance (Royaume-Uni)
- Binley Limited (Royaume-Uni)

(1) Société du Groupe AXA.

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



François Martineau

FONCTION PRINCIPALE

Avocat

Né le 11 juin 1951

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 2.167

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. François Martineau est diplômé de l'Université Paris IV (licence en philosophie), de l'Université Paris I (maîtrise en droit) ainsi que de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est Avocat à la Cour depuis 1976. En 1981, il est Secrétaire de la Conférence. En 1985, il est Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris I (Procédure Civile). En 1995, il est Professeur à l'École de Formation du Barreau de Paris (EFB), et depuis 1998, Professeur Honoraire à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Lima (Pérou). En 1996, il devient Expert auprès du Conseil de l'Europe et dans ce cadre accomplit diverses missions dans les pays de l'Est européen portant sur la réforme du Code de l'organisation judiciaire, la réforme de la formation des magistrats et avocats ainsi que la refonte du Code de procédure civile. Depuis 1987, il est associé de la SCP Lussan & Associés, société d'avocats, dont il est gérant depuis 1995.

Mandats en cours

SCP Lussan & Associés, Gérant

Vice-Président et Administrateur :

- Bred Banque Populaire
- Assurances Mutuelles Le Conservateur
- Associations Mutuelles Le Conservateur

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- Conservateur Finance
- AXA Assurances IARD Mutuelle
- AXA Assurances Vie Mutuelle

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Giuseppe Mussari

FONCTION PRINCIPALE

Président du Conseil de Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A. (Italie)

Né le 20 juillet 1962

Nationalité italienne

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 5.026

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Giuseppe Mussari est diplômé en droit de l'Université de Sienne (avocat inscrit au barreau de Sienne depuis 1993). En 1998, il devient Vice-Président de la Chambre Criminelle du Tribunal de Sienne, avant d'en devenir Président en 2000. En juillet 2001, il est nommé à la présidence de la fondation Monte dei Paschi di Siena. Depuis avril 2006, M. Giuseppe Mussari est Président de Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPS).

Mandats en cours

Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., *Président du Conseil*
Association Bancaire Italienne, *Administrateur et membre du Comité Exécutif*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- Fondation Rosselli
- Fondation Italie – Chine

Membre :

- Comité de Promotion de la Fondation Symbola
- Conseil Directif de ABI-ANIA
- Conseil Directif de Assonime

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Cassa dei Depositi e Prestiti (caisse des dépôts et des prêts),
Président du Comité Directeur

Président :

- Fondation Monte dei Paschi di Siena
- Fondation Chigiana Music Academy
- Association Mecenate 90

Siena Biotech, *Président du Comité de Direction Éthique*

ACRI, *Vice-Président*

Administrateur :

- Fondation Ravello
- Sansedoni S.p.A. (Italie)
- Fondation Cotec

Consortium Clear Pacts, *membre du Conseil Général*

Fondation Toscana Life Sciences, *membre du Comité de Direction*

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ramon de Oliveira

FONCTION PRINCIPALE

Gérant associé ROC Partners (États-Unis)

Né le 9 septembre 1954

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 100

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Ramon de Oliveira est diplômé de l'Université de Paris et de l'Institut de Sciences Politiques de Paris. Débutant en 1977, M. de Oliveira a passé 24 ans chez JP Morgan & Co. De 1996 à 2001, M. de Oliveira est Président Directeur Général de JP Morgan Investment Management. M. de Oliveira fut membre du Comité de Direction de JP Morgan depuis sa création en 1995. Lors de la fusion avec Chase Manhattan Bank in 2001, M. de Oliveira est le seul dirigeant de JP Morgan & Co invité à rejoindre le Comité Exécutif de la nouvelle entité et à exercer des responsabilités opérationnelles. Entre 2002 et 2006, M. de Oliveira a été Professeur associé de Finance à l'Université de Columbia aux États-Unis. M. de Oliveira est actuellement gérant associé de ROC Partners, société de consultants, basée à New York.

Mandats en cours

ROC Partners, *Gérant associé*

Fondation Kaufman, *trustee et Président du Comité d'Investissement*

Fonds de Dotation du Louvre, *Président du Comité d'Investissement*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- Taittinger-Kobrand USA (États-Unis)

La Croix Rouge, *membre du Comité d'Investissement*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Friends of Education (une organisation à but non lucratif basée à New York), *Président du Conseil d'Administration*

Administrateur :

- JP Morgan Suisse (Suisse)
- American Century Companies Inc. (États-Unis)
- SunGard Data Systems (États-Unis)
- The Hartford Insurance Company (États-Unis)

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Michel Pébereau

FONCTION PRINCIPALE

Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : 6.139

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Michel Pébereau est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration (ENA). Entré au ministère de l'Économie et des Finances en 1967 comme inspecteur des finances, il y occupe divers postes de responsabilité à la Direction du Trésor et aux cabinets de deux ministres (Valéry Giscard d'Estaing et René Monory). Entré au Crédit Commercial de France en 1982, il en assure la privatisation en 1987 puis en est Président Directeur Général de 1987 à 1993. Il devient Président Directeur Général de la BNP en 1993, puis, après avoir assuré la fusion nécessaire en 2000, de BNP Paribas. Depuis 2003, M. Pébereau est Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas.

Mandats en cours

BNP Paribas, *Président du Conseil d'Administration*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- Saint-Gobain
- Total
- Lafarge
- EADS NV (Pays-Bas)
- Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) (Maroc)
- Pargesa Holding SA (Suisse)

Galleries Lafayette, *censeur (siège sans droit de vote au Conseil)*

Académie des Sciences Morales et Politiques, *membre*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

BNP Paribas, *Président Directeur Général*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- Dresdner Bank AG (Allemagne)
- BNP Paribas UK (Royaume-Uni)

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dominique Reiniche

FONCTION PRINCIPALE

Présidente Europe de The Coca-Cola Company

Née le 13 juillet 1955

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 15 mars 2010 : 2.720

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

Mme Dominique Reiniche est diplômée de l'Essec. En 1978, elle entre chez Procter & Gamble dont elle devient Associate Advertising Manager en 1983. En 1986, elle est nommée Directeur Marketing et Stratégie de Kraft Jacobs Suchard. En 1992, elle prend la Direction du Marketing et devient responsable « comptes clés » chez Coca-Cola Entreprise. En 1998, elle devient Président Directeur Général de Coca-Cola Entreprise et Vice-Présidente de Coca Cola Enterprises – Groupe Europe en 2002. De janvier 2003 à mai 2005, elle est Présidente de Coca-Cola Enterprises – Groupe Europe. Depuis mai 2005, Mme Dominique Reiniche est Présidente Europe de The Coca-Cola Company.

Mandats en cours

The Coca-Cola Company, *Présidente Europe*

AXA, *membre du Conseil de Surveillance*

ING Direct, *membre du Comité Consultatif France*

UNESDA (Union of European Beverages Associations), *Vice-Présidente*

CIAA (Confederation of the Food and Drink Industries of the EU), *membre du Comité Exécutif et du Conseil*

ECR Europe, *membre du Conseil*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

The Coca-Cola Enterprise – Groupe Europe, *Président Directeur Général*

MEDEF, *membre du Conseil Exécutif*

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ezra Suleiman

FONCTION PRINCIPALE

Professeur de Sciences Politiques à l'Université de Princeton – Chaire IBM (États-Unis)

Né le 20 novembre 1941

Nationalité américaine

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 15 mars 2010 : 6.209

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Ezra Suleiman est diplômé de l'Université de Harvard et de l'Université de Columbia. En 1973, il démarre sa carrière comme professeur à l'Université de Californie à Los Angeles. Depuis septembre 1979, M. Ezra Suleiman est Professeur de Sciences Politiques à l'Université de Princeton.

Mandats en cours

Université de Princeton (États-Unis), *Professeur de Sciences Politiques*

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance :

- AXA
- Suez Environnement
- AXA Financial, Inc. ⁽¹⁾ (États-Unis)
- AXA Equitable Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company ⁽¹⁾ (États-Unis)
- MONY Life Insurance Company of America ⁽¹⁾ (États-Unis)

Institut Montaigne, *Président du Conseil d'Orientation*

Membre du Comité de rédaction :

- Comparative Politics
- La Revue des Deux Mondes
- Politique Internationale
- Politique Américaine

Council on Foreign Relations (New York), *membre*

HEC International, *membre du Conseil Consultatif*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Institut d'Études Politiques (Paris), *Professeur associé*

Centre d'Études Européennes à l'Université de Princeton (États-Unis), *Directeur*

(1) Société du Groupe AXA.

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Isabelle Kocher

FONCTION PRINCIPALE

Directeur Général de Lyonnaise des Eaux, en charge du développement de l'eau en Europe

Née le 9 décembre 1966

Nationalité française

NOMBRE D'ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 31 décembre 2009 : *néant*

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

Mme Isabelle Kocher est diplômée de l'École Normale Supérieure (ENS-Ulm) et membre du Corps des Mines. De 1997 à 1999, elle est en charge du budget des télécommunications et de la défense au Ministère de l'Économie. De 1999 à 2002, elle est conseillère pour les affaires industrielles au Cabinet du Premier Ministre (Lionel Jospin). En 2002, elle rejoint le Groupe Suez où elle occupera divers postes : de 2002 à 2005, au département Stratégie et Développement ; de 2005 à 2007, Directeur de la Performance et de l'Organisation ; de 2007 à 2008, Directeur Général Délégué de Lyonnaise des Eaux. Depuis 2009, Mme Isabelle Kocher est Directeur Général de Lyonnaise des Eaux, en charge du développement de l'eau en Europe.

Mandats en cours

Lyonnaise des Eaux, *Directeur Général*

Arkema, *Administrateur*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Lyonnaise des Eaux, *Directeur Général Délégué*

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Suet-Fern Lee

FONCTION PRINCIPALE

Directeur Senior – Stamford Law Corporation (Singapour)

Née le 16 mai 1958

Nationalité singapourienne

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA détenues au 4 mars 2010 : 4.000

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

Mme Suet-Fern Lee est diplômée en droit de l'Université de Cambridge (1980). En 1981, elle est avocate au Gray's Inn à Londres. En 1982, elle est admise au Barreau de Singapour. Elle est Présidente de l'Inter-Pacific Bar Association (IPBA) et membre du conseil de l'International Bar Association. Elle préside le Conseil d'Administration de l'Asian Civilisations Museum, est membre du National Heritage Board, membre du Conseil Consultatif de l'école de droit de Singapore Management University, trustee de la Nanyang Technological University et membre du Singapore Institute of Directors. Depuis 2000, elle est Directeur Senior du cabinet Stamford Law Corporation (Singapour).

Mandats en cours

Stamford Law corporation, *Directeur Senior*

Asian Civilisations Museum, *Présidente*

IPBA 2010 Singapore Pte Ltd, *Présidente*

Administrateur :

- Stamford Corporate Services Pte Ltd
- Macquarie International Infrastructure Fund Ltd
- Sembcorp Industries Ltd
- Transcu Group Limited
- Rickmers Trust Management Pte Ltd
- National Heritage Board

Nanyang Technological University, *membre du Board of Trustees*

National University of Singapore Business School, *membre du Conseil Consultatif de la Comptabilité*

Singapore Management University School of Law, *membre du Conseil Consultatif*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Administrateur :

- International Capital Investment Limited
- Media Asia Entertainment Group Limited
- Transpac Industrial Holdings Limited
- ECS Holdings Limited
- China Aviation Oil (Singapore) Corporation Limited
- Sincere Watch (Hong Kong) Limited
- Richina Pacific Limited

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA



Wendy Cooper

FONCTION PRINCIPALE

Senior Vice-Président et Directeur Juridique Adjoint d'AXA Financial, Inc. (États-Unis)

Née le 21 juillet 1950

Nationalité américaine

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA et/ou ADR AXA détenus au 31 décembre 2009 : 16.325

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

Mme Wendy Cooper est diplômée de Allegheny College et Fordham Law School, New York, NY. Entre 1981 et 1987, elle occupe la fonction de substitut des Gouverneurs de New York, Carey et Cuomo. D'août 1987 à mars 1995, elle est le premier Directeur Adjoint des Assurances du département en charge des assurances de New York et de janvier 1990 à juin 1990, elle occupe le poste de Directeur des Assurances par intérim du département en charge des assurances de New York. En mai 1995, Mme Wendy Cooper rejoint The Equitable, devenue AXA Equitable, en qualité de Vice-Président et Directeur Juridique Adjoint. Depuis septembre 1999, elle est Senior Vice-Président et Directeur Juridique Adjoint d'AXA Equitable (États-Unis), en charge des relations avec le Gouvernement, représentant les positions en matière législative et réglementaire de la Société devant le Congrès américain, le pouvoir législatif fédéral, les départements en charge des assurances, les associations professionnelles fédérales et nationales ainsi que les autres organismes extérieurs. En avril 2008, Mme Wendy Cooper a été nommée membre du Conseil de Surveillance d'AXA, représentant les salariés actionnaires du Groupe.

Mandats en cours

AXA, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA (NON AGRÉÉE PAR LE DIRECTOIRE)



John Coultrap

FONCTION PRINCIPALE

Portfolio Manager, Fixed Income – AXA Investment Managers (France)

Né le 11 avril 1970

Nationalités américaine et française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA et/ou de parts détenues dans des Fonds Communs de Placement d'Entreprise investis en actions AXA au 31 décembre 2009 : 1.629

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. John Coultrap est diplômé de l'École Nationale d'Administration (ENA) et des universités *The Johns Hopkins University* et *The University of Akron*. En 1999, il rejoint la banque Nomura France (Groupe Nomura Securities) en qualité d'analyste au sein de la banque d'investissement. En 2002, il rejoint les AGF Asset Management en tant qu'analyste de crédit. En 2004, il intègre le Groupe AXA en qualité d'analyste sénior de crédit et chef de secteur de High Yield, Fixed Income Investment Research au sein d'AXA Investment Managers. Depuis mars 2007, il occupe les fonctions de Portfolio Manager – Fixed Income chez AXA Investment Managers.

Mandats en cours

AXA Investment Managers, *délégué syndical, la CGT Représentant syndical, la CGT AXA au Comité de Groupe*

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Université américaine de Paris, *Professeur assistant de finance*

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA (NON AGRÉÉE PAR LE DIRECTOIRE)



Paul Geiersbach

FONCTION PRINCIPALE

Senior Branch Operations Manager au Southeast Marketing Center – AXA Equitable (Atlanta – Géorgie – États-Unis)

Né le 23 mai 1960

Nationalité américaine

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA et/ou ADR AXA détenus au 31 décembre 2009 : 14.863

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Paul Geiersbach est diplômé de l'Université de Caroline du Nord (licences d'Économie, Comptabilité et Gestion d'affaires). Il a également obtenu les certifications de conseiller financier agréé (ChFC) et de souscripteur agréé en assurance vie (CLU) et de *Life Office Management Association* (LOMA). Il rejoint le Groupe AXA en 1982. En 1998, il devient Directeur Administratif Régional (Région Gateway – États-Unis) puis en 2002, *Divisional Chief Operating Officer* de la division nord-ouest. Depuis 2004, il est Senior Branch Operations Manager du centre marketing sud-est au sein d'AXA Equitable (États-Unis).

Mandats en cours

Néant

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA (NON AGRÉÉE PAR LE DIRECTOIRE)



Sébastien Herzog

FONCTION PRINCIPALE

Directeur Finance et Stratégie, Investment Solutions – AXA Investment Managers (France)

Né le 10 janvier 1976

Nationalité française

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA et/ou de parts détenues dans des Fonds Communs de Placement d'Entreprise investis en actions AXA au 31 décembre 2009 : 4.180

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Sébastien Herzog est diplômé de l'ESCP-EAP (cursus Paris-Oxford-Berlin). En 1998, il rejoint le Groupe AXA en tant que chargé d'opérations financières chez AXA Real Estate Investment Managers. En 2002, il rejoint AXA Investment Managers en qualité de chargé d'affaires au sein du département Corporate Finance puis devient responsable du département en 2004. Depuis 2007, M. Sébastien Herzog est Directeur Finance et Stratégie et membre du Comité de Direction d'Investment Solutions au sein d'AXA Investment Managers.

Mandats en cours

Néant

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA (NON AGRÉÉE PAR LE DIRECTOIRE)



Rodney Koch

FONCTION PRINCIPALE

Chef de projet – AXA Equitable (États-Unis)

Né le 28 mai 1959

Nationalité américaine

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA et/ou ADR AXA détenus au 31 décembre 2009 : 10.347

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Rodney Koch est diplômé de l'Université de Syracuse (MBA). Il a également obtenu diverses certifications professionnelles dont celle d'expert-comptable (pas d'agrément), CLU (souscripteur agréé en assurance vie) et ChFC (conseiller financier agréé). En 1989, il rejoint le GUIDE International (Groupe d'utilisateurs de technologies IBM en Amérique du Nord) où il occupe diverses fonctions (chef de projet/chef de groupe, trésorier du Conseil d'Administration, délégué à la conférence SHARE Europe et Directeur Général du Marketing). En 2004, il rejoint le Groupe AXA et collabore au projet de développement du système d'affectation et d'enregistrement des licences. En 2005, il contribue au développement du système Siebel d'AXA Partners et WebStation. En 2007, il rejoint l'équipe de triage du bureau d'assistance. Depuis 2008, M. Rodney Koch est Chef de projet « Life 2012 AWD, Life 2012 xPression, 403(b) Compliance iPipeline Projects » au sein d'AXA Equitable (États-Unis).

Mandats en cours

Néant

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE AXA (NON AGRÉÉE PAR LE DIRECTOIRE)



Jason Steinberg

FONCTION PRINCIPALE

Chef de projet – AXA Equitable (États-Unis)

Né le 19 juillet 1973

Nationalité américaine

NOMBRE D' ACTIONS AXA

Nombre d'actions AXA et/ou ADR AXA détenus au 31 décembre 2009 : 4.618

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Expertise et expérience

M. Jason Steinberg est diplômé de *The State University of New York* (licence en économie et affaires). En 1994, il rejoint la Fleet Bank (actuellement Bank of America) en tant que responsable adjoint de succursale, coordinateur opérationnel de succursale et responsable guichet. En 1998, il rejoint le Groupe AXA en tant que Directeur des Opérations Accumulator chez AXA Equitable (États-Unis). De 2006 à 2009, il occupe la fonction d'expert certifié Black Belt, AXA Way. Depuis 2009, M. Jason Steinberg est chef de projet Accumulator et Retirement Cornerstone au sein d'AXA Equitable (États-Unis).

Mandats en cours

Néant

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Néant

ANNEXE VIII INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions du Code de commerce issues de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques de mai 2001 figurent ci-après des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Des informations complémentaires sur la politique et les pratiques sociales et environnementales du Groupe AXA sont par ailleurs disponibles dans le Rapport d'Activité et de Responsabilité d'Entreprise (ci-après le « RARE ») ainsi que sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com), notamment sous la rubrique « Entreprise Responsable ». Le RARE est accessible sur le site Internet www.axa.com ou sur demande adressée à la Direction des Actionnaires Individuels, 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

INFORMATIONS SOCIALES

AXA s'investit en tant qu'employeur responsable, faisant de l'engagement des collaborateurs un élément crucial de sa stratégie d'entreprise. Il s'agit de créer un environnement de travail fondé sur les valeurs d'AXA, suscitant la diversité et l'égalité des chances, promouvant la participation des employés, encourageant le développement professionnel et favorisant le bien-être des employés.

Effectifs et mouvements

En 2009 dans un contexte de crise financière le Groupe AXA a dû s'adapter, ce qui s'est traduit par une légère baisse des effectifs de 5,6 %. Au 31 décembre 2009 le Groupe rassemble 128.300 salariés. Malgré ces circonstances difficiles le Groupe a maintenu un certain niveau de recrutement et a poursuivi son programme ambitieux de formation des salariés. L'enquête interne Scope 2009 montre par ailleurs que le niveau de satisfaction global des collaborateurs reste élevé : 73 % estiment que leur travail leur procure un sentiment d'accomplissement personnel.

C'est dans la zone Asie/Pacifique (- 9,8 %) et en Grande-Bretagne (- 16 %) que la baisse des effectifs est la plus nette, le reste de l'Europe et l'Amérique demeurant stables, ou connaissant dans certaines zones une légère progression, comme par exemple en Europe Centrale et de l'Est. La baisse des effectifs est principalement due à une limitation des embauches, à des plans de réduction volontaire d'effectif, ainsi qu'à un non-remplacement des personnes ayant quitté le Groupe.

Ces évolutions expliquent la répartition des effectifs salariés par zone géographique suivante : l'Europe représente 60 % du total, contre 59 % en 2008 ; l'Asie-Pacifique 25 % (27 % en 2008), l'Amérique reste à 13 %, et l'Afrique passe à 2 % (1 % en 2008).

La moyenne d'âge des salariés d'AXA est de 40 ans. Elle est plus élevée en Europe (42 ans) et en Amérique (39 ans) que dans les pays émergents (35 ans en Asie-Pacifique et en Afrique). Signe encourageant alors qu'AXA intensifie ses efforts en faveur de la diversité, la proportion de femmes managers (managers et

cadres dirigeants) augmente, pour atteindre 34 % cette année (contre 30 % en 2008).

Toutes populations confondues, le nombre de départs est en légère augmentation par rapport à 2008 (+ 4,5 %). La population commerciale baisse principalement en Inde et en Chine. Pour les non-commerciaux, des plans de réduction d'effectifs ont touché près de 3.400 postes dans le monde. Par ailleurs, l'Inde et la Grande-Bretagne ont procédé au transfert de 1.528 contrats hors du Groupe dans le cadre d'une externalisation de tâches administratives.

L'emploi à durée déterminée suit une évolution similaire à celle des effectifs permanents, soit une diminution de 4 %. La part de travail temporaire chute de 14 %.

Malgré un contexte défavorable le Groupe AXA a maintenu un certain niveau de recrutement cette année, avec 25.500 nouvelles embauches, dont près de 16.000 commerciaux. On observe néanmoins un ralentissement des recrutements : - 32 % par rapport à 2008.

Le taux de mobilité interne passe de 12 à 14 % chez les non-commerciaux. La Région Méditerranéenne et Amérique Latine, la Grande-Bretagne et la ligne métier *Asset Management* ont fortement contribué à cette hausse, qui a permis de compenser pour partie la baisse des recrutements dans certaines entités.

Relations avec les collaborateurs, convention collective

Le dialogue social contribue à apporter la stabilité nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise. Ainsi, chaque société du Groupe s'organise pour dialoguer de façon régulière directement avec les salariés ou avec leurs représentants. AXA s'est également doté d'un Comité Européen du Groupe (CEG) dont les missions vont au-delà des obligations réglementaires en vigueur. Le CEG réunit les représentants du personnel des principales sociétés d'AXA en Europe. Il a pour but le partage d'informations, le dialogue et l'échange de vues sur les questions stratégiques, économiques et sociales du Groupe.

En juin 2009, l'accord de Groupe CEG (disponible sur www.axa.com) a été reconduit pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} décembre 2009. Ce renouvellement tient compte de la directive européenne n° 2009/38 du 6 mai 2009. L'accord initial ayant été conclu avant que la directive européenne sur les comités d'entreprise ne devienne obligatoire, les droits à la consultation et à l'information ont été librement convenus entre la direction et les représentants des salariés avant l'entrée en vigueur des modalités imposées par la directive. Deux réunions plénières sont tenues chaque année, en plus des séances consacrées à la préparation et au debriefing. Le Président du Directoire d'AXA assiste systématiquement à ces réunions plénières. En outre, le bureau du CEG, composé de dix représentants, se réunit sur une base mensuelle.

Dans son préambule, l'accord de Groupe CEG s'appuie sur les textes internationaux de référence tels que la Déclaration

des Droits de l'Homme des Nations unies ou les Règles de l'Organisation Internationale du Travail et, en interne, sur les valeurs et engagements d'AXA.

Parallèlement à l'action du CEG, de nombreux accords issus de négociations collectives sont signés. C'est ainsi qu'en France, 14 accords collectifs ont été signés au cours de l'année 2009.

Ajustement des effectifs et mesures connexes

L'accord de Groupe CEG fait état d'un certain nombre d'engagements vis-à-vis des collaborateurs en cas de changements organisationnels majeurs ayant des conséquences sur l'emploi. AXA a défini l'ensemble des principes suivants pour guider ses différentes entités européennes dans leur gestion locale :

- AXA s'engage, au moment d'aborder des réorganisations ayant des conséquences sur l'emploi, à fournir des informations pertinentes et, selon les cultures et réglementations locales, à consulter les collaborateurs et leurs représentants ;
- Dans le cadre de ce processus d'information et de consultation, les données et informations fournies par AXA incluront le cas échéant des informations sur de possibles solutions alternatives ;
- En tenant compte des intérêts des collaborateurs, clients et actionnaires, AXA s'engage à s'efforcer de maximiser les opportunités de redéploiement internes et, le cas échéant, externes pour tous les collaborateurs concernés par des questions éventuelles d'emploi ;
- AXA fera en particulier son possible pour éviter le recours aux licenciements et aux transferts collectifs en recherchant autant que possible d'autres approches, notamment : 1) saisir les opportunités offertes par les mouvements naturels de baisse des effectifs ; 2) soutenir ses collaborateurs dans l'analyse de leurs compétences et évolution de carrière, et offrir des formations / opportunités de réaffectation ; 3) avoir recours de préférence aux solutions de départs volontaires et de redéploiement plutôt qu'aux licenciements et aux transferts collectifs ; et 4) aborder les décisions relatives aux transferts d'activité dans d'autres pays (dans le cas de délocalisations par exemple) en appliquant les principes du dialogue social développés dans ce texte aux pays européens concernés ;
- Lorsque le recours à la mobilité géographique est nécessaire, celle-ci doit, de manière prioritaire, être offerte aux salariés volontaires et être gérée de façon à ce que leur intégration dans un nouvel environnement se déroule dans les meilleures conditions possibles ;
- AXA s'engage à reconnaître les représentants des salariés et à respecter leurs libertés, droits et fonctions qui résultent des législations nationales et, le cas échéant, des conventions en vigueur dans les entités locales ;
- Conscient du fait que la formation est un investissement important tant pour les salariés que pour le Groupe, AXA s'engage à poursuivre la mise en œuvre d'une culture d'apprentissage et de formation continue ;
- AXA s'interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques, les caractéristiques génétiques, les handicaps, les orientations sexuelles, la langue, la religion ou les convictions, l'appartenance ou l'activité syndicale, les opinions politiques.

Temps de travail, heures supplémentaires, personnel temporaire, absentéisme

Dans la continuité de la tendance amorcée en 2006, le volume d'heures supplémentaires diminue, notamment en Europe, pour atteindre 1,6 % des heures travaillées. L'absentéisme baisse légèrement, avec cependant de fortes disparités régionales. Il augmente par contre de manière significative en Europe (+ 0,3 point).

Les entités locales d'AXA ont développé plusieurs programmes destinés à améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle de leurs salariés ainsi que leur bien-être. Par exemple, AXA Allemagne a lancé plusieurs mesures pour la garde des enfants, introduisant notamment le concept des « bureaux pour parents », qui peuvent être réservés en cas de problème de garde d'enfants. Les salariés bénéficient également de conseils sur l'aide financière pour des solutions de garde d'enfants privées pendant les vacances scolaires, d'un programme de deux semaines réservé à leurs enfants pendant les vacances d'été, etc. En Suisse, les salariés d'AXA Winterthur bénéficient de « *Family Care* », une structure qui propose des solutions individuelles et abordables aux familles des collaborateurs ayant besoin d'aide (par exemple : conseils et informations sur la vie de famille et l'éducation des enfants). Quant aux spécialistes « Soins aux personnes âgées », ils aident les salariés à trouver des solutions adaptées pour accompagner et soigner les seniors et les personnes souffrant de maladie ou de handicap dans leur famille.

On observe d'ailleurs en Allemagne et en Suisse une tendance à la baisse du taux d'absentéisme.

Rémunération, intéressement, charges sociales

Certaines entités locales d'AXA ont incorporé des considérations environnementales dans leur accord d'intéressement. C'est ainsi que l'accord d'AXA France comporte des clauses sur la consommation de papier et que le GIE AXA est soumis à des critères de réduction des émissions de CO₂ dans le calcul de son accord d'intéressement.

La masse salariale, qui s'élève à 6,8 milliards d'euros, baisse de 2,2 % par rapport à 2008. Elle intègre une augmentation des charges sociales employeur par salarié de 9,8 % (12.302 euros en moyenne). Cette hausse s'explique principalement par le versement des primes de départ, de plans de retraite et par la variation de certains taux de change en défaveur de l'euro. La part de capital détenu par les salariés reste stable.

Des informations détaillées sur la rémunération individuelle des membres du Directoire d'AXA sont fournies dans la Partie 2, Section 2.2 du présent Rapport Annuel.

Égalité homme-femme sur le lieu de travail

Chez AXA, la diversité et l'inclusion consistent à admettre et respecter les différences individuelles, reconnaître et apprécier la multiplicité des origines, des cultures et des perspectives, et exploiter la contribution et le mérite de chacun des collaborateurs, quelles que soient son apparence physique ou son appartenance à un groupe. La diversité de ses employés aide AXA à répondre efficacement aux besoins très variés des marchés et des clients, à l'échelle mondiale ou locale. Elle contribue également à développer la compétitivité du Groupe grâce à l'innovation. De plus, elle permet d'attirer les personnes les plus talentueuses dans toutes les catégories de la population, et de stimuler l'engagement des collaborateurs, sans oublier les bénéfices qu'apportent une

gestion humaine complète et un travail d'équipe optimisé. En outre, elle constitue un avantage indéniable pour l'image de marque. En 2009, sous l'impulsion d'un membre du Directoire, des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine. Au niveau des filiales, 47 « Champions de la diversité » ont été désignés ; ils sont épaulés par des « Correspondants diversité » qui mettent en œuvre des plans d'action. Un « Comité Diversité Groupe » a été constitué en février 2010, parallèlement à la désignation d'un Responsable Diversité Groupe en 2010.

Les entités locales d'AXA ont développé de nombreuses initiatives sur le thème de la diversité. Voilà déjà plusieurs années qu'AXA France fait figure de leader en matière d'égalité des chances, notamment grâce à son implication dans plusieurs programmes comme le « Plan Espoir Banlieues » (qui favorise le recrutement dans les quartiers difficiles), le « Train pour l'emploi et l'égalité des chances » et la Charte de la Parentalité en Entreprise (qui reconnaît l'importance des responsabilités familiales dans l'équilibre professionnel). AXA France a également publié un guide à usage interne sur ce thème et consacré une enveloppe spéciale de 1,25 million d'euros sur trois ans au rattrapage salarial hommes-femmes. En mars 2009, AXA Sigorta (Turquie) a signé la déclaration de KalDer (organisme indépendant de sensibilisation à la qualité de la gestion des entreprises) sur la place des femmes au sein des équipes dirigeantes. Chez AXA Sigorta, le Comité Exécutif est composé de trois femmes et quatre hommes. Le pourcentage de femmes occupant des postes de direction (44 %) y est largement plus élevé que la moyenne turque et que celle de nombreux autres pays européens. AXA Equitable (États-Unis) a créé le « *Diversity and Inclusion Office* » pour souligner et accroître son implication dans la création d'un lieu de travail à la fois diversifié et intégrateur. L'organisation met en place de nombreux événements tout au long de l'année pour valoriser la diversité culturelle.

Recrutement et intégration des personnes handicapées

En plus des politiques et pratiques développées en termes d'égalité homme-femme, les entités d'AXA promeuvent également l'intégration des personnes handicapées. Le nombre de travailleurs handicapés a augmenté de 2,8 % principalement en Ukraine, France et Espagne.

Ainsi, AXA Allemagne a signé un accord spécifique avec son Comité d'Entreprise, ce dernier représentant également les salariés handicapés de la Société. Aujourd'hui, ces derniers bénéficient d'aménagements comme des ascenseurs spéciaux, des sols et des seuils lisses, des installations adaptées dans les salles de repos et des rampes d'accès. De même, si le handicap d'un employé nécessite des aménagements spéciaux, l'espace de travail est modifié en conséquence. La Mission Handicap d'AXA France permet à 780 salariés de bénéficier d'emplois du temps aménagés ainsi que de services de transport et d'hébergement. Ces efforts sont également destinés aux parents d'enfants handicapés.

Santé et sécurité

La part d'absentéisme liée aux accidents du travail reste faible avec une proportion inférieure à 2 %. Les filiales locales d'AXA mettent au point des programmes pour surveiller et améliorer la santé de leurs salariés. Parallèlement à des activités axées autour du sport, de la relaxation, de l'hygiène alimentaire et de l'ergonomie, AXA Winterthur (Suisse) propose un large éventail d'ateliers consacrés à tous les aspects du bien-être physique et mental. La gestion avancée des problèmes de santé fait également son apparition : elle consiste à détecter les signes avant-coureurs

de maladie à un stade précoce et de prendre les mesures appropriées. Tous les cadres suivent actuellement des formations sur les thèmes de la prévention, de la détection précoce et de la réintégration sur le lieu de travail. Une plateforme santé permet de visionner des vidéos d'exercices à effectuer régulièrement lors de courtes pauses pour prévenir et lutter contre de douloureuses tensions musculaires. Chez AXA Winterthur, l'équipe de santé propose régulièrement des ateliers de deux heures consacrés à des thèmes comme l'ergonomie des postes ou la rééducation des yeux. AXA Allemagne a introduit une approche exhaustive de la gestion de la santé, qui propose plusieurs mesures de prévention destinées à protéger la santé de ses collaborateurs. Le service médical a par exemple lancé des campagnes pour la détection précoce du glaucome et du cancer de la peau, tout comme il a proposé des vaccinations gratuites contre la grippe, entre autres. Ces nouvelles initiatives viennent compléter le large éventail de services et de conseils auxquels les salariés ont déjà accès (consultations contre les addictions ou le harcèlement sur le lieu de travail, formation aux premiers secours, etc.).

Formation

La politique de Ressources Humaines du Groupe repose sur un style de management qui a pour objectifs de responsabiliser les collaborateurs dans l'esprit des valeurs d'AXA : professionnalisme, innovation, pragmatisme, esprit d'équipe et intégrité. En pratique, cela consiste à veiller à ce que les salariés assimilent clairement leurs priorités et à définir avec eux des objectifs individuels à l'occasion d'évaluations de performance annuelles. Les collaborateurs d'AXA ont la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences ou de développer leurs connaissances, ce qui leur ouvre des perspectives de développement personnel.

L'engagement d'AXA en faveur du développement des compétences reste élevé, avec 80 % des salariés en CDI ayant reçu au moins une formation en cours d'année (contre 75 % en 2008). La formation restera au cœur des priorités RH, avec des objectifs ambitieux en 2010.

Impact sur le développement régional, sous-traitance

Compte tenu du niveau de décentralisation de son activité et de l'éclatement géographique de son personnel, le Groupe n'a pas impact direct significatif sur l'emploi local ou le développement d'une région spécifique. Son recours à la sous-traitance reste très limité.

Toutefois, en tant qu'assureur et investisseur majeur, AXA est un rouage actif de la croissance économique et du développement social de par son rôle de soutien auprès de 80 millions de clients privés, de collectivités locales et d'entreprises. L'activité d'AXA consiste en effet à protéger les personnes et les entreprises, leurs biens, leur santé, leurs économies et leurs actifs sur le long terme. Outre son rôle de support direct dans les communautés où il opère, il a pour vocation plus large d'aider à créer des sociétés plus robustes et plus durables. Cette mission suppose la conception de solutions d'assurance et d'investissement fiables pour répondre aux besoins de nos clients, la gestion professionnelle des risques et des sinistres ainsi qu'un rôle d'investisseur sur le long terme. Elle nous dicte aussi de partager notre expertise professionnelle pour améliorer la sensibilisation aux risques encourus par les individus et la Société au sens large.

Responsabilité envers la société civile : activités sociales et culturelles, mécénat, éducation, bénévolat des collaborateurs, engagement sociétal

Outre l'action sociale inhérente à son activité d'assureur et d'investisseur, AXA développe des initiatives au service de la société civile dans les domaines suivants :

- aide aux personnes défavorisées par le biais d'AXA Atout Cœur, le programme de bénévolat des salariés du Groupe. En 2009, plus de 20.000 bénévoles AXA Atout Cœur ont mis à la disposition de 650 associations leurs compétences, leur temps et leur générosité pour aider les personnes en difficulté ;
- recherche et éducation. En 2007, le Groupe AXA a créé le Fonds AXA pour la Recherche afin d'encourager la recherche fondamentale dans un certain nombre de disciplines ayant trait aux risques, défis et transformations majeurs qui affectent notre monde en perpétuelle mutation. Le Fonds consacrera 100 millions d'euros sur cinq ans au financement de recherches innovantes ;
- préservation du patrimoine culturel : AXA contribue à la conservation et à la transmission du patrimoine culturel. En 2009, AXA a offert au Musée du Louvre un chef-d'œuvre de Le Nain, *Le Reniement de Saint Pierre*. Pour plus de détails sur ces activités et les autres initiatives développées par les entités d'AXA, vous pouvez consulter le site Internet du Groupe : www.axa.com ;

De plus, plusieurs entités d'AXA ont conçu et lancé des produits qui contribuent efficacement et directement à la lutte contre l'exclusion sociale en donnant accès à des services de micro-assurance aux catégories vulnérables de la population. Ces offres ont été lancées en France dès 2007 pour les micro-entrepreneurs. Elles sont apparues plus récemment (2009) en Inde et au Mexique, à destination des personnes à faibles revenus et de la classe moyenne. D'autres projets de micro-assurance sont à l'étude dans d'autres entités d'AXA. Vous pouvez consulter le site Internet du Groupe : www.axa.com pour de plus amples informations.

Éthique d'entreprise

Le Conseil de Surveillance d'AXA a adopté en 2006 une nouvelle version de son Code de Déontologie Professionnelle, disponible sur le site Internet www.axa.com. Ce Code a pour objectif d'établir des principes directeurs et règles à l'échelle du Groupe, destinés à s'assurer que toutes les sociétés du Groupe AXA ainsi que leurs collaborateurs, aient une vision commune des normes déontologiques qui lui sont propres, et qu'ils exercent leur métier dans le respect de ces normes.

Droits de l'Homme : engagements du Groupe, normes de l'OIT, reporting et risques liés à l'achat

En sus des lois et réglementations nationales, AXA a adhéré, en février 2003, au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est

ainsi formellement engagé à respecter et promouvoir les deux principes fondamentaux suivants : 1) prendre les mesures nécessaires pour protéger et respecter les droits de l'homme ; 2) veiller à ne pas se rendre volontairement complice de violations des droits de l'homme.

Par ailleurs, AXA s'est officiellement engagée à respecter et promouvoir ses dix principes directeurs en matière de droits de l'homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption (voir la « Communication sur le Progrès » d'AXA sur le site du Pacte Mondial de l'ONU). Ces principes sont notamment inspirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration relative aux Principes et Droits Fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. En outre, ces engagements reprennent plusieurs principes liés aux normes collectives du travail. Dans cette même optique, la politique d'emploi du Groupe couvre plusieurs aspects comme l'égalité des chances et la liberté d'association.

Le premier chapitre du Code de Déontologie du Groupe susmentionné fait référence au Pacte Mondial des Nations Unies parmi ses principes fondateurs. Toute entité AXA est tenue de respecter ce Code ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

AXA est un acheteur majeur de produits et services aussi bien pour ses besoins de fonctionnement interne que pour les services à ses clients assurés. Ce volume d'achats, qui représentait plus de 11 milliards d'euros en 2009, est un champ d'action supplémentaire pour le Groupe dans sa promotion de la responsabilité des entreprises. Le Groupe fixe notamment des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner ses fournisseurs et évaluer leurs performances. L'intégration de ces critères permet au Groupe d'améliorer la qualité de son service et de limiter certains risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Depuis 2008, AXA conduit, avec l'aide d'un prestataire spécialisé, une analyse approfondie de la performance d'environ 150 fournisseurs locaux et globaux du Groupe en matière de développement durable. L'objectif de cette analyse est d'identifier les principaux risques et d'encourager concrètement ces fournisseurs à améliorer leurs pratiques. Les fournisseurs identifiés « à risques » ont été soumis à une nouvelle évaluation, qui a montré que 76 % d'entre eux avaient réalisé des progrès significatifs. Depuis 2009, les acheteurs comptent parmi leurs objectifs le suivi de la performance de fournisseurs déjà évalués. En parallèle, la Direction des Achats du Groupe a développé une matrice d'analyse des enjeux développement durable propres à chaque catégorie d'achats. Cet outil permet aux acheteurs de vérifier les niveaux de risques et d'opportunités de chaque fournisseur de manière et de prioriser leurs plans de progrès. Enfin, la clause « Développement durable », qui demande aux fournisseurs de s'engager sur des principes de l'OIT, est incluse dans 84 % des contrats Groupe avec ses fournisseurs en 2009.

EFFECTIF (en nombre de personnes) au 31 décembre	Données 2008	Évolution 2008/2009	Données 2009
Salariés non commerciaux	107.922 ^(a)	- 3,5 %	104.106
Cadres Dirigeants / Executives	3.369	- 0,5 %	3.352
Hommes	80 %		79 %
Femmes	20 %		21 %
Managers	18.588 ^(a)	- 3,6 %	17.916
Hommes	68 %		63 %
Femmes	32 %		37 %
Experts & employés	85.965 ^(a)	- 3,6 %	82.838
Hommes	42 %		43 %
Femmes	58 %		57 %
Salariés commerciaux	27.979 ^(a)	- 13 %	24.252
Hommes	60 %		62 %
Femmes	40 %		38 %
Effectif salariés	135.901	- 5,6 %	128.358
Hommes	51 %		50 %
Femmes	49 %		50 %
Effectif temporaire			
Effectif des salariés non commerciaux temporaires	4.385	- 4,0 %	4.210
ETP (Équivalent Temps Plein) moyen du personnel temporaire non salarié	2.932	- 14 %	2.532
Part de la force de travail temporaire	2,3 %		2,5 %
PROFIL DES SALARIÉS D'AXA			
Âge moyen des salariés	39		40
Salariés non commerciaux	39		40
Salariés commerciaux	37		38
Ancienneté moyenne des salariés	10		10
Salariés non commerciaux	11		11
Salariés commerciaux	6		6
Nombre de salariés handicapés	1.520	2,8 %	1.563

(a) Suite à une reclassification des managers d'agents en Inde, les données 2008 ont été retravaillées comme suit : 4.284 managers ont été reventilés ; 4.044 dans la catégorie salariés commerciaux, et 240 en experts dans la catégorie experts et employés. Cette reclassification affecte également les données de mouvements concernant cette population en 2008.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL	Données 2008	Évolution 2008/2009	Données 2009
SALARIÉS NON COMMERCIAUX EN CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI)			
Recrutements externes	16.078 ^(a)	- 40 %	9.668
Contrats à Durée Déterminée (CDD) convertis en Contrat à Durée Indéterminée	1.243	- 14 %	1.066
Départs	13.196 ^(a)	- 2,1 %	12.918
Démissions	8.438 ^(a)		6.906
Licenciements	3.148 ^(a)		4.683
dont licenciements économiques	2.005 ^(a)		3.377
Autres départs (retraite, décès, etc.)	1.610 ^(a)		1.329
Évolution de l'emploi dans l'année (recrutements externes CDI + CDD convertis en CDI – Départs)	4.125 ^(a)	- 153 %	(2.184)
Taux de mobilité interne	12 %		14 %
Taux de turnover volontaire	10 % ^(a)		6,6 %
Salariés commerciaux en Contrats à Durée Indéterminée (CDI)			
Recrutements externes	21.284 ^(a)	- 26 %	15.844
Contrats à Durée Déterminée convertis en Contrat à Durée Indéterminée	215	0,5 %	216
Départs	17.700 ^(a)	9,5 %	19.378
Démissions	12.107 ^(a)		13.363
Licenciements	5.378 ^(a)		5.808
dont licenciements économiques	4.150 ^(a)		3729
Autres départs (retraite, décès, etc.)	215 ^(a)		207
Évolution de l'emploi dans l'année (recrutements externes CDI + CDD convertis en CDI – Départs)	3.799 ^(a)	- 187 %	(3.318)
Taux de mobilité interne	7,0 %		5,9 %
Taux de turnover volontaire	44 % ^(a)		54 %
EFFECTIFS DES SALARIÉS TEMPORAIRES			
Salariés non commerciaux			
Recrutements externes de Contrats à Durée Déterminée (CDD)	4.804	- 9,2 %	4.363
Fin de CDD	3.729	5,2 %	3.924
Salariés commerciaux			
Recrutements externes de Contrats à Durée Déterminée (CDD)	1.161	- 14 %	1.004
Fin de CDD	655	22 %	801

(a) Suite à une reclassification des managers d'agents en Inde, les données 2008 ont été retravaillées comme suit : 4.284 managers ont été reventilés ; 4.044 dans la catégorie salariés commerciaux, et 240 en experts dans la catégorie experts et employés. Cette reclassification affecte également les données de mouvements concernant cette population en 2008.

RÉMUNÉRATIONS	Données 2008	Évolution 2008/2009	Données 2009
Masse salariale totale des salariés non commerciaux et commerciaux (en milliers d'euros)	6.930.411	- 2,2 %	6.775.289
Ratio masse variable / masse totale	16 %		16 %
% de salariés ayant bénéficié de l'attribution de stock-options dans l'année	4,0 %		4,3 %
% de salariés participant au Shareplan annuel ^(b)	26 %		25 %
% de capital détenu par les salariés d'AXA	5,9 %		5,9 %
FORMATION			
Nombre moyen de jours de formation par salarié			
Salariés non commerciaux	2,6	- 14 %	2,3
Salariés commerciaux	9,8	3,3 %	10,1
% de salariés ayant suivi au moins une formation			
Salariés non commerciaux	73 %	6,0 %	77 %
Salariés commerciaux	83 %	8,5 %	90 %
RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR TYPE			
Salariés non commerciaux			
Formation managériale	17 %		14 %
Formation technique	47 %		46 %
Autres formations	36 %		40 %
Salariés commerciaux			
Formation managériale	5 %		2 %
Formation technique	78 %		78 %
Autres formations	18 %		20 %
TEMPS DE TRAVAIL – ABSENTÉISME			
Nombre moyen de jours de travail par an	228		228
Nombre moyen d'heures de travail par semaine des salariés employés	37		37
% effectif temps partiel des salariés non commerciaux	10 %		11 %
% d'heures supplémentaires par rapport à l'ETP moyen des salariés employés	1,7 %		1,6 %
Taux d'absentéisme (salariés non commerciaux et commerciaux)	4,6 %		4,5 %
Absence pour maladie	71 %		71 %
Absence pour accident de travail	2 %		2 %
Absence pour maternité	27 %		27 %

(a) Suite à une reclassification des managers d'agents en Inde, les données 2008 ont été retravaillées comme suit : 4.284 managers ont été reventilés ; 4.044 dans la catégorie salariés commerciaux, et 240 en experts dans la catégorie experts et employés. Cette reclassification affecte également les données de mouvements concernant cette population en 2008.

(b) Shareplan : ouverture du capital aux salariés.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

AXA s'engage à réduire son impact direct sur l'environnement en gérant activement ses déchets, ses émissions et sa consommation de ressources naturelles. Nous sommes également conscients du rôle que nous pouvons assumer en sensibilisant nos partenaires aux enjeux écologiques, en améliorant la compréhension des risques environnementaux globaux et en décidant de soutenir la lutte contre le changement climatique ou d'autres initiatives de protection de l'environnement.

Définition du périmètre de management environnemental

L'activité du Groupe AXA qui se concentre sur les services financiers, n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. En dehors du CO₂, AXA ne produit pas d'émissions significatives dans l'air, l'eau et le sol. Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte liée aux nuisances sonores ou olfactives. L'activité d'AXA et son utilisation des sols (2.330.602 m² d'espaces de bureaux et 873.423 m² d'espaces extérieurs) ne constituent pas de menaces significatives pour la biodiversité.

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre émis par AXA (via la consommation de combustibles fossiles et d'électricité). Concernant les déchets produits par AXA, les plus nocifs sont ceux issus du matériel électronique. La plus grosse consommation de matière première est le poste papier. Les processus de *reporting* et de management environnemental d'AXA se concentrent donc sur la consommation d'énergie, d'eau et de papier, ainsi que sur les émissions de CO₂. Consciente de ces enjeux environnementaux, AXA a ainsi défini à l'attention des principales entités opérationnelles du Groupe des objectifs en matière de respect de l'environnement dans sa gestion interne et de développement durable.

Objectifs de performance

Pour la période 2007-2009, AXA a fixé des premiers objectifs de réduction dans les domaines de l'énergie, des émissions de CO₂ et de la consommation d'eau et de papier ⁽¹⁾. Ceux-ci ont été atteints avec succès pour l'énergie et les émissions de CO₂, avec la consommation d'eau en légère diminution. L'objectif de réduction du papier ne peut pas être évalué pour 2007-2009, car AXA a changé sa méthode de collecte des consommables papiers en 2009. La nouvelle méthode permet une meilleure intégration des consommations de papiers qui étaient précédemment non identifiées. Ces sources de consommation sont liées à nos opérations commerciales (campagnes de marketing, brochures commerciales, facturation clients, etc.) et ne sont désormais plus comparables avec les données précédentes.

En 2009, AXA a défini de nouveaux objectifs de réduction pour ses indicateurs clés de performance afin de réduire son impact dans les domaines de l'énergie, des émissions de CO₂ et de la consommation d'eau et de papier ⁽¹⁾ sur la période 2008-2012 :

- énergie (kWh/Équivalent Temps Plein, ETP) : 20 % de réduction ;
- CO₂ (T eq. CO₂/ ETP) : 20 % de réduction ;
- eau (m³/ETP) : 15 % de réduction ;
- papier (T/ETP) : 15 % de réduction.

À ces objectifs principaux est adjoint un champ d'action supplémentaire : une gestion des déchets électroniques

performante, notamment dans le cadre de l'extension à tous les sites d'AXA dans le monde de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Cette directive est particulièrement pertinente pour AXA Technology Services, filiale qui gère les ressources informatiques du Groupe.

L'ensemble de ces objectifs fait l'objet d'un suivi régulier, incluant un *reporting* annuel, afin que les différents pays puissent décliner progressivement les objectifs en établissant leurs plans d'actions.

Réseau, outils et périmètre du reporting environnemental

Le Département de Responsabilité d'Entreprise du Groupe anime un réseau de managers et de collaborateurs dédiés « environnement » localement, au sein des filiales. AXA accompagne ces responsables dans l'analyse des indicateurs, l'identification des objectifs de performance et le partage de bonnes pratiques. En 2009, si l'équipe de Responsabilité d'Entreprise du Groupe s'est d'abord attachée à former les nouveaux utilisateurs au processus du *reporting* environnemental, elle a également proposé des sessions « de rappel » aux anciens utilisateurs. La formation au *reporting* environnemental est organisée à travers des réunions présentielles, un système de conférences en ligne et un module d'apprentissage en ligne, disponible en anglais et en français.

Pour rationaliser le processus, le Groupe AXA a développé un outil de *reporting* interne qui centralise la collecte, la consolidation et l'analyse des données environnementales locales. En 2008, un important travail d'extension du périmètre de *reporting* environnemental (+ 29 % des équivalents temps plein (ETP)) a été mené dans le but d'obtenir une cartographie plus représentative de l'empreinte écologique du Groupe. Seuls les sites comptant plus de 50 ETP ont été inclus dans le périmètre ciblé, qui représente en 2009 41 pays sur cinq continents. Le périmètre du *reporting* environnemental 2009 est stable par rapport à l'année 2008 (268 sites d'activité, soit une couverture de 82 % des employés du Groupe, jugée adéquate pour représenter la performance globale du Groupe) et les efforts se sont concentrés sur l'amélioration de la précision dans la collecte des données avec de nouveaux outils permettant une meilleure analyse des données.

En 2009, la quatrième enquête annuelle sur les habitudes de transport, qui permet d'estimer les émissions de CO₂ issues des trajets entre domicile et travail, a été étendue aux 41 pays du périmètre de *reporting* et communiquée en 20 langues. Cette étude majeure a été accompagnée de conseils environnementaux. En plus de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du changement climatique, cette enquête permet de compléter l'estimation des rejets de CO₂ du Groupe en détaillant l'importance des trajets domicile-travail dans l'ensemble des émissions.

Certification et évaluation

PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux comptes d'AXA SA, a contrôlé le processus de *reporting* environnemental (Protocole Environnemental, outil de reporting, organisation), ainsi que les données et processus de collecte de quatre pays européens significatifs. Les conclusions de ces contrôles figurent dans le Rapport d'Activité et de Responsabilité d'Entreprise. En 2009, 34 sites dotés d'une forme de certification environnementale ont été recensés.

En outre, la performance du Groupe AXA en matière sociale, sociétale, environnementale et de gouvernance est évaluée par de nombreux intervenants, notamment les investisseurs et agences de notation spécialisés dans le marché de l'investissement

(1) Le papier a une baseline 2009 due au changement dans le processus de collecte.

socialement responsable (ISR). Le Groupe se positionne au-dessus de la moyenne de son secteur et est également présent dans les trois principaux indices éthiques internationaux : DJSI (basé sur la recherche de l'agence SAM), FTSE4GOOD (basé sur la recherche de l'agence Eiris) et Aspi Eurozone (Vigeo). Des informations complémentaires figurent sur www.axa.com/fr/responsable/performance. Si ces notes ne constituent pas des audits ou analyses formels sur les multiples domaines de l'ISR, elles prouvent toutefois le bien-fondé des politiques et pratiques d'AXA en matière de management environnemental.

Réduction de l'impact environnemental du Groupe AXA

Le Groupe AXA s'attache à réduire l'impact environnemental « direct » de son activité, notamment à travers une politique de gestion plus performante de ses sites. Les filiales du Groupe ont mis en œuvre des plans de réduction de leur impact environnemental en agissant notamment sur la consommation d'eau, de papier, d'énergie et sur le rejet de CO₂. Les résultats de ces plans sont suivis par des indicateurs clés de performance (voir « Objectifs de performance »).

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie d'AXA par ETP a baissé de 7 % en 2009 par rapport à 2007. La proportion d'énergie renouvelable consommée s'élève à 23 %. Les locaux d'AXA consomment de l'électricité (80 % de la surface), du gaz (15 % de la surface) et du fioul / vapeur (5 % de la surface).

Ces tendances témoignent du déploiement local de mesures visant à réduire l'empreinte énergétique et carbone du Groupe. Cela se traduit notamment par la poursuite d'une stratégie d'optimisation environnementale des outils informatiques (Stratégie « Green IT ») par AXA Technology Services, filiale informatique du Groupe, affiliée à la « *Climate Savers Computing Initiative* » (établissement de normes environnementales pour les ordinateurs, écrans et imprimantes). AXA Australie a rationalisé son utilisation de l'énergie et s'est fixé des objectifs ambitieux, au-delà des objectifs Groupe. AXA Belgique a installé des panneaux solaires sur certains bâtiments et mené un travail de rénovation écologique sur les bâtiments existants. À Cologne, le chauffage central du siège d'AXA Allemagne réutilise la chaleur produite par le système informatique central, et en été, la ventilation centrale est utilisée pour rafraîchir les bureaux. En Inde, AXA Business Services utilise des ampoules à basse consommation et des capteurs de mouvement pour maîtriser son éclairage et ses appareils électriques en plus de s'être équipé de panneaux solaires. En Italie, AXA MPS a reçu la certification réservée aux entreprises qui promeuvent la production d'énergie renouvelable et peut donc utiliser le label « *Energia Pura* » fourni par Enel, le principal fournisseur d'énergie italien.

ÉMISSIONS DE CO₂ : TRANSPORT ET ÉNERGIE

Les rejets de CO₂ par ETP d'AXA liés aux consommations d'énergies et aux déplacements professionnels (avion, train, voiture) ont baissé de 29 % entre 2007 et 2009. 61 % des émissions de CO₂ du Groupe proviennent des consommations d'énergie, 22 % des déplacements professionnels et 17 % de la flotte de véhicules AXA. Sur la même période, les rejets de CO₂ par ETP liés aux trajets domicile-travail sont restés stables à environ 1 T eq. CO₂.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour réduire ces émissions. AXA Winterthur, en Suisse, s'est fixé un objectif de réduction de

ses rejets de CO₂ de 5 % (pour les déplacements professionnels) sur 2008-2009. Une brochure consacrée au respect de l'environnement lors des déplacements professionnels a été publiée ; elle contient des conseils sur l'utilisation des services de transport et de télécommunications. La filiale s'est dotée de dix salles de vidéoconférences et d'une salle « AXA Présence » (équipée de systèmes de téléprésence « immersive » de haute qualité). Elle utilise des vélos AXA / vélos électriques dont elle encourage l'utilisation dans le cadre de son activité, ce qui lui a valu de recevoir un prix. AXA a commencé à déployer ses installations de téléprésence en 2008. En 2009, le Groupe disposait de 35 salles de téléprésence dans 12 pays, ce qui a évité 3.100 T eq. CO₂ et 2.574 déplacements pour un total de 28 millions de kilomètres. En 2010, AXA envisage de doubler le nombre de ses salles de téléprésence. Au Royaume-Uni, AXA PPP Healthcare a lancé des véhicules de livraison électriques pour la distribution du courrier interne. AXA France a fixé un seuil d'émissions maximum de 200 g de CO₂/km pour toutes commandes de véhicules, et propose la possibilité de commander une Toyota Prius (véhicule hybride). Le seuil d'émissions pour les véhicules des commerciaux d'AXA France est fixé à 140 g de CO₂/km. Au Luxembourg un plafond maximum d'émissions de CO₂ à également été mis en place. AXA Canada, qui a adopté des mesures similaires pour la flotte automobile de ses dirigeants, assure le suivi des économies d'énergie réalisées. AXA France et AXA Allemagne ont lancé des sites web de covoiturage ouverts à tous les collaborateurs, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone attribuable aux trajets domicile-travail. En France, fin 2009, 570 collaborateurs avaient utilisé ce site qui propose en moyenne 600 offres de covoiturage. Dans certaines régions, AXA France a également développé des stages de conduite écologique auprès de ses équipes commerciales, ce qui s'est traduit par une économie moyenne de carburant de 12 %. AXA Royaume-Uni a lancé d'importantes campagnes de sensibilisation internes avec son événement « *Cut a kilo for World Environment Day* » et son programme « *Kick the CO₂ habit* ». En concertation avec les représentants des salariés locaux, le GIE AXA (siège du Groupe) a intégré des critères liés à la réduction des émissions CO₂ à l'échelle locale dans le calcul de son accord d'intéressement. Le critère de l'empreinte carbone représente 10 % de cet accord.

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau par ETP d'AXA a été réduite de 3 % entre 2007 et 2009. Parmi les initiatives développées, citons celle d'AXA Winterthur, qui a équipé son siège de robinets économiques. De son côté, AXA Corporate Solutions a perfectionné ses tours de refroidissement pour en réduire la consommation d'eau.

CONSOMMATION DE PAPIER

Malgré la réduction de la consommation de papier d'AXA de 3 % entre 2007 et 2008, il n'a pas été possible de suivre ce niveau de performance en 2009, car les standards de *reporting* ont changé pour cet indicateur. AXA suit maintenant le papier bureau et le papier marketing et distribution séparément, afin de mesurer de manière plus précise cet impact. AXA s'efforce d'augmenter son utilisation de papier provenant de sources recyclées ou de forêts gérées de manière durable, mais à cause de l'intégration de nouveaux volumes de papier marketing et distribution, ce pourcentage a baissé en 2009. Cette année, 31,4 % du papier total utilisé par AXA provient de sources recyclées ou gérées durablement (58 % du papier bureau est recyclé contre 20 % du papier marketing et distribution).

Parmi les initiatives dans ce domaine, celle d'AXA Espagne a consisté à utiliser une version abrégée de la police d'assurance devant être signée et retournée par les clients (réduite de 16 feuilles à une seule, pour une économie de papier estimée à 580 tonnes par an). En 2008, AXA PPP (Royaume-Uni) a réduit de plus de 22 % son utilisation totale de papier, tout en portant à plus de 50 % la part des papiers recyclés et mélangés certifiés FSC (*Forest Stewardship Council*). L'accord d'intéressement d'AXA France, conclu en concertation avec les représentants des salariés locaux, contient désormais des objectifs liés au recyclage et à la consommation de papier (5 % du bonus lié à l'accord).

GESTION DES DÉCHETS

Comme indiqué ci-avant, AXA ne cherche pas à mesurer ses volumes de déchets. Cependant, sa filiale informatique AXA Technology Services, qui accorde une importance particulière aux déchets électroniques, veille à la conformité avec la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Les filiales locales recyclent systématiquement les cartouches d'encre et nombre d'entre elles récupèrent différents flux de déchets en vue d'un recyclage (par exemple les piles usagées). Dans la même logique, AXA Espagne cherche à davantage sensibiliser ses collaborateurs au tri sélectif : une communication spéciale a été mise en place et des salariés volontaires expliquent à leurs collègues les principes du recyclage. AXA France récupère les ampoules à basse consommation et les téléphones mobiles usagés, ces derniers étant recyclés par des organismes d'aide à l'insertion professionnelle.

Impacts environnementaux liés à l'activité

En plus de réduire l'empreinte environnementale de ses activités, le Groupe cherche à réduire son impact environnemental « indirect » en proposant des solutions assurantielles et d'investissement qui favorisent des comportements respectueux de l'environnement. Certaines initiatives mises en place dans ce cadre concernent les domaines de l'assurance dommages et de la gestion d'actifs. À titre d'exemple, les filiales d'AXA proposent, dans le cadre de contrats d'assurance auto, des forfaits à kilométrage limité qui incitent les clients à réduire l'utilisation de leur véhicule (et donc leurs émissions de CO₂) ou bien des primes réduites pour les véhicules à faibles émissions. Certaines entités proposent des polices d'assurance habitation spéciales aux propriétaires soucieux de l'environnement, favorisent les produits respectueux de l'environnement lors du remplacement d'équipements assurés, conseillent activement les PME « vertes » sur les risques environnementaux, ou promeuvent le développement des énergies renouvelables par le biais de polices adaptées couvrant le matériel et les revenus liés à la vente d'énergie électrique, etc. AXA IM, filiale de gestion d'actifs du Groupe, a par ailleurs développé une gamme de produits d'investissement et de services d'engagement actionnarial intégrant notamment des considérations environnementales. De même, la filiale AXA REIM applique des critères environnementaux à son portefeuille immobilier. Ces exemples sont décrits dans le RARE et sur le site web d'AXA www.axa.com.

Engagements institutionnels en faveur de l'environnement

Le Groupe AXA et les entités locales ont signé ou rejoint les initiatives suivantes dans le domaine de la protection de l'environnement (ou du développement durable au sens plus large) : le Protocole de Kyoto (Association de Genève : Groupe AXA, 2009), « *Caring for Climate* » (WBCSD / UNEP FI – Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Pacte Mondial des Nations Unies : Groupe AXA, 2008), « *Carbon Disclosure Project* » (dont le Groupe AXA est partenaire depuis 2005), « *ClimateWise* » (initiative impliquant le secteur de l'assurance au Royaume-Uni : AXA Royaume-Uni, 2008), le « Communiqué de Copenhague » sur le changement climatique (*Corporate Leaders Group on Climate Change* : AXA Royaume-Uni, 2009), la Charte Développement Durable de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances : AXA France, 2009), les Principes pour l'investissement responsable (Nations Unies : AXA IM 2007, AXA Private Equity 2009), le « *Investor Statement on Climate Change* » (International Investor Group on Climate Change : AXA IM, 2008).

Conformité avec la loi et dépenses environnementales

Concernant les mesures prises pour assurer la conformité avec les obligations légales, la principale responsabilité provient de l'existence d'« installations classées » (dans le cadre de la prévention des risques et de la lutte contre les pollutions) telles que les réservoirs de carburant de groupes électrogènes ou les systèmes de climatisation importants. En 2009, le Groupe a recensé 46 sites dotés d'un permis spécifique. Leur impact sur l'environnement avoisinant est minime. Cependant, dans la mesure où elles sont classées, ces installations subissent un entretien spécial et leur conformité aux obligations légales locales est régulièrement contrôlée. Les diverses dépenses engagées pour promouvoir la protection de l'environnement sont d'importance secondaire, limitée à l'échelle locale et de nature hétérogène. Elles ne font donc pas l'objet d'un contrôle global au niveau du Groupe. Le risque de litige provenant de la gestion de l'empreinte environnementale directe d'AXA étant très limité, aucun dispositif ou garantie spécifique n'a été prévu pour couvrir les risques environnementaux.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE AXA ^(a)	Unité	2007	2008	2009
Nombre de salariés AXA exprimé en Équivalent Temps Plein (ETP)	ETP	103.317	121.990	121.108
Surface nette interne des locaux	m ²	2.400.504	2.487.602	2.330.602
ÉNERGIE (SITES)				
Consommation d'énergie ^(b)	Kwh	565.899.760	627.987.507	617.473.679
Indicateur clé : consommation d'énergie par personne	Kwh/ETP	5.477	5.148	5.099
Évolution par rapport à 2007			- 6 %	- 7 %
TRANSPORTS				
Déplacements professionnels : avion et train ^(c)	Km	588.852.537	352.931.708	257.875.862
Déplacements professionnels : flotte automobile AXA	Km	288.261.087	393.466.688	333.923.046
Trajets domicile-travail (A/R) ^(d)	Km	990.579.720	1.258.507.154	1.219.253.316
ÉMISSIONS DE CO₂ ^(e)				
Émissions de CO ₂ dues à la consommation d'énergie des sites	Teq CO ₂	173.619	225.833	216.542
Émissions de CO ₂ dues aux déplacements professionnels : avion et train	Teq CO ₂	197.118	116.907	78.691
Émissions de CO ₂ dues à la flotte de véhicules AXA	Teq CO ₂	57.598	77.513	60.461
Indicateur clé : Émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie, aux déplacements professionnels et à la flotte de véhicules AXA par personne	Teq CO₂/ ETP	4,15	3,44	2,94
Évolution par rapport à 2007			- 17 %	- 29 %
Émissions de CO ₂ dues aux trajets domicile-travail ^(f)	Teq CO ₂	104.208	133.773	123.830
EAU				
Consommation d'eau ^(g)	m ³	1.070.156	1.263.816	1.215.053
Indicateur clé : Consommation d'eau par personne	m³/ETP	10,36	10,36	10,03
Évolution par rapport à 2007			0 %	- 3 %
PAPIER ^(h)				
Consommation de papier	T	13.583	15.337	N/A
Consommation de papier par personne	kg/ETP	130	126	N/A
Consommation de papier de bureau	T			5.995
Indicateur clé : Consommation de papier de bureau par personne	kg/ETP			49
Consommation de papier marketing et distribution	T			14.022
Indicateur clé : Consommation de papier marketing et distribution par client ⁽ⁱ⁾	kg/client			0,149
Pourcentage de papier recyclé et/ou garant d'une gestion durable : bureau, marketing et distribution	%	38	49	31

Périmètre stable entre 2008 et 2009, représentant les 41 pays où AXA à une présence importante. À noter que les indicateurs clés sont en gras.

(a) En 2009, les données environnementales du Groupe AXA ont été collectées auprès de 99.296 ETP, et ont été ensuite étendues, continent par continent, aux 121.108 ETP salariés que comptait le Groupe AXA au 31/12/2009. En 2008, la collecte d'informations a été réalisée auprès de 98.918 ETP et extrapolée à un effectif de 121.990 ETP.

(b) Cette donnée inclut l'électricité, le gaz, le fioul, la vapeur et autres sources d'énergie.

(c) Cette donnée a été collectée sur un périmètre de 94.563 ETP. De nombreuses entités ont réduit de manière significative leurs déplacements professionnels à cause de restrictions budgétaires en 2009, ce qui explique cette baisse importante par rapport à 2008. De plus, AXA Assistance France n'inclut plus les rapatriements dans son reporting en 2009.

(d) Les trajets domicile-travail sont estimés à partir de l'enquête en ligne sur les habitudes quotidiennes de transports des salariés d'AXA. Cette donnée a été collectée auprès de 21.955 ETP. Ont été exclus du calcul de consolidation les sites dont le taux de réponse est inférieur à 5 %.

(e) Ca₂₀₀₈ des émissions de CO₂ : comme en 2007 et 2008, un facteur d'émission spécifique à chaque pays a été pris en compte pour l'électricité, les trajets en train, avion et automobile. Ces facteurs d'émissions proviennent de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie – France) ainsi que du Greenhouse Gas Protocol.

(f) Cette donnée n'inclut pas les voitures de fonction pour éviter le double comptage avec la flotte de véhicule AXA.

(g) Cette donnée a été collectée sur un périmètre de 89.173 ETP. Des pays en Asie et en Amérique n'ont pas de compteur d'eau, ce qui ne permet pas de mesurer leur consommation.

(h) Une nouvelle méthode de collecte a été mise en place en 2009 permettant l'inclusion additionnelle d'importantes sources de consommation de papier qui étaient précédemment non identifiées. Ces sources de consommation sont liées à nos opérations commerciales (campagnes de marketing, brochures commerciales, facturation clients, etc.). Ces nouveaux flux de papier sont maintenant mieux identifiés et inclus dans le processus de reporting environnemental. Nous avons maintenant séparé le « papier bureau » du « papier marketing et distribution » pour suivre de manière plus précise ces consommations.

(i) Le Groupe a 94.356.994 clients, cette donnée est collectée par le Marketing Groupe.

ANNEXE IX

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE TABLE DE CONCORDANCE

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire d'AXA prévu par les articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion tel qu'arrêté par le Directoire de la Société.

PAGES

RUBRIQUES

1.	Activité et évolution des affaires / Résultats / Situation financière et indicateurs de performance	41 à 99 et 437 à 459
2.	Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	94 à 99 ; 193 à 210 ; 270 à 295 ; 342 à 362
3.	Description des principaux risques et incertitudes	33 à 40 et 178 à 210
4.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	439
5.	Faits postérieurs à la clôture / Perspectives d'avenir	49 ; 90 ; 99 ; 403
6.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	7
7.	Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	94 à 99 ; 178 à 210
8.	Achats et ventes d'actions propres	162 à 163
9.	Rémunération des mandataires sociaux	121 à 160
10.	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	156 à 157
11.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	105 à 111 et 115 à 117
12.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	415
13.	Actionariat de la Société	164 à 167
14.	Actionariat salarié	160 et 168
15.	Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	168 et 436
16.	Informations sociales et environnementales	533 à 544
17.	Activités en matière de recherche et de développement	n/a
18.	Délais de paiement	439

ANNEXES

19.	Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	435 à 436
20.	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	443
21.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	418 à 425

ANNEXE X

RÈGLEMENT EUROPÉEN DU 29 AVRIL 2004 TABLE DE CONCORDANCE

Document de Référence

déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2010

Pages

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

	PAGES
1. Personnes responsables	434
2. Contrôleurs légaux des comptes	400
3. Informations financières sélectionnées	4 à 7
4. Facteurs de risques	33 à 40 ; 178 à 210
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	8 à 9
5.2 Investissements	46 à 49
6. Aperçu des activités	15 à 32 ; 41 à 44
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	9 à 12
7.2 Liste des filiales importantes	240 à 246
8. Propriétés immobilières, usines et équipement	n/a
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	214 à 403
9.2 Résultat d'exploitation	49 à 90
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	94 à 99 ; 302 à 307
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	94 à 99 ; 224 à 225 ; 300 à 301
10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	94 à 99 ; 327 à 333
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	94 à 99
10.5 Sources de financement attendues	94 à 99
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a
12. Information sur les tendances	49 ; 90 et 403
13. Prévision ou estimation du bénéfice	n/a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	102 à 119
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	118 et 153
15. Rémunération et avantages	
15.1 Rémunération versée	121 à 160
15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	158 à 159

	PAGES
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels 104 et 114
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales 111 et 117
16.3.	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération 111 à 112 et 113
16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur 102 et 424 à 425
17.	Salariés
17.1.	Nombre de salariés 120 ; 537 à 539
17.2.	Participations et stock-options 135 à 145 et 153 à 155
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur 160 et 168 à 169
18.	Principaux actionnaires 164 à 167
19.	Opérations avec des apparentés 168 à 169
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur
20.1.	Informations financières historiques annuelles * 214 à 403
20.2.	Informations financières pro forma n/a
20.3.	États financiers 214 à 225
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles 404 à 405 et 434
20.5.	Date des dernières informations financières 430 à 431
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres 430 à 431
20.7.	Politique de distribution des dividendes 7 et 211
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage 401 à 402
20.9.	Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale du Groupe 49 ; 94 à 99 ; 403
21.	Informations complémentaires
21.1.	Capital social 164 à 167 et 410
21.2.	Acte constitutif et statuts 102 ; 103 ; 408 à 409 et 411 à 415
22.	Contrats importants n/a
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts n/a
24.	Documents accessibles au public 433
25.	Informations sur les participations 10 à 12 et 240 à 246

AUTRES INFORMATIONS PÉRIODIQUES REQUISES AUX TERMES DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

	PAGES
Document d'information annuel (art. 222-7)	430 à 433
Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2009 et 2008 (art. 222-8)	400
Descriptif du programme de rachat d'actions propres (art. 241-2)	161 à 163

* En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Rapport Annuel :

- les comptes consolidés d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés respectivement aux pages 237 à 420 et 421 à 422 du Document de Référence n° D09-0158 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2009 ;
- les comptes consolidés d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés respectivement aux pages 203 à 384 et 385 à 386 du Document de Référence n° D08-0156 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2008.

ANNEXE XI

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE DE CONCORDANCE

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

RUBRIQUES	PAGES
Comptes annuels de la Société	437 à 459
Comptes consolidés du Groupe	213 à 403
Rapport de gestion	545
Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	434
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	460 à 461
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	404 à 405
Honoraires des Commissaires aux comptes	400
Rapport du Président du Conseil de Surveillance portant notamment sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	418 à 425
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	426 à 427

CONTACTS

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires sur ce document ou à adresser leurs éventuelles questions aux contacts suivants :

Analystes et Investisseurs institutionnels

À Paris, Groupe AXA Communication financière

25, avenue Matignon
75008 Paris – France
Tél. : + 33(0) 1 40 75 57 00
E-mail : infos.web@axa.com
Internet : www.axa.com

À New-York, AXA Financial

Financial Communication Department
1290, avenue of the Americas
New York, Ny 10104 – USA
Tél. : + 1 212 314 2902
Fax : + 1 212 707 1805

Actionnaires individuels

Groupe AXA

Communication actionnaires individuels
25, Avenue Matignon
75008 Paris – France
Tél. : + 33 (0) 1 40 75 48 43
Fax : + 33 (0) 1 40 75 59 54
E-mail : actionnaires.web@axa.com
internet : www.axa.com

CE DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
EST AUSSI DISPONIBLE
SUR LE SITE

WWW.AXA.COM

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

